don. Il eſt compoſé d'un petit bouton qu'on rive à la boîte, & d'un anneau qui tient à ce bouton par le moyen d'une vis, ou d'une goupille qui paſſe à-travers l'un & l'autre. *Voyez nos Pl. d'Horlogerie.*

PENDANT, (*Soierie.*) on appelle *pendans du caſſin*, les tenons qui ſoutiennent les planches des arcades. *Voyez* ARCADES & CASSIN.

PENDELI, (*Géog. anc. & mod.*) montagne de l'Attique, dans le voiſinage d'Athènes, qu'on voit de-là au nord-eſt.

Au pié de cette montagne eſt un monaſtere du même nom, l'un des plus célebres de toute la Grece. Il eſt compoſé de plus de cent caloyers, & d'un grand nombre d'autres perſonnes qui ont là des revenus aſſez conſidérables. Ils payent tous les ans de carach ou de tribut ſix mille livres de miel pour la moſquée, que la ſultane, mere de l'empereur Mahomet IV. a fait bâtir à Conſtantinople; ils ſont obligés d'en fournir encore autant, à raiſon de cinq piaſtres le quintal. Ils ont rarement moins de cinq mille eſſains d'abeilles, outre des terres labourables & des troupeaux de brebis, avec de grands vignobles, & quantité d'oliviers. La ſituation de ce monaſtere eſt fort agréable pendant l'été, à cauſe qu'il eſt entre les croupes de la montagne d'où ſortent pluſieurs ruiſſeaux qui ſe rendent dans des reſervoirs pour conſerver du poiſſon, & pour faire tourner les moulins. Ces caloyers ſont ombragés de diverſes ſortes d'arbres pour modérer la chaleur de l'été, & pour ſe fournir de bois pendant l'hiver, qui eſt aſſez vif en ce lieu-là, parce que le haut de la montagne eſt couvert de neige. Ils ont une bibliotheque, qui conſiſte en un grand nombre de volumes des peres grecs.

La montagne eſt un rocher entier de marbre blanc, & ainſi on ne doute point que ce ne ſoit la montagne *Pentelicus*, dont Pauſanias vante ſi ſouvent le marbre. A une lieue & demie de *Pendeli*, il y a un village appellé *Ceſiſia*; Hérode Atticus y avoit une maiſon de plaiſance. Ce village eſt ſitué ſur un ruiſſeau qui vient du mont *Pendeli*, & qui tombe dans le Cephiſe. On y découvre quelques anciennes murailles de marbre proche d'une moſquée.

La Guilletiere, dans ſa deſcription d'Athènes, a pris la montagne de S. George (*Agios Georgios*), pour le mont Pentélique, où eſt le monaſtere de Medeli, & il a pris le mont Pentélique pour l'Ancheſmus; mais il eſt certain que la montagne ſituée à deux lieues d'Athènes, où eſt le monaſtere de Medeli, eſt le mont Penthélique; car c'eſt à une demi-lieue au-deſſus du couvent que ſe trouvent les carrieres d'où l'on a autrefois tiré le marbre pour les temples d'Athènes. (*D. J.*)

PENDELOQUE, ſ. f. *en terme de Metteur en œuvre*, eſt une piece taillée en forme de poire, montée ſur de l'or ou de l'argent, qui joue au moindre mouvement. Les *pendeloques* ſe placent ordinairement au bas d'une croix, de boucles d'oreille, *&c.*

On donne le nom de *pendeloque* à la pierre-même, lorſqu'elle a la forme de poire.

PENDENTIF, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une portion de voûte entre les arcs d'un dôme, qu'on nomme auſſi *fourche* ou *panache*, & qu'on taille de ſculpture: tels ſont les *pendentifs* du Val-de-Grace, & ceux de S. Louis des Invalides à Paris, où l'on a repréſenté les quatre Evangeliſtes. On peint encore les *pendentifs*, & ils en paroiſſent alors plus légers, comme on le remarque à la plûpart de ceux des dômes de Rome, & particulierement à ceux de S. Charles *alli Catinari*, & de S. André *della Valle*, qui ſont du Dominiquain.

Pendentif de moderne, c'eſt la portion d'une voûte gothique entre les formerets, avec doubleaux, ogives, liernes & tiercerons.

Pendentif de Valence, eſpece de voûte en maniere de cul-de-four, rachetée par fourche. Il y a de ces *pendentifs* aux charniers neufs des SS. Innocens. On les appelle *de Valence*, parce que le premier a été fait à Valence en Dauphiné, où on le voit encore dans un cimetiere porté ſur quatre colonnes, où il couvre une ſépulture. *Daviler.* (*D. J.*)

PENDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) docteur parmi les Gentils indiens; mais ce terme eſt ſur-tout affecté à ceux des Brachmanes.

PENDERACHI, (*Géog. mod.*) autrement nommé *Eregri*; petite ville de Grece dans la Romanie, avec un archevêque ſuffragant de Conſtantinople. Elle eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne ville d'Héraclée, une des plus belles de l'Orient, ſi même on en juge par ſes ruines, & par les vieilles murailles conſtruites de gros quartiers de pierre qui ſont encore ſur le bord de la mer. *Penderachi* eſt près de la mer, à 20 lieues S. O. de Conſtantinople. *Long.* 45. 23. *lat.* 40. 57.

PENDEURS, PENDOURS, ſ. m. (*Marine.*) le *pendeur* eſt un bout de corde moyennement longue, à laquelle tient une poulie pour paſſer la manœuvre. Les Provençaux diſent *pendour*, & ce mot eſt reçu ailleurs auſſi-bien que celui de *pendeur*.

Pendeurs de balanciers, ce ſont ceux qui ſont paſſés à la tête des grands mâts & des mâts de miſaine, qui pendent ſur les hunes, & où ſont paſſées les balancines.

Pendeurs d'écoutes de civadieres, pendeurs de bras, ce ſont ceux qui ſont frappés au bout des vergues, & où les bras ſont preſſés.

Pendeurs de caliornes; ils ſervent à tenir les poulies de caliorne des deux mâts; ils ſont frappés & paſſés comme ceux des balancines.

Pendeurs de palan, ce ſont ceux qui tiennent les poulies où ſont paſſés les palans des deux mâts.

PENDILLON, ſ. m. (*Horlog.*) c'eſt une verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule, & le maintenir en vibration. Cette piece eſt auſſi appellée *fourchette*; ce qui lui a fait donner ces deux noms, c'eſt que le *pendillon* porte une broche qui entre dans une ouverture faite au plat de la verge du pendule; & on l'appelle *fourchette*, parce qu'elle tient lieu de broche dans laquelle paſſe la verge du pendule.

PENDRE, v. a. (*Gramm.*) attacher quelque choſe en haut par ſa partie ſupérieure. On *pend* les cloches. L'évêque porte une croix *pendue* à ſon cou. Il ſignifie auſſi *traîner*; pendre, *deſcendre trop bas*. Il y a long-tems que votre cotillon *pend*. *Pendre* ſe dit auſſi du ſupplice de la potence. On *pend* ſon épée au croc.

PENDRÉ, (*Hiſt. natur. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle a la feuille piquante; ſes fleurs ſont blanches & très-aromatiques. Les femmes les laiſſent tremper dans l'huile pour en frotter leurs cheveux.

PENDULE, ſ. m. (*Méchanique.*) eſt un corps peſant, ſuſpendu de maniere à pouvoir faire des vibrations, en allant & venant autour d'un point fixe par la force de la peſanteur. *Voyez* VIBRATION.

La peſanteur eſt l'unique cauſe des vibrations du *pendule*. Si le corps étoit abſolument libre, & abandonné à lui-même, il deſcendroit vers la terre par la force de ſa gravité, autant qu'il lui ſeroit poſſible, mais étant attaché par un fil, il ne peut obéir qu'en partie à l'effort de ſa gravité, & il eſt contraint de décrire un arc de cercle.

Les vibrations, c'eſt-à-dire, les deſcentes & les remontées alternatives du *pendule* s'appellent auſſi *oſcillations*. *Voyez* OSCILLATION.

Le point autour duquel le *pendule* fait ſes vibrations, eſt appellé *centre de ſuſpenſion* ou *de mouvement*. *Voyez* CENTRE. Une ligne droite, qui paſſe par le centre parallélement à l'horiſon apparent, & perpendiculairement au plan dans lequel le *pendule* oſ-

cille, eſt appellé *axe d'oſcillation*. *Voyez* AXE.

Galilée fut le premier qui imagina de ſuſpendre un corps grave à un fil, & de meſurer le tems dans les obſervations aſtronomiques, & dans les expériences de phyſique par ſes vibrations ; à cet égard, on peut le regarder comme l'inventeur des *pendules*. Mais ce fut M. Huyghens, qui le fit ſervir le premier à la conſtruction des horloges. Avant ce philoſophe, les meſures du tems étoient très-fautives ou très-pénibles; mais les horloges qu'il conſtruiſit avec des *pendules*, donnent une meſure du tems infiniment plus exacte que celle qu'on peut tirer du cours du ſoleil : car le ſoleil ne marque que le tems relatif ou apparent, & non le tems vrai. *Voyez* ÉQUATION DU TEMS.

Les vibrations d'un *pendule* ſont toutes ſenſiblement iſochrones, c'eſt-à-dire, qu'elles ſe font dans des eſpaces de tems ſenſiblement égaux. *Voyez* ISOCHRONE.

C'eſt ce qui fait que le *pendule* eſt le plus exact chronometre, ou l'inſtrument le plus parfait pour la meſure du tems. *Voyez* TEMS & CHRONOMETRE.

C'eſt pour cela auſſi qu'on propoſe les différentes longueurs du *pendule*, comme une meſure & invariable & univerſelle des longueurs, pour les contrées & les ſiecles les plus éloignés. *Voyez* MESURE.

Ainſi, ayant une fois trouvé un *pendule* dont une vibration eſt préciſement égale à une ſeconde de tems, priſe ſur le mouvement moyen du ſoleil, ſi le pié horaire (ainſi que M. Huyghens appelle la troiſieme partie de ſon *pendule* à ſeconde) comparé au pié qui ſert, par exemple, d'étalon en Angleterre, eſt comme 392 à 360; il ſera aiſé, par le calcul, de réduire à ces piés toutes les autres meſures du monde; les longueurs des *pendules*, comptées du point de ſuſpenſion juſqu'au centre de la boule, étant les unes aux autres, comme les quarrés des tems pendant leſquels ſe font les différentes oſcillations : elles ſont donc réciproquement comme les quarrés des nombres d'oſciliations qui ſe font dans le même tems. C'eſt ſur ce principe que M. Mouton, chanoine de Lyon, a compoſé un traité *de menſura poſteris tranſmittenda*.

Peut-être même ſeroit-il à ſouhaiter que toutes les nations vouluſſent s'accorder à avoir une meſure commune, qui ſeroit, par exemple, celle du *pendule* à ſecondes : par-là on éviteroit l'embarras & la difficulté de réduire les unes aux autres les meſures des différentes nations ; & ſi les anciens avoient ſuivi cette méthode, on connoîtroit plus exactement qu'on ne fait aujourd'hui les diverſes meſures dont ils ſe ſervoient.

Cependant quelques ſavans croientque cette méthode a des inconvéniens. Selon eux, pour réuſſir à la rendre univerſelle, il faudroit que la peſanteur fût la même à tous les points de la ſurface de la terre. En effet, la peſanteur étant la ſeule cauſe de l'oſcillation du *pendules*, & cette cauſe étant ſuppoſée reſter la même, il eſt certain que la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes, devroit être invariable, puiſque la durée des vibrations dépend de cette longueur, & de la force avec laquelle les corps tombent vers la terre. Par conſéquent, la meſure qui en réſulte ſeroit univerſelle pour tous les pays & pour tous les tems ; car nous n'avons aucune obſervation qui nous porte à croire que l'action de la gravité ſoit différente dans les mêmes lieux en différens tems.

Mais des obſervations inconteſtables ont fait connoître que l'action de la peſanteur eſt différente dans differens climats, & qu'il faut toujours alonger le *pendule* vers le pole, & le raccourcir vers l'équateur. Ainſi, on ne ſauroit eſpérer de meſure univerſelle que pour les pays ſitués dans une même latitude.

Comme la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes à Paris, a été déterminée avec beaucoup d'exactitude ; on pourroit y rapporter toutes les autres longueurs. Pour rendre la meſure univerſelle, il faudroit avoir par l'expérience des tables des différences des longueurs du *pendule*, qui battroit les ſecondes dans les différentes latitudes. Mais il n'eſt nullement aiſé de déterminer ces longueurs par l'expérience avec la préciſion néceſſaire pour en bien connoître les différences, qui dépendent quelquefois de moins que d'un quart de ligne. Pour connoître la quantité de l'action de la peſanteur dans un certain lieu, il ne ſuffit pas d'avoir une horloge à *pendule*, qui batte les ſecondes avec juſteſſe dans ce lieu ; car ce n'eſt pas la ſeule peſanteur qui meut le *pendule* d'une horloge, mais l'action du reſſort, & en général tout l'aſſemblage de la machine agit ſur lui, & ſe mêle à l'action de la gravité pour le mouvement. Il n'eſt queſtion que de trouver la quantité de l'action de la ſeule peſanteur ; & pour y parvenir on ſe ſert d'un corps grave ſuſpendu à un fil, lequel étant tiré de ſon point de repos, fait les oſcillations dans de petits arcs de cercle, par la ſeule action de la peſanteur. Afin de ſavoir combien ce *pendule* fait d'oſcillations dans un tems donné, on ſe ſert d'une horloge à *pendule* bien reglée pour le tems moyen, & l'on compte le nombre d'oſcillations que le *pendule* d'expérience, c'eſt-à-dire, celui ſur qui la peſanteur agit, a fait, pendant que le *pendule* de l'horloge a battu un certain nombre de ſecondes. Les quarrés du nombre des oſcillations que le *pendule* de l'horloge & le *pendule* d'expérience font en un tems égal, donnent le rapport entre la longueur du *pendule* d'expérience, & celle du *pendule* ſimple qui feroit ſes oſcillations par la ſeule force de la peſanteur, & qui ſeroit iſochrone au *pendule* compoſé de l'horloge, & qui par conſéquent battroit les ſecondes dans la latitude où l'on fait l'expérience, & cette longueur eſt celle du *pendule* que l'on cherche. M. *Formey*.

Voilà un précis de ce que quelques ſavans ont penſé ſur cette meſure univerſelle tirée du *pendule*; on pourroit y répondre qu'à la vérité la longueur du *pendule* n'eſt pas exactement la même dans tous les lieux de la terre ; mais outre que la différence en eſt aſſez petite, on ne peut diſconvenir, comme ils l'avouent eux-mêmes, que la longueur du *pendule* ne demeure toujours la même dans un même endroit; ainſi les meſures d'un pays ne ſeroient au-moins ſujettes à aucune variation, & on auroit toujours un moyen de les comparer aux meſures d'un autre pays avec exactitude & avec préciſion. On peut avoir ſur ce ſujet les réflexions de M. de la Condamine dans les *mémoires de l'académie*, *année 1747*.

M. Huyghens détermine la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes à trois piés, trois pouces, & trois dixiemes d'un pouce d'Angleterre, ſuivant la réduction de M. Moor : à Paris MM. Varin, Des Hays & de Glos ont trouvé la longueur du *pendule* à ſecondes de 440 lignes $\frac{5}{9}$; M. Godin de 440 lignes $\frac{5}{9}$; M. Picard de 440 & $\frac{1}{2}$, & il trouva la même dans l'île de Heune, à Lyon, à Bayonne & à Sette. M. de Mairan ayant répété l'expérience en 1735 avec beaucoup de ſoin, l'a trouvée de 440 lignes $\frac{17}{30}$, qui ne differe de la longueur de M. Picard que de $\frac{1}{90}$ de ligne. Ainſi on peut s'en tenir à l'une ou l'autre de ces meſures pour la longueur exacte du *pendule* à ſecondes à Paris. Remarquez que les longueurs des *pendules* ſe meſurent ordinairement du centre de mouvement, juſqu'au centre de la boule ou du corps qui oſcille.

Sturmius nous apprend que Riccioli fut le premier qui obſerva l'iſochroniſme des *pendules*, propriété ſi admirable, & qu'il en fit uſage pour la meſure du tems : après lui Ticho, Langrenus, Werdelin, Merſene, Kircher & d'autres, ont trouvé la même choſe; mais Huyghens, comme nous l'avons déja dit, eſt le

premier qui ait appliqué le *pendule* aux horloges. *Voyez* HORLOGE.

Il y a des *pendules* ſimples & compoſés.

Le *pendule* ſimple conſiſte en un ſeul poids, tel que *A*, conſidéré comme un point, & en une ligne droite inflexible, comme *CA*, regardée comme ſi elle n'avoit aucune peſanteur; & ſuſpendue au centre *C*, autour duquel elle peut aiſément tourner. *Pl. de Méchanique, fig. 36.*

Le *pendule* compoſé conſiſte en pluſieurs poids, fixés de maniere à conſerver la même diſtance, tant les uns des autres, que du centre autour duquel ils font leurs vibrations. *Voyez* COMPOSÉ & OSCILLATION.

Théorie du mouvement des pendules. 1°. Un *pendule* élevé en *B*, retombera par l'arc de cercle *BA*, & s'élevera encore en décrivant un arc *AD* de même grandeur, juſqu'à un point *D*, auſſi haut que le premier; de-là il retombera en *A*, & ſe relevera juſqu'en *B*, & continuera ainſi perpétuellement de monter & de deſcendre.

Car ſuppoſons que *HI* ſoit une ligne horiſontale, & que *BD* lui ſoit parallele; ſi le corps *A*, que l'on conſidere ici comme un point, eſt elevé en *B*; la ligne de direction *BH*, étant une perpendiculaire tirée du centre de peſanteur *B* ſur la ligne horiſontale *HI*, tombe hors du point *C*, & par conſéquent l'action de la peſanteur n'eſt point détruite par la réſiſtance de la verge *BC*, comme elle l'eſt lorſque la verge eſt dans une ſituation verticale *CA*, le corps ne ſauroit donc reſter en *B*, il faut qu'il deſcende. *Voyez* DESCENTE.

Mais ne pouvant, à cauſe du fil qui la retient, tomber perpendiculairement par *BH*, il ſera forcé de décrire l'arc *BA*: de plus, quand il arrive en *A*, il tend à s'émouvoir ſuivant la tangente *AI*, avec la vîteſſe qu'il a acquiſe en tombant le long de l'arc *BA*, & cette vîteſſe eſt égale à celle qu'elle auroit acquiſe en tombant de la hauteur *BH* ou *FA*; & comme le corps ne peut ſe mouvoir ſuivant *AI*, à cauſe du fil qui le retient, il eſt obligé de ſe mouvoir ſur l'arc *AD*. Or en montant le long de cet arc, la peſanteur lui ôte à chaque inſtant autant de degrés de vîteſſe qu'elle lui en avoit donnés lorſqu'elle deſcendoit le long de l'arc *BA*; d'où il s'enſuit que lorſqu'il ſera arrivé en *D*, il aura perdu par l'action ſucceſſive & répétée de la peſanteur, toute la vîteſſe qu'il avoit au point *A*: donc quand il ſera arrivé en *D*, il ceſſera de monter, & redeſcendra par l'arc *DA* pour remonter juſqu'en *B*, & ainſi de ſuite. *Voyez* ACCÉLERATION & PESANTEUR.

Ce théorème eſt confirmé par l'expérience dans un nombre fini d'oſcillations: mais ſi on les ſuppoſoit continuées à l'infini, on appercevroit enfin quelque différence: car la réſiſtance de l'air, & le frottement autour du centre *C*, détruira une partie de la force acquiſe en tombant: ainſi le corps ne remontera pas préciſément au même point.

C'eſt pourquoi la hauteur à laquelle le *pendule* remonte diminuant conſidérablement, les oſcillations ceſſeront enfin, & le *pendule* demeurera en repos dans la direction perpendiculaire à l'horiſon, qui eſt ſa direction naturelle. On fait cependant abſtraction de la réſiſtance de l'air & du frottement que le *pendule* éprouve à ſon point de ſuſpenſion lorſqu'on traite des oſcillations des *pendules*, parce qu'on ne les conſidere que dans un tems très-court; & que dans un petit eſpace de tems ces deux obſtacles ne font pas un effet ſenſible ſur le *pendule*. Ainſi les vibrations du même *pendule*, dans des petits arcs de cercles inégaux, s'achevent dans des tems ſenſiblement égaux, quoiqu'ils ne le ſoient pas géométriquement, & que divers inconvéniens puiſſent les augmenter ou les diminuer.

Les oſcillations dans de plus grands arcs ſe font toujours dans un tems un peu plus long, & ces petites différences qui ſont très-peu de choſe dans un tems très-court & dans de très-petits arcs, deviennent ſenſibles lorſqu'elles ſont accumulées dans un tems plus conſidérable, ou que les arcs different ſenſiblement. Or mille accidens ſoit du froid, ſoit du chaud, ſoit de quelque ſaleté qui peuvent ſe gliſſer entre les roues de l'horloge, peuvent faire que les arcs décrits par le même *pendule* ne ſoient pas toujours égaux, & par conſéquent les temps marqués par l'aiguille de l'horloge, dont les vibrations du *pendule* ſont la meſures ſeroient ou plus courts ou plus longs. L'expérience s'eſt trouvée conforme à ce raiſonnement; car M. Derham ayant fait oſciller dans la machine pneumatique un *pendule*, qui faiſoit ſes vibrations dans un cercle, il trouva que lorſque l'air étoit pompé de la machine, les arcs que ſon *pendule* décrivoit étoient d'un cinquieme de pouce plus grands de chaque côté que dans l'air, & que ſes oſcillations étoient plus lentes de deux ſecondes par heure. Les vibrations du *pendule* étoient plus lentes de 6 ſecondes par heure dans l'air, lorſqu'on ajuſtoit le *pendule* de façon que les arcs qu'il décrivoit fuſſent augmentés de cette même quantité d'un cinquieme de pouce de chaque côté; *Tranſ. phil. n°. 294.* car l'air retarde d'autant plus le mouvement des *pendules*, que les arcs qu'ils décrivent ſont plus grands; le *pendule* parcourt de plus grands arcs dans le vuide, par la même raiſon qui fait que les corps y tombent plus vîte, c'eſt-à-dire, parce que la réſiſtance de l'air n'a pas lieu dans ce vuide. Enfin M. Derham remarque que les arcs décrits par ſon *pendule* étoient un peu plus grands, lorſqu'il avoit nouvellement nettoyé le mouvement qui le faiſoit aller.

C'eſt pour remédier à l'inegalité du mouvement des *pendules*, que M. Huyghens imagina de faire oſcillerl es *pendules* dans des arcs de cycloïde, au lieu de leur faire décrire des arcs de cercle. *Voyez* RÉSISTANCE & FROTTEMENT.

2°. Si le *pendule* ſimple eſt ſuſpendu entre deux demi-cycloïdes *CB* & *CD* (*Pl. Méch. fig. 37.*) dont les cercles générateurs aient leur diametre égal à la moitié de la longueur du fil *CA*, de maniere que le fil, en oſcillant, s'applique ou ſe roule autour des demi-cycloïdes; toutes les oſcillations, quelle que ſoit la différence ou l'inégalité de leur grandeur, ſeront iſochrones, c'eſt-à-dire, ſe feront en des tems égaux.

Car, puiſque le fil du *pendule CE* eſt roulé autour de la demi-cycloïde *BC*; le centre de peſanteur de la boule *E*, que l'on y conſidere comme un point, décrira, par ſon développement, une cycloïde *BEAD*, comme on le démontre par la théorie de cette courbe: or toutes les aſcenſions & deſcentes dans une cycloïde ſont iſochrones, ou ſe font en tems égaux: c'eſt pourquoi les oſcillations du *pendule* ſont auſſi iſochrones. *Voyez* CYCLOÏDE.

Imaginons préſentement, qu'avec la longueur du *pendule CA*, on décrit un cercle du centre *C*: il eſt certain qu'une portion très-petite de la cycloïde, proche le ſommet *A*, eſt preſque décrite par le même mouvement; car ſi le fil *CA* ne décrit qu'une très-petite portion de la cycloïde, comme *AL*, il ne s'enveloppera autour des cycloïdes *CB*, *CD*, que par une petite partie de ſon extrémité vers *C*, & les points *A*, *L* ſeront ſenſiblement à la même diſtance du point *C*; c'eſt pourquoi un petit arc de cercle ſe confondra preſqu'entierement avec le cycloïde.

Ainſi, dans les petits arcs de cercle, les oſcillations des *pendules* ſeront ſenſiblement iſochrones, quoiqu'inégales entr'elles; & le rapport au tems de la deſcente perpendiculaire par la moitié de la longueur du *pendule*, eſt le même que celui de la circonférence d'un cercle à ſon diametre, comme M. Huyghens l'a démontré pour la cycloïde.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

D'où il ſuit que plus les *pendules* qui oſcillent dans des arcs de cercle ſont longs, plus les oſcillations ſont iſochrones ; ce qui s'accorde avec l'expérience ; car dans deux grands *pendules* d'égale longueur, mais qui oſcillent dans des arcs inégaux, pourvu néanmoins que l'un de ces arcs ne ſoit pas trop grand, à peine appercevra-t-on quelqu'inégalité ou différence dans le nombre de cent oſcillations.

D'où il ſuit encore que l'on a une méthode de déterminer l'eſpace que parcourt en un tems donné un corps peſant qui tombe perpendiculairement. Car ayant le rapport du tems d'une oſcillation au tems de la chûte par la moitié de la longueur du *pendule*, on a le tems de la chûte par la moitié de la longueur du *pendule ;* d'où l'on peut déduire l'eſpace qui ſera parcouru dans tout autre tems donné quelconque.

C'eſt au célebre M. Huyghens que nous ſommes redevables de toute la théorie des *pendules*, qui oſcillent entre deux demi-cycloïdes, tant par rapport à la théorie qu'à la pratique : il la publia d'abord dans ſon *horologium oſcillatorium*, *ſive demonſtrationes de motu pendulorum*, &c.

Depuis ce tems on a démontré en beaucoup de manieres différentes tout ce qui regarde le mouvement des *pendules*, & le célebre M. Newton nous a donné dans ſes *principes* une belle théorie ſur ce ſujet, dans laquelle il a étendu aux épicycloïdes les propriétés que M. Huyghens avoit démontrées de la cycloïde.

3°. L'action de la peſanteur eſt moindre dans les parties de la terre, où les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes, & elle eſt plus grande où elles ſont plus promptes.

Car le tems d'une oſcillation dans la cycloïde eſt au tems de la deſcente perpendiculaire par le diametre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle eſt au diametre. Par conſéquent, ſi les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes, la deſcente perpendiculaire des corps peſans eſt auſſi plus lente, c'eſt-à-dire, que le mouvement eſt moins accéleré, ou que la force de la peſanteur eſt moindre, & réciproquement.

Ainſi, comme l'on trouve par expérience que les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes près de l'équateur que dans les endroits moins éloignés du pole, la force de la peſanteur eſt moindre vers l'équateur que vers les poles ; & de-là on a conclu que la figure de la terre n'eſt pas préciſément une ſphere, mais un ſphéroïde. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

Ainſi M. Richer trouva, par une expérience faite en l'île de Cayenne, vers le quatrieme degré de latitude, qu'un *pendule* qui bat les ſecondes à Paris, devoit être racourci d'une ligne & un quart, pour réduire ſes vibrations au tems d'une ſeconde.

M. Deshayes, dans un voyage qu'il fit en Amérique, confirma l'obſervation de M. Richer ; mais il ajoute que la diminution établie par cet auteur paroît trop petite.

M. Couplet le jeune, à ſon retour d'un voyage en Bréſil & en Portugal, ſe réunit à M. Deshayes, quant à la néceſſité de raccourcir le *pendule* vers l'équateur, plus que n'avoit fait M. Richer. Il obſerva que même à Lisbonne, le pendule à ſecondes doit être deux lignes $\frac{1}{2}$ plus court qu'à Paris ; ce qui eſt une plus grande diminution que celle de Cayenne, telle que M. Richer l'a déterminée, quoique Cayenne ait 24 degrès moins de latitude que Lisbonne. Mais les obſervations de M. Couplet n'ont point paru aſſez exactes à M. Newton pour qu'on pût s'y fier : *craſſioribus*, dit-il, *hujus obſervationibus minus fidendum eſt. Prop. xx. liv. III.* de ſes principes.

D'autres auteurs ont prétendu que la diminution du *pendule* ne ſe faiſoit point regulierement : Meſſieurs Picard & de la Hire ont trouvé la longueur du *pendule* à ſecondes exactement la même à Bayonne, à Paris, & à Vranibourg en Danemarck ; quoique la premiere ville ſoit à 43 degrés $\frac{1}{2}$ de latitude, & la derniere à 53°. 3′.

C'eſt pourquoi M. de la Hire préſuma que la diminution n'eſt qu'apparente, que la verge de fer avec laquelle M. Richer meſura ſon *pendule*, peut s'être alongée par les grandes chaleurs de l'île de Cayenne ; & qu'ainſi, en approchant de la ligne, le *pendule* ne devroit pas proprement être raccourci, abſtraction faite de la chaleur. Mais en premier lieu, on pourroit répondre, que ſuivant la table donnée par M. Newton de la longueur du *pendule* aux différentes latitudes, la différence des longueurs du pendule à 43 degrés & demi & à 35 degrés, eſt aſſez petite pour avoir été difficile à appercevoir ; car cette différence n'eſt que d'environ $\frac{3}{10}$ de lignes ; à plus forte raiſon la différence à Bayonne & à Paris ſera-t-elle encore plus inſenſible. A l'égard de l'obſervation de M. de la Hire ſur l'accroiſſement des verges du *pendule* par le froid, & leur dilatation par la chaleur, M. Newton répond que dans l'expérience que M. de la Hire rapporte, la chaleur de la verge étoit plus grande que celle du corps humain, parce que les métaux s'échauffent beaucoup au ſoleil, au lieu que la verge d'un *pendule* n'eſt jamais expoſée à la chaleur directe du ſoleil, & ne reçoit jamais un degré de chaleur égal à celui du corps humain ; d'où il conclut qu'une verge de *pendule* longue d'environ 3 piés, peut être, à la vérité, un peu plus longue en été qu'en hyver, & à l'équateur que dans nos climats, ſi on a égard à la chaleur, mais que ſon alongement ne doit pas être aſſez grand pour produire toute la différence que l'on obſerve dans la longueur du *pendule*. M. Newton ajoute qu'on ne peut point attribuer non plus cette différence aux erreurs des Aſtronomes françois ; car quoique leurs obſervations ne s'accordent pas parfaitement entr'elles, cependant la différence en eſt ſi petite, qu'elle peut être négligée. En comparant entr'elles ces différentes obſervations, M. Newton croit qu'on peut prendre deux lignes pour la quantité dont le *pendule* à ſecondes doit être augmenté ſous l'équateur.

M. de Maupertuis, à la fin de ſon traité de *la parallaxe de la luxe*, nous a donné un précis des principales opérations qui ont été faites pour la meſure du *pendule* dans les différens endroits de la terre par les plus habiles obſervateurs, & il y joint les obſervations qui ont été faites par lui-même & par meſſieurs Clairaut, Camus, le Monnier, &c. à Pello pour y déterminer la longueur du *pendule*. Il déduit enſuite de ces obſervations les rapports de la peſanteur en différens lieux, dont il a formé une table ; il trouva par exemple qu'un poids de 100000 livres à Paris peſeroit à Pello 100137, & à Londres 100018. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE. *Voyez* auſſi les ouvrages de meſſieurs *Bouguer*, *la Condamine*, *Boſcowich*, &c. ſur cet important ſujet.

4°. Si deux *pendules* font leurs vibrations dans des arcs ſemblables, les tems de leurs oſcillations ſont en raiſon ſous-doublée de leurs longueurs.

D'où il ſuit que les longueurs des *pendules*, qui font leurs vibrations dans des arcs ſemblables, ſont en raiſon doublée des tems que durent les oſcillations.

5°. Les nombres des oſcillations iſochrones faites dans le même tems par deux *pendules*, ſont réciproquement comme les tems employés aux différentes vibrations.

Ainſi les longueurs des *pendules*, qui font leurs vibrations dans des petits arcs ſemblables, ſont en raiſon doublée réciproque des nombres d'oſcillations faites dans le même tems.

6°. Les longueurs des *pendules*, ſuſpendus entre deux

deux cycloïdes, ſont en raiſon doublée des tems, pendant leſquels ſe font les différentes oſcillations.

D'où il ſuit qu'elles ſont en raiſon doublée réciproque des nombres d'oſcillations faites dans le même tems; & que les tems des oſcillations, faites en différentes cycloïdes, ſont en raiſon ſous-doublée des longueurs des *pendules*.

7°. Pour trouver la longueur d'un *pendule*, qui faſſe un certain nombre de vibrations en un tems donné quelconque.

Suppoſons que l'on demande 50 vibrations dans le tems d'une minute, & que l'on demande la longueur de la verge, en comptant du point de ſuſpenſion juſqu'au centre d'oſcillation ou de la boule qui eſt au bout : c'eſt une regle conſtante que les longueurs des *pendules* ſont l'une à l'autre réciproquement comme les quarrés de leurs vibrations. Maintenant ſuppoſons qu'un *pendule* à ſecondes, c'eſt-à-dire, qui fait 60 vibrations dans une minute, eſt de 39 pouces & $\frac{2}{10}$; dites donc, le quarré de 50, qui eſt de 2500, eſt au quarré de 60, qui eſt de 3600, comme $39\frac{2}{10}$ eſt à la longueur du *pendule* cherché, que l'on trouvera de 56 pouces $\frac{4}{10}$.

Remarque pratique. Puiſque le produit des termes moyens de la proportion ſera toujours 1411200, c'eſt-à-dire, $3600 \times 39\frac{2}{10}$, il n'y a ſeulement qu'à diviſer ce nombre par le quarré du nombre des vibrations aſſigné; & le quotient donnera la longueur d'un *pendule*, qui fera préciſement autant de vibrations dans une minute.

8°. La longueur d'un *pendule* étant connue, trouver le nombre de vibrations qu'il fera dans un tems donné.

Cette queſtion eſt l'inverſe de la premiere : dites la longueur donnée $56\frac{4}{10}$ eſt à la longueur du *pendule* à ſecondes, qui ſert de modele, c'eſt-à-dire ici, eſt à $39\frac{2}{10}$, comme le quarré des vibrations de ce dernier *pendule* dans un tems donné; par exemple, une minute eſt au quarré des vibrations cherchées; c'eſt-à-dire, $56\frac{4}{10}.\ 39\frac{2}{10} :: 3600.\ 2500$, & la racine quarrée de 2500 ou 50 ſera le nombre des vibrations que l'on demande.

Mais dans la pratique, il faut agir ici comme dans le premier probleme; vous n'aurez ſeulement qu'à diviſer 1411200 par la longueur, vous aurez le quarré du nombre des vibrations; de même que l'on diviſe ce nombre par le quarré des vibrations pour trouver la longueur.

Sur ces principes M. Derham a conſtruit une table des vibrations des *pendules* des différentes longueurs dans l'eſpace d'une minute.

Longueur du pendule en pouces.	Vibrations en une minute.	Longueur du pendule en pouces.	Vibrations en une minute.
1.	375. 7.	30.	68. 6.
2.	265. 6.		
3.	216. 9.	39. 2.	68. 0.
4.	187. 8.		
5.	168. 0.	40.	59. 5.
6.	153. 3.	50.	53. 1.
7.	142. 0.	60.	48. 5.
8.	132. 8.	70.	44. 9.
9.	125. 2.	80.	42. 0.
10.	118. 8.	90.	39. 6.
20.	84. 0.	100.	37. 5.

Remarquez que ces lois du mouvement des *pendules* ne s'obſerveront pas à la rigueur, à moins que le fil qui ſoutient la boule n'ait aucun poids, & que la peſanteur de tout le poids ne ſoit réuni en un ſeul point.

C'eſt pourquoi il faut ſe ſervir dans la pratique d'un fil très-fin & d'une petite boule, mais d'une matiere fort peſante; ſans cela le *pendule*, de ſimple qu'on le ſuppoſe, deviendroit compoſé, & ce ſeroit preſque la même choſe que ſi différens poids étoient appliqués à différens endroits de la même verge inflexible.

L'uſage des *pendules*, pour meſurer le tems dans les obſervations aſtronomiques, & dans les occaſions où l'on a beſoin d'un grand degré de préciſion, eſt trop évident pour qu'il ſoit beſoin d'en parler ici.

On peut régler la longueur du *pendule* avant ſon application, & la faire pour battre un tems demandé, par exemple, les ſecondes, les demi-ſecondes, *&c.* par l'*art.* 4. ou bien, on peut la prendre à volonté, & déterminer enſuite les tems des vibrations ſuivant l'*art.* 8.

Quant à l'uſage des *pendules* pour la meſure des diſtances inacceſſibles, fort éloignées par le moyen du ſon, *voyez* SON, *Chambers*, *Wolf*, *&c.* (*O*)

Méthode générale pour trouver le mouvement d'un pendule. Soit a le rayon du cercle que décrit le *pendule*, ou la longueur du *pendule*; b, l'abſciſſe totale qui répond à l'arc du centre, en prenant cette abſciſſe depuis le point le plus bas; x, l'abſciſſe d'une portion quelconque de cet arc; p, la peſanteur; u, la vîteſſe en un point quelconque, on aura $uu = 2p(b-x)$. *Voyez* les articles FORCE ACCÉLÉRATRICE & PLAN INCLINÉ); & le tems employé à parcourir un arc quelconque infiniment petit, ſera $\frac{-adx}{u\sqrt{2ax-xx}} = \frac{-adx}{\sqrt{2ax-xx}} \times \frac{1}{\sqrt{2p}.\sqrt{b-x}}$. Or, lorſque l'arc deſcendu n'a pas beaucoup d'amplitude, x eſt petit par rapport à a; & on peut, au lieu de $\frac{1}{\sqrt{2ax-xx}}$, ou $\frac{1}{\sqrt{x+2a-x^2}}$, écrire $\frac{1}{\sqrt{x}} \times \left(\frac{1}{\sqrt{2a}} + \frac{x}{4a.\sqrt{2a}}\right)$, *&c.* (*voyez* BINOME, APPROXIMATION, & EXPOSANT); de maniere que l'élément du tems ſera à-peu-près $\frac{-a}{\sqrt{2p}} \times \left(\frac{dx}{2a.\sqrt{bx-xx}} + \frac{xdx}{4a.2a.\sqrt{bx-xx}}\right)$, *&c.* quantité qui étant intégrée par les regles connues, donnera à-peu-près le tems d'une demi-vibration du *pendule*. On peut même, lorſque l'arc deſcendu eſt fort petit, négliger entierement le terme $\frac{+xdx}{2a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}}$; & alors le tems de la deſcente du *pendule* ſera ſenſiblement le même que celui de la deſcente dans une cycloïde qui auroit le rayon oſculateur à ſon ſommet égal au rayon du *pendule*.

On voit auſſi que le tems de la deſcente par un arc de cercle, eſt en général un peu plus grand que celui de la deſcente par un tel arc de cycloïde : de plus il eſt aiſé de comparer le tems d'une vibration avec le tems de la deſcente verticale d'un corps le long d'un eſpace quelconque h. Car la vîteſſe, à la fin de cet eſpace, eſt $\sqrt{2ph}$, & l'élément du tems eſt $\frac{dh}{\sqrt{2ph}}$, dont l'intégrale eſt $\frac{\sqrt{2h}}{\sqrt{p}}$. Or le tems de la demi-vibration eſt égal à l'intégrale de $\frac{-adx}{\sqrt{2a.}\sqrt{2p}\sqrt{bx-xx}}$, ou de $\frac{-dx}{\sqrt{bx-xx}} \times \frac{a}{\sqrt{2a.}\sqrt{2p}}$, c'eſt-à-dire (en nommant c la circonférence du rayon a) $a\frac{c}{2a} \times \frac{a}{\sqrt{2a}\sqrt{2p}}$. Donc les deux tems ſont entre eux comme $\frac{1}{2}\frac{\sqrt{a}}{c}$ à $\sqrt{2h}$. D'où il eſt aiſé de tirer tous les théorèmes ſur les *pendules*.

Dans ces théorèmes on fait abſtraction de la réſiſtance de l'air; cependant il eſt bon d'y avoir égard, & pluſieurs géometres s'y ſont appliqués. *Voyez* les *Mém. de Pétersbourg*, *tom. III. & V. Voyez* auſſi mon *Eſſai ſur la réſiſtance des fluides*, *art. xcv. xcvj. & ſuiv.* (*O*)

PENDULE, RÉCIPROCATION DU. On appelle ainſi

un petit mouvement preſque inſenſible de libration ou d'oſcillation que doit avoir, ſuivant quelques philoſophes, un long *pendule* attaché fixement à un plancher, & qu'on y laiſſe en repos.

Il eſt certain que le centre de gravité de la terre change continuellement de place, ne fût-ce que par le mouvement du flux & reflux. *Voyez* FLUX ET REFLUX. Or ce mouvement dans le centre de gravité doit produire une altération dans la direction & le mouvement des graves. Reſte à ſavoir ſi cette altération eſt ſenſible. Pour cela il faut ſuſpendre à un plancher un long *pendule*, & voir ſi ce *pendule* eſt dans un parfait repos. Un gentilhomme de Dauphiné, nomme Calignon de Peirins, ami de Gaſſendi, ayant fait cette expérience ſur un *pendule* de trente piés, prétendit y avoir obſervé du mouvement; ce qui occaſionna entre les Savans une diſpute dont on peut voir le détail dans l'hiſtoire de l'académie de 1742: depuis ce tems, d'autres ſavans ont entrepris de répéter la même expérience, & ont trouvé des réſultats différens, les uns tenant pour le balancement, les autres le niant. Enfin M. Bouguer, dans les *Mémoires de l'académie de 1754*, a traité cette matiere avec beaucoup de ſoin; & il en réſulte que la réciprocation du *pendule*, lorſqu'il y en a, tient à une cauſe prochaine & irréguliere, & ne peut être miſe au rang des phénomenes généraux qui dépendent du ſyſtème du monde. (*O*)

PENDULE, ſ. f. (*Horlogerie.*) eſpece d'horloge à *pendule*, exécutée en général avec plus de préciſion que les horloges de cette eſpece, & qui n'en differe eſſentiellement que par la diſpoſition de ſes parties, ſur-tout de la cage qui reſſemble fort à celle des montres.

Dans le tems où l'on commença à appliquer le *pendule* aux horloges, les premieres dans leſquelles on employa ce nouveau régulateur, furent probablement appellées d'abord *horloges* à *pendule*, enſuite ſimplement *pendules*; & comme ces horloges n'étoient que d'une grandeur médiocre & faites avec plus de préciſion que les autres, il eſt arrivé de-là, que malgré que dans toutes les horloges on ait ſubſtitué dans la ſuite le *pendule* au balancier, il n'y a eu que celles d'une certaine grandeur & dont nous venons de parler, auxquelles on ait donné le nom de *pendules*, les autres ayant conſervé celui d'*horloges*, comme horloge de *clocher*, *de chambre*, &c.

On diſtingue les *pendules* en général *en pendules* à poids & *pendules* à reſſort. Dans les premieres, ſont toutes les *pendules* à grandes vibrations, à équation, *&c.* Dans les ſecondes, ſont toutes celles d'une certaine grandeur qui ont pour principe de mouvement un reſſort, comme celles qui ſe mettent ſur un pié, ſur une table, qui ſe plaquent contre un mur, *&c.* telles ſont ordinairement les *pendules* à quinze jours à ſonnerie, les *pendules* à quarts, les *pendules* à trente heures, les *pendules* à répétition, les *pendules* à trois parties; c'eſt-à-dire celles qui répetent l'heure lorſque l'on tire le cordon, & qui ſonnent en même tems l'heure & les quarts d'elles-mêmes. Enfin, celles à quatre parties, qui, outre les propriétés de ces dernieres ont encore celle d'être à réveil; il y a encore des *pendules* à carillon & des *pendules* à remontoir, qui ſont en quelque façon à poids & à reſſort, la force motrice originale étant un reſſort employé à faire ſonner la ſonnerie, & en même tems à remonter un poids qui fait aller le mouvement. *Voyez* REMONTOIR.

PENDULE D'ÉQUATION, (*Horlogerie.*) eſpece de pendule conſtruite de façon qu'elle marque & l'heure du tems vrai, & celle du tems moyen; au moyen de quoi, la différence entre ces deux eſpeces d'heure, indique l'équation du ſoleil. Quoiqu'on ait commencé de très-bonne heure à faire des horloges ſi-gieuſes qui marquoient les mouvemens des planetes, *&c.* cependant leur mouvement étoit trop irrégulier, pour qu'on penſât à leur faire marquer les équations du ſoleil, ces horloges avançant ou retardant ſouvent d'une demi-heure en très-peu de tems, tandis que l'équation du ſoleil n'eſt que de ſeize minutes dans l'eſpace de trois mois. Mais dès que l'on eût appliqué le *pendule* aux horloges, le mouvement de ces horloges, ou plutôt de ces *pendules*, en devint ſi juſte par rapport à celui des horloges ordinaires, qu'on s'apperçut bien-tôt que pour les bien régler, il falloit avoir égard à l'équation du ſoleil; ce qui fit apparemment naître l'idée des *pendules d'équation.* Une des premieres dont on ait connoiſſance, eſt celle qui ſe trouva dans le cabinet du roi d'Eſpagne en 1699, dont parle M. Sully dans la regle artificielle du tems, édit. de pag. Cette *pendule* marquoit l'équation du ſoleil, au moyen de deux aiguilles, dont l'une indiquoit le tems vrai, & l'autre le tems moyen; & c'eſt de cette façon qu'on les a faites en Angleterre. Le même M. Sully propoſe dans le même livre de faire une *pendule* non pas d'équation, mais dont l'inégalité des vibrations du *pendule* répondroit à l'inégalité des jours, *&c.* Idée qui étoit auſſi venue au R. P. D. Alexandre bénédictin, dès 1699, ce qu'il prouve par le certificat de l'académie royale des Sciences, qu'il rapporte: ce pere dans ſon *traité des Horloges*, s'efforce de prouver la beauté de cette invention; mais pour peu qu'on entende l'horlogerie, on verra combien elle eſt ridicule, & que les *pendules* ne ſont pas déja trop préciſes pour ajouter de nouvelles ſources d'erreur dans l'alongement & le raccourciſſement périodique du *pendule*; mais il eſt inutile de parler de cette eſpece de *pendules*, qui ne ſont réellement pas des *pendules d'équation.*

PENDULE *en tant qu'appliqué aux horloges.* L'invention des horloges à *pendule*, qu'on appelle ſimplement *pendule*, eſt dûe à l'induſtrie heureuſe du ſiecle paſſé: Huyghens & Galilées'en diſputent l'honneur. Le premier qui a fait un volume conſidérable ſur ce ſujet, déclare qu'on n'a exécuté cette eſpece d'horloge qu'en 1657, & qu'on n'en a imprimé la deſcription qu'en 1658. Becker, dans ſa *nova dimetiendi temporis theoria*, ſe déclare vivement pour Galilée, & rapporte (à la vérité de la ſeconde main) toute l'hiſtoire de cette invention, ajoutant qu'un nommé *Theſſler*, horloger du pere du grand duc de Toſcane, qui vivoit de ſon tems, avoit fait la premiere *pendule* à Florence, ſous la direction de Galilée, *Galileo*, & qu'il en avoit envoyé un modele en Hollande. L'académie del Cimento dit expreſſément, que l'application du *pendule* au mouvement des horloges avoit été d'abord propoſée par Galilée, & que c'étoit ſon fils Vincenzo Galilei qui l'avoit mis le premier en pratique en 1649.

Quel qu'ait été l'auteur de cette invention, au-moins eſt-il certain qu'elle n'a reçû ſa perfection que de Huyghens, lequel fait remarquer avec ſoin, que ſi Galilée en a eu quelqu'idée, au-moins ne l'a-t-il pas portée à ſa maturité.

C'eſt en 1662, que M. Fromentil, hollandois, a fait en Angleterre la premiere *pendule.*

Le *pendule* en tant qu'appliqué à l'horloge, eſt compoſé d'une verge d'acier, *A B*, *fig. 18.* (*Pl. de la pendule à ſecondes*) ſuſpendue à un point fixe *P*; de façon qu'elle puiſſe ſe mouvoir librement autour de lui; & d'un corps grave *B*, auquel on donne la forme lenticulaire, afin de diminuer la réſiſtance que l'air apporte à ſon mouvement.

Ce qui rend le *pendule* ſi ſupérieur aux autres régulateurs, c'eſt que perdant fort peu de ſon mouvement, il eſt entretenu en vibration par une force très-foible à ſon égard, & dont par conſéquent les inégalités influent bien moins ſur ſa juſteſſe.

Si l'on met en vibration dans le même tems un *pendule* & un balancier joint à ſon reſſort, l'expérience fait voir qu'au bout de 90 ſecondes, le dernier aura perdu tout ſon mouvement, au lieu que l'autre le conſervera pendant dix heures & plus. Ainſi les reſtitutions du mouvement ſur le *pendule*, ſont à celles qu'exige le balancier aidé du reſſort, à-peu-près comme un à 400.

Pluſieurs cauſes concourent à cette ſupériorité du *pendule* ſur le balancier : les particules du reſſort éprouvant un frottement les unes ſur les autres, quand il reprend ſa premiere figure ; la force qu'il devroit communiquer au balancier en eſt d'autant plus diminuée ; mais ce qui contribue encore plus à la perfection du *pendule*, c'eſt la ſuſpenſion. *Voyez* SUSPENSION.

L'expérience a montré qu'un long *pendule* donne plus de régularité qu'un court, en parcourant les mêmes eſpaces ; en voici les raiſons.

1°. Sa lentille deſcendant par un plan moins incliné, peut être beaucoup plus peſante, parce que ſon mouvement eſt moins difficile à reſtituer, & parce qu'il s'en perd une moindre quantité ; le nombre des oſcillations dans un tems quelconque, n'étant pas ſi conſidérable, & l'air n'étant point frappé avec autant de rapidité dans chacune d'elles.

2°. Pour des ſolides de figures ſemblables, les ſurfaces n'étant point comme les maſſes, mais comme les quarrés de leurs racines cubiques, les réſiſtances de l'air deviennent d'autant moins puiſſantes ſur les lentilles fort peſantes.

3°. Ces vibrations plus lentes rendent le rouage plus ſimple, plus conſtamment le même, & moins ſujet à l'uſure. On remarque que dans les *pendules* à ſecondes, par exemple, les trous des pivots ne s'uſent preſque jamais.

4°. Par toutes les raiſons précédentes, la force motrice d'un long *pendule* peut être beaucoup moins conſidérable à l'égard du poids vibrant ; & les inégalités de cette force influent beaucoup moins ſur la juſteſſe des vibrations. Enfin, les longs *pendules* peuvent décrire des arcs beaucoup plus petits, qui, comme il eſt démontré, *article* CYCLOIDE, approchent davantage des arcs cycloïdaux.

Pendule à 15 jours à reſſort & à ſonnerie. La *figure qu'on voit dans nos Pl. d'Horlog.* repréſente une *pendule* de cette eſpece dont on a ôté la grande platine ; on y voit la diſpoſition des roues du mouvement & de la ſonnerie, comme dans tous les mouvemens ; c'eſt toujours la même théorie ; on entendra facilement de quelle maniere elles agiſſent les unes ſur les autres ; la ſeule différence eſſentielle entre cette *pendule*, & la *pendule* à ſecondes, dont nous venons de parler, c'eſt qu'au lieu de poulie il y a ici un barillet *R*, denté à ſa circonférence ; *S* eſt la ſeconde roue ; *T* la troiſieme, ou la roue à longue tige ; *V* la roue de champ, & *X* la roue de rencontre. On voit dans *une autre fig.* la maniere dont la roue de champ agit ſur la roue de rencontre, & dont celle-ci agit ſur les palettes de la verge. De l'autre côté, on voit le rouage de ſonnerie, qui eſt compoſé de cinq roues, en comptant le barillet *Q*, denté auſſi ; à ſa circonférence *P*, eſt la ſeconde roue, *O* la troiſieme, ou la roue de chevilles, *M*, la roue d'étoquiau, *N*, la roue du volant, & 4 le pignon du volant. La *fig. ſuiv.* repréſente cette *pendule* vûe du côté où ſont les aiguilles ; le cadran étant ôté, on voit le détentillon *D C 6*, dont le bras *6* eſt levé toutes les demi-heures, pour faire ſonner la *pendule*, au moyen des deux chevilles oppoſées qui ſont ſur la roue de minutes *B*. La *figure 15.* repréſente la détente qu'on voit en place dans le profil de la *figure 9.* les parties *F D*, ſont repréſentées par les parties *p* ; la fonction de la partie *E*, eſt mieux repréſentée en *E* dans la *figure 7*, où on la voit qui s'appuie ſur le détentillon ; au moyen de quoi, celui-ci s'éleve à toutes les demi-heures. Pour entendre bien comment toutes ces pieces agiſſent pour faire ſonner la *pendule*, *voyez l'article* SONNERIE

A, *fig. 7.* eſt la tige du marteau qui a un reſſort qui tend toujours à la faire tourner dans le ſens contraire à celui où elle tourne quand les chevilles de la troiſieme roue agiſſent ſur l'eſpece de palette qu'elle a en *Y*. On voit en haut de cette *figure 7.* le marteau dont la queue entre quarrément ſur cette tige : *7.* & *8.* ſont les rochets qui entrent à quarré ſur les arbres de barillet, & qui ſont retenus par les cliquets. *Voyez l'article* ENCLIQUETAGE. Les *figures 13*, *12*, & *10*, repréſentent le chaperon, le remontoir, & la potence *A D*, qui contient la verge des palettes *C A*, & dans la partie *A* de laquelle roule le pivot d'en haut de la roue de rencontre. *1 B*, eſt la contre potence qui reçoit le pivot d'en bas de cette roue.

Pendules à quarts. Les hommes étant toûjours portés à imiter, ce n'eſt qu'avec effort qu'ils ſortent des routes ordinaires. Ainſi la ſonnerie des heures dans les premieres horloges ayant été faite avec un rouage particulier, quand on voulut leur faire ſonner les quarts, on n'imagina rien de mieux que de faire auſſi un rouage pour la ſonnerie des quarts, quoique ce fût employer beaucoup d'ouvrage à produire peu d'effet ; ce qui eſt directement contraire à la ſaine méchanique, qui veut que la complication des machines ſoit toûjours proportionnelle à celle des effets qu'elles produiſent : pluſieurs horlogers ſentant ce défaut des *pendules à quarts* ont voulu y rémédier, en les faiſant ſonner l'heure & les quarts par un ſeul rouage, mais juſqu'à-préſent il y en a peu qui aient réuſſi, leurs *pendules* pour la plûpart étant fort compliquées ; il n'y a guere que quelques habiles horlogers & mon pere qui en aient fait avec cette ſimplicité qui eſt, ſi cela ſe peut dire, la véritable élégance dans les machines.

La *fig. 28.* repréſente la diſpoſition des rouages du mouvement, de la ſonnerie des heures & de celle des quarts d'une *pendule* à quarts ordinaire ; le mouvement ne différant en rien eſſentiellement de la *pendule* à quinze jours que nous venons de décrire. Quant au nombre des roues du mouvement, les voici :

Barillet, 84 — 14

2^e^ roue, . . . 84 — 7

3^e^ roue, ... 78 — 6

roue de champ, ... 66 — 6

roue de rencontre, ... 33 — 2

verge des palettes.

pendule, ...

Par ces nombres, on voit que la troiſieme roue ou la roue à longue tige, faiſant un tour par heure, le nombre des vibrations du *pendule*, dans le même tems, ſera de 9438, & par conſéquent que la longueur de ce *pendule* ſera de cinq pouces trois lignes, ou à-peu-près ; un *pendule* de cette longueur donnant par heure 9450 vibrations. Or par les nombres des premiers mobiles, il eſt clair que la roue à longue tige fait ſoixante-douze tours pour un du barillet, & le reſſort faiſant ſix tours dans le barillet, il s'enſuit que le reſſort, avant d'être au bas, fera faire à

cette roue 432, qui équivaudront à autant d'heures; & ce nombre étant diviſé par 24 donnera le nombre de jours que la *pendule* marchera avant que d'être au bas. Quant aux nombres des roues de la ſonnerie, ils ſont les mêmes que ceux dont il eſt parlé à l'*article* SONNERIE: ainſi nous y renvoyons.

La ſonnerie des heures n'en differe pas eſſentiellement non plus, ſi ce n'eſt 1°. que cette *pendule* ſonnant la demie par les quarts, un tour du chaperon au lieu d'équivaloir à 90 coups de marteau, n'équivaut qu'à 78, nombre des heures qu'une *pendule* doit ſonner en 12 heures; & 2°. que le détentillon *Q R S* (*fig.* 29.) au lieu d'être levé par la roue de minutes toutes les heures, l'eſt par un chaperon *T* qui appartient aux quarts: de ſorte que l'heure ne peut ſonner qu'après les quarts, & qu'il n'eſt point néceſſaire que ce détentillon ait une partie *H fig.* 13. telle que celui d'une *pendule* à ſonnerie ordinaire, pour faire le délai, parce qu'ici la ſonnerie des heures eſt dirigée par celle des quarts; & que dès que ceux-ci ſont ſonnés, il faut que l'heure parte. Quant à la ſonnerie des quarts, voici comme elle s'exécute. La roue de minutes *N fig.* 19. porte quatre chevilles qui levent alternativement le détentillon des quarts *N O P*, pour faire détendre la ſonnerie des quarts comme à l'ordinaire; celle-ci étant libre, ſonne de la maniere ſuivante. La roue *I Q*, *fig.* 18. porte un nombre de chevilles égal aux coups de marteau que les quarts doivent frapper pendant une heure, c'eſt-à-dire dix; & comme ces dix coups doivent être frappés alternativement par deux marteaux, dont l'un doit toûjours partir le premier: ſix de ces chevilles ſont d'un côté de la roue & quatre de l'autre, & non toutes d'un même côté, comme il eſt marqué dans la *fig.* ces chevilles levent alternativement une double baſcule *M* pour les deux marteaux qui ſont ici placés ſur le côté, mais qu'on n'a point repréſentés. La ſonnerie des quarts ayant été miſe en liberté, la *pendule* ſonne un certain nombre des quarts qui ſont déterminés, de même que dans la ſonnerie des heures, par une roue de compte (*fig.* 19. 2.) qui entre à quarré ſur l'axe de la roue de chevilles, & qui eſt diviſée en quatre parties 1, 2, 3, 4, pour un quart, deux quarts, *&c.* lorſque l'aiguille des minutes eſt ſur le midi, dans l'inſtant que les quatre quarts ſont ſonnés, la cheville *S* du chaperon *T* leve le détentillon *Q R S* de la ſonnerie des heures, au moyen de quoi l'heure ſonne. On conçoit bien que le nombre des tours de la roue de chevilles de la ſonnerie des quarts par rapport à ceux de ſon barillet, ſont déterminés de façon que ſi la *pendule* va 18 jours, par exemple, cette roue fera autant de tours qu'il y a d'heures dans cet intervalle de tems; c'eſt ce qu'on verra facilement par les nombres de cette ſonnerie. On concevra de même que comme la ſonnerie des heures ne frappe que 78 coups en 12 heures, la roue de chevilles de cette ſonnerie fera par tour du chaperon un nombre de tours qui multiplié par celui de ſes chevilles, ſera encore égal à 78. *Voyez* là-deſſus l'*article* SONNERIE.

Nombres des roues de cette pendule. Mouvement.

Barillet 84 — 14

2e roue, . . 77 — 7

3e roue, ... 72 — 6

roue de champ, . . . 60 — 6

roue de rencontre, ... 31 — 2 verge des paletes.

pendule, ...

Sonnerie des heures.

Barillet, 84 — 14

2e roue, . . . 78 — 8

— 8 chevilles.

roue de chevilles, 56 — 7

roue d'étoquiau, ... 56 — 6

roue du volant, ... 48 — 6 pignon du volant.

Sonnerie des quarts.

Barillet, 84 — 14

2e roue, . . . 72 — 8

10 chevilles.

roue de chevilles, 60 — 6

roue d'étoquiau, . . . 56 — 6

roue du volant, ... 48 — 6 pignon du volant.

PENDULE, (*Phyſiq. génér.*) entre les découvertes ſur le *pendule*, les Anglois attribuent à M. Chriſtophe Wren, un des plus illuſtres Architectes de ſon ſiecle, les ſuivantes. Ils prétendent qu'il a trouvé le premier que le *pendule* dans un tour & retour, ſe meut inégalement en des tems égaux, ſelon une ligne de ſinus; qu'il pourroit ſe mouvoir d'une maniere circulaire ou elliptique, & que ces vibrations auroient les mêmes périodes que celles qui ſont alternatives; que par la jonction de pluſieurs *pendules*, qui dépendroient les uns des autres, on pourroit repréſenter les mouvemens des planetes ou d'autres plus embarraſſés encore; ce qui n'empêcheroit pas ces *pendules* de faire ſans confuſion, de même que les planetes, trois ou quatre mouvemens différens, en agiſſant ſur le même corps en divers périodes; enfin, qu'on pourroit trouver une meſure univerſelle pour l'uſage ordinaire, par le moyen du *pendule*. (*D. J.*)

PENDULIER, ſ. m. (*Horlogerie.*) nom que les horlogers donnent à celui qui fait des pendules.

PÊNE *ou* PENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Languedoc, près de l'Aveyron, avec un château ruiné.

PENE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne; elle a ſa ſource dans le duché de Meckelbourg, & ſe décharge dans la mer Baltique, vis-à-vis de l'île de Ruden. (*D. J.*)

PÉNES, (*Marine.*) ce ſont des bouchons de laine que le calfateur attache à un manche, appellé le *bâton à Vadel*, & dont il ſe ſert à braïer le vaiſſeau. (*Q*)

PÊNE, (*Rubanier.*) eſt le reſte de la piece que l'on emploie juſqu'au plus près des liſſes qu'il eſt poſſible, au moyen de la corde à encorder dont on a parlé à l'*article* CORDE *à encorder*, ce *pêne* devenant inutile, parce qu'il eſt trop court, n'eſt plus propre à ce métier, il ſert aux religieuſes qui en font mille petits ouvrages de dévotion.

PENE, ſ. m. (*Serrurerie.*) c'eſt dans une ſerrure le morceau de fer que la clé fait aller & venir, en tour-

nant ſur elle-même & qui ferme la porte ; *pêne* vient de *penulus*, verrouil.

Le *pêne* en bord a lieu aux ſerrures de coffre, il paſſe le long du bord de la ſerrure ; lorſque le couvercle du coffre eſt fermé ; l'aubron entre dans le bord de la ſerrure, & le *pêne* dans l'aubron, lorſqu'on tourne la clé.

Le *pêne* à demi-tour ou à reſſort a lieu dans une ſerrure où il eſt toujours repouſſé par un reſſort qui le tient fermé ; il n'y a que l'action de la clé ou la preſſion d'un bouton qui le tienne ouvert.

Le *pêne* dormant eſt celui qui ne va que par le moyen de la clé, & qui reſte dans la place où elle l'a conduit.

Le *pêne* fourchu eſt le même que le *pêne* dormant, excepté qu'il a la tête fendue & qu'il forme deux *pênes* en apparence, en ſe montrant au bord de la ſerrure par deux ouvertures.

Le *pêne* à pignon eſt celui qui eſt mû par un pignon, ce pignon peut chaſſer un grand nombre de *pênes* à la fois, comme on voit à certains coffres forts.

PÉNÉE, (*Géog. anc.*) *Peneus*, 1°. fleuve de la Theſſalie, au travers de laquelle il couloit, ſelon Strabon, *l. IX.* Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* dit qu'il ſéparoit la Theſſalie de la Phtiotide ; & Ptolomée, *liv. III. ch. vij.* veut qu'il ſéparât la Theſſalie de la Pélaſgiotide ; mais ces deux géographes entendent ſeulement parler de la Theſſalie propre, que Strabon appelle *Theſſaliotide*.

Ce fleuve avoit ſa ſource dans le mont Pindus ; il couloit d'orient en occident en ſerpentant, & après s'être accru des eaux de diverſes rivieres, il ſe rendoit dans la vallée de Tempé, pour aller enſuite ſe jetter dans le golfe Thermaïque, entre le mont Olympe & le mont Oſſa.

Le *Pénée* eſt célebre chez les Poëtes, cela vient du grand nombre de lauriers qui étoient ſur ſes bords. On y en voit encore aujourd'hui une belle quantité. Il a perdu ſon ancien nom ; on l'appelle préſentement la *Salambria*. Elle n'eſt guere plus groſſe que le bras de la Seine qui paſſe à Paris devant le quai des Auguſtins ; mais ſes eaux ſont plus claires, & pour le moins auſſi agréables à boire.

2°. *Peneus* eſt encore une riviere du Péloponnèſe, dans l'Elide. Elle avoit ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre la ville Cyllene & le promontoire Chelonata, ſelon Strabon, *l. VIII. p. 338.* Thevet & Niger prétendent que le nom moderne de cette riviere eſt *Igliaco*.

3°. *Peneus*, fleuve de la Sicile.

4°. Strabon, *liv. II. pag. 531.* dit que ce nom fut donné à l'Araxe, fleuve de l'Arménie, à cauſe de la reſſemblance qu'il avoit avec le *Pénée* de Theſſalie. (*D. J.*)

PÉNESTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. grecq.*) ce qu'étoient les Ilotes à Lacédémone, les *Péneſtes* l'étoient en Theſſalie ; on les traitoit avec la même dureté, & cette barbarie fut auſſi cauſe qu'ils ſe révolterent très-ſouvent. L'humanité des Athéniens eut la récompenſe, leurs eſclaves les ſervirent toujours fort utilement en plus d'une rencontre, comme à la bataille de Marathon, dans la guerre d'Egine & au combat d'Arginuſe. (*D. J.*)

PÉNÉTRABILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) ce ſeroit une qualité en conſéquence de laquelle un même eſpace occupé tout entier par un corps, pourroit encore en recevoir un autre. On ſent la contradiction de cette hypothèſe. Les corps ſont perméables à d'autres corps, mais ils ſont impénétrables les uns aux autres.

PENETRALE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) lieu où étoient les ſtatues des dieux domeſtiques ; il ſe prend dans Horace pour toute la maiſon, comme le mot *penates*. Ce poëte appelle le palais d'Auguſte *fauſta penetralia*, comme le palais d'un dieu. (*D. J.*)

PÉNÉTRATION, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la facilité dans l'eſprit, de ſaiſir ſans fatigue & avec promptitude les choſes les plus difficiles, & de découvrir les rapports les plus déliés & les vérités les plus cachées. Le travail opiniâtre ſupplée quelquefois à la *pénétration* ; on a de la *pénétration* dans un genre, & l'on eſt obtus dans un autre. La *pénétration* s'accroît par l'application & par l'exercice, mais elle eſt naturelle, & on ne l'acquiert point quand on ne l'a pas.

PÉNÉTRER, v. act. (*Gramm.*) terme relatif à l'action d'un corps qui s'inſinue avec peine dans l'intérieur d'un autre. On dit l'humidité *pénétre* tout ; c'eſt une forêt toufue au fond de laquelle il eſt difficile de *pénétrer*. On ne *pénétre* point dans ces contrées ſans péril ; il eſt *pénétré* de cette vérité ; il eſt *pénétré* de douleur ; il a *pénétré* dans les ténebres de la Philoſophie platonicienne. Il ne faut pas qu'un miniſtre ſe laiſſe facilement *pénétrer*, d'où l'on voit qu'il ſe prend au ſimple & au figuré.

PENGOUIN, PINGUIN, OIE DE MAGELLAN, PINGUIN *Batavorum*, *ſeu anſer Magellanicus Cluſii*. Wil. Oiſeau de la grandeur d'une oie, auquel on a donné le nom de *pinguin*, parce qu'il eſt très-gras. La face ſupérieure de cet oiſeau eſt noire, & l'inférieure a une couleur blanche ; le cou eſt couvert de plumes noires, qui forment une ſorte de collier. Les aîles ſont courtes, & reſſemblent à des nageoires ; les plumes de la face inférieure ont une couleur noire ; elles ſont courtes, étroites, roides, & fort ſerrées les unes contre les autres : celles de la face ſupérieure ſont blanches, plus courtes & plus roides que celles du deſſous de l'aîle ; il y a auſſi quelques plumes noires mêlées parmi les plumes blanches. Le bec eſt plus fort que celui du cormoran, mais cependant moins élevé. Les piés ſont noirs, applatis, & ſemblables pour la forme à ceux de l'oie, mais plus petits : la queue eſt très-courte. Cet oiſeau quitte rarement la haute mer ; il ne vient ſur terre que dans le tems de l'incubation ; il ſe nourrit de poiſſons, & ſa chair n'a pas un goût deſagréable. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

PÉNIBLE, adj. (*Gramm.*) qui ſe fait avec peine. On croit que l'Algebre eſt une étude *pénible*. La route que nous avons à faire en ce monde, eſt courte, mais il y a des hommes pour qui elle aura été bien *pénible*. La connoiſſance des langues ſuppoſe un exercice de la mémoire long & *pénible*. Un plaiſir qui n'a rien de *penible*, eſt communément inſipide.

PENICHE, (*Géog. mod.*) ville forte de Portugal dans l'Eſtramadure, au nord du Tage, avec un port & une citadelle, à 4 lieues de Lisbonne. *Long. 8. 40. latit. 39. 15.*

PENICK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au marquiſat de Miſnie. Elle eſt ſur la Mulde, à 3 lieues E. d'Altenbourg. *Long. 30. 40. latit. 50. 54.*

PENIDE, *ou* SUCRE D'ORGE, *en Pharmacie*, c'eſt une préparation de ſucre que l'on compoſe en la faiſant bouillir avec une décoction d'orge, juſqu'à ce quelle devienne caſſante ou fragile, après quoi on la verſe ſur un marbre enduit d'huile d'amandes douces, & on la paîtrit avec les mains comme la pâte ; & pendant qu'elle eſt encore chaude, on la tire en petits bâtons retors comme des cordes. *Voyez* SUCRE.

Les *penides* ſont bons contre les rhumes, pour modérer ou adoucir l'acrimonie des humeurs, provoquer l'expectoration, *&c.*

M. de Quinci faiſoit uſage de *penide* avec un mélange d'empois, le tout mis en boles, au lieu d'une eſpece de ſucre clarifié.

PÉNIE, ſ. f. (*Mythol.*) la déeſſe de la Pauvreté. Platon raconte que les dieux donnant un jour un grand

feſtin, le dieu des Richeſſes qui avoit un peu trop bû s'étant endormi à la porte de la ſalle, *Pénie* qui étoit venue là pour recueillir les reſtes du repas, l'acoſta, lui plut, & en eut un enfant qui fut l'Amour. Cette fable allégorique veut peut-être dire que l'amour unit quelquefois les deux extrêmes. (*D. J.*)

PENIL, ſ. m. (*Anatom.*) partie antérieure de l'os barré qui eſt autour des parties naturelles, & qui ſe couvre de poil, la marque de la puberté, tant aux mâles qu'aux femelles.

PENIL, *terme d'Anatomie* qui ſe dit d'une partie du corps humain, que l'on appelle auſſi la *verge* à cauſe de ſa forme, ou encore par excellence le *membre* ou *membre viril*, à cauſe que c'eſt un des principaux organes de la génération dans l'eſpece mâle. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi les articles* GÉNÉRATION, SEMENCE, ERECTION, MALE, FEMELLE, TESTICULE, *&c.*

Il eſt attaché à la partie inférieure de l'os pubis, & à la partie ſupérieure de l'os iſchion. Son corps conſiſte en un corps caverneux, celui de l'uretre.

Les corps caverneux du *penil*, appellés auſſi *corps nerveux* & *ſpongieux*, &c. ſont attachés de part & d'autre à la branche de l'os pubis & à celle de l'os iſchion, & de-là vont en augmentant en groſſeur & en épaiſſeur, juſqu'à ce qu'ils rencontrent le corps caverneux de l'uretere, où ils ſe joignent, en laiſſant tout le long de leur étendue un interſtice ou un canal pour ſon paſſage; ils continuent ainſi d'aller enſemble liés l'un à l'autre par un corps membraneux appellé *ſeptum*. Les fibres de cette cloiſon laiſſent d'eſpace en eſpace un petit écartement entr'elles, par où les deux corps caverneux communiquent enſemble; elle devient très-mince, & va toujours en diminuant vers les extrémités arrondies, dans leſquelles ces corps ſe terminent au gland. *Voyez* CORPS CAVERNEUX & GLAND.

Le corps caverneux de l'uretre renferme l'uretre ou le paſſage urinaire. Sa forme, contraire à celle des autres corps caverneux, eſt plus large aux deux extrémités, & plus petite dans le milieu. M. Cowper appelle la *bulbe de l'uretre* cette partie enfermée entre les deux origines des corps caverneux du *penil*; ſon autre extrémité dilatée forme le corps que l'on appelle le *gland*. *Voyez* URETRE, *&c.*

Le *penil* reçoit des arteres des branches iliaques internes, & des arteres ombilicales; & ces arteres ſe diviſant enfin en un nombre infini de branches, il vient autant de veines de leurs extrémités capillaires. Dans les canaux de ces veines il y a des ouvertures qui correſpondent à autant de cellules, leſquelles communiquant entr'elles, ſe déchargent dans des canaux veineux plus conſidérables, & coulent ſur la ſurface ſupérieure du *penil*: quelques-uns d'eux s'uniſſent aux veines du prépuce, d'autres compoſent un gros tronc appellé *veine du penil*, lequel rampe ſur le dos du *penil* juſqu'aux proſtates, ſe diviſe en deux, & entre dans l'iliaque interne des deux côtés.

Le *penil* reçoit ſes nerfs d'un tronc compoſé de la réunion de la troiſieme paire de nerfs de l'os *ſacrum*, & d'une branche du grand nerf ſciatique; ces nerfs viennent gagner les corps caverneux, s'épanouiſſent ſur leur ſurface ſupérieure, d'où ils ſe diſtribuent à toutes les parties du *penil*.

Les canaux lymphatiques du *penil* ſont fort nombreux ſur ſa ſurface, qui eſt ſous la peau; ils ſe déchargent dans les glandes inguinales. *Voyez* SEMENCE & URINE.

Le *penil* a deux paires de muſcles, avec un muſcle impair; ce dernier s'appelle l'*accélérateur de l'urine*. Sa partie ſupérieure qui couvre le bulbe, ſert à comprimer les veines qui y paſſent; il vient du corps caverneux de l'uretre, & empêche par ce moyen le reflux du ſang dans le tems de l'érection; & par des contractions repétées, il chaſſe le ſang du bulbe vers le gland. Son alongement ſert à comprimer le canal de l'uretre, & à forcer la ſortie de la ſemence ou de l'urine qui y eſt contenue. *Voyez* ACCÉLÉRATEUR.

La premiere paire de muſcles ſe nomme les *érecteurs du penil*: leur action ſoutient & tire le *penil* vers les os pubis; & moyennant le ſecours du ligament ſuſpenſoir de la verge, la veine du *penil* s'applique au ligament tranſverſe des os pubis. Ainſi le ſang refluant ne pouvant aller par cette route, il eſt néceſſaire que les corps caverneux ſe diſtendent. *Voyez* ERECTEUR & COLLATÉRAL.

La derniere paire de muſcles ſont les tranſverſes du *penil*, qui varient dans différens ſujets, & qui manquent quelquefois; ils ſervent à dilater la partie du corps caverneux de l'uretre, à laquelle ils ſont attachés. *Voyez* TRANSVERSEUR.

Le *penil* a auſſi trois glandes qui ont été d'abord découvertes par M. Cowper: elles ſe déchargent toutes dans l'uretre; & à cauſe de la tenacité de la liqueur dont elles font la ſecrétion, on les appelle *glandes muqueuſes*. *Voyez* GLANDES MUQUEUSES.

Tout l'aſſemblage du *penil* eſt enveloppé d'une membrane cellulaire d'une tiſſure admirable, qui eſt encore recouverte d'une tunique nerveuſe fort ſerrée, & celle-ci l'eſt d'une cuticule & d'une peau. La duplicature de la peau ſur le gland fait le prépuce. *Voyez* PRÉPUCE.

Il eſt attaché à la partie inférieure du gland par un ligament appellé le *frein*, voyez FREIN; par un autre ligament nommé le *ſuſpenſoir*, il tient aux os pubis. *Voyez* LIGAMENT. Le *penil* ſert à l'évacuation de la ſemence & de l'urine. A la vérité, M. Drake, en conſidérant ſa ſtructure, penſe qu'originairement il n'a été deſtiné qu'à l'évacuation de la ſemence, & que la conduite de l'urine n'eſt point ce que la nature a enviſagé dans le méchaniſme de cette partie. *Voyez* SEMENCE & URINE.

Il ajoute un autre uſage, celui de provoquer l'amour & de porter à la propagation de l'eſpece. Effectivement, ſans un pareil inſtrument, la ſemence des animaux les plus parfaits ne ſeroit point portée au lieu où ſe fait la prolification: ajoutez à cela que l'état alternatif d'érection & de détention eſt abſolument néceſſaire; le premier, afin que cette partie pût s'acquitter de ſes fonctions, & le ſecond pour la mettre en ſureté.

Sans une érection il eſt impoſſible de lancer & de loger la ſemence à l'endroit que la nature lui a deſtiné; & ſi cette érection étoit perpétuelle ou conſtante, il ſeroit en quelque ſorte impoſſible de la garantir d'injures, ſans parler de la perte du deſir, qui ſeroit une ſuite de l'érection conſtante. *Voyez* PRIAPISME.

La cauſe de l'érection du *penil* vient du ſang, qui diſtend ou qui dilate les corps caverneux, ainſi qu'il eſt évident par pluſieurs expériences, entr'autres par celle où on lia la verge d'un chien en coït, & dans laquelle on ne trouva que du ſang. C'eſt pourquoi dans les corps des criminels qu'on laiſſe ſuſpendus long-tems après leur mort, la verge parvient à l'état d'érection, à cauſe du ſang qui tombe aux parties inférieures & qui s'y arrête.

Le corps caverneux de l'uretre eſt tendu par les muſcles accélérateurs qui embraſſent les veines de ſon bulbe. *Voyez* ERECTION.

PENING *ou* PENNING, (*Comm.*) le denier de Hollande. Il vaut un cinquieme de plus que ne valoit le denier tournois de France.

PENINSULA, (*Géog. anc.*) Pline, *l. IV. c. xviij.* donne ce nom à la partie de la Gaule lyonnoiſe, qui s'étend vers l'occident & avance dans l'Océan. Il lui donne 625 milles de circuit, en commençant à compter aux confins des Oſiſmii, dont le pays ſe terminoit à-peu-près dans l'endroit où eſt aujourd'hui la

ville de Saint-Malo. Pline ajoute que l'iſthme de cette *peninſule* avoit 125 milles de largeur.

PÉNINSULE, ſ. f. c'eſt, *en Géographie*, une portion ou une étendue de terre jointe au continent par un col étroit, tout le reſte étant environné d'eau. *Voyez* ISTHME.

Ce mot eſt compoſé des mots latins *pene* & *inſula*, c'eſt-à-dire *preſqu'île*; tel eſt le Péloponnèſe ou la Morée; tels ſont auſſi l'Italie, la Jutlande, *&c.*

On a auſſi appellé la Cherſonèſe *peninſule*. *Voyez* CHERSONESE.

On voit que la mer attaquant continuellement les terres, & les rongeant, les contrées maritimes qui doivent ſouffrir le plus s'altérer, & même diſparoître à la longue, ce ſont les *peninſules*, dont la petite portion de terre qui les unit au continent, ſe rompt à la longue. La *peninſule* doit finir par former une île.

PENISCOLA, (*Géog. mod.*) *ou Penoſcola*, ville d'Eſpagne au royaume de Valence, vers le bord de la mer, au nord d'Oropeſa, & ſur une pointe de terre fort élevée. *Long.* 13. 6. *lat.* 39. 15. (*D. J.*)

PÉNITENCE, ſ. f. (*Théologie.*) priſe pour l'exercice de la *pénitence* peut être définie, une punition volontaire ou impoſée par une autorité légitime, pour l'expiation des fautes qu'une perſonne a commiſes. *Voyez* PUNITION.

Les théologiens catholiques conſiderent la *pénitence* ſous deux différens rapports, ou comme vertu, ou comme ſacrement. A ne conſidérer la *pénitence* que comme vertu, on la définit une déteſtation ſincere des péchés qu'on a commis, jointe à une ferme réſolution de n'y plus retomber, & de les expier par des œuvres pénibles & humiliantes : l'écriture & les peres donnent des idées exactes de toutes ces conditions. La *pénitence* conſidérée comme vertu a été de tout tems abſolument néceſſaire, & l'eſt encore aujourd'hui, pour rentrer en grace avec Dieu.

Ils définiſſent la *pénitence*, enviſagée comme ſacrement, un ſacrement de la loi nouvelle, inſtitué par notre Seigneur Jeſus-Chriſt pour remettre les péchés commis après le baptême : c'eſt pourquoi les peres l'ont appellé une ſeconde planche qui ſauve du naufrage de la mort ſpirituelle ceux qui ont perdu l'innocence baptiſmale, *ſecunda poſt naufragium tabula eſt pœnitentia.* Hyeronim. *in cap. iij. Iſaiæ.*

L'inſtitution du ſacrement de *pénitence* ſuppoſe trois choſes; 1°. que Jeſus-Chriſt a donné à ſon Egliſe le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême : or c'eſt ce qu'on voit expreſſément dans S. Jean, *c. xx.* ℣ *21. 22. & 23.* & ce qui eſt atteſté par toute la tradition; 2°. que ce pouvoir dont l'Egliſe eſt revêtue, eſt une autorité vraîment judiciaire qui influe réellement dans la remiſſion des péchés commis après le baptême, & non ſimplement déclarative que ces péchés ſont remis, comme il paroit par ſaint Matthieu, *chap. xvj* ℣ *19.* & par la pratique conſtante de l'Egliſe depuis ſon établiſſement; 3°. que l'Egliſe n'exerce judiciairement ce pouvoir qu'en ſe ſervant de quelque ſigne ſenſible qui en manifeſte l'uſage & qui en dénote l'effet, ce qui exige une accuſation de la part du coupable, & une abſolution de la part du miniſtre qui exerce cette fonction au nom de Jeſus-Chriſt.

Les Théologiens ſont partagés ſur ce qui conſtitue la matiere du ſacrement de *pénitence :* le plus grand nombre penſe qu'elle conſiſte dans les trois actes du pénitent, la contrition, la confeſſion, & la ſatisfaction : d'autres ſoutiennent que l'impoſition des mains du prêtre fait la matiere de ce ſacrement. Quant à la forme, on en peut diſtinguer de trois ſortes : l'une indicative, *ego te abſolvo à peccatis tuis, in nomine patris, &c.* c'eſt celle qui eſt en uſage depuis le xiij. ſiecle dans l'égliſe latine, qui employoit auparavant la forme déprécative : l'autre déprécative ou conçue en forme de prieres, telle que celle qui eſt en uſage chez les Grecs, & qui commence par ces termes, *Domine Jeſu Chriſte fili Dei vivi, relaxa, remitte, condona peccata, &c.* & enfin une impérative, comme *abſolvatur, &c.* on convient que ces trois formules ſont également bonnes.

Le concile de Trente, *ſeſſion 14. de penit. can. 10.* a décidé que les prêtres, & par conſéquent les évêques, ſont les ſeuls miniſtres du ſacrement de *pénitence :* mais outre la puiſſance d'ordre qu'ils reçoivent dans leur ordination, il leur faut encore une puiſſance de juriſdiction ou ordinaire comme à titre de curé, ou de juriſdiction déléguée, telle que l'approbation de l'évêque, ſans quoi ils ne peuvent ni licitement ni validement abſoudre, excepté dans les cas de néceſſité.

Pénitence ſe dit auſſi particulierement de la peine que le confeſſeur impoſe pour la ſatisfaction des péchés dont il abſout. *Voyez* ABSOLUTION, CONFESSION.

PÉNITENCE, chez les Chrétiens, eſt une peine impoſée après la confeſſion des péchés : elle étoit ſecrete ou publique, ſelon que l'évêque ou les prêtres par lui commis le jugeoient à propos pour l'édification des Chrétiens : pluſieurs faiſoient *pénitence* publique ſans que l'on ſût pour quels péchés ils la faiſoient : d'autres faiſoient *pénitence* en ſecret, même pour de grands crimes, lorſque la *pénitence* publique auroit cauſé trop de ſcandale, ou les auroit expoſés au danger. Le tems des *pénitences* étoit plus ou moins long, ſelon les différens uſages des égliſes, & nous voyons encore une grande diverſité entre les canons pénitenciaux qui nous reſtent; mais les plus anciens ſont d'ordinaire les plus ſéveres. Saint Baſile marque deux ans pour le larcin, ſept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultere, vingt pour l'homicide, & toute la vie pour l'apoſtaſie. Ceux à qui il étoit preſcrit de faire *pénitence* publique, s'adreſſoient à l'archiprêtre ou autre prêtre pénitencier, qui prenoit leurs noms par écrit; puis le premier jour du carême ils ſe préſentoient à la porte de l'égliſe en habits pauvres, ſales, & déchirés, car tels étoint chez les anciens les habits de deuil : étant entrés dans l'égliſe, ils recevoient des mains du prélat des cendres ſur la tête, & des cilices pour s'en couvrir, puis on les mettoit hors de l'égliſe, dont les portes étoient auſſi-tôt fermées devant eux. Les pénitens demeuroient d'ordinaire enfermés, & paſſoient ce tems à pleurer & à gémir, ſinon les jours de fêtes, auxquels ils venoient ſe préſenter à la porte de l'égliſe ſans y entrer : quelque tems après on les y admettoit pour entendre les lectures & les ſermons, à la charge d'en ſortir avant les prieres : au bout d'un certain tems ils étoient admis à prier avec les fideles, mais proſternés contre terre; & enfin on leur permettoit de prier debout juſqu'à l'offertoire qu'ils ſortoient : ainſi il y avoit quatre ordres de pénitens, *les pleurans, les auditeurs, les proſternés*, & *les connitans*, ou ceux qui prioient debout.

Tout le tems de la *pénitence* étoit diviſé en quatre parties, par rapport à ces quatre états : par exemple, celui qui avoit tué volontairement étoit quatre ans entre les *pleurans*, c'eſt-à-dire qu'il ſe trouvoit à la porte de l'égliſe aux heures de la priere, & demeuroit dehors revêtu d'un cilice, ayant de la cendre ſur la tête & le poil non raſé, en cet état il ſe recommandoit aux prieres des fideles qui entroient dans l'égliſe : les cinq années ſuivantes il étoit au rang des *auditeurs*, & entroit dans l'égliſe pour y entendre les inſtructions : après cela il étoit du nombre des *proſternés* pendant ſept ans : & enfin il paſſoit au rang des *connitans*, priant debout, juſqu'à ce que les vingt ans étant accomplis, il étoit admis à la participation de l'Euchariſtie; ce tems étoit ſouvent

abrége par les évêques, lorſqu'ils s'appercevoient que les pénitens méritoient quelque indulgence; que ſi le pénitent mouroit pendant le cours de ſa *pénitence* & avant que de l'avoir accomplie, on avoit bonne opinion de ſon ſalut, & l'on offroit pour lui le ſaint ſacrifice. Lorſque les pénitens étoient admis à la reconciliation, ils ſe préſentoient à la porte de l'égliſe où le prélat les faiſoit entrer & leur donnoit l'abſolution ſolemnelle: alors ils ſe faiſoient faire le poil & quittoient leurs habits de pénitens pour vivre comme les autres fideles; cette rigueur étoit ſagement inſtituée, parce que, dit ſaint Auguſtin, ſi l'homme revenoit promptement dans ſon premier état, il regarderoit comme un jeu la chûte du péché.

Dans les deux premiers ſiecles de l'égliſe le tems de cette *pénitence* ni la maniere n'étoient pas reglés, mais dans le troiſieme on fixa la maniere de vivre des pénitens & le tems de leur *pénitence*. Ils étoient ſéparés de la communion des fideles, privés de la participation & même de la vûe des ſaints myſteres, obligés de pratiquer diverſes auſtérités juſqu'à ce qu'ils reçuſſent l'abſolution. La rigueur de cette *pénitence* a été ſi grande en quelques égliſes, que pour le crime d'idolâtrie, d'homicide, & d'adultere, on laiſſoit les pécheurs en *pénitence* pendant le reſte de leur vie, & qu'on ne leur accordoit pas même l'abſolution à la mort. On ſe relâcha à l'égard des derniers, mais pour les apoſtats cette ſévérité a duré plus long-tems. Ce point fut réſolu du tems de S. Cyprien à Rome & à Carthage, mais on n'accordoit l'abſolution à la mort qu'à ceux qui l'avoient demandée étant en ſanté; & ſi par haſard le pénitent revenoit de ſa maladie, il étoit obligé d'accomplir la *pénitence*. Mais juſqu'au ſixieme ſiecle quand les pécheurs après avoir fait *pénitence* retomboient dans des crimes, ils n'étoient plus reçus au bénéfice de l'abſolution & demeuroient en *pénitence* ſéparés de la communion de l'égliſe, qui laiſſoit leur ſalut entre les mains de Dieu: non que l'on en deſeſpérât, dit ſaint Auguſtin, mais pour maintenir la rigueur de la diſcipline, *non deſperatione veniæ factum eſt, ſed rigore diſciplinæ.*

Au reſte, les degrés de cette *pénitence* ne furent entierement reglés que dans le iv. ſiecle, & n'ont été exactement obſervés que dans l'égliſe grecque. Les clercs dans les quatorze premiers ſiecles étoient ſoumis à la *pénitence* comme les autres: dans les ſuivans ils étoient ſeulement dépoſés de leur ordre & réduits au rang des laïcs quand ils tomboient dans des crimes pour leſquels les laïcs étoient mis en *pénitence*. Vers la fin du v. ſiecle il s'introduiſit une *pénitence* mitoyenne entre la publique & la ſecrette, laquelle ſe faiſoit pour certains crimes commis dans les monaſteres ou dans d'autres lieux en préſence de quelques perſonnes pieuſes. Enfin vers le vij. ſiecle la *pénitence* publique pour les péchés occultes ceſſa tout-à-fait. Théodore, archevêque de Cantorbery, eſt regardé comme le premier auteur de la *pénitence* ſecrette pour les péchés ſecrets en Occident. Vers la fin du viij. ſiecle on introduiſit le rachat ou plûtôt la commutation des *pénitences* impoſées que l'on changeoit en quelques bonnes œuvres, comme en aumônes, en prieres, en pélérinages. Dans le xij. on imagina celle de racheter le tems de la *pénitence* canonique avec une ſomme d'argent, qui étoit appliquée au bâtiment d'une égliſe, & quelquefois à des ouvrages pour la commodité publique: cette pratique fut d'abord nommée *relaxation* ou *relâchement*, & depuis *indulgence*. *Voyez* INDULGENCE.

Dans le xiij. ſiecle les hommes s'étant tout-à-fait éloignés de la *pénitence* canonique, les prêtres ſe virent contraints à les y exhorter pour les péchés ſecrets & ordinaires; car pour les péchés publics & énormes, on impoſoit encore des *pénitences* très-rigoureuſes. Dans le xiv. & le xv. on commença à ordonner des *pénitences* très-légeres pour des péchés très-griefs, ce qui a donné lieu à la réformation faite à ce ſujet par le concile de Trente, qui enjoint aux confeſſeurs de proportionner la rigueur des *pénitences* à l'énormité des cas, & veut que la *pénitence* publique ſoit rétablie à l'égard des pécheurs publics. Tertull. *de pœnit.* S. Cypr. *epiſt. & tract. de lapſis.* Laubeſpine, *obſerv.* Morin, *de pœnit.* Godeau, *Hiſtoire de l'Egliſe liv. IV.* Fleury, *mœurs des Chrét. n. xxv.*

PÉNITENCE, dans le Droit canon anglois, ſe dit d'une punition eccléſiaſtique que l'on inflige particulierement pour cauſe de fornication. *Voyez* FORNICATION.

Voici ce que les canons preſcrivent à cet égard. Celui qui a commis le péché de fornication doit ſe tenir pendant quelques jours de dimanche dans le porche ou le veſtibule de l'égliſe, la tête & les piés nuds, enveloppé dans un drap blanc, avec une baguette blanche en main, ſe lamentant & ſuppliant tout le monde de prier Dieu pour lui. Il doit enſuite entrer dans l'égliſe, s'y proſterner, & baiſer la terre, & enfin placé au milieu de l'égliſe ſur un endroit élevé, il doit déclarer l'impureté de ſon crime ſcandaleux aux yeux des hommes & déteſtable aux yeux de Dieu.

Si le crime n'eſt pas de notoriété publique, les canons permettent de commuer la peine à la requête de la partie en une amende pécuniaire au profit des pauvres.

PÉNITENCE, chez les Juifs, nommée *thejourtha*, nom qui ſignifie *changement* ou *converſion*. La véritable *pénitence* doit être, ſelon eux, conçue par l'amour de Dieu, & ſuivie de bonnes œuvres. Ils faiſoient une confeſſion le jour des expiations, ou quelque tems auparavant. Ils impoſoient des *pénitences* reglées pour les péchés, & ils ont chez eux des pénitenciels qui marquent les peines qu'il faut impoſer aux pécheurs; lorqu'ils viennent confeſſer leurs péchés. Cette confeſſion eſt d'obligation parmi eux; on la trouve dans les cérémonies du ſacrifice pour le péché: celui qui l'offroit confeſſoit ſon péché, & en chargeoit la victime. Ils reconnoiſſoient un lieu deſtiné à la purification des ames après la mort; on offroit des ſacrifices pour elles, maintenant ils ſe contentent de ſimples prieres. Ainſi parmi les péchés ils en diſtinguent de deux ſortes, les uns qui ſe pardonnent dans l'autre vie, les autres qui ſont irrémiſſibles. Joſephe nous apprend que les Phariſiens avoient une opinion particuliere là-deſſus. Ils enſeignoient que les ames des gens de bien, au ſortir d'un corps, entroient dans un autre, mais que celles des méchans alloient d'abord dans l'enfer. Hérode le tetrarque, prévenu de ce ſentiment, croyoit que l'ame de ſaint Jean, qu'il avoit fait mourir, étoit paſſée dans la perſonne de Jeſus-Chriſt. Le P. Morin, *de pœnitentiâ*, le pere Lamy de l'Oratoire, *introduction à l'Ecriture-ſainte.* *Voyez* EXPIATION, RESURRECTION, SACRIFICE.

PÉNITENCERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt de deux ſortes; la *pénitencerie* de Rome, *camera pœnitentiaria*, eſt l'office, tribunal ou conſeil de la cour de Rome, dans lequel s'examinent & ſe délivrent les bulles, brefs ou graces & diſpenſes ſecrettes qui regardent les fautes cachées, & par rapport au for intérieur de la conſcience, ſoit pour l'abſolution des cas reſervés au pape, ſoit pour les cenſures, ſoit pour lever les empêchemens de mariages contractés ſans diſpenſe.

Les expéditions de la *pénitencerie* ſe font au nom du pape; elles ſont ſcellées en cire rouge, & s'envoient cachetées à un docteur en Théologie, approuvé par l'évêque pour entendre les confeſſions; mais ſans en déſigner

désigner aucun spécialement, soit par son nom, soit par son emploi.

Le grand pénitencier de Rome, au nom duquel le bref est expédié, enjoint au confesseur d'absoudre du cas exprimé, après avoir entendu la confession sacramentelle de celui qui a obtenu le bref, en cas que le crime ou l'empêchement du mariage soit secret. Il est ensuite ordonné au confesseur de déchirer le bref aussi-tôt après la confession, sous peine d'excommunication, sans qu'il lui soit permis de le rendre à la partie.

Les absolutions obtenues & les dispenses accordées en vertu des lettres de la *pénitencerie*, ne peuvent jamais servir dans le for extérieur; ce qui doit sur-tout s'observer en France, où les tribunaux, tant ecclésiastiques que séculiers, ne reconnoissent point ce qui est émané de la *pénitencerie*.

En France, la *pénitencerie* est le bénéfice ou le titre de celui qui est grand pénitencier de l'évêque; c'est-à-dire, qui a le pouvoir d'absoudre des cas reservés.

La *pénitencerie* est ordinairement une des dignités des églises cathédrales. *Voyez les lois ecclésiastiques, voyez* PÉNITENCIER. (*A*)

PÉNITENCIER, s. m. (*Jurisprud.*) qu'on appelloit aussi autrefois *pénancier*, *piatorum exhedra*, est un ecclésiastique qui exerce l'office de la pénitencerie.

On donnoit au commencement le titre de *pénitenciers* à tous les prêtres qui étoient établis par l'évêque pour ouir les confessions. Anastase le bibliothécaire dit que le pape Simplicius choisit quelques-uns des prêtres de l'église romaine pour présider aux pénitences; les autres évêques firent la même chose chacun dans leur église.

A mesure que la distinction des paroisses fut établie, les fideles alloient à confesse à leur propre pasteur.

Il n'y avoit que les prêtres qui se confessoient à l'évêque, & les laïcs qui avoient commis quelqu'un des cas dont l'évêque s'étoit reservé l'absolution.

Mais bien-tôt les évêques établirent dans leur cathédrale un *pénitencier* en titre pour les cas reservés; & pour distinguer ces *pénitenciers* des confesseurs ordinaires, auxquels on donnoit aussi anciennement le titre de *pénitenciers*, on les surnomma *grands pénitenciers*; ils sont aussi nommés l'*oreille de l'évêque*.

L'institution des *grands pénitenciers* est fort ancienne. Quelques-uns la font remonter jusqu'au tems du pape Corneille, qui siégeoit en 251. Gomez tient que cet office ne fut établi à Rome que par Benoît II. qui parvint au pontificat en 684.

Il est fait mention des *pénitenciers* dans les conciles d'Yorc en 1194, de Londres en 1237, & d'Arles en 1260. Les *pénitenciers* y sont appellés les *confesseurs généraux du diocèse*.

Le quatrieme concile de Latran, tenu en 1215, sous Innocent III. ordonne aux évêques d'établir des *pénitenciers*, tant dans leur cathédrale, que dans les églises collégiales de leur diocèse, pour les soulager dans la confession des cas reservés. Peu-à-peu les évêques se déchargerent entierement de cette fonction sur leur grand *pénitencier*.

Le concile d'Arles, dont nous avons déja parlé, ordonne aux évêques d'envoyer dans les campagnes, au tems de carême, des prêtres *pénitenciers* pour absoudre des cas reservés; & que ces prêtres seront tenus de renvoyer aux curés pour les cas ordinaires. Un évêque d'Amiens qui fonda dans son église la pénitencérie en 1218, excepta les curés, les barons & les autres grands du diocèse de ceux qui pourront être confessés par le *pénitencier*.

A Rome le pape a son grand *pénitencier* qui est ordinairement un cardinal. Ce grand *pénitencier* préside au tribunal de la pénitencerie, dans lequel s'accordent les absolutions pour des fautes cachées, & des dispenses pour des choses qui regardent la conscience; il a sous lui un régent de la pénitencerie, & vingt-quatre procureurs ou défenseurs de la sacrée pénitence; il est aussi le chef de plusieurs autres prêtres *pénitenciers* établis dans les églises patriarchales de Rome, qui le viennent consulter sur les cas difficiles.

Enfin, le grand *pénitencier* est le vicaire de l'évêque pour les cas réservés. Il est ordinairement établi en dignité dans la cathédrale, ou plutôt de personnat; car le grand *pénitencier* n'a point de juridiction ni dans le chœur, ni en-dehors, ni dans le diocèse. Il a sous lui un ou plusieurs *sous-pénitenciers*, mais ceux-ci ne sont pas en titre de dignité ni de bénéfice; ils n'ont qu'une simple commission verbale du grand *pénitencier*, laquelle est révocable *ad nutum*.

La fonction de *pénitencier* a toujours été regardée comme si importante, que le concile de Trente, & plusieurs conciles provinciaux du royaume ont ordonné que la premiere prébende vacante seroit affectée au *pénitencier*, & que cette place seroit remplie par un personnage doué de toutes les qualités nécessaires, & qui soit docteur ou licencié en Théologie ou en droit canon, & âgé de quarante ans, ou le plus idoine que l'on pourra trouver.

Ce decret du concile de Trente a été renouvellé par l'assemblée de Melun en 1579, par les conciles de Bordeaux & de Tours en 1583, par ceux de Bourges en 1584, d'Aix en 1585, de Bordeaux en 1624, & par le premier concile de Milan sous S. Charles.

L'usage du royaume est que dans les églises où la pénitencerie est un titre de bénéfice, il faut être gradué en Théologie ou en droit canon pour la posséder, quand même ce bénéfice n'auroit pas titre de dignité.

Le *pénitencier* est obligé à résidence, c'est pourquoi il ne peut posséder en même tems un bénéfice-cure; aussi le concile de Trente veut-il qu'il soit tenu présent au chœur quand il vaquera à son ministere, & si on l'en privoit, il y auroit abus.

La fonction d'official & celle de promoteur sont incompatibles avec celle de *pénitencier*.

Le concordat comprend la pénitencerie dans les bénéfices qu'il assujettit à l'expectative des gradués.

Mais, suivant l'ordonnance de 1606, les dignités des églises cathédrales en sont exceptées, & conséquemment la pénitencerie dans les églises où elle est érigée en dignité.

Un ecclésiastique peut être pourvû de la pénitencerie par résignation, en faveur ou par d'autres voies qui en rendent la collation nécessaire. *Voyez les conciles* du P. Labbe; *les lois ecclésiastiques* de d'Héricour; Fevret, *tr. de l'abus*; *les mémoires du clergé*, & PÉNITENCERIE. (*A*)

PÉNITENS, (*Théologie.*) nom de quelques dévots qui ont formé des confréries, principalement en Italie, & qui font profession de faire une pénitence publique, en allant en procession dans les rues, couverts d'une espece de sac, & se donnant la discipline.

On dit que cette coutume fut établie à Pérone en 1260, par les prédications pathétiques d'un hermite qui excitoit les peuples à la pénitence. Elle se répandit ensuite en d'autres pays, & particulierement en Hongrie, où elle dégénéra en abus, & produisit la secte des flagellans. *Voyez* FLAGELLANS.

En retranchant les superstitions qui s'étoient mêlées à cet usage, on a permis d'établir des confréries de *pénitens* en divers lieux d'Italie. Le P. Mabillon, dans son voyage, dit en avoir vu une à Turin. Il y a en Italie des *pénitens* blancs, aussi-bien qu'à Lyon & à Avignon. Dans d'autres villes du Languedoc & du Dauphiné, on trouve des *pénitens* bleus & des *pénitens* noirs. Ceux-ci assistent les criminels à la mort, & leur donnent la sépulture.

Le roi Henri III. ayant vu la proceſſion des *pénitens* blancs à Avignon, voulut y être aggrégé, & en établit depuis une ſemblable dans l'égliſe des Auguſtins, ſous le titre de l'*Annonciation de Notre-Dame*, dans laquelle entrerent la plûpart des princes & des grands de ſa cour. Ce prince aſſiſtoit aux proceſſions de cette confrérie, ſans gardes, vêtu d'un long habit blanc de toile d'Hollande en forme de ſac, ayant deux trous à l'endroit des yeux, avec deux longues manches & un capuchon fort pointu. A cet habit étoit attaché une diſcipline de lin pour marquer l'état pénitent, & une croix de ſatin blanc ſur un fond de velours tanné. On peut voir dans *les mémoires de* l'Etoile l'effet que produiſoient ces dévotions.

PÉNITENS, (*Théolog.*) eſt auſſi le nom qu'on a donné à pluſieurs communautés ou congrégations de perſonnes de l'un ou l'autre ſexe, qui ayant précédemment vécu dans la débauche & le libertinage, ſe ſont retirées dans ces maiſons pour y expier par la pénitence les déſordres de leur vie paſſée. On a auſſi donné ce nom aux perſonnes qui ſe dévouent à la converſion des débauchés & des femmes de mauvaiſe vie.

Tel eſt en particulier l'ordre de la pénitence de ſainte Magdelaine établi vers l'an 1272, par un bourgeois de Marſeille nommé *Bernard*, qui travailla avec zele à la converſion des courtiſanes de cette ville. Il fut ſecondé dans cette bonne œuvre par pluſieurs autres perſonnes, & leur ſociété fut enfin érigée en ordre religieux par le pape Nicolas III. ſous la regle de S. Auguſtin.

On ajoute qu'ils formerent auſſi un ordre religieux de femmes converties auxquelles ils donnerent la même regle.

La congrégation des *pénitens* de la Magdelaine à Paris doit ſon origine aux prédications du pere Jean Tiſſeran, cordelier de Paris, qui ayant converti par ſes ſermons pluſieurs femmes publiques, établit cet inſtitut pour y retirer celles qui à leur exemple voudroient mener une vie plus exemplaire. Ce fut vers l'an 1294, que Charles VIII. leur donna l'hôtel de Bohaines, & en 1500, Louis duc d'Orléans, qui regna ſous le nom de Louis XII. leur donna ſon hôtel d'Orléans, où elles demeurerent juſqu'en 1572, que la reine Cathérine de Médicis les plaça ailleurs. Dès l'an 1497, Simon, évêque de Paris, leur avoit dreſſé des ſtatuts & donné la regle de S. Auguſtin.

Une des conditions pour entrer dans cette communauté étoit autrefois d'avoir vécu dans le déſordre, & l'on n'y recevoit point de femmes au-deſſus de 35 ans. Mais depuis la reforme qu'on y a établie en 1616, on n'y reçoit plus que des filles, qui portent toujours néanmoins le nom de *pénitentes*.

Il y a auſſi en Eſpagne, à Séville, une congrégation de *pénitentes* du nom de *Jeſus*. Ce ſont des femmes qui ont mené une vie licentieuſe. Elles furent fondées en 1550, ſous la regle de S. Auguſtin. Leur monaſtere eſt diviſé en trois quartiers; un pour les religieuſes profeſſes, un pour les novices, & un troiſieme pour celles qui ſont en correction. Lorſque celles-ci donnent des marques d'un repentir ſincere, on les fait paſſer au quartier des novices; & ſi elles ne s'y conduiſent pas bien, on les renvoie à la correction.

Les *pénitentes* d'Orviete ſont une congrégation de religieuſes inſtituées par Antoine Simonulli, gentilhomme de cette ville. Le monaſtere qu'il bâtit fut d'abord deſtiné à recevoir des pauvres filles abandonnées par leurs parens, & en danger de perdre leur vertu. En 1662. on l'érigea en maiſon propre à recevoir des filles qui ayant mené une vie ſcandaleuſe, auroient formé une bonne reſolution de renoncer au monde, & de ſe conſacrer à Dieu par des vœux ſolemnels. Leur regle eſt celle des Carmélites.

Ces religieuſes ont ceci de particulier, qu'elles ne font point de noviciat. Tout ce qu'on exige d'elles; c'eſt de continuer pendant quelques mois à porter dans le monaſtere l'habit ſéculier, après quoi on les admet à faire des vœux.

PÉNITENS INDIENS, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) rien n'eſt plus étonnant que ce que les voyageurs nous rapportent des auſtérités & des rigueurs que quelques bramines ou prêtres de l'Indoſtan exercent ſur eux-mêmes. Les vies des premiers ſolitaires & anachoretes de l'Egliſe chrétienne ne nous offrent rien de ſi frappant que les pénitences que s'impoſent ces fanatiques idolâtres, que l'on nomme *joguis* ou *jaguis*. Ils forment pluſieurs ſectes qui different les unes des autres, non pour la doctrine, mais pour le genre de vie qu'elles embraſſent, dans la vue de plaire à la divinité.

Les *vanapraſtas* vivent avec leurs femmes & leurs enfans dans les déſerts & les forêts; ils ne ſe nourriſſent que de plantes & des fruits que la terre donne ſans qu'il ſoit beſoin de la cultiver. Quelques-uns d'entr'eux pouſſent le ſcrupule juſqu'à ne point arracher des racines de la terre de peur de déloger quelqu'ame qui pourroit y être paſſée.

Les *ſanjaſſi* ou *ſanias* renoncent à tous les plaiſirs du monde. Ils s'interdiſent le mariage, ne prennent de la nourritnre qu'une fois le jour; ils ne ſe ſervent que de vaiſſeaux de terre. Ils ſont obligés de ne vivre que d'aumônes, ſans cependant qu'il leur ſoit permis de toucher de l'argent. Ces *pénitens* n'ont point de demeure fixe, ils ne peuvent demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Ils portent un habit rouge & un bâton. Ils ont ſix ennemis à combattre; la concupiſcence, la colere, l'avarice, l'orgueil, l'amour du monde, & le deſir de la vengeance, pour s'élever à la contemplation des choſes divines. Les *ſanjaſſi* ſont de la tribu des bramines. Ceux de la tribu des kutterys ou nobles, ſe nomment *perma amſa*; ceux de la tribu des ſoudras ou du petit peuple, ſe nomment *joguis*; ces derniers ſont moins reglés.

Les *avadoutas* ſont encore plus auſteres que les *ſanjaſſi*. Ils quittent tout, femmes, enfans & leurs biens. Ils vont tout nuds, cependant quelques-uns couvrent leur nudité avec une piece d'étoffe. Ils ſe frottent le corps avec de la fiente de vache. Pour demander à manger ils ne font que tendre la main, ſans proférer une parole; d'autres attendent qu'on vienne leur apporter des alimens pour ſe nourrir. Ces *pénitens* pratiquent quelquefois des macérations incroyables, comme de garder pendant long-tems la même poſture. Les uns tiendront pendant pluſieurs jours les deux bras élevés; les autres ſe font ſuſpendre par les piés au-deſſus d'un feu qui rend une fumée épaiſſe; d'autres ſe tiennent immobiles, & ſont comme en extaſe, ſans paroître s'appercevoir de ce qui ſe paſſe autour d'eux: en un mot, il n'y a ſortes d'auſtérités & de rigueurs que ces *pénitens* n'exercent ſur eux. Ils n'en ont d'autre récompenſe que la vénération qu'ont pour eux les Indiens idolâtres; les femmes pouſſent la leur juſqu'à leur baiſer dévotement les parties que la pudeur ne permet point de nommer.

PÉNITENTIEL, adj. qui appartient à la pénitence. Les ſept pſeaumes *pénitentiaux*; les canons *pénitentiaux*.

PÉNITENTIEL, (*Théolog.*) *penitentiale*, livre eccléſiaſtique en uſage chez les Catholiques. C'eſt un recueil de canons qui ordonnent le tems & la maniere de la pénitence qu'il falloit impoſer régulierement pour chaque péché, & les formuliares de prieres dont on devoit ſe ſervir pour recevoir ceux qui entroient en pénitence, & pour réconcilier les pénitens par une abſolution ſolemnelle.

Les principaux ouvrages de ce genre ſont le *pénitentiel* de Théodore, archevêque de Cantorbéry; celui du vénérable Bede, prêtre anglois, que quel-

ques-uns attribuent à Ecbert, archevêque d'York, contemporain de Bede; celui de Raban Maur, archevêque de Mayence, & le *pénitentiel* romain. Ces livres introduits depuis le vij. siecle pour maintenir la discipline de la pénitence en vigueur, devinrent très-communs; & la liberté que chacun se donna d'en faire, & d'y inférer des pénitences arbitraires, contribuerent à y introduire le relâchement: aussi y en eut-il plusieurs de cette derniere espece condamnés dans le concile de Paris, sous Louis le Débonnaire, & dans divers autres conciles. Morin, *de pœnit.*

PENNACHES, s. m. (*Art milit.*) ce sont des bouquets de plumes en touffe qu'on portoit autrefois au haut du casque.

La mode des *pennaches* a toujours duré dans les armées pour les princes & pour les officiers jusqu'à l'abolition des armures de fer. Les plumets que les officiers mettent à leur chapeau sont une espece de diminutif des *pennaches*. (Q)

PENNADE, s. f. (*Lang. franç.*) vieux mot qu'on trouve dans Nicot, & qui paroît à-peu-près synonyme à ruade; les Italiens disent qu'à la bataille de Fornoue, le cheval du roi Charles VIII. se déchargea à *ruades* & *pennades* des ennemis qui le pressoient, & qu'il étoit perdu sans cela; M. le Duchat dans ses notes sur Rabelais, *l. I. ch. xj.* dit que *pennader* dans le langage du Languedoc, c'est donner du pié. Voici les termes de Rabelais: » Afin que Gar» gantua fût toute sa vie bon chevaucheur, on lui » fit un beau grand cheval de bois, qu'il faisoit *pen*» *nader*, sauter, voltiger, ruer & danser tout en» semble. (*D. J.*)

PENNAGE, s. m. *terme de Fauconnerie;* on appelle *pennage*, tout ce qui couvre le corps de l'oiseau de proie. *Pennage* blond, roux, noir, baglé, fleuri, turturin, cendré, *&c.* selon les diverses couleurs que les oiseaux portent en leur robe. L'oiseau à quatre sortes de *pennages;* 1°, le *duvet* qui est comme la chemise de l'oiseau proche sa chair; 2°, la *plume menue* qui couvre tout son corps; 3°. les *vanneaux* qui sont les grandes plumes de la jointure des aîles; 4°. les *pennes* qui s'étendent jusqu'à la penne du bout de l'aîle, qu'on appelle *cerceau.* (*D. J.*)

PENNE, s. f. (*Marine.*) c'est le point ou le coin d'en-haut des voiles latines, ou à tiers point. On dit dans une galere, faire la *penne*, pour dire joindre la longueur de son antenne à la longueur de son arbre, ce qui fait que la *penne* de la voile répond au bâton de l'étendard, & cela fait une élévation où l'on fait monter un mousse, quand on veut faire quelque découverte, comme le gabier monte au-haut de mât pour faire le quart.

PENNES, s. f. pl. (*Lainage & fil.*) autrement, *paines*, *pesnes*, *peinnes;* ce sont les bouts de laines ou de fil qui restent attachés aux ensubles, lorsque l'étoffe ou la toile est levée de dessus le métier. Les *pennes* de fil servent à enfiler les chandelles en livres. Les *pennes* de laine se hachent & se passent au tamis, pour faire de la tapisserie de tonture. (*D. J.*)

PENNES *ou* PANNES, *terme de Faueonnerie;* on nomme ainsi les longues plumes des aîles, *pennæ decustatæ;* celles de la queue s'appellent *balai.* Les *pennes* croisées sont une marque de la bonté de l'oiseau. Toutes les *pennes* des aîles ont leurs noms, une, deux, trois, quatre, cinq, les *rameaux* & le *cerceau;* les *pennes* du *balai* pareillement, le milieu, la deux, la trois, *&c.* Les oiseaux ont douze *pennes* à la queue.

PENNINUS, (*Mythol*) divinité gauloise, autrefois honorée chez les habitans des Alpes *pennines;* on représentoit ce dieu sous la figure d'un jeune homme nud, qui n'avoit qu'un œil au milieu du front, & on lui donnoit l'épithete de *Deus optimus, maximus.* (*D. J.*)

PENNON, s. m. (*Art milit.*) espece de banniere ou d'étendard, à longue queue ou en pointe, que portoit autrefois à la guerre un gentilhomme qui y alloit avec ses vassaux pour servir sous les chevaliers bannerets, ou qui avoient droit de porter la banniere. Le *pennon* étoit en quelque sorte le guidon du chevalier banneret. Le *pennon* différoit principalement de la banniere, en ce que celle-ci étoit quarrée & que le *pennon* se terminoit en pointe, mais pour faire du *pennon* une banniere; il ne s'agissoit que de lui couper la pointe, & c'est ce que l'on faisoit lorsque le gentilhomme étoit autorisé à porter banniere. *Voyez* BANNERET. (Q)

PENNOCRUCIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Angleterre, que l'itinéraire d'Antonin met entre Uxacona & Etocetum, à 12 milles de l'une & de l'autre de ces places; c'est aujourd'hui le bourg de Penkridge dans le Stafford-Shire, environ à une lieue de Stafford, du côté du midi. (*D. J.*)

PENNON, on appelle *en terme de Blason, pennon généalogique*, un écu rempli de diverses alliances des maisons dont un gentilhomme est descendu. Il doit comprendre les armes du pere & de la mere, de l'ayeul & de l'ayeule, du bisayeul & de la bisayeule, & sert à faire ses preuves de noblesse.

PENNON DE VÉLEZ, (*Géog. mod.*) forteresse d'Afrique, dans un écueil de la Méditerranée, près de la ville de Vélez. Elle fut bâtie en 1508, par Dom Pedre de Navarre; les Maures la prirent en 1522; les Espagnols la reprirent d'assaut en 1664, & depuis ce tems elle leur est demeurée. *Long. 13. 20. lat. 35. 26.* (*D. J.*)

PENNY, s. m. (*Monnoie.*) petite monnoie d'argent, & la plus petite de celles qui se frappent de ce métal en Angleterre: elle vaut six *pennys* ou deniers sterlings. La piece de douze *pennys* s'appelle *schilling.*

PENO-ABSOU, s. m. (*Botan. exot.*) c'est un arbre de l'Amérique dont parle beaucoup Thevet; il a l'écorce odorante; ses feuilles ressemblent à celles du pourpier; mais elles sont plus épaisses, plus charnues, & toujours vertes. Son fruit est de la grosseur d'une orange; il contient six ou dix noix faites comme nos amandes, mais plus larges, & un petit noyau dont on tire l'huile pour l'appliquer sur les plaies; cependant le fruit est un vrai poison.

PENCŒA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale & découpée profondément en plusieurs parties; la piece supérieure & celle d'en-bas sont en forme de cuilliere, les autres pieces ressemblent à un cœur; le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit arrondi, applati & divisé en deux loges, qui renferment une semence ressemblante à une lentille. Plumier, *Nova. plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

PENOMBRE, s. f. *en Astronomie*, signifie cette *ombre foible* qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total, & avant la lumiere totale. Ce mot vient des mots latins *pene*, presque, & *umbra*, ombre. *Voyez* OMBRE.

La *penombre* est principalement sensible dans les éclipses du lune, car on voit cette planete s'obscurcir par degrés à mesure qu'elle avance vers la partie la plus épaisse de l'ombre de la terre; au contraire il n'y a point à proprement parler de *penombre* dans les éclipses de soleil, car les parties du soleil qui se cachent à nos yeux, se cachent & s'obscurcissent tout d'un coup & sans dégradation. Cependant on peut dire que les endroits de la terre où une éclipse de soleil n'est pas totale, ont la *penombre*, parce qu'ils sont en effet dans l'ombre par rapport à la partie du soleil qui leur est cachée.

La *penombre* vient de la grandeur du disque du soleil; car si cet astre n'étoit qu'un point lumineux, il n'y auroit qu'une ombre parfaite sans *penombre*; mais

comme le ſoleil a un diametre d'une certaine grandeur, il arrive que dans les éclipſes certains endroits reçoivent la lumiere d'une partie de ſon diſque, ſans être éclairés par le diſque entier.

Ainſi, ſuppoſons que *S* ſoit le ſoleil (*Pl. aſtronom. fig. 47.*), que *T* ſoit la lune, & que l'ombre de cette derniere planete ſoit projettée ſur un plan; l'ombre vraie & propre de la lune *T*, ſavoir *G H*, ſera environnée d'une ombre imparfaite ou *penombre H I* & *G E*, dont chaque portion eſt éclairée par quelque partie du diſque du ſoleil.

Le degré de lumiere ou d'obſcurité eſt différent dans les différentes parties de la *penombre*, ſelon que ces parties ſont éclairées par une partie plus ou moins grande du ſoleil. Ainſi de *L* en *H* & de *E* en *G*, la lumiere diminue continuellement; & dans les confins *G* & *H* la *penombre* ſe perd & ſe confond avec l'ombre même, comme elle ſe confond avec la lumiere parfaite dans les confins *E* & *L*.

Il doit y avoir de la *penombre* dans toutes les éclipſes, ſoit de ſoleil, ſoit de lune, ſoit d'autres planetes, premieres ou ſecondaires; mais l'effet de la *penombre* eſt principalement remarquable dans les éclipſes de ſoleil, pour les raiſons que nous allons rapporter.

Dans les éclipſes de lune, la terre eſt à la vérité entourée par la *penombre*; mais la *penombre* ne nous eſt ſenſible que proche de l'ombre totale.

La raiſon de cela eſt que la *penombre* eſt fort foible à une diſtance conſidérable de l'ombre; & comme la lune n'a pas par elle-même une lumiere auſſi vive à beaucoup près que celle du ſoleil, la diminution que ſon entrée dans la *penombre* cauſe à ſa lumiere, ne devient ſenſible que quand la *penombre* commence à être forte. Auſſi rien n'eſt-il plus difficile que de déterminer dans les éclipſes le moment où la lune entre dans la *penombre*, ce moment devant être néceſſairement incertain, & par conſéquent différent pour chaque obſervateur. L'effet de la *penombre* dans les éclipſes de lune eſt ſi peu conſidérable, que la lune n'eſt point cenſée éclipſée toutes les fois qu'elle ne tombe que dans la *penombre*. Une autre difficulté qui empêche de reconnoître l'inſtant de l'entrée dans la *penombre*, c'eſt que la face de la lune, même lorſqu'elle eſt entrée tout-à-fait dans l'ombre, n'eſt pas entierement obſcurcie, & eſt couverte d'une lumiere rougeâtre qui empêche de la perdre entierement de vûe. Mais un aſtronome qui ſeroit placé ſur la lune dans le tems d'une éclipſe de lune, verroit alors le ſoleil éclipſé, & commenceroit à voir une petite partie de ſon diſque couverte ſitôt qu'il entreroit dans la *penombre*; ainſi il détermineroit beaucoup plus exactement l'inſtant de l'entrée de la lune dans la *penombre*, que ne pourroit faire un obſervateur placé ſur la terre.

Ainſi l'œil placé en *I* ou en *F*, verroit ſeulement le demi diametre du ſoleil, le reſte étant caché par la lune. Si l'œil avançoit de *I* vers *H*, il verroit continuellement une moindre partie du ſoleil, juſqu'à ce qu'enfin arrivé dans l'ombre parfaite, il ceſſeroit totalement de voir cet aſtre.

C'eſt pour une ſemblable raiſon que nous avons des éclipſes de ſoleil, quoique l'ombre de la lune ne touche pas la terre, pourvu que la *penombre* ſeulement l'atteigne; & c'eſt de-là que vient la différence que l'on obſerve dans les éclipſes de ſoleil, ſelon que la partie cachée par la *penombre* eſt plus ou moins grande, au lieu que les éclipſes de lune paroiſſent les mêmes dans tous les endroits où elles ſont viſibles.

Quand l'ombre totale parvient juſqu'à la terre, on dit alors que l'éclipſe du ſoleil eſt totale ou centrale; quand il n'y a que la *penombre* qui touche la terre, l'éclipſe eſt partiale. *Voyez* ECLIPSE.

La *penombre* s'étend à l'infini en longueur, parce qu'à chaque point du diametre du ſoleil, il répand un eſpace infini en longueur, & qui eſt privé de la lumiere de ce point, mais non de la lumiere de tous les autres. Les deux extrémités ou tranchans de la *penombre*, ſont formés pat deux rayons tirés des deux extrémités du diametre de la terre, & qui ſont divergens: par conſéquent la *penombre* augmente continuellement en largeur, & eſt auſſi infinie en ce ſens. Tout cet eſpace infini eſt la *penombre*, ſi on en excepte le triangle d'ombre qu'elle renferme.

Cet eſpace a la figure d'un trapèſe, dont un des côtés eſt le diametre de la terre; le côté oppoſé, parallele au diametre de la terre, eſt une ligne infinie, c'eſt-à-dire la largeur de la *penombre* projettée à l'infini, & les deux autres côtés ſont deux rayons tirés des extrémités du diametre de la terre, aux extrémités du diametre du ſoleil, & qui avant que d'arriver au ſoleil ſe croiſent en un certain point, où ils font un angle égal au diametre apparent du ſoleil; cet angle peut être appellé *angle de la penombre*.

La *penombre* eſt d'autant plus grande que cet angle, c'eſt-à-dire que le diametre apparent de l'aſtre eſt plus grand, la planete demeurant la même; & ſi le diametre de la planete augmente, l'aſtre demeurant le même, la *penombre* augmente.

M. de la Hire a examiné les différens degrés d'obſcurité de la *penombre*, & les a repréſentés géométriquement par les ordonnées d'une courbe qui ſont entr'elles comme les parties du diſque du ſoleil qui éclairent un corps placé dans la *penombre*.

Voila pour ainſi dire l'abrégé de la théorie géométrique de la *penombre*; cette théorie peut s'appliquer non-ſeulement aux planetes éclairées par le ſoleil, mais à tout corps opaque éclairé par un corps lumineux. Au reſte, il eſt bon de remarquer que l'expérience differe ici de la théorie à beaucoup d'égards: les ombres d'un corps & leur *penombre*, telles qu'on les obſerve, ne ſuivent point les lois qu'elles paroîtroient devoir ſuivre en conſidérant la choſe mathématiquement. M. Maraldi, dans les *mem. de l'acad. de 1723*, nous a donné un recueil d'expériences ſur ce ſujet, & un détail des bizarreries ſingulieres auxquelles l'ombre & la *penombre* des corps ſont ſujettes. On trouvera à l'*article* OMBRE, un précis de ces expériences. (*O*)

PENRITH, (*Géog. mod.*) *ou Panreth*, ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cumberland, près de la riviere d'Eden, qui la ſépare du Weſtmorland. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt à 214 milles S. O. de Londres. *Long. 12. 30. latit. 50. 10.* (*D. J.*)

PENSÉE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) *opération*, *perception*, *ſenſation*, *conſcience*, *idée*, *notion*, ſemblent être tous des termes ſynonymes, du-moins à des eſprits ſuperficiels & pareſſeux, qui les emploient indifféremment dans leur façon de s'expliquer; mais comme il n'y a point de mots abſolument ſynonymes, & qu'ils ne le ſont tout au plus que par la reſſemblance que produit en eux l'idée générale qui leur eſt commune à tous, je vais exactement marquer leur différence délicate, c'eſt-à-dire la maniere dont chacun diverſifie une idée principale par l'idée acceſſoire qui lui conſtitue un caractere propre & ſingulier. Cette idée principale que tous ces mots dont je viens de parler énoncent, eſt la *penſée*; & les idées acceſſoires qui les diſtinguent tous, enſorte qu'ils ne ſont point parfaitement ſynonymes, en ſont les diverſes nuances. On peut donc regarder le mot *penſée* comme celui qui exprime toutes les opérations de l'ame. Ainſi, j'appellerai *penſée* tout ce que l'ame éprouve, ſoit par des impreſſions étrangeres, ſoit par l'uſage qu'elle fait de ſa réflexion. *Opération*, la *penſée* entant qu'elle eſt propre à produire quelque changement dans l'ame, & par ce moyen à l'éclairer & à la guider. *Perception*, l'impreſſion qui ſe produit en nous à la préſence des

objets. *Senſation*, cette même impreſſion entant qu'elle vient par les ſens. *Conſcience*, la connoiſſance qu'on en prend. *Idée*, la connoiſſance qu'on en prend comme *image*. *Notion*, toute idée qui eſt notre propre ouvrage. On ne peut prendre indifféremment l'un pour l'autre, qu'autant qu'on n'a beſoin que de l'idée principale qu'ils ſignifient. On peut appeller les idées ſimples indifféremment *perceptions* ou *idées*, mais on ne doit pas les appeller *notions*, parce qu'elles ne ſont pas l'ouvrage de l'eſprit. On ne doit pas dire la *notion du blanc*, mais la *perception du blanc*. Les notions à leur tour peuvent être conſidérées comme *images*; on peut par conſéquent leur donner le nom d'*idées*, mais jamais celui de *perception*: ce ſeroit faire entendre qu'elles ne ſont pas notre ouvrage. On peut dire la *notion de la hardieſſe*, & non *la perception de la hardieſſe*; ou, ſi l'on veut faire uſage de ce terme, il faut dire, *les perceptions qui compoſent la notion de la hardieſſe*.

Une choſe qu'il faut encore remarquer ſur les mots d'*idée* & de *notion*, c'eſt que le premier ſignifiant une perception conſiderée comme image, & le ſecond une idée que l'eſprit a lui-même formée, les idées & les notions ne peuvent appartenir qu'aux êtres qui ſont capables de réflexion. Quant aux bêtes, ſi tant eſt qu'elles penſent & qu'elles ne ſoient point de purs automates, elles n'ont que des ſenſations & des perceptions; & ce qui n'eſt pour elles qu'une perception, devient idée à notre égard, par la réflexion que nous faiſons que cette perception repréſente quelque choſe. *Voyez tous ces mots chacun à ſon article.*

PENSÉE, SENTIMENT, OPINION, (*Synon. Gram.*) Ils ſont tous les trois d'uſage lorſqu'il ne s'agit que de la ſimple énonciation de ſes idées: en ce ſens, le *ſentiment* eſt le plus certain; c'eſt une croyance qu'on a par des raiſons ou ſolides ou apparentes. L'*opinion* eſt la plus douteuſe; c'eſt un jugement qu'on fait avec quelque fondement. La *penſée* eſt moins fixe & moins aſſurée, elle tient de la conjecture. On dit rejetter & ſoutenir un *ſentiment*, attaquer & défendre une *opinion*, deſapprouver & juſtifier une *penſée*.

Le mot de *ſentiment* eſt plus propre en fait de goût; c'eſt un *ſentiment* général qu'Homere eſt un excellent poëte. Le mot d'*opinion* convient mieux en fait de ſcience: l'*opinion* commune eſt que le ſoleil eſt au centre du monde. Le mot de *penſée* ſe dit plus particulierement, lorſqu'il s'agit de juger des événemens des choſes ou des actions des hommes; la *penſée* de quelques politiques eſt que le moſcovite trouveroit mieux ſes vrais avantages du côté de l'Aſie, que du côté de l'Europe.

Les *ſentimens* ſont un peu ſoumis à l'influence du cœur; il n'eſt pas rare de les voir conformes à ceux des perſonnes qu'on aime. Les *opinions* doivent beaucoup à la prévention; il eſt d'ordinaire aux écoliers de tenir celles de leurs maîtres. Les *penſées* tiennent aſſez de l'imagination; on en a ſouvent de chimériques. *Synonymes françois.* (*D. J.*)

PENSÉE, (*Art orat.*) La *penſée* en général eſt la repréſentation de quelque choſe dans l'eſprit, & l'expreſſion eſt la repréſentation de la *penſée* par la parole.

Les *penſées* doivent être conſidérées dans l'art oratoire comme ayant deux ſortes de qualités: les unes ſont appellées *logiques*, parce que c'eſt la raiſon & le bon ſens qui les exigent; les autres ſont des qualités de goût, parce que c'eſt le goût qui en décide. Celles-là ſont la ſubſtance du diſcours, celles-ci en ſont l'aſſaiſonnement.

La premiere qualité logique eſſentielle de la *penſée*, c'eſt qu'elle ſoit vraie, c'eſt-à-dire, qu'elle repréſente la choſe telle qu'elle eſt. A cette premiere qualité tient la juſteſſe. Une *penſée* parfaitement vraie, eſt juſte. Cependant l'uſage met quelque différence entre la vérité & la juſteſſe de la *penſée*: la vérité ſignifie plus préciſément la conformité de la *penſée* avec l'objet; la juſteſſe marque plus expreſſément l'étendue. La *penſée* eſt donc vraie quand elle repréſente l'objet: & elle eſt juſte, quand elle n'a ni plus ni moins d'étendue que lui.

La ſeconde qualité eſt la clarté. Peut-être même eſt-ce la premiere; car une *penſée* qui n'eſt pas claire n'eſt pas proprement une *penſée*. La clarté conſiſte dans la vûe nette & diſtincte de l'objet qu'on ſe repréſente, & qu'on voit ſans nuage, ſans obſcurité: c'eſt ce qui rend la *penſée* nette. On le voit ſéparé de tous les autres objets qui l'environnent: c'eſt ce qui la rend diſtincte.

La premiere choſe qu'on doit faire, quand il s'agit de rendre une *penſée*, eſt donc de la bien reconnoître, de la démêler d'avec tout ce qui n'eſt point elle, d'en ſaiſir les contours & les parties. C'eſt à quoi ſe réduiſent les qualités logiques des *penſées*; mais pour plaire, ce n'eſt pas aſſez d'être ſans défaut, il faut avoir des graces; & c'eſt le goût qui les donne. Ainſi tout ce que les *penſées* peuvent avoir d'agrément dans un diſcours, vient de leur choix & de leur arrangement. Toutes les regles de l'élocution ſe réduiſent à ces deux points, choiſir & arranger. Etendons ces idées d'après l'auteur des principes de la Littérature; on en trouvera les détails inſtructifs.

Dès qu'un ſujet quelconque eſt propoſé à l'eſprit, la face ſous laquelle il s'annonce produit ſur le champ quelques idées. Si l'on en conſidere une autre face, ce ſont encore d'autres idées; on pénetre dans l'intérieur; ce ſont toujours de nouveaux biens. Chaque mouvement de l'eſprit fait éclorre de nouveaux germes: voilà la terre couverte d'une riche moiſſon. Mais dans cette foule de productions, tout n'eſt pas le bon grain.

Il y a de ces *penſées* qui ne ſont que des lueurs fauſſes, qui n'ont rien de réel ſur quoi elles s'appuient. Il y en a d'inutiles, qui n'ont nul trait à l'objet qu'on ſe propoſe de rendre. Il y en a de triviales, auſſi claires que l'eau, & auſſi inſipides. Il y en a de baſſes, qui ſont au-deſſous de la dignité du ſujet. Il y en a de giganteſques qui ſont au-deſſus: toutes productions qui doivent être miſes au rebut.

Parmi celles qui doivent être employées, s'offrent d'abord les *penſées* communes, qui ſe préſentent à tout homme de ſens droit, & qui paroiſſent naître du ſujet ſans nul effort. C'eſt la couleur fonciere, le tiſſu de l'étoffe. Enſuite viennent les *penſées* qui portent en ſoi quelque agrément, comme la vivacité, la force, la richeſſe, la hardieſſe, le gracieux, la fineſſe, la nobleſſe, *&c.* car nous ne prétendons pas faire ici l'énumération complette de toutes les eſpeces de *penſées* qui ont de l'agrément.

La *penſée vive* eſt celle qui repréſente ſon objet clairement, & en peu de traits. Elle frappe l'eſprit par ſa clarté, & le frappe vîte par ſa briéveté. C'eſt un trait de lumiere. Si les idées arrivent lentement, & par une longue ſuite de ſignes, la ſecouſſe momentanée ne peut avoir lieu. Ainſi quand on dit à Médée: que vous reſte-t-il contre tant d'ennemis? elle répond, *moi:* voilà l'éclair. Il en eſt de même du mot d'Horace, *qu'il mourût.*

La *penſée forte* n'a pas le même éclat que la *penſée* vive, mais elle s'imprime plus profondément dans l'eſprit; elle y trace l'objet avec des couleurs foncées; elle s'y grave en caracteres ineffaçables. M. Boſſuet admire les pyramides des rois d'Egypte, ces édifices faits pour braver la mort & le tems; & par un retour de ſentiment, il obſerve que ce ſont des *tombeaux:* cette penſée eſt forte. *La beauté s'envole avec la jeuneſſe;* l'idée du vol peint fortement la rapidité de la fuite.

La *penſée hardie* a des traits & des couleurs extraor-

dinaires, qui paroiſſent ſortis de la regle. Quand Deſpréaux oſa écrire : *le chagrin monte en croupe & galope avec lui*, il eut beſoin d'être raſſuré par des exemples, & par l'approbation de ſes amis. Qu'on ſe repréſente le chagrin aſſis derriere le cavalier, la métaphore eſt hardie ; mais qu'on ſoutienne la *penſée*, en faiſant galoper ce perſonnage allégorique, c'étoit s'expoſer à la cenſure.

On ſent aſſez ce que c'eſt que la *penſée brillante*, ſon éclat vient le plus ſouvent du choc des idées :

Qu'à ſon gré déſormais la Fortune me joue,
On me verra dormir au branle de ſa roue.

« Les ſecouſſes de la fortune renverſent les empi-
» res les plus affermis, & elles ne font que bercer le
» philoſophe ».

L'*idée riche* eſt celle qui préſente à-la-fois non-ſeulement l'objet, mais la maniere d'être de l'objet, mais d'autres objets voiſins, pour faire, par la réunion des idées, une plus grande impreſſion. *Prends ta foudre :* le ſeul mot *foudre* nous peint un dieu irrité, qui va attaquer ſon ennemi & le réduire en poudre.

Et la ſcene françoiſe eſt en proie à Pradon.

Quel homme que ce Pradon, ou plutôt quel animal féroce, qui déchire impitoyablement la ſcene françoiſe ! elle expire ſous ſes coups.

La *penſée fine* ne repréſente l'objet qu'en partie, pour laiſſer le reſte à deviner. On en voit l'exemple dans cette épigramme de M. de Maucroix.

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propoſe ;
Mais toutefois ne preſſons rien :
Prendre femme eſt étrange choſe,
On doit y penſer mûrement.
Gens ſages, en qui je me fie,
M'ont dit que c'eſt fait prudemment
Que d'y penſer toute ſa vie.

Quelquefois elle repréſente un objet pour un autre objet. Celui qu'on veut préſenter ſe cache derriere l'autre : comme quand on offre l'idée d'un livre chez l'épicier.

La *penſée poëtique* eſt celle qui n'eſt d'uſage que dans la Poéſie, parce qu'en proſe elle auroit trop d'éclat & trop d'appareil.

La *penſée naïve* ſort d'elle-même du ſujet, & vient ſe préſenter à l'eſprit ſans être demandée.

Un boucher moribond voyant ſa femme en pleurs,
Lui dit : ma femme, ſi je meurs,
Comme en notre métier un homme eſt néceſſaire,
Jacques, notre garçon, ſeroit bien ton affaire ;
C'eſt un fort bon enfant, ſage, & que tu connois ;
Epouſe-le, crois-moi, tu ne ſaurois mieux faire.
Hélas, dit-elle, j'y ſongeois.

Il y a des *penſées* qui ſe caractériſent par la nature même de l'objet. On les appelle *penſées* nobles, grandes, ſublimes, gracieuſes, triſtes, *&c.* ſelon que leur objet eſt noble, grand, *&c.*

Il y a encore une autre eſpece de *penſées*, qui en porte le nom par excellence, ſans être déſignée par aucune qualité qui leur ſoit propre. Ce ſont ordinairement des réflexions de l'auteur même, enchâſſées avec art dans le ſujet qu'il traite. Quelquefois c'eſt une maxime de morale, de politique. *Rien ne touche les peuples comme la bonté :* d'autres fois c'eſt une image vive ; *trois guerriers* (les Horaces) *portoient en eux tout le courage des Romains.*

A toutes ces eſpeces de *penſées* répondent autant de ſortes d'expreſſions. De même qu'il y a des *penſées* communes, & des *penſées* accompagnées d'agrément, il y a auſſi des termes propres & ſans agrément marqué, & des termes empruntés, qui ont la plûpart un caractere de vivacité, de richeſſe, *&c.* pour repréſenter les *penſées* qui ſont dans le même genre ; car l'expreſſion, pour être juſte, doit être ordinairement dans le même goût que la *penſée.*

Je dis *ordinairement*, parce qu'il peut ſe faire qu'il y ait dans l'expreſſion un caractere qui ne ſe trouve point dans la *penſée.* Par exemple, l'expreſſion peut être fine, ſans que la *penſée* le ſoit. Quand Hyppolite dit en parlant d'Aricie, *ſi je la haïſſois, je ne la fuirois pas*, la *penſée* n'eſt pas fine, mais l'expreſſion l'eſt, parce qu'elle n'exprime la *penſée* qu'à-demi. De même l'expreſſion peut être hardie, ſans que la *penſée* le ſoit, & la *penſée* peut l'être ſans l'expreſſion : il en eſt de même de la nobleſſe, & de preſque toutes les autres qualités.

Ce qui produit entr'elles cette différence, eſt la diverſité des regles de la nature, & de celles de l'art en ce point. Il ſeroit naturel que l'expreſſion eût le même caractere que la *penſée*, mais l'art a ſes raiſons pour en uſer autrement. Quelquefois par la force de l'expreſſion, on donne du corps à une idée foible ; quelquefois par la douceur de l'une on tempere la dureté de l'autre : un récit eſt long, on l'abrege par la richeſſe des expreſſions : un objet eſt vil, on le couvre, on l'habille de maniere à le rendre décent : il en eſt ainſi des autres cas.

Enfin, ſi quelqu'un me demandoit quel eſt le choix qu'on doit faire des *penſées* dans l'élocution, je lui répondrois que c'eſt tout enſemble le génie & le goût qui peuvent l'en inſtruire. L'un lui ſuggérera les belles *penſées*, l'autre les placera dans leur ordre ; parce que le goût & le jugement n'adoptent que ce qui peut prendre la teinte du ſujet, & faire un même corps avec le reſte. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PENSÉE, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme ne ſignifie pas toujours la ſimple opération de l'eſprit qui penſe ; l'Ecriture l'emploie quelquefois pour un deſſein, un projet, une entrepriſe : *in illâ die peribunt omnes* cogitationes *eorum ; Pſ. cxlv. 4.* leur mort dans ce jour même rompra tous leurs projets. *Nemo avertere poteſt* cogitationes *ejus ; Job, xxiij. 13.* perſonne ne peut empêcher les deſſeins de Dieu. Ce *mot* veut dire encore le ſoin qu'on a de quelqu'un : cogitatio *illorum apud Altiſſimum ; Sap. v. 16.* le Très-Haut a ſoin des juſtes. Il ſe prend pour doute, ſcrupule : *quid* cogitationes *aſcendunt in corda veſtra ; Luc, xxiv. 28.* Enfin, il ſe prend pour raiſonnement : *evanuerunt in* cogitationibus *ſuis*, dit ſaint Paul aux Romains, *j. xxj.* en parlant des philoſophes payens. Ils ſe ſont égarés dans leurs vains raiſonnemens, c'eſt-à-dire, qu'ils ont été entraînés à l'idolâtrie par de faux raiſonnemens ; car idole dans les Septante eſt appellée ματαῖον, & ſaint Paul dit ἐματαιώθησαν. (*D. J.*)

PENSÉE, *en Peinture*, eſt une légere eſquiſſe de ce qui s'eſt préſenté à l'imagination, ſur un ſujet qu'on ſe propoſe d'exécuter. Ce terme differe de celui d'*eſquiſſe*, en ce que la *penſée* n'eſt jamais une choſe digérée, au lieu qu'une eſquiſſe, quoique projet d'ouvrage, ne differe quelquefois de la perfection de l'ouvrage même que parce qu'elle eſt en plus petit volume ; *penſée* n'a pas la même ſignification que *croquis.* On dit j'ai fait un croquis de la *penſée* de tel, mais on ne dit point j'ai fait une *penſée* de la *penſée* de tel.

PENSÉE, *herba Trinitatis*, (*Jardinage.*) eſt une petite fleur qui, comme la violette, a trois couleurs. Ses tiges rampantes, garnies de feuilles preſque rondes, ſe partagent en rameaux qui produiſent des fleurs compoſées de cinq feuilles, leſquelles portent un calice partagé en cinq parties de trois couleurs blanches ou jaunes, purpurines & bleues. Il vient après ces fleurs une coque qui renferme des ſemences qu'on ſeme ſur couche. On les tranſplante dans des plates-bandes le long des terraſſes, & on en forme les maſ-

ſifs & les coquilles des grands parterres. Sa culture eſt des plus ordinaires, elle fleurit au printems.

PENSÉE, *couleur de*, (*Teinture.*) eſpece de violet tirant ſur le pourpre.

PENSER, SONGER, RÊVER, (*Gramm. & Synon.*) *voyez l'article* PENSÉE. On *penſe* tranquillement & avec ordre pour connoître ſon objet; on *ſonge* avec plus d'inquiétude & ſans ſuite pour parvenir à ce qu'on ſouhaite; on *rêve* d'une maniere abſtraite & profonde pour s'occuper agréablement. Le poëte dramatique *penſe* à l'arrangement de ſa piece. L'homme, embarraſſé d'affaires, *ſonge* aux expédiens pour en ſortir. L'amant ſolitaire *rêve* à ſes amours. *Girard.* (*D. J.*)

PENSHURST, (*Géog. mod.*) petit bourg d'Angleterre, dans la province de Kent; mais ce bourg a été bien illuſtré le 29 Novembre 1554 par la naiſſance de Sidney (Philippe), profond politique, philoſophe ſage, & grand homme de guerre. Favori d'Eliſabeth; il fut couronné des myrthes des amans, du laurier des guerriers, & de la palme des Poëtes.

Il ſe trouva à Paris le 24 Août 1572, jour du maſſacre de la ſaint Barthélemi, & cette horrible boucherie lui rendit odieuſe la religion romaine. En 1579, il préſenta à la reine Eliſabeth un mémoire plein de force contre ſon mariage avec le duc d'Anjou; & ce mémoire a été imprimé dans la *Cabala*.

En 1582, cette princeſſe le fit chevalier. En 1585, il forma avec François Drake le projet d'enlever l'Amérique aux Eſpagnols; mais quelque bien concertée & digérée à tous égards que fût cette entrepriſe, on en tira plus de profit que de gloire. La reine elle-même, par tendreſſe pour Sidney, mit obſtacle à ſon embarquement, & le nomma gouverneur de Fleſſingue.

Le chevalier Robert Naunton aſſure que le bruit de ſon grand mérite le mit ſur les rangs pour la couronne de Pologne, mais que la reine ne voulut point l'appuyer pour ne pas perdre le premier homme de ſon tems. Il fut bleſſé à mort au combat de Zutphen le 22 Septembre 1586, & ſon corps fut enterré à Londres dans la cathédrale de ſaint Paul. Le chevalier Grévil lord Brookés a fait ſa vie, dont je ne tirerai qu'un ſeul trait.

Il y rapporte que le chevalier Sidney ayant eu la cuiſſe caſſée d'un coup de mouſquet, le cheval qu'il montoit tout en fureur l'obligea à quitter le champ de bataille, mais qu'il ne laiſſa pas de ſe tenir deſſus, comme ſur le brancart le plus convenable pour porter un homme de guerre à ſon tombeau. Dans cet état il paſſa auprès du reſte de l'armée que ſon oncle commandoit, & la perte du ſang l'ayant altéré, il demanda à boire; on lui en donna ſur le champ; mais comme il portoit la bouteille à la bouche, il vit un pauvre ſoldat qui avoit eu le même ſort que lui, & qui regardoit la bouteille avec avidité: le chevalier qui s'en apperçut lui remit la bouteille avant que d'en boire lui-même, en lui diſant, « bois le premier, tu » en as plus beſoin que moi »; & enſuite il fit raiſon à ce ſoldat. « Aimez ma mémoire, dit-il à ſon frere » immédiatement avant que de mourir, chériſſez » mes amis, & contemplez en ma perſonne ce que » c'eſt que le monde avec toutes ſes vanités ».

Son roman philoſophique intitulé l'*Arcadie*, a été imprimé très-ſouvent à Londres, & traduit dans toutes les langues. Le but de l'auteur dans les caracteres & les fictions de ce roman ingénieux, a été de rendre ſenſible par des exemples les préceptes arides de la Philoſophie. Par rapport aux ſujets, il a dépeint les diverſes ſituations de faveur & de diſgrace, de proſpérité & d'adverſité, en un mot, tout ce qui entre dans le cours de la vie privée, ſoit en bien, ſoit en mal. Outre ſon *Arcadie*, il a fait d'autres ouvrages poétiques, mais qui n'ont pas eu le même ſuccès. Il avoit traduit les Pſeaumes en vers anglois, & ce manuſcrit ſe trouvoit dans la bibliotheque de la comteſſe de Pembroke ſa ſœur. (*D. J.*)

PENSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie en général une certaine rétribution qui ſe paye en retour de quelque choſe que l'on a reçu.

On entend quelquefois par le terme de *penſions*, les cens & ſervis dûs au ſeigneur par le tenancier; quelquefois les fermages dûs par l'emphitéote ou fermier au propriétaire.

Le terme de *penſion*, ſe prend auſſi pour le ſalaire que l'on paye à quelqu'un pour ſa nourriture, entretien, éducation, & autres preſtations.

On appelle auſſi *penſion*, ce qui eſt donné ou légué à quelqu'un pour ſa ſubſiſtance.

Penſion viagere, eſt celle qui eſt donnée à quelqu'un ſa vie durant ſeulement.

On peut en certain cas reſerver une *penſion* ſur un bénéfice. *Voyez l'article ſuivant.* (*A*)

PENSION ECCLÉSIASTIQUE, ou *ſur un bénéfice*, eſt une portion des fruits & du revenu d'un bénéfice, aſſignée par l'autorité du pape, & pour cauſe légitime, à un autre que le titulaire du bénéfice.

On peut réſerver à titre de *penſion*, une certaine quantité de fruits en nature, comme tant de ſeptiers de grain, tant de muids de vin; mais cette portion ne doit pas être aſſignée par quotité, comme du tiers ou du quart; ce ſeroit une eſpece de ſection du bénéfice, laquelle eſt prohibée par les canons. La *penſion* doit être d'une certaine ſomme d'argent, ou d'une certaine quantité de fruits; & en l'un & l'autre cas, elle ne doit pas excéder le tiers des revenus.

Il faut même que la *penſion* payée, il reſte encore au titulaire la ſomme de 300 livres, franche de toute charge, ſans comprendre dans ces 300 livres, le caſuel & le creux de l'égliſe, qui appartiennent au curé, ni les diſtributions manuelles, ſi c'eſt un canonicat. Telles ſont les diſpoſitions de l'édit du mois de Juin 1671.

L'uſage des *penſions eccléſiaſtiques* eſt fort ancien, puiſque dans le concile de Chalcédoine, tenu en 451, Maxime, évêque d'Antioche, pria l'aſſemblée d'aſſigner à Domnus ſon prédéceſſeur, une certaine portion des revenus de ſon égliſe pour ſa ſubſiſtance; la fixation en fut laiſſée à Maxime.

L'évêque d'Ephèſe fut auſſi obligé de payer chaque année deux cens écus d'or à deux évêques auxquels il avoit été ſubrogé.

Mais pendant long-tems les *penſions* ne s'accorderent que difficilement, & pour des conſidérations fort importantes.

Pour pouvoir poſſéder une *penſion* ſur un bénéfice, il faut être au-moins clerc tonſuré, & avoir l'âge de ſept ans.

Les laïcs ne peuvent jouir de telles *penſions*; on excepte néanmoins les chevaliers de ſaint Lazare, leſquels quoique laïcs, & même mariés, peuvent poſſéder des *penſions eccléſiaſtiques*, même juſqu'à la valeur de 500 ducats, de la chambre apoſtolique; mais ils perdent ce privilége, lorſqu'ils convolent en troiſiemes nôces.

Le concile d'Aix tenu en 1585, déclare ſimoniaques toutes *penſions ſur bénéfices*, lorſqu'elles ne ſont pas autoriſées par le pape, lequel peut ſeul créer des *penſions*.

Les ſignatures de cour de Rome pour la création ou l'extinction d'une *penſion*, & les procurations pour y conſentir, doivent être inſinuées dans trois mois au greffe des inſinuations eccléſiaſtiques du diocèſe où les bénéfices ſont ſitués.

Les évêques ni leurs grands vicaires, n'ont pas le pouvoir de créer des *penſions*.

L'évêque de Tournay a cependant été mainteny

dans le droit & poſſeſſion de créer des *penſions* réelles ſur les cures & autres bénéfices de ſon diocèſe, pourvû qu'il y ait juſte cauſe de le faire.

Les cauſes légitimes admiſes en France pour la création des *penſions* ſont,

1°. Pour que le réſignant ne ſouffre pas un préjudice notable.

2°. Pour le bien de la paix, c'eſt-à-dire, dans le cas d'un bénéfice en litige; mais il faut que ce ſoit ſans fraude.

3°. Dans le cas de permutation, pour compenſer l'inégalité des bénéfices.

4°. Lorſqu'on donne un coadjuteur à un bénéficier infirme.

Il y a néanmoins une autre eſpece de *penſion*, que l'on appelle *penſion ſans cauſe*, pour la validité de laquelle il faut obtenir d'abord un brevet du roi, & le faire enregiſtrer du conſentement du bénéficier ſur lequel la *penſion* eſt aſſignée; enſuite ſe pourvoir à Rome pour y faire admettre la *penſion*, en payant le droit de componende.

Les bénéfices qui ſont à la collation du roi, ne peuvent être chargés de *penſions*, ſi ce n'eſt en vertu d'un brevet du roi, ou autres lettres émanées de lui.

Anciennement lorſque le roi pendant la régale, admettoit une réſignation en faveur faite entre ſes mains, ſous la réſerve d'une *penſion*, on n'avoit pas beſoin de ſe pourvoir à Rome pour faire autoriſer cette *penſion*; mais le garde des ſceaux du Vair introduiſit l'uſage de renvoyer à Rome pour faire créer & autoriſer la *penſion*. Le pape n'admet point la *penſion*, à-moins que l'on ne faſſe une nouvelle réſignation entre ſes mains; mais pour ne pas préjudicier à la proviſion du roi, on met dans la procuration *ad reſignandum*, que c'eſt à l'effet de faire créer la *penſion* en cour de Rome; & néanmoins la *penſion* a lieu du jour du brevet du roi, lorſque cela eſt ainſi porté par le brevet.

On ne peut créer une *penſion* au profit d'un tiers qui n'a aucun droit au bénéfice, ſi ce n'eſt du conſentement du roi; ce qui ne ſe pratique ordinairement que ſur des bénéfices conſiſtoriaux, & quand la *penſion* eſt créée dans un tems poſtérieur à l'admiſſion de la nomination; en ce cas, il faut payer à la chambre apoſtolique un droit de componende.

En France on peut, du conſentement du roi, & de l'autorité du pape, réſerver au lieu de *penſion* ſur les bénéfices conſiſtoriaux, la collation des bénéfices qui en dépendent.

En réſervant une *penſion*, on ne peut pas ſtipuler qu'elle ceſſera d'être payée lorſque le réſignant aura fait avoir au réſignataire un bénéfice de valeur égale à la *penſion*.

Le collateur ni le patron ne peuvent pas ſe réſerver une *penſion* ſur le bénéfice qu'ils donnent.

Il n'eſt pas permis non plus de réſerver une *penſion* ſur un bénéfice dont on ſe démet pour cauſe d'incompatibilité, ſur-tout lorſque le bénéfice que l'on garde eſt ſuffiſant pour la ſubſiſtance du titulaire.

Une *penſion* ne peut être permutée contre un bénéfice; & en cas de permutation d'un bénéfice contre un autre, on ne peut réſerver de *penſion* que ſur le bénéfice qui ſe permute.

Les deux permutans ne peuvent pas créer une *penſion* dont la jouiſſance ne doive commencer qu'au profit du ſurvivant.

Mais quand le bénéfice eſt déja chargé d'une *penſion* telle qu'il la peut ſupporter, le réſignant peut ſe réſerver une *penſion* de même valeur, à condition qu'elle ne ſera payable qu'après l'extinction de la premiere.

Un bénéfice peut être chargé d'une double *penſion*, pourvu que les deux *penſions* jointes enſemble n'excedent pas le tiers du revenu, non compris le caſuel & les autres obventions.

Il y auroit ſubreption, ſi l'on n'exprimoit pas la premiere *penſion* dont le bénéfice eſt chargé, ou ſi celui qui a déja une *penſion* ſur un autre bénéfice, ne le déclaroit pas.

Lorſque celui qui a une *penſion* ſur un prieuré dépendant d'une abbaye, eſt enſuite pourvu de cette abbaye, il ne conſerve plus la *penſion* qu'il avoit.

On ne peut pas réſerver de *penſion* ſur une commanderie de l'ordre de Malte ou de celui de ſaint Lazare, parce que ces commanderies ne ſont pas des bénéfices.

Il en eſt de même des hôpitaux, à-moins qu'ils ne ſoient érigés en titre de bénéfice.

Les bénéfices en patronage laïc, ne peuvent pas non plus être grevés de *penſion*, ſi ce n'eſt du conſentement du patron laïc, & ſi c'eſt un patronage mixte, & que le bénéfice vienne à vaquer dans le tour du patron laïc, la *penſion* demeure éteinte.

Les *penſions* ne peuvent pas être transférées d'une perſonne à une autre, même du conſentement des parties intéreſſées.

Le pape ne peut pas admettre la réſignation & rejetter la *penſion*; car l'acte ne ſe diviſe pas.

On peut inſérer dans le reſcrit de Rome, que la *penſion* ſera payée franche & quitte de décimes & de toutes autres charges ordinaires, à l'exception du don gratuit, à la contribution duquel on ne peut déroger par aucune clauſe; mais les curés qui ont réſigné ſous *penſion* après quinze années de ſervice, ou même plutôt à cauſe de quelque notable infirmité, ſont ordinairement déchargés des décimes par les contrats paſſés entre le roi & le clergé; & même en général tous penſionnaires ne ſont point taxés pour les décimes ordinaires & anciennes; mais on les fait contribuer aux dons gratuits à proportion de leurs *penſions*.

On peut donner une caution pour le payement de la *penſion*; cependant au grand conſeil on n'admet point les ſtipulations de cautions.

Quand la *penſion* excede le tiers des revenus du bénéfice, elle eſt réductible *ad legitimum modum*. Le grand conſeil excepte les *penſions* réſervées ſur les bénéfices qui ſont à la nomination du roi, leſquelles, ſuivant la juriſprudence de ce tribunal, ne ſont réductibles qu'au cas ſeulement où il ne reſteroit pas au titulaire de quoi ſoutenir la dignité de ſes fonctions.

Le réſignataire d'un bénéfice ſimple à charge de *penſion*, & celui qui lui ſuccede par réſignation en faveur ou permutation, ne peuvent pas demander la réduction de la *penſion*; mais le pourvu *per obitum*, le peut faire; & même ſi c'eſt une cure ou autre bénéfice à réſidence, le réſignataire lui-même peut demander la réduction de la *penſion* au tiers, ou quand elle n'excéderoit pas le tiers; il peut encore la faire réduire, s'il ne lui reſte pas 300 livres les charges payées.

Les *penſions* ſont auſſi ſujettes à diminution pour les mêmes cauſes pour leſquelles on accorde une diminution au fermier; mais cette diminution momentanée ceſſe quand la cauſe a ceſſé.

Dans le cas d'union du bénéfice, la *penſion* qui eſt créée n'eſt pas réductible.

La minorité du bénéficier qui s'eſt chargé de payer la *penſion*, n'eſt pas un moyen de reſtitution.

Enfin, quelque exceſſive que ſoit la *penſion*, cela ne rend pas la réſignation nulle.

Une *penſion* ne peut être vendue; il y auroit ſimonie.

Il n'eſt pas permis de ſtipuler que le réſignant rentrera dans ſon bénéfice, faute de payement de la *penſion*. Cependant à défaut de payement, le réſignant peut uſer du regrès, qu'on appelle *regrès de droit*; & pour cet effet, il doit obtenir ſentence.

Quand

Quand le regrès n'eſt pas admis, on adjuge quelquefois une *penſion* alimentaire au réſignant, mais différente de celle qui avoit été ſtipulée.

Les *penſions* s'éteignent par la mort du penſionnaire, ou par ſon mariage, par ſa profeſſion religieuſe, & par les autres cauſes qui font vaquer le bénéfice de plein droit : enfin, par le rachat de la *penſion* ; ce qui ne ſe peut faire qu'en vertu d'un concordat autoriſé par le pape. *Voyez* Gigas, *de penſion. eccleſiaſt. quæſt. 8.* Pinſon, *de penſ.* Rebuffe, *ſur le concordat* ; Chopin, *de ſacr. polit.* Fevret, *les lois eccléſiaſtiques* ; Fuet, Drapier, & *les mots* BÉNÉFICE, REGRÈS, RÉSIGNATION. (*A*)

PENSION, (*Littérat.*) l'uſage des ſouverains d'accorder des récompenſes pour des ſervices importans, ou même ſans aucun ſervice, eſt fort ancien dans le monde ; il n'y a que la maniere de gratifier qui ait varié. Les rois d'orient, au lieu de *penſions*, donnoient des villes & des provinces qui devoient tout fournir pour l'entretien de ceux qui en étoient gratifiés. Les tributs même que les rois exigeoient des villes & des provinces, avoient chacun leur deſtination particuliere. Une telle province payoit tant pour le vin, une autre tant pour la viande ; celle-là tant pour les menus plaiſirs, & celle-ci tant pour la garde-robe. Dans les provinces deſtinées à fournir la garde-robe d'une femme, l'une étoit pour ſa ceinture, l'autre pour ſon voile, l'autre pour des habits ; & chacune de ces provinces portoit le nom des parures qu'elle fourniſſoit. Artaxerxès donna à Thémiſtocle Magnéſie, ſur le Méandre, pour ſon pain. Thucydide prétend que ce capitaine grec en tiroit cinquante talens, c'eſt-à-dire au moins cinquante mille écus. Lampſaque, le plus beau vignoble d'Aſie, étoit pour ſon vin ; & Myonte, ſi fertile en pâturages & en poiſſon, lui fut donnée pour ſa table. Mais une choſe remarquable, c'eſt que du tems de Plutarque, les deſcendans de Thémiſtocle jouiſſoient encore par la faveur du roi de Perſe, des prérogatives accordées à Thémiſtocle même, il y avoit près de ſix cens ans. (*D. J.*)

PENSIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui a une penſion, un appointement, ou une ſomme annuelle, payable ſa vie durant à titre de reconnoiſſance, miſe ſur l'état d'un prince ou d'une compagnie, ſur les biens d'un particulier, ou autres ſemblables, *&c.*

Dans l'Egliſe romaine, il eſt fort ordinaire de mettre des penſions ſur des bénéfices : on les accordoit autrefois avec la plus grande facilité, ſous prétexte d'infirmités, de pauvreté, *&c.* Mais depuis le douzieme ſiecle, ces prétextes avoient été portés ſi loin, que les titulaires des bénéfices étoient un peu plus que des fermiers. Cela détermina les puiſſances ſpirituelles à fixer les cauſes & le nombre des penſions. Il n'y a préſentement que le pape qui puiſſe créer des penſions ; elles ne doivent jamais excéder le tiers du revenu, étant arrêté qu'il doit toujours en reſter les deux tiers au titulaire.

La penſion une fois établie, ſubſiſte pendant toute la vie du *penſionnaire*, quoique le bénéfice paſſe à un autre : faute de payer la penſion pendant pluſieurs années, le réſignant peut demander à rentrer dans le bénéfice. La penſion ſe perd par les mêmes voies que le bénéfice, par le mariage, par l'irrégularité, par le crime ; mais elle peut être rachetée par une ſomme d'argent, pourvu qu'elle ne ſerve pas de titre clérical au *penſionnaire*, & qu'elle ait été créée de bonne foi ſans aucune paction ſimoniaque. Fleury, *Inſtitut. au droit eccléſiaſtique, tome I.*

Penſionnaire, eſt auſſi un nom que l'on donne au premier miniſtre des états de la province d'Hollande. *Voyez* ETATS.

Le *penſionnaire* eſt préſident dans les aſſemblées des états de cette province ; il propoſe les matieres ſur leſquelles on doit délibérer ; il recueille les voix, forme & prononce les réſolutions ou déciſions des états, ouvre les lettres, confere avec les miniſtres étrangers, *&c.*

Il eſt chargé d'avoir l'inſpection des finances, de maintenir ou de défendre les droits de la province, de ſoutenir l'autorité des états, & d'avoir l'œil à l'obſervation des lois, *&c.* pour le bien ou la proſpérité de l'état. Il aſſiſte à l'aſſemblée des conſeillers députés de la province, qui repréſente la ſouveraineté en l'abſence des états ; & il eſt un député perpétuel des états généraux des Provinces-unies. Sa commiſſion n'eſt que pour cinq ans : après quoi, on délibere s'il ſera renouvellé ou non. Il n'y a point d'exemple, à la vérité, qu'il ait été révoqué ; la mort eſt la ſeule cauſe qui met un terme aux fonctions importantes de ce miniſtre : on l'appelloit autrefois *avocat* de la province. Le titre de *penſionnaire* ne lui fut donné que du tems que Barnevelt fut élevé à cette charge. Grotius l'appelle en latin *adſeſſor juris-peritus* ; Mercula, *advocatus generalis* ; Matthæus, profeſſeur à Leyde, *conſiliarius penſionnarius*, qui eſt la qualité que les états lui donnent dans les actes publics.

Penſionnaire, ſe dit auſſi du premier miniſtre de la régence de chaque ville dans la province d'Hollande. *Voyez* PROVINCE.

Sa charge conſiſte à donner ſon avis ſur les matieres qui ont rapport au gouvernement, ſoit de la ville en particulier, ou de l'état en général ; & dans les aſſemblées des états des provinces, il parle en faveur de ſa ville en particulier.

Néanmoins la fonction de ces *penſionnaires* n'eſt pas égale par-tout. Dans quelques villes ils donnent ſeulement leur avis, & ils ne ſe trouvent jamais aux aſſemblées des magiſtrats, à-moins qu'ils n'y ſoient expreſſément appellés ; dans d'autres, ils s'y trouvent toujours ; & dans d'autres, ils ſont même des propoſitions de la part des bourguemeſtres, & tirent leurs concluſions. On les appelle *penſionnaires*, à cauſe qu'ils reçoivent des appointemens ou une penſion.

Gentils-hommes penſionnaires, c'eſt une compagnie de gentils-hommes, dont la charge conſiſte à garder le roi dans ſa propre maiſon ; c'eſt dans cette vue, qu'ils ſont expectans dans la chambre de préſence.

Henri VII. eſt le premier qui les ait mis ſur pié ; ils ſont quarante : chacun d'eux eſt obligé d'entretenir trois chevaux qui portent en croupe, & un valet qui doit être armé ; de ſorte qu'à proprement parler, ils compoſent un corps-de-garde ; c'eſt pourquoi ils doivent paſſer en revue devant leurs propres officiers ; mais le roi les diſpenſe ordinairement de ce devoir, auquel ils ſe ſont obligés par ſerment. Leurs officiers ſont un capitaine, un lieutenant, un enſeigne, & un clerc de contrôle ; leurs armes ordinaires ſont la hache d'armes dorée, avec laquelle ils accompagnent le roi, quand il va à la chapelle royale, ou lorſqu'il en revient. Ils le reçoivent dans la chambre de préſence, ou quand il ſort de ſon appartement privé, de même que dans toutes les grandes ſolemnités. Leur penſion eſt de cent livres ſterling par an.

PENSUM, ſ. m. (*Littérat.*) *penſum* étoit proprement une certaine quantité de laine qu'on donnoit chaque jour aux fileuſes pour leur tâche ; on la peſoit, & c'eſt de-là qu'on l'a nommée *penſum*, mot qu'on a depuis étendu ſur ce qui eſt impoſé comme un travail reglé & ordinaire.

PENSILVANIE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, bornée au nord par le pays des Iroquois ; à l'orient par le nouveau Jerſey ; au midi par le Mariland, & à l'occident par le pays des

Oniasontkes, ou si vous voulez, par le Canada. Elle s'étend depuis le quarantieme jusqu'au quarante-deuxieme degré de latitude ; & la largeur est à-peu-près égale, se trouvant comprise entre le 294°. 30′. & le 302°. *de long*.

Charles II. roi d'Angleterre, gratifia de cette province en 1681, Guillaume Pen de la secte des Quackers, homme d'un rare mérite, & qui a donné son nom à cette province. L'air y est doux & pur. Le terroir y est généralement bon. Il produit des fruits de toute espece, du froment, de l'orge, de l'avoine, du segle, des pois, des féves, toutes sortes de racines, du gibier, *&c.* Les oiseaux domestiques sont les coqs d'Inde, les faisans, les pigeons, les perdrix, *&c.* On y trouve aussi beaucoup d'oiseaux sauvages, comme cygnes, oies grises & blanches, canards, & autres. La terre est arrosée de diverses sources & de rivieres, qui abondent en poisson, comme esturgeons, aloses, anguilles, *&c.*

Les Anglois occupent dans cette province six contrées qu'ils nomment *Chester*, *Buckingham*, *Newcastle*, *Kentsussex*, & *Philadelphie*, qui est la capitale. L'intérieur du pays est habité par quelques nations d'Indiens, qu'on dit être au nombre d'environ six mille ames ; ce sont ces gens-là que l'illustre Pen a gagnés par ses bienfaits. Ces Indiens sont grands, bien proportionnés, hospitaliers, & d'une probité qui leur est aussi naturelle que la bravoure chez les Spartiates, & M. Pen est un second Lycurgue : « Quoiqu'il ait » eu la paix pour objet, comme Lycurgue a eu la guer» re, ils se ressemblent dans la voie singuliere où ils » ont mis leur peuple, dans l'ascendant qu'ils ont eu » sur des hommes libres, dans les préjugés qu'ils ont » vaincus, dans les passions qu'ils ont soumises ». (*D. J.*)

PENTACHORDE, s. m. (*Musique des anciens.*) lyre composée de cinq cordes, dont Pollux attribue l'invention aux Scythes. On avoit sur cet instrument la consonnance de la quinte, outre celle de la tierce & de la quarte que donnoit déja le tétracorde. Il est dit du musicien Phrynis, que de sa lyre à cinq cordes il tiroit douze sortes d'harmonies, ce qui ne peut s'entendre que de douze chants ou modulations différentes, & nullement de douze accords, puisqu'il est manifeste que cinq cordes n'en peuvent former que quatre, la deuxieme, la tierce, la quarte & la quinte, d'où l'on peut tirer une preuve que ce mot *harmonie*, se prend presque toujours parmi les Grecs pour la simple modulation, le simple chant.

PENTACLE, s. m. (*Magie.*) c'est le nom que la magie des exorcismes donne à un sceau imprimé ou sur du parchemin vierge fait de peau de bouc, ou sur quelque métal, or, argent, cuivre, étain, plomb, *&c.* On ne peut faire aucune opération magique pour exorciser les esprits, sans avoir ce sceau qui contient les noms de Dieu. Le *pentacle* se fait en renfermant un triangle dans deux cercles : on lit dans ce triangle ces trois mots ; *formatio*, *reformatio*, *transformatio*. A côté du triangle est le mot *agla*, qui est très-puissant pour arrêter la malice des esprits. Il faut que la peau sur laquelle on applique le sceau soit exorcisée & bénite. On exorcise aussi l'encre & la plume, dont on se sert pour écrire les mots dont on vient de parler. Après cela on encense le *pentacle* ; on l'enferme trois jours & trois nuits dans un vase bien net ; enfin, on le met dans un linge ou dans un livre que l'on parfume & que l'on exorcise. Voilà les fadaises qu'on lit dans le livre intitulé *Encheiridion Leonis papæ*, ouvrage misérable, qui n'a servi qu'à gâter davantage les esprits crédules & portés à la superstition. (*D. J.*)

PENTACOSIOMEDIMNES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom donné à la premiere classe des habitans d'Athenes, composée des citoyens qui avoient de revenu annuel cinq cent medimes ou mesures, tant en grains qu'en choses liquides. Comme ils étoient les plus opulens, c'étoit d'entr'eux qu'on tiroit les premiers magistrats, selon la disposition des lois de Solon.

PENTACROSTICHES, s. m. pl. (*Littérat.*) vers disposés de maniere qu'on y trouve toujours cinq acrostiches de même nom en cinq divisions de chaque vers. *Voyez* ACROSTICHE.

PENTADACTYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte proche du golfe arabique, selon Pline, *l. VI. ch. xxix.* Ptolomée, *l. IV. c. v.* qui en fait aussi mention, la place près de Bérénice. On lui avoit donné le nom de *Pentadactilus*, à cause qu'elle s'élevoit en cinq pointes ou sommets.

PENTADÉCAGONE, s. m. (*Géométrie.*) *Voyez* QUINDECAGONE.

PENTAGI, *ou* PENTAGIOI, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Livadie, à l'entrée du golfe de Salone. M. Spon, voyage de Grece, *tom. II. p. 26.* croit que c'est l'ancienne ville Œanthéa, que Pausanias, *l. X. ch. 38.* place dans le golfe Crissæus, entre Amphissa & Naupactus. Il remarque uniquement qu'il y avoit un temple consacré à Venus, & un autre consacré à Diane, dans une forêt épaisse plantée de cyprès & de pins. Les fondemens de la ville paroissent sur une presqu'île, qui est presque environnée de deux petites baies. Vers le milieu il y a une église grecque, où l'on voit le piédestal d'une statue, avec la dédicace à Jupiter restaurateur, par Auruntius Novatus. *J. O. M. restitutori Auruntius Novatus. P.* (*D. J.*)

PENTAGLOTTE, s. f. (*Gram.*) dictionnaire fait en cinq langues. La *pentaglotte* de Jean Justiniani.

PENTAGONE, s. m. *en Géométrie*, figure qui a cinq côtés & cinq angles. *Voyez* FIGURE.

Ce mot est composé de πέντε, *cinq*, & γωνία, *angle*. *Voyez* POLYGONE.

Si les cinq côtés sont égaux, & que les angles le soient aussi, la figure s'appelle un *pentagone régulier* (tel que la *fig. 47. Géom.*) la plûpart des citadelles sont des *pentagones* réguliers. *Voyez* CITADELLE.

La propriété la plus considérable d'un *pentagone* est qu'un de ses côtés, par exemple *DE*, est égal en puissance aux côtés d'un angle & d'un décagone inscrit dans le même cercle *ABCDE*, c'est-à-dire, que le quarré du côté *DE* est égal à la somme des quarrés des côtés *Da* & *Db*. *Voyez* EXAGONE & DÉCAGONE.

La surface du dodécaëdre, qui est le quatrieme corps régulier, est composée de douze *pentagones*. *Voyez* DODÉCAEDRE. *Chambers.* (*E*)

Le côté du décagone étant trouvé (*art.* DÉCAGONE) on peut trouver aisément le côté du *pentagone*, puisqu'il n'y a qu'à doubler l'angle ou centre du décagone, & prendre la corde de l'arc qui soutient cet angle. On peut aussi le trouver, mais moins commodément, par la proportion ci-dessus, en cherchant l'hypothénuse d'un triangle rectangle dont le rayon & le côté du décagone soient les deux côtés. *Voyez* HYPOTHENUSE.

PENTAMETRE, s. m. (*Litrérat.*) dans la poésie grecque & latine, sorte de vers composé de cinq piés ou mesures. *Voyez* PIÉ & VERS.

Ce mot vient du grec πέντε, *cinq*, & μέτρον, *mesure*.

Les deux premiers piés d'un vers *pentametre* peuvent être dactyles ou spondées, selon la volonté du poëte ; le troisieme est toujours un spondée, & les deux derniers sont anapestes. On le scande ordinairement en laissant une cesure longue après le second & le quatrieme pié, ensorte que ces deux cesures forment comme le cinquieme. On le joint ordinairement aux vers hexametres dans les élégies, les épitres, les épigrammes, & autres petites pieces. Il n'y a point de piece composée de vers *pentametres* seuls. *Voyez* HEXAMETRE.

PENTAPHYLOIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante qui differe de la quinte-feuille en ce que ſes feuilles ne ſont pas rangées en main ouverte à l'extrémité du même pédicule ; leur poſition varie de pluſieurs façons, mais elle eſt toujours différente de celle des feuilles de la quinte-feuille. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante contient ſix eſpeces, dont la principale eſt le *pentaphylloïdes argentum*, *alatum*, *I. R. H.* 298, en françois, *argentine*. *Voyez* ARGENTINE.

PENTAPARTE, ſ. m. (*Méchaniq.*) machine à cinq poulies, dont trois ſont à la partie ſupérieure, & deux à la partie inférieure.

PENTAPOLE, ſ. f. *en Géographie ;* c'eſt proprement & en général un pays où il y a cinq villes.

Ce nom a été donné à pluſieurs contrées, particulierement à la vallée où étoient les cinq villes infâmes, qui furent détruites par une pluie de feu & & de pierre du tems d'Abraham. On croit communément que ce pays étoit l'endroit où eſt à-préſent le lac Aſphaltite ou la mer Morte. Sanſon le place dans le voiſinage de ce lac, mais ſans en apporter aucune preuve. D'Herbelot l'appelle la *pentapole* des ſodomites.

La plus célebre *pentapole* étoit la *pentapole* cirénaïque ou la *pentapole* d'Egypte, dont les cinq villes étoient Bérénice, Arſinoë, Ptolemaïs, Cyrene & Apollonia.

Chez les anciens géographes & hiſtoriens il eſt fait auſſi mention de la *pentapole* de Lybie, que l'on appelle aujourd'hui *meſtrata*, de la *pentapole* d'Italie, & de la *pentapole* de l'Aſie mineure. *Chambers.* (*E*)

PENTAPOLE, (*Géog. anc.*) en grec πεντάπολις. Ce nom qui veut dire *cinq villes*, a été donné à pluſieurs contrées, où il y avoit un pareil nombre de villes principales.

1°. *Pentapole* étoit une contrée de l'Aſie mineure. Herodote, *l. I. n°. 144.* dit qu'elle étoit habitée par les Doriens, & qu'elle avoit auparavant été appellée *Hexapole*. 2°. C'étoit une contrée de la Phrygie Pacatiane. 3°. C'étoit une contrée de l'Egypte, dont une des cinq villes, ſelon le concile de Chalcédoine, s'appelloit *Ticelia*. 4°. C'étoit enfin une ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. ij.* la place dans le golfe du Gange, au-delà de l'embouchure de ce fleuve appellée *citra Deorum*.

PENTAPOLE DU JOURDAIN, *la*, (*Géog. anc.*) l'Ecriture-ſainte, *ſap. x. 6.* donne ce nom à cinq villes de la Paleſtine ; ſavoir, Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm, Segor. Ces cinq villes étoient condamnées à périr entierement, mais Loth obtint la conſervation de Segor, autrement appellée *Bala*. Sodome, Gomorrhe, Adama, & Séboïm furent conſumées par le feu du ciel ; & en la place où elles étoient ſituées, ſe forma le lac Aſphaltite, ou lac de Sodome. (*D. J.*)

PENTAPOLE DE LYBIE, *la*, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique dans la Cyrénaïque. Elle fut nommée *Pentapole*, à cauſe de ſes cinq villes principales dont Pline, *l. V. ch. v.* nous a conſervé les noms. La Cyrénaïque, dit-il, ou la *Pentapole*, eſt principalement célebre par ſes cinq villes qui ſont Bérénice, Arſinoé, Ptolémaïde, Apollonie & Cyrene.

PENTAPOLE DES PHILISTINS, *la*, (*Géog. anc.*) contrée de la Paleſtine, & proprement le pays des Philiſtins. Ces peuples avoient pluſieurs bourgades depuis Joppé juſqu'aux confins de l'Egypte, ſoit ſur le bord de la mer, ſoit dans les terres ; mais il y en avoit cinq principales, qui avoient entr'elles une alliance réciproque, & formoient comme une eſpece de république. Les cinq villes qui donnerent le nom de *Pentapole* à ce pays, ſont Azot, Gaza, Aſcalon, Gath & Accaron.

PENTAPOLITAIN, adj. qui eſt d'une pentapole. La doctrine de Papellius, qui commença à ſe répandre à Ptolémaïde dans la pentapole d'Egypte, s'appelle *pentapolitaine*.

PENTAPROSTADE, ſ. f. (*Hiſt. anc*) nom collectif des dignités des cinq premiers officiers de l'empire grec.

PENTASTICHE *ou* PENTASTIQUE, ſ. m. *en Poéſie* ; c'eſt une ſtrophe ou diviſion d'un poëme, compoſée de cinq vers. *Voyez* STROPHE *ou* STANCE.

Ce mot eſt formé du grec πεντε, *cinq*, & de στιχος, *vers*.

PENTASTYLE, *ou* PENTASTIQUE, ſ. m. *en terme d'Architecture*, ſe dit d'un ouvrage où il y a cinq rangs de colonnes à la face de devant. *Voyez* COLONNE.

Tel fut le portique commencé par l'empereur Gallien, & qui devoit aller depuis la porte Flaminiene juſqu'au pont Milvius, c'eſt-à-dire ; depuis le Porto del popolo juſqu'au Porte-mole.

PENTATEUQUE, ſ. m. (*Théolog.*) compoſé de πεντε, *cinq*, & de τευχος, *inſtrument, volume*. C'eſt le nom que les Grecs, & après eux les Chrétiens, ont donné aux cinq livres de Moïſe, qui ſont au commencement de l'ancien Teſtament, ſavoir la Genèſe, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome, auxquels les Juifs donnoient par excellence le nom de *loi ;* parce que la partie la plus eſſentielle de ces livres contenoit la loi que Moïſe reçut de Dieu ſur le mont Sinaï.

Une poſſeſſion immémoriale, & des raiſons détaillées par les plus habiles commentateurs de l'Ecriture, prouvent que Moïſe eſt l'auteur du *Pentateuque*. Nous ne nous arrêterons ici qu'aux raiſons de quelques nouveaux critiques, tels que M. Simon & M. Leclerc, qui ont conteſté cet ouvrage à Moïſe. On trouve, diſent-ils, dans le *Pentateuque*, pluſieurs choſes qui ne conviennent point au tems & au caractere de ce légiſlateur. L'auteur, *num. xij.* parle très-avantageuſement de Moïſe : d'ailleurs il parle toujours en troiſieme perſonne ; le Seigneur parla à Moïſe & lui dit, *&c.* Moïſe parla à Pharaon, *&c.* Quelle apparence que Moïſe eût fait lui-même ſon éloge & n'eût pas parlé en premiere perſonne ; 2°. le récit de la mort de Moïſe, qui ſe trouve à la fin des nombres, n'eſt certainement pas de ce légiſlateur, non plus que le détail de ſes funérailles, & la comparaiſon qu'on y voit entre lui & les prophetes ſes ſucceſſeurs ; 3°. on remarque dans le texte du *Pentateuque* quelques endroits défectueux, par exemple, *Exode xij. 8.* on voit que Moïſe parle à Pharaon, ſans que l'auteur marque le commencement de ſon diſcours. Le *Pentateuque* ſamaritain l'a ſuppléé, ce qu'il fait encore en beaucoup d'autres endroits : enfin on voit dans le *Pentateuque* des traits qui ne peuvent guere convenir à un homme comme Moïſe, né & élevé dans l'Egypte, comme ce qu'il dit du paradis terreſtre, des fleuves qui l'arroſoient & qui en ſortoient, des villes de Babylone, d'Arat, de Reſen, de Chalamé, de l'or du Phiſon, du bdellium, & de la pierre de Sohem que l'on trouvoit en ces pays-là. Ces particularités, ſi curieuſement recueillies, ſemblent, dit-on, prouver que l'auteur du *Pentateuque* étoit de-delà l'Euphrate : ajoûtez ce qu'il dit de l'arche de Noé, de ſa conſtruction, du lieu où elle s'arrêta, du bois dont elle fut bâtie, du bitume de Babylone, *&c.* Ces dernieres remarques ont fait croire à quelques-uns, que le lévite envoyé par Aſſaradon aux Cuthéens établis dans la Samarie, pourroit bien avoir compoſé le *Pentateuque*, & que les Juifs auroient pu le recevoir, avec quelques légeres différences, de la main des Samaritains : d'autres ſe ſont imaginé que le *Pentateuque*, en l'état où nous l'avions, n'étoit que l'abrégé d'un plus grand ouvrage,

compoſé par des écrivains publics, chargés de cette fonction chez les Juifs.

Dom Calmet, qui ſe propoſe ces objections dans ſon dictionnaire de la Bible, y répond par trois reflexions générales; 1°. que pour débouter Moïſe de la poſſeſſion où il eſt depuis tant de ſiecles de paſſer pour l'auteur du *Pentateuque*, poſſeſſion appuyée du témoignage de la ſynagogue & de l'Egliſe, des écrivains ſacrés de l'ancien & du nouveau Teſtament, de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, il faut certainement des preuves ſans réplique & des démonſtrations: or il eſt évident que les objections propoſées ſont fort au-deſſous même de preuves ſolides; car 2°. les additions, les tranſpoſitions, les omiſſions, les confuſions qu'on lui reproche, & qu'on veut bien ne pas conteſter, ne décident pas que Moïſe ne ſoit pas l'auteur du livre, elles prouvent ſeulement que l'on y a retouché quelque choſe, ſoit en ajoutant, ſoit en diminuant. Dieu a permis que les livres ſacrés ne ſoient pas exemts de ces ſortes d'altérations qui viennent de la main des copiſtes, ou qui ſont une ſuite de la longueur des ſiecles. Si une légere addition ou quelque changement fait au texte d'un auteur ſuffiſoit pour lui ôter ſon ouvrage, quel écrivain ſeroit ſûr de demeurer en poſſeſſion du ſien pendant un ſiecle? 3°. Les ſyſtèmes de M. Leclerc & de M. Simon ſont dénués de vraiſſemblance. Ces écrivains publics ne doivent leur exiſtance qu'à l'imagination de M. Simon. Le prêtre ou le lévite envoyé par Aſſaradon aux Cuthéens ne peut être l'auteur d'un livre cité dans pluſieurs ouvrages qui paſſent conſtamment pour être antérieurs au tems de ce lévite. La loi a toujours été pratiquée depuis Moïſe juſqu'à la captivité; elle étoit donc écrite: on en mit un exemplaire dans l'arche & il fut trouvé ſous Joſias: enfin les Juifs & les Samaritains avoient trop d'éloignement les uns pour les autres pour ſe communiquer leurs écrits ſacrés: d'ailleurs on verra ci-deſſous lequel du *Pentateuque* hébreu ou du *Pentateuque* ſamaritain eſt une copie de l'autre. *Dictionn. de la Bible, tom. III. lettre* P, *pag. 161 & 162.*

Mais l'aveu qu'on fait que les additions reprochées au *Pentateuque* ſont d'Eſdras, qui après la captivité retoucha & mit en ordre les livres ſaints, donnent matiere à une autre objection des incrédules: car, diſent-ils, ſi Eſdras a ainſi travaillé ſur les livres ſaints, quelle preuve a-t-on qu'il ne les ait pas notablement altérés, ou même totalement ſuppoſés?

Abbadie répond à cette difficulté, 1°. que les pſeaumes, les prophetes, les livres de Salomon rapportent une infinité de traits comme Moïſe, & par conſéquent que le *Pentateuque* ſubſiſtoit avant tous ces auteurs: 2°. qu'Eſdras n'a eu nul intérêt, ſoit perſonnel, ſoit politique, de changer la forme des livres ſaints: 3°. qu'il ne l'a pas fait à l'égard de ceux de Moïſe, parce que ſa phraſe & ſa maniere d'écrire eſt toute différente de celle de Moïſe, & que d'ailleurs s'il en avoit été ainſi, il leur auroit donné une meilleure forme, ſelon Spinoſa même, qui accuſe les livres de Moïſe d'être mal écrits & mal digérés: on peut voir ces réponſes étendues dans Abbadie, *traité de la vérité de la Relig. chrétienne, tom. I. ſect. 3. chap. xij. & xiij.*

On diſtingue deux *Pentateuques*, ou plutôt deux fameuſes éditions du *Pentateuque*, qui ſe ſont long-tems diſputé la préférence, tant par rapport à l'ancienneté que par rapport au caractere: celui des Juifs appellé le *Pentateuque judaïque* ou *hébreu*, écrit en caractere chaldéen ou aſſyrien; & celui des Samaritains, écrit en caractere ſamaritain ou phénicien: on ſoutient que l'un & l'autre eſt l'ancien *Pentateuque* hébraïque. A conſidérer le texte en général, ils ſont aſſez conformes l'un à l'autre, puiſqu'ils contiennent les paſſages dont nous avons parlé ci-deſſus, attribués aux copiſtes, quoique le ſamaritain en contienne un ou deux qui ne ſe rencontrent point dans l'hébreu; le premier eſt un paſſage qui ſe trouve dans le Deutéronome, *xxvij.* 4. où il eſt commandé de bâtir un autel & d'offrir des ſacrifices ſur le mont Ebal, ou plutôt ſur le mont *Garizim*, ce qui eſt une interpolation manifeſte, faite pour autoriſer le culte des Samaritains, & montrer qu'il ne le cédoit point en antiquité au culte qu'on rendoit à Dieu dans le temple de Jéruſalem. *Voyez* SAMARITAINS.

Cependant M. Whiſton déclare qu'il ne voit pas la raiſon d'accuſer de corruption ſur ce point le *Pentateuque* ſamaritain, que ce reproche tombe plutôt ſur le *Pentateuque* hébreu, & il ſoutient très ſérieuſement que le premier eſt une copie très-fidele des livres de Moïſe, qui vient originairement de la ſéparation des dix tribus, du tems de Jéroboam: mais le contraire eſt évident par les additions qu'on attribue à Eſdras, qui vivoit pluſieurs ſiecles après Jéroboam.

Mais la différence la plus ſenſible eſt dans les lettres ou caracteres. Le *Pentateuque* hébreu étant en caractere chaldéen ou aſſyrien, & le ſamaritain en ancien caractere phénicien; il ſembleroit par-là que ce dernier eſt plus ancien que le premier: mais M. Prideaux penſe que le *Pentateuque* des Samaritains n'eſt qu'une copie tirée en d'autres caracteres, ſur l'exemplaire compoſé ou réparé par Eſdras; 1°. parce que toutes les interprétations de l'édition d'Eſdras s'y trouvent; 2°. par l'inattention que l'on a eu d'y mettre des lettres ſemblables à celles de l'alphabet hébreu, qui n'ont rien de commun avec les lettres de l'alphabet ſamaritain, variations qui ne ſont venues que de ce qu'on a tranſcrit le *Pentateuque* de l'hébreu vulgaire en ſamaritain, & non du ſamaritain en hébreu.

Ajoutez à cela que Mrs Simon, Allix, & pluſieurs autres ſavans, prétendent que le caractere chaldéen ou aſſyrien a toujours été en uſage parmi les Juifs, & que le ſamaritain ou ancien caractere phénicien n'avoit jamais été uſité parmi eux avant la captivité, de quelque maniere que ce fût, ni dans les livres ni ſur les médailles.

Uſſerius penſe que le *Pentateuque* ſamaritain a été corrompu par un certain Doſithée, dont parle Origene, & M. Dupin croit que c'eſt l'ouvrage de quelque ſamaritain moderne qui l'a compilé de divers exemplaires des Juifs répandus dans la Paleſtine & dans la Babylonie, auſſi bien que de la verſion des Septante, parce qu'il eſt quelquefois conforme à l'hébreu & quelquefois au grec: mais il s'en éloigne auſſi fort ſouvent. Le texte ſamaritain avoit été inconnu depuis le tems d'Origene & de ſaint Jérôme, qui en avoient quelquefois fait mention. Dans les derniers ſiecles on en rapporta quelques exemplaires d'Orient, & le pere Morin en fit imprimer un en 1631, qu'on trouve dans la Polyglotte de le Jai, & plus correct dans celle de Valton. La comparaiſon qu'on en a faite avec le texte hébreu, a fait penſer à pluſieurs ſavans qu'il étoit plus pur & plus ancien que celui-ci: de ce nombre ſont le pere Morin & M. Simon. Le commun des théologiens penſe que le *Pentateuque* ſamaritain & celui des Juifs ne ſont qu'un ſeul & même ouvrage, écrit en la même langue, mais en caracteres différens; & que les diverſités qui ſe rencontrent entre ces deux textes, ne viennent que de l'inadvertance ou de la négligence des copiſtes, ou de l'affectation des Samaritains qui y ont gliſſé certaines choſes conformes à leurs intérêts & à leurs prétentions; que ces additions y ont été faites après coup, & qu'originairement ces deux exemplaires étoient entierement conformes: ſuivant cela il faut dire que le *Pentateuque* des Juifs eſt préférable à celui des Samaritains, comme étant exemt des altérations qui ſe rencontrent dans ce dernier. Calmet,

Dictionn. de la Bible, tom. III. lettre S, *au mot* Samaritain, *pag. 454. differt. sur le* Pentateuque.

Nous terminerons cet article par le récit de ce que pratiquent les Juifs dans la lecture du *Pentateuque*. Ils sont obligés de le lire tout entier chaque année, & le divisent en paragraphes ou sections, qu'ils distinguent en grandes & petites. Les grandes comprennent ce qu'on a accoutumé de lire dans une semaine. Il y en a cinquante-quatre, parce que dans les années intercalaires des Juifs il y a ce nombre de semaines. Les petites sections sont divers endroits qui regardent certaines matieres. Les Juifs appellent quelques-unes de ces sections, soit grandes soit petites, *sections ouvertes*. Celles-là commencent par un commencement de ligne : si c'est une grande section, on y marque trois fois la lettre *phé*, au-lieu que les petites n'ont qu'une lettre ; & ils nomment les autres *sections fermées*, elles commencent par le milieu d'une ligne. Si elles sont grandes on y met trois *samech*, ou un seul si elles sont petites. Ces sections sont appellées du premier mot par lequel elles commencent : ainsi la premiere de toutes s'appelle *bereschit*, qui est le commencement de la Genèse. Chaque grande section se sous-divise en sept parties, parce qu'elles sont lues par autant de différentes personnes. C'est un prêtre qui commence, ensuite un lévite ; & dans le choix des autres lecteurs, on a égard à la dignité ou à la condition des gens. Après le texte de Moïse ils lisent aussi un paragraphe de la paraphrase d'Onkelos. On a fait une semblable division des livres prophétiques dont on joint la lecture à ceux de Moïse. Le pere Lami, dont nous empruntons ceci, pense que cette division est très-ancienne chez les Juifs, & qu'elle a donné lieu à celle que l'Eglise a faite des livres saints, dans les lectures distribuées qu'on en fait dans ses offices. Quoi qu'il en soit, elle a lieu parmi les Juifs, qui marquent exactement ces sections, tant du *Pentateuque* que des livres prophétiques, dans leurs Bibles & dans leurs Calendriers. Lami de l'Oratoire, *Introduct. à l'Ecriture-sainte*.

PENTATHLE, s. m. (*Jeux des Grecs & des Rom.*) nom des cinq exercices qui composoient les jeux publics de la Grece, & ensuite de l'Italie : ces combats sont renfermés dans ce vers grec.

Ἅλμα, ποδωκείην, δίσκον, ἄκοντα, πάλην.

« le saut, la course, le palet, le javelot, & la lutte ». On couronnoit les athletes qui avoient vaincu de suite dans ces sortes de combats ; il n'y avoit qu'un seul prix pour ces cinq exercices.

L'amusement du peuple, naturellement avide de spectacles, n'est pas l'unique but que les anciens se soient proposé dans l'institution des divers exercices qui composoient les jeux publics de la Grece & de l'Italie. Ils ont eu principalement en vûe d'endurcir les corps au travail, & en leur procurant par-là une santé plus vigoureuse, de les rendre plus propres au pénible métier des armes, c'est à quoi tendoit ordinairement toute leur gymnastique, & les hommes y trouvoient des ressources merveilleuses pour l'accroissement de leurs forces & de leur agilité : ces deux qualités s'y perfectionnoient plus ou moins, suivant le choix des exercices. Il y en avoit quelques-uns par l'usage desquels le corps entier devenoit ou plus robuste ou plus souple. La *lutte*, par exemple, & le *pancrace* produisoient le premier effet ; la *danse* & la *paulme* produisoient le second. Il y en avoit d'autres qui n'opéroient que sur certaines parties ; c'est ainsi que les jambes acquéroient à la course une plus grande légereté ; que le pugilat augmentoit la vigueur & la souplesse des bras ; mais nul exercice peut-être ne les fortifioit plus efficacement que celui du disque. *Voyez* DISQUE. (*D. J.*)

PENTATONON, s. m. étoit, dans *l'ancienne Musique*, le nom d'un intervalle que nous appellons aujourd'hui *sixte superflue*. *Voyez* SIXTE. Il est composé de quatre tons, d'un semi-ton majeur, & d'un semi-ton mineur, d'où lui est venu le nom de *pentatonon*, qui signifie cinq tons.

PENTAUREA, (*Histoire nat.*) nom d'une pierre fabuleuse, inventée par Appollonius de Thyane, qui avoit la faculté d'attirer toutes les autres pierres, comme l'aimant attire le fer.

PENTE, s. f. terme relatif à la situation horisontale ; tout ce qui s'écarte de cette situation, ensorte qu'une des parties du plan reste dans la ligne horisontale, & l'autre descende au-dessous, est en *pente*. Un corps mis sur une surface en *pente* descend de lui-même. Ce terme se prend au simple & au figuré ; la *pente* de cette colline est douce ; la *pente* naturelle au vice est rapide : nous avons tous une *pente* à la gourmandise, au vol, & au mensonge.

PENTE, (*Architecture.*) inclinaison peu sensible, qu'on fait ordinairement pour faciliter l'écoulement des eaux ; elle est reglée à tant de lignes par toise, pour le pavé & les terres, pour les canaux des aqueducs, pour les conduites, & pour les chêneaux & gouttieres des combles.

On appelle *contre-pente*, dans le canal d'un aqueduc, ou d'un ruisseau de rue, l'interruption d'un niveau de *pente*, causée par malfaçon, ou par l'affoiblissement du terrein, ensorte que les eaux n'ayant pas leur cours libre, s'étendent ou restent dormantes.

Pente de chêneau, plâtre de couverture conduit en glacis, sous la longueur d'un chêneau, de part & d'autre, depuis son haut.

Pente de comble, c'est l'inclinaison des côtés d'un comble, qui le rend plus ou moins roide sur la hauteur par rapport à sa base. (*D. J.*)

PENTE, bande qui entoure le ciel d'un dais ou d'un lit sur le haut des rideaux ; on donne le même nom aux bandes d'étoffe qu'on attache sur le bord des tablettes d'une bibliotheque.

PENTE, *tabac mis à la*, (*Fabrique de tabac.*) pendu par la queue, sur des cordes ou sur des perches, après que les feuilles ont été enficelées ; dans les lieux où l'on fabrique du tabac, on a de grands atteliers couverts pour mettre les tabacs à la *pente* : c'est-là qu'ils sechent & qu'ils prennent couleur. Il ne faut pas croire néanmoins qu'on les fasse sécher assez pour les mettre en poudre ; on se contente de leur laisser évaporer leur plus grande humidité, & les faire amortir ou mortifier suffisamment pour pouvoir être filés, à-peu-près comme on file le chanvre, & ensuite être mis en rôles ou rouleaux. *Savary*. (*D. J.*)

PENTECOMARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) en général un gouverneur de cinq bourgs.

PENTECOULORE, s. m. (*Hist. & Marine anc.*) batiment à cinquante rames.

PENTECOSTALES, s. f. pl. (*Théol.*) étoient autrefois en Angleterre des offrandes pieuses que les paroissiens faisoient à leurs curés à la fête de la Pentecôte, & que les églises ou paroisses inférieures faisoient aussi quelquefois dans le même tems à l'église mere ou principale. *Voyez* OFFRANDE *ou* OBLATION.

Ces offrandes s'appelloient aussi *deniers pentecostaux*, & on les divisoit en quatre parties, dont l'une étoit pour le curé, la seconde pour les pauvres, la troisieme pour les réparations de l'église, & la quatrieme pour l'évêque du diocèse.

PENTECOSTAIN, s. m. livre ecclésiastique des Grecs qui contenoit leur office depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte.

PENTECOTE, s. f. (*Théolog.*) fête solemnelle qu'on célebre dans l'Eglise chrétienne le cinquantieme jour après Pâque, en mémoire de la descente du

Saint-Esprit sur les Apôtres, rapportée dans les *actes*, *ch. xj. v. 1. & suiv.*

Ce mot vient du grec πεντεκοστος, *quinquagesimus*, cinquantieme, parce que la *Pentecôte* se célebre cinquante jours après Pâque.

Dans la primitive Eglise, la *Pentecôte* finissoit le tems paschal ou le tems de Pâque; & Tertulien & S. Jerôme remarquent que durant tout ce tems on célébroit l'office debout, & qu'il n'étoit pas permis de jeûner, *&c.*

Les Juifs ont aussi une fête appellée *Pentecôte*, qu'ils solemnisent cinquante jours après Pâque, en mémoire de ce que cinquante jours après leur sortie d'Egypte, Dieu donna à leurs peres la loi sur le mont Sinaï par le ministere de Moïse. Ils la nomment *la fête des semaines*, parce qu'on la célebre à la fin des sept semaines qui suivent Pâque, ou *le jour des prémices*, parce qu'on y offroit les prémices du froment, dont la moisson commençoit alors, selon quelques-uns, & selon d'autres, s'achevoit. Ces prémices consistoient en deux pains levés, de deux assarons de farine, ou de trois pintes de farine chacun, non par chaque famille, mais au nom de toute la nation, comme l'insinue Josephe, *Antiq. liv. III. ch. x.* On immoloit aussi différentes victimes, comme deux veaux & un bélier en holocauste, sept agneaux en hosties pacifiques, & un bouc pour le péché. *Num. xxxiij. 27.*

Les Juifs modernes célebrent la *Pentecôte* pendant deux jours qui sont gardés comme les fêtes de Pâque; c'est-à-dire qu'on s'abstient de tout travail, & qu'on ne traite d'aucune affaire, excepté qu'on peut toucher au feu & apprêter à manger. Ils tiennent par tradition que la loi a été donnée ce jour-là sur le mont Sinaï; c'est pourquoi ils ont coutume d'orner la synagogue & les autres lieux où l'on fait la lecture de la loi, & même leurs maisons, avec des roses, des couronnes de fleurs & des festons, pour représenter, disent-ils, la verdure dont le mont Sinaï étoit revêtu dans cette saison. Le soir du second jour de la fête on fait l'*abdala*. *Voyez* ABDALA *ou* HABDALA. Leon *de Moden. cerém. des Juifs, part. III. ch. iv.*

Buxtorf ajoute à ces pratiques quelques autres cérémonies particulieres & propres aux Juifs d'Allemagne; comme de faire un gâteau fort épais, composé de sept couches de pâte, qu'ils appellent *sinai*, &, selon eux, ces sept épaisseurs de pâte représentent les sept cieux que Dieu fut obligé de remonter depuis le sommet de cette montagne jusqu'au ciel des cieux où il fait sa demeure. Buxtorf, *Imag. Jud. apud Calmet, Dictionn. de la Bible, tom. III. lettre P*, au mot *Pentecôte.*

PENTELICUM MARMOR, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à un marbre statuaire d'un beau blanc, & en masses fort grandes.

PENTESYRINGUE, s. f. (*Littérat.*) machine de bois à cinq trous où l'on entravoit chez les Grecs, les jambes, les bras & la tête des criminels, afin qu'ils ne pussent se remuer. Aristote, *liv. III. c. x.* en parlant d'un orateur célebre, nommé Peusippe, qui quoique paralytique, tâchoit de brouiller l'état, ajoute, il est étrange que cet homme arrêté par une maladie pire que la *pentesyringue*, ait l'esprit si remuant. Cette métaphore agréable en grec, perd sa grace dans notre langue, parce que des figures qui représentent des images ne touchent point les personnes à qui ces images sont inconnues. (*D. J.*)

PENTEXOCHE, (*Hist. nat.*) nom donné à une pierre semblable à une nefle.

PENTHEMIMERIS, dans la poésie greque & latine, c'est une partie d'un vers composé de deux piés & d'une syllabe longues: comme,

Nos patri | æ fi | nēs, &c.

Ce mot est grec πεντεμιμερις, & formé de πεντε, *cinq*, de ημισυς, *moitié*, & de μερος, *partie*, c'est-à-dire cinq demi-mesures, chaque pié, dans la poésie greque, étant composé de deux demi-mesures, & la syllabe longue en formant une. *Voyez* CESURE.

PENTHESE, s. f. (*Hist. eccléf.*) on a donné ce nom dans l'église d'Orient à la fête de la Purification, qui se célebre le 2 Février.

PENTHIEVRE, (*Géog. mod.*) ancien comté dans la Bretagne, érigé en duché-pairie par Charles IX. l'an 1569, en faveur de Sébastien de Luxembourg. Cette pairie appartient aujourd'hui à M. le duc de Penthievre, & comprend les terres de Guincamp, Moncontour, la Roche-Emard, Lambale, Lanizu & Jugon.

PENTHORUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, selon Linnæus. Le calice est très-petit, durable, & composé d'une seule feuille divisée dans les bords en cinq segmens; il n'y a point de fleurs; les étamines sont dix filets soyeux, deux fois aussi longs que le calice, & permanens; les bossettes des étamines sont arrondies & tombent très-promptement; l'embryon du pistil est divisé en cinq parties, & se termine en cinq stiles, qui sont coniques, droits, obtus, & de la longueur des étamines; le fruit est une capsule contenant cinq loges; les graines sont nombreuses, petites & applaties. (*D. J.*)

PENTICAPÉE, ((*Géog. anc.*) ville qui, suivant Strabon & d'autres, étoit la capitale du Bosphore cimmérien, & le séjour ordinaire de ses rois. Dans une médaille de Pœrisade, au revers qui représente Pallas, on trouve à la partie inférieure du siége de cette divinité le monogramme, ou le commencement du nom de *Penticapée*. Ce monogramme est singulier, le Π renferme l'A, & le renferme de maniere qu'il forme le N qui devroit le suivre; au-dessus paroît un trait qui ajoute à la premiere syllabe le T qui commence la seconde, & distingue ainsi le nom de *Penticapée* de celui des anciens Panomitains qui l'abrégeoient quelquefois sur leurs médailles par un monogramme tout semblable, mais composé des trois premieres lettres seulement. Le trident placé au-dessous du monogramme de *Penticapée*, exprime la situation de cette ville sur les bords de son détroit, à-peu-près comme dans nos cartes & plans géographes un peu étendus, nous marquent le cours des rivieres par des fleches couchées. (*D. J.*)

PENTIERE, s. f. (*Chasse.*) espece de grand filet fait de mailles quarrées & à losanges. On prend à la *pentiere* les bécasses & autres oiseaux de passage.

PENTLAND-FIRTH, (*Géog. mod.*) en latin *mare Pictícum*. C'est cette partie de la mer septentrionale qui est entre le comté de Cathnef dans le nord d'Ecosse, & les Orcades, & qui a 24 milles de large. La marée y est si forte, que dans deux heures de tems les petits bâtimens la traversent.

On dit que ce détroit tire son nom du naufrage qu'y fit la flotte des Pictes, après avoir été repoussée par les habitans du comté de Cathnef d'un côté, & par ceux des Orcades de l'autre. Leurs vaisseaux furent engloutis par les tournans d'eau produits par les concours des marées opposées qui viennent de l'Océan calédonien & de la mer d'Allemagne, & des grands rochers de ces îles qui se trouvent en cet endroit. Chaque pointe de rocher fait une nouvelle marée; & ces marées agissent ensemble avec tant de violence, même quand le tems est calme, qu'on diroit que les vagues vont se joindre aux nuées, & toute la mer en est couverte d'écume. Mais rien n'est plus épouventable que lorsque dans une tempête les veaux marins sont mis en pieces contre les rochers.

Il y a deux tems où l'on peut traverser ce détroit sans danger; savoir dans le tems du reflux & dans celui de la haute marée, quoiqu'alors il y ait des

tournoyemens d'eau dangereux pour les petits vaiſſeaux ; mais les mariniers les connoiſſent, & ſont ſi bien expérimentés, qu'ils les évitent, ou paſſent par-deſſus avec beaucoup d'adreſſe. (*D. J.*)

PENTURE, ſ. f. (*Serrur.*) morceau de fer plat replié en rond par un bout, pour recevoir le mammelon d'un gond, & qui attaché ſur le bord d'une porte ou d'un contrevent, ſert à le faire mouvoir, à l'ouvrir, où à le fermer.

Penture flamande, c'eſt une *penture* faite de deux barres de fer ſoudées l'une contre l'autre & repliées en rond, pour faire paſſer le gond. Après qu'elles ſont ſoudées, on les ouvre, on les ſépare l'une de l'autre autant que la porte a d'épaiſſeur, & on les courbe enſuite quarrément pour les faire joindre des deux côtés contre la porte. On met quelquefois des feuillages ſur ces ſortes de *pentures*.

PENTURE *de gouvernail*, (*Marine.*) *voyez* FERRURE *de gouvernail*.

PENTURE *de ſabords*, *voyez* FERRURE.

PENTURE *à gonds*, (*Marine.*) ce ſont des bandes de fer, ou des plaques qu'on cloue en quelque endroit pour y faire entrer un gond ſur lequel elles ſe meuvent comme ſur un pivot, pour s'ouvrir & ſe fermer. (*Z*)

PENULA, ſ. f. (*Littérat.*) eſpece de manteau des Romains, long, étroit, & qui n'étoit ouvert que par le haut. On le vêtoit en paſſant la tête par cette ouverture, & on ne le prenoit que pour ſe garantir de la pluie & du froid ; c'étoit proprement un manteau de campagne, quoiqu'on le portât auſſi en ville dans les grands froids. Horace parle du *penula* dans ſon épître à Bullatius, *ep. xj. l. I.* il lui dit :

Incolumi Rhodos, & Mitylene pulchra facit, quod Penula *ſolſtitio.*

« Si votre eſprit, mon cher Bullatius, étoit dégagé des » paſſions qui le tourmentent, vous ne trouveriez pas » plus de plaiſir à demeurer à Rhodes ou à Mitylène, toutes charmantes que ſont ces villes, qu'à » porter un gros manteau au mois de Juin ».

Spartien remarque qu'Adrien faiſant la fonction de tribun du peuple, eut un heureux préſage de la continuation de cette dignité dans ſa perſonne par la perte qu'il fit de ſon manteau appellé *penula*, que les tribuns portoient dans le tems de pluie ou de neige, & dont les empereurs ne ſe ſervoient jamais. *Tribunus plebis factus eſt candido & quadrato, & iterum coſſ. in quo magiſtratu ad perpetuam tribuniciam poteſtatem, omen ſibi factum aſſerit, quod* penulas *amiſerit, quibus uti tribuni plebis pluviæ tempore ſolebant ; imperatores autem numquam.* (*D. J.*)

PÉNULTIEME, adj. (*Gramm.*) dans un ordre de choſes, c'eſt elle qui occupe la place d'avant la derniere. La *pénultieme* leçon. Le *pénultieme* de ſa claſſe.

PÉON, ſ. m. (*Poéſie greq.*) c'eſt-à-dire *pié*. Les anciens comptoient quatre ſortes de piés qui s'appelloient *péons*. On leur donna ce nom parce qu'on les employoit particulierement dans les hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *Péan*. Le premier *péon* eſt compoſé d'une longue & trois breves, comme *colligere* ; le ſecond eſt compoſé d'une breve, une longue & deux breves, comme *reſolvere* ; le troiſieme eſt compoſé de deux longues, une breve & une longue, comme *communicant* ; & le quatrieme eſt compoſé de trois breves & une longue, comme *temeritas*.

PÉONE, (*Jardinage.*) *voyez* PIVOINES.

PÉONIEN ÉPIBATE, *rythme*, (*Muſique anc.*) le rythme *péonien épibate* étoit compoſé, 1°. d'un *frapé*, ou d'une longue ; 2°. d'un *levé*, ou d'une autre longue ; 3°. d'un double *frapé*, ou de deux longues ; 4°. d'un *levé*, ou d'une cinquieme longue. (-|-|--|-|)

PÉONIQUE *rythme*, (*Muſique anc.*) étoit un des trois rythmes de la muſique vocale des anciens ; les deux autres étoient le rythme dactylique, & le rythme jambique.

On rapportoit au *rythme péonique* non-ſeulement les quatre péons, mais auſſi tous les autres piés, dont la meſure ſe battoit à deux tems inégaux, ſuivant la proportion de 3 à 2, ou de 2 à 3.

Plutarque nomme le *rythme péonique* dans la proportion ſeſquilatere ou de 3 à 2, compoſé d'une longue & de trois breves ; & comme cette longue dans cet aſſemblage peut occuper quatre places différentes, cela forme autant de piés différens appellés *péons* : 1, 2, 3, 4, parce qu'ils étoient ſingulierement uſités dans ces hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *pæans*. *Voyez* RYTHME & PŒAN.

PÉOTE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece de chaloupe très-légere qui eſt en uſage parmi les Vénitiens. Comme cette ſorte de petit vaiſſeau va d'une très-grande vîteſſe, ils s'en ſervent quand ils veulent envoyer des avis en diligence.

PÉPARETHE, (*Géog. anc.*) *Peparethus*, île de la mer Ægée ſur la côte de la Macédoine, ſelon Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* qui y place une ville de même nom. Elle produiſoit d'excellent vin & de très-bonnes olives. Pline, *liv. XIV. ch. vij.* dit que le médecin Apollodore conſeillant le roi Ptolomée, touchant le vin qu'il devoit boire, préféra celui de *Péparethus*. Ovide, *Métam. l. VII. v. 470.* fait l'éloge des olives de cette île :

Et gyaros, nitidæque ferax Peparethos *olivæ.*

Des géographes modernes appellent cette île *Iemene*, *Saraquino*, & *Opula*.

Diocles né dans l'île de *Péparethe*, eſt le premier des grecs qui ait écrit de l'origine de Rome. Il vivoit avant la ſeconde guerre de Carthage ; car Plutarque *in Romulo*, nous apprend que cet auteur avoit été copié en pluſieurs endroits par Trabius Pictor.

Je dois obſerver en paſſant, que les Grecs ont eu pluſieurs écrivains du nom de Diocles. C'eſt Diocles de Rhodes qui étoit auteur d'une hiſtoire d'Etolie ; le même, ou un autre Diocles avoit fait une hiſtoire de Perſe. Diogene Laërce ſe ſert très-ſouvent des vies des Philoſophes écrites par un Diocles, qui eſt, ſelon les apparences, différent de ceux dont on vient de parler. On doit encore diſtinguer entre les hommes de ce nom, deux Diocles de Caryſte, l'un médecin, qui vécut dans un tems peu éloigné d'Hippocrate, dont il égala preſque la réputation, ſi l'on en croit Pline, qui le cite ſouvent ; l'autre Diocles de Caryſte, étoit un rhéteur du tems d'Auguſte, de qui Séneque fait mention dans ſa premiere controverſe. Diocles d'Athenes eſt un poëte comique ſouvent cité par Athénée. Diocles d'Elée eſt un muſicien qui ne nous eſt connu que par Suidas. (*D. J.*)

PEPASME, ſ. m. *terme de Médecine*, qui ſignifie l'action de digérer & de mûrir les humeurs morbifiques. *Voyez* MATURATION, DIGESTION, *&c.*

PEPASTIQUE *ou* PEPTIQUE, adj. *terme de Medecine*, c'eſt le nom qu'on donne à une ſorte de médicament, dont la conſiſtence eſt ſemblable à celle d'un emplâtre, & qui a la propriété de guérir les humeurs vicieuſes & corrompues, en les diſpoſant à la ſuppuration. *Voyez* MURISSANT & DIGESTIF.

Ce mot, ainſi que le mot *pepaſme*, eſt formé du mot grec πεπαινειν, *digérer* ou *mûrir*.

Les beurres, les racines de mauve ou fleurs de lis, les oignons & les feuilles de l'oxylapathum paſſent pour de bons *pepaſtiques* ou *maturatifs*.

PEPERIN, ſ. m. (*Architect.*) ſorte de pierre griſe & ruſtique, dont on ſe ſert à Rome pour bâtir.

PEPHNON, (*Géog. anc.*) ville de la Laconie, ſelon Etienne le géographe. Pauſanias, *l. III c. xxvj.* qui en fait une ville maritime, la met à vingt ſtades de Thalami, & ajoute qu'il y avoit au-devant une

petite île fort ſemblable à un rocher, & qui s'appelloit de même nom. Je m'étonne que Pauſanias ait donné le nom d'*île* à un miſérable petit rocher, dont le ſommet n'a pas plus d'étendue, que ce qu'il y a de terre-plein au haut de Montmartre; mais le pays natal de Caſtor & de Pollux méritoit d'être ennobli, & voilà pourquoi Pauſanias en parle magnifiquement. (*D. J.*)

PEPIE, ſ. f. maladie qui attaque la volaille; elle conſiſte en une petite peau ou tunique blanche & déliée, qui leur vient au bout de la langue, & qui les empêche de ſe nourrir.

Cette maladie vient ordinairement faute d'eau, ou d'avoir bû de l'eau bourbeuſe, ou mangé des alimens ſales; on la guérit en arrachant la petite peau avec les doigts, & en frottant la langue avec du ſel.

Les faucons en particulier ſont fort ſujets à cette maladie, elle leur vient ſur-tout d'avoir mangé de la chair puante ou corrompue. *Voyez* FAUCON.

PEPIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) graine de certains arbres que l'on nomme particulierement *arbres fruitiers à pepin;* comme le poirier, le pommier, le coignaſſier & le cormier. On donne auſſi le nom de *pepin* aux graines de quelques autres arbres & arbriſſeaux, comme l'oranger, la vigne, le groſellier, l'épine-vinette; quoiqu'il n'y ait entre les ſemences de ces derniers arbres & celles des premieres, ni analogie ni reſſemblance; mais l'uſage a prévalu. Comme on s'eſt fort attaché de tout tems à ſemer les *pepins* des arbres fruitiers pour leur multiplication, on a donné le nom de *pepiniere* aux terreins qui ſervoient à ſemer les *pepins*. Sur la culture des différentes ſortes de *pepins*, *voyez* l'article des arbres qui les produiſent & le *mot* PEPINIERE.

PEPINIERE, ſ. f. (*Jard.*) c'eſt un terrein deſtiné à multiplier, cultiver & élever des arbres de toutes ſortes, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être placés à demeure. On y ſeme les noyaux, les pepins, les noix, les amandes, & généralement toutes les graines qui doivent ſervir à la multiplication des différentes eſpeces d'arbres fruitiers, & des diverſes ſortes d'arbres qui ſont propres à peupler les forêts, à planter les poſſeſſions rurales, & à embellir les parcs, les jardins, & les approches des châteaux & maiſons de plaiſance: d'où il ſuit que le terrein d'une *pepiniere* doit être diſtribué en différentes parties, relativement à la diverſité de culture & à la variété des objets qu'on ſe propoſe d'y élever.

Après qu'on aura traité de la qualité du terrein propre à former une *pepiniere*, de l'expoſition qui lui convient, & de l'étendue qu'elle doit avoir, on entrera dans le détail des ſemés & des greffes, de la culture & de la tranſplantation, des boutures & des branches couchées; enfin, des précautions & des ſoins qu'exige la premiere éducation des arbres pendant leur jeuneſſe.

Le terrein d'une *pepiniere* doit être de médiocre qualité: ſi on la plaçoit dans un ſol bas, humide & gras, il y auroit autant d'inconvénient que de la mettre dans une terre ſeche, légere & trop ſuperficielle. Loin de conſidérer en ceci le premier progrès des arbres, c'eſt la qualité du ſol où on ſe propoſe de les mettre qu'il faut avoir principalement en vûe. Si l'on tire les arbres d'un terrein fort limonneux & trop ſubſtanciel, ils auront à courir les riſques de paſſer dans une terre fort inférieure ou tout au-moins médiocre, & dans l'un ou l'autre cas ils languiront, dépériront ou ſeront long-tems à ſe remettre du changement. S'ils viennent au contraire, d'un mauvais fonds, d'un terrein pauvre, ingrat ou uſé; les plants ſont maigres, ſecs, & leurs racines ſont foibles, minces & courtes; ce n'eſt pour ainſi dire, que du chevelu. De tels plants ſont d'une conſtitution languiſſante qu'on ne peut rétablir, ils reprennent difficilement & ne ſont jamais des arbres vigoureux, quand même on les planteroit dans un bien meilleur ſol. Il faut donc établir les *pepinieres* dans un terrein de moyenne qualité, qui ſoit de deux à trois piés de profondeur, qui ait du corps & de la ſubſtance, ſans être gras ni humide; qui ſoit meuble, fertile & en bonne culture.

Le levant eſt la meilleure expoſition que l'on puiſſe choiſir pour une *pepiniere*, & il vaudroit mieux la placer au nord qu'au midi, qui eſt le plus mauvais aſpect pour le premier progrès des arbres. La ſituation que l'on doit préférer enſuite, eſt celle des côteaux, pour éviter ſur-tout l'humidité permanente qui eſt l'obſtacle le plus contraire à la formation des arbres fruitiers, des arbres toujours verds, *&c.*

L'étendue que doit avoir une *pepiniere*, dépend de tant de circonſtances, qu'on ne peut guere la déterminer qu'avec connoiſſance des arrangemens particuliers qui en doivent décider. Cependant en examinant la portée de chaque objet qui doit y entrer, en pourra donner une notion générale, qui fera juger de l'eſpace convenable au ſervice qu'on en voudra tirer. On fait communément ce calcul, qu'un arpent royal contient quarante-huit mille quatre cens piés quarrés; qu'en mettant les jeunes plants en ligne de deux piés de diſtance, & les plants à un pié l'un de l'autre; un arpent en contiendra vingt-quatre mille deux cens. Mais on n'examinera pas qu'il faut de l'eſpace pour les clôtures, les allées, les ſemis, & pour les places vuides, parce que tout ne peut être rempli; attendu que quand on a vuidé un canton, il faut le remettre en culture; qu'il y a d'ailleurs des arbres qui périſſent, d'autres dont la greffe manque, d'autres auſſi qui ſont défectueux; qu'enfin il faut attendre pluſieurs années pour greffer les ſujets dont on veut faire des hautes tiges. Il faut donc compter que la moitié de l'emplacement ſe trouvera employé en clôtures, en allées, en ſemis & autres places néceſſaires au ſervice; enſorte que l'autre moitié ne pourra contenir qu'environ douze mille plants dans la ſuppoſition des diſtances que l'on a dites. Mais comme il y a toujours des plants qui meurent ou qui ſont défectueux, ou qui manquent à la greffe, c'eſt un quart à déduire: ainſi reſte à neuf mille plants. Et en conſidérant qu'il faut trois ans pour élever un pêcher nain, quatre ou cinq ans pour un poirier nain, & ſept à huit ans pour les arbres à hautes tiges; il en réſulte que la meſure commune ſera de cinq ans pour l'éducation des neuf mille plants, & que par conſéquent, une *pepiniere* d'un arpent ne pourra produire que deux mille arbres fruitiers par an. Et en examinant encore que les files pour certains arbres ſont trop ſerrées à deux piés, & que les plants ſont ſouvent trop proches à un pié pour avoir de l'aiſance; il faut encore déduire un tiers du produit de la *pepiniere* qui n'ira plus qu'à quinze cens plants. Ce calcul peut conduire à déterminer, que quand on ne veut élever que des arbres fruitiers, un quart d'arpent doit ſuffire à un particulier qui a des jardins un peu conſidérables à entretenir, & qu'il faut trois ou quatre arpens à un marchand jardinier qui ne s'attache qu'à cette partie, & qui pourroit vendre tous les ans ſix mille plants d'arbres fruitiers. Mais ſi l'on veut élever en même tems des arbres foreſtiers & de curioſité, il faut augmenter le terrein à proportion de l'étendue des objets que l'on veut embraſſer; & comme il faut ſix à ſept ans pour former la plûpart des grands arbres & les amener au point d'être tranſplantés à demeure, un arpent de *pepiniere* ne pourra guere fournir par an que mille plants de ces arbres. Ainſi on peut eſtimer que pour faire un établiſſement complet de *pepiniere* où on voudroit élever de toutes ſortes d'arbres, il faudroit ſix arpens d'emplacement qui pourroient fournir tous les

ans dix à douze mille plants, ſans y comprendre les jeunes plants qu'on peut tirer des ſemis au-delà du ſervice de la *pepiniere*.

Les arbres fruitiers ſont communément l'objet principal des *pepinieres :* ſi on veut ſe borner à ce point, on pourra diviſer le terrein en ſix parties égales, dont la premiere ſera deſtinée à placer le ſemis des différentes graines qui doivent ſervir au peuplement de la *pepiniere ;* la ſeconde place ſera aſſignée aux pêchers & aux abricotiers ; la troiſieme, aux ceriſiers & aux pruniers ; la quatrieme, aux poiriers ; la cinquieme, aux pommiers ; & la ſixieme, aux noyers, châtaigners, *&c.* mais ſi l'on ſe propoſe de généraliſer l'objet de la *pepiniere* en y admettant de tout ; il faudra comprendre dans la diſtribution ſix autres parties égales, dont la premiere qui deviendra la ſeptieme ſervira à élever des mûriers blancs. Dans la huitieme, des ormes, des tilleuls, des marronniers d'inde & des peupliers. Dans la neuvieme, des arbres étrangers ; dans la dixieme, des arbriſſeaux curieux ; dans la onzieme, des arbres toujours verds ; & dans la douzieme, des arbres foreſtiers, parmi leſquels la charmille ſera compriſe. J'entrerai dans le détail de la culture de chacun de ces objets en particulier, pour éviter les répétitions, & ſimplifier les idées autant qu'il ſera poſſible de le faire ſans prolixité.

La meilleure expoſition & la terre la mieux qualifiée, doivent décider l'emplacement du ſemis ; on entend par la meilleure expoſition, celle qui a ſon aſpect au ſud-eſt & qui eſt défendue par des haies, des murs, ou de grands arbres du côté du nord ; mais il ne faut pas que ces arbres couvrent le terrein de leurs branches, ni que leur racine puiſſe s'y étendre ; ce qui feroit un double inconvénient, pire que le défaut d'abri. La qualification de la terre conſiſte à ce qu'elle ſoit la plus ſaine, la plus légere & la plus meuble de l'emplacement dont on employera pour le ſemis une ſixieme partie, quand il s'agira d'une petite *pepiniere* & ſeulement la douzieme partie environ, pour une grande *pepiniere*, attendu que l'on ſeme la plûpart des graines des grands arbres dans la place même où ils doivent être élevés, & qu'il faut peu de plants pour le renouvellement de ces ſortes d'arbres qui ſont long-tems à ſe former.

On peut auſſi préſerver le canton du ſemis, & favoriſer ſes progrès, en l'environnant d'une paliſſade dont la hauteur ſe détermine par l'étendue du ſemis ; cette paliſſade doit être formée pour le mieux avec des arbres toujours verds qui donnent en tout tems le même abri.

Il ſera encore très-à-propos de diſtribuer le terrein du ſemis en ſix parties, dont la premiere ſervira pour les noyaux des différens arbres fruitiers de ce genre ; la ſeconde pour les pepins des pommiers, *&c.* La troiſieme pour les graines des arbriſſeaux ; la quatrieme pour celle des grands arbres qui levent la premiere année ; la cinquieme pour les ſemences des arbres qui ne levent que la ſeconde année ; & la ſixieme pour les arbres toujours verds qui ſe plairont dans la place la plus mal expoſée & la moins défendue.

Le canton du ſemis n'exige pas autant de profondeur de terre que le reſte de la *pepiniere ;* il ſuffira de l'avoir fait défoncer d'un pié & demi : du reſte ce terrein doit être en bonne culture depuis un an, bien nettoyé de pierres, de mauvaiſes herbes, *&c.* & il eſt à-propos, pour la facilité de la culture, de le diſtribuer en planches de quatre piés de largeur, dont les ſentiers de ſéparation donneront au-moins 15 pouces d'aiſance pour le ſervice. Sur la façon de ſemer on peut obſerver que c'eſt un mauvais uſage de répandre les graines à plein-champ ; cette pratique eſt ſujette à un double inconvénient : d'abord l'impoſſibilité de remuer la terre autour des jeunes plants épars, & enſuite la difficulté de démêler & enlever les mauvaiſes herbes parmi les bons plants. Il eſt donc bien plus avantageux de ſemer les graines en rangées ; il eſt indifférent de les diriger ſur la longueur ou la largeur des planches, pourvu qu'on laiſſe depuis ſix pouces juſqu'à un pié de diſtance entre les rayons, relativement au plus ou moins de progrès des arbres pendant les deux ou trois premieres années. Si l'on ſeme les graines en rayons, il faudra donner à ces rayons une profondeur proportionnée au volume de la graine ; pour les plus groſſes on creuſera le rayon de deux à trois pouces ; pour les moyennes, il ſuffira de faire un ſillon de la façon qu'on le pratique pour ſemer des pois ; & dans ces deux derniers cas on recouvre & on nivelle le terrein avec le rateau. Mais à l'égard des menues graines, il y faut plus d'attention : le rayon ne doit avoir qu'un pouce de profondeur ; & après que les graines y ſeront ſemées, on les recouvrira avec le terreau le plus fin & le plus conſommé, que l'on répandra ſoigneuſement avec la main, enſorte que les graines n'en ſoient couvertes que de l'épaiſſeur d'un demi-pouce ; & on ſe diſpenſera de niveler le terrein, afin que l'humidité puiſſe mieux ſe raſſembler & ſe conſerver autour des graines.

On peut ſemer en différens tems, & c'eſt une circonſtance qui mérite de l'attention. Il y a des graines qui mûriſſent dès l'été : on pourroit les ſemer auſſi-tôt après leur maturité, ſi l'on n'avoit à craindre de les voir germer & pointer avant l'hiver, dont les intempéries en détruiroient un grand nombre ; il vaut mieux remettre cette opération à l'automne ou au printems. Entre ces deux partis, le volume de la graine doit décider. La fin d'Octobre & le mois de Novembre ſeront le tems convenable pour les groſſes graines, & même pour les médiocres ; mais il faut attendre le commencement du printems pour toutes les menues graines, ſur-tout celles des arbres réſineux. Il y a cependant des précautions à prendre pour faire attendre les graines, dont la plûpart ne ſe conſervent qu'en les mettant dans la terre ou du ſable en un endroit ſec & abrité. On ne peut entrer ici dans tout ce détail, non plus que dans la diſtinction de quelques eſpeces d'arbres qui étant délicats dans leur jeuneſſe, demandent à être abrités pendant les premiers hivers ; pour s'en inſtruire, on pourra recourir à l'article de chaque arbre en particulier. On conçoit bien au ſurplus qu'il faut arroſer les ſemis dans les tems de hâle & de ſéchereſſe, les ſarcler, béquiller, cultiver, *&c.* A l'égard du tems & de la force auxquels les jeunes plants doivent être mis en *pepiniere*, on en parlera dans les différens articles qui ſuivent.

Les pêchers & les abricotiers, après le ſemis, doivent occuper la meilleure place de la *pepiniere*, & toujours la plus ſaine ; ce n'eſt que pour la curioſité que l'on s'aviſe de faire venir ces arbres de noyau, c'eſt-à-dire pour ſe procurer de nouvelles variétés, car il n'y a que cinq ou ſix eſpeces de pêchers dont les noyaux perpétuent l'eſpece. Dailleurs ces arbres lorſqu'ils ſont francs ne durent pas long-tems ; l'uſage eſt de les greffer pour les accélérer, les perfectionner & les faire durer. Comme on ne plante pas à beaucoup près autant d'abricotiers que de pêchers, ces premiers ne doivent occuper qu'une petite partie du quarré deſtiné à ces deux eſpeces d'arbres ; & en général on ne doit former que le quart de ces arbres pour le plein-vent. Les ſujets propres à greffer l'abricotier & le pêcher, ſont les pruniers de damas, de ceriſette & de ſaint Julien, l'amandier, les plants venus des noyaux d'abricot & de pêcher ; il y a des eſpeces d'abricotiers & de pêchers qui réuſſiſſent mieux ſur quelques-uns de ces ſujets que ſur d'autres. Le terrein ſec ou humide dans lequel on ſe propoſe de placer ces arbres à demeure, doit auſſi ſervir de regle pour la qualité des ſujets : c'eſt ſur toutes ces circonſtances

qu'il faut ſe déterminer pour le choix du ſujet. On plante ces ſujets en files éloignées l'une de l'autre depuis deux piés juſqu'à trois, ſelon l'aiſance que l'on peut ſe donner: on place dans ces lignes les plants depuis un pié juſqu'à deux de diſtance. Le mois de Novembre eſt le tems le plus propre à faire cette plantation : on les rabat à ſix ou huit pouces pour les greffer enſuite en écuſſon au mois d'Août de la ſeconde année. A l'égard des noyaux de pêches & d'abricots, ainſi que les amandes, il vaut mieux les ſemer en place, & dans ce cas on pourra les greffer la même année : le tout pour former des arbres nains. Quant aux ſujets que l'on veut élever pour le plein-vent, il ne faudra les greffer à hauteur de tige qu'au bout de quatre, cinq, ou ſix ans, lorſqu'ils auront pris une force ſuffiſante. Tous ces arbres doivent ſe tirer de la *pepiniere* après qu'ils ont un an de greffe ; celles qui ont pouſſé trop vigoureuſement ſont autant à rejetter que celles qui ſont trop foibles ; on doit préférer à cet égard les pouſſes d'une force médiocre. Il reſte à obſerver que les amandes douces à coquille dure ſont les meilleures pour former des ſujets propres à la greffe, & que les amandes douces à coquille tendre ſont bien moins convenables, parce que les plants qui en viennent ſont plus ſujets à la gomme.

Les cerifiers & les pruniers ſeront placés enſuite. Les ſujets propres à greffer le cerifier ſont le mériſier pour élever de grands arbres, & le cerifier mahaleb, que l'on nomme *canot* en Bourgogne, & *canout* à Orléans, pour former des plants d'un médiocre volume. On rejette pour ſujet la ceriſe rouge commune, parce qu'elle n'eſt pas de durée, & que ſes racines pouſſent des rejettons. On tire ces ſujets du ſemis au bout de deux ans, pour être plantés en *pepiniere* dans les diſtances expliquées à l'article précédent ; & on peut les greffer dans l'année ſuivante en écuſſon à œil dormant, ſoit pour avoir des arbres nains, ou pour les laiſſer venir à haute tige avec le tems ; mais on peut attendre auſſi que la tige des ſujets ſoit formée, pour les greffer alors à la hauteur de ſix ou ſept piés. A l'égard du prunier, on le multiplie également par la greffe ſur des ſujets de damas noir, de ceriſette ou de ſaint Julien. On tire auſſi ces ſujets du ſemis à l'âge de deux ans : on les plante & on les eſpace dans le tems & de la façon qui a éte ci-deſſus expliquée; enſuite on les greffe en écuſſon ou en fente, lorſqu'ils ont pris une groſſeur ſuffiſante.

Le poirier ſe multiplie auſſi par la greffe en fente ou en écuſſon, ſur franc ou ſur coignaſſier : on nomme *francs* les ſujets qui ſont venus de culture en ſemant des pepins de poires, pour les diſtinguer des poiriers ſauvages que l'on peut tirer du bois, mais qui ne ſont pas auſſi convenables que les ſujets francs, parce que ces ſauvageons conſervent toujours une âcreté qui ſe communique aux fruits que l'on greffe deſſus. Les ſujets francs de poirier ſeront tirés du ſemis au même âge, plantés dans le même tems, reglés à pareille diſtance, & greffés de la façon qu'on l'a dit pour les arbres qui précedent. A l'égard des ſujets de coignaſſier, on les éleve de deux façons : quelquefois on tire des jeunes plants aux piés d'anciens troncs de coignaſſier, que l'on nomme *meres*, & que l'on tient en réſerve pour ce ſervice dans un coin de la *pepiniere ;* mais le plus commun uſage, qui eſt auſſi la voie la plus courte, c'eſt de faire des boutures. On les plante de bonne heure au printems, de la groſſeur d'un petit doigt & d'un pié de long, en rangée & à pareille diſtance que les plants enracinés, & on les enfonce de moitié dans la terre. Il faut avoir ſoin pendant la premiere année de ne laiſſer ſubſiſter que la plus haute des branches qui ont pouſſé, & de ſupprimer tous les autres rejettons avant qu'ils aient plus de deux pouces : on les greffe en écuſſon ſur le vieux bois la ſeconde année. Les poiriers greffés ſur franc ſont propres à former de grands arbres à plein vent car on ne ſe détermine à les mettre en eſpalier que dans les terreins ſecs & légers, parce qu'ils ſont trop long-tems à ſe mettre à fruit. Les poiriers greffés ſur coignaſſier conviennent particulierement pour les terres humides & pour l'eſpalier ; comme on plante beaucoup plus de poiriers à ce dernier uſage que pour le plein vent, la *pepiniere* doit être fournie de deux tiers de poiriers greffés ſur coignaſſier, contre un tiers des autres. Ce n'eſt qu'après deux ou trois ans de greffe que ces arbres ſont en état d'être plantés à demeure.

Il eſt auſſi d'uſage de multiplier le pommier par la greffe, en fente ou en écuſſon, ſur franc, ſur le doucin, ou ſur le pommier de paradis. On nomme *francs* les ſujets élevés de pepins de pomme, comme on vient de le dire pour le poirier ; & il y a même raiſon pour les préférer aux pommiers ſauvages que l'on tire des bois. Il faudra auſſi les conduire & les élever de la même façon. Le doucin, pour la hauteur & pour la durée, tient le milieu entre le pommier franc & le pommier de paradis. Les pommiers greffés ſur le doucin ne ſont que des arbres d'une moyenne ſtature, mais ils croiſſent vîte & donnent promptement de beaux fruits. A l'égard du pommier de paradis, c'eſt un excellent ſujet pour former de petits arbres qu'on peut même admettre dans les jardins d'agrément. Le doucin & le paradis viennent aiſément de boutures qui ſe plantent, comme celles du coignaſſier, & ſe greffent auſſi la ſeconde année ſur le vieux bois. Tous ces arbres ne doivent être tirés de la *pepiniere* qu'après deux ou trois ans de greffe ; mais comme on prend beaucoup plus de plants greffés ſur franc que ſur d'autres ſujets, il faut élever du double plus de ceux-ci que des autres.

Les noyers, châtaigners, & autres arbres de ce genre, s'élevent en ſemant les graines dans l'endroit même de la *pepiniere* où on veut les élever. Après avoir conſervé ces graines dans du ſable, en lieu ſec pendant l'hiver, on les plante de deux pouces de profondeur & à quatre d'intervalle, dans des lignes de deux ou trois piés de diſtance. Après la ſeconde année on élague les jeunes plants, & on enleve ceux qui ſont trop ſerrés pour garnir les places vuides, enſorte pourtant que tous les plants ſe trouvent au-moins à un pié de diſtance : on continue d'élaguer ces arbres dans les années ſuivantes, mais avec beaucoup de ménagement, c'eſt-à-dire en ne retranchant les branches qu'à meſure que les arbres prennent de la force ; cependant s'il y a ſur une tige foible des branches qui s'élancent trop, on les coupe au trois ou quatrieme œil. Nul autre ſoin que d'aider ces arbres à former une tige droite ; au bout de cinq ou ſix ans ils auront aſſez de groſſeur & d'élévation pour être tranſplantés à demeure.

Le mûrier blanc eſt d'une ſi grande utilité, qu'on ne ſauroit trop s'attacher à le multiplier, à l'élever, & à le répandre dans tous les pays dont le terrein peut lui convenir. Sur la culture de cet arbre, on pourroit s'en tenir à renvoyer le lecteur au *mot* MURIER ; mais l'objet eſt aſſez intéreſſant pour ne pas craindre de ſe répéter. On peut élever le mûrier blanc de ſemence ou de bouture : par le premier moyen on ſe procure une grande quantité de plants, mais dont les feuilles ſont de petite qualité ; au lieu que de l'autre façon on n'a pas une ſi grande quantité de plants, mais auſſi on les a plus promptement & d'auſſi bonnes feuilles que celles des arbres dont on a coupé les branches pour en faire des boutures. On ſeme la graine dans le canton de la *pepiniere* deſtiné au ſemis. Lorſque les planches dont on veut ſe ſervir ſont en bon état de culture & bien nivelées, on y trace en travers des rayons de ſix à huit pouces de diſtance, & d'un pouce de profondeur, en appuyant le manche du

rreau ſur la planche : on y ſemera la graine auſſi épais que celle de laitue, & on la recouvrira avec du terreau de couche bien conſommé, que l'on répandra avec la main ſur les rayons, enſorte que les graines ne ſoient recouvertes que d'un demi-pouce d'épaiſſeur, & on laiſſera les planches en cet état ſans les niveler. Il faut une once de graine pour ſemer une planche de trente piés de long, ſur quatre de largeur. Le tems le plus convenable pour cette opération eſt le mois d'Avril, du 10 au 20 ; on pourra prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de grande paille, pour ne laiſſer pénétrer l'air & le ſoleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne ſoit battue par les arroſemens, qu'il ne faudra faire qu'au beſoin, & avec bien du ménagement. Au bout d'un an les jeunes plants les plus forts, & les autres après deux ans, ſeront en état d'être mis en *pepiniere*, & on les plantera à un pié de diſtance en rangées éloignées de trois piés; au printems ſuivant on retranchera toutes les branches latérales, mais les autres années il ne faudra les élaguer qu'à-proportion que la principale tige prendra du ſoutien & de la force. Si cependant il y a ſur une tige foible des branches qui s'élancent trop, il faudra les couper au trois ou quatrieme œil. Quand ces arbres auront quatre ans, il ſeront en état pour le plus grand nombre d'être tranſplantés à demeure ; mais il ſera plus aiſé & bien plus court d'élever le mûrier blanc de bouture, qu'il ſera inutile de greffer, & qu'il faudra planter dans l'endroit même où l'on ſe propoſe d'élever ces arbres. *Voyez* la façon d'élever ces boutures, au *mot* MURIER. Il n'y a que le mûrier d'Eſpagne qui ſe multiplie de graine ſans que ſes feuilles s'abâtardiſſent; à l'égard des mûriers communs que l'on éleve de ſemence, il n'y en a qu'un petit nombre qui aient des feuilles de bonne qualité, enſorte qu'il faut greffer ceux qui ſont défectueux à cet égard : on peut les greffer à tout âge en écuſſon à œil dormant, ou à ſifflet. La meilleure feuille pour les vers & pour ſa ſoie eſt celle de l'arbre que l'on nomme la *reine bâtarde*. Il y a cependant de l'inconvénient à avoir des mûriers greffés, on prétend que ces arbres à l'âge de 25 ou 30 ans meurent ſubitement, quoiqu'ils ſoient dans un état floriſſant. On s'eſt plaint beaucoup dans le Languedoc, la Provence, les Cévennes, *&c.* Il y a donc un grand avantage à élever le mûrier blanc de bouture, puiſque c'eſt la voie la plus facile & la plus courte, qui donne de beaux arbres & de longue durée.

L'orme, le tilleul, le marronnier d'inde, le peuplier, *&c.* méritent de trouver place dans une grande *pepiniere*. On multiplie l'orme de ſemence, que l'on doit conduire de la même maniere que celle du mûrier. On éleve le tilleul de branches couchées ; il faut avoir pour cet effet dans un canton de la *pepiniere* des ſouches ou meres de tilleuls de l'eſpece d'Hollande, dont on couche les rejettons qui ont d'aſſez bonnes racines au bout de l'année pour être plantés en *pepinieres*. On ſeme ſur place les marrons d'inde comme les noix, & on les conduit de la même façon. On éleve le peuplier de boutures de 12 ou 15 pouces de longueur, que l'on plante ſur place en rangées, & à la diſtance uſitée pour les arbres de pareille grandeur ; le principal ſoin qu'on doive donner à ces arbres, c'eſt de les redreſſer & de ne les élaguer qu'avec ménagement à meſure qu'ils prennent de la force & du ſoutien. Mais on greffe ſur l'orme comme en écuſſon, ſoit à la pouſſe ou à l'œil dormant, les eſpeces curieuſes de ce genre d'arbre. Comme l'orme ne pointe pas aiſément, & qu'il eſt ſujet à ſe garnir d'une trop grande quantité de menues branches qui ſe chiffonnent, il faudra les couper entierement après la troiſieme année à un pouce de terre : on ne leur laiſſera enſuite qu'un rejetton qui s'élevera promptement au bout de cinq ou ſix ans. La plûpart de tous ces arbres ſeront en état d'être placés à demeure ; ſavoir le peuplier à cinq ans, l'orme à ſix, le tilleul à ſept, & le marronnier à huit ans.

Les arbres étrangers doivent être élevés & conduits relativement à la groſſeur de leurs graines. Les plus groſſes, comme le gland, peuvent être ſemées dans le canton même de la *pepiniere* où l'on ſe propoſe de les cultiver : à l'égard des plus menues & même des médiocres, il faudra les élever dans le ſemis ; & comme partie de ces arbres ſont aſſez délicats pour exiger qu'on les garantiſſe des gelées pendant les deux ou trois premiers hivers, il ſera à-propos de les ſemer dans des terreins ou dans des caiſſes plates, pour les ſerrer ſous quelqu'abri durant la ſaiſon rigoureuſe. Ces différens arbres ſe mettent en *pepiniere* à meſure qu'ils acquierent une force ſuffiſante. La plûpart de ces graines levent la premiere année, d'autres ne paroiſſent qu'à la ſeconde, & quelques-unes ne viennent complétement que la troiſieme ; il faut que la patience engage à les ſoigner & à les attendre. Il y a tant de variété dans le progrès de ces arbres & dans la façon de les conduire, qu'il n'eſt pas poſſible d'entrer dans aucun détail à ce ſujet.

Les arbriſſeaux curieux doivent avoir leur canton particulier ; ils ſeroient retardés & ſouvent étouffés par les grands arbres ſi on les mettoit avec eux ; & d'ailleurs on peut ſerrer davantage les arbriſſeaux, tant pour les ranger que pour la diſtance d'un plant à l'autre. Du reſte on doit leur appliquer ce qui a été obſervé ſur les grands arbres.

Les arbres toujours verds doivent néceſſairement être placés ſéparément de ceux qui quittent leurs feuilles, moins pour éviter la bigarrure & faire une ſorte d'agrément, que parce que ces arbres veulent être ſoignés différemment des autres. Les arbres toujours verds demandent l'expoſition la plus fraîche, la plus ombragée, & la mieux tournée au nord; néanmoins il faut les placer ſainement, car ils craignent l'humidité ſur toutes choſes : mêmes conſeils pour les diſtinctions à faire ſur le ſemis des graines, ſur les attentions pour les préſerver, & ſur l'âge de les tirer du ſemis ; mais il n'en eſt pas de même ſur la ſaiſon propre à les planter en *pepiniere*. Ces arbres ſe conduiſent tout différemment de ceux qui quittent leurs feuilles : ceux-ci doivent ſe planter en automne, ou de bonne-heure au printems ; la tranſplantation des arbres toujours verds ne ſe doit faire au contraire que dans des ſaiſons douces & aſſurées, c'eſt-à-dire immédiatement avant la ſeve, dans le tems de ſon repos, & quand elle ceſſe d'être en mouvement. Ces circonſtances ſe trouvent communément dans le commencement des mois d'Avril, de Juillet & de Septembre : il faut profiter dans ces ſaiſons d'un tems ſombre & humide pour les changer de place ; cette opération ne leur réuſſit généralement que pendant leur premiere jeuneſſe, encore doit-on les planter le plus qu'il eſt poſſible avec la motte de terre à leur pié ; & une précauttion encore plus indiſpenſable, c'eſt de les couvrir de paille & de les arroſer habituellement, mais modérément, juſqu'à ce que leur repriſe ſoit aſſurée. Il ſuit de-là qu'on ne peut les laiſſer long-tems en *pepiniere*, & qu'il faut les mettre à demeure le plûtôt que l'on peut.

Enfin les arbres foreſtiers ſeront placés dans le reſtant de la *pepiniere :* on ſe conformera, pour la façon de les élever & de les conduire, ſur la qualité des graines & ſur la nature des arbres, relativement à ce qui vient d'être dit ſur les arbres étrangers.

Il reſte à parler de la culture néceſſaire à la *pepiniere*, qui conſiſte ſur-tout en trois labourages par an, qui doivent être faits très-légerement avec une pioche pointue, & non avec la bêche, qui endommageroit les racines des jeunes plants ; mais le principal objet à cet égard doit être d'empêcher les mauvaiſes

herbes : on peut les comparer à des insectes qui sont d'autant plus voraces, que leur vie est de courte durée. Les herbes de toutes sortes interceptent les petites pluies, les rosées, les vapeurs, *&c.* & elles pompent évidemment les sucs, les sels, & l'humidité de la terre : ensorte qu'on doit regarder l'herbe comme le fléau des jeunes arbres, & sur-tout des nouvelles plantations. Un autre soin essentiel, c'est l'élaguement qu'exigent les différens arbres. La plus forte taille se doit faire après les grands froids passés : on doit ensuite les visiter durant la belle saison, pour retrancher, accourcir & émonder les branches folles, nuisibles ou superflues, avec cette attention pourtant, de traiter les arbres toujours verds avec beaucoup de réserve à cet égard ; on doit leur laisser plus de branches qu'on ne leur en ôte. Il faut aussi conserver aux arbrisseaux fleurissans leur figure naturelle en buisson, pour les placer dans des bordures ou dans des bosquets, & diriger pour la palissade les arbres qui y sont destinés. Enfin la grande attention du jardinier doit se porter à surveiller continuellement les écussons qui exigent absolument des soins habituels.

PEPITES, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) en espagnol *pepitas ;* ce sont des masses d'or vierge, que l'on trouve dans quelques mines du Chily, du Potosi & du Pérou, mais particulierement dans les lavaderos ou dans certaines couches de terre de ce premier royaume. Il est assez ordinaire de voir des *pepites* de 4, de 6, de 8 & de 10 marcs ; les plus grosses dont les Espagnols conservent la mémoire, sont les deux qui furent trouvées dans un lavadero de la province de Guiane près de Lima, l'une étoit de 64 marcs, l'autre de 45. Cette derniere avoit cela de singulier, qu'on y trouvoit de l'or de trois titres différens ; il y en avoit de 11, de 18 & de 21 carats. *Voyez* OR.

PEPLUS minor, s. m. (*Botan.*) espece de tithymale, nommée par Tournefort *tithymalus annuus folio rotundiore acuminato ;* en effet ses feuilles sont presque rondes, un peu pointues : ses fleurs sont des godets découpés en plusieurs quartiers ; il leur succede, quand elles sont tombées, de petits fruits lisses, relevés de trois coins, & divisés en trois cellules remplies chacune d'une semence oblongue : sa racine est menue, fibrée. Toute la plante jette du lait quand on la rompt, & ce lait est un si violent purgatif, qu'on ne l'emploie qu'extérieurement pour faire tomber les verrues. (*D. J.*)

PEPLUS, s. m. (*Antiq. rom.*) πέπλος, habit de femme ou de déesse. Manteau léger, sans manches, brodé ou broché d'or ou de pourpre, attaché avec des agraffes sur l'épaule ou sur le bras.

Voilà l'habillement dont on paroit anciennement les statues, ou autres représentations des dieux & des déesses. C'est pour cela qu'Homere donne l'épithete de divin au *peplus* de Vénus, & dit que les graces l'avoient fait de leurs propres doigts.

On voit dans les monumens anciens que les *pépli* s'attachoient par des agraffes, *per fibulas*, tantôt sur l'épaule droite, tantôt sur la gauche, quelquefois sur les deux épaules, & souvent au-dessous des mamelles sur le bras droit ; d'où il paroît qu'Eustathe n'a pas assez consulté les antiques, quand il prétend que le *péplus* couvroit toujours le côté gauche, & que ses deux aîles, comme il les nomme, du devant & du derriere, ne s'attachoient ensemble que du côté droit.

Le nom de *voile* fut donné à tous les *pepli* consacrés aux divinités célestes ; témoin ce que dit Virgile du fameux *peplus* de Minerve à Athènes, *tale deæ velum solemni in tempore portant ;* aussi dans Porphyre, le ciel est appellé *peplos* comme le voile des dieux.

Ces *pepli* n'étoient pas toujours traînans, mais quelquefois retroussés, ou même attachés par des ceintures. Ils laissoient communément une partie du corps nud & à découvert, comme chez les Lacédémoniens, qui les attachoient par des agraffes sur les deux épaules. Aussi quand Homere dit de Minerve, qu'elle se développa de son *peplus* pour endosser le harnois ; ce poëte par ces paroles nous la représente toute nue, ce qui n'étoit pas une chose nouvelle à cette déesse, puisqu'il en coûta la vûe à Tyresias.

Après tout, les *pepli* n'ont pas seulement été donnés aux femmes & aux déesses, mais aussi aux dieux & aux hommes ; c'est ce qu'on peut recueillir des monumens anciens qui nous restent, indépendamment du témoignage d'Eschyle, de Théocrite, & autres. Dans Sophocle, le manteau fatal que Déjanire envoie à Hercule, y est souvent appellé du nom de *peplos ;* & Eustathius qui en fait la remarque, cite encore à ce sujet Eurypide. Eschyle parle des *pepli* du roi de Perse, & Xénophon de ceux de l'arménien Tigranes. Synésius appelle du nom de *peplos* la robe triomphale des Romains. Je ne dis rien du *peplos* des époux & des épouses.

Du reste nous savons que ces *pepli* étoient d'ordinaire blancs. On les faisoit dans l'Orient de byssus, & ils formoient une étoffe très-légere. Il faut encore ajouter qu'on les faisoit de diverses couleurs, *versicolores ;* desorte que dans Homere, la mere d'Hector cherche d'offrir à Minerve celui qui se trouveroit être le plus grand & le plus bigarré : c'est aussi ce que fait Hélene à l'égard de Télémaque dans l'Odyssée. De-là vient qu'Eschyle désigne un *peplus* par le mot de ποικιλμα, à cause de sa bigarrure, *variis liciis tectus ;* mais indépendamment de la couleur, le *peplus* étoit d'ordinaire brodé, frangé, & tissu d'or & de pourpre. Tels étoient sur-tout ces *pepli barbarici* dont parle Eschyle, & qu'il représente fort différens de ceux qui étoient usités en Grece, *pepli dorici.*

Enfin le mot de *peplus* signifie quelquefois un drap mortuaire ; mais alors ils étoient très-simples & sans bigarrure, du-moins chez les Grecs ; Eschyle, dans son Agamemnon, dit que le *peplus* dont Patrocle fut enveloppé, étoit simple, sans bigarrure ; au lieu que quand il parle des funérailles d'Hector, il lui donne un *peplus* ou drap mortuaire teint de pourpre, ainsi qu'il pouvoit convenir à un barbare à l'égard des Grecs. Tous ces faits sont justifiés par une infinité de passages, qu'il eût été trop long de citer ici.

Acésée, fameux brodeur de Patare en Lycie, fut celui qui fit pour la Pallas des Athéniens le voile sacré, que les Grecs nommoient *peplone.* C'étoit un homme admirable en son genre. Minerve elle-même avoit donné à ses mains une grace divine. (*D. J.*)

PEPLUS *de Minerve*, (*Littérat.*) *Lisez* ce qu'on a dit au mot PEPLUS ; j'ajouterai seulement que le *peplus* de Minerve étoit une robe blanche sans manches, & toute brochée d'or, sur laquelle on voyoit représentées les grandes actions de la déesse, de Jupiter, & des héros. On portoit ce *peplus* dans les processions des grandes panathénées, qui se faisoient tous les cinq ans ; ou plutôt on transportoit ce voile célebre sur un vaisseau le long du Céramique, jusqu'au temple de Cérès, d'où on le remenoit aussitôt pour le conserver dans la citadelle. Les dames romaines imiterent l'usage d'Athènes, en offrant tous les cinq ans en grande pompe une robe magnifique à Minerve. (*D. J.*)

PEPO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante auquel on a donné le nom de *citrouille*, & dont les fleurs sont campaniformes, ouvertes & profondément découpées. Il y a deux sortes de fleurs sur cette plante : les unes n'ont point d'embryons & sont stériles ; les autres sont fécondes & placées sur un embryon qui devient dans la suite un fruit oblong ou rond, charnu, creux dans son intérieur, & couvert quelquefois d'une écorce dure & remplie de tubercules. Ce fruit se divise souvent en trois parties, & renferme des se-

mences applaties, entourées d'une eſpece d'anneau, & attachées à un placenta ſpongieux. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PEPSIE, *pepſis*, *terme de Médecine*, qui ſignifie la *coction* ou *digeſtion* des viandes ou des humeurs du corps. *Voyez* COCTION & DIGESTION. Ce *mot* eſt grec, πεψις, qui ſignifie *bouillonnement*.

PEPTIQUE, *terme de Médecine*. *Voyez* PEPASTIQUE.

PEPUZA, (*Géog. anc.*) ville de Phrygie. Elle donna ſon nom aux hérétiques appellés *Pépuziens*. Ces hérétiques, dit ſaint Epiphane, *Thereſ. XLVIII. ſect. xiv.* avoient une grande vénération pour un certain lieu de Phrygie, où fut bâtie autrefois la ville de *Pepuza*. Elle étoit entierement détruite du tems de ſaint Epiphane. La notice d'Hiéroclès attribue cette ville à la Phrygie capatiane, & lui donne le dix-huitieme rang. (*D. J.*)

PEPUZIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ancienne ſecte d'hérétiques autrement appellés *Phrygiens* ou *Cataphryges*. *Voyez* CATAPHRYGES. Ils prirent le nom de *Pepuziens*, parce qu'ils prétendoient que Jeſus-Chriſt étoit apparu à une de leurs prophéteſſes dans la ville de Pepuza en Phrygie, qui étoit pour eux la cité ſainte. Ils attribuoient aux femmes les fonctions du ſacerdoce, & enſeignoient les mêmes erreurs que les Montaniſtes dans le onzieme ſiecle. *Voyez* MONTANISTES.

PEQUÉA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre qui ſe trouve dans le Bréſil, & qui eſt de deux eſpeces : la premiere produit un fruit ſemblable à l'orange, mais dont la peau eſt plus épaiſſe & dont le jus eſt doux comme du miel ; la ſeconde eſpece paſſe pour fournir le bois le plus dur & incorruptible. Les Portugais le nomment *ſétis*.

PEQUIGNY, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France dans la Picardie, ſur la rive gauche de la Somme, à trois lieues au-deſſous d'Amiens. Il eſt remarquable par l'entrevûe de Louis XI. roi de France, & d'Edouard, roi d'Angleterre, ſur un pont qui fut fait exprès. *Long.* 19. 37. *lat.* 49. 58.

Pequigny, (*Bernardin de*) prit, comme on voit, le nom de cette petite ville, où il naquit en 1632, & ſe fit capucin. Il mourut à Paris en 1709, après avoir donné une expoſition latine des Epîtres de S. Paul, imprimée à Paris en 1703 *in-fol.* & en françois en 1714. Il fit en françois un petit abrégé de ſon ouvrage, qui eſt eſtimé.

PÉRAGRATION, ſ. f. (*Comput.*) on appelle *mois de péragration*, ou *mois périodique*, le tems que la lune eſt à parcourir tout le zodiaque, & à revenir au même point d'où elle étoit partie. Ce tems eſt de ſept jours, ſept heures & 43 minutes. Ce mot vient du latin *peragratio*, qui ſignifie *action de parcourir*. La lune a un autre mois qu'on appelle *ſynodique*, ou *de conjonction*, qui eſt de 29 jours & demi ; c'eſt le tems qu'elle eſt entre la conjonction avec le ſoleil, juſqu'à ce qu'elle ſoit revenue à la même conjonction. (*D. J.*)

PÉRAGU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbriſſeau du Malabar ; ſa racine infuſée dans du petit-lait acidulé, eſt eſtimée pour la lienterie, la colique & les tranchées qui proviennent d'inflammation ; ſa poudre répandue ſur les puſtules les deſſeche ; le ſuc des feuilles pris intérieurement, chaſſe les vers des inteſtins. (*D. J.*)

PERAMBULATION *d'une forêt*, (*Juriſp.*) ſignifie en Angleterre l'arpentage ou la viſite d'une forêt & de ſes limites, faite par des officiers de juſtice, ou par d'autres nommés pour cet effet, afin de déterminer les bornes de la forêt, & de fixer ce qui eſt compris ou ce qui n'y eſt pas compris. *Voyez* PURLIEU & FORÊT.

En général le terme de *perambulation* chez les Anglois, eſt ſynonyme à ce que nous appellerions *deſcente ſur les lieux*, faite à l'effet d'en déterminer l'étendue, & d'en fixer les limites. Et en effet on pratique la *perambulation* en matiere de bornage, auſſi-bien qu'en matiere de pur-lieu. *Voyez* BORNAGE.

PERŒTHEI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Arcadie. Pauſanias, *liv. VIII. ch. iv.* dit qu'ils tiroient leur nom de la ville Perethus, qui ne ſubſiſtoit plus de ſon tems, mais parmi les ruines de laquelle on voyoit encore le temple du dieu Pan.

PERCALLE, ſ. f. (*Comm. des Indes.*) Les *percalles* ſont des toiles de coton blanches, plus fines que groſſes, qui viennent des Indes orientales, particulierement de Pontichery, Les *percalles* portent ſept aunes & un quart de long, ſur une aune & un huit de large.

PERCE. *Voyez* LOCHE.

PERCE, ſ. f. (*Luth.*) outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour perforer les chalumeaux ; cet inſtrument eſt compoſé d'une longue tige d'acier cylindrique, emmanchée par une de ſes extrémités dans une poignée comme une lime ; à l'autre extrémité eſt une meche ſemblable à celle de bedouets. *Voyez* BEDOUET, *& la fig. de ces inſtrumens, Pl. X. de Lutherie, fig. 1. 5.*

PERCE-À-MAIN, outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour percer les trous qui forment les différens tons de cet inſtrument. *Voyez l'article* PERCE, *& la fig. 13. Pl. X. de Lutherie.*

Cet outil ne differe de la *perce* qu'en ce que ſa tige & ſa meche ſont beaucoup plus courtes.

PERCE-BOURDON, repréſenté *Pl. X. de Lutherie, fig. 8.* eſt un outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour percer les trous des bourdons. C'eſt une eſpece de foret emmanché comme une lime, que l'on appuie contre l'endroit du bourdon où on veut faire un trou, pendant que la piece d'ivoire dont le bourdon eſt fait, tourne ſur le tour à lunette. *Voyez* TOUR À LUNETTE & TOUR ENTRE DEUX POINTES.

PERCE-FEUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) ce genre de plante eſt nommé *bupleuron* par Tournefort. Il y en a deux eſpeces principales, la *perce-feuille vivace* & la *perce-feuille annuelle*. La *perce-feuille vivace*, nommée par le vulgaire *oreille-de-lievre*, en anglois *the hare's-ear*, eſt le *bupleuron vulgatiſſimum, ſeu folio ſub rotundo*, *I. R. H.* 309.

Sa racine eſt petite, ridée, verdâtre, fibrée, d'un goût âcre. Elle pouſſe une tige à la hauteur d'un ou de deux piés, grêle, liſſe, cannelée, noueuſe, vuide en-dedans, rameuſe, de couleur quelquefois rougeâtre, d'autrefois verte ; ſes feuilles, ſur-tout celles de la tige, ſont longuettes, étroites, ſimples, nerveuſes, & rangées alternativement ; ſes fleurs naiſſent au ſommet de la tige, & des rameaux en ombelles, de couleur jaune, ſemblables à celles du fenouil ; chacune d'elles eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en roſe. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences oblongues, aſſez ſemblables à celles du perſil, cannelées, griſes, d'un goût âcre. Cette plante croît abondamment aux lieux montagneux, argilleux, le long des haies & parmi les broſſailles ; elle fleurit en Juillet & Août, & ſa graine mûrit en Septembre & Octobre. Elle ſert en Médecine ; ſes feuilles paſſent pour déterſives & deſſicatives ; ſa ſemence eſt réputée diſcuſſive & apéritive.

La *perce-feuille* annuelle, *bupleuron perfoliatum, rotundi-folium, annuum*, *I. R. H.* 310, ne differe de la précédente qu'en ce qu'elle eſt annuelle & ſe multiplie de graine. On lui donne des vertus aſtringentes. (*D. J.*)

PERCE-MOUSSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de capillaire, que Tournefort nomme *muſcus capillaceus, major, pediculo & capitulo craſſioribus*, *I. R. H.*

550. Sa racine eſt longue, menue, fibrée. Ses tiges ſont hautes de quatre à ſix pouces, garnies dès le bas juſqu'au milieu de petites feuilles étroites, longuettes & jaunâtres; mais du milieu juſqu'au haut, ces tiges ſont nues & unies. Il naît à leurs ſommets une petite tête oblongue, pleine de fine pouſſiere qui tombe lorſque cette tête panche, & qu'elle s'ouvre à la maniere de pluſieurs autres eſpeces de *mouſſes*; cette pouſſiere eſt, ſelon toute apparence, la graine même de la plante. (*D. J.*)

PERCE-NEIGE, ſ. f. *narciſſo-leucoium*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, compoſée de ſix pétales, tantôt égaux & tantôt inégaux, & diſpoſés en forme de cloche ſuſpendue. Le calice de cette fleur devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges, qui renferme des ſemences de la même forme que le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine eſt bulbeuſe. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PERCE-NEIGE, (*Mat. méd.*) l'oignon de *perce-neige* eſt un émétique doux, dont la vertu fut découverte par haſard, ſelon l'obſervation du D. Michel Valentin, rapporté dans les *Ephémérides d'Allemagné, année 1727, p. 286.* L'obſervateur rapporte qu'une payſanne ayant vendu des oignons de *perce-neige* en guiſe de ciboulette, toutes les perſonnes qui en mangerent furent ſurpriſes de vomiſſement, qui n'eurent aucunes ſuites fâcheuſes. (*b*)

PERCE-OREILLE, OREILLERE, *forficula auricularia*, (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) inſecte que M. Linnæus a mis dans la claſſe des coléopteres. Cet auteur en diſtingue deux eſpeces. La premiere ſe trouve dans les terres enſemencées; cet inſecte eſt alongé, il a deux longues antennes compoſées chacune de treize ou quatorze anneaux; le corcelet eſt applati, tronqué par-devant & arrondi par derriere; le milieu eſt noir, & le reſte a une couleur plus pâle. Les élytres ſont d'un roux pâle; les aîles s'étendent au-delà des élytres, & ont à leur extrémité une tache blanche ovoide; le ventre a une couleur rouſſâtre; la queue eſt fourchue, elle a deux ſortes de pointes crochues & de ſubſtance de corne qui ſe touchent par l'extrémité. On a donné le nom de *perce-oreille* & d'*oreillere* à cet inſecte, parce qu'on prétend qu'il cherche à entrer dans les oreilles des perſonnes qui s'endorment ſur la terre.

Le *perce-oreille* de la ſeconde eſpece ſe trouve dans les fumiers, il eſt plus petit de moitié que le précédent; il en differe principalement en ce qu'il eſt d'un brun châtain, & qu'il n'a que dix anneaux dans chaque antenne. *Linnæi faun. ſucc. inſecta. an. 1746. Voyez* INSECTE.

PERCE-PIERRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante nommée *percepier anglorum* par J. B. 3. 74. Ger. Emac. 1594. Raü, *hiſt. I. 209. ſynopſ. 67.* Boerh. *Ind. Alt. 2. 93.* mais par Tournefort, *alchimilla montana, minima, I. R. H.* 508. C'eſt, ſelon lui, une eſpece d'*alchimille* ou de *pié-de-lion*.

C'eſt une petite plante baſſe, ordinairement rampante, dont la racine eſt fibreuſe, & qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de la main, rondes, velues, & revêtues de petites feuilles, diſpoſées alternativement, à l'endroit des nœuds un peu cotonneuſes, & découpées en trois parties. Il ſort de leurs aiſſelles de petites fleurs à étamines, diſpoſées en grapes à cinq pétales; elles ſont ſoutenues par un calice diviſé en quatre parties. Quand la fleur eſt tombée, il lui ſuccede de petites ſemences rondes, enfermées ſéparément dans des capſules fermées par le calice. Cette plante croît dans les lieux arides & dans les terres en friche: elle paſſe pour être diurétique. (*D. J.*)

PERCE-PIERRE *ou* FENOUIL MARIN, (*Diete & Mat. méd.*) cette plante a un goût vif & aromatique fort agréable, qui la fait employer à titre d'aſſaiſonnement, ſur-tout pour les marinades. Les huîtres marinées de Dieppe & des côtes voiſines doivent en partie à cette plante l'agrément de leur aſſaiſonnement. La *perce-pierre* confite au vinaigre qu'on apporte à Paris de Boulogne eſt fort bonne en ſalade, ſoit ſeule, ſoit employée, comme fourniture, avec la laitue & les autres plantes purement aqueuſes. Elle reveille l'appetit, aide à la digeſtion, *&c.*

Cette plante eſt fort rarement employée à titre de remede: cependant on lui attribue les qualités apéritive, diurétique, emmenagogue, & même la lythontriptique; il eſt très-vraiſſemblable qu'elle poſſede en effet les premieres. Quant à la derniere, elle n'en doit évidemment la réputation, comme les ſaxifrages, qu'à je ne ſais quelle induction tirée, on ne peut pas plus gratuitement, du ſol *pierreux* où croît naturellement cette plante. (*b*)

PERCE-PIERRE, ſ. m. *alauda non criſtata*, (*Hiſt. nat. Bot.*) poiſſon de mer liſſe & ſans écailles; on lui a donné le nom de *perce-pierre*, parce qu'il vit dans des trous de rochers; il differe de la coquillarde en ce qu'il n'a point de protubérance ſur la tête en forme de crête, ce qui lui a fait donner le nom d'*alauda non criſtata. Voyez* COQUILLADE. Le *perce-pierre* a la tête petite & ronde; les dents de la mâchoire ſupérieure ſe trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche eſt fermée. Les yeux & l'ouverture de la bouche ſont petits. Ce poiſſon a quatre petites nageoires près des ouïes, deux de chaque côté; une ſur le dos qui s'étend preſque depuis la tête juſqu'à la queue, & une autre auprès de l'anus qui s'étend auſſi juſqu'à la queue. Il vit de petits poiſſons. Sa chair eſt molle & de mauvais goût. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, part. I. liv. VI. chap. Voyez* POISSON.

PERCÉ, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne aux ouvertures qui diſtribuent les jours d'une façade. Ainſi on dit qu'un pan de bois, un mur de face eſt bien *percé* lorſque les vuides ſont bien proportionnés aux ſolides. On dit auſſi qu'une égliſe, un veſtibule, un ſallon eſt bien *percé* lorſque la lumiere y eſt répandue ſuffiſamment & également. On dit auſſi un *percé* pour une ouverture artiſtement pratiquée qui conduit la vûe d'un lieu dans un autre. (*D. J.*)

PERCÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'une piece qui eſt *percée*, & qui fait voir en elle une eſpece de trou.

La forme de ce trou doit s'exprimer dans le Blaſon: ainſi une croix qui a un trou quarré, ou qui eſt *percée* au centre, ſe blaſonne *au quarré percé*, ce qui vaut mieux que de dire *au quartier percé*, comme Leigh s'exprime: on dit en France, *percé en quarré*: quand le trou eſt rond, il faut dire *percé en rond*. C'eſt ce que Gibbon nomme en latin *perforata*, à cauſe que tous les trous faits avec des perçoirs ou des tarieres ſont ronds. Si le trou au centre eſt en forme de loſange, on dit *percé en loſange*.

Tout ce qui eſt *percé*, c'eſt-à-dire le trou doit toujours être de la couleur du champ ou de l'écu, parce qu'il eſt naturel que le trou d'une piece laiſſe voir ce qui eſt deſſous: ainſi quand on voit de ſemblables figures au centre d'une croix qui ne ſont pas de la couleur de l'écu, on ne doit pas ſuppoſer que la croix ſoit *percée*, mais que cette figure eſt une autre piece, on doit par conſéquent l'exprimer en blaſonnant. *Voyez* CROIX, *&c.*

Bologne en Dauphiné, d'argent à une patte d'ours en pal, *percée* en rond de ſix pieces, 3. 2. 1.

Les macles, les ruſtres & les mollettes ſont *percées*.

PERCEINTES, PRÉCEINTES, CEINTES, ſ. f. (*Marine.*) les *perceintes* ſont des rebords, cordons ou pieces de bois qui regnent en-dehors le long du bordage d'un navire, & qui ſervent à la liaiſon des til-

lacs. *Voyez* CEINTES, *Pl. I. fig.* 2. les *perceintes* cottées 4. *& fig.* 2. les *préceintes* cottées *O. Voyez auſſi Pl. IV. fig.* 1. *n°.* 163, 164, 165 *&* 166, les premiere, ſeconde, troiſieme & quatrieme *perceintes*. (*Z*)

PERCEMENT, ſ. m. (*Archit.*) nom général qu'on donne à toute ouverture faite après coup pour la baie d'une porte ou d'une croiſée, ou pour quelque autre ſujet. Les *percemens* ne doivent pas ſe faire dans un mur mitoyen ſans y appeller les voiſins qui y ſont intéreſſés. Sur quoi on doit conſulter les *articles* 203 *& 204 de la coutume de Paris. Voyez* auſſi MUR MITOYEN. (*D. J.*)

PERCEMENT, (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les mines métalliques une galerie qui part du centre d'une montagne ou d'une mine que l'on exploite, & qui de-là va ſe terminer en pente à la ſurface de la terre ou dans un vallon. Il ſert à écouler les eaux, & l'on a recours à ce moyen, qui eſt ſouvent fort couteux lorſque les eaux ſont ſi abondantes que les pompes ordinaires ne peuvent point ſuffire à les épuiſer. L'on ne peut point toujours former un *percement*, cela n'eſt pratiquable que lorſque la mine qu'on exploite eſt au-deſſus du niveau des plaines ou d'une riviere. *Voyez l'article* MINES.

PERCEPTION, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) la *perception*, ou l'impreſſion occaſionnée dans l'ame par l'action des ſens, eſt la premiere opération de l'entendement: l'idée en eſt telle, qu'on ne peut l'acquérir par aucun diſcours; la ſeule réflexion ſur ce que nous éprouvons quand nous ſommes affectés de quelque ſenſation, peut la fournir. Les objets agiroient inutilement ſur les ſens, & l'ame n'en prendroit jamais connoiſſance, ſi elle n'en avoit pas la *perception*. Ainſi le premier & le moindre degré de connoiſſance, c'eſt d'appercevoir.

Mais puiſque la *perception* ne vient qu'à la ſuite des impreſſions qui ſe font ſur les ſens, il eſt certain que ce premier degré de connoiſſance doit avoir plus ou moins d'étendue, ſelon qu'on eſt organiſé pour recevoir plus ou moins de ſenſations différentes. Prenez des créatures qui ſoient privées de la vûe, d'autres qui le ſoient de la vûe & de l'ouie, & ainſi ſucceſſivement; vous aurez bientôt des créatures qui étant privées de tous les ſens, ne recevront aucune connoiſſance. Suppoſez au contraire, s'il eſt poſſible, de nouveaux ſens dans des hommes plus parfaits que nous ne le ſommes: que de *perceptions* nouvelles! par conſéquent combien de connoiſſances à leur portée, auxquelles nous ne ſaurions atteindre, & ſur leſquelles même nous ne ſaurions former des conjectures!

Nos recherches ſont quelquefois d'autant plus difficiles, que leur objet eſt plus ſimple; les *perceptions* en ſont un exemple. Quoi de plus facile en apparence que de décider ſi l'ame prend connoiſſance de toutes celles qu'elle éprouve? Faut-il autre choſe que réfléchir ſur ſoi-même? Pour réſoudre cette queſtion, que les philoſophes ont embarraſſée de difficultés, qui certainement n'y ont pas été miſes par la nature, nous remarquerons que, de l'aveu de tout le monde, il y a dans l'ame des *perceptions* qui n'y ſont pas à ſon inſu. Or ce ſentiment qui lui en donne connoiſſance, je l'appellerai *conſcience*. Si, comme le veut M. Locke, l'ame n'a point de *perception* dont elle ne prenne connoiſſance, enſorte qu'il y ait contradiction qu'une *perception* ne ſoit pas connue, la *perception* & la conſcience ne doivent être priſes que pour une ſeule & même opération. Si au contraire le ſentiment oppoſé étoit le véritable, elles ſeroient deux opérations diſtinctes; & ce ſeroit à la conſcience, & non à la *perception*, que commenceroit proprement notre connoiſſance.

Entre pluſieurs *perceptions* dont nous avons en même tems conſcience, il nous arrive ſouvent d'avoir plus conſcience des unes que des autres, ou d'être plus vivement avertis de leur exiſtence. Plus même la conſcience de quelques-unes augmente, plus celle des autres diminue. Que quelqu'un ſoit dans un ſpectacle où une multitude d'objets paroiſſent ſe diſputer ſes regards; ſon ame ſera aſſaillie de quantité de *perceptions*, dont il eſt conſtant qu'elle prend connoiſſance: mais peu-à-peu quelques-unes lui plairont & l'intéreſſeront davantage; il s'y livrera donc plus volontiers. Dès-là il commencera à être moins affecté par les autres. La conſcience en diminuera même inſenſiblement juſqu'au point que, quand il reviendra à lui, il ne ſe ſouviendra pas d'en avoir pris connoiſſance. L'illuſion qui ſe fait au théatre en eſt la preuve. Il y a des momens où la conſcience ne paroît pas ſe partager entre l'action qui ſe paſſe & le reſte du ſpectacle. Il ſembleroit d'abord que l'illuſion devroit être d'autant plus vive, qu'il y auroit moins d'objets capables de diſtraire. Cependant chacun a pu remarquer qu'on n'eſt jamais plus porté à ſe croire le ſeul témoin d'une ſcène intéreſſante, que quand le ſpectacle eſt bien rempli. C'eſt peut-être que le nombre, la variété & la magnificence des objets remuent les ſens, échauffent, élevent l'imagination, & par là nous rendent plus propres aux impreſſions que le poëte veut faire naître. Peut-être encore que les ſpectateurs ſe portent mutuellement, par l'exemple qu'ils ſe donnent, à fixer la vûe ſur la ſcène. Quoi qu'il en ſoit, cette opération par laquelle notre conſcience par rapport à certaines *perceptions*, augmente ſi vivement, qu'elles paroiſſent les ſeules dont nous ayons pris connoiſſance, je l'appelle *attention*. Ainſi être attentif à une choſe, c'eſt avoir plus conſcience des *perceptions* qu'elle fait naître, que de celles que d'autres produiſent, en agiſſant comme elle ſur nos ſens; & l'attention a été d'autant plus grande, qu'on ſe ſouvient moins de ces dernieres.

Je diſtingue donc de deux ſortes de *perceptions* parmi celles dont nous avons conſcience; les unes dont nous nous ſouvenons au-moins le moment ſuivant, les autres que nous oublions auſſi-tôt que nous les avons eues. Cette diſtinction eſt fondée ſur l'expérience que je viens d'apporrer. Quelqu'un qui s'eſt livré à l'illuſion ſe ſouviendra fort bien de l'impreſſion qu'a fait ſur lui une ſcène vive & touchante; mais il ne ſe ſouviendra pas toujours de celle qu'il recevoit en même tems du reſte du ſpectacle.

On pourroit ici prendre deux ſentimens différens de celui-ci. Le premier ſeroit de dire, que l'ame n'a point éprouvé, comme je le ſuppoſe, les *perceptions* que je lui fais oublier ſi promptement; ce qu'on eſſayeroit d'expliquer par des raiſons phyſiques. Il eſt certain, diroit-on, que l'ame n'a des *perceptions* qu'autant que l'action des objets ſur les ſens ſe communique au cerveau. Or on pourroit ſuppoſer les fibres de celui-ci dans une ſi grande contention par l'impreſſion qu'elles reçoivent de la ſcène qui cauſe l'illuſion, qu'elles réſiſteroient à toute autre. D'où l'on concluroit que l'ame n'a eu d'autres *perceptions* que celles dont elle conſerve le ſouvenir.

Mais il n'eſt pas vraiſſemblable que quand nous donnons notre attention à un objet, toutes les fibres du cerveau ſoient également agitées; enſorte qu'il n"en reſte pas beaucoup d'autres capables de recevoir une impreſſion différente. Il y a donc lieu de préſumer qu'il ſe paſſe en nous des *perceptions* dont nous ne nous ſouvenons pas le moment d'après que nous les avons eues.

Le ſecond ſentiment ſeroit de dire qu'il ne ſe fait point d'impreſſion dans les ſens qui ne ſe communique au cerveau, & ne produiſe par conſéquent une *perception* dans l'ame. Mais on ajoûteroit qu'elle eſt ſans conſcience, ou que l'ame n'en prend point connoiſſance. Mais il eſt impoſſible d'avoir l'idée d'une

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

pareille *perception*. J'aimerois autant qu'on dît que j'apperçois ſans appercevoir.

Je penſe donc que nous avons toujours conſcience des impreſſions qui ſe font dans l'ame, mais quelquefois d'une maniere ſi légere, qu'un moment après nous ne nous en ſouvenons plus. Quelques exemples mettront ma penſée dans tout ſon jour.

Qu'on réfléchiſſe ſur ſoi-même au ſortir d'une lecture, il ſemblera qu'on n'a eu conſcience que des idées qu'elle a fait naître; il ne paroîtra pas qu'on en ait eu davantage de la *perception* de chaque lettre, que de celle des ténebres, à chaque fois qu'on baiſſe involontairement la paupiere. Mais on ne ſe laiſſera pas tromper par cette apparence, ſi l'on fait réflexion que ſans la conſcience de la *perception* des lettres, on n'en auroit point eu de celle des mots, ni par conſéquent des idées.

Cette expérience conduit naturellement à rendre raiſon d'une choſe dont chacun a fait l'épreuve; c'eſt la vîteſſe étonnante avec laquelle le tems paroît quelquefois s'être écoulé : cette apparence vient de ce que nous avons oublié la plus conſidérable partie des *perceptions* qui ſe ſont ſuccédées dans notre ame.

C'eſt une erreur de croire que tandis que nous fermons des milliers de fois les yeux, nous ne prenions point connoiſſance que nous ſommes dans les ténebres. Cette erreur provient de ce que la *perception* des ténebres eſt ſi prompte, ſi ſubite, & la conſcience ſi foible, qu'il ne nous en reſte aucun ſouvenir. Mais que nous donnions notre attention au mouvement de nos yeux, cette même *perception* deviendra ſi vive, que nous ne douterons plus de l'avoir eue.

Non-ſeulement nous oublions ordinairement une partie de nos *perceptions*, mais quelquefois nous les oublions toutes, quand nous ne fixons point notre attention; enſorte que nous recevons les *perceptions* qui ſe produiſent en nous, ſans être plus avertis des unes que des autres; la conſcience en eſt ſi légere, que ſi l'on nous retire de cet état, nous ne nous ſouvenons pas d'en avoir éprouvés. Je ſuppoſe qu'on me préſente un tableau fort compoſé, dont à la premiere vûe les parties ne me frappent pas plus vivement les unes que les autres, & qu'on me l'enleve avant que j'aie eu le tems de le conſidérer en détail; il eſt certain qu'il n'y a eu aucune de ſes parties ſenſibles qui n'ait produit en moi des *perceptions* : mais la conſcience en a été ſi foible, que je ne puis m'en ſouvenir: cet oubli ne vient pas de leur durée. Quand on ſuppoſeroit que j'ai eu pendant long-tems les yeux attachés ſur ce tableau, pourvu qu'on ajoûte que je n'ai pas rendu tour-à-tour plus vive la conſcience des *perceptions* de chaque partie, je ne ſerai pas plus en état, au bout de pluſieurs heures, d'en rendre compte, qu'au premier inſtant.

Ce qui ſe trouve vrai des *perceptions* qu'occaſionne ce tableau, doit l'être par la même raiſon de celles que produiſent les objets qui m'environnent : ſi agiſſant ſur les ſens avec des forces preſque égales, ils produiſent en moi des *perceptions* toutes à-peu-près dans un pareil degré de vivacité; & ſi mon ame ſe laiſſe aller à leur impreſſion, ſans chercher à avoir plus conſcience d'une *perception* que d'une autre, il ne me reſtera aucun ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé en moi. Il me ſemblera que mon ame a été pendant tout ce tems dans une eſpece d'aſſoupiſſement, où elle n'étoit occupée d'aucune penſée. Que cet état dure pluſieurs heures, ou ſeulement quelques ſecondes, je n'en ſaurois remarquer la différence dans la ſuite des *perceptions* que j'ai éprouvées, puiſqu'elles ſont également oubliées dans l'un & l'autre cas. Si même on le faiſoit durer des jours, des mois, ou des années, il arriveroit que, quand on en ſortiroit par quelque ſenſation vive, on ne ſe rappelleroit pluſieurs années que comme un moment.

Concluons que nous ne pouvons tenir aucun compte du plus grand nombre de nos *perceptions*; non qu'elles aient été ſans conſcience, mais parce qu'elles ſont oubliées un inſtant après. Il n'y en a donc point dont l'ame ne prenne connoiſſance. Ainſi la *perception* & la conſcience ne ſont qu'une même opération ſous deux noms : en tant qu'on ne la conſidere que comme une impreſſion dans l'ame, on peut lui conſerver celui de *perception*; entant qu'elle avertit l'ame de ſa préſence, on peut lui donner celui de *conſcience*. Voyez l'*Eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, de qui ces réflexions ſont tirées.

PERCEPTION, (*Gram.*) ſe dit encore de la recolte ou recette des fruits d'un bénéfice, & de la maniere de raſſembler les impôts aſſis ſur le peuple.

PERCER, v. act. (*Gram.*) c'eſt pratiquer une ouverture. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On dit *percer* un mur, *percer* la foule, *percer* les nuits, *percer* dans le monde, *percer* un complot, *&c.*

PERCER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt faire quatre trous les uns après les autres à l'endroit tracé par la marque avec une pointe montée ſur une mollette ou petite roue tournée dans la poupée avec la grande roue du rouet; au moyen de la corde, qui de l'une tombe ſur l'autre. *Voyez* POINTES.

PERCER, *l'aiguille*, *terme d'Epinglier*; c'eſt former le trou d'une aiguille par le moyen d'un petit poinçon d'acier bien trempé, que l'on frappe avec un marteau ſur l'enclume de chaque côté du plat de la tête de l'aiguille.

PERCER, *en terme de Cloutier*, *faiſeur d'aiguille de chirurgien*; c'eſt marquer le trou de l'aiguille ſans enlever la piece.

PERCER, (*Jardinage.*) ſe dit des traces qu'on fait ſur une couche pour y ſemer des raves: on dit encore faire de beau *percés*, quand on ouvre des routes dans une forêt, des allées dans un bois.

PERCER *une étoffe*, (*Lainage.*) on le dit des étoffes qui, à force d'être foulées, deviennent trop étroites, & perdent de la largeur ordonnée par les réglemens.

PERCER, *en terme de Potier*; c'eſt faire des trous au-tour d'un rechaud & à ſa grille, pour donner de l'air au feu.

PERCER, *en terme de Rafineur*; c'eſt l'action de faire légerement un trou dans la tête du pain avec un prime, pour donner paſſage au ſyrop qui y deſcend. *Voyez* PRIME & SYROP.

PERCER, *terme de Chaſſe*, ſe dit & d'une bête qui tire de long, & s'en va ſans s'arrêter, & du piqueur qui *perce* dans le fort; le cerf a *percé* dans le bois, il faut *percer* dans ce fort.

PERCEUR, ſ. m. (*Marine.*) les *perceurs* ſont ceux dont le métier eſt de percer les navires pour les cheviller. Selon l'ordonnance du roi de France de l'année 1681, une même perſonne peut exercer les métiers de charpentier, de calfateur & de *perceur* de vaiſſeau.

PERCEUR, ſ. m. c'eſt un poinçon dont le Cloutier faiſeur d'aiguilles courbes ſe ſert pour marquer & commencer la chaſſe de ſon aiguille; il ne differe du troqueur qu'en ce qu'il a la pointe plus épaiſſe.

PERCHANS, ſ. m. (*Oiſelier.*) oiſeau attaché par le pié, & que l'on tire avec une ficelle pour le faire voltiger, appercevoir des oiſeaux qui paſſent, les appeller & les faire prendre.

PERCHE, ſ. f. *perca* (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) on a donné ce nom à un poiſſon d'eau douce & à un poiſſon de mer, qui different l'un de l'autre. La *perche* d'eau douce a le corps large, fort applati pour un poiſſon de riviere, & couvert de petites écailles; les nageoires & la queue ſont rouges : elle a ſur le dos deux nageoires dont la premiere eſt la plus grande, deux

aux

aux ouies, deux ſous le ventre, & une au-deſſous de l'anus : la bouche eſt petite & dépourvue de dents. La chair de ce poiſſon eſt dure & difficile à digérer. Rondelet, *hiſtoire nat. des poiſſons, II. partie, ch. xix.*

La *perche* de mer eſt rouſſe, elle a la bouche petite & les dents fort pointues. Les côtés du corps ſont traverſés par des traits dont les uns ſont rouges & les autres noirs ; la partie antérieure du ventre eſt beaucoup plus pendante que la poſtérieure : il y a une longue nageoire ſur le dos, deux aux ouies, deux au ventre, & une longue au-deſſous de l'anus qui ſe trouve ſitué preſqu'au milieu du ventre. Ce poiſſon a la chair d'un meilleur ſuc que la *perche* de riviere ; elle eſt tendre, molle, friable & facile à digérer. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere part. liv. VI. ch. viij.* *Voyez* POISSON.

PERCHE, ſ. f. (*Arpent.*) longue meſure dont on ſe ſert dans l'arpentage, ou la meſure des terrains. *Voyez* MESURE.

Chez les anciens Romains la *perche*, *pertica*, étoit de 10 piés; & encore aujourd'hui beaucoup de géometres lui donnent cette même longueur : on l'appelle autrement *catena*, *funis*, & *decempeda*.

En Angleterre, la *perche* d'ordonnance, ou établie par la loi eſt de 16 piés & demi, & pour le bois taillis, *&c.* elle eſt de 18 piés. 40 perches quarrées font une vergée ou un quart d'arpent, & 160 font un arpent. *Voyez* ARPENT.

En France la *perche* ordinaire varie ſuivant les différentes provinces, ou les différentes coutumes ; c'eſt à celui qui va faire des arpentages dans un pays, d'en prendre connoiſſance chez le juge du lieu : à Paris la *perche* contient trois toiſes ou 18 piés ; pour les travaux royaux elle a 22 piés. Ainſi la *perche* quarrée, meſure de Paris, eſt un quarré qui a trois toiſes de long ſur trois de large. L'arpent contient 100 *perches* quarrées, c'eſt-à-dire, en le conſidérant comme un quarré, qu'il contient 10 *perches* de longueur ſur 10 *perches* de largeur. *Chambers.* (*E*)

PERCHE *d'Arpenteur*, ſ. m. (*Arpent.*) inſtrument compoſé de deux regles qui peuvent s'étendre juſqu'à 10 piés. Ces regles diviſées en piés & en pouces, ſont accompagnées d'une pinnule mobile : & ſur leurs bords on marque les chaînons de la chaîne dont on fait uſage. Cet inſtrument, qui n'eſt guere en uſage qu'en Angleterre, ſert dans l'arpentage à prendre aiſément ces diſtances. (*D. J.*)

PERCHE, ſ. f. on appelle ainſi dans le *nivellement* des bâtons bien droits, équarris par en haut, & armés d'un carton coupé à l'équerre. On nomme encore *perche* une meſure employée dans l'arpentage des terres, & dont la longueur vaut 20, 22 piés courans en pluſieurs juriſdictions, & 18 ſeulement dans le Pariſis. (*K*)

PERCHE, *le*, (*Géog. mod.*) petite province de France, bornée au nord par la Normandie ; au midi par le Dunois & le Maine ; au levant par la Beauce ; & au couchant par la riviere de Sarte. Elle n'a que 15 lieues de longueur ſur 12 de largeur.

Ce pays a pris ſon nom d'une grande forêt appellée *Perticus ſaltus*, dont il eſt fait mention dans pluſieurs auteurs, juſqu'à l'an 1000. L'hiſtoire de ſes comtes eſt embrouillée ; mais c'eſt aſſez de dire ici, que Jacques de Château-Gontier céda ſes droits du comté de *Perche* à S. Louis, qui par cette ceſſion réunit cette petite province à la couronne de France. Une choſe biſarre, c'eſt qu'elle ſe trouve de trois différens dioceſes, de celui du Mans, de celui de Chartres, & pour la plus grande partie, de celui de Séez ; mais pour la juſtice, le *Perche* releve entierement du parlement de Paris : ſa coutume a été rédigée premierement en 1505, & ſecondement en 1558.

Les lieux principaux du *Perche* ſont Mortagne, Bellême, & Nogent-le-Rotrou.

C'eſt dans le *Perche*, je ne ſai où, que naquit vers le milieu du xvj. ſiecles Jacques de Lorens, poëte françois, riche & curieux en tableaux, mais malheureux en ménage, n'ayant jamais pu s'accorder avec ſa femme. Il lui fit après ſa mort cette épitaphe :

Ci gît ma femme : ô qu'elle eſt bien !
Pour ſon repos & pour le mien.

(*D. J.*)

PERCHE, *col de la*, (*Géog. mod.*) c'eſt l'un des paſſages de France en Eſpagne par les montagnes. On entre du Rouſſillon dans la Sardaigne par le col de la *Perche*. Louis XIV. y fit bâtir une fortereſſe qu'il appella de ſon nom *le Mont-Louis*.

PERCHES, ſ. f. pl. (*Archit.*) ce ſont dans l'Architecture gothique certains piliers ronds, menus & fort hauts, qui joints trois ou cinq enſemble, portent de fond & ſe courbent par le haut pour former des arcs & nefs d'ogives qui retiennent les pendentifs. *Voyez ces mots.* Ces *perches* ſont imitées de celles qui ſervoient à la conſtruction des premieres tentes & cabanes.

PERCHES A FEU, (*Artificier.*) *Voyez* LANCE A FEU.

PERCHE, PORTE-PERCHES, PASSER A LA PERCHE, *terme de manufacture en laine*, voyez *l'article* LAINE. *& l'article ſuiv.*

PERCHE, (*Lainage.*) c'eſt un certain morceau de bois de la groſſeur du bras, long d'environ quinze piés, pendu en l'air par les deux bouts, ſur lequel les emplaigneurs ou laineurs étendent l'étoffe pour la lainer ou tirer à poil. On dit tirer un drap à la *perche*, pour dire, le lainer, en tirer le poil avec les chardons ſur la *perche*.

PERCHE *de liſſes*, (*Hauteliſſerie.*) long morceau de bois rond fait au tour, de trois pouces de diametre, & de toute la longueur du métier. Cette *perche* poſe des deux bouts ſur les fiches & crochets de fer qu'on nomme des *hardilliers* ; elle ſert à ouvrir & croiſer la chaîne de l'ouvrage par le moyen des liſſes qui y ſont enfilées.

PERCHE, (*Jardinage.*) eſt un long bâton qui ſert à ſoutenir les arbres de haute tige, à faire des treillages, des haies, des paillaſſons. On ſe ſert dans le nivellement & dans les grands alignemens de *perches* armées de cartons blancs coupés à l'équerre.

PERCHE, ſ. f. (*Commerce de bois.*) morceau ou piece de bois long, en forme de groſſe gaule, ayant un bout beaucoup plus menu que l'autre. Les *perches* ſont ordinairement de bois de châtaignier, ou de bois d'aulne. Elles ſervent à faire des eſpaliers, des treilles & des perchis, ou clôtures de jardins. On les vend à la botte, chaque botte compoſée d'un certain nombre, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins groſſes.

PERCHES D'AVALANS, ſont parmi *les Marchands de bois*, des *perches* qui ſervent à conduire les trains. Il en faut ſix pour un train, quatre de 14 à 15 piés, & deux de 17 à 18, toutes d'environ 10 pouces de circuit. On fait une coche à une de leurs extrémités pour s'en ſervir avec plus de facilité, & l'autre bout s'aiguiſe & ſe garnit d'un fer qui a deux cornes recourbées en-dehors.

PERCHE, (*Teinturier.*) ce mot ſe dit de certains longs bâtons placés en l'air pour y poſer les choſes que l'on veut faire ſécher. Les Teinturiers ont des *perches* à leurs fenêtres pour y faire ſécher les étoffes, les ſoies, les laines & les fils qu'ils ont teints. Les Blanchiſſeurs d'étoffes en ont auſſi pour étendre leurs draps & leurs ſerges, après les avoir blanchis. Les ſtatuts des uns & des autres reglent la hauteur à laquelle leurs *perches* doivent être placées lorſqu'elles ſont ſur la rue.

PERCHE, (*inſtrument de Tourneur.*) l'arc ou la *perche* eſt au tourneur ce qu'eſt la plume à un écrivain ; c'eſt-à-dire, ſi néceſſaire, qu'il eſt impoſſible

de s'en paſſer. On peut ſe ſervir de l'un ou de l'autre en les attachant par-deſſus le tour. La *perche* doit être à-peu-près perpendiculaire au milieu des jumelles, & l'extrémité du côté du tourneur doit avancer tant-ſoit-peu au-delà des mêmes jumelles. On fait ordinairement ces *perches* de bois de frêne, de fau, d'if, d'érable, & particulierement de buis, qui eſt toujours le meilleur, ſur-tout ſi on en trouve ſans nœud. La *perche* doit donc être une piece de bois de plante droite, de la longueur de 7 à 8 piés, de l'épaiſſeur du bras en ſon gros bout, allant en diminution juſqu'à l'autre, & un peu planée par-deſſous à la maniere d'un cerceau. On la perce par ſon gros bout, & on l'arrête avec une fiche de fer ronde à une piece de bois attachée au plancher, de maniere qu'elle puiſſe tourner. Elle doit être ſupportée environ vers la troiſieme partie de ſa longueur ſur une tringle de bois un peu plus groſſe que le bras, longue environ de deux piés, & arrêtée horiſontalement à deux montans de bois attachés au plancher. P. Plumier, *élem. du tour. p. I. c. ij.* (*D. J.*)

PERCHE, ſ. f. (*terme de Chaſſe.*) on appelle *perches*, les deux groſſes tiges du bois, ou de la tête du cerf, du daim, du chevreuil, *&c.* où ſont attachés les andouillers. Quand le cerf entre dans ſa ſeconde année, il pouſſe ſes deux petites *perches*, & dans ſa troiſieme année les *perches* qu'il pouſſe ſont ſemées d'andouillers.

PERCHÉ, adj. (*Blaſon.*) on dit en termes de blaſon, un oiſeau *perché*, lorſqu'il eſt peint ſur une perche ou branche d'un autre émail. Porte d'azur à l'épervier à vol étendu, lié, *perché* & grilleté d'argent.

PERCHER, SE, v. n. (*Chaſſe.*) il ſe dit des oiſeaux qui ſe poſent ſur les arbres. Il y a des oiſeaux qui ſe *perchent*, comme le corbeau, le moineau, la corneille, la grue, *&c.* & il y en a qui ne ſe *perchent* point, comme la perdrix, la caille, l'alouette, *&c.*

PERCHIS, ſ. m. (*terme de Jard.*) il ſignifie quelquefois une clôture faite avec des perches, & quelquefois un treillage qu n'eſt pas fait avec des échalas.

PERÇOIR, ſ. m. (*outil d'Ouvriers.*) inſtrument avec lequel on perce. Les ouvriers en fer diſent plus ordinairement *poinçon* ou *mandrin*, que *perçoir* ou *perçoire*, quand ils veulent ſignifier l'inſtrument de fer pointu & aciéré avec lequel ils percent le fer ou à chaud ou à froid.

Le *perçoir* du Tonnelier eſt une eſpece de foret dont il ſe ſert pour percer les pieces de vin.

Les Serruriers ont des *perçoirs* ou *percoueres* pour forer les clés; & les Armuriers en ont auſſi de très-gros pour forer les canons des armes à feu.

PERCOTE, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, que Strabon, *liv. XIII. p. 590.* place entre Abydos & Lampſaque. *Percote* fut, ſelon Plutarque, une des villes qu'Artaxerce donna à Thémiſtocle pour l'entretien de ſes meubles & de ſes habits. (*D. J.*)

PERÇOERE, ſ. m. (*outil d'Ouvriers.*) ou *perçoir*, outil dont ſe ſervent les Serruriers, Taillandiers, Maréchaux & autres ouvriers qui travaillent les métaux, & particulierement le fer.

La *perçouere* eſt un morceau de fer rond & troué, ou une eſpece de groſſe virole percée à jour, ſur laquelle on appuie une piece de métal pour y faire un trou avec le poinçon ou le mandrin.

Les Serruriers ont des *perçoueres* d'enclume & d'autres d'établi. Il y en a des unes & des autres, de rondes, de quarrées, de plates, de barlongues, d'ovales, *&c.* ſuivant la figure du trou qu'on veut percer.

PERCHÉE DE TERRE, (*Juriſprud.*) eſt une certaine étendue de terre qui contient en ſuperficie une perche en quarré, ou ſur tout ſens: la *perche* ou *meſure* eſt communément de 22 piés de long, ce qui fait pour la *perchée* 484 piés quarrés de ſuperficie; dans d'autres endroits, la perche, qu'on appelle auſſi *verge* ou *corde*, n'a que 18 ou 20 piés. (*A*)

PERCOWITZ, (*Comm.*) c'eſt un poids de Ruſſie, ſuivant lequel on compte pour le chargement des vaiſſeaux. Le *percowitz* contient 30 pudes, ou 325 livres d'Allemagne qui ſont de 14 onces.

PERCUNUS, (*Idolâtrie.*) ſi l'on en croit Hartſnock, *diſſert. X. de cultu deorum Pruſſ.* c'eſt le nom d'un faux dieu des anciens Pruſſiens. Ces peuples, dit-il, entretenoient un feu perpétuel à l'honneur de ce dieu; & le prêtre qui en étoit chargé, étoit puni de mort, s'il le laiſſoit éteindre par ſa faute. Les Pruſſiens croyoient que quand il tonnoit, le dieu *Percunus* parloit à leur grand-prêtre, qu'ils nommoient *krive*. Alors ils ſe proſternoient par terre pour adorer cette divinité, & la prier d'épargner leurs campagnes. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que nous n'avons aucune connoiſſance de la religion des Borruſſiens, ou anciens Pruſſiens, ſi tant eſt qu'ils euſſent une religion; nous ne ſommes pas plus éclairés ſur leurs mœurs & leurs uſages. On raconte, comme une merveille, que ſous l'empire de Néron, un chevalier romain eût paſſé de Hongrie dans ce pays-là pour y acheter de l'ambre. Ainſi tout ce que Hartſnock dit de ces peuples & de leurs dieux, doit être mis au nombre des fables de ſon imagination. (*D. J.*)

PERCUSSION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt l'impreſſion qu'un corps fait ſur un autre qu'il rencontre & qu'il choque; ou le choc & la colliſion de deux corps qui ſe meuvent, & qui en ſe frappant l'un l'autre, alterent mutuellement leur mouvement. *V.* MOUVEMENT, COMMUNICATION, CHOC, COLLISION, *&c.*

La *percuſſion* eſt ou directe ou oblique.

La *percuſſion* directe, eſt celle où l'impulſion ſe fait ſuivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, & qui de plus paſſe par le centre de gravité commun des deux corps qui ſe choquent.

Ainſi, dans les ſpheres, la *percuſſion* eſt directe, quand la ligne de direction de la *percuſſion* paſſe par le centre des deux ſpheres, parce qu'alors elle eſt auſſi perpendiculaire à l'endroit du contact.

La *percuſſion* oblique eſt celle où l'impulſion ſe fait ſuivant une ligne oblique à l'endroit du contact, ou ſuivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, qui ne paſſe point par le centre de gravité des deux corps. *Voyez* OBLIQUE.

C'eſt une grande queſtion en Mathématique & en Phyſique, que de ſavoir quel eſt le rapport de la force de la peſanteur à celle de la *percuſſion*. Il eſt certain que cette derniere paroît beaucoup plus grande: car, par exemple, un clou qu'on fait entrer dans une table avec des coups de marteau aſſez peu forts, ne peut être enfoncé dans la même table par un poids immenſe qu'on mettroit deſſus. On ſentira aiſément la raiſon de cette différence, ſi on fait attention à la nature de la peſanteur. Tout corps qui tombe s'accélere en tombant, mais ſa vîteſſe au commencement de ſa chûte eſt infiniment petite, de façon que s'il ne tombe pas réellement, mais qu'il ſoit ſoutenu par quelque choſe, l'effort de la peſanteur ne tend qu'à lui donner, au premier inſtant, une vîteſſe infiniment petite. Ainſi un poids énorme, appuyé ſur un clou, ne tend à deſcendre qu'avec une vîteſſe infiniment petite; & comme la force de ce corps eſt le produit de ſa maſſe par la vîteſſe avec laquelle il tend à ſe mouvoir, il s'enſuit qu'il tend à pouſſer le clou avec une force très-petite. Au contraire, un marteau avec lequel on frappe le clou, a une vîteſſe & une maſſe fixées, & par conſéquent ſa force eſt plus grande que celle du poids. Si on ne vouloit pas admettre que la vîteſſe actuelle, avec laquelle le poids tend à ſe mouvoir, eſt infiniment petite, on ne pourroit au moins s'empêcher de convenir qu'elle eſt fort petite, & alors l'explication que nous venons de donner demeureroit la même. *Voyez* ſur

cette queſtion *l'article* FORCE ACCELÉRATRICE.

On agite encore une autre queſtion qui n'eſt pas moins importante. On demande ſi les lois de la *percuſſion* des corps telles que nous les obſervons, ſont des lois néceſſaires, c'eſt-à-dire s'il n'eût pas pû y en avoir d'autres. Par exemple, s'il eſt néceſſaire qu'un corps qui vient en frapper un autre de même maſſe lui communique du mouvement, & s'il ne pourroit pas ſe faire que les deux corps reſtaſſent en repos après le choc. Nous croyons, & nous avons prouvé aux *articles* DYNAMIQUE & MÉCHANIQUE, que cette queſtion ſe réduit à ſavoir ſi les lois de l'équilibre ſont néceſſaires : car dans la *percuſſion* mutuelle de deux corps, de quelque façon qu'on la conſidere, il y a toujours des mouvemens qui ſe détruiſent mutuellement. Or ſi les mouvemens ne peuvent ſe détruire que quand ils ont un certain rapport, par exemple, quand les maſſes ſont en raiſon inverſe des vîteſſes, il n'y aura qu'une loi poſſible d'équilibre, & par conſéquent qu'une maniere de déterminer les lois de la *percuſſion*. Car ſuppoſons, par exemple, que deux corps M, m, ſe viennent choquer directement en ſens contraires avec des vîteſſes A, a, & que V, v, ſoient les vîteſſes qu'ils doivent avoir après le choc, il eſt certain que les vîteſſes A, a, peuvent être regardées comme compoſées des vîteſſes V & $A-V$, & u, $a-u$; or, 1°. les vîteſſes V, u, qui ſont celles que les corps gardent, doivent être telles qu'elles ne ſe nuiſent point l'une à l'autre; donc elles doivent être égales & en même ſens, donc $V=u$; 2°. de plus, il faut que les vîteſſes $A-V$, $a-u$ ſe détruiſent mutuellement, c'eſt-à-dire que la maſſe M multipliée par la vîteſſe $A-V$ doit être égale à la maſſe m multipliée par la vîteſſe $a-u$, ou $a+u$ (parce que la vîteſſe $-u$ qui eſt égale à V eſt en ſens contraire de la vîteſſe a, & qu'ainſi $a-u$ eſt réellement $a+u$); on aura donc $MA-MV=ma+mV$; donc $V=\frac{MA-ma}{M+m}$, d'où l'on voit que l'on détermine facilement la vîteſſe V, & qu'elle ne peut avoir que cette valeur. Mais s'il y avoit une autre loi d'équilibre, on auroit une autre équation que $MA-MV=ma+mV$, & par conſéquent une autre valeur de V: ainſi la queſtion dont il s'agit ſe réduit à ſavoir s'il peut y avoir d'autres lois de l'équilibre que celles qui nous ſont connues, par le raiſonnement & par l'expérience; c'eſt-à-dire s'il eſt néceſſaire que les maſſes ſoient préciſément en raiſon inverſe des vîteſſes pour être en équilibre. Cette queſtion métaphyſique eſt fort difficile à réſoudre; cependant on peut au moins y jetter quelque jour par la réflexion ſuivante. Il eſt certain que la loi d'équilibre, lorſque les maſſes ſont en raiſon inverſe des vîteſſes, eſt une loi néceſſaire, c'eſt-à-dire qu'il y a néceſſairement équilibre lorſque les maſſes de deux corps qui ſe choquent directement, ſont entr'elles dans ce rapport. Ainſi, quelles que puiſſent être les lois générales des *percuſſions*, il eſt inconteſtable que deux corps égaux & parfaitement durs, qui ſe choquent directement avec des vîteſſes égales, reſteront en repos; & ſi l'un de ces corps étoit double de l'autre & qu'il n'eût qu'une vîteſſe ſous-double, ils reſteroient auſſi néceſſairement en repos l'un & l'autre. Or ſi la loi d'équilibre dont on doit ſe ſervir pour trouver les lois du choc étoit différente de cette premiere loi, il paroîtroit difficile de réduire à un principe général tout ce qui regarde les *percuſſions*. Suppoſons, par exemple, que la loi d'équilibre que les corps obſervent dans le choc ſoit telle que les maſſes doivent être en raiſon directe des vîteſſes au lieu d'être en raiſon réciproque, on trouveroit dans l'exemple précédent $V=\frac{Ma+mA}{M+m}$; d'où l'on voit que ſi les maſſes M & m étoient en raiſon inverſe des vîteſſes A, a, on trouveroit que les corps M & m devroient ſe mouvoir après le choc, & qu'ainſi il n'y auroit point d'équilibre, quoiqu'il ſoit démontré qu'il doit y avoir équilibre alors; ainſi la formule précédente ſeroit fautive, au moins pour ce cas-là; & par conſéquent il faudroit différentes formules pour les différentes hypotheſes de *percuſſion* : cet inconvénient n'auroit pas lieu en ſuivant notre premiere formule $V=\frac{MA-ma}{M+m}$; & il faut avouer qu'elle paroît en cela beaucoup plus conforme à la ſimplicité & à l'uniformité de la nature. Quoi qu'il en ſoit, nous nous attacherons à cette derniere formule, comme étant la plus conforme à l'expérience, & ſuivie aujourd'hui par tous les philoſophes modernes. *Voyez* ſur la néceſſité ou la contingence des lois du mouvement, la préface de la nouvelle édition de mon *traité de Dynamique*, 1759.

Deſcartes paroît être le premier qui ait penſé qu'il y avoit des lois de *percuſſion*, c'eſt-à-dire des lois ſuivant leſquelles les corps ſe communiquoient du mouvement : mais ce grand homme n'a pas tiré d'une idée ſi belle & ſi féconde, tout le parti qu'il auroit pû. Il ſe trompa ſur la plûpart de ces lois, & les plus zélés des ſectateurs qui lui reſtent, l'abandonnent aujourd'hui ſur ce point. Mrs Huyghens, Wren, & Wallis ſont les premiers qui les aient données d'une maniere exacte, & ils ont été ſuivis ou copiés depuis par une multitude d'auteurs.

On peut diſtinguer au moins dans la ſpéculation trois ſortes de corps, des corps parfaitement durs, des corps parfaitements mols, & des corps parfaitement élaſtiques.

Dans les corps ſans reſſort, ſoit parfaitement durs, ſoit parfaitement mols, il eſt facile de déterminer les lois de la *percuſſion*; mais comme les corps, même les plus durs, ont une certaine élaſticité, & que les lois du choc des corps à reſſort ſont fort différentes des lois du choc des corps ſans reſſort; nous allons donner ſéparément les unes & les autres.

Nous ne devons pas cependant négliger de remarquer, que le célebre M. Jean Bernoully, dans ſon diſcours ſur les lois de la communication du mouvement, a prétendu qu'il étoit abſurde de donner les lois du choc des corps parfaitement durs; la raiſon qu'il en apporte eſt, que rien ne ſe fait par *ſaut* dans la nature, *natura non operatur per ſaltum*, tous les changemens qui arrivent s'y font par des degrés inſenſibles; ainſi, dit-il, un corps qui perd ſon mouvement ne le perd que peu-à-peu & par des degrés infiniment petits, & il ne ſauroit, en un inſtant & ſans gradation, paſſer d'un certain degré de vîteſſe ou de mouvement, à un autre degré qui en differe conſidérablement : c'eſt cependant ce qui devroit arriver dans le choc des corps parfaitement durs; donc, conclut cet auteur, il eſt abſurde d'en vouloir donner les lois, & il n'y a point dans la nature de corps de cette eſpece.

On peut répondre à cette objection, 1°. qu'il n'y a point à la vérité de corps parfaitement durs dans la nature, mais qu'il y en a d'extrêmement durs, & que le changement qui arrive dans le mouvement de ces corps, quoiqu'il puiſſe ſe faire par des degrés inſenſibles, ſe fait cependant en un tems ſi court, qu'on peut regarder ce tems comme nul; de ſorte que les lois du choc des corps parfaitement durs ſont preſque exactement applicables à ces corps : 2°. qu'il eſt toujours utile dans la ſpéculation de conſidérer ce qui doit arriver dans le choc des corps parfaitement durs, pour s'aſſûrer de la différence qu'il y auroit entre les chocs mutuels de ces corps & ceux des corps que nous connoiſſons : 3°. que le principe dont part M. Bernoulli, que *la nature n'opere jamais par ſaut*, n'eſt peut-être pas auſſi général

& auſſi peu ſuſceptible d'exception qu'il le prétend. Les lois du choc peuvent en fournir un exemple. Imaginons deux boules parfaitement égales & élaſtiques qui viennent ſe choquer avec des vîteſſes égales en ſens contraires, il eſt certain qu'à l'inſtant du choc le point de contact commun perd tout-d'un-coup toute ſa vîteſſe; & comme on ne peut pas ſuppoſer la matiere actuellement diviſée à l'infini, il eſt impoſſible que ce point perde toute ſa vîteſſe, ſans qu'une petite partie qui lui ſera voiſine dans chaque ſphere, ne perde auſſi la ſienne: voilà donc deux corps qui perdent tout-d'un-coup leur mouvement ſans que cette perte ſe faſſe par des degrés inſenſibles.

Quoi qu'il en ſoit, nous allons expoſer les lois du choc des corps durs, & celles des corps mous, telles que l'expérience & le raiſonnement les confirment. Ces lois ſont les mêmes, quant au réſultat; mais la maniere dont ſe fait la communication du mouvement entre les corps durs & entre les corps mous, eſt différente. Ceux-ci changent de figure par le choc, & ne la reprennent plus, de façon que leur mouvement change auſſi par degrés. Les corps durs au contraire ne changent point de figure, & ſe communiquent leur mouvement dans un inſtant.

Pour trouver le mouvement que doivent avoir après le choc, deux maſſes qui ſe frappent, en ſens contraire, avec des vîteſſes connues, on ſe ſervira de la formule ci-deſſus. $V = \frac{MA - ma}{M+m}$.

Si l'une des maſſes, comme m, étoit en repos, alors la vîteſſe a ſeroit égale à zero, & l'on auroit $V = \frac{Ma}{m+M}$ pour la vîteſſe commune des deux maſſes après le choc.

Enfin ſi cette maſſe m, au lieu de ſe mouvoir dans une direction oppoſée à celle de la maſſe M, ſe mouvoit dans le même ſens avec une vîteſſe a (qui fût moindre que la vîteſſe A, afin que la maſſe M pût l'attraper), en ce cas il faudroit changer le ſigne du terme où a ſe trouve dans la formule ci-deſſus, & on aura $V = \frac{MA+ma}{M+m}$ pour la vîteſſe que doivent avoir après le choc, deux maſſes M, qui alloient du même côté avant le choc. La vîteſſe après le choc étant connue, il ſera aiſé de trouver la quantité de mouvement de chacun des corps après le choc, car ces quantités de mouvement ſeront MV & mV, ou $\frac{MA+Mma}{M+m}$ & $\frac{mMA+mma}{M+m}$; par conſéquent, retranchant ces quantités de mouvement des quantités de mouvement que les corps avoient avant le choc, on aura ce qu'ils ont perdu ou gagné de quantité de mouvement perdu, ſi la différence eſt poſitive, & gagné, ſi elle eſt négative; on aura ainſi $MA - MV = \frac{mMA+Mma}{M+m}$ & $\mp ma - mV = \mp \frac{mMa - mMA}{M+m}$; or de ces différentes formules on tirera aiſément les lois ſuivantes, que nous nous contenterons d'expoſer.

Lois de la percuſſion *dans les corps ſans reſſort.* 1°. Si un corps en mouvement, comme A (*Pl. méch. fig.* 40.), choque directement un autre corps en B, le premier perdra une quantité de mouvement préciſément égale à celle qu'il communiquera au ſecond; de ſorte que les deux corps iront enſemble après le choc, avec une égale vîteſſe, comme s'ils ne faiſoient qu'une ſeule maſſe. Si A eſt triple de B, il perdra un quart de ſon mouvement: de ſorte que s'il parcouroit avant le choc 24 piés en une minute, il ne parcourra plus après le choc que 18 piés, *&c.*

2°. Si un corps en mouvement A en rencontre un autre B, qui ſoit lui-même déjà en mouvement, le premier augmentera la vîteſſe du ſecond; mais il perdra moins de ſon mouvement que ſi le ſecond corps étoit en repos, puiſque pour faire aller les deux corps enſemble, après le choc, comme cela eſt néceſſaire, le corps A a moins de vîteſſe à donner au ſecond corps, que quand ce ſecond corps étoit en repos.

Suppoſons, par exemple, que le corps A ait douze degrés de mouvement, & qu'il vienne à choquer un autre corps B, moindre de la moitié, & en repos, le corps A donnera au corps B quatre degrés de mouvement & en retiendra huit pour lui: mais ſi le corps choqué B a déjà trois degrés de mouvement lorſque le corps A le choque, le corps A ne lui donnera que deux degrés de mouvement; car A étant double de B, celui-ci n'a beſoin que de la moitié du mouvement de A pour aller avec une vîteſſe égale à celle de A.

3°. Si un corps A en mouvement choque un autre corps B, qui ſoit en repos, ou qui ſe meuve plus lentement, ſoit dans la même direction, ſoit dans une direction contraire, la ſomme des quantités de mouvement (c'eſt-à-dire des produits des maſſes par les vîteſſes) ſi les corps ſe meuvent du même côté, ou leur différence, s'ils ſe meuvent en ſens contraires, ſera la même avant & après le choc.

4°. Si deux corps égaux A & B viennent ſe choquer l'un l'autre, ſuivant des directions contraires, avec des vîteſſes égales, ils reſteront tous deux en repos après le choc.

Pluſieurs philoſophes, & entr'autres Deſcartes, ont ſoutenu le contraire de cette loi, & ont prétendu que deux corps égaux & durs venant ſe choquer avec des vîteſſes égales & contraires, devoient reſter en repos. Leur principale raiſon eſt, qu'il ne doit point y avoir de mouvement perdu dans la nature. Mais en premier lieu, il eſt queſtion ici de corps parfaitement durs, tels qu'il ne s'en trouve point dans l'univers, & par conſéquent, quand la prétendue loi de la conſervation auroit lieu, elle pourroit n'être pas applicable ici. 2°. Le choc des corps élaſtiques dont les lois ſont confirmées par l'expérience, nous fait voir que la quantité de mouvement n'eſt pas toujours la même avant & après le choc, mais qu'elle eſt quelquefois plus grande & quelquefois moindre après le choc qu'avant le choc. 3°. On peut démontrer directement la fauſſeté de l'opinion cartéſienne de la maniere ſuivante; toutes les fois qu'un corps change ſon mouvement en un autre, le mouvement primitif peut être regardé comme compoſé du nouveau mouvement qu'il prend, & d'un autre qui eſt détruit. Suppoſons donc que les corps M, M, égaux qui viennent en ſens contraire ſe choquer avec les vîteſſes A, A, réjailliſſent après le choc avec ces mêmes vîteſſes A, A, en ſens contraire, comme le veulent les Cartéſiens, c'eſt-à-dire, avec les vîteſſes $-A, -A$, il eſt certain que la vîteſſe A de l'un des corps avant le choc eſt compoſée de la vîteſſe $-A$, & de la vîteſſe $2A$, & qu'ainſi c'eſt la vîteſſe $2A$ qui doit être détruite, c'eſt-à-dire que les corps M, M, animés en ſens contraires des vîteſſes $2A, 2A$, ſe font équilibre. Or, cela poſé, ils doivent ſe faire équilibre auſſi étant animés des vîteſſes ſimples A, A en ſens contraire. Car il n'y a point de raiſon de diſparité; donc les deux corps dont il s'agit doivent reſter en repos après le choc.

5°. Si un corps A, choque directement un autre corps B en repos: ſa vîteſſe après le choc, ſera à ſa vîteſſe avant le choc, comme la maſſe de A eſt à la ſomme des maſſes A & B; par conſéquent ſi les maſſes A & B ſont égales, la vîteſſe après le choc ſera la moitié de la vîteſſe avant le choc.

6°. Si un corps en mouvement A, choque directement un autre corps qui ſe meuve avec moins de vîteſſe, & dans la même direction, la vîteſſe après le le choc ſera égale à la ſomme des quantités de mou-

vement diviſée par la ſomme des maſſes.

7°. Si deux corps égaux, mus avec des vîteſſes différentes, ſe choquent directement l'un l'autre en ſens contraire; ils iront tous deux enſemble après le choc avec une vîteſſe commune, égale à la moitié de la différence de leurs vîteſſes avant le choc.

8°. Si deux corps *A* & *B* ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes qui ſoient en raiſon inverſe de leurs maſſes; ils demeureront tous deux en repos après le choc.

9°. Si deux corps *A* & *B* ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes égales, ils iront enſemble après le choc avec une vîteſſe commune, qui ſera à la vîteſſe de chacun des corps avant le choc, comme la différence des maſſes eſt à leur ſomme.

10°. La force du choc direct ou perpendiculaire, eſt à celle du choc oblique, toutes choſes d'ailleurs égales, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'obliquité. *Voyez* DÉCOMPOSITION.

Lois de la percuſſion pour les corps élaſtiques. 11°. Dans les corps à reſſort parfait, la force de l'élaſticité eſt égale à la force avec laquelle ces corps ſont comprimés; c'eſt-à-dire que la colliſion des deux corps l'un contre l'autre eſt équivalente à la quantité de mouvement que l'un ou l'autre des deux acquéreroit ou perdroit ſi les corps étoient parfaitement durs & ſans reſſort. Or, comme la force du reſſort s'exerce en ſens contraire, il faut retrancher le mouvement qu'elle produit du mouvement du corps choquant, & l'ajouter à celui du corps choqué; on aura de cette maniere les vîteſſes après la percuſſion. *Voyez* ÉLASTICITÉ.

12°. Si un corps vient frapper directement un obſtacle immobile, le corps & l'obſtacle étant tous deux élaſtiques, ou l'un des deux ſeulement, le corps ſera refléchi dans la même ligne ſuivant laquelle il étoit venu, & avec la même vîteſſe. Car s'il n'y avoit de reſſort ni dans le corps ni dans l'obſtacle, toute la force du choc ſeroit employée à ſurmonter la réſiſtance de l'obſtacle; & par conſéquent le mouvement ſeroit entierement perdu: or cette force du choc eſt employée ici à bander le reſſort d'un des corps ou de tous les deux; de ſorte que quand le reſſort eſt entierement bandé, il ſe débande avec cette même force, & par conſéquent repouſſe le corps choquant avec une force égale à celle qu'il avoit, & fait retourner ce corps en arriere avec la vîteſſe qu'il avoit avant le choc. De plus, le reſſort ſe débande dans la même ligne ſuivant laquelle il a été bandé, puiſqu'on ſuppoſe que le choc eſt direct; d'où il s'enſuit qu'il doit repouſſer le corps choquant dans la même ligne droite ſuivant laquelle ce corps eſt venu.

13°. Si un corps élaſtique vient frapper obliquement un obſtacle immobile, il ſe réfléchira de maniere que l'angle de réflexion ſera égal à l'angle d'incidence. *Voyez* RÉFLEXION & MIROIR.

14°. Si un corps élaſtique *A*, choque directement un autre corps *B* en repos qui lui ſoit égal; après le choc, *A* demeurera en repos, & *B* ira en avant avec la même vîteſſe, & ſuivant la même direction que le corps *A* avoit avant le choc.

Car ſi les corps n'étoient point élaſtiques, chacun auroit après le choc la même direction, & une vîteſſe commune, égale à la moitié de la vîteſſe du corps *A*; mais comme le reſſort agit en ſens contraire, avec une force égale à celle de la compreſſion; il doit repouſſer *A* avec la moitié de la vîteſſe, & par conſéquent arrêter ſon mouvement; au contraire il doit pouſſer en avant avec cette même moitié de vîteſſe le corps *B*, dont la vîteſſe totale ſera par conſéquent égale à celle du corps *A* avant le choc.

Donc puiſque *A* (*Pl. Méch. fig.* 41.) transfere toute ſa force à *B*, *B* la transférera de même à *C*; *C* à *D*, & *D* à *E*. Donc ſi on a pluſieurs corps élaſtiques égaux qui ſe touchent l'un l'autre, & que *A* vienne choquer *B*, tous les corps intermédiaires reſteront en repos, & le dernier ſeul *E* s'en ira avec une vîteſſe égale à celle avec laquelle le corps *A*, a choqué *B*.

15°. Si deux corps élaſtiques égaux *A*, *B*, ſe choquent directement en ſens contraire aves des vîteſſes égales; ils ſe réfléchiront après le choc, chacun avec la vîteſſe qu'il avoit, & dans la même ligne. Car, mettant à part le reſſort, il eſt certain que ces deux corps reſteroient en repos: or toute la force du choc eſt employée à la compreſſion du reſſort, & le reſſort ſe débande en ſens contraire avec la même force par laquelle il a été bandé, donc il doit rendre à chacun de ces corps leurs vîteſſes, puiſqu'il agit également ſur chacune.

16°. Si deux corps à reſſort égaux *A* & *B* ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes inégales; après le choc ils ſe réfléchiront en faiſant échange de leurs vîteſſes.

Car ſuppoſons que les corps ſe choquent avec les vîteſſes $C+c$ & C; s'ils ſe choquoient avec la même vîteſſe C, ils devroient, après le choc, ſe réfléchir avec cette même vîteſſe. Si *B* étoit en repos, & que *A* le choquât avec la vîteſſe *c*, *B* prendroit la vîteſſe *c* après le choc, & *A* demeureroit en repos. Donc l'excès *c* de la vîteſſe de *A* ſur celle de *B*, eſt transféré entierement au corps *B*; ainſi *A* ſe meut après le choc avec la vîteſſe *C*, & *B* avec la vîteſſe $C+c$.

Donc les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc avec une vîteſſe égale à celle avec laquelle ils s'approchoient avant le choc.

17°. Si un corps élaſtique *A*, choque un autre corps *B* qui lui ſoit égal, & qui ait un moindre degré de mouvement, ſuivant la même direction; ces deux corps iront après le choc, ſuivant la même direction, & feront échange de leurs vîteſſes.

Car ſi *A* eſt ſuppoſé choquer avec la vîteſſe $C+c$ le corps *B* qui n'ait que la vîteſſe *C*; il eſt évident que des vîteſſes égales *C*, & *C*, il ne peut réſulter aucun choc; ainſi tout ſe paſſe de la même maniere que ſi le corps *A* choquoit le corps *B* en repos, avec la ſeule vîteſſe *c*. Or dans ce cas *A* reſteroit en repos après le choc, & donneroit à *B* la vîteſſe entiere *c*. Donc après le choc *B* aura la vîteſſe $C+c$, & *A* ne gardera que la vîteſſe *C*; & chacun de ces deux corps conſervera la même direction.

18°. Si un corps en mouvement *A* choque un autre corps *B* auſſi en mouvement; le choc ſera le même que ſi le corps *A* venoit choquer le corps *B* en repos, avec la différence des vîteſſes.

Donc, puiſque la force élaſtique eſt égale à la *percuſſion*; il s'enſuit que cette force agit ſur le corps *A*, *B*, avec la différence des vîteſſes qu'ils avoient avant de ſe rencontrer.

19°. On propoſe de déterminer les vîteſſes que doivent avoir après le choc deux corps élaſtiques quelconques qui ſe rencontrent & ſe frappent directement avec des vîteſſes quelconques. Si un corps à reſſort *A* choque un autre corps à reſſort *B*, qui ſoit en repos, ou qui ſe meuve moins vîte que *A*, voici comment on trouvera la vîteſſe de l'un des corps; par exemple, de *A* après la percuſſion. On fera, comme la ſomme des deux maſſes eſt au double de l'un des deux corps qui, dans ce cas-ci eſt *B*; ainſi la différence des vîteſſes avant le choc eſt à une autre vîteſſe, qui étant ſouſtraite de la vîteſſe du corps *A* avant le choc, & dans d'autre cas lui étant ajoutée, donnera la vîteſſe qui lui reſte après le choc.

Pour déterminer cette loi générale du choc des corps élaſtiques, on n'a beſoin que du principe ſuivant; ſi deux corps élaſtiques ſe viennent choquer directement avec des quantités de mouvement égales, c'eſt-à-dire avec des vîteſſes en raiſon inverſe

de leurs maſſes, ils retourneront après le choc en arriere, chacun avec la vîteſſe qu'il avoit avant le choc. En effet, ſi les corps dont il s'agit étoient parfaitement durs, nous avons vu qu'ils reſteroient en repos, & qu'ils ſe feroient équilibre, parce que leurs mouvemens ſeroient détruits. Or l'effet du reſſort parfait, tel qu'on le ſuppoſe ici, eſt de rendre à chaque corps en ſens contraire le mouvement qu'il a perdu; donc les deux corps réjailliront avec leurs vîteſſes primitives.

Or nous avons vu que dans le choc de deux corps durs il y a toujours deux quantités de mouvement égales & contraires qui ſe détruiſent, c'eſt pourquoi ces quantités de mouvement doivent être rendues à chacun des corps en ſens contraire pour avoir leur quantité de mouvement après le choc, & par conſéquent leurs vîteſſes. Par exemple, dans le cas où les deux corps M, m, vont du même côté avant le choc avec les vîteſſes A, a, nous avons vu que leur vîteſſe commune V après le choc ſeroit $\frac{MA+ma}{M+m}$ en les conſidérant comme des corps durs, d'où il s'enſuit que la quantité de mouvement que le le corps A a perdu, c'eſt-à-dire, $MA-MV$, & qui a dû être détruite dans le choc, eſt $\frac{mMA-mMa}{M+m}$; ajoutant cette quantité de mouvement en ſens contraire à la quantité de mouvement MV, c'eſt-à-dire, l'en retranchant, on aura pour la quantité de mouvement du corps M après le choc, en le ſuppoſant à reſſort $\frac{MMA-mMA+2Mma}{M+m}$; & ajoutant cette même quantité de mouvement à mV, on aura pour la quantité de mouvement du corps m après le choc $\frac{2mMA+mma-mMa}{M+m}$. Par le moyen de ces deux formules on déterminera aiſément la loi dont il s'agit & les ſuivantes.

20°. Si un corps à reſſort A choque directement un autre corps en repos B, la vîteſſe de A après le choc, ſera à ſa vîteſſe avant le choc, comme la différence des maſſes eſt à leur ſomme, & la vîteſſe de B après le choc ſera à la vîteſſe de A avant le choc comme le double de la maſſe de A eſt à la ſomme des maſſes.

Ainſi la vîteſſe de A après le choc eſt à la vîteſſe de B, comme la différence des maſſes eſt au double de la maſſe A.

21°. Si deux corps à reſſort A & B, ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes qui ſoient en raiſon inverſe de leurs maſſes: ils réjailliront après le choc, chacun de ſon côté, avec la même vîteſſe, & ſuivant la même direction qu'ils avoient avant le choc.

22°. Dans le choc direct des corps, la vîteſſe reſpective demeure toujours la même avant & après le choc, c'eſt-à-dire que quand les corps vont tous deux du même côté, la différence des vîteſſes eſt la même avant & après le choc, & que quand ils ſe choquent en ſens contraire, la différence ou la ſomme des vîteſſes après le choc eſt la même que leur ſomme avant le choc: ſavoir la différence ſi les corps ſe meuvent dans le même ſens après le choc, & la ſomme s'ils s'éloignent l'un de l'autre après le choc ſuivant des directions contraires.

Ainſi les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc avec la même vîteſſe avec laquelle il s'approchoient l'un de l'autre avant le choc.

23°. Dans le choc des corps à reſſort, la quantité de mouvement n'eſt pas toujours la même avant & après le choc; mais elle augmente quelquefois par le choc, & quelquefois elle diminue.

Ainſi Deſcartes & ſes ſectateurs ſe trompent, lorſqu'ils ſoutiennent que la même quantité de mouvement ſubſiſte toujours dans l'univers.

24°. Si deux corps à reſſort A & B ſe choquent, la ſomme des produits des maſſes par les quarrés des vîteſſes eſt toujours la même avant & après le choc.

C'eſt le célebre M. Huyghens qui a le premier découvert cette loi, & ceux qui ſoutiennent que les forces vives des corps, c'eſt-à-dire, les forces des corps en mouvement ſont les produits des maſſes par les quarrés de leurs vîteſſes, s'en ſervent pour prouver leur opinion; car ces philoſophes font voir que non-ſeulement dans le choc des corps, mais auſſi dans toutes les queſtions de Dynamique, la ſomme des maſſes par les quarrés des vîteſſes fait toujours une quantité conſtante. Or, comme il eſt naturel de penſer, ſelon eux, que la force des corps en mouvement demeure toujours la même, de quelque maniere qu'ils agiſſent les uns ſur les autres, ces auteurs en concluent que cette force eſt donc le produit de la maſſe par le quarré de la vîteſſe & non par la vîteſſe ſimple. *Voyez* FORCES VIVES.

25°. Pour déterminer le mouvement de deux corps A & B (*fig.* 42.) qui ſe choquent obliquement, ſoit que ces corps aient du reſſort ou n'en aient point; le mouvement du corps A ſuivant AC, peut ſe décompoſer en deux autres, dans les directions AE & AD, & le mouvement du corps B ſuivant BC, peut auſſi ſe décompoſer en deux autres ſuivant BF & BG, & les vîteſſes ſuivant AD & BF ſeront aux vîteſſes ſuivant AC & BC, comme les lignes droites AD, BF, AC, & BC: or comme les droites AE & BG ſont paralleles, les forces qui agiſſent ſuivant ces directions ne ſont oppoſées en rien, & par conſéquent, on ne doit point y avoir égard, pour déterminer le mouvement que les deux corps ſe communiquent par le choc; mais comme les lignes AD & BF, ou ce qui revient au même, EC & GC, compoſent une même ligne perpendiculaire à DC; il s'enſuit que le choc eſt le même, que ſi les corps A & B ſe choquoient directement avec des vîteſſes qui fuſſent entr'elles comme EC & GC. Tout ſe réduit donc à trouver la vîteſſe de A & B ſuivant les regles données ci-deſſus. Suppoſons, par exemple, que la vîteſſe du corps A, après le choc dans la perpendiculaire EC, ſoit repréſentée par CH; comme le mouvement ſuivant AE n'eſt point changé par le choc, on fera $CK=AE$, & on achevera le parallelogramme $HCKI$; la diagonale CI repréſentera le mouvement de A après le choc; car après le choc, le corps ſe mouvra ſuivant la direction CI, & avec une vîteſſe qui ſera comme CI. On trouvera de la même maniere que le corps B ſe réfléchira ſuivant la diagonale du parallelogramme CM, dans lequel $LM=BG$, en ſuppoſant que la vîteſſe BF ſe change après le choc en CL; ainſi les vîteſſes après le choc ſeront entr'elles comme CI à CM.

Centre de *percuſſion* eſt le point dans lequel le choc ou l'impulſion d'un corps qui en frappe un autre, eſt la plus grande qu'il eſt poſſible. *Voyez* CENTRE.

Le centre de *percuſſion* eſt le même que le centre d'oſcillation, lorſque le corps choquant ſe meut autour d'un axe fixe. *Voyez* OSCILLATION.

Si toutes les parties du corps choquant ſe meuvent d'un mouvement parallele & avec la même vîteſſe; le centre de *percuſſion* eſt le même que le centre de gravité. *Voyez* GRAVITÉ & CENTRE.

Sur les lois de la *percuſſion* des corps irréguliers, élaſtiques ou non, *voyez* mon *traité de Dynamique*.

J'y ai déterminé, *art.* 169. de la ſeconde édition les lois de cette *percuſſion* par une méthode fort ſimple. Cette méthode ſuppoſe en général que le mouvement d'un corps après le choc eſt toujours compoſé d'un mouvement du centre de gravité en ligne droite, & d'un mouvement de rotation autour de ce centre, lequel mouvement eſt $= o$ dans le cas de la *percuſſion* directe. On peut voir ſur cela un plus grand

détail dans l'article cité de mon *traite de Dynamique.* (*O*)

PERDICITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre de la couleur des plumes d'une perdrix.

PERDITION, ſ. f. (*Critique ſacrée.*) ce mot ſignifie dans l'Ecriture, perte, ruine; *perditio tua Iſraël*, Oſée, *xeij. 9.*. « votre ruine ne vient que de » vous Iſraël ». 2°. Le tombeau, le ſépulchre. « Quel» qu'un, dit le Pſalmiſte, *Pſ. lxxxvij. 12.* racontera» t-il votre vérité dans le tombeau « ? *in perditione.* (*D. J.*)

PERDOTTE, ſ. m. (*Idolâtrie.*) nom propre d'un faux dieu des anciens habitans de Pruſſe; c'étoit leur Neptune, ou leur dieu de la mer; d'où vient qu'il étoit honoré ſingulierement par les matelots & les pêcheurs. Ils lui offroient des poiſſons en ſacrifice; enſuite leurs prêtres tiroient les auſpices, examinant les vents, & leur prédiſoient le jour & le lieu où ils pourroient faire une heureuſe pêche. Hartsnoch, *Diſſert. X. de cultu deorum pruſſiorum*, a forgé tous ces contes, ſemblables à ceux qu'il a imaginés ſur le dieu Perennus. *Voyez* PERENNUS. (*D. J.*)

PERDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt le corrélatif de *conſerver;* il marque la privation d'une choſe précieuſe qu'on poſſédoit : *perdre* la vie, la ſanté, l'innocence; *perdre* le ſang, *perdre* une bataille; *perdre* ſon pere, ſa mere, & ſes amis; *perdre* ſur une marchandiſe; *perdre* ſon tems. Il a quelques autres acceptions, comme dans ces phraſes, il eſt *perdu* d'amour; c'eſt un homme que je *perdrai;* je le *perds* de vue; il s'eſt *perdu* dans ces forêts; j'ai *perdu* la confiance que j'avois en lui; je *perds* le fil de ſon diſcours; les idées ſe *perdent*, &c.

PERDREAUX, ſ. m. pl. (*Artillerie milit.*) les *perdreaux* ſont pluſieurs grenades qui partent enſemble d'un même mortier avec une bombe, comme une compagnie de *perdreaux*, dont la bombe repréſente la mere perdrix. Le mortier qui jette la bombe, eſt un mortier ordinaire, mais dont le bord dans ſon contour & dans ſon épaiſſeur, contient treize autres petits mortiers, dans chacun deſquels eſt une grenade. On met le feu à la lumiere du gros mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment; c'eſt un italien nommé *Petri*, qui fit fondre d'abord ces ſortes de mortiers. (*D. J.*)

PERDRIX, PERDRIX GRISE, PERDRIS, PERDRIS GRINGETTE, PERDRIX GOACHE, *ou* GOUACHE, PERDRIX GRIECHE, *perdrix cinerea*, *Aldrovandi*, Will. oiſeau qui a environ un pié & un demi-pouce de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & plus d'un pié ſix pouces d'envergure : le front, les côtés de la tête, & la gorge, ſont d'un roux clair; le deſſus de la tête eſt d'un brun rouſsâtre mêlé de petites lignes longitudinales jaunâtres. Il y a au-deſſous des yeux de petites excroiſſances de chair rouge; la face ſupérieure du cou a des bandes tranſverſales de cendré, de noir, & d'un peu de roux; les plumes du dos, du croupion, & celles du deſſus de la queue, ont les mêmes couleurs, & il y a au bout de chaque plume une bande étroite & tranſverſale de couleur rouſſe; la partie inférieure du cou & la poitrine, ſont d'un cendré bleuâtre mêlé de petites taches rouſſes & de bandes noires tranſverſales; il y a au bas de la poitrine une large bande en forme de fer à cheval de couleur de marron; les plumes des côtés du corps ſont de même couleur que celles de la poitrine; elles ont chacune près de l'extrémité une large bande tranſverſale rouſſe; le bas-ventre eſt d'un blanc ſale & jaunâtre; les plumes des jambes, & celles des deſſous de la queue, ſont rouſsâtres & traverſées de taches noirâtres : le milieu de chaque plume a une tache blanche longitudinale, en ſuivant la direction du tuyau; les petites plumes des aîles & les grandes des épaules, ont les mêmes couleurs que celles du dos, & de plus de grandes taches rouſſes; chaque plume a auſſi une ligne d'un blanc rouſsâtre, qui s'étend ſelon la longueur des tuyaux; les grandes plumes des aîles ſont brunes & rayées tranſverſalement de blanc rouſsâtre; la queue eſt compoſée de vingt plumes; les ſix du milieu ont les mêmes couleurs que le dos; les ſept autres de chaque côté ſont rouſſes, à l'exception de la pointe qui eſt cendrée; le bec, les piés, & les ongles, ont une couleur cendrée bleuâtre; le mâle a un ergot obtus à la partie poſtérieure du pié.

Les couleurs des *perdrix* griſes varient; on en trouve qui ſont preſqu'entierement blanches, & qui ont de petites lignes brunes tranſverſales en forme de zig-zag. Cet oiſeau multiplie beaucoup; la femelle pond ſeize ou dix-huit œufs; les petits qui en ſortent vivent tous en ſociété avec le pere & la mere pendant tout l'hiver, juſqu'à ce que chaque mâle cherche à s'appareiller avec une femelle. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX *de la nouvelle Angleterre*, *perdix novæ Angliæ*, *Klein. avi.* Elle eſt plus petite que la *perdrix* griſe; elle a la tête, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, & celles des deſſus de la queue d'un brun tirant ſur le roux mêlé de noir; il y a quelques petites taches blanches ſur la partie ſupérieure du cou; la gorge eſt blanche; la poitrine, le ventre, & les côtés du corps, ſont jaunâtres & traverſés par des bandes noires; il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale, qui commence à l'origine du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui s'étend juſque derriere la tête; les jambes & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur jaunâtre, marquée de taches de couleur de maron; les grandes plumes des aîles & celles de la queue, ſont brunes : on trouve cet oiſeau à la nouvelle Angleterre & à la Jamaïque. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX BLANCHE, ARBENNE, *lagopus avis*, *Aldrovandi*, Will. oiſeau que M. Briſſon a mis dans le genre des gélinotes, & qu'il a décrit ſous le nom de *gélinote blanche.* Il eſt un peu plus gros que la *perdrix* rouge; il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; il change de couleur au printems, comme la plûpart des autres animaux blancs; & il eſt preſqu'entierement blanc pendant l'hiver; il y a ſur les côtés de la tête une petite tache noire entre les yeux & le bec; le tuyau de la ſeconde des grandes plumes de l'aîle & des quatre qui ſuivent, eſt noirâtre; les quatre plumes du milieu de la queue ſont blanches; toutes les autres ont une couleur noirâtre, à l'exception de la pointe qui eſt blanche; les piés, & même les doigts, ſont couverts juſqu'à l'origine des ongles, de plumes blanches; il y a au-deſſus des yeux une petite bande de mamelons charnus, d'un très-beau rouge; le bec eſt noir, & les ongles ſont bruns. Pendant l'été cet oiſeau eſt en partie brun, & en partie blanc; il a auſſi quelquefois un peu de couleur de maron rayée tranſverſalement de noir. On le trouve dans le pays du Nord, & même en France & en Italie ſur les hautes montagnes. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DU BRÉSIL, *perdix braſiliana jambu dicta Piſoni*, Will. Cette *perdrix* a la groſſeur de nos *perdrix;* elle eſt en entier d'une couleur jaunâtre obſcure, mêlée de brun; elle ſe perche ſur les arbres; ſes œufs ſont d'un très-beau bleu : c'eſt un oiſeau du Bréſil. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE LA CHINE, *perdix ſinenſis ;* cette eſpece de *perdrix* eſt un peu plus groſſe que notre *perdrix* rouge ; elle a environ un pié ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié quatre pouces juſqu'au bout des ongles. Il y a de chaque côté de la tête quatre bandes longitudinales, qui commencent toutes à l'origine du bec, & qui s'étendent juſqu'au derriere de la tête ; la premiere, c'eſt-à-dire, celle qui ſe trouve au-deſſus des autres, paſſe ſur les yeux ; elle eſt la plus large & noirâtre. La ſeconde eſt blanche ; la troiſieme noirâtre, & la derniere a une couleur rouſsâtre. Le ſommet de la tête eſt d'un brun mêlé de petites taches blanchâtres, & la gorge a une couleur blanche ; les plumes du dos, du croupion, & celles du deſſus de la queue, ſont rayées tranſverſalement de brun & de rouſsâtre ; les plumes des aîles ſont brunes, & ont auſſi des bandes tranſverſales blanchâtres, qui forment ſur chaque côté de la plume un petit arc de cercle ; la queue eſt rouſsâtre & a des bandes tranſverſales noires ; le bec eſt noirâtre ; les piés ſont roux ; le mâle a un ergot long de deux lignes & demie à chaque pié : on trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE DAMAS, PERDRIX DE SYRIE, *perdix damaſcena Bellonii*, Will. On a mis cet oiſeau dans le genre des gelinotes, & M. Briſſon l'a décrit ſous le nom de *gelinote des Pyrenées :* il eſt à-peu-près de la groſſeur de la *perdrix* griſe ; il a dix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles ; le deſſus de la tête, la face ſupérieure du cou & le dos, ont différentes couleurs mêlées enſemble, telles que le noir, le roux, le jaunâtre, & le verdâtre ; le croupion eſt rayé tranſverſalement de noir & de roux ; les petites plumes des aîles ſont d'un brun tirant ſur le marron ; les grandes ont une couleur verdâtre, mêlée de jaunâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noire ; les joues ſont fauves ; il y a derriere les yeux une petite ligne noire ; le tour des yeux & la gorge ont cette même couleur ; le deſſus de la face inférieure du cou eſt olivâtre ; le deſſous eſt roux, terminé par une bande noire, & ſéparé de la couleur olivâtre par une ſeconde bande de la même couleur ; ces bandes entourent le cou comme un double collier ; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles de la face inférieure des aîles, ſont blanches ; la couleur des grandes plumes des aîles eſt cendrée ; elles ont l'extrémité brune & le tuyau noir ; il y a ſeize plumes dans la queue ; les deux du milieu ont preſque le double de la longueur des autres ; toutes ces plumes ſont de couleur cendrée, mêlée confuſément d'olivâtre : on trouve cet oiſeau en Syrie & ſur les Pyrénées.

On a donné le nom de *perdrix de Damas*, à une variété de la *perdrix* griſe, comme dans différentes provinces de France, ſous le nom de *perdrix griſe* de la petite eſpece. Elle ne differe de la vraie *perdrix* griſe, qu'en ce qu'elle eſt plus petite, & qu'elle a le bec plus alongé. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX FRANCHE, *voyez* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX DE GRECE, *voyez* BARTAVELLE.

PERDRIX DE LA GUIANE, GROSSE PERDRIX DU BRÉSIL, *gallina ſilveſtris macucagna Braſilienſibus dicta Marg.* Wil. Cette eſpece de *perdrix* eſt plus groſſe qu'une poule ; elle a le bec noir, & long de plus d'un pouce & demi ; la tête & le cou ſont variés de petits points noirs & d'un jaune obſcur ; la gorge eſt blanche ; le dos, la poitrine, le ventre & les jambes ont une couleur cendrée obſcure ; les petites plumes des aîles ſont brunes, & ont des lignes noires en zig-zag ; les grandes plumes ſont entierement noires : cet oiſeau n'a point de queue. Ses œufs ſont un peu plus gros que ceux des poules, & d'un bleu verdâtre. On le trouve dans la Guiane & au Bréſil. *Ornith. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE MONTAGNE, *voyez* OCOCOLIN.

PERDRIX DE MONTAGNE *du Mexique, voyez* OCOCOLIN DU MEXIQUE.

PERDRIX ROUGE, PERDRIX AUX PIÉS ROUGES, PERDRIX FRANCHE, PERDRIX GAILLE, GAYE *ou* GAULE, PERNISSE, *perdrix rufa*, Wil. La *perdrix* rouge eſt un peu plus groſſe que la *perdrix* griſe. Elle a près d'un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié ſix pouces d'envergure. Le devant de la tête eſt d'un gris-brun, & le derriere d'un gris tirant ſur le roux ; la gorge a une couleur blanche qui eſt entourée d'une bande noire : cette bande commence aux narines, paſſe ſous les yeux, & va ſe terminer ſous la gorge, où elle forme une ſorte de collier ; il y a auſſi de chaque côté de la tête une bande longitudinale blanche. Les plumes de la face intérieure & des côtés du cou ſont cendrées, & ont chacune deux taches noires à leur extrémité une de chaque côté du tuyau ; la face ſupérieure eſt d'un brun roux ; les plumes qui ſont près du derriere de la tête ont chacune à leur extrémité deux taches noires & oblongues ; les plumes du dos, du croupion, des deſſus de la queue, & celles des aîles ſont d'un gris-brun ; la poitrine eſt cendrée ; les plumes du ventre, des jambes & celles du deſſous de la queue ont une couleur rouſſe ; celles des côtés du corps ſont cendrées à leur origine, elles ont enſuite une raie tranſverſale blanche, ſuivie d'une autre raie noire ; enfin leur extrémité eſt rouſſe. Il y ſeize plumes dans la queue : les quatre du milieu ſont d'un gris brun ; celle qui les ſuit de chaque côté a les barbes extérieures rouſſes, & les intérieures d'un gris-brun ; toutes les autres ſont entierement rouſſes. L'iris des yeux, le bec & les piés ont une belle couleur rouge.

Les couleurs de la *perdrix* rouge varient. On trouve de ces oiſeaux preſqu'entierement blancs ou blanchâtres, à l'exception de la tête qui eſt d'un brun-roux. Le bec & les piés reſtent toujours rouges. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUGE DE BARBARIE, *perdix Barbara Klein*, cet oiſeau eſt un peu plus petit que la *perdrix* griſe. Il a environ un pié de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles, & un pié ſept pouces d'envergure. Le deſſus de la tête eſt couleur de marron ; cette couleur devient plus obſcure derriere la tête, & elle forme ſur le cou une ſorte de collier parſemé de taches blanches & rondes ; les côtés de la tête & la gorge ſont d'un cendré clair & bleuâtre, & il y a près de l'endroit des oreilles une tache qui tire ſur le brun. La partie ſupérieure du cou & le dos ont une couleur brune obſcure tirant ſur le cendré ; le croupion eſt cendré. Les grandes plumes des épaules & celles du deſſus des aîles ſont d'un beau bleu, à l'exception des bords qui ont une couleur de marron. La partie inférieure du cou, au-deſſous du collier, eſt d'un cendré clair ; le ventre, les plumes du deſſous de la queue & celles de la face inférieure des aîles ſont d'un brun clair ; la poitrine eſt de couleur de roſe pâle ; les plumes des côtés du corps ſont cendrées près de la racine ; elles ont enſuite une bande blanche tranſverſale dans leur milieu, & leur extrémité eſt de couleur orangée. Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun obſcur tirant ſur le cendré ; les moyennes ont la même couleur, mais plus claire. Le bec, le tour des yeux & les piés ſont d'un très-beau rouge. Le mâle a ſur la patte poſtérieure du pié un petit ergot obtus. On trouve cet oiſeau en Barbarie. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUSSE DES ANTILLES, *voyez* PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE.

PERDRIX DU SÉNÉGAL, *perdix Senegalenſis*, oiſeau du genre des *perdrix*, il eſt un peu plus grand que notre *perdrix* rouge. Il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; tout le corps eſt varié de roux, de brun & de blanc ſale ; le deſſus de la tête eſt roux & n'a point de taches ; les côtés ſont d'un blanc ſale, & ont de petites taches longues & brunes ; la gorge eſt auſſi d'un blanc ſale, mais elle n'a point de taches. Il y a ſur les côtés de la tête trois petites bandes qui prennent leur origine à la racine du bec ; la bande du milieu eſt blanche, & les deux autres ſont noires ; la ſupérieure s'étend juſques ſur le derriere de la tête, & les deux autres ſeulement derriere les yeux ; le cou eſt roux & marqué de taches brunes & de blanc ſale. Il y a à chaque pié deux ergots. On trouve cet oiſeau au Sénégal. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX, (*Chaſſe.*) on donne, comme on voit, le nom *perdrix* à pluſieurs oiſeaux de différens pays, tels que la *perdrix* de Grece, celle de Damas, celle de la Guadeloupe, *&c.* mais ce nom eſt particuliérement attribué aux eſpeces que nous appellons en Europe *perdrix griſe*, *perdrix rouge*, & *perdrix blanche* : cette derniere eſpece ne ſe trouve communément qu'en Savoie & dans les Alpes. *Voyez* ARBENNE.

La *perdrix* griſe & la rouge qui ſont communes en France, ont dans les mœurs auſſi-bien que dans la forme & le plumage, des différences qui en font des eſpeces très-ſéparées : auſſi ne ſe mêlent-elles point enſemble, même dans les lieux où l'abondance des unes & des autres les met ſouvent en préſence dans le tems de l'efferveſcence commune. Cependant lorſque le nombre des mâles *perdrix* rouges excede celui des femelles, on voit quelques-uns de ces mâles s'attacher à une paire de *perdrix* griſes, la ſuivre conſtamment, & donner des marques d'empreſſement & d'amour. Mais on n'a jamais vu aucune *perdrix* rouge en venir avec une griſe juſqu'à l'accouplement. Cet amour étranger n'a d'effets que la jalouſie. Il trouble ſeulement le ménage ; & ces ſoins aſſidus ne produiſent qu'une importunité ſans fruit. La maniere dont les deux eſpeces ſe nourriſſent eſt à-peu-près la même. Elles vivent de grain, de ſemences, d'œufs de fourmis, de petites araignées & d'autres inſectes qui ſe trouvent dans les campagnes & dans les bois.

Les *perdrix* griſes s'apparient dès la fin de Février, ou au commencement de Mars, lorſque les grandes gelées ſont paſſées. Il y a pendant les premiers jours beaucoup de combats entre les mâles, & même entre les femelles, juſqu'à ce que le choix mutuel ſoit fait d'une maniere fixe, & que la pariade ſoit décidée. Le tems doux avance ce moment ; & à meſure que la chaleur augmente, la fermentation de l'amour devient plus forte dans ces oiſeaux. Les mâles ſont plus empreſſés, & les femelles plus dociles. Ils s'accouplent vers le commencement d'Avril, & les femelles pondent à la fin de ce mois, ou au commencement de Mai. Le nombre des œufs varie ordinairement ſelon l'âge de la *perdrix*. A deux & trois ans la ponte eſt ſouvent de dix-huit œufs. Elle diminue enſuite, & ceſſe preſqu'entierement à ſix ans. Alors la *perdrix* eſt déja vieille, & il ne lui reſte plus guere qu'une année à vivre. Elle dépoſe ſes œufs dans un nid fait preſque ſans apprêt. Ce n'eſt qu'une fente au fond de laquelle ſont arrangées quelques brins de paille ou d'herbe ſeche, & quelques feuilles. Les jeunes *perdrix* ne choiſiſſent pas même avec beaucoup de ſoin le lieu où elles placent ce nid. Mais celles que l'âge & l'expérience ont inſtruites y apportent beaucoup d'attention. Elles choiſiſſent un endroit élevé, à l'abri de l'inondation, & environné de broſſailles qui le dérobent à la vue & en défendent l'entrée. De plus lorſqu'elles quittent leurs œufs, pour aller manger, elles ont ſoin de les couvrir avec des feuilles. *Voyez* INSTINCT.

Le tems de l'incubation eſt de vingt-deux jours. Pendant ce tems le mâle reſte aux environs du nid, & accompagne ſa femelle lorſqu'elle releve pour chercher à vivre. Les petits étant éclos, le pere & la mere prennent ſoin en commun de les conduire. Ils les promenent dans les prés, aux bords des bois, découvrent pour eux les fourmilieres, les appellent preſque continuellement, & leur indiquent les inſectes & les graines qui ſont propres à leur nourriture. La *perdrix* griſe donne à ſes petits des ſoins plus empreſſés & plus actifs qu'aucune autre eſpece. Leur tendreſſe va juſqu'à une jalouſie cruelle à l'égard des perdreaux qui ne ſont pas de leur compagnie. Dans les pays fort peuplés de gibier, on voit communément les vieilles *perdrix* pourſuivre avec fureur les petits les unes des autres, & les aſſommer à coups de bec. Lorſque quelque péril vient à menacer la famille, le pere & la mere, pour l'en détourner, s'y préſentent eux-mêmes avec un courage qui étonne dans des animaux auſſi foibles. Si c'eſt un chaſſeur, ou un chien qui les menace, ils ſe montrent d'abord, fuient enſuite en traînant l'aîle, laiſſent aux pourſuivans l'eſpérance de les joindre ; & quand ils les ont ſuffiſamment éloignés, ils revolent à leurs petits.

Les *perdrix* griſes vivent réunies en familles, qu'on nomme *compagnies*, juſqu'au tems où l'amour les ſépare & les apparie. Celles même qui n'ont point pondu, ou dont les œufs ont été détruits par quelque accident, ſe remettent en compagnies dans le mois de Juillet, & y reſtent juſqu'au tems de la pariade.

Les *perdrix* rouges différent en cela des griſes, quant aux mœurs. Elles ne ſont pas, à beaucoup près auſſi étroitement liées par compagnies. Les petits même qui ont été élevés enſemble, & qui ſont de la même famille, ſe tiennent toujours à quelque diſtance l'un de l'autre ; ils ne partent pas enſemble, & ne vont pas tous du même côté. Les *perdrix* griſes, lorſqu'elles ont été forcées de ſe ſéparer, ſe rappellent auſſi-tôt avec beaucoup de vivacité & d'inquiétude. Cela n'arrive guere parmi les *perdrix* rouges qu'entre le mâle & la femelle dans le tems de l'amour. Les *perdrix* rouges s'apparient ainſi que les griſes ; mais auſſi-tôt que la femelle couve, le mâle la quitte, & la laiſſe ſeule chargée du ſoin de ſes petits. La *perdrix* griſe s'apprivoiſe aiſément ; elle ſe familiariſe avec les paſſans le long des chemins ; & en lui donnant à manger pendant l'hiver, on l'engage aiſément à pénétrer juſque dans les maiſons. La *perdrix* rouge conſerve toujours un caractere plus farouche, & l'éducation domeſtique en eſt plus difficile. *Voyez* FAISANDERIE.

Les *perdrix* griſes habitent volontiers les plaines fertiles ; elles ſe plaiſent ſur-tout dans celles qui ſont fécondées par des engrais chauds, tels que la marne, *&c.* Elles ne ſont tranquilles, qu'autant qu'elles ont des remiſes à portée d'elles ; mais en général elles ne ſe jettent dans le bois que pour éviter la pourſuite des oiſeaux ou des chaſſeurs, & elles en ſortent dès que le péril eſt paſſé. Les *perdrix* rouges cherchent naturellement les montagnes fourrées de bruyeres & de jeunes bois. Si elles relevent dans les plaines, c'eſt pour aller vivre, & les bois ſont leur habitation propre. *Voyez* GIBIER.

Tout le monde ſait quelle reſſource on tire des *perdrix*, ſoit pour l'agrément de la table, ſoit pour le plaiſir de la chaſſe. C'eſt pour réunir ces deux objets qu'on prend tant de ſoins pour la conſervation de ces oiſeaux. La maniere de les chaſſer la plus ordinaire, eſt avec des chiens couchans qui les arrêtent, & indiquent au chaſſeur le lieu où elles ſont. Le chaſſeur doit alors les tourner, chercher à les ap-

percevoir, & les tuer devant ſon chien, ſoit à terre ſi elles tiennent, ſoit au vol ſi elles viennent à partir. Les heures les plus convenables pour cette chaſſe ſont dans l'automne, depuis dix heures juſqu'à midi, & depuis deux heures juſqu'à quatre. Le matin, à midi & le ſoir, les *perdrix* relevent pour manger, & alors elles ſont preſque toujours en mouvement. On prend les *perdrix* pendant la nuit avec des filets, appellés les uns *traineaux*, les autres *pantieres*. Mais ces ſortes de chaſſes qui n'appartiennent qu'aux braconniers, ne méritent pas qu'on en donne des leçons. Il eſt une autre maniere de les prendre pendant le jour, qui peut être utile, & qui tend à la conſervation ſans rien prendre ſur l'uſage. On a un filet rond monté ſur des cerceaux qui lui donnent la figure d'un cône fort alongé; on l'appelle *tonnelle*. On tend ce filet dans un chaume, & on l'aſſujettit de maniere que les mailles d'en-bas touchent exactement la terre, & que les piés des *perdrix* ne puiſſent pas s'y embarraſſer. On place enſuite en-avant de la tonnelle deux filets conducteurs, qu'on nomme *aillers*, qui partent de l'embouchure de la tonnelle, & dont l'intervalle va en s'élargiſſant. Lorſque cet attiral eſt préparé, le chaſſeur porte devant lui une toile jaune tendue ſur un chaſſis, & qu'on appelle *vache*, parce qu'elle en a la couleur. Cette vache a un trou placé à la hauteur de l'œil, au moyen duquel le chaſſeur voit ce qui ſe paſſe devant lui. Toujours caché derriere cette toile, il va chercher une compagnie de *perdrix* qui marchant devant cet objet ſans en être aſſez effrayée pour prendre ſon vol, eſt conduite pas-à-pas, d'abord entre les aillers, & de-là dans la tonnelle même. Alors le chaſſeur jette ſa vache, court à ſon filet, & ſaiſit les *perdrix* dont il laiſſe aller les femelles, & tue les coqs. Par ce moyen il ôte la ſurabondance des mâles, ſans courre le riſque, comme avec le fuſil, d'en bleſſer inutilement, ou de ſe méprendre. Il naît ordinairement dans l'eſpece des *perdrix* un tiers de coqs plus que de femelles. Il eſt important pour la reproduction d'ôter cet excédent afin que les paires ne ſoient point troublées au tems de la ponte. On garde auſſi pour cela dans des cages quelques poules privées. On les porte le ſoir dans les endroits où on a remarqué trop de coqs. Elles appellent, & leur chant attire les mâles qu'on tue alors à coups de fuſil. On nomme *chanterelles*, les *perdrix* deſtinées à cet uſage.

PERDRIX, (*Diete.*) cet oiſeau eſt dès-long-tems fameux parmi les alimens les plus exquis & les plus ſalutaires; ſupériorité réelle qu'a la chair de la *perdrix*, à ces deux titres, ſur les autres chairs que mangent les hommes, c'eſt d'être véritablement ſucculente ſans être graſſe. Elle peut convenir par cette qualité ſinguliere à tous les ſujets, ſoit vigoureux, ſoit délicats, tant à ceux qui ſont en pleine ſanté, qu'à ceux qui ſont en convaleſcence.

Je ne ſais ce qu'il faut croire d'une opinion qui eſt répandue parmi le peuple, ſavoir que le glouton le plus décidé ne ſauroit manger une *perdrix* tous les jours pendant un mois entier.

PERDU, *voyez l'article* PERDRE. On dit *en Peinture* que les contours des objets repréſentés dans un tableau ſont *perdus*, lorſqu'ils ne ſe détachent pas de leur fond.

PERDU, BOIS, (*Comm. de bois.*) faire flotter du bois à bois *perdu*, veut dire le jetter dans de petites rivieres qui ne peuvent porter ni train, ni bateau, pour le raſſembler à leurs embouchures dans de plus grandes, & en former des trains, ou en charger des bateaux.

Lorſqu'il y a pluſieurs marchands qui jettent leurs bois à *bois perdu* dans le même tems & dans le même ruiſſeau, ils ont coutume de marquer chacun le leur à la tête de chaque buche, avec un marteau de fer gravé des premieres lettres de leur nom, ou de quelqu'autre figure à leur volonté, afin de les démêler quand on les tire à bord. Ils ont auſſi à communs frais, des perſonnes qui parcourent les rives de ces petites rivieres des deux côtés, & qui avec de longues perches armées d'un croc de fer, remettent à flot les bois qui donnent à la rive & qui s'y arrêtent. (*D. J.*)

PERDUELLIO, (*Hiſt. Rom.*) nos auteurs traduiſent toujours ce mot par *rébellion*, crime de rébellion; mais ce n'eſt point cela, *perduellio* étoit un crime qu'on pourſuivoit devant le peuple dans ſes aſſemblées par centuries. On appelloit *perduellis*, celui qui étoit coupable de quelque attentât contre la république; les anciens donnoient le nom de *perduelles* aux ennemis, comme on le voit dans Plaute, *Amphit. act. I. ſc. j. v. 94*. On réputoit coupable de *perduellion* celui qui avoit violé les lois qui favoriſoient le droit des citoyens, & la liberté du peuple: tel étoit, par exemple, celui qui avoit donné atteinte à la loi Porcia, établie l'an de Rome 556 par P. Porcius Lœca tribun du peuple, ou à la loi Sempronia; on en trouve un exemple concernant la loi Porcia dans Valere Maxime, *exemple 3*. La premiere de ces lois, défendoit de battre ou de tuer un citoyen romain; la ſeconde, défendoit de décider de la vie d'un citoyen romain ſans l'ordre du peuple, à qui appartenoit le droit légitime de ſe réſerver cette connoiſſance; auſſi étoit-ce un crime de lèze-majeſté, ou de *perduellion* des plus atroces, que d'y donner atteinte. *Voyez* ce qu'en dit Ciceron, *Verr. liv. I. ch. v.* Tite-Live, *l. XXVI. c. iij.* (*D. J.*)

PERE, ſ. m. (*Droit naturel.*) Relation la plus étroite qu'il y ait dans la nature. » Tu es *pere*, dit » le Bramine inſpiré, ton enfant eſt un dépôt que le » ciel t'a confié; c'eſt à toi d'en prendre ſoin. De ſa » bonne ou de ſa mauvaiſe éducation, dépendra le » bonheur ou le malheur de tes jours; fardeau hon- » teux de la ſociété, ſi le vice l'emporte, il ſera ton » opprobre; utile à ſa patrie, s'il eſt vertueux, il « fera l'honneur de tes vieux jours.

On ne connoît jamais bien la joie des *peres* ni leurs chagrins, dit Bacon, parce qu'ils ne peuvent exprimer leur plaiſir, & qu'ils n'oſent parler de leurs peines. L'amour paternel leur rend les ſoins & les fatigues plus ſupportables; mais il rend auſſi les malheurs & les pertes doublement ameres; toutefois ſi cet état augmente les inquiétudes de la vie, il eſt mêlé de plaiſirs indicibles, & a l'avantage d'adoucir les horreurs & l'image de la mort.

Une femme, des enfans, autant d'ôtages qu'un homme donne à la fortune. Un *pere* de famille ne peut être méchant, ni vertueux impunément. Celui qui vit dans le célibat, devient aiſément indifférent ſur l'avenir qui ne doit point l'intéreſſer; mais un *pere* qui doit ſe ſurvivre dans ſa race, tient à cet avenir par des liens éternels. Auſſi remarque-t-on en particulier, que les *peres* qui ont fait la fortune ou l'élévation de leur famille, aiment plus tendrement leurs enfans; ſans doute, parce qu'ils les enviſagent ſous deux rapports également intéreſſans, & comme leurs héritiers, & comme leurs créatures; il eſt beau de ſe lier ainſi par ſes propres bienfaits.

Mais que l'avarice & la dureté des *peres* eſt condamnable & mal entendue, puiſqu'elle ne tourne qu'à leur préjudice! leurs enfans en contractent une baſſeſſe de ſentimens, un eſprit de fourberie & de mauvaiſe conduite, qui les deshonore, & qui fait mépriſer une famille entiere; c'eſt d'ailleurs une grande ſottiſe d'être avare, pour faire tôt ou tard des prodigues.

C'eſt une autre coutume fort mauvaiſe, quoiqu'ordinaire chez les *peres*, de mettre dès le bas âge entre ſes enfans des diſtinctions & des prééminences, qui

produiſent enſuite des diſcordes, lorſqu'ils ſont dans un âge plus avancé, & cauſent des diviſions dans les familles.

Il eſt honteux de ſacrifier des enfans à ſon ambition par des deſtinations forcées; il faut ſeulement tâcher de détourner de bonne heure leurs inclinations vers le genre de vie dont on a fait choix pour eux, quand ils n'étoient pas encore dans l'âge de ſe décider; mais dès qu'un enfant a une répugnance ou un penchant bien marqué pour un autre vocation que celle qu'on lui deſtinoit; c'eſt la voix du deſtin, il y faut céder.

On remarque preſque toujours dans une nombreuſe famille, qu'on fait grand cas d'un des aînés, qu'il y en a un autre parmi les plus jeunes qui fait les délices du *pere* & de la mere; & ceux qui ſont entre deux ſe voient preſque oubliés; c'eſt une injuſtice; le droit d'aîneſſe en eſt une autre. Enfin, les cadets réuſſiſſent très-rarement, ou pour mieux dire, ne réuſſiſſent jamais, lorſque par une prédilection injuſte, l'on a pour l'amour d'eux deshérité les aînés.

L'obligation naturelle qu'a le *pere* de nourrir ſes enfans, a fait établir le mariage, qui déclare celui qui doit remplir cette obligation; mais comme les enfans n'acquierent de la raiſon que par degrés, il ne ſuffit pas aux *peres* de les nourrir, il faut encore qu'ils les élevent & qu'ils les conduiſent; déja ils pourroient vivre, & ils ne peuvent pas ſe gouverner. Enfin, quoique la loi naturelle ordonne aux *peres* de nourrir & d'élever leurs enfans, elle ne les oblige pas de les faire héritiers. Le partage des biens, les lois ſur ce partage, les ſucceſſions après la mort de celui qui a eu ce partage, tout cela ne peut être reglé que par la ſociété, & par conſéquent par des lois politiques ou civiles. Il eſt vrai que l'ordre politique ou civil, demande ordinairement que les enfans ſuccedent aux *peres*; mais il ne l'exige pas toujours. *Voyez* M. de Monteſquieu.

Quant à l'origine & à l'étendue du pouvoir paternel, *voyez* POUVOIR PATERNEL; c'eſt une matiere délicate à traiter. (*D. J.*)

PERE *naturel* eſt celui qui a eu un enfant d'une perſonne avec laquelle il n'étoit point marié, dans ce cas le *pere* eſt toujours incertain, au lieu que la mere eſt certaine.

PERE *légitime* eſt celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime, *pater eſt quem nuptiæ demonſtrant.*

PERE *putatif* eſt celui qui eſt réputé le *pere* d'un enfant, quoiqu'il ne le ſoit pas en effet.

PERE *adoptif* eſt celui qui a adopté quelqu'un pour ſon enfant. *Voyez* ADOPTION.

Les *peres* & meres doivent des alimens à leurs enfans, ſoit naturels ou légitimes, du-moins juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de gagner leur vie.

Les enfans doivent auſſi des alimens à leurs *pere* & mere, au cas que ceux-ci tombent dans l'indigence.

Chez les Romains, le pouvoir des *peres* ſur leurs enfans étoit extrêmement étendu; ils devoient tuer ceux qui leur naiſſoient avec des difformités conſidérables; ils avoient auſſi droit de vie & de mort ſur ceux même qui étoient bien conſtitués, & pouvoient les vendre; ils pouvoient auſſi les expoſer & leur faire ſouffrir toutes ſortes de ſupplices.

Les Gaulois & pluſieurs autres nations pratiquoient la même choſe; mais ce pouvoir trop rigoureux fut reſtraint par Juſtinien, & préſentement les *peres* n'ont plus ſur leurs enfans qu'un droit de correction modérée.

Quant aux autres droits attachés à la qualité de *pere*, *voyez* GARDE, ÉMANCIPATION & MARIAGE, PUISSANCE PATERNELLE, SECONDES NÔCES.

Les enfans doivent porter honneur & reſpect à leurs *peres* & mere; c'eſt la loi divine qui le leur commande.

Les *peres* ſont obligés de doter leurs enfans, & ſingulierement leurs filles; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action civile.

Le *pere* & le fils ſont cenſés une même perſonne, ſoit par rapport à leur ſuffrage ou témoignage, ſoit en matiere de donations.

La ſucceſſion des meubles & acquêts des enfans décédés ſans enfans, appartient aux *peres* & mere, comme plus proches parens. *Voyez* ACQUÊTS, PROGRÉS, SUCCESSION, RETOUR.

En matiere criminelle, le *pere* eſt reſponſable civilement du délit de ſon fils mineur.

Voyez aux inſtitut. les titres *de patria proteſtate*, *de nuptiis*. (*A*)

PERE, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme, outre la ſignification de *pere* immédiat, en a quelques autres dans l'Ecriture qui y ont un rapport indirect. Dieu eſt nommé *pere* de tous les hommes, comme créateur & conſervateur de toutes les créatures. *Pere* déſigne quelquefois l'ayeul, le biſayeul, l'auteur même d'une famille, quelqu'éloignée qu'il en ſoit; ainſi Abraham eſt dit le *pere* de pluſieurs nations. *Pere* marque encore les rois, les magiſtrats, les ſupérieurs, les maîtres; il dénote auſſi les perſonnes âgées, *ſcribo vobis, patres*, *I. Joan. ij. 13.* il marque enfin l'auteur ou l'inventeur de quelque choſe. Satan eſt *pere* du menſonge, *Joan. viij. 44.* Jubal *fuit pater canentium cythará*, *Gen. iv. 21.* Jubal fut le premier qui inſtruiſit les hommes à jouer de la cythare, ou qui inventa cet inſtrument de muſique. (*D. J.*).

PERES CONSCRIPTS, (*Hiſt. Rom.*) en latin *patres conſcripti*, nom qu'on donnoit aux ſénateurs de Rome, par rapport à leur âge, ou à cauſe des ſoins qu'ils prenoient de leurs concitoyens. » Ceux qui com-
» poſoient anciennement le conſeil de la république,
» dit Saluſte, avoient le corps affoibli par les années;
» mais leur eſprit étoit fortifié par la ſageſſe & par
» l'expérience.

Il n'en étoit pas de même au tems de cet hiſtorien; d'abord ſous les rois, le nom de *peres conſcripts* n'appartenoit qu'à deux cens ſénateurs qui s'accrurent tellement dans la ſuite, que l'on en comptoit juſqu'à neuf cens ſous Jules-Céſar, au rapport de Dion.

PERE DE L'ÉGLISE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) on nomme *peres de l'Egliſe* les écrivains eccléſiaſtiques grecs & latins, qui ont fleuri dans les ſix premiers ſiecles du Chriſtianiſme.

On en compte vingt-trois, ſavoir S. Ambroiſe, S. Athanaſe, Athénagore, S. Auguſtin, S. Baſile, S. Chryſoſtôme, Clément d'Alexandrie, S. Cyprien, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Cyrille de Jéruſalem, S. Gregoire de Naziance, S. Gregoire de Nyſſe, S. Gregoire le grand, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Irénée, S. Juſtin, Lactance, S. Léon, Minutius Felix, Origene, Tertullien & Théodoret. On leur joint S. Bernard qui a fleuri dans le xij. ſiecle. Mais nous parlerons de chacun ſuivant l'ordre des tems.

Ces hommes célebres à tant d'égards méritent bien que nous diſcourions d'eux dans ce dictionnaire avec beaucoup de recherche, à cauſe de leur foi, de leur piété, de leur gloire, de leurs vertus, de leur zele pour les progrès de la religion & de leurs ouvrages dont nous pouvons tirer de grandes lumieres; cependant, comme en matieres de morale, de dogmes & ſur quelque ſujet que ce ſoit, il n'y a point d'hommes, ni de ſociété d'hommes infaillibles ici-bas; comme on ne doit aucune déférence aveugle à quelque autre autorité humaine que ce ſoit, en fait de ſciences & de religion, il doit être permis d'apporter dans l'examen des écrits des *peres* la même méthode de critique & de diſcuſſion qu'on emploie dans tout autre auteur humain. Le reſpect même qui n'eſt dû

qu'à l'autorité divine ſuppoſe toujours le diſcernement de la droite raiſon, afin de ne point prendre pour elle ce qui n'en a que l'apparence, & d'éviter de rendre à l'erreur un hommage qui n'eſt dû qu'à la vérité éternelle.

Juſtin martyr (*Saint*) étoit de Naplouſe en Paleſtine. Il fit honneur au Chriſtianiſme par ſa ſcience & par la pureté de ſes mœurs, & confirma ſa doctrine par ſa conſtance dans la foi dont il fut martyr l'an 167. Il nous reſte de lui deux apologies pour les Chrétiens, un dialogue avec le juif Tryphon, deux écrits adreſſés aux Gentils, & un traité de l'unité de Dieu, *&c.* Les meilleures éditions ſont celles de Robert Etienne en 1551 & 1571, en grec; celle de Commelin en 1593, en grec & en latin; celle de Morel en 1656, greque & latine; & enfin celle de dom Prudent Maran, bénédictin, en 1742, *in-fol.*

Il paroît que S. Juſtin a eu le premier ſur le célibat & la continence des idées telles qu'elles lui ont fait regarder le mariage comme ayant par lui-même quelque choſe d'impur; du-moins ſes expreſſions à ce ſujet donnerent lieu depuis à Tatien ſon diſciple de traiter nettement le mariage de débauche & de fornication réelle.

Irénée (*Saint*), célebre évêque de Lyon, né dans la Grece vers l'an 120 de Jeſus-Chriſt, fut diſciple de Papias & de S. Polycarpe. Il devint le chef des égliſes des Gaules, & les gouverna avec zele juſqu'à l'an 202, qu'il finit ſes jours ſous l'empire de Severe. Il avoit écrit en grec pluſieurs ouvrages; il ne reſte qu'une verſion latine aſſez barbare des cinq livres qu'il compoſa contre les hérétiques; quelques fragmens grecs rapportés par divers auteurs, & une lettre du pape Victor ſur le jour de la célébration de la Pâque qu'on trouve dans Euſebe; les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles d'Eraſme en 1526, de Grabe en 1702, & du P. Maſſuet en 1710, mais il y faut joindre les curieuſes diſſertations que Dodwel a compoſées ſur les écrits de S. Irénée pour en faciliter l'intelligence, *Diſſertationes in Irenæum*, imprimées à Oxford en 1689, *in*-8°. Ces diſſertations ne ſont pourtant que les prolégomenes d'un ouvrage étendu que ce ſavant projettoit de publier ſur la nature des héréſies qui ſe formerent dans l'Egliſe primitive.

Photius prétend que ce *pere* a corrompu, par des raiſonnemens étranges & peu ſolides, la ſimplicité & l'exacte vérité des dogmes de l'Egliſe. Nos critiques deſireroient qu'il eût traité les vérités de la religion avec toute la gravité qui leur convient, & qu'il eût communément appuyé les dogmes de notre foi ſur des fondemens plus ſolides que ceux dont il fait uſage. Ses livres contre les héréſies ne ſont pas toujours remplis de raiſonnemens vrais & concluans. S. Irénée embraſſa l'opinion des Millénaires: il avoit ſur le tems de la mort de Jeſus-Chriſt un ſentiment tout particulier, prétendant que notre Seigneur étoit âgé de plus de 40 ans quand il commença de prêcher l'Evangile. Il a poſé une maxime qui a été adoptée par pluſieurs autres *peres*; c'eſt que toutes les fois que l'Ecriture ſainte rapporte quelque action des patriarches ou des prophetes ſans la blâmer, quelque mauvaiſe qu'elle nous paroiſſe d'ailleurs, il ne faut pas la condamner, mais y chercher un type. Enfin il a jetté les ſemences d'une opinion dangereuſe, ſoutenue dans la ſuite ouvertement par S. Auguſtin, c'eſt que tout appartient aux fideles & aux juſtes.

Athénagore, philoſophe chrétien d'Athènes, ſe diſtingua dans le ij. ſiecle par ſon zele pour la foi & par ſa ſcience. On a de lui une apologie pour les Chrétiens, adreſſée à Marc-Aurele Antonin & à Lucius-Aurele Commode l'an 179, ſi nous en croyons Baronius, ou l'an 168, ſi nous en croyons Dodwel. Son autre ouvrage eſt ſur la réſurrection des morts. Ces deux écrits ſe trouvent dans la bibliotheque des *peres*, & à la fin des éditions de S. Juſtin. Les *Œuvres* d'Athénagore ont été imprimés à Oxford en 1682, par les ſoins de l'évêque Fell, en grec & en latin, avec des notes: on les réimprima à Leipſick en 1684 & 1686. Il faut y joindre la diſſertation du P. Nourry, qui eſt la troiſieme du ſecond tome de ſon *Apparatus ad bibl. veter. patrum.*

Athénagoras n'eſt pas bien purgé de toute hétérodoxie, ſelon l'opinion de pluſieurs critiques. Ils trouvent qu'il eſt rempli d'idées platoniciennes. Il abandonne la providence particuliere de toutes choſes aux anges que Dieu a établis ſur chacune, & laiſſe à l'Etre ſuprême une providence générale; cette opinion vient en effet des principes de la philoſophie de Platon. Il admet auſſi deux ſortes de mauvais anges: l'une comprend ceux que Dieu créa, & qui s'acquitterent mal de la commiſſion qu'ils avoient reçue de gouverner la matiere; l'autre renferme ceux qu'ils engendrerent par le commerce qu'ils eurent avec les femmes. Athénagore n'a pas bien appliqué le paſſage de l'Evangile qui blâme ceux qui répudient une femme pour en épouſer une autre; car il s'en ſert à condamner les ſecondes nôces, qu'il traite ſans détour d'honnête adultere. Je ne dirai rien des fauſſes idées qu'on lui reproche au ſujet de la Trinité; on peut lire ſur cet article les *originianæ* de M. Huet, *l. II. c. iij.* Quant au ſtyle de ce philoſophe chrétien, il eſt pur & bien attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates & de parenthèſes.

On a quelque raiſon d'être ſurpris que ce *pere de l'Egliſe* ait été inconnu à Euſebe, à S. Jérôme, & à preſque tous les autres écrivains eccléſiaſtiques; car on ne le trouve cité que dans un ouvrage d'Epiphanes.

M. Huet parle amplement d'un roman qui a paru ſous le nom d'Athénagoras, & qu'il conjecture être de Philander; ce roman dont on ne connoît qu'une traduction françoiſe eſt intitulé: « Du vrai & par» fait amour; écrit en grec par Athénagoras, philo» ſophe athénien, contenant les amours honnêtes de » Théogone & de Charide, de Phérécidès & de Mé» langénie. Paris 1599 & 1612, *in*-12 ».

Clément d'Alexandrie (*Saint*), après avoir étudié dans la Grece, en Italie & en Orient, renonça aux erreurs du Paganiſme, & fut prêtre & catéchiſte d'Alexandrie en 190. Il mourut vers l'an 220: il nous reſte de lui pluſieurs ouvrages en grec, qui ont été traduits en latin: ils ſont remplis de beaucoup d'érudition. Les principaux ſont les ſtromates, l'exhortation aux gentils, & le pédagogue. On a perdu un de ſes ouvrages diviſé en huit livres, & intitulé, *les hypotypoſes;* Hervet a traduit le premier ces traités de grec en latin. Heinſius en a donné une édition à Leyde en 1616, & enſuite en 1629, *in-fol.* C'eſt la meilleure de toutes. L'édition de Paris en 1641 eſt moins correcte & moins belle.

Tous les critiques ne ſont pas également remplis d'admiration pour S. Clément d'Alexandrie. M. Dupin étoit d'avis de retrancher tous les endroits du pédagogue, où il eſt parlé de péchés contraires à la chaſteté. M. Buddeus obſerve, d'après lui, que ce *pere* a tranſporté dans le Chriſtianiſme pluſieurs choſes des dogmes & des expreſſions de la philoſophie ſtoïcienne. Il repréſente ſon gnoſtique (ou l'homme chrétien) comme un homme entierement exempt de paſſions. On deſireroit de l'ordre dans les livres des ſtromates, ainſi que dans l'ouvrage du pédagogue: le ſtyle en eſt auſſi trop négligé, & manque d'une gravité convenable. S. Clément fait profeſſion de n'y point garder de méthode; cependant en matiere de morale, la liaiſon des penſées & l'ordre des ſujets qu'on traite ne ſont pas des choſes indifférentes.

On trouve encore que les raiſonnemens de ce *pere de l'Egliſe* ſont d'ordinaire vagues, obſcurs, fondés

ou ſur de pures ſubtilités, ou ſur de vaines allégories, ou ſur de fauſſes explications de paſſages de l'Ecriture. On lui reproche d'avoir cherché à étaler une érudition mal-placée ; d'avoir jetté ſur le papier ſans d'aſſez mûres réflexions tout ce qui lui venoit dans l'eſprit ; enfin d'avoir débité quelquefois des maximes ou viſiblement fauſſes ou fort outrées. Il eſt vrai qu'en condamnant ſévérement les mœurs de ſon ſiecle, il diſtingue rarement l'uſage légitime des choſes indifférentes de leur nature d'avec l'abus le plus criminel ; mais il ſeroit aiſé de défendre l'opinion qu'il avoit ſur le ſalut des Païens, regardant la Philoſophie comme le moyen que Dieu leur avoit donné pour y parvenir.

Tertullien (Quintus Septimius Floreus Tertullianus), prêtre de Carthage & l'un des hommes célebres que l'Afrique ait produits, étoit fils d'un centenier dans la milice. Il ſe fit chrétien, & ſe maria après ſon baptême : il prit enſuite la prêtriſe, & alla à Rome. Il ſe ſépara de l'Egliſe catholique au commencement du iij. ſiecle, & ſe fit montaniſte, ſe laiſſant ſéduire par des révélations ridicules. Il parvint à une extrême vieilleſſe, & mourut ſous le regne d'Antonin Caracalla vers l'an 216. Les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles de Rigault & de Veniſe en 1746, *in-folio*.

On remarque dans ſes écrits un génie auſtere, une imagination allumée, un ſtyle énergique & impétueux, mais dur & obſcur. Ses plus grands admirateurs conviennent que les raiſonnemens de Tertullien n'ont pas toute la juſteſſe & la ſolidité que demanderoient les matieres importantes qu'il diſcute. Le P. Ceillier & M. Dupin avouent que Tertullien a débité, étant encore dans le ſein de l'Egliſe, des regles de morale exceſſivement outrées, & qu'il a fait paroître dès ſes premiers ouvrages beaucoup de penchant aux ſentimens les plus rigides. En effet, qu'on liſe les écrits de ce *pere de l'Egliſe* avant qu'il donnât dans le montaniſme, tout y reſpire ce tour d'eſprit auſtere, qui ne ſait pas garder un juſte milieu dans ſes jugemens ; cette imagination africaine qui groſſit les objets, cette impétuoſité qui ne laiſſe pas le tems de les conſidérer avec attention.

Dans le traité de l'idolâtrie qu'il écrivit avant d'être montaniſte, il condamne tout métier, toute profeſſion qui regardoit les choſes dont les païens pouvoient faire quelque abus par des actes d'idolâtrie, quand même on n'auroit pas d'autres moyens pour ſubſiſter. Il déclame contre toutes ſortes de couronnes, & principalement contre celles de laurier, comme ayant du rapport à l'idolâtrie. Il blâme la recherche & l'exercice des emplois publics ; il enſeigne qu'il eſt abſolument défendu aux Chrétiens de juger de la vie & de l'honneur des hommes ; ce qui, dit M. Nicole, eſt manifeſtement contre la doctrine & contre la pratique de l'Egliſe. Il ſe déclare vivement contre les ſecondes noces, ſur-tout dans ſes livres de la monogamie. Enfin il regarde comme incompatible la qualité d'empereur & celle de chrétien.

Origene, l'un des plus ſavans écrivains eccléſiaſtiques de la primitive Egliſe au iij. ſiecle, naquit à Alexandrie l'an 185 de Jeſus-Chriſt ; il eut pour maître S. Clément d'Alexandrie, & lui ſuccéda dans la place de catéchiſte. Il mourut à Tyr l'an 254 à 69 ans. Ses ouvrages ſont fort connus : les principaux qui nous reſtent ſont, 1° un traité contre Celſe, dont Spencer a donné une bonne édition en grec & en latin, avec des notes ; 2° des homélies avec des commentaires ſur l'Ecriture-ſainte ; 3° la philocalie ; 4° des fragmens de ſes héxaples, recueillis par le P. Montfaucon, en deux volumes *in-folio* ; 5° le livre des principes, dont nous n'avons plus qu'une verſion latine. La plus ample édition de toutes les œuvres d'Origene eſt celle du P. de la Rue, bénédictin, en grec & en latin.

Son traité de la priere qui n'avoit jamais été imprimé, le fut en grec & en latin à Oxford l'an 1686. Sa réponſe au philoſophe Celſus, qui eſt un des meilleurs livres de ce célebre écrivain, a été publié en françois en 1700 : c'eſt M. Bouhereau qui eſt l'auteur de cette verſion.

M. Dupin a diſcuté fort au-long tout ce qui regarde la vie & les ouvrages de ce *pere de l'Egliſe*. Il n'eſt pas le ſeul, il faut lui joindre 1° M. de la Motthe-le-Vayer, vie de Tertulien & d'Origene, Paris 1675, *in*-8° ; 2° l'hiſtoire des mouvemens arrivés dans l'Egliſe au ſujet d'Origene & de ſa doctrine. Le P. Doucin jéſuite eſt l'auteur de ce dernier ouvrage imprimé à Paris en 1700 ; il contient auſſi un abrégé de la vie d'Origene.

On ne peut le lire, dit Bayle, ſans déplorer le ſort biſarre de l'eſprit humain. Les mœurs d'Origene étoient d'une pureté admirable ; ſon zele pour l'Evangile étoit très-ardent ; affamé du martyr, il ſoutint avec une conſtance incroyable les tourmens dont les perſécuteurs de la foi ſe ſervirent contre lui ; tourmens d'autant plus inſupportables qu'on les faiſoit durer long-tems, en évitant avec ſoin qu'il n'expirât dans la torture. Son eſprit fut grand, beau, ſublime ; ſon ſavoir & ſa lecture très-vaſte, & néanmoins il tomba dans un prodigieux nombre d'héréſies, dont il n'y en a aucune qui ne ſoit monſtrueuſe ; ce ſont les termes du P. Doucin ; & apparemment il n'y tomba qu'à cauſe qu'il avoit tâché de ſauver de l'inſulte des païens les vérités du Chriſtianiſme, & de les rendre même croyables aux philoſophes, ce qu'il déſiroit avec une ardeur extrême, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertît l'univers. Tant de vertus, tant de beaux talens, un motif ſi plein de zele, n'ont pu le garantir des erreurs dans les matieres de la foi !

On ne s'imagine pas ordinairement que les erreurs de ce rare génie ayent quelque liaiſon, elles ſemblent être la production d'un eſprit vague & irrégulier ; cependant il paroît, après un peu d'examen, qu'elles coulent d'une même ſource, & que ce ſont des fauſſetés de ſyſtèmes qui forment une chaîne de conſéquences. C'eſt dans ſes trois livres des principes qu'il a développé & établi ſes héréſies, tellement liées qu'on les voit toutes naître d'un même principe.

L'Origéniſme charnel ne dura guere, & fut plus aiſé à détruire que l'Origéniſme ſpirituel qui étoit une maniere de Quiétiſme. Le charnel fut abhorré de tout le monde, ceux-même qui en étoient infectés n'oſerent produire aux yeux des hommes une doctrine de cette eſpece ; mais l'Origéniſme ſpirituel dont les ſectateurs, ſelon S. Epiphane, étoient irreprochables du côté de la pureté, ne put être éteinte qu'après plus de deux ſiecles, & ce n'a pas été pour toujours.

Cyprien (*Saint*), natif de Carthage, y enſeigna la rhétorique avant que d'être chrétien. Après ſa converſion, arrivée en 246, il prit le nom de *Cécile*, & fut déclaré évêque de Carthage en 248. Il eut la tête tranchée dans la perſécution de Valérien en 258. Les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles de Pamelius en 1568, de Rigault en 1648, d'Oxford en 1682, & finalement celle de M. Baluze, avec une préface de dom Prudent Maran bénédictin. M. Lambert Ponce a publié les œuvres de S. Cyprien en françois, & dom Gervais ancien abbé de la Trappe a écrit ſa vie.

La ſeconde naiſſance du nouvel homme dans ce *pere de l'Egliſe* hâta ſes progrès dans la piété, ſans le mettre à l'abri des erreurs humaines. Il ſe trompa dans ſon opinion de la défenſe de ſoi-même en la condamnant même pour ſauver ſa vie contre les attaques d'un injuſte aggreſſeur. Il outra les idées de

la religion dans ſes louanges du célibat, de la continence, de l'aumône & du martyre; mais il eſt fort excuſable, n'ayant goûté de tels principes que dans le deſſein de porter les hommes à des vertus dont ils ne franchiſſent guere les limites. Ainſi le défaut de juſteſſe dans ſon jugement eſt en quelque ſorte compenſé par la droiture de ſon intention; au reſte, quoique ce ſoit un des *peres* qui ait le mieux écrit en latin, M. de Fénelon a remarqué que ſon ſtyle & ſa diction ſentent l'enflure de ſon tems & la dureté africaine. Il ajoute qu'on y trouve encore des ornemens affectés, & particulierement dans l'épître à Donat, que S. Auguſtin cite néanmoins comme une piece d'éloquence.

Minutius Felix naquit, à ce qu'on croit, en Afrique au commencement du iij. ſiecle. Nous avons de lui un dialogue intitulé, *Octavius*, dans lequel il introduit un chrétien & un payen qui diſputent enſemble. M. Rigault a publié en 1643 une bonne édition de ce dialogue: on l'a fondue depuis dans celle des œuvres de S. Cyprien en 1666; mais l'édition la plus recherchée eſt celle de Jean Davies, à Cambridge en 1678, & réimprimée à Londres en 1711. M. Perrot d'Ablancourt a auſſi mis au jour une traduction françoiſe de Minutius Félix.

Je ſouſcris volontiers aux éloges que Lactance & S. Jérôme ont faits du dialogue de Minutius Félix, quoique l'auteur me paroiſſe avoir trop effleuré ſon ſujet; mais on peut moins le juſtifier ſur d'autres reproches plus importans. Il ſemble faire regarder les ſecondes noces comme un véritable adultere; il condamne ſans aucune exception l'uſage des couronnes de fleurs; enfin, ſéduit par la force de ſon imagination, il ne ſe contente pas de louer le ſigne de la croix que faiſoient les chrétiens en mémoire de la crucifixion de notre Sauveur, il prétend que ce ſigne eſt naturel à tous les hommes, & qu'il entroit même dans la religion des payens. *Apolog. c. xxjx.*

Lactance étoit africain, ſelon Baronius; & ſelon d'autres, étoit natif de Fermo dans la Marche d'Ancone. Il fleuriſſoit au commencement du jv. ſiecle, étudia la Rhétorique ſous Arnobe, & fut choiſi par l'empereur Conſtantin pour être précepteur de ſon fils Criſpe Céſar. La plus ample édition de ſes œuvres eſt celle de Paris 1748, en deux volumes *in*-4°.

Les inſtitutions divines en ſept livres, ſont le principal ouvrage de Lactance. S. Jérôme trouve qu'il renverſe mieux les erreurs des payens, qu'il n'eſt habile à établir les dogmes des chrétiens. Il lui reproche de n'être pas exempt de fautes, & de s'être plus appliqué à l'Eloquence & à la Philoſophie, qu'à l'étude de la Théologie. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt de tous les anciens auteurs eccléſiaſtiques latins, celui qui a le mieux écrit dans cette langue. Il évita le mauvais tour d'expreſſions de Tertullien & de S. Cyprien, préférant la netteté du ſtyle à l'enflûre & au giganteſque; mais adoptant les idées de ſes prédéceſſeurs, il condamne abſolument la défenſe de ſoi-même contre tout aggreſſeur, & regarde le prêt à uſure comme une eſpece de larcin.

On lui a attribué le *traité de la mort des perſécuteurs*, que Baluze a donné le premier au public; mais quelques ſavans doutent que ce traité ſoit de Lactance, & le P. Nourry prétend qu'il eſt de Lucius Cœcilius, qui vivoit au commencement du vj. ſiecle.

Hilaire, S. évêque de Poitiers, lieu de ſa naiſſance, & docteur de l'Egliſe, quitta le Paganiſme, & embraſſa la religion chrétienne avec ſa femme & ſa fille. Il mourut en 368, après avoir mené une vie agitée de troubles & de diſputes qu'il eut ſans ceſſe avec les Ariens. Cependant il a fait pluſieurs ouvrages: outre un traité ſur le nombre ſeptenaire qui s'eſt perdu, il a écrit douze livres ſur la Trinité, & des commentaires ſur l'Ecriture. Les Bénédictins ont publié le recueil de ſes œuvres en 1686, & le comte Scipion Maffey en a mis au jour à Vérone en 1730, une nouvelle édition fort augmentée.

Saint Jérôme appelle ſaint Hilaire le rhône de l'éloquence latine, *latinæ eloquentiæ rhodanus.* Je laiſſe à expliquer cette épithète; je dirai ſeulement que les commentaires de l'évêque de Poitiers ſur l'Ecriture, ſont une ſimple compilation d'Origène, dont il ſe faiſoit lire les écrits par Héliodore.

Anaſtaſe, Saint, patriarche d'Alexandrie, étoit égyptien; il aſſiſta au concile de Nicée en 325, & obtint l'année ſuivante le ſiége d'Alexandrie, dont il fut dépoſſédé en 335. Il éprouva pluſieurs fois pendant le cours de ſa vie les faveurs & les diſgraces de la fortune. Enfin, après avoir été tantôt exilé, tantôt rappellé par divers empereurs qui ſe ſuccéderent, il mourut le 3 Mai 373. Il n'eſt point l'auteur du ſymbole qui porte ſon nom.

Ses ouvrages roulent principalement ſur la défenſe des myſteres de la Trinité, de l'Incarnation, de la divinité du Verbe & du ſaint-Eſprit. Nous en avons trois éditions eſtimées, celle de Commelin en 1600, celle de Pierre Naunius en 1627, & enfin celle du P. Montfaucon. M. Hermant a donné la vie de S. Athanaſe en françois.

Ce *pere* de l'Egliſe paroît ne s'être attaché qu'à la défenſe des dogmes du Chriſtianiſme: il y a peu de principes de morale dans ſes ouvrages; & ceux qui s'y rencontrent, ſi vous en exceptez ce qui regarde la fuite de la perſécution & de l'épiſcopat, n'y ſont pas traités dans l'étendue qu'ils méritent: c'eſt le jugement qu'en porte M. Dupin.

Cyrille, Saint, patriarche d'Alexandrie, ſuccéda à Théophile ſon oncle, le 6 Octobre 412. Après avoir fait des commentaires ſur l'évangile de ſaint Jean, & ſur pluſieurs autres livres de l'Ecriture, il mourut en 444. Jean Aubert, chanoine de Laon, publia ſes ouvrages en grec & en latin en 1638, en ſix tomes *in-folio.*

Les critiques les trouvent obſcurs, diffus & pleins de ſubtilités métaphyſiques. Nous avons ſa réponſe à l'empereur Julien, qui reprochoit aux Chrétiens le culte de leurs reliques. S. Cyrille lui répond que ce culte étoit d'origine payenne, & que par conſéquent l'empereur avoit tort de le blâmer. *Cyrill. contra Julian. lib. X. p. 336.* Dans le fond, cette coutume réduite à ſes juſtes bornes, pouvoit avoir alors un uſage fort utile. Il ſeroit plus difficile de juſtifier la faute que fit Cyrille d'Alexandrie, en érigeant en martyr un moine nommé *Ammonius*, qu'on avoit condamné pour avoir inſulté & bleſſé Oreſte, gouverneur romain, au rapport de Socrate, dans ſon *hiſtoire eccléſiaſtique.* Je paſſe à S. Cyrille de Jéruſalem, que j'aurois dû nommer le premier.

Cyrille, S. patriarche de Jéruſalem, ſuccéda à Maxime en 350; & après bien des révolutions qu'il éprouva ſur ſon ſiége, il mourut le 18 Mars 386. Il nous reſte de ce *pere de l'Egliſe* 18 catechèſes adreſſées aux cathécumènes, & cinq pour les nouveaux baptiſés. On a encore de lui une lettre écrite à l'empereur Conſtance, ſur l'apparition d'une croix lumineuſe qui fut vûe ſur la ville de Jéruſalem. La meilleure édition des œuvres de ſaint Cyrille, eſt celle du P. Touttée, en grec & en latin. M. Grancolas, docteur de Sorbonne, les a traduites en françois avec des notes. Tout le monde peut les lire; & ſi elles ne paroiſſent pas compoſées ſuivant les regles de l'art, il n'en faut point blâmer l'auteur, puiſqu'il avoue lui-même en quelque maniere les avoir faites à la hâte & ſans beaucoup de préparation.

Baſile le grand, S. naquit à Céſarée en Cappadoce vers l'an 328. Il alla achever ſes études à Athènes, où il lia une étroite amitié avec S. Grégoire de Nazianze. Il fut élu évêque de Céſarée en 369, & tra-

vailla à la réunion des égliſes d'Orient & d'Occident qui étoient diviſées au ſujet de Méluc & de Paulin, deux évêques d'Antioche. Enſuite il écrivit contre Apollinaire & contre Euſtathe de Sébaſte. Il mourut en 379. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle du P. Garnier, en grec & en latin, Paris 1751, trois volumes *in-fol.* M. Herman, docteur de Sorbonne, a donné ſa vie, avec une traduction des *aſcétiques* de ce *pere de l'Egliſe*.

Eraſme faiſoit un grand cas de l'éloquence de ſaint Baſile; ſon ſtyle eſt pur & ſes expreſſions élégantes. Ses lettres ſur la diſcipline eccléſiaſtique, ſont très-inſtructives; & l'on trouve en général dans ſes ouvrages beaucoup d'érudition. Mais il s'eſt fait, comme ſes prédéceſſeurs, des idées outrées de la patience chrétienne. Il établit que tout laïque qui s'eſt défendu contre des brigands, doit être ſuſpendu de la communion, & dépoſé s'il eſt du clergé. Il penſoit auſſi qu'il n'eſt pas permis à un chrétien d'avoir de procès, pas même pour les vêtemens qui lui ſont néceſſaires pour couvrir ſon corps. *Moral. régul. XLIX. cap. j. p. 463. tom. II.*

Grégoire de Naziance, *S.* naquit dans le bourg d'Arianze, près de Naziance en Cappadoce, vers l'an 328. Il acheva ſes études à Athènes avec S. Baſile, qui fut le plus cher de ſes amis. Il devint évêque de Conſtantinople en 379, & mourut dans ſa patrie le 9 Mai 391. Ses ouvrages, qui conſiſtent en 55 diſcours ou ſermons, en pluſieurs pieces de poéſie, & en un grand nombre de lettres, ont été imprimés en grec & en latin en 1609, 2 volumes *in-fol.* avec des notes.

La piété de ce *pere* n'eſt pas douteuſe, mais l'on s'apperçoit que ſon ardente paſſion pour la retraite le rendit d'une humeur triſte & chagrine; c'eſt ce qui le fit aller au-delà des juſtes bornes dans le zele qu'il témoigne contre les hérétiques. Le renoncement aux biens de ce monde, lorſqu'on ne peut les conſerver ſans préjudice du ſalut, ſemble être plûtôt un vrai commandement qu'un ſimple conſeil, à quoi Grégoire de Naziance paroît néanmoins le rapporter. A l'égard de ſon ſtyle, il s'eſt peu châtié, quelquefois dur, & preſque toujours exceſſivement figuré.

M. Dupin a remarqué que ce *pere de l'Egliſe* affecte trop les alluſions, les comparaiſons & les antithèſes: Eraſme trouve auſſi qu'il aime les pointes & les jeux de mots. Les études d'Athènes étoient fort déchûes quand S. Grégoire de Naziance & S. Baſile y allerent: le raffinement d'eſprit avoit prévalu; ainſi les *peres* inſtruits par les mauvais rhéteurs de leur tems, étoient néceſſairement entraînés dans le préjugé univerſel.

Mais il connut par expérience les menées, les cabales, les intrigues & les abus qui regnent dans les ſynodes & dans les conciles: on en peut juger par ſa réponſe à une invitation preſſante qu'on lui fit d'aſſiſter à un concile ſolemnel d'évêques qui devoit ſe tenir à Conſtantinople. « S'il faut, répondit-il, vous » écrire franchement la vérité, je ſuis dans la ferme » réſolution de fuir toute aſſemblée d'évêques, parce » que je n'ai jamais vu ſynode ni concile qui ait eu un » bon ſuccès, & qui n'ait plutôt augmenté que dimi» nué le mal. L'eſprit de diſpute & celui de domina» tion (croyez que j'en parle ſans fiel) y ſont plus » grands que je ne puis l'exprimer ».

Il falloit bien qu'alors le mal fût grand dans les aſſemblées eccléſiaſtiques, car on lit les mêmes proteſtations & les mêmes plaintes de ſaint Grégoire, répétées ailleurs avec encore plus de force. « Jamais, » dit-il dans un de ſes autres ouvrages, jamais je ne me » trouverai dans aucun ſynode: on n'y voit que divi» ſions, que querelles, que myſteres honteux qui » éclatent avec des hommes que la fureur domine ». Quoi, des évêques aſſemblés pour la religion, & dominés par la fureur! Quel cas doit-on faire de leurs ſtatuts & de leurs déciſions, puiſque l'eſprit de l'Evangile ne les animoit point? Remarquez que les termes grecs qu'emploie ſaint Grégoire, ſont beaucoup plus énergiques que ma foible traduction.

Grégoire de Nyſſe, *S.* naquit en Cappadoce vers l'an 331; il étoit frere de ſaint Baſile, fut élu évêque de Nyſſe en 372, & mourut le 9 Mars 396. Le P. Fronton du Luc a donné une édition de ſes œuvres en 1605.

On y trouve beaucoup d'allégories, un ſtyle affecté, des raiſonnemens abſtraits, & des opinions ſingulieres. On attribue tous ces défauts à ſon attachement pour les livres d'Origène.

Ambroiſe, *S.* fils d'Ambroiſe préfet ou prétoire des Gaules, naquit, ſelon la plus commune opinion, à Arles, vers l'an 340. Anicius Probus l'envoya en qualité de gouverneur, dans l'Emilie & la Ligurie; il devint enſuite évêque de Milan en 374, convertit ſaint Auguſtin, & mourut en 397 âgé de 57 ans. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle de Paris, donnée par les Bénédictins en 1691, en 2 vol. *in-fol.* Paulin, prêtre de Milan, qu'il ne faut pas confondre avec ſaint Paulin, a écrit ſa vie.

Saint Ambroiſe eſt le premier, & preſque le ſeul des *Peres*, qui a entrepris de donner une eſpece d'abrégé d'une partie conſidérable de la Morale, dans ſes trois livres des *offices*. On doit lui ſavoir gré d'avoir rompu la glace, en raſſemblant dans cet ouvrage quantité de bonnes & excellentes choſes, dont la pratique ne peut que rendre les hommes vertueux. Il eſt vrai que le traité de ce *pere de l'Egliſe* eſt bien au-deſſous du chef-d'œuvre de l'orateur de Rome, qu'il s'eſt propoſé d'imiter, ſoit pour l'élégance du ſtyle, ſoit pour l'économie de l'ouvrage & l'arrangement des matieres, ſoit pour la ſolidité des penſées & la juſteſſe des raiſonnemens. Il eſt encore vrai que les exemples & les paſſages de l'Ecriture, qui ſont la principale partie de ce livre chrétien, n'y ſont pas toujours heureuſement appliqués ou expliqués. Enfin, S. Ambroiſe a ſemé dans cet ouvrage & dans ſes autres écrits, les idées outrées de ſes prédéceſſeurs ſur l'étendue de la patience chrétienne & le mérite du célibat. Il a même adopté la fauſſe légende du martyre de ſainte Thecle, pour en tirer un argument en faveur de l'excellence de la virginité.

Au milieu de ces idées portées trop loin contre le mariage, il ſemble en avoir eu d'autres ſur l'adultere entierement oppoſées à ſes principes; du-moins il s'eſt exprimé ſur ce crime d'une façon qui donne lieu à la critique. En parlant du patriarche Abraham & d'Hagar, il dit qu'avant la loi de Moïſe & celle de l'Evangile, l'adultere n'étoit point défendu: il entend peut-être par *adultere* le concubinage; ou bien le ſens de ſaint Ambroiſe eſt qu'avant Moïſe l'adultere n'étoit point défendu par une loi écrite qui décernât quelque peine contre ceux qui le commettoient. Mais on pourroit répliquer qu'Abraham n'avoit nul beſoin de la loi écrite pour ſavoir que l'adultere eſt illicite. Il faut donc avouer que S. Ambroiſe, S. Chryſoſtome, & d'autres *peres de l'Egliſe*, s'étant perſuadés à tort que les ſaints perſonnages dont il eſt fait mention dans l'Ecriture, étoient exempts de tous défauts, ont excuſé ou même loué des choſes qui ne pouvoient ni ne devoient être louées ou excuſées.

Chryſoſtome (*Saint Jean*), naquit à Antioche vers l'an 347. Il étudia la Rhétorique ſous Libanius, & la Philoſophie ſous Andragathe. Il fut élu patriarche de Conſtantinople en 397, & mourut en 407, à 60 ans. Les meilleures éditions de ſes œuvres, ſont celle de Henri Savile à Oxford, en 1613, 8 tom. *in-fol.* tout en grec; celle de Commelin & de Fronton, du Duc, en grec & en latin, 10 vol. *in-fol.* & enfin celle du *pere* Montfaucon en grec & en latin, avec des notes, Paris 1718, *in-fol.* en 13 vol. M. Herman, docteur

de Sorbonne, a écrit ſa vie : il eſt bien difficile de la connoître au bout de treize ſiecles.

Tous les ouvrages où S. Chryſoſtôme traite de morale, ſont remplis de beaucoup de bonnes & de belles choſes ; mais il faut ſe ſouvenir que c'eſt un orateur qui parle, & qu'il eſt excuſable s'il n'eſt pas toujours exact dans ſes expreſſions, ou dans ſes penſées : l'imagination échauffée des orateurs, les porte bien davantage à émouvoir les paſſions, qu'à établir ſolidement la vérité ; c'eſt ainſi qu'en louant ce que firent Abraham & Sara, d'après le récit de la Genèſe, *c. xx. v. 1. & ſuiv.* S. Chryſoſtôme s'eſt laiſſé trop entraîner à ſon génie. Il ſe ſert, dit le *pere* Ceillier, d'expreſſions très-fortes & très-dures, pour peindre le danger auquel Abraham expoſa Sara. En effet, rempli d'idées confuſes ſur ce ſujet important, il s'eſt exprimé non ſeulement d'une maniere peu propre à éclairer, mais encore capable de faire de fâcheuſes impreſſions ſur l'eſprit de ſes auditeurs & de ſes lecteurs. Il a donné de fauſſes idées de Morale, en voulant juſtifier l'expédient dont Abraham ſe ſervit pour empêcher qu'on attentât à ſa vie, s'il étoit reconnu pour mari de Sara ; en un mot, il ſemble avoir ignoré qu'il n'eſt pas permis de ſauver ſes jours, ni ceux d'un autre, par un crime.

Le meilleur auroit été d'avouer de bonne foi qu'il y avoit eu de la foibleſſe dans le fait d'Abraham & de Sara. L'hiſtoire ſainte ne nous détaille pas ici, non plus qu'en une infinité d'autres endroits, toutes les circonſtances du fait, qui ſeroient néceſſaires pour juger ſurement du bien ou du mal qu'il peut y avoir. Ainſi l'équité & la bonne critique veulent également que l'on ne condamne pas des actions qui, quelque apparence d'irrégularité qu'elles ayent d'abord, ſont telles qu'il eſt très-facile d'imaginer des circonſtances qui, étant connues, juſtifieroient pleinement la conduite de ceux que l'on rapporte ſimplement avoir fait ceci ou cela, ſans aucune marque de condamnation. Or, qu'eſt-ce que dit Moyſe ? Abraham alloit en Egypte, pour ſe garantir de la famine qui regnoit & s'augmentoit de jour en jour dans le pays de Canaan ; car c'eſt une pure imagination que d'alléguer ici, comme fait S. Ambroiſe, un ordre de Dieu, qu'Abraham eût reçu, & auquel il ne put ſe diſpenſer d'obéir, au péril même de l'honneur de ſa femme. Le patriarche, en approchant d'Egypte, fit réflexion que s'il y étoit reconnu pour mari de Sara qui, quoique dans un âge aſſez avancé, étoit encore d'une beauté à donner de l'amour, il courroit lui-même riſque que quelque Egyptien n'attentât à ſa vie, pour lever, en ſe défaiſant de lui, l'obſtacle qui s'oppoſoit à la poſſeſſion de Sara.

Voilà tout ce qu'on peut inférer des termes de l'hiſtorien ſacré. Il n'y a pas la moindre choſe qui inſinue qu'Abraham penſât à voir de ſes propres yeux, ſa femme entre les bras d'un autre ; ni, par conſéquent, qu'il ſe paſſât dans ſon ame un combat entre la jalouſie & la crainte de la mort, tel que le repréſente l'imagination de S. Chryſoſtôme. Au contraire, comme il eſt permis, & juſte même de ſuppoſer que ce ſaint homme n'étoit ni indifferent ſur le chapitre de l'honneur de ſa femme, ni peu aviſé, il y a tout lieu de croire qu'il avoit bien examiné la ſituation préſente des choſes, & projetté des meſures très-apparentes qui accordaſſent le ſoin de ſa propre conſervation avec celui de l'honneur de ſa femme.

Ou il craignoit qu'on ne voulût lui enlever ſa femme, pour en jouir par brutalité ; & en ce cas-là, on ſe ſeroit fort peu embarraſſé qu'elle eût un mari ou non, ſur-tout un mari étranger, qui par-là n'étoit nullement redoutable : ou il appréhendoit qu'on ne le tuât pour épouſer Sara ; & c'eſt-là apparemment cette penſée qui ſeule lui fit prendre le parti, de concert avec elle, de ſe dire ſeulement ſon frere, afin qu'on inférât de-là qu'il n'étoit point ſon mari, ſur quel fondement qu'on dût croire que ces deux qualités ne pouvoient être réunies en une ſeule perſonne.

Or, dans cette ſuppoſition, il pouvoit eſpérer de rendre inutiles par quelque adreſſe, les deſſeins & les efforts de ceux qui ſeroient frappés de la beauté de Sara, en diſant, par exemple, qu'elle avoit ailleurs un mari, ou qu'elle n'étoit pas en état de ſe marier pour quelqu'autre raiſon ; ou qu'elle demandoit du tems pour y penſer, & autres ruſes légitimes que les circonſtances auroient fournies ; de ſorte que par ces moyens ou il auroit éludé les ſollicitations, ou il ſe ſeroit menagé la derniere reſſource dans une retraite ſecrete.

Tout cela étoit d'autant plus plauſible, qu'il comptoit ſur l'aſſiſtance du Ciel, éprouvée tant de fois, & qui parut ici par l'événement. Eſt-il beſoin d'aller chercher autre choſe pour mettre la conduite d'Abraham, en cette occaſion, à l'abri de tout reproche ? Mais S. Chryſoſtôme auroit perdu l'occaſion de faire briller ſon éloquence & la ſubtilité de ſon eſprit, en repréſentant l'agitation d'un cœur ſaiſi de paſſions vives & oppoſées, & en prêtant à ceux dont il parle, des penſées conformes à ces mouvemens.

Jérôme (Saint), naquit à Stridon, ville de l'ancienne Pannonie, vers l'an 340 de J. C. Il fit ſes études à Rome, où il eut pour maître le grammairien Donat, célebre par ſes commentaires ſur Virgile & ſur Térence. Il apprit l'hébreu à Jéruſalem, vers l'an 376, & ſe rendit à Conſtantinople vers l'an 380, pour y entendre S. Grégoire de Naziance. Deux ans après il devint ſecrétaire du pape Damaſe, publia un livre contre Helvidius, & enſuite mit au jour ſa défenſe de la virginité contre Jovinien. Ce fut dans le monaſtere de Béthléem qu'il écrivit contre Vigilance ; il eut auſſi quelques diſputes avec S. Auguſtin.

Il voyagea dans la Thrace, le Pont, la Bythinie, la Galatie & la Cappadoce ; il mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. Ses œuvres ont d'abord été recueillies par les ſoins de Marianus Victorius. Il s'en fit une autre édition à Paris, en 1623, en 9 vol. *in-fol.* Le *pere* Martianay, bénédictin de la congrégation de ſaint Maur, en a depuis publié une nouvelle édition qui paſſe pour la meilleure. On y a joint ſa vie, faite par un auteur inconnu. D'un autre côté, le *pere* Petau, dans la chronique du ſecond tome de ſon livre *de doctrina temporum*, a donné la date des voyages & des principaux écrits de S. Jérôme.

C'eſt de tous les *peres* latins celui qui paſſe pour avoir eu le plus d'érudition ; tous les critiques ne conviennent cependant pas de ſa grande habileté dans la langue hébraïque, quoiqu'il ait mis au jour une nouvelle verſion latine du vieux Teſtament ſur l'hébreu, & qu'il ait corrigé l'ancienne verſion latine du Nouveau, pour la rendre conforme au grec. C'eſt cette verſion que l'égliſe latine a depuis adoptée pour l'uſage public, & qu'on appelle *vulgate*. Il a fait des commentaires ſur les grands & petits prophetes, ſur l'Eccléſiaſte, ſur l'évangile de S. Matthieu, ſur les épîtres de S. Paul aux Galates, aux Ephéſiens, à Tite & à Philemon. Il a encore compoſé quantité de traités polémiques contre Montan, Helvidius, Jovinien, Vigilance, Rufin, les Pélagiens & les Origéniſtes, outre des lettres hiſtoriques. Enfin il a traduit quelques homélies d'Origene, & a continué la chronique d'Euſebe.

Si S. Jérôme eût joui du loiſir néceſſaire pour revoir ſes ouvrages après les avoir compoſés, il en auroit ſans doute retranché quantité de choſes qui montrent qu'il écrivoit avec une grande précipitation, & ſans ſe donner la peine de méditer beaucoup. De-là vient que dans ſon épître aux Ephéſiens, il ſuit tantôt Origene, tantôt Didime, tantôt Apollinaire, dont les opinions étoient entierement oppoſées. Il nous apprend

prend lui-même la maniere dont il compoſoit ſes écrits. Après avoir lu, dit-il, d'autres auteurs, je fais venir mon copiſte, & je lui dicte tantôt mes penſées, tantôt celles d'autrui, ſans me ſouvenir ni de l'ordre, ni quelquefois des paroles, ni même du ſens..... *Itaque, ut ſimpliciter fatear, legi hæc omnia, & in mente mea plurima coacervans, accito notario, vel mea, vel aliena dictavi; nec ordinis, nec verborum interdùm, nec ſenſuum memoriam retentans. Comment. in epiſt. ad Galat. tom. IX. pag. 168. D.*..... D'abord que mon copiſte eſt arrivé, dit-il dans ſa préface ſur la même épître, je lui dicte tout ce qui me vient dans la bouche; car ſi je veux un peu rêver pour dire quelque choſe de meilleur, il me critique en lui-même, retire ſa main, fronce le ſourcil, & témoigne par toute ſa contenance qu'il n'a que faire auprès de moi..... *Accito notario, aut ſtatim dicto quidquid in buccam venerit, aut ſi paululum voluero cogitare, melius aliquid prolaturus, tunc me tacitus ille reprehendit, manum contrahit, frontem rugat, & ſe fruſtra adeſſe, toto geſtu corporis, conteſtatur. Præfat. in lib. III. comm. in Gal. tom. VI. pag. 189.*

Plein d'un trop grand amour pour la vie ſolitaire, la ſainteté de cette vie, celle de la virginité & du célibat, il parle en pluſieurs endroits trop déſavantageuſement des ſecondes noces. Il fut pendant longtems admirateur & diſciple déclaré d'Origene; enſuite il abjura l'origéniſme, en quoi il mérite d'être loué; mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût montré moins de violence contre les Origéniſtes, en ne ſuggérant pas aux empereurs les lois pour leurs proſcriptions, comme il reconnoît lui-même: il pouvoit renoncer à l'erreur, ſans maltraiter les errans. Pour quelle foibleſſe aura-t-on de la condeſcendance, ſi l'on n'en a pas pour celles qu'on a ſoi-même éprouvées? Son naturel vif & impétueux, & la lecture des auteurs profanes ſatyriques, dont il emprunta le ſtyle, ne le laiſſerent pas le maître de ſes expreſſions piquantes contre ſes adverſaires, & en particulier contre Vigilance, prêtre de Barcelone, auquel il avoit donné lui-même le titre de *ſaint*, dans une lettre à Paulin.

Enfin, dit le fameux évêque d'Avranches, il ſeroit à ſouhaiter que ce ſaint docteur eût eu plus d'égalité d'ame & de modération; qu'il ne ſe fût pas laiſſé emporter ſi aiſément à ſa bile, ni s'abandonner à des opinions contraires, ſelon les circonſtances des affaires & des tems: enfin qu'il n'eût pas chargé quelquefois d'injures les plus grands hommes de ſon ſiecle; car il faut avouer que Rufin l'a ſouvent repris avec raiſon, & qu'il a lui-même ſouvent accuſé Rufin ſans le moindre fondement. *Oregeniana, p. 205 & 206.*

Auguſtin (Saint), naquit à Tagaſte dans l'Afrique, le 13 Novembre 354. Son pere nommé *Patrice*, n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaſte. Sa mere s'appelloit *Monique*, & étoit remplie de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination pour l'étude. Il fallut néanmoins qu'il étudiât; ſon *pere* voulant l'avancer par cette voie, l'envoya faire ſes humanités à Madeure, & ſa rhétorique à Carthage, vers la fin de l'an 371. Il y fit des progrès rapides, & il l'enſeigna en 380. Ce fut alors qu'il prit une concubine, dont il eut un fils qu'il appella *Adeodat*, *Dieu-donné*, prodige d'eſprit, à ce que dit le *pere*, & mort à 16 ans. S. Auguſtin embraſſa le Manichéiſme à Carthage, où ſa mere alla le trouver pour tâcher de le tirer de cette héréſie, & de ſa vie libertine.

Il vint à Rome, enſuite à Milan pour y voir S. Ambroiſe qui le convertit l'an 384, & le baptiſa l'an 387. fut ordonné prêtre l'an 391, & rendit des ſervices très-importans à l'Egliſe par ſa plume. Il mourut à Hippone durant le ſiege de cette ville par les Vandales, le 28 Août 430, âgé de 76 ans.

On trouvera le détail de ſa vie épiſcopale & de ſes écrits, dans la bibliotheque de M. Dupin, dans les *acta eruditorum*, 1683, & dans Moreri. La meilleure édition des œuvres de ce *pere*, eſt celle qui a paru à Paris par les ſoins des bénédictins de S. Maur; elle eſt diviſée en 10 vol. *in-fol.* comme quelques autres; mais avec un nouvel arrangement, ou une nouvelle économie dans chaque tome. Le I. & le II. furent imprimés l'an 1679; le III. parut en 1680; le IV. en 1681; le V. en 1683; le VI. & VII. en 1685; le VIII. & le IX. en 1688; & le X. en 1690: ce dernier volume contient les ouvrages que S. Auguſtin compoſa contre les Pélagiens. Son livre *de la cité de Dieu*, eſt celui qu'on eſtime le plus.

Mais l'approbation que les conciles & les papes ont donné à S. Auguſtin ſur ſa doctrine, a fait le plus grand bien à ſa gloire. Peut-être que ſans cela les Moliniſtes du dernier ſiecle auroient mis à néant ſon autorité. Aujourd'hui toute l'égliſe romaine eſt dans l'engagement de reſpecter le ſyſtème de ce *pere* ſur ce point; cependant bien des gens penſent que ſa doctrine, & celle de Janſénius évêque d'Ypres, ſont une ſeule & même choſe. Ils ajoutent que le concile de Trente en condamnant les idées de Calvin ſur le franc-arbitre, a néceſſairement condamné celles de S. Auguſtin; car il n'y a point de calviniſtes, continue-t-on, qui aient nié le concours de la volonté humaine, & la liberté de notre ame, dans le ſens que S. Auguſtin a donné aux mots de *concours* & de *liberté*. Il n'y a point de calviniſtes qui ne reconnoiſſent le franc-arbitre, & ſon uſage dans la converſion, en prenant ce mot ſelon les idées de l'évêque d'Hippone. Ceux que le concile de Trente a condamnés, ne rejettent le franc-arbitre qu'en tant qu'il ſignifie la liberté d'indifférence; les Thomiſtes le rejettent auſſi, & ne laiſſent pas de paſſer pour très-catholiques. En un mot, la prédétermination phyſique des thomiſtes, la néceſſité de S. Auguſtin, celle des janſéniſtes, celle de Calvin, ſont au fond la même choſe; néanmoins les Thomiſtes renoncent les Janſéniſtes, & les uns & les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuſe d'enſeigner la doctrine de Calvin.

Les Arminiens n'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, ont abandonné ſaint Auguſtin à leurs adverſaires, en le reconnoiſſant pour un auſſi grand *prédeſtinateur* que Calvin lui-même; & bien des gens croient que les Jéſuites en auroient fait autant, s'ils avoient oſé condamner un docteur de l'Egliſe, que les papes & les conciles ont tant approuvé.

Un ſavant critique françois loue principalement ſaint Auguſtin d'avoir reconnu ſon inſuffiſance pour interpréter l'Ecriture. Ce *pere* de l'Egliſe d'occident a très-bien remarqué, dit M. Simon, les qualités néceſſaires pour cette beſogne; & comme il étoit modeſte, il a avoué ingénuement que la plupart de ces qualités lui manquoient, & que même l'entrepriſe de répondre aux Manichéens étoit au-deſſus de ſes forces. Auſſi n'eſt-il pas ordinairement heureux dans ſes allégories, ni dans le ſens littéral de l'Ecriture. Il convient encore lui-même s'être extrêmement preſſé dans l'explication de la Genèſe, & de lui avoir donné le ſens allégorique quand il ne trouvoit pas d'abord le ſens littéral. Quand donc l'Egliſe nous aſſure que ceux qui ont enſeigné la Théologie, ont pris ce *pere* de l'Egliſe d'Occident pour leur guide; ces paroles du breviaire romain ne ſignifient pas que les opinions de l'évêque d'Hippone ſoient toujours des articles de foi, & qu'il faille abandonner les autres *peres* lorſqu'ils ne s'accordent pas avec lui.

Le plus fâcheux eſt que les Scholaſtiques aient emprunté de ſaint Auguſtin la morale & la maniere de la traiter; car en établiſſant des principes, il a étalé plus d'art que de ſavoir & de juſteſſe. Emporté par la chaleur de la diſpute, il paſſe ordinairement d'une extrémité à l'autre. Quand il fait la guerre aux Ariens, on le croiroit ſabellien: s'agit-il de réfuter les Sabel-

liens, on le prendroit pour arien. Diſpute-t-il contre les Pélagiens, il ſe montre manichéen. Attaque-t-il les Manichéens, le voilà preſque pélagien. Il ne diſſimule point ſa conduite, & reconnoît avoir dit bien des choſes à la légere, & qui demanderoient la lime.

Je penſe qu'on doit mettre dans cette claſſe ſon opinion que Sara pouvoit, en ſe ſervant du droit qu'elle avoit ſur le corps de ſon mari, l'engager à prendre Agar pour femme. Il s'eſt encore trompé plus fortement, en décidant que par le droit divin tout appartient aux juſtes ou aux fideles, & que les infideles ne poſſedent rien légitimement.

Mais ſon opinion ſur la perſécution pour cauſe de religion, eſt d'autant plus inexcuſable qu'il avoit été d'abord dans des ſentimens de douceur & de charité. Il commença par l'*eſprit* & finit par la *chair*. Il oſa le premier établir l'intolérance civile, maxime contraire à l'Evangile, à toutes les lumieres du bon ſens, à l'équité naturelle, à la charité, à la bonne politique. S'il eût vécu quelques années de plus, il auroit ſenti les mauvaiſes ſuites de ſon principe, & le tort qu'il avoit eu d'abandonner le véritable; il auroit vû l'Arianiſme triompher par les mêmes voies, dont il avoit aprouvé l'uſage contre les Donatiſtes!

Léon I. ſaint, docteur de l'Egliſe, monta ſur le ſiege de Rome après Sixte III. le 10 Mai 440. Il s'attacha beaucoup à faire obſerver la diſcipline eccléſiaſtique, & mourut à Rome le 11 Novembre 461. Il nous reſte de lui quantité de ſermons & de lettres. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle du pere Queſnel, à Lyon, en 1700, *in-fol.*

M. Dupin trouve que ſaint Léon n'eſt pas fort fertile ſur les points de morale, qu'il les traite légérement, & d'une maniere qui n'eſt ni onctueuſe, ni touchante. Il y a plus: ſa morale glace d'effroi ſur la maniere de traiter les hérétiques; car oubliant tout principe d'humanité, il approuve ſans détour l'effuſion du ſang. C'eſt à lui ſur-tout qu'on auroit dû répéter le diſcours que Jeſus-Chriſt tint à ſes apôtres pour arrêter la fougue de leur zele: « vous ne ſavez de quel » eſprit vous êtes »!

Théodoret, évêque de Cyr en Syrie au cinquieme ſiecle, l'un des ſavans *peres* de l'Egliſe, naquit en 386. Simple dans ſa maiſon, il embellit ſa patrie de deux grands ponts, de bains publics, de fontaines, & d'aqueducs. Il montra pendant quelque tems beaucoup d'attachement pour Jean d'Antioche & pour Neſtorius, en faveur duquel il écrivit. Les uns croient qu'il mourut en 451, & d'autres reculent ſa mort juſqu'à l'an 470. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle du pere Sirmond, en grec & en latin, en 4 volumes *in-fol.* Le pere Garnier, jéſuite, y joignit en 1684 un cinquieme volume, pour compléter toutes les œuvres de ce *pere* de l'Egliſe.

Il eſt bien difficile de juſtifier l'approbation que donna Théodoret à l'action d'Abdas ou Abdaa, évêque de Suze ville de Perſe, qui du tems de Théodoſe le jeune brûla un des temples où l'on adoroit le feu, & ne voulut point le rétablir. Le roi (nommé Iſdeberge) en étant averti par les mages, envoya querir Abdas, & après l'avoir cenſuré avec beaucoup de douceur, il lui enjoignit de faire rebâtir le temple qu'il venoit de détruire, le menaçant, au cas qu'il y manquât, d'uſer d'une eſpece de repréſaille ſur les égliſes des Chrétiens; en effet cette menace fut exécutée ſur le refus obſtiné d'Abdas, qui aima mieux perdre la vie & expoſer les Chrétiens à une infinité de maux, que d'obéir à un ordre ſi juſte. Théodoret qui rapporte cette hiſtoire admire le refus d'Abdas, ajoutant que c'eût été une auſſi grande impiété de bâtir un temple au feu que de l'adorer.

Mais la déciſion de Théodoret n'eſt pas judicieuſe, parce qu'il n'y a perſonne qui puiſſe ſe diſpenſer de cette loi de la religion naturelle: « il faut réparer par » reſtitution ou autrement, le dommage qu'on a fait » à ſon prochain ». Abdas, ſimple particulier & ſujet du roi de Perſe, en brûlant le temple des mages, avoit ruiné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilégié qu'il appartenoit à la religion dominante. D'ailleurs, il n'y avoit point de comparaiſon entre la conſtruction d'un temple ſans lequel les Perſes n'auroient pas laiſſé d'être auſſi idolâtres qu'auparavant, & la deſtruction de pluſieurs égliſes chrétiennes. En vain répondroit-on que le temple qu'il auroit rebâti auroit ſervi à l'idolatrie, ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet uſage.

Grégoire I. ſaint, ſurnommé le Grand, naquit à Rome d'une famille patricienne. Pelage II. l'envoya nonce à Conſtantinople pour demander du ſecours contre les Lombards, mais il ne réuſſit pas dans ſes négociations. Sa nonciature étant finie par le décès de l'empereur Tibere qui mourut en 582, il revint à Rome, ſervit quelque tems de ſecrétaire au pape Pelage, & enſuite il fut élu pape lui-même par le clergé, par le ſénat, & par le peuple romain, le 3 Septembre 590.

Il parut par ſa conduite qu'on ne pouvoit pas choiſir un homme qui fût plus digne de ce grand poſte, car, outre qu'il étoit ſavant, & qu'il travailloit par lui-même à l'inſtruction de l'Egliſe, ſoit en écrivant, ſoit en prêchant, il avoit l'art de ménager l'eſprit des princes en faveur des intérêts temporels & ſpirituels de la religion, & nous verrons dans la ſuite qu'il pouſſa cet art trop loin.

Il entreprit la converſion des Anglois ſous le regne d'Ethelrede, & en vint à bout fort heureuſement par le ſecours de Berthe femme de ce prince, qui contribua extrêmement à la converſion du roi ſon époux, & à celle de ſes ſujets.

Le pere Maimbourg dit « que comme le diable ſe » ſervit autrefois des artifices de trois impératrices, » qui furent femmes l'une de Licinius, l'autre de » Conſtantius, & la troiſieme de Valens, pour établir l'héréſie arienne en orient: Dieu, pour renverſer ſur ſon ennemi ſes machines, & le combattre de ſes propres armes, ſe voulut auſſi ſervir de » trois illuſtres reines, Clotilde femme de Clovis, Ingonde épouſe de ſaint Ermenigilde, & Theodelinde » femme d'Agilulphe, pour ſanctifier l'occident, en » convertiſſant les Francs du paganiſme, & en exterminant l'arianiſme de l'Eſpagne & de l'Italie par la » converſion des Viſigots & des Lombards ».

Il y a beaucoup d'apparence que le zele que ſaint Grégoire témoigna contre l'ambition du patriarche de Conſtantinople étoit mal réglé. Mais il n'eſt pas certain qu'il ait fait détruire les beaux monumens de l'ancienne magnificence des Romains, afin d'empêcher que ceux qui venoient à Rome ne fiſſent plus d'attention aux arcs de triomphe, *&c.* qu'aux choſes ſaintes du Chriſtianiſme. On doit porter le même jugement de l'accuſation qu'on lui intente d'avoir fait brûler une infinité de livres payens, & nommément Tite-Live. Il eſt vrai cependant qu'il regarda l'étude de la Critique, de la Littérature & de l'Antiquité, comme indigne non-ſeulement d'un miniſtre de l'Evangile, mais encore d'un ſimple chrétien; c'eſt ce qu'il déclare dans une lettre à Didier, archevêque de Vienne.

Sur la fin de ſon pontificat, quoiqu'il eût ſur les bras toutes les affaires chrétiennes, il compoſa ſon antiphonaire, & s'appliqua principalement à régler l'office & le chant de l'Egliſe. Il mourut le 10 Mars 604.

S'il étoit vrai qu'après ſa mort on eût brûlé une partie de ſes écrits, on pourroit en conclure que la gloire de ce pontife, auſſi-bien que celle de quelques autres anciens *peres*, reſſemble aux fleuves, qui de très-petits qu'ils ſont à leur ſource, deviennent très-grands lorſqu'ils en ſont fort éloignés. Il eſt certain

généralement parlant, que les objets de la mémoire ſont d'une nature très-différente de celle des objets de la vûe. Ceux-ci diminuent à proportion de leur diſtance, & ceux-là pour l'ordinaire groſſiſſent à meſure qu'on eſt éloigné de leur tems & de leur lieu : *omnia poſt obitum fingit majora vetuſtas.*

On fit du vivant de ſaint Grégoire tant de copies de ſes ouvrages, qu'ils ont preſque tous paſſé juſqu'à nous. Le pere Denis de Sainte-Marthe les a publiés en 1697 avec ſa vie, ſous le nom d'*Hiſtoire de ſaint Grégoire le Grand*. M. de Gouſſainville avoit déja mis au jour une édition des œuvres de ce pontife en 1675.

Les dialogues qui portent le nom de *ſaint Grégoire*, & que le bénédictin de ſaint Maur reconnoît lui appartenir, ne ſont pas dignes, de l'aveu de M. Dupin, de la gravité & du diſcernement de ce ſaint pape ; tant ils ſont pleins de miracles extraordinaires & d'hiſtoires fabuleuſes ! il eſt vrai qu'il les a rapportées ſur le témoignage d'autrui, mais il ne devoit pas ſi légérement y ajouter foi, ni les débiter comme des choſes conſtantes.

Il ſe montra bien plus précautionné ſur les traits de la calomnie, car il la proſcrivoit rigoureuſement comme un monſtre d'autant plus dangereux qu'il eſt difficile à découvrir ; auſſi n'écoutoit-il les délateurs que ſur des preuves de leurs délations plus claires que le jour. Il craignoit tant encore de s'y tromper, quoique innocemment, qu'il ſe diſpenſoit lui-même de juger des accuſations portées à ſon tribunal !

Il ne fut pas moins ſevere ſur le devoir de chaſteté des eccléſiaſtiques, eſtimant qu'un homme qui avoit perdu ſa virginité, ne devoit point être admis au ſacerdoce. Il exceptoit ſeulement de cette rigueur les veufs, pourvû qu'ils euſſent été réglés dans leurs mariages, & que depuis fort long-tems ils euſſent vécu dans la continence. Il écrivit tant de choſes ſur la diſcipline eccléſiaſtique, les rites, & les cérémonies minutieuſes, que tout vint à dégénérer en triſtes ſuperſtitions ; on ne s'attacha plus dans les conciles qu'à de vains rafinemens ſur l'extérieur de la religion, & leurs canons eurent plus d'autorité que l'Ecriture.

Son commentaire en 35 livres ſur Job, offre un des ouvrages des plus diffus, & des moins travaillés qu'on connoiſſe. C'eſt un répertoire immenſe de moralités & d'allégories appliquées ſans ceſſe au texte de Job, mais qu'on pourroit également appliquer à tout autre livre de l'Ecriture ; & pluſieurs même de ces moralités & de ces allégories manquent de juſteſſe & d'exactitude.

D'ailleurs, ſaint Grégoire déclare dans les prolégomenes de ce commentaire, qu'il a dédaigné d'y ſuivre les regles du langage. « J'ai pris à tâche, dit-il, » de négliger l'art de parler que les maîtres des Sciences humaines enſeignent ; je n'évite point le cours choquant des mêmes conſonnes, je ne fuis » point le mélange des barbariſmes, je mépriſe le » ſoin de placer comme il faut les prépoſitions, & » de mettre les cas qu'elles régiſſent, parce que je » trouve indigne de moi d'aſſujettir aux regles de Donat les paroles des oracles céleſtes ».

Mais n'y a-t-il aucun milieu entre la trop grande recherche de l'élégance du ſtyle & celle de ſa netteté, qui a tant d'influence ſur le but qu'on doit ſe propoſer d'être entendu de tout le monde. Il ſemble que pour enſeigner aux hommes la religion & leurs devoirs, il ne convient jamais de les rebuter par un langage barbare. Après tout, excuſons ces défauts du ſtyle de ſaint Grégoire en profitant des bonnes choſes qu'il a répandues dans ſes écrits.

Il eſt plus aiſé de concevoir qu'il s'étoit mis dans l'eſprit que l'étude des Lettres humaines gâtoit l'étude des Lettres divines ; que d'accorder la liaiſon de ſes principes touchant la contrainte de la conſcience, le peu d'uniformité de ſes maximes à cet égard paroît manifeſtement en ce qu'il n'approuvoit pas que l'on forçât les Juifs à ſe faire baptiſer, & qu'il approuvoit que l'on contraignît les hérétiques à rentrer dans l'Egliſe, du-moins par des voies indirectes : cela, dit-il, peut s'exécuter en deux manieres, l'une en traitant à la rigueur les obſtinés, l'autre en faiſant du bien à ceux qui ſe convertiſſent ; & quand même, ajoute-t-il, ces gens ne ſeroient pas bien convertis, on gagnera toujours beaucoup en ce que leurs enfans deviendront bons catholiques : *aut ipſos ergò, aut eorum filios lucramur ; lib. IV. epiſt. vj.* Machiavel n'a pas pouſſé le rafinement plus loin.

Mais le principal trait de la vie de S. Grégoire, que tous les moraliſtes ont condamné, c'eſt la proſtitution des louanges avec laquelle il s'inſinua dans l'amitié de l'horrible uſurpateur Phocas, & de la reine Brunehaut, une des méchante femmes de la terre.

Le traître & barbare Phocas étoit encore tout dégoutant d'un des plus exécrables parricides que l'on puiſſe lire dans les annales du monde. Il venoit de faire égorger en ſa préſence l'empereur Maurice, ſon maître, après avoir donné à cet infortuné *pere*, le triſte ſpectacle de voir mourir de la même maniere, cinq petits princes ſes enfans. Le pere Maimbourg vous détaillera cette horrible action, & vous peindra le caractere du cruel & infâme Phocas ; c'eſt aſſez de dire, qu'il réuniſſoit en lui toutes les méchantes qualités qu'on peut oppoſer à celles de l'empereur Maurice. Saint Grégoire a la foibleſſe de féliciter le monſtre Phocas de ſon avénement à la couronne ; il en rend graces à Dieu, comme du plus grand bien qui pouvoit arriver à l'empire. Il lui écrit trois épîtres à ce ſujet, *lib. II. epiſt. 38. ind. 6. 45. & 46.* Quel aveuglement ! Quelle chûte dans S. Grégoire ! Un pape qui ne veut point recevoir dans les ordres ſacrés, & qui dépoſe avec la derniere rigueur, un prêtre qui n'eſt coupable que d'avoir eu dans ſa vie un moment de foibleſſe, écrit à Phocas trois lettres de félicitation, ſans même lui témoigner dans aucune, qu'il eût deſiré que Maurice & ſes enfans n'euſſent pas ſouffert le dernier ſupplice !

Quant à ce qui regarde la reine Brunehaut, je rapporterai ſeulement ce que dit le pere Daniel dans ſon *hiſt. de France, tom. I.* » S. Grégoire qui avoit » beſoin de l'autorité de Brunehaut pour ſeconder » les miſſionnaires d'Angleterre, & pour ſe conſerver en Provence le petit patrimoine de l'Egliſe » romaine ; lui faiſoit la cour en louant ce qu'elle » faiſoit de bien, ſans toucher à certaines actions » particulieres ou qu'il ignoroit, ou qu'il jugeoit à-» propos de diſſimuler. Pluſieurs bonnes œuvres, » dont l'hiſtoire lui rend témoignage, comme d'avoir bâti des monaſteres, des hôpitaux, racheté » des captifs, contribué à la converſion d'Angleterre, ne ſont point incompatibles avec une ambition demeſurée, avec les meurtres de pluſieurs » évêques, avec la perſécution de quelques ſaints » perſonnages, & avec une politique auſſi criminelle que celle dont on lui reproche d'avoir uſé pour » ſe conſerver toujours l'autorité abſolue ».

Cependant dans toutes les lettres que S. Grégoire lui écrivit, il la peint comme une des plus parfaites princeſſes du monde ; & regarde la nation Françoiſe pour la plus heureuſe de toutes, d'avoir une ſemblable reine douée de toutes ſortes de vertus, *liv. II. epiſt. 8.* voilà donc dans la vie d'un ſeul homme, deux exemples mémorables de la baſſe ſervitude où l'on tombe, pour vouloir ſe ſoutenir dans les grands poſtes !

Les ſiecles ſuivans offrent peu de docteurs qui méritent quelques louanges, par leur ſavoir en matiere de religion ou de morale. Cette derniere ſcience ſe corrompant de plus en plus devint ſeche, décharnée, miſérablement défigurée par toutes ſortes de

ſuperſtitions, & par les ſubtilités épineuſes de l'école. Enfin, il n'eſt plus queſtion dans l'hiſtoire des *peres de l'Egliſe*, ſi l'on en excepte le ſeul fondateur de Clervaux, à qui l'on a donné le nom de dernier des *SS. peres*.

S. Bernard, dont M. le Maître a fait la vie dans notre langue, naquit au village de Fontaine en Bourgogne en 1091. Il vint au monde fort à-propos dans un ſiecle de brigandage, d'ignorance & de ſuperſtitions, & fonda cent ſoixante monaſteres en différens lieux de l'Europe. Je n'oſe dire avec le cardinal Baronius, qu'il n'a point été inférieur aux grands apôtres; je craindrois de répéter une impiété; mais il a été puiſſant en œuvres & en paroles, par les prodiges qui ont ſuivi ſa prédication & ſes diſcours.

Ce fut avec raiſon, dit un hiſtorien philoſophe, que le pape Eugene III. n'agueres diſciple de ſaint Bernard, choiſit ſon premier maître pour être l'organe de la ſeconde croiſade. Il avoit ſû concilier le tumulte des armes avec l'auſterité de ſon état; il étoit parvenu à cette conſidération perſonnelle qui eſt au-deſſus de l'autorité même.

A Vézelai, en Bourgogne, fut dreſſé un échafaud dans la place publique en 1146, où S. Bernard parut à côté de Louis le Jeune, roi de France. Il parla d'abord, & le roi parla enſuite. Tout ce qui étoit préſent prit la croix, Louis la prit le premier des mains de S. Bernard. Il s'étoit acquis un credit ſi ſingulier, qu'on le choiſit lui-même pour chef de la croiſade; il avoit trop d'eſprit pour l'accepter. Il refuſa l'emploi de général, ſe contenta de celui de prophete.

Il ſe rendit en Allemagne, donna la croix rouge à l'empereur Conrard III. prêchoit en françois aux Allemands, & promit de la part de Dieu, des victoires ſignalées contre les infidéles. Il ſe trompa; mais il écrivit beaucoup, & fut mis au rang des *peres de l'Egliſe*. Il mourut le 20 Août 1153. à ſoixante-trois ans.

La meilleure édition de ſes œuvres a été miſe au jour par le pere Mabillon, à Paris en 1690, & elle forme 2. *vol. in-fol.* ſon ſtyle au jugement des critiques eſt fort mélangé, tantôt vif, tantôt concis & ſerré; ſa ſcience eſt très-médiocre. Il entaſſe pêle-mêle l'Ecriture-ſainte, les canons & les conciles, ſemblacle au cardinal qui avoit placé dans ſon cabinet, le portrait de J. C. entre celui d'Alexandre VI. & de la dame Vanotia ſa maîtreſſe. Il déploie par-tout une imagination peu ſolide, & très-féconde en allégories.

Enfin, des ſiecles luminenx ont appris la vraie maniere d'expliquer l'Ecriture, & de traiter ſolidement la morale; ils ont éclairé le monde ſur les erreurs où les *peres de l'Egliſe* ſont tombés. Mais quand nous conſidérerons que les apôtres eux-mêmes ont eu pendant long-tems leurs préjugés & leurs foibleſſes; nous ne ſerons pas étonnés que les miniſtres qui leur ont ſuccedé, & qui n'étoient favoriſés d'aucun ſecours extraordinaire du ciel, n'ayent pas eu dans tous les points des lumieres ſuffiſantes pour les préſerver des erreurs inſéparables de l'humanité.

D'abord, il paroît clairement que l'idée du regne de mille ans ſur la terre dont les Saints jouiroient avec J. C. a été l'opinion des *peres* des deux premiers ſiecles. Papius (*apud* Euſeb. *Hiſt. eccléſ. 3. 39.*) ayant aſſuré qu'il tenoit des apôtres cette doctrine flatteuſe, elle fut adoptée par les grands perſonnages de ſon tems, par S. Juſtin, S. Irenée, Népos, Victorin, Lactance, Sulpice Severe, Tertullien, Quintus Julius, Hilarion, Commodianus, & autres qui croyoient en le ſoutenant, défendre une vérité apoſtolique. Voyez *les Antiquités* de Bingham, & les *Mémoires pour l'Hiſt. Eccléſ.* de M. de Tillemont.

Les mêmes *peres* ont été dans une ſeconde erreur, au ſujet du commerce des mauvais anges avec les femmes. Ils vivoient dans un tems où l'on croyoit aſſez communément, que les anges bons & mauvais étoient corporels, & par conſéquent ſujets aux mêmes paſſions que nous; ce ſentiment leur paroiſſoit établi dans les livres ſacrés. C'eſt particulierement dans le livre d'Enoch qu'ils avoient puiſé cette idée touchant le mariage des anges, & des filles des hommes. Cependant dans la ſuite les *peres* reconnoiſſant que les anges devoient être tout ſpirituels; ils ont déclaré que les eſprits n'étoient capables d'aucune paſſion pour les femmes, & que par les enfans & les anges de Dieu dont il eſt parlé dans l'Ecriture, on doit entendre les filles des hommes, celles de la race de Caïn.

Mais une erreur qui a jetté dans leur eſprit les plus profondes racines, c'eſt l'idée qu'ils ſe ſont preſque tous formé de la ſainteté du célibat. De-là vient qu'on trouve dans leurs ouvrages, & ſur-tout dans ceux des *peres* grecs, des expreſſions fort dures au ſujet des ſecondes nôces; enſorte qu'il eſt difficile de les excuſer ſur ce point. Si ces expreſſions ont échapé à leur zele, elles prouvent combien on doit être en garde contre les excès du zele; car dès qu'en matiere de morale, on n'apporte pas une raiſon tranquille à l'examen du vrai, il eſt impoſſible que la raiſon ſoit alors bien éclairée.

Le nombre des *peres de l'Egliſe* qui condamnent les ſecondes nôces eſt trop grand, leurs expreſſions ont trop de rapport enſemble pour admettre un ſens favorable, & pour ne pas donner lieu de croire que ceux qui ſe ſont exprimés moins durement que les autres, n'en étoient pas moins au fond dans les mêmes idées, qui ſe ſont introduites de fort bonne heure.

S. Irenée, par exemple, traite la Samaritaine de fornicatrice pour s'être mariée pluſieurs fois; cette penſée ſe trouve auſſi dans S. Baſile & dans S. Jérôme. Origène poſe en fait, que les ſecondes noces excluent du royaume de Dieu, *voyez* les *Origeniana* de M. Huet, *liv. II. queſt. xiv.* §. 3. S. Baſile parlant de ceux qui ont épouſé plus de deux femmes, dit que cela ne s'appelle pas un mariage, mais une *polygamie*, ou plutôt une *fornication* mitigée. C'eſt en conſéquence de ces principes, qu'on flétrit dans la ſuite autant qu'on pût les ſecondes noces, & que ceux qui les célébroient, étoient privés de la couronne qu'on mettoit ſur la tête des mariés. On leur impoſoit encore une pénitence, qui conſiſtoit à être ſuſpendus de la communion.

Les premiers *peres* qui ſe déclarerent ſi fortement contre les ſecondes noces, embraſſerent peut-être ce ſentiment par la conſidération, qu'il faut être plus parfait ſous la loi de l'Evangile, que ſous la loi Moſaïque, & que les laïques Chrétiens devoient obſerver la plus grande régularité qui fût en uſage parmi les eccléſiaſtiques de la ſynagogue. S'il fut donc trouvé à-propos d'interdire le mariage d'une veuve au ſouverain ſacrificateur des Juifs, afin que cette défenſe le fit ſouvenir de l'attachement qu'il devoit à la pureté; on a pû croire qu'il falloit mettre tous les Chrétiens ſous le même joug. Peut-être auſſi que la premiere origine de cette morale ſévere, fut le deſir d'ôter l'abus de cette eſpece de polygamie, que le divorce rendoit fréquente.

Quoi qu'il en ſoit de cette idée outrée qu'ont eu les *peres* ſur la ſainteté du célibat, il leur eſt arrivé par une conſéquence naturelle, d'avoir approuvé l'action de ceux & de celles qui ſe tuent, de peur de perdre leur chaſteté. S. Jérôme, S. Ambroiſe & S. Chryſoſtome ont été dans ce principe. La ſuperſtition honora comme martyres quelques ſaintes femmes qui s'étoient noyées pour éviter le violement de leur pudicité; mais ces ſortes de réſolutions courageuſes en elles-mêmes ne laiſſent pas d'être en bonne morale une vraie foibleſſe, pour laquelle ſeule-

ment l'état & les circonſtances des perſonnes qui y ſuccombent, donnent lieu d'eſpérer la miſéricorde d'un Dieu qui ne veut point la mort du pécheur.

S. Ambroiſe décide, que les vierges qui ne peuvent autrement mettre leur honneur à couvert de la violence, font bien de ſe donner la mort; il cite pour exemple, ſainte Pélagie, & lui fait dire que la foi ôte le crime. S. Chryſoſtome donne les plus grands éloges à quelques vierges qui avoient été dans ce cas; il regarde ce genre de mort, comme un baptême extraordinaire, qu'il compare aux ſouffrances de N. S. J. C. Enfin, les uns & les autres ſemblent avoir enviſagé cette action, comme l'effet d'une inſpiration particuliere de l'eſprit de Dieu; mais l'eſprit de Dieu n'inſpire rien de ſemblable. La grande raiſon pourquoi l'Etre ſuprême défend l'homicide de ſoi-même, c'eſt qu'en qualité d'arbitre ſouverain de la vie, que nous tenons de ſa libéralité, il n'a voulu nous donner ſur elle d'autres droits, que celui de travailler à ſa conſervation. Ainſi nous devons ſeulement regarder comme dignes de la pitié de Dieu, des femmes qui ont employé le triſte expédient de ſe tuer pour exercer leur vertu.

Je vais plus loin; je penſe que les *peres* ont eu de fauſſes idées ſur le martyre en général, en y invitant, en y exhortant avec beaucoup de force, & en louant ceux qui s'y étoient offert témérairement; mais ce deſir du martyre eſt également contraire, & à la nature, & au génie de l'Evangile qui ne détruit point la nature. J. C. n'a point abrogé cette loi naturelle, une des plus évidentes & des plus indiſpenſables, qui veut que chacun travaille en tant qu'en lui eſt, à ſa propre conſervation. L'avantage de la ſociété humaine, & celui de la ſociété chrétienne demandent également que les gens de bien & les vrais chrétiens ne ſoient enlevés du monde, que le plus tard qu'il eſt poſſible, & par conſéquent qu'ils ne s'expoſent pas eux-mêmes à périr ſans néceſſité. Ces raiſons ſont ſi claires & ſi fortes, qu'elles rendent très-ſuſpect, ou d'ignorance, ou de vanité, ou de témérité, un zele qui les foule aux piés pour ſe faire une gloire du martyre en lui-même, & le rechercher ſur ce pié-là. Le cœur des hommes, quelque bonne que ſoit leur intention, eſt ſujet à bien des erreurs & des foibleſſes; elles ſe gliſſent dans les meilleures actions, dans les plus héroïques & les plus éclatantes.

Une humeur mélancholique peut auſſi produire ou ſeconder de pareilles illuſions. Rien après tout ne ſeroit plus propre à détruire le Chriſtianiſme, que ſi ces idées du martyre déſirable par lui-même, devenoient communes dans les ſociétés des Chrétiens; il en pourroit réſulter quelque choſe de ſemblable, à ce que l'on raconte de l'effet que produiſirent ſur l'eſprit des auditeurs, les diſcours véhémens d'un ancien philoſophe, *Hégéſius*, ſur les miſeres de cette vie. Enfin, Dieu peut en conſidération d'une bonne intention, pardonner ce que le zele a de mal reglé; mais la témérité demeure toujours témérité, & ſi l'on peut l'excuſer, elle ne doit faire ni l'objet de notre imitation, ni la matiere de nos louanges.

Il eſt certain que les *peres* mettent ſans ceſſe une trop grande différence entre l'homme & le chrétien, & à force d'outrer cette diſtinction, ils preſcrivent des regles impraticables. La plûpart des devoirs dont l'Evangile exige l'obſervation, ſont au fond les mêmes, que ceux qui peuvent être connus de chacun par les ſeules lumieres de la raiſon. La religion chrétienne ne fait que ſuppléer au peu d'attention des hommes, & fournir des motifs beaucoup plus puiſſans à la pratique de ces devoirs, que la raiſon abandonnée à elle n'eſt capable d'en découvrir. Les lumieres ſurnaturelles, toutes divines qu'elles ſont, ne nous montrent rien par rapport à la conduite ordinaire de la vie, que les lumieres naturelles n'adoptent pas les réflexions exactes de la pure philoſophie. Les maximes de l'Evangile ajoutées à celles des philoſophes, ſont moins de nouvelles maximes, que celles qui étoient gravées au fond de l'ame raiſonnable.

En vain la plûpart des *peres* ont regardé le prêt à uſure comme contraire à la loi naturelle, ainſi qu'aux lois divines & humaines. Il eſt certain que quand ce prêt n'eſt accompagné ni d'extorſions, ni de violations des lois de la charité, ni d'aucun autre abus, il eſt auſſi innocent que tout autre contrat.

Je ne dois pas ſupprimer un défaut commun à tous les *peres*, & qu'on a raiſon de condamner, c'eſt leur goût paſſionné pour les allégories, dont l'abus eſt d'une dangereuſe conſéquence en matiere de morale. Liſez ſur ce ſujet un livre de Dan. Witby, intitulé *diſſertatio de ſcripturarum interpretatione ſecundum patrum commentarios*. Lond. 1714 *in*-4°. Si J. C. & ſes apôtres ont propoſé des images & des allégories, ce n'a été que rarement, avec beaucoup de ſobriété, & d'une maniere à faire ſentir qu'ils ne les donnoient que comme des choſes propres à illuſtrer, & à rendre en quelque façon ſenſibles au vulgaire groſſier, les vérités qu'ils avoient fondées ſur des principes également ſimples, ſolides, & ſuffiſans par eux-mêmes.

Il ne ſuffit pas de voir quelque conformité entre ce que l'on prend pour figure, & ce que l'on croit être figure: il faut encore être aſſuré que cette reſſemblance a été dans l'eſprit & dans l'intention de Dieu, ſans quoi l'on court grand riſque de donner ſes propres fantaiſies pour les vues de la ſageſſe divine. Rien n'eſt plus différent que le tour d'eſprit des hommes; & il y a une infinité de faces, par leſquelles on peut enviſager le même objet, ſoit en lui-même, ou en le comparant avec d'autres. Ainſi l'un trouvera une conformité, l'autre une autre, auſſi ſpécieuſe quoique différente, & même contraire. Celle qui nous paroiſſoit la mieux fondée ſera effacée par une nouvelle, qui nous a frappés depuis; de ſorte qu'ainſi l'Ecriture-ſainte ſera en bute à tous les jeux de l'imagination humaine. Mais l'expérience a aſſez fait voir dans quels égaremens on ſe jette ici, faute de regle & de bouſſole. Les *peres de l'Egliſe* ſuffiroient de reſte, quand ils n'auroient jamais eu d'imitateurs, pour montrer le péril de cette maniere d'expliquer le livre le plus reſpectable.

Après tout, il eſt certain que les Apôtres ne nous ont pas donné la clé des figures ou des allégories qu'il pouvoit y avoir dans l'Ecriture-ſainte, outre celles qu'ils ont eux-mêmes développées; & cela ſuffit pour réprimer une curioſité que nous n'avons pas le moyen de ſatisfaire. Enfin les allégories ſont inutiles pour expliquer la morale évangélique, qui eſt toute fondée ſur les lumieres les plus ſimples de la raiſon.

Il ſemble encore que les *peres* ſe ſont plus attachés aux dogmes de pure ſpéculation qu'à l'étude ſérieuſe de la morale; & qu'en même tems ils ont trop négligé l'ordre & la méthode. Il ſeroit à ſouhaiter qu'en abandonnant les argumens oratoires, ils ſe fuſſent piqués de démontrer par des raiſons ſolides les vertus qu'ils recommandoient. Mais la plûpart ont ignoré l'art critique qui eſt d'un très-grand ſecours pour interpréter l'Ecriture-ſainte, & en découvrir le ſens littéral. Parmi les *peres* grecs il y en avoit peu qui entendiſſent la langue hébraique, & parmi les *peres* latins, quelques-uns même n'étoient pas aſſez verſés dans la langue grecque.

Enfin leur éloquence eſt communément fort enflée, ſouvent déplacée, & pleine de figures & d'hyperboles. La raiſon en eſt, que le goût pour l'éloquence étoit déja dépravé dans le tems que les *peres* ont vécu. Les études d'Athènes même étoient déchues, dit M. de Fénélon, dans le

tems que S. Basile & S. Grégoire de Naziance y allerent. Les rafinemens d'esprit avoient prévalu ; les *peres* instruits par les mauvais rhéteurs de leur tems, étoient entraînés dans le préjugé universel.

Au reste, toutes les erreurs des *peres* ne doivent porter aucun préjudice à leur gloire, d'autant qu'elles sont bien compensées par les excellentes choses qu'on trouve dans leurs ouvrages. Elles deviennent encore excusables en considération des défauts de leurs siecles, des tentations & des conjonctures dans lesquelles ils se sont trouvés. Enfin, la foi qu'ils ont professée, la religion qu'ils ont étendue de toutes parts malgré les obstacles & les persécutions, n'ont pu donner à personne le droit de faillir comme eux. (*LeChevalier de* JAUCOURT.)

PEREAN, s. m. (*Cirier.*) une chaudiere plus longue que large, dans laquelle on fond la cire pour la premiere fois pour la mettre en pain. *Voyez nos Pl. & leur explication.*

PEREASLAW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, au Palatinat de Kiovie, sur le Tribiecz. Les Polonois l'ont cédé à la Russie. Elle est à 10 lieues sud-est de Kiovie. *Long.* 50. 19. *lat.* 49. 46. (*D. J.*)

PERECZAS, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, à 18 lieues de Tockai. *Long.* 39. 45. *lat.* 49. 44.

PERÉE, (*Géog. anc.*) *Peræa*; ce mot vient du grec περαμ, qui signifie *au-delà*. On a donné le nom de *Peræa* à diverses contrées & à divers lieux qui étoient au-delà de la mer, au-delà de quelques fleuves, ou au-delà d'une autre contrée.

Ainsi 1°. on nomma *Peræa*, Perée, une contrée au-delà du Jourdain, à l'orient du fleuve ; mais la *Perée* propre étoit la seule partie méridionale qui comprenoit les tribus de Ruben & de Gad.

2°. *Peræa Rhodiorum*, contrée d'Asie, qui faisoit partie de la Carie. C'étoit une contrée maritime vis-à-vis de l'île de Rhodes, & à laquelle on donna le nom de *Perée des Rhodiens*, parce que ces peuples s'en rendirent maîtres anciennement.

3°. Etienne le géographe donne le nom de *Peræa*, à un petit pays d'Asie sur le bord du Tigre ; 2°. à un canton du territoire de Corinthe ; & 3°. à une petite ville de Syrie. (*D. J.*)

PEREGRINAIRE, s. m. (*Hist. eccléfiastique.*) nom qu'on donnoit dans les anciens monasteres, à un moine chargé de recevoir & d'amuser les étrangers qui venoient visiter le monastere.

PÉRÉGRINE, COMMUNION, (*Hist. eccléfiastiq.*) c'est une dégradation des clercs, par laquelle on les réduisoit à un ordre inférieur ; ce mot *communion pérégrine*, a été employé pour la premiere fois dans le troisieme canon du concile de Riez, au sujet d'Armentarius, lorsqu'il fut dégradé de son évêché d'Embrun, & qu'on lui permit de se retirer dans toute église où l'on voudroit charitablement le souffrir, pour y confirmer seulement les Néophites, sans pouvoir faire aucune fonction épiscopale que dans ladite église, où il seroit reçu par charité. Le P. Pétau, prétend qu'on appelloit cette dégradation *communion pérégrine*, parce qu'elle réduisoit ceux qui étoient ainsi dégradés au même état des clercs étrangers, qui avoient bien des lettres formées, mais qui ne pouvoient faire des fonctions eccléfiastiques, jusqu'à ce que leurs lettres eussent été examinées par le synode ou l'évêque du lieu. Par le second canon du concile d'Agde, il est dit que les clercs rébelles, réduits à la *communion pérégrine*, peuvent être rétablis. Nous renvoyons les curieux de plus grands détails à une ample dissertation que Marc-Antoine Dominici, jurisconsulte canoniste, a fait imprimer en 1645 sur la *communion pérégrine*. (*D. J.*)

PÉRÉGRINE, (*Bijout.*) la perle ainsi nommée est cette fameuse perle dont l'eau, la figure, la beauté, en un mot la perfection, firent une telle impression sur un marchand connoisseur, qu'après l'avoir vue, il osa bien en donner cent mille écus, en songeant, dit-il, à Philippe IV. quand il la lui présenta, qu'il y avoit encore un roi d'Espagne au monde.

PEREGRINI, (*Langue latine.*) les Romains appelloient *peregrinos*, tous les peuples soumis à leur domination ; à qui ils avoient laissé leur ancienne forme de gouvernement ; *dicebant peregrinum qui suis legibus uteretur.* Varro, *l. IV. de ling. lat.* (*D. J.*)

PÉREGRINITE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie l'état de celui qui est étranger dans un pays ; on appelle *vie de pérégrinité*, l'incapacité résultante de la qualité d'étranger. *Voyez* AUBAIN & ÉTRANGER. (*A*)

PEREKOP, *ou* PERCOPS, *ou* PRÉCOP, (*Géog. mod.*) ville de la Crimée, située sur la côte orientale de l'isthme, qui joint la Crimée à la terre ferme, à une petite distance du rivage du Palus-Méotide. Cette Isthme n'ayant qu'une demi-lieue de largeur en cet endroit, on regarde avec raison la ville de *Perekop*, comme la clé de la Crimée ; cependant ce n'est qu'un fort vilain petit trou d'environ 60 feux, avec un château ruiné à moitié. Les Turcs sont en possession des deux meilleures places de la presqu'île de Crimée, qui sont la ville de Caffa, & le port de Baluclava, situé à 44d. 44'. *de lat.* sur le rivage méridional de ce pays.

Perekop, qui veut dire *terre-fossoyée*, est le nom que les Polonois ont donné à cet endroit ; les Tartares l'appellent *Orkapy*, nom magnifique qui signifie *la porte d'or ;* ce n'est cependant que la porte d'un trou. (*D. J.*)

PERELLE, s. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est une espece de terre composée de particules en petites écailles, elle est séche au toucher, & d'une couleur qui tire sur le gris. On la trouve en Auvergne dans le voisinage de S. Flour ; elle est attachée aux rochers. On s'en sert dans la teinture, & l'on prétend que c'est une espece de *lichen* ou de mousse qui se forme à la surface des rochers de même que l'orseille. C'est vraisemblablement la chaleur du soleil qui en desséchant cette substance lui donne la consistance d'une terre.

PEREMPTION *d'instance*, s. f. (*Jurisprud.*) est l'anéantissement d'une procedure qui est regardée comme non-avenue, lorsqu'il y a eu discontinuation de poursuite pendant trois ans.

Elle tire son origine de la loi *properandum*, au code *de judiciis*, suivant laquelle tous les procès criminels devoient être terminés dans deux ans, & les procès civils dans trois ans, à compter du jour de la contestation en cause.

Mais cette loi ne prononçoit pas l'anéantissement des procédure par une discontinuation de poursuites, comme il a lieu parmi nous ; la litiscontestation perpétuoit même l'action pendant 40 ans.

La loi *properandum* a toujours été suivie en France, du moins ainsi qu'il est justifié par l'ancien style du parlement, mais la *péremption* étoit autrefois encourue par une discontinuation de procédure pendant un an, à moins que l'on n'obtînt des lettres de relief contre le laps d'une année.

Dans la suite la *péremption* ne fut acquise qu'au bout de trois ans ; elle étoit déja usitée avant l'ordonnance de 1539, puisque celle-ci porte, *art.* 120. que dorénavant il ne sera expédié des lettres de relevement de la péremption d'instance.

Cette pratique ayant été négligée, on la renouvella par l'ordonnance de Rouffillon, *art.* 15. qui porte que l'instance intentée, quoique contestée, si par le laps de trois ans elle est discontinuée, n'aura aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action, ains aura la prescription son cours, comme si ladite instance n'a-

voit été formée ni introduite, & ſans qu'on puiſſe dire ladite preſcription avoir été interrompue.

L'ordonnance de 1629, *art. 91.* ordonne l'exécution de celle de Rouſſillon dans tout le royaume.

Cependant la *péremption* n'a pas lieu en Dauphiné, ni en Franche-Comté, ſi ce n'eſt au bout de 30 ans.

En Artois & au parlement de Bordeaux elle a lieu au bout d'un an de ceſſation de procédures.

Au parlement de Toulouſe la *péremption* de 3 ans a lieu, mais on obſerve ſur cela pluſieurs diſtinctions qui ſont expliquées par M. Bretonnier au mot *péremption.*

Le parlement de Paris a fait, en 1691, un arrêté ſur les *péremptions*, portant

1°. Que les inſtances intentées, bien qu'elles ne ſoient conteſtées, ni les aſſignations ſuivies de conſtitution & de préſentation de procureur par aucune des parties, ſeront déclarées péries, en cas que l'on ait ceſſé & diſcontinué les procédures pendant 3 ans, & n'auront aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action, ni d'interrompre la preſcription.

2°. Que les appellations tomberont en *péremption*, & emporteront de plein droit la confirmation des ſentences, ſi ce n'eſt qu'en la cour les appellations ſoient conclues ou appointées au conſeil.

3°. Que les raiſons réelles & les inſtances de criées des terres, héritages, & autres immeubles, ne tomberont en *péremption* lorſqu'il y aura établiſſement de commiſſaire, & baux faits en conſéquence.

4°. Que la *péremption* n'aura lieu dans les affaires qui y ſont ſujettes, ſi la partie qui a acquis la *péremption* reprend l'inſtance, ſi elle forme quelque demande, fournit des défenſes, ou ſi elle fait quelqu'autre procédure, & s'il intervient quelqu'appointement ou arrêt interlocutoire ou définitif, pourvu que leſdites procédures ſoient connues de la partie & faites par ſon ordre.

La *péremption* n'eſt point acquiſe de plein droit, il faut qu'elle ſoit demandée & prononcée, & la moindre procédure faite avant la demande ſuffit pour couvrir la *péremption.*

Au conſeil du roi il n'y a jamais de *péremption.*

Au parlement elle n'a pas lieu pour les appellations conclues ou appointées au conſeil.

On juge auſſi aux requêtes du palais que les inſtances appointées ne périſſent point.

On tient pour maxime au palais, que le décés d'une des parties, ou de ſon procureur, empêche la *péremption.*

Il y a certaines matieres dans leſquelles la *péremption* n'a point lieu, telle que les cauſes du domaine, de régale, les appellations comme d'abus, & en général toutes les cauſes qui concernent le roi, le public, ou la police, l'état des perſonnes, & les procès criminels, à moins qu'ils ne ſoient civiliſés.

Voyez le traité des *péremptions* de Menelet, les notes ſur Dupleſſis, *tr. des preſcript. liv. II. ch. j. ſect. 2.* le recueil de queſt. de Brétonnier, au mot *Péremption*, & ci-après les *mots* PÉREMPTOIRE & PÉRIMÉ.

PÉREMPTOIRE, adj. m. & f. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui tranche toute difficulté, comme une raiſon ou un moyen ou une exception *péremptoire.* L'ordonnance de 1667, *tit. 3. art. 3.* veut que dans les défenſes ſoient employées les fins de non-recevoir, nullités des exploits, ou autres exceptions *péremptoires*, ſi aucunes y a, pour y être préalablement fait droit. *Voyez* EXCEPTION, MOYEN, NULLITÉ, PÉREMPTION.

PÉRÉNA, LA, (*Géog. mod.*) c'eſt la même ville qu'on nomme aujourd'hui *Coquimbo*, & qui fut bâtie par Petro de Valdevia, en 1544. Les arbres y ſont ſi chargés de fruits, que les habitans ſont obligés au commencement de l'été d'en abattre une moitié, pour que les arbres puiſſent ſupporter le reſte. *Voyez* COQUIMBO. (*D. J.*)

PÉRÉQUATEURS, ſ. m. pl. (*Antiq. rom.*) gens prépoſés à la répartition égale des impôts ſur les campagnes. Ils furent inſtitués ſous Conſtantin appellé *le Grand.* Le but de leur fonction étoit louable; mais comment s'en acquittoient-ils?

PERESKIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice devient dans la ſuite un fruit rond, charnu, mol, & garni de petites feuilles, qui renferme ordinairement trois ſemences rondes & applaties. Plumier, *nova plant. amer. gener. Voyez* PLANTE.

Elle a été ainſi nommée par le pere Plumier, en l'honneur du célebre Péireſc, l'un des beaux génies françois, & des plus ſavans hommes du xvij. ſiecle.

La fleur de la *pereskia* eſt blanche, en forme de roſe, & compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Son calice ſe change en un fruit mol, charnu, de couleur jaunâtre, de figure ſphérique, & environné de feuilles. Il contient dans le milieu quantité de ſemences plates, arrondies, & enfermées dans un mucilage. Le pere Plumier n'établit qu'une eſpece de ce genre de plantes, ſavoir *pereskia aculeata, flore albo, fructu flaveſcente, plant. nov. gener.* Elle croît dans quelques provinces des Indes eſpagnoles; d'où elle a été tranſportée dans les colonies angloiſes, où elle eſt appellée *goosberry*, & par les Hollandois *blad apple.* (*D. J.*)

PERESLAW REZANSKI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de Rézan, au bord méridional de l'Occa, mais à quelque diſtance de cette riviere, ſur une petite hauteur. *Long. 59. 28. latit. 54. 36.*

PERESLAW SOLESKOI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Roſtow, entre Moſcou & Arcangel, ſur un lac. *Long. 57. 34. lat. 56. 25.* (*D. J.*)

PEREYRA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, qui eſt de la même nature que celui qu'on appelle *guayavier.* Son fruit eſt verd & jaune à l'intérieur; il a la forme d'une poire, blanchâtre à l'intérieur, & d'une ſubſtance molle comme celle d'une poire trop mûre; on en fait de très-bonnes confitures.

PERFECTION, ſ. f. (*Métaphyſique.*) c'eſt l'accord qui regne dans la variété de pluſieurs choſes différentes, qui concourent toutes au même but. Tout compoſé fait dans certaines vûes eſt plus ou moins parfait, à proportion que ces parties s'aſſortiſſent exactement à ces vues. L'œil, par exemple, eſt un organe de pluſieurs pieces qui doivent toutes ſervir à tracer une image claire & diſtincte de l'objet viſible au fond de la rétine. Si toutes ces pieces ſervent autant qu'elles en ſont capables, à cet uſage, l'œil eſt cenſé parfait. La vie de l'homme, entant qu'elle déſigne l'aſſemblage de ſes actions libres, eſt cenſée parfaite, ſi toutes ſes actions tendent à une fin qui leur ſoit commune avec les actions naturelles. Car de-là réſulte cet accord entre les actions naturelles & les actions libres, dans lequel conſiſte la *perfection* de la vie humaine. Au contraire l'*imperfection*, ou le mal métaphyſique, conſiſte dans la contrariété de diverſes choſes qui s'écartent d'un même but.

Toute *perfection* a une raiſon générale, par laquelle on peut comprendre pourquoi le ſujet en qui réſide la *perfection*, eſt diſpoſé de telle maniere, & non autrement. On peut l'appeller *la raiſon déterminante de la perfection:* il n'y a point d'ouvrage de la nature ou de l'art, qui n'ait ſa deſtination; c'eſt par elle, en y rapportant tout ce qu'on obſerve dans le ſujet, qu'on eſtime ſa *perfection.* C'eſt, par exemple, de la combinaiſon d'une lentille concave placée à l'oppo-

ſite d'une lentille convexe dans un tube, que réſulte la poſſibilité de voir diſtinctement un objet éloigné, comme s'il étoit prochain. On démontre que les lentilles doivent être d'une telle grandeur & d'un tel diametre plutôt que d'un autre; que le tube doit être conſtruit ainſi & non autrement; & on démontre, dis-je, la *perfection* de chacune de ces parties, & conſéquemment celle du tout, par leur rapport au but qu'on ſe propoſe d'appercevoir les objets éloignés.

Si la raiſon déterminante eſt unique, la *perfection* ſera ſimple; s'il y a pluſieurs raiſons déterminantes, la *perfection* eſt compoſée. Si un pilier n'eſt planté que pour ſoutenir quelque voûte, il aura toute la *perfection* qu'il lui faut, pourvu que ſa groſſeur ou ſa force ſoit ſuffiſante pour porter ce poids; mais s'il s'agit d'une colonne deſtinée à orner auſſi-bien qu'à ſoutenir, il faut la travailler dans cette double vue. Les fenêtres d'une maiſon ont une *perfection* compoſée entant qu'elles ſervent à introduire la lumiere, & à procurer un point de vue agréable.

Il y a auſſi des raiſons prochaines & des raiſons éloignées, *primariæ*, *ſecundariæ*, qui déterminent la *perfection* prochaine ou éloignée d'une choſe. Toute *perfection* a ſes regles, par leſquelles elle eſt explicable. Lorſque diverſes regles qui découlent des différentes raiſons d'une *perfection* compoſée ſe contrarient, cette colliſion produit ce qu'on appelle *exception*, ſavoir une détermination contraire à la regle née de la contrariété des regles. Une *perfection* ſimple ne ſauroit être ſujette à *exception*; elle n'a lieu que dans la *perfection* compoſée. Dès qu'il n'y a qu'une regle à obſerver, d'où naîtroit le cas d'une colliſion? Mais auſſi-tôt qu'il s'en trouve ſeulement deux, leur oppoſition dans certain cas, peut produire des *exceptions*.

La *perfection* d'une maiſon, par exemple, embraſſe pluſieurs objets, la poſition, diſtribution commode des appartemens, proportion de ſes différentes parties, ornemens intérieurs & extérieurs: un habile architecte ne perd rien de vue; mais chaque choſe entre dans ſon plan à proportion de ſon importance; & quand il ne ſauroit tout allier, il laiſſe ce dont on peut le plus aiſément ſe paſſer.

Les défauts occaſionnés par les *exceptions*, ne ſont pas des défauts réels; & la *perfection* du ſujet n'en eſt point altérée. Placer l'idée de la *perfection* dans l'accord des choſes qui ne ſauroient être conciliées, ce ſeroit ſuppoſer l'impoſſible. Ainſi, les *exceptions* qui ne naiſſent que de cette impoſſibilité, n'ont rien qui nuiſe à la *perfection* du ſujet. Un œil eſt parfait, quoiqu'il ne puiſſe pas faire tout-à-la-fois les fonctions du téleſcope & du microſcope; parce qu'un même organe ne ſauroit les allier, & que l'une & l'autre nuiroient à la véritable *perfection* de l'œil, qui conſiſte à découvrir diſtinctement ce qui eſt à la portée du corps.

Le principe des *exceptions* ſe trouve dans la raiſon déterminante de la *perfection* du tout, qui doit toujours prévaloir ſur la *perfection* d'une partie. C'eſt un principe capital pour écarter les jugemens faux & précipités ſur la *perfection* des choſes; il faut en embraſſer toute l'économie pour raiſonner pertinemment. Qui ne connoît qu'une partie, & forme ſes déciſions là-deſſus, court grand riſque de s'égarer, & ne réuſſit que par haſard. La *perfection* du tout eſt l'objet de quiconque travaille d'une maniere ſenſée à quelque ouvrage que ce ſoit: on n'ira pas ſacrifier les commodités d'une maiſon entiere, pour rendre une ſalle parfaite. En un mot, dans un tout, chaque partie a ſa *perfection* qui lui eſt propre; mais elle eſt relative & ſubordonnée à celle du tout, au point que trop de *perfection* dans une partie, ſeroit une vraie imperfection dans le tout.

La grandeur de la *perfection* ſe meſure par le nombre des déterminations de l'être qui s'accordent avec les regles. Plus il y a de convenances entre les déterminations & les regles, plus la *perfection* s'accroît; ou bien moins un ſujet a de défauts réels & véritables, plus il a de *perfection*.

PERFECTIONNER, v. act. (*Gramm.*) corriger ſes défauts, avancer vers la perfection; rendre moins imparfait. On ſe *perfectionne* ſoi-même; on *perfectionne* un ouvrage. L'homme eſt compoſé de deux organes principaux; la tête organe de la raiſon, le cœur, expreſſion ſous laquelle on comprend tous les organes des paſſions; l'eſtomac, le foie, les inteſtins. La tête dans l'état de nature, n'influeroit preſque en rien ſur nos déterminations. C'eſt le cœur qui en eſt le principe; le cœur d'après lequel, l'homme animal feroit tout. C'eſt l'art qui a *perfectionné* l'organe de la raiſon; tout ce qu'il eſt dans ſes opérations eſt artificiel; nous n'avons pas eu le même empire ſur le cœur; c'eſt un organe opiniâtre, ſourd, violent, paſſionné, aveugle. Il eſt reſté, en dépit de nos efforts, ce que nature l'a fait; dur ou ſenſible, foible ou indomptable, puſillanime ou téméraire. L'organe de la raiſon eſt comme un précepteur attentif, qui le prêche ſans ceſſe; lui, ſemblable à un enfant, il crie ſans ceſſe; il fatigue ſon précepteur qui finit par l'abandonner à ſon penchant. Le précepteur eſt éloquent, l'enfant au contraire n'a qu'un mot qu'il répete ſans ſe laſſer, c'eſt oui ou non. Il vient un tems où l'organe de la raiſon, après s'être épuiſé en beaux diſcours, & inſtruit par expérience de l'inutilité de ſon éloquence, ſe moque lui-même de ſes efforts; parce qu'il ſait qu'après toutes ſes remontrances, il n'en ſera pourtant que ce qu'il plaira au petit deſpote qui eſt-là. C'eſt lui qui dit impérieuſement, car tel eſt notre bon plaiſir. C'eſt un long travail que celui de ſe *perfectionner* ſoi-même.

PERFECTISSIMAT, ſ. m. *perfectiſſimatus*, (*Juriſprud.*) c'étoit le rang la dignité de ceux auxquels on donnoit chez les Romains le titre de *perfectiſſimus*. On donnoit ce titre à quelques gouverneurs de province, & à certaines autres perſonnes chargées de quelque adminiſtration. Le titre de *perfectiſſime* étoit moindre que celui de *clariſſime*.

Il en eſt parlé au *cod. lib. I. tit. de natur. libert.* & *lib. II. tit. de quæſt.* *Voyez* Cujas & Godefroi, *ſur le tit. 32. du liv. I. lexicon juridicum Calvini*. Alciat. (*A*)

PERFIDE, adj. (*Gramm.*) & PERFIDIE, ſ. f. (*Morale.*) la Bruyere dit que la *perfidie* eſt un menſonge de toute la perſonne, ſi l'on peut parler ainſi; c'eſt mettre en œuvre des ſermens & des promeſſes qui ne coûtent pas plus à faire qu'à violer. On tire ce bien de la *perfidie* des femmes, qu'elle guérit de la jalouſie.

PERFIDIE, ſ. f. *en Muſique*, eſt un terme emprunté des Italiens, & qui ſignifie une affectation de faire toujours la même choſe, ou de pourſuivre le même deſſein, de conſerver le même mouvement, le même chant, les mêmes paſſages & les mêmes figures de notes. *Voyez* DESSEIN, MOUVEMENT, CHANT, *&c.* Telles ſont les baſſes continues, comme celles des chaconnes, & une infinité de manieres d'accompagnement qui dépendent du caprice du compoſiteur.

Ce terme n'eſt point uſité en France, & je ne ſais s'il a jamais été écrit en ce ſens ailleurs que dans l'abbé Broſſard. (*S*)

PERFIQUE, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe des anciens qui rendoit les plaiſirs parfaits. Les hommes n'ont pas eu, je crois, de divinité qui fît plus mal ſes fonctions. Où eſt le plaiſir entierement pur & parfait? Rien n'eſt plus vrai, ni n'a été dit d'une maniere plus touchante que la plainte de Lucrece ſur la petite pointe d'amertume qui ſe mêle à tous nos plaiſirs:

Adeo de fonte leporum
Surgit amari aliquid, mediiſque in floribus angit.

Sur

Sur le duvet, ſur le lit le plus voluptueux & le plus doux, entre des draps de ſatin, ſur le ſein d'une femme dont la blancheur efface celle du ſatin-même qui l'enveloppe, il ſe trouve toujours, je ne ſais comment, une feuille de roſe qui nous bleſſe.

PERFORANT, eſt le nom qu'on donne *en Anatomie*, à deux muſcles de la main & du pié, qu'on appelle auſſi à cauſe de leur action, *fléchiſſeurs* communs des doigts. *Voyez Planch. anatomiq. & leur explic. Voyez* PERFORÉ.

Le *perforant* de la main, ou le *profond*, eſt ſitué le long de la partie interne de l'avant-bras, & eſt couvert par le perforé. Il vient charnu de la partie externe & ſupérieure du cubitus, & du ligament interoſſeux; & après avoir formé un corps charnu & aſſez épais, il ſe diviſe en quatre tendons ronds qui paſſent ſous le ligament annulaire, & à-travers les fentes des tendons du perforé, s'inſerent à la partie interne & ſupérieure de la troiſieme phalange de chaque doigt. *Voyez* DOIGT.

Le *perforant* du pié eſt le nom d'un muſcle du pié, appellé auſſi *profond*, & à cauſe de ſon action, *fléchiſſeur* de la troiſieme phalange des doigts du pié, ou *grand fléchiſſeur*. Ce muſcle eſt ſitué à la partie poſtérieure de la jambe, entre le tibia & le peroné, & ſur le ligament interoſſeux.

Ce muſcle vient de la partie ſupérieure & poſtérieure du tibia & du peroné; & paſſant derriere la malléole interne & le ligament qui joint le tibia avec le calcaneum, il ſe diviſe en quatre tendons qui paſſant par les trous du perforé, s'inſerent à la troiſieme phalange des petits orteils.

Il y a une maſſe ou ſubſtance charnue qui vient du calcaneum, & qui joint le tendon de ce muſcle dans l'endroit ou commencent les lombricaux. M. Winſlow l'appelle *l'acceſſoire du long fléchiſſeur*, & d'autres anatomiſtes *le quarré*.

PFRFORATIF, inſtrument de Chirurgie, *voyez* TRÉPAN.

PERFORÉ, *en Anatomie*, nom de deux muſcles des doigts de la main & du pié, ainſi appellés parce que leurs tendons ſont percés par ceux du perforant. On les appelle quelquefois *fléchiſſeurs de la ſeconde phalange*, à cauſe de leur action, & quelquefois *ſublimes*, à cauſe de leur ſituation. *Voyez nos Pl. d'Anat.*

Le *perforé* de la main eſt ſitué le long de la partie interne de l'avant-bras. Il vient tendineux du condile interne de l'humerus, & de la partie ſupérieure & antérieure du radius; enſuite il ſe partage en quatre parties, & paſſe ſous le ligament annulaire, d'où il envoie différens tendons qui ſe biſuſquent à la partie ſupérieure & interne de la ſeconde phalange de chaque doigt. C'eſt par cette fente ou trou que paſſent les tendons du perforant.

Le *perforé* du pié eſt un muſcle du pié appellé auſſi *fléchiſſeur du pié*, & *ſublime*. Il eſt ſitué ſous la plante du pié, & vient de la partie inférieure du calcaneum, & envoie un tendon à la ſeconde phalange de chacun des quatre petits orteils. Dans ce muſcle, comme dans le *perforé* de la main, il y a une fente à chaque tendon pour laiſſer paſſer les tendons du perforant.

PERGAME, (*Géogr. anc.*) *Pergamum*, *Pergamia*, *Pergamea* & *Pergamus*, ſont les noms de pluſieurs lieux & villes.

1°. Virgile appelle *Pergamum*, la citadelle de Troye, & prend ſouvent cette fortereſſe pour Troye elle-même.

2°. *Pergamum*, ville de la Thrace dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xj.*

3°. *Pergamum*, ou *Pergamea*, ville de l'île de Crete. Velleïus Paterculus dit qu'Agamemnon ayant été jetté dans cette île par la tempête, il y fonda trois villes, Mycènes, Tégée & *Pergame*; cette derniere en mémoire de ſa victoire. Virgile, *Æneïd. lib. III. v. 132.* attribue cependant la fondation de cette ville à Enée, à qui il fait dire:

Ergo avidus muros optatæ moliar urbis
Pergameam*que voco.*

Plutarque, *in Lycurgo*, dit que les habitans de l'île de Crete montroient le tombeau de Lycurgue dans le territoire de *Pergame*, près du grand chemin.

4°. *Pergamum*, ou *Pergamus*, ville de l'Aſie mineure, dans la grande Myſie, ſelon Strabon, qui dit que le fleuve Caïcus l'arroſoit. Pline, *liv. V. ch. xxx.* y joint le Selinus & le Cetius. Sa ſituation étoit donc très-avantageuſe. Ce fut d'abord une fortereſſe bâtie ſur une montagne. Lyſimachus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre, y mit ſes tréſors, & en confia le gouvernement à Philetærus, qui profitant des conjonctures, s'en appropria la ſucceſſion. *Pergame* devint dans la ſuite la capitale des rois Eumenès & des Attale.

La magnifique bibliotheque que les rois de *Pergame* dreſſerent, & le temple d'Eſculape, furent les principaux ornemens de cette ville. Plutarque nous apprend que Marc-Antoine fit préſent à Cléopatre de la bibliotheque de *Pergame*, dreſſée par Eumenès, & dans laquelle il y avoit deux cens mille volumes. Le roi d'Egypte qui vivoit du tems d'Eumenès, vit avec chagrin que les ſoins du roi de *Pergame* étoient capables d'effacer la gloire de la bibliotheque d'Alexandrie; & l'émulation de ces princes fit naître pluſieurs impoſtures en fait de livres.

Pour ce qui regarde Eſculape, il eſt nommé *Pergaméen* dans Martial, *Epig. xvij. l. IV.* & nous apprenons de Tacite, *Annal. l. III. c. lxiij. ad annum 775*, que quand on fit à Rome la recherche des faux aſyles, les preuves de l'aſyle de l'Eſculape des Pergaméens ſe trouverent valables.

Pergame fit bâtir un temple à l'empereur Auguſte & à la ville de Rome. Strabon, *liv. XIII. p. 429.* vous dira les hommes illuſtres dont elle fut la patrie. On ſait que Galien & Oribaze, tous deux grands médecins, ſont du nombre. Diſons préſentement un mot des rois de *Pergame*.

Ce royaume commença vers l'an 470 de Rome par Philétærus, dont nous avons déja parlé; mais ni lui, ni ſon ſucceſſeur ne prirent le nom de rois. Attale I. ſe donna le premier cette qualité, & il crut le pouvoir faire ſans arrogance, après la gloire qu'il avoit acquiſe en gagnant une bataille contre les Gaulois. Il s'allia avec les Romains, & ſe rendit exprès à Athènes pour nuire à Philippe, roi de Macédoine. Alors toute la ville, hommes, femmes & prêtres avec leurs habits ſacerdotaux, furent au-devant de lui. Peu s'en fallut qu'on ne contraignît les dieux à lui rendre le même honneur. Cependant il trouva plus conforme à ſa dignité de communiquer par écrit ſes propoſitions, que de commettre ſa modeſtie à la néceſſité d'étaler lui-même ſes ſervices, & de recevoir d'un peuple flatteur une infinité d'applaudiſſemens; c'eſt Tite-Live qui le dit, *liv. XXXI.* La guerre fut conclue contre Philippe. Ce fut alors que pour honorer Attalus, on propoſa d'ajouter une nouvelle tribu aux dix anciennes, & de la nommer *Attalide*. Ce prince regna 44 ans, & en vécut 72. Il aima les Philoſophes, ſe ſervit de ſes richeſſes en homme magnanime, fut fidele à ſes alliés, & éleva très-bien ſes quatre fils.

Eumenès II. l'aîné de tous, lui ſuccéda. Il étoit d'un tempérament infirme, mais d'une grandeur de courage qui ſuppléoit à la foibleſſe de ſon corps. Il aimoit ſouverainement la gloire; il fut magnifique, & combla de bienfaits pluſieurs villes greques & pluſieurs particuliers. Il étendit au long & au large les bornes de ſes états, & ne fut redevable de cet aggrandiſſement qu'à ſon induſtrie & qu'à ſa prudence. Il ſe tint inviolablement attaché à l'alliance des Romains, & il en tira de grandes utilités. Il mou-

rut fort âgé l'an 596, laiſſant la tutelle de ſon fils à ſon frere Attale.

Celui-ci commença ſa régence par une action glorieuſe, ce fut de rétablir Ariarathe dans le royaume de Cappadoce. Il ſe ſignala par pluſieurs autres faits, & mourut l'an 616; enſuite de quoi ſon pupille Attale III. regna ſeul.

Ce prince fut ſurnommé *Philometor*, en vertu de ſa piété pour ſa mere, qui même fut cauſe de ſa mort; car comme il lui creuſoit un tombeau, il fut frappé du ſoleil ſur la tête, & mourut en ſept jours. Il aima extrêmement l'agriculture, & même il compoſa ſur ce ſujet des livres qui n'étoient pas inconnus à Varron, à Pline & à Columele. Il entendoit très-bien la matiere médicale & la fonte des métaux; mais il ternit ſes vertus & ſes talens par un penchant à la cruauté. Il fit mourir pluſieurs perſonnes illuſtres, ce qui le jetta dans une triſte mélancholie; il ſe couvrit alors, pour ainſi dire, de ſac & de cendre, abandonna le ſoin des affaires, & ne s'occupa que du ſoin de ſon jardin. Il mourut environ l'an 621; & comme il n'avoit point d'enfans, il inſtitua pour ſon héritier le peuple romain.

Ainſi finit le royaume de *Pergame*, qui dans l'eſpace de 150 années étoit devenu fort puiſſant, & où la magnificence fut ſi éclatante, quelle paſſa en proverbe. Il ſuffit de lire les Poëtes & leurs commentateurs pour n'en pas douter:

Attalicis conditionibus
Nunquam dimoveas.

C'eſt Horace qui parle ainſi des richeſſes d'Attale. Properce en dit bien davantage:

Nec mihi tunc fulcro ſternatur lectus eburno
Nec ſit in Attalico mors mea mixta toro.
Eleg. xiij. *liv. II.*

Attalicas ſupra veſtes, atque omnia magnis
Gemmea ſint ludis, ignibus iſta dabis.
Eleg. xvij. *l. III.*

Les tapiſſeries ne furent connues à Rome que depuis qu'on y eut tranſporté celles d'Attalus. Ce prince fut l'inventeur de la broderie d'or: *aurum intexere in eâdem Aſiâ, invenit Attalus rex.*

Enfin je ne dois pas oublier de dire que l'émulation de Ptolomée, roi d'Egypte, & d'Eumenès, roi de *Pergame*, à qui dreſſeroit une plus belle bibliotheque, fut cauſe que le roi d'Egypte fit interdire le tranſport du papier; mais l'on trouva à *Pergame* l'art de préparer des peaux, c'eſt-à-dire le parchemin, pour y ſuppléer. C'eſt donc encore à cette ville de Myſie qu'eſt dûe la gloire de l'invention d'une choſe qui aſſure aux hommes une ſorte d'immortalité.

M. l'abbé Sevin a donné dans le recueil des Inſcriptions, *tom. XII. in-4°.* trois ſavans mémoires ſur les rois de *Pergame*; c'eſt l'hiſtoire complette de ce royaume: il faut la lire, elle ne laiſſe rien à deſirer. J'ajouterai ſeulement qu'Athénodore, ſurnommé *Cordylion*, célebre philoſophe ſtoïcien, étoit de *Pergame*, où il demeura une grande partie de ſa vie, conſidéré de tout le monde, & refuſant conſtamment les graces & les honneurs que les rois & les généraux voulurent lui faire. Caton le jeune étant en Aſie à la tête d'une armée, & ayant oui parler du grand mérite de cet homme illuſtre, ſouhaita extrêmement de l'avoir auprès de lui; mais perſuadé qu'une ſimple lettre ne pourroit l'engager à ſortir de ſa retraite, il prit le parti de ſe rendre lui-même à *Pergame*, capitale du royaume d'Attale, & à force de ſollicitations & de prieres, il engagea Athénodore à le ſuivre dans ſon camp, & de-là à Rome, où il revint avec lui en triomphe, plus content de l'acquiſition qu'il venoit de faire, que Lucullus & Pompée ne pouvoient l'être de toutes leurs conquêtes. Athénodore demeura juſqu'à ſa mort avec Caton, dans la maiſon duquel il mourut, ainſi que nous l'apprend Strabon, *l. XIV. pag. 674.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERGAMO, (*Géogr. mod.*) ville bâtie ſur les ruines de Pergame, dans la grande Myſie, & dont on peut voir l'*article n°. 4.*

Pergamo eſt une ville de la Natolie, à 34 milles de Smyrne, & à 20 de Thyatire. Elle eſt aſſiſe au pié d'une montagne qu'elle a au nord, dans une belle plaine, fertile en grains, où paſſent le *Titanus* & le *Caïcus*, qui ſe déchargent dans la riviere d'Hermus. Voici ce qu'en diſoit M. Spon dans le dernier ſiecle.

A côté de la ville paſſe le ruiſſeau rapide appellé anciennement *Selinus*, qui court au S. S. E. & ſe va rendre dans le Caïcus. De l'autre côte du Selinus il y a une égliſe qui portoit le nom de *Sainte Sophie*, & qui eſt convertie préſentement en moſquée. Dans le quartier oriental de la ville, on voit les ruines d'un palais; c'étoit peut-être la demeure des rois du pays. De toutes les colonnes qui enrichiſſoient cet édifice, il n'en reſte que cinq de marbre poli, hautes ſeulement de 21 piés, & l'on en voit encore quelques-unes de l'autre côté de la rue.

Vers la pointe méridionale de la ville, il y a aux deux côtés du grand chemin, deux petites collines artificielles ſur leſquelles étoient deux forts pour garder l'entrée de la ville, & au levant il y en avoit deux autres ſemblables. On voit près de-là un grand vaſe de marbre de 21 piés de tour, gravé d'un bas-relief d'hommes à cheval.

Le long de la montagne, vers le S. O. ſe voient les ruines d'un aqueduc, qui a encore ſix arcades, ſur un ruiſſeau, & au midi de ces arcades, il y en a ſix autres avec de grandes voûtes, que les Turcs appellent *kiſſerai*. De-là en tirant encore plus vers le S. on apperçoit les ruines d'un théâtre ſur le penchant de la colline.

Parmi les débris de marbre, on trouve une inſcription ancienne, conſacrée par le ſénat & par le peuple de Pergame à l'honneur de Caïus Antius Aulus Julius Quadratus. L'inſcription porte qu'il avoit été deux fois conſul, & proconſul d'Aſie, qu'il avoit eu pluſieurs emplois dans diverſes provinces particulieres en Candie & en Cypre; enfin, qu'il avoit été éparque de Syrie, ſous l'empereur Trajan, & grand bienfaiteur de Pergame.

Les Chrétiens de *Pergamo* ſont aujourd'hui en pauvre état, puiſqu'ils ne ſont qu'au nombre d'une douzaine de familles qui cultivent la terre; la ville n'eſt peuplée que d'environ deux mille turcs. Voilà les ſucceſſeurs des Eumenès & des Attales.

Télephe, grammairien, naquit à *Pergamo* vers l'an 118 de Jeſus-Chriſt. Il compoſa l'hiſtoire de ſa patrie, les vies des poëtes comiques & tragiques, & un grand traité des lois, des uſages & des tribunaux d'Athènes. (*D. J.*)

PERGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Ligurie. C'eſt aujourd'hui Bregançon, ſur la côte de Provence, vis-à-vis les îles d'Hières; car la Ligurie s'eſt autrefois étendue juſques-là.

PERGASE, ſ. f. (*Hiſt. d'Athènes.*) l'une des démarchies ou intendances, ſelon leſquelles le pays de l'Attique étoit diſtribué. La *pergaſe* ſe trouvoit dans la tribu érechthéide. (*D. J.*)

PERGE, (*Géog. anc.*) *Perga*, ville de Pamphylie, ſelon Strabon, *l. XIV. p. 667.* Ptolomée, *l. V. c. v.* & Pline *l. V. c. xxvij.* Elle étoit dans les terres, à 8 milles de la mer. Ortelius dit qu'on la nomme préſentement *Pirgi.*

Pomponius Mela, *l. I. c. xjv.* la place entre les fleuves Ceſtron & Cataractes, & il nous apprend qu'il y avoit un temple de Diane *Pergée*, ainſi appellée du nom de cette ville. Ce temple, ſelon Strabon, étoit ſitué ſur une hauteur voiſine; il étoit fort an-

cien, & on l'avoit en grande vénération, ainſi que l'atteſte Ciceron. *Pergæ fanum antiquiſſimum & ſanctiſſimum Dianæ ſcimus eſſe, id quoque à te nudatum & ſpoliatum eſſe, ex ipſa Diana quod habebat auri detractum, atque ablatum eſſe dico. Orat. 6.* in Verrem. Quoique la Diane d'Ephèſe ſurpaſſât la Diane de *Perge*, celle-ci ne laiſſoit pas d'avoir bonne part à la dévotion des peuples.

Il s'y faiſoit tous les ans une nombreuſe aſſemblée; c'eſt alors, ſans doute, que l'on y chantoit les hymnes que Damophila, contemporaine de Sappho, avoit compoſées en l'honneur de cette déeſſe, & qui ſe chantoient encore au tems d'Apollonius de Tyane. Il y a pluſieurs médailles qui parlent de la Diane de *Perge*, Περγαία ἄρτεμις. *Voyez* Spanheim *de præſtant. & uſu numiſmat. p. 782.*

Il eſt fait mention de *Perge* dans les actes des Apôtres, *c. xiij. v. 14.* Comme elle n'étoit pas maritime, il faut que ſaint Paul ait remonté le fleuve Ceſtron pour y arriver, ou qu'il ſoit allé par terre, dans le deſſein qu'il avoit d'y annoncer l'Evangile.

Perge eſt à-préſent en un triſte état: le ſiége archiépiſcopal en a été transféré à Attalia, l'une des 14 villes qui en dépendoient auparavant.

Le fameux géometre *Apollonius*, dont on a un un traité des *ſections coniques*, étoit natif de *Perge*. Il vivoit ſous la 134. olympiade, vers l'an 244 de Jeſus-Chriſt, & au commencement du regne de Ptolomée Evergetes, roi d'Egypte. Il étudia long-tems à Alexandrie ſous les diſciples d'Euclide, & il mit au jour pluſieurs ouvrages, dont il ne nous reſte que celui des ſections coniques, que pluſieurs auteurs anciens ou modernes ont commenté ou traduit. Nous avons encore le commentaire qu'Eutocius d'Aſcalon fit ſur les quatre premiers livres de cet ouvrage, avec quelques lemmes & corollaires de ſa façon. Nous avons auſſi au nombre de 65, les lemmes que Pappus diſpoſa ſur les coniques d'Apollonius. Entre les modernes, il faut lire (Vincentio) Viviani, *de maximis & minimis geometrica divinatio, in quintum librum conicorum Apollonii Pergæi.* Florence 1659, *in-fol.* (*D. J.*)

PERGÉE, adj. (*Mythol.*) ſurnom de Diane pris d'une ville de Pamphylie, où cette déeſſe étoit honorée. La Diane *Pergée* eſt repréſentée tenant une pique de la main gauche, & une couronne de la droite; à ſes piés eſt un chien qui tourne la tête vers elle, & qui la regarde, comme pour lui demander cette couronne qu'il a méritée par ſes ſervices. (*D. J.*)

PERGUBRIOS, ſ. m. (*Idolâtrie.*) nom propre d'un faux-dieu des anciens Lithuaniens & Pruſſiens. ſelon Hartſnoch, dans ſa deuxieme diſſertation *de feſtis vet. Pruſſiorum.* Cet auteur fertile en fictions, dit que ce dieu préſidoit aux fruits de la terre; que ces anciens peuples célébroient ſa fête le 22 Mars, en paſſant la journée en réjouiſſances, en feſtins, & particulierement à boire une grande quantité de biere. (*D. J.*)

PERGUS, *ou* PERGUSA, (*Géog. anc.*) lac de l'île de Sicile, à 5 milles de la ville d'Enna, du côté du midi. Les Poëtes diſent que c'eſt près de ce lac que Pluton ravit Proſerpine. Comme les anciens avoient beaucoup de vénération pour le lac de *Pergus*, on croit que c'eſt de ce lac dont Claudien entend parler dans ces vers:

. . . . . *Admittit in altum*
Cernenteis oculos; & late pervius humoï
Ducit in offenſos liquido ſub gurgite viſus:
Imaque perſpicui prodit ſecreta profundi.

Ce lac a quatre milles de circuit; & au lieu qu'il ſe trouvoit autrefois au milieu d'une forêt, aujourd'hui ſes bords ſont plantés de vigne: on ny voit point de poiſſons, mais on y pourroit pêcher une prodigieuſe quantité de couleuvres. (*D. J.*)

PÉRI, ſ. m. (*Terme de roman aſiatique.*) Les *péris* ſont dans les romans des Perſans, ce que ſont dans les nôtres les fées; le pays qu'ils habitent ſont le *Genuiſtan*, comme la Féerie eſt le pays où nos fées réſident. Ce n'eſt pas tout, ils ont des *péris* femelles, qui ſont les plus belles & les meilleures créatures du monde; mais leurs *péris* mâles (qu'ils nomment *dives* & les Arabes *giun*) ſont des eſprits également laids & méchans, des génies odieux qui ne ſe plaiſent qu'au mal & à la guerre. *Voyez*, ſi vous ne m'en croyez pas, la *bibliotheque orientale* de d'Herbelot. (*D. J.*)

PÉRI, (*Blaſon.*) Le terme *péri* ſe dit des pieces qui ſont extrêmement raccourcies, à la différence de celles qu'on appelle *alaiſées*. Les cadets de Bourbon briſent leurs armes d'un bâton *péri en bande*, & les batards, d'un bâton *péri en barre.* (*D. J.*)

PERIANTHIUM, (*Botan.*) calice particulier de la fleur. Ce mot, dans le ſyſtème de Linnæus, déſigne cette eſpece de calice qui eſt compoſé de pluſieurs feuilles, ou d'une ſeule feuille diviſée en divers ſegmens qui environnent la partie inférieure de la fleur. (*D. J.*)

PÉRIAPTE, ſ. m. (*Médec. anc.*) Les anciens nommoient *périaptes* les remedes qu'on mettoit extérieurement ſur ſoi, pour prévenir de certains maux, ou pour les guérir, *&c.* Pline dit que de ſon tems quelques gens croyoient rendre les chevaux infatigables à la courſe, en leur attachant des dents de loup. On portoit ſur ſoi certaines pierres précieuſes contre la jauniſſe, le mal caduc, *&c.* Ces pratiques ſuperſtitieuſes ſe ſont perpétuées juſqu'à nous, & ſe perpétueront juſqu'à la fin des ſiecles. Les hommes dans tous les tems & dans tous les pays, ont un grand fond de crédulité pour ces ſortes de remedes, qui n'ont d'autre vertu que celle qu'ils empruntent d'une imagination vivement frappée. (*D. J.*)

PÉRIBOLE, ſ. m. (*Littér.*) eſpace de terre planté d'arbres & de vignes qu'on laiſſoit autour des temples; il étoit renfermé par un mur conſacré aux divinités du lieu; & les fruits qui en provenoient appartenoient aux prêtres. C'eſt ce que les Latins appelloient *templi conceptum*, ſelon Hoffman, qui cite les notes de Saumaiſe ſur Solin. *Peribolus* étoit le même que *ſacellum*, lieu ſans toît & conſacré aux dieux. Le *péribole* des égliſes des premiers chretiens, contenoit des cellules, des petits jardins, des bains, des cours & des portiques; ces lieux étoient des aſyles pour ceux qui s'y étoient réfugiés, comme nous l'apprend une conſtitution de Théodoſe & de Valentinien. (*D. J.*)

PÉRIBOLE, ſ. f. (*Lexicog. medic.*) περιβολὴ, de περιβωλλεῖν, *environner*; terme employé fréquemment par Hippocrate, & en différens ſens dans ſes ouvrages. Il déſigne communément un *tranſport* des humeurs, ou de la matiere morbifique des parties internes ſur la ſurface du corps. (*D. J.*)

PERIBOLOS, (*Critiq. ſacr.*) Ce mot grec déſigne dans Ezéch. *xlvij. 7.* l'enceinte, la clôture, la baluſtrade, le mur qui entouroit le parvis deſtiné pour les prêtres. Il ſignifie, dans le I. des Macchab. *xiv. 48*, une *galerie* qui environnoit le ſanctuaire. (*D. J.*)

PERIBOLUS *ou* PERIBOLUM (*Géog. anc.*) Denis de Byſance, *p. 10.* dans ſa deſcription du Boſphore de Thrace, dit qu'après le bois d'Apollon ou trouvoit le *Péribolus* où les Rhodiens attachoient leurs vaiſſeaux pour les garantir des tempêtes. Il ajoute que de ſon tems il en demeuroit encore trois pierres, & que le reſte étoit tombé de vieilleſſe. Le mot περιβολος & *peribolus*, dans la deſcription dont Denis de Byzance l'accompagne, ſemble dire que c'étoit un mole, une muraille, ou un quai revêtu. Pierre Gylles, *de Boſphoro trac. l. II. c. viij.* juge que ce lieu eſt le même que les pécheurs nomment aujourd'hui *Rhodaci-*

nion ; & il fonde ce jugement non-ſeulement ſur le rapport des noms, mais encore ſur la ſituation des lieux ; Denis de Byzance plaçant le lieu où les Rhodiens attachoient leurs vaiſſeaux, préciſément dans l'endroit appellé aujourd'hui *Rhodacinion*. On n'y voit préſentement qu'une groſſe pierre qui ſort au-deſſus de l'eau, & qui tient à d'autres pierres qu'on jetta autrefois dans l'eau pour y fonder un mole qui formoit un port.

Peribolus eſt un mot grec qui ſignifie proprement une *enceinte*. La traduction des Septante d'Ezéchiel, *c. xlii. v. 7.* emploie ce terme pour ſignifier un *mur* du parvis des prêtres qui avoit 50 coudées de long, ce qui étoit toute la longueur des appartemens qui environnoient ce parvis. (*D. J.*)

PÉRICARDE, ſ. m. (*Anatom.*) capſule membraneuſe, ou poche dans laquelle le cœur eſt renfermé. *Voyez* CŒUR.

Ce mot eſt formé des mots grecs *περι*, *autour*, & *καρδια*, *cœur*. Le *péricarde* eſt compoſé de deux membranes : leur figure eſt conique comme celle du cœur; & le cœur n'y eſt point trop ſerré, afin de pouvoir faire aiſément les battemens. *Voyez* CŒUR.

Le *péricarde* environne tout le cœur inférieurement ; il ſe colle dans toute la longueur de ſa ſurface inférieure au diaphragme, dont on ne peut le ſéparer. Antérieurement il en couvre le plan convexe ; & s'élevant un peu plus haut, il adhere d'abord poſtérieurement & obliquement à la veine cave ; il donne enſuite la faux ou cette petite cloiſon qui ſe trouve entre la veine cave, l'aorte, & l'artere pulmonaire ; il donne une gaîne au canal artériel, tient alors à l'artere pulmonaire, entre l'artere & la veine de ce nom ; forme une faux très-ſenſible. La partie antérieure du *péricarde* tient avec la partie poſtérieure à cette faux ; elle eſt diviſée en deux parties par les bronches : la ſupérieure eſt entre les grandes arteres & la diviſion de la trachée-artere, & devant cette trachée il ſe continue à l'inférieure, qui diſtingue le ſinus pulmonaire de la plevre ; & ſous le ſinus il adhere au diaphragme. Il ſe termine latéralement aux inſertions des vaiſſeaux pulmonaires, auxquels il donne des gaînes dans le poumon, outre celles qu'ils ont de ſa membrane externe & le tiſſu cellulaire : car le *péricarde* eſt fait de deux fortes membranes ſéparées par un tiſſu cellulaire. On diſtingue aiſément deux lames dans l'endroit où les nerfs paſſent au cœur, car ils y ſerpentent dans les interſtices de ces deux membranes : l'extérieur de ces lames avec le tiſſu cellulaire, donne des gaînes à l'aorte, à l'artere pulmonaire, aux veines caves & pulmonaires. *Voyez* Vinſlow.

Nous ne manquons pas d'obſervations qui nous apprennent que le *pericarde* ne ſe trouve pas toujours non ſeulement dans le chien & dans pluſieurs autres animaux, mais dans l'homme même. Vieuſſens fait mention de pluſieurs hommes d'une ſanté parfaite, qui n'avoient point de *pericarde :* il s'accorde en cela avec Colombus. Ces obſervations ſont-elles bien certaines ? Ce ſac fort mince dans certains animaux, & qui dans l'homme ſe colle quelquefois au cœur, n'en auroit-il pas impoſé à ceux qui les ont faites ? Il ſe trouve en effet fort & charnu, même dans les amphibies, comme dans le crocodile & dans la tortue. Le poiſſon qu'on nomme *lamproie* a un *péricarde* preſque cartilagineux ; & l'on trouve très-certainement cette même capſule dans le hériſſon, qui en manque, ainſi que le chien de mer, ſi l'on veut croire d'autres auteurs.

On obſerve dans le *péricarde* une eau qui paroît filtrée par des arteres exhalantes de toutes ces parties, & cette eau ſert à humecter le cœur, qui deſſéché par ſon mouvement continuel, eût néceſſairement contracté des adhérences avec les parties voiſines, comme je l'ai obſervé dans un cadavre que j'ouvris, & dans lequel je trouvai le cœur collé par-tout au *péricarde*, qui étoit plus épais qu'à ſon ordinaire.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur cette liqueur. Quelques-uns prétendent qu'elle n'eſt point naturelle, & qu'elle eſt l'effet forcé des agonies qui ſurviennent à l'article de la mort. En effet, les anatomiſtes ſont embarraſſés pour ſavoir d'où cette liqueur peut venir, & quels en ſont les vaiſſeaux ſecrétoires. Les uns admettent des glandes pour la filtrer, d'autres prétendent que ce ſont des arteres exhalantes. Le docteur Keil, dans ſon *traité des ſecrétions animales*, prétend que la liqueur du *péricarde* doit être la plus fluide de toutes celles qui ſe ſéparent dans le corps, parce que les parties s'uniſſent les premieres, & ſont ſéparées les premieres ; car ces particules qui s'uniſſent les premieres doivent avoir la plus grande force attractive, par conſéquent elles doivent être plus ſphériques & plus ſolides : donc elles doivent ſe toucher par moins de ſurface, & par conſéquent avoir plus de fluidité. *Voyez* FLUIDITÉ.

PÉRICARDIAIRE, adj. (*Médec.*) épithete qu'on a donné aux vers qui s'engendrent dans le péricarde ou la capſule du cœur. *Voyez* VERS & PÉRICARDE.

M. Andry met les vers *pericardiaires* au nombre des douze eſpeces de vers qui peuvent s'engendrer dans le corps de l'homme ; ces vers occaſionnent quelquefois des convulſions, dont le paroxyſme ne dure que fort peu de tems, mais revient continuellement.

Ceux qui ſont attaqués de cette maladie, ont le viſage extrêmement pâle, le pouls petit, de grands maux de poitrine & d'eſtomac, quelquefois auſſi des palpitations de cœur, *voyez* PALPITATION. M. Andry ajoute que ces vers cauſent quelquefois des morts ſubites.

Ces vers ont la même cauſe & la même origine que les autres ; il faut y employer les mêmes remedes. *Voyez* VERS & VERMIFUGE.

On a éprouvé que l'élixir de Garus donné par cuillerée, ſeroit fort utile dans la ſyncope cauſée par ces vers.

PÉRICARDINE, *en Anatomie*, nom des arteres & des veines qui ſe diſtribuent au péricarde. *Voyez* PERICARDE.

PÉRICARPE, ſ. m. (*Botan.*) ce mot déſigne tout ce qui environne le fruit des végétaux, ſoit membrane, coſſe ou pulpe, de *περὶ*, *autour*, & *καρπὸς*, *fruit ;* mais dans le ſyſtème des botaniſtes modernes, le *péricarpe* eſt l'enveloppe des graines de chaque plante ; il eſt formé par le germe du piſtil groſſi, & ne ſe trouve pas dans tous les fruits.

On diſtingue huit eſpeces de *péricarpes ;* ſavoir la capſule, la coque, la ſilique, la gouſſe, le fruit à noyau, la pomme, la baie, & le cône.

La capſule, *capſula*, eſt compoſée de pluſieurs panneaux élaſtiques, renfermant des graines dans une ou pluſieurs loges, d'où viennent les dénominations de capſules uniloculaires, & multiloculaires.

La coque, *conceptaculum*, a les panneaux mous.

La ſilique, *ſiliqua*, eſt compoſée de deux panneaux qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui ſont ſéparés par une cloiſon membraneuſe.

La gouſſe, *legumen*, eſt un *péricarpe* oblong à deux coſſes, & les ſemences ſont attachées aux limbes ſupérieures de chacune.

Le fruit à noyau, *drupa*, eſt compoſé d'une pulpe charnue contenant un noyau.

La pomme ou fruit à pepin, *pomum*, a une pulpe charnue, où ſont les graines, dans une enveloppe membraneuſe.

La baie, *bacca*, a une pulpe ſucculente qui renferme les ſemences.

Le cône, *ſtrobilus*, eſt compoſé d'écailles contournées par le haut. (*D. J.*)

PÉRICHONDRE, ſ. m. *en Anatomie*, membrane qui recouvre les cartilages, & qui eſt à leur égard ce que le périoſte eſt aux os. *Voyez* PÉRIOSTE.

PÉRICHORES, JEUX, (*Antiq. grecq.*) les Grecs donnoient ce nom aux jeux qui n'étoient ni ſacrés ni périodiques, & dans leſquels les vainqueurs recevoient pour prix, non une ſimple couronne, comme dans les grands jeux, mais ou de l'argent ou quelque choſe d'équivalent : on donnoit des phioles d'argent à Marathon, un bouclier d'airain dans les jeux célébrés à Argos en l'honneur de Junon. Dans les théoxénies, le prix étoit une ſorte de robe appellée *læna*. Dans les tacées, les vainqueurs recevoient des amphores de quelque métal ; en un mot toutes les récompenſes étoient lucratives, & par conſéquent ignobles : auſſi ces jeux ne ſe célébroient que pour des habitans des villes & bourgs du voiſinage, comme l'indique le nom même ; car *périchore* veut dire *voiſin*, *voiſinage*. (*D. J.*)

PÉRICLITER, v. n. (*Gram.*) être en péril : cette affaire *périclite* entre ſes mains : cet effet *périclite*.

PÉRICLYMENUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de tuyau, profondément découpée, & ſoutenue par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ſemence applatie & arrondie. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte deux eſpeces de ce genre de plante, celle de Virginie toujours verte, & celle des Indes à fleur jaune ; il faut y joindre celle du Chily que nous allons décrire.

Le *périclymenum* du Chily s'éleve en forme d'arbriſſeau diviſé en pluſieurs bras, couverts d'une écorce griſe-brune : chaque rameau finit par un bouquet de fleurs, dont le nombre eſt indéterminé, tantôt pairs, tantôt non-pairs : chaque fleur eſt un tuyau, rouge-de-ſang, rond, fermé par le bas, & ouvert par le haut, découpé en quatre lobes juſques vers ſa partie moyenne : des parois internes de la fleur ſortent quatre étamines jaunes, enfilées par un ſtile plus long que ne ſont les étamines ; la fleur étant paſſée, le calice devient un fruit ſemblable à nos olives, en groſſeur & en couleur, revêtu d'une peau fort mince. Il renferme une chair douçâtre, blanche & gommeuſe, & contient un noyau dur, oſſeux : on employe cet arbriſſeau pour teindre en noir les étoffes, qui ne ſe déchargent pas comme celles d'Europe ; cette teinture ſe fait en partie avec de la terre noire du pays, en partie avec le bois de cette plante, briſé en petits morceaux : on fait bouillir le tout enſemble dans de l'eau commune, juſqu'à ſuffiſante cuiſſon. (*D. J.*)

PÉRICRANE, ſ. m. (*Anatom.*) nom que les Anatomiſtes donnent à une membrane ſolide & épaiſſe qui couvre le crâne par-dehors. *Voyez* CRANE.

Ce mot eſt formé des mots grecs περι, *autour*, & κρανιον, *crâne*. Quelques auteurs donnent à cette membrane le nom général de *périoſte*, à cauſe qu'elle eſt adhérente à l'os : d'autres la diviſent en deux membranes ; & ils appellent *péricrâne* celle des deux qui enveloppe immédiatement le crâne, & *périoſte* celle qui eſt plus extérieure. En effet, le *péricrâne* eſt une double membrane, compoſée comme beaucoup d'autres, de deux tuniques. On croit qu'il prend ſon origine de la dure-mere, qui paſſant à-travers les ſutures du cerveau, forme cette membrane épaiſſe par différens filamens : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on trouve que le *péricrâne* eſt attaché à la dure-mere par des fibres qui traverſent les ſutures.

Vers l'origine des muſcles temporaux les deux tuniques du *péricrâne* ſe partagent : l'extérieure paſſe par-deſſus ces muſcles, & l'intérieure demeure toujours adhérente au crâne. *Voyez* PÉRIOSTE.

PÉRIDOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) c'eſt le nom que les jouailliers françois donnent à une pierre précieuſe d'une couleur verdâtre, qui tire un peu ſur le jaune. Quelques-uns ont cru que cette pierre étoit le *praſius* des anciens : d'autres, avec plus de probabilité, ont conjecturé que le *péridot* étoit la chryſographe. Quoi qu'il en ſoit, de ces ſentimens, M. Lehmann, de l'académie de Berlin, a publié, en 1755, un mémoire dans le recueil de cette académie ; il y fait voir les erreurs des auteurs ſur la pierre que les anciens appelloient *chryſopraſe*, qu'ils ont confondu avec la chryſolite, le chryſoberille, le *praſius*, ou le *praſitis*, l'émeraude, les topazes, *&c.* Enſuite il nous apprend avoir trouvé en Siléſie, près d'un village appellé *Koſemitz*, une pierre à qui il prétend que convient le nom de *chryſopraſe*. Cette pierre eſt d'un verd céladon ou verd pomme ; elle n'a que très-peu de tranſparence ; elle eſt ordinairement remplie de taches blanches qui nuiſent à ſa pureté, & la couleur en eſt en général trouble. Au-reſte, cette pierre prend un très-beau poli & ſe taille en facettes. Cette pierre, que M. Lehmann appelle *chryſopraſe* ſe trouve dans des couches en morceaux détachés ou fragmens, qui ſont ordinairement renfermés dans de l'asbeſte, qui leur ſert d'enveloppe ou de matrice ; & ces fragmens ſont accompagnés de pierres d'un beau verd, un peu tendres, & mêlées d'une terre verte : ces pierres ne prennent point le poli. *Voyez les Mémoires de l'académie de Berlin, année 1755, pag.* 202.

Il eſt certain que la pierre que M. Lehmann appelle *chryſopraſe* eſt d'une couleur verte très-agréable ; mais ſon peu de tranſparence, & les défauts dont elle eſt remplie, l'empêcheront d'être eſtimée des Jouailliers. (—)

PÉRIDROME, ſ. m. (*Archit. anc.*) c'eſt, dans une périptere, l'eſpace, la galerie, l'allée qui regne entre les colonnes & le mur. Les *péridromes* étoient des promenades chez les Grecs. *Voyez* Saumaiſe ſur Solin. (*D. J.*)

PERIÉGÈTE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) les *periégètes* Περιηγηται, étoient des miniſtres du temple de Delphes. Ce terme doit être conſervé, parce que le mot d'*interprete* n'exprime pas entierement le mot grec ; le mot de *guide* ne l'exprime pas non-plus. Ces miniſtres étoient guides & interpretes tout enſemble. Ils s'occupoient à promener les étrangers par toute la ville de Delphes, pour les deſennuyer du long ſéjour qu'ils étoient obligés d'y faire ; ils leurs montroient les offrandes que la piété des peuples y avoit conſacré ; ils leurs apprenoient par qui telle ſtatue, tel tableau avoit été donné, quel en étoit l'artiſte, dans quel tems & à quelle occaſion on l'avoit envoyé ; enfin c'étoient des gens pleinement inſtruits de toutes les antiquités de la ville & du temple.

PERIER, ſ. m. *terme de Fondeur*, c'eſt un morceau de fer emmanché au bout d'une perche ; on s'en ſert à ouvrir les fourneaux, pour faire couler le métal lorſque les Fondeurs veulent jetter quelques ouvrages en bronze. (*D. J.*)

PERIGÉE, ſ. m. *terme d'Aſtronomie*, qui ſignifie le point de l'orbite, du ſoleil ou de la lune, où ces planetes ſont le plus près de la terre, ou en général le point de la plus petite diſtance d'une planete à la terre. *Périgée* eſt oppoſé à *apogée*. *Voyez* APOGÉE. *Voyez auſſi* PÉRIHELIE & APHÉLIE.

PÉRIGORD, LE, (*Geog. mod.*) province de France, qui a au nord l'Angoumois, au levant la Saintonge, à l'orient d'hiver elle touche le Baſadois & le Bourdelois, au midi elle a l'Agénois, à l'orient d'été le Quercy & le Limoſin.

Son nom vient de celui des anciens peuples *Petrocorii* ou *Petricorii*, qu'on a corrompu dans le cinquieme ſiecle en *Petricordii*. Ces peuples qui ſont connus dans les commentaires de Céſar, étoient

alors du nombre des Celtes, & Auguſte les mit ſous l'Aquitaine. Cette province ayant été diviſée en deux ſous Valentinien I. les *Petricorii* furent attribués à la ſeconde, & eurent pour métropole Bourdeaux; leur capitale s'appelloit *Veſuna*, comme nous l'apprenons de Ptolomée: mais dans le quatrieme ſiecle, la ville quitta entierement ce nom pour prendre celui du peuple *Petricorii*, d'où on fit *Petricordium* & *Petricorium*, aujourd'hui Périgueux.

Le *Périgord* vint au pouvoir des Goths dans le commencement du v. ſiecle; dans le ſuivant il fut pris ſur eux par les François. Les rois de Neuſtrie Mérovingiens l'ont poſſédée juſqu'au tems du duc Eudes, qui ſe rendit abſolu dans l'Aquitaine, & ce fut Pepin, pere de Charlemagne, qui conquit le *Périgord* ſur Gaïfre, petit-fils d'Eudes. Les Carlovingiens, qui ont regné dans la France occidentale, ont eu juſqu'au dixieme ſiecle le même pays, qu'ils gouvernoient par des comtes, qui n'étoient que de ſimples officiers.

Dans la ſuite des tems, Charles, duc d'Orléans, comte de *Périgord*, ayant été fait priſonnier par les Anglois, vendit, l'an 1437, ſon comté de *Périgord* à Jean de Blois, comte de Penthievre, qui le laiſſa à ſon fils Guillaume. Celui-ci n'eut qu'une fille, nommée *Françoiſe*, qui épouſa Alain, ſire d'Albret, biſayeul de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Jeanne apporta tous ſes états en mariage à Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV. qui ayant ſuccédé au royaume de France après la mort d'Henri III. unit à la couronne le *Périgord*, avec ſes autres biens patrimoniaux.

Le *Périgord* a environ trente-trois lieues de long ſur vingt-quatre de large. On le diviſe en haut & bas *Périgord*, ou bien en blanc & en noir. Périgueux eſt la capitale de tout le *Périgord*. Sarlat eſt la principale ville du bas *Périgord*, nommé *Périgord noir*, parce qu'il eſt plus couvert de bois.

Les rivieres de cette province ſont la Dordogne, la Vezere, l'Iſle, & la haute Vezere: ces trois dernieres ne ſont navigables que par le ſecours des écluſes. L'air du pays eſt pur & ſec. Il abonde en mines d'excellent fer, & ſes montagnes ſont couvertes de noyers & de châtaigniers. Il s'y trouve auſſi quelques ſources d'eaux médicinales.

Mais le *Périgord* doit à jamais ſe glorifier d'avoir donné le jour à M. *de Fenelon*, archevêque de Cambrai. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens; tous partent d'un cœur plein de vertu, mais ſon Télémaque l'inſpire. On apprend, en le liſant, à s'y attacher, dans la bonne comme dans la mauvaiſe fortune, a aimer ſon pere & ſa patrie, à être roi, citoyen, ami, eſclave même ſi le ſort le veut. Trop heureuſe la nation pour qui cet ouvrage pourroit former un jour un Télémaque & un Mentor.

« Il a ſubſtitué dans ce poëme une proſe cadencée » à la verſification, & a tiré de ſes fictions ingénieuſes, une morale utile au genre humain. Plein de » la lecture des anciens, & né avec une imagination » vive & tendre, il s'étoit fait un ſtyle qui n'étoit » qu'à lui, & qui couloit de ſource avec abondance.

» Les éditions du Télémaque furent innombrables. Il y en a plus de trente en anglois, & plus de » dix en hollandois. C'eſt en vain qu'en examinant » ce poëme à toute rigueur, on a cru y reprendre des » deſcriptions trop uniformes de la vie champêtre, » il eſt toujours vrai que cet ouvrage eſt un des plus » beaux monumens d'un ſiecle floriſſant. Il valut à » ſon auteur la vénération de toute l'Europe, & lui » vaudra celle des ſiecles à venir.

» Les Anglois ſur-tout, qui firent la guerre dans » ſon diocèſe, s'empreſſerent à lui témoigner leur » reſpect. Le duc de Malborough prenoit autant ſoin » qu'on épargnât ſes terres, qu'il en eût pris pour » celles de ſon château de Blenhein: enfin M. de Fe» nelon fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il » avoit élevé ». Voici ſon épitaphe, qui n'eſt pas un éloge; mais un portrait.

Omnes dicendi lepores virtuti ſacravit ac veritati; & dùm ſapientiam ſpirat, ſemetipſum inſcius retexit. Bono patriæ unice intentus, regios principes ad utilitatem publicam inſtituit. In utrâque fortunâ ſibi conſtans; in proſperâ aulæ favores ut dùm prenſaret, adeptos etiam abdicavit; in adverſâ Deo magis adhæſit. Gregem ſibi creditum, aſſiduâ fovit præſentiâ, verbo nutrivit, exemplo erudivit, opibus ſublevavit. Exteris perindè carus ac ſuis, hos & illos ingenii famâ, & comitate morum, ſibi devinxit. Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus, meliore vitâ commutavit, ſeptimo Januarii, anno M. DCCXV. *ætatis*, LXIV.

Montagne (Michel de), né en *Périgord* en 1533, a trop de partiſans pour que j'oublie de parler de lui à l'article de ſon pays. Il a vécu ſous les regnes de François I. Henri II. François II. Charles IX. Henri III. & Henri IV. étant mort en 1592, âgé de 59 ans.

Il ſe montra, dans le cours de ſa vie, bon citoyen, bon fils, bon ami, bon voiſin, enfin un galant homme. Ce n'en eſt pas une petite marque, que d'avoir pu ſe vanter au milieu de la licence des guerres civiles, de ne s'y être point mêlé, *& de n'avoir mis la main, ni aux biens, ni à la bourſe de perſonne* Il aſſure de plus, qu'il a ſouvent ſouffert des injuſtices évidentes, plutôt que de ſe réſoudre à plaider; enſorte que ſur ſes vieux jours il étoit encore, dit-il, *vierge de procès & de querelles.*

Sa morale étoit ſtoïcienne en théorie, & ſes mœurs épicuriennes; c'eſt un point ſur lequel il dit lui-même, qu'il *a le cœur aſſez ouvert pour publier* hardiment *ſa foibleſſe*. Il avoue encore qu'il reſſembleroit volontiers à un certain romain que peint Cicéron, en diſant que « c'étoit un homme abondant en toutes ſortes de » commodités & de plaiſirs, conduiſant une vie tran» quille & toute ſienne, l'ame bien préparée contre » la mort, la ſuperſtition, *&c.* » Voilà en effet le portrait de Montagne, & qui même auroit peut-être été plus reſſemblant, s'il avoit oſé traduire à la lettre celui qu'a fait Ciceron de ce romain: mais ce que *Montagne* n'a pas jugé à propos de faire d'un ſeul coup de pinceau, il ſeroit aiſé de le retrouver en détail, ſi l'on prenoit la peine de raſſembler tous les traits où il s'eſt peint en différens endroits de ſes *Eſſais.*

On ne peut nier que cet ouvrage ne ſoit rempli d'eſprit, de grace & de naturel. Il eſt d'autant plus aiſé d'en être ſéduit, que ſon ſtyle tout gaſcon & tout antique qu'il eſt, a une certaine énergie qui plaît infiniment. Il écrit d'ailleurs d'une maniere qu'il ſemble qu'il parle à tout le monde avec cette aimable liberté, dont on s'entretient avec ſes amis. Ses écarts même, par leur reſſemblance avec le deſordre ordinaire des converſations familieres & enjouées, ont je ne ſais quel charme, dont on a peine à ſe défendre.

C'eſt dommage qu'il reſpecte aſſez peu ſes lecteurs pour entrer dans des détails puériles & frivoles de ſes goûts, de ſes actions, & de ſes penſées. « Que nous » importe de ſavoir, diſoit avec raiſon Scaliger, ſi » Montagne aimoit mieux le vin blanc que le clai» ret »? Mais on trouve dans ſon ouvrage des choſes bien plus choquantes, comme quand il nous parle du ſoin qu'il prenoit de ſe tenir le ventre libre, & d'avoir *particuliere commodité de lieu & de ſiége pour ce ſervice.*

Je lui pardonne encore moins les obſcénités groſſieres dont ſon livre eſt parſemé, & dont la plûpart ne ſont propres qu'à faire rougir les perſonnes les plus effrontées; cependant malgré tous ces défauts, ſes écrits ont des graces ſingulieres; & il faut bien

que cela ſoit ainſi, puiſque le tems & les changemens de la langue, n'ont point altéré la réputation de leur auteur.

Je ne puis ici me diſpenſer de parler d'une cenſure que Montagne a publiée fort naïvement contre lui-même, & ſur laquelle perſonne ne s'eſt aviſé de le contredire; c'eſt ce qu'il dit de ſa maniere d'écrire à bâtons rompus, d'un ſtyle découſu, mal lié, qui ne va *qu'à ſauts & à gambades*, pour parler ſon langage.

La cauſe de ce défaut ne vient pas abſolument du génie même de Montagne, qui l'a entraîné ſans raiſon d'un ſujet dans un autre, ſans qu'il ait pû donner plus d'ordre & plus de ſuite à ſes propres penſées: mais ce défaut provient en partie de je ne ſais combien d'additions qu'il a faites çà & là dans ſon livre, toutes les fois qu'on eſt venu à le réimprimer. On n'a qu'à comparer les premieres éditions des *Eſſais* avec les ſuivantes, pour voir à l'œil que ces fréquentes additions ont jetté beaucoup de déſordre dans des raiſonnemens qui étoient originairement clairs & ſuivis. Après tout, on ſeroit ſouvent fâché de perdre les additions que Montagne a inſérées dans ſon livre, quoiqu'elles le défigurent dans pluſieurs endroits, de la maniere dont elles y ſont enchâſſées.

De toutes les éditions des *Eſſais* de Montagne, il n'y en a aucune d'authentique que celle de l'Angelier, miſe au jour à Paris en 1595; mais l'édition publiée à Londres en 1724, celles de Paris en 1725 & 1739, données par M. Coſte, ſont les meilleures que nous ayons de cet ouvrage. (*Le chevalier* DE *Jaucourt.*)

PÉRIGUEUX, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *lapis petrocorius*; nom d'une ſubſtance minérale noire, peſante & compacte, difficile à pulvériſer. Elle ſe trouve en Périgord, en Gaſcogne & en Dauphiné; on l'appelle auſſi *Périgord* ou *pierre de Périgord*. Les Emailleurs s'en ſervent pour colorer leurs émaux, & les Potiers de terre pour colorer & noircir le vernis, ou la couverte qu'ils donnent à de certaines poteries. Il y a lieu de croire que cette ſubſtance n'eſt autre choſe que celle qui eſt plus connue ſous le nom de *magnéſie* ou *manganeſe*. Voyez *cet article*. On dit qu'elle eſt déterſive & aſtringente, ce qui vient de la partie ferrugineuſe qui entre dans ſa compoſition.

PÉRIGUEUX, (*Géog. mod.*) en latin, *Veſuna*, *Veſunna*, *Petrocori Petrocorii*, *civitas petroceriorum* ou *petrocoriorum*, capitale du Périgord.

La tour Véſune, le reſte d'un amphithéâtre, & quelques autres monumens, ſont des preuves de l'ancienneté de cette ville, qui fut ruinée en divers tems par les Barbares. La tour Véſune eſt de forme ronde; ſa hauteur va au-delà de cent piés; l'épaiſſeur de la muraille qui eſt encore aſſez entiere, eſt d'une toiſe; en-dedans elle eſt enduite d'un ciment de chaux & de tuile; elle n'a ni portes ni fenêtres, en ſorte qu'on y entre par deux ſouterrains qui y conduiſent.

Il y a dans cette ville un évêché ancien, ſuffragant de Bourdeaux, un préſidial, un bailliage, une élection & un college, dirigé ci-devant par les Jéſuites. L'évêché rapporte environ 35000 livres de rente, & renferme plus de 450 paroiſſes. S. Front fut le premier évêque de cette ville, dans le iv. ſiecle.

Périgueux eſt dans un bon pays, mais pauvre; elle ne paye point de taille, & ſa banlieue paye peu d'impoſitions. Elle eſt ſituée ſur l'île, à 18 lieues S. O. de Limoges, à 16 S. E. d'Angoulême, à 25 au N. E. de Bourdeaux, & à 106 au S. O. de Paris.

Rauconnet (Aymar) étoit de cette ville. Il paſſa pour un des ſavans hommes de ſon ſiecle. Cujas lui dédia ſes notes *in Julii Pauli recept. ſent.* Il fut d'abord conſeiller au parlement de Bourdeaux, puis préſident en l'une des chambres des enquêtes du parlement de Paris. Les Guiſes qui le haïſſoient, le firent mettre à la baſtille, & l'accuſerent d'avoir eu un commerce criminel avec ſa fille. Il fut ſi touché de ſa détention, qu'il ſe fit mourir, âgé de 60 ans. On n'a jamais vu une famille plus malheureuſe que la ſienne. Sa fille finit ſes jours ſur un fumier; ſon fils fut exécuté à mort, & ſa femme périt d'un coup de foudre. (*D. J.*)

PERIHELIE, ſ. m. *terme d'Aſtronomie*, c'eſt le point de l'orbite d'une planete, dans lequel cette planete eſt à ſa plus petite diſtance du ſoleil. *Voyez* PLANETE, SOLEIL, *&c.*

Le *périhelie* eſt oppoſé à l'*aphelie*, *voyez* APHELIE. Les anciens aſtronomes ſubſtituoient le périgée au *périhelie*, parce qu'ils mettoient la terre au centre. *Voyez* APHELIE & PÉRIGÉE.

La terre eſt dans ſon *périhelie*, & par conſéquent le ſoleil dans ſon périgée, lorſque le diametre du ſoleil nous paroît le plus grand; car c'eſt alors que le ſoleil eſt le plus près de nous qu'il eſt poſſible, puiſque les objets les plus éloignés paroiſſent plus grands à meſure qu'ils s'approchent. *Voyez* APPARENT. (*O*)

PERIL, RISQUE, DANGER, (*Synon.*) *danger* regarde le mal qui peut arriver. *Péril* & *riſque*, regardent le bien qu'on peut perdre; avec cette différence, que *péril* dit quelque choſe de plus grand & de plus prochain, & que *riſque* indique d'une façon plus éloignée la poſſibilité de l'événement. De-là ces expreſſions, en *danger* de mort, au *péril* de la vie, ſauf à en courir les *riſques*. Le ſoldat qui a l'honneur en recommandation ne craint point le *danger*, s'expoſe au *péril*, & court tranquillement tous les *riſques* du métier. *Danger* s'emploie quelquefois au figuré, pour ſignifier un inconvénient: je ne vois aucun *danger* à fonder ſes intentions avant que de lui propoſer cette affaire. (*D. J.*)

PERILEUCOS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une eſpece d'agate blanche.

PERIMÉ, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt anéanti par l'effet de la péremption, comme une inſtance *perimée* ou périe. *Voyez* PÉREMPTION. (*A*)

PERIMELE, (*Géog. anc.*) île de la mer Ioniene, & l'une des cinq Echinades. Ovide en parle dans le *VIII. l. de ſes Métamorphoſes:*

Ut tamen ipſe vides, procul una receſſit
Inſula, grata mihi. Perimelen *navita dicit.*

(*D. J.*)

PERIMETRE, ſ. m. *terme de Géométrie*, c'eſt le contour ou l'étendue qui termine une figure ou un corps. *Voyez* FIGURE.

Ce mot eſt formé des mots grecs πέρι, *autour*, & μέτρον, *meſure*. Les *périmetres* des ſurfaces ou figures, ſont des lignes; ceux des corps ſont des ſurfaces. *Voyez* SURFACE.

Dans les figures circulaires, *&c.* le *périmetre* eſt appellé *périphelie* ou circonférence *Voyez* PÉRIPHELIE. *Chambers.* (*E*)

PERIMULA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde au-delà du Gange, ſelon Ptolomée qui, *lib. VII. c. ij.* la place ſur la Cherſoneſe d'or. Pline, *lib. VI. c. xx.* & *lib. IX. c. xxxv.* donne le nom de *Périmula* à un promontoire de l'Inde, aux environs de l'embouchure du fleuve Indus, du côté de l'orient; il ajoute qu'il s'y pêchoit des perles, & que ſur ce promontoire, il y avoit une ville fort commerçante.

PERINALDO, (*Géog. mod.*) bourg du comté de Nice, dont je ne parle que parce qu'il a donné la naiſſance en 1625, au grand Caſſini, & en 1665, à M. Maraldi ſon neveu.

Caſſini (Jean Dominique) aſtronome du premier ordre, fut attiré en France par M. Colbert en 1669, & y fut reçu membre de l'académie des Sciences. Il mourut en 1712, agé de 87 ans, laiſſant des enfans diſtingués dans l'aſtronomie. On a des mémoires précieux ſur les planetes, ſur la méridienne, &

ſur la comete qui parut en 1652. Il découvrit en 1671, le troiſieme & le cinquieme ſatellite de Jupiter. *Voyez* JUPITER, *& le mot* ASTRONOMIE.

Maraldi (Jacques Philippe), vint en France en 1687, & fut reçu de l'académie des Sciences. Il a fait un catalogue des étoiles fixes, plus exact, dit-on, que celui de Bayer; mais cet ouvrage n'eſt encore que manuſcrit. Ses obſervations ſur les abeilles ont été inſerées dans les mémoires de l'académie des Sciences, année 1712. Il mourut en 1729, à 64 ans. (*D. J.*)

PERINDÈ-VALERE, (*Juriſprud.*) eſt le nom que l'on donne à un reſcrit de cour de Rome, dans lequel eſt cette clauſe. L'effet de ce reſcrit eſt de valider une proviſion qui auroit pu être attaquée pour quelque défaut qui s'y trouvoit renfermé. Ces ſortes de reſcrits ne s'obtiennent que quand les proviſions ont été expédiées par bulles; car quand elles ont été expédiées par ſimple ſignature, on les rectifie par une autre ſignature appellée *cui priùs*, à laquelle on met la même date qu'à la premiere. Il n'en eſt pas de même des reſcrits ou proviſions, avec la clauſe *perindè valere*, elles n'ont d'effet que du jour de leur date, de ſorte que ſi entre les premieres proviſions & les nouvelles, quelqu'un en avoit obtenu de régulieres, elles prévaudroient. *Voyez* Amidenius, *de ſtylo dataria, c. ix.* (*A*)

PERINÉE, ſ. m. (*Anat.*) eſt le nom que les Anatomiſtes donnent à l'eſpace qui eſt entre le fondement & les parties génitales. C'eſt proprement la future ligamenteuſe qui joint enſemble ces deux parties. Les Latins l'appellent *interfœmineum.*

Ce mot eſt formé des mots grecs περι, *autour*, & ναιειν, *habiter.*

PERINÉE, *maladie du*, (*Médecine.*) l'endroit placé entre le fondement & les parties génitales, connu ſous le nom de *périnée*, qui dans les hommes occupe l'eſpace qui ſe trouve entre le gros inteſtin & l'urethre; mais qui dans les femmes, eſt entre le même gros boyau & le vagin, & ſe trouve ſujet à quelques maladies particulieres.

Souvent dans les hommes, la contuſion du *périnée* produit une ſuppreſſion d'urine; dans les femmes, le déchirement de cette partie, ſuite d'un accouchement trop difficile, ou du peu de précaution d'une ſage-femme dans l'attouchement, venant à cauſer une eſcarre, laiſſe après ſa ſéparation, une incontinence d'excrémens, à laquelle on ne peut remédier. Les abſcès de cette partie, les ulceres, les bleſſures, les fiſtules, les hémorrhagies, ſe guériſſent plus difficilement qu'autre part. Le calcul qui s'y trouve attaché doit être enlevé par la ſection. Le ſentiment du froid qu'éprouvent les femmes enceintes, ſe rapporte aux ſignes qui annoncent la mort de l'enfant dans le ſein de ſa mere. Enfin la tumeur qui arrive à cette partie dans les hommes, eſt ſouvent ſuivie de la ſuppreſſion d'urine. (*D. J.*)

PERIN-KARA, ſ. m. (*Botan. exot.*) grand olivier ſauvage qui croît dans le Malabar. Son fruit eſt de couleur bleue-purpurine lorſqu'il eſt mûr, & d'un goût douçâtre, mêlé de quelque acidité; mais ſa couleur eſt jaunâtre quand il eſt vert, & alors ſon goût eſt très-auſtere.

PERIN-NINOURI, (*Botan. exot.*) nom qu'on donne dans l'*Hortus Malabaricus*, à un arbriſſeau du Malabar qui porte des baies, dont le noyau contient ſix amandes; cet arbriſſeau méritoit d'être caractériſé plus au long. (*D. J.*)

PERIN-PANEL, (*Botan. exot.*) arbriſſeau de Malabar portant des fleurs en grappes, & des baies oblongues, qui renferment quatre ſemences. Il donne des fleurs & du fruit toute l'année. On compoſe de ſes fleurs & de ſon fruit, avec un peu de poivre long & de graine de cumin, une boiſſon vantée dans le pays, pour la toux, l'aſthme, & autres maladies des poumons. On ſe ſert de ſes feuilles & de ſon écorce, cuites dans une infuſion de riz, pour les appliquer en forme de cataplaſme ſur les tumeurs qu'on veut amener à ſuppuration.

PÉRINTHE, (*Géog. anc.*) *Perinthus*, *Perinthos*; ville nommée autrement *Héraclée de Thrace*, ſituée ſur la Propontide ſelon Ptolomée, *lib. III. c. xj.* à 54d. & 50′. de *long.* & à 42d. 20′. de *lat.*

Ce fut cette ville qui réſiſta la premiere aux Perſes, & dont la priſe facilita à Mécabiſe, lieutenant de Darius, la conquête du reſte de la Thrace. Hérodote rapporte qu'il ne put s'en emparer que par le ſecours des Péoniens qui l'attaquerent à l'improviſte. On ſait le plaiſant défi que les *Périnthiens* firent alors aux Péoniens; ils les appellerent en trois ſortes de duels, l'un d'hommes, l'autre de chevaux, & le troiſieme de chiens: & comme ils ſe réjouiſſoient en chantant l'hymne de la victoire, qu'ils avoient déjà remportée dans le premier & le ſecond défi, les Péoniens profitant du moment favorable où les *Périnthiens* étoient plongés dans l'ivreſſe & la ſécurité, les taillerent en pieces, & ſe rendirent maîtres de leur capitale.

Philippe ayant formé le projet de ſubjuguer la Grece, ravagea les terres des *Périnthiens*, & tâcha de s'emparer de leur capitale; mais les Athéniens ſécoururent vivement *Périnthe*, & Philippe fut obligé d'abandonner cette entrepriſe. C'eſt à ce ſujet que les *Périnthiens* firent en faveur des Athéniens leurs bienfaiteurs, un decret des plus honorables, dont Démoſthene a donné le détail dans ſa harangue pour Cteſiphon.

Ce fut un Héraclius, prince de Conſtantinople, qui changea le nom de cette ville en celui d'Héraclée. Elle eſt fameuſe par ſon exarque, dont l'évêque de Conſtantinople relevoit encore ſous l'empereur Conſtantin. Cette prééminence dura juſqu'au premier concile de Conſtantinople, qui en dépouilla Héraclée, pour attacher tous les honneurs du patriarchat au ſiege de la nouvelle Rome.

Cette ville eſt encore aſſez peuplée pour le pays, mais on n'y trouve plus que quelques veſtiges de ſon amphithéâtre ſi vanté par les anciens; cependant M. Buanoroti, dans ſes obſervations, *ſupra alcuni Medaglioni Antichi*, a raſſemblé tout ce que l'hiſtoire & la fable diſent de *Périnthe*; l'ouvrage eſt digne du nom de l'auteur: dans la race de Michel-Ange il n'eſt pas permis d'être un homme médiocre. (*D. J.*)

PERIOCHA, mot purement latin & dérivé du grec περιοχη, argument ou ſommaire qui indique ce qu'un diſcours contient. *Voyez* ARGUMENT.

PÉRIODE, ſ. f. *en terme d'Aſtronomie*, eſt le tems qu'une planete met à faire ſa révolution; ou la durée de ſon cours, depuis qu'elle part d'un certain point des cieux juſqu'à ce qu'elle retourne à ce même point.

La *période* du ſoleil, ou plutôt de la terre, eſt de 365 jours, 5 heures, 49 minutes. Celle de la lune eſt de 27 jours, 7 heures, 43 minutes. *Voyez* SOLEIL, LUNE, *&c.* Les *périodes* des cometes ſont encore inconnues pour la plûpart. Il y en a néanmoins quelques-unes dont on croit connoître les *périodes*: une par exemple dont on ſait que la *période* eſt de 75 à 76 ans, & qu'on a revûe en 1759; une autre dont on croit que la *période* eſt de 129 ans, & qu'on attend en 1789 ou 1790; une autre enfin dont on croit que la *période* eſt de 575 ans, c'eſt la fameuſe comete de 1680. *Voyez* COMETE.

Il y a une admirable harmonie entre les diſtances des planetes au ſoleil, & leurs *périodes* autour de cet aſtre; la loi de cette harmonie eſt que les quarrés des tems périodiques ſont toujours comme les cubes des moyennes diſtances au ſoleil. *Voyez* PLANETE. Voici ces *périodes* & ces moyennes diſtances.

Jours.

	Jours.	*Heures.*	′	″	*Moyen. diſt.*
Saturne .	10579	6	36	26	953800
Jupiter .	4332	12	20	35	520110
Mars . .	686	23	27	30	152369
La Terre.	365	6	9	30	100000
Vénus . .	224	16	49	24	72333
Mercure.	87	23	15	53	38710

PÉRIODE, *en terme de Chronologie*, ſignifie une époque ou un intervalle de tems par lequel on compte les années, ou une ſuite d'années au moyen de laquelle le tems eſt meſuré de différentes manieres, dans différentes occaſions, & par des nations différentes. *Voyez* TEMS.

Telles ſont les *périodes* callippique & méthonique, qui étoient deux différentes corrections du calendrier grec; la *période* julienne inventée par Joſ. Scaliger; la *période* victorienne, *&c.*

PÉRIODE CALLIPPIQUE, ainſi nommée de Callippus ſon inventeur, eſt une ſuite de 76 ans qui reviennent continuellement, & qui étant écoulés redonnent les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année ſolaire.

La *période callippique* a été inventée pour perfectionner la *période* méthonique de 19 ans; cette derniere *période* ne ſe trouvant pas aſſez exacte, Callippus, athénien, la multiplia par 4, & forma ainſi la *période callippique*. *Voyez* CALLIPPIQUE.

PÉRIODE CONSTANTINOPOLITAINE, eſt la *période* dont ſe ſervent les Grecs: elle eſt la même que la *période* julienne. *Voyez* PÉRIODE JULIENNE.

PÉRIODE DYONISIENNE, ainſi appellée de Denis le Petit, ſon inventeur, eſt la même choſe que la *période* victorienne. *Voyez* PÉRIODE VICTORIENNE.

PÉRIODE D'HYPPARQUE, eſt une ſuite de 304 années ſolaires qui reviennent continuellement, & qui, ſelon Hypparque, redonnent en revenant les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année ſolaire.

Cette *période* n'eſt autre que la *période* callippique multipliée par 4. Hypparque faiſoit l'année ſolaire de 365 jours, 5 heures, 55 ′ 12 ″; & de-là il concluoit qu'en 304 ans la *période* callippique devroit errer d'un jour entier. C'eſt ce qui l'engagea à multiplier cette *période* par 4, & à ôter du produit un jour. Mais cette correction ne fait pas revenir les pleines & les nouvelles lunes au même jour de la *période*; car il y en a qui anticipent d'un jour, 8 heures, 23 ′, 29 ″, 20 ‴.

PÉRIODE JULIENNE, eſt une ſuite de 7980 ans, qui vient de la multiplication des cycles du ſoleil, de la lune, & des indictions l'un par l'autre, c'eſt-à dire, des nombres 28, 19, 15. Elle commence au premier Janvier dans l'année julienne.

Chaque année de la *période* julienne a ſon cycle ſolaire, ſon cycle lunaire, & ſon cycle d'indictions particulier, de ſorte qu'il n'y a point dans toute l'étendue de cette *période* deux années qui aient à-la-fois le même cycle ſolaire, le même cycle lunaire, & le même cycle d'indictions: d'où il s'enſuit que toutes les années de la *période* julienne ſont diſtinguées les unes des autres.

Cette *période* fut inventée par Scaliger, comme renfermant toutes les époques, pour faciliter la réduction des années d'une époque donnée à celles d'une autre époque pareillement donnée. Elle s'accorde avec l'époque ou *période* conſtantinopolitaine, qui étoit en uſage parmi les Grecs; avec cette différence, que les cycles ſolaires & lunaires, & celui des indictions, s'y comptent différemment, & que la premiere année de la *période* julienne differe de celle de la *période* conſtantinopolitaine.

PÉRIODE *ou* CYCLE MÉTHONIQUE, appellé auſſi *cycle lunaire*, eſt une ſuite de 19 ans, au bout deſquels les pleines & les nouvelles lunes ſont ſuppoſées revenir au même jour de l'année ſolaire. On a appellé cette *période méthonique*, du nom de ſon inventeur Methon. *Voyez* MÉTHONIQUE. *Voyez auſſi* CYCLE.

PÉRIODE VICTORIENNE, eſt un intervalle de 532 années juliennes, au bout deſquelles les nouvelles & les pleines lunes reviennent au même jour de l'année julienne, ſelon le ſentiment de Victorinus, ou Victorius, qui vivoit ſous le pape Hilaire.

Quelques auteurs attribuent cette *période* à Denis le Petit, & l'appellent pour cette raiſon *période dionyſienne*: d'autres l'appellent *grand cycle paſcal*, parce qu'elle a été inventée pour trouver le tems de la Pâque, & que dans l'ancien calendrier, la fête de Pâque au bout de 532 ans tombe au même jour.

La *période* victorienne ſe trouve en multipliant le cycle lunaire 19 par le cycle ſolaire 28; le produit de ces deux nombres eſt 532.

Mais il s'en faut quelquefois d'un jour, 16 heures, 58 ′, 59 ″, 40 ‴, que les pleines & les nouvelles lunes ne retombent au même jour dans cette *période*. *Chambers.* (*O*)

PÉRIODE CHALDAÏQUE, *voyez* SAROS.

PÉRIODE, *en termes de Grammaire & de Rhétorique*, eſt une petite étendue de diſcours qui renferme un ſens complet, dont on diſtingue la fin par un point (.), & les parties ou diviſions par la virgule (,), ou par le point avec la virgule (;), ou par les deux points (:). *Voyez* PENSÉE & POINT.

Le pere de Colonia définit la *période* une penſée courte, mais parfaite, compoſée d'un certain nombre de membres, & de parties dépendantes les unes des autres & jointes enſemble par un lien commun.

La *période*, ſuivant la fameuſe définition d'Ariſtote, eſt un diſcours qui a un commencement, un milieu & une fin, qu'on peut voir tout-à-la-fois. Il définit auſſi la *période* compoſée de membres, une élocution achevée, parfaite pour le ſens, qui a des parties diſtinguées, & qui eſt facile à prononcer tout d'une haleine.

Un auteur moderne définit la *période* d'une maniere beaucoup plus courte & plus claire: une phraſe compoſée de pluſieurs membres, liés entre eux par le ſens & par l'harmonie.

On diſtingue en général de deux ſortes de *périodes*, la *période* ſimple & la *période* compoſée. La *période* ſimple eſt celle qui n'a qu'un membre, comme *la vertu ſeule eſt la vraie nobleſſe*: c'eſt ce qu'on appelle autrement *propoſition*, les Grecs la nommoient μονοκολος. La *période* compoſée eſt celle qui a pluſieurs membres, & l'on en diſtingue de trois ſortes: ſavoir, la *période* à deux membres, appellée par les Grecs διπλος, & par les Latins *bimembris*; la *période* à trois membres, τριπολος, *trimembris*; & celle à quatre membres, τετρακολος, ou *quadrimembris*.

Une vraie *période* oratoire ne doit avoir ni moins de deux membres, ni plus de quatre: ce n'eſt pas que les *périodes* ſimples ne puiſſent avoir lieu dans le diſcours, mais leur briéveté le rendroit trop découſu & en banniroit l'harmonie, pour peu qu'elles y fuſſent multipliées.

Dès qu'une *période* paſſe quatre membres, elle perd le nom de *période* & prend celui de *diſcours périodique*.

Voici un exemple d'une *période* à deux membres, tiré de Cicéron: *ergò & mihi meæ vitæ priſtinæ conſuetudinem, C. Cæſar, intercluſam aperuiſti* (premier membre), *& his omnibus ad benè de republicâ ſperandum, quaſi ſignum aliquod ſuſtuliſti* (ſecond membre).

Exemple de la *période* à trois membres: *nam cum anteà per ætatem hujus loci autoritatem contingere non auderem* (premier membre), *ſtatueremque nihil huc niſi perfectum ingenio elaboratumque induſtriâ afferri opor-*

tere (second membre), *omne meum tempus amicorum temporibus transmittendum putavi* (troisieme membre); *Cic. pro lege Maniliâ.*

On trouve un exemple de la *période* à quatre membres dans la belle description que fait le même orateur du supplice des parricides qu'on jettoit dans la mer enfermés dans un sac: *ità vivunt, ut ducere animam de cœlo non queant* (premier membre); *ità moriuntur, ut eorum ossa terra non tangat* (second membre); *ità jactantur fluctibus, ut nunquàm abluantur* (troisieme membre); *ità postremò ejiciuntur, ut ne ad saxa quidem mortui conquiescant* (quatrieme membre); *Cic. pro Roscio Amerino.*

Les anciens orateurs observoient assez scrupuleusement les regles de l'art pour la mesure, l'étendue & l'harmonie des *périodes* dans leurs harangues; mais dans les langues modernes on est beaucoup moins severe ou plus négligent.

Selon les regles de l'art oratoire, les membres d'une *période* doivent être égaux au-moins à-peu-près, afin que les repos ou suspensions de la voix à la fin de chaque membre puissent être à-peu-près les mêmes: mais on n'a point égard à cette regle, quand ce qu'on écrit n'est pas destiné à être prononcé en public.

Le discours ordinaire & familier admet des *périodes* plus longues & plus courtes que les *périodes* oratoires. Dans un discours public, les *périodes* trop courtes, & pour ainsi dire mutilées, nuisent au grand & au sublime dont elles interrompent la marche majestueuse. Au contraire les *périodes* trop longues l'appesantissent cette marche, tiennent l'esprit de l'auditeur dans une suspension qui produit souvent de l'obscurité dans les idées. D'ailleurs la voix de l'orateur n'est pas assez forte pour soutenir le ton jusqu'au bout; on fait à cet égard les plaisanteries qu'on a fait sur les longues *périodes* de Maimbourg. Phalarée, Hermogene, Térence & les autres rhéteurs, bornent à quatre membres la juste longueur de la *période*, appellée par les Latins *ambitus* & *circuitus* selon ce distique:

Quatuor è membris plenum formare videbis
Rhetora circuitum; sive ambitus ille vocatur.

C'est aussi le sentiment de Cicéron qui dit dans l'orateur: *constat ille ambitus & plena comprehensio ex quatuor ferè partibus, quæ membra dicuntur, ut & aures impleat & nè brevior sit quàm satis est neque longior.*

Cet orateur nous fournit un exemple du discours périodique dans l'exorde de l'oraison pour le poëte Archias: *si quid in me sit ingenii, judices, quòd sentio quàm sit exiguum, aut si qua exercitatio dicendi, in quâ me non inficior mediocriter esse versatum, aut si hujusce rei ratio atque ab optimarum artium studiis & disciplinâ profecta, à quâ ego confiteor nullum ætatis meæ tempus abhorruisse, earum rerum omnium vel imprimis hic Aul. Licinius fructum à me repetere proprio suo jure debet.*

Il y a encore des *périodes* qu'on nomme *rondes*, & d'autres qu'on nomme *quarrées*, à cause de leur construction & de leur chûte différentes. La *période* quarrée est celle qui est composée de trois ou quatre membres égaux, distingués l'un de l'autre, comme celle que nous avons citée sur le châtiment des parricides, ou celle-ci de M. Fléchier: *si M. de Turenne n'avoit su que combattre & vaincre* (premier membre), *s'il ne s'étoit élevé au-dessus des vertus humaines* (second membre), *si sa valeur & sa prudence n'avoient été animées d'un esprit de foi & de charité* (troisieme membre), *je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions* (quatrieme membre). Tous ces membres, comme on voit, ont entr'eux une juste proportion.

La *période* ronde est celle dont les membres sont tellement joints & pour ainsi dire enchâssés les uns dans les autres, qu'à-peine voit-on ce qui les unit, de sorte que la *période* entiere coule avec une égalité parfaite, sans qu'on y remarque de repos considérables; telles sont les *périodes* de Cicéron à deux & à trois membres, rapportées ci-dessus.

D'autres appellent *période ronde* celle dont les membres sont tellement disposés, qu'on pourroit mettre le commencement à la fin, *& vice versâ*, sans rien ôter au sens ni à l'harmonie du discours; & ils en citent pour exemple cette *période* de Cicéron: *si quantùm in agro locisque desertis audacia potest, tantùm in foro atque judicii impudentia valeret, non minùs in causâ cederet Aulus Cæcina Sexti Ebutii impudentiæ, quàm tùm in vi faciendâ cessit audaciæ;* car on pourroit la commencer par ces mots: *non minùs in causâ cederet*, &c. sans que la pensée ni le nombre oratoire en souffrissent.

Enfin, on appelle *période* croisée, *periodus decussata*, celle dont les membres sont opposés, telle qu'est celle qu'on vient de lire; ou celle-ci de M. Fléchier: *plus grande dans ce dépouillement de sa grandeur, & plus glorieuse lorsqu'entourée de pauvres, de malades, ou de mourans, elle participoit à l'humilité & à la patience de Jesus-Christ, que lorsqu'entre deux haies de troupes victorieuses, dans un char brillant & pompeux, elle prenoit part à la gloire & aux triomphes de son époux.* On en trouve un grand nombre de cette espece dans cet orateur, qui donnoit beaucoup & peut-être trop dans les antithèses.

Au demeurant, il n'y a guère de lois à prescrire sur l'emploi de la *période*. En général, le commencement d'un discours grave & noble sera périodique; mais dans le cours de sa harangue, l'orateur se laisse diriger par le caractere de ses pensées, par la nature de ses images, par le sujet de son récit. Tantôt ses phrases sont coupées, courtes, vives & pressées; tantôt elles deviennent plus longues, plus tardives & plus lentes. On acquiert par une longue habitude d'écrire, la facilité de prendre le rithme qui convient à chaque chose & à chaque instant; presque sans s'en appercevoir & à la longue, ce goût dont la nature donne le germe & que l'exercice déploie, devient très-scrupuleux.

PÉRIODE, (*Belles-Lettres.*) se dit aussi du caractere ou du point (.), qui marque & détermine la fin des *périodes* dans le discours, & qu'on appelle communément *plein repos* ou *point. Voyez* PONCTUER.

Le P. Buffier remarque qu'il se rencontre deux difficultés dans l'usage de la *période* ou du point, savoir de la distinguer du *colon* ou de deux points, & de déterminer précisément la fin d'une *période* ou d'une pensée.

On a remarqué que les membres surnuméraires d'une *période* séparés des autres par des *colons* & des *demi-colons* commencent ordinairement par une conjonction. *Voyez* COLON. Cependant il est certain que ces conjonctions sont encore plus souvent le commencement d'une nouvelle *période*, que des membres surnuméraires de la *période* précédente. C'est le sens du discours & le discernement de l'auteur qui doivent le guider dans l'usage qu'il fait de ces deux différentes ponctuations. Une regle générale là-dessus & qu'il faut admettre, si l'on ne veut pas renoncer à toutes les regles, c'est que quand le membre surnuméraire est aussi long que le reste de la *période*, c'est alors une *période* nouvelle; que s'il est beaucoup plus court, c'est un membre de la *période* précédente.

La seconde difficulté consiste en ce qu'il y a plusieurs phrases courtes & coupées, dans lesquelles le sens paroît être complet, & qui néanmoins ne semblent pas être de nature à devoir se terminer par un point. Ce qui arrive fréquemment dans le discours libre & familier; par exemple: *Vous êtes tous en suspens: faites promptement vos propositions: vous seriez blâmables d'hésiter plus long-tems.* D'où l'on voit qu'il y a de simples phrases, dont le sens est aussi complet que celui des *périodes*, & qui, à la rigueur, doi-

vent être terminées par des points ; mais leur briéveté fait qu'on y ſubſtitue les deux points.

PÉRIODE, PÉRIODIQUE, (*Médecine.*) ces mots ſont tirés du grec περίοδος, formé de περί, *à l'entour*, & ὁδος, *chemin*, ils ſignifient littéralement *circuit* & *circulaire ;* les Phyſiologiſtes s'en ſervent quelquefois pour déſigner la *circulation du ſang ;* mais ces termes ſont plus uſités dans la Pathologie. La *période* marque proprement le tems qui s'écoule entre les accès, paroxyſmes ou redoublemens des maladies intermittentes ; ainſi la *période* comprend deux tems, celui du paroxyſme & celui de la remiſſion. *Voyez ces mots.* La *période* peut être fixe & conſtante, ou vague & indéterminée ; elle eſt fixe dans la plûpart des fievres intermittentes, vague dans les fievres erratiques, & pour l'ordinaire dans la goutte & l'épilepſie ; ſa durée peut varier beaucoup ; elle eſt d'un jour dans les fievres quotidiennes, de deux jours dans les tierces, de trois dans les quartes, d'un an dans les annuelles, quelquefois de pluſieurs années dans la goutte.

On donne la qualité ou l'épithete de *périodiques* à toutes ces maladies qui éprouvent pendant un certain tems des alternatives de bien & de mal, de diminution & d'augmentation des ſymptomes qui ceſſent même tout-à-fait & recommencent enſuite ; ainſi *périodique* peut être regardé comme ſynonyme d'*intermittent*. La cauſe de ces maladies, après avoir beaucoup exercé les Médecins, eſt encore pour eux un myſtere profond, & dans le ſiecle éclairé où nous vivons, les Médecins cherchent peu à le pénétrer, ayant appris par les erreurs de ceux qui les ont précédé combien les recherches dans ce genre ſont pénibles, & combien elles ont été infructueuſes. *Voyez* PAROXYSME, FIEVRE INTERMITTENTE, *&c.* On doit ſe contenter de ſavoir que toutes les maladies *périodiques* affectent principalement les nerfs ; que c'eſt cette affection nerveuſe qui eſt la cauſe de la *périodicité ;* mais on ne peut aller plus avant, c'eſt là le *nec plus ultrà ;* l'action de cette cauſe, ſon méchaniſme, ſont tout-à-fait ignorés, on n'en connoît que les effets ; des obſervations pratiques ont appris 1° que ces maladies n'étoient pas dangereuſes, *quocumque modo* intermittant, (*Hippocr. aphor. 43. lib. IV.*) ; 2° qu'il étoit quelquefois au contraire dangereux de les faire ceſſer à bonne heure ; 3° que les remedes les plus propres à emporter leur périodicité étoient les nerveux, antiſpaſmodiques, amers, vertus qui ſe trouvent éminemment réunies dans le quinquina, remede anti-périodique par excellence : j'ai quelques obſervations particulieres qui m'ont conſtaté une vertu ſemblable dans le caſtor, la rhuë, l'aſſa-fétida, & autres anti-hyſtériques, même vis-à-vis des fievres intermittentes ; mais qu'on n'oublie jamais que l'uſage de ces remedes n'eſt pas ſûr, & qu'il eſt d'autant plus à craindre qu'ils ſont plus efficaces. Je ne m'arrêterai point à raſſembler une quantité d'obſervations de fievres intermittentes trop-tôt ſuſpendues ou *coupées*, comme on dit, & qui ſont devenues mortelles, aiguës, ou qui ont dégénéré en différentes affections chroniques très-fâcheuſes. La goutte fournit auſſi des exemples terribles : on me rapportoit, il y a quelques jours, qu'une perſonne ayant pris du quinquina par l'avis de quelque charlatan pour guérir une goutte violente dont il étoit tourmenté, fut effectivement ſoulagé, les accès furent moins forts & plus éloignés les uns des autres ; mais il mourut peu de tems après ſubitement, victime de l'ignorance de ſon prétendu guériſſeur & de ſa propre crédulité. (*m*)

PÉRIODEUTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. greq.*) officier eccléſiaſtique, viſiteur chez les Grecs. Le concile de Laodicée établit des *périodeutes* dans les bourgs & les châteaux où il n'y avoit point d'évêques ; c'étoient des eſpeces de doyens ruraux, & on les appelloit *périodeutes*, dit Zonaras, parce qu'ils étoient toujours en chemin, allant de côté d'autres pour tenir les fideles dans le devoir. Balſamon les nomme *exarques*, & les Grecs appellent encore aujourd'hui de ce nom les viſiteurs des diocèſes que les patriarches envoyent pour la levée des deniers. (*D. J.*)

PÉRIODIQUE, adj. (*Chron. & Aſtron.*) eſt ce qui termine & renferme une période.

Mois *périodique* eſt l'eſpace de tems où la lune acheve ſa période ou ſon mouvement *périodique*. Cet eſpace eſt 27 jours 7 heures 43 minutes, après lequel elle retourne au même endroit du zodiaque, d'où elle étoit partie au moment de ſa conjonction. *Voyez* MOIS & LUNAISON.

Périodique ſe dit en général de ce qui va & revient ſuivant quelque loi : ainſi on dit que les accès ſont *périodiques* dans les fievres intermittentes.

On appelle auſſi *ouvrage périodique* des ouvrages qui paroiſſent régulierement à certains intervalles de tems égaux, comme les journaux des ſavans, les gazettes, *&c.* (*O*)

PÉRIODIQUE, *en terme de Grammaire & de Rhétorique*, ſe dit d'un ſtyle ou d'un diſcours qui a du nombre ou de l'harmonie, ou qui eſt compoſé de périodes travaillées avec art. *Voyez* NOMBRE.

Le ſtyle *périodique* a deux avantages ſur le ſtyle coupé ; le premier, qu'il eſt plus harmonieux ; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine : ce qui prouve que le ſtyle *périodique* eſt plus propre aux diſcours publics que le ſtyle coupé, quoique celui-ci n'en doive pas être exclus, mais le premier doit y dominer.

PÉRIODIQUES, *jeux*, (*Antiq. greq.*) les jeux *périodiques* étoient ceux qui ſe célébroient toujours après une certaine révolution d'années, comme les jeux olympiques, les pythiens, les iſthmiens & les néméens.

PÉRIODONIQUE COMBAT, *ou* PÉRIODIQUE, (*Art numiſmat.*) ce mot précédé de *Cer.* ſe trouve en abrégé, *Cer. Per.* ſur quelques médailles de Sidon. MM. Vaillant & Spanheim prétendent qu'ils ſignifient *certamina periodonica*, & qu'ils déſignent des *jeux* auxquels étoient admis excluſivement à tous autres les ſeuls athletes *périodoniques*, c'eſt-à-dire ceux qui avoient déja remporté la victoire dans les quatre anciens jeux ſacrés de la Grece, ſavoir d'Olympie, de Delphes, de Némée & de l'Iſthme de Corinthe ; avantage que les anciens Grecs exprimoient par ces termes : νικᾶν τὴν περίοδον, *vaincre le tour, vaincre le période.* M. Iſſelin combat cette idée de MM. Vaillant & Spanheim, & penſe que ces mots *Cer. Per.* ſignifient *certamen periodicum*, & qu'ils marquent ſimplement des jeux inſtitués à Sidon, à l'imitation de ceux des Grecs, & qui leur reſſembloient dans les principaux points. On peut lire ſes raiſons dans l'*Hiſtoire de l'acad. des Belles-Lettres, tome III. p. 415. in-12.* & cependant tenons-nous-en à l'opinion de MM. Vaillant & Spanheim ſur les athletes *périodoniques* de la Grece. En effet, quand Pauſanias nous apprend que Ergotelès fut *périodonique*, il veut dire certainement qu'il remporta des prix dans les quatre jeux ſolemnels de la Grece, les Grecs déſignant ces jeux par le nom de *période*. Ergotelès fut doublement digne du titre glorieux de *périodonique*, car il avoit été deux fois vainqueur dans chacun ; auſſi lui éleva-t-on dans le bois de Piſe une ſtatue magnifique de la main de Lyſippe. (*D. J.*)

PÉRIŒCIENS, (*Coſmog.*) en grec περίοικοι, en latin *Periœcei* c'eſt-à-dire qui ſont tout-à-l'entour. On nom-

me *périœciens* en Géographie des habitans de la terre ſous les mêmes paralleles, c'eſt-à-dire à même diſtance du pole & de l'équateur, mais toujours vers le même pole. Il n'eſt pas néceſſaire qu'il y ait 180 degrés de diſtance des uns aux autres. Le mot ne dit point cela; il ſuffit d'être ſous le même parallele. Par exemple, les habitans de Charleſtown dans la Caroline, de Miquénez au Maroc, de Candahar en Aſie, *&c.* ſont *périœciens* l'un à l'autre, par rapport à ce qu'ils habitent ſous un même parallele, quoiqu'à différentes diſtances du premier méridien.

Les peuples qui ſont ſous un même parallele, ont le même été & le même hiver; en un mot, les mêmes ſaiſons, ſauf pourtant la différence qu'y peuvent mettre les qualités du terroir plus haut ou plus bas, plus ſec ou plus humide, *&c.* Ils ont les jours également longs, & les nuits de même, c'eſt-à-dire que ſi le plus long jour eſt de vingt heures pour le peuples d'un parallele, tous les peuples qui ſont *Périœciens* à ſon égard, ont le jour auſſi de vingt heures dans le même tour du ſoleil; il en eſt de même des nuits.

Si, par *périœciens*, on entend ceux qui habitent ſous un même parallele & ſous un même méridien continué au-delà du pole, de ſorte que les deux peuples qui ſont *périœciens* l'un à l'autre ayent préciſément la même latitude, mais une longitude différente de 180 degrés, alors on conçoit aiſément que des peuples qui ont entr'eux ce rapport doivent être oppoſés pour le jour & pour la nuit, quoiqu'ils comptent la même heure, l'un à midi quand l'autre la compte à minuit. Il eſt trois heures également pour l'un & pour l'autre, mais l'un compte trois heures du matin, & l'autre trois heures du ſoir, & ainſi de tous les autres inſtans du jour & de la nuit. En ce ſens, ce qui eſt au couchant d'un de ces peuples, eſt à l'orient de l'autre. Aux jours des équinoxes, le ſoleil ſe leve pour l'un de ces peuples, quand il ſe couche pour l'autre. (*D. J.*)

PÉRIOSTE, ſ. m. (*Anat. & Phyſiol.*) membrane très-fine qui revêt les os; elle eſt d'un tiſſu fort ſerré, parſemée d'une infinité d'arteres, de veines & de nerfs qui la rendent d'un ſentiment très-exquis. Développons la ſtructure du *périoſte*, c'eſt un beau ſujet d'Anatomie phyſiologique.

Le *périoſte* enveloppe non-ſeulement les parties convexes des os, mais il porte encore des vaiſſeaux artériels dans leurs cellules & dans leur moëlle, & eſt parſemé d'un nombre incroyable de vaiſſeaux veineux, tant grands que petits. On ſait que Clopton Havers a démontré, dans ſon *Oſtéologie*, que tous les os du corps humain ſont couverts d'une membrane très-déliée, extrêmement fine, & compoſée de différens lits de fibres placées les unes ſur les autres ſans s'entrelacer; ces fibres ſont paralleles les unes aux autres, & dans la même direction que la longueur de l'os.

Cette membrane eſt plus épaiſſe dans de certains endroits que dans d'autres, & paroît compoſée de fibres qui ſe croiſent de différentes manieres, mais cela provient des muſcles & de leurs tendons, qui s'inſerent dans le *périoſte* avant que de s'unir aux os.

Clopton Havers a remarqué que le *périoſte* qui couvre les os n'exiſte point dans les lieux où naiſſent les ligamens qui uniſſent les os articulés, & que le *périoſte* s'étend ſur les ligamens, & paſſe de cette maniere à l'os adjacent: d'où il a conjecturé que ce n'étoit autre choſe qu'une continuation de la même membrane qui tirant ſon origine de la dure-mere, couvroit le crâne, s'étendoit ſur la ſurface de tous les autres os, & s'adaptoit ſi parfaitement à toutes leurs cavités & à toutes leurs éminences qu'elle couvroit toute leur ſurface. Quant à la partie des os articulés contenue ſous les ligamens qui forment les capſules des articulations, elle eſt deſtituée du *périoſte*; cette membrane s'en ſépare, & paſſe ſur les ligamens; d'où il s'enſuit que rien n'entre dans les os, ni n'en ſort que par le moyen du *périoſte*.

Tous les vaiſſeaux qui entrent dans les os, tant pour leur nutrition que pour leur accroiſſement, qui pénetrent dans leurs parties cellulaires, ou qui s'uniſſent par des trous à la moëlle ramaſſée dans la cavité qui eſt au milieu, ou à la partie également éloignée des extrémités, traverſent d'abord le *périoſte*. Il en eſt de même des petites veines qui rapportent le ſang, d'où il s'enſuit que cette membrane eſt d'une nature extrêmement vaſculaire, ainſi que Ruyſch l'a démontré dans ſes *Adverſ. décad. 3. Pl. II. fig. 8.*

D'ailleurs le *périoſte* eſt fortement uni aux os par le moyen des ramifications des vaiſſeaux qui le traverſent pour y entrer, & des veines qui le traverſent de rechef pour en ſortir preſque à chaque point. Telle eſt la cauſe de ſa forte adhéſion, ſurtout dans les jeunes gens. Pour les viellards en qui la plûpart de ces vaiſſeaux ſont deſſéchés, on a remarqué que le *périoſte* ne tenoit que foiblement à l'os.

Clopton Havers ſurpris de l'adhéſion de cette membrane avec les os, imagina avant les découvertes de Ruyſch, qu'elle n'étoit jamais plus grande qu'à cet âge, où les os ſont mous, & pour ainſi dire glutineux. Il avoit d'ailleurs obſervé que le *périoſte* s'uniſſoit aux os par de petites fibres qui en partoient, & qui pénétroient dans leur ſubſtance. Ruyſch démontra dans la ſuite par ſes injections, que les fibres de Clopton Havers étoient des petits vaiſſeaux, qui paſſoient du *périoſte* dans l'os, en nombre incroyable. Ce ne ſont pas les plus grands os ſeulement qui ſont couvert d'un *périoſte* vaſculaire, cela leur eſt commun avec les plus petits os, même avec ceux de l'oreille, quoique d'habiles anatomiſtes aient aſſuré le contraire. La cavité intérieure du tympan à ſon *périoſte* parſemé d'une multitude innombrable de vaiſſeaux, ainſi que Ruyſch l'a démontré par la figure qu'on en trouve dans la neuvieme de ſes épitres anatomiques.

Les os ont encore un *périoſte* intérieur, qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la moëlle, diſtribue les vaiſſeaux artériels aux véſicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaiſſeaux veineux, tant grands que petits.

Le *périoſte* interne ne ſe repréſente pas aux ſens ſi facilement que le *périoſte* externe: cependant, il n'y a point de doute que cette membrane n'exiſte, & qu'elle ne ſoit d'une nature fort tendre, puiſque la nature a jugé à-propos de la couvrir d'un os pour la garantir de toutes injures. La dure-mere couvre le crâne, & lui tient lieu de *périoſte*. Mais comme c'eſt de cette membrane que partent les gaines qui enveloppent les nerfs dès leur origine de la moëlle allongée, & de la moëlle ſpinale, il étoit néceſſaire que ſon tiſſu fût tant ſoit peu plus épais & plus fort, afin qu'elle pût ſervir à les garantir.

Le *périoſte* interne étant dans les os creux les plus conſidérables, mis à l'abri de toute offenſe, & ne ſervant qu'à tapiſſer leur ſurface intérieure, & à recevoir des vaiſſeaux, n'avoit pas beſoin de la même fermeté & de la même force que le *périoſte* extérieur. C'eſt ſa foibleſſe extrême qui le rend difficile à découvrir. Il eſt très-difficile de ſuivre la continuité de cette membrane dans les os, dont la ſurface intérieure eſt entierement cellulaire, l'irrégularité de la ſtructure & du tiſſu ne le permet pas.

La même obſervation n'eſt pas plus facile vers les extrémités des gros os, où l'union étroite & forte des lames oſſeuſes les rend plus ſolides, & où ils ont une cavité conſidérable deſtinée à contenir la moëlle.

Nous liſons dans les *adverſ.* Decad. 3. de Ruyſch, que les Anatomiſtes ont haſardé beaucoup de choſes ſur la membrane qu'ils ſuppoſent ſervir d'enveloppe à la moëlle. Cet auteur prétend qu'il n'y a

aucune membrane commune dont la moëlle ſoit couverte dans les os, dont les cavités ſont pleines d'une ſubſtance oſſeuſe & ſpongieuſe, ou oſſeuſe & filamenteuſe, ce qui ne ſeroit point ſurprenant; car il eſt évident qu'alors la moëlle n'eſt pas ramaſſée dans une ſeule cavité, mais qu'elle ſe trouve diſtribuée dans pluſieurs cellules.

Le même auteur décrit encore dans l'endroit que nous venons de citer, une portion de l'os de la cuiſſe d'un enfant. Il parut dans la cavité de cet os, diviſé avec une ſcie, une membrane mince comme une toile d'araignée, qui enveloppoit la moëlle, & qui étoit parſemée de petites arteres. Il eſt donc évident qu'il y a dans la cavité intérieure des os une membrane mince, telle que le *périoſte* interne. Ce dont il eſt permis de douter, c'eſt ſi cette membrane appartient à la moëlle, ou ſi elle tapiſſe l'os en qualité du *périoſte* interne, ou ſi elle eſt deſtinée à l'un & à l'autre emploi.

Si nous examinons avec attention ce que Clopton Havers dit dans ſon *oſtéologie* nouvelle, de la ſtructure de la moëlle, il nous paroîtroit fort vraiſemblable que la membrane en queſtion en eſt diſtinguée; car cet auteur avance que la moëlle entiere eſt contenue ſous une membrane mince & tranſparente, qui eſt en quelques endroits d'une couleur rougeâtre, comme s'il y avoit de petits vaiſſeaux ſanguins, qui n'appartenoient point du tout à la membrane qui ſervoit d'enveloppe, & qu'il avoit ſéparée.

On lit dans cet auteur, immédiatement après ce que nous venons de citer, que la membrane dont il s'agit, non-ſeulement eſt attachée à l'os par des petites veines, mais s'inſinue même dans les pores obliques, dont la ſurface interne des os eſt percée. A s'en tenir à cette deſcription, on prononcera ſans balancer, que la membrance mince que nous examinons ici, eſt adhérente à la ſurface interne des os, & que des vaiſſeaux forment ſous elle une nouvelle membrane qui couvre la moëlle; & conſéquemment que le *périoſte* interne eſt diſtingué de la moëlle à laquelle il eſt contigu.

L'uſage de ce *périoſte* interne ſera non-ſeulement de diſtribuer des vaiſſeaux artériels dans les véſicules médullaires, & de recevoir à leur retour des véſicules médullaires les vaiſſeaux veineux; mais encore de faciliter l'accroiſſement & la nutrition des os par le moyen de ces vaiſſeaux qui entrent dans leur ſubſtance & en ſortent.

Il y a telle maladie des os, qui ſuffiroit peut être par les phénomenes qu'on y remarque, pour achever de confirmer tout ce que nous venons de dire du *périoſte* interne. Ruyſch, *theſaur. 10. n. 179.* donne la deſcription & la figure d'un cubitus carié & corrodé, dans la cavité duquel il y avoit un tuyau oſſeux, entierement ſéparé de la ſubſtance extérieure de cet os, & mobile en tous ſens. Il eſt aſſez vraiſemblable que la partie intérieure de l'os, à la nutrition de laquelle ſert principalement le *périoſte* interne, ayant été affectée avec ce *périoſte* même, la partie intérieure & tubuleuſe de l'os s'eſt ſéparée de ſa partie extérieure. De-là naiſſent des inflammations dans le *périoſte* interne, maladies qui paſſeront à l'os qui eſt contigu, de même qu'à la moëlle qui eſt ſubjacente; mais c'en eſt aſſez ſur cette matiere. (*D. J.*)

PÉRIPATÉCIENNE PHILOSOPHIE, *ou* PHILOSOPHIE D'ARISTOTE, *ou* ARISTOTÉLISME, (*Hiſt. de la Philoſoph.*) Nous avons traité fort au long du Péripatéticiſme, ou de la philoſophie d'Ariſtote à l'*article* ARISTOTÉLISME; il nous en reſte cependant des choſes intéreſſantes à dire, que nous avons réſervées pour cet article, qui ſervira de complément à celui du premier volume de cet ouvrage.

De la vie d'Ariſtote. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui en a été dit à l'*article* ARISTOTÉLISME. Conſultez cet endroit ſur la naiſſance, l'éducation, les études, le ſéjour de ce philoſophe à la cour de Philippe & à celle d'Alexandre, ſur ſon attachement & ſa reconnoiſſance pour Platon ſon maître, ſur ſa vie dans Athènes, ſur l'ouverture de ſon école, ſur ſa maniere de philoſopher, ſur ſa retraite à Chalcis, ſur ſa mort, ſur ſes ouvrages, ſur les différentes parties de ſa philoſophie en général. Mais pour nous conformer à la méthode que nous avons ſuivie dans tous nos articles de Philoſophie, nous allons donner ici les principaux axiomes de chacune des parties de ſa doctrine conſidérées plus attentivement.

De la logique d'Ariſtote. 1. La logique a pour objet ou le vraiſſemblable, ou le vrai; ou, pour dire la même choſe en des termes différens, ou la vérité probable, ou la vérité conſtante & certaine; le vraiſſemblable ou la vérité probable appartient à la dialectique, la vérité conſtante & certaine à l'analyſe. Les démonſtrations de l'analyſe ſont certaines; celles de la dialectique ne ſont que vraiſſemblables.

2. La vérité ſe démontre, & pour cet effet on ſe ſert du ſyllogiſme, & le ſyllogiſme eſt ou démonſtratif & analytique, ou topique & dialectique. Le ſyllogiſme eſt compoſé de propoſitions; les propoſitions ſont compoſées de termes ſimples.

3. Un terme eſt ou homonyme, ou ſynonyme, ou paronyme; homonyme, lorſqu'il comprend pluſieurs choſes diverſes ſous un nom commun; ſynonyme, lorſqu'il n'y a point de différence entre le nom de la choſe & ſa définition; paronyme, lorſque les choſes qu'il exprime, les mêmes en elles, different par la terminaiſon & le cas.

4. On peut réduire ſous dix claſſes les termes univoques; on les appelle *prédicamens* ou *catégories*.

5. Et ces dix claſſes d'êtres peuvent ſe rapporter ou à la ſubſtance qui eſt par elle-même, ou à l'accident qui a beſoin d'un ſujet pour être.

6. La ſubſtance eſt ou premiere proprement dite, qui ne peut être le prédicat d'une autre, ni lui adhérer; ou ſeconde, ſubſiſtante dans la premiere comme les genres & les eſpeces.

7. Il y a neuf claſſes d'accidens, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la paſſion, le tems, la ſituation, l'habitude.

8. La quantité eſt ou contenue ou diſcrete; elle n'a point de contraire; elle n'admet ni le plus ni le moins, & elle dénomme les choſes, en les faiſant égales ou inégales.

9. La relation eſt le rapport de toute la nature d'une choſe à une autre; elle admet le plus & le moins; c'eſt elle qui entraîne une choſe par une autre, qui fait ſuivre la premiere d'une précédente, & celle-ci d'une ſeconde, & qui les joint.

10. La qualité ſe dit de ce que la choſe eſt, & l'on en diſtingue de quatre ſortes, la diſpoſition naturelle & l'habitude, la puiſſance & l'impuiſſance naturelles, la paſſibilité & la paſſion, la forme & la figure; elle admet intenſité & rémiſſion, & c'eſt elle qui fait que les choſes ſont dites ſemblables ou diſſemblables.

11. L'action & la paſſion; la paſſion, de celui qui ſouffre; l'action, de celui qui fait, marque le mouvement, admet des contraires, intenſité & rémiſſion.

12. Le tems & le lieu, la ſituation & l'habitude indiquent les circonſtances de la choſe déſignées par ces mots.

13. Après ces prédicamens, il faut conſidérer les termes qui ne ſe réduiſent point à ce ſyſtème de claſſes, comme les oppoſés; & l'oppoſition eſt ou relative, ou contraire, ou privative, ou contradictoire; la priorité, la ſimultanéité, le mouvement, l'avoir.

14. L'énonciation ou la propoſition eſt compoſée de termes ou mots; il faut la rapporter à la doctrine de l'interprétation.

15. Le mot eſt le ſigne d'un concept de l'eſprit, il eſt ou ſimple & incomplexe, ou complexe; ſimple, ſi le concept ou la perception eſt ſimple, & la perception ſimple n'eſt ni vraie, ni fauſſe; ou la perception eſt complexe, & participe de la fauſſeté & de la vérité, & le terme eſt complexe.

16. Le nom eſt un mot d'inſtitution, ſans rapport au tems, & dont aucune des parties priſe ſéparément & en elle-même n'a de ſignification.

17. Le verbe eſt un mot qui marque le tems, dont aucune partie ne ſignifie par elle-même, & qui eſt toujours le ſigne des choſes qui ſe diſent d'un autre.

18. Le diſcours eſt une ſuite de mots d'inſtitution, dont chaque partie ſéparée & l'enſemble ſignifient.

19. Entre les diſcours, le ſeul qui ſoit énonciatif & appartenant à l'hermeneutique, eſt celui qui énonce le vrai ou le faux; les autres ſont ou de la rhétorique ou de la poéſie. Il a ſon ſujet, ſon prédicat & ſa copule.

20. Il y a cinq ſortes de propoſitions, des ſimples & des complexes, des affirmatives & des négatives, des univerſelles, des particulieres, des indefinies & des ſingulieres, des impures & modales. Les modales ſont ou néceſſaires ou poſſibles, ou contingentes, ou impoſſibles.

21. Il y a trois choſes à conſidérer dans la propoſition, l'oppoſition, l'équipollence & la converſion.

22. L'oppoſition eſt ou contradictoire ou contraire ou ſous-contraire.

23. L'équipollence fait que deux propoſitions déſignent la même choſe, & peuvent être enſemble toutes les deux vraies ou toutes les deux fauſſes.

24. La converſion eſt une tranſpoſition de termes, telle que la propoſition affirmative & négative ſoit toujours vraie.

25. Le ſyllogiſme eſt un diſcours où de prémiſſes poſées il s'enſuit néceſſairement quelque choſe.

26. Trois termes ſont toute la matiere du ſyllogiſme. La diſpoſition de ces termes, ſelon les figures & les modes, en eſt la forme.

27. La figure eſt une diſpoſition du terme moyen & des extrêmes, telle que la conſéquence ſoit bien tirée. Le mode eſt la diſpoſition des propoſitions, eu égard à la quantité & à la qualité.

28. Il y a trois figures de ſillogiſme. Dans la premiere, le terme moyen eſt ſujet de la majeure, & prédicat de la mineure; & il y a quatre modes où la conſéquence eſt bien tirée. Dans la ſeconde, le terme moyen eſt le prédicat des deux extrêmes, & il y a quatre modes qui concluent bien. Dans la troiſieme, le moyen eſt le ſujet aux deux extrêmes, & il y a ſix modes où la concluſion eſt bonne.

29. Tout ſyllogiſme eſt dans quelqu'une de ces figures, ſe parfait dans la premiere, & peut ſe réduire à ſon mode univerſel.

30. Il y a ſix autres formes du raiſonnement; la converſion des termes, l'induction, l'exemple, l'abduction, l'inſtance, l'enthymème. Mais toutes ayant force de ſyllogiſme, peuvent & doivent y être réduites.

31. L'invention des ſyllogiſmes exige 1. les termes du problème donné; & la ſuppoſition de la choſe en queſtion, des définitions, des propriétés, des antécédences, des conſéquences, des répugnances. 2. Le diſcernement des eſſentiels, des propres, des accidentels, des certaines & des probables. 3. Le choix de conſéquences univerſelles. 4. Le choix d'antécédences dont la choſe ſoit une conſéquence univerſelle. 5. L'attention de joindre le ſigne d'univerſalité non au conſéquent, mais à l'antécédent. 6. L'emploi de conſéquences prochaines & non éloignées. 7. Le même emploi des antécédens. 8. La préférence de conſéquences d'une choſe univerſelle, & de conſéquences univerſelles d'une choſe.

La fineſſe & l'étendue d'eſprit qu'il y a dans toutes ces obſervations eſt incroyable. Ariſtote n'auroit découvert que ces choſes, qu'il faudroit le regarder comme un homme du premier ordre. Il eût perfectionné tout d'un coup la logique, s'il eût diſtingué les idées de leurs ſignes, & qu'il ſe fût plus attaché aux notions qu'aux mots. Interrogez les Grammairiens ſur l'utilité de ſes diſtinctions.

32. Tout diſcours ſcientifique eſt appuyé ſur quelque penſée antérieure de la choſe dont on diſcourt.

33. Savoir, c'eſt entendre ce qu'une choſe eſt, qu'elle eſt, que telle eſt ſa cauſe, & qu'elle ne peut être autrement.

34. La démonſtration eſt une ſuite de ſyllogiſmes d'où naît la ſcience.

35. La ſcience apodictique eſt des cauſes vraies, premieres, immédiates; les plus certaines, & les moins ſujettes à une démonſtration préliminaire.

36. Il n'y a de ſcience démonſtrative que d'une choſe néceſſaire; la démonſtration eſt donc compoſée de choſes néceſſaires.

37. Ce qu'on énonce du tout, eſt ce qui convient au tout, par lui-même & toujours.

38. Le premier univerſel eſt ce qui eſt par ſoi-même, dans chaque choſe, parce que la choſe eſt choſe.

39. La démonſtration ſe fait par des concluſions d'éternelle vérité. D'où il s'enſuit qu'il n'y a ni démonſtration des choſes paſſageres, ni ſcience, ni même définitions.

40. Savoir que la choſe eſt, eſt un, & ſavoir pourquoi elle eſt, eſt un autre. De-là deux ſortes de démonſtrations, l'une *à priori*, l'autre *à poſteriori*. La démonſtration *à priori* eſt la vraie & la plus parfaite.

41. L'ignorance eſt l'oppoſé de la ſcience; ou c'eſt une négation pure, ou une dépravation. Cette derniere eſt la pire; elle naît d'un ſyllogiſme qui eſt faux, dont le moyen péche. Telle eſt l'ignorance qui naît du vice des ſens.

42. Nulle ſcience ne nait immédiatement des ſens. Ils ont pour objet l'individuel ou ſingulier, & la ſcience eſt des univerſaux. Ils y conduiſent, parce que l'on paſſe de l'individuel connu par le ſens à l'univerſel.

43. On procede par induction, en allant des individuels connus par le ſens aux univerſaux.

44. Le ſyllogiſme eſt dialectique, lorſque la concluſion ſuit de choſe probable: or le probable eſt ce qui ſemble à tous ou à pluſieurs, aux hommes inſtruits & ſages.

45. La dialectique n'eſt que l'art de conjecturer. C'eſt par cette raiſon qu'elle n'atteint pas toujours ſa fin.

46. Dans toute propoſition, dans tout problême on énonce ou le genre, ou la différence, ou la définition, ou le propre, ou l'accident.

47. La définition eſt un diſcours qui explique la nature de la choſe, ſon propre, non ce qu'elle eſt, mais ce qui y eſt. Le genre eſt ce qui peut ſe dire de pluſieurs eſpeces différentes. L'accident eſt ce qui peut être ou n'être pas dans la choſe.

48. Les argumens de la dialectique procedent ou par l'induction ou par le ſyllogiſme. Cet art a ſes lieux. On emploie l'induction contre les ignorans, le ſyllogiſme avec les hommes inſtruits.

49. L'élenchus eſt un ſyllogiſme qui contredit la concluſion de l'antagoniſte; ſi l'élenchus eſt faux, le ſyllogiſme eſt d'un ſophiſte.

50. L'élenchus eſt ſophiſtique ou dans les mots ou hors des mots.

51. Il y a ſix ſortes de ſophiſmes de mots, l'homoniſme, l'amphibologie, la compoſition, la diviſion, l'accent, la figure du mot.

52. Il y a ſept ſortes de ſophiſmes hors des mots ; le ſophiſme d'accident, le ſophiſme d'univerſalité, ou de concluſion d'une choſe avouée avec reſtriction à une choſe ſans reſtriction ; le ſophiſme fondé ſur l'ignorance de l'élenchus ; le ſophiſme du conſéquent ; la pétition de principe ; le ſophiſme de cauſe ſuppoſée telle, & non telle ; le ſophiſme des interrogations ſucceſſives.

53. Le ſophiſte trompe ou par des choſes fauſſes, ou par des paradoxes, ou par le ſoléciſme, ou par la tautologie. Voilà les limites de ſon art.

De la philoſophie naturelle d'Ariſtote. Il diſoit 1. le principe des choſes naturelles n'eſt point un, comme il a plu aux Eléatiques ; ce n'eſt point l'homéomérie d'Anaxogore ; ni les atômes de Leucippe & de Démocrite ; ni les élémens ſenſibles de Thalès & de ſon école, ni les nombres de Pithagore, ni les idées de Platon.

2. Il faut que les principes des choſes naturelles ſoient oppoſés entr'eux, par qualités & par privations.

3. J'appelle *principes*, des choſes qui ne ſont point réciproquement les unes des autres, ni d'autres choſes, mais qui ſont d'elles-mêmes, & dont tout eſt. Tels ſont les premiers contraires. Puiſqu'ils ſont premiers, ils ne ſont point d'autres ; puiſqu'ils ſont contraires, ils ne ſont pas les uns des autres.

4. Ils ne ſont pas infinis ; ſans cette condition, il n'y a nul accès à la connoiſſance de la nature. Il y en a plus de deux. Deux ſe mettroient en équilibre à la fin, ou ſe détruiroient, & rien ne ſeroit produit.

5. Il y a trois principes des choſes naturelles ; deux contraires, la forme & la privation ; un troiſieme également ſoumis aux deux autres, la matiere. La forme & la matiere conſtituent la choſe. La privation n'eſt qu'accidentelle. Elle n'entre point dans la matiere. Elle n'a rien qui lui convienne.

6. Il faut que ce qui donne origine aux choſes ſoit une puiſſance. Cette puiſſance eſt la matiere premiere. Les choſes ne ſont pas de ce qui eſt actuellement, ni de ce qui n'eſt pas actuellement, car ce n'eſt rien.

7. La matiere ni ne s'engendre, ni ne ſe détruit ; car elle eſt premiere ; le ſujet infini de tout. Les choſes ſont formées premierement, non pas d'elles-mêmes, mais par accident. Elles ſe réſoudront ou ſe réſolvent en elle.

8. Des choſes qui ſont, les unes ſont par leur nature, d'autres par des cauſes. Les premieres ont en elles le principe du mouvement ; les ſecondes ne l'ont pas. La nature eſt le principe & la cauſe du mouvement ou du repos en ce qui eſt premierement de ſoi & non par accident ; ou elles ſe repoſent & ſe meuvent par leur nature ; telles ſont les ſubſtances matérielles. Les propriétés ſont analogues à la nature qui conſiſte dans la matiere & dans la forme. Cependant la forme qui eſt un acte eſt plus de nature que la matiere.

Ce principe eſt très-obſcur. On ne ſait ce que le philoſophe entend par *nature*. Il ſemble avoir pris ce mot ſous deux acceptions différentes, l'une de propriété eſſentielle, l'autre de cauſe générale.

9. Il y a quatre eſpeces de cauſes ; la matérielle, dont tout eſt ; la formelle, par qui tout eſt, & qui eſt la cauſe de l'eſſence de chaque choſe ; l'efficiente, qui produit tout ; & la finale pour laquelle tout eſt. Ces cauſes ſont prochaines ou éloignées ; principales ou acceſſoires ; en acte ou en puiſſance ; particulieres ou univerſelles.

10. Le haſard eſt cauſe de beaucoup d'effets. C'eſt un accident qui ſurvient à des choſes projettées. Le fortuit ſe prend dans une acception plus étendue. C'eſt un accident qui ſurvient à des choſes projettées par la nature, du moins pour une fin marquée.

11. La nature n'agit point fortuitement, au haſard, & ſans deſſein : ce que nature prémédite a lieu, en tout ou en partie, comme dans les monſtres.

12. Il y a deux néceſſités, l'une abſolue, l'une conditionnelle. La premiere eſt de la matiere ; la ſeconde, de la forme ou fin.

13. Le mouvement eſt un acte de la puiſſance en action.

14. Ce qui paſſe ſans fin eſt infini. Il n'y a point d'acte infini dans la nature. Il y a cependant des êtres infinis en puiſſance.

15. Le lieu eſt une ſurface immédiate & immobile d'un corps qui en contient un autre. Tout corps qu'un autre contient eſt dans le lieu. Ce qui n'eſt pas contenu dans un autre n'eſt pas dans le lieu. Les corps ou ſe repoſent dans leur lieu naturel, ou ils y tendent comme des portions arrachées à un tout.

16. Le vuide eſt un lieu dénué de corps. Il n'y en a point de tels dans la nature. Le vuide ſe ſuppoſe, il n'y auroit point de mouvement. Car il n'y auroit ni haut, ni bas, ni aucune partie où le mouvement tendît.

17. Le tems eſt le calcul du mouvement relatif à la priorité & à la poſtériorité. Les parties du tems touchent à l'inſtant préſent, comme les parties d'une ligne au point.

18. Tout mouvement & tout changement ſe fait dans le tems ; & il y a dans tout être mu, vîteſſe ou lenteur qui ſe peut déterminer par le tems. Ainſi le ciel, la terre & la mer ſont dans le tems, parce qu'ils peuvent être mus.

19. Le tems étant un nombre nombré ; il faut qu'il y ait un être nombreux qui ſoit ſon ſupport.

20. Le repos eſt la privation du mouvement dans un corps conſidéré comme mobile.

21. Point de mouvement qui ſe faſſe en un inſtant. Il ſe fait toujours dans le tems.

23. Ce qui ſe meut dans un tems entier, ſe meut dans toutes les parties de ce tems.

24. Tout mouvement eſt fini ; car il ſe fait dans le tems.

25. Tout ce qui ſe meut eſt mu par un autre qui agit ou au-dedans ou au-dehors du mobile.

26. Mais comme ce progrès à l'infini eſt impoſſible ; il faut donc arriver à un premier moteur, qui ne prenne ſon mouvement de rien, & qui ſoit l'origine de tout mouvement.

26. Ce premier moteur eſt immobile, car s'il ſe mouvoit, ce ſeroit par un autre ; car rien ne ſe meut de ſoi. Il eſt éternel, car tout ſe meut de toute éternité, & ſi le mouvement avoit commencé, le premier moteur n'auroit pu mouvoir, & la durée ne ſeroit pas éternelle. Il eſt indiviſible & ſans quantité. Il eſt infini ; car le moteur doit être le premier, puiſqu'il meut de toute éternité. Sa puiſſance eſt illimitée ; or une puiſſance infinie ne peut ſe ſuppoſer dans une quantité finie, telle qu'eſt le corps.

27. Le ciel compoſé de corps parfaits, comprenant tout, & rien ne le comprenant, eſt parfait.

28. Il y a autant de corps ſimples que de différences dans le mouvement ſimple. Or il y a deux mouvemens ſimples, le rectiligne & le circulaire. Celui-là tend à s'éloigner du centre ou en approcher, ſans modification ou avec modification. Comme il y a quatre mouvemens rectilignes ſimples, il y a quatre élemens ou corps ſimples. Le mouvement circulaire étant de nature contraire au mouvement rectiligne, il faut qu'il y ait une cinquieme eſſence, differente des autres, plus parfaite, divine, c'eſt le ciel.

29. Le ciel n'eſt ni peſant, ni léger. Il ne tend ni à s'approcher, ni à s'éloigner du centre comme les graves & les légers. Il ſe meut circulairement.

30. Le ciel n'ayant point de contraire, il eſt ſans

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

génération, ſans conception, ſans accroiſſement, ſans diminution, ſans changement.

31. Le monde n'eſt point infini, & il n'y a hors de lui nul corps infini; car le corps infini eſt impoſſible.

32. Il n'y a qu'un monde. S'il y en avoit pluſieurs pouſſés les uns contre les autres, ils ſe déplaceroient.

33. Le monde eſt éternel; il ne peut ni s'accroître ni diminuer.

34. Le monde ou le ciel ſe meut circulairement par ſa nature; ce mouvement toutefois n'eſt pas uniforme & le même dans toute ſon étendue. Il y a des orbes qui en croiſent d'autres; le premier mobile a des contraires; de-là les cauſes des viciſſitudes, de générations & de corruptions dans les choſes ſublunaires.

35. Le ciel eſt ſphérique.

36. Le premier mobile ſe meut uniformément; il n'a ni commencement, ni milieu, ni fin. Le premier mobile & le premier moteur ſont éternels, & ne ſouffrent aucune altération.

37. Les aſtres de même nature que le corps ambiant qui les ſoutient, ſont ſeulement plus denſes. Ce ſont les cauſes de la lumiere & de la chaleur. Ils frottent l'air & l'embraſent. C'eſt ſur-tout ce qui a lieu dans la ſphere du ſoleil.

38. Les étoiles fixes ne ſe meuvent point d'elles-mêmes; elles ſuivent la loi de leurs orbes.

39. Le mouvement du premiere mobile eſt le plus rapide. Entre les planetes qui lui ſont ſoumiſes, celles-là ſe meuvent le plus vîte qui en ſont les moins éloignées, & réciproquement.

40. Les étoiles ſont rondes. La lune l'eſt auſſi.

41. La terre eſt au centre du ciel. Elle eſt ronde, & immobile dans le milieu qui la ſoutient. Elle forme un orbe ou globe avec l'eau.

42. L'élement eſt un corps ſimple, dans leſquels les corps compoſés ſont diviſibles; & il exiſte en eux ou en acte ou en puiſſance.

43. La gravité & la légereté ſont les cauſes motrices des élémens. Le grave eſt ce qui eſt porté vers le centre; le léger ce qui tend vers le ciel.

44. Il y a deux élemens contraires; la terre qui eſt grave abſolument; le feu qui eſt naturellement leger. L'air & l'eau ſont d'une nature moyenne entre la terre & le feu, & participent de la nature de ces extrêmes contraires.

45. La génération & la corruption ſe ſuccédent ſans fin. Elle eſt ou ſimple, ou accidentelle. Elle a pour cauſe le premier moteur & la matiere premiere de tout.

46. Etre engendré eſt un, être altéré, un autre. Dans l'altération, le ſujet reſte entier, mais les qualités changent. Tout paſſe dans la génération. L'augmentation ou la diminution eſt un changement dans la quantité; le mouvement local, un changement d'eſpace.

47. L'accroiſſement ſuppoſe nutrition. Il y a nutrition lorſque la ſubſtance d'un corps paſſe dans la ſubſtance d'un autre. Un corps animé augmente, ſi ſa quantité s'accroît.

48. L'action & la paſſion ſont mutuelles dans le contact phyſique. Il a lieu entre des choſes en partie diſſemblables de forme, en partie ſemblables de nature; les unes & les autres tendant à s'aſſimiler le patient.

49. Les qualités tactiles, objets des ſens, naiſſent des principes & de la différence des élemens qui différentient les corps. Ces qualités ſont par paires au nombre de ſept; le froid & le chaud; l'humide & le ſec; le grave & le léger; le dur & le mol; le viſqueux & l'aride; le rude & le doux; le groſſier & le tenu.

50. Entre ces qualités premieres, il y en a deux d'actives, le chaud & le froid; deux de paſſives, l'humide & le ſec; le chaud raſſemble les homogenes; le froid diſſipe les hétérogenes. On retient difficilement l'humide, le ſec facilement.

51. Le feu naît du chaud & de l'aride; l'air du chaud & de l'humide; l'eau du froid & de l'humide; la terre du froid & du ſec.

52. Les élemens ſont tous convertibles les uns dans les autres, non par génération, mais par altération.

53. Les corps mixtes ſont compoſés ou mélangés de tous les élemens.

54. Il y a trois cauſes des mixtes; la matiere qui peut être ou ne pas être telle choſe; la forme, cauſe de l'eſſence; & le mouvement du ciel, cauſe efficiente univerſelle.

55. Entre les mixtes, il y en a de parfaits; il y en a d'imparfaits; entre les premiers, il faut compter les météores, comme les cometes, la voie lactée, la pluie, la neige, la grêle, les vents, *&c.*

56. La putréfaction s'oppoſe à la génération des mixtes parfaits. Tout eſt ſujet à putréfaction, excepté le feu.

57. Les animaux naiſſent de la putréfaction aidée de la chaleur naturelle.

Principes de la Pſychologie d'Ariſtote. 1. L'ame ne ſe meut point d'elle-même; car tout ce qui ſe meut eſt mu par un autre.

2. L'ame eſt la premiere entélechie du corps organique naturelle; elle a la vie en puiſſance. La premiere entélechie eſt le principe de l'opération; la ſeconde eſt l'acte ou l'opération même. *Voyez* ſur ce mot obſcur *entélechie, l'article* LÉIBNITIANISME.

3. L'ame a trois facultés; la nutritive, la ſenſitive & la rationelle. La premiere contient les autres en puiſſance.

4. La nutritive eſt celle par qui la vie eſt à toute choſes; ſes actes ſont la génération & le développement.

5. La ſenſitive eſt celle qui les fait ſentir. La ſenſation eſt en général un changement occaſionné dans l'organe par la préſence d'un objet apperçu. Le ſens ne ſe meut point de lui-même.

6. Les ſens extérieurs ſont la vue, l'ouie, l'odorat, le goût, le toucher.

7. Ils ſont tous affectés par des eſpeces ſenſibles abſtraites de la matiere, comme la cire reçoit l'impreſſion du cachet.

8. Chaque ſens apperçoit les différences de ſes objets propres, aveugle ſur les objets d'un autre ſens. Il y a donc quelqu'autre ſens commun & interne, qui ſaiſit le tout, & juge ſur le rapport des ſens externes.

9. Le ſens differe de l'intellect. Tous les animaux ont des ſens. Peu ont de l'intellect.

10. La fantaiſie ou l'imagination differe du ſens & de l'intellect; quoique ſans exercice préliminaire des ſens, il n'y ait point d'imagination, comme ſans imagination, il n'y a point de penſée.

11. La penſée eſt un acte de l'intellect qui montre ſcience, opinion & prudence.

12. L'imagination eſt un mouvement animal, dirigé par le ſens en action, en conſéquence duquel l'animal eſt agité, concevant des choſes tantôt vraies, tantôt fauſſes.

13. La mémoire nait de l'imagination. Elle eſt le magaſin de réſerve des choſes paſſées; elle appartient en partie à l'imagination, en partie à l'entendement; à l'entendement par accident, en elle-même à l'imagination. Elles ont leur principe dans la même faculté de l'ame.

14. La mémoire qui naît de l'impreſſion ſur le ſens, occaſionnée par quelque objet, ceſſe ſi trop d'humi-

dité

dité ou de ſéchereſſe, efface l'image. Elle ſuppoſe donc une ſorte de tempérie dans le cerveau.

15. La réminiſcence s'exerce, non par le tourment de la mémoire, mais par le diſcours, & la recherche exacte de la ſuite des choſes.

16. Le ſommeil ſuit la ſtupeur ou l'enchaînement des ſens ; il affecte ſur-tout le ſens interne commun.

17. L'inſomnie provient des ſimulacres de l'imagination offerts dans le ſommeil, quelques mouvemens s'excitant encore, ou ſubſiſtant dans les organes de la ſenſation vivement affectés.

18. L'intellect eſt la troiſieme faculté de l'ame ; elle eſt propre à l'homme ; c'eſt la portion de lui qui connoît & qui juge.

19. L'intellect eſt ou agent ou patient.

20. Patient, parce qu'il prend toutes les formes des choſes ; agent, parce qu'il juge & connoît.

21. L'intellect agent peut être ſéparé du corps ; il eſt immortel, éternel, ſans paſſion. Il n'eſt point confondu avec le corps. L'intellect paſſif ou patient eſt périſſable.

22. Il y a deux actes dans l'entendement ; ou il s'exerce ſur les indiviſibles, & ſes perceptions ſont ſimples, & il n'y a ni vérité ni fauſſeté ; ou il s'occupe des complexes, & il affirme ou nie, & alors il y a ou vérité ou fauſſeté.

23. L'intellect actif eſt ou théorétique ou pratique ; le théorétique met en acte la choſe intelligible ; le pratique juge la choſe bonne ou mauvaiſe, & meut la volonté à aimer ou à haïr, à deſirer ou à fuir.

24. L'intellect pratique & l'appétit ſont les cauſes du mouvement local de l'animal ; l'un connoît la choſe & la juge ; l'autre la deſire ou l'évite.

25. Il y a dans l'homme deux appétits ; l'un raiſonnable & l'autre ſenſitif : celui-ci eſt ou iraſcible, ou concupiſcent ; il n'a de regle que le ſens & l'imagination.

26. Il n'y a que l'homme qui ait l'imagination délibérative, en conſéquence de laquelle il choiſit le mieux. Cet appétit raiſonnable qui en naît doit commander en lui à l'appétit ſenſitif qui lui eſt commun avec les brutes.

27. La vie eſt une permanence de l'ame retenue par la chaleur naturelle.

28. Le principe de la chaleur eſt dans le cœur ; la chaleur ceſſant, la mort ſuit.

Métaphyſique d'Ariſtote. 1. La Métaphyſique s'occupe de l'être en tant qu'être, & de ſes principes. Ce terme *être* ſe dit proprement de la ſubſtance dont l'eſſence eſt une ; & improprement, de l'accident qui n'eſt qu'un attribut de la ſubſtance. La ſubſtance eſt donc le premier objet de la Métaphyſique.

2. Un axiome univerſel & premier ; c'eſt qu'il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, dans le même ſujet, en même tems, de la même maniere & ſous le même point de vue. Cette vérité eſt indémontrable, & c'eſt le dernier terme de toute argumentation.

3. L'être eſt ou par lui-même, ou par accident ; ou en acte ou en puiſſance, ou en réalité, ou en intention.

4. Il n'y a point de ſcience de l'être par accident ; c'eſt une ſorte de non-être ; il n'a point de cauſe.

5. L'être par lui, ſuit dans ſa diviſion, les dix prédicamens.

6. La ſubſtance eſt le ſupport des accidens ; c'eſt en elle qu'on conſidere la matiere, la forme, les rapports, les raiſons, la compoſition. Nous nous ſervons du mot de *ſubſtance* par préférence à celui de *matiere*, quoique la matiere ſoit ſubſtance, & le ſujet premier.

7. La matiere premiere eſt le ſujet de tout. Toutes les propriétés ſéparées du corps par abſtraction, elle reſte ; ainſi elle n'eſt ni une ſubſtance complete, ni une quantité, ni de la claſſe d'aucun autre prédicament. La matiere ne peut ſe ſéparer de la forme ; elle n'eſt ni ſinguliere, ni déterminée.

8. La forme conſtitue ce que la choſe eſt dite être ; c'eſt toute ſa nature, ſon eſſence, ce que la définition comprend. Les ſubſtances ſenſibles ont leurs définitions propres ; il n'en eſt pas ainſi de l'être par accident.

9. La puiſſance eſt ou active ou paſſive. La puiſſance active eſt le principe du mouvement, ou du changement d'une choſe en une autre, ou de ce qui nous paroît tel.

10. La puiſſance paſſive eſt dans le patient, & l'on ne peut ſéparer ſon mouvement du mouvement de la puiſſance active, quoique ces puiſſances ſoient en des ſujets différens.

11. Entre les puiſſances il y en a de raiſonnables, il y en a qui n'ont point la raiſon.

12. La puiſſance ſéparée de l'exercice n'en exiſte pas moins dans les choſes.

13. Il n'y a point de puiſſance dont les actes ſoient impoſſibles. Le poſſible eſt ce qui ſuit ou ſuivra de quelque puiſſance.

14. Les puiſſances ſont ou naturelles ou acquiſes ; acquiſes ou par l'habitude, ou par la diſcipline.

15. Il y a acte lorſque la puiſſance devient autre qu'elle n'étoit.

16. Tout acte eſt antérieur à la puiſſance, & à tout ce qui y eſt compris, antérieur de concept, d'eſſence & de tems.

17. L'être intentionnel eſt ou vrai ou faux ; vrai ſi le jugement de l'intellect eſt conforme à la choſe ; faux ſi cela n'eſt pas.

18. Il y a vérité & fauſſeté même dans la ſimple appréhenſion des choſes, non-ſeulement conſidérée dans l'énumération, mais en elle-même en tant que perception.

19. L'entendement ne peut être trompé dans la connoiſſance des choſes immutables ; l'erreur n'eſt que des contingens & des paſſagers.

20. L'unité eſt une propriété de l'être ; ce n'eſt point une ſubſtance, mais un catégorème, un prédicat de la choſe, en tant que choſe ou être. La multitude eſt l'oppoſé de l'unité. L'égalité & la ſimilitude ſe rapportent à l'unité ; il en eſt de même de l'identité.

21. Il y a diverſité de genre & d'eſpece ; de genre entre les choſes qui n'ont pas la même matiere ; d'eſpece entre celles dont le genre eſt le même.

22. Il y a trois ſortes de ſubſtances ; deux naturelles, dont l'une eſt corruptible, comme les animaux ; & l'autre ſempiternelle, comme le ciel ; la troiſieme immobile.

23. Il faut qu'il y ait quelque ſubſtance immobile & perpétuelle, parce qu'il y a un mouvement local éternel ; un mouvement circulaire propre au ciel qui n'a pu commencer. S'il y a un mouvement & un tems éternels, il faut qu'il y ait une ſubſtance ſujet de ce mouvement, & mue, & une ſubſtance ſource de ce mouvement & non mue ; une ſubſtance qui exerce le mouvement & le contienne ; une ſubſtance ſur laquelle il ſoit exercé & qui le mouve.

24. Les ſubſtances génératrices du mouvement éternel ne peuvent être matérielles, car elles meuvent par un acte éternel ſans le ſecours d'autres puiſſances.

25. Le ciel eſt une de ces ſubſtances. Il eſt mu circulairement. Il ne faut point y chercher la cauſe des générations & des conceptions, parce que ſon mouvement eſt une forme. Elle eſt dans les ſpheres inférieures, & ſur-tout dans la ſphere du ſoleil.

26. Le premier ciel eſt donc éternel ; il eſt mu d'un mouvement éternel ; il y a donc autre choſe d'éter-

nel qui le meut, qui eſt acte & ſubſtance, & qui ne ſe meut point.

27. Mais comment agit ce premier moteur ? En deſirant & en concevant. Toute ſon action conſiſte en une influence par laquelle il concourt avec les intelligences inférieures pour mouvoir leurs ſpheres.

28. Toute la force effectrice du premier moteur n'eſt qu'une application des forces des moteurs ſubalternes à l'ouvrage qui leur eſt propre, & auquel il coopere, de maniere qu'il en eſt entierement indépendant quant au reſte ; ainſi les intelligences meuvent le ciel, non par la génération des choſes inférieures, mais pour le bien général auquel elles tendent à ſe conformer.

29. Ce premier moteur eſt Dieu, être vivant, éternel, très-parfait, ſubſtance immobile, différente des choſes ſenſibles, ſans parties matérielles, ſans quantité, ſans diviſibilité.

30. Il jouit d'une félicité complete & inaltérable ; elle conſiſte à ſe concevoir lui-même & à ſe contempler.

31. Après cet être des êtres, la premiere ſubſtance, c'eſt le moteur premier du ciel, au-deſſous duquel il y a d'autres intelligences immatérielles, éternelles, qui préſident au mouvement des ſpheres inférieures, ſelon leur nombre & leurs degrés.

32. C'eſt une ancienne tradition que ces ſubſtances motrices des ſpheres ſont des dieux, & cette doctrine eſt vraiment céleſte. Mais ſont-elles ſous la forme de l'homme, ou d'autres animaux ? c'eſt un préjugé qu'on a accrédité parmi les peuples pour la ſûreté de la vie & la conſervation des lois.

De l'athéïſme d'Ariſtote. Voyez *l'article* ARISTOTÉLISME.

Principes de la morale ou de la philoſophie pratique d'Ariſtote. 1. La félicité morale ne conſiſte point dans les plaiſirs des ſens, dans la richeſſe, dans la gloire civile, dans la puiſſance, dans la nobleſſe, dans la contemplation des choſes intelligibles ou des idées.

2. Elle conſiſte dans la fonction de l'ame occupée dans la pratique d'une vertu ; ou s'il y a pluſieurs vertus, dans le choix de la plus utile & la plus parfaite.

3. Voilà le vrai bonheur de la vie, le ſouverain bien de ce monde.

4. Il y en a d'autres qu'il faut regarder comme des inſtrumens qu'il faut diriger à ce but ; tels ſont les amis, les grandes poſſeſſions, les dignités, *&c.*

5. C'eſt l'exercice de la vertu qui nous rend heureux autant que nous pouvons l'être.

6. Les vertus ſont, ou théoritiques ou pratiques.

7. Elles s'acquierent par l'uſage. Je parle des pratiques, & non des contemplatives.

8. Il eſt un milieu qui conſtitue la vertu morale en tout.

9. Ce milieu écarte également l'homme de deux points oppoſés & extrêmes, à l'un deſquels il péche par exces, & à l'autre par défaut.

10. Il n'eſt pas impoſſible à ſaiſir même dans les circonſtances les plus agitées, dans les momens de paſſions les plus violens, dans les actions les plus difficiles.

11. La vertu eſt un acte délibéré, choiſi & volontaire. Il ſuit de la ſpontanéité dont le principe eſt en nous.

12. Trois choſes la perfectionnent, la nature, l'habitude & la raiſon.

13. Le courage eſt la premiere des vertus ; c'eſt le milieu entre la crainte & la témérité.

14. La tempérance eſt le milieu entre la privation & l'excès de la volupté.

15. La libéralité eſt le milieu entre l'avarice & la prodigalité.

16. La magnificence eſt le milieu entre l'économie ſordide & le faſte inſolent.

17. La magnanimité qui ſe rend juſtice à elle-même, qui ſe connoît, tient le milieu entre l humilité & l'orgueil.

18. La modeſtie qui eſt relative à la pourſuite des honneurs eſt également éloignée du mepris & de l'ambition.

19. La douceur comparée à la colere, n'eſt ni féroce, ni engourdie.

20. La popularité ou l'art de capter la bienveillance des hommes, évite la ruſticité & la baſſeſſe.

21. L'intégrité, ou la candeur ſe place entre l'impudence & la diſſimulation.

22. L'urbanité ne montre ni groſſiereté ni baſſeſſe.

23. La honte qui reſſemble plus à une paſſion qu'à une habitude, a auſſi ſon point entre deux excès oppoſés ; elle n'eſt ni puſillanime ni intrépide.

24. La juſtice relative au jugement des actions, eſt ou univerſelle ou particuliere.

25. La juſtice univerſelle eſt l'obſervation des lois établies pour la conſervation de la ſociété humaine.

26. La juſtice particuliere qui rend à chacun ce qui lui eſt dû, eſt ou diſtributive, ou commutative.

27. Diſtributive, lorſqu'elle accorde les honneurs & les récompenſes, en proportion du mérite. Elle eſt fondée ſur une progreſſion géométrique.

28. Commutative, lorſque dans les échanges elle garde la juſte valeur des choſes, & elle eſt fondée ſur une proportion arithmétique.

29. L'équité differe de la juſtice. L'équité corrige le défaut de la loi. L'homme équitable ne l'interprete point en ſa faveur d'une maniere trop rigide.

30. Nous avons traité des vertus propres à la portion de l'ame qui ne raiſonne pas. Paſſons à celle de l'intellect.

31. Il y a cinq eſpeces de qualités intellectuelles, ou théorétiques ; la ſcience, l'art, la prudence, l'intelligence, la ſageſſe.

32. Il y a trois choſes à fuir dans les mœurs ; la diſpoſition vicieuſe, l'incontinence, la férocité. La bonté eſt l'oppoſé de la diſpoſition vitieuſe ; la continence eſt l'oppoſé de l'incontinence. L'héroïſme eſt l'oppoſé de la férocité. L'héroïſme eſt le caractere des hommes divins.

33. L'amitié eſt compagne de la vertu ; c'eſt une bienveillance parfaite entre des hommes qui ſe payent de retour. Elle ſe forme ou pour le plaiſir ou pour l'utilité ; elle a pour baſe ou les agrémens de la vie, ou la pratique du bien ; & elle ſe diviſe en imparfaite & en parfaite.

34. C'eſt ce que l'on accorde dans l'amitié, qui doit être la meſure de ce que l'on exige.

35. La bienveillance n'eſt pas l'amitié, c'en eſt le commencement ; la concorde l'amene.

36. La douceur de la ſociété eſt l'abus de l'amitié.

37. Il y a diverſes ſortes de voluptés.

38. Je ne voudrois pas donner le nom de volupté aux plaiſirs deshonnetes. La volupté vraie eſt celle qui naît des actions vertueuſes, & de l'accompliſſement des deſirs.

39. La félicité qui naît des actions vertueuſes eſt ou active, ou contemplative.

40. La contemplative qui occupe l'ame, & qui mérite à l'homme le titre de ſage, eſt la plus importante.

41. La félicité qui réſulte de la poſſeſſion & de la jouiſſance des biens extérieurs n'eſt pas à comparer avec celle qui découle de la vertu, & de ſes exercices.

Des ſucceſſeurs d'Ariſtote, Théophraſte, Straton, Lycon, Ariſton, Critolaüs, Diodore, Dicéarque, Eudeme, Héraclide, Phanias, Demetrius, Hyeronimus.

Théophraſte naquit à Ereſſe, ville maritime de l'île de Lesbos. Son pere le conſacra aux muſes, & l'envoya ſous Alcippe. Il vint à Athènes ; il vit Pla-

ton ; il écouta Ariſtote, qui diſoit de Calliſthène & de lui, qu'il falloit des éperons à Calliſthène & un mors à Théophraſte. *Voyez à l'article* ARISTOTÉLISME, les principaux traits de ſon caractere & de ſa vie. Il ſe plaignoit, en mourant, de la nature qui avoit accordé de ſi longs jours aux corneilles, & de ſi courts aux hommes. Toute la ville d'Athènes ſuivit à pié ſon convoi. Il nous reſte pluſieurs de ſes ouvrages. Il fit peu de changemens à la doctrine de ſon maître.

Il admettoit avec Ariſtote autant de mouvemens, que de prédicamens ; il attribuoit auſſi au mouvement l'altération, la génération, l'accroiſſement, la corruption, & leurs contraires. Il diſoit que le lieu étoit immoblile ; que ce n'étoit point une ſubſtance, mais un rapport à l'ordre & aux poſitions ; que le lieu étoit dans les animaux, les plantes, leurs diſſemblables, animés ou inanimés, parce qu'il y avoit dans tous les êtres une relation des parties au tout qui déterminoit le lieu de chaque partie ; qu'il falloit compter entre les mouvemens les appétits, les paſſions, les jugemens, les ſpéculations de l'ame ; que tous ne naiſſent pas des contraires ; mais que des choſes avoient pour cauſe leurs contraires, d'autres leurs ſemblables, d'autres encore de ce qui eſt actuellement. Que le mouvement n'étoit jamais ſéparé de l'action ; que les contraires ne pouvoient être compris ſous un même genre ; que les contraires pouvoient être la cauſe des contraires ; que la ſalure de la mer ne venoit pas de la chaleur du ſoleil, mais de la terre qui lui ſervoit de fond ; que la direction oblique des vents avoit pour cauſe la nature des vents même, qui en partie graves, & en partie légers, étoient portés en même tems en haut & en bas ; que le haſard & non la prudence mene la vie ; que les mules engendrent en Cappadoce ; que l'ame n'étoit pas fort aſſujettie au corps, mais qu'elle faiſoit beaucoup d'elle-même ; qu'il n'y avoit point de volupté fauſſe ; qu'elles étoient toutes vraies ; enfin qu'il y avoit un principe de toutes choſes par lequel elles étoient & ſubſiſtoient, & que ce principe étoit un & divin.

Il mourut à l'âge de 85 ans ; il eut beaucoup d'amis, & il étoit d'un caractere à s'en faire & à les conſerver ; il eut auſſi quelques ennemis, & qu'eſt-ce qui n'en a pas ? On nomme parmi ceux-ci Epicure & la célebre Léontine.

Straton naquit à Lampſac. Il eut pour diſciple Ptolomée Philadelphe ; il ne négligea aucune des parties de la Philoſophie, mais il tourna particulierement ſes vûes vers les phénomenes de la nature. Il prétendoit :

Qu'il y avoit dans la nature une force divine, cauſe des générations, de l'accroiſſement, de la diminution, & que cependant cette cauſe étoit ſans intelligence.

Que le monde n'étoit point l'ouvrage des dieux, mais celui de la nature, non comme Démocrite l'avoit rêvé, en conſéquence du rude & du poli, des atomes droits ou crochus, & autres viſions.

Que tout ſe faiſoit par les poids & les meſures.

Que le monde n'étoit point un animal, mais que le mouvement & le haſard avoient tout produit, & conſervoient tout.

Que l'être ou la permanence de ce qui eſt, c'étoit la même choſe.

Que l'ame étoit dans la baſe des ſourcils.

Que les ſens étoient des eſpeces de fenêtres par leſquelles l'ame regardoit, & qu'elle étoit tellement unie au ſens, que eu égard à ſes opérations, elle ne paroiſſoit pas en différer.

Que le tems étoit la meſure du mouvement & du repos.

Que les tems ſe réſolvoient en individu, mais que le lieu & les corps ſe diviſoient à l'infini.

Que ce qui ſe meut, ſe meut dans un tems individuel.

Que tout corps étoit grave & tendoit au milieu.

Que ce qui eſt au-delà du ciel étoit un eſpace immenſe, vuide de ſa nature, mais ſe rempliſſant ſans ceſſe de corps ; enſorte que ce n'eſt que par la penſée qu'on peut le conſidérer comme ſubſiſtant par lui-même.

Que cet eſpace étoit l'enveloppe générale du monde.

Que toutes les actions de l'ame étoient des mouvemens, & l'appétit irraiſonnable, & l'appétit ſenſible.

Que l'eau eſt le principe du premier froid.

Que les cometes ne ſont qu'une lumiere des aſtres renfermée dans une nue, comme nos lumieres artificielles dans une lanterne.

Que nos ſenſations n'étoient pas, à proprement parler, dans la partie affectée, mais dans un autre lieu principal.

Que la puiſſance des germes étoit ſpiritueuſe & corporelle.

Qu'il n'y avoit que deux êtres, le mot & la choſe, & qu'il y avoit de la vérité & de la fauſſeté dans le mot.

Straton mourut ſur la fin de la 127^e^ olympiade. *Voyez* à l'*article* ARISTOTÉLISME le jugement qu'il faut porter de ſa philoſophie.

Lycon, ſucceſſeur de Straton, eut un talent particulier pour inſtruire les jeunes gens. Perſonne ne ſut mieux exciter en eux la honte & réveiller l'émulation. Sa prudence n'étoit pas toute renfermée dans ſon école ; il en montra pluſieurs fois dans les conſeils qu'il donna aux Athéniens ; il eut la faveur d'Attale & d'Eumene. Antiochus voulut ſe l'attacher, mais inutilement. Il étoit faſtueux dans ſon vêtement. Né robuſte, il ſe plaiſoit aux exercices athlétiques ; il fut chef de l'école péripatéticienne pendant 44 ans. Il mourut de la goutte à 74.

Lycon laiſſa la chaire d'Ariſtote à Ariſton. Nous ne ſavons de celui-ci qu'une choſe, c'eſt qu'il s'attacha à parler & à écrire avec élégance & douceur, & qu'on deſira ſouvent dans ſes leçons un poids & une gravité plus convenables au philoſophe & à la Philoſophie.

Ariſton eut pour diſciple & ſucceſſeur Critolaüs de Phaſelide. Il mérita par ſon éloquence d'être aſſocié à Carneade & à Diogène, dans l'ambaſſade que les Athéniens décernerent aux Romains. L'art oratoire lui paroiſſoit un mal dangereux, & non pas un art. Il vécut plus de 80 ans. Dieu n'étoit, ſelon lui, qu'une portion très-ſubtile d'*æther*. Il diſoit que toutes ces coſmogonies que les prêtres débitoient aux peuples, n'avoient rien de conforme à la nature, & n'étoient que des fables ridicules ; que l'eſpece humaine étoit de toute éternité ; que le monde étoit de lui-même ; qu'il n'avoit point eu de commencement ; qu'il n'y avoit aucune cauſe capable de le détruire, & qu'il n'auroit pas de fin. Que la perfection morale de la vie conſiſtoit à s'aſſujettir aux lois de la nature. Qu'en mettant les plaiſirs de l'ame & ceux du corps dans une balance, c'étoit peſer un atome avec la terre & les mers.

On ſait que Diodore inſtruit par Critolaüs, lui ſuccéda dans le lycée, mais on ignore qui il fut ; quelle fut ſa maniere d'enſeigner ; combien de tems il occupa la chaire, ni qui lui ſuccéda. La chaîne péripatéticienne ſe rompit à Diodore. D'Ariſtote à celui-ci, il y eut onze maîtres, entre leſquels il nous en manque trois. On peut donc finir à Diodore la premiere période de l'école péripatéticienne, après avoir dit un mot de quelques perſonnages célebres qui lui ont fait honneur.

Dicéarque fut de ce nombre ; il étoit Meſſénien. Ciceron en faiſoit grand cas. Ce philoſophe diſoit :

1. L'ame n'eſt rien : c'eſt un mot vuide de ſens. La force par laquelle nous agiſſons, nous ſentons, nous penſons, eſt diffuſe dans toute la matiere dont elle eſt auſſi inſéparable que l'étendue, & où elle s'exerce diverſement, ſelon que l'être un & ſimple eſt diverſement configuré.

2. L'eſpece humaine eſt de toute éternité.

3. Toutes les divinations ſont fauſſes, ſi l'on en excepte celles qui ſe préſentent à l'ame, lorſque libre de diſtraction, elle eſt ſuffiſamment attentive à ce qui ſe paſſe en elle.

4. Qu'il vaut mieux ignorer l'avenir que le connoître.

Il étoit verſé profondément dans la politique. On liſoit tous les ans une fois, dans l'aſſemblée des éphores, le livre qu'il avoit écrit de la république de Lacédémone.

Des princes l'employerent à meſurer la hauteur & la diſtance des montagnes, & à perfectionner la Géographie.

Eudeme, né à Rhodes, étudia ſous Ariſtote. Il ajouta quelque choſe à la logique de ſon maître, ſur les argumentations hypotétiques & ſur les modes. Il avoit écrit l'hiſtoire de la Géométrie & de l'Aſtronomie.

Héraclide de Pont écouta Platon, embraſſa le pytagoriſme, paſſa ſous Speuſipe, & finit par devenir ariſtotélicien. Il réunit le mérite d'orateur à celui de philoſophe.

Phanias de Lesbos étudia la nature, & s'occupa auſſi de l'hiſtoire de la Philoſophie.

Démétrius de Phalere fut un des diſciples de Théophraſte les plus célebres. Il obtint de Caſſandre, roi de Macédoine, dans la 115 olympiade, l'adminiſtration des affaires d'Athènes, fonction dans laquelle il montra beaucoup de ſageſſe. Il rétablit le gouvernement populaire, il embellit la ville ; il augmenta ſes revenus ; & les Athéniens animés d'une reconnoiſſance qui ſe montroit tous les jours, lui eleverent juſqu'à 350 ſtatues, ce qui n'étoit arrivé à perſonne avant lui. Mais il n'étoit guere poſſible de s'illuſtrer & de vivre tranquille chez un peuple inconſtant : la haine & l'envie le perſécuterent. On ſe ſouleva contre l'oligarchie. On le condamna à mort. Il étoit alors abſent. Dans l'impoſſibilité de ſe ſaiſir de ſa perſonne, on ſe jetta ſur ſes ſtatues, qui furent toutes renverſées en moins de tems qu'on n'en avoit élevé une. Le philoſophe ſe réfugia chez Ptolomée Soter, qui l'accueillit & l'employa à réformer la légiſlation. On dit qu'il perdit les yeux pendant ſon ſéjour à Alexandrie ; mais que s'étant adreſſé à Siparis, ce dieu lui rendit la vûe, & que Démétrius reconnut ce bienfait dans des hymnes que les Athéniens chanterent dans la ſuite. Il conſeilla à Ptolomée de ſe nommer pour ſucceſſeurs les enfans d'Euridice, & d'exclure le fils de Bérénice. Le prince n'écouta point le philoſophe, & s'aſſocia Ptolomée connu ſous le nom de *Philadelphe*. Celui-ci après la mort de ſon pere, rélégua Démétrius dans le fond d'une province, où il vécut pauvre, & mourut de la piquure d'un aſpic. On voit par la liſte des ouvrages qu'il avoit compoſés, qu'il étoit poëte, orateur, philoſophe, hiſtorien, & qu'il n'y avoit preſque aucune branche de la connoiſſance humaine qui lui fût étrangere. Il aima la vertu, & fut digne d'un meilleur ſort.

Nous ne ſavons preſque rien d'Hyeronimus de Rhodes.

De la philoſophie péripatéticienne à Rome, pendant le tems de la république & ſous les empereurs. Voyez *l'article* ARISTOTÉLISME, & l'*article* PHILOSOPHIE DES ROMAINS.

De la philoſophie d'Ariſtote chez les Arabes. Voyez *les articles* ARABES & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote chez les Sarrazins, voyez *l'article* SARRASINS & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote dans l'Egliſe, voyez *les articles* JESUS-CHRIST & PERES DE L'EGLISE, & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote parmi les Scholaſtiques, voyez *les articles* PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE & ARISTOTÉLISME.

Des reſtaurateurs de la philoſophie d'Ariſtote, voyez *l'article* ARISTOTÉLISME & *l'article* PHILOSOPHIE.

Des philoſophes récens Ariſtotelico-ſcholaſtiques, voy. *l'article* ARISTOTÉLISME, *où ce ſujet eſt traité très-au long. Nous reſtituerons ſeulement ici quelques noms moins importans qu'on a omis, & qui peut-être ne valent guere la peine d'être tirés de l'oubli.*

Après Bannez, on trouve dans l'hiſtoire de la Philoſophie, *Franciſcus Sylveſtrius*. Sylveſtrius naquit à Ferrare ; il fut élu chef de ſon ordre ; il enſeigna à Bologne ; il écrivit trois livres de commentaires ſur l'ame d'Ariſtote. Matthæus Aquarius les a publiés avec des additions & des queſtions philoſophiques. Sylveſtrius mourut en 1528.

Michel Zanard de Bergame, homme qui ſavoit lever des doutes & les réſoudre ; il a écrit *de triplici univerſo, de Phyſicâ & Metaphyſicâ, & commentaria cum dubiis & queſtionibus in octo libros Ariſtotelis.*

Joannes, à S. Thoma, de l'ordre auſſi des Dominicains ; il s'entendit bien en Dialectique, en Métaphyſique & en Phyſique, en prenant ces mots ſelon l'acception qu'ils avoient de ſon tems, ce qui réduit le mérite de ſes ouvrages à peu de choſe, ſans rien ôter à ſon talent. Preſque tous ces hommes qui auroient porté la connoiſſance humaine juſqu'où elle pouvoit aller, occupés à des argumentations futiles, furent des victimes de l'eſprit dominant de leur ſiecle.

Chryſoſtome Javelle. Il naquit en Italie en 1488 ; il regarda les opinions & la philoſophie de Platon comme plus analogues à la Religion, & celle d'Ariſtote comme préférable pour la recherche des vérités naturelles. Il écrivit donc de la philoſophie morale ſelon Ariſtote d'abord, enſuite ſelon Platon, & en dernier lieu ſelon Jeſus-Chriſt. Il dit dans une de ſes préfaces, *Ariſtotelis diſciplina nos quidem doctos ac ſubtiliſſime de moralibus, ſicut de naturalibus differentes efficere poteſt ; at moralis Platonica ex vi dicendi atque paternâ adhortatione, veluti prophetia quædam, & quaſi ſuperum vox inter homines tonans, nos procul dubio ſapientiores, probatiores, vitæque feliciores reddet.* Il y a de la fineſſe dans ſon premier traité, de la ſublimité dans le ſecond, de la ſimplicité dans le troiſieme.

Parmi les diſciples qu'Ariſtote a eu chez les Franciſcains, il ne faut pas oublier Jean Ponzius, Maſtrius, Bonaventure Mellut, Jean Lallemandet, Martin Meuriſſe, Claude Fraſſenius, *&c.*

Dans le catalogue des ariſtotéliciens de l'ordre de Citeaux, il faut inſérer après Ange Manriquez, Bartholomée Gomez, Marcile Vaſquez, Pierre de Oviedo, *&c.*

Il faut placer à la tête des ſcholaſtiques de la ſociété de Jeſus, Pierre Hurtado de Mendoſa avant Vaſquez, & après celui-ci, Paul Vallius & Balthazar Tellez ; & après Suarès François Tollet & Antoine Rubius.

A ces hommes on peut ajouter François Alphonſe, François Gonſalez, Thomas Compton, François Raſſler, Antonius Polus, Honoré Fabri : celui-ci ſoupçonné dans ſa ſociété de favoriſer le Cartéſianiſme, y ſouffrit de la perſécution.

Des philoſophes qui ont ſuivi la véritable philoſophie d'Ariſtote, voyez *l'article* ARISTOTÉLISME.

Parmi ceux-ci, le premier qui ſe préſente eſt Nicolas Leonic Thomée. Il naquit en 1457 ; il étudia la langue grecque & les Lettres ſous le célebre Démé-

trius Chalcondylas ; & il s'appliqua ſérieuſement à expoſer la doctrine d'Ariſtote telle qu'elle nous eſt préſentée dans les ouvrages de ce philoſophe. Il ouvrit la voie à des hommes plus célebres, Pomponace & à ſes diſciples. *Voyez à l'article* ARISTOTÉLISME, *l'abrégé de la doctrine de* Pomponace.

Celui-ci eut pour diſciples Hercules Gonzaga, qui fut depuis cardinal ; Théophile Folengius, de l'ordre de ſaint Benoît, & auteur de l'ouvrage burleſque que nous avons ſous le titre *de Merlin Cocaye ;* Paul Jove, Helidée, Gaſpard Contarin, autre cardinal, Simon Porta, Jean Geneſius de Sepulveda, Jules Cæſar Scaliger, Lazare Bonami, Jules-Cæſar Vanini, & Ruphus, l'adverſaire le plus redoutable de ſon maître. *Voyez l'article* ARISTOTÉLISME.

Inſcrivez après Ruphus, parmi les vrais Ariſtotéliciens, Marc-Antoine Majoragius, Daniel Barbarus, Jean Geneſius de Sepulveda, Petrus Victorius ; & après les Strozze, Jacques Mazonius, Hubert Gifanius, Jules Pacius ; & à la ſuite de Cæſar Cremonin, François Vicomeſcat, Louis Septale, plus connu parmi les Anatomiſtes qu'entre les Philoſophes ; Antoine Montecatinus, François Burana, Jean Paul Pernumia, Jean Cottuſius, Jaſon de Nores, Fortunius Licet, Antoine Scaynus, Antoine Roccus, Felix Aſcorombonus, François Robertel, Marc-Antoine Muret, Jean-Baptiſte Monſlor, François Vallois, Nunneſius Balfurcus, *&c.*

Il ne faut pas oublier parmi les proteſtans ariſtotéliciens, Simon Simonius, qui parut ſur la ſcene après Joachin Camerarius & Melanchton ; Jacob Schegius, Philippe Scherbius, *&c.*

Erneſt Sonerus précéda Michel Piccart, & Conrad Horneius lui ſuccéda & à Corneille Martius.

Chriſtianus Dreierus, Melchior Zeidlerus, & Jacques Thomaſius, finiſſent cette ſeconde période de l'Ariſtotéliſme.

Nous expoſerons dans un article particulier la philoſophie de Thomaſius. *Voyez* THOMASIUS, *philoſophie de.*

Il nous reſteroit à terminer cet article par quelques conſidérations ſur l'origine, les progrès & la réforme du *Péripatéticiſme*, ſur les cauſes de ſa durée, ſur le ralentiſſement qu'elle a apporté au progrès de la vraie ſcience, ſur l'opiniâtreté de ſes ſectateurs, ſur les argumens qu'elle a fournis aux athées, ſur la corruption des mœurs qui s'en eſt ſuivie, ſur les moyens qu'on pouvoit employer contre la ſecte, & qu'on négligea ; ſur l'attachement mal entendu que les Proteſtans affecterent pour cette maniere de philoſopher, ſur les tentatives inutiles qu'on fit pour l'améliorer, & ſur quelques autres points non moins importans ; mais nous renvoyons toute cette matiere à quelque traité de l'hiſtoire de la Philoſophie en général & en particulier, où elle trouvera ſa véritable place. *Voyez* l'*article* PHILOSOPHIE EN GÉNÉRAL, (*hiſtoire de la*)

PERIPETIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) dans le poëme dramatique, c'eſt ce qu'on appelle ordinairement le *dénouement ;* c'eſt la derniere partie de la piece, où le nœud ſe débrouille, & l'action ſe termine. *Voyez* TRAGÉDIE.

Ce mot vient du grec περιπτητες, *choſe* qui tombe dans un état différent, & qui eſt formé de περι, *autour*, & de πιπτω, *cado*, je tombe.

La *peripétie* eſt proprement le changement de condition, ſoit heureuſe, ſoit malheureuſe, qui arrive au principal perſonnage d'un drame, & qui réſulte de quelque reconnoiſſance ou autre incident, qui donne un nouveau tour à l'action.

Ainſi la *peripétie* eſt la même choſe que la cataſtrophe, à-moins qu'on ne diſe que celle-ci dépend de l'autre, comme un effet dépend de ſa cauſe ou de ſon occaſion. *Voyez* CATASTROPHE.

La *peripétie* eſt quelquefois fondée ſur un reſſouvenir ou une reconnoiſſance, comme dans l'Œdipe roi, où un député envoyé de Corinthe, pour offrir la couronne à Œdipe, lui apprend qu'il n'eſt point fils de Polybe & de Mérope ; par-là Œdipe commence à découvrir que Laïus qu'il avoit tué étoit ſon pere, & qu'il a épouſé Jocaſte ſa propre mere ; ce qui le jette dans le dernier deſeſpoir. Ariſtote appelle cette ſorte de dénouement *une double peripétie. Voyez* RECONNOISSANCE.

Les qualités que doit avoir la *peripétie*, ſont d'être probables & néceſſaires ; pour cela elle doit être une ſuite naturelle, ou au-moins l'effet des actions précédentes, & encore mieux naître du ſujet même de la piece, & par conſéquent ne point venir d'une cauſe étrangere, & pour ainſi parler, collatérale.

Quelquefois la *peripétie* ſe fait ſans reconnoiſſance, comme dans l'Antigone de Sophocle, ou le changement dans la fortune de Créon, eſt produit par ſa ſeule opiniâtreté. La *peripétie* peut auſſi venir d'un ſimple changement de volonté. Cette derniere ſorte de dénouement, quoiqu'elle demande moins d'art, comme l'obſerve Dryden, peut cependant être telle, qu'il en réſulte de grandes beautés ; tel eſt le dénouement du Cinna de Corneille, où Auguſte ſignale ſa clémence, malgré toutes les raiſons qu'il a de punir & de ſe vanger.

Ariſtote appelle ces deux *peripéties*, *peripéties ſimples ;* les changemens qu'elles produiſent conſiſtant ſeulement dans le paſſage du trouble & de l'action, à la tranquillité & au repos. *Voyez* FABLE & ACTION.

Corneille avoue que l'*agnition*, c'eſt-à-dire, ce que nous nommons *reconnoiſſance*, eſt un grand ornement dans les tragédies ; une grande reſſource pour la *peripétie*, & c'eſt auſſi le ſentiment d'Ariſtote ; mais il ajoute qu'elle a ſes inconvéniens. Les Italiens l'affectent dans la plûpart de leurs poëmes, & perdent quelquefois par l'attachement qu'ils y ont, beaucoup d'occaſions de ſentimens pathétiques qui auroient des beautés plus conſidérables. P. Corn. 2. *diſc. ſur la tragédie.*

Nous pourrions dire la même choſe de preſque tous nos dramatiques modernes depuis Corneille & Racine. Il eſt étonnant ſur-tout que dans les pieces de ce dernier, les *peripéties* ne ſoient jamais l'effet d'une reconnoiſſance ; en ſont-elles moins belles & moins intéreſſantes ?

PERIPHERIE, ſ. f. (*en Géométrie.*) eſt la circonférence ou la ligne qui termine un cercle, une ellipſe, une parabole, ou une autre figure curviligne. *Voyez* CIRCONFÉRENCE, CERCLE, *&c.*

Ce mot eſt formé de περι, *autour*, & de φερω, *je porte.*

La *périphérie* de chaque cercle eſt ſuppoſée diviſée en 360 degrés, qui ſe ſubdiviſent encore chacun en 60 minutes, les minutes en 60 ſecondes chacune, *&c. Voyez* DEGRÉ, MINUTE, *&c.*

Les Géometres démontrent que l'aire ou ſurface du cercle eſt égale à celle d'un triangle, dont la baſe eſt égale à la *périphérie*, & la hauteur au rayon. *Voyez* TRIANGLE.

Il ſuit de-là que les cercles ſont en raiſon compoſée de leurs *périphéries* & de leurs rayons. Or, entant que figures ſemblables, ils ſont auſſi en raiſon doublée de leurs rayons : donc les *périphéries* des cercles ſont entre elles comme leurs rayons ; & par conſéquent auſſi comme leurs diametres. *Chambers.* (*E*)

PÉRIPHRASE, ſ. f. (*Rhétorique.*) c'eſt-à-dire *circonlocution*, détour de mots, figure dont Quintilien a ſi bien traité, *liv. VIII. c. vj. Quod uni aut paucioribus dici poteſt, explicatur*, periphraſim *vocant*, circuitum loquendi, *qui non numquam neceſſitatem habet, quoties dictu deformia operit. . . Interim ornatum petit, ſolum qui eſt apud Poëtas frequentiſſimus, & apud*

Oratores non rarus, ſemper tamen adſtrictior. Il eſt de la décence de recourir aux *périphraſes*, pour faire entendre les choſes qu'il ne convient pas de nommer. Ces tours d'expreſſion ſont ſouvent néceſſaires aux Orateurs. La *périphraſe* en étendant le diſcours le releve; mais il la faut employer avec choix & avec meſure, pour qu'elle ſoit *orationis dilucidior circuitio*, & pour y produire une belle harmonie.

Platon dans une oraiſon funebre parle ainſi : « Enfin, meſſieurs, nous leur avons rendu les derniers » devoirs, & maintenant ils achevent ce fatal voyage ». Il appelle la mort *ce fatal voyage ;* enſuite il parle des derniers devoirs comme d'une pompe publique que leur pays leur avoit préparée exprès, pour les conduire hors de cette vie. De même Xénophon ne dit point, vous travaillez beaucoup ; mais, « vous » regardez le travail comme le ſeul guide qui peut » vous conduire à une vie heureuſe ».

La *périphraſe* ſuivante d'Hérodote, eſt encore plus délicate. La déeſſe Vénus pour châtier l'inſolence des Scythes, qui avoient oſé piller ſon temple, leur envoya une *maladie qui les rendoit femmes.* Il y a dans le grec θηλείαν νῆσον ; c'eſt vraiſſemblablement le vice de ceux dont S. Grégoire de Naziance dit qu'ils ſont.

Ἀσωτίας αἴνιγμα, καὶ γρῆφος παθῶν,
Ἀνδρες γυναιξὶ καὶ γυναῖκες ἀνδρώσιν.

Un paſſage du Scholiaſte de Thucydide eſt déciſif. Il parle de Philoctete qu'on ſait avoir été puni par Vénus de la même maniere qu'Hérodote dit qu'elle punit les Scythes.

Cicéron dans ſon plaidoyer pour Milon, uſe d'une *périphraſe* encore plus belle que celle de l'hiſtorien grec. Au lieu de dire que les eſclaves de Milon tuerent Clodius, il dit : *fecerunt ſervi Milonis, neque imperante, neque ſciente, neque præſente domino, id quod ſuos quiſque ſervos in tali re facere voluiſſet.* Cet exemple, auſſi-bien que celui d'Hérodote, entre dans le trope que l'on nomme *euphémiſme*, par lequel on déguiſe des idées deſagréables, odieuſes, ou triſtes, ſous des noms qui ne ſont point les noms propres de ces idées : ils leur ſervent comme de voiles ; & ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, ſelon le beſoin.

L'uſage de la *périphraſe* peut s'étendre fort loin, & la Poéſie en tire ſouvent beaucoup d'éclat ; mais il faut alors qu'elle faſſe une belle image. On a eu raiſon de blâmer cette *périphraſe* de Racine, dans le récit de Théramene.

Cependant ſur le dos de la plaine liquide
S'éleve à gros bouillons une montagne humide.

Une montagne humide qui s'éleve à gros bouillons ſur la plaine liquide, eſt proprement de l'enflûre. Le *dos de la plaine liquide*, eſt une métaphore qui ne peut ſe tranſporter du latin en françois ; enfin, la *périphraſe* n'eſt pas exacte, & ſort du langage de la tragédie.

Mais les deux vers ſuivans,

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe ſe recourbe en replis tortueux.

Ces deux vers, dis-je, ſont bien bien éloignés d'être une *périphraſe* giganteſque ; c'eſt de la grande poéſie, où ſe trouve la préciſion du deſſein, & le hardieſſe du coloris. Oublions ſeulement que c'eſt Théramene qui parle. (*D. J.*)

PÉRIPLE, ſ. m. (*Géog. anc.*) ce mot veut dire journal de navigation autour d'une mer, ou de quelque côte ; nous connoiſſons en ce genre le *périple* de Scyllax, le *périple* d'Hannon, le *périple* de Pythéas, & le *périple* d'Arrien, qui décrivit toutes les côtes de la mer Noire, après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la deſcription ſous le nom du *périple du Pont-Euxin.*

Scylax, célebre géographe, né dans la Carie, floriſſoit quelque tems après Hannon, c'eſt-à-dire environ 330 ans avant J. C. Nous avons ſous ſon nom un *périple* intéreſſant, qui eſt peut-être un court abrégé de ſon ouvrage. Il y eſt parlé de quelques villes phéniciennes bâties ſur la côte d'Afrique, entre autres de la ville de Thymiaterium, que bâtit Hannon.

Le *périple* d'Hannon paroît donc le plus ancien, & le ſeul morceau de ce genre que nous ayons en original. Il eſt antérieur au commencement du regne d'Alexandre, c'eſt-à-dire, à l'an 336 avant J.C. puiſqu'il y parle de Tyr, comme d'une ville floriſſante, qui a un roi particulier, & qui eſt ſituée dans une île ſéparée du continent par un détroit de trois ſtades. On voit par-là, que le voyage d'Hannon eſt plus ancien que l'an 300 avant J. C. Pline dit qu'il fut fait dans le tems de la puiſſance des Carthaginois, *Carthaginis potentiâ florente ;* mais cette puiſſance a commencé de ſi bonne heure, qu'on ne peut en fixer la date préciſe.

Strabon, *l. I. p. 47.* traite de fabuleuſe la relation du célebre amiral de Carthage. Dodwel regarde auſſi le voyage d'Hannon comme un roman de quelques grecs déguiſés ſous un nom punique ; mais malgré toute l'érudition qu'il prodigue à l'appui de ſes raiſonnemens, il n'a pas convaincu l'auteur de l'eſprit des Lois. M. de Monteſquieu met le *périple* d'Hannon au nombre des plus précieux monumens de l'antiquité ; & M. de Bougainville adoptant le même ſentiment, a donné dans le recueil de l'académie des Inſcriptions, *tome XXVI.* un mémoire curieux ſur ce voyage, outre la traduction du *périple* même d'Hannon, accompagnée des éclairciſſemens néceſſaires. En voici le précis.

Hannon partit du port de Carthage à la tête de ſoixante vaiſſeaux, qui portoient une grande multitude de paſſagers hommes & femmes, deſtinés à peupler les colonies qu'il alloit établir. Cette flotte nombreuſe étoit chargée de vivres & de munitions de toute eſpece, ſoit pour le voyage, ſoit pour les nouveaux établiſſemens. Les anciennes colonies carthaginoiſes étoient ſemées depuis Carthage juſqu'au détroit : ainſi les opérations ne devoient commencer qu'au-delà de ce terme.

Hannon ayant paſſé le détroit, ne s'arrêta qu'après deux journées de navigation, près du promontoire Hermeum, aujourd'hui le cap Cautin ; & ce fut au midi de ce cap, qu'il établit ſa premiere peuplade. La flotte continua ſa route juſqu'à un cap ombragé d'arbres, qu'Hannon nomme *Solaé*, & que le *périple* de Scylax, met à trois journées plus loin que le précédent ; c'eſt vraiſſemblablement le cap Bojador, ainſi nommé par les Portugais, à cauſe du courant très-dangereux que forment à cet endroit les vagues qui s'y briſent avec impétuoſité.

Les Carthaginois doublerent le cap ; une demi-journée les conduiſit à la vue d'un grand lac voiſin de la mer, rempli de roſeaux, & dont les bords étoient peuplés d'éléphans & d'animaux ſauvages. Trois journées & demie de navigation ſéparent ce lac d'une riviere nommée *Lixus*, par l'amiral carthaginois. Il jetta l'ancre à l'embouchure de cette riviere, & ſéjourna quelque tems pour lier commerce avec les Nomades Lixites, répandus le long des bords du Liceus. Ce fleuve ne peut être que le Rio-do-Ouro, eſpece de bras de mer, ou d'étang d'eau ſalée, qu'Hannon aura pris pour une grande riviere à ſon embouchure.

Enſuite la flotte mouilla près d'une île qu'Hannon appelle *Cerné ;* & il laiſſa dans cette île des habitans pour y former une colonie. Cerné n'eſt autre

que notre île d'Arquin, nommée *Ghir* par les Maures : elle eſt à cinquante milles du cap Blanc, dans une grande baie formée par ce cap, & par un banc de ſable de plus de cinquante milles d'étendue du nord au ſud, & un peu moins d'une lieue de large de l'eſt à l'oueſt. Sa diſtance du continent de l'Afrique, n'eſt guere que d'une lieue.

Hannon s'étant remis en mer, s'avança juſqu'au bord d'un grand fleuve qu'il nomme *Chrès*, à l'extrémité duquel il vit de hautes montagnes habitées par des ſauvages vétus de peaux de bêtes féroces. Ces ſauvages s'oppoſerent à la deſcente des Carthaginois, & les repouſſerent à coups de pierres : ſelon toute apparence, ce fleuve Chrès, eſt la riviere de S. Jean, qui coule au ſud d'Arquin, à l'extrémité méridionale du grand banc. Elle reçoit les eaux de pluſieurs lacs conſidérables, & forme quelques îles dans ſon canal, outre celles qu'on voit au nord de ſon embouchure. Ses environs en ſont habités par les Nomades de la même eſpece que ceux du Lixus ; & ce ſont-là probablement les ſauvages que vit Hannon.

Ayant continué ſa navigation le long de la côte vers le midi, elle le conduiſit à un autre fleuve très-large & très-profond, rempli de crocodiles & d'hyppopotames. La grandeur de ce fleuve, & les animaux féroces qu'il nourrit, déſignent certainement le Sénégal. Il borna ſa navigation particuliere à ce grand fleuve, & rebrouſſant chemin, il alla chercher le reſte de ſa flotte dans la rade de Cerné.

Après douze jours de navigation le long d'une côte unie, les Carthaginois découvrirent un pays élevé, & des montagnes ombragées de forêts ; ces montagnes boiſées d'Hannon, doivent être celles de Serra-Liona, qui commencent au-delà de Rio-Grande, & continuent juſqu'au cap Sainte-Anne.

Hannon mit vingt-ſix jours, nettement exprimés dans ſon *périple*, à venir de l'île de Cerné, juſqu'au golfe, qu'il nomme la *corne du midi ;* c'eſt le golfe de la côte de Guinée, qui s'étend juſqu'aux côtes de Bénin, & qui commençant vers l'oueſt du cap des trois pointes, finit à l'eſt par le cap Formoſo.

Hannon découvrit dans ce golfe une île particuliere, remplie de ſauvages, parmi leſquels il crut voir beaucoup plus de femmes que d'hommes. Elles avoient le corps tout velu, & les interpretes d'Hannon les nommoient *Gorilles*. Les Carthaginois pourſuivirent ces ſauvages, qui leur échapperent par la légereté de leur courſe. Ils ſaiſirent trois des femmes ; mais on ne put les garder en vie, tant elles étoient féroces ; il fallut les tuer, & leurs peaux furent portées à Carthage, où juſqu'au tems de la ruine de cette ville, on les conſerva dans le temple de Junon. L'île des Gorilles, eſt quelqu'une de celles qu'on trouve en aſſez grand nombre dans ce lac. Les pays voiſins ſont remplis d'animaux pareils à ceux qu'Hannon prit pour des hommes ſauvages. C'étoient, ſuivant la conjecture de Ramuſio, commentateur d'Hannon, des ſinges de la grande eſpece, dont les forêts de l'Afrique intérieure ſont peuplées.

Le cap des Trois-pointes fut le terme des découvertes d'Hannon ; la diſette des vivres l'obligea de ramener ſa flotte à Carthage, il y rentra plein de gloire, après avoir pénétré juſqu'au cinquieme degré de latitude, prit poſſeſſion d'une côte de près de ſix cens lieues, par l'établiſſement de pluſieurs colonies, depuis le détroit juſqu'à Cerné, & fondé dans cette île, un entrepôt ſûr & commode pour le commerce de ſes compatriotes, qui s'accrut conſidérablement depuis cette expédition.

On n'a pas de preuves que les Carthaginois aient dans la ſuite conſervé toutes les connoiſſances qu'ils devoient au voyage d'Hannon. Il eſt même à préſumer que leurs marchands n'allerent pas d'abord au-delà du Sénégal, & que peu-à-peu ils reſterent beaucoup en-deçà de ce fleuve.

Au tems de Scylax, l'île de Cerné étoit devenue le terme de la navigation pour les gros bâtimens. La colonie d'Hannon s'y maintint ; & Cerné fut toujours l'entrepôt du commerce des Carthaginois au Sud de l'Afrique. Leurs gros navires reſtoient à la rade de l'île ; la côte ultérieure n'étant pas aiſément navigable, à cauſe des écueils & des bas fonds couverts d'herbes qu'on y rencontre fréquemment. Ils s'embarquerent à Cerné ſur des bâtimens légers, à bord deſquels ils alloient faire la traite le long des côtes, & même dans les rivieres, qu'ils remontoient aſſez avant.

Scylax fait mention d'une ville d'Ethiopiens ou de negres, où ils alloient commercer, & nous donne un détail des marchandiſes qui faiſoient de part & d'autre la matiere de ce commerce. Les Carthaginois y portoient des vaſes de terre, des tuiles, des parfums d'Egypte, & quelques bijoux de peu de conſéquence pour les femmes. En échange, ils en recevoient des peaux de cerfs, de lions, & de panteres, des cuirs, & des dents d'éléphans. Ces cuirs étoient d'un grand uſage pour les cuiraſſes & les boucliers.

Scylax garde le ſilence ſur la poudre d'or qu'ils tiroient auſſi de ces contrées ; c'eſt un ſecret de leur commerce, qu'il ignoroit ſans doute, n'ayant conſulté que les routiers des pilotes, où l'on n'avoit garde de faire mention de cet article important. Mais Hérodote, inſtruit par l'indiſcrétion de quelque Carthaginois, nous l'a révélé dans ſon hiſtoire, *liv. IV. ch. cxcvj.*

On voit encore dans l'île d'Arquin, un monument du long ſéjour des Carthaginois ; ce ſont deux citernes couvertes, creuſées dans le roc avec un travail immenſe, pour raſſembler les eaux de diverſes ſources, & les défendre contre la chaleur immodérée du climat. Ces citernes marquées dans quelques plans du fort appartenant dans cette île à la compagnie des Indes françoiſes, contiennent aſſez d'eau pour en fournir pluſieurs gros bâtimens. Ce n'eſt point un ouvrage des Maures ; ces peuples maîtres de l'intérieur du pays & des côtes, n'avoient nul beſoin de l'entreprendre ; d'ailleurs, ils ne ſont pas navigateurs, ainſi nous ſommes obligés de l'attribuer aux Carthaginois, anciens poſſeſſeurs de l'île, depuis la découverte d'Hannon.

Ce grand homme de retour à Carthage, dépoſa dans le temple une eſpece de journal ou de ſommaire de la navigation ; c'eſt le *périple* qui porte ſon nom, & dont l'original, perdu depuis long-tems, a eu le ſort de tous les écrits compoſés par ſes compatriotes. Le peu de familiarité des anciens avec la langue & les caracteres puniques, l'indifférence des Grecs, & la haine des Romains, ont fait périr les ouvrages des Carthaginois, ſans qu'un ſeul ait pû ſe ſouſtraire à la proſcription générale ; perte réelle pour la poſtérité, que les monumens de littérature & d'hiſtoire Carthaginoiſe auroient inſtruite de l'état de l'Afrique intérieure, de celui de l'ancienne Eſpagne, & d'une infinité de faits inconnus aux Grecs, concentrés en eux-mêmes ; & qui trop ſuperficiels pour rien approfondir, étoient trop énorgueillis de la ſupériorité qu'ils avoient dans les arts, & de celle qu'ils prétendoient dans les ſciences, pour ne pas nier tout ce qu'ils ignoroient.

Le *périple* d'Hannon avoit été traduit en grec, vraiſſemblablement par quelque Sicilien, devenu ſujet de Carthage, depuis qu'elle eût ſoumis une partie de la Sicile à ſa domination. Le traducteur a défiguré quelques termes de l'original, & peut-être même ne nous en a-t-il conſervé qu'un extrait. Du-moins, c'eſt ce qu'on préſume au premier coup d'œil, en

comparant la briéveté du *périple* avec la longueur de l'expédition. Peut-être auſſi ce *périple* d'Hannon traduit par un Grec, étoit-il l'abrégé fait par Hannon lui-même, d'un journal complet & circonſtancié, que les principes excluſifs de la politique carthaginoiſe, ne lui permettoient pas de rendre public.

En effet, on ne trouve dans ce qui nous reſte nul détail ſur les différens objets du nouveau commerce dont cette entrepriſe ouvroit la route aux Carthaginois, & particulierement ſur cet or, qu'ils alloient acheter pour des marchandiſes de peu de valeur; articles ſur leſquels le gouvernement ne pouvoit avoir trop de lumieres, & qu'Hannon n'avoit pas ſans doute oubliés dans ſon récit. Mais on ſait avec quelle jalouſie ces républicains cachoient aux étrangers les ſources de leur opulence; ce fut toujours pour eux un des ſecrets de l'état, & les anciens nous ont tranſmis plus d'un exemple des précautions qu'ils prenoient, pour rendre impénétrable à leurs rivaux le voile dont ils cherchoient à ſe couvrir.

Pythéas, né à Marſeille, vers le milieu ou la fin du quatrieme ſiecle, avant J. C. eſt célebre par ſes connoiſſances aſtronomiques, & par ſes voyages. Il partit du port de ſa patrie, & voguant de cap en cap, il côtoya toute la partie orientale de l'Eſpagne, pour entrer dans le bras de la Méditerranée, qui baignant le midi de ce royaume, & le nord de l'Afrique, ſe joint à l'Océan par le détroit de Gibraltar.

Au ſortir du détroit, il remonta vers le nord; le long des côtes de la Luſitanie, & continuant de faire le tour de l'Eſpagne, il gagna les côtes de l'Aquitaine & de l'Armorique, qu'il doubla pour entrer dans le canal qu'on nomme aujourd'hui la *Manche*. Au-delà du canal, il ſuivit les côtes orientales de l'île Britannique; & lorſqu'il fut à ſa partie la plus ſeptentrionale, pouſſant toujours vers le nord; il s'avança en ſix journées de navigation, juſqu'à un pays que les Barbares nommoient *Thulé*, & où la durée du jour ſolſticial étoit de vingt-quatre heures; ce qui ſuppoſe 66′ 30″ de latitude ſeptentrionale. Ce pays eſt l'Iſlande, ſituée entre les 65 & 67′ de latitude; c'eſt Strabon qui nous fournit ce détail.

Le voyage au nord de l'île Britannique, n'eſt pas le ſeul qu'ait fait Pithéas; il en entreprit un ſecond vers le nord-eſt de l'Europe; & ſuivant dans celui-ci, comme il avoit fait dans le premier, toute la côte occidentale de l'Océan, il entra par le canal de la Manche dans la mer du nord, & de celle-ci par le détroit du Sond dans la mer Baltique, dans laquelle il vogua juſqu'à l'embouchure d'un fleuve, auquel il donna le nom de *Tanaïs*, & qui fut le terme de ſes courſes.

Le fleuve Tanaïs de ce voyageur, étoit une des rivieres qui ſe jettent dans la mer Baltique; peut-être la Viſtule ou le Redaune, qui tombent dans ce fleuve auprès de Dantzig. La quantité de ſuccin que l'on trouve ſur leurs bords, rend cette conjecture aſſez vraiſſemblable. Le mot *Tana* ou *Thènes* entroit, ſuivant l'obſervation de Leibnitz, dans la compoſition des noms de la plûpart des grands fleuves du nord.

Pythéas compoſa en grec deux ouvrages, dans leſquels il expoſoit ce qu'il avoit vû de remarquable. Le premier ſous le titre de deſcription de l'Océan, contenoit une relation de ſon voyage par mer depuis Gadés juſqu'à Thulé; le ſecond étoit la deſcription de celui qu'il avoit fait le long des côtes de l'Océan, juſques dans la mer Baltique.

Ce ſecond ouvrage eſt appellé *période* par un ancien ſcholiaſte d'Apollonius de Rhodes, & *périple* dans l'abrégé d'Artémidore d'Ephèſe; ce qui pourroit faire croire que le voyage, dont il expoſoit l'hiſtoire, avoit été en partie par terre, en partie par mer. Nous n'avons plus que quelques citations de ces écrits de Pythéas; encore faut-il les prendre le plus ſouvent chez des auteurs prévenus contre lui.

Dans le tems que Pythéas alloit vers le ſeptentrion pour reconnoître les îles qui fourniſſoient l'étain, & les contrées d'où l'on pouvoit tirer l'ambre jaune; un autre Marſeillois fut envoyé par ſes compatriotes vers le midi, pour découvrir ſur les côtes d'Afrique les pays d'où on tiroit la poudre d'or; ce Marſeillois nommé *Euthymene*, fit un voyage dans l'Océan du côté du Sud, dans lequel tomboit un fleuve conſidérable qui couloit vers l'occident, & dont les bords étoient peuplés de crocodiles.

Strabon a eu tort de ſe déchaîner en toutes occaſions contre les obſervations de Pythéas dans ſes voyages; s'il avoit fait plus d'uſage de ſon eſprit & de ſon ſavoir, il auroit rendu plus de juſtice à ce célebre marſeillois; non que ſes relations ſoient exemptes de fautes, comme on le reconnoît par le peu de fragmens qui nous en reſtent. Etranger dans les pays qu'il a décrits, il n'avoit eu ni le tems, ni la facilité de vérifier ce que lui diſoient les habitans; il vivoit dans un ſiecle rempli de préjugés ſur les matieres phyſiques. Enfin, il étoit grec & voyageur; que de ſources de mépriſes, & peut-être de fictions!

Mais ces mépriſes que produit une ignorance qu'on ne peut pas même blâmer, ces fictions de détail que ſeme dans une relation l'amour du merveilleux, autoriſent-elles à rejetter une foule de vérités, qui fait l'eſſentiel de l'ouvrage? En remarquant ces fautes de quelque genre qu'elles fuſſent, en condamnant même avec ſévérité celles qui méritoient de l'être, il falloit louer l'exactitude des obſervations de Pythéas, & faire ſentir le mérite de ſes voyages & de ſes découvertes. Il falloit en un mot, le repréſenter comme un homme auquel on ne peut refuſer l'honneur d'avoir établi le premier la diſtinction des climats, par la différente longueur des jours & des nuits, & frayé la route vers des contrées que l'on croyoit inhabitables. Toutes ces judicieuſes réfléxions ſont de M. de Bougainville; il nous reſte à parler d'Arrien & de ſon *périple*.

Cet hiſtorien & philoſophe célebre, étoit de Nicomédie en Bithynie. Il fleuriſſoit du tems d'Adrien, & des deux Antonius; ſon ſavoir & ſon éloquence lui firent donner le titre de nouveau Xenophon, & l'éleverent dans Rome à toutes les dignités, juſqu'au conſulat. Il étoit gouverneur de Cappadoce l'an 134 de J. C. & nous avons de lui la relation d'un voyage qu'il fit autour du Pont-Euxin, & qu'il adreſſa à l'empereur Adrien.

Cet ouvrage connu ſous le nom de *periplus Ponti-Euxini*, a paru en grec à Genève en 1577; M. Fabricius ne parle d'aucune édition de Genève; il en cite une de 1577 de Lyon, *in-fol.* en grec & en latin, de la verſion d'Adrien Turnebe, procurée par Jean-Guillaume Auckius de Zurich, qui fit imprimer dans ce même volume le *periplus maris Erythræi*, avec le commentaire & les cartes d'Abraham Ortelius. La premiere édition en grec eſt de Bâle, chez Froben en 1533, *in-4°*. Sigiſmond Gelenius donna dans un volume, le *periplus Ponti Euxini*, le *periplus maris Erythræi*, le voyage de Hannon, le traité de Plutarque, des Fleuves & des Montagnes, & l'abrégé de Strabon. Il y a d'autres éditions plus nouvelles, & entr'autres celle de M. Hudſon en 1698, à Oxford, qui a donné les deux voyages, dans le premier tome de ſon recueil des anciens géographes Grecs, nommés les *Petits*, avec de ſavantes diſſertations chronologiques de Dodwell, mais qui ne ſont pas exemptes de préjugés.

Le *periplus Ponti Euxini*, ou navigation du Pont-Euxin, n'eſt que comme une lettre ou une relation adreſſée à l'empereur Adrien, par Arrien. Il commandoit alors à Trébizonde & aux environs, ſoit

que

que ces pays fuſſent du gouvernement de la Cappadoce, ſoit qu'il ait eu une commiſſion particuliere pour les viſiter, ſoit qu'il ait été auſſi gouverneur de cette partie du Pont.

Il commence ſa relation par ſon arrivée à Trébizonde, où Adrien faiſoit alors bâtir un temple de Mercure. Il s'embarqua à Trébizonde, pour aller faire le tour du Pont-Euxin du côté de l'Orient. Il paſſa la riviere du Phaſe, dont il remarque que l'eau nage long-tems ſur celle de la mer, parce qu'elle eſt extrêmement légere, & qu'elle ſe garde plus de dix ans ſans ſe corrompre. Il y avoit-là un château gardé par quatre cens ſoldats romains, & un bourg habité par des vétérans & par quelques gens de mer; Adrien ordonna d'y faire un nouveau foſſé pour la ſureté du bourg. Il termina ſa navigation à Sébaſtople, où étoit la derniere garniſon romaine. Il fut attaqué dans ce voyage d'une grande tempête; dont un de ſes vaiſſeaux fut briſé.

Entre les peuples barbares dont il cotoya le pays, les plus voiſins de Trébizonde, & auſſi les plus belliqueux, étoient les Sannes nommés *Drilles* par Xénophon; ils n'avoient point de rois. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains, & Arrien promet à Adrien de les y réduire de nouveau, ou de les exterminer. Il ne fit pas le dernier, car pluſieurs ſiecles après on parloit encore des Tranes, qui ſont ſans doute les mêmes que les Sannes. Il paroît que ces Sannes habitoient une partie de la Colchide, que l'on diſtinguoit alors du pays des Lazes.

A la relation de ſon voyage, il joint une deſcription de la côte de l'Aſie, depuis Byſance juſqu'à Trébizonde, & une autre du pays qui eſt depuis Sébaſtople juſqu'au Boſphore Cimmérien, & depuis le Boſphore juſqu'à Byſance, afin qu'Adrien pût prendre ſur cela ſes meſures, s'il vouloit entrer dans les affaires du Boſphore, dont il lui mande que le roi Cotys étoit mort depuis peu de tems.

Nous avons auſſi ſous le nom d'*Arrien*, une deſcription des côtes de la mer Rouge, c'eſt-à-dire des côtes orientales de l'Afrique, & de celles de l'Aſie juſqu'aux Indes: l'inſcription latine eſt à l'empereur Adrien; quoi qu'il ne ſoit point parlé de lui dans la deſcription même. Saumaiſe croit qu'elle a été écrite du tems de Pline le naturaliſte, ou même un peu avant lui, & qu'ainſi elle ne peut être d'Arrien de Nicomédie, ni même adreſſée à l'empereur Adrien; c'eſt ce qu'il conclud de ce qu'il y eſt fait mention de pluſieurs princes qui vivoient du tems de Pline. A ces preuves, M. de Tillemont ajoute un paſſage de la deſcription, où il eſt dit qu'on alloit du bourg de Lencé à Pétra vers Malican, roi des Nabathéens; or la ville de Pétra & toute l'Arabie Pétrée, avoit été ſoumiſe aux Romains dès l'an 105 de J. C. & réduite enſuite en province, & l'on ne trouve point qu'Adrien l'ait abandonnée; au contraire, on a des médailles de la ville de Pétra ſous cet empereur, avec le titre de métropole.

Il faut donc que cette deſcription ſoit antécédente à l'année 105; & par conſéquent elle n'eſt point d'Arrien, qui vivoit encore ſous Marc-Aurele, c'eſt-à-dire après l'an 160. Enfin l'auteur parle de l'Egypte comme de ſon pays, & fait quelquefois uſage des mois Egyptiens. M. de Tillemont croit donc que cet ouvrage pourroit être de celui à qui Pline le jeune écrit pluſieurs lettres, comme à une perſonne habile & éloquente, & qui paſſoit pour un imitateur de Démoſthène: il paroît que dès le tems de Nerva, ou dans les premieres années de Trajan, cet Arrien s'étoit retiré pour vivre tranquillement, ce qui n'étoit permis aux ſénateurs, que dans un âge fort avancé; ainſi cela ne convient point au diſciple d'Epictete.

Si maintenant l'on veut joindre à ces détails de l'antiquité, les deſcriptions de nos navigateurs modernes, dont on a parlé en leur lieu, on aura l'hiſtoire complete de la navigation, & cette hiſtoire eſt fort intéreſſante. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERIPLOCA, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, & beaucoup plus ouverte que celle de l'apocin, de ſorte qu'elle approche plus de la figure d'une roue. Il s'éleve du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit ſi reſſemblant à celui de l'apocin, que les auteurs n'ont pas coutume de faire de ces deux plantes deux genres particuliers. Tournefort, *Inſtit. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les douze eſpeces de *ploca*, établies par Tournefort, il ſuffira bien de décrire celle qui eſt à longues feuilles, *periploca foliis oblongis. I. R. H.* 93.

Elle pouſſe des tiges ſarmenteuſes, fort longues, ligneuſes, pliantes, nouées, rougeâtres, leſquelles s'élevent & s'entortillent autour des arbres ou arbriſſeaux voiſins. Ses feuilles ſont oppoſées, longues, larges, pointues, veineuſes: ſes fleurs viennent aux ſommités des branches; elles ſont monopétales, fort évaſées à la gueule, & de couleur purpurine. Il ſuccede à ſes fleurs un fruit à deux graines, un peu courbées, plus grandes que celles de l'apocin. Elles s'ouvrent dans leur maturité, & laiſſent paroître une matiere lanugineuſe, ſur laquelle ſont couchées des ſemences à aigrette: cette plante croît dans les bois, & a la plûpart des caracteres de l'*apocynum ſcandens*. (*D. J.*)

PERIPNEUMONIE, ſ. f. (*Médecine.*) inflammation du poumon, que l'on diſtingue en vraie & en fauſſe.

Péripneumonie vraie. La *péripneumonie* vraie eſt l'inflammation de la ſubſtance même du poumon, avec ſechereſſe, chaleur & douleur.

Les vaiſſeaux ſuſceptibles de cette inflammation ſont les arteres bronchiales & les arteres pulmonaires: elle eſt plus ou moins dangereuſe, ſelon la différence des vaiſſeaux engorgés, & ſelon la qualité du ſang engorgé.

Les cauſes de cette double inflammation ſont, 1°. les cauſes générales de toutes les imflammations: 2°. les cauſes qui affectent particulierement le poumon, comme un air trop humide ou trop ſec, trop chaud ou trop froid, trop groſſier ou trop ſubtil, un air chargé d'exhalaiſons cauſtiques, ou aſtringentes, ou coagulantes, un chyle formé de matieres épaiſſes, ſeches, viſqueuſes, l'exercice violent du poumon par la courſe, la lutte, le mouvement du cheval contre le vent, les poiſons coagulans, cauſtiques, aſtringens, portés au cœur par les veines qui s'y rendent, les violentes paſſions de l'ame, l'eſquinancie avec oppreſſion de poitrine & orthopnée, une forte pleuréſie, une paraphrénéſie violente, l'action d'un émétique dans un eſtomac tendre & délicat.

Les ſymptômes de la *peripneumonie* ſont différens, ſelon ſon ſiége; celle qui réſide dans les bronches produit tous les effets de l'inflammation, & enflamme même les extrémités de l'artere pulmonaire qui leur ſont contiguës, en les comprimant & en leur communiquant la maladie dont ils ſont attaqués.

Cette inflammation peut s'attacher à différentes parties du poumon; ſon étendue peut auſſi varier; les ſymptômes ſeront plus violens s'il y a deux lobes entrepris que s'il n'y en a qu'un, ou ſi un lobe eſt totalement enflammé, que s'il n'y en a qu'une partie; la *peripneumonie* n'eſt pas guériſſable dans le premier cas, à cauſe de la grandeur & de l'étendue de l'engorgement: dans le ſecond cas elle peut ſe guérir, ſi les ſymptômes ne ſont pas extremes, ſi la toux, la douleur, la chaleur & l'oppreſſion peuvent ſe ſupporter & céder peu-à-peu à l'action des remedes.

La *péripneumonie* vraie ſe guérit par une réſolution bénigne, par des crachats abondans qui viennent de bonne heure, par un cours de ventre bilieux, dont la matiere reſſemble aſſez aux crachats, par une évacuation abondante d'urine épaiſſe & chargée, dont le ſédiment devient blanc.

Si elle ne ſe réſout pas, elle ſe change en une autre maladie qui eſt l'abſcès du poumon, ou une métaſtaſe de la matiere morbifique ſur une autre partie; la ſuppuration prochaine ſe connoit par le défaut de la réſolution au jour marqué, par la diminution, par la douleur, par la foibleſſe du pouls, par le changement de la fievre, par la continuation de la difficulté de reſpirer, accompagnée de la ſoif & des autres accidens; d'autresfois il ſe fait une éruption ſoudaine du pus dans la trachée-artere, le malade en eſt ſuffoqué; quelquefois auſſi le pus eſt évacué par un crachement abondant de matiere purulente, mais ſouvent il tombe dans la cavité de la poitrine, dans laquelle il cauſe l'empyème, la phthiſie, ou d'autres maladies.

La métaſtaſe arrive lorſque la matiere purulente & morbifique étant priſe par les petites vénules lymphatiques du poumon ſe mêle avec le ſang & forme un dépôt dans quelque viſcere particulier, comme dans le foie, la rate, le cerveau, ou quelque autre partie: de-là viennent des parotides ou abſcès *péripneumoniques* autour des oreilles, aux jambes, ou aux hypochondres; ſouvent ces abſcès diſparoiſſent tout-à-coup, ce qui annonce une mort prochaine.

Le prognoſtic de cette maladie eſt des plus fâcheux; ainſi avant de rien prononcer, on doit ſurtout conſidérer le nombre & la violence des ſymptômes, les excrétions, la qualité des crachats.

La ſuppreſſion des crachats, jointe à l'oppreſſion, au crachement de ſang épais, bourbeux, noir, livide, ſemblable à de la lie, ſont d'un préſage funeſte, ils marquent un grand embarras du poumon, & un reſſerrement des vaiſſeaux, avec une grande acrimonie dans les humeurs. Si le pus ſort par le dévoiement, l'urine épaiſſe devenue claire, la toux ſeche, les éternuemens fréquens, le pouls manquant, les extrémités du corps froides, pendant que la poitrine, la tête ou le cou conſervent une ardeur brûlante, ce ſont autant de ſignes avant-coureurs d'une mort prochaine.

La cure eſt la même que celle de toutes les inflammations; elle conſiſte dans les ſaignées répétées, ſelon la force de la fievre & la vigueur du pouls, la tiſane délayante, adouciſſante & béchique, les béchiques doux, légerement inciſifs & déterſifs: les apéritifs doux conviennent & ſont indiqués dans les différens états & périodes de cette maladie.

Tiſane pour la péripneumonie vraie. Prenez racine de chiendent, de fraiſier, de chaque une once; faites-les bouillir dans cinq pintes d'eau de riviere réduites à quatre; lorſqu'elles auront un peu bouilli, ajoutez-y fleurs de violette, de mauve, de chaque deux gros; faites-y infuſer racine de guimauve, regliſſe effilée, de chaque deux gros: paſſez le tout, & faites-en boire au malade le plus qu'il pourra.

Potion propre à débarraſſer les poumons en augmentant les crachats. Prenez eau diſtillée de bugloſe, de bourache, de ſcabieuſe, de chacune deux onces; blanc de baleine un demi gros, kermès minéral deux grains, huile d'amandes douces une once, & de ſyrop de guimauve une once; faites du tout une potion à prendre par cuillerée.

On ne négligera pas, dans le cours de la maladie, l'uſage des lavemens faits avec la décoction de graine de lin, de ſon, & des herbes émollientes: ces lavemens doivent être donnés deux & trois fois par jour.

Enfin on doit avoir pour objet de rétablir le ton des parties, & de faciliter de plus en plus les excrétions de l'humeur bronchiale & des crachats, & alors on emploie, ſur la fin, ſur-tout le quinquina, le mars, les opiates, le benjoin, les pilules de Morthon, combinés tous enſemble, & partagés ou coupés avec le lait.

On fait des opiats que l'on donne après avoir évacué, enſuite on adoucit avec le lait coupé. *Voyez* OPIAT.

Souvent on a recours aux eaux de Cauterets, de Plombieres, ou on fait des eaux artificielles qui imitent la qualité ſavonneuſe des véritables eaux naturelles.

Dans le cas de ſuppuration menaçante, il faut faire tout ce qu'on peut pour la détourner & pour procurer la réſolution, ce que l'on obtient par les ſaignées réitérées, le régime humectant & tempérant. Cependant, ſi malgré toutes les précautions que l'art ſuggere on ne ſauroit l'empêcher de ſe faire, on doit, autant qu'il eſt poſſible, recourir aux remedes qui aident la ſuppuration; & lorſqu'elle eſt faite, il faut chercher à évacuer le pus; mais comme on ne peut ſavoir où s'ouvrira l'abſcès, la maladie n'en devient que plus dangereuſe; on pourroit déterminer la ſuppuration par la tiſane d'orge, avec l'hydromel, par l'uſage des plantes expectorantes & déterſives, telles que le lierre terreſtre, l'hyſope, le pié de chat, & autres de cette nature.

Lorſque la ſuppuration eſt faite, alors ce n'eſt plus une inflammation, mais un abſcès ou un ulcere interne que l'on a à traiter; c'eſt une véritable phthiſie qu'il faut entreprendre. *Voyez* PHTHISIE.

Si au contraire la fievre, la toux, la douleur & la chaleur ſe ſoutiennent au-delà du cinquieme ou du ſeptieme jour, ce qui marque une impoſſibilité de la réſolution, on doit craindre un mal incurable, qui eſt la gangrene du poumon. *Voyez* GANGRENE.

Le régime doit être des plus rigides dans tout le tems de la maladie. Le bouillon ſeul, & le plus léger, eſt tout ce qu'on doit permettre; l'air doit être tempéré.

Péripneumonie fauſſe. Cette maladie tire ordinairement ſon origine d'une humeur muqueuſe ou pituite lente, dont toute la maſſe du ſang ſe trouve empreinte, & qui engorge inſenſiblement les vaiſſeaux ſanguins ramifiés ſur les bronches, & les ramification des vaiſſeaux pulmonaires & bronchiques.

Les cauſes éloignées ſont les ſaignées copieuſes, un ſang aqueux & appauvri, dépouillé de ſa partie ſulphureuſe, tandis que les humeurs contenues dans les premieres voies ont paſſé dans le ſang & dans ſes vaiſſeaux à la place des globules ſanguins; auſſi cette maladie arrive à toutes les perſonnes foibles, délicates, aux tempéramens pituiteux, aux vieillards, aux hydropiques, à tous ceux qui ſont d'une conſtitution catharreuſe, pituiteuſe, froide, & enrhumés du cerveau; elle ſaiſit inopinément & commence par une courbature, ou légere fatigue, une foibleſſe, un abattement preſque entier des forces de l'eſprit; elle eſt accompagnée d'oppreſſion, de peſanteur, de difficulté de reſpirer, qui ſont les ſignes les plus dangereux. Les ſymptômes ordinaires ſont une chaleur douce & une fievre légere, la difficulté de reſpirer avec râle, ſuivie d'une grande foibleſſe, terminent en peu de tems cette maladie par une mort d'autant plus ſubite, que ni les urines ni le pouls n'ont donné aucun lieu de prévoir un tel événement.

Cure. Lorſqu'on reconnoit une *péripneumonie* fauſſe par ſes ſignes propres, qui ſont ſur-tout une difficulté de reſpirer, un pouls foible, une oppreſſion conſidérable, il faut employer les remedes évacuans, inciſifs & expectorans, les béchiques incraſſans.

L'indication principale eſt d'aider l'expectoration & de provoquer les crachats; plus le malade crache-

ra, & plutôt il ſera ſoulagé : les huileux ſont moins propres à cela que les inciſifs.

Tiſane bonne dans la péripneumonie fauſſe. Prenez des feuilles de becabunga, de lierre terreſtre, & d'hyſope, de fleurs de pié de chat, de chaque un gros ; faites-les infuſer dans trois demi-ſeptiers d'eau bouillante, & y ajoutez miel blanc une once ; on fera prendre de cette infuſion de demi-heure en demi-heure, & pour aider plus efficacement l'excrétion de l'humeur muqueuſe, on fera prendre la potion ſuivante.

Prenez d'huile d'amandes douces tirée ſans feu, trois onces, de ſyrop de lierre terreſtre, de ſyrop de pas d'âne, de chaque demi-once ; de blanc de baleine, deux gros ; de kermès minéral, ſix grains : diſſolvez le kermès & le blanc de baleine en particulier dans l'huile, enſuite mêlez le tout enſemble, & donnez une cuillerée de ce mélange au malade, d'heure en heure, & par-deſſus un verre de la boiſſon ci-deſſus.

Si la toux eſt ſtomachale, que la langue ſoit épaiſſe & la bouche fort ſale & pâteuſe, on ordonnera l'apozeme ſuivant. Prenez de racine d'aunée, d'iris de Florence, de chaque ſix gros ; de fleurs de mauve & de pas d'âne, de chaque deux gros : faites-les infuſer dans trois chopines d'eau bouillante, ajoutez-y du tartre ſtibié, ſix grains. On tâchera de procurer le vomiſſement ſelon l'indication, & ſi le vomiſſement fatigue trop, on procurera la précipitation par les ſelles au moyen d'un minoratif, tel que la manne & le ſel d'epſon, dont on donnera une doſe proportionnée à la quantité du liquide.

PERIPOLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Locres Epirépyriens, ſur le bord du fleuve Halice, aujourd'hui Alice. Elle étoit la patrie de Praxitèle, célebre ſculpteur dont nous parlerons en traitant de ſon art. Les uns croyent que c'eſt aujourd'hui Mendolia, bourg d'Italie dans la partie méridionale de la Calabre ultérieure ; d'autres prétendent que c'eſt Pagliopoli, village à une lieue de Mendolia.

PERIPSEMA, (*Critiq. ſacr.*) περίψημα & καθάρμα, ſont deux mots grecs ſynonymes, termes du dernier mépris, ſignifient *balayeures, ordures, fumier, exécration, fardeau de la terre.* S. Paul dit que les Chrétiens étoient regardés comme les *balayeures* de ce monde ; ὡς περικαθάρματα, πάντων περίψημα, *I.* Cor. *iv.* 4. 13.

On croit, avec beaucoup de vraiſſemblance, que ſaint Paul fait alluſion, dans ce paſſage, aux *catharmates* des anciens, qui ont été écrites en vers par Jean ou Iſaac Tzetzes, dans ſes Chiliades hiſtoriques, imprimées par Fabricius, Bibl. græc. *tom. II. p.* 419.

Voici, dit ce poëte, quelle étoit la victime expiatrice, καθάρμα, qu'on offroit, lorſque par la colere des dieux une ville étoit déſolée par quelque malheur, ſoit peſte, ſoit famine, ſoit quelqu'autre fléau. L'on ſe ſaiſiſſoit de l'homme le plus laid qu'il y eût dans la cité, afin de ſervir de remede aux maux qu'on ſouffroit. Dès que cette victime, qui devoit bien-tôt être immolée, avoit été conduite dans un lieu deſtiné à ſa mort, on lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte & des figues ; on le battoit ſept fois avec un faiſceau de verges, fait d'une eſpece d'oignons, de figuiers ſauvages, & d'autres branches d'arbriſſeaux de même nature ; on le brûloit enfin dans un feu de bois d'arbres ſauvages, & on jettoit ſa cendre dans la mer & au vent : tout cela ſe faiſoit pour l'expiation de la ville affligée ; εἰς καθαρμον τῆς πολεως της νησωσα.

Les deux expreſſions καθάρμα, & περιψήμα ont été indifféremment dites l'une & l'autre de ces hommes qu'on immoloit aux dieux irrités. Le formulaire en étoit, que cette victime ſoit propitiation pour nous ! περιψημα ἡμῶν γένε ! *Voyez les Obſ. phil.* de Lambert Bos, ſur le paſſage des Corinthiens. (*D. J.*)

PERIPTERE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt dans l'architecture antique, un bâtiment environné en ſon pourtour extérieur de colonnes iſolées. Tels étoient le portique de Pompée, la baſilique d'Antonin, le ſeptizone de Sévere, *&c.* Ce mot vient du grec περι, *l'entour*, & πτερον, *aîle.* (*D. J.*)

PERIPTERE, ſ. m. (*Architec. antiq.*) lieu environné de colonnes, & qui a une aîle tout au-tour ; le mot eſt grec, car πτέρα, ſignifie proprement l'ordre des colonnes qui eſt au portique & au côté des temples, ou de quelqu'autre édifice. Ces *péripteres* étoient des temples qui avoient des colonnes de quatre côtés, & qui étoient différentes du périſtyle & de l'amphiproſtyle, en ce que l'un n'en avoit que devant, & l'autre devant & derriere, & point aux côtés.

M. Perrault, dans ſes notes ſur Vitruve, remarque que le *périptere* eſt proprement le nom d'un genre qui comprend toutes les eſpeces de temples, qui ont des portiques de colonnes tout au-tour, ſoit que ce temple ſoit diptere ou pſeudodiptere, ou ſimplement *périptere*, qui eſt une eſpece qui a le nom du genre, & qui en ce cas a ſes colonnes diſtantes du mur d'un entrecolonnement. Il y a des *péripteres* quarrés & des ronds ; le portique de Pompée, la baſilique d'Antonin, le ſeptizone de Sévere étoient des *péripteres. Voyez* TEMPLE PÉRIPTERE. (*D. J.*)

PERIR, v. neut. (*Gramm.*) rien ne s'anéantit, mais tout change d'état. En ce ſens nous *périſſons* ſans ceſſe, ou nous ne *périſſons* point du tout, puiſqu'il n'y a aucun inſtant dans l'éternité de notre durée où nous différions plus de nous-mêmes que dans aucun autre inſtant antérieur ou poſtérieur, & que nous ſommes dans un flux perpétuel. Le verbe *périr* eſt relatif à un état de deſtruction très-ſenſible ; & l'on dit ce vaiſſeau a *péri* ſur la côte ; les hommes ont une fois *péri* par les eaux, & l'on croit qu'ils *périront* un jour par le feu ; les bâtimens inhabités *périſſent ;* il a *péri* par la faim. N'auriez-vous pas honte de laiſſer *périr* celui à qui vous n'auriez qu'à tendre la main pour le ſauver ?

PERIRRANTERION, ſ. m. (*Littérat. grecq.*) περιῤῥαντήριον ; vaſe qui contenoit l'eau luſtrale chez les Grecs. Ce mot eſt compoſé de περι, *circum*, & ῥαίνω, *aſpergo.* On mettoit ce vaſe, ſelon Caſaubon, dans le veſtibule du temple, & ſelon d'autres, dans le ſanctuaire ; peut-être le plaçoit-on, dit M. de Tourreil, dans l'un & dans l'autre de ces endroits. Tous ceux qui entroient ſe lavoient eux-mêmes de cette eau ſacrée, s'ils n'aimoient mieux s'en faire laver par les prêtres, ou par quelque miniſtre ſubalterne.

Ce n'étoit pas ſeulement dans les temples qu'on mettoit ces ſortes de vaſes ; on en poſoit auſſi aux avenues de la place publique, & dans les carrefours ; mais ſur-tout on ne manquoit pas de placer de ces vaſes à la porte des maiſons particulieres, lorſqu'il y avoit quelque mort dans les familles. Pollux appelle cette ſorte de bénitier mortuaire, ἀγδόνιον ; Héſichius, γαστρα, & Ariſtophane, ὄστρακον. On arroſoit de l'eau qui étoit dans ces bénitiers mortuaires, ceux qui aſſiſtoient aux funérailles, & l'on ſe ſervoit d'une branche d'olivier pour faire ces aſperſions, *ramo felicis olivæ*, dit Virgile. On ſacroit cette eau en trempant dedans un tiſon ardent, tandis qu'on brûloit la victime. Au reſte cette eau luſtrale ſervoit à deux ſortes de purifications ; l'une qui ſe bornoit aux mains ſeules, & ſe nommoit χερνιψ, de χειρ, *main*, & νιπτω, *je lave ;* l'autre s'étendoit à tout le corps, & s'appelloit περιῤῥανσις, dont nous avons donné la racine. (*D. J.*)

PERISCELIS, (*Critiq. ſacrée.*) en grec περισκέλις ;

ce mot signifie une *jarretiere*, ou si l'on aime mieux, un ornement que les femmes mettoient autour de leurs jambes en guise de jarretieres. Il est dit dans les Nombres, *xxxj. 50.* que les Israélites qui défirent les Madianites, offrirent au Seigneur les περισκελίδες, les bagues, les anneaux & les brasselets, qu'ils avoient gagnés sur l'ennemi. Toutes les femmes de l'Orient portoient de magnifiques jarretieres. Cet usage passa dans la Grece & dans l'Italie, où les femmes galantes se piquoient d'avoir des jarretieres fort riches; mais c'étoit aussi un ornement des filles les plus sages, parce que leurs jambes étant découvertes dans les danses publiques, leurs brillantes jarretieres servoient à les faire paroître & à relever leur beauté. Celles de nos dames ne sont pas aujourd'hui si magnifiques, parce que leurs jambes sont toujours couvertes. (*D. J.*)

PERISCIENS, s. m. pl. *en Géographie*, sont les habitans de la terre dont l'ombre parcourt successivement tous les points de l'horison en un seul & même jour.

Ce mot est formé de περὶ, *autour*, & σκιὰ, *ombre.*

Tels sont les habitans des zones froides, ou ceux qui habitent l'espace renfermé entre les poles & le cercle arctique d'un côté, & entre le pole & le pole antarctique de l'autre: car comme le soleil ne se couche point pour eux, lorsqu'une fois il s'est levé, & qu'il tourne autour de leurs têtes, leur ombre doit aussi faire une révolution entiere; de sorte que pendant le jour ils doivent voir leur ombre successivement de tous les côtés. *Voyez* ZONE. *Chambers.* (*E*)

PERISCYLACISME, s. m. (*Littérat. grecq.*) περισκυλακισμος, c'est-à-dire *expiation par un renard*, qu'on sacrifioit à Proserpine; σκυλαξ, est un *renard.* Les Grecs offroient à cette déesse dans les purifications, un renard que l'on faisoit passer tout-au-tour de ceux qui avoient besoin d'être purifiés, & ensuite on immoloit l'animal. *Voyez* le *traité des quest. romaines* de Plutarque, *quæst. 60.* & Potter. *Archæol. grecq. tom. I. page 223.*

PERISCYPHISME, s. m. (*Chirurgie anc.*) opération qui suivant l'étymologie du mot, consistoit dans une incision au-tour du crâne; on pratiquoit cette opération pour guérir les fluxions copieuses sur les yeux, accompagnées de l'ulcération des paupieres, & d'une douleur de tête aiguë & profonde. Paul Eginete, *lib. VI. c. vij.* vous donnera tous les détails de cette opération, qui n'est point pratiquée par les modernes. (*D. J.*)

PERISKYTISME *ou* PERISKYPISME, *en Chirurgie*, est une opération que faisoient les anciens sur le crâne.

Ce mot est formé des mots grecs περι, *autour*, & σκυτιζειν, *couper* ou *écorcher* la peau.

Le *périskytisme* étoit une incision qu'on faisoit à la future coronale, depuis une tempe jusqu'à l'autre, & qui découvrit le crâne; on la faisoit pour séparer le péricrâne du crâne. *Voyez* PÉRICRANE.

Cette opération est abolie; quelques auteurs en recommandent encore une approchante du *périskytisme*, contre une maladie de la peau du visage, appellée par quelques-uns *couperose*. *Voyez* GOUTTE, ROSE.

PÉRISSABLE, adj. (*Gramm.*) qui périt entre nos mains, qui se dissipe malgré nous, qui nous échappe. Les biens de la fortune sont *périssables*, la vie est *périssables.*

PERISSOCHOREGIE, s. f. (*Droit romain.*) ce mot se trouve dans le code; mais on ne convient pas de ce qu'il signifie. Quelques auteurs veulent que ce soit un nom de charge & d'office. Alciat prétend que le *périssochorege* étoit celui qui avoit soin de l'aumône; Dominique Macri croit que *périssochoregie* signifie un *donatif*, une distribution qui se faisoit aux soldats au-dessus de leur paye ordinaire. *Voyez lexicon juridicum* de Jean Calvin. (*D. J.*)

PERISSOLOGIE, s. f. (*Rhétorique.*) discours superflu, *sermo supervacaneus*; sur lequel Quintilien s'exprime ainsi: *sed ut cùm decorum habet periphrasis, ita cùm in vitium incidit* perissologia *dicitur; obstat enim quicquid non adjuvat.* C'est la répétition en d'autres termes & sans nécessité, d'une même pensée qu'on vient d'expliquer suffisamment. Les *périssologies* sont très-fréquentes dans Ovide & dans Séneque le tragique.

PERISSON, s. m. (*Botan. anc. Hist. nat.*) nom donné par les anciens Grecs & ensuite par les Romains, du tems de Pline, à une espece de solanum qui rendoit fous ceux qui en faisoient usage intérieurement; c'est pour cela qu'on l'appelloit encore le *strychnum manicum* ou simplement *manicum*, c'est-à-dire la plante qui rend fou. (*D. J.*)

PERISTALTIQUE, MOUVEMENT, (*Physiolog.*) le *mouvement péristaltique* ou vermiculaire des intestins, est la contraction & le relâchement alternatif des intestins, lesquels s'étréciſſant successivement, poussent en avant le chyle qui y coule entre les rides des fibres intestinales.

La préparation & la distribution des humeurs par tout le corps, suppose un mouvement local. La coction des alimens & leur assimilation, requierent ce mouvement auquel les tuniques des intestins, l'impulsion du cœur, du diaphragme, des muscles du bas-ventre, cooperent de leur côté; & au moyen de toutes ces actions réunies, le chyle est exprimé dans les conduits que renferme le mésentere, pour le porter dans le ventricule droit du cœur.

Cette compression des intestins plissés comme ils sont, par laquelle le chyle est poussé dans les veines lactées, est une méchanique qui a assez de rapport à celle dont on se sert pour faire entrer le savon dans le linge qu'on veut laver, qui est de plisser & de bouchonner le linge, & ensuite de le comprimer.

Il y a plusieurs instrumens qui contribuent à cette compression, tels que sont d'abord les muscles de l'œsophage. Son action & celle des intestins, paroît consister dans une constriction successive, que leurs fibres circulaires produisent; cette constriction se fait toujours derriere l'humeur qui est poussée, comme il est aisé de juger lorsqu'un animal ayant la tête en-bas, fait monter dans son estomac la boisson ou les herbes qu'il prend, & lorsque le chyle & les autres humeurs, après être descendues au bas du ventre, remontent jusqu'au haut; ce qui ne se peut exécuter que par cette constriction successive qui produit le même effet dans l'œsophage & dans les intestins, que les valvules dans les veines.

Mais cette constriction circulaire ne suffiroit pas pour pousser le chyle dans les tuniques des intestins, & les vaisseaux du mésentere, si le plissement des mêmes tuniques n'y contribuoit. Or, ces replis dans lesquels le chyle est engagé, leur aide à pénétrer les porosités des intestins, lorsqu'ils sont comprimés par les muscles du ventre dans l'action de la respiration; de la même maniere que les replis du linge que l'on bat à la lessive aide à faire pénétrer l'eau du savon dans les pores du linge, lorsqu'il est frotté avec les mains & frappé avec le battoir.

L'action par laquelle les intestins prennent une figure propre à faire que la compression des muscles puisse servir à l'expression du chyle qu'ils contiennent, est visible dans l'ouverture des animaux vivans, où l'on observe ce mouvement qui représente assez bien celui d'un ver de terre, lequel pour ramper, se resserre, rentre en lui-même, & s'alonge successivement pour sa progression.

La structure des intestins est tout-à-fait commode pour cette action, étant garnie en-dedans d'un très-grand nombre de feuillets posés transversalement; de plus, la largeur de ces feuillets va en se retréciſſant

vers chaque bout, pour donner le paſſage au chyle.

Les inteſtins ont encore une puiſſance de ſe pliſſer, qu'ils exercent en deux manieres. La premiere, eſt par le moyen de la membrane du méſentere à laquelle ils ſont attachés, qui les oblige en les accourciſſant, à ſe pliſſer comme une fraiſe. La ſeconde, eſt par le moyen de leurs fibres, leſquelles étant preſque toutes circulaires, ſont très-propres à produire tout ce qui eſt néceſſaire pour le froncement d'une membrane dont une cavité eſt compoſée; & c'eſt à l'accourciſſement ſucceſſif de ces fibres qu'il faut attribuer toutes les actions du mouvement des inteſtins; car lorſqu'elles ſe retréciſſent ſucceſſivement, elles produiſent l'impulſion de ce qui eſt contenu dans les inteſtins.

Voilà l'exécution du *mouvement périſtaltique*, qui eſt naturellement tranquille, doux, & comme un mouvement d'ondulation; c'eſt ce qui a été ainſi ordonné par la nature, pour empêcher les alimens digerés, de paſſer trop rapidement des inteſtins grêles dans les gros, & de-là à l'anus, comme il arrive dans la diarrhée. Ce mouvemenr eſt alternatif, c'eſt-à-dire, compoſé de reſſerrement & de relâchement; car lorſqu'une partie d'un inteſtin ſe contracte & ſe reſſerre, la matiere qu'elle contient paſſe dans la partie voiſine qu'elle dilate, & qui ſe reſſerre immédiatement après. Il réſulte de ce détail, que le *mouvement périſtaltique* des inteſtins eſt la principale cauſe de la ſecrétion du chyle, & de ſon mouvement progreſſif dans les vaiſſeaux lactés.

Au reſte, ce mouvement ne ceſſe jamais durant la vie, & même ſubſiſte encore pendant quelques momens après la mort. *Voyez les expériences* de Gliſſon, de Wepfer & de Peyer, car il ſeroit trop long de les rapporter pour preuves; c'eſt aſſez dans cet ouvrage de propoſer des vérités. (*D. J.*)

PÉRISTAPHYLIN, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux paires de muſcles de la luette, & qui ſont diſtingués en internes & en externes.

Les *périſtaphilins* externes, *voyez* SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN.

Les *périſtaphylins* internes, *voyez* PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN.

PÉRISTAPHYLIN PHARYNGIEN, ſ. m. *en Anatomie*, ſont deux petits muſcles du pharynx qui ſont attachés entre la luette & l'extrémité inférieure de l'aîle interne de l'apophyſe-ptérigoïde, & vont obliquement en arriere ſur les côtés du pharynx; on les appelle encore *hypero-pharyngiens* & *palato-pharyngiens*.

PÉRISTERE, ſ. f. (*Mythol.*) une des nymphes de la ſuite de Vénus, qui fut métamorphoſée en colombe par l'Amour. Ce dieu jouant un jour avec ſa mere, voulut parier de cueillir plus de fleurs qu'elle. La déeſſe ſe fit aider par la nymphe *Périſtere*, & gagna la gageure; mais Cupidon fut ſi piqué, qu'il changea la nymphe en colombe. Cette fable n'eſt fondée que ſur le nom grec de la *nymphe* qui veut dire une *colombe*. Cependant Théodotius prétend qu'il y avoit à Corinthe une courtiſane, nommée *Périſtere*, qui paſſa pour nymphe de Vénus, parce qu'elle en imitoit la conduite. (*D. J.*)

PÉRISTERIDES, (*Géogr. anc.*) île d'Aſie ſur la côte d'Ionie, proche la ville de Smyrne, ſelon Pline. Elle fut nommée *Périſterides*, à cauſe de la multitude de pigeons dont elle étoit peuplée. (*D. J.*)

PÉRISTERITES, (*Hiſt. natur.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre dans laquelle ils ont cru trouver la reſſemblance d'un pigeon.

PÉRISTIARQUE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) περιστιαρχὸς, nom de celui qui officioit dans les luſtrations. Potter, *Archeol. græci. t. I. p. 35.*

PÉRISTYLE, ſ. m. (*Archit. civile.*) lieu environné de colonnes iſolées en ſon pourtour intérieur, c'eſt par-là qu'il differe du périptere, comme eſt le temple d'hypetre de Vitruve, & comme ſont aujourd'hui quelques baſiliques de Rome, pluſieurs palais en Italie, & la plûpart des cloîtres.

On entend encore par *périſtyle* un rang de colonnes, tant au-dedans qu'au-dehors d'un édifice, comme le *périſtyle* corinthien du portail du Louvre, l'ionique du château de Trianon, & le dorique de l'abbaye de Ste Génevieve à Paris. Ce dernier eſt du deſſein du P. de Creil.

Le terme *périſtyle* eſt compoſé de deux mots grecs, dont l'un *péri*, ſignifie *autour*, & l'autre *ſtylos*, *colonne*. (*D. J.*)

PÉRISYSTOLE, ſ. f. *en Médecine*, ſignifie la pauſe ou l'intervalle entre les deux battemens ou mouvemens du cœur; ſavoir le mouvement de ſyſtole ou de contraction, & le mouvement de diaſtole ou de dilatation. *Voyez* SYSTOLE & DIASTOLE. *Voyez auſſi* BATTEMENT & CŒUR.

PÉRITA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde; Alexandre, dit Plutarque, *in Alex.* ayant perdu un chien, appellé *périte*, fit bâtir en ſon honneur une ville qu'il nomma de ſon nom. (*D. J.*)

PÉRITHE *ou* PÉRIDONIUS, (*Hiſt. nat.*) pierre d'une couleur jaune, qui avoit, dit-on, la vertu de guérir de la goutte, & de brûler lorſqu'on la ſerroit fortement dans la main. On prétend qu'il y avoit une autre pierre de ce nom ſemblable à la chryſolite. Quelques auteurs ont cru que c'étoit la pyrite.

PÉRITHŒDŒ, (*Géog. anc.*) municipe du terroir d'Athènes, dans la tribu Onéïde. Plutarque, *in Alcibiade*, parle d'un certain Hyperbolus du bourg ou municipe *Périthoïde*, méchant homme, qui fournit de ſon tems une riche matiere aux poëtes comiques, qui le prirent tous pour l'objet de leurs railleries & de leurs invectives.

PÉRITIEN, MOIS, (*Calend. grec.*) c'étoit un mois des Macédoniens qui répond, ſelon le P. Pétau, au mois de Février. Les Syriens adopterent ce mois en mémoire d'Alexandre le Grand; ou plutôt les Macédoniens l'introduiſirent chez ce peuple après l'avoir ſubjugué, de même qu'ils impoſerent à la plûpart des villes & des vivieres de Syrie, le nom des villes & des fleuves de Macédoine.

PÉRITOINE, ſ. m. (*Anat.*) en latin *peritonæum*, en grec περιτόναιον de περιτείνω, *tendre à l'entour*, enveloppe membraneuſe très-conſidérable immédiatement adhérente à la ſurface interne des muſcles tranſverſes, & à celle de tout le reſte de la cavité du bas-ventre dont elle couvre & enveloppe les viſceres comme une eſpece de ſac.

Cette membrane eſt en général un tiſſu aſſez ſerré, néanmoins très-ſouple, capable d'une grande extenſion, après laquelle elle peut encore reprendre ſon étendue ordinaire, ou celle qu'elle avoit déja eue. C'eſt ce que l'on voit manifeſtement dans la groſſeſſe, dans l'hydropiſie, & dans les perſonnes qui ont le ventre gros par embonpoint, ou par réplétion.

Le *péritoine* paroit compoſé, ſelon ſon étendue, en largeur de deux portions, l'une interne & l'autre externe: pluſieurs Anatomiſtes ont pris ces portions pour une duplicature de deux lames membraneuſes réellement diſtinguées; mais, à proprement parler, il n'y en a qu'une qui mérite le nom de lame membraneuſe; ſavoir la portion interne qui fait comme le corps du *péritoine*; la portion externe n'eſt qu'une eſpece d'apophyſe folliculeuſe de l'interne: on l'appelle aſſez convenablement le tiſſu cellulaire du *péritoine*.

La vraie lame membraneuſe, nommée généralement *lame interne*, eſt fort liſſe du côté qui regarde la cavité & les viſceres du bas-ventre; & on trouve ſa ſurface interne toujours mouillée d'une ſéroſité qui paroît ſuinter par des pores preſqu'imperceptibles: on découvre ces pores en renverſant une por-

tion du *péritoine* ſur le bout du doigt, & en la tirant là-deſſus de côté & d'autre ; car alors on apperçoit les pores dilatés & des gouttelettes en ſortir diſtinctement, même ſans microſcope.

Les ſources de ces gouttelettes & de cette ſérosité de la face interne du *péritoine* ne ſont pas encore bien connues : peut-être ſe fait-elle par tranſſudation, ou par une tranſpiration, telle qu'on l'obſerve dans l'ouverture des animaux nouvellement tués. Les grains blanchâtres qu'on y trouve dans certains ſujets morts de maladie ne décident rien pour les glandes, que l'on prétend y être dans l'état naturel.

Le tiſſu cellulaire ou la partie externe du *péritoine* eſt très-adhérente aux parties qui forment les parois internes de la cavité du bas-ventre. Ce tiſſu cellulaire n'eſt point d'une égale épaiſſeur par-tout ; de plus, il y a des endroits où ce tiſſu reſſemble à une membrane adipeuſe, y étant remplie de graiſſe, comme autour des reins, le long des portions charnues des muſcles tranſverſes auxquels il eſt adhérent.

Les gros vaiſſeaux ſanguins, ſavoir l'aorte & la veine cave, ſont auſſi renfermés dans l'épaiſſeur de la portion cellulaire du *péritoine*. En un mot, ce tiſſu enveloppe immédiatement & en particulier les parties & les organes que l'on dit être communément ſitués dans la duplicature du *péritoine*.

Les principaux uſages du *péritoine* paroiſſent être de tapiſſer la cavité du bas-ventre ; d'envelopper, comme dans un ſac commun, les viſceres contenus dans cette partie ; de leur fournir des tuniques ou enveloppes particulieres ; de former des alongemens, des ligamens, des attaches, des replis, des gaînes, *&c.*

La roſée fine qui ſuinte par-tout de la ſurface interne du *péritoine*, empêche les inconvéniens qui pourroient arriver par le frottement continuel & les ballotemens plus ou moins conſidérables auxquels les viſceres du bas-ventre ſont expoſés en partie naturellement, & en partie à l'occaſion des différens mouvemens externes.

Telle eſt la ſtructure du *péritoine*, d'après MM. Douglas & Winſlow, qui, quoique très-exacte, ne ſuffit pas pour en donner une idée, mais il eſt impoſſible de le faire ſans la démonſtration ; tout ce qu'on en peut dire en général eſt que c'eſt un ſac pyriforme comprimé ſupérieurement, plus large en ſon milieu, & qui va en diminuant d'une façon obtuſe vers les parties inférieures. De la partie inférieure du diaphragme, il deſcend en-bas devant les muſcles iliaque & pſoas, ſe continue devant le rectum, ſe replie au-deſſus de la veſſie devant l'os pubis & derriere les muſcles abdominaux : ce ſac eſt percé pour laiſſer paſſer l'œſophage & le rectum ; il renferme dans ſa cavité le foie, la rate, le pancréas, & tout le volume des inteſtins avec l'eſtomac. L'aorte, la veine cave, le canal thorachique, les reins, les vaiſſeaux voiſins, & la plus grande partie du rectum ſont hors de la cavité du *péritoine* dans cette membrane cellulaire qui l'environne, & le lie au diaphragme, aux muſcles tranſverſes, à la veſſie, aux muſcles releveurs de l'anus, aux pſoas, aux iliaques & aux enveloppes tendineuſes des vertebres des lombes. Sa ſurface extérieure eſt ſoutenue de fibres ſolides à la partie antérieure du bas-ventre : l'intérieure eſt humectée d'une vapeur qui tranſpire ſans ceſſe.

Le *péritoine* eſt tellement rempli des viſceres qu'il contient, qu'il porte l'empreinte des inteſtins ; il repouſſe le ventricule que le diaphragme fait deſcendre en s'abaiſſant, & oppoſe une certaine rénitence à la compreſſion des muſcles abdominaux ſur l'eſtomac, qui par-là ſe trouve entre deux eſpeces de preſſions, parce que tout eſt plein dans le bas-ventre. C'eſt pourquoi lorſque cette membrane eſt percée, ſur-tout dans le vivant, les viſceres ſortent avec effort par l'ouverture faite à l'enveloppe qui les retient. Enfin cette membrane reçoit des vaiſſeaux peu conſidérables, des épigraſtiques, des ſpermatiques & des autres troncs voiſins. (*D. J.*)

PÉRITOINE DES POISSONS, (*Ichthiolog.*) cette membrane eſt fort diverſement colorée dans les poiſſons, car elle eſt d'un blanc argentin dans les carpes, les perches, *&c.* d'un beau blanc incarnat dans d'autres, comme dans le ſaumon ; dans quelques-uns elle eſt totalement noire, & dans d'autres marquetée d'un grand nombre de petites taches noires, comme dans la claſſe de ceux que les Latins nomment *clupeæ, gadi, ſpari. Artedi Ichthiolog.* (*D. J.*)

PERLE, ſ. f. *perla* ou *margarita*, (*Hiſt. nat.*) corps dur, blanc & luiſant, ordinairement arrondi, que l'on trouve dans pluſieurs coquillages, mais ſur-tout dans celui qui eſt appellé la *nacre de perle*, la *mere-perle*, l'*huitre à écaille nacrée*, &c. *mater perlarum, concha margaritifera*, &c. La coquille de la *mere-perle* eſt bivalve, fort peſante, griſe & ridée en-dehors, blanche ou de couleur argentée, unie & luiſante en-dedans, un peu verdâtre, applatie & circulaire.

Les plus belles *perles* ſe trouvent dans l'animal qui habite cette coquille ; il y en a auſſi qui ſont adhérentes aux parois internes de la coquille. Chaque coquillage de *mere-perle* produit ordinairement dix ou douze *perles* : un auteur qui traite de leurs productions prétend en avoir trouvé cent cinquante dans un ſeul animal, mais leur formation avoit différens degrés ; les plus parfaites ou les plus avancées tombent toujours les premieres, tandis que les autres reſtent au fond de la coquille.

On a fait ſur la formation des *perles* un grand nombre d'hypothèſes, la plûpart aſſez vagues & peu fondées ; les anciens tels que Pline, Solinus, *&c.* diſent qu'elles ſont formées de la roſée. Selon eux, le coquillage s'éleve tous les matins ſur la ſurface de l'eau, & là il ouvre ſa coquille pour recevoir la roſée du ciel, laquelle comme une *perle* liquide s'inſinuant dans le corps de la *mere perle*, y fixe ſes ſels, & y reçoit la couleur, la dureté, & la forme de *perle*, comme il arrive à quelques liqueurs d'être changées dans la terre en cryſtaux, ou au ſuc des fleurs d'être transformé en miel ou en cire dans le corps de l'abeille : quand même cette opinion auroit pû ſe ſoutenir par le raiſonnement, elle auroit été démentie par les faits ; car les *meres-perles* ne peuvent pas s'élever juſqu'à la ſurface de l'eau pour y recevoir la roſée, puiſqu'elles reſtent toujours attachées très-ferme aux rochers.

D'autres penſent que les *perles* ſont les œufs des animaux dans leſquels on les trouve, mais cela ne s'accorde point avec les effets ou les phénomenes dont on a l'expérience ; car l'on trouve les *perles* répandues par toute la ſubſtance de l'animal dans la tête, dans l'enveloppe qui le couvre, dans les muſcles circulaires qui s'y terminent, dans l'eſtomac, & en général dans toutes les parties charnues & muſculaires ; de ſorte qu'il n'y a point d'apparence que les *perles* ſoient dans les coquillages ce que les œufs ſont dans les volatils & le frai dans les poiſſons : car outre qu'il n'y a pas d'endroit particulier deſtiné à leur formation, les Anatomiſtes n'ont pû y trouver aucune choſe qui eût quelque rapport à ce qui ſe paſſe à cet égard dans les autres animaux. On peut dire ſeulement que comme dans une poule il y a une infinité de petits œufs, en forme de ſemences, dont quelques-uns croiſſent & viennent à maturité pendant que les autres reſtent à-peu-près dans le même état, l'on trouve auſſi dans chaque huitre une *perle* beaucoup plus grande & qui vient à maturité beaucoup plus vîte que le reſte. Cette *perle* devient quelquefois aſſez grande pour empêcher l'huitre de ſe former, auquel cas l'animal ſe corrompt & meurt.

D'autres avec M. Geoffroi le jeune mettent les *perles* au nombre des bezoards, comprenant ſous cette claſſe toutes les pierres qui ſe forment par couches dans le corps des animaux. *Voyez* BEZOARD.

M. de Reaumur a donné dans les *mémoires de l'académie des Sciences, année 1717*, un mémoire ſur la conformation des coquilles & des *perles*... Il croit que les *perles* ſe produiſent de même que les autres pierres dans les animaux; par exemple, comme celles qui ſe forment dans la veſſie, dans les reins, *&c.* & qu'elles ſont apparemment les effets de quelques maladies ou de quelque deſordre de l'animal où elles ſe trouvent. En effet, elles ſont toutes formées d'une liqueur extravaſée de quelques vaiſſeaux rompus, qui eſt retenue & fixée entre les membranes. Afin d'en faire ſentir la poſſibilité, il fait voir que les coquilles de mer auſſi-bien que celles de terre, par exemple celles des limaçons, *&c.* ſont entierement formées d'une matiere glutineuſe & pierreuſe qui ſuinte du corps de l'animal; ainſi il n'eſt pas étonnant qu'un animal, qui a des vaiſſeaux où circule une quantité de ſucs pierreux, ſuffiſante pour former une coquille, en ait aſſez pour produire des *perles*, dans le cas où les ſucs, deſtinés à l'accroiſſement de la coquille, viendroient en trop grande abondance, & s'épancheroient dans quelque cavité du corps ou entre les membranes.

Pour confirmer ce ſyſtème, l'auteur obſerve que la partie intérieure de la moule qui produit la *perle* commune, & que l'on trouve ſur les côtes de Provence, eſt en partie d'une couleur de *perle* ou de nacre de *perle*, & en partie rougeâtre; que les couleurs des *perles* ſont préciſément les mêmes que celles de la coquille; que les *perles* d'une couleur ſe trouvent toujours dans la partie de la coquille de même couleur qu'elles: ce qui fait voir que dans le même endroit où la tranſpiration d'un certain ſuc a formé & auroit continué à former une tunique, ou une couche de coquille d'une certaine couleur, les vaiſſeaux qui ont apporté ce ſuc étant rompus, il s'y eſt formé une petite maſſe ou un petit amas de liqueur, laquelle venant à s'endurcir eſt devenue une *perle* de même couleur que la partie de la coquille qui lui correſpond.

Ajoutez à cela que la partie de la coquille qui eſt de couleur d'argent ou de *perle*, eſt formée de couches poſées les unes ſur les autres, comme celles d'un oignon; & que la partie rougeâtre eſt compoſée de petites fibres cylindriques & fort courtes, appliquées l'une contre l'autre: cette même tiſſure convient aux *perles* des deux couleurs; ce n'eſt pas que ces deux eſpeces ſoient compoſées toutes deux de couches concentriques, car celles des *perles* rougeâtres ſont beaucoup moins ſenſibles, & de plus elles ont des traits ou des filets qui, ſemblables à des rayons, vont du centre à la circonférence. Toutes ces circonſtances paroiſſent effectivement déterminer la formation des *perles*. *Chambers.*

Pour une *perle* qui ſe trouve dans le corps de l'animal, il y en a mille qui ſont attachées à la coquille comme autant de verrues. Tous les coquillages de l'eſpece des *meres-perles* ne renferment pas des *perles;* il y a lieu de croire que l'on n'en trouve que dans ceux qui ſont viciés, auſſi l'on a remarqué que les côtes où ſe fait la pêche des *perles* ſont mal-ſaines, & que la chair de l'animal des *meres-perles* eſt encore plus mauvaiſe à manger, lorſqu'il y a réellement des *perles*, que lorſqu'il ne s'y en trouve point.

La perfection des *perles*, ſoit qu'elles ſoient rondes, en forme de poires, d'olives, ou d'une figure irréguliere, conſiſte principalement dans le luſtre & la netteté de ſa couleur; c'eſt ce que l'on appelle ſon *eau*. Il y en a quelques-unes dont l'eau eſt blanche, ce ſont les plus eſtimées en Europe, l'eau des autres tire ſur le jaune; quelques indiens & quelques arabes les préferent aux blanches. Il y en a quelques-unes d'une couleur de plomb, quelques autres tirant ſur le noir, & d'autres tout-à-fait noires.

Elles ſont ſujettes à changer quand on les porte; dans l'eſpace de 80 ou 100 ans elles deviennent ordinairement d'une fort petite valeur, particulierement les blanches qui ſe jauniſſent & qui ſe gâtent en 40 ou 50 ans.

Il n'eſt pas douteux que la différence des couleurs vient des différentes parties de l'huitre, ou les *perles* formées, quand le ſperme ou la ſemence vient à être chaſſée dans le meſentere, ou dans le foie, ou dans les parties qui y répondent; il n'eſt pas étonnant que les impuretés du ſang changent leur blancheur naturelle.

En Europe, les *perles* ſe vendent au carat: le carat contenant quatre grains en Aſie, on fait uſage de différens poids pour les *perles*, ſuivant la différence des états. *Voyez* CARAT.

On ne donne proprement le nom de *perle* qu'à ce qui ne tient point à la coquille, la coquille elle-même s'appellant *nacre de perle*. Les pieces qui ont tenu à la coquille, & qui en ont été détachées par l'adreſſe de l'ouvrier, ſe nomment *loupes de perles*, qui ne ſont en effet autre choſe que des excroiſſances arrondies, ou des pieces de ſa coquille, quoiqu'on les prenne fort ſouvent pour la coquille même.

Le pere Bouhours obſerve que les *perles* ont cet avantage ſur les pierres précieuſes que l'on détache des rocs, *&c.* en ce que ces dernieres doivent leur luſtre à l'induſtrie des hommes; la nature ne faiſant, pour ainſi dire, que les ébaucher, & laiſſant à l'art le ſoin de les finir: mais les *perles* ont d'elles-mêmes cette eau charmante qui en fait tout le prix. Elles ſe trouvent parfaitement polies dans les abyſmes de la mer; & la nature y a mis la derniere main avant que d'être ſéparées de leur mere.

Les *perles* d'une figure irréguliere, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni rondes, ni en poires, ſont appellées *baroques* ou *perles d'Ecoſſe*. Les *perles* parangones ſont des *perles* d'une groſſeur extraordinaire, comme celles de Cléopatre, que Pline évalue à quatre-vingt mille livres ſterling: on en apporta une à Philippe II. en 1579, groſſe comme un œuf de pigeon, priſée 14400 ducats. L'empereur Rodolphe avoit une *perle* parangone, groſſe comme une poire muſcade, peſante 30 carats, ſelon Boëce, & appellée la *pelegrina* ou l'*incomparable*: Tavernier fait mention d'une autre qui étoit entre les mains de l'empereur de Perſe en 1633, & que l'on avoit achetée d'un arabe pour 32000 tomans; à 3 livres 9 ſols le toman, cela produit 110400 livres ſterling.

Les *perles* ſont de quelque uſage en Médecine, mais il n'y a que celles de la plus petite eſpece qui aient cette propriété; on les appelle *ſemence de perles*: il faut pour cela qu'elles ſoient blanches, claires, tranſparentes, & véritablement orientales. Elles ſervent à compoſer des potions cordiales dont on faiſoit autrefois un très-grand cas; mais aujourd'hui elles ont perdu beaucoup de leur ancienne réputation, & il n'y a guère que des charlatans qui en faſſent quelque cas.

Les dames font auſſi uſage, pour leur teint, de certaines préparations de *perles*, comme on leur fait accroire; tels ſont les blancs de *perles*, les fleurs, les eſſences, les eſprits, les teintures de *perles*, &c. mais il y a beaucoup d'apparence que ce ſont de pures tromperies.

Once-perles, voyez l'article ONCE.

Péches des perles. On prend des *perles* dans les mers des Indes orientales, dans celles de l'Amérique, & en quelques parties de l'Europe. *Voyez* PÊCHE.

Les pêches de *perles* qui ſe font aux Indes orientales, ſont 1°. à l'île de Bahren ou Baharem dans le golfe Perſique: cette pêche appartenoit aux Portu-

gais, lorſqu'ils étoient maîtres d'Ormus & de Maſcata; mais elle eſt revenue au ſophi de Perſe, depuis que ce prince, avec le ſecours des Anglois, a pris Ormus ſur eux, & que les Arabes ſe ſont emparés de Maſcata.

2°. La pêche de Catifa, ſur la côte de l'Arabie heureuſe, vis-à-vis Bahren.

3°. Celle de Manar, un port de mer dans l'île de Ceylan. Les *perles* que l'on y pêche ſont les plus fines de tout l'Orient, tant par la beauté de leur eau que par la perfection de leur rondeur: mais elles peſent rarement plus de quatre carats.

Enfin, on pêche des *perles* ſur la côte du Japon; mais elles ſont groſſieres, irrégulieres, & peu conſidérées.

Les *perles* de Bahren & de Catifa ſont celles que l'on vend communément dans les Indes; elles tirent un peu ſur le jaune, mais les Orientaux ne les eſtiment pas moins pour cela. Ils regardent cette couleur comme le caractere de leur maturité, & ils ſont perſuadés que celles qui ont naturellement cette teinture jaunâtre, ne changent jamais de couleur; & qu'au contraire celles d'eau blanche ne ſont pas trente ans ſans prendre une couleur d'un jaune ſale, à cauſe de la chaleur du climat & de la ſueur des perſonnes qui les portent.

Les pêches de *perles*, en Amérique, ſe font toutes dans le grand golfe de Mexique, le long de la côte de la Terre-ferme. Il y en a cinq: 1°. la pêche du Cubagna, île à cinq lieues de la nouvelle Andalouſie, à 10 degrés $\frac{1}{2}$ de latitude ſeptentrionale.

2°. Celle de l'île Marguerite, ou de l'île des *Perles*.

3°. Celle de Comogote vers la Terre-ferme.

4°. Celle de la riviere de la Hach, appellée la *Rencheria*.

5°. Celle de Sainte-Marthe, à ſoixante lieues de la riviere de la Hach.

Les *perles* de ces trois dernieres pêches ſont ordinairement de bon poids, mais mal formées, & d'une eau livide. Celles de Cubagna peſent rarement plus de cinq carats, mais on en trouve en abondance: celles de l'île Marguerite ſont les plus nombreuſes & les plus belles, tant par rapport à leur eau qu'à leur poids.

La pêche des *perles*, dans la Tartarie chinoiſe, ſe fait proche la ville de Nipehoa, ſituée ſur un lac de même nom: les *perles* n'y ſont pas ſi belles, ni en ſi grand nombre qu'à Baharem. C'eſt cette pêche qui a été la cauſe de la guerre entre les Chinois & les Moſcovites, & qui a été terminée vers la fin du dernier ſiecle par les négociations des jéſuites Péreira & Gerbillon. Le lac, qui eſt d'une grande étendue, fut alors diviſé entre les deux nations, dont chacune prétendoit à la poſſeſſion du tout.

Il y a quelques pêches de *perles* dans la mer du Sud, mais elles ſont fort peu conſidérables.

Les pêches de *perles*, en Europe, ſe font en quelques endroits ſur les côtes d'Ecoſſe & dans un fleuve de Baviere; mais les *perles* que l'on y trouve ne ſont pas comparables à celles des Indes orientales ou de l'Amérique, quoiqu'elles ſervent à faire des colliers que l'on vend quelquefois mille écus & plus.

Maniere de pêcher les perles *dans les Indes orientales.* Il y a deux ſaiſons dans l'année pour la pêche des *perles*: la premiere eſt en Mars & en Avril, & la ſeconde ſe fait en Août & en Septembre; plus il tombe de pluie dans l'année, plus les pêches ſont abondantes.

A l'ouverture de la ſaiſon, il paroît quelquefois deux cens cinquante barques ſur le rivage. Les plus grandes ont deux plongeurs, les plus petites n'en ont qu'un: toutes les barques quittent le rivage, avant le lever du ſoleil, par un vent de terre qui ne manque jamais de ſouffler; elles reviennent de même par un vent de mer qui ſuccede au premier l'après-midi.

Auſſi-tôt que les barques ſont arrivées & ont jetté l'ancre, chaque plongeur s'attache ſous le corps une pierre épaiſſe de ſix pouces & longue d'un pié; elle lui ſert comme de leſt, & pour empêcher qu'il ne ſoit chaſſé ou emporté par le mouvement de l'eau, & qu'il ſoit en état d'aller avec plus de fermeté à-travers les flots.

Outre cela, ils ſe lient à un pié une autre pierre fort peſante, qui les précipite au fond de la mer en un inſtant; & comme les huitres ſont ordinairement attachées très-fortement aux rochers, ils arment leurs doigts de mitaines de cuir, pour prévenir les bleſſures quand ils viennent à les arracher avec violence: quelques-uns même ſe ſervent pour cela d'un rateau de fer.

Enfin chaque plongeur porte avec lui un grand filet en maniere de ſac, lié à ſon cou avec une longue corde, dont l'autre extrémité eſt attachée au côté de la barque: le ſac eſt deſtiné à recevoir les huîtres que l'on recueille ou que l'on détache du rocher, & la corde ſert à retirer le plongeur quand ſon ſac eſt plein, ou qu'il a beſoin d'air. Dans cet équipage il ſe précipite quelquefois plus de 60 piés ſous l'eau. Comme il n'a pas de tems à perdre en cet endroit, il n'eſt pas plutôt arrivé au fond qu'il commence à courir de côté & d'autre, quelquefois ſur un ſable, quelquefois ſur une terre graſſe, & tantôt parmi les pointes des rochers, arrachant les huîtres qu'il rencontre, & les fourrant dans ſon ſac.

A quelque profondeur que les plongeurs ſoient dans l'eau, la lumiere eſt ſi grande qu'ils voient très-diſtinctement tout ce qui paſſe dans la mer, avec la même clarté que ſur terre. Et, ce qui ne manque pas de les conſterner, ils apperçoivent quelquefois des poiſſons monſtrueux, dont ils deviennent ſouvent la proie, quelque précaution qu'ils ayent de troubler l'eau, afin de n'en être pas apperçus; de tous les dangers de cette pêche, il n'y en a point de plus grand ni de plus ordinaire.

Les meilleurs plongeurs reſtent ſous l'eau une demi-heure, & les autres pas moins qu'un quart-d'heure. Durant ce tems, ils retiennent leur haleine ſans faire aucun uſage d'huile ni d'autres liqueurs. *Voyez* PLONGER.

Quand ils ſe trouvent incommodés, ils tirent la corde à laquelle le ſac eſt attaché, & ils la tiennent ferme & bien ſerrée avec les deux mains; alors ceux qui ſont dans la barque voyant le ſignal, les élevent en l'air & les déchargent de leur poiſſon; il y a quelquefois cinq cens huîtres, d'autres fois il n'y en a pas plus de cinquante.

Quelques plongeurs ont beſoin d'un moment pour reprendre haleine, d'autres ſe rejettent à l'inſtant dans la mer, & continuent ſans relâche ce violent exercice pendant pluſieurs heures.

Les pêcheurs déchargent leurs barques ſur le rivage, & ils mettent leurs huîtres dans un nombre infini de petites foſſes creuſées dans le ſable, & qui ont quatre ou cinq piés quarrés, ils les recouvrent de petits tas de ſable à la hauteur d'un homme; ce qui paroît, à quelque diſtance, ſemblable à une armée rangée en bataille. On les laiſſe dans cet état juſqu'à ce que la pluie, le vent & le ſoleil les obligent de s'ouvrir; ce qui ne tarde pas à les faire mourir. Alors la chair ſe corrompt, ſe deſſeche, & les *perles* ainſi dégagées tombent dans la foſſe quand on vient à retirer les huîtres.

La chair de ce poiſſon eſt excellente; & s'il eſt vrai, ainſi que le prétendent quelques naturaliſtes, que les *perles* ſont des pierres formées par une mauvaiſe conſtitution du corps où elles ſe trouvent, comme cela arrive quelquefois aux hommes & au bezoard, ce vice ou cette maladie n'altere point les humeurs;

humeurs ; au-moins les Pavavas qui en mangent ne trouvent aucune différence entre ceux qui ont des *perles* & ceux qui n'en ont pas.

Après avoir nettoyé les foſſes des ſaletés les plus groſſieres, on crible le ſable pluſieurs fois, afin d'en ſéparer les *perles*. Mais quelque attention que l'on y ait, on en perd toujours un grand nombre. Quand les *perles* ſont nettoyées & ſéchées, on les fait paſſer par une eſpece de crible proportionné à leur groſſeur. Les plus petites ſont vendues pour de la ſemence de *perles*, les autres le ſont au plus offrant.

Maniere de pêcher les perles *dans les Indes occidentales.* La ſaiſon pour cette pêche eſt ordinairement depuis le mois d'Octobre juſqu'au mois de Mars. Il ſort alors de Carthagene dix ou douze barques ſous l'eſcorte d'un vaiſſeau de guerre, appellé *Larmadille*. Chaque barque a deux ou trois eſclaves qui lui ſervent de plongeurs.

Parmi les barques il y en a une appellée *la Capitane*, à laquelle toutes les autres ſont obligées d'apporter la nuit ce qu'elles ont pris pendant le jour, afin de prévenir les fraudes. Les plongeurs ne ſubſiſtent pas long-tems, à cauſe du travail exceſſif qu'on leur fait ſupporter ; ils reſtent quelquefois ſous l'eau plus d'un quart-d'heure : tout le reſte s'y fait de même que dans les pêches des Indes orientales.

Les Indiens connoiſſoient le prix de leurs *perles* avant la découverte de l'Amérique ; & quand les Eſpagnols y arriverent, ils en trouverent une grande quantité qui étoit en réſerve, & que les Américains mettoient à un haut prix ; mais elles étoient preſque toutes imparfaites d'une eau jaune & enfumée, parce qu'ils avoient coutume de ſe ſervir de feu pour ouvrir les poiſſons où elles ſe forment. Dans le *dictionnaire de commerce* il y a une table de la valeur des *perles* ; elle a été communiquée à l'auteur par une perſonne très-capable. Comme les *perles* ſont un article fort curieux dans le commerce, & qu'il y a des endroits où leur valeur eſt peu connue, comme en Angleterre, on va en donner ici un abrégé réduit à la monnoie d'Angleterre. Pour la France, il eſt évident que l'on doit copier ce qu'en dit le *dictionnaire de commerce*. Sur le pié de 15. 6 d. ſterling la livre de France ; ou de 45. 6 d. l'écu de France.

Valeur de toutes ſortes de perles *par rapport à leurs différens poids.*

Semences de perles.

	liv.	ſols.	den.
Les ſemences de *perles* non-percées propres à être broyées, valent	00.	09.	
La belle ſemence de *perles* percées pour de petits colliers, ou pour la broderie,	01.	01.	
De la même eſpece un peu plus grandes,	01.	16.	

Perles irrégulieres.

	liv.	ſols.	den.
De 500 à l'once, valent	03.	00.	
300	06.	00.	
150	11.	02.	
100	18.	00.	
60	33.	15.	
30	75.	00.	

Perles rondes régulieres.

	liv.	ſols.	den.
Une *perle* d'un demi-grain vaut,	00.	00.	$2\frac{1}{2}$.
d'un grain,	00.	00.	$4\frac{1}{2}$.
d'un grain & demi,	00.	01.	0.
de deux grains,	00.	02.	0.
de deux grains & demi,	00.	04.	6.
de 3 grains,	00.	07.	6.
de 4 grains ou un carat,	00.	18.	0.
de 5 grains,	01.	10.	0.
de 6 grains,	02.	05.	0.
de 7 grains,	03.	01.	0.
de 8 grains ou 2 carats,	04.	10.	0.
de 9 grains,	06.	00.	0.
de 10 grains,	08.	05.	0.
de 11 grains,	09.	15.	0.
de 13 grains,	13.	05.	0.
de 15 grains,	21.	00.	0.
de 17 grains,	27.	10.	0.
de 20 grains ou 5 carats,	37.	10.	0.
de 22 grains,	52.	10.	0.
de 24 grains ou 6 carats,	82.	10.	0.
de 26 grains,	99.	00.	0.
de 28 grains ou 7 carats,	150.	00.	0.
de 32 grains ou 8 carats,	225.	00.	0.
de 36 grains ou 9 carats,	262.	10.	0.
de 40 grains ou 10 carats,	300.	00.	0.

Quant aux *perles* qui ont une forme de poires, quoiqu'elles ſoient également parfaites & d'un poids égal à celui des rondes, leur valeur eſt fort inférieure; néanmoins quand on en trouve deux qui s'aſſortiſſent, ſe rapportent, ou qui ſe marient bien enſemble, leur prix n'eſt qu'à un tiers moindre que celui des *perles* rondes.

Fauſſes perles. Ce ſont des *perles* contrefaites ou factices, qui reſſemblent aux véritables *perles* par leur eau ou par leur couleur ; on les appelle vulgairement *des grains de collier* ou *de chapelet*.

Autrefois elles n'étoient faites que de verre, avec une teinture de vif-argent en-deſſus. Par la ſuite on ſe ſervit de cire, que l'on recouvroit d'une colle de poiſſon fine & brillante.

On a inventé depuis en France une autre maniere de faire ces ſortes de *perles* ; on les rend ſi ſemblables aux naturelles par le luſtre & par l'eau, qu'on ſait leur donner, que de bons yeux peuvent s'y méprendre : ce ſont de celles-là que les femmes en général portent à préſent au défaut de vraies *perles* ; les petits colliers de celles-ci n'étant plus de leur goût, & les grands étant généralement trop chers.

Méthode de faire de fauſſes perles. On eſt redevable de cette curieuſe invention au ſieur Janin : ce qui en releve le prix n'eſt pas ſeulement ſa ſimplicité, mais c'eſt qu'elle n'eſt point ſujette aux mauvais effets de ces fauſſes *perles* que l'on fait avec du vif-argent ou avec de la colle de poiſſon.

Cet ingénieux artiſte ayant remarqué que les écailles d'un petit poiſſon, que l'on appelle *albe* & que l'on trouve abondamment dans la riviere de Marne, avoient non-ſeulement tout le luſtre de la *perle* réelle, mais qu'après les avoir réduites en poudre dans l'eau ou bien dans le talcocolle de poiſſon ; elles reprenoient leur premier luſtre, en redevenant ſeches, il s'aviſa d'en mettre un peu dans la cavité d'un grain de collier ou d'un grain de giraſole, qui eſt une eſpece d'opale ou de verre, tirant beaucoup ſur la couleur de *perle*. La difficulté fut d'y en faire entrer, &, après y être parvenu, de l'étendre également par toute la cavité du grain.

Un petit tube de verre long de 6 ou 7 pouces, d'une ligne & demie de diametre, très-aigu à une extrémité & un peu recourbé, ſervit à l'introduction de la matiere en la ſoufflant avec la bouche, après en avoir pris ou enlevé une goute avec l'extrémité pointue du tube ; & pour l'étendre par toute la circonférence intérieure, il ſe contenta de la remuer doucement pendant fort long-tems dans un petit panier d'oſier revêtu de papier.

Les écailles étant pulveriſées & attachées par ce mouvement à la ſurface intérieure du grain, reprennent leur luſtre à meſure qu'elles deviennent ſeches. Pour augmenter ce luſtre, on met les grains pendant l'hiver dans un crible fait de poil, ou dans une toile

à bluter, que l'on ſuſpend au plafond, & l'on met deſſous à 6 piés de diſtance des monceaux de cendres chaudes : pendant l'été, on les ſuſpend de la même maniere, mais ſans aucun feu.

Quand les *perles* ſont ainſi ſeches, elles deviennent fort brillantes, & il ne reſte plus qu'à boucher l'ouverture ; on ſe ſert pour cela de cire fondue, que l'on y porte avec un petit tube ſemblable à celui dont on fait uſage pour l'introduction des écailles diſſoutes.

Après avoir ôté la cire ſuperflue, on perce les *perles* avec une aiguille, on les enfile, & c'eſt de cette maniere que l'on commence les colliers.

Nacre de perle. C'eſt la coquille non pas de l'huître-*perle*, mais de l'auris-marina, petit poiſſon de mer, qui eſt une eſpece d'huître.

Cette coquille eſt très-unie & très-polie intérieurement, elle a la blancheur & l'eau de la *perle* même ; le dehors fait voir un luſtre ſemblable après qu'on l'a nettoyé avec de l'eau-forte & le touret de lapidaire les premieres lames ou feuilles, qui compoſent la couche ou la tunique extérieure de cette riche coquille. On en fait uſage dans les ouvrages marquetés ou à la moſaïque, dans pluſieurs bijoux, comme des tabatieres, *&c.*

Les loupes de *perle* ſont certaines excroiſſances ou endroits relevés en forme de demi-*perle*, que l'on trouve quelquefois au fond des coquilles à *perle.*

Les Lapidaires ont l'adreſſe d'enlever ces protubérances par le moyen de la ſcie, de les joindre enſemble, & de les faire ſervir à pluſieurs ouvrages de jouaillerie, comme ſi c'étoient de véritables *perles.*

PERLE, *en terme de Blaſon*, eſt un mot dont font uſage ceux qui blaſonnent avec des pierres précieuſes, au lieu de couleurs & de métaux ; ils s'en ſervent pour de l'argent ou pour du blanc. *Voyez* ARGENT.

PERLE, CATARACTE *ou* TAYE, *en terme de Médecine*, ſe dit d'une tache ſur l'œil ou d'une membrane épaiſſe qui n'eſt pas naturelle. *Voyez PANNUS & UNGUIS.*

Couronnes perlées. Voyez l'article COURONNE.

PERLE, (*Mat. méd.*) les louanges pompeuſes données aux *perles* par les anciens pharmacologiſtes, exactement appréciées d'après les lumieres de la ſaine chimie & de l'obſervation, doivent être réduites à l'aſſertion ſimple & poſitive que cette concrétion animale n'eſt autre choſe dans l'ordre des médicamens, qu'un abſorbant terreux parfaitement analogue aux yeux d'écreviſſe, à l'écaille d'huitres, aux coques d'œufs, *&c. Voyez* TERRES & REMEDES TERREUX. *Voyez auſſi* NACRE, CORAIL, ECREVISSE, *&c.* (*b*)

PERLE, *mere de*, (*Mat. méd.*) *voyez* NACRE.

PERLES, ſ. f. pl. *collier de*, (*Jouaillerie.*) ce ſont pluſieurs *perles* aſſorties & enfilées enſemble, que les femmes mettent autour de leur cou pour leur ſervir d'ornement. On dit auſſi un eſclavage de *perles*, un bracelet de *perles*, une attache de *perles*, pour ſignifier divers autres ouvrages faits avec des *perles* que les dames font entrer dans leur parure.

PERLE, (*Gazerie.*) on appelle *perles*, en termes de fabrique de gaze, de petits globes d'émail percés par le milieu, avec une petite queue ouverte ; cette queue ſert à les attacher aux liſſes, & le trou du milieu à y paſſer les ſoies de la chaîne ; de toutes les étoffes de ſoie il n'y a que la gaze qui ſe faſſe à la *perle.* Savary. (*D. J.*)

PERLES LOUPES, (*Jouaillerie*) ce ſont des excroiſſances en forme de *demi-perles*, qui s'élevent ſur la ſuperficie intérieure des nacres de *perles*, que les Jouailliers ſavent ſcier adroitement, & qu'ils mettent en œuvre au lieu de véritables *perles* dans divers bijoux.

PERLES, *ſemence de*, (*Jouaillerie.*) nom qu'on donne aux *perles* les plus menues.

PERLE, *la*, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) eſt, ſi l'on veut, le vingt-unieme corps de caractere d'Imprimerie, mais ce caractere eſt peu en uſage : il a été fondu aux dépens du roi, & pour l'uſage de ſon imprimerie royale établie à Paris, où il eſt juſte qu'il y ait, ne fût-ce que par curioſité, tous les corps poſſibles, & qui peuvent être mis en œuvre.

PERLES, (*Géog. mod.*) il y a deux bancs de ce nom, l'un dans la mer des Indes à l'oppoſite de Tucurin, l'autre dans la même mer au midi de l'île de Manar. On connoît auſſi pluſieurs petites îles qu'on nomme *îles des Perles*, & qui ſont dans l'Amérique ſeptentrionale, près de la côte de Guatimala. Enfin la riviere aux *Perles* eſt une riviere dans la Louiſiane, entre le bras oriental du Miſſiſſipi & la petite baie de S. Louis.

PERLÉ, adj. (*terme de Confiſeur.*) les Confiſeurs appellent du ſucre *perlé* ou cuit à la *perle*, celui auquel on a donné le ſecond degré de cuiſſon. On reconnoît que du ſucre eſt cuit à *perlé*, lorſqu'on en prend avec le doigt & qu'on le met ſur le pouce : car ſi en entrouvrant les doigts, il s'en forme un petit filet, & s'étend autant qu'on les peut ouvrir, cette cuiſſon s'appelle *grand perlé*, & s'il s'étend moins, & qu'il ſe rompe, on le nomme *petit perlé. Le parfait Confiſeur.* (*D. J.*)

PERLEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Marche de Brandebourg, ſur la petite riviere de Strepenitz, au nord de Wittemberg.

PERLOIR, ſ. m. (*terme d'Ouvrier en ciſelure.*) les Fourbiſſeurs, Arquebuſiers, Eperonniers & autres ouvriers qui ornent leurs ouvrages de ciſelure & damaſquinerie appellent ainſi de petits ciſelets ou poinçons gravés en creux, avec leſquels ils forment d'un ſeul coup de marteau ces petits ornemens de relief qui ſont faits en forme de perle. *Voyez les Pl.* (*D. J.*)

PERLON, *voyez* CORBEAU DE MER.

PERLURE, ſ. f. (*terme de Chaſſe*) on appelle *perlure* des grumeaux qui viennent le long du bois de la tête des cerfs, des daims & des chevreuils, & qui font une croûte raboteuſe ; c'eſt une extravaſation du ſuc nourricier.

PERMANENT, adj. (*Gramm.*) qui demeure conſtamment dans le même état, qui n'eſt ſujet à aucune viciſſitude. Il n'y a rien de *permanent* dans le monde.

PERME, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un petit vaiſſeau turc fait en forme de gondole, dont on ſe ſert à Conſtantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & autres lieux.

PERMÉABLE, adj. (*Phyſique.*) ſe dit d'un corps conſidéré en tant que ſes pores ſont capables de laiſſer le paſſage à quelqu'autre corps : ainſi on dit d'un corps ou d'un fluide tranſparent, que ce corps eſt *perméable* à la lumiere. *Voyez* PORE, DIAPHANITÉ, OPACITÉ, TRANSPARENT.

PERMEKKI, (*Géog. mod.*) *Permski*, ou *Permie*, ville de l'empire ruſſien, capitale d'une province de même nom. Elle eſt ſur la riviere de Wiſchora, entre le Wolga & l'Oby. *Long.* 73. 55. *lat.* 60. 26.

La province de *Permekki* eſt bornée au nord par les Samoyèdes, & une partie de la Jugorie ; Oueſt par la Zirannie & la Viatka ; Eſt par la Sibérie.

Cette province de *Permekki* ou *Permie*, autrefois nommée le *Solikan*, étoit l'entrepôt des marchandiſes de la Perſe, & des fourrures de Tartarie. On a trouvé dans cette *Permie* une grande quantité de monnoie au coin des premiers kalifes, & quelques idoles d'or des Tartares ; mais ces monumens d'anciennes richeſſes ont été trouvés au milieu de la pauvreté & dans les déſerts ; il n'y avoit plus aucune trace de commerce. Ces révolutions n'arrivent que trop vîte &

aiſément dans un pays ingrat, puiſqu'elles ſont arrivées dans les plus fertiles. (*D. J.*)

PERMESSIDES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) c'eſt ainſi qu'on a appellé les muſes du mont Parnaſſe, où l'on diſoit qu'elles habitoient.

PERMESSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Béotie. Strabon, *liv. IX. pag. 407.* dit que ce fleuve eſt celui d'Olmejus, qui avoient tous deux leur ſource dans l'Hélicon, joignoient leurs eaux, & ſe jettoient dans le marais Copaïdes. Pauſanias, *liv. IX. ch. xxix.* écrit *Termeſſus*, & Nicander, *in Theriac. Permeſſus.* Virgile parle de ce fleuve dans ſes Bucoliques, *Ecl. VI. verſ. 64.*

Tum canit errantem Permeſſi *ad flumina Gallum.*

PERMETTRE, TOLERER, SOUFFRIR, (*Syn.*) termes relatif à l'uſage de la liberté On *tolere* les choſes lorſque les connoiſſant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *ſouffre* lorſqu'on ne s'y oppoſe pas, faiſant ſemblant de les ignorer, ou ne pouvant les empêcher. On les *permet* lorſqu'on les autoriſe par un conſentement formel.

Tolérer & *ſouffrir* ne ſe diſent que pour des choſes mauvaiſes, ou qu'on croit telles. *Permettre* ſe dit pour le bien & pour le mal.

Les magiſtrats ſont quelquefois obligés de *tolérer* certains maux de crainte qu'il n'en arrive de plus grands. Il eſt quelquefois de la prudence de *ſouffrir* des abus dans la diſcipline de l'Egliſe plutôt que d'en rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend; mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet.*

Souffrir en tant que ſynonyme à *permettre*, veut après ſoi un infinitif, ou un *que* avec le conjonctif. Ainſi c'eſt une faute de dire, comme dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ſes cendres repoſent
Souffrez-*nous de graver ces vers ſur ſon tombeau.*

Il falloit dire, ſouffrez *que nous gravions.* (*D. J.*)

PERMEZ, ſ. f. *terme de Relation.* petite nacelle en uſage à Conſtantinople. Elles ſont faites à-peu-près comme les gondoles de Veniſe, mais plus légeres. Les unes ſont menées par un homme qui vogue en arriere avec deux rames; les autres par deux, trois ou quatre bateliers, ſelon la grandeur du bateau, & la quantité des perſonnes qui ſont dedans. La légereté de ces petits *permez* ſuffit pour faire juger du calme du port de Conſtantinople, & même de celui du Boſphore. *Duloir.*

PERMIE, *province de*, (*Géog. mod.*) province du royaume de Caſan, appartenant à la Ruſſie, & dont la capitale ſe nomme *Perruski*, ou *Permekki*, *voyez* PERMEKKI.

PER MINIMA, *en terme de Médecine*, ſignifie un mélange parfait des plus petites parties ou ingrédiens de différens corps. *Voyez* MÉLANGE & MINIMA.

Mais plus exactement dans la langue de Pharm. c'eſt un mélange parfait & intime des corps naturels, dans lequel leurs vrais *minima*, c'eſt-à-dire leurs atomes, ou leurs premieres particules compoſantes ſont ſuppoſées être exactement mêlées enſemble. *Voyez* MIXTION.

Si on fait fondre enſemble de l'argent & du plomb, ces métaux ſe mêlent *per minima. Voyez* ARGENT, PLOMB, MÉTAL, *&c.*

PERMISSION, ſ. f. (*Gramm.*) congé, licence, liberté, pouvoir accordé par un ſupérieur à un inférieur de faire une choſe que celui-ci ou ne pouvoit point faire du tout, ou ne pouvoit faire ſans ſe rendre coupable, faute de la *permiſſion. Voyez l'article* PERMETTRE.

PERMISSIONNAIRE, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt à Paris tout maître qui a permiſſion du chantre de Notre-Dame de tenir penſion, & d'enſeigner la grammaire & les humanités.

PERMUTATION, ſ. f. (*analyſe.*) on entend par ce mot la tranſpoſition qu'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer les divers arrangemens dont elles ſont ſuſceptibles entr'elles. Comme ſi l'on cherchoit en combien de façons différentes on peut diſpoſer les lettres d'un mot, les chiffres qui expriment un nombre, les perſonnes qui compoſent une aſſemblée, &c.

Il ne faut donc pas confondre la *permutation* avec la combinaiſon. Dans celle-ci, le tout eſt en quelque ſorte démembré, & l'on en prend les différentes parties 1 à 1, 2 à 2, *&c.* Dans celle-là le tout conſerve toujours ſon intégrité, & l'on ne fait que faire changer d'ordre aux différentes parties qui le conſtituent.

Pour trouver toutes les permutations poſſibles d'un nombre quelconque de termes, il ne s'agit que d'un procédé très-ſimple & très-facile, lequel porte avec ſoi ſa démonſtration.

Il eſt clair qu'un ſeul terme *a* ne peut avoir qu'*un* arrangement.

Si l'on ajoute un ſecond *b*, on le peut mettre devant ou après *a*; ce qui donne deux arrangemens $\left\{\begin{matrix} ba \\ ab \end{matrix}\right.$: c'eſt-à-dire 1 (qu'on avoit déja pour le premier cas) × 2 (quantieme du nouveau terme).

Si l'on prend un 3^e^ terme *c*, il peut occuper trois places dans le *ba*, & autant dans *ab*, ce qui donne deux fois 3 ou ſix arrangemens $\left\{\begin{matrix} cba & cab \\ bca & acb \\ bac & abc \end{matrix}\right.$: c'eſt-à-dire 2 (réſultat du cas précédent) × 3 (quantieme du nouveau terme).

Un quatriéme terme *d* pourra occuper quatre places dans chacun de ces ſix derniers arrangemens; ce qui en donnera 4 fois 6, ou 24 nouveaux: c'eſt-à-dire 6 (réſultat du cas précédent) × 4 (quantiéme du nouveau terme).

On voit, ſans qu'il ſoit beſoin de pouſſer plus loin l'induction, qu'un cinquiéme terme *e* donneroit 24. 5 ou 120 arrangemens, & ainſi de ſuite à l'infini.

En général le nombre des *permutations* pour *n* termes n'étant que celui de $\overline{n-1}$ termes × *n*, comme celui de $\overline{n-1}$ termes eſt celui de $\overline{n-2}$ termes × $\overline{n-1}$, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'à 1; il réſulte que pour trouver de combien de *permutations* eſt ſuſceptible un nombre quelconque *u* de termes, il faut faire le produit continu des termes de la progreſſion naturelle, depuis & y compris 1 juſqu'à ce terme *n* incluſivement. $1 \times 2 \times 3 \times 4 \ldots\ldots \times n.$

On a ſuppoſé juſqu'ici qu'aucun des termes dont on cherche les *permutations* n'étoit répété, ou ce qui eſt la même choſe, qu'ils n'avoient tous qu'une ſeule dimenſion, & que leur expoſant commun étoit l'unité. Si la choſe étoit autrement, ſuppoſons que *a* repréſente l'expoſant du premier terme, *b* celui du ſecond, *c* celui du troiſiéme, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier.

D'abord, *n*, dans la formule ci-deſſus, ne ſera plus ſimplement le nombre des termes, mais *la ſomme de leurs expoſans.*

De plus cette forme ne doit être conſidérée que comme le numérateur d'une fraction, à laquelle on donnera pour dénominateur le produit continu d'autant de produits particuliers qu'il y a d'expoſans ou de termes; & chacun de ces produits particuliers ſera le produit continu des nombres naturels pouſſé juſqu'à celui incluſivement qui exprime l'expoſant du terme correſpondant, enſorte que la formule abſolument générale ſera

$$\frac{1\times2\times3\times4\ldots\ldots\ldots\times\overline{a+b+c,\ \&c.}}{1.2\ldots\ldots a\times 1.2\ldots\ldots b\times 1.2\ldots\ldots c\times,\ \&c.}$$

Quand tous les expoſans ſont 1 ; alors leur ſomme ne différe point du nombre même des termes, & $\overline{a+b+c}$ &c. (dans le numérateur) $= n$ . . . d'ailleurs dans le dénominateur tous les produits particuliers étant 1, le produit général eſt auſſi 1, qui peut être négligé ; & la ſeconde formule ſe change en la premiére.

Un exemple va donner une idée de l'effet des *permutations*.

Il y a 32 cartes dans un jeu de piquet ; comme c'eſt un jeu fort répandu, & qu'on mêle les cartes à chaque coup, il s'eſt dû, depuis le tems qu'on y joue, former bien des arrangemens différens de ces 32 cartes ; ſuppoſant qu'aucun ne ſe ſoit jamais trouvé répété, en ſorte que chaque fois qu'on a mêlé les cartes en ait fait naître un nouveau ; on demande ſi le nombre de tous les arrangemens poſſibles ne devroit pas déſormais être épuiſé . . . bien des gens peut-être ne balanceroient pas à ſe décider pour l'affirmative ; on va voir combien ils ſe trouveroient loin de leur compte.

Suppoſant tous les individus de l'eſpece humaine répandus ſur la ſurface de la terre, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, devenus joueurs de piquet, & appariés deux à deux, enſorte que chaque couple jouât 400 coups par jour *ſous la condition poſée* : il faudroit à tous ces joueurs réunis plus de *18 mille milliards* de *millions de ſiécles*, pour épuiſer tous les changemens d'ordre poſſibles des 32 cartes, & la démonſtration en eſt facile ; 400 coups *par jour*, en font *par an* 146000, *par ſiecle* 146000. 00, *par millions de ſiecles* 14600000. 000000.

D'un autre côté ſuppoſant deux milliards ou deux mille millions d'hommes ſur la terre ; ce ſera 1. 000. 000. 000 couples de joueurs qu'il faut multiplier par le dernier nombre ci-deſſus, on aura 14. 600. 000. 000. 000. 000. 000. 000 (A).

Maintenant le nombre des *permutations* competent à 32 termes ſe trouve 263. 130. 836. 933. 693. 530. 167. 218. 012. 160. 000. 000 (B).

Si donc on diviſe le nombre B par le nombre A, le quotient indiquera combien de *millions de ſiecles* il faudroit à tous ces joueurs, pour parvenir au but propoſé. Or le nombre B. ayant 36 chiffres, tandis que le nombre A n'en a que 23 dont le premier plus petit que le premier du nombre B ; le quotient en aura 36-23+1, ou 14, dont les deux premiers ſeront 18. Ce quotient excédera donc 18 mille milliards, & il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que les unités auxquelles ſe rapportent ces 18 mille milliards ſont, non des années, mais des *millions de ſiecles*.

Dans le tems que les anagrammes étoient en honneur & faiſoient partie du bel-eſprit, on voit que ſans nul génie, mais avec beaucoup de loiſir & autant de patience, il étoit aiſé de ſe faire à cet égard une réputation ; en effet, en ſuivant avec quelque attention le procédé expliqué plus haut, on étoit aſſuré de trouver par ordre tous les arrangemens poſſibles des lettres d'un ou de pluſieurs mots, ſans qu'il en pût échapper un ſeul, après quoi il ne reſtoit plus qu'à choiſir ceux qui formoient un ſens convenable au but qu'on ſe propoſoit.

Mais l'uſage des *permutations* ne ſe borne pas aux ſeules anagrammes, elles partagent avec les combinaiſons l'honneur de la ſolution de pluſieurs problèmes curieux, de ceux en particulier où il s'agit d'eſtimer les haſards. *Voyez* COMBINAISON, ALTERNATION, *&c. Cet article eſt de M.* RALLIER DES OURMES.

PERMUTATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) Ce terme ſe prend quelquefois pour toute ſorte d'échange en général ; mais communément on entend par *permutation*, un échange que deux titulaires font entr'eux de leurs bénéfices, par une démiſſion entre les mains des collateurs qui ſont obligés de les conférer aux co-permutans.

Les deux réſignations peuvent ſe faire par deux actes ſéparés, ou par un ſeul & même acte.

Ces démiſſions réciproques contiennent toujours, qu'elles ſont faites pour cauſe de *permutation* avec la clauſe *non aliàs*, *non aliter*, *non aliomodo* ; c'eſt pourquoi les proviſions ſur *permutations*, ſont cenſées des collations néceſſaires ou forcées.

Ceux qui peuvent admettre les *permutations*, ſont le pape, le légat, le vice-légat dans l'étendue de ſa légation, & le collateur ordinaire.

Quand le bénéfice ne dépend point de l'évêque, on s'adreſſe ordinairement au pape.

Quoique le collateur auquel on s'adreſſe ne puiſſe pas conférer le bénéfice à un autre, il peut cependant examiner s'il n'y a point de fraude ni de paction ſimoniaque, ou autre vice qui doive empêcher l'effet de la *permutation*.

Au refus de l'ordinaire, on peut s'adreſſer au ſupérieur.

Si les deux bénéfices que l'on veut permuter ſont dans deux diocèſes différens, & que l'on ne veuille pas s'adreſſer au pape, il faut que l'évêque de chaque diocèſe admette la *permutation*, ſuppoſé qu'il ſoit collateur du bénéfice ; ou bien un évêque peut donner pouvoir à l'autre de donner des proviſions des deux bénéfices.

Il y a certaines *permutations* qui ſont illicites, notamment celles qu'on appelle *triangulaire* ; c'eſt lorſqu'un titulaire réſigne ſon bénéfice à un autre eccléſiaſtique, à condition que celui-ci réſignera à un tiers le bénéfice dont il eſt pourvu ; aucune diſpenſe ne peut autoriſer une telle convention.

Il n'eſt pas permis de ſtipuler que le co-permutant ſera chargé de faire faire les réparations des bâtimens dépendans du bénéfice, quoique ces réparations ſoient du tems du co-permutant ; il y auroit ſymonie dans cette clauſe.

Il en ſeroit de même de celle qui obligeroit le co-permutant à entretenir les baux faits par ſon prédéceſſeur.

Mais ſuivant l'uſage commun, le co-permutant peut faire dreſſer un procès-verbal de l'état des lieux dépendans du bénéfice qu'on lui a réſigné, & obliger ſon réſignant de faire les réparations qui ſeront eſtimées néceſſaires.

Une penſion que l'on créeroit ſur un bénéfice en le permutant, pour avoir lieu juſqu'à ce qu'on eût donné un autre bénéfice de même valeur que la penſion, ne ſeroit pas canonique.

On ne peut pas permuter un indult pour un bénéfice, parce que l'indultaire n'a pas *jus in re*, mais ſeulement *jus ad rem*.

Les bénéfices en patronage laïc ne peuvent être permutés ſans le conſentement du patron ; autrement la collation de l'ordinaire & du pape, même en ce cas, ſeroit nulle, & les co-permutans rentreroient chacun dans leurs droits ; *voyez* la déclaration de 1678.

Quand les bénéfices que l'on permute ſont inégaux pour le revenu, il n'eſt pas permis de recevoir une récompenſe en argent ; il y auroit ſymonie & abus.

On ne peut permuter un bénéfice avec un autre qui n'eſt pas encore érigé, ni permuter quelque choſe de temporel avec un bénéfice, non pas même une penſion, ni des dixmes ou un droit de patronage, quoique tout cela participe du ſpirituel.

La *permutation* eſt ſans effet ; 1°. quand elle n'eſt pas accomplie de part & d'autre, comme quand un des co-permutans ne peut pas obtenir de *viſa*.

2°. Quand l'un des co-permutans n'accomplit pas les conditions.

3°. Lorſque le bénéfice n'eſt pas tel qu'on l'a énoncé, comme ſi on a ſuppoſé que c'étoit un bénéfice ſimple, & qu'il ſoit à charge d'ames, ou que l'on ait caché la véritable quotité d'une penſion dont le bénéfice étoit chargé, cela ſuffit pour donner lieu au regrès, & le co-permutant peut rentrer dans ſon bénéfice en vertu d'un ſimple jugement, ſans obtenir de nouvelles proviſions.

Enfin la *permutation* devient encore ſans effet, quand l'un des co-permutans eſt évincé du bénéfice qui lui a été réſigné.

On peut permuter un bénéfice litigieux, pourvu que le litige ſoit exprimé.

Un bénéfice tenu en commande, peut être permuté contre un bénéfice tenu en titre, parce qu'en France la commande vaut titre.

On peut permuter un bénéfice contre pluſieurs autres.

Tant que le collateur n'a point donné des proviſions, le co-permutant peut révoquer ſa procuration pour permuter. Il ſuffit de faire ſignifier la révocation au collateur, ou ſi la réſignation pour permutation ſe fait en cour de Rome, on fait ſignifier la révocation au co-permutant, avant que la réſignation ſoit admiſe.

Mais ſi l'un des bénéfices eſt à la nomination du roi, l'autre à la collation pure & ſimple de l'ordinaire, un des co-permutans ne peut révoquer ſa procuration *ad reſignandum*, ſans le conſentement du roi, lorſque ſa majeſté a donné ſon brevet de nomination, quoique les bulles ne ſoient pas encore expédiées, ni la réſignation de l'autre bénéfice admiſe en cour de Rome.

Le collateur qui a conféré ſur la *permutation*, ne peut pas conférer par mort en vertu de la regle des 20 jours, ſi ce n'eſt que la réſignation peche dans ſon principe, ou que l'un des co-permutans eût refuſé de l'exécuter pendant la vie de l'autre.

Ceux qui ſont pourvus ſur réſignation, pour cauſe de *permutation*, doivent prendre poſſeſſion dans le même tems, & avec les mêmes formalités que l'on obſerve pour les réſignations en faveur.

Les proviſions obtenues ſur *permutation* ſont nulles, ſi elles ne ſont inſinuées deux jours francs avant le décès de l'un des co-permutans; mais il ſuffit pour celui qui s'unit, qu'il ait ſatisfait à cette condition: ſes proviſions ſont valables.

Les procurations pour permuter entre les mains du pape, doivent être inſinuées au greffe du diocèſe où elles ſe font; & ſi le bénéfice eſt dans un autre diocèſe, il faut auſſi y faire enregiſtrer les procurations, & ce, dans trois mois après l'expédition des proviſions, le tout à peine de nullité. *Déclaration de 1691, art. 12.*

Au reſte le défaut d'inſinuation ne peut être oppoſé que par les indultaires gradués, & autres expectans, & par les patrons. *Voyez* Dumolin, *ad reg. de public.* Fevret, *liv. II. ch. iv. & v.* Rebuffe, *prax. tit. de permut. recueil de* Drapier, *tome II. ch. xx.* (*A*)

PERNAMBUCO *ou* FERNAMBUCO, (*Géog. mod.*) capitainerie ou province de l'Amérique méridionale au Bréſil. Elle eſt bornée au nord par la capitainerie de Tamaraca, au midi par celle de Sergippe; à l'orient par la mer, mais elle n'a point de bornes fixées à l'occident.

Cette province eſt ſituée entre les huit & les dix degrés de latitude auſtrale. Elle a été découverte par Vincent-Yannez Pinçon, Caſtillan; & trois mois après D. Pero Alvarez Cabral, amiral de la flotte Portugaiſe des Indes, fut jetté par la tempête ſur les côtes du Bréſil, dont ſa nation lui attribue la découverte. Jean III. roi de Portugal, concéda la province de *Pernambuco*, à Édouard d'Albuquerque, à condition d'en ſoumettre les habitans, ce qu'il exécuta dans la ſuite. Les Hollandois s'en étant rendu les maîtres, le roi Jean IV. après qu'elle eut été repriſe ſur eux, la réunit au domaine. Juſqu'à l'invaſion, Olinde avoit été la capitale de la capitainerie; mais cette ville a été preſque entierement détruite pendant les guerres. (*D. J.*)

PERNE, (*Géog. anc.*) 1°. île ſur la côte de l'Ionie. *Pline, l. II. c. lxxix.* dit qu'un tremblement de terre joignit cette île au territoire de la ville de Milet. 2°. ville de la Thrace, qui étoit à l'oppoſite de celle de Thaſus, ſelon Stephanus.

PERNE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans la Provence, au diocèſe de Carpentras. *Long. 22. 41. lat. 44. 2.*

Cet endroit eſt la patrie d'Eſprit Flechier, évêque de Lavaur en 1685, & puis de Niſmes en 1687. Il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1673. Il étoit, dit M. de Voltaire, poëte françois & latin, hiſtorien, prédicateur, mais connu ſur-tout par ſes belles oraiſons funebres. Il a traduit du latin d'Antoine-Marie Gratiani, la vie du cardinal Commendon; il a donné celle du cardinal Ximenès; & ſon hiſtoire de l'empereur Théodoſe, a été faite pour l'éducation de M. le duc de Bourgogne. Il mourut le 16 Février 1710, à 78 ans.

PERNES, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Artois ſur la Clarence, à trois lieues S. O. de Bethune, ſept N. O. d'Arras. *Long. 20. 6. lat. 50. 29.* (*D. J.*)

PERNETTE, ſ. f. vaſe à l'uſage des potiers-de-terre & des fayanciers. *Voyez l'article* FAYANCE.

PERNICIACUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, que l'itinéraire d'Antonin met entre Geminiacum, & *Aduæca Tongrorum*, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 14 de la ſeconde. On croit que c'eſt aujourd'hui Perveis, bourgade du Brabant, entre Jemblours & Indoigne, dans le quartier de Louvain; & cette bourgade eſt une ancienne baronie. (*D. J.*)

PERNICIEUX, adj. (*Gram.*) capable d'entraîner la perte de quelque choſe. Un diſcours eſt *pernicieux;* un conſeil eſt *pernicieux;* un effet eſt *pernicieux;* un eſprit eſt *pernicieux.*

PERNICITAS, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt un mot latin, dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner une viteſſe extraordinaire de mouvement; comme celle d'un boulet qui fend l'air, de la terre dans ſon orbite, *&c. Chambers.*

PERNIO, *terme de Chirurgie*, c'eſt le nom d'un mal qui attaque ordinairement les mains & les piés en hiver, & qu'on appelle vulgairement *engelures.* Les parties affectées de ce mal s'enflent, & prennent une couleur blanchâtre, accompagnées de douleur & de demangeaiſon: cependant la tumeur ſe diſſipe ſans aucune exulcération, en frottant d'huile de pétrole la partie malade. *Voyez* ENGELURES.

PERNISSE, *voyez* PERDRIX ROUGE.

PÉROÉ, (*Géog. anc.*) petit fleuve de la Bæotie, ſur le chemin de Platée à Thebes. Il prenoit ſa ſource au mont Cithéron, dont il deſcendoit par deux endroits différens, enſorte qu'il formoit une île. (*D. J.*)

PERONÉ, ſ. m. (*en Anatomie.*) eſt un des os de la jambe, *voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication. Voyez auſſi les articles* OS, JAMBE, *&c.*

Le *peroné* eſt l'os le plus menu des deux os de la jambe; cependant, quoiqu'il ſoit plus expoſé & beaucoup plus foible que l'os intérieur ou le tibia, il n'eſt pas ſi ſujet à être caſſé, parce qu'il eſt plus pliant & plus fléxible; d'où il arrive que ſouvent le tibia eſt rompu, tandis que le *peroné* reſte entier.

Le *peroné* ſe joint & s'articule avec le tibia aux

deux extrémités, au moyen d'une eſpece de diarthroſe obſcure qui les couvre. On le diviſe en trois parties; la partie ſupérieure qui a une tête ronde, & qui ſe termine un peu au-deſſous du genouil, & qui reçoit une éminence latérale du tibia dans une petite cavité qui fait l'articulation de cette partie. Le milieu eſt menu, long & triangulaire, comme le tibia, mais un peu plus irrégulier. La partie inférieure eſt reçûe dans une petite cavité du tibia, & enſuite ſe termine par une grande apophiſe qu'on appelle *malleole externe* ou *cheville externe*; elle eſt un peu creuſe au-dedans pour donner à l'aſtragale la liberté du mouvement & un peu convexe du côté extérieur, afin qu'il ait plus de force pour retenir l'aſtragale.

Le tibia & le *peroné* ne ſe touchent qu'aux extrémités, de même que le radius & le cubitus; l'intervalle eſt rempli par un fort ligament membraneux, qui les tient attachés enſemble & fortifie l'articulation. *Voyez* TIBIA.

PERONIER, ſ. m. (*Anatomie.*) ancien, long, ou premier; c'eſt un muſcle de la jambe, charnu & tendineux dans ſon origine, qui vient depuis la tête juſqu'au milieu du *péroné;* de-là il va paſſer ſur la partie poſtérieure de la cheville extérieure, ſur laquelle il gliſſe, comme ſur une poulie; & il s'inſere à l'extrémité ſupérieure de l'os du métatarſe, qui joint le grand orteil. L'uſage de ce muſcle eſt de tirer le pié en-haut. *Voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication.*

Peronier poſtérieur, court, ou ſecond, eſt un muſcle qu'on appelle auſſi quelquefois ſemifibuleux, charnu dans ſon origine, inégal, & venant de la partie poſtérieure du peroné; de-là il ſe dirige de haut en-bas le long de la partie extérieure du même os, juſqu'à ce qu'il arrive au milieu, où il forme un tendon long, plat & uni, qui va ſuivant la même direction gagner le bas de la malleole interne avec le long *peronier*, & ſe termine à la partie extérieure de l'os du métatarſe, contigu au petit orteil; l'action de ce muſcle eſt de pouſſer le pié en-haut. *Voyez nos Planches anatomiques & les explications qui y ſont jointes.*

L'artère *peroniere* eſt une des branches de l'artere poplitée, qui ſe porte tout le long de la partie poſtérieure du peroné, où elle jette dans ſon trajet différens rameaux, & va ſe perdre dans le pié où elle s'anaſtomoſe avec la tibiale antérieure, & avec la poſtérieure, & prend le nom de *plantaire externe. Voyez* POPLITÉ, PLANTAIRE & TIBIALE.

PÉRONNE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Picardie, capitale du Santerre, ſur le bord ſeptentrional de la Somme, à 12 lieues au-deſſus, & au levant d'Amiens, à 10 au S. O. de Cambray, & à 32 de Paris, parmi des marais, qui avec ſes fortifications en font une très-forte place.

Elle eſt ancienne, car les premiers rois Mérovingiens y avoient un domicile. Clovis II. ayant donné cette place à Archinoald, maire de ſon palais, il y bâtit un monaſtere pour des moines Ecoſſois. Le premier abbé fut S. Wltan, neveu de S. Furcy, abbé de Lagny; lequel S. Furcy eſt enterré à *Péronne*, où il eſt devenu depuis ce tems-là le patron de la ville.

Héribert, Comte de Vermandois, s'empara de *Pérone*, & enferma dans la fortereſſe Charles III. dit le *Simple*, qui y finit ſes jours en 929. âgé de cinquante ans. Il eſt vrai que ce malheureux prince ſe fit toujours mépriſer de ſon peuple pendant ſa vie, par ſa foibleſſe & ſon manque de courage. N'ayant pas ſu faire valoir ſes droits à l'Empire, après la mort de Louis IV. l'Empire ſortit de la maiſon de France, & devint électif. Charles le Simple fut enterré à *Péronne*. Il avoit eu trois femmes; de la premiere dont on ne ſait pas le nom, il eut Giſele, mariée en 912 à Rollon, premier duc de Normandie; de la ſeconde, nommée *Fréderune*, morte en 917, on doute s'il eut des enfans; de la troiſieme, nommée Ogine, il eut Louis, depuis appellé d'*Outremer*. Cette Ogine, fille d'Edouard I, roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans preſque tout le cours de ſa vie, finit par ſe marier par amour, après la mort de ſon mari, avec Héribert, comte de Troyes, ſecond fils d'Héribert, comte de Vermandois, qui avoit tenu ſon mari priſonnier les ſept dernieres années de ſa vie.

Les ſucceſſeurs d'Héribert, jouirent de *Péronne* & de ſes dépendances, juſqu'au tems de Philippe Auguſte. En 1466 Louis XI. donna cette ville & ſes annexes à Charles, duc de Bourgogne, & s'en reſaiſit enſuite après la mort de ce prince.

L'égliſe collégiale de cette ville, a été bâtie & dotée par le même Archinoald dont nous avons parlé; cette collégiale eſt aujourd'hui de ſoixante petites prébendes, toutes à la nomination du roi.

Péronne eſt ſurnommée la *pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été priſe, quoiqu'aſſiégée quelquefois, & entr'autres par le comte Henri de Naſſau en 1536. Elle a ſa coutume particuliere, qui eſt ſuivie à Mont-Didier & à Roye. Il y a dans cette ville, une élection & un bailliage auquel la prevôté eſt unie; mais elle eſt ſur-tout redoutable par les vexations des commis des fermes. *Long.* 20. 35. 44. *lat.* 49. 55. 30.

Fraſſen (Claude) natif de *Péronne* ou de Vire, s'eſt diſtingué par ſon ſavoir dans l'ordre de S. François, dont il devint définiteur général en 1682. Il a fait pluſieurs ouvrages, & entr'autres des diſſertations ſur la bible intitulées: *Diſquiſitiones publicæ*, 2 *vol. in*-4°. Il mourut à Paris en 1711, à quatre-vingt onze ans.

Longueval (Jacques) laborieux jéſuite, naquit à *Péronne* en 1680; il a publié les huit premiers volumes de l'hiſtoire de l'égliſe Gallicane, & avoit preſque mis la derniere main au neuvieme & au dixieme volume de cet ouvrage, lorſqu'il mourut à Paris d'apopléxie en 1735 à cinquante-quatre ans. (*D. J.*)

PERORAISON, ſ. f. (*Belles Lettres.*) en Rhétorique, c'eſt la concluſion ou la derniere partie du diſcours, dans laquelle l'orateur réſume en peu de mots les principaux chefs qu'il a traités avec étendue dans le corps de ſa piece, & tâche d'émouvoir les paſſions de ſes auditeurs.

De-là il s'enſuit que la *péroraiſon* eſt compoſée de deux parties; 1°. d'une récapitulation, qui contient l'abregé & l'expoſé ſuccint de toutes les choſes ſur leſquelles a roulé le diſcours, & auxquelles on tâche de donner une nouvelle force, en les réuniſſant ainſi d'une maniere préciſe. *Voyez* RÉCAPITULATION.

2. L'orateur doit y exciter les paſſions, ce qui eſt ſi eſſentiel à la *peroraiſon*, que les maîtres de l'art appellent cette partie du diſcours *ſedes affectuum. Voyez* PASSIONS.

Les paſſions qu'on doit exciter dans la *peroraiſon* varient, ſuivant les diverſes eſpeces de diſcours. Dans un panégyrique, ce ſont des ſentimens d'amour, d'admiration, de joie, d'émulation qu'on ſe propoſe d'imprimer dans l'ame des auditeurs. Dans une invective, c'eſt la haine, le mépris, l'indignation, la colere, *&c.* dans un diſcours du genre délibératif; on s'efforce de faire naître, l'eſpérance ou la confiance, d'inſpirer la crainte ou de jetter le trouble dans les cœurs.

Les qualités requiſes dans une *peroraiſon* ſont, qu'elle ſoit véhémente & pleine de paſſions, mais en même tems courte; car ſelon la remarque de Ciceron, les larmes ſechent bien vîte. Il ne faut pas laiſſer à l'auditeur le tems de reſpirer pour ainſi dire, parce

que le propre de la réfléxion eſt d'étendre ou d'amortir la paſſion.

La *peroraiſon* étoit la partie principale où Ciceron excelloit. Et en effet, non-ſeulement il y anime & échauffe ſes auditeurs, mais il y ſemble encore lui-même tout de feu, ſur-tout lorſqu'il excite la commiſération & la pitié pour un accuſé. Il rapporte, que ſouvent il arrachoit des larmes à ſon auditoire, & même aux juges, & il ajoute que lorſque pluſieurs orateurs étoient chargés de parler dans une même cauſe, la *peroraiſon* lui étoit toujours réſervée, & il nous donne une excellente raiſon de cette préférence. C'étoit moins, dit-il, le génie qui le rendoit éloquent & pathétique dans ces occaſions, que la douleur dont il étoit lui-même pénétré & le vif intérêt qu'il prenoit à ſes cliens; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de remarquer dans ces paroles de la *peroraiſon* pour Milon: *Sed ſinis ſit, neque enim præ lacrymis jam loqui poſſum, & hic ſe lacrymis defendi vetat.* Et dans celle pour Rabirius Poſthumus: *Sed jam quoniam, ut ſpero, fidem quam potui tibi præſtiti, Poſthume reddam etiam lacrymas quas debeo. Jam indicat tot hominum cœtus quam ſit carus tuis, & me dolor debilitat includit que vocem.*

Quand on dit que la *peroraiſon* doit émouvoir les paſſions, on ſuppoſe que le ſujet en eſt ſuſceptible; car rien ne ſeroit plus ridicule que de terminer par des traits pathétiques une cauſe, où il ne s'agiroit que d'un intérêt léger ou d'un objet fort peu important.

On peut enfin obſerver qu'on conçoit quelquefois la *peroraiſon* en forme de priere; l'éloquence de la chaire eſt reſtée en poſſeſſion de cette derniere méthode, très-convenable aux ſujets qu'elle traite. On en trouve cependant quelques exemples dans les orateurs profanes, comme dans la harangue de Démoſthènes pour Ctéſiphon, & dans la ſeconde Philippique de Ciceron.

PERORSI, (*Géog. anc.*) peuples de la Mauritanie Tingitane, ſelon Pline, *liv. V. ch. j.* Ptolomée, *liv. IV. c. vj.* les place dans la Lybie intérieure loin de la mer. Selon le pere Hardouin, le pays des *Perorſi*, comprenoit les royaumes de Zahanda & de Teſſet, entre le royaume de Maroc au nord, celui de Gualata au midi, & l'océan Atlantique au couchant. (*D. J.*)

PEROT, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) ce mot de l'exploitation des bois, ſe dit d'un arbre qui a deux âges de coupe; de ſorte que ſi la coupe ſe fait tous les vingt-cinq ans, le *perot* en a cinquante. Il y a trois ſortes de baliveaux, les étalons, les *perots* & les tayons. (*D. J.*)

PÉROU, LE, (*Géog. mod.*) vaſte région de l'Amérique méridionale, dans ſa partie occidentale Elle eſt bornée au nord par le Popayan; au midi par le Chili; à l'orient par le pays des Amaſones, & au couchant par la mer du ſud. Ce pays a environ ſix cens lieues de longueur du nord au ſud, & cinquante de largeur.

Dès l'année 1502, Chriſtophe Colomb étant dans la province de Honduras, qu'il venoit de découvrir, eut des naturels du pays quelques connoiſſances du *Pérou*, c'eſt-à-dire, d'un puiſſant empire abondant en or, qui étoit du côté de l'Orient, ce qui l'empêcha d'y tourner ſes vues. En 1524, Paſchal de Andagoya découvrit une partie de la côte de la mer du Sud, mais il tira peu de profit de ce voyage. Enfin, en 1524, François Pizarro partit de Panama, & découvrit la province du Beru (c'étoit le nom d'un indien), qu'il donna au pays, en changeant le B en P; car les Eſpagnols écrivent Péru, & prononcent *Pérou*. On ſait comment il conquit toute cette région depuis le royaume de Quito juſqu'au Chili, dans l'eſpace de dix ans.

On ſait auſſi qu'avant ce tems-là cette vaſte contrée avoit été gouvernée par des rois nommés *yncas*, dont la magnificence étoit étonnante, & dont les richeſſes étoient immenſes; on peut en juger par l'offre que fit à Pizarro le dernier des yncas pour obtenir ſa liberté. Atahualipa lui offrit pour ſa rançon autant d'or qu'il en pourroit entrer dans une chambre de vingt-deux piés de long, de dix-ſept de large, & de ſix de haut. Il reſte encore dans le pays des veſtiges de leurs temples en l'honneur du ſoleil, & du grand chemin de Quito qui avoit quarante pié de largeur, cinq cens lieues de longueur, & de hautes murailles des deux côtés. L'empire des yncas avoit alors des bornes deux fois plus étendues que celles qu'on donne au pays nommé aujourd'hui le *Pérou*.

Il eſt traverſé par une chaîne de montagnes appellées *la Cordillera de los-Andés*. Il eſt rempli de pluſieurs autres montagnes fameuſes par les abondantes mines d'or & d'argent qu'on y a trouvées. Les forêts y produiſent des cédres de pluſieurs eſpeces, des cotonniers, des bois d'ébène, & différens autres. Les vallées qui peuvent être arroſées ſont très-fertiles, mais la plus grande partie du pays eſt ſtérile faute de pluies. Le chaud & le froid y ſont exceſſifs, ſelon les différens endroits; les montagnes qui ſont étendues le long des Arudes ſont très-froides, tandis que l'on étouffe dans le plat-pays.

Depuis que le *Pérou* eſt ſous la domination eſpagnole, il eſt gouverné par un viceroi, dont le pouvoir eſt ſans bornes. Ses appointemens fixes vont à quarante mille ducats, & l'acceſſoire monte infiniment au-delà. Il nomme à toutes les places civiles & militaires, avec cette reſtriction que les procédures ſeront confirmées par le roi d'Eſpagne, ce qui ne manque guere d'arriver. Entre les Indiens naturels du pays, une partie a embraſſé le chriſtianiſme, & s'eſt ſoumiſe au joug; l'autre partie, infiniment plus conſidérable, eſt reſtée idolâtre & indépendante.

Les Eſpagnols diviſent le *Pérou* en trois gouvernemens, qu'ils appellent *audiences*; ſavoir, l'audience de Quitto; l'audience de Lima, ou de Los-Reyes; l'audiance de los Charchas, ou de la Plata; mais ils ont beau diviſer le pays en audiences, ils n'en retirent preſque plus rien. Lima porte le nom de capitale du *Pérou*. *Voyez* ſur cette grande région d'Amérique le commentaire royal du *Pérou* du chevalier Paul Ricaut, 2. *vol. in-fol.* c'eſt un bel ouvrage. (*D. J.*)

PÉROUSE, (*Géog. mod.*) en latin *Peruſia* & *Peruſium*, & en italien *Perugia*, ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe, capitale du Pérugin.

Elle fut autrefois une des douze principales villes de l'Etrurie; mais durant les guerres civiles, entre Octave & Marc-Antoine; ce premier l'ayant priſe, la ſaccagea impitoyablement, en abandonna le pillage à ſes troupes, & fit tuer en ſa préſence les trois cens hommes qui compoſoient ſon ſénat. Elle ſe rétablit dans la ſuite, & ſoutint un ſiége de ſept ans contre Totila roi des Goths, qui la prit à la fin, la ruina, & paſſa au fil de l'épée une partie de ſes habitans. Les rois de France l'ayant conquiſe au viij. ſiecle, la donnerent au ſaint ſiége. Enfin elle fut miſe dans la déſolation durant la guerre des Guelphes & des Gibelins; mais elle s'eſt relevée de tous ſes malheurs. Elle eſt aujourd'hui très-propre, aſſez peuplée, & défendue par une citadelle. Elle étoit épiſcopale dès le iij. ſiecle. L'évêque ne reconnoît que le pape. Elle eſt ſituée entre le Tibre au levant, & la riviere de Genna au couchant, ſur une colline, à 8 milles au nord-eſt d'Aſſie, 25 oueſt de Nocera. *Long.* 32. 2. *lat.* 43. 8.

J'ai oublié de dire que *Pérouſe* eſt une univerſité, qui même a produit des juriſconſultes célebres dans le xiv. ſiecle. Balde, diſciple de Bartole, fut du nombre. Une de ſes réparties lui valut la chaire de Pa-

vie. Il étoit de petite taille, de ſorte que quand on le vit arriver dans l'auditoire, on s'écria, *minuit præſentia famam.* Il répondit, ſans ſe décontenancer, *augebit cætera virtus;* ſur quoi Pauzirole ajoute, *quo dicto omnibus ſui admirationem injecit.* Balde gagna beaucoup de bien par ſes conſultations, & compoſa quantité de livres, donnant tout ſon tems à l'étude. « Chaque pas que fait mon cheval, diſoit-il un jour » en voyageant, ſont autant de lois qui ſortent de » ma mémoire »: bonne preuve qu'il avoit acquis, & qu'il conſervoit ſon ſavoir à force de lire.

Mais ce ſont les Dante de la famille des Rainaldi, qui ont ſur-tout illuſtré de bonne-heure l'univerſité de *Pérouſe;* c'étoit des gens en qui les talens ſemblent avoir été un héritage dans l'un & l'autre ſexe.

Dante (Pierre Vincent) entendit les belles-lettres, les mathématiques, l'architecture, & compoſoit de ſi beaux vers à l'imitation de Dante florentin, que l'on jugea qu'il faiſoit revivre en quelque façon la ſublimité de ce grand génie. On lui donna même le ſurnom de *Dante*, qui eſt reſté à ſa famille. Il mourut fort âgé en 1512, laiſſant un fils & une fille qui ſe diſtinguerent. Ce fils, nommé *Julius*, fit un livre *de alluvione Tyberis*, & des notes *in ornamenta Architecturæ.* Il mourut l'an 1575. Théodore Dante, ſa ſœur, mérita un rang parmi les mathématiciens du tems. Elle compoſa des livres ſur cette ſcience, & l'enſeigna à Ignace ſon neveu dont je vais parler.

Dante (Ignace) ſe fit moine jacobin, mais moine jacobin ſavant dans les Mathématiques. Il fut appellé à Florence par la grand duc Coſme I, & enſuite à Rome par Grégoire XIII. qui lui donna l'évêché d'Alatri. Il publia quelques livres à Florence, & entre autres un *traité de la conſtruction & de l'uſage de l'aſtrolabe.* Il mourut en 1586.

Dante (Vincent), fils de Jule, petit-fils de Pierre Vincent, & neveu de la docte Théodora, ſuivit auſſi les études de ſa famille, & devint bon architecte & bon mathématicien. Il fut de plus très-verſé dans la peinture & dans la ſculpture. On a de lui en italien la vie de ceux qui ont excellé dans le deſſein des ſtatues. Il mourut à *Pérouſe* l'an 1596, à l'âge de 46 ans.

Dante (Jean-Baptiſte), né à *Pérouſe* dans le xv. ſiecle, étoit encore vraiſemblablement de la même famille. On dit qu'il ſe fit des aîles dont il ſe ſervit pour voler, & qu'en en faiſant l'expérience dans le tems d'une grande fête, il eut le ſort de Dédale, tomba en volant ſur une égliſe de la ville, & ſe caſſa une cuiſſe. Il ne mourut pas de cette chute, mais de maladie avant l'âge de 40 ans.

Lancelot (Jean-Paul), floriſſoit dans le droit à *Pérouſe* ſa patrie, vers le milieu du xvj. ſiecle, & mourut dans cette ville en 1591, âgé de 80 ans. Il a mis au jour pluſieurs livres de droit, & entr'autres des inſtitutes du droit canon, réimprimées en France avec des notes de M. Doujat. (*D. J.*)

PÉROUSE, LAC DE, (*Géog. mod.*) lac très-poiſſonneux d'Italie, à 7 milles de la ville de même nom, du côté du couchant. Il eſt preſque rond, & a environ ſix milles de diametre en tout tems. On y voit trois îles, dont deux ont chacune un bourg.

PERPEIRE, ſ. m. *arnogloſſus lavis*, (*Hiſt. natur. Ichthiolog.*) poiſſon de mer qui eſt une eſpece de ſole, à laquelle il reſſemble par la forme du corps & par le nombre & la poſition des nageoires; il n'en differe qu'en ce qu'il a des écailles ſi petites, qu'on croit au premier coup d'œil qu'il n'en a point, & que c'eſt un poiſſon liſſe. *Voyez* SOLE. La chair du *perpeire* eſt fort tendre & très-délicate. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere part. liv. XI. ch. xiij. Voyez* POISSON.

PERPENDICULAIRE, ſ. f. *en terme de Géométrie*, eſt une ligne qui tombe directement ſur une autre ligne, de façon qu'elle ne panche pas plus d'un côté que de l'autre, & fait par conſéquent de part & d'autres des angles égaux. On l'appelle auſſi *ligne normale. Voyez* LIGNE.

Ainſi la ligne *IG* (*Pl. géo. fig. 57.*) eſt perpendiculaire à la ligne *KH;* c'eſt-à-dire, qu'elle fait avec cette ligne *KH* des angles droits & égaux.

De cette définition de la *perpendiculaire* il s'en ſuit 1°. que la perpendicularité eſt mutuelle & réciproque: c'eſt-à-dire, que ſi une ligne *IG* eſt *perpendiculaire* à une autre ligne *KH*, cette ligne *KH* eſt auſſi *perpendiculaire* à la premiere *IG*.

2°. Que d'un point donné on ne peut tirer qu'une *perpendiculaire* à une ligne donnée.

3°. Que ſi on prolonge une ligne *perpendiculaire* à une autre; de maniere qu'elle paſſe de l'autre côté de cette ligne, la partie prolongée ſera auſſi *perpendiculaire* à cette même ligne.

4°. Que ſi une ligne droite qui en coupe une autre a deux points qui ſoient chacun à égale diſtance des extrémités de la ligne qu'elle coupe, elle ſera *perpendiculaire* à cette ligne.

5°. Qu'une ligne *perpendiculaire* à une autre ligne eſt auſſi *perpendiculaire* à toutes les paralléles qu'on peut tirer à cette ligne. *Voyez* PARALLELE.

6°. Que la *perpendiculaire* eſt la plus courte de toutes les lignes qu'on peut tirer d'un point donné à une ligne droite donnée.

Donc la diſtance d'un point à une ligne droite ſe meſure par la *perpendiculaire* même de ce point ſur la ligne, & la hauteur d'une figure, par exemple, d'un triangle, eſt une *perpendiculaire* même du ſommet de la figure ſur ſa baſe. *Voyez* DISTANCE.

Pour élever une *perpendiculaire GI* ſur la ligne *ML*, à un point *G* pris dans cette ligne, on mettra une des pointes du compas en *G*, & ouvrant le compas à volonté, on prendra de chaque côté de ce point *G* des intervalles égaux *GH* & *GK*; des points *K*, *H*, & d'un intervalle plus grand que la moitié de *KH*, on décrira des arcs de cercle qui le coupent en *I*; & on fixera la ligne *GI* qui ſera *perpendiculaire* à *ML*.

Dans la pratique, la meilleure méthode pour tirer les *perpendiculaires* eſt d'appliquer le côté d'un équerre ſur la ligne propoſée, & de tirer le long de l'autre côté une ligne, qui ſera la *perpendiculaire* cherchée.

Pour élever une *perpendiculaire* à l'extrémité d'une ligne donnée, par exemple, au point *P*, on ouvrira le compas d'une quantité convenable, & mettant une des pointes *C*, on décrira l'arc *RPS*; on placera une regle ſur les points *S* & *C*, & on trouvera ſur l'arc *RPS* le point *R*, duquel tirant la ligne *PR*, elle ſera *perpendiculaire* à *PM*.

Pour laiſſer tomber d'un point donné *I* hors d'une ligne *MP*, une *perpendiculaire* à cette ligne *MP* (*fig. 57. n. 2.*), on mettra une des pointes du compas en *L*, & on décrira à volonté un arc de cercle qui coupe la ligne *MP* en *M* & en *G*; enſuite mettant la pointe du compas ſucceſſivement en *G* & en *M*, on décrira deux autres arcs qui ſe coupent en *a*, & par les points *L*, *a*, on tirera une ligne *La*, qui ſera la *perpendiculaire* demandée.

On dit qu'une ligne eſt *perpendiculaire* à un plan, quand elle eſt *perpendiculaire* à toutes les lignes qu'elle rencontre dans ce même plan.

Un plan eſt dit *perpendiculaire* à un autre plan, quand une ligne, tirée dans un des plans perpendiculairement à leur commune ſection eſt *perpendiculaire* à l'autre plan. *Voyez* PLAN.

Une *perpendiculaire* à une courbe eſt une ligne qui coupe la courbe dans un point où une autre ligne la touche, & qui eſt *perpendiculaire* à la ligne touchante.

te. *Voyez* TANGENTE & *ſon* PERPENDICULAIRE. *Chambers.* (*E*).

PERPENDICULAIRE, *la*, c'eſt dans les ſyſtèmes de Mrs de Pagan & de Vauban, la partie du rayon droit compriſe entre le côté extérieur & l'angle flanquant, laquelle partie ſert à mener les lignes de défenſe.

Ainſi *I D* (*Pl. II. de Fortific. fig. 7.*), eſt la *perpendiculaire* : elle eſt dans les ſyſtèmes ou conſtructions de M. de Vauban, la huitieme partie du côté du polygone dans le quarré, la ſeptieme dans le pentagone, & la ſixieme dans l'exagone & dans les polygones au-deſſus. *Voyez* FORTIFICATION. (*Q*)

PERPENDICULARITÉ DES PLANTES, eſt un phénomene curieux d'Hiſtoire naturelle, que M. Dodart a le premier obſervé & publié dans un eſſai ſur la *perpendicularité* que paroiſſent affecter & obſerver les tiges ou troncs des plantes, les racines de pluſieurs d'entr'elles, & même leurs branches, autant qu'il eſt poſſible. *Voyez* PLANTE.

Voici le fait qu'il s'agit d'expliquer. Preſque toutes les plantes, quand elles ſe levent, ſont un peu recourbées, cependant leurs tiges croiſſent perpendiculairement, & leurs racines s'abaiſſent & s'enfoncent auſſi perpendiculairement; lors même qu'elles ſont forcées de s'incliner, ſoit par la déclivité du ſol, ſoit par quelque autre cauſe, elles ſe redreſſent d'elles-mêmes, & ſe remettent ainſi dans la ſituation perpendiculaire, en faiſant un ſecond pli ou coude qui redreſſe le premier. Ce phénomene, que le vulgaire voit ſans en être ſurpris, eſt un ſujet d'étonnement pour ceux qui connoiſſent les plantes & la maniere dont elles ſe forment.

En effet chaque graine contient une petite plante déjà formée, & qui n'a beſoin que de développement: cette petite plante a la petite racine; & la pulpe, qui eſt ordinairement ſéparée en deux lobes, eſt l'endroit d'où la plante tire ſa premiere nourriture par le moyen de ſa racine, lorſqu'elle commence à germer. *Voyez* GRAINE, RADICULE, *&c.*

Or ſi une graine eſt placée en terre de telle ſorte que la racine de la petite plante ſoit directement en bas, & la tige en haut, il eſt aiſé de concevoir que la plante venant à croître & à ſe développer, la tige ſe levera perpendiculairement, & que ſa racine deſcendra auſſi perpendiculairement. Mais une graine qu'on jette en terre au haſard, ou qui vient s'y jetter elle-même, ne doit preſque jamais prendre une ſituation telle que la petite plante qu'elle renferme ait ſa tige & ſa racine placées perpendiculairement, l'une en haut, l'autre en bas. *Voyez* SÉMINATION.

Par conſéquent ſi la plante prend toute autre ſituation, il faut que la tige & la racine ſe redreſſent d'elles-mêmes: mais quelle eſt la force qui produit ce changement? eſt-ce que le tige étant moins chargée dans le ſens perpendiculaire, doit naturellement ſe lever dans le ſens où elle trouve le moins d'obſtacles? Mais la racine devroit, par la même raiſon, ſe lever perpendiculairement de bas en haut, au lieu de deſcendre comme elle fait.

M. Dodart a donc eu recours à une autre explication pour ces deux actions ſi différentes.

Il ſuppoſe que les fibres des tiges ſont de telle nature qu'elles ſe raccourciſſent par la chaleur du ſoleil, & s'alongent pur l'humidité de la terre, & qu'au contraire celles des racines ſe raccourciſſent par l'humidité de la terre, & s'alongent par la chaleur du ſoleil.

Selon cette hypothèſe, quand la plante eſt renverſée & que la racine eſt par conſéquent en enhaut, les fibres d'un même écheveau, qui fait une des branches de la racine, ne ſont pas également expoſés à l'humidité de la terre; celles qui regardent en enbas le ſont plus que les ſupérieures. Les fibres inférieures doivent donc ſe racourcir davantage, & ce raccourciſſement eſt encore facilité par l'alongement des ſupérieures, ſur leſquelles le ſoleil agit avec plus de force. Par conſéquent cette branche entiere de racine ſe rabat du côté de la terre, & comme il n'eſt rien de plus délié qu'une racine naiſſante, elle ne trouve point de difficulté à s'inſinuer dans les pores d'une terre qui ſeroit même aſſez compacte, & cela d'autant moins qu'elle peut gauchir en tout ſens, pour trouver les pores les plus voiſins de la perpendiculaire. En renverſant cette idée, M. Dodart explique pourquoi au contraire la tige ſe redreſſe: en un mot, on peut imaginer que la terre attire à elle la racine, & que le ſoleil contribue à la laiſſer aller; qu'au contraire le ſoleil attire la tige à lui, & que la terre l'envoye en quelque ſorte vers le ſoleil.

A l'égard du ſecond redreſſement, ſavoir du redreſſement de la tige en plein air, M. Dodart l'attribue à l'impreſſion des agens extérieurs, principalement du ſoleil & de la pluie, car la partie ſupérieure d'une tige pliée eſt plus expoſée à la pluie, à la roſée, & même au ſoleil, que la partie inférieure: or la ſtructure des fibres peut être telle que ces deux cauſes, ſavoir l'humidité & la chaleur, tendent également à redreſſer la partie qui eſt la plus expoſée à leur action, par l'accourciſſement qu'elles produiſent ſucceſſivement dans cette partie: car l'humidité accourcit les fibres en gonflant, & la chaleur en diſſipant. Il eſt vrai qu'on ne peut deviner quelle doit être la ſtructure des fibres pour qu'elles aient ces deux différentes qualités.

M. de la Live explique ce même phénomene de la maniere ſuivante: il connoit que dans les plantes la racine tire un ſuc plus groſſier & plus peſant, & la tige au contraire & les branches un ſuc plus fin & plus volatil; & en effet, la racine paſſe chez tous les Phyſiciens pour l'eſtomac de la plante, où les ſucs terreſtres ſe digerent & ſe ſubtiliſent au point de pouvoir enſuite ſe lever juſqu'aux extrémités des branches. Cette différence des ſucs ſuppoſe de plus grands pores dans la racine que dans la tige & dans les branches, en un mot une différente contexture; & cette différence de tiſſu doit ſe trouver, les proportions gardées, juſque dans la petite plante inviſible que la graine renferme. Il faut donc imaginer dans cette petite plante, comme un point de partage, tel que tout ce qui ſera d'un côté, c'eſt-à-dire, ſi l'on veut, la racine, ſe développera par des ſucs plus groſſiers qui y pénetreront, & tout ce qui ſera de l'autre par des ſucs plus ſubtils.

Que la petite plante, lorſqu'elle commence à ſe développer, ſoit entierement renverſée dans la graine, de ſorte qu'elle ait ſa racine en haut & ſa tige en bas; les ſues qui entreront dans la racine ne laiſſeront pas d'être toujours les plus groſſiers, & quand ils l'auront développée, & en auront élargi les pores, au point qu'il y entrera des ſucs terreſtres d'une certaine peſanteur, ces ſucs toujours plus peſans appeſantiſſant toujours la racine de plus en plus, la tireront en enbas, & cela d'autant plus facilement, ou avec d'autant plus d'effort, qu'elle s'étendra ou s'alongera davantage, car le point de partage ſuppoſé étant connu comme une eſpece de point fixe de levier, ils agiront par un plus long bras. Dans le même tems les plus volatils qni auront pénétré la tige, tendront auſſi à lui donner leur direction de bas en haut, & par la raiſon du levier ils la lui donneront plus aiſément de jour en jour, puiſqu'elle s'alongera toujours de plus-en-plus. Ainſi la petite plante tourne ſur le point de partage immobile, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit entierement redreſſée.

La plante s'étant ainſi redreſſée, on voit que la tige doit ſe lever perpendiculairement pour avoir une aſſiette plus ferme, & pour pouvoir mieux reſiſter aux efforts du vent & de l'eau.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

Voici l'explication donnée ſur la même matiere par M. Parent : le ſuc nourricier étant arrivé à l'extrémité d'une tige qui ſe leve, s'il s'évapore, le poids de l'air qui l'environne de tous côtés doit le faire monter verticalement ; & s'il ne s'évapore point, mais qu'il ſe congele & qu'il demeure fixé à l'extrémité d'où il ſoit prêt à ſortir, le poids de l'air lui donnera encore la direction verticale ; de ſorte que la tige acquerra une particule nouvelle placée verticalement : par la même raiſon que dans une chandelle placée obliquement, la flamme ſe leve verticalement en vertu de la preſſion de l'atmoſphere, les nouvelles gouttes de ſuc nourricier qui viendront enſuite auront la même direction : & comme toutes ces gouttes réunies forment la tige, elles lui donneront une direction verticale, à moins que quelque cauſe particuliere n'en empêche.

A l'égard des branches, qui d'abord ſont ſuppoſées ſortir latéralement de la tige dans le premier embryon de la plante : quoiqu'elles aient par elles-mêmes une direction horiſontale, elles doivent cependant ſe redreſſer par l'action continuée du ſuc nourricier, qui d'abord trouve peu de réſiſtance dans les branches encore tendres & ſouples ; & qui enſuite, lorſque les branches ſont devenues plus fortes, agit encore avec beaucoup plus d'avantage, parce qu'une branche plus longue donne un plus long bras de levier. L'action d'une petite goutte de ſuc nourricier, qui eſt en elle-même fort petite, devient plus conſidérable par ſa continuité, & par le ſecours des circonſtances favorables ; par-là on peut expliquer la ſituation & la direction conſtante des branches, qui font preſque toutes & preſque toujours le même angle conſtant de 45d. avec la tige & entre elles. *Voyez* BRANCHE.

M. Aſtruc, pour expliquer la *perpendicularité* de la tige & ſon redreſſement, ſuppoſe ces deux principes : 1°. que le ſuc nourricier vient de la circonférence de la plante, & ſe termine vers la moëlle ; 2°. que les liquides qui ſont dans des tuyaux paralleles ou inclinés à l'horiſon, peſent ſur la partie inférieure de leurs tuyaux, & n'agiſſent point du tout ſur la ſupérieure.

Il eſt aiſé de conclure de ces deux principes, que lorſque les plantes ſont dans une ſituation parallele ou inclinée à l'horiſon, le ſuc nourricier qui coule de leur racine vers leur tige, doit par ſon propre poids tomber dans les tuyaux de la partie inférieure, & s'y ramaſſer en plus grande quantité que dans ceux de la partie ſupérieure ; ces tuyaux devront par-là être plus diſtendus, & leurs pores plus ouverts. Les parties du ſuc nourricier qui s'y trouvent ramaſſées, devront par conſéquent y pénétrer en plus grande quantité, & s'y attacher plus aiſément que dans la partie ſupérieure ; par conſéquent l'extrémité de la plante étant plus nourrie que la partie ſupérieure, cette extrémité ſera obligée de ſe courber vers le haut.

On peut par le même principe expliquer un autre fait dans une feve qu'on ſeme à contre ſens, la radicule en haut, & la plume en bas ; la plume & la radicule croiſſent d'abord directement de près de la longueur d'un pouce ; mais peu après elles commencent à ſe courber l'une vers le bas, & l'autre vers le haut.

On obſerve encore la même choſe dans un tas de blé, qu'on fait germer pour faire de la biere, ou dans un monceau de glands qui germent dans un lieu humide ; chaque grain de blé dans le premier cas, ou chaque gland dans le ſecond, ont des ſituations différentes : tous les germes pourtant tendent directement en haut dans le tems que les racines ſont tournées en bas, & la courbure qu'elles font, eſt plus ou moins grande, ſuivant que leur ſituation approche plus ou moins de la ſituation directe, où elles pourroient croître ſans ſe courber.

Pour expliquer des mouvemens ſi contraires, il faut ſuppoſer qu'il y a quelque différence conſidérable entre la plume & la radicule.

Nous n'y en connoiſſons point d'autre, ſinon que la plume ſe nourrit par le ſuc, que des tuyaux paralleles à ſes côtés lui portent : au lieu que la radicule prend ſa nourriture du ſuc, qui pénetre dans tous les pores de la circonférence. Toutes les fois donc que la plume ſe trouve dans une ſituation parallele ou inclinée à l'horiſon, le ſuc nourricier doit croupir dans la partie inférieure, & par conſéquent il doit la nourrir plus que la ſupérieure, & redreſſer par-là ſon extrémité vers le haut, pour les raiſons que nous avons déja rapportées. Au contraire, lorſque la radicule eſt dans une ſituation ſemblable, le ſuc nourricier doit pénétrer en plus grande quantité par les pores de la partie ſupérieure, que par ceux de l'inférieure. Le ſuc nourricier devra donc faire croître la partie ſupérieure plus que l'inférieure, & faire courber vers le bas l'extrémité de la radicule : cette courbure mutuelle de la plume & de la radicule doit continuer juſqu'à ce que leurs côtés ſe nourriſſent également ; ce qui n'arrive que quand leur extrémité eſt perpendiculaire à l'horiſon. *Voyez les mém. acad. roy. des Sciences, année 1708.*

PERPENDICULE, ſ. m. ligne verticale & perpendiculaire, qui meſure la hauteur d'un objet, par exemple, d'une montagne, d'un clocher, & l'on dit le *perpendicule* de cette tour eſt de cinquante toiſes. On appelle encore *perpendicule*, le fil qui dans une équerre eſt tendu par le plomb, & qui donne la perpendiculaire à l'horiſon.

PERPÉTUANE, ſ. f. (*Commerce.*) ſorte d'étoffe qui ſe fabriquoit en Portugal.

PERPÉTUEL, adj. (*Métaph.*) eſt proprement ce qui dure toujours, ou qui ne finit jamais. *Voyez* ÉTERNITÉ.

Perpétuel, ſe dit quelquefois de ce qui dure tout le long de la vie de quelqu'un. Ainſi les offices qui durent toute la vie, ſont appellés *perpétuels*. Le ſecrétaire de l'académie des Sciences eſt *perpétuel*, &c. *Chambers.*

Mouvement *perpétuel*, eſt un mouvement qui ſe conſerve & ſe renouvelle continuellement de lui-même, ſans le ſecours d'aucune cauſe extérieure ; ou c'eſt une communication non interrompue du même degré de mouvement qui paſſe d'une partie de matiere à l'autre, ſoit dans un cercle, ſoit dans un autre courbe rentrante en elle-même ; de ſorte que le même mouvement revienne au premier moteur, ſans avoir été altéré. *Voyez* MOUVEMENT.

Trouver le mouvement perpétuel, ou conſtruire une machine qui ait un tel mouvement, eſt un problème fameux, qui exerce les Mathématiciens depuis 2000 ans.

Nous avons une infinité de deſſeins, de figures, de plans, de machines, de roues, *&c.* qui ſont le fruit des efforts qu'on a faits pour réſoudre ce problème. Il ſeroit inutile & déplacé d'en donner ici le détail ; il n'y a aucun de ces projets qui mérite qu'on en faſſe mention, puiſque tous ont avorté. C'eſt auſſi plutôt une inſulte qu'un éloge, de dire de quelqu'un qu'il cherche le mouvement *perpétuel* : l'inutilité des efforts que l'on a faits juſqu'ici pour le trouver, donnent une idée peu favorable de ceux qui s'y appliquent.

En effet, il paroît que nous ne devons guere eſpérer de le trouver. Parmi toutes les propriétés de la matiere & du mouvement, nous n'en connoiſſons aucune qui paroiſſe pouvoir être le principe d'un tel effet.

On convient que l'action & la réaction doivent

être égales, & qu'un corps qui donne du mouvement à un autre, doit perdre autant de mouvement qu'il en communique. Or dans l'état préſent des choſes, la réſiſtance de l'air, les frottemens, doivent néceſſairement retarder ſans ceſſe le mouvement. *Voyez* RÉSISTANCE.

Ainſi pour qu'un mouvement quelconque pût ſubſiſter toujours, il faudroit, ou qu'il fût continuellement entretenu par une cauſe extérieure; & ce ne ſeroit plus alors ce qu'on demande dans le mouvement *perpétuel :* ou que toute réſiſtance fût entierement anéantie ; ce qui eſt phyſiquement impoſſible. *Voyez* MATIERE & FROTTEMENT.

Par la ſeconde loi de la nature (*voyez* NATURE), les changemens qui arrivent dans le mouvement des corps ſont toujours proportionnels à la force motrice qui leur eſt imprimée, & ſont dans la même direction que cette force : ainſi une machine ne peut recevoir un plus grand mouvement que celui qui réſide dans la force motrice qui lui a été imprimée.

Or ſur la terre que nous habitons, tous les mouvemens ſe font dans un fluide réſiſtant, & par conſéquent ils doivent néceſſairement être retardés : donc le milieu doit abſorber une partie conſidérable du mouvement. *Voyez* MILIEU.

De plus, il n'y a point de machine où on puiſſe éviter le frottement, parce qu'il n'y a point dans la nature de ſurfaces parfaitement unies, tant à cauſe de la maniere dont les parties des corps ſont adhérentes entre elles, qu'à cauſe de la nature de ces parties, & du peu de proportion qu'il y a entre la matiere propre que les corps renferment, & le volume qu'ils occupent. *Voyez* FROTTEMENT.

Ce frottement doit par conſéquent diminuer peu-à-peu la force imprimée ou communiquée à la machine : de ſorte que le mouvement *perpétuel* ne ſauroit avoir lieu, à-moins que la force communiquée ne ſoit beaucoup plus grande que la force génératrice, & qu'elle ne compenſe la diminution que toutes les autres cauſes y produiſent : mais comme *rien ne donne ce qu'il n'a pas*, la force génératrice ne peut donner à la machine un degré de mouvement plus grand que celui qu'elle a elle-même.

Ainſi toute la queſtion du mouvement *perpétuel* en ce cas, ſe réduit à trouver un poids plus peſant que lui-même, ou une force élaſtique plus grande qu'elle-même.

Ou enfin, en troiſieme & dernier lieu, il faudroit trouver une méthode de regagner par la diſpoſition & la combinaiſon des puiſſances méchaniques, une force équivalente à celle qui eſt perdue. C'eſt principalement à ce dernier point, que s'attachent tous ceux qui veulent réſoudre ce problème. Mais comment, ou par quels moyens, peut-on regagner une telle force ?

Il eſt certain que la multiplication des forces ou des puiſſances ne ſert de rien pour cela : car ce qu'on gagne en puiſſance, eſt perdu en tems ; de ſorte que la quantité de mouvement demeure toujours la même.

Jamais la méchanique ne ſauroit faire qu'une petite puiſſance ſoit réellement égale à une plus grande, par exemple que 25 livres ſoient équivalentes à 100. S'il nous paroit qu'une puiſſance moindre ſoit équivalente à une plus grande, c'eſt une erreur de nos ſens. L'équilibre n'eſt pas véritablement entre 25 livres & 100 livres, mais entre 100 livres qui ſe meuvent ou tendent à ſe mouvoir avec une certaine vîteſſe, & 25 livres qui tendent à ſe mouvoir avec quatre fois plus de vîteſſe que les 100 livres.

Quand on conſidere les poids 25 & 100 comme fixes & immobiles, on peut croire d'abord que les 25 livres ſeules empêchent un poids beaucoup plus grand de s'élever ; mais on ſe détrompera bientôt ſi on conſidere l'un & l'autre poids en mouvement, car on verra que les 25 livres ne peuvent élever les 100 livres qu'en parcourant dans le même tems un eſpace quatre fois plus grand. Ainſi les quantités de mouvement virtuelles de ces deux poids ſeront les mêmes, & par conſéquent il n'y aura plus rien de ſurprenant dans leur équilibre.

Une puiſſance de 10 livres étant donc mûe, ou tendant à ſe mouvoir avec dix fois plus de vîteſſe qu'une puiſſance de 100 livres, peut faire équilibre à cette derniere puiſſance ; & on en peut dire autant de tous les produits égaux à 100. Enfin, le produit de part & d'autre doit toujours être de 100, de quelque maniere qu'on s'y prenne ; ſi on diminue la maſſe, il faut augmenter la vîteſſe en même raiſon.

Cette loi inviolable de la nature, ne laiſſe autre choſe à faire à l'art que de choiſir entre les différentes combinaiſons qui peuvent produire le même effet. *Voyez* LOIS DE LA NATURE, *au mot* NATURE. *Chambers.* (*O*)

M. de Maupertuis, dans une de ſes lettres ſur différens ſujets de Philoſophie, fait les réflexions ſuivantes ſur le mouvement *perpétuel.* Ceux qui cherchent ce mouvement excluent des forces qui doivent le produire non-ſeulement l'air & l'eau, mais encore quelques autres agens naturels qu'on y pourroit employer. Ainſi ils ne regardent pas comme mouvement *perpétuel* celui qui ſeroit produit par les viciſſitudes de l'atmoſphere, ou par celles du froid & du chaud.

Ils ſe bornent à deux agens, la force d'inertie, *voyez* INERTIE, & la peſanteur, *voyez* PESANTEUR ; & ils réduiſent la queſtion à ſavoir ſi on peut prolonger la vîteſſe du mouvement, ou par le premier de ces moyens, c'eſt-à-dire en tranſmettant le mouvement par des chocs d'un corps à un autre ; ou par le ſecond, en faiſant remonter des corps par la deſcente d'autres corps, qui enſuite remonteront eux-mêmes pendant que les autres deſcendront. Dans ce ſecond cas il eſt démontré que la ſomme des corps multipliés chacun par la hauteur d'où il peut deſcendre, eſt égal à la ſomme de ces mêmes corps, multipliés chacun par la hauteur où il pourra remonter. Il faudroit donc, pour parvenir au mouvement *perpétuel* par ce moyen, que les corps qui tombent & s'élevent conſervaſſent abſolument tout le mouvement que la peſanteur peut leur donner, & n'en perdiſſent rien par le frottement ou par la réſiſtance de l'air, ce qui eſt impoſſible.

Si on veut employer la force d'inertie, on remarquera, 1°. que le mouvement ſe perd dans le choc des corps durs ; 2°. que ſi les corps ſont élaſtiques, la force vive à la vérité ſe conſerve. *Voyez* CONSERVATION DES FORCES VIVES. Mais outre qu'il n'y a point de corps parfaitement élaſtiques, il faut encore faire abſtraction ici des frottemens & de la réſiſtance de l'air. D'où M. de Maupertuis conclut qu'on ne peut eſpérer de trouver le mouvement *perpétuel* par la force d'inertie, non plus que par la peſanteur, & qu'ainſi ce mouvement eſt impoſſible. *Lettre XXII.*

PERPÉTUER, v. act. (*Gramm.*) rendre durable. La nature veille à la conſervation de l'individu, & à la perpétuité des eſpeces. Les eſpeces ſe *perpétuent* principalement par la ſemence & par les graines. L'intérêt des gens de palais, & la mauvaiſe foi des plaideurs, s'entendent pour *perpétuer* les procès.

PERPÉTUITE', (*Juriſprud.*) ſignifie la ſtabilité de quelque choſe qui doit durer toujours. La plûpart des lois ſont faites pour avoir lieu à *perpétuité.* Un pere de famille établit ſes enfans, & fait des ſubſtitutions pour aſſurer la *perpétuité* de ſa race & de ſa maiſon. (*A*)

PERPÉTUITÉ, *terme de Droit canonique*, ſignifie la *qualité* d'un bénéfice concédé irrévocablement, ou dont on ne ſauroit priver celui qui en eſt pourvu,

excepté en certains cas déterminés par la loi. *Voyez* BÉNÉFICE.

Pluſieurs auteurs prétendent avec raiſon que la *perpétuité* des bénéfices eſt établie par les anciens canons, & que les prêtres ſont inſéparablement attachés à leurs égliſes par un mariage ſpirituel ; il eſt vrai que la corruption s'étant introduite avec le tems, & les prêtres ſéculiers étant tombés dans un grand déſordre & même dans un grand mépris, les évêques furent obligés de ſe faire aider dans l'adminiſtration de leurs diocèſes par des moines, à qui ils confioient le ſoin des ames & le gouvernement des paroiſſes, ſe réſervant le droit de renvoyer ces moines dans leurs monaſteres quand ils le jugeroient à-propos, & de les révoquer ainſi dès qu'il leur en prenoit envie.

Mais cette adminiſtration vague & incertaine n'a duré que juſqu'au xij. ſiecle, après quoi les bénéfices ſont revenus à leur premiere & ancienne *perpétuité*.

PERPIGNAN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Perpiniacum ;* ville de France, capitale du Rouſſillon, bâtie dans l'endroit où étoit autrefois une ville municipale appellée *Flavium Ebuſum*.

Elle eſt très-forte, munie d'une citadelle qui eſt ſur la hauteur, & commande la ville. Elle a un évêché, un conſeil ſouverain, un intendant, un hôtel des monnoies, & une univerſité fondée en 1349 par Pierre, roi d'Arragon.

Cette univerſité eſt compoſée de quatre facultés ; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les chaires de Théologie ſont partagées en deux ſentimens. Dans l'une on enſeigne la doctrine de S. Thomas, & dans l'autre, la doctrine de Suarès. Il eſt permis aux étudians de ſuivre celle qui leur plaît ; mais les profeſſeurs de ces deux chaires doivent être bien habiles : ceux-ci, pour découvrir la doctrine de S. Thomas, noyée en 18 volumes *in-folio*, ceux-là pour pénétrer celle de Suarès, dont les œuvres forment 23 volumes *in-folio*.

L'évêché de *Perpignan* eſt ſuffragant de Narbonne; on en évalue les revenus à 25 mille livres, & l'on compte dans ſon diocèſe 180 paroiſſes. Quelques évêques de cette ville ont pris le titre d'*inquiſiteurs ;* mais rien n'eſt plus déplacé dans un royaume tel que la France, où le ſeul nom d'*inquiſition* revolte les eſprits, & où l'évêque de *Perpignan* ne peut s'arroger des prérogatives, & avoir des fonctions différentes de celles de ſes collegues.

La premiere égliſe de *Perpignan* fut élevée par les habitans ſous l'invocation de S. Jean-Baptiſte, dans le xj. ſiecle. Beranger, évêque d'Eluc, la conſacra le 16 de Mai 1025, & Gaufred, comte de Rouſſillon, ſouſcrivit l'acte ou appoſa ſon ſcel à l'acte qu'on fit de cette conſécration.

Le corps-de-ville de *Perpignan* eſt un des plus illuſtres qu'il y ait dans le royaume ; il eſt gouverné par cinq conſuls qui ont le privilege de créer tous les ans deux nobles, qui jouiſſent de toutes les prérogatives des gentilshommes, & ont la qualité de chevaliers. La nobleſſe de ces ſortes de citoyens eſt reçue à Malte, en forme de la bulle magiſtrale du grand-maître, du 14 Juin 1631.

La ville de *Perpignan* eſt ſituée ſur la rive droite du Tet, partie dans une plaine & partie ſur une colline, dans un terroir fertile en bon vin, à une lieue de la mer, à 12 lieues au ſud-oueſt de Narbonne, à 30 au ſud-oueſt de Montpellier, à 40 ſud-eſt de Toulouſe, & à 175 au midi de Paris. *Longitude*, ſuivant Caſſini, Lieutaud & Deſplaces, 20. 24. *lat.* 42. 41.

C'eſt à *Perpignan* que mourut d'une fievre chaude Philippe III. roi de France, à ſon retour d'Aragon, en 1285, âgé de 40 ans & quelques mois. On le ſurnomma le *Hardi*, & l'on ne ſait pas trop pourquoi, car il ne fit jamais rien qui pût lui mériter ce titre, quelle que ſoit l'idée qu'on y attache. Le corps de ce prince fut porté à Narbonne, où l'on célébra ſes obſeques. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERPLEX, PERPLEXITÉ, (*Gramm.*) état de l'eſprit incertain ſur un événement, ſur une queſtion, ſur un ordre, *&c.* La doctrine ſur la prédeſtination jette l'ame dans de grandes *perplexités*. Si nous n'abandonnions pas beaucoup de choſes au haſard, notre vie ne ſeroit qu'un long tiſſu de *perplexités*. La *perplexité* naît toujours ou de la puſillanimité, ou de la bêtiſe, ou de l'ignorance.

PERQUISITEUR, ſ. m. (*Juriſpr.*) expédition qu'on leve en la chancellerie romaine, afin de certifier qu'il y a eu telle demande formée, tel acte, telles lettres expédiées. On produit ſouvent dans les procès pour bénéfices, des *perquiſiteurs*.

PERQUISITION, ſ. f. (*Gramm.*) recherches ordonnées par un ſupérieur, & occaſionnées par un délit ſur lequel on n'a pas les connoiſſances néceſſaires. La publication de ce livre donna lieu aux *perquiſitions* les plus rigoureuſes. Avec toutes ces *perquiſitions*, on ne découvrit rien.

PERRANTHES, (*Géog. anc.*) nom que l'on donnoit, ſelon Tite-Live, *l. XXXVIII. c. jv.* à une colline eſcarpée qui commandoit la ville Ambracia dans l'Epire. (*D. J.*)

PERRAU, ſ. m. (*Cirerie.*) ſorte de grand chauderon étamé, étroit, rond & profond, dont les marchands Epiciers - Ciriers ſe ſervent pour faire chauffer l'eau dans laquelle ils font amollir la cire qu'ils employent dans la fabrique des cierges à la main. (*D. J.*)

PERRE, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, aux environs du mont Taurus. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de Mélitène à Samoſate ; & la notice de Léon le ſage en fait une ville épiſcopale dans l'Euphratenſe, ſous la métropole d'Hiérapolis. (*D. J.*)

PERRÉE, ſ. f. (*Meſure de continence.*) meſure de grains en Bretagne, dont les dix font le tonneau.

PERRELLE, ſ. f. (*Droguerie.*) terre ſeche en petites écailles griſes qu'on vend chez les Droguiſtes, & qu'on nous apporte de S. Flour en Auvergne. On la prend ſur des rochers, où elle a été formée d'une poudre terreuſe que les vents y ont portée. Là, après avoir été humectée par la pluie, deſſechée, ou comme calcinée par la chaleur du ſoleil, elle ſe leve en petites écailles comme nous la voyons. La *perrelle* entre dans la compoſition du tourneſol en pâte, qu'on appelle autrement *orſeille*. *Trévoux*.

PERRHEBES, LES, (*Géog anc.*) *Perrhœbi.* 1°. Peuples de la Theſſalie, le long du fleuve Pénée vers la mer. Ce fut, ſelon Strabon, *liv. IX. pag. 439.* leur premiere demeure. Chaſſés enſuite par divers peuples, ils ſe reculerent dans les terres toujours le long du Pénée ; & enfin ils furent tellement diſperſés, qu'une partie ſe retira vers le mont Olympe, d'autres vers le Pinde, & d'autres ſe mêlerent avec les Lapithes & avec les Pélaſgiotes. Plutarque, *in Flaminio*, dit que les *Perrhebes* furent un des peuples que Flaminius déclara libres, après qu'il eut vaincu le roi Philippe. La Theſſalie preſque entiere ſéparoit les *Perrhebes* orientaux, ou Theſſaliens, des *Perrhebes* occidentaux, ou Epirotes. Cette nation comprenoit auſſi les Selles & les Hellopes, dont quelques auteurs font autant de peuples différens. Le ſcholiaſte d'Homere obſerve que, ſelon les anciens, les Centaures du mont Pélion étoient de la même nation que les *Perrhebes*. (*D. J.*)

PERRICHE, *voyez* PERRUCHE.

PERRIER, ſ. m. (*Fonderie.*) les Fondeurs appellent ainſi une barre de fer ſuſpendue à une chaîne, avec laquelle on pouſſe le tampon du fourneau pour faire couler le métal dans l'écheno. *Voyez* ECHENO & FONDERIE, *& la Planc. I. de la Fonderie des figures équeſtres.*

PERRIERE, ſ. f. (*Archit.*) carriere d'où l'on tire des pierres. Il ſe dit principalement en Anjou des ardoiſieres. *Voyez* CARRIERE.

PERRIERE, ſ. f. *dans l'Artillerie & la Fonderie*, eſt un morceau de fer qui a une maſſe pointue à ſon extrémité, avec laquelle le maître fondeur enfonce & débouche le trou du fourneau par où ſort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour ſe précipiter dans les moules. C'eſt le même outil que le *perrier*. (*Q*)

PERRIQUE, *voyez* PERRUCHE.

PERRON, ſ. m. (*Archit.*) lieu élevé devant une maiſon, où il faut monter pluſieurs marches de pierre. Quelques auteurs écrivent *paron*, parce qu'ils prétendent que le mot *perron* vient de *pas rond*, tous les *perrons* étant autrefois faits de marches arrondies.

Perron à pans. *Perron* dont les encoigneures ſont coupées, comme au portail de l'égliſe du college Mazarin, à Paris.

Perron ceintré. *Perron* qui a les marches rondes ou ovales. Il y a de ces *perrons* dont une partie des marches eſt en-dehors, & l'autre en-dedans; ce qui forme un palier rond dans le milieu, comme celui, par exemple, du bout du jardin de Belveder, à Rome; ou un palier ovale, comme au Luxembourg, à Paris, & au château de Caprarole.

Perron double. *Perron* qui a deux rampes égales qui tendent à un même palier, comme le *perron* du fond du Capitole; ou deux rampes oppoſées pour arriver à deux paliers, comme celui de la cour des fontaines de Fontainebleau. Il y a des *perrons doubles* qui ont ces deux diſpoſitions de rampes; enſorte que par un *perron* quarré on monte ſur un palier, d'où commencent deux rampes oppoſées pour arriver chacune à un palier rectangulaire; de ce palier on monte par deux autres rampes à un palier commun: tel eſt le *perron* du château neuf de Saint-Germain-en-Laye, du deſſein de Guillaume Marchand, architecte d'Henri IV. & les *perrons* des Tuileries qui ſont du deſſein de M. le Nautre. Ces ſortes de *perrons* ſont fort anciens. On voit encore les veſtiges d'un parmi les ruines de Teheilminar, près Schiras en Perſe, dont M. Deſlandes rapporte la figure dans ſon livre *des beautés de la Perſe*.

Perron quarré. *Perron* qui eſt d'équerre, comme ſont la plûpart des *perrons*, & particulierement celui de la Sorbonne & du Val-de-Grace. Le plus grand *perron* qu'il y ait eſt celui du jardin de Marly. (*D. J.*)

PERRON, ſ. m. (*Hydr.*) ſont les eſcaliers découverts d'un bâtiment, d'une caſcade, ou d'un ſallon placé dans un jardin; ils peuvent être ſimples ou doubles, ronds, ovales ou quarrés, compoſés de marches, & de paliers ou repos. (*K*)

PERROQUET, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornythol.*) *pſittacus*, nom générique que l'on a donné à un grand nombre d'eſpece d'oiſeaux qui different entr'eux principalement par la grandeur & par les couleurs, mais qui ſe reſſemblent tous à-peu-près par la forme du bec & du corps, & par le nombre & la poſition des doigts. *Voyez* OISEAU. Les *perroquets* en général ont la tête groſſe, le bec & les ongles crochus, le crâne dur & épais, la langue large, les ouvertures des narines rondes & placées à la baſe de la piece ſupérieure du bec près des premieres plumes du devant de la tête; enfin ils ont tous quatre doigts à chaque pié, dont deux ſont dirigés en avant, & deux en arriere. La plûpart ſe ſervent de leur pié pour porter leur nourriture à leur bec. On diviſe tous les *perroquets* en trois claſſes; la premiere comprend les plus grands, ils ont la groſſeur d'un chapon; ceux de la ſeconde claſſe ſont d'une médiocre groſſeur, qui égale à-peu-près celle du pigeon domeſtique; enfin on a mis dans la troiſieme claſſe les petits *perroquets*. On a donné le nom de *perruche* ou *perriche* à ceux de la ſeconde & de la troiſieme claſſe qui ont la queue longue. La plûpart des *perroquets* apprenent aiſément à parler. Will. *Ornit. voyez* OISEAU.

PERROQUET *d'Angola*, cet oiſeau eſt un peu plus grand qu'une tourterelle. Il a le bec d'un brun verdâtre; les plumes de la tête, du dos, de la poitrine & celles des épaules ſont d'un beau jaune couleur d'or, mêlé d'une teinte rouge couleur d'écarlate; la couleur des petites plumes des aîles eſt verte, excepté les deux extrémités qui ſont d'un beau bleu; les grandes plumes des aîles ont cette même couleur bleue: la queue eſt longue, fourchue, & d'un verd jaunâtre; les piés ſont d'un rouge mêlé de gris. *Hiſt. nat. des oiſeaux par* Derham, *tome III. pag. 6. Voyez* OISEAU.

PERROQUET ARRAS; on a donné ce nom à deux eſpeces de *perroquets* que l'on diſtingue en *arras* bleu & en *arras* rouge. Ils ſont les plus grands de tous les *perroquets*, ils égalent en groſſeur un chapon.

L'*arras* jaune, *pſittacus maximus cyanocroceus*, *Aldrovandi*. Il a le bec noir & un peu alongé; il y a ſur la peau qui entoure les yeux des plumes noires; le ſommet de la tête eſt applati & verd; la gorge a une ſorte de collier formé de plumes noires; toute la face inférieure de cet oiſeau eſt d'un jaune couleur de ſafran, & l'inférieur a une belle couleur bleue: la queue a environ dix-huit pouces de longueur; les cuiſſes ſont très-courtes; les jambes & les piés ont une couleur brune, & les ongles ſont noirs.

L'*arras* rouge, *pſittacus maximus alter Aldrovandi*; cet oiſeau a le bec plus court que l'*arras* rouge; la piece ſupérieure eſt blanche, & l'inférieure noire; les tempes & le tour des yeux ſont blanchâtres: le corps en entier, l'origine des aîles, & toute la queue ont une belle couleur rouge; la partie intérieure des grandes plumes des aîles a cette même couleur; la partie extérieure & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un très-beau bleu; la couleur des plumes du ſecond rang de l'aîle eſt jaune, à l'exception des bords qui ſont rouges; elles ont chacune à l'extrémité une tache bleue qui reſſemble à un petit œil: les cuiſſes ſont courtes & les ongles ont une couleur brune. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DES BARBADES, *pſittacus viridis & luteus barbadenſis*; cet oiſeau eſt de la grandeur d'un pigeon domeſtique; ſes yeux ſont entourés d'une peau de couleur cendrée, & dégarnie de plumes; ils ont l'iris d'un jaune couleur de ſafran; le devant de la tête eſt d'un brun pâle, entouré d'une belle couleur jaune, qui s'étend ſur les côtés de la tête & ſous la gorge; le ſommet de la tête, le dos, la poitrine & le ventre ſont d'un beau verd; les plumes des cuiſſes & des épaules ont une couleur verte jaunâtre; les trois premieres plumes du premier rang des petites plumes des aîles ſont d'un beau bleu; toutes celles du ſecond rang ont une couleur rouge; enfin les grandes ſont d'un bleu ſombre & pourpré: la queue eſt compoſée de douze plumes, & elle a une belle couleur verte; les jambes ſont garnies de plumes juſqu'aux piés, qui ont une couleur brune cendrée. *Hiſt. nat. des oiſeaux par* Derham, *tom. III. pag. 6. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE BENGALE; cet oiſeau eſt de moyenne grandeur. Il a la piece ſupérieure du bec jaune & l'inférieure de couleur noirâtre; le derriere de la tête eſt d'un rouge pâle, mêlé d'une teinte de pourpre; les plumes de la gorge ſont noires & le cou a un petit collier formé par des plumes de la même couleur que celles de la gorge; les plumes de la poitrine, du ventre & des cuiſſes ont une couleur verte, pâle & jaunâtre; celles du dos & des aîles ſont d'un très-beau verd. *Hiſt. natur. des oiſeaux par* Derham, *tom. III. Voyez* OISEAU.

PERROQUET BLANC HUPÉ, *pſittacus albus criſtatus*

Aldrovandi, cet oiſeau eſt de la groſſeur du pigeon domeſtique, il a une hupe ſur la tête; il eſt entierement blanc & il porte la queue fort élevée. On a donné à ce *perroquet* le nom de *katacoua*. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE BONTIUS, LE PETIT, *pſittacus parvus Bontii*: ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'une alouette, le bec & la gorge ſont gris, l'iris des yeux a une couleur argentée; la tête, le cou, le deſſus de la queue & le bas ventre ſont rougeâtres; les plumes de la poitrine & celles du deſſous de la queue ont une couleur de roſe pâle; l'extrémité de ces plumes eſt verte ou verdâtre: les plumes des aîles ſont pour la plûpart vertes, & il y en a de rougeâtres mêlées parmi les vertes. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET CENDRÉ, *pſittacus cinereus ſeu ſubcæruleus Aldrovandi*. Ce *perroquet* eſt de la groſſeur du pigeon domeſtique, il a le bec noir, le corps en entier eſt d'un cendré obſcur, la queue eſt courte & s'étend à peine au-delà de l'extrémité des aîles; elle a une très-belle couleur rouge, les yeux ſont entourés d'une peau blanche & dégarnie de plumes. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE CLUSIUS, LE BEAU, *pſittacus elegans Cluſii*. Ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'un pigeon; les plumes du cou & de la poitrine ſont de diverſes couleurs; le bord extérieur de chacune de ces plumes eſt d'un très-beau bleu; cet oiſeau les dreſſe lorſqu'il s'irrite. Les couleurs du ventre ſont à peu près les mêmes que celles de la poitrine avec une teinte de brun; le dos & la queue ſont verts, les grandes plumes des aîles ont une couleur bleuâtre. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET A COLLIER, *pſittacus torquatus*, *macrouros antiquorum Aldrovandi*: ce *perroquet* a neuf pouces & demi de longueur, le bec eſt d'un beau rouge couleur de vermillon, & les yeux ont l'iris jaune; le cou eſt entouré d'une ſorte de collier d'un très-beau rouge; il y a ſous le menton une ligne noire qui s'étend depuis la piece inférieure du bec juſqu'à ce collier: le corps eſt en entier d'un verd plus foncé ſur le dos & plus clair ſur le ventre, les plumes extérieures des aîles ont à leur extrémité ſupérieure une tache rouge. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PETIT PERROQUET D'ETHIOPIE, *pſittacus puſillus viridis æthiopicus Cluſii*. Ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'un pinſon; il a le bec rougeâtre, épais & fort; le corps en entier eſt d'un verd plus pâle ſur le ventre & plus foncé ſur le dos, les grandes plumes des aîles ſont en partie brunes & en partie d'un verd foncé; la face ſupérieure eſt brune. Les plumes de la queue ſont d'un jaune verdâtre à leur racine, enſuite elles ont une belle couleur rouge, enfin elles ſont noires près de l'extrémité qui eſt teinte de verd. Les plumes du devant de la tête & de toute la gorge ſont variées de rouge & d'un verd vif, les cuiſſes ſont cendrées & très-courtes, elles ont à peine un demi-pouce de longueur, les ongles ſont blancs & aſſez longs. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET GRIS, *pſittacus maracana braſilienſibus dictus*. Ce *perroquet* eſt de la grande eſpece & en entier d'une couleur griſe bleuâtre. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE LA JAMAÏQUE. Derham a donné ce nom à l'arras rouge; il prétend que l'arras jaune eſt la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une ſeule eſpece de ces deux oiſeaux. *Hiſt. nat. des Oiſeaux par Derham, tom. II. pag.* 11. *Voyez* PERROQUET ARRAS.

PERROQUET LORI, *pſittacus coccineus orientalis*. Ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'un merle; il a le corps en entier d'un très-beau rouge couleur d'écarlate, les petites plumes des aîles ſont vertes, les grandes ont une couleur noire; le bord de l'aîle eſt jaune, les plumes de la queue ſont de cette même couleur jaune depuis leur racine juſqu'à la moitié de leur longueur, le reſte a une couleur jaune verdâtre. Il y a ſur les cuiſſes au-deſſus du genoux un cercle de plumes vertes: le bec & l'iris des yeux ont une couleur jaune, les cuiſſes ſont très-courtes & noires. On trouve cet oiſeau dans les Indes orientales. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE MACAO, *pſittacus maracana araræ*. Ce *perroquet* eſt plus petit que l'arras auquel il reſſemble par la forme du corps & par la longueur de la queue; il a le bec long & noir, la peau qui entoure les yeux eſt blanche & a des taches formées par de petites plumes noires. La tête, le cou & les aîles ſont d'un verd foncé à l'exception du ſommet de la tête qui a une couleur plus pâle & mêlée de bleuâtre; la face ſupérieure des aîles & de la queue eſt verte, & l'inférieure a une couleur bleue, excepté l'extrémité de chaque plume qui eſt d'un bleu obſcur; les aîles ont chacune à leur naiſſance une tache d'une belle couleur rouge, & il y en a une brune au deſſus de la baſe du bec. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

GRAND PERROQUET DE MACAO, Derham a décrit ſous ce nom l'arras jaune; il prétend que c'eſt la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une ſeule eſpece de ces deux oiſeaux. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, par Derham, *tom. I. p.* 11. *Voyez* PERROQUET ARRAS.

PERROQUET PLONGEUR, (*Hiſt. nat.*) oiſeau ſingulier qui ſe trouve vers les côtes de Spitzberg. Il a le bec de 3 pouces de large, & rempli de petites raies de différentes couleurs; ce bec eſt pointu & un peu courbé par-deſſus, & par-deſſous garni de quatre entailles qui ſe joignent, & percé de deux trous. Au-deſſus près de l'œil, il a un cartilage blanchâtre, rempli de trous. Ses piés ont 3 ongles liés par une peau rouge; ſes jambes qui ſont courtes, ont la même couleur; ſes yeux ſont entourés d'un cercle rouge; le deſſus de la tête eſt noir, le reſte au-deſſous des yeux eſt d'un beau blanc; le cou eſt entouré d'un cercle noir; le dos & le deſſus des aîles ſont noirs & le ventre blanc. Cet oiſeau qui ne reſſemble en rien au *perroquet*, ſe tient long-tems ſous l'eau, où il ſe nourrit de poiſſons. Sa chair eſt très-délicate.

PERROQUET ROUGE ET VERT, *pſittacus lemocephalus Aldrovandi*; ce *perroquet* a le bec & la partie antérieure de la tête blancs; la gorge & le bord ſupérieur des aîles ſont d'un très-beau rouge; le milieu de la poitrine, & l'eſpace qui eſt entre les cuiſſes, ont une couleur rouge obſcure; le reſte de la poitrine & les cuiſſes ſont d'un verd-pâle; le derriere de la tête, le cou, le dos, les aîles & les plumes du deſſus de la queue, ont une couleur verte foncée. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET ROUGE ET VERT HUPPÉ, *pſittacus erythrochlorus criſtatus Aldovrandi*; ce *perroquet* eſt entierement vert, à l'exception des aîles, de la queue & de la huppe, qui ſont rouges; ſa huppe reſſemble à celle du *perroquet* blanc huppé, elle eſt compoſée de ſix plumes, dont il y en a trois grandes & trois petites; les yeux ont l'iris rouge, & la prunelle eſt noire. Willughbi, *ornith. Voyez* OISEAU.

PERROQUET VARIÉ, *pſittacus verſicolor*, *ſeu erythro-cyaneus Aldrovandi*; ce *perroquet* eſt de médiocre grandeur; il a le bec court & noirâtre; la tête, le cou, la poitrine, ſont bleus, excepté le ſommet de la tête qui a une couleur jaune; l'eſpace où ſe trouvent les yeux eſt blanchâtre; le ventre a une couleur verte; la partie antérieure du dos eſt d'un bleu-pâle; la partie inférieure & le croupion ſont jaunes; les petites plumes des aîles ont trois couleurs, qui ſont le verd, le jaune & le couleur de roſe. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT COMMUN, *pſittacus viridis, alarum coſtâ ſuperna rubente, Aldrovandi;* ce *perroquet* eſt de la groſſeur du pigeon domeſtique. La piece ſupérieure du bec a l'extrémité noire, le milieu bleuâtre & le reſte rougeâtre; la piece inférieure eſt blanche; les yeux ont l'iris d'un jaune de ſafran; le ſommet de la tête eſt jaune; tout le reſte du corps a une couleur verte, plus foncée ſur la face ſupérieure de l'oiſeau, & plus claire ſur la face inférieure; le bord ſupérieur de l'aîle eſt rouge; les jambes & les piés ſont cendrés; la queue eſt très-courte, elle a en-deſſous, ſur les côtés, une longue tache rouge, & en-deſſus une tache jaunâtre. Rai, *ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

PETIT PERROQUET VERT, *pſittacus minor macrouros, totus viridis Aldrovandi;* ce *perroquet* a neuf pouces & demi de longueur, quoiqu'il ne ſoit pas plus gros qu'une grive. La piece ſupérieure du bec eſt rouge, & l'inférieure a une couleur rouge, mêlée de noirâtre; l'iris des yeux eſt en partie rouge & en partie jaune; le corps en entier eſt d'un beau verd, couleur de pré, plus foncé ſur les grandes plumes des aîles, & plus claire ſur le ventre; la queue eſt très-étroite, & paroît comme pointue à l'extrémité; les piés & les pattes ſont rouges, ou de couleur de chair: ce caractere ſuffit pour le faire diſtinguer de toutes les autres eſpeces de *perroquets*. On trouve cet oiſeau dans la Nouvelle-Eſpagne. Willughby, *ornith.* *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT ET ROUGE, *pſittacus viridis menalorhyncos Aldrovandi;* ce *perroquet* eſt de médiocre groſſeur; il a du bleu à la baſe du bec, ſur le ſommet de la tête & ſous la gorge; toute la face ſupérieure de l'oiſeau eſt d'un verd-foncé, & la face inférieure eſt en partie d'un jaune pur, & en partie d'un jaune-verdâtre; les plumes de deſſous la queue & le bord de l'aîle, ſont d'un très-beau rouge. Rai, *ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT VARIÉ, *pſittacus poikilorhynchos Aldrovandi;* ce *perroquet* a la face ſupérieure du bec d'un verd-bleuâtre, & les côtés d'un jaune couleur d'ochre; il y a près de l'extrémité une tache blanche tranſverſale; le milieu de la piece inférieure eſt jaunâtre, & le reſte a une couleur plombée; le ſommet de la tête eſt d'un jaune couleur d'or; tout le reſte du corps a une couleur verte, plus obſcure ſur la face ſupérieure de l'oiſeau, & plus claire ſur la face inférieure; les aîles & la queue ſont vertes, & ont pluſieurs autres couleurs mêlées avec ce verd, telles que le violet, le noir, le rouge-obſcur, le beau rouge couleur d'écarlate & le jaune. Rai, *ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

J'ajouterai quelques remarques ſur cet oiſeau. Son bec eſt compoſé de deux parties qui ſont couvertes de corne, comme le bec de tous les oiſeaux. La ſupérieure jointe à l'os du nez, font enſemble ſa machoire ſupérieure, qui ſe termine en pointe crochue. L'inférieure eſt une continuité de la machoire inférieure; elle eſt crochue, mais elle ne ſe termine pas en pointe. L'os du nez eſt joint à l'os coronal par ſynchondroſe, & au bec par une ſubſtance recouverte d'une matiere qui n'eſt ni os ni corne, mais qui approche plus de la corne que de l'os; la machoire inférieure du *perroquet* ſe meut comme dans les autres oiſeaux, ayant la même articulation, avec une épiphiſe attachée à l'os de l'oreille.

L'articulation par ſynchondroſe de la machoire ſupérieure avec le crâne, eſt une particularité que l'on trouve dans le crâne du *perroquet*: en voici une autre. On remarque deux os plats; l'un à droite, l'autre à gauche, qui forment le palais, & ſi minces qu'ils en ſont un peu tranſparens. Leur figure eſt très-irréguliere; car ils ont chacun ſix côtés, dont il y en a trois plus longs que les autres. La machoire inférieure a auſſi ſes particularités; car elle eſt bien plus large que celle du coq d'Inde, du hibou & d'autres oiſeaux. Son articulation eſt différente, auſſi-bien que l'extrémité antérieure qui eſt crochue. Au moyen de deux gouttieres qui ſont à l'extrémité de cette machoire, elle peut s'avancer en-devant & reculer en-arriere. A chacune des ſurfaces latérales on voit un trou large de près d'une ligne, & qui eſt percé dans la partie moyenne.

Une autre ſingularité du *perroquet* regarde ſes paupieres. Il a la paupiere ſupérieure mobile, comme le chat-huant; elle s'abaiſſe en même tems que la paupiere inférieure s'éleve, mais beaucoup moins que la paupiere inférieure ne s'abaiſſe. Dans le *perroquet* mort, les deux paupieres ſe trouvent jointes enſemble ſur la cornée; elles ont fait chacune la moitié du chemin pour s'y rencontrer, ce que M. Petit n'a jamais obſervé que dans le *perroquet*; car il a remarqué que dans tous les autres oiſeaux, c'eſt la paupiere inférieure qui s'éleve dans le moment qu'ils meurent, & elle va joindre la paupiere ſupérieure qui ne s'abaiſſe en aucune maniere. Tout ceci n'eſt que pour les Anatomiſtes, qui peuvent en outre parcourir la diſſection du *perroquet* donnée par Oliger, dans les *acta Haſſn. vol. II. n°. 124. ann. 1673.* Voici des détails pour d'autres lecteurs.

Pline *lib. X. c. xlij.* dit: *ſuper omnia humanas voces reddunt* pſittaci, *& quidem ſermocinantes: India avem hanc mittit.* Pſittacum *vocant toto corpore tantum in cervice diſtinctam.* Les anciens ne connoiſſoient point d'autres *perroquets* que les indiens; c'eſt l'oiſeau des Indes de Ctéſias, d'Ariſtote, d'Elien, de Pauſanias & autres. On lit dans Diodore de Sicile, *lib. II. p. 95.* que l'on trouvoit encore des *perroquets* en Syrie, c'eſt-à-dire en Aſſyrie, où étoit la ville de *Sittace* ou *Pſittace*, que l'on ſuppoſoit avoir tiré ſon nom de cet oiſeau. Caliſthene le rhodien, cité par Athenée, dit que du tems de Ptolomée Philadelphe, on vit à Alexandrie, comme une grande merveille, des *perroquets*, des paons, des phaiſans, & quelques autres oiſeau de cette rareté. Les *perroquets* étoient encore très-rares à Rome du tems de Varron; car parlant de certaines poules, il ajoute qu'on en montroit dans les fêtes publiques, ainſi que des *perroquets*, des merles blancs, & autres animaux de ce genre peu connus. Auſſi Ovide en pleurant la mort du *perroquet* de ſa Corine, *amor. II. éleg. vj.* l'appelle *extremo munus ab orbe datum*, un préſent donné du bout du monde. Bientôt ils devinrent moins rares; ils étoient connus ſous le regne de Tibere.

Les eſpeces de *perroquets* & d'*aras*, différens en grandeur, en couleur & en figure, ſont ſans nombre. Les *perroquets* les plus ordinaires au Para, ceux qu'on connoît à Cayenne ſous le nom de *tahouas* ou de *perroquets* de l'Amazone, ſont verts, avec le haut de la tête, le deſſous & les extrémités des aîles d'un beau jaune. Une autre eſpece appellée auſſi *tahouas* à Cayenne, eſt de la même couleur, avec cette ſeule différence, que ce qui eſt jaune dans les autres, eſt rouge dans ceux-ci. Mais les plus rares de tous, ſont ceux qui ſont entierement jaunes, de couleur de citron à l'extérieur, avec le deſſous des aîles, & deux ou trois plumes de leur bout, d'un très-beau verd; ils deviennent extrêmement familiers. On ne connoît point en Amérique l'eſpece griſe qui a le bout des aîles couleur de feu, & qui eſt ſi commune en Guinée.

Les Indiens des bords de l'Oyapoc, ont l'adreſſe de procurer artificiellement aux *perroquets*, des couleurs naturelles, différentes de celles qu'ils ont reçues de la nature, en leur tirant des plumes en différens endroits ſur le col & ſur le dos, & en frottant l'endroit plumé du ſang de certaines grenouilles; c'eſt là

ce qu'on appelle à Cayenne *tapirer un perroquet. Voyez* PERROQUET TAPIRÉ.

On ſait communément que les *perroquets* vivent très-longtems. Comme il y en avoit un à Florence qui avoit acquis une eſpece de célébrité, M. de Réaumur pria M. l'abbé Cevati de vouloir bien lui mander ce qui en étoit; & voici ce qu'il en apprit: le plumage de cet oiſeau étoit blanc, avec une ſeule houpe couleur de roſe ſur la tête; il avoit le bec & les piés noirs, & parloit extrêmement bien; il étoit de la groſſeur & du poids d'un bon poulet de trois mois. A l'égard de ſon âge, il n'a pas été poſſible de le ſavoir au juſte; il avoit été apporté à Florence en 1633 par la grande ducheſſe Julie Victoire de la Rovere d'Urbin, lorſqu'elle y vint épouſer le grand duc Ferdinand, & cette princeſſe dit alors que ce *perroquet* étoit l'ancien de ſa maiſon; il a vécu à Florence pendant près de cent ans. Quand on ne lui donneroit, ſur ce que dit la grande ducheſſe, qu'environ 20 ans de plus, il auroit donc vécu près de cent vingt années. Ce n'eſt peut-être pas le plus long terme de la vie de ces animaux; mais au moins eſt-il sûr par cet exemple qu'ils peuvent aller juſques-là.

Seroit-il poſſible de faire pondre & couver des *perroquets* dans nos climats? M. de Réaumur raconte que dans ce ſiecle un chanoine d'Angers a eu chez lui une paire de *perroquets* qui pendant trois années conſécutives ont pondu & couvé; que des accidens ont empêché deux des couvées de réuſſir; mais que trois petits *perroquets* ſont nés de la troiſieme couvée, & qu'un de ceux-ci vivoit encore en 1740. Cependant on ne cite que ce ſeul fait; & le phyſicien qui le rapporte ſe flatoit que nous pouvions nous rendre propres en Europe la plûpart des eſpeces de *perroquets*. (*D. J.*)

Quoi qu'il en ſoit, les voyageurs ont rendu cet oiſeau ſi commun en Europe, qu'il paroît inutile d'en décrire la figure, que tout le monde connoît; on en diſtingue de trois ſortes, qui different beaucoup en groſſeur, & dont les eſpeces varient à l'infini: les aras par leur taille tiennent le premier rang dans ce genre de volatile; on en voit dont le plumage eſt varié d'incarnat, de pourpre, de bleu clair & foncé, de verd & de jaune; les plus communs ſont d'un bleu céleſte ſur le dos, ayant quelques plumes plus foncées aux extrémités des aîles & de la queue, qui eſt fort longue; ils ont le deſſous de l'eſtomac d'un beau jonquille; le bec fort & crochu, les pattes courtes, cagneuſes & garnies de griffes. Cet oiſeau très-commun en Amérique eſt peſant, mal-adroit, ſtupide, articulant mal ce qu'on lui fait dire; ſon cri naturel eſt fort deſagréable.

L'eſpece des *perroquets* varie conſidérablement; les grandes Indes en produiſent de différentes ſortes, dont les principales ſont celles que l'on appelle *catacoua*; leur plumage eſt blanc, & quelquefois cendré; ils ont ſur la tête une eſpece de crête de couleur orangée, couchée ſur le derriere du col; cette crête ſe dreſſe & ſe déploie lorſque l'animal eſt en colere.

Les loris ſont beaucoup plus petits, bien faits, aſſez hauts ſur jambes, ayant la tête petite, le col proportionné, la taille légere, la queue longue & le plumage diverſifié de couleur de feu, de pourpre, de bleu & de jaune.

Les *perroquets* noirs ſont communs dans l'île Maurice; ils reſſemblent au bec près, à des corbeaux.

La côte d'Afrique produit auſſi un grand nombre de *perroquets*; les plus connus qui viennent communément de l'île du Prince, ſont d'un beau gris, ayant la queue couleur de feu; ces oiſeaux ſiflent très-bien, & peuvent exécuter des airs à leur portée: élevés de jeuneſſe, ils s'apprivoiſent facilement; ils ont beaucoup de mémoire, prononcent à merveille ce qu'on leur apprend, & leur attachement eſt extrême à l'égard de ceux qu'ils ont pris en amitié.

Il eſt preſqu'impoſſible de décrire toutes les eſpeces de *perroquets* que produit l'Amérique; ceux que l'on appelle *amazones* venant des bords de la riviere de ce nom, ſont forts de taille; leur plumage eſt d'un beau verd mêlé de quelques plumes rouges & jaunes ſur le gros des aîles, dont les extrémités ont un peu de bleu; ils ont encore une eſpece de bandeau de petites plumes jaunes au-deſſus du bec ſur le devant de la tête; ces *perroquets* ſont grands railleurs, contrefaiſant le cri des animaux, & même le ton des perſonnes; ils parlent très-bien.

On voit dans les Antilles, principalement dans celles qui ſont peu habitées, des *perroquets* d'une eſpece particuliere à chacune de ces îles; ceux de Tabago ſont fort gros; leur plumage eſt verd avec un peu de bleu aux aîles & ſur la tête. Il s'en trouve dans l'île de Saint-Vincent d'une couleur ardoiſée tirant ſur le verdâtre; ils ont quelques plumes d'un rouge ſang de beuf ſur le gros des aîles: ces animaux ſont mal faits, lourds, & ſemblent participer de la ſtupidité des ſauvages du pays.

Les habitans de la Martinique, de la Guadeloupe & de la Grenade, ont tellement fait la chaſſe aux *perroquets*, qu'on n'en trouve preſque plus dans ces îles.

Les *perroquets* font leurs nids au ſommet des plus hauts arbres, dans des trous faits par la nature, ou qu'ils creuſent avec leur bec; ces trous ſont très-profonds, & preſque toujours dirigés de bas en haut: quoique les *perroquets* paroiſſent peſans, ils volent cependant très-bien, fort haut, & en compagnie de quatre ou cinq, perchant ſur les arbres pour ſe repoſer, & faiſant un grand dégât de fruits, de graines & de branches, lorſqu'ils prennent leur nourriture, ou qu'ils s'amuſent. La chair de cet oiſeau eſt brune, graſſe, & d'un goût approchant de celle du pigeon; on en fait de très-bonne ſoupe; elle réuſſit encore très-bien étant miſe en daube ou en pâte.

Les periques ſont des *perroquets* de la petite ſorte, qui ne groſſiſſent jamais; on peut les diſtinguer en grande & en petite eſpece; elles ſont toujours fort inférieures pour la taille aux *perroquets* ordinaires; leur forme eſt plus dégagée; elles ont auſſi la voix moins forte, & le caquet plus affilé. On voit de grandes periques dont le plumage eſt d'un beau verd d'émeraude, ayant des petites plumes couleur de feu ſur le gros des aîles, & un bourrelet de pareilles plumes ſur le devant de la tête; leur bec eſt ordinairement d'un blanc couleur de chair.

Il vient de la côte de Guinée des periques extrêmement jolies, moins fortes que les précédentes; elles ont la queue fort longue; leur plumage d'un verd de poirée eſt égal par-tout le corps, à l'exception d'un colier de plumes noires qu'elles ont au-tour du col; leur tête eſt ronde, bien faite, ornée de deux yeux fort vifs, & d'un bec de couleur noire. La même côte produit une autre ſorte de periques plus petites, d'un vert plus foncé, ayant des plumes rouges, jaunes & noires; enfin il s'en trouve qui ne ſont guere plus groſſes que des moineaux, dont le plumage eſt verd d'émeraude, mêlé de quelques petites plumes rouges ſur la tête & aux ailes. Il eſt bon de faire attention que le mot *perique* déſigne toujours la petite eſpece des *perroquets*, & que celui de *peruche* s'emploie en parlant des femelles.

PERROQUET TAPIRÉ, (*Hiſt. des Arts.*) nous nommons *perroquets tapirés*, ceux qui doivent à l'art une partie de leurs belles plumes. Les Indiens de la Guiane ſavent faire venir des plumes rouges & des plumes jaunes aux *perroquets* qui n'en avoient pas en aſſez grand nombre. Ce fait que M. de la Condamine a rapporté dans ſon intéreſſante relation de la riviere des Amazones, eſt atteſté par tous ceux qui ont habité à Cayenne. On nous dit que les Indiens arrachent

les

les plumes des *perroquets* dans les endroits où ils ſavent qu'en la place des vertes, ils peuvent en faire venir de rouges ou de jaunes, & qu'ils frottent les chairs qu'ils ont miſes à découvert avec du ſang de grenouille. Si un plus long ſéjour, ou moins d'occupations, euſſent permis à M. de la Condamine de faire *tapirer* devant lui des *perroquets*, nous ſaurions mieux ce que nous devons penſer de la recette de ſang de grenouille. Tout ce que font les Indiens ſe réduit peut-être à faire paroître plûtôt des plumes que la mue eût fait paroître plus tard; le ſang de grenouille ne tient vraiſſemblablement lieu que de baume aux petites plaies qu'ils ont faites aux *perroquets*.

Les Indiens connoiſſent, dit-on, les *perroquets* propres à être *tapirés*; n'eſt-ce point qu'ils ont une connoiſſance ſemblable par rapport aux *perroquets*, à celle que nous aurions par rapport à nos poules, dont la couleur du plumage change après chaque mue? On achete cependant moins les *perroquets tapirés*, quand on ſait qu'ils l'ont été; auſſi les Indiens ſe gardent-ils bien de les annoncer pour tels. N'eſt-ce point encore parce que le changement auquel l'art a eu quelque part, eſt l'effet d'une opération équivalente à la mue, & que l'expérience a appris que les plumes rouges ou jaunes qui tomboient à la mue ſuivante, n'étoient pas toujours remplacées par des plumes de même couleur. Ainſi les plumes blanches de nos coqs & poules ne ſont d'ordinaire remplacées par des plumes de même couleur qu'au bout de pluſieurs années. (*D. J.*)

PERROQUET, poiſſon de mer auquel Rondelet a donné le nom de *perroquet*, parce qu'il eſt de différentes couleurs: il a le dos noir; le ventre & les côtés du corps ſont jaunes, & la nageoire du dos eſt verte. Ce poiſſon a pluſieurs traits verds qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue: au reſte il reſſemble au tourd, dont il eſt une eſpece particuliere. *Voyez* TOURD. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *I. part. liv. VI. chap. vj.* *Voyez* POISSON.

PERROQUET, (*Marine.*) c'eſt le mât le plus élevé du vaiſſeau; il y en a un arboré ſur le grand mât de hune; un autre ſur le mât de hune d'avant, ou de miſéne; un ſur le mât de beaupré, & l'autre ſur le mât d'artimon. *Voyez* MAT.

Perroquets volans; ce ſont deux *perroquets* que l'on met & que l'on ôte facilement, & que l'on amene étant ſur le pont du vaiſſeau.

Perroquet en banniere, mettre les *perroquets en banniere*, c'eſt lâcher les écoutes des voiles de *perroquet*, enſorte qu'on les laiſſe voltiger au gré du vent; cela ſe pratique lorſqu'on peut donner de jour quelques ſignaux dont on eſt convenu. *Voyez* BANNIERE.

Perroquets d'hiver; ce ſont des *perroquets* qui ſont plus petits que ceux que l'on porte d'ordinaire dans les belles ſaiſons. *Voyez* la poſition des *perroquets*, *Pl. I. fig. 2. & fig. 1.*

PERRUCHE, ſ. f. (*Ornithol.*) nom qu'on donne à la plus petite eſpece du genre des perroquets à longue queue.

On diſtingue différentes ſortes de *perruches*: 1°. la *perruche* commune, qui eſt verte, rouge & jaunâtre; c'eſt la premiere eſpece du genre des pſittacus qu'on ait vû en Europe, & elle étoit bien connue des anciens; 2°. la *perruche* qui eſt toute verte ſans aucun mélange; 3°. la *perruche* rouge & jaune; 4°. la *perruche* rouge, jaune & à crête; 5°. la *perruche* rouge avec les aîles colorées de noir & de jaune.

Outre ces eſpeces de *perruches*, Margrave en a décrit ſept autres eſpeces particulieres au Bréſil, où on les nomme *tuia putejuba, tuitirica, jeudaia, tuicle, tuipara, anaca* & *quijubatui*. Il parle encore de deux autres eſpeces de *perruches* fort curieuſes, mais qui n'ont point de nom particulier; l'une eſt de la groſſeur d'une hirondelle, toute jaune, à bec noir & à très-longue queue; l'autre eſt de la groſſeur d'un étourneau, d'un jaune foncé ſur le dos, d'un jaune pâle ſur le ventre, & à queue plus courte. On voit des *perruches* à la Guadeloupe à plumes rouges ſur la tête, & à bec tout blanc: enfin c'eſt un genre d'oiſeau extrêmement diverſifié. Les *perruches* s'apprivoiſent aiſément, deviennent familieres, aiment la compagnie, & parlent preſque toujours; il y en a cependant quelques-unes qui ne diſent mot. (*D. J.*)

PERRUQUE, ſ. f. (*Art méch.*) coëffure de tête, faite avec des cheveux étrangers, qui imitent & remplacent les cheveux naturels. L'uſage & l'art de faire des *perruques* eſt très-moderne; ils n'ont pas plus de 120 ans. Avant ce tems, l'on ſe couvroit la tête avec de grandes calottes, comme les portent encore aujourd'hui les comédiens qui jouent les rôles à manteau, ou ceux qui font les payſans. On y couſoit des cheveux doubles, tout droits; car on ne ſavoit pas treſſer, & l'on friſoit ces cheveux au fer comme on les friſe aujourd'hui ſur la tête.

Le premier qui porta *perruque* fut un abbé, nommé *la Riviere*. On travailloit alors ſur un couſſin, ſemblable à celui des ouvrieres en dentelle. Cet ouvrage étoit beaucoup plus facile, parce que ce que l'on place aujourd'hui au-bas d'un petit bonnet, étoit alors au-deſſus de la tête. Les *perruques* étoient ſi garnies & ſi longues, qu'elles peſoient aſſez communément juſqu'à deux livres. Les belles étoient blondes; c'étoit la couleur la plus recherchée. Les cheveux d'un beau blond cendré, forts, & de la longueur de ceux qu'on place au-bas des *perruques*, valoient juſqu'à 50 ou 60, & même 80 livres l'once, & les *perruques* ſe vendoient juſqu'à mille écus. Celui qui coëffoit Louis XIV. de ces énormes *perruques* que nous lui voyons dans ſes portraits, s'appelloit *Binette*. Il diſoit qu'il dépouilleroit les têtes de tous ſes ſujets pour couvrir celle du ſouverain. En même tems un nommé *Ervais* inventa le crêpe qui joint mieux, qui s'arrange plus aiſément, & qui fait paroître les *perruques* bien garnies, quoiqu'elles ſoient légeres & peu chargées de cheveux. Nous expliquerons ailleurs comment on crêpe des cheveux plats. Voici maintenant ce qu'il y a à obſerver ſur le choix des cheveux.

1°. Il ne faut point que ce ſoient des cheveux d'enfant; il eſt rare qu'ils ſoient forts au deſſous de 15 ou de 20 ans: les blonds ſur-tout les ont d'une qualité plus fine & plus filaſſeuſe, & plus ſujets à rouſſir quand on les emploie; auſſi ne s'en ſert-on guere.

2°. Les cheveux châtains ſont ordinairement les meilleurs; des enfans mêmes les ont forts. Il y a trois ſortes de châtain; le châtain, le châtain clair, & le châtain brun.

3°. Les cheveux noirs forment auſſi trois nuances différentes: il y a le noir, le petit noir, & le noir jais, couleur que l'on peut porter ſans poudre, mais très-difficile à trouver.

4°. Il y a des cheveux griſâtres d'une infinité de tons différens. Ceux que nous appellons *gris de maure* ont été noirs jais, mais ils ſont devenus au quart blancs. Le gris ſale eſt la couleur de cheveux des perſonnes brunes; ils paſſent de même au quart blancs. Le blanc fond jaune eſt la couleur des cheveux blonds qui ont blanchi. Il faut que ces cheveux ſoient à moitié blancs pour qu'on s'en apperçoive, le blanc reſſortant moins du blond que du noir & du châtain.

5°. Dans la variété des cheveux blancs, celle dont les Perruquiers font le plus de cas eſt le blanc agate. Ce ſont ordinairement les perſonnes les plus noires qui ont les cheveux de cette couleur, lorſqu'ils ont entierement blanchi.

Le blanc perle eſt la couleur des cheveux des châtains, lorſqu'ils ſont devenus tous blancs; les cheveux blancs de lait ont été blonds ou roux, ils ont pris cette nuance avec le tems, ſouvent l'extrémité

en eſt jaune. Ceux qui ont été blonds ne ſont pas d'une ſi bonne qualité que ceux qui ont été roux; ceux-ci ſont très-forts & beaucoup meilleurs. Le corps en eſt continu. La pointe en reſte toujours fine, & boucle naturellement. Ces cheveux n'ont point de prix.

Toutes ces couleurs forment une longue ſuite de nuances changeantes & perceptibles d'une année à une autre, à les examiner de l'inſtant où ils tirent à la blancheur.

Il y a cette différence des perſonnes blondes aux autres, que plus elles avancent en âge, plus leurs cheveux bruniſſent, & par conſéquent valent moins; & qu'aux autres au contraire, plus ils blanchiſſent en avançant en âge, plus leurs cheveux augmentent en couleur & en force. Il faut pourtant obſerver que cette augmentation ne ſe fait communément que juſqu'à l'âge de 60 ans, âge au-delà duquel les cheveux ne prennent plus la même nourriture, & deviennent plus ſecs & plus filaſſeux.

L'on obſerve en général que les cheveux des perſonnes qui ne ſe livrent à aucun excès ſe conſervent long-tems, & que ceux au contraire des hommes livrés à la débauche des femmes, ou des femmes livrées à l'uſage des hommes, ont moins de ſeve, ſechent, & perdent de leur qualité.

Dans les pays où la biere & le cidre ſont la boiſſon commune, les cheveux ſont meilleurs que par-tout ailleurs. Les Flamands ont les cheveux excellens, la biere les nourrit & les graiſſe. Ces peuples ſont preſque tous ou blonds, ou d'un châtain clair. On les diſtingue facilement pour peu que l'on ait d'expérience. Ils s'éclairciſſent au bouilliſſage, au lieu que les cheveux blonds des autres pays y bruniſſent.

Les Perruquiers préferent communément les cheveux de femmes aux cheveux d'hommes, quoique pourtant il s'en trouve de ces derniers d'une bonne qualité.

Les cheveux des femmes de la campagne ſe conſervent plus long-tems que les cheveux des femmes qui habitent les villes. Les payſannes les ont toujours renfermés ſous leur bonnet, ne les poudrent jamais, & ne les expoſent rarement à l'air qui les deſſécheroit. Si les hommes en uſoient de la même maniere, on employeroit avec le même avantage leur chevelure. Il faut en excepter ceux d'entr'eux qui ſont adonnés au vin ou aux femmes. Ceux des femmes qui ſe friſent & ſe poudrent habituellement ſont mauvais.

Ces obſervations ne ſont point ſi générales qu'il n'y ait des exceptions. Il y a de bons cheveux chez l'un & l'autre ſexe, quoique plus rarement parmi les hommes.

Après avoir parlé de la matiere, nous allons paſſer aux outils.

Il faut d'abord des cardes. Il y en a de pluſieurs ſortes: 1°. des cardes ou peignes de fer à pluſieurs rangs de dents. Elles ont ordinairement un pié de long. Certaines en ont moins, mais les plus courtes ſont d'un demi-pié. On les fait avec du fil de fer tiré exprès; il eſt plus ou moins gros, mais communément du diametre des aiguilles à tricoter depuis les plus groſſes juſqu'aux plus fines. Aux plus groſſes que l'on appelle *ſeran*, les dents ſont d'acier. La hauteur en eſt de 2 pouces $\frac{1}{2}$ ou environ, la longueur de 8 à 9 pouces ou environ, & la largeur de 8 à 9 rangs de dents ſur 18 à 20 de longueur; d'où l'on voit combien il en peut entrer dans un ſeran. Souvent le ſeran eſt tout de fer. La plaque ou le dedans eſt rivé. Le fer déborde à-peu-près d'un pouce de chaque côté. Il y a au milieu un trou à placer une vis ou un clou. Il faut, pour la ſûreté de l'ouvrier, que la table ſur laquelle il poſe ſa carde ou ſon ſeran, ait un rebord tout-autour d'un demi-doigt de haut. *Voyez les Pl.*

2°. Il y a des cardes à tirer à plat, c'eſt-à-dire, à peigner les cheveux droits, ou tels qu'ils ont été levés de deſſus la tête. Les dents de ces cardes ſont attachées à une planche qui peut avoir 10 ou 12 pouces, & qui eſt toute couverte de fer-blanc. Elles n'y ſont point ſi ſerrées qu'aux autres cardes. Dans chaque rangée il n'y en a guere qu'une trentaine en long ſur ſix en large. La hauteur de ces dents eſt communément d'un bon pouce $\frac{1}{2}$. Il faut quatre de ces cardes pour les placer 2 à 2 les unes ſur les autres. *V. les Pl.*

3°. On a des cardes à dégager. Elles ſont de la même longueur que les cardes à tirer à plat. La différence qu'il y a de celles-ci aux autres, c'eſt qu'elles ſont partagées en deux par le milieu de l'eſpace d'un ou de deux doigts, & ont à un bout les dents auſſi longues, auſſi groſſes, & auſſi écartées que les précédentes; mais d'un côté ces dents n'ont que 9 lignes de haut, ſont plus fines & plus ſerrées que de l'autre, ce qui les fait à-peu-près reſſembler à peigne à accommoder, où les dents ſont d'un côté plus éloignées, & de l'autre plus rapprochées. *Voyez les Pl.*

4°. Il y a des cardes fines pour tirer les cheveux friſés. Elles ſont à-peu-près comme le côté fin des cardes à deux fins. Elles ne s'attachent que par un bout, parce que l'on s'en ſert en long & en large ſelon la longueur du paquet. *Voyez les Pl.*

5°. Des cardes faites au ciſeau & à l'équerre, un des côtés en eſt plus large, plus haut, & moins ſerré. L'autre a les dents plus fines & plus ſerrées. Elles ſervent à tirer & à dégager par le moyen de l'équerre. L'ouvrier en place devant lui une en long, & une autre en large. *Voyez les Pl.*

6°. Des cardes ſemblables aux cardes à matelats, avec des manches & des dents crochues. Elles ne ſervent qu'à tirer des cheveux friſés. *Voyez les Pl.*

Les Perruquiers ont des moules ou bilboquets qu'ils emploient à friſer les cheveux. Ces moules ſont de buis ou de quelque autre bois, de la longueur de 3 pouces. Il y en a de différentes groſſeurs. Les plus petits n'ont que le diametre des tuyaux de pipe; les ſeconds, celui des plumes à écrire; les troiſiemes, celui à-peu-près du petit doigt; les quatriemes, celui du petit doigt; les cinquiemes, celui du doigt annulaire; les ſixiemes, celui du doigt du milieu; les ſeptiemes ſont un peu plus gros; les huitiemes ont la groſſeur du pouce; les neuviemes ſont au-deſſus de la groſſeur du pouce. Les moules de buis ſont les meilleurs. Les autres bois s'imbibent de plus d'eau, & ſont plus difficiles à ſécher. Autrefois on ſe ſervoit de moules de terre. Nous en avons quitté l'uſage; parce qu'en les mettant ſur l'étuve, la terre s'échauffoit trop & rendoit les cheveux trop cuits. On en faiſoit auſſi avec des cordes ou des ficelles pliées en pluſieurs doubles, de la longueur de 3 pouces, & des différentes groſſeurs dont nous avons parlé. On les couvroit d'une toile que l'on couſoit, & que l'on ſerroit bien. *Voyez les Pl.*

Il y a encore des moules briſés pour la friſure que l'on appelle *friſure ſur rien*. Ces moules briſés ſont faits à-peu-près comme les étuis à mettre des épingles ou des aiguilles. *Voyez les Pl.*

Il faut un étau. Cet outil n'a rien de particulier; il eſt ſeulement fort petit. Depuis que l'on fait des *perruques* courtes, les étaux ne ſont plus placés comme ils l'étoient. On les renverſe en-dedans; par ce moyen on friſe plus aiſément, & auſſi court que l'on veut. *Voyez les Pl.*

Il faut des têtes à monter les *perruques*. Elles ſont diſtinguées les unes des autres par un numéro. Les plus petites ſont de trois, de trois & demi. Elles ſervent pour les *perruques* des petits enfans. On peut auſſi s'en ſervir pour les hommes qui ont la tête fort petite. Viennent enſuite celles du quatrieme, du cinquieme & du ſixieme numero. Ces dernieres ſont d'un uſage plus fréquent, parce que c'eſt la groſſeur des têtes ordinaires. Il y en a qui vont juſqu'au

ſeptieme & huitieme numero, mais elles ne ſervent que dans des cas extraordinaires. Une tête à monter a la forme d'une tête réelle. *Voyez les Pl.*

Depuis que l'on porte des *perruques à bourſe*, & que l'on fait des montures à oreilles, on a inventé des têtes à tempes, afin que les *perruques* ſerraſſent mieux ſur le front, ſur les tempes & ſur l'oreille : le bord du front en eſt très-mince. Depuis le deſſus de l'oreille juſqu'au ſommet, le bois groſſit imperceptiblement toujours en montant; d'où il arrive que le devant du rebord étant plus ſerré, prend mieux, ſerre davantage, & remplit même les tempes les plus creuſes. *Voyez les Pl.*

Il y a encore des têtes creuſes. Elles ſont moins lourdes, & fatiguent moins la friſure qui ſe fait ſur les genoux; mais elles donnent plus de peine à celui qui monte. Comme elles ſont extrêmement légeres, pour peu que le point arrête, il faut retenir la tête en pouſſant l'aiguille. *Voyez les Pl.*

Enfin, il y a des têtes briſées qui s'ouvrent en deux depuis le menton juſqu'au derriere de la tête. Elles ſervent à monter de petites & de groſſes *perruques*. Pour ces dernieres, on met dans l'entre-deux des planches faites pour cet uſage, plus ou moins épaiſſes, ſuivant l'ampleur que l'on veut donner à l'ouvrage. *Voyez les Pl.*

Il faut un métier. Il eſt compoſé d'une barre de bois qui peut avoir 2 piés ou 2 piés & $\frac{1}{2}$ de long ſur 4 pouces de large & 2 de haut, très-plate en-deſſous, & d'un bois un peu lourd pour qu'elle ſoit plus à plomb ſur les genoux. Elle doit être percée aux deux bouts : on met dans ces deux trous un bâton rond de la longueur de 15 à 16 pouces ſur 4 ou 4 pouces & $\frac{1}{2}$ de diametre. Les deux trous doivent avoir à-peu-près un pouce d'ouverture, & la groſſeur des bâtons doit être proportionnée par le bas à cette ouverture pour qu'ils puiſſent y entrer. Nous dirons ailleurs à quoi ſervent ces métiers. On peut pratiquer des trous ſur les tables, & y placer les bâtons. Cela eſt plus ſolide. *Voyez les Pl.*

Le perruquier a beſoin d'une marmite ou chaudiere. Ce vaiſſeau doit être fait en poire, plus large par le bas que par le haut. Cette forme empêche les cheveux de remonter lorſqu'ils ſont ſur les moules. Sa grandeur ordinaire eſt d'un ſeau & demi, & il peut contenir 2 livres ou 2 livres & demie de cheveux friſés ſur des moules qui ne ſoient ni trop gros ni trop petits. *Voyez les Pl.*

Il lui faut auſſi une étuve. Il y en a de rondes & de quarrées. Ceux qui ont du terrein peuvent les faire en maçonnerie comme les fourneaux. Celles que l'on commande aux Menuiſiers ſont quarrées & de bois de chêne. C'eſt une eſpece de coffre de 3 piés & $\frac{1}{2}$ à 4 piés de haut, ſur 2 à 2 piés & $\frac{1}{2}$. On place ordinairement en-dedans une croix de fer. Si l'étuve a 4 piés, il faut que la croix ſoit poſée à la hauteur de 3 piés ou environ, & couverte d'une grille de gros fil de fer, dont les trous ſoient un peu écartés. Sous la grille, l'on met une poële proportionnée à la grandeur de l'étuve, pleine de charbons bien couverts, & diſpoſés de maniere qu'en ſe conſumant ils ne forment point de cavité. *Voyez les Pl.*

Les étuves rondes ſe trouvent chez les Boiſſeliers. Elles ſont du même bois que les ſeaux. Au défaut des unes & des autres, on peut ſe ſervir d'un tonneau bien ſec.

Les cheveux s'étagent à différens degrés, depuis 1 juſqu'à 24 tout au plus. Pour les meſurer, on ſe ſert d'une regle d'environ 2 piés, diviſée par pouces & par lignes. Le premier degré peut avoir 2 pouces & $\frac{1}{2}$. Depuis le premier degré juſqu'au ſeptieme degré, on peut augmenter chaque étage d'un demi pouce; depuis le ſeptieme degré juſqu'au douzieme, de 8 lignes; depuis le douzieme degré juſqu'au ſeizieme, depuis 8 juſqu'à 11 lignes; du ſeizieme au dix-huitieme, les étages ont 12 lignes de plus; depuis le dix-huitieme juſqu'au vingtieme, 14 lignes; depuis le vingtieme juſqu'au vingt-quatrieme, 18 lignes; enfin, pour le vingt-quatrieme étage, il faut que les cheveux aient 3 quarts d'aune de long, & c'eſt la derniere longueur qu'on puiſſe donner aux *perruques*. Voilà tous les outils. Voyons à-préſent la maniere d'employer les cheveux.

Si l'on ſe propoſe un ouvrage en cheveux griſaille, il faut avoir ſoin de ſéparer les veines de gris ſale qui pourroient ſe trouver dans les coupes dont on veut faire la tire; car il eſt aſſez ordinaire que dans une coupe il y ait trois ou quatre nuances différentes. On les examinera par la pointe, & l'on ôtera ceux qui ſont jaunes, ou d'une autre couleur.

On fait cette opération ſur toutes les coupes depuis la plus longue juſqu'à la plus courte; on prend une meche de chacune; l'on en forme un paquet à-peu-près de la groſſeur d'un pouce; & lorſque les paquets ſont faits, on les noue avec du fil de penne (ce fil eſt ce qui reſte attaché aux enſuples, lorſqu'une piece de toile eſt finie); on les étête, c'eſt-à-dire que l'on ôte la bourre qui ſe trouve à la tête des cheveux : pour cet effet, l'ouvrier tient le paquet du côté de la pointe par le milieu, & il en laiſſe hors de ſa main environ la longueur de trois doigts; il les peigne avec un peigne fort, & dont les dents ſoient un peu larges, juſqu'à ce que la bourre ou le duvet ſoit entierement tombé; ce qui arrive lorſque le peigne paſſe aiſément à travers. Il a ſoin d'égaliſer les cheveux le plus qu'il lui eſt poſſible.

Pendant ce travail il doit avoir le ſeran attaché bien ferme ſur la table.

Lorſque les paquets ſont étêtés, il faut dégraiſſer les cheveux. Cela ſe fait ordinairement avec du gruau. On en met un ou deux litrons ſur un tablier de cuir que l'on a ſur les genoux; on dénoue le paquet; on le tient à-peu-près par le milieu; on l'étale du côté de la tête, & l'on répand une poignée de gruau entre les cheveux que l'on frotte entre les mains, comme une blanchiſſeuſe frotte du linge fin. Après qu'on a opéré ſur la tête des cheveux, on le retourne, & en fait autant du côté de la pointe. Après quoi on ſépare le gruau le plus qu'il eſt poſſible en mêlant les cheveux & en les paſſant pluſieurs fois dans le ſeran. Pour les bien mêler on tient le paquet par le milieu. Comme dans les paquets il ſe trouve des cheveux courts & des cheveux longs, on prend de la tête le moins qu'on peut, afin que les cheveux courts qui ſe trouvent parmi les longs ne puiſſent pas ſortir du paquet. On jette la tête des cheveux dans le ſeran; on ſerre le reſte du paquet librement de la main gauche, & avec le premier doigt de la main droite on les tourne en-dedans, & on les peigne avec le ſeran; ce qui ſert beaucoup à faire ſortir le gruau. Après ce travail l'on renoue les paquets que l'on ſerre bien, & le dégraiſſage eſt fini.

Cela fait, il faut tirer les paquets par la tête les uns après les autres. Pour cet effet on a deux petites cardes à côté du ſeran. On étend les paquets en long ſur une de ces cardes, & l'on met la pareille ſur les paquets; ou, au défaut d'une ſeconde carde, l'on ſe ſert d'une vergette ſur laquelle on poſe un poids ſuffiſant, pour qu'en tirant les cheveux ils viennent doucement; il faut obſerver de les tirer bien droit, & de mêler les cours & les longs le mieux que l'on peut.

Quand tous les paquets du triage ſeront tous bien tirés, il faut avoir deux cardes à tirer à plat. L'on prend une de ces cardes, l'on y place un gros fil double, plié en doubles écartés de deux doigts, le long des rangées des dents de la carde, en obſervant que ce fil paſſe plus du côté de l'anneau que de l'autre côté. L'on prend enſuite les paquets ſéparément les

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

uns des autres, & on les jette dans les cardes avec la plus grande égalité poſſible. Pour faciliter cette manœuvre, on met une carte à chaque bout, ſi les paquets doivent remplir toute la carde, & un rang de cartes ſur le derriere de la carde à l'endroit où l'on voit que les cheveux les plus courts peuvent ſortir. On peut charger de paquets la carde juſqu'à un pouce au-deſſus des dents. En les plaçant il faut avoir l'attention de les bien ſerrer, de les tenir preſſés par une vergette ou des cardes. Les paquets longs & les paquets courts doivent toujours être entremêlés, de façon qu'en les tirant il en vienne des uns & des autres. Quand la carde eſt bien remplie, l'on prend les bouts de fil qui ſortent de la carde; on les paſſe ſur les cheveux & dans l'anneau; après quoi on ſerre le plus que l'on peut, & l'on arrête les fils en-dehors de la carde à une pointe ou à une dent. L'on poſe enſuite l'autre carde ſur les cheveux, de façon que ſes dents répondent aux dents de la carde de deſſous, & ne débordent d'aucun côté. On la ſerre bien pour que les cheveux ne gliſſent pas plus que l'on ne voudroit; & à meſure qu'on les tire, il faut ſerrer de tems en tems la carde de deſſus.

Pour faire le tirage avec plus de facilité, il faut paſſer une ficelle dans les deux trous des deux cardes, & l'arrêter à un clou placé à une certaine diſtance derriere les cardes, afin que les cheveux qui ſe trouvent dedans ne débordent pas plus de trois doigts en-dehors de la table.

Le premier paquet que l'on tire ne ſe tire point auſſi gros que les autres: ordinairement il eſt épointé par la tête; & pour que le tirage ſoit bien fait, il faut que le paquet ſoit auſſi quarré par la tête que par la pointe. Ceux qui tirent bien, tirent les paquets avec leurs doigts; mais l'on ſe ſert communément d'un couteau ou de ciſeaux. Le deuxieme paquet doit être plus gros, & autant qu'il le faut pour remplir quatre, cinq ou ſix moules. A meſure que les plus longs cheveux ſortent, les paquets ne doivent plus être ſi gros. Si l'on veut relever les paquets tout de ſuite, il faut que l'ouvrier ait ſon ſeran à côté de lui.

Relever les paquets, c'eſt lorſqu'on les tire par la pointe, les renouer tout de ſuite par la tête, & ſerrer le fil le plus que l'on peut, pour que les cheveux ne s'échappent point en les friſant.

Les paquets des cheveux les plus courts ne doivent pas être plus gros que le tuyau d'une petite plume. Parvenu à la fin du tirage, on retrouve tous les étages depuis le plus long juſqu'au plus court.

Tout étant tiré & relevé, ſelon la quantité de cheveux que l'on a, on a par rangs pluſieurs ſuites que l'on enfile chacune ſelon ſon étage, pour les retrouver plus facilement en les friſant.

Venons à préſent à la friſure que l'on doit faire avec attention; car c'eſt de-là que dépend la durée de l'ouvrage.

Après avoir attaché bien ſolidement l'étau devant la table, il faut avoir un morceau de cuir de la longueur & de la largeur du pouce; on l'attache à l'étau avec une petite ficelle un peu longue pour en jouir avec plus d'aiſance. Avant de mettre le paquet dans ce morceau de cuir, il faut le frotter un peu par la tête; cela empêche un friſon de gliſſer: on tourne le cuir tout-au-tour. Il faut toujours commencer à friſer les courts; cette précaution regle pour la hauteur & la groſſeur de la friſure. Les plus courts qui ſont l'1 & le 2 ſe font en rouleaux.

Voici la maniere dont on les fait. On coupe des bandes de papier du bon bout qui eſt le large; & ces bandes on les coupe en petits morceaux quarrés. Si ce ſont des cheveux blonds ou gris, on prend de l'eau chaude dans un vaſe où les cheveux puiſſent tremper à leur aiſe; on a de l'indigo, qui doit être de Guatimala, parce que c'eſt le meilleur, & qu'il ne rougit pas; tout autre gâte les cheveux. L'on en met de la groſſeur d'une petite noix dans un linge plus gros que fin, que l'on ſerre avec du fil; on l'écraſe un peu; on le trempe dans l'eau chaude, & on le preſſe à meſure avec le doigt, afin que la couleur ſorte plus aiſément. Si les cheveux ſont blancs, il faut que l'eau en ſoit bien teinte. Quand les cheveux auront bien trempé, & que l'on en aura bien exprimé l'eau, ils doivent reſter un peu bleus; pour les cheveux blonds, il faut faire la même choſe. Moins les cheveux ſont blancs ou blonds, moins il faut que l'eau ſoit chargée; pour des cheveux noirs ou châtains, de l'eau ſimple ſuffit. Il ne faut point frotter la tête du paquet, mais ſimplement la mettre dans le morceau de cuir, la ſerrer dans l'étau, avoir un peigne un peu ſerré, le paſſer une ou deux fois dans le paquet, & choiſir le moule qui convient; on le tient de la main droite, & de la main gauche on prend une des petites papillotes quarrées que l'on met ſous le paquet; avec les deux pouces on maintient la papillote, en tenant le moule ferme par les deux bouts dans les deux mains juſqu'à ce qu'on ne voye plus la pointe du moule & de la papillote; pour lors il faut tourner en avant le paquet pour que la friſure ſe trouve plus étendue ſur le moule. Ayant ainſi tourné toujours ferme juſqu'au fil, on deſſerre l'étau; l'on prend une bande de papier que l'on tient bien ferme; & après avoir tiré tout-à-fait le paquet de l'étau, on roule le papier ſur le paquet juſqu'à ce qu'il ſoit entierement enveloppé ſous le papier; l'on déchire le papier qui reſte, & l'on ſerre bien fort le paquet avec du fil ou une ficelle. Si l'on ne veut point ſe ſervir de deux papillotes, il ſuffit de prendre une bande de papier dans laquelle on roule le paquet juſqu'à ce qu'il ſoit entierement enveloppé; mais il peut arriver que la friſure en vienne un peu plus groſſe. Ayant opéré de cette maniere ſur tous les paquets qui ſe trouvent juſqu'au 2 ou 3, il faut avoir une corde un peu plus groſſe que la ficelle avec laquelle on friſe, que l'on paſſe dans le pié & ſur l'étau, de façon qu'elle ſoit aſſez longue pour qu'elle ne gêne point; cette ficelle doit être de la groſſeur de celle qu'on appelle *ficelle de trois*; elle doit être coupée par bouts de la longueur de 20 pouces, ou une demi-aune tout-au-plus.

Après avoir ſerré le paquet dans l'étau, comme nous avons dit, il faut, avec le peigne, le partager en deux, en relever la moitié deſſous la ficelle qui eſt à l'étau ou à votre pié, & le rouler, comme nous avons dit, juſqu'au fil qui noue le paquet; alors on prend la ficelle que l'on fait paſſer ſous les paquets. Elle doit être égale par les deux bouts que l'on a dans la main droite au-deſſous du moule, & on tient le moule bien ferme par un bout de la main gauche; puis on fait un tour de la main droite avec la ficelle double. On paſſe un des bouts dans la main gauche, & avec l'autre bout on fait deux ou trois tours de la main droite, après quoi l'on fait deux nœuds bien ſerrés. L'on reprend enſuite l'autre moitié du paquet, & l'on exécute la même choſe. On renoue les deux moules enſemble avec le bout de la ficelle qui paſſe. A meſure que le paquet augmente en groſſeur, l'on augmente la groſſeur du moule & la quantité de cheveux ſur chaque paquet. Si l'on en met trois, on les partage en tiers; ſi l'on en met quatre, on les partage en quart; ainſi de ſuite en augmentant. A meſure que les paquets deviennent longs, il faut en augmenter la hauteur proportionnément à la hauteur de la friſure, de façon que les cheveux les plus longs ne doivent avoir que quatre ou cinq pouces de friſure.

Si l'on veut donner du crêpe aux cheveux, quand on a friſé un paquet, s'il eſt de deux moules; après avoir bien frotté le paquet, on l'ôte de l'étau pour

repouſſer le fil qui le noue le plus haut que l'on peut; pour lors il faut prendre un moule de chaque main, tourner l'un à droite & l'autre à gauche; après les avoir tournés juſqu'à ce qu'ils faſſent une eſpece de corde, les paſſer l'un ſur l'autre juſqu'à ce qu'ils forment une corde qui faſſe à-peu-près l'effet du crin que l'on carde pour les matelas. Si le paquet eſt à trois moules, quand on en a tourné deux, comme nous l'avons dit, tourner le troiſieme à droite & le paſſer par-deſſus. Si les deux paquets ſuivans ſont auſſi en 3 moules, tourner les deux premiers, comme nous avons dit, tourner enſuite le troiſieme à gauche, le paſſer par-deſſus, & faire la même choſe aux autres paquets, tant qu'il y aura trois moules, pour que le crêpe n'emporte pas plus d'un côté que de l'autre. Quand il y aura quatre moules au paquet, en prendre deux, les tourner l'un à droite & l'autre à gauche, & les attacher bien ferme tous deux l'un contre l'autre avec le bout de ficelle qui paſſe; & après en avoir fait autant aux deux autres moules, les attacher tous quatre enſemble; ſi l'on veut que le crêpe ſoit plus fort, les renater tous quatre enſemble. Autrefois on portoit le devant des *perruques* très-haut, comme on le voit aux portraits de Louis XIV. cela s'appelloit *devant à la Fontange*, parce que le marquis de Fontange en avoit amené le goût, & voici comme on travailloit. Quand les paquets étoient friſés à-peu-près depuis le 5 & le 6, dont on faiſoit les devans dans ce tems-là, on dénouoit les paquets, on ſéparoit chaque moule, on prenoit une grande ficelle de la groſſeur de celle avec laquelle on friſoit, on préſentoit le moule par le bout de la ficelle, on partageoit les meches en trois, l'on natoit comme les Allemands natent leurs cheveux, & après on repouſſoit la nate juſqu'auprès du moule, & ainſi des autres; lorſqu'on dégageoit les cheveux, comme nous l'expliquerons plus bas, il arrivoit de-là que les cheveux treſſés & couſus ſur la tête, ſe tenoient tout droits, comme on les vouloit.

Il y a une friſure que l'on appelle *friſure ſur rien*: voici comme elle ſe pratique. On a un moule briſé; ce moule eſt fait à-peu-près comme les autres, excepté qu'il s'ouvre en deux; un des côtés entre dans l'autre, comme un étui; on fait les papillotes plus longues que quarrées; on les coupe par les deux bouts, comme une carte à placer dans un chandelier; on partage les cheveux, comme nous avons dit, on les roule de même; l'on renverſe la découpure des papillotes de chaque bout tout-au-tour des cheveux; l'on attache une ficelle par-deſſus, ce qui empêche que les cheveux n'échappent; l'on retire enſuite le moule par les deux bouts qui s'ouvrent, & la friſure eſt ſur rien. Il faut avoir égard à la hauteur & à la groſſeur, comme nous l'avons preſcrit; pour cet effet on a des moules de toutes les groſſeurs.

Il y a une autre façon de friſer ſur rien, que l'on appelle *à l'angle*. On a des bâtons de toutes les groſſeurs, à-peu-près comme les moules, hors qu'ils doivent être une fois plus longs. On met les paquets dans l'étau; on a de la petite ficelle, ſans être coupée comme on la coupe pour les autres; on tient la ficelle tout le long du moule; on la mouille dans la bouche parce qu'elle s'étend mieux ſur les bâtons: il ne faut point de papillotes comme aux autres friſures; on roule la friſure à la hauteur convenable; on paſſe le bout de la ficelle deux fois pour faire un double nœud que l'on ſerre avec les dents, & en même tems l'on retire le baton de l'autre main.

Si l'on friſe des cheveux pour une *perruque* d'eccléſiaſtique, il faut obſerver de faire la friſure très-baſſe. Si l'on en friſe pour des boucles ou de boudins, il faut au contraire friſer très-haut, avoir le moule plus long; & au lieu de commencer à placer les cheveux dans le milieu du moule, comme nous avons dit ci-deſſus, l'on prend un des bouts du moule, & on tourne toujours juſqu'à ce que l'on ſoit remonté à l'autre bout.

Quand tous les paquets de cheveux ſont friſés, on a une longue ficelle de la groſſeur de celle avec laquelle on friſe. On enfile tous les paquets par rang; & pour trouver les étages plus facilement, on pratique deux nœuds coulans, dans leſquels on paſſe la tête des paquets que l'on approche le plus que l'on peut.

Après avoir obſervé exactement tout ce que nous venons de dire, il faut prendre la chaudiere dont nous avons parlé, & la remplir aux environs de trois quarts d'eau de riviere. Si c'eſt de l'eau de puits, il ne faut pas qu'elle ſoit ni crue, ni trop âcre. On éleve la chaudiere ſur un trépié, afin qu'elle ait de l'air par-deſſous. Il faut que l'eau bouille trois heures à gros bouillons ſans diſcontinuer. Si l'on y met des cheveux bruns ou gris-blancs, ou blonds, il ſuffit que l'eau ait bouilli deux heures & demie: à meſure que l'eau diminue, il faut avoir devant le feu un coquemar d'eau chaude pour remplir la chaudiere; car il eſt néceſſaire que l'eau ſurnage toujours aux cheveux: à meſure que les cheveux jettent leur craſſe, il eſt à-propos de les écumer.

Tout cela fait, il faut retirer les cheveux, & les égoutter le plus vîte que l'on peut, afin qu'ils n'ayent pas le tems de ſe refroidir; & pour les avoir plutôt égouttés, il faut les eſſuyer avec des linges.

On met enſuite les cheveux dans l'étuve. On couvre de papier la grille, on y poſe les ſuites de cheveux ſur leſquels on étend une couverture, & l'on ferme bien l'étuve où l'on a placé une poële remplie de charbons bien allumés au feu, arrangés de maniere qu'en ſe conſumant ils ne s'écroulent point, & ne faſſent point de cavités, & couverts de cendres rouges. Quand la poële eſt bien préparée, elle peut durer depuis le ſoir juſqu'au lendemain matin, ſans y toucher ni remuer les cheveux. Dès le matin il faut avoir l'attention de remuer la poële avec une pêle tout-au-tour doucement, pour que le feu ne ſoit point trop vif; on retournera les ſuites de cheveux au-moins toutes les heures juſqu'à ce que les moules ſoient ſecs, & qu'ils commencent à être lâches dans la friſure. Si une poële de feu ne ſuffit pas, il faut en remettre une ſeconde, & avoir ſoin que le feu ne ſoit point trop vif; ſi, dans l'étuve, il y a des cheveux blancs ou blonds, l'on ne ſauroit avoir trop cette attention, parce que ces ſortes de cheveux ſont ſujets à jaunir. Sans trop preſſer ni ralentir le feu, les cheveux doivent reſter communément dans l'étuve 36 ou 40 heures pour ſe ſécher.

Les cheveux ſéchés, il faut avoir 5 ou 6 feuilles de papier gris qui ne ſoit point battu, dans leſquels on les enveloppe, de maniere que l'on ne voye ni les cheveux, ni les moules. On a une corde de la groſſeur d'une corde à tendre, & ſuffiſamment longue pour la paſſer pluſieurs fois deſſus & deſſous, afin que rien n'en puiſſe ſortir; le tout doit être bien fermé.

A Paris, ce ſont les Boulangers de pain-d'épice qui font la pâte du pâté & qui le font cuire. Les Perruquiers qui ſont dans des pays où ils n'ont point cette commodité, la préparent eux-mêmes, avec le gruau qui ſert à dégraiſſer les cheveux. Il faut que le pâté ne ſoit ni trop mince, ni trop épais. Le tems de la cuiſſon, il peut être d'environ trois heures, à-peu-près le tems qu'il faut pour cuire un pain de 10 à 12 livres. Le pâté cuit, il faut le couper tout chaud, & remettre les ſuites de cheveux dans l'étuve à une chaleur très-légere, & les laiſſer ainſi bien refroidir.

Pour faire bouillir les cheveux de la premiere friſure ſur rien qui s'exécute ſur des moules briſés, voici ce qu'il eſt à propos d'obſerver. Il faut prendre un

panier qui puiſſe entrer dans la chaudiere, & y ranger les ſuites de façon qu'elles y ſoient un peu ſerrées pour qu'elles ne varient point, & avoir ſoin que le panier ſoit auſſi bien fermé ; c'eſt la même choſe pour la friſure à l'angle ſur rien : quand les ſuites ſont dans le panier, & le panier dans la chaudiere, & que l'eau commence à bouillir (choſe qu'il faut obſerver pour tous), l'on prend un litron de farine que l'on délaye bien dans de l'eau chaude. Lorſqu'elle eſt bien délayée, on la jette dans la chaudiere : on la laiſſe bouillir ; après quoi, on fait ſécher les cheveux ſur l'étuve comme les autres. Et, pour s'aſſurer qu'ils ſont ſecs, il faut voir ſi la ficelle y tourne : au lieu de les mettre dans un pâté comme les autres, on a une cucurbite que l'on met dans un chaudron ou dans une marmite. On fait bouillir au bain-marie pendant huit heures. La cucurbite doit être bouchée avec de la laine. Il en faut deux bouchons, afin que lorſque le premier a pris l'humidité des cheveux, on puiſſe remettre le ſecond, tandis que le premier ſe ſèche, & ainſi alternativement juſqu'à la fin des huit heures. Voilà tout ce qui regarde le bouilliſſage & le ſéchage des cheveux ; opérations très-néceſſaires à faire exactement, ſi l'on veut que l'ouvrage ſoit d'un bon uſé.

Il faut que les cheveux ſoient bien froids avant que de les décorder : décorder des cheveux, c'eſt défaire la ficelle & ôter les moules ; cela ſe doit exécuter avec attention, & ne pas négliger de bien remettre toujours la friſure dans ſon centre. Après les avoir décordés, il faut les détacher paquet à paquet de la ficelle qui les tient enfilés, & commencer par les plus longs.

Avant que d'aller plus loin, nous allons dire un mot de la maniere dont on travaille le crin.

Il faut d'abord le mettre en paquet, & le tirer par la tête & par la pointe, comme les cheveux ; faire une eau de ſavon, le ſavonner à pluſieurs repriſes, comme l'on ſavonne le linge fin ; avoir une eau d'indigo, le paſſer à cette eau, & le friſer comme les cheveux, excepté qu'il faut employer des moules plus gros, & monter la friſure moins haut. Après l'avoir retiré de l'eau d'indigo, on le ſoufre comme les bas de ſoie & la blonde.

Il y a des Perruquiers dans certaines provinces où l'on ne paye point les *perruques*, qui y mettent beaucoup de poil de chevre. Ce poil ſe blanchit beaucoup & donne une très-belle couleur, mais il ne dure pas ; il ſe coupe en le peignant. On le travaille de même que le crin.

Pour revenir au dégagement, après avoir défait les paquets de la ficelle, en commençant par les plus longs, il eſt à propos d'avoir ſon ſeran bien attaché devant ſoi. Alors on prend deux ou trois paquets dont l'on a débourré la tête ſur le ſeran ; on les tient bien ferme, & on les ratiſſe à pluſieurs repriſes ſans peigner ; on les égaliſe bien par la pointe, & on les peigne enſuite du côté de la tête en les tenant toujours bien ferme, afin qu'ils ne ſe dérangent point, ce qui eſt très-eſſentiel. Quand les paquets auront été bien peignés & qu'ils paſſeront aiſément dans le ſeran, on les mêlera avec le doigt, comme nous avons dit ci-devant, on les repeignera par la pointe, & on recommencera par la tête en continuant toujours de les mêler juſqu'à ce que la friſure ſoit bien ouverte, & que le corps des cheveux n'ait plus de mauvais pli : après quoi on les attachera avec du fil bien ferme, & on les mettra en boucle du bon côté ; on commencera par les plus longs, & l'on continuera juſqu'aux plus courts.

Voilà tout ce qui concerne le dégagement du crin, des cheveux, du poil ſec : car, dans certaines provinces, il y a des Perruquiers qui ſe ſervent de laine de Barbarie, & la travaillent comme le poil. Cette laine eſt d'un très-mauvais uſé. Si l'on s'en ſert pour les *perruques* des ſpectacles, c'eſt qu'on la teint aiſément de diverſes couleurs.

Il y a une ſorte de cheveux, que l'on appelle *cheveux herbés* : on les travaille à-peu-près de la maniere ſuivante. L'on prend des coupes de cheveux noirs, bruns, rouges ou châtains ; on les treſſe ſur du gros fil ou ſur une petite ficelle : on prend des paſſés très-gros du paquet, ou autrement dit d'une coupe, que l'on treſſe à ſimple tour, comme nous l'expliquerons ci-après. Ainſi treſſés, on les leſſive & on les prépare comme la toile biſe que l'on veut blanchir en les mettant ſur l'herbe : c'eſt d'où ils tirent le nom de *cheveux herbés*. L'on s'en ſert pour donner la couleur aux nœuds des *perruques* nouées, & au derriere des *perruques* à bourſe : ils ne ſont bons qu'à être mêlés avec d'autres cheveux ; & ſi on les employoit ſeuls, ils ſeroient d'un très-mauvais uſé, car au blanchiſſage ils perdent leur force & leur ſubſtance : c'eſt des Anglois que nous tenons cette méthode qui nous diſpenſe depuis environ 40 ans de mettre dans les nœuds des *perruques* nouées & au derriere des *perruques* à bourſe des bons cheveux, qui en augmenteroient le prix de beaucoup, ſans qu'elles en duraſſent davantage.

Lorſque les cheveux ſont tous dégagés, il faut les enfiler avec une aiguille & du fil un peu fort tous par étage, afin de les trouver plus aiſément quand on veut les tirer ; c'eſt alors que la carde faite en équerre devient utile. Après qu'on l'a attachée ferme devant ſoi, on prend un ou deux paquets que l'on vient de dégager, on les remêle par la tête, comme on l'a déja dit, en obſervant de les tenir toujours bien égaux par la pointe. Après les avoir renoués à une certaine hauteur, on les étend ſur un des côtés de la carde qui ſe préſente en long juſqu'au fil. Après quoi on met une carde pareille par-deſſus, alors on retire des paquets des petits, de la groſſeur d'une plume. S'ils ſe trouvent bien épointés, on en retire une moindre quantité, parce qu'il faut qu'ils ſe trouvent quarrés par la tête & par la pointe. Si les paquets ſont à-peu-près quarrés, on peut tirer plus des petits. Il ne faut pas attendre que la carde ſoit entierement vuide, mais ſur la fin des premiers en remettre d'autres dans l'autre côté de la carde, les bien mêler ; à meſure que l'on tire un des paquets, le bien égaliſer, le peigner dans la carde, le nouer par la tête, le remettre en boucle, & faire la même choſe juſqu'à la fin des ſuites, ſoit de cheveux, de crin, de poil. Après avoir tiré le tout, il eſt à propos de le partager en pluſieurs ſuites, & de les enfiler par la tête avec une aiguille & du fil, comme nous avons dit ci-devant pour les cheveux plats.

Il s'agit maintenant du préparage. Il n'eſt pas trop aiſé d'en faire une deſcription exacte, car il dépend de l'idée & du goût de l'ouvrier : voici cependant comment l'on s'y prend communément. Si l'on veut préparer une *perruque* nouée, un peu ample, c'eſt-à-dire une *perruque* pour une perſonne d'un certain âge, il faut que les cheveux ſoient un peu crêpés (nous avons oublié de dire que quand on dégage les cheveux crêpés, il faut avoir l'attention de les paſſer dans le ſeran juſqu'à ce que le crêpe ſoit bien ouvert). Nous parlerons d'abord de la *perruque* nouée, parce que c'eſt la premiere qui ait été inventée ; quoiqu'elle ne paroiſſe guere imiter les cheveux, elle les imitoit cependant dans le tems où l'on commença à la porter, parce que l'on ne connoiſſoit ni la bourſe ni la queue. Les ſoldats même qui avoient les cheveux longs, les officiers, les bourgeois partageoient leurs cheveux en deux par derriere, les ramenoient en-devant & les nouoient comme les nœuds de nos *perruques* nouées.

Si l'on fait une *perruque* courte & légere, il n'eſt

pas à propos qu'il y ait du crêpé. Dans les premiers tems, on faiſoit les *perruques* à devans hauts, garnis, gonflés, & longue ſuite, comme nous avons dit ci-devant : elles étoient ſi longues, qu'elles alloient juſqu'au 18 ou 20, & on les portoit en-devant. Pour peu qu'un homme eût le viſage maigre, il en étoit ſi offuſqué qu'à peine lui voyoit-on le viſage. Ces longues *perruques* étoient faites en pointe, & ſe terminoient par un boudin.

Pour la préparation, il faut prendre des cheveux crêpés, comme nous l'avons dit. L'ouvrier a devant lui une regle, ſur laquelle ſont marqués les étages; il commence par les plus longs. Suppoſé que l'on faſſe un préparage de *perruque* nouée ſur le 11 ou le 12, l'on commence par les longs; on prend 5 ou 6 des petits paquets que l'on met juſte au 12. Il eſt à propos pour le bas de la nouure de mêler du 11 dans le 12, pour qu'il ſe trouve ẽpointée, & faire ainſi la même choſe à tous les paquets juſqu'à l'1, qui eſt le plus court.

Si c'eſt une *perruque* griſaille que l'on prépare, que les paquets ne ſoient pas tous d'une même longueur, & qu'il s'en trouve quelques-uns de plus noir, on y mêle un petit paquet blanc. S'il y en avoit de trop blanc, on y en ajouteroit de plus gris ou même de noir.

Après avoir bien mêlé & remêlé tous les paquets, il faut les remettre les uns après les autres dans les cardes, les tirer bien quarrés, les nouer ferme avec du fil, & faire la même choſe à tous. Enſuite on coupe des bandes de papier blanc un peu fort; elles doivent être plus larges pour les paquets longs que pour les courts, autrement la friſure ſeroit gênée. Après avoir roulé un ou deux fois les bandes de papier ſur le fil qui attache les paquets & renoué la papillote, on les numerote depuis l'1, juſqu'au plus long. Ces numeros empêchent que l'on ne ſe trompe en treſſant. Enſuite on les remet en boucle : l'on prend un des bâtons du métier dont nous avons parlé. On a de la ſoie de Grenade, qu'autrefois l'on choiſiſſoit violette, & une carte à jouer que l'on coupe en long en deux parties. L'on fait un petit trou à l'un des bouts, l'on y attache la ſoie que l'on roule ſur la carte aux environs de cinq ou ſix aunes; on répete cela ſix fois; quand on en a diſpoſé trois, ce qui ſuffit pour treſſer un des côtés : l'on ne fait point toucher la quatrieme aux autres : entr'elle & la troiſieme, pour ne ſe pont embarraſſer en travaillant, on laiſſe l'intervalle d'un doigt. L'on arrange ainſi ſix cartes, quoiqu'il n'en faille que trois pour treſſer un côté de la *perruque*. Mais pour avoir plus égalité, on treſſe une hoche de chaque paquet, juſqu'à la fin de chaque rang. En s'y prenant ainſi, les deux côtés de la *perruque* ſe trouvent exécutés en même tems & également; à la fin de chaque rang, on les met en boucles, l'un devant ſoi & l'autre à côté.

Les ſix ſoies étant arrangées dans l'ordre que nous venons de dire, il faut avoir à l'autre bâton pareil un petit clou d'épingle attaché à-peu-près à un demi-pié du bas du bâton, & le courber, & faire un nœud de tiſſeran aux ſix ſoies que l'on paſſe dans la pointe du clou. Nous avons dit plus haut que l'on plaçoit les deux bâtons dans les trous d'une barre de bois; mais cela ne ſe pratique guere. L'on fait deux trous ſur la table, & l'on y plante les bâtons : cette maniere eſt plus commode; on n'eſt point obligé de tenir une barre ſur ſes genoux, & lorſqu'on treſſe, les bâtons toujours tendus ne ſont point ſujets à ſe déranger : cependant ſi la table étoit entierement occupée, un ouvrier avec une barre pourroit treſſer ſéparément ſans être gêné. Après avoir mis les bâtons dans les trous & avoir attaché les ſix ſoies, comme nous avons dit, il faut les tendre également en tournant la carte ſur le bâton entre le pouce & le premier doigt; & en faiſant ſonner les ſoies avec les doigts, comme lorſqu'on accorde un inſtrument, on s'aſſure qu'elles ſont tendues également. Nous expliquerons plus bas la maniere de treſſer.

Autrefois les ouvriers prenoient la meſure à peu près ſur la tête qu'ils croyoient propre avant de faire la monture; aujourd'hui que l'on opere plus juſtement & plus finement, on fait les montures de tête avant que de prendre la meſure.

Les montures faites, voici comment l'on prend la meſure d'une tête. L'on a une bande de papier gris ou blanc un peu fort, on la coupe un peu en pointe d'un côté pour y diſtinguer un bout qu'on appelle le commencement. Quand une perſonne a les cheveux bien plantés, c'eſt-à-dire qu'ils ne ſont ni trop hauts ni trop bas; il faut prendre depuis la racine du toupet juſques dans la foſſete du col, & faire avec des ciſeaux une hoche à la meſure, comme font les tailleurs; enſuite on paſſe les bouts de la meſure ſur le bord d'une tempe en l'étendant ſur le derriere de la tête juſqu'à l'autre tempe, enſuite il faut avoir le tour, & pour cet effet ſaiſir la meſure par les deux bouts & en placer le milieu dans la foſſette du col, rapprocher les bouts en devant, paſſer ſur les oreilles, & remonter juſqu'à l'extrémité des cheveux ſur le front. Si la monture eſt à oreilles, il faut paſſer au-deſſus d'une oreille, s'avancer par-deſſus la tête juſqu'à l'autre oreille, & toujours obſerver de faire des hoches pour reconnoître les points. Si la tête dont on prend meſure eſt bien proportionnée, la hauteur de l'oreille fait la profondeur du devant au derriere : toutes les dimenſions priſes, il faut écrire ſur chaque hoche le point que l'on vient de prendre, comme la profondeur du devant en derriere, d'une tempe à l'autre, au tour de l'oreille & autour de la tête; il faut enſuite avoir du ruban que l'on appelle *ruban de tour* fil & ſoie, ou *tour de ſoie*, mais le premier vaut mieux. On les employe de deux couleurs, roſe & gris de maure; la largeur du ruban peut être d'un pouce & demi, il y en a de deux ou trois lignes au-deſſus comme au-deſſous; pour que le ruban ſoit bon, il faut qu'il ſoit bien frappé & que la liſiere ſoit bonne de chaque côté, afin qu'en y paſſant l'éguille avec le fil elle ne caſſe pas : une monture de *perruque* en prend une demi-aune & demi-quart. Si la monture eſt pleine & fermée on en replie un peu de chaque bout qu'on cout juſqu'aux trois quarts de la largeur; enſuite l'on prend exactement le milieu d'un des remplis à l'autre, & on le marque d'un trait fait avec de l'encre; on a des clous d'épingle ni trop gros ni trop petits, on place le trait que l'on a fait avec de l'encre ſur le ruban dans la raie qui ſe trouve ſur les têtes à monter. Cette raie en marque exactement le milieu, on y fixe le ruban par un clou fiché ſur le devant, & puis par un ſecond fiché ſur le derriere; ſi l'on veut faire une pointe au front, il faut prendre un autre clou, le ficher ſur le ruban à la diſtance de trois lignes de celui du milieu, & relever le ruban un peu de chaque côté; la pointe pour la grandeur d'un front bien fait eſt ordinairement, tout bien compaſſé, de cinq pouces & demi ou ſix pouces, par conſéquent ſi on la fait de 6 pouces il faut obſerver de renverſer le ruban, ou de l'échancrer de trois pouces de chaque côté, puis l'arrêter par un clou ou deux de chaque côté, qui le maintienne également; cela ne doit être pratiqué qu'après l'avoir bien compaſſé également, car la premiere choſe qui ſaute à la vue c'eſt ſon inégalité, la perruque en paroît de travers. Enſuite à l'endroit de la couture on place deux autres clous ſur la raie également en obſervant que ſi la perſonne a un cou gras & court, il faut les placer plus haut pour que le derriere releve, & que ſi la perſonne eſt maigre & a le col long, il faut pratiquer le contraire. Cela fait,

on tire le ruban d'un côté à peu près vis-à-vis le gras de la joue, & l'on fiche un clou, on en fait autant de l'autre côté, & toujours bien ſymmétriquement pour que les parties y correſpondent; enſuite on a du fil de Bretagne uni & fort avec une aiguille un peu groſſe de la longueur de deux pouces; on diſperſe différens clous ſur le viſage, un ſuffit au menton, un autre au-deſſous du nez, un troiſieme au-deſſus, un quatrieme au milieu du front, un à chaque coin de l'œil, & enfin par tout où l'on en aura beſoin; mais le moins que l'on en puiſſe employer, c'eſt toujours le mieux. On arrête le fil qui part du ruban, au premier de tous ces clous diſpoſés comme on a dit, parce que à une monture pleine on commence toujours par le bas de la joue: on tire enſuite le fil avec juſteſſe de la main gauche en le pouſſant avec le pouce de la main droite. On paſſe une carte ſous le ruban pour le faire gliſſer plus aiſément; il faut ordinairement cinq ou ſix de ces fils; on obſerve que le ruban en ſoit bien arrondi; on arrête le fil à la pointe qui ſe trouve auprès de l'œil, en faiſant deux ou trois tours avec le fil au tour du clou, & l'on y marque après un ou deux nœuds coulans. Il faut avoir attention de ne pas paſſer plus de fils d'un côté que de l'autre, de les poſer également, & de rendre au compas les deux côtés égaux. C'eſt la même manœuvre ſi l'on fait un petit devant avec du crin, qu'aux *perruques* nouées; il ne faut point un petit clou pointu au front, au contraire il faut qu'il ſoit rond, & communément le front pas ſi ouvert qu'aujourd'hui, au reſte chacun a ſon goût, & il n'y a point de regle là-deſſus. Quelque maniere qu'on ſuive, on prendra une aiguillée de ſoie un peu forte, & on l'arrêtera au clou du milieu du front, l'on piquera enſuite l'aiguille, dans la liſiere, de façon que la raie d'encre ſe trouve dans le milieu, en paſſant l'aiguille par-deſſus la liſiere, de-là ou la fera paſſer au clou où la ſoie a été arrêtée; l'on fera enſuite un autre point à droite, de l'autre côté, à peu de diſtance, & un autre à gauche à diſtance égale, gliſſant toujours, comme nous l'avons dit, une carte deſſous le fil, pour que le ruban paſſe plus aiſément, & qu'il ne ſe fatigue point non plus que le fil; le reſte n'a rien de difficile. Enſuite il faut ficher derriere, dans le milieu de la tête, quatre clous, à commencer à un pouce près de la raie juſqu'à la tempe; prendre une aiguillée de fil, l'arrêter au premier clou du côté de la tempe, le paſſer dans la liſiere du derriere du ruban ou plus avant; mettre un ou deux fils, ſelon que l'on veut faire la tempe creuſe ou ronde, également au-deſſus, à la partie qui forme le front, former l'autre côté égal, & bien compaſſer le tout, pour que le front ne creuſe pas plus d'un côté que d'un autre. Si la liſiere du ruban fronce derriere, à l'endroit de l'oreille, il faut y faire un pli, ou y paſſer un fil à peu près à la hauteur de l'œil, juſque derriere l'oreille; ce fil doit être tiré & arrêté bien ferme. Si la perſonne a le col gras, il faut comme nous avons dit, mettre un point plus haut dans la raie de la tête au-deſſus du ruban, prendre une aiguillée de fil, poſer le premier point ſur la couture du ruban, & le tirer en avant de la même façon que nous avons expliqué plus haut, & ſi le cas le requiert, poſer encore un autre fil de chaque côté; enſuite avoir un cordonnet moyen, en prendre la valeur du quart, faire un nœud à chaque bout, & l'arrêter bien de chaque côté pour qu'il ne s'échappe point en ſerrant la *perruque*; l'on en fait paſſer les deux bouts à l'endroit du ruban qui n'a point été couſu juſqu'à la liſiere; enſuite on releve le ruban par-deſſus le cordonnet, on fait un point un peu lâche à la liſiere qu'on vient de relever, & par ce moyen le cordonnet n'eſt point géné. Ceci fait, & le ruban placé, on met le rezeau que l'on nomme auſſi ordinairement *coeffe*; ce rézeau eſt fait de ſoie ou de fleuret ou de fil. Si la *perruque* eſt pour une perſonne qui tranſpire beaucoup de la tête, un rézeau de fleuret vaut mieux, il eſt moins ſujet à ſe retirer, il faut que les mailles n'en ſoient pas trop grandes. Dans les premiers tems on avoit mis un contrôle ſur les coëffes, on l'a ôté, on en a ſenti la puérilité, & l'impoſſibilité d'obvier à la fraude. En plaçant le rézeau ſur la tête, il faut obſerver que ce qui termine la fin du rézeau ſoit bien dans le milieu de la tête; ſans cette précaution, un côté ſeroit plus large que l'autre; on en attache un côté avec un clou pour qu'il ne varie point, & l'on le cout avec le ruban, en pratiquant à peu près un point à chaque maille. Quand le rézeau eſt couſu, s'il ſe trouve trop grand, il faut couper tout ce qui devient inutile.

L'on a enſuite un ruban que l'on appelle le *ruban large*; il eſt ordinairement brun fil & ſoie, il n'eſt point auſſi frappé que celui du tour; ſa largeur eſt de quatre pouces, on y fait d'abord un rempli & on commence à le coudre à la liſiere du ruban dès la pointe; on le tire enſuite par en bas aux environs de quatre doigts au-deſſus du ruban de derriere; on le coupe, on le remploye au-deſſous, on met un clou dans une petite raie qui ſe trouve dans le milieu du ruban, on en met auſſi un dans la raie de la tête, & un autre de chaque côté, en tirant depuis le deſſus de la tête pour que le ruban ne fronce point; on prend enſuite une aiguillée de fil que l'on paſſe dans le ruban, & plus bas dans celui qui fait la monture, obſervant toùjours que le milieu du ruban ſe trouve dans le milieu de la raie de la tête, pour que les rangs friſent également. Ainſi arrêté de chaque côté, on le cout dans le bas, & pareillement au haut, en prenant un fil de la raie du ruban placé ſur la couture du ruban de tour. Pour que la *perruque* ſoit ferme, on y met un taffetas qu'il faut d'abord faufiller ſur le rézeau, & couper après comme il convient; enſuite on commence à le coudre ſur le devant le long du derriere du ruban de tour, toujours en remontant juſqu'à la raie. Il eſt à propos de ne pas aller ſur le derriere juſqu'au ruban large, parce que ſi la perſonne tranſpire, cela peut faire retirer la *perruque*; on procede ainſi également de chaque côté. Voilà tout ce qui regarde la monture d'un bonnet un peu ample, ou d'une *perruque* nouée d'une perſonne d'un certain âge.

Il faut enſuite prendre les meſures: la premiere qui eſt la baſſe s'appelle *meſure de tournant*, parce qu'on la prend depuis le coin du front juſqu'à la couture de derriere; il faut la plier en deux pour que le papier ſoit plus fort & réſiſte davantage; enſuite on fait la meſure de corps de rang, à peu près comme on en verra le modele dans nos Planches.

Si l'on fait un bonnet pour une perſonne âgée ou qui ne veuille point de boucle, il ne faut point épointer les paquets, au contraire ils doivent être très-quarrés par la pointe pour cet effet. Il n'y a pas encore plus de douze ou dix-huit années, qu'après les avoir tirés comme nous avons dit plus haut, avant d'y mettre des papillotes, on plaçoit le paquet dans une carde par la tête, & on le tiroit par la pointe pour qu'il fût plus quarré: c'étoit un ouvrage très-difficile & qu'il falloit faire avec attention; enſuite on y remettoit le papillon & on commençoit la *perruque*; on diſtribuoit du crin où il eſt marqué.

Il faut d'abord avoir la meſure du bord du front; on la prend avec une bande de papier double de la largeur du front de la monture que nous venons d'expliquer. Il faut que le front ſoit fait ſur le plus court paquet, & treſſé fin & à cinq tours pour un devant peigné avec du crin. Malgré le plan des meſures que nous venons de donner, il n'en faut pas faire une regle générale; tout dépend du goût des perſonnes, de

l'air du viſage ; & de l'idée du perruquier : il faut ſuivre la forme de la tête. Si la forme de la tempe eſt plate, & que l'on veuille la *perruque* gonflée, on montera les longs plus haut en faiſant la meſure. Si au contraire la tempe eſt forte & gonflée, on ne montera point les longs ſi haut, & par conſéquent on tirera la *perruque* plus court. De même ſi la perſonne eſt grande, ſi elle a le viſage maigre & le col long, on l'engagera davantage par les cheveux.

De la maniere de treſſer, qu'on entendra mieux encore par les Planches que par ce que nous en allons dire. Pour treſſer, il faut donc prendre les deux bâtons, celui où ſont les ſix ſoies, & celui qui porte la pointe : on les mettra dans les trous de la table. Pour le tournant, il ne faut que trois ſoies. On prend le n°. premier, qui eſt le plus court ; on treſſe fin & ſerré à cinq tours : on place ſon paquet dans la carde qui eſt devant ſoi : on en tire à-peu-près ſept à huit cheveux de la main droite, & de la gauche on les reprend par la pointe ; on laiſſe excéder hors des doigts le moins que l'on peut de la tête ; on les paſſe avec la main derriere les ſoies, & l'on préſente la tête par-devant entre la ſeconde & la troiſieme ſoie ; puis on les paſſe par-deſſus avec la main droite, & on les reprend entre le pouce & le premier doigt de la gauche. On les repaſſe là, entre la premiere & la ſeconde avec le pouce & le premier doigt de la droite ; on les paſſe par-deſſous, & on les reprend de la gauche, en les repaſſant par la ſeconde & la troiſieme. Après quoi l'on les paſſe par-deſſus ; l'on les reprend des doigts de la gauche, & l'on les repaſſe entre la premiere & la ſeconde ; on les reprend des doigts de la droite, & on en repaſſe le bout entre la ſeconde & la troiſieme. On les tire pour lors de la gauche, en lâchant doucement, & en faiſant couler la tête de la droite. On laiſſe paſſer la tête des cheveux le moins que l'on peut, & on la pouſſe juſqu'auprès du nœud que l'on a fait ; quand elle eſt au point que l'on veut, l'on reprend la friſure, que l'on repaſſe entre la derniere & la ſeconde ſoie, en obſervant de la paſſer par-devant. Ce dernier tour-ci ne ſert qu'à la premiere paſſée de chaque rang & tournant que l'on veut commencer ; enſuite on retire une autre paſſe, & l'on travaille de même. Lorſque la paſſée eſt faite, elle doit former une *m*, dont il faut avoir ſoin de preſſer les jambes l'une contre l'autre, pour que tout ſoit égal & ne laiſſe point d'eſpace plus grand ou plus petit : vous treſſez ainſi juſqu'au chiffre qui marque le 1 ; l'on reprend le 2, & l'on treſſe juſqu'à 2 ; puis l'on reprend le 3, & l'on treſſe juſqu'au chiffre 3 ; enſuite l'on reprend le 4, & l'on treſſe juſqu'au 4, en montant imperceptiblement la garniture : l'on continue juſqu'au 5 ou 6, toujours en remontant de garniture, qui au lieu d'une *m*, ne forme qu'une *n*. Alors on prend la paſſe comme nous venons de dire ; on la paſſe deux fois en-deſſus & une fois en deſſous, & on la finit entre la ſeconde & la troiſieme ſoie : elle en garnit davantage la treſſe & la fait plus preſſée. Il faut toujours augmenter de garniture juſqu'au dernier paquet, où les paſſes doivent ſe trouver d'une bonne pincée. Il faut avoir ſoin en mettant les paquets dans la carde, de placer un peigne deſſus, pour que les cheveux ne viennent pas trop vîte ; il faut auſſi prendre garde que les paquets ſoient toujours bien égaliſés. A la fin du rang il faut faire une paſſe d'arrêt, en repaſſant la tête entre la ſeconde & derniere jambe de l'*m*. Autrefois quand on faiſoit des devans bien élevés & les tempes à-proportion, on treſſoit auſſi à bouts levés ; au lieu de paſſer la main gauche qui tient la paſſe, on la mettoit par-devant, en paſſant la tête de la paſſe entre la premiere & la ſeconde ; au lieu de paſſer par-deſſus, on repaſſe par-deſſous, & l'on fait le tour à l'ordinaire : enſuite on prend une autre paſſe que l'on met de l'autre côté, en paſſant de même par dedans, & l'on continue le tour de même. Voilà ce qu'on appelle *treſſer à bouts levés*. On treſſoit auſſi à demi-bouts levés, en faiſant celui de devant comme nous venons de dire, & l'autre paſſe à l'ordinaire.

Pour revenir au tournant, quand on a fait la paſſe d'arrêt comme nous l'avons dit, on laiſſe un eſpace de ſoie, & l'on recommence par les mêmes paquets par où l'on a fini, en faiſant une paſſe d'arrêt comme on la doit pratiquer à tous les commencemens & fins de chaque rang. Il faut obſerver de rendre la garniture la même, en faiſant aller en arriere ce que l'on a fait aller en devant ; c'eſt-à-dire que les n°. 11 reviennent aux 10, ainſi des autres à-proportion. Le plus court ſe trouvera à la fin de la meſure, & les deux côtés ſeront égaux. Il faut faire un ſecond tournant de même, en obſervant la même regle, & mettre à la fin de chaque paquet un fil rouge pour marquer tous les étages, ce qui ſert beaucoup lorſqu'il eſt queſtion de poſer les rangs ; c'eſt-à-dire qu'il faut en poſer deux dans la hoche du 6. La marque de fil indique où elles commencent & où elles finiſſent. Lorſqu'on poſe les 2 du 6, indiqués par la meſure, on a les 3 ſur le 5 dans la hoche du 5, le 4 dans la hoche du 4, le 5 ſur le 3 dans celle du 3, le 6 dans celle du 2, & les 8 dans celle du 1. Il faut que celui qui monte ſache combien de rangs il a poſé dans chaque hoche, & qu'il s'arrange en conſéquence. Il faut poſer les fils à la fin de chaque hoche, à l'autre côté du ſecond tournant, en obſervant la même régularité & la même garniture qu'à celle du premier côté.

Enſuite il faut bien mettre les deux tournans en boucle devant ſoi, c'eſt-à-dire du même côté, & les ôter de deſſus le métier ; remonter enſuite le métier avec les ſix ſoies, comme nous avons dit, pour commencer le corps de rangs, en le travaillant à ſix ſoies. On fait les deux côtés enſemble, & la garniture ſe trouve égale par le moyen de la meſure. Les premiers rangs commencés ſur les ſix ſoies, il les faut prendre & aller juſqu'à 6, ainſi des autres, comme nous avons expliqué, en tournant. Après 3 ou 4 rangs il faut diminuer de garniture juſqu'à la fin, où elle doit être extrêmement légere, en obſervant de mettre un crin ou deux à chaque paſſée pour ſoutenir la tempe. Il faut obſerver que quand on a fini les grands corps de rangs (on les appelle ainſi, parce que depuis l'endroit où on les poſe, ils doivent ſe rejoindre enſemble par derriere), on en fait plus ou moins aux tempes, ſelon que l'on veut que la friſure monte, & au-deſſus on met un paquet préparé exprès qui ne friſe pas beaucoup ; ce paquet s'appelle *plaque :* on la fait d'une treſſe de ſuite, ſans la travailler par rang.

Après les grands, il y a les petits, qu'on appelle ainſi, parce qu'ils ne croiſſent pas, & qu'ils ne font que la face ; on les termine par des paquets de plaque. Le premier petit rang a la meſure ſuivante : il commence au troiſieme ſur le 3, & finit ſur le 5 ; quand on a fait juſqu'au 5, l'on prend les paquets de plaque que l'on travaille juſqu'à la raie, ainſi des autres.

Après avoir fait ce que nous venons de dire, c'eſt-à-dire les corps, on emploie les fournitures. L'on commence par les bords du front : nous avons dit comment on en prenoit la meſure, & qu'il falloit les treſſer fin & ſerré ; à la fin du front on fait une petite étoile, c'eſt-à-dire cinq ou ſix paſſes : treſſez ferme, ſerrez, & laiſſez de chaque côté un quart de vos trois ſoies ; nous marquerons en ſon tems où ces paſſes doivent ſe poſer. Si la tempe de ladite meſure étoit ſur le 2, il ſeroit à-propos de faire les devans par rang de la longueur du dernier rang d'en haut de la meſure : le 1 & le 2 faits, on mettra un crin à chaque paſſe ; mais comme la tempe de ces meſures n'eſt que ſur le

1, on peut faire une treſſe de ſuite également ſur le 1, en mêlant toujours un crin à chaque paſſe, cela ſe treſſe & ſe coud plus vîte : il en faut ordinairement au-moins trois ou quatre aunes. Ainſi finit ce qu'il faut pour le devant.

Enſuite on travaille la plaque, qui ſe fait de cheveux friſés naturellement : les plus fins ſont les meilleurs, la plaque va mieux ſur la tête. Si les cheveux naturels ne friſent point aſſez, on peut en mettre de friſés en dedans. D'ordinaire on fait la plaque de la longueur du dernier corps de rangs croilés. A la *perruque* que nous traçons ici, le dernier corps de rang eſt ſur le 6, par conſéquent il le faut ſur le 6, en obſervant que les paquets ſoient épointés. Il en faut aux environs de quatre ou cinq aunes, & en faire en commençant la valeur du quart avec le 6, en y mêlant une paſſe dudit paquet de plaque avec une paſſe du 6, ſi le dernier corps de rang eſt ſur le 6, en obſervant que la treſſe ſoit fine & point trop entaſſée. Voilà tout ce qui concerne le treſſé de la *perruque* que nous venons de détailler.

Préſentement il s'agit de la monter : il faut commencer par les bords du front ; on monte ordinairement avec de la ſoie un peu forte, ni trop groſſe, ni trop fine. Il faut d'abord l'attacher, en faiſant un nœud de tiſſerand tout près de la treſſe, le moins gros qu'il ſe peut. Il faut coudre à petit point entre chaque paſſe, & que le point ſoit bien ferme & ſerré, & ſur le bord de la liſiere du ruban, obſervant de n'aller ni deſſus ni deſſous. Quand on eſt au bout on arrête proprement, après quoi on frappe tout du long pour reſſerrer le point, & pour que le bord ſoit moins épais : enſuite on prend le premier tournant, que l'on arrête & que l'on coud de même juſqu'à l'endroit où eſt poſé le cordonnet, par-deſſus lequel on fait le tournant de façon qu'en ſerrant le cordonnet rien ne l'arrête. Quand on eſt à la fin du tournant, il faut bien l'arrêter, & même revenir avec le bout de la ſoie par-deſſus, formant cinq ou ſix points : cela eſt plus propre, & en peignant la *perruque* aucune paſſée ne s'échappe. On coud l'autre de même, & on l'arrête ſur le bout de celui-ci : on coud enſuite un morceau de bougran, que l'on découpe ſelon la forme du ruban. Il faut qu'il ſoit poſé depuis le bas de la joue juſqu'au-deſſus de l'œil, touchant toujours la treſſe du premier tournant. On le coupe quarré par-derriere ; on le fait à-peu-près de la largeur de quatre doigts : enſuite on coud le ſecond tournant, en commençant à la hauteur du premier, à deux lignes ou environ du premier : on va toujours de ſuite juſqu'à la fin, & l'autre côté ſe fait de même, obſervant que les fils ſoient égaux d'un côté & de l'autre, pour que les corps de rangs ſoient poſés également. Enſuite il faut mettre en boucle, prendre les corps de rangs, & regarder le ſens de la friſure, pour qu'elle ne ſe trouve point en-deſſous. Il faut obſerver que le premier rang par-devant eſt commencé ſur le 6 ; par conſéquent comme il y en a deux deſſus, le poſer dans le milieu de la hoche. La meſure étant ainſi priſe, la fin de ce rang doit arriver juſqu'à la fin du tournant ; cela exécuté, on paſſe aux autres rangs : on coud le premier de même ; on recoud enſuite le ſecond de ce même côté, en le poſant ſous les fils du 5 : l'on reprend l'autre côté, & l'on coud deux rangs de ſuite ; le dernier des deux rangs ſert de pié d'attente pour l'autre côté : il en eſt toujours de même juſqu'à la fin des grands corps de rangs, obſervant de les poſer avec attention dans chaque hoche, comme il a été dit ci-deſſus.

Les grands corps de rangs étant ainſi couſus, on peut coudre les petits tout de ſuite du même côté, obſervant de coudre les ſix premiers du bas plus ſerrés que les autres. Il faut de tems en tems compaſſer, pour qu'ils ne ſoient pas montés plus haut ou plus bas d'un côté que de l'autre ; après qu'on a monté tous les petits rangs d'un côté, il faut monter l'autre côté de même avec attention.

Si l'on n'a point poſé l'étoile après avoir couſu le bord du front, il faut commencer par la poſer. Nous avons dit qu'on laiſſe trois ſoies de chaque côté : on les enfile toutes trois dans une aiguille que l'on paſſe juſte dans la petite raie que l'on a faite avec de l'encre au ruban, tout près de la treſſe du bord du front. On fait ſortir les trois ſoies hors du ruban avec un point un peu alongé ; enſuite on renfile les trois autres ſoies de l'autre côté, que l'on repaſſe avec la pointe de l'aiguille dans le même trou, en faiſant de l'autre côté le point égal. On tire les ſoies de chaque côté, juſqu'à ce que le petit bout de treſſe ſoit entré dedans, & on l'arrête de chaque côté.

On prend enſuite un morceau de bougran de la longueur du petit ruban, que l'on coupe de la même forme que l'on a fait la pointe ; ſi l'on veut que la pointe ſoit plus ferme, on peut y mettre deſſous de la gomme arabique : elle ne doit être ni trop épaiſſe ni trop liquide. Après en avoir bien barbouillé le ruban, il faut paſſer le bougran, que l'on laiſſe de la largeur de trois ou quatre doigts à-peu-près, ſelon la largeur qu'on veut donner au devant ; on prend enſuite la treſſe faite ſur le 1, comme nous avons dit. On peut coudre un rang du devant contre le bord du front ; il fera en cet endroit un ſecond rang, comme un ſecond tournant ; puis on coud le devant de la largeur du dernier petit rang. Si l'on veut que le devant ſoit bien large, on continue à le coudre de même ; ſi au contraire on ne veut pas qu'il ſoit ſi large, on diminue peu-à-peu. Il faut que les rangs ſoient un peu ſerrés : le dernier doit être placé ſur la petite raie du ruban large, qui doit ſe trouver juſte dans le milieu de la tête ; on coud l'autre côté, en obſervant de le coudre de même, c'eſt-à-dire ni plus large, ni plus étroit, ni plus ſerré, ni plus écarté, avec autant de rangs d'un côté que de l'autre ; & enfin de coudre le dernier rang d'un côté ſur le dernier rang de l'autre côté.

Enſuite il faut prendre la plaque : on commence par le côté où l'on a mis du friſé, & l'on coud de ſuite comme l'on a fait pour le devant, toujours en retournant la treſſe à la fin de chaque rang ; il ne faut pas preſſer les rangs autant que ſur le devant. Vous ne devez poſer chaque rang que ſur la fin de chaque petit corps de rangs, en allant toujours juſqu'au devant en fer à cheval, enſorte que cela finiſſe juſqu'à une paſſée ou deux rangs de devant, qui en feront la fermeture. Ainſi finit la monture de la *perruque*.

Il faut enſuite faire allumer un réchaud de charbon, le couvrir de cendres, & y mettre un fer à paſſer fait pour cet uſage : ce fer a à-peu-près la forme de la moitié d'un fer à friſer ; les uns en ont de faits en marteau, les autres en une eſpece de boulon : il n'y a point de regle là-deſſus. On fait chauffer ce fer de façon qu'il ne puiſſe brûler les cheveux ; on commence par le bas en prenant deux rangs à deux rangs. On a de l'eau dans un pot, où l'on trempe deux doigts que l'on applique depuis la treſſe juſqu'à la friſure, & même juſque ſur la friſure ſi elle ſe trouve trop haute : on va de même juſqu'à la tempe ; enſuite l'on prend un peu de cheveux que l'on renverſe ſur les côtés : on fait de même meche par meche juſqu'au milieu du devant, en revenant toujours en avant juſqu'au bord du front ; & quand on eſt arrivé au milieu du bord du front, on partage le petit bout des treſſes que l'on nomme *étoiles*, en deux, l'un à droite & l'autre à gauche, c'eſt ce qui lui fait faire l'étoile. Enſuite on étend un papier double ſur toutes les parties que l'on a paſſées : on l'arrête avec des pointes de façon à ne ſe point défaire ſur les genoux ; on paſſe alors l'autre de même, avec l'attention de ne point baiſſer la friſure des cheveux courts. Quand elle eſt un peu re-

froidie, il faut la paſſer aux ciſeaux; on la met de côté ſur les genoux, & l'on commence d'abord par les deux tournans, en coupant les pointes également toujours en deſcendant, & enſuite on retranche la longueur d'un pouce: on ſuit de même en deſcendant juſqu'à la moitié de la *perruque*. On remet les côtés en boucle; on ratache le papier; & l'on paſſe l'autre côté, le devant & la tempe demandent plus d'attention. Il faut les couper de pluſieurs façons; au commencement c'eſt en deſcendant comme le quarré, & puis en long deux rangs à deux rangs, en commençant du côté du bord du front en coulant en arriere, où il faut qu'ils ſoient toujours plus longs; & puis il faut les dégarnir légerement, de façon qu'en peignant le devant & les tempes, les cheveux ne pelotent point, & s'arrangent au coup de peigne.

Il faut enſuite démonter l'ouvrage, & bien éplucher tous les fils. On y paſſe une ſoie forte depuis le coin du bord du front juſqu'au commencement du cordonnet. Cette ſoie ſert à ramener le bord en-dedans, & à le faire mieux coler. Il faut coudre à petits points, & ſerrer doucement, pour qu'il n'y ait point de froncement & de plis. Il faut travailler l'autre côté également, & puis frapper le bord avec un marteau pour le rabaiſſer; puis on retond le deſſus de la tête, & on repaſſe le fer doucement le long de la bordure. S'il y a quelques cheveux qui ſoient rétifs, on prend un bout de chandelle, que l'on frotte légerement deſſus; on trempe les doigts dans l'eau, on les paſſe ſur ces cheveux, & enſuite on les ſerre juſqu'à ce que l'on les ait entierement couchés & domptés. Il faut connoître le point juſte de chaleur du fer; car s'il eſt trop chaud, il rouſſit & brûle, s'il ne l'eſt point aſſez, il ne dompte point les cheveux, & ne les couche point. Cela fait, il faut prendre de l'huile & de la pommade, les bien marier enſemble, en bien humecter la *perruque*, & paſſer enſuite un grand peigne partout dans les cheveux, obſervant de peigner le devant & la tempe dans leur centre. Après quoi on peigne bien à fond toute la *perruque*. Si l'on n'en eſt point preſſé, il eſt plus à propos de la laiſſer repoſer un jour ou deux, remiſe avec attention dans ſes boucles.

On fera la monture d'une *perruque* nouée comme celle du bonnet dont nous venons de parler. Il faut obſerver la même régularité pour les treſſes. Les tournants n'étant point ſi longs, & ne marquant que la face, il faut qu'ils ne ſoient point plus garnis que les autres ne l'ont été, juſqu'à la face. *Voyez* dans nos *Planches* la meſure de la *perruque* nouée.

Il faut obſerver de ſuivre la même régularité pour le corps, treſſant les trois premiers à ſimple tour. Les deux qui ſont ſur le 9 doivent être à corps garni, & ce qui eſt étagé derriere, doit être le plus garni. Ce que l'on appelle *étage*, eſt le paquet qui eſt le plus court derriere. Après il s'en trouve 3 ſur le 8, le 7 & le 6. Il faut diminuer la garniture à proportion, comme nous avons dit plus haut, obſervant que quand on eſt arrivé au rang qui eſt ſur le 4, il faut faire l'étage de derriere plus fin, & toujours en montant aux courts & plus fins, par-derriere.

Le devant doit être treſſé. Les bords du front & l'étoile travaillés à l'ordinaire. Au lieu de mettre les rangs juſqu'au milieu du derriere où eſt poſé le cordonnet, on y met le boudin qui doit occuper à-peu-près cette largeur. Enſuite on place les nœuds qui doivent à-peu-près être de la même largeur de chaque côté. On fait une treſſe, que l'on appelle *treſſe ſur boucle*. On en prépare communément 14 ou 15 rangs. La longueur du premier rang doit aller juſqu'à la premiere raie. On va toujours en remontant d'une raie. Voilà à-peu-près la conduite qu'il faut tenir. Il faut commencer le premier rang ſur le 10 & en faire un, un peu garni. Enſuite le ſecond prend le 9. On fait une paſſée, & puis une paſſée du 10. On quitte le 10, on en fait une ſur le 9 ſeul, & ſur le 9 & le 8, & ainſi de même juſqu'à l'1. On prend pour le former le toupet, la tête des cheveux tirés, & qui trop courts pour venir ſont reſtés dans la carde. On y ajoute des cheveux friſés épointés à la longueur du 2. On les mêle, on les retire à pluſieurs fois & les remêle. Il faut 3 ou 4 aunes de ces treſſes, que l'on appelle *toupet de derriere*.

Il ne faut point qu'elles ſoient treſſées ſerrées, mais très-fin. Le nœud & la boucle ſe treſſent de ſuite, & de la garniture du bas; pour le tournant d'un bonnet, pour le nœud, il en faut deux ou trois rangs de la longueur de la meſure que nous avons indiquée, & pour la boucle, à-peu-près une demi-aune. Voilà tout ce qui regarde la treſſe.

Préſentement il nous reſte à parler de la monture. Il faut monter le bord du front, l'étoile & les tournans. Enſuite on monte les nœuds au bout des tournans. On les laiſſe paſſer, comme nous avons dit, pour la boucle. Puis il faut prendre les corps de rangs; le premier étant ſur le 7, il faut le placer au fil du 6 du tournant; en obſervant de le poſer dans chaque eſpace où ſont les fils que nous appellons *hoches*, comme nous l'avons dit. Il eſt à-propos que les rangs d'une *perruque* nouée faſſent un peu le dos d'âne, en rabaiſſant la fin des rangs toujours en bas; cela donne de la grace. L'on monte enſuite les devants à l'ordinaire. Après on monte la boucle, obſervant de laiſſer un petit eſpace de chaque côté entre elle & les nœuds; cela ſert à faire une pincée de chaque côté, ſi la *perruque* ſe trouve trop large. Enſuite l'on monte le deſſus des boucles. Chaque rang ne doit être ſéparé que par un très-petit eſpace. Arrivé juſqu'au ruban large, on monte le toupet; voici comment on s'y prend. Il faut tenir la tête de côté ſur les genoux, poſer le premier rang, au bout du premier rang de devant; le coudre en deſcendant juſque ſur le dernier rang de deſſus des boucles, & en ajouter 5 ou 6 de chaque côté, de façon qu'il ſe trouve une ſéparation d'un doigt. On commence par le bas à coudre dans cette ſéparation, toujours ſans couper la même treſſe du toupet, allant & revenant & bien près, juſqu'à ce que l'on ait atteint le devant. Ainſi finit la monture de la *perruque* dont il s'agit.

Montée, on la paſſe aux ciſeaux & au fer, comme nous avons dit plus haut, à la réſerve du toupet, que l'on ſépare par le milieu. La petite raie du ruban guide pour cela. En faiſant l'ouverture, on renverſe à droite & à gauche les cheveux du toupet ſur le bout des corps de rangs; on paſſe le fer dans le milieu pour les maintenir; puis on les épointe, & on les paſſe aux ciſeaux pour les mettre de la longueur des rangs.

Nous allons maintenant dire un mot de la *perruque* quarrée, ou *perruque* de palais. Voici la meſure que nous allons ſuivre, en commençant par les tournans. *Voyez* dans nos *Planches* la meſure de cette *perruque*.

Il faut treſſer ces *perruques* quarrées, comme on a treſſé la *perruque* nouée; la monture étant faite de même, il faut la monter de même, obſervant que les tournans arrivent juſqu'à l'endroit où finiſſent les nœuds de la nouée. On laiſſe le même eſpace pour la boucle; du reſte on monte, on dreſſe, comme nous l'avons dit de la *perruque* nouée.

Nous avons oublié de parler de la longueur que l'on donne ordinairement au boudin. La *perruque* étant ſur le 12, le boudin peut ſe mettre ſur le 10 ou le 11.

La préparation ſe fait d'ordinaire moitié cheveux & moitié crin.

Il y a une ſorte de *perruque* que l'on appelle *à la brigadiere*. Il n'y a guere que les anciens militaires qui en

portent. La monture en eſt à-peu-près la même que celle des autres *perruques*. *Voyez* la meſure dans nos *Planches*.

Les tournans ici ſont treſſés comme ceux de la *perruque* nouée. Pour les corps de rangs longs, il faut qu'ils ſoient moins garnis ſur le derriere que ſur le devant; le 10 & le 9 ſont épointés pour être pris dans les cordons qui nouent le boudin; les autres, à commencer ſur le 8, ſeront garnis, comme le 6 ou 7, ſur le derriere d'un bonnet, & ſur la face de même. On monte les tournans comme ceux de la *perruque* nouée, en laiſſant les paſſées pour le boudin.

Il faut monter les rangs comme pour un bonnet. Mais au lieu de preſſer le derriere des rangs, comme à un bonnet, il faut plutôt les écarter, & finir le reſte comme dans les bonnets. Le boudin ſera de la longueur du 16, un à droite, & l'autre à gauche, ſe regardant. Voilà à-peu-près ce que l'on en peut dire. Nous finirons les ouvrages à monture pleine par la *perruque* des eccléſiaſtiques. *Voyez* la meſure dans nos *Planches*.

Cette *perruque* eſt ſur le 16; mais la longueur ordinaire n'eſt que le 9 ou le $9\frac{1}{2}$, c'eſt pourquoi nous y avons mis des demi-étages, c'eſt-à-dire, 1 & $\frac{1}{2}$, un 2 & un 2 & $\frac{1}{2}$, ainſi juſqu'à 9. La plaque ſe fait à-peu-près comme celle d'un bonnet.

Si on y veut une tonſure couverte, ce ſont des religieuſes qui les font au métier, & on les achete toute faites. Si l'on eſt dans un pays où l'on n'en trouve point, on peut en faire avec une treſſe fine, que l'on coud en tournant ou en croiſant, après l'avoir coupée à la hauteur de 3 lignes. Il y en a de quatre grandeurs; celles de ſoudiacres, des diacres, des prêtres, des évêques, & même des archevêques. Nous avons encore une treſſe que nous nommons *tour de tonſure*, qui ſe fait très-fine, à ſimple tour, & treſſée preſſée: quand on veut que ces *perruques* aillent au coup de peigne ſans boucle, il faut couper preſque toute la friſure.

Nous allons préſentement parler de la *perruque* à bourſe, qui eſt la plus moderne. On l'appelloit d'abord *perruque à la régence*, parce qu'elle fut inventée ſous la régence du duc d'Orleans, il n'y a pas plus de quarante ans. C'eſt celle qui imite le plus les cheveux; c'eſt pour cet ouvrage qu'on a inventé la monture à oreille. Cette monture eſt faite de la même façon que nous avons les cheveux plantés: je ne ſais comment on ne l'a pas imaginée plutôt, car la forme des cheveux l'indique aiſément. Nous en allons donner une idée par une meſure; mais c'eſt celle qui change le plus ſouvent. On la fait tantôt longue, tantôt courte, tantôt large, & tantôt étroite, ſelon l'idée & le goût. Pour en faire la monture, on ſe ſert d'une tête à tempes. On prend une demi-aune de ruban ou plus, ſelon la tête. On le plie par le milieu & l'on fait une raie avec de l'encre; puis on fiche une pointe dans le milieu de la raie à l'endroit de la tête où l'on veut poſer le ruban; on en fiche une ſeconde à-peu-près dans la liſiere à la diſtance de deux ou trois lignes. On releve le ruban vers la raie; l'on cloue une troiſieme & quatrieme pointes de chaque côté également; elles doivent être plus en arriere que celles que l'on a poſées d'abord. C'eſt ainſi qu'on forme la petite pointe de la *perruque*. Il faut enſuite mettre une pointe de chaque côté à deux pouces de diſtance de celle du milieu; on prend ſes dimenſions pour le front, comme nous l'avons déja dit. La mode la plus commune à préſent eſt de former une tempe, les cheveux étant communément plantés de cette maniere. Ceux qui les ont ainſi diſpoſés l'exigent, & ceux qui les ont autrement veulent qu'on l'imite. Pour former la longueur d'une face à la ſuite du front, il faut prendre communément la longueur d'une carte que l'on marque au ruban. Pour commencer la tempe, il faut poſer une pointe environ 2 pouces après le front en l'avançant au-deſſus de l'œil. Enſuite on tire le ruban en arriere, & l'on poſe une pointe où l'on a marqué la raie. On releve le ruban à la hauteur où l'on doit marquer l'oreille; après la meſure que l'on a priſe ſur la perſonne, & après avoir meſuré ſur la table où l'on fait la monture, on doit voir la hauteur. Il faut prendre garde que le ruban ne tombe ſur l'oreille, parce qu'en le ſerrant, cela peut bleſſer. Ayant éloigné le ruban juſqu'à l'extrémité de l'oreille, on le plie en deux, on le cloue avec une pointe, & on le rabat derriere l'oreille juſqu'au bas du col; on y met une pointe, & l'on en fait autant de l'autre côté. Il faut compaſſer avec attention les deux côtés pour qu'ils ſoient égaux, & que la *perruque* n'aille de travers. Enſuite on poſe les fils comme nous l'avons déja dit. Les pointes indiquent les droits à-peu-près où on doit les mettre. On place la coëffe, le ruban large & le tafetas, ainſi qu'il a été preſcrit. On peut faire auſſi des *perruques* à oreille ſans tête à tempes. On y en ajoute avec des cartes que l'on coupe. Cela dépend du goût & de l'idée de l'ouvrier; ce qui convient à l'un, ne convient pas toujours à un autre. *Voyez* dans nos *Planches* la meſure de la *perruque* à bourſe.

En commençant par les corps des rangs, il faut que les 2 & 3 premiers rangs ſoient treſſés un peu garnis à ſimple tour. Au bout de ces rangs on peut y mettre la longueur de 2 pouces de cheveux liſſes environ une demi-aune; c'eſt ce que l'on appelle *derriere de bourſes*. Il faut y paſſer une paſſée de cheveux friſés entre un paquet plus court que les lais du rang que l'on treſſe derriere. Pour l'accommodage d'aujourd'hui il faut épointer tous les paquets, c'eſt-à-dire, mettre une paſſée plus courte que celle que l'on treſſe au bord du front. Ces *perruques*-ci, qui ne ſont point ouvertes ſur le front, comme celles que nous venons de décrire, s'appellent *bord de front à toupet*. Pour cet effet, il faut, dans le milieu du rang du bord de front, faire la largeur d'un pouce de treſſe à ſimple tour, fin & ſerré. On tient le bout plus court; on fait une étoile derriere, & 1 pouce ou 2 de treſſe ſur l'1 avec la tête plus longue & à ſimple tour. On la monte à-peu-près à l'ordinaire, commençant par les bords de front, l'étoile, les tournans, les corps de rangs & le devant, que l'on élargit, ou que l'on retrécit plus ou moins, ſelon que la mode ou les perſonnes l'exigent. Il le faut de la largeur du bout du doigt. On ne coud point les rangs de devant juſqu'à bord de front. Le bout que j'ai dit devoir être fait de la longueur d'un pouce ou deux, doit être couſu derriere l'étoile à la petite pointe. Il faut mettre le viſage de la tête devant ſoi, & coudre cette treſſe à la renverſe en zig-zag, bien près, au 4 ou 5 petits rangs. On monte la plaque de derriere. Il faut en avoir environ une aune où il y ait une paſſée de friſée. On finit le haut comme nous avons dit à la plaque du bonnet. On la paſſe au fer, comme nous l'avons dit des autres.

Pour la paſſer au ciſeau, la façon eſt différente, car pour l'accommodage d'aujourd'hui on les épointe. Autrefois ſi l'on eût vu travailler ainſi, on auroit cru la *perruque* perdue. Pour épointer, voici comme on s'y prend: la *perruque* étant ſur le 6, le 5 & le 4, on prend les deux premiers rangs; on commence par l'étage du 4: on a des ciſeaux à découper; on tient de la main gauche la pointe du cheveu, & le ciſeau de la main droite. On coupe légerement la pointe toujours en éfilant légerement juſqu'à la pointe du cheveu, & de même juſqu'à la fin du rang. On reprend enſuite ceux du 5, & l'on en fait autant juſqu'à l'1, & juſqu'au-devant, toujours de 2 rangs en 2 rangs, & jamais plus large que 2 lignes. Dans les

courts, ſur le bord du front, on les épointe preſque de paſſée en paſſée. C'eſt un ouvrage très-long & très-difficile; quelquefois un jour n'y ſuffit pas. Pour que les 2 côtés ſoient égaux, il faut une attention & une régularité infinie. Quelquefois on gâte un tiers des cheveux qui ſont à la *perruque*. On met auſſi des friſons ou favoris qui tombent ſur le col. On fait à-peu-près une demi-aune de treſſe ſur un paquet épointé, du 2, du 3 & du 4 enſemble, que l'on coud en zig-zag ſur le ruban qui ſe trouve au bas de l'oreille. La *perruque* épointée, on coule les ciſeaux en deſcendant, comme nous avons dit aux autres. Enſuite on la démonte, & l'on coud par-derriere une jarretiere du côté droit large du doigt, & de l'autre côté un autre bout de jarretiere avec une boucle d'acier. Il faut coudre cette jarretiere au bout du ruban bien ferme, afin qu'en ſerrant elle n'échappe point. Pour que la *perruque* ſerre également, il faut faire attention que la boucle ſe trouve juſte dans la foſſette du col. Ceci fait, on démonte la *perruque*, on paſſe la ſoie, & on repaſſe un peu le fer ſur les bords, comme nous avons dit: on la repeigne à fond, & tout eſt fini.

De la perruque nouée à oreille. La monture s'en fait à-peu-près de même qu'à la *perruque* à bourſe. *Voyez-en la meſure dans nos Planches.*

Une *perruque* nouée, telle que celle-ci, ſe fait communément avec un toupet, comme nous l'avons expliqué de la *perruque* à bourſe, excepté que le devant eſt de beaucoup plus étroit que le dernier corps de rangs, comme nous le marquons à la meſure. On peut faire auſſi un devant ouvert, comme nous l'avons dit en parlant d'une autre *perruque* nouée, toutes les treſſes ſe montent de même, à la reſerve des nœuds qui doivent être un peu longs de cheveux, puiſqu'on les monte plus haut. Il faut treſſer ces nœuds plus fins, & faire au moins une demi-aune de treſſe de ſuite de chaque côté, on coud en allant & venant. Si l'on veut que l'accommodage ſoit en groſſes boucles détachées, il faut l'épointer comme à la *perruque* à bourſe. Si on la veut toute peignée, on l'etage comme l'autre, on paſſe le fer & les ciſeaux comme aux *perruques* à bourſe; on la démonte; on ôte le fil; on paſſe la ſoie; on repaſſe le fer, & on la peigne à fond.

Des perruques quarrées à oreille. La monture eſt à-peu-près celle des *perruques* nouées, & la treſſe à-peu-près la même, hors le bas qui doit être plus garni. *Voyez la meſure dans nos Planches.*

Le 1^r^ tour juſqu'au 6 doit être treſſé légerement, le 2 doit l'être de même; mais depuis le 6 du premier juſqu'à la fin, ils doivent être de la même garniture que nous avons ſpécifiée à l'autre *perruque* quarrée. Les quatre petits rangs doivent être auſſi treſſés, un peu garnis, & le reſte comme le milieu d'une *perruque*. Quand les rangs ſont montés, on monte le boudin, les autres treſſes ſont les mêmes qu'aux autres *perruques*, on paſſe de même le fer & les ciſeaux. *Voyez dans nos Planches la meſure d'un bonnet à oreille.*

Il faut faire deux tournans de même un peu garnis depuis le 6 juſqu'au bout, & légers depuis le 5. Il faut que les quatre ou cinq premiers grands corps de rangs ſoient treſſés garnis; le reſte des grands autant ſur le devant que ſur le derriere, & les autres à proportion. Si l'on veut on peut faire un petit devant ouvert, mais d'ordinaire on les fait avec un toupet. Ces bonnets-ci ſe montent à-peu-près de même que les autres; on les épointe, on les coupe aux ciſeaux, & on les paſſe au fer comme la *perruque* à bourſe.

La différence qu'il y a entre une *perruque* à oreille & une autre, c'eſt que le ruban & la treſſe n'en avancent pas tant ſur les joues; il faut que ce ſoit les cheveux qui les couvrent, c'eſt pourquoi on les travaille plus au long. *Voyez dans nos Planches la meſure d'une perruque d'abbé à oreille, avec les étages & les demi-étages.* Les étages ne peuvent ſe ſuivre de trop près.

Cette *perruque* ſe monte & ſe treſſe comme les bonnets à oreille: on ſerre les rangs ſur l'oreille un peu plus que ſur le derriere. Si l'on veut une tonſure ouverte, il faut prendre une coëffe qui ne ſoit point finie derriere. En l'étendant ſur le devant de la tête, la coëffe s'ouvre derriere; quand on l'a au point que l'on veut, on paſſe un fil dans toutes les mailles, & on l'arrête en renouant les deux bouts enſemble, on paſſe enſuite les ciſeaux & le fer comme aux autres.

La *perruque* naturelle à oreille, dont on verra la meſure dans nos *Planches*, ſe treſſe comme les autres, le bas un peu garni; la monture eſt la même qu'aux autres *perruques* à oreille. Il faut obſerver que la plaque en eſt difficile à préparer; il en faut faire pluſieurs paquets; que ce ſoient des cheveux liſſes & naturels, & qu'elle ne tombe pas trop longue dans les friſés. A meſure que l'on fait des rangs, il faut en ôter un des courts & en remettre un plus long. Quand on a fini le rang, il faut commencer la plaque en faiſant de petits rangs ſur deux ou trois paquets, & les remettre toujours les uns dans les autres, ils en ſeront plus épointés; à meſure que l'on monte plus avant, il faut toujours en remettre de plus longs, pour que la plaque qui eſt déjà montée auprès du devant, retombe dans la ſeconde boucle du bas: à l'égard de la monture, du dégarniſſage, de la coupe aux ciſeaux, & du fer, c'eſt la même choſe qu'aux autres *perruques* à oreille.

Des perruques de femme, que l'on appelle communément chignon. Ce ſont les *perruques* les plus modernes, puiſqu'il n'y a pas plus de vingt ans que l'on en porte; elles ne ſe ſont perfectionnées, comme on les voit aujourd'hui, que depuis dix ans. La monture ſe fait à-peu-près comme une monture à oreille. Pour qu'elles aillent bien, il faut exactement ſe conformer à la maniere dont les perſonnes ont les cheveux plantés, puiſque l'on rejette deſſus les tempes & le toupet. Il faut communément que le front ſoit rond & étroit, la pointe un peu aiguë, & la tempe très-droite, le bas venant un peu de la joue & pointu, l'oreille point trop en arriere, la partie de derriere l'oreille très-rabattue. Enſuite on fait une avance au bas de l'oreille. Il ne faut point que le ruban ſoit ouvert, mais qu'il ſoit couſu comme aux montures fermes. On met un peu de bougran à la pointe du front de la largeur du doigt, de même qu'à la pointe de la tempe au bas de l'oreille on met du fil d'archal brûlé que l'on coud de la largeur de trois doigts, de la hauteur de tout le ruban: on ne met point de coëffe, on y coud un taffetas avec attention pour qu'il ne poche point, & on n'y met point de ruban large; pour la conduite on n'a point de meſure, on travaille avec des treſſes de ſuite, d'abord ſur le court qui eſt 1; les hauteurs les plus longues pour le bas ne paſſent point le 6. Nous avons dit que la friſure ſe friſe très-petite & toute roulée. Si l'on veut que le chignon ſoit tout à plein & tout bouclé, il faut coudre la valeur de deux aunes du 6, ſi la perſonne pour qui l'on travaille a le cou long, ſi elle ne l'a pas long le 5 ſuffit. Après le 2 on coud deux aunes de ſuite, & autant des autres juſqu'au plus court. On coud la plus courte à bord de front, & tournant on fait une face de la largeur de trois doigts, & on coud tous les rangs en pente pour faire la boucle en long. Les uns couſent le bas en fer à cheval, les autres le couſent droit; cette façon de coudre dépend de la façon d'accommoder: il faut en tout que les treſſes ſoient un peu garnies, le bas davantage, & montées les unes près des autres. Un chignon doit avoir

communément quinze aunes de treſſes. Le haut ſe finit à-peu-près comme la plaque: on paſſe ceci au ciſeau légerement, & le bord légerement au fer.

Voilà à-peu-près comme ſe fait un chignon plein. Il y en a en abbé, à la pareſſeuſe, d'autres avec deux boucles ſur l'oreille. Ceux d'abbés ſe font pour la monture comme nous avons dit: on fait derriere la valeur de deux ou trois boucles, & enſuite on prend des cheveux naturels de pluſieurs longueurs. Si l'on finit la briſure ſur le 4, on fait un 4 de cheveux naturels peu friſés, un 3 & un 2, & on en treſſe proportionnément pour faire les devans; on coud ſept à huit petits rangs de courts friſés; enſuite on a une treſſe faite avec des cheveux un peu longs & crêpés forts, que l'on treſſe & que l'on coupe de la longueur du doigt, & l'on en forme la face; on monte ces treſſes naturelles juſqu'en haut. Quand on a conſu les friſés, on a de ces treſſes crêpées, treſſées avec une paſſée de friſés, que l'on monte de même juſqu'au haut. Ce ſont ceux à la pareſſeuſe qui paroiſſent être friſés ſans l'être & qui gonflent le moins. On fait auſſi des favoris de boucles: les favoris ſont très-anciens. On les faiſoit autrefois comme une eſpece de croiſſant ſur le front, comme on le voit encore dans les anciens portraits des dames: pour faire ces favoris on faiſoit une treſſe de ſuite qui étoit ſur le 1 & le 2, que l'on montoit ſur un ruban noir que l'on attachoit aux cheveux en avant ou en arriere, ſelon qu'on vouloit qu'il avançât. Préſentement on fait de petites boucles que l'on met ſur les tempes; on les fait avec une treſſe faite d'une friſure ſemblable à celle du chignon, & on les monte ſur un fil d'archal brûlé, de la groſſeur d'une petite paille; ſi on les veut à droite, on les monte en tournant du côté droit, & de même à gauche: l'on plie le fil d'archal qui prend la forme que l'on veut, & on le coupe au bout où l'on peut attacher les épingles; on en fait de longues & de courtes que l'on place au-deſſus des oreilles & au-dedans, de façon qu'une femme peut avoir le chignon retrouſſé, & en mettant de ces boucles au bas des oreilles, on croit qu'elle a le bas de ſes cheveux friſés.

Il y a encore d'autres boucles qui ſervent pour les dames de cour; les jours des grandes fêtes elles en mettent quatre ou ſix; les deux plus longues ſe mettent ſur le derriere. Elles portent ordinairement trois quarrés. Il faut pour qu'elles faſſent bien le boudin, que ce ſoient des cheveux qui ne crêpent point, au contraire qu'ils ſoient liſſes & friſés naturellement; la friſure ſe fait, comme nous l'avons dit, de la friſure des boucles; les deux d'enſuite ſont de demi-aune, elles ſe poſent derriere les oreilles; les deux autres ſont d'un quart & demi, elles ſe poſent au-deſſus des oreilles: ces boucles ne ſe treſſent point; on enveloppe la tête avec un ruban que l'on noue ferme avec un fil fort, & on les attache par le ruban avec des épingles.

On a enſuite la cadenette; il faut avoir une coupe de cheveux longs & garnis ſans être tirés. Si elle eſt trop quarrée, il faut l'épointer pour qu'elle ſoit plus groſſe en haut qu'en bas. Il faut qu'elle ſoit treſſée gros & bien preſſé, & enſuite on la monte ſur un ruban pour un chignon de cheveux droits: pour le revers de la cadenette il faut au contraire qu'il ſoit long & quarré. On fait avec un ruban étroit une eſpece de rond; puiſque cette coëffure ne prend que derriere les faces, il ne faut ni pointe ni rien qu'une eſpece de calote; que le ruban ſoit doublé tout-au-tour pour y paſſer la cadenette, dont le bout doit ſortir par en haut, pour ſe cacher mieux ſous la garniture; on attache ſur le ruban un réſeau ſans le garnir de tafetas; on le treſſe garni & on le monte ſur réſeau.

Des tours qui alongent les cheveux aux gens de robe.

L'on ne peut guere donner de meſure de ces tours; les cheveux manquant aux uns dans un endroit, aux autres ailleurs. Il ne s'agit ici que d'une tête qui a aſſez de cheveux, & qui ne veut que les alonger. Si elle les a très-garnis derriere, l'ouvrage devient plus difficile, attendu qu'il faut que le bas ſoit encore plus garni que le haut. Je ſuppoſe que la perſonne ait les cheveux au 10 derriere, & qu'elle veuille ſon tour au 15, il faut prendre 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15; faire ſur le 15 un petit rang de la largeur de trois doigts, & un peu garni; on fait enſuite une meſure de la longueur d'une oreille à l'autre. Suppoſez que la largeur du papier ſoit de la longueur marquée dans nos *Planches*, voici comme l'on fait.

9 10 11 12 13 14 15 | 15 14 13 12 11 10 9.

On travaille à trois ſoies; dans le milieu où il y a une raie, on met un fil, puis l'on continue le 15, le 14, & ainſi des autres. Avec les petits on a 2 ſur 15, & 1 ſur chaque rang par les longs juſqu'au 11; enſuite on coud tous les rangs enſemble, comme nous le dirons après. Si l'on veut un tour en plein pour garnir depuis le haut de la tête juſqu'au bas, il faut faire une meſure comme celle des tournans, mais l'engager davantage. On treſſe les tournans juſqu'aux plus longs, & l'on met un fil ſans faire de ſéparation. Je ſuppoſe que la perſonne ait les cheveux épointés qui aillent au 16, on fait un tour ſur le 10.

La meſure que l'on verra dans nos *Planches* éclaircira la choſe. Quand ce ſont des cheveux épointés ſur le 16, voila la meſure qui convient pour faire un tour en plein, obſervant que ce n'en eſt que la moitié. Il faut que l'autre côté tienne enſemble ſans ſéparation, ſeulement par un fil que l'on met dans la treſſe pour marquer le milieu; on coud tous les rangs les uns ſur les autres, en ordre comme la meſure l'indique; enſuite on y coud un cordonnet ou une corde à boyau, & l'on fait une eſpece d'œillet avec la ſoie; on paſſe le cordonnet dedans, & on l'arrête après avoir bien pris ſes dimenſions pour la groſſeur de la tête, puis on borde avec un ruban noir pour que les bouts des têtes de cheveux ne débordent point, & on poſe en élevant les cheveux on paſſe les cheveux du tour deſſous en faiſant paſſer ſes cordonnets ſur la tête, & tirant le tout en devant. On peigne les cheveux par-deſſus, & on ne voit rien-du-tout. On peut coucher avec; on le friſe avec les cheveux, & on ne l'ôte que pour peigner à fond.

Il y a encore des tours pour les faces, que l'on fait à-peu-près comme celui que nous venons de marquer juſqu'à 9; on met de même un cordonnet en haut, & par le bas deux autres cordons que l'on noue derriere: il faut pourtant après les friſés y treſſer des cheveux droits, & l'on peut, en peignant en arriere, cacher les deux cordons dont nous venons de parler.

Il y a des demi-perruques à mettre par-deſſus les cheveux, quelque quantité que l'on en ait. On fait une monture, comme nous venons de dire pour les *perruques* à bourſe. On travaille la face de même excepté que l'on emploie ſeulement un demi-travers de doigt de liſſes, treſſés à ſimple tour, puis un rang des mêmes liſſes auſſi-bien garni, que l'on coud en cercle juſqu'à l'endroit où l'on a fini d'attacher le ruban large; on commence depuis le coin d'une oreille en remontant juſqu'au milieu de la raie du ruban large, & redeſcendant de même juſqu'à l'autre oreille, après quoi on repliſſe tous les rangs, on monte le vuide de liſſe juſqu'au devant, comme aux autres *perruques*; on paſſe aux ciſeaux & au fer: après avoir fini on coupe les réſeaux tout auprès du rang dont nous venons de parler; pour-lors il

ne reſte que la face & quelque peu de liſſes pour couvrir les cheveux : on ſe ſert de deux cordons qui ſervent à ſerrer derriere.

On fait auſſi des tempes de toupet; après avoir pris ſes dimenſions on travaille comme pour une monture ; on monte le toupet de même, après avoir préparé le rang du bord de front, on fait d'autres petits rangs de la longueur du pouce, on y treſſe derriere de la plaque. Si la perſonne a des cheveux en bourſe, on la met longue ; ſi elle porte des cheveux ronds, on la met plus courte, comme celle d'un bonnet, après avoir paſſé au fer : on attache deux cordons de ſoie noirs; on ſerre derriere, comme nous l'avons dit pour la demi-*perruque*, ou bien on ſe ſert d'agraphes.

Voilà à-peu-près tout ce que l'on peut dire d'un art dont le travail eſt ſi ſubordonné à la fantaiſie. Qui ne riroit pas en effet de voir une perſonne maigre, à joues creuſes, à cou long, ſe faire accommoder bien court, bien en arriere, le derriere bien accompagné, & prendre toutes les précautions poſſibles pour ſe faire une tête de mort ?

Des perruques à deux queues. Elles ſont plus ordinaires dans les cours d'Allemagne qu'ailleurs. On ne pouvoit ſe préſenter devant le pere de la reine d'Hongrie d'aujourd'hui ſans ces deux queues; jeunes ou vieux, tous devoient en avoir. Ces coëffures ſe portent pour les grandes fêtes & pour les bals parés. Elles ſervent auſſi aux comédiens dans les rôles de princes tragiques. *Voyez-en la meſure dans nos Planches.*

Ces *perruques* ſe treſſent comme les *perruques* naturelles dont le derriere de la face iroit juſqu'à 12 ; & comme la meſure ne croiſe pas, on remplit le vuide avec la plaque qui ſert à faire les deux queues; le reſte ſe treſſe en diminuant & finit de ſe treſſer de même. Communément on y fait des devans à toupet, quoique l'on puiſſe y en ajuſter d'autres. La monture eſt celle d'une *perruque* à bourſe, & ſe termine de la même maniere. Il faut obſerver qu'en préparant les liſſes, il faut les faire épointées dans le bas pour que la queue aille en diminuant. Il eſt à propos que le bas friſe pour qu'il ſorte une boucle à l'extrémité des queues.

PERRUQUIER, ſ. m. (*Art Méch.*) celui qui fait des perruques & qui en fait négoce.

Comme l'uſage des perruques étoit rare autrefois en France, les *Perruquiers* reſterent long-tems ſans former de communauté ; mais à meſure que l'uſage en devint plus familier, on créa quarante-huit Barbiers-Baigneurs-Etuviſtes, *Perruquiers*, qui furent confirmés par des Arrêts du Conſeil des 11 Avril & 5 Mars 1634 ; au mois de Mars 1673, il s'en fit une nouvelle création de deux cens maîtres ; c'eſt cette communauté qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Les ſtatuts de ce corps, dreſſés au conſeil le 14 Mars 1674, & enregiſtrés en parlement le 17 Août ſuivant, contiennent 36 articles : les trois premiers concernent l'élection de ſix ſyndics & gardes, & reglent la quantité de voix néceſſaires pour cette élection.

Le 4. ordonne que les baſſins ſervant d'enſeignes aux *Perruquiers* ſeront blancs, pour les diſtinguer de ceux des Chirurgiens, qui doivent être jaunes.

Les 5, 6 & 7, parlent des viſites, des prevôts, ſyndics & gardes.

Les 8 articles ſuivans traitent des apprentifs, & de leur réception à maîtriſe.

Le 23. défend de ſe ſervir de la treſſeuſe de ſon confrere, ſans un congé par écrit.

Le 26. marque, à qui il appartient de convoquer les aſſemblées.

Le 29. leur donne le droit excluſif de vendre des cheveux, & défend à toutes autres perſonnes d'en vendre ailleurs qu'au bureau des *Perruquiers*.

Je ne rapporterai point les autres articles qui ne ſont que de diſcipline.

PERSAN, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le nom qu'on donne à des ſtatues d'hommes qui portent des entablemens. *Voyez* PERSIQUE, ORDRE.

PERSANES, DYNASTIES, (*Hiſt. de Perſe.*) les auteurs perſans comptent quatre dinaſties ou races des rois de Perſe ; 1°. la race des Piſchdadiens ; 2°. celle des Kianans ; 3°. celle des Eſchganiens ; 4°. celle des Schekkans.

Les Piſchdadiens ont pris leurs noms de *Piſch*, qui en perſan ſignifie *premier*, & de *dad* qui ſignifie *juſtice*, comme ſi les rois de cette race avoient été les plus anciens adminiſtrateurs de la juſtice. Le premier des trente-ſix rois de cette famille, eſt nommé par les hiſtoriens perſans *Caïoumarath ;* il civiliſa, diſent-ils, les peuples, & leur fit quitter une vie ſauvage, pour bâtir des maiſons & pour cultiver la terre.

La famille des Kianans donna neuf rois à la Perſe, dont le dernier eſt nommé par les mêmes hiſtoriens *Alskander ;* c'eſt Alexandre le Grand, à ce qu'ils prétendent.

La race des Eſchganiens eut vingt-cinq rois, dont les auteurs perſans nomment le premier *Schabus*, qui eſt le Sapor des Romains.

La race des Schekkans a produit trente-un rois, dont le dernier s'étant fait abhorrer de ſes ſujets par ſon gouvernement tyrannique, fournit aux Arabes & aux Mahométans le moyen de ſoumettre la Perſe à leur domination.

PERSE, LA, (*Géog. mod.*) grand royaume d'Aſie, borné au nord par la Circaſſie & la Géorgie ; au midi, par le golfe Perſique & la mer des Indes ; au levant, par les états du Mogol ; & au couchant, par la Turquie aſiatique.

Le Mont-Taurus la coupe par le milieu, à-peu-près comme l'Apennin coupe l'Italie, & il jette ſes branches çà & là dans diverſes provinces, où elles ont toutes des noms particuliers. Les provinces que cette montagne couvre du nord au ſud, ſont fort chaudes : les autres qui ont cette montagne au midi, jouiſſent d'un air plus tempéré.

Le terroir eſt généralement ſablonneux & ſtérile dans la plaine, mais quelques provinces ne participent point de cette ſtérilité. Il y a peu de rivieres dans toute la *Perſe*, & même il n'y en a aucune de bien navigable dans toute ſon étendue. La plus grande, qui porte quelques radeaux, eſt l'Aras, l'Araxes des anciens, qui coule en Arménie; mais ſi le terroir eſt ſec par le défaut de rivieres, les Perſans par leur travail & leur induſtrie, le rendent fertile dans une grande partie de l'empire.

Le climat de *Perſe* eſt admirable pour la vigne ; on y recueille d'excellent vin, du riz, des fruits, & des grains de toute eſpece, excepté du ſeigle & de l'avoine ; les melons y ſont d'une groſſeur extraordinaire, & d'un goût exquis. Dès qu'on a paſſé le Tigre en tirant vers ce royaume, on ne trouve que des roſes dans toutes les campagnes.

Les montagnes ſont remplies de gibier ; mais la plus grande partie du commerce conſiſte à élever une quantité prodigieuſe de vers à ſoie, dont on fait tous les ans plus de vingt mille balles de ſoie, chaque balle peſant deux cens ſeize livres. On en vend la plus grande partie en Turquie, dans les Indes, & aux Anglois & Hollandois qui trafiquent à Ormus. Une autre branche du commerce de la *Perſe*, conſiſte en magnifiques tapis, en toiles de coton, en étoffes d'or & d'argent, & en perles.

Les Perſans ſont d'une taille médiocre, maigres & ſecs, comme du tems d'Ammien Marcellin, mais forts & robuſtes. Ils ſont de couleur olivâtre, & ont

le poil noir ; leur vêtement eſt une tunique de coton ou de ſoie, large, qui deſcend juſqu'au gras de la jambe, & qu'ils ceignent d'une écharpe, ſur laquelle les gens très-riches mettent une belle ceinture. Ils ont ſous cette tunique quand ils ſortent, une veſte de ſoie de pluſieurs couleurs ; leurs chauſſes ſont de coton, faites comme des caleçons ; leurs ſouliers ſont pointus au bout, & ont le quartier fort bas. Ils ſe peignent les ongles d'une couleur orangée ; leur turban eſt de toile de coton fine, rayée, de différentes couleurs, & qui fait pluſieurs tours ; les grands du royaume portent des bonnets fourrés, ordinairement rouges. La coëffure de leurs prêtres eſt blanche, & leur robe eſt de la même couleur.

Les femmes opulentes ſont brillantes dans leur habillement; elles n'ont point de turban, mais leur front eſt couvert d'un bandeau d'or émaillé, large de trois doigts, & chargé de pierreries ; leur tête eſt couverte d'un bonnet brodé d'or, environné d'une écharpe très-fine, qui voltige & deſcend juſqu'à la ceinture ; leurs cheveux ſont treſſés, & pendent par derriere ; elles portent au col des colliers de perles; elles ne mettent point de bas, parce que leurs caleçons deſcendent juſqu'au-deſſous de la cheville du pié ; l'hyver elles ont des brodequins richement brodés ; elles ſe ſervent comme les hommes de pantoufles de chagrin ; elles peignent en rouge leurs ongles & le dedans des mains ; elles ſe noirciſſent les yeux avec de la tuthie, parce que les yeux noirs ſont les plus eſtimés en *Perſe*.

La dépenſe du ménage chez les Perſans eſt fort médiocre, pour la cave & la cuiſine ; la toile de coton dont les bourgeois s'habillent eſt à grand marché ; les meubles conſiſtent en quelques tapis ; le riz fait la nourriture de toute l'année ; le jardin fournit le fruit, & le premier ruiſſeau tient lieu de cave.

L'éducation conſiſte à aller à l'école pour y apprendre à lire & à écrire ; les metzides ou moſquées qui ſervent pour la priere, ſervent auſſi pour les écoles ; tout le monde écrit ſur le genou, parce qu'on n'a point en *Perſe* l'uſage des tables, ni des ſiéges ; le papier ſe fait de chiffons de coton ou de ſoie ; on unit ce papier avec une poliſſoire pour en ôter le poil.

La langue perſane tient beaucoup de l'arabe, s'apprend aiſément, & ſe prononce un peu du goſier ; mais la plûpart des Perſans apprennent avec leur langue celle des Turcs qui eſt familiere à la cour. Ils étudient encore dans leurs colleges l'Arithmétique, la Médecine, l'Aſtronomie, ou plutôt l'Aſtrologie.

Le royaume eſt un état monarchique, deſpotique; la volonté du monarque ſert de loi. Il prend le titre de *ſophi*, & en qualité de fils de prophete ; il eſt en même tems le chef de la religion. Les enfans légitimes ſuccedent à la couronne ; à leur défaut, on appelle les fils des concubines : s'il ne ſe trouve ni des uns, ni des autres, le plus proche des parens du côté paternel, devient roi. Ce ſont comme les princes du ſang, mais la figure qu'ils font eſt bien triſte ; ils ſont ſi pauvres, qu'ils ont de la peine à vivre. Les fils du ſophi ſont encore plus malheureux ; ils ne voient jamais le jour que dans le fond du ſerrail, d'où ils ne ſortent pas du vivant du roi. Il n'y a que le ſucceſſeur au trône qui ait ce bonheur ; & la premiere choſe qu'il fait, eſt de priver ſes freres de l'uſage de la vûe, en leur faiſant paſſer un fer rouge devant les yeux, pour qu'ils ne puiſſent aſpirer à la couronne.

Après le ſophi, les grands pontifes de la religion mahométane tiennent le premier rang à ſa cour ; ils ſont au nombre de quatre. Le premier pontife de *Perſe* s'appelle *ſadre-caſſa*, il eſt le chef de l'empire pour le ſpirituel, gouverne ſeul la conſcience du roi, & regle la cour & la ville d'Hiſpahan, ſelon les regles de l'alcoran. Il eſt tellement révéré, que les rois prennent ordinairement les filles des Sadres pour femmes; il commet le ſecond pontife pour avoir ſoin du reſte du royaume, & établit des vicaires dans toutes les villes capitales des provinces. On lui donne la qualité de Nabab, qui veut dire, vicaire de Mahomet & du roi.

Il y a ſix miniſtres d'état pour le gouvernement du royaume, & chacun a ſon département; on les appelle *rhona-dolvet*, c'eſt-à-dire les colonnes de l'empire. Le premier eſt le grand viſir, appellé *etmadoulet-itimad-ud-dewlet*, c'eſt-à-dire l'appui de la puiſſance ; il eſt le chancelier du royaume, le chef du conſeil, le ſur-intendant des finances, des affaires étrangeres, & du commerce ; toutes les gratifications & les penſions, ne ſe payent que par ſon ordre. Je ne parlerai point des autres colonnes de l'état Perſan ; c'eſt aſſez d'avoir nommé la principale.

L'uſage des feſtins publics eſt bien ancien en *Perſe*, puiſque le livre d'Eſther fait mention de la ſomptuoſité du banquet d'Aſſuérus ; ceux que le ſophi fait aujourd'hui par extraordinaire, ſont toujours ſuperbes, car on y étale ce qu'il y a de plus précieux dans ſa maiſon.

Toute la *Perſe* eſt pour ainſi dire du domaine du roi, mais ſes revenus conſiſtent encore en impôts extraordinaires, & en douanes qu'il afferme ; les deux principales, ſont celle du golfe Perſique, & celle de Ghilan ; ces deux douanes ſont affermées à environ 7 millions de notre monnoie. Les troupes de ſa maiſon qui montent à quatorze mille hommes, ſont entretenus ſur les terres du domaine ; celles qu'il emploie pour couvrir ſes frontieres, peuvent monter à cent mille cavaliers, qui ſont auſſi entretenus ſur le domaine. Le roi de *Perſe* n'a point d'infanterie reglée ; il n'a point non plus de marine ; il ne tiendroit qu'à lui d'être le maître du golfe d'Ormus, de la mer d'Arabie, & de la mer Caſpienne ; mais les Perſans déteſtent la navigation.

Leur religion eſt la mahométane, avec cette différence des Muſulmans, qu'ils regardent Ali, pour le ſucceſſeur de Mahomet ; au lieu que les muſulmans prétendent que c'eſt Omar. De-là naît une haine irréconciliable entre les deux nations. L'ancienne religion des mages eſt entierement détruite en *Perſe* ; on nomme ſes ſectateurs *gawes*, c'eſt-à-dire idolâtres ; ces gawes n'ont cependant point d'idoles, & mépriſent ceux qui les adorent ; mais ils ſont en petit nombre, pauvres, ignorans & groſſiers

Si la plûpart des princes de l'Aſie ont coutume d'affecter des titres vains & pompeux, c'eſt principalement du monarque Perſan, qu'on peut le dire avec vérité. Rien n'eſt plus plaiſant que le titre qu'il met à la tête de ſes diplomes ; il faut le tranſcrire ici par ſingularité.

» Sultan Uſſein, roi de *Perſe*, de Parthie, de Mé-
» die, de la Bactriane, de Chorazan, de Candahar,
» des Tartares Usbecks ; des royaumes d'Hircanie,
» de Draconie, de Parménie, d'Hidaſpie, de Sog-
» diane, d'Aric, de Paropamize, de Drawgiane,
» de Margiane & de Caramanie, juſqu'au fleuve In-
» dus : Sultan d'Ormus, de Larr, d'Arabie, de Su-
» ſiane, de Chaldée, de Méſopotamie, de Géor-
» gie, d'Arménie, de Circaſſie ; ſeigneur des mon-
» tagnes impériales d'Ararac, de Taurus, du Cau-
» caſe ; commandant de toutes les créatures, depuis
» la mer de Chorazan, juſqu'au golfe de *Perſe*, de
» la famille d'Ali, prince des quatre fleuves, l'Eu-
» phrate, le Tigre, l'Araxe & l'Indus ; gouverneur
» de tous les ſultans, empereur des muſulmans, re-
» jetton d'honneur, miroir de vertu, & roſe de dé-
» lices, *&c.*

La *Perſe* eſt ſituée entre le 79 & le 108^{d} de longitude, & entre le 25 & 42^{d} de latitude. On la diviſe

en

en treize provinces, dont ſix à l'orient, quatre au nord, & trois au midi.

Les ſix provinces à l'orient, ſont celles de Send, Makeran, Sitziſtan, Sabluſtan, Khoraſan, Eſtarabade.

Les quatre au nord ſont Maſanderan ou Tabriſtan; Schirvan, Adirbeitzan, Frak-Atzem, qui renferme Hiſpahan, capitale de toute la *Perſe*.

Enfin les trois provinces au midi, ſont Khuſiſtan, Farſiſtan ou Fars, & Kirman. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PERSES, *empire des*, (*Hiſt. anc. & mod.*) l'ancien empire des *Perſes* étoit beaucoup plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui la *Perſe*; car leurs rois ont quelquefois ſoumis preſque toute l'Aſie à leur domination. Xerxès ſubjugua même toute l'Egypte, vint dans la Grece, & s'empara d'Athènes; ce qui montre qu'ils ont porté leurs armes victorieuſes juſques dans l'Afrique, & dans l'Europe.

Perſépolis, Suze, & Ecbatane, étoient les trois villes où les rois de *Perſe* faiſoient alternativement leur réſidence ordinaire. En été ils habitoient Ecbatane, aujourd'hui Tabris ou Tauris, que la montagne couvre vers le ſud-oueſt contre les grandes chaleurs. L'hiver ils ſéjournoient à Suze dans le Suziſtan, pays délicieux, où la montagne met les habitans à couvert du nord. Au printems & en automne, ils ſe rendoient à Perſépolis, ou à Babylone. Cyrus, qui eſt regardé comme le fondateur de la monarchie des *Perſes*, fit néanmoins de Perſépolis, la capitale de ſon empire, au rapport de Strabon, *livre XV*.

Cette grande & belle monarchie, dura deux cens ſix ans ſous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. Cyrus régna neuf ans depuis la priſe de Babylone, c'eſt-à dire, depuis l'an du monde 3466, juſqu'en 3475, avant J. C. 525. Darius, dit Codomanus, fut vaincu par Alexandre le Grand en 3674, après ſix ans de regne; & de la ruine de la monarchie des *Perſes*, on vit naître la troiſieme monarchie du monde, qui fut celle de Macédoine dans la perſonne d'Alexandre.

La *Perſe*, après avoir obéi quelque tems aux Macédoniens, & enſuite aux Parthes, un ſimple ſoldat perſan, qui prit le nom d'*Artaxare*, leur enleva ce royaume vers l'an 226 de J. C. & rétablit l'*empire des Perſes*, dont l'étendue ne différoit guere alors de ce qu'il eſt aujourd'hui.

Nouſchirwan, ou Khoſroës le grand, qui monta ſur le trône l'an 531 de l'ere chrétienne, eſt un des plus grands rois de l'Hiſtoire. Il étendit ſon empire dans une partie de l'Arabie Pétrée, & de celle qu'on nommoit *Heureuſe*. Il reprit d'abord ce que les princes voiſins avoient enlevé aux rois ſes prédéceſſeurs; enſuite il ſoumit les Arabes, les Tartares, juſqu'aux frontieres de la Chine; les Indiens voiſins du Gange, & les empereurs grecs, furent contrains de lui payer un tribut conſidérable.

Il gouverna ſes peuples avec beaucoup de ſageſſe: zélé pour l'ancienne religion de la *Perſe*, ne refuſant jamais ſa protection à ceux qui étoient opprimés, puniſſant le crime avec ſévérité, & récompenſant la vertu avec une libéralité vraiment royale; toujours attentif à faire fleurir l'Agriculture & le Commerce, favoriſant le progrès des Sciences & des Arts, & ne conférant les charges de judicature qu'à des perſonnes d'une probité reconnue, il ſe fit aimer de tous ſes ſujets, qui le regardoient comme leur pere. Il eut un fils nommé *Hormizdas*, à qui il fit épouſer la fille de l'empereur des Tartares, & qui l'accompagna dans ſon expédition contre les Grecs.

Nouſchirwan, alors âgé de plus de 80 ans, voulut encore commander ſes armées en perſonne; il conquit la province de Mélitène; mais bien-tôt après, la perte d'une bataille où ſon armée fut taillée en pieces, le mit dans la triſte néceſſité de fuir pour la premiere fois devant l'ennemi, & de repaſſer l'Euphrate à la nage ſur un éléphant. Cette diſgrace précipita ſes jours; il profita des derniers momens de ſa vie pour dicter ſon teſtament; & ce teſtament le voici tel que M. l'abbé Fourmont l'a tiré d'un manuſcrit turc.

« Moi, Nouſchirwan, qui poſſede les royaumes » de *Perſe*, & des Indes, j'adreſſe mes dernieres paroles à Hormizdas mon fils aîné, afin qu'elles ſoient » pour lui une lumiere dans les ténebres, un chemin » droit dans les déſerts, une étoile ſur la mer de ce » monde.

» Lorſqu'il aura fermé mes yeux, qui déja ne peuvent plus ſoutenir la lumiere du ſoleil, qu'il monte » ſur mon trône, & que de-là il jette ſur mes ſujets » une ſplendeur égale à celle de cet aſtre. Il doit ſe » reſſouvenir que ce n'eſt pas pour eux-mêmes que » les rois ſont revêtus du pouvoir ſouverain, & qu'ils » ne ſont à l'égard du reſte des hommes, que comme » le ciel eſt à l'égard de la terre. La terre produira-» t-elle des fruits ſi le ciel ne l'arroſe?

» Mon fils, répandez vos bienfaits d'abord ſur vos » proches, enſuite ſur les moindres de vos ſujets. Si » j'oſois, je me propoſerois à vous pour exemple; » mais vous en avez de plus grands. Voyez ce ſoleil, » il part d'un bout du monde pour aller à l'autre; il » ſe cache & ſe remontre enſuite; & s'il change » de route tous les jours, ce n'eſt que pour faire du » bien à tous. Ne vous montrez donc dans une pro» vince que pour lui faire ſentir vos graces; & lorſ» que vous la quitterez, que ce ne ſoit que pour faire » éprouver à une autre les mêmes biens.

» Il eſt des gens qu'il faut punir, le ſoleil s'éclipſe: » il en eſt d'autres qu'il faut récompenſer, & il ſe re» montre plus beau qu'il n'étoit auparavant: il eſt » toujours dans le ciel; ſoutenez la majeſté royale: » il marche toujours, ſoyez ſans ceſſe occupé du ſoin » du gouvernement. Mon fils, préſentez-vous ſou» vent à la porte du ciel pour en implorer le ſecours » dans vos beſoins, mais purifiez votre ame aupara» vant. Les chiens entrent-ils dans le temple? Si vous » obſervez exactement cette regle, le ciel vous exau» cera; vos ennemis vous craindront; vos amis ne » vous abandonneront jamais; vous ferez le bonheur » de vos ſujets; ils feront votre félicité.

» Faites juſtice, réprimez les inſolens, ſoulagez le » pauvre, aimez vos enfans, protégez les Sciences, » ſuivez le conſeil des perſonnes expérimentées, éloi» gnez de vous les jeunes gens, & que tout votre » plaiſir ſoit de faire du bien. Je vous laiſſe un grand » royaume, vous le conſerverez ſi vous ſuivez mes » conſeils; vous le perdrez ſi vous en ſuivez d'au» tres ».

Nouſchirwan mourut l'an 578, & Hormizdas, qui lui ſuccéda, ne ſuivit point ſes conſeils. Après bien des concuſſions, il fut jugé indigne de ſa place, & dépoſé juridiquement, par le conſentement unanime de toute la nation aſſemblée. Son fils mis ſur le trône à ſa place, le fit poignarder dans ſa priſon: ce fils lui-même fut contraint de ſortir de ſon royaume, qui devint la proie d'un ſujet de Waranes, homme de grand mérite, mais qui fut enfin obligé de ſe réfugier chez les Tartares, qui l'empoiſonnerent.

Sur la fin du regne de Nouſchirwan, naquit Mahomet à la Mecque, dans l'Arabie Pétrée en 570. Bientôt profitant des guerres civiles des Perſans, il étendit chez eux ſa puiſſance & ſa domination. Omar ſon ſucceſſeur, pouſſa encore plus loin ſes conquêtes: Jédaſgird, que nous appellons *Hormizdas IV*. perdit contre ſes lieutenans à quelques lieues de Madaïn (l'ancienne Ctéſiphon des Grecs) la bataille & la vie. Les Perſans paſſerent ſous la domination

d'Omar plus facilement qu'ils n'avoient ſubi le joug d'Alexandre.

Cette ſervitude ſous les Arabes, dura juſqu'en 1258, que la Perſe commença à renaître ſous ſes propres rois. Haalou recouvra ce royaume par le ſuccès de ſes armes; mais au bout d'un ſiecle, Tamerlan, kan des Tartares, ſe rendit maître de la *Perſe*, l'an 1369, ſubjugua les Parthes, & fit priſonnier Bajazet I. en 1402. Ses fils partagerent entre eux ſes conquêtes, & cette branche régna juſqu'à ce qu'une autre dynaſtie de la faction du *mouton blanc*, s'empara de la *Perſe* en 1469.

Uſſum Caſſan chef de cette faction, étant monté ſur le trône, une partie de la *Perſe* flattée d'oppoſer un culte nouveau à celui des Turcs, de mettre Ali au-deſſus d'Omar, & de pouvoir aller en pélerinage ailleurs qu'à la Mecque, embraſſa avidement ce dogme que propoſa un perſan nommé *Xeque Aidar*, & qui n'eſt connu de nous que ſous le nom de *Sophi*, c'eſt-à-dire, *ſage*. Les ſemences de cette opinion étoient jettées depuis long-tems; mais Sophi donna la forme à ce ſchiſme politique & religieux, qui paroît aujourd'hui néceſſaire entre deux grands empires voiſins, jaloux l'un de l'autre. Ni les Turcs, ni les Perſans n'avoient aucune raiſon de reconnoître Omar & Ali pour ſucceſſeurs légitimes de Mahomet. Les droits de ces arabes qu'ils avoient chaſſés, devoient peu leur importer. Mais il importoit aux Perſans que le ſiége de leur religion ne fût pas chez les Turcs; cependant Uſſum Caſſan trouva bien des contradicteurs, & entre autres, Ruſtan qui fit aſſaſſiner Sophi en 1499. Il en réſulta d'étranges révolutions, que je vais tranſcrire de l'hiſtoire de M. de Voltaire, qui en a fait le tableau curieux.

Iſmaël fils de Xeque-Aidar, fut aſſez courageux & aſſez puiſſant, pour ſoutenir la doctrine de ſon pere les armes à la main; ſes diſciples devinrent des ſoldats. Il convertit & conquit l'Arménie, ſubjugua la *Perſe*, combattit le ſultan des Turcs Sélim I. avec avantage, & laiſſa en 1524 à ſon fils Tahamas, la *Perſe* puiſſante & paiſible. Ce même Tahamas repouſſa Soliman, après avoir été ſur le point de perdre ſa couronne. Il laiſſa l'empire en 1576 à Iſmaël II. ſon fils, qui eut pour ſucceſſeur en 1585 Scha-Abas, qu'on a nommé *le grand*.

Ce grand homme étoit cependant cruel; mais il y a des exemples que des hommes féroces ont aimé l'ordre & le bien public. Scha-Abas pour établir ſa puiſſance, commença par détruire une milice telle à-peu-près que celle des janiſſaires en Turquie, ou des ſtrelets en Ruſſie; il conſtruiſit des édifices publics; il rebâtit des villes; il fit d'utiles fondations; il reprit ſur les Turcs tout ce que Soliman & Sélim avoient conquis ſur la *Perſe*. Il chaſſa d'Ormus en 1622 par le ſecours des Anglois, les Portugais qui s'étoient emparés de ce port en 1507. Il mourut en 1629.

La *Perſe* devint ſous ſon regne extrêmement floriſſante, & beaucoup plus civiliſée que la Turquie; les Arts y étoient plus en honneur, les mœurs plus douces, la police générale bien mieux obſervée. Il eſt vrai que les Tartares ſubjuguerent deux fois la *Perſe* après le regne des kalifes arabes; mais ils n'y abolirent point les Arts; & quand la famille des Sophi régna, elle y apporta les mœurs douces de l'Arménie, où cette famille avoit habité long-tems. Les ouvrages de la main paſſoient pour être mieux travaillés, plus finis en *Perſe*, qu'en Turquie; & les Sciences y avoient de tous autres encouragemens.

La langue perſane plus douce & plus harmonieuſe que la turque, a été féconde en poéſies agréables. Les anciens grecs qui ont été les premiers précepteurs de l'Europe, ſont encore ceux des Perſans. Ainſi leur philoſophie étoit au ſeizieme & au dix-ſeptieme ſiecles, à-peu-près au même état que la nôtre. Ils tenoient l'Aſtrologie de leur propre pays, & s'y attachoient plus qu'aucun peuple de la terre. Ils étoient comme pluſieurs de nos nations, pleins d'eſprit & d'erreurs.

La cour de *Perſe* étaloit plus de magnificence que la Porte ottomane. On croit lire une relation du tems de Xerxès, quand on voit dans nos voyageurs, ces chevaux couverts de riches brocards, leurs harnois brillans d'or & de pierreries, & ces quatre mille vaſes d'or, dont parle Chardin, leſquels ſervoient pour la table du roi de *Perſe*. Les choſes communes, & ſur-tout les comeſtibles, étoient à trois fois meilleur marché à Iſpahan & à Conſtantinople, que parmi nous. Ce prix eſt la démonſtration de l'abondance.

Scha-Sophi, fils du grand Scha-Abas, mais plus cruel, moins guerrier, moins politique, & d'ailleurs abruti par la débauche, eut un regne malheureux. Le grand-mogol Scha-Géan enleva Candahar à la *Perſe*, & le ſultan Amurath IV. prit d'aſſaut Bagdat en 1638.

Depuis ce tems, vous voyez la monarchie perſane décliner ſenſiblement, juſqu'à ce qu'enfin la molleſſe de la dynaſtie des *ſophi*, a cauſé ſa ruine entiere. Les eunuques gouvernoient le ſerrail & l'empire ſous Muza-Sophi, & ſous Huſſein, le dernier de cette race. C'eſt le comble de l'aviliſſement dans la nature humaine, & l'opprobre de l'Orient, de dépouiller les hommes de leur virilité; & c'eſt le dernier attentat du deſpotiſme, de confier le gouvernement à ces malheureux.

La foibleſſe de Scha-Huſſein qui monta ſur le trône en 1694, faiſoit tellement languir l'empire, & la confuſion le troubloit ſi violemment par les factions des eunuques noirs & des eunuques blancs, que ſi Myrr-Weis & ſes Aguans, n'avoient pas détruit cette dynaſtie; elle l'eût été par elle-même. C'eſt le ſort de la *Perſe*, que toutes ſes dynaſties commencent par la force, & finiſſent par la foibleſſe. Preſque toutes les familles ont eu le ſort de Serdan-Pull, que nous nommons *Sardanapale*.

Ces Aguans qui ont bouleverſé la *Perſe* au commencement du ſiecle où nous ſommes, étoient une ancienne colonie de tartares, habitant les montagnes de Candahar, entre l'Inde & la *Perſe*. Preſque toutes les révolutions qui ont changé le ſort de ces pays-là, ſont arrivées par des tartares. Les Perſans avoient reconquis Candahar ſur le Mogol, vers l'an 1650 ſous Scha-Abas II. & ce fut pour leur malheur. Le miniſtere de Scha-Huſſein, petit-fils de Scha-Abas II. traita mal les Aguans. Myrr-Weis qui n'étoit qu'un particulier, mais un particulier courageux & entreprenant, ſe mit à leur tête.

C'eſt une de ces révolutions, où le caractere des peuples qui la firent, eut plus de part que le caractere de leurs chefs: car Myrr-Weis ayant été aſſaſſiné, & remplacé par un autre barbare nommé *Maghmud*, ſon propre neveu, qui n'étoit âgé que de dix-huit ans; il n'y avoit pas d'apparence que ce jeune homme pût faire beaucoup par lui-même, & qu'il conduiſît ſes troupes indiſciplinées de montagnards féroces, comme nos généraux conduiſent des armées réglées. Le gouvernement de Huſſein étoit mépriſé, & la province de Candahar, ayant commencé les troubles, les provinces du Caucaſe du côté de la Géorgie, ſe révolterent auſſi. Enfin, Maghmud aſſiégea Iſpahan en 1722; Scha-Huſſein lui remit cette capitale, abdiqua le royaume à ſes piés, & le reconnut pour ſon maître; trop heureux que Maghmud daignât épouſer ſa fille. Ce Maghmud crut ne pouvoir s'affermir qu'en faiſant égorger les familles des principaux citoyens de cette capitale.

La religion eut encore part à ces déſolations: les

Aguans tenoient pour Omar, comme les Perſans pour Ali; & Maghmud chef des Aguans, mêloit les plus lâches ſuperſtitions aux plus déteſtables cruautés. Il mourut en démence en 1725, après avoir déſolé la *Perſe*.

Un nouvel uſurpateur de la nation des Aguans, lui ſuccéda. Il s'appelloit *Aſzraff, ou Archruff, ou Echeref*; car on lui donne tous ces noms. La déſolation de la *Perſe* redoubloit de tous côtés. Les Turcs l'inondoient du côté de la Géorgie, l'ancienne Colchide. Les Ruſſes fondoient ſur ſes provinces, du nord à l'occident de la mer Caſpienne, vers les portes de Derbent dans le Shirvan, qui étoit autrefois l'Ibérie & l'Albanie.

Un des fils de Scha-Huſſeim, nommé Thamas, échappé au maſſacre de la famille impériale, avoit encore des ſujets fideles, qui ſe raſſemblerent autour de ſa perſonne vers Tauris. Les guerres civiles & les tems de malheur produiſent toujours des hommes extraordinaires, qui euſſent été ignorés dans des tems paiſibles. Le fils du gouverneur d'un petit fort du Khoraſan devint le protecteur du prince Thamas, & le ſoutien du trône, dont il fut enſuite l'uſurpateur. Cet homme qui s'eſt placé au rang des plus grands conquérans, s'appelloit *Nadir* (*Chah*).

Nadir ne pouvant avoir le gouvernement de ſon pere, ſe mit à la tête d'une troupe de ſoldats, & ſe donna avec ſa troupe au prince Thamas. A force d'ambition, de courage, & d'activité, il fut à la tête d'une armée. Il ſe fit appeller alors *Thamas Kouli-Kan*, le Kan eſclave de Thamas. Mais l'eſclave étoit le maître ſous un prince auſſi foible & auſſi efféminé que ſon pere Huſſeim. Il reprit Iſpahan & toute la *Perſe*, pourſuivit le nouveau roi Airaf juſqu'à Candahar, le vainquit, le prit priſonnier en 1729, & lui fit couper la tête après lui avoir arraché les yeux.

Kouli-Kan ayant ainſi rétabli le prince Thamas ſur le trône de ſes ayeux, & l'ayant mis en état d'être ingrat, voulut l'empêcher de l'être. Il l'enferma dans la capitale du Khoraſan, & agiſſant toujours au nom de ce prince priſonnnier, il alla faire la guerre au Turc, ſachant bien qu'il ne pouvoit affermir ſa puiſſance, que par la même voie qu'il l'avoit acquiſe. Il battit les Turcs à Érivan en 1736, reprit tout ce pays, & aſſura ſes conquêtes en faiſant la paix avec les Ruſſes. Ce fut alors qu'il ſe fit déclarer roi de *Perſe*, ſous le nom de *Scha-Nadir*. Il n'oublia pas l'ancienne coutume, de crever les yeux à ceux qui peuvent avoir droit au trône. Les mêmes armées qui avoient ſervi à déſoler la *Perſe*, ſervirent auſſi à la rendre redoutable à ſes voiſins. Kouli-Kan mit les Turcs pluſieurs fois en fuite. Il fit enfin avec eux une paix honorable, par laquelle ils rendirent tout ce qu'ils avoient jamais pris aux Perſans, excepté Bagdat & ſon territoire.

Kouli-Kan, chargé de crimes & de gloire, alla conquérir l'Inde, par l'envie d'arracher au Mogol, tous ces tréſors que les mogols avoient pris aux Indiens. Il avoit des intelligences à la cour du grand-mogol, & entr'autres deux des principaux ſeigneurs de l'empire, le premier viſir, & le généraliſſime des troupes. Cette expédition lui réuſſit au-delà de ſes eſpérances; il ſe rendit maître de l'empire, & de la perſonne même de l'empereur en 1739.

Le grand-mogol Mahamad ſembloit n'être venu à la tête de ſon armée, que pour étaler ſa vaine grandeur, & pour la ſoumettre à des brigands aguerris. Il s'humilia devant Thamas Kouli-Kan, qui lui parla en maître, & le traita en ſujet. Le vainqueur entra dans Delhi, ville qu'on nous repréſente plus grande & plus peuplée que Paris ou Londres. Il traînoit à ſa ſuite ce riche & miſérable empereur. Il l'enferma d'abord dans une tour, & ſe fit proclamer lui-même roi des Indes.

Quelques officiers mogols eſſayerent de profiter d'une nuit, où les Perſans s'étoient livrés à la débauche, pour prendre les armes contre leurs vainqueurs. Thamas Kouli-Kan livra la ville au pillage; preſque tout fut mis à feu & à ſang. Il emporta autant de tréſors de Delhi, que les Eſpagnols en prirent à la conquête du Méxique. On compte que cette ſomme monta pour ſa part à quatre-vingt-ſept millions & demi ſterling, & qu'il y en eut ſept millions & demi ſterling pour ſon armée. Ces richeſſes amaſſées par un brigandage de quatre ſiecles, ont été apportées en *Perſe* par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Perſans d'être long-tems les plus malheureux peuples de la terre. Elles y ſont diſperſées ou enſevelies pendant les guerres civiles, juſqu'au tems où quelque tyran les raſſemblera.

Kouli-Kan en partant des Indes pour retourner en *Perſe*, laiſſa le nom d'empereur à ce Mahamad qu'il avoit détrôné; mais il laiſſa le gouvernement à un vice-roi qui avoit élevé le grand-mogol, & qui s'étoit rendu indépendant de lui. Il détacha trois royaumes de ce vaſte empire, Cachemire, Caboul & Multan, pour les incorporer à la *Perſe*, & impoſa à l'Indouſtan un tribut de quelques millions. L'Indouſtan fut alors gouverné par le vice-roi, & par un conſeil que Thamas Kouli-Kan avoit établi. Le petit-fils d'Aurang-Zel garda le titre de roi des rois, & ne fut plus qu'un fantôme.

Thamas Kouli-Kan arrivé chez lui, donna la régence de la *Perſe* à ſon ſecond fils Neſralla Mirza, recruta ſon armée, & marcha contre les tartares Eusbegs, pour les châtier des déſordres qu'ils avoient commis dans le Khoraſan, pendant qu'il étoit occupé dans l'Inde. Il traverſa des déſerts preſque impraticables, & l'on crut qu'il y périroit infailliblement; mais il revint quelques mois après, amenant quantité d'Eusbegs qui avoient pris parti dans ſon armée, & il ſoumit dans ſon paſſage pluſieurs peuples inconnus même aux Perſans.

Cependant l'année ſuivante, qui étoit en 1742, les Arabes ſe ſouleverent de toutes parts, & défirent totalement ſes troupes. Obligé de faire la guerre par mer & par terre, & ne voulant pas toucher aux tréſors immenſes qu'il avoit apportés de l'Inde, il mit ſur toute la *Perſe* un nouvel impôt de ſept cens mille tomans (quatorze millions d'écus.) En même tems il fit publier, qu'ayant reconnu la religion des Sunnis pour la ſeule véritable, il l'avoit embraſſée, & qu'il déſiroit que ſes ſujets ſuiviſſent ſon exemple. Il ſe prépara à attaquer les Turcs, & mit en marche une partie de ſes troupes pour qu'elles ſe rendiſſent à Moſul, tandis que lui-même marcheroit à Vau, dans le deſſein d'attaquer les Turcs par deux différens côtés, & de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à Conſtantinople; mais le ſuccès ne répondit point à ſes eſpérances.

A peine s'étoit-il mis en marche, que les peuples de diverſes provinces perſanes ſe révolterent, ce qui l'obligea de retourner ſur ſes pas pour étouffer la rébellion. Mais le mécontentement étoit général; le feu de la révolte gagnoit par-tout. A meſure que Nadir (ou ſi vous voulez, Thamas Kouli-Kan) l'éteignoit d'un côté, il s'allumoit d'un autre. Ne pouvant courir dans toutes les provinces révoltées, il fit la paix avec les Turcs en 1746.

Enfin s'étant rendu de plus en plus odieux aux Perſans par ſes cruautés envers ceux dont la fidélité lui étoit ſuſpecte, il ſe forma contre lui une conſpiration ſi générale, qu'ayant été obligé de ſe ſauver d'Iſpahan, & ayant cru être plus en ſûreté dans ſon armée, ſes propres troupes ſe ſouleverent, & le maſſacrerent dans ſon camp. Il fut aſſaſſiné par Ali-Kouli-Kan, ſon propre neveu, comme l'avoit été Myrr-Weis, le premier auteur de la révolution. Ainſi à

péri cet homme extraordinaire à l'âge d'environ 59 ans, après avoir occupé le trône de *Perſe* pendant 12 ans.

Par la mort de cet uſurpateur, les provinces enlevées au grand-mogol lui ſont retournées; mais une nouvelle révolution a bouleverſé l'Indouſtan; les princes tributaires, les vice-rois ont ſecoué le joug; les peuples de l'intérieur ont détrôné le ſouverain, & l'Inde eſt encore devenue, ainſi que la *Perſe*, le théâtre de nouvelles guerres civiles. Enfin tant de dévaſtations conſécutives ont détruit dans la *Perſe* le commerce & les arts, en détruiſant une partie du peuple.

Pluſieurs écrivains nous ont donné l'hiſtoire des dernieres révolutions de *Perſe*. Le P. du Cerceau l'a faite, & ſon ouvrage a été imprimé à Paris en 1742. Nous avons vu l'année ſuivante l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan; mais il faut lire le voyage en Turquie & en Perſe par M. Otter & M. Fraſer, *the hiſtory of Nadir-Shah*. Ces deux derniers ont été eux-mêmes dans le pays, ont connu le Shah-Nadir, & ont converſé pour s'inſtruire avec des perſonnes qui lui étoient attachées; ils n'ont point eſtropié les noms perſans, parce qu'ils entendoient la langue; & quoiqu'ils ne ſoient pas d'accord en tout, ils ne different pas néanmoins dans les principaux faits. Il paroît par leurs relations, que l'auteur de l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan, a compoſé un roman de la naiſſance de Nadir, en le faiſant fils d'un pâtre ou d'un marchand de troupeaux, dont il vola une partie à ſon pere, les vendit, & s'aſſocia à une troupe de brigands pour piller les pélerins de Mached.

Nadir (Shah) naquit dans le Khoraſan. Son pere étoit un des principaux entre les Aſchars, tribu Turcomane, & gouverneur du fort de Kiélat, dont le gouvernement avoit été héréditaire dans ſa famille depuis long-tems. Nadir étant encore mineur quand ſon pere mourut, ſon oncle prit poſſeſſion du gouvernement, & le garda. Nadir obtint du Begler-Beg une compagnie de cavalerie, & s'étant diſtingué en diverſes occaſions contre les Eusbegs qu'il eut le bonheur de battre, le Begler-Beg l'éleva au grade de min-bacchi, ou commandant de mille hommes. Tel fut le commencement de ſa fortune. Enſuite il fut envoyé contre les Turcs, les vainquit, fut élevé au grade de lieutenant-général; & au commencement de l'année 1729, il parvint au généralat. Alors Chah Thamas prit tant de confiance en lui, qu'il lui abandonna entierement le gouvernement des affaires militaires.

M. Fraſer qui a demeuré pluſieurs années en *Perſe*, & qui a été ſouvent dans la compagnie du Shah Nadir, nous a tracé ſon portrait en 1743; & il paroît qu'il admiroit beaucoup cet homme extraordinaire.

« Le Shah Nadir, dit-il, eſt âgé d'environ 55 ans. » Il a plus de ſix piés de haut, & eſt bien proportionné, d'un tempérament très-robuſte, ſanguin, » avec quelque diſpoſition à l'embonpoint, s'il ne le » prévenoit pas par les fatigues. Il a de beaux yeux » noirs, bien fendus, & des ſourcils de même couleur. Sa voix eſt extrêmement haute & forte. Il boit » du vin ſans excès, mais il eſt très-adonné aux femmes dont il change ſouvent, ſans cependant négliger ſes affaires. Il va rarement chez elles avant onze » heures ou minuit, & il ſe leve à cinq heures du » matin. Il n'aime point la bonne chere; ſa nourriture » conſiſte ſur-tout en pillau, & autres mets ſimples; » & lorſque les affaires le demandent, il perd ſes repas, & ſe contente de quelques pois ſecs qu'il porte » toujours dans ſes poches, & d'un verre d'eau. » Quand il eſt en ſon particulier, qui que ce ſoit ne » peut lui envoyer de lettres, de meſſages, ni obtenir » audience.

» Il entretient par tout des eſpions. Il a de plus établi dans chaque ville un miniſtre nommé *hum calam*, » qui eſt chargé de veiller ſur la conduite du gouverneur, de tenir regiſtre de ſes actions, & de lui en » envoyer le journal par une voie particuliere. Très-» rigide ſur la diſcipline militaire, il punit de mort » les grandes fautes, & fait couper les oreilles à ceux » qui en commettent les plus légeres. Pendant qu'il » eſt en marche, il mange, boit & dort comme un ſimple ſoldat, & accoutume ſes officiers à la même rigueur. Il eſt ſi fort endurci à la fatigue, qu'on l'a vu » ſouvent dans un tems de gelée paſſer la nuit couché » à terre en plein air, enveloppé de ſon manteau, » & n'ayant qu'une ſelle pour chevet. Au ſoleil couchant, il ſe retire dans un appartement particulier, » où débarraſſé de toute affaire, il ſoupe avec trois » ou quatre de ſes favoris, & s'entretient familierement avec eux.

» Quelque tems après qu'il ſe fut ſaiſi de Shah Thamas, des gens attachés à la famille royale firent » agir la mere de Nadir, qui vint prier ſon fils de rétablir ce prince, ſur les aſſurances qu'elle lui donna » que pour reconnoître cet important ſervice, Shah » Thamas le feroit ſon généraliſſime à vie. Il lui demanda ſi elle le croyoit ſérieuſement? Elle ayant » répondu qu'oui: Si j'étois une vieille femme, repliqua-t-il, peut-être que je le croirois auſſi, mais » je vous prie de ne vous plus mêler d'affaire d'état. » Il a épouſé la ſœur cadette du Shah Huſſeïn, dont » on dit qu'il a une fille. Il a d'ailleurs de ſes concubines pluſieurs enfans, & deux fils d'une femme » qu'il avoit épouſée dans le tems de ſon obſcurité. » Quoique d'ordinaire il charge lui-même à la tête » de ſes troupes, il n'a jamais reçu la plus petite égratignure; cependant il a eu pluſieurs chevaux tués » ſous lui, & ſon armure ſouvent effleurée par des » bales ».

M. Fraſer ajoute qu'il a entendu dire & qu'il a vu lui-même pluſieurs autres choſes remarquables de ce prince, & propres à convaincre toute la terre qu'il y a peu de ſiecles qui aient produit un homme auſſi étonnant: cela ſe peut; mais à juger de cet homme ſingulier ſelon les idées de la droite raiſon, je ne vois en lui qu'un ſcélérat d'une ambition ſans bornes, qui ne connoiſſoit ni humanité, ni fidélité, ni juſtice, toutes les fois qu'il ne pouvoit la ſatisfaire. Il n'a fait uſage de ſa bravoure, de ſon habileté & de ſa conduite, que de concert avec ſes vues ambitieuſes. Il n'a reſpecté aucun des devoirs les plus ſacrés pour s'élever à quelque point de grandeur, & ce point étoit toujours au-deſſous de ſes deſirs. Enfin, il a ravagé le monde, déſolé l'Inde & la *Perſe* par les plus horribles brigandages; & ne mettant aucun frein à ſa brutalité, il s'eſt livré à tous les mouvemens furieux de ſa colere & de ſa vengeance, dans les cas mêmes où ſa modération ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

J'ai tracé l'hiſtoire moderne des *Perſes*; leur hiſtoire ancienne eſt intimement liée avec celle des Medes, des Aſſyriens, des Egyptiens, des Babyloniens, des Juifs, des Parthes, des Carthaginois, des Scythes, des Grecs & des Romains. Cyrus, le fondateur de l'*empire des Perſes*, n'eut point d'égal dans ſon tems en ſageſſe, en valeur & en vertu. Hérodote & Xénophon ont écrit ſa vie; & quoiqu'il ſemble que ce dernier ait moins voulu faire l'hiſtoire de ce prince, que donner ſous ſon nom l'idée d'un héros parfait, le fond de ſon ouvrage eſt hiſtorique, & mérite plus de croyance que celui d'Hérodote. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERSES, *Philoſophie des*, (*Hiſtoire de la Philoſop.*) Les ſeuls garans que nous ayons ici de l'hiſtoire de la Philoſophie, les Arabes & les Grecs ne ſont pas d'une autorité auſſi ſolide & auſſi pure qu'un critique

ſévere le deſireroit. Les Grecs n'ont pas manqué d'occaſions de s'inſtruire des lois, des coutumes, de la religion & de la philoſophie de ces peuples; mais peu ſinceres en général dans leurs récits, la haine qu'ils portoient aux Perſes les rend encore plus ſuſpects. Qu'eſt-ce qui a pu les empêcher de ſe livrer à cette fureur habituelle de tout rapporter à leurs idées particulieres? La diſtance des tems, la légereté du caractere, l'ignorance & la ſuperſtition des Arabes n'affoibliſſent guere moins leur témoignage. Les Grecs mentent par orgueil; les Arabes mentent par intérêt. Les premiers défigurent tout ce qu'ils touchent pour ſe l'approprier; les ſeconds pour ſe faire valoir. Les uns cherchent à s'enrichir du bien d'autrui, les autres à donner du prix à ce qu'ils ont. Mais c'eſt quelque choſe que de bien connoître les motifs de notre méfiance, nous en ſerons plus circonſpects.

De Zoroaſtre. *Zerdusht* ou *Zaradusht*, ſelon les Arabes, & *Zoroaſtre*, ſelon les Grecs, fut le fondateur ou le reſtaurateur de la Philoſophie & de la Théologie chez les *Perſes*. Ce nom ſignifie l'*ami du feu*. Sur cette étymologie on a conjecturé qu'il ne déſignoit pas une perſonne, mais une ſecte. Quoi qu'il en ſoit, qu'il n'y ait jamais eu un homme appellé *Zoroaſtre*, ou qu'il y en ait eu pluſieurs de ce nom, comme quelques-uns le prétendent, on n'en peut guere reculer l'exiſtence au-delà du regne de Darius Hiſtaſpe. Il y a la même incertitude ſur la patrie du premier Zoroaſtre. Eſt-il chinois, indien, perſe, medo-perſe ou mede? S'il en faut croire les Arabes, il eſt né dans l'Aderbijan, province de la Médie. Il faut entendre toutes les puérilités merveilleuſes qu'ils racontent de ſa naiſſance & de ſes premieres années; au reſte, elles ſont dans le génie des Orientaux, & du caractere de celles dont tous les peuples de la terre ont défiguré l'hiſtoire des fondateurs du culte religieux qu'ils avoient embraſſé. Si ces fondateurs n'avoient été que des hommes ordinaires, de quel droit eût-on exigé de leurs ſemblables le reſpect aveugle pour leurs opinions?

Zoroaſtre, inſtruit dans les ſciences orientales, paſſe chez les Iſlalites. Il entre au ſervice d'un prophete. Il y prend la connoiſſance du vrai Dieu. Il commet un crime. Le prophete, qu'on croit être Daniel ou Eſdras, le maudit; & il eſt attaqué de la lepre. Guéri apparemment, il erre; il ſe montre aux peuples, il fait des miracles; il ſe cache dans des montagnes; il en deſcend; il ſe donne pour un envoyé d'en-haut; il s'annonce comme le reſtaurateur & le réformateur du culte de ces mages ambitieux que Cambiſe avoit exterminés. Les peuples l'écoutent. Il va à Xis ou Ecbatane. C'étoit le lieu de la naiſſance de Smerdis, & le magianiſme y avoit encore des ſectateurs cachés. Il y prêche; il y a des révélations. Il paſſe de-là à Balch ſur les rives de l'Oxus, & s'y établit. Hiſtaſpe régnoit alors. Ce prince l'appelle. Zoroaſtre le confirme dans la religion des mages que Hiſtaſpe avoit gardée; il l'entraîne par des preſtiges; & ſa doctrine devient publique, & la religion de l'état. Il y en a qui le font voyager aux Indes, & conferer avec les brachmanes; mais c'eſt ſans fondement. Après avoir établi ſon culte dans la Bactriane, il vint à Suſe, où l'exemple du roi fut ſuivi de la converſion de preſque tous les courtiſans. Le magianiſme, ou plutôt la doctrine de Zoroaſtre ſe répandit chez les *Perſes*, les Parthes, les Bactres, les Choraſmiens, les Saiques, les Medes, & pluſieurs autres peuples barbares. L'intolérance & la cruauté du mahométiſme naiſſant n'a pu juſqu'à préſent en effacer toutes les traces. Il en reſte toujours dans la *Perſe* & dans l'Inde. De Suſe, Zoroaſtre retourna à Balch, où il éleva un temple au feu; s'en dit archimage, & travailla à attirer à ſon culte les rois circonvoiſins; mais ce zele ardent lui devint funeſte. Argaſpe, roi des Scythes, étoit très-attaché au culte des aſtres; c'étoit celui de ſa nation & de ſes aïeux. Zoroaſtre ne pouvant réuſſir auprès de lui par la perſuaſion, emploie l'autorité & la puiſſance de Darius. Mais Argaſpe indigné de la violence qu'on lui faiſoit dans une affaire de cette nature, prit les armes, entra dans la Bactriane, & s'en empara, malgré l'oppoſition de Darius, dont l'armée fut taillée en pieces. La deſtruction du temple patriarchal, la mort de ſes prêtres & celle de Zoroaſtre-même furent les ſuites de cette défaite. Peu de tems après Darius eut ſa revanche; Argaſpe fut battu, la province perdue recouverte, les temples conſacrés au feu relevés, la doctrine de Zoroaſtre remiſe en vigueur, & l'azur guſtaſp, ou l'édifice de Hyſtaſpe conſtruit. Darius en prit même le titre de grand-prêtre, & ſe fit appeller de ce nom ſur ſon tombeau. Les Grecs qui connoiſſoient bien les affaires de la *Perſe*, gardent un profond ſilence ſur ces événemens, qui peut être ne ſont que des fables inventées par les Arabes, dont il faudroit réduire le récit à ce qu'il y eut dans un tems un impoſteur qui prit le nom de Zoroaſtre déja révéré dans la *Perſe*, attira le peuple, ſéduiſit la cour par des preſtiges, abolit l'idolâtrie, & lui ſubſtitua l'ancien culte du feu, qu'il arrangea ſeulement à ſa maniere. Il y a auſſi quelqu'apparence que cet homme n'étoit pas tout-à-fait ignorant dans la médecine & les ſciences naturelles & morales; mais que ce fut une encyclopédie vivante, comme les Arabes le diſent, c'eſt ſûrement un de ces menſonges pieux auxquels le zele qui ne croit jamais pouvoir trop accorder aux fondateurs de religion, ſe détermine ſi généralement.

Des Guebres. Depuis ces tems reculés, les Guebres ont perſiſté dans le culte de Zoroaſtre. Il y en a aux environs d'Iſpahan dans un petit village appellé de leur nom *Gauradab*. Les Muſulmans les regardent comme des infideles, & les traitent en conſéquence. Ils exercent-là les fonctions les plus viles de la ſociété; ils ne ſont pas plus heureux dans la Commanie; c'eſt la plus mauvaiſe province de la *Perſe*. On les y fait payer bien cher le peu d'indulgence qu'on a pour leur religion. Quelques-uns ſe ſont réfugiés à Surate & à Bombaye, où ils vivent en paix, honorés pour la ſainteté & la pureté de leurs mœurs, adorant un ſeul Dieu, priant vers le ſoleil, révérant le feu, déteſtant l'idolatrie, & attendant la réſurection des morts & le jugement dernier. *Voyez l'article* GUEBRES *ou* GAURES.

Des livres attribués à Zoroaſtre. De ces livres le zend ou le zendaveſta eſt le plus célebre. Il eſt diviſé en deux parties; l'une comprend la liturgie ou les cérémonies à obſerver dans le culte du feu; l'autre preſcrit les devoirs de l'homme en général, & ceux de l'homme religieux. Le zend eſt ſacré; & les ſaintes Ecritures n'ont pas plus d'autorité parmi les Chrétiens, ni l'alcoran parmi les Turcs. On penſe bien que Zoroaſtre le reçut auſſi d'en-haut. Il eſt écrit en langue & en caracteres *perſes*. Il eſt renfermé dans les temples; il n'eſt pas permis de le communiquer aux étrangers; & tous les jours de fêtes les prêtres en liſent quelques pages aux peuples. Thomas Hyde nous en avoit promis une édition; mais il ne s'eſt trouvé perſonne même en Angleterre qui ait voulu en faire les frais.

Le zend n'eſt point un ouvrage de Zoroaſtre; il faut en rapporter la ſuppoſition au tems d'Euſebe. On y trouve des pſeaumes de David; on y raconte l'origine du monde d'après Moyſe; il y a les mêmes choſes ſur le déluge; il y eſt parlé d'Abraham, de Joſeph & de Salomon. C'eſt une de ces productions telles qu'il en parut une infinité dans ces ſiecles où toutes les ſectes qui étoient en grand nombre, cherchoient à prévaloir les uns ſur les autres par le titre

d'ancienneté. Outre le zend, on dit que Zoroaſtre avoit encore écrit dans ſon traité quelques centaines de milliers de vérités ſur différens ſujets.

Des oracles de Zoroaſtre. Il nous en reſte quelques fragmens qui ne font pas grand honneur à l'anonyme qui les a fabriqués ; quoiqu'ils ayent eu de la réputation parmi les platoniciens de l'école d'Alexandrie, c'eſt qu'on n'eſt pas difficile ſur les titres qui autoriſent nos opinions. Ces philoſophes n'étoient pas fâchés de retrouver quelques-unes de leurs idées dans les écrits d'un ſage auſſi vanté que Zoroaſtre.

Du mage Hyſtaſpe. Cet Hyſtaſpe eſt le pere de Darius; il ſe fit chef des mages. Il y eut là-dedans plus de politique que de religion. Il doubla ſon autorité ſur les peuples en réuniſſant dans ſa perſonne les titres de pontife & de roi. L'inconvénient de cette réunion, c'eſt qu'un ſeul homme ayant à ſoutenir deux grands caracteres, il arrive ſouvent que le roi deshonore le pontife, ou que le pontife rabaiſſe le roi.

D'Oſtanès ou d'Otanès. On prétend qu'il y eut pluſieurs mages de ce nom, & qu'ils donnerent leur nom à la ſecte entiere qui en fut appellée *oſtanite.* On dit qu'Oſtanès ou Otanès cultiva le premier l'Aſtronomie chez les *Perſes.* On lui attribue un livre de chimie. Ce fut lui qui initia Démocrite aux myſteres de Memphis. Il n'y a que le rapport des tems qui contrediſe cette fable.

Du mot mage. Ceux qui le dérivent de l'ancien mot *mog*, qui dans la *Perſe* & dans la Médie ſignifioit *adorateur* ou *prêtre du feu*, en ont trouvé l'étymologie la plus vraiſſemblable.

De l'origine du magianiſme. Cette doctrine étoit établie dans l'empire de Babylone & d'Aſſyrie, & chez d'autres peuples de l'orient long-tems avant la fondation des *Perſes.* Zoroaſtre n'en fut que le reſtaurateur. Il faut en conclure de-là l'extrême ancienneté.

Du caractere d'un mage. Ce fut un théologien & un philoſophe. Un mage naiſſoit toujours d'un autre mage. Ce fut dans le commencement une ſeule famille peu nombreuſe qui s'accrut en elle-même ; les peres ſe marioient avec leurs filles, les fils avec leurs meres, les freres avec leurs ſœurs. Epars dans les campagnes, d'abord ils n'occuperent que quelques bourgs ; ils fonderent enſuite des villes, & ſe multiplierent au point de diſputer la ſouveraineté aux monarques. Cette confiance dans leur nombre & leur autorité les perdit.

Des claſſes des mages. Ils étoient diviſés en trois claſſes. Une claſſe infime attachée aux ſervices des temples ; une claſſe ſupérieure qui commandoit à l'autre ; & un archimage qui étoit le chef de toutes les deux. Il y avoit auſſi trois ſortes de temples; des oratoires où le feu étoit gardé dans une lampe ; des temples où il s'entretenoit ſur un autel ; & une baſilique, le ſiege de l'archimage, & le lieu où les adorateurs alloient faire leurs grandes dévotions.

Des devoirs des mages. Zoroaſtre leur avoit dit: Vous ne changerez ni le culte, ni les prieres. Vous ne vous emparerez point du bien d'autrui. Vous fuirez le menſonge. Vous ne laiſſerez entrer dans votre cœur aucun deſir impur; dans votre eſprit aucune penſée perverſe. Vous craindrez toute ſouillure. Vous oublierez l'injure. Vous inſtruirez les peuples. Vous préſiderez aux mariages. Vous fréquenterez ſans ceſſe les temples. Vous méditerez le zendaveſta: ce ſera votre loi, & vous n'en reconnoîtrez point d'autre: & que le ciel vous puniſſe éternellement, ſi vous ſouffrez qu'on le corrompe. Si vous êtes archi-mage, obſervez la pureté la plus rigoureuſe. Purifiez-vous de la moindre faute par l'ablution. Vivez de votre travail. Recevez la dixme des peuples. Ne ſoyez ni ambitieux, ni vain. Exercez les œuvres de la miſéricorde; c'eſt le plus noble emploi que vous puiſſiez faire de votre richeſſe. N'habitez pas loin des temples, afin que vous puiſſiez y entrer ſans être apperçu. Lavez vous ſouvent. Soyez frugal. N'approchez point de votre femme les jours de ſolemnité. Surpaſſez les autres dans la connoiſſance des ſciences. Ne craignez que Dieu. Reprenez fortement les méchans: de quelque rang qu'ils ſoient, n'ayez aucune indulgence pour eux. Allez porter la vérité aux ſouverains. Sachez diſtinguer la vraie révélation de la fauſſe. Ayez toute confiance dans la bonté divine. Attendez le jour de ſa manifeſtation; & ſoyez-y toujours préparé. Gardez ſoigneuſement le feu ſacré; & ſouvenez-vous de moi juſqu'à la conſommation des ſiecles, qui ſe fera par le feu.

Des ſectes des mages. Quelque ſimple que ſoit un culte, il eſt ſujet à des héréſies. Les hommes ſe diviſent bien entr'eux ſur des choſes réelles, comment s'accorderoient-ils long-tems ſur des objets imaginaires ? Ils ſont abandonnés à leur imagination, & il n'y a aucune expérience qui puiſſe les réunir. Les mages admettoient deux principes, un bon & un mauvais; l'un de la lumiere, l'autre des ténebres: étoient-ils co-éternels ? Ou, y avoit-il priorité & poſtériorité dans leur exiſtence ? Premier objet de diſcuſſion; premiere héréſie; premiere cauſe de haine, de trahiſon & d'anathème.

De la philoſophie des mages. Elle avoit pour objet Dieu, l'origine du monde, la nature des choſes, le bien, le mal, & la regle des devoirs. Le ſyſtème de Zoroaſtre n'étoit pas l'ancien; cet homme profita des circonſtances pour l'altérer, & faire croire au peuple tout ce qu'il lui plut. La diſtance des terres, les menſonges des grecs, les fables des arabes, les ſymboles & l'emphaſe des orientaux, rendent ici la matiere très-obſcure.

Des dieux des Perſes. Ces nations adoroient le ſoleil; ils avoient reçu ce culte des Chaldéens & des Aſſyriens. Ils appelloient ce dieu *Mithras ;* ils joignoient à Mithras Oroſmade & Arimane.

Mais il faut bien diſtinguer ici la croyance des hommes inſtruits, de la croyance du peuple. Le ſoleil étoit le dieu du peuple; pour les théologiens ce n'étoit que ſon tabernacle.

Mais en remontant à l'origine, Mithras ne ſera qu'un de ces bienfaiteurs des hommes, qui les raſſembloient, qui les inſtruiſoient, qui leur rendoient la vie plus ſupportable & plus ſûre, & dont ils faiſoient enſuite des dieux. Celui des peuples d'Orient s'appelloit *Mithras.* Son ame au ſortir de ſon corps s'envola au ſoleil, & de-là le culte du ſoleil, & la divinité de cet aſtre.

On n'a qu'à jetter les yeux ſur les ſymboles de Mithras pour ſentir toute la force de cette conjecture. C'eſt un homme robuſte; il eſt ceint d'un cimetere; il eſt couronné d'une tiarre; il eſt aſſis ſur un taureau, il conduit l'animal féroce, il le frappe, il le tue. Quels ſont les animaux qu'on lui ſacrifie ? des chevaux. Quels compagnons lui donne-t-on ? des chiens.

L'hiſtoire d'un homme défigurée, eſt devenue un ſyſtème de religion. Rien ne peut ſubſiſter entre les hommes ſans s'altérer; il faut qu'un ſyſtème de religion, fût-il révélé, ſe corrompe à la longue, à moins qu'une autorité infaillible n'en aſſure la pureté. Suppoſons que Dieu ſe montrât aux hommes ſous la forme d'un grand ſpectre de feu, qu'élevé au-deſſus du globe qui tourneroit ſous ſes piés, les hommes l'écoutaſſent en ſilence, & que d'une voix forte il leur dictât ſes lois, croit-on que ſes lois ſubſiſteroient incorruptibles ? croit-on qu'il ne vînt pas un tems où l'apparition même ſe révoquât en doute ? Il n'y a que le ſéjour conſtant de la divinité parmi nous, ou par ſes miracles, ou par ſes prophetes, ou par un repréſentant infaillible, ou par la voix de la conſcience, ou

par elle-même, qui puiſſe arrêter l'inconſtance de nos idées en matiere de religion.

Mithras eſt un & triple; on retrouve dans ce triple Mithras des veſtiges de la trinité de Platon & de la nôtre.

Oroſmade ou Horſmidas eſt l'auteur du bien; Arimane eſt l'auteur du mal: écoutons Leibnitz ſur ces dieux. Si l'on conſidere, dit le philoſophe de Leipſick, que tous les potentats d'Aſie ſe ſont appellés *Horſmidas*, qu'Irmen ou Hermen eſt le nom d'un dieu ou d'un héros celto-ſcythe, on ſera porté à croire que l'Arimane des Perſes fut quelque conquérant d'occident, tels que furent dans la ſuite Gengis-Chan & Tamerlan, qui paſſa de la Germanie & de la Sarmatie dans l'Aſie, à-travers les contrées des Alains & des Maſſagetes, & qui fondit dans les états d'un Horſmidas, qui gouvernoit paiſiblement ſes peuples fortunés, & qui les défendit conſtamment contre les entrepriſes du raviſſeur. Avec le tems l'un fut un mauvais génie, l'autre un bon; deux principes contraires qui ſont perpétuellement en guerre, qui ſe défendent & ſe battent bien, & dont l'un n'obtient jamais une entiere ſupériorité ſur l'autre. Ils ſe partagent l'empire du monde, & le gouvernent, ainſi que Zoroaſtre l'établit dans ſa chronologie. Ajoutez à cela, qu'en effet au tems de Cyaxare, roi des Medes, les Scythes ſe répandirent en Aſie.

Mais comment un trait hiſtorique ſi ſimple, devient-il à la longue une fable ſi compliquée? C'eſt qu'on tranſporta dans la ſuite, au culte, aux dieux, aux ſtatues, aux ſymboles religieux, aux cérémonies, tout ce qui appartenoit aux ſciences, à l'Aſtronomie, à la Phyſique, à la Chimie, à la Métaphyſique & à l'hiſtoire naturelle. La langue religieuſe reſta la même; mais toutes les idées changerent. Le peuple avoit une religion & le prêtre une autre.

Principes du ſyſtême de Zoroaſtre. Il ne faut pas confondre ce ſyſtême, renouvellé avec l'ancien; celui des premiers mages étoit fort ſimple; celui de Zoroaſtre ſe compliqua.

1. Il ne ſe fait rien de rien.

2. Il y a donc un premier principe, infini, éternel, de qui tout ce qui a été & tout ce qui eſt, eſt émané.

3. Cette émanation a été très-parfaite & très-pure. Il faut la regarder comme la cauſe du mouvement, de la chaleur & de la vie.

4. Le feu intellectuel, très-parfait, très-pur, dont le ſoleil eſt le ſymbole, eſt le principe de cette émanation.

5. Tous les êtres ſont ſortis de ce feu, & les matériels & les immatériels. Il eſt abſolu, néceſſaire, infini; il ſe meut lui-même; il meut & anime tout ce qui eſt.

6. Mais la matiere & l'eſprit étant deux natures diamétralement oppoſées, il eſt donc émané du feu originel & divin, deux principes ſubordonnés, ennemis l'un de l'autre, l'eſprit & la matiere, Oroſmade & Arimane.

7. L'eſprit plus voiſin de ſa ſource, plus pur, engendre l'eſprit, comme la lumiere, la lumiere: telle eſt l'origine des dieux.

8. Les eſprits émanés de l'océan infini de la lumiere intellectuelle, depuis Oroſmade, juſqu'au dernier, ſont & doivent être regardés comme des natures lucides & ignées.

9. En qualité de natures lucides & ignées, ils ont la force de mouvoir, d'entretenir, d'échauffer, de perfectionner; & ils ſont bons. Oroſmade eſt le premier d'entr'eux; ils viennent d'Oroſmade: Oroſmade eſt la cauſe de toute perfection.

10. Le ſoleil, ſymbole de ſes propriétés, eſt ſon trône, & le lieu principal de ſa lumiere divine.

11. Plus les eſprits émanés d'Oroſmane s'éloignent de leur ſource, moins ils ont de pureté, de lumiere, de chaleur & de force motrice.

12. La matiere n'a ni lumiere, ni chaleur, ni force motrice; c'eſt la derniere émanation du feu éternel & premier. Sa diſtance en eſt infinie, auſſi eſt-elle ténébreuſe, inerte, ſolide & immobile par elle-même.

13. Ce n'eſt pas à ce principe de ſon émanation, mais à la nature néceſſaire de ſon émanation, à ſa diſtance du principe, qu'il faut attribuer ſes défauts. Ce ſont ces défauts, ſuite néceſſaire de l'ordre des émanations, qui en font l'origine du mal.

14. Quoiqu'Arimane ne ſoit pas moins qu'Oroſmade, une émanation du feu éternel, ou de Dieu, on ne peut attribuer à Dieu ni le mal, ni les ténebres de ce principe.

15. Le mouvement eſt éternel & très-parfait dans le feu intellectuel & divin; d'où il s'enſuit qu'il y aura une période à la fin de laquelle tout y retournera. Cet océan reprendra tout ce qui en eſt émané, tout, excepté la matiere.

16. La matiere ténébreuſe, froide, immobile, ne ſera point reçue à cette ſource de lumiere & de chaleur très-pure, elle reſtera, elle ſe mouvra, ſans ceſſe agitée par l'action du principe lumineux; le principe lumineux attaquera ſans ceſſer ſes ténebres, qui lui réſiſteront, & qu'elle affoiblira peu-à-peu, juſqu'à ce qu'à la ſuite des ſiecles atténuée, diviſée, éclairée autant qu'elle peut l'être, elle approche de la nature ſpirituelle.

17. Après un long combat, des alternatives infinies, les ténebres ſeront chaſſées de la matiere; ſes qualités mauvaiſes ſeront détruites; la matiere même ſera bonne, lucide, analogue à ſon principe qui la réabſorbera, & d'où elle émanera de rechef, pour remplir tout l'eſpace & ſe répandre dans l'univers. Ce ſera le regne de la félicité parfaite.

Voilà le ſyſtême oriental, tel qu'il nous eſt parvenu après avoir paſſé, au ſortir des mains des mages, entre celles de Zoroaſtre, & de celles-ci, entre les mains des Pythagoriciens, des Stoïciens & des Platoniciens, dont on y reconnoît le ton & les idées.

Ces philoſophes le porterent à Coſroès. Auparavant la ſainteté en avoit été conſtatée par des miracles à la cour de Sapor; ce n'étoit alors qu'un manichéiſme aſſez ſimple.

Le ſadder, ouvrage où la doctrine zoroaſtrique eſt expoſée, emploie d'autres expreſſions; mais c'eſt le même fonds. Il y a un Dieu: il eſt un, très-ſaint: rien ne lui eſt égal: c'eſt le Dieu de puiſſance & de gloire. Il a créé dans le commencement un monde d'eſprits purs & heureux; au bout de trois mille ans, ſa volonté, lumiere reſplendiſſante, ſous la forme de l'homme. Soixante & dix anges du premier ordre l'ont accompagnée; & elle a créé le ſoleil, la lune, les étoiles & les ames des hommes. Après trois autres mille ans, Dieu créa au-deſſous de la lune un monde inférieur, plein de matiere.

Des dieux & des temples. La doctrine de Zoroaſtre les rejettoit auſſi. La premiere choſe que Xerxès fit en Grece, ce fut de détruire les temples & les ſtatues. Il ſatisfaiſoit aux préceptes de ſa religion; & les Grecs le regardoient ſans doute comme un impie. Xerxès en uſoit ainſi, dit Cicéron, *ut parietibus excluderentur dii, quibus eſſe deberent omnia patentia & libera:* pour briſer les priſons des dieux. Les ſectateurs du culte des mages ont aujourd'hui la même averſion pour les idoles.

Abregé des prétendus oracles de Zoroaſtre. Il y a des dieux. Jupiter en eſt un. Il eſt très-bon. Il gouverne l'univers. Il eſt le premier des dieux. Il n'a point été engendré. Il exiſte de tous les tems. Il eſt le pere des autres dieux. C'eſt le grand, le vieil ouvrier.

Neptune eſt l'aîné de ſes fils. Neptune n'a point eu de mere. Il gouverne ſous Jupiter. Il a créé le ciel.

Neptune a eu des freres; ces freres n'ont point eu de mere. Neptune eſt au-deſſus d'eux.

Les autres dieux ont été tirés de la matiere, & ſont nés de Junon. Il y a des démons au-deſſous des dieux.

Le ſoleil eſt le plus vieux des enfans que Jupiter ait eu de leur mere. Le ſoleil & Saturne préſident à la génération des mortels, aux titans & aux dieux du tartare.

Les dieux prennent ſoin des choſes d'ici-bas, ou par eux-mêmes, ou par des miniſtres ſubalternes, ſelon les lois générales de Jupiter. Ils ſont la cauſe du bien: rien de mal ne nous arrive par eux. Par un deſtin inévitable, indéclinable, dépendant de Jupiter, les dieux ſubalternes exécutent ce qu'il y a de mieux.

L'univers eſt éternel. Les premiers dieux nés de Jupiter, & les ſeconds n'ont point eu de commencement, n'auront point de fin; ils ne conſtituent tous enſemble qu'une ſorte de tout.

Le grand ouvrier qui a pu faire le tout, le mieux qu'il étoit poſſible, l'a voulu, & il n'a manqué à rien.

Il conſerve & conſervera éternellement le tout immobile & ſous la même forme.

L'ame de l'homme, alliée aux dieux, eſt immortelle. Le ciel eſt ſon ſéjour: elle y eſt & elle y retournera.

Les dieux l'envoient pour animer un corps, conſerver l'harmonie de l'univers, établir le commerce entre le ciel & la terre, & lier les parties de l'univers entr'elles, & l'univers avec les dieux.

La vertu doit être le but unique d'un être lié avec les dieux.

Le principe de la félicité principale de l'homme eſt dans ſa portion immortelle & divine.

Suite des oracles ou fragmens. Nous les expoſons dans la langue latine, parce qu'il eſt preſqu'impoſſible de les rendre dans la nôtre.

Unitas dualitatem genus; Dyas enim apud eam ſedet, & intellectuali luce fulgurat, inde trinitas, & hæc trinitas in toto mundo lucet & gubernat omnia.

Voilà bien Mythras, Oroſmade & Arimane; mais ſous la forme du chriſtianiſme. On croiroit en liſant ce paſſage, entendre le commencement de l'évangile ſelon S. Jean.

Deus fons fontium, omnium matrix, continens omnia, undè generatio variè ſe manifeſtantis materiæ, unde tractus præter inſiliens cavitatibus mundorum, incipit deorſum tendere radios admirandos.

Galimathias, moitié chrétien, moitié platonicien & cabbaliſtique.

Deus intellectualem in ſe ignem proprium comprehendens, cuncta perficit & mente tradit ſecundâ; ſicque omnia ſunt ab uno igne progenita, patre genita lux.

Ici le Platoniciſme ſe mêle encore plus évidemment avec la doctrine de Zoroaſtre.

Mens patris ſtriduit, intelligens indefeſſo conſilio; omniformes ideæ fonte vero ab uno evolantes exſilierunt, & divisæ intellectualem ignem ſunt nactæ.

Propoſition toute platonique, mais embarraſſée de l'allégorie & du verbiage oriental.

Anima exiſtens, ignis ſplendens, vi patris immortalis manet & vitæ domina eſt, & tenet mundi multas plenitudines, mentem enim imitatur; ſed habet congenitum quid corporis.

Il eſt incroyable en combien de façons l'eſprit inquiet ſe replie. Ici on apperçoit des veſtiges de Léibnitianiſme.

Opifex qui fabricatus eſt mundum, erat ignis moles, qui totum mundum ex igne & aqua & terra & aere omnia compoſuit.

Ces élémens étoient regardés par les Zoroaſtriens comme les canaux matériels du feu élémentaire.

Oportet te feſtinare ad lucem & patris radios, unde miſſa eſt tibi anima multam induta lucem, mentem enim in anima repoſuit & in corpore depoſuit.

Ici l'expreſſion eſt de Zoroaſtre, mais les idées ſont de Platon.

Non deorſum prorſus ſis eſt nigritantem mundum; cui profunditas ſemper infida ſubſtrata eſt & hædes, circum quæque nubilis ſqualidus, idolis gaudens, amens, præceps, tortuoſus, cæcum, profundum ſemper convolvens, ſemper tegens obſcurum corpus iners & ſpiritu carens, & oſor lucis mundus & tortuoſa fluenta, ſub quâ multi trahuntur.

Galimatias mélancholique, prophétique & ſybillain.

Quære animi canalem, undè aut quo ordine ſervus factus corporis, in ordinem à quo effluxiſti, iterum reſurgas.

C'eſt la deſcente des ames dans les corps, ſelon l'hypotheſe platonicienne.

Cogitatio igne tota primum habet ordinem; mortalis enim ignis proximus factus, à Deo lumen habebit.

Puiſqu'on vouloit faire paſſer ces fragmens ſous le nom de Zoroaſtre, il falloit bien revenir au principe ignée.

Lunæ curſum & aſtrorum progreſſum & ſtrepitum dimitte, ſemper currit opere neceſſitatis; aſtrorum progreſſus tui gratiâ non eſt editus.

Ici l'auteur a perdu de vûe la doctrine de Zoroaſtre, qui eſt toute aſtrologique; & il a dit quelque choſe de ſenſé.

Natura ſuadet eſſe dæmonas puros, & mala materiæ germinia, utilia & bona, &c.

Ces démons n'ont rien de commun avec le magianiſme; & ils ſont ſortis de l'école d'Alexandrie.

Philoſophie morale des Perſes. Ils recommandent la chaſteté, l'honnêteté, le mépris des voluptés corporelles, du faſte, de la vengeance des injures; ils défendent le vol; il faut craindre; refléchir; conſulter la prudence dans ſes actions; fuir le mal, embraſſer le bien; commencer le jour par tourner ſes penſées vers l'être ſuprême; l'aimer, l'honorer, le ſervir; regarder le ſoleil quand on le prie de jour, la lune quand on s'adreſſe à lui de nuit; car la lumiere eſt le ſymbole de leur exiſtence & de leur préſence; & les mauvais génies aiment les ténebres.

Il n'y a rien dans ces principes qui ne ſoit conforme au ſentiment de tous les peuples, & qui appartienne plus à la doctrine de Zoroaſtre, que d'aucun autre philoſophe.

L'amour de la vérité eſt la fin de tous les ſyſtèmes philoſophiques; & la pratique de la vertu, la fin de toutes les légiſlations: & qu'importe par quels principes on y ſoit conduit!

PERSES, ſ. f. (*Comm.*) ce ſont les toiles tant brodées que peintes, qui nous viennent de la Perſe, & qui ſont ordinairement de lin; au lieu que celles des Indes ſont de coton: elles ſont eſtimées, parce que les deſſeins en ſont beaux, & les toiles très-fines & bien luſtrées. Elles s'impriment de même que les autres avec des planches de bois.

PERSE, (*Chimie.*) eſt auſſi un terme de Chimie. Quand un corps eſt diſtillé ſimplement & ſans l'addition qu'on fait d'ordinaire d'une autre matiere pour l'élever; on dit qu'il eſt diſtillé *per ſe*, c'eſt-à-dire, ſans addition. *Voyez* DISTILLATION.

L'eſprit volatil de corne de cerf s'éleve de lui-même à la diſtillation, en quoi il differe de celui qu'on diſtille par l'addition de la chaux.

Le mercure qui a été calciné par une douce mais longue chaleur, dans l'œuf philoſophique, s'appelle *du mercure précipité per ſe. Voyez* MERCURE & *voyez* ŒUF PHILOSOPHIQUE.

PERSEA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Il s'éleve du milieu de cette fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit charnu & mol, qui renferme une ſemence dure, diviſée en deux lobes, & enveloppée d'une ſorte de membrane ou de péricarde.

carde. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

La beauté de cet arbte, qui eſt toujours verd, l'odeur aromatique de ſes feuilles, leur reſſemblance à une langue, & celle de ſon noyau à un cœur, ſont la ſource des myſteres que les Egyptiens y avoient attachés; ils l'avoient conſacré à Iſis, & mettoient ſon fruit ſur la tête de leurs idoles, quelquefois entier, & d'autres fois ouvert, pour faire paroître l'amande: cette figure de poire doit toujours le faire diſcerner du lotus par les antiquaires curieux de déchiffrer les monumens antiques.

Tous les anciens parlent de cet arbre: Théophraſte, Strabon, Plutarque, Dioſcoride, Pline & Galien. Ils diſent qu'il a été planté à Memphis par Perſée, qui lui a donné ſon nom; que ſes feuilles ſont amples, fermes, d'une odeur agréable; que ſes fleurs naiſſent en grappe; que ſon fruit eſt oblong; & qu'il contient une eſpece d'amande du goût de la châtaigne. On ne retrouve plus aujourd'hui cet arbre en Egypte.

Le *perſea* des modernes approche beaucoup de celui d'Egypte; on l'appelle en françois *poirier* de la nouvelle-Eſpagne; c'eſt le *prunifera arbor, fructu maximo, pyriformi viridi, pericarpio eſculento butyraceo, nucleum unicum maximum, oſſiculo nullo tectum, cingente.* Catal. Jamaic. 185.

Il s'étend fort au large, & conſerve toujours ſa verdure; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du laurier à larges feuilles. Ses fleurs ſont à ſix pétales, & naiſſent en grappes. Son fruit a d'abord la figure d'une prune, & s'alonge en poire en muriſſant; il eſt noir, d'un goût agréable, & contient une amande douce, faite en cœur. Cet arbre croît dans dans la Jamaïque. (*D. J.*)

PERSÉCUTER, v. act. PERSÉCUTEUR, ſ. m. & PERSÉCUTION, ſ. f. (*Droit naturel, Politique & Morale.*) la *perſécution* eſt la tyrannie que le ſouverain exerce ou permet que l'on exerce en ſon nom contre ceux de ſes ſujets qui ſuivent des opinions différentes des ſiennes en matiere de religion.

L'hiſtoire ne nous fournit que trop d'exemples de ſouverains aveuglés par un zèle dangereux, ou guidés par une politique barbare, ou ſéduits par des conſeils odieux, qui ſont devenus les *perſécuteurs* & les bourreaux de leurs ſujets, lorſque ces derniers avoient adopté des ſyſtèmes religieux qui ne s'accordoient point avec les leurs. Sous Rome payenne les empereurs *perſécuterent* la religion chrétienne avec une violence & une cruauté qui font frémir. Les diſciples du Dieu de la paix leur paroiſſoient des novateurs dangereux qui méritoient les traitemens les plus barbares. La providence ſe ſervit de ces *perſécutions* pour étendre la foi chez tous les peuples de la terre, & le ſang des martyrs devint un germe fécond qui multiplia les diſciples de J. C. *ſanguis martyrum ſemen chriſtianorum.*

A peine l'Egliſe eut-elle commencé à reſpirer ſous les empereurs chrétiens, que ſes enfans ſe diviſerent ſur ſes dogmes, & l'arianiſme protégé par pluſieurs ſouverains, excita contre les défenſeurs de la foi ancienne des *perſécutions* qui ne le cédoient guere à celles du paganiſme. Depuis ce tems de ſiecle en ſiecle l'erreur appuyée du pouvoir a ſouvent *perſécuté* la vérité, & par une fatalité déplorable, les partiſans de la vérité, oubliant la modération que preſcrit l'évangile & la raiſon, ſe ſont ſouvent abandonnés aux mêmes excès qu'ils avoient juſtement reprochés à leurs oppreſſeurs. Delà ces *perſécutions*, ces ſupplices, ces proſcriptions, qui ont inondé le monde chrétien de flots de ſang, & qui ſouillent l'hiſtoire de l'Egliſe par les traits de la cruauté la plus rafinée. Les paſſions des *perſécuteurs* étoient allumées par un faux zèle, & autoriſées par la cauſe qu'ils voloient ſoutenir, & ils ſe ſont cru tout permis pour venger l'Etre ſuprême. On a penſé que le Dieu des miſéricordes approuvoit de pareils excès, que l'on étoit diſpenſé des lois immuables de l'amour du prochain & de l'humanité pour des hommes que l'on ceſſoit de regarder comme ſes ſemblables, dès-lors qu'ils n'avoient point la même façon de penſer. Le meurtre, la violence & la rapine ont paſſé pour des actions agréables à la Divinité, & par une audace inouie, on s'eſt arrogé le droit de venger celui qui s'eſt formellement réſervé la vengeance. Il n'y a que l'ivreſſe du fanatiſme & des paſſions, ou l'impoſture la plus intéreſſée qui ait pu enſeigner aux hommes qu'ils pouvoient, qu'ils devoient même détruire ceux qui ont des opinions différentes des leurs, qu'ils étoient diſpenſés envers eux des lois de la bonne foi & de la probité. Où en ſeroit le monde ſi les peuples adoptoient ces ſentimens deſtructeurs? L'univers entier, dont les habitans different dans leur culte & leurs opinions, deviendroit un théâtre de carnages, de perfidies & d'horreurs. Les mêmes droits qui armeroient les mains des Chrétiens, allumeroient la fureur inſenſée du muſulman, de l'idolâtre, & toute la terre ſeroit couverte de victimes que chacun croiroit immoler à ſon Dieu.

Si la *perſécution* eſt contraire à la douceur évangélique & aux lois de l'humanité, elle n'eſt pas moins oppoſée à la raiſon & à la ſaine politique. Il n'y a que les ennemis les plus cruels du bonheur d'un état qui aient pu ſuggérer à des ſouverains que ceux de leurs ſujets qui ne penſoient point comme eux étoient devenus des victimes dévouées à la mort & indignes de partager les avantages de la ſociété. L'inutilité des violences ſuffit pour déſabuſer de ces maximes odieuſes. Lorſque les hommes, ſoit par les préjugés de l'éducation, ſoit par l'étude & la réflexion, ont embraſſé des opinions auxquelles ils croient leur bonheur éternel attaché, les tourmens les plus affreux ne font que les rendre plus opiniâtres; l'ame invincible au milieu des ſupplices s'applaudit de jouir de la liberté qu'on veut lui ravir; elle brave les vains efforts du tyran & de ſes bourreaux. Les peuples ſont toujours frappés d'une conſtance qui leur paroît merveilleuſe & ſurnaturelle; ils ſont tentés de regarder comme des martyrs de la vérité les infortunés pour qui la pitié les intéreſſe; la réligion du perſécuteur leur devient odieuſe; la perſécution fait des hypocrites & jamais des proſélytes. Philipe II. ce tyran dont la politique ſombre crut devoir ſacrifier à ſon zèle inflexible cinquante-trois mille de ſes ſujets pour avoir quitté la religion de leurs peres, & embraſſé les nouveauté de la réforme, épuiſa les forces de la plus puiſſante monarchie de l'Europe. Le ſeul fruit qu'il recueillit fut de perdre pour jamais les provinces du Pays-bas excédées de ſes rigueurs. La fatale journée de la S. Barthélemi, où l'on joignit la perfidie à la barbarie la plus cruelle, a-t-elle éteint l'héréſie qu'on vouloit opprimer? Par cet événement affreux la France fut privée d'une foule de citoyens utiles; l'héréſie aigrie par la cruauté & par la trahiſon reprit des nouvelles forces, & les fondemens de la monarchie furent ébranlés par des convulſions longues & funeſtes.

L'Angleterre, ſous Henri VIII. voit traîner au ſupplice ceux qui refuſent de reconnoître la ſuprémacie de ce monarque capricieux; ſous ſa fille Marie, les ſujets ſont punis pour avoir obéi à ſon pere.

Loin des ſouverains, ces conſeillers intéreſſés qui veulent en faire les bourreaux de leurs ſujets. Ils leur doivent des ſentimens de pere, quelles que ſoient les opinions qu'ils ſuivent lorſqu'elles ne troublent point l'ordre de la ſociété. Elles ne le troubleront point lorſqu'on n'emploiera pas contr'elles les tourmens & la violence. Les princes doivent imiter la divinité,

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

s'ils veulent en être les images sur la terre; qu'ils levent les yeux au ciel, ils verront que Dieu fait lever son soleil pour les méchans comme pour les bons, & que c'est une impiété ou une folie que d'entreprendre de venger le très-haut. *Voyez* TOLÉRANCE.

PERSÉCUTION,) *Théol.*) on compte ordinairement vingt-quatre *persécutions* depuis Jesus-Christ jusqu'à nous. Le P. Riccioli en ajoute deux qui sont la premiere & la derniere dans l'ordre que nous allons indiquer.

1°. Celle de Jérusalem, excitée par les Juifs contre S. Etienne, & continuée par Hérode Agrippa, contre S. Jacques, S. Pierre & les autres.

La seconde, sous Néron, commencée l'an 64 de J. C. à l'occasion de l'incendie de Rome, dont on accusa faussement les Chrétiens; elle dura jusqu'à l'an 68.

La troisieme, sous Domitien, depuis l'an 90 jusqu'à l'année 96.

La quatrieme, sous Trajan, commencée l'an 97; elle cessa en 116.

La cinquieme, sous Adrien, depuis l'année 118 jusqu'á 129, avec quelques interruptions occasionnées par les apologies de Quadrat & d'Aristide, en faveur des Chrétiens. Il y eut encore quelques martyrs sous son regne en 136.

La sixieme, sous Antonin le Pieux; elle commença en 138, & finit en 153.

La septieme, sous Marc Aurele, depuis l'an 161 jusqu'en 174.

La huitieme, sous Severe, commencée l'an 199, dura jusqu'à la mort de ce prince en 211.

La neuvieme, sous Maximin, en 235; elle ne dura que trois ans.

La dixieme, sous Dece en 249; elle cessa à sa mort en 251; & dans ce court espace de tems elle fut une des plus sanglantes. Ses successeurs Gallus & Volusien la renouvellerent deux ans après.

La onzieme, sous Valerien & Gallien en 257; elle dura trois ans & demi.

La douzieme, sous Aurélien, commencée l'an de J. C. 273, & continuée jusqu'en 275.

La treizieme, commencée par Dioclétien & Maximien l'an 303, & continuée sous le nom du premier jusqu'en 310, quoiqu'il eût abdiqué l'empire. Maximien la renouvella en 312, & Licinius la fit durer jusqu'à l'an 315, que l'empereur Constantin donna la paix à l'Eglise.

La quatorzieme fut ordonnée par Sapor II. roi de Perse, à l'instigation des Mages & des Juifs, l'an 343; elle coûta, selon Sozomene, la vie à 16 mille chrétiens.

La quinzieme, mêlée d'artifice & de cruauté, est celle que Julien suscita contre les Chrétiens. Elle ne dura qu'un an.

La seizieme fut autorisée par l'empereur Valens, arien, l'an 366, jusqu'en 378.

La dix-septieme, sous Isdegerde, roi de Perse, en 420; elle ne finit que trente ans après sous le regne de Varannes V.

La dix-huitieme contre les Catholiques, pendant le regne de Génseric, roi des Vandales, arien, depuis l'an 433, jusqu'en 476.

La dix-neuvieme, sous le regne d'Huneric, successeur de Genseric, en 483; elle ne dura qu'un an.

La vingtieme, sous Gondebaud, aussi roi des Vandales, en 494.

La vingt-unieme, sous Trasimond, successeur de Gondebaud; elle commença en 504.

La vingt-deuxieme, par les Ariens en Espagne, sous Leowigilde, roi des Goths, en 584, & finie sous Recarede, deux ans après.

La vingt-troisieme, sous Cosroès II. roi de Perse, depuis l'an 607, jusqu'en 627.

La vingt-quatrieme, instituée par les Iconoclastes, sous Léon l'Isaurique, depuis 726, jusqu'en 741; elle continua sous Constantin Copronyme, jusqu'en 775.

La vingt-cinquieme fut donnée par Henri VIII. roi d'Angleterre, l'an 1534, contre tous les Catholiques, après que ce prince se fut séparé de l'église romaine. Elle fut renouvellée par la reine Elisabeth.

La vingt-sixieme commença dans le Japon, l'an 1587, sous le regne de Taïcosama, à l'instigation des bonzes. Elle fut renouvellée en 1616, par le roi Xongusama, & exercée avec encore plus de cruauté par Toxonguno qui lui succéda, en 1631. Riccioli, *chronolog. réform. tom. III.*

Lactance a fait un traité *de la mort des persécuteurs*, qui a été long-tems inconnu, & que M. Baluze a donné le premier au public. Quelques auteurs doutent que cet ouvrage soit véritablement de Lactance, mais M. Burnet qui l'a traduit en anglois, prouve qu'on doit le lui attribuer.

PERSÉE, s. m. *en Astronomie*, est une constellation de l'hémisphere septentrional, composée, selon Ptolomée, de 29 étoiles; d'autant, selon Tycho; & & de 67, selon le catalogue britannique, *&c.*

PERSÉE, (*Mythol.*) tout ce que la fable débite de ce fils de Jupiter & de Danaé est une énigme inexplicable. Hérodote dit que non-seulement les peuples de Mycènes & d'Argos éleverent à ce prince des monumens héroïques, mais qu'il reçut de grands honneurs à Athènes où il eut un temple. Le même historien parle encore d'un autre temple de *Persée*, qu'on lui bâtit à Chemnis en Egypte.

Ce héros fut mis dans le ciel parmi les constellations septentrionales, avec Andromède son épouse, Calliopée & Céphée. (*D. J.*)

PERSÉPHONÉ, (*Mythol.*) c'est un des noms de Proserpine.

PERSÉPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Perside, selon Ptolomée *liv. VI. ch. iv.* qui la place dans les terres. Quinte-Curce la met à 20 stades de l'Araxe, & lui donne le titre de capitale de l'orient. Il est dit dans le *II. liv.* des Macchabées, *ch. vj. v. 1. & suiv.* qu'Antiochus Epiphanes étant à *Persépolis*, dans le dessein d'y piller un temple très-riche, tout le peuple courut aux armes, & le chassa de la ville avec sa troupe; mais comme *Persépolis* étoit ruinée de fond en comble du tems d'Antiochus Epiphanès, il y a nécessairement une faute dans le texte du livre que nous venons de citer. Peut-être que l'auteur a mis *Persépolis* pour signifier la capitale de la Perse, quoique son vrai nom fût *Elymais*.

Ce qui nous intéresse le plus, ce sont les superbes masures connues sous le nom de *ruines de Persépolis*. Ces ruines sont dans une vaste plaine sur la riviere de Baudemir. L'ancien palais des rois de Perse, communément nommé *la maison de Darius*, & appellé dans la langue du pays, *chelminar* ou *chilminar*, est à l'oueſt de cette plaine, au pié d'une montagne qui est de roche vive. La façade de ce superbe bâtiment ruiné a six cens pas de large du nord au sud, & trois cens quatre-vingt-dix pas de l'oueſt à l'est. On ne voit ensuite que restes de portiques, d'escaliers, de colonnes, de murailles, de figures d'hommes & d'animaux. Plusieurs de ces colonnes sont encore toutes entieres, ainsi que des niches, & des figures sans nombre, grandes comme nature. On voit aussi dans la montagne deux tombeaux taillés dans le roc, tous deux ayant environ 70 piés par en bas, autant de hauteur, & 40 piés de large.

Toutes ces ruines de *Persépolis* ont été décrites dans plusieurs livres, & copiées dans plusieurs estampes. Il est vrai que la plûpart des écrivains qui en ont parlé, n'ont songé qu'à plaire par des relations

pompeuſes, & que d'autres qui les ont examinées n'y ont point apporté les connoiſſances néceſſaires. Je crois que c'eſt à le Brun & à Thevenot que nous en devons la relation la plus exacte.

On ne ſauroit douter que ces ruines qu'ils ont décrites, ne ſoient celles d'un palais ſuperbe qui étoit décoré de magnifiques portiques, galeries, colonnes, & autres ornemens ſplendides. De plus, il eſt conſtant que les ruines de Chilminar, ſa ſituation, les veſtiges de l'édifice, les figures, leurs vêtemens, les ornemens, & tout ce qui s'y trouve, répond aux manieres des anciens Perſes, & a beaucoup de rapdort à la deſcription que Diodore de Sicile donne de l'ancien palais de *Perſépolis*.

Cet auteur, *liv. XVII. ch. lxxj.* après avoir dit qu'Alexandre expoſa cette capitale du royaume de Perſe au pillage de ſes Macédoniens, à la réſerve du palais royal, décrit ce palais comme une piece particuliere en cette ſorte.

Ce ſuperbe édifice, dit-il, ou ce palais royal, eſt ceint d'un triple mur, dont le premier, qui étoit d'une grande magnificence, avoit 16 coudées d'élevation, & étoit flanqué de tours. Le ſecond ſemblable au premier quant à la ſtructure, étoit deux fois plus élevé. Le troiſieme eſt quarré, taillé dans le roc, & a 60 coudées de hauteur. Le tout etoit bâti d'une pierre très-dure, & qui promettoit une ſtabilité éternelle. A chacun des côtés il y a des portes d'airain, & des paliſſades de même métal, hautes de vingt coudées; les dernieres pour donner de la terreur, & les autres pour la ſureté du lieu. A l'orient du palais eſt une montagne appellée *la montagne royale*, qui en eſt éloignée de quatre cens piés, & où ſont les tombeaux des rois.

Il eſt certain que la deſcription de le Brun répond autant qu'il eſt poſſible à celle de Diodore, & l'on ne peut la lire ſans une eſpece d'admiration pour des maſures mêmes, échappées aux flambeaux dont Alexandre & la courtiſane Thaïs mirent *Perſépolis* en cendres. « Mais étoit-ce un chef-d'œuvre de l'art, » qu'un palais bâti aux piés d'une chaîne de rochers » arides ? Les colonnes qui ſont encore debout ne » ſont aſſurément ni dans des belles proportions, ni » d'un deſſein élégant. Les chapiteaux ſurchargés d'or- » nemens groſſiers, ont preſque autant d'hauteur que » le fût des colonnes. Toutes les figures ſont auſſi » lourdes que celles dont nos égliſes gothiques ſont » encore malheureuſement ornées. Ce ſont en un mot » des monumens de grandeur; mais non pas des mo- » numens de goût. (*D. J.*)

PERSÉVÉRANCE, ſ. f. PERSÉVÉRANT, adj. (*Théol. morale.*) *la perſévérance* eſt le nom d'une vertu chrétienne qui nous rend capables de perſiſter dans la voie du ſalut juſqu'à la fin.

Les Catholiques diſtinguent deux ſortes de *perſévérances* finales; l'une purement paſſive & formelle, qui n'eſt autre choſe que la jonction actuelle & formelle de la grace ſanctifiante avec l'inſtant de la mort. C'eſt celle qui ſe rencontre dans les enfans qui meurent avant que d'avoir atteint l'âge de raiſon, & dans les adultes qui meurent immédiatement après avoir reçu la grace juſtifiante. L'autre qu'ils appellent *active* & *efficiente*, eſt celle qui nous fait perſévérer conſtammment dans les bonnes œuvres depuis l'inſtant que nous avons reçu la grace de la juſtification juſqu'à celui de la mort.

Les Pélagiens penſoient qu'on pouvoit perſévérer juſqu'à la fin par les ſeules forces de la nature, & les ſemi-Pélagiens, que la *perſévérance* dans la foi n'étoit pas un effet de la grace.

Les Catholiques au contraire penſent qu'on ne peut perſévérer juſqu'à la fin ſans la grace, & ſans une grace actuelle & ſpéciale diſtinguée de la grace ſanctifiante, quoiqu'elle ne ſoit pas diſtinguée des graces actuelles & ordinaires que Dieu leur accorde pour accomplir les commandemens, & que cette grace ne manque jamais aux juſtes que par leur faute. C'eſt la doctrine du deuxieme concile d'Orange. *can. 25*, & du concile de Trente, *ſeſſ. 6. cap. xj.*

Ils ajoutent qu'outre la grace ſanctifiante & les ſecours actuel, les juſtes ont beſoin d'une grace pour perſévérer *in actu* 1° juſqu'à la fin, enſorte que ſans cette grace ils ne perſévereroient pas; & c'eſt ce qu'on appelle proprement le don de *perſévérance* dont ſaint Auguſtin a dit: *negare non poſſumus perſeverantiam in bono proficientem uſque in finem, magnum eſſe Dei munus. Lib. de corrept. & grat. c. xvj.* Or ce don, ſelon les Théologiens, outre les graces actuelles & ordinaires, renferme une grace de protection extérieure, qui éloigne d'eux tout danger, toute occaſion de chûte particulierement à l'heure de la mort. 2°. La collection de toutes les graces actuelles qui leur ſont néceſſaires pour opérer le bien, éviter le mal, vaincre les tentations, *&c.* 3°. Une providence & une prédilection ſpéciale de Dieu qui eſt la ſource & le principe de ces deux premiers avantages: C'eſt ce qu'enſeigne expreſſément ſaint Auguſtin *lib. de corrept. & grat. cap. vij.*

Les Arminiens & les Gomariſtes ſont fort partagés ſur l'article de la *perſévérance* finale; les derniers ſoutenans que la grace eſt inadmiſſible & *totalement* & *finalement*; d'où il s'enſuit que la *perſévérance* des juſtes eſt non-ſeulement infaillible, mais encore néceſſaire; les Arminiens au contraire prétendant que les perſonnes les plus affermies dans la piété & dans la foi, ne ſont jamais exemptes de chûte. Ce point de leur doctrine fut condamné dans le ſynode de Dordrecth. *Voyez* ARMINIENS & ARMINIANISME.

Perſévérance ſe prend auſſi pour un attachement ferme & conſtant à quelque choſe que ce ſoit, bonnne ou mauvaiſe. On perſévere dans le vice ou dans la vertu.

PERSIA, (*Géog. anc.*) ou *Perſis*, royaume d'Aſie, qui a fait une grande figure dans le monde, & qui a ſouffert bien des révolutions. *Voyez* PERSES, *empire des* (*hiſt. anc. & mod.*)

Quelquefois la Parthie ou la *Perſie* ont été des royaumes différens, & quelquefois le nom de *Perſe* a été commun à ces deux états, parce que tous deux ont été de tems en tems ſujets à un même roi, & habités par un même peuple. (*D. J.*).

PERSICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *perſicaria*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales, elle eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice profondément découpé. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence applatie, de figure ovoïde-pointue, & renfermée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

Les fleurs ſont diſpoſées en épi aux ſommets des tiges & des branches: le calice eſt découpé en quatre quartiers; quelques Botaniſtes l'ont pris par erreur pour une fleur à quatre pétales: les étamines ſont au nombre de ſix; l'ovaire qui eſt au centre du calice eſt fécond, de figure oblique ou circulaire; il eſt muni d'un piſtil découpé en deux levres, & dentelé: la ſemence eſt plate & terminée en forme d'ovale; une peau environne la tige à l'endroit d'où les feuilles ſortent, & entoure auſſi les petites branches à l'oppoſite des feuilles.

Toutes les *perſicaires* ſont douces ou âcres, & forment dix-neuf eſpèces dans Tournefort. La *perſicaire douce* commune eſt fort bien nommée par C. Bauhin, *perſicaria mitis, maculoſa, & non maculoſa*, en anglois, *the common mild-arſmart.*

Elle pouſſe pluſieurs tiges rondes à la hauteur d'un pié & plus, creuſes, rougeâtres, rameuſes, branchues, noueuſes, & couvertes d'une peau fort dé-

liée. Ses feuilles ſont diſpoſées alternativement, longues & pointues, plus larges & plus amples que celles de la *perſicaire* âcre: elles ſont liſſes, marquées quelquefois au milieu d'nne tache noirâtre ou de couleur plombée, faite en forme de croiſſant, & quelquefois ſans tache.

Ses fleurs naiſſent aux extrémités des tiges en forme de gros épis, elles ſont petites & attachées à de longs pédicules; chacune de ces fleurs eſt de monopétale, fendue en cinq parties, à ſix étamines de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanchâtre. Lorſque les feuilles ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences applaties, faites en ovale pointue, liſſes & noirâtres; la racine eſt grêle & toute fibreuſe.

Cette plante a une ſaveur un peu acide, elle vient aux lieux humides, ſur le bord des étangs & des foſſés, & fleurit au mois de Juillet; ſes feuilles ſont eſtimées rafraichiſſantes.

La *perſicaire* âcre ou brûlante, nommée vulgairement curage, *perſicaria urens, ſeu hydropiper*, *l. R. H.* 509. pouſſe pluſieurs tiges ſemblables à celle de la *perſicaire douce*; les feuilles reſſemblent aux feuilles du pêcher, ce qui lui a fait donner le nom de *perſicaria*, mais elles ne ſont point tachetées, & leur ſaveur eſt preſque auſſi brûlante que celle du poivre, les fleurs ſont un peu plus pâles que celles de l'eſpece précédente, mais elles produiſent les mêmes ſemences; toute la plante eſt d'un goût poivré, âcre & mordicant, elle eſt annuelle.

On trouvera dans les Mémoires de l'acad. des Sciences, année 1703, la deſcription donnée par Tournefort de la *perſicaire* du levant, qu'il nomme *perſicaria orientalis, nicotianæ folio, calice florum purpureo*; c'eſt la plus grande & la plus belle eſpece de *perſicaire*. (*D. J.*)

PERSICAIRE, (*Mat. méd.*) *perſicaire* douce, tachée ou ordinaire.

Tournefort aſſure dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, *année 1703*, que cette plante eſt un des plus grands vulnéraires qu'il connoiſſe, & que ſa décoction dans du vin arrête la gangrene d'une maniere ſurprenante. Cette vertu qui ſeroit bien précieuſe, ſi elle étoit réelle, devroit être reconnue ſur une auſſi grande autorité que celle de Tournefort; s'il y avoit en médecine des autorités qui puſſent tenir lieu de l'obſervation répetée & conſtante. La *perſicaire* n'eſt point employée dans les gangrenes malgré cet éloge de Tournefort, peut-être par une négligence blâmable des Médecins, peut-être auſſi parce qu'on a éprouvé que ſon *inefficacité*, que ſes qualités extérieures rendent très-vraiſemblable, étoit auſſi très-réelle.

La tiſanne de cette plante eſt auſſi recommandée dans la dyſſenterie & dans les maladies de la peau.

PERSICAIRE BRULANTE, (*Mat. méd.*) piment ou poivre d'eau, curage.

Cette plante eſt regardée comme très-propre contre l'hydropiſie, la jauniſſe & les obſtructions du bas ventre; on peut donner ſes feuilles à la doſe d'une poignée en décoction dans l'eau ſimple ou dans un bouillon, mais ſa ſaveur âcre & brûlante empêche qu'on ne l'employe communément pour l'uſage intérieur; ſon application extérieure eſt plus commune, du moins plus praticable, car cette plante eſt en tout aſſez peu uſitée; ſes feuilles étant écraſées & appliquées ſur les parties actuellement affligées de la goutte, paſſent pour en ſoulager les douleurs; on dit la même choſe d'une petite tente formée avec ſes feuilles & introduite dans le creux d'une dent qui cauſe de la douleur. On la vente encore comme rongeant les chairs baveuſes des vieux ulceres, les détergeant & les diſpoſant à la cicatrice, comme diſſipant les enflures des jambes, *&c.*

Il eſt à peine utile de rapporter que la *perſicaire* brûlante a paſſé pour exercer ſes vertus ſur les parties internes en étant portée dans les ſouliers; qu'étant appliquée ſur la joue dans la douleur des dents, ou ſur les plaies & ſur les ulceres, tous ces maux diſparoiſſent: dès qu'elle a été détruite par la putréfaction ou la combuſtion, quoique ce ſoient des Médecins de réputation qui aient imaginé ou adopté ces pauvretés, ce n'eſt qu'une anecdote toute commune de la crédulité ou de la charlatannerie médicale. (*b*)

PERSICUM MARE, (*Géog. anc.*) la *mer Perſique* & la mer Rouge ſont deux noms ſynonymes dans Hérodote, *l. IV. n. 39*, & dans Strabon, *l. VI.* La mer Rouge ſe prend néanmoins dans un ſens bien plus étendu que la *mer Perſique*. On a appellé autrefois *mer Rouge* ou *mer Erythrée*, cette partie de l'Océan indien qui mouille l'Arabie heureuſe au midi, & qui forme deux grands golfes, l'un à l'orient de l'Arabie appellé le *golfe Perſique*, & l'autre à l'occident nommé le *golfe Arabique*, qui retient encore à préſent le nom de *mer Rouge*. (*D. J.*)

PERSICUS SINUS, (*Géog. anc.*) grand golfe d'Aſie entre la Perſe & l'Arabie, & qui communique à l'Océan indien; Strabon, *l. xvj. p. 765*, dit que le golfe Perſique eſt auſſi appellé la *mer Perſique*, & qu'on lui donnoit encore le nom de *mer Rouge*, parce qu'on entendoit par *mer Rouge*, non-ſeulement la partie de l'Océan indien, & qui mouille l'Arabie au midi, mais encore le golfe Perſique & le golfe Arabique. Les Perſes ſelon Pline *l. VI. c. xxvj* habiterent toujours le bord de la mer Rouge, ce qui fit qu'on donna le nom de *golfe Perſique* à cette partie de la mer Rouge qui ſéparoit la Perſe de l'Arabie. Plutarque *in Lucullo* appelle ce golfe *mer Babylonienne*. (*D. J.*).

PERSIENNES, ſ. f. (*Gram. & Menuiſ.*) jalouſies ou chaſſis de bois qui s'ouvrent en dehors comme des contrevents, & ſur leſquels ſont aſſemblés à égale diſtance des tringles de bois en abat-jour qui font le même effet que les ſtors, rompent la lumiere & donnent entrée à l'air dans un appartement.

PERSIENNES, ſortes des grilles de bois que l'on met aux fenêtres de l'étendoir des manufactures de papier; elles ſont compoſées d'une grille dormante, tant pleine que vuide, c'eſt-à-dire dont les barreaux ont autant de largeur que l'eſpace qu'ils laiſſent entr'eux, & d'une autre mobile qui peut gliſſer dans des couliſſes pratiquées en haut & en bas de la fenêtre. Lorſque la *perſienne* eſt ouverte, les barreaux de la grille mobile ſont vis-à-vis de ceux de l'autre en cette ſorte, OOOO / OOOO; & lorſqu'elle eſt fermée, ils répondes vis-à-vis des intervalles que les premiers laiſſent entr'eux en cette maniere, OOOO / OOOO. On eſt maître d'ouvrir plus ou moins cette grille, ſelon que les différens vents qui ſoufflent l'exigent; c'eſt une des choſes qui contribuent le plus à la blancheur du papier, que de le faire ſécher à-propos.

PERSIENNE, SOIE, ſ. f. (*Manufacture en ſoie.*) La *perſienne* ne differe du double fond qu'en ce qu'au lieu de 45 portées de poil, elle n'en contient que 22 & demie; & au lieu de quatre liſſes pour lever & quatre pour rabattre, elle n'en contient que deux pour l'un & deux pour l'autre. Le travail du reſte eſt le même qu'au double fond.

PERSIL, *apium*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales égaux diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences fort menues, qui ſont relevées en boſſe, ſtriées d'un côté, & applaties de l'autre. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont diviſées en aîles, ou qu'elles naiſſent ſur

une côte branchue. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Sa racine eſt ſimple, longue, groſſe comme le doigt, garnie de quelques fibres blanchâtres, s'enfonçant profondément en terre, & bonne à manger; elle jette des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés, de la groſſeur d'un pouce, rondes, cannelées, nouées, creuſes & rameuſes. Ses feuilles ſont compoſées d'autres feuilles vertes, découpées, attachées à de longues queues. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges & des rameaux, en ombelles; chaque fleur eſt formée de cinq pétales diſpoſés en roſe: à ces fleurs ſuccedent des ſemences jointes deux à deux, menues, cannelées, griſes, arrondies ſur le dos, d'un goût un peu âcre. On cultive beaucoup cette plante dans les jardins potagers; elle pouſſe ſa tige à la ſeconde année, fleurit en Juin & Juillet, & amene ſes ſemences à maturité en Août. L'uſage de cette plante remonte à l'antiquité la plus reculée, & elle a été vantée dans tous les tems comme un excellent légume.

Le *perſil* contient beaucoup de ſel âcre, & une médiocre quantité d'huile exaltée; c'eſt apparemment par le principe de ce ſel âcre, que toutes les parties de cette plante ſont apéritives, propres à déſobſtruer, à provoquer les urines & les regles. Son uſage eſt très-commun dans la cuiſine & dans la Pharmacie; ſa racine ſe met dans le potage, & les feuilles par leur ſaveur agréable & aromatique, relevent pluſieurs ſortes d'alimens: cette même racine s'emploie dans les tiſanes & apozèmes apéritifs. La graine eſt une des quatre ſemences chaudes mineures: elle paſſe pour atténuante & diurétique.

Enfin cette plante étoit employée dans l'antiquité la plus reculée à divers autres égards: on la ſemoit ſur les tombeaux, & on en faiſoit des couronnes dont on ſe paroit à table. Dans Virgile, le berger Linus eſt couronné de cette plante, *apio ornatus amaro.* » Mon » jardin, dit Horace à Philis, vous fournira de l'ache » pour vous couronner, & du lierre avec lequel vous » entendez à nouer vos cheveux avec tant de grace ».

Eſt in horto
Philli, nectendis apium *coronis;*
Eſt hederæ vis
Multa, quâ crines religata fulges.

Les modernes cultivent dans les jardins deux autres *perſils;* l'un n'eſt qu'une variété de celui dont on vient de parler, & qui s'en diſtingue ſeulement par ſes feuilles friſées & crêpées: on le nomme *perſil friſé;* l'autre s'éleve beaucoup plus haut, ſes feuilles ſont plus grandes, & les racines vivaces bonnes à manger, comme celles du céleri: on appelle cette eſpece *gros perſil;* c'eſt l'*apium hortenſe lactifolium* de Tournefort. (*D. J.*)

PERSIL, (*Diete & Mat. méd.*) *perſil* commun ordinaire des jardins, ou domeſtique. Tout le monde connoît l'uſage diététique de la racine & ſur-tout des feuilles de *perſil.* La racine ſe mange dans les potages, & leur donne un goût relevé & une odeur fort agréable. Les feuilles, ſoit entieres, ſoit hachées, crues & cuites, fourniſſent un aſſaiſonnement fort commun aux viandes & aux poiſſons. Cette racine & ces feuilles employées dans les alimens, paſſent avec raiſon pour échauffantes; mais cette qualité devient à-peu-près indifférente par l'habitude à tous les ſujets ſains.

On emploie à titre de remede dans l'uſage intérieur, la racine & la ſemence de *perſil.* La racine entre dans les tiſanes, les apozèmes & les bouillons apéritifs deſtinés à purifier le ſang. On la croit diaphorétique & portant à la peau; c'eſt à ce dernier titre qu'on l'emploie ſous la forme de tiſane pour aider l'éruption de la petite vérole & de la rougeole.

La ſemence de *perſil* eſt une des quatre ſemences chaudes mineures. *Voyez* SEMENCES CHAUDES.

L'application extérieure des feuilles de *perſil* pilées avec du lard ou du ſain-doux, ou bien arroſées avec de l'eau-de-vie, eſt un remede populaire aſſez efficace contre les contuſions, & pour diſſiper le lait des mammelles.

La racine de *perſil* entre dans l'eau générale, dans le ſirop de guimauve, celui des cinq racines & celui d'armoiſe; dans le *philonium romanum*, la bénédicte laxative, l'hiere de coloquinte, *&c.* (*b*)

PERSIL DE MACÉDOINE (*Bot.*) c'eſt une autre fameuſe eſpece d'ache nommée en latin comme en françois, *apium macedonicum*, *I. R. H.* 305. Il differe ſeulement du *perſil* ordinaire, en ce que ſes feuilles ſont plus amples & un peu plus découpées, & que ſa ſemence eſt plus menue, plus aromatique. On le cultive dans nos jardins, où il aime un terrein ſablonneux & pierreux. Sa ſemence eſt employée dans la thériaque. (*D. J.*)

PERSIL DE MACÉDOINE, (*Mat. med.*) Il n'y a que la ſemence de cette plante qui ſoit employée en Médecine, & même dans quelques compoſitions officinales ſeulement; par exemple dans la mithridate, la thériaque, les trochiſques de myrrhe de la pharmacopée de Paris.

On croit que cette plante eſt le vrai *perſil* des anciens, celui dont ils faiſoient beaucoup de cas, ſurtout à cauſe de ſon uſage pour le mithridate & la thériaque, & qu'ils tiroient autant qu'ils pouvoient de Macédoine, comme le meilleur. (*b*)

PERSIL DE MARAIS, (*Botan.*) c'eſt le genre de plante que Tournefort a nommé *thyſſelinum. Voyez* THYSSELINUM, *Botaniq.*

PERSIL DE MONTAGNE, *oreoſelinum*, genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux graines ovales, applaties, amples, ſtriées & frangées, qui pour l'ordinaire ſe dépouillent aiſément de leur enveloppe. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont aîlées & grandes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PERSILLADE, ſ. f. (*Cuiſine.*) aſſaiſonnement avec du perſil entier ou haché. On fait des *perſillades* de bœuf.

PERSILLÉ, adj. (*Gramm.*) Il ſe dit d'un fromage dont l'intérieur eſt parſemé de points ou taches d'un verd de perſil.

PERSIQUE, GOLFE, (*Géog. mod.*) *Voyez* GOLFE PERSIQUE. Ce golfe, autrement nommé *golfe de Balſora*, ſort de l'Océan indien, auprès de l'île d'Ormus; il s'étend du ſud-eſt au nord-oueſt, entre la Perſe à l'eſt & l'Arabie à l'oueſt, juſqu'à l'ancienne Chaldée, où il reçoit l'Euphrate & le Tigre, qui joignent leurs lits un peu avant leur embouchure; mais il ne reçoit guere d'autres rivieres conſidérables.

Les femmes des îles du golfe *perſique* ſont, au rapport des voyageurs, brunes, jaunes & laides; leur viſage eſt large, leurs yeux ſont petits: elles ont des modes & des coutumes ſemblables à celles des femmes indiennes, comme celle de ſe paſſer dans le cartilage du nez des anneaux, & une épingle d'or au-travers de la peau du nez ſous les yeux. Il eſt vrai que cet uſage de ſe percer le nez pour porter des bagues & d'autres joyaux, s'eſt étendu fort loin, car il y a beaucoup de femmes chez les Arabes qui ont une narine percée pour y paſſer un grand anneau; & c'eſt une galanterie chez ces peuples de baiſer leurs femmes à-travers ces anneaux, qui ſont quelquefois aſſez grands pour enfermer la bouche dans leur rondeur. (*D. J.*)

PERSIQUE, DIANE, (*Mythol. aſiatiq.*) La *Diane perſique* étoit la divinité que les Perſans nommoient *Anaëtis*, & qui avoit des temples dans toute la Cappadoce. Il n'étoit pas permis de laiſſer éteindre le

feu sacré qui brûloit sur ses autels. Le temple principal de la *Diane persique* étoit à Zéla. (*D. J.*)

PERSIQUE, ORDRE, (*Architect.*) Les Architectes caractérisent ainsi un ordre qui a des figures d'esclaves persans au lieu de colonnes, pour porter un entablement. Voici l'origine de cet ordre. Pausanias ayant défait les Persans, les Lacédémoniens pour signaler leur victoire, érigerent des trophées avec les armes de leurs ennemis, & ils y représenterent des persans sous la figure d'esclaves qui soutenoient leurs portiques, leurs arches, leurs cloisons, &c. (*D. J.*)

PERSISTER, (*Gramm.*) c'est demeurer ferme, garder constamment le même état d'ame, d'esprit & de corps. On *persiste* dans le repos, dans le mouvement, dans la foi, dans l'incrédulité, dans le vice, dans la vertu, dans son amitié, dans ses haines, dans son sentiment, & même dans son incertitude, quoique le mot de *persister* marque de la constance, que celui d'*incertitude* marque de la vacillation; dans son refus, dans ses bontés, dans sa dépositon, à affirmer, à nier, &c.

PERSONNAGE, s. m. (*Gramm.*) il est synonyme à *homme*, mais toujours avec une idée accessoire *favorable* ou défavorable, énoncée ou sous-entendue. C'est un *personnage* de l'antiquité. Il se croit un *personnage*. C'est un sot *personnage*. Avez-vous vû le *personnage*?

Personnage se dit encore du rôle qu'on fait sur la scene ou dans le monde. Il fit dans cette occasion un assez mauvais *personnage*. Le principal *personnage* fut mal joué dans cette tragédie. Il est presque impossible à un méchant de faire long-tems sans se démentir le rôle ou le *personnage* d'homme de bien: il vient un moment critique qui leve le masque & montre la chose. Le masque étoit beau, mais dessous la chose étoit hideuse.

PERSONNAGE *allégorique*, (*Poésie.*) c'est tout être inanimé que la Poésie personnifie. Les *personnages allégoriques* que la Poésie emploie, sont de deux especes; il y en a de parfaits, & d'autres que nous appellons *imparfaits*.

Les *personnages* parfaits sont ceux que la Poésie crée entierement, auxquels elle donne un corps & une ame, & qu'elle rend capables de toutes les actions & de tous les sentimens des hommes. C'est ainsi qne les Poëtes ont personnifié dans leurs vers la Victoire, la Sageſſe, la Gloire, en un mot tout ce que les Peintres ont personnifié dans leurs tableaux.

Les *personnages allégoriques* imparfaits sont les êtres qui existent déja réellement, auxquels la Poésie donne la faculté de penser & de parler qu'ils n'ont pas, mais sans leur prêter une existence parfaite, & sans leur donner un être tel que le nôtre. Ainsi la Poésie fait des *personnages allégoriques* imparfaits, quand elle prête des sentimens aux bois, aux fleuves, en un mot quand elle fait parler & penser tous les êtres inanimés, ou quand élevant les animaux au-dessus de leur sphere, elle leur prête plus de raison qu'ils n'en ont, & la voix articulée qui leur manque.

Ces derniers *personnages allégoriques* sont le plus grand ornement de la Poésie, qui n'est jamais si pompeuse que lorsqu'elle anime & qu'elle fait parler toute la nature: c'est en quoi consiste la beauté du pseaume *in exitu Israël de Egypto*, & de quelques autres. Mais ces *personnages* imparfaits ne sont point propres à jouer un rôle dans l'action d'un poëme, à-moins que cette action ne soit celle d'un apologue. Ils peuvent seulement, comme spectateurs, prendre part aux actions des autres *personnages*, ainsi que les chœurs prenoient part aux tragédies des anciens.

Les *personnages allégoriques* ne doivent pas jouer un des rôles principaux d'une action, mais ils y peuvent seulement intervenir, soit comme des attributs des *personnages* principaux, soit pour exprimer plus noblement, par le secours de la fiction, ce qui paroîtroit trivial s'il étoit dit simplement. Voilà pourquoi Virgile personnifie la Renommée dans l'*Enéide*.

Quant aux actions allégoriques, elles n'entrent guere avec succès que dans les fables & autres ouvrages destinés à instruire l'esprit en le divertissant. Les conversations que les fables supposent entre les animaux, sont des actions allégoriques, mais ces actions allégoriques ne sont point un sujet propre pour le poëme dramatique, dont le but est de nous toucher par l'imitation des passions humaines: ce pié-d'estal, dit l'abbé du Bos, n'est point fait pour la statue. (*D. J.*)

PERSONNAGE *allégorique*, (*Peinture.*) Les *personnages allégoriques* sont des êtres qui n'existent point, mais que l'imagination des Peintres a conçus, & qu'elle a enfantés en leur donnant un nom, un corps & des attributs. C'est ainsi que les Peintres ont personnifié les vertus, les vices, les royaumes, les provinces, les villes, les saisons, les passions, les vents & les fleuves. La France représentée sous une figure de femme, le Tibre sous une figure d'homme couché, & la Calomnie sous une figure de satyre, sont des *personnages allégoriques*.

Ces *personnages allégoriques* sont de deux especes: les uns sont nés depuis plusieurs années; depuis longtems ils ont fait fortune. Ils se sont montrés sur tant de théâtres, que tout homme un peu lettré les reconnoît d'abord à leurs attributs. La France représentée par une femme la couronne fermée en tête, le sceptre à la main, & couverte d'un manteau bleu semé de fleurs-de-lis d'or; le Tibre représenté par une figure d'homme couché, ayant à ses piés une louve qui allaite deux enfans, sont des *personnages allégoriques* inventés depuis long-tems, & que le monde reconnoît pour ce qu'ils sont: ils ont acquis, pour ainsi dire, le droit de bourgeoisie par le genre humain.

Les *personnages allégoriques* modernes sont ceux que les Peintres ont inventés depuis peu, & qu'ils inventent encore pour exprimer leurs idées; ils les caractérisent à leur mode, & ils leur donnent les attributs qu'ils croient les plus propres à les faire reconnoître: ce sont des chiffres dont personne n'a la clé, que peu de gens cherchent, & qu'on mépriſe. Ainsi je ne parlerai que des *personnages allégoriques* de la premiere espece, c'est-à-dire des anciens, & je remarquerai d'abord que les peintres qui passent aujourd'hui pour avoir été les plus grands poëtes en peinture, ne sont pas ceux qui ont mis au monde le plus grand nombre de *personnages allégoriques*. Il est vrai que Raphaël en a produit de cette espece; mais ce peintre si sage ne les emploie que dans les ornemens qui servent de bordure ou de soutien à ses tableaux dans l'appartement de la signature. Il a même pris la précaution d'écrire le nom de ces *personnages allégoriques* sous leur figure.

Le sentiment des gens habiles est que les *personnages allégoriques* n'y doivent être introduits qu'avec une grande discrétion, puisque ces compositions sont destinées à représenter un évenement arrivé réellement, & dépeint comme on croit qu'il est arrivé; ils n'y doivent même entrer dans les occasions où l'on peut les introduire, que comme l'écu des armes ont les attributs des *personnages* principaux, qui sont des *personnages* historiques. C'est ainsi qu'Harpocrate, le dieu du silence, ou Minerve, peuvent être placés à côté d'un prince, pour désigner sa discrétion & sa prudence. Je ne pense pas que les *personnages allégoriques* y doivent être eux-mêmes des acteurs principaux: des *personnages* que nous connoissons pour des phantômes imaginés à plaisir, à qui nous ne saurions prêter des passions pareilles aux nôtres, ne peuvent pas nous intéresser beaucoup à ce qui leur arrive. D'ailleurs la vraisemblance ne peut être observée

trop exactement en Peinture : or des *perſonnages allégoriques* employés comme acteurs dans une compoſition hiſtorique, doivent en altérer la vraiſſemblance. Du Bos, *reflexions ſur la Peinture.* (*D. J.*)

PERSONNALISER, v. act. (*Grammaire.*) c'eſt donner un corps, une ame, du mouvement, de l'action, des diſcours à des êtres métaphyſiques qui n'exiſtent que dans l'entendement, ou qui ſont inanimés dans la nature. C'eſt la reſſource des Poëtes & des Peintres. On dit auſſi *perſonnifier*. Je permets plus volontiers cette machine aux Poëtes qu'aux Peintres. Les êtres perſonnifiés répandent de l'obſcurité dans les compoſitions de la Peinture.

PERSONNALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) terme dogmatique ; ce qui conſtitue un individu dans la qualité de perſonne.

PERSONNALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) mots injurieux, adreſſés à la perſonne même ; réflexions ſur des défauts qui ſont en elle.

PERSONNAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un bénéfice auquel il y a quelque prééminence attachée, mais ſans juriſdiction, à la différence des dignités eccléſiaſtiques qui ont tout-à-la-fois prééminence & juriſdiction : ainſi la place de chantre d'une égliſe cathédrale ou collégiale, eſt ordinairement un *perſonnat*, parce qu'elle n'a qu'une ſimple prééminence ſans juriſdiction ; que ſi le chantre a juriſdiction dans le chœur, alors c'eſt une dignité. *Voyez le recueil de* Drapier, *tome I. ch. ij. n. 10. Voyez* BÉNÉFICE, DIGNITÉ, OFFICE. (*A*)

PERSONNE, ſ. f. (*Grammaire.*) Il y a trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le ſujet de la propoſition ; car ou il prononce lui-même la propoſition dont il eſt le ſujet, ou la parole lui eſt adreſſée par un autre, ou il eſt ſimplement ſujet ſans prononcer le diſcours & ſans être apoſtrophé. Dans cette propoſition, *je ſuis le Seigneur ton Dieu* (*Exod. xx. 2.*), c'eſt Dieu qui en eſt le ſujet, & à qui il eſt attribué d'être le Seigneur Dieu d'Iſraël ; mais en même tems c'eſt lui qui produit l'acte de la parole qui prononce le diſcours : dans celle-ci (*Pſ. l.*), *Dieu, ayez pitié de moi ſelon votre grande miſéricorde*, c'eſt encore Dieu qui eſt le ſujet, mais ce n'eſt pas lui qui parle, c'eſt à lui que la parole eſt adreſſée : enfin, dans celle-ci (*Eccli. xvij. 1.*), *Dieu a créé l'homme de terre & l'a fait à ſon image*, Dieu eſt encore le ſujet, mais il ne parle point, & le diſcours ne lui eſt point adreſſé.

Les Grammairiens latins ont donné à ces trois relations générales le nom de *perſonnes*. Le mot latin *perſona* ſignifie proprement le maſque que prenoit un acteur, ſelon le rôle dont il étoit chargé dans une pièce de théâtre ; & ce nom eſt dérivé de *ſonare*, rendre du ſon, & de la particule ampliative *per*, d'où *perſonare*, rendre un ſon éclatant : Baſſius, dans Aulu-Gelle, nous apprend que le maſque étoit conſtruit de maniere que toute la tête en étoit enveloppée, & qu'il n'y avoit d'ouverture que celle qui étoit néceſſaire à l'émiſſion de la voix ; qu'en conſéquence tout l'effort de l'organe ſe portant vers cette iſſue, les ſons en étoient plus clairs & plus réſonnans : ainſi l'on peut dire que ſans maſque, *vox ſonabat*, mais qu'avec le maſque, *vox perſonabat ;* & de-là le nom de *perſona* donné à l'inſtrument qui facilitoit le retentiſſement de la voix, & qui n'avoit peut-être été inventé qu'à cette fin, à cauſe de la vaſte étendue des lieux où l'on repréſentoit les pieces dramatiques. Le même nom de *perſona* fut employé enſuite pour exprimer le rôle même dont l'auteur étoit chargé ; & c'eſt une métonymie du ſigne pour la choſe ſignifiée, parce que la face du maſque étoit adaptée à l'âge & au caractere de celui qui étoit cenſé parler, & que quelquefois c'étoit ſon portrait même : ainſi le maſque étoit un ſigne non-équivoque du rôle.

C'eſt dans ce dernier ſens, de *perſonnage* ou de *rôle*, que l'on donne en Grammaire le nom de *perſonnes* aux trois relations dont on vient de parler, parce qu'en effet ce ſont comme autant de rôles accidentels dont les ſujets ſe revêtent, ſuivant l'occurrence, dans la production de la parole qui eſt la repréſentation ſenſible de la penſée. On appelle *premiere perſonne*, la relation du ſujet qui parle de lui-même : *ſeconde perſonne*, la relation du ſujet à qui l'on parle de lui-même : & *troiſieme perſonne*, la relation du ſujet dont on parle, qui ne prononce ou qui n'eſt pas cenſé prononcer lui-même le diſcours, & à qui il n'eſt point adreſſé.

On donne auſſi le nom de *perſonnes* aux différentes terminaiſons des verbes, qui indiquent ces relations, & qui ſervent à mettre les verbes en concordance avec le ſujet conſidéré ſous cet aſpect : *ego amo*, *tu amas*, *Petrus amat*, voilà le même verbe avec les terminaiſons relatives aux trois différentes *perſonnes* pour le nombre ſingulier ; *nos amamus*, *vos amatis*, *milites amant*, le voilà dans les trois *perſonnes* pour le nombre pluriel.

Il y a donc en effet quelque différence dans la ſignification du mot *perſonne*, ſelon qu'il eſt appliqué au ſujet du verbe ou au verbe même. La *perſonne*, dans le ſujet, c'eſt ſa relation à l'acte de la parole ; dans le verbe, c'eſt une terminaiſon qui indique la relation du ſujet à l'acte de la parole. Cette différence de ſens doit en mettre une dans la maniere de s'expliquer, quand on rend compte de l'analyſe d'une phraſe ; par exemple, *nos autem viri fortes ſatisfeciſſe videmur :* il faut dire que *nos* eſt *de* la premiere *perſonne* du pluriel, & que *videmur* eſt *à* la premiere *perſonne* du pluriel. *De* indique quelque choſe de plus propre, de plus permanent ; *à* marque quelque choſe de plus accidentel & de moins néceſſaire. Il faut dire, par la même raiſon, qu'un nom eſt *de* tel genre, par exemple, *du* genre maſculin, & qu'un adjectif eſt *à* tel genre, *au* genre maſculin : le genre eſt fixe dans les noms, & leur appartient en propre ; il eſt variable & accidentel dans les adjectifs.

Comme la différence des *perſonnes* n'opere aucun changement dans la forme des ſujets, & qu'elle n'influe que ſur les terminaiſons des verbes, cela a fait croire au contraire à Sanctius (*Minerv. j. 12.*), que les verbes ſeuls ont des *perſonnes*, & que les noms n'en ont point, *ſed ſunt alicujus perſonæ verbalis*. Il devoit donc raiſonner de même ſur les genres à l'égard des noms & des adjectifs, & dire que les noms n'ont point de genres, puiſque leurs terminaiſons ſont invariables à cet égard, & qu'ils ſont propres aux adjectifs, puiſqu'ils en font varier les terminaiſons. Cependant, par une contradiction ſurprenante dans un homme ſi habile, il a pris une route toute oppoſée, & a regardé le genre comme appartenant aux noms à l'excluſion des adjectifs, quoique l'influence des genres ſur les adjectifs ſoit la même que celle des *perſonnes* ſur les verbes. Mais outre la contrariété des deux procédés de Sanctius, il n'a trouvé la vérité ni par l'un ni par l'autre. Les genres ſont, par rapport aux noms, différentes claſſes dans leſquelles les uſages des langues les ont diſtribués ; & par rapport aux adjectifs, ce ſont différentes terminaiſons adaptées à la différence des claſſes de chacun des noms auxquels on peut les rapporter. Pareillement les *perſonnes* ſont, dans les ſujets, des points de vûe particuliers ſous leſquels il eſt néceſſaire de les enviſager ; & dans les verbes, ce ſont des terminaiſons adaptées à ces divers points de vûe en vertu du principe d'identité. *Voyez* GENRE & IDENTITÉ.

De-là vient que comme les adjectifs s'accordent en genre avec les noms leurs correlatifs, les verbes s'accordent en *perſonne* avec leurs ſujets : ſi un adjectif ſe rapporte à des noms de différens genres, on le met au

pluriel à cauſe de la pluralité des correlatifs, & au genre le plus noble, *frater & ſoror ſunt pii ;* de même ſi un verbe ſe rapporte à des ſujets de diverſes *perſonnes*, on le met au pluriel à cauſe de la pluralité des ſujets, & à la *perſonne* la plus noble, *ego & tu ibimus*. C'eſt de part & d'autre, non la même raiſon, ſi vous voulez, mais une raiſon toute pareille. *Voyez au ſurplus* PERSONNEL & IMPERSONNEL. (*B. E. R. M.*)

PERSONNES, GENS, (*Synon.*) le mot de *gens*, dit l'abbé Girard, a une couleur très-indéfinie qui le rend incapable d'être uni avec un nombre, & d'avoir un rapport marqué à l'égard du ſexe. Celui de *perſonnes* en a une plus particulariſée, qui le rend ſuſceptible de calcul, & de rapport au ſexe quand on veut le déſigner. Il y a peu d'honnêtes *gens* à la cour; les *perſonnes* de l'un & de l'autre ſexe y ſont plus polies qu'ailleurs. Le plaiſir de la table n'admet que *gens* de bonne humeur, & ne ſouffre pas qu'on ſoit plus de huit ou dix *perſonnes*. *Voyez auſſi l'article* GENS. (*D. J.*)

PERSONNE, *perſona*, (*Théologie.*) une ſubſtance individuelle, une nature raiſonnable ou intelligente. *Voyez* SUBSTANCE & INDIVIDUEL.

Le Pere & le Fils ſont réputés en droit une même *perſonne*. Un ambaſſadeur repréſente la *perſonne* de ſon prince. *Voyez* AMBASSADEUR.

En Théologie, la Divinité réſide en trois *perſonnes ;* mais alors le mot *perſonne* emporte une idée particuliere, fort différente de celle que l'on y attache en toute autre circonſtance. On ne s'en ſert qu'au défaut d'un autre terme plus propre & plus expreſſif. *Voyez* TRINITÉ.

On dit que le mot *perſonne*, *perſona*, eſt emprunté de *perſonando*, l'action de jouer un perſonnage ou de le contrefaire ; & l'on prétend que ſa premiere ſignification étoit celle d'un maſque. C'eſt dans ce ſens que Boëce dit, *in larvâ concavâ ſonus volvatur ;* c'eſt pourquoi les acteurs qui paroiſſoient maſqués ſur le théâtre, étoient quelquefois appellés *larvati*, & quelquefois *perſonati*. Le même auteur ajoute que, comme les différens acteurs repréſentoient chacun un perſonnage unique & individuel, comme Œdipe, Chremès, Hécube, Médée : ce fut pour cette raiſon que d'autres gens qui étoient auſſi diſtingués par quelque choſe dans leur figure ou leur caractere, ce qui ſervoit à les faire connoître, furent appellés par les Latins *perſonæ*, & par les Grecs προσωπα. De plus, comme ces acteurs ne repréſentoient guère que des caracteres grands & illuſtres, le mot *perſonne* vint enfin à ſignifier l'eſprit, comme la choſe de la plus grande importance & de la plus grande dignité dans tout ce qui peut regarder les hommes : ainſi les hommes, les Anges, & la Divinité elle-même, furent appellés *perſonnes*.

Les êtres purement corporels, tels qu'une pierre, une plante, un cheval, furent appellés *hypoſtaſes* ou *ſuppoſita*, & non pas *perſonne*. *Voyez* HYPOSTASE, *HYPOSTASIS*, &c.

C'eſt ce qui fait conjecturer aux ſavans que le même nom *perſonne* vint à être d'uſage pour ſignifier quelque dignité, par laquelle une *perſonne* eſt diſtinguée d'une autre, comme un pere, un mari, un juge, un magiſtrat, *&c.*

C'eſt en ce ſens que l'on doit entendre ces paroles de Cicéron : « Céſar ne parle jamais de Pompée qu'en » termes d'honneur & de reſpect ; mais il exécute des » choſes fort dures & fort injurieuſes à ſa *perſonne* ». *Voyez* PERSONNALITÉ.

Voilà ce que nous avions à dire ſur le nom *perſonne :* quant à la choſe, nous avons déja défini le mot *perſonne*, ce qui ſignifie une ſubſtance individuelle d'une nature raiſonnable ; définition qui revient à celle de Boëce.

Maintenant, une choſe peut être individuelle de deux manieres : 1°. logiquement, enſorte qu'elle ne puiſſe être dite de tout autre, comme Cicéron, Platon, *&c.* 2°. phyſiquement, en ce ſens une goutte d'eau, ſéparée de l'Océan, peut s'appeller une *ſubſtance individuelle*. Dans chacun de ces ſens, le mot *perſonne* ſignifie une nature individuelle : logiquement, ſelon Boëce, puiſque le mot *perſonne* ne ſe dit point des univerſels, mais ſeulement des natures ſingulieres & individuelles ; on ne dit pas la *perſonne* d'un animal ou d'un homme, mais de Cicéron & de Platon : & phyſiquement, puiſque la main ou le pié de Socrate ne ſont jamais conſidérés comme des *perſonnes*.

Cette derniere eſpece d'individuel ſe dénomme de deux manieres : poſitivement, comme quand on dit que la *perſonne* doit être le principe total de l'action ; car les Philoſophes appellent une *perſonne*, tout ce à quoi l'on attribue quelque action : & négativement, comme quand on dit avec les Thomiſtes, *&c.* qu'une *perſonne* conſiſte en ce qu'elle n'exiſte pas dans un autre comme un être plus parfait.

Ainſi un homme, quoiqu'il ſoit compoſé de deux ſubſtances fort différentes, ſavoir de corps & d'eſprit, ne fait pourtant pas deux *perſonnes*, puiſqu'aucune de ces deux parties ou ſubſtances, priſes ſéparément, n'eſt pas un principe total d'action, mais une ſeule *perſonne ;* car la maniere dont elle eſt compoſée de corps & d'eſprit, eſt telle qu'elle conſtitue un principe total d'action, & qu'elle n'exiſte point dans un autre comme un être plus parfait : de même, par exemple, que le pié de Socrate exiſte en Socrate, ou une goutte d'eau dans l'Océan.

Ainſi quoique Jeſus-Chriſt conſiſte en deux natures différentes, la nature divine & la nature humaine, ce n'eſt pourtant pas deux *perſonnes*, mais une ſeule *perſonne* divine ; la nature humaine en lui n'étant pas un principe total d'action, mais exiſtante dans une autre plus parfaite ; mais de l'union de la nature divine & de la nature humaine il réſulte un individu ou un tout, qui eſt un principe d'action : car quelque choſe que faſſe l'humanité de Jeſus-Chriſt, la *perſonne* divine qui eſt unie la fait auſſi ; de ſorte qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule *perſonne*, & en ce ſens une ſeule opération, que l'on appelle *théandrique*. *Voyez* THÉANDRIQUE.

PERSONNEL, LLE, adj. (*Gramm.*) ce mot ſignifie *qui eſt relatif aux perſonnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux perſonnes*. On applique ce mot aux pronoms, aux terminaiſons de certains modes des verbes, à ces modes des verbes, & aux verbes mêmes.

On appelle pronoms *perſonnels* ceux qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée priſe de l'une des trois perſonnes. Les pronoms *perſonnels* dans le ſyſtême ordinaire des Grammairiens ne ſont qu'une eſpece particuliere, & l'on y ajoute les pronoms démonſtratifs, les poſſeſſifs, les relatifs, *&c.* mais il n'y a de véritables pronoms que ceux que l'on nomme *perſonnels ;* & les autres prétendus pronoms ſont ou des noms, ou des adjectifs, ou même des adverbes. *Voyez* PRONOM.

Les terminaiſons *perſonnelles* de certains modes des verbes ſont celles qui ſont relatives à l'une des trois perſonnes, & qui ſervent à marquer l'identification du verbe avec un ſujet de la même perſonne déterminée. *Ego amo*, *tu amas*, *Petrus amat ;* voilà le même verbe identifié, par la concordance, avec le ſujet *ego*, qui eſt de la premiere perſonne, avec le ſujet *tu* qui eſt de la ſeconde, & avec le ſujet *Petrus* qui eſt de la troiſieme.

On peut encore regarder comme des terminaiſons *perſonnelles* ou comme des cas *perſonnels* le nominatif & le vocatif des noms. En effet, dans une propoſition on ne conſidere la perſonne que dans le ſujet, parce

parce qu'il n'y a que le ſujet qui prononce le diſcours, ou à qui l'on adreſſe, ou dont on énonce l'attribut ſans qu'il parle ni qu'il ſoit apoſtrophé. Or le nominatif eſt le cas qui déſigne le nom comme ſujet de la troiſieme perſonne, c'eſt-à-dire comme le ſujet dont on parle, *Dominus probavit me :* le vocatif eſt le cas qui déſigne le nom comme ſujet de la ſeconde perſonne, c'eſt-à-dire comme le ſujet à qui on parle, *Domine probaſti me :* c'eſt la ſeule différence qu'il y ait entre ces deux cas; & parce que la terminaiſon *perſonnelle* du verbe eſt toujours ſuffiſante pour déſigner ſans équivoque cette idée acceſſoire de la ſignification du nom qui eſt ſujet, c'eſt pour cela que le vocatif eſt ſemblable au nominatif dans la plûpart des noms latins au ſingulier, & que ces deux cas, en latin & en grec, ſont toujours ſemblables au pluriel. *Voyez* VOCATIF.

Les modes *perſonnels* des verbes ſont ceux où les verbes reçoivent des terminaiſons *perſonnelles*, au moyen deſquelles ils ſe mettent en concordance de perſonne avec le nom ou le pronom qui en exprime le ſujet. Ces modes ſont directs ou obliques; les directs ſont l'indicatif, l'impératif & le ſuppoſitif, dont le premier eſt pur & les deux autres mixtes; les obliques qui ſont auſſi mixtes, ſont le ſubjonctif & l'optatif. *Voyez* MODE, *& chacun de ces modes en particulier.*

Enfin les Grammairiens ont encore diſtingué des verbes *perſonnels* & des verbes *impersonnels :* mais cette diſtinction eſt fauſſe en ſoi, & ſuppoſe un principe également faux, comme je l'ai fait voir ailleurs. *Voyez* IMPERSONNEL. (*B. E. R. M.*)

PERSONNEL, (*Belles-Lettres.*) ce qui concerne ou regarde particulierement les perſonnes. *Voyez* PERSONNE.

Dans les diſputes littéraires il n'entre que trop ſouvent du *perſonnel ;* auſſi diſtingue-t-on les critiques en critiques réelles & critiques *perſonnelles*. Les critiques réelles ſont celles où l'on ne s'attache qu'à relever les défauts des ouvrages. Les critiques *perſonnelles* ſont celles où l'on s'attaque à l'auteur dont on cenſure la vie, les mœurs, le caractere, *&c.* Celles-ci ne ſe renferment pas toujours dans les bornes d'un badinage léger & permis, elles ne dégénerent que trop ſouvent en fiel & en aigreur, à la honte des lettres, ou, pour mieux dire, de ceux qui les cultivent. *Voyez* ANTI.

C'eſt une maxime en morale que toutes fautes ſont *perſonnelles*, c'eſt-à-dire qu'elles ne doivent point nuire aux parens ou aux deſcendans du coupable. Cette maxime n'avoit pas lieu chez les Macédoniens pour le crime de léſe-majeſté; quiconque en étoit convaincu, étoit lapidé, & ſa famille étoit enveloppée dans la même condamnation.

PERSONNEL, (*Juriſprud.*) c'eſt ce qui eſt attaché à la perſonne, ou deſtiné à ſon uſage, ou qui s'exerce ſur la perſonne comme un droit *perſonnel*, une ſervitude *perſonnelle*, une obligation *perſonnelle*, une action *perſonnelle*, une charge *perſonnelle*. Le *perſonnel* eſt ordinairement oppoſé au *réel* qui ſuit le fond. *Voyez* ACTION, BAIL À RENTE, CHARGE, OBLIGATION, RENTE, SERVITUDE. (*A*)

PERSONNIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſe dit en certaines coûtumes pour exprimer celui qui tient quelque choſe en commun avec un autre, comme un cohéritier, un copropriétaire, un compoſſeſſeur, qui eſt ſujet à même droit de taille ou deniers de ſervitude, ou mortaille, ou qui tient en commun & par indivis un héritage avec d'autres perſonnes, ou qui eſt compagnon de quelque trafic & négociation; on appelle auſſi *perſonnier* celui qui eſt complice d'un crime. *Voyez les aſſiſes de Jéruſalem, & les coûtumes de Normandie, Lille, Bourbonnois, la Marche, Angoumois, S. Jean d'Angely, Poitou, Nivernois, Anjou, Maine, Bayonne.* (*A*)

PERSONNIFIER, v. act. (*Littérat.*) action, ou, pour mieux dire, licence poétique, par laquelle on prête un corps, une ame, un viſage, un eſprit à des êtres purement intellectuels ou moraux, auxquels on attribue auſſi un langage, un caractere, des ſentimens & des actions.

Ainſi les poëtes *perſonnifient* les paſſions ou d'autres êtres métaphyſiques dont ils ont fait des divinités, & que les païens adoroient ou craignoient, telles que l'envie, la diſcorde, la faim, la fortune, la victoire, la déeſſe de la perſuaſion, le dieu du ſommeil. A leur imitation, les modernes ont auſſi *perſonnifié* des êtres ſemblables, telle eſt la molleſſe dans le *Lutrin* de Boileau; le fanatiſme, la diſcorde, la politique, l'amour dans la *Henriade* de Voltaire. *Voyez* MACHINES, MERVEILLEUX. On peut voir ſous ces mots quelles précautions un auteur doit obſerver en *perſonnifiant* certains êtres, & dans quelles bornes ils ſont maintenant reſſerrés à cet égard.

Quelques auteurs prétendent que les êtres *perſonnifiés* ſont eſſentiels au poëme épique, & d'autres réduiſent à ces ſortes de fictions toutes les libertés que peuvent maintenant prendre les auteurs qui travailleroient en ce genre. *Voyez* MERVEILLEUX.

PERSPECTIF, adj. un plan *perſpectif*, *en Architecture*, eſt un plan où les différentes parties d'un bâtiment ſont repreſentées ſelon les dégradations ou les diminutions conformes aux lois de la Perſpective. *Voyez* PERSPECTIVE.

Pour rendre les plans intelligibles, on a coutume de diſtinguer les parties maſſives & ſolides par le moyen d'un lavis noir. Les ſaillies du rez-de-chauſſée ſe marquent en lignes pleines, & celles que l'on ſuppoſe au-deſſus, ſe diſtinguent par des lignes ponctuées, les augmentations & les changemens que l'on doit faire ſont marquées par une couleur différente de celle qui repréſente ce qui eſt déja bâti, & les teintes de chaque plan deviennent plus claires ou plus légeres, à-proportion que les étages ſont plus élevés; dans les grands bâtimens, on fait ordinairement trois différens plans pour les trois premiers étages. On dit auſſi *repréſentation perſpective, élévation perſpective*, &c. pour dire *repréſentation d'un objet*, ſuivant les regles de la Perſpective, élévation d'un objet repréſenté en perſpective. *Voyez* PERSPECTIVE. (*E*)

PERSPECTIVE, ſ. f. (*Ordre Encycl. Entend. Raiſon, Philoſ. ou Science, Science de la nature, Mathématiques, Mathématiques mixtes, Optique, Perſpective.*) c'eſt l'art de repréſenter ſur une ſurface plane les objets viſibles tels qu'ils paroiſſent à une diſtance ou à une hauteur donnée à-travers un plan tranſparent, placé perpendiculairement à l'horiſon entre l'œil & l'objet. La *Perſpective* eſt ou *ſpéculative* ou *pratique.*

La *ſpéculative* eſt la théorie des différentes apparences ou repréſentations de certains objets, ſuivant les différentes poſitions de l'œil qui le regarde.

La *pratique* eſt la méthode de repréſenter ce qui paroît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, & de le repréſenter ſous une forme ſemblable aux objets que nous voyons.

La *Perſpective*, ſoit ſpéculative, ſoit pratique a deux parties, l'Ichnographie, qui eſt la repréſentation des ſurfaces, & la Scénographie qui eſt celle des ſolides. *Voyez* ICHNOGRAPHIE & SCÉNOGRAPHIE.

Nous trouvons dans quelques ouvrages des anciens, & principalement dans Vitruve, des traces des connoiſſances qu'ils avoient de la *Perſpective*, mais il ne nous eſt reſté d'eux aucun écrit en forme ſur ce ſujet. Ainſi ſi cette ſcience a été, pour ainſi dire, recréée par les modernes, Albert Durer & Pietro del Borgo en ont les premiers donné les regles;

Balthaſar Perruzzi les a perfectionnées ; Guido Ubaldi, en 1600, étendit & ſimplifia la théorie de cette ſcience ; après lui une foule d'auteurs y ont travaillé, entre leſquels nous nommerons le P. Deſchales, le P. Lamy, & ſur-tout l'eſſai de *Perſpective* de M. Graveſande, & celui du ſavant Taylor, les deux meilleurs ouvrages que nous ayons ſur cette matiere. *Voyez l'hiſt. des Mathémat. de* M. Montucla, *tome I. p. 632.*

La *perſpective* s'appelle plus particulierement *perſpective linéaire*, à cauſe qu'elle conſidere la poſition, la grandeur, la forme, *&c.* des différentes lignes, ou des contours des objets ; elle eſt une branche des Mathématiques : quelques-uns en font une partie de l'Optique, & les autres en font ſimplement une ſcience dérivée de l'Optique ; ſes opérations ſont toutes géométriques. *Voyez* OPTIQUE.

Pour en donner une idée plus préciſe, ſuppoſons un plan tranſparent *HI*, *Pl. perſpect. fig. 1*, élevé perpendiculairement ſur un plan horiſontal, & que le ſpectateur *S* dirige ſon œil *O* au triangle *ABC* ; ſi l'on conçoit préſentement que les rayons *AO*, *OB*, *OC*, *&c.* en paſſant par le tableau *HI* laiſſent des traces de leur paſſage aux points *a b c* ſur le plan, on aura ſur ce plan l'apparence du triangle *abc*, laquelle venant à l'œil par les mêmes rayons *ao*, *bo*, *co*, qui apportent à ce même œil l'apparence du triangle *ABC*, fera voir la véritable apparence de ce triangle ſur le tableau, quand même on ſupprimeroit l'objet, en conſervant néanmoins la même diſtance & la même hauteur de l'œil. *Voyez* VISION, *&c.*

On enſeigne donc dans la *perſpective* des regles ſûres & infaillibles, pour trouver géométriquement les points *a*, *b*, *c*, *&c.* & par conſéquent l'on y donne la méthode de deſſiner très-exactement un objet quelconque, puiſqu'il ne s'agit pour deſſiner un objet que d'en tracer exactement le contour. *Voyez* DESSEIN.

Avant que d'entrer dans un plus grand détail, il eſt à-propos de ſavoir qu'on appelle *plan géométral* un plan parallele à l'horiſon, ſur lequel eſt ſitué l'objet qu'on veut mettre en *perſpective* ; *plan horiſontal*, un plan auſſi parallele à l'horiſon, & paſſant par l'œil ; *ligne de terre* ou *fondamentale*, *la ſection* du plan géométral & du tableau ; *ligne horiſontale*, la ſection du plan horiſontal & du tableau ; *point de vûe* ou *point principal*, le point du tableau ſur lequel tombe une perpendiculaire menée de l'œil ; *ligne diſtante*, la diſtance de l'œil à ce point, *&c.*

Par cette ſeule idée que nous venons de donner de la *perſpective* linéaire, il eſt aiſé de juger combien elle eſt néceſſaire à la Peinture, & combien par conſéquent il eſt eſſentiel de ſavoir les regles de la *perſpective* pour exceller dans le deſſein. Un tableau n'eſt autre choſe que la *perſpective* d'une multitude d'objets revêtus de leurs couleurs naturelles. On ne ſauroit donc trop recommander aux Peintres de s'appliquer à la *Perſpective* ; car les fautes groſſieres qu'on remarque ſouvent dans des tableaux d'ailleurs très-beaux, ſont ſouvent la ſuite de l'ignorance où étoit l'artiſte ſur les regles de la *Perſpective*. Le P. Bernard Lamy de l'Oratoire, auteur de différens ouvrages élémentaires de Mathématique, a fait un traité de *Perſpective*, où il s'étend beaucoup ſur la néceſſité indiſpenſable d'en connoître les regles pour exceller dans l'art de la Peinture. De plus, en apprenant ces regles, le peintre ne doit pas ſe borner à une pratique aveugle ; il eſt bon qu'il en apprenne auſſi les démonſtrations, & qu'il ſe les rende familieres pour être en état de ſe guider ſûrement lorſqu'il aura des *perſpectives* ſingulieres à repréſenter.

1°. L'apparence d'une ligne droite eſt toujours une ligne droite ; ainſi les deux extrémités de l'apparence de cette ligne étant données, l'apparence de toute la ligne eſt donnée. 2°. Si une ligne *FG*, placée dans le tableau qu'on ſuppoſe vertical, *fig. 12*, eſt perpendiculaire à quelque ligne droite *NI*, tirée ſur le plan horiſontal, elle ſera perpendiculaire à toute autre ligne droite tirée par le même point ſur le même plan. 3°. La hauteur du point apparent ſur le plan eſt à la hauteur de l'œil, comme la diſtance du point objectif au plan, eſt à la ſomme de cette diſtance & de la diſtance de l'œil au tableau.

Lois de la projection des figures planes, ou l'Ichnographie perſpective. Repréſenter l'apparence *perſpective h* d'un point objectif *H*, *fig. 2.* du point donné, tirez *HI* perpendiculairement à la ligne fondamentale *DE*, c'eſt-à-dire à la ligne de baſe du tableau ; de la ligne fondamentale *DE* retranchez *IK=IH* : par le point de vûe *F*, c'eſt-à-dire par le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil *O* au tableau, tirez une ligne horiſontale *FP* ; faites *FP* égale à la diſtance *SL* de l'œil ; enfin du point *I* au point de vûe *F* tirez *FI*, & du point *K* au point de diſtance *P* la ligne *PK*. L'interſection *h* eſt l'apparence du point objectif.

En effet, 1° il eſt facile de voir que l'apparence du point *H* doit être dans la ligne *FI*, puiſque cette ligne *FI* eſt la ſection du plan *OHI*, avec le plan du tableau. 2°. Si on tire par les points *NS* & *H* la ligne *HMS*, on aura à cauſe des triangles ſemblables, *FP* ou *SL* eſt à *KI* ou *HI*, comme *Nh* eſt à *hM* ; par conſéquent *SM* eſt à *MH*, comme *Nh* eſt à *hM* ; d'où il s'enſuit que *SH* eſt à *MH*, comme la ſomme de *Nh* & de *hM*, c'eſt-à-dire *NM* eſt à *hM*, donc *VH* : *IH* :: *FI* : *hI* ; d'où l'on voit que les points *O*, *h*, *H*, ſont dans la même ligne, & qu'ainſi *h* eſt l'apparence ou l'image de l'objet *H*.

C'eſt pourquoi, 1°. puiſque l'apparence des extrémités d'une ligne droite étant donnée, l'apparence de toute la ligne eſt donnée, on peut avoir par cette méthode la projection ichnographique d'une figure quelconque rectiligne. 2°. Puiſque l'on peut avoir par ce moyen la projection d'un nombre quelconque des points d'une courbe ſur le plan du tableau ; on peut avoir pareillement la projection des lignes courbes, en ſuivant la même méthode. 3°. Ainſi en quoi cette méthode s'étend aux figures mixtilignes ; elle eſt par conſéquent univerſelle. A la vérité d'autres auteurs ont donné d'autres méthodes, mais celle-ci eſt la plus uſitée ; pour en concevoir tout l'avantage, il eſt bon de l'éclaircir par quelques exemples.

Trouver l'apparence *perſpective* d'un triangle *ABC fig. 3. n. 2.* dont la baſe *AB* eſt parallele à la ligne fondamentale *DE*.

A la ligne fondamentale *DE* tirez une parallele *HR* à un intervalle égal à la hauteur de l'œil. Prenez le point de vûe ou un point principal *V* ; portez la diſtance de l'œil du point *V* au point *K* : des différens angles du triangle *ACB* abaiſſez les perpendiculaires *A1*, *C2*, *B3* ; tranſportez ces perpendiculaires ſur la ligne de terre ou fondamentale *DE* de l'autre côté du point de diſtance *K*. Des points *1*, *2*, *3*, tirez des lignes droites au point fondamental ou principal *V1*, *V2*, *V3*. Des points *A*, *B*, *C*, de la ligne fondamentale *DE*, tirez au point de diſtance ces autres lignes droites *AK*, *BK*, *CK*.

Par la conſtruction précédente les points *a*, *b*, *c*, ſont les apparences des points *A*, *B*, *C*, donc ayant tiré les lignes droites *ca*, *ab*, *bc*, *acb* ſera l'apparence du triangle *ACB*.

On fait de même la projection d'un triangle ſur un plan, quand le ſommet *C* eſt oppoſé à l'œil ; il n'eſt beſoin que de changer la ſituation du triangle ſur le plan géométral, & de tourner le ſommet *C* vers la ligne de terre *ED*.

Repréſenter l'apparence *perſpective* d'un quarré *ABDC* vû obliquement (*figure 4.*) & dont un des

côtés *AB* eſt ſur la ligne de terre *DE*, puiſque le quarré eſt vû obliquement; prenez dans la ligne horiſontale *HR* le point principal *V*, de maniere qu'une perpendiculaire à la ligne de terre puiſſe tomber au-dehors du côté du quarré *AB*, ou qu'au-moins elle ne le coupe pas en deux parties égales; & ſoit *VK* la diſtance de l'œil au tableau; tranſportez les perpendiculaires *AC* & *BD* ſur la ligne de terre *DE*; & tirez les lignes droites *KB*, *KD*, comme auſſi *AV*, *VC*; alors les points *A* & *B* ſeront eux-mêmes leurs propres apparences; *c* & *d* les apparences des points *C* & *D*; par conſéquent *A c d B* eſt l'apparence du quarré *ABDC*.

Si le quarré *ACDB* étoit à quelque diſtance de la ligne de terre *DE*, il faudroit auſſi tranſporter ſur la ligne de terre les diſtances des angles *A* & *B*, ainſi qu'il eſt évident par le problème précédent.

Comme le cas des objets vus obliquement n'eſt pas fort commun; nous ſuppoſerons toujours dans la ſuite que la figure eſt dans une ſituation directement oppoſée à l'œil, à moins que nous n'avertiſſions expreſſément du contraire.

Repréſenter l'apparence d'un quarré *ABCD*, (*fig. 5.*) dont la diagonale *AC* eſt perpendiculaire à la ligne de terre.

Prolongez les côtés *DC* & *CB* juſqu'à ce qu'ils rencontrent la ligne de terre aux points 1, 2, du point principal *V*; tranſportez la diſtance de l'œil en *K* & en *L*. De *K* aux points *K* & *I* tirez les droites *KA* & *KI*; & de *L* aux points *A* & 2, les lignes droites *LA*, *L*2. Les interſections de ces lignes repréſenteront l'apparence du quarré *ABCD* vû par l'angle.

Repréſenter l'apparence d'un quarré *ABCD* (*fig. 6.*) dans lequel on en a inſcrit un autre *IMGH*, le côté du plus grand *AB* étant ſur la ligne de terre, & la diagonale du plus petit perpendiculaire à cette même ligne. Du point principal *V* tranſportez de part & d'autre, ſur la ligne horiſontale *HR*, les diſtances *VL* & *VK*; tirez *VA* & *VB*, *KA* & *LB*; alors *AcdB* ſera l'apparence du quarré *ACDB*. Prolongez le côté du quarré inſcrit *IH*, juſqu'à ce qu'il rencontre la ligne de terre au point *I*, & tirez les lignes droites *KI* & *KL*, alors *ihgm* ſera la repréſentation du quarré inſcrit *IHGM*; d'où l'on conçoit aiſément la projection de toutes ſortes de figures inſcrites dans d'autres figures.

Mettre en *perſpective* un plancher fait de pierres quarrées vûes directement. Diviſez le côté *AB* (*fig. 7.*) tranſporté ſur la ligne de terre *DE* en autant de parties égales, qu'il y a de pierres dans un rang du quarré; des différens points de diviſion tirez des lignes droites au point principal *V*; de *A* au point de diſtance *K* tirez une ligne droite *AK*; & de *B* à l'autre point de diſtance *L*, tirez une autre ligne *LB*. Par les points des interſections des lignes correſpondantes tirez des lignes droites paralleles à *AB*, que vous prolongerez juſqu'aux lignes droites *AV* & *BV*; alors *AfgB* ſera l'apparence du plancher *AFGB*.

Mettre en *perſpective* un cercle; ſi le cercle eſt petit, circonſcrivez lui un quarré. Après avoir tiré les diagonales du quarré, & avoir mené outre cela dans le cercle les diametres *ha* & *de* (*fig. 8.*) qui s'entrecoupent à angles droits, tracez les lignes droites *fg* & *be* paralleles au diametre *de* par les points *b* & *f*, de même que par les points *c* & *g*; tirez des lignes droites qui rencontrent la ligne de terre *DE* aux points 3 & 4. Au point principal *V* tirez les lignes droites *V*1, *V*3, *V*4, *V*2, & aux points de diſtance *L* & *K* menez les lignes droites *L*2 & *K*1: enfin joignez les points d'interſection *a*, *b*, *d*, *f*, *h*, *g*, *e*, *c*, par les arcs *ab*, *bd*, *df*; de cette maniere *abdfhgeca* ſera l'apparence du cercle.

Si le cercle eſt conſidérable, ſur le milieu de la ligne de terre *AB* (*fig. 9.*) décrivez un demi-cercle, & de différens points de la circonférence *C*, *F*, *G*, *H*, *I*, &c. que vous prendrez en aſſez grand nombre, abaiſſez ſur la ligne de terre les perpendiculaires *C*1, *F*2, *G*3, *H*4, *I*5, &c. Des points *A*, 1, 2, 3, 4, 5, &c. tirez des lignes droites au point principal *V*; tirez-en auſſi une de *B* au point de diſtance *L*, & une autre de *A* au point de diſtance *K*; par les points d'interſection communs, tracez des lignes droites comme dans le problème précédent; par-là vous aurez les points *a*, *c*, *f*, *h*, *i*, qui ſont les repréſentations des points *A*, *C*, *F*, *G*, *H*, *I*, & en les joignant comme ci-deſſus ils donneront la projection du cercle.

Il eſt à remarquer qu'on peut ſe tromper en joignant par des arcs les points trouvés ſuivant la méthode que nous venons d'enſeigner; car ces arcs ne ſont point des arcs de cercle, mais des arcs d'une autre courbe connue par les Géometres ſous le nom d'*ellipſe*, & dont la deſcription géométrique n'eſt pas fort facile, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de la faire paſſer par pluſieurs points: c'eſt pourquoi il eſt preſque impoſſible que la *perſpective* du cercle ſoit parfaitement juſte, en la traçant ſuivant les regles que nous venons d'enſeigner, mais ces regles ſuffiſent dans la pratique.

La raiſon pour laquelle la *perſpective* d'un cercle eſt une ellipſe, au moins preſque toujours, c'eſt que la *perſpective* d'un cercle eſt la ſection du plan du tableau avec le cône qui a l'œil pour ſommet & pour baſe le cercle. Or la ſection d'un cône par un plan qui coupe tous ſes côtés eſt preſque toujours une ellipſe. *Voyez* SECTIONS CONIQUES.

Au reſte; la méthode que nous venons de propoſer pour mettre un cercle en *perſpective*, a cela de commode, qu'elle peut être employée également pour mettre en *perſpective* une courbe ou une figure curviligne quelconque; car il n'y a qu'à inſcrire & circonſcrire à cette figure des quarrés ou des rectangles, ſi la figure n'eſt pas fort grande, ou ſi elle l'eſt, mettre en *perſpective* pluſieurs de ſes points, que l'on joindra enſuite par des lignes courbes: on peut ſe ſervir de la même méthode pour mettre un plancher en *perſpective*, quelle que ſoit la figure des pierres dont il eſt compoſé.

On voit de quel uſage le quarré peut être dans la *perſpective*, car même dans le ſecond cas où l'on s'eſt contenté de tracer la *perſpective* du cercle par pluſieurs points, on fait réellement uſage d'un quarré, diviſé en un certain nombre d'aréoles, & circonſcrit au cercle, quoiqu'il ne ſoit pas tracé ſur le plan géométral dans la figure que l'on s'eſt propoſée.

Repréſenter en *perſpective* un pentagone régulier ayant un bord ou limbe fort large, & terminé par des lignes paralleles, 1°. des différens angles du pentagone extérieur *B*, *C*, *D*, *E*, (*fig. 10.*) abaiſſez ſur la ligne de terre *TS* les perpendiculaires *B*1, *C*2, *D*3, *E*4, que vous tranſporterez comme ci-deſſus, ſur la ligne de terre, après quoi des points 1, 2, 3, 4, tirant des lignes au point principal *V*, & de ces mêmes points tirant d'autres lignes au point de diſtance *K*, les communes interſections de ces lignes repréſenteront l'apparence du pentagone extérieur. Maintenant ſi des angles intérieurs *G*, *H*, *L*, *I*, vous abaiſſez pareillement les perpendiculaires *G*o, *H*5, *K*6, *I*7, *L*8, & que vous acheviez le reſte comme dans le premier cas, vous aurez la repréſentation du pentagone intérieur: ainſi le pentagone *ABCDE* ſera repréſenté en *perſpective* avec ſon bord.

On a mis ici ce problème, afin que l'on eût un exemple d'une figure en *perſpective*, terminée par un bord large.

Il faut obſerver ici, que ſi les grandeurs des différentes parties d'un objet étoient données en nombres

avec la hauteur & la diſtance de l'œil, on doit premierement en conſtruire la figure avec une échelle géométrique, & y déterminer, par le même moyen, le point fondamental & le point de diſtance.

Il n'eſt pas toujours néceſſaire que l'objet ſoit tracé ſous la ligne de terre, quand on fait la projection des quarrés & des planchers, il eſt mieux de s'en paſſer; mais quand cela eſt néceſſaire & que l'eſpace manque, on le trace en particulier, & après avoir trouvé les diviſions dont on a beſoin, on les tranſporte ſur la ligne de terre qui eſt dans le tableau.

Si l'on attache des fils au point principal & au point de diſtance, & qu'on les étende au point de diviſion ſur la ligne de terre, la commune ſection de ces fils donnera très-diſtinctement la projection des différens points, & cette méthode peut ſouvent être employée avec ſuccès, car il eſt fort difficile d'éviter la confuſion quand on eſt obligé de tracer un grand nombre de lignes.

La *perſpective* ſcénographique, ou la projection des corps ſur un plan, eſt la repréſentation d'un corps ſur un plan avec toutes ſes dimenſions, tel qu'il paroît aux yeux. *Voyez l'article* SCÉNOGRAPHIE.

Toute la difficulté ſe réduit au problème ſuivant: ſur un point donné C (*fig. 1. & 2.*) élever une hauteur *perſpective* correſpondante à la hauteur objective PQ donnée.

Sur la ligne de terre élevez une perpendiculaire PQ, égale à la hauteur objective donnée. Des points P & Q menez à un point quelconque, tel que T, les lignes droites PT & QT. Du point donné C tirez une ligne CK parallele à la ligne de terre DE, & qui rencontre en K la ligne droite QT: au point K élevez une perpendiculaire IK ſur KC; cette ligne IK, ou ſon égale CB, eſt la hauteur ſcénographique que l'on demandoit.

De la perſpective d'un bâtiment. Dans la pratique de cette *perſpective* on conſidere deux choſes, le plan & l'élévation du bâtiment: le plan eſt ce qu'on appelle autrement *ichnographie*. *Voyez* ICHNOGRAPHIE. On trace ce plan de maniere que les parties les plus éloignées ſoient plus petites, ſuivant la proportion qu'on y veut mettre & qui dépend de la poſition du point de vûe, & on éleve enſuite ſur ce point les perpendiculaires qui marquent les hauteurs correſpondantes des différentes parties du bâtiment; après quoi on ajoute à la figure de la carcaſſe du bâtiment les ornemens des différentes parties. Ainſi on voit que le problème qui conſiſte à mettre un bâtiment en *perſpective* ſe réduit à mettre en *perſpective* des ſurfaces ou des ſolides placés à des diſtances connues.

PERSPECTIVE À VUE D'OISEAU, eſt la repréſentation que l'on fait d'un objet en ſuppoſant l'œil fort élevé au-deſſus du plan où cet objet eſt repréſenté, enſorte que l'œil en apperçoive un très-grand nombre de dimenſions à-la-fois: par exemple, le plan d'une ville avec ſes rues & ſes maiſons, eſt un plan à vûe d'oiſeau; tel eſt le plan en grand de Paris qui a été fait il y a quelques années par ordre de la ville. (*E*)

PERSPECTIVE AÉRIENNE, eſt celle qui repréſente les corps diminués & dans un moindre jour à proportion de leur éloignement.

La *perſpective aérienne* dépend ſur-tout de la teinte des objets que l'on fait plus ou moins forte, ou plus ou moins claire, ſelon qu'on veut repréſenter l'objet plus ou moins proche. *Voyez* COULEUR & CLAIR-OBSCUR. Cette méthode eſt fondée ſur ce que plus eſt longue la colonne d'air à-travers laquelle on voit l'objet, plus eſt foible le rayon viſuel que l'objet envoye à l'œil. *Voyez* VISION.

PERSPECTIVE, ſe dit auſſi d'une eſpece de peinture que l'on voit ordinairement dans les jardins, ou au fond des galeries, qui eſt faite exprès pour tromper la vûe, en repréſentant la continuation d'une allée, d'un bâtiment, d'un payſage, d'un lointain, ou de quelque choſe ſemblable.

PERSPECTIVE, (*Peinture.*) la *perſpective* eſt l'art de repréſenter les objets qui ſont ſur un plan, ſelon la différence que l'éloignement y apporte, ſoit pour la figure, ſoit pour la couleur; elle eſt fondée ſur la grandeur des angles optiques & des images qu'ils portent à différentes diſtances.

On diſtingue donc deux ſortes de *perſpectives*, la linéaire, & l'aérienne. La *perſpective* linéaire conſiſte dans le juſte racourciſſement des lignes; l'aérienne, dans une juſte dégradation des couleurs; car dégrader, c'eſt en terme de peinture, ménager le fort & le foible des jours, des ombres & des teintes, ſelon les divers degrés d'éloignement. C'eſt par cette ſorte d'illuſion que la peinture ſéduit les ſens, & qu'on attribue du relief à ce qui n'en a pas. Voici le méchaniſme qui produit cette erreur agréable.

Le jugement que l'inſtinct porte de la grandeur & des dimenſions des corps, ſe meſure par leurs éloignemens apparens, & par leurs différens degrés de clarté. Un objet qui ſe trouve placé à une grande diſtance de l'œil qui le voit, paroît ſous des dimenſions diminuées, mais l'inſtinct habituel frappé de la diſtance corrige cette altération, & rend à l'objet ſa véritable grandeur.

Ainſi pour ſéduire le jugement involontaire, il doit ſuffire de donner ſur un tableau les apparences des diſtances réelles. Ces apparences ſont décidées & par la diminution de l'objet, & par l'affoibliſſement de ſa clarté. Une extrémité de payſages dont les traits ſont diminués & incertains, les couleurs mal décidées & la lumiere affoiblie, ne peut rappeller que des objets éloignés. L'inſtinct involontaire tranſporte au loin ces repréſentations qui par la foibleſſe de leur clarté ne peuvent être ſuppoſées qu'à de grandes diſtances.

La diſtance apparente peut être encore augmentée par le nombre d'objets réels ou apparens & intermédiaires. Dans un tableau où les traits ne ſeroient point terminés, ni la lumiere fixe, il paroîtroît qu'on eût peint de petits objets dans le crépuſcule; mais ſi on décide le jour par la vivacité de certaines couleurs, par la force & la correction du deſſein de certaines parties, alors ce qui eſt ſur la ſurface plate & dont la clarté eſt affoiblie, frappe l'inſtinct comme il feroit dans l'éloignement. Le jugement involontaire ſépare ces objets de ce qui eſt fixement éclairé.

Pour rendre ſur une ſurface plate un lointain dans lequel la vue puiſſe ſe perdre, on peint une ſuite d'objets dégradés par nuances. Ce ſont ou des palais, ou des campagnes, ou des figures qui dans leurs ſucceſſions ſuivent les diminutions optiques, & qui à proportion d'un plus grand éloignement, où l'on veut les faire paroître, ont des deſſeins moins arrêtés & une lumiere plus affoiblie. Cette imitation de l'éloignement ſéduiſant l'inſtinct, le tableau prend du relief, les objets y paroiſſent ſéparés, & à de grandes diſtances; il n'eſt pas même poſſible à la réflexion de détruire ces effets méchaniques.

Il eſt conſtant que l'imitation eſt non-ſeulement la premiere regle de la Peinture, mais qu'elle eſt ſon principe, ſa ſource, enfin ce qui lui a donné la naiſſance; il eſt conſtant encore qu'il ne faut pas avoir eu une connoiſſance & une pratique bien étendues dans ce même art pour avoir exprimé ou indiqué dès le premier inſtant qu'il a été exercé, le fuyant, la diminution & la dégradation que la nature préſente & deſſine de tous les côtés; c'eſt-là, comme nous l'avons dit, ce qu'on appelle *perſpective*, c'eſt-à-dire le changement & la diminution que l'air pour la cou-

leur & la diſtance pour le trait apportent ſur les objets expoſés à notre vue.

La *perſpective* de la couleur a peut-être été plus long-tems à s'établir ; les peintres auront été plus long-tems retenus par le défaut des moyens ; & quand la pratique & l'uſage leur ont fourni ces mêmes moyens, il eſt vraiſſemblable qu'ils ont vu quelque tems cette diminution de la couleur, & même les dégradations du trait les plus compliquées & les moins naturelles, ſans oſer les exprimer, dans la crainte de n'être point entendus. En effet quelle devoit être à cet égard la reſerve des anciens peintres, puiſque même encore aujourd'hui l'on eſt obligé d'éviter des figures telles que la *perſpective* peut les donner, parce qu'elles ne ſont point heureuſes ? N'entend-on pas tous les jours les gens du monde dire, en conſidérant le fond d'un tableau : » mais ce n'eſt point-là tel bâ- » timent, je n'en ai point vu de cette couleur, jamais » il n'y a eu de ſi petites maiſons, *&c* » ? Car ces mêmes gens, qui d'ailleurs ont de l'eſprit, mais qui n'ont jamais réfléchi ſur la nature & moins encore ſur l'imitation, ne reconnoîtront pas leur ami deſſiné de profil, ou des trois quarts, parce qu'ils n'en ont jamais été frappés qu'en face. Mais laiſſons ces gens du monde qui font le malheur des arts & de toutes les connoiſſances qu'ils n'ont pas ; & revenons à la *perſpective*, après être convenus que les premiers peintres ont été long-tems ſans oſer exprimer celle de la douleur & peut-être celle du trait.

Il faut remarquer que la *perſpective* s'étend ſur tous les objets les plus voiſins de l'œil, & que le monde en général ne connoît que celles qui repréſentant des bâtimens & des architectures ſur des plans dégradés, en portent le nom par excellence. Pour ſe convaincre de la facilité avec laquelle tous les hommes ont pu remarquer la *perſpective*, & par conſéquent l'exprimer ; il ſuffit de regarder par l'angle un bâtiment un peu élevé, & de quelque étendue dans ſa longueur, on ſera frappé de l'abaiſſement proportionnel de ſon trait dans toutes ſes parties, ainſi que la dégradation de ſa couleur ; & dès-lors on concevra que tout peintre, ſans être obligé de paſſer par les regles, a dû néceſſairement exprimer ce qu'il voyoit auſſi clairement & auſſi conſtamment.

L'imitation ſeule, un raiſonnement des plus ſimples, enfin l'art lui-même nous prouvent donc inconteſtablement que tous les peuples qui ont connu le deſſein, ont dû avoir une idée plus ou moins juſte, & plus ou moins étendue, mais toujours conſtante de la *perſpective*. Cependant on a voulu en refuſer la connoiſſance aux Grecs, les peuples de la terre qui ont pouſſé le plus loin le ſentiment, la fineſſe & l'exécution des arts. S'ils n'euſſent point connu la *perſpective*, auroient-ils conduit l'imitation juſqu'à tromper les hommes-mêmes ? Auroient-ils élevé ces ſuperbes ſcènes, & décoré ces immenſes théâtres d'Athènes avec tant de grandeur & tant de dépenſe ? Un peuple ſi fin & ſi délié en toutes choſes auroit-il ſoutenu la vue d'un amas confus d'arbres, de bâtimens, enfin celle d'un ſpectacle de déſordre, tel qu'il auroit été néceſſairement ſans ce premier principe, dont la nature fournit à chaque inſtant des exemples ſi faciles à comparer ?

M. Perault admirateur outré de ſon ſiecle, eſt un de ceux qui a porté le plus loin la prévention contre les anciens, n'ayant cherché dans ſes écrits qu'à les abaiſſer preſqu'en toutes choſes ; mais il n'a pas eu plus de ſuccès que tous ceux qui ont couru la même carriere, en ſoutenant d'auſſi mauvaiſes thèſes que les ſiennes. Cet homme peu philoſophe, dans quelque ſens qu'on veuille prendre ce mot, a avancé deux propoſitions également fauſſes ; l'une que les peintres ou les ſculpteurs n'avoient aucune idée de la *perſpective*, qu'ils en ignoroient les regles, qu'ils n'étoient point conduits par la vue de ces principes qui dirigent aujourd'hui nos peintres ; l'autre qu'ils n'avoient point par conſéquent le ſecret de dégrader les figures, ni par la forme, ni par les couleurs, & qu'ils n'avoient jamais fait de tableau où cette dégradation fût ſenſible.

Nous ne prétendons pas aſſurer que les anciens ayent eu une théorie auſſi étendue de la *perſpective* que celle que nous avons aujourd'hui. Peut-être que cette intelligence parfaite des myſteres de la *perſpective* devoit être le fruit des réflexions, du goût & du travail de tant de génies extraordinaires qui ont paru depuis 1500 ans. Comme les ſciences & les arts ſe prêtent un ſecours mutuel, les découvertes qu'on a faites en pluſieurs de ces arts qui ont rapport à la peinture, ont bien pu ſervir à mieux développer nos connoiſſances, & à produire des ouvrages plus réguliers & plus parfaits. Chaque ſiecle ajoute aux lumieres des ſiecles précédens. Si donc M. Perrault s'étoit contenté d'accorder à notre ſiecle quelque ſupériorité en ce genre, il n'auroit rien dit qui ne fût raiſonnable ; mais en ravalant le mérite des peintres anciens juſqu'à leur refuſer toute connoiſſance de la *perſpective*, c'eſt ſe montrer par trop ridicule. Comment ſe peut-il que la peinture ait eu tant d'éclat, ſous le regne d'Alexandre le grand, & que les plus habiles n'ayent eu aucune idée de la *perſpective*, ſans le ſecours de laquelle on convient que le peintre ne peut pas tirer une ligne, ni donner un ſeul coup de pinceau ?

Ludius, dit Pline, peignit le premier ſur les murailles des ouvrages d'architecture & des payſages. Or quelle idée pourroit-on ſe faire de ces ſortes de tableaux, ſi l'on refuſoit aux anciens la connoiſſance de la *perſpective* ? Apaturius fit une décoration de théâtre dans une ville de Lydie, célebre par ſon temple de la Victoire, & cette décoration étoit faite dans toutes les regles établies par Agatharque de Samos qui l'avoit inventée. Léonard de Vincy, en expliquant ces mêmes regles, n'en a pas mieux fait ſentir les effets, que Platon dans un dialogue du ſophiſte, & Socrate dans ſon dixieme livre de la République.

En effet, Apaturius peignit à Tralles dans un petit théâtre une ſcène où il repréſenta, au lieu de colonnes, des ſtatues, des centaures qui ſoutenoient les architraves, des toits en rond, des dômes ; ſur tout cela il peignit encore un ſecond ordre, où il y avoit d'autres dômes, des faîtes que l'on ne voyoit qu'à demi, & toutes les autres choſes qui ſont aux toits des édifices. « Tout l'aſpect de cette ſcène paroiſſoit » fort beau, dit Vitruve, *liv. VII. ch. v.* à cauſe que » le peintre y avoit ſi bien ménagé les différentes tein- » tes, qu'il ſembloit que cette architecture eût toutes » ſes ſaillies ». Le texte ſignifie à la lettre que l'aſpect de cette ſcène flattoit agréablement la vue à cauſe de ſon âpreté, *propter aſperitatem*, ou plutôt à cauſe de ſon inégalité ; ce qui venoit de ce que la lumiere étant bien choiſie & bien répandue ſur certaines maſſes, elles avoient un grand relief, & ſembloient s'avancer ; la toile quelqu'unie qu'elle fût, paroiſſoit raboteuſe. Mais il étoit impoſſible que certaines parties de cette peinture euſſent une apparence de ſaillies, qu'il n'y en eût d'autres plongées dans l'enfoncement & dans un lointain, ce qui eſt tout le ſecret de la *perſpective*.

Quoique cette conſéquence ſoit évidente, quoiqu'elle ſoit, pour ainſi dire, renfermée toute entiere dans ces termes mêmes du paſſage, je vais la faire enviſager dans un autre encore plus précis. C'eſt toujours Vitruve qui parle dans ſa préface, & la traduction de Claude Perrault. « Démocrite & Anaxa- » gore ont écrit ſur ce ſujet, principalement par » quel artifice on peut, ayant mis un point en un cer-

» tain lieu, imiter ſi bien la naturelle diſpoſition des » lignes qui ſortent des lieux en s'élargiſſant, que bien » que cette diſpoſition des lignes nous ſoit inconnue, » on ne laiſſe pas de rencontrer à repréſenter fort » bien les édifices dans les *perſpectives* que l'on fait » aux décorations des théâtres, & on fait que ce » qui eſt peint ſeulement ſur une ſurface plate paroît » avancer en des endroits, & ſe reculer en d'autres». Les anciens n'ignoroient donc pas la *perſpective !*

Il eſt malheureux que la peinture ancienne, au moins la plus parfaite & la plus terminée, n'exiſte plus, pour nous convaincre du degré auquel les anciens ont porté la *perſpective*. On ſait qu'au ſiecle même d'Auguſte les tableaux de Zeuxis, d'Apelle, de Protogene & des autres grands peintres du bon tems de la Grece, ſe diſtinguoient à peine, tant la peinture en étoit évaporée, effacée, & le bois vermoulu. Il ne nous reſte aujourd'hui, pour établir notre jugement que quelques peintures ſur la muraille, que nous ſommes trop heureux d'avoir, mais que notre goût pour l'antique ne doit pas nous faire admirer également. Toutes belles qu'elles puiſſent être à de certains égards, il eſt certain qu'on ne peut les comparer à ces ſuperbes tableaux dont les auteurs anciens ont fait de ſi grands éloges, dont ils parloient à ceux-même qui les admiroient avec eux, à ceux qui ſentoient tout le mérite des chefs-d'œuvre de ſculpture, ſur leſquels on ne peut ſoupçonner ces auteurs de prévention, puiſque nous en jugeons & que nous les admirons tous les jours, & qu'enfin nous ſavons qu'ils étoient également employés à la décoration des temples & des autres lieux publics. Ces arts ſe ſuivent au point qu'il eſt phyſiquement impoſſible qne l'un fût élégant & ſublime, tandis que l'autre auroit été réduit à un point de platitude & d'imperfection, telle que ſeroit en effet une peinture ſans relief, ſans dégradation, enfin dans ce qu'on appelle *l'intelligence* & *l'harmonie*, parties de l'art, qui toutes, quoiqu'elles ne paroiſſent pas appartenir directement à notre objet, doivent cependant être compriſes ſous le nom de la *perſpective* dont elles ſont partie. Après-tout, les peintures à freſque déterrées d'Herculanum ſuffiſent pour juſtifier que la *perſpective* étoit bien connue des anciens.

Avant même que le roi d'Eſpagne, alors roi de Naples, nous en eût donné cette preuve, en retirant de cette ville un prodigieux nombre de peintures, les hachures qui expriment les ombres dans la noce Aldobrandine, nous apprenoient bien que ſon auteur n'ignoroit point cette partie de l'art. Ce n'eſt pas tout, le ſujet traité dans un intérieur de maiſon repréſente dix figures ſur le même plan; elles ſont poſées ſimplement & naturellement, ſans aucune attitude forcée & ſans la recherche ni l'affectation d'aucun contraſte. Si d'un côté elles ne ſont point obligées d'avoir aucune diminution de trait ou de couleur, le peintre n'en a pas moins indiqué la *perſpective* dans toutes les parties où elle étoit néceſſaire, non-ſeulement par la rondeur des corps, & par le ſentiment de l'intervalle qui les ſépare du fond, mais par la juſte dégradation des corps que ſon ſujet lui demandoit, tels que l'autel, le lit, le plancher, *&c.* Or ſi toutes ces parties ne ſont pas de la *perſpective* aux yeux d'un homme d'art, je ne ſais où il en faut chercher, aujourd'hui même que cette ſcience eſt aſſurément plus connue qu'elle ne l'a jamais été.

Si l'on veut bien encore examiner pluſieurs peintures antiques du tombeau des Nazoni, & principalement une chaſſe de cerf qu'on trouvera deſſinée à la planche XXX, ainſi que tout le recueil mis au jour par Pietro Santo Bartoli, édition de Rome 1680, on ſera frappé des connoiſſances que les anciens avoient fait dans la *perſpective* depuis Pauſias.

Les ſacrifices peints par ce célebre artiſte donnent une idée complette de la *perſpective ;* c'eſt Pline qui en parle, *liv. XXXV. c. xj.* en ces mots : *Cum omnes quæ volunt eminentia videri, candicantia faciant, coloremque condant nigro, hic totum bovem atri coloris fecit ;* c'eſt-à-dire, loin de faire, comme on le pratique ordinairement, les corps ſaillans blancs avec des oppoſitions noires, il peignit le bœuf abſolument noir. On ne peut mieux décrire l'intelligence, l'harmonie & la ruption des couleurs, d'autant que le même Pline ajoute : *umbræque corpus ex ipſo dedit (ſcilicet nigro)* ; il tira les ombres & le corps (du bœuf) de cette ſeule couleur (noire). Il dit enſuite : *Magnâ prorſus arte, in quo extantia oſtendens, & in confracto ſolida omnia :* faiſant voir avec un art infini ſur une ſurface toute l'étendue & la ſolidité des corps par des traits rompus. Il eſt impoſſible de donner plus parfaitement l'idée des corps mis en *perſpective*.

M. Perrault fonde une de ſes preuves de l'ignorance des anciens, en fait de *perſpective*, ſur les bas-reliefs de la colonne trajane où en effet toutes les regles de la *perſpective* ſont violées : mais il a eu grand tort de ne pas diſtinguer la différence des ſiecles de l'antiquité. Peut-il y avoir quelque rapport entre la ſculpture des Romains du tems de Trajan, & celle des Grecs dans l'éclat de leurs arts ? D'ailleurs fonder une induction générale ſur un exemple particulier, eſt un vice de raiſonnement contraire aux préceptes de tous les logiciens du monde. Mais on peut oppoſer à M. Perrault des faits inconteſtables contre ſon opinion, & qu'il ne devoit pas ignorer. Le recueil de Roſſi qui a pour titre, *admiranda veteris ſculpturæ veſtigia*, nous préſente pluſieurs bas-reliefs qui ſont une preuve évidente de la connoiſſance des anciens dans la *perſpective*.

M. Perrault donne auſſi les médailles des anciens pour preuve de leur ignorance dans la *perſpective ;* il aſſure même que l'on n'en connoît aucune trace ſur ces monnoies ; mais c'eſt un reproche trop outré ; car quoiqu'il ſoit vrai que la plus grande partie des médailles anciennes manque du côté des regles de la *perſpective*, il n'eſt pas vrai qu'elles ſoient toutes dans ce cas-là. On a pluſieurs médailles, & ſur-tout des médaillons dans leſquels non-ſeulement on fait plus que d'entrevoir la *perſpective*, mais elle s'y trouve entierement prononcée. Tel eſt un médaillon de Seleucus I. roi de Syrie, repréſentant d'un côté la tête de Jupiter, & au revers Pallas dans un char tiré par quatre éléphans, lançant d'une main un javelot, & de l'autre tenant un bouclier ; cette Pallas eſt dégradée avec toute l'intelligence néceſſaire, les éléphans ſe diſtinguent ſans confuſion, & la roue du char eſt vue de côté, même avec une grande fineſſe de *perſpective*, ce qu'il faut voir ſur le médaillon ; car tous ceux qui l'ont gravé n'ayant point été ſenſibles à cette partie ne l'ont pas fait ſentir. Au reſte, ce médaillon, qui eſt du cabinet du roi, ſe trouve gravé dans l'hiſtoire des rois de Syrie par M. Vaillant, dans les annales de Syrie du P. Frælich, & dans pluſieurs autres recueils d'antiquité. Tels ſont encore deux médaillons de bronze de la ſuite du roi. Le premier eſt de Fauſtine mere : d'un côté la tête de cette princeſſe, de l'autre l'enlevement des Sabines ; ce revers repréſente pluſieurs femmes dans le trouble naturel à leur ſituation, mais grouppées avec tout l'art du deſſein & de la *perſpective*. Le ſecond eſt de Lucius Verus ; le revers repréſente Marc-Aurele, & ce prince dans un char tiré par quatre chevaux, eſt précédé par pluſieurs ſoldats poſés ſur différens plans, avec des dégradations convenables à leur éloignement. M. de Caylus a fait graver toutes ces médailles à la ſuite de ſon diſcours ſur la *perſpective* des anciens dans les mémoires de littérature, *tome XXIII. pag. 341.*

La *perſpective* des fonds eſt plus rare dans les pierres

gravées, que dans les médailles ; la raiſon en eſt bien ſimple, nous avons moins de ſujets de comparaiſon, & l'un ne ſe multiplie pas comme l'autre : néanmoins ſi l'on regarde dans le recueil des pierres gravées du roi, que M. Mariette a donné au public avec tant de ſoin, les numeros 95, 102 & 112, l'on verra que les anciens n'ignoroient pas l'art de marquer la dégradation dans les figures, ſuivant l'endroit du plan où elles ſont placées. La fameuſe pierre connue ſous le nom de *cachet de Michel Ange*, ſuffiroit ſeule pour le juſtifier. Il réſulte invinciblement de tout ce diſcours que les anciens ont connu la *perſpective*, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'ils l'ignoraſſent. Mais il faut lire les mémoires même de M. l'abbé Sallier & de M. de Caylus ſur cette matiere ; ils ſont inſérés dans le recueil de littérature, *tom. VIII. & XXIII.* J'en ai tiré tout l'uſage que me permettoit ce Dictionnaire pour l'étendue d'un article. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERSPECTIVE MILITAIRE, (*Fortific.*) c'eſt l'art de deſſiner ſur un plan un objet tel qu'il ſe préſente à l'œil, placé à une certaine hauteur & à une certaine diſtance, & vû ſur un tableau tranſparent, qu'on met entre l'œil & l'objet. Exemple, ſoit un pentagone *ABDEF*, entre lequel & l'œil *C* eſt élevé perpendiculairement le tableau *VP* ſur le plan horiſontal *HR*. En s'imaginant que de tous les points paſſent des rayons dans l'œil par le tableau, comme *CA*, *CB*, *CD*, &c. & qu'ils laiſſent ſur le tableau *VP*, de façon que les rayons qui en ſortent vers l'œil, feront le même effet que ſi le pentagone *ABDEF* y étoit réellement. La *perſpective* enſeigne donc la maniere de trouver par des regles géométriques, les points *ABDEF* ſur le tableau *VP* ; c'eſt-à-dire à deſſiner un objet ſuivant qu'il ſe préſente à la vûe, eu égard à la diſtance & à la poſition de l'œil. Quoique pour établir ces regles on ait écrit des volumes entiers, on peut cependant les renfermer dans peu de principes. (*D. J.*)

PERSPICACITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) pénétration prompte & ſubite ; c'eſt une qualité qui n'accompagne pas toujours la vivacité de l'eſprit, quoiqu'elle la ſuppoſe. La *perſpicatité* s'exerce ſur les choſes difficiles à démêler.

PERSPICUITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) clarté, netteté d'idées & de diſcours ; c'eſt une qualité eſſentielle d'un auteur ou d'un orateur. Sans elle, il fatiguera ceux qui l'écouteront, & ſes écrits auront beſoin d'un commentaire. Ce mot eſt emprunté de la tranſparence ou de l'air, ou de l'eau, ou du verre.

PERSUADER, SUGGÉRER, INSINUER, (*Synon.*) l'abbé Girard a parfaitement développé la différence de ces trois mots. On *inſinue* finement & avec adreſſe. On *perſuade* fortement, & avec éloquence. On *ſuggere* par crédit, & avec artifice.

Pour *inſinuer*, il faut ménager le tems, l'occaſion, l'air & la maniere de dire les choſes. Pour *perſuader*, il faut faire ſentir les raiſons & l'avantage de ce qu'on propoſe. Pour *ſuggérer*, il faut avoir acquis de l'aſcendant ſur l'eſprit des perſonnes.

Inſinuer, dit quelque choſe de plus délicat. *Perſuader*, dit quelque choſe de plus pathétique. *Suggérer*, emporte quelquefois dans ſa valeur quelque-choſe de frauduleux.

On couvre habilement ce qu'on veut *inſinuer*. On propoſe nettement ce qu'on veut *perſuader*. On fait valoir ce qu'on veut *ſuggérer*.

On croit ſouvent avoir penſé de ſoi-même ce qui a été *inſinué* par d'autres. Il eſt arrivé plus d'une fois qu'un mauvais raiſonnement a *perſuadé* des gens qui ne s'étoient pas rendus à des preuves convaincantes & démonſtratives. La ſociété des perſonnes, qui ne peuvent & n'agiſſent qu'autant qu'elles ſont *ſuggérées* par leurs domeſtiques, ne peut pas être d'un goût bien délicat. (*D. J.*)

PERSUASION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'état de l'ame conſidéré relativement à la vérité ou la fauſſeté d'un fait ou d'une propoſition, à ſa vraiſſemblance ou à ſon défaut de vraiſſemblance, à ſa poſſibilité ou à ſon impoſſibilité ; c'eſt le jugement ſincere & intérieur qu'elle porte de ces choſes. Après l'examen, on peut être perſuadé d'une choſe fauſſe ; mais celle dont on eſt convaincu eſt toujours vraie. La conviction eſt l'effet de l'évidence qui ne trompe jamais. La *perſuaſion* eſt l'effet des preuves morales qui peuvent tromper. La conviction, non plus que l'évidence ne ſont pas ſuſceptibles de plus ou de moins. Il n'en eſt pas ainſi de la *perſuaſion*, elle peut être plus ou moins forte. La *perſuaſion* excuſe ſouvent l'action. Les anciens avoient fait de la *perſuaſion* une déeſſe ; c'étoit la patrone des Poëtes & des Orateurs.

PERTE, *voyez l'article* PERDRE.

PERTE, *dans le commerce*, dommage que l'on ſouffre, diminution de bien & de profit. Les banqueroutes ſont quelquefois occaſionnées par la mauvaiſe conduite des négocians, & ſouvent auſſi par les *pertes* inopinées qui leur ſurviennent. *Voyez* BANQUEROUTE.

Vendre ſa marchandiſe, donner ſa marchandiſe à *perte*, c'eſt la vendre à moins qu'elle ne coute. *Dictionnaire de Commerce.*

PERTE, ſ. f. (*Hydraul.*) eſt bien différente d'une faute dans une conduite d'eau ; elle arrive quand on ne connoît point ſur la ſuperficie de la terre les endroits où l'eau ſe perd : alors on eſt obligé de découvrir entierement une conduite pour l'examiner d'un bout à l'autre, & remédier aux fautes & fraîcheurs que l'on apperçoit le long des tuyaux. (*K*)

PERTEGUES *ou* PERTIGUELTES, ſ. m. plur. (*Marine.*) bâtons qui portent avec la fleche une piece d'étoffe qu'on appelle *tendelet*, & qui ſert à couvrir la poupe d'une galere, contre le ſoleil & contre la pluie.

PERTH, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, capitale du comté du même nom, ſur la riviere de Tay, à 10 lieues N. E. d'Edimbourg, 119 N. par O. de Londres. *Long.* 14. 35. *lat.* 56. 40. (*D. J.*)

PERTHSHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Ecoſſe, au ſud & à l'eſt d'Athol. Elle ſe diviſe en deux parties ; l'une qui porte proprement le nom de *Perth*, & l'autre celui de *Gowri*. Perth eſt au midi, & Gowri au nord de Perth. (*D. J.*)

PERTICA, ſ. f. (*Phyſ.*) nom que les anciens auteurs donnent à une eſpece de comete, qu'ils appellent autrement *véru*, *broche*, parce qu'elle eſt ſemblable à une perche ou à une broche par ſa figure.

PERTICA, (*Antiq. rom.*) Les Romains ſe ſervoient de la perche *pertica*, pour partager les terres dans l'établiſſement des nouvelles colonies, ou lorſqu'après avoir chaſſé les anciens habitans d'une contrée dont ils s'étoient rendus maitres ; ils vendoient à l'enchere les terres après en avoir fait la diviſion. Properce appelle ce partage *triſtis pertica* avec raiſon, puiſque les anciens propriétaires ſe voyoient dépouillés de leurs biens.

Nam tua cum multis verſarem arva juvencis,
Abſtulit exultas pertica triſtis *opes.*

Le mot *pertica* ſignifioit non-ſeulement ce bâton long de dix piés, dont on meſuroit les terres, mais encore le fonds meſuré & confiné, comme nous l'apprenons de Siculus Flaccus, de Frontin, & de pluſieurs autres que Cæſius a recueillis, & qu'il a expliqué par des notes très-néceſſaires pour leur intelligence. (*D. J.*)

PERTINENT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un fait articulé qui vient bien à la choſe & dont la preuve eſt admiſſible ; quand le fait n'eſt pas de cette nature, on dit qu'il eſt *impertinent* & inadmiſſible. (*A*)

PERTOIS, LE, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *pagus Pertiſus*; pays de France en Champagne, & dont il eſt fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. Il s'étend le long de la Marne, entre la Champagne proprement dite & le Barrois; ſa capitale eſt Vitry-le-François. (*D. J.*)

PERTUIS, ſ. m. (*Archit. Hydraul.*) c'eſt un paſſage étroit, pratiqué dans une riviere aux endroits où elle eſt baſſe pour en augmenter l'eau de quelques piés, afin de faciliter ainſi la navigation des bateaux qui montent & qui deſcendent. Cela ſe fait en laiſſant entre deux bâtardeaux une ouverture qu'on ferme avec des aîles, comme ſur la riviere d'Yone, ou avec des planches en-travers, comme ſur la riviere de Loing, ou enfin avec des portes à vannes, ainſi qu'au *pertuis* de Nogent-ſur-Seine. *Voyez* ECLUSE.

Pertuis de baſſin; c'eſt un trou par où ſe perd l'eau d'un baſſin de fontaine ou d'un réſervoir, lorſque le plomb, le ciment ou le corroi eſt fendu en quelque endroit. Si l'on veut connoître la dépenſe d'un *pertuis*, ſoit quarré, circulaire, rectangulaire, *&c.* vertical ou horiſontal, il faut lire les *ſections 9. & 10. de l'Archit. hydraul. de* M. Belidor, *tom. I. de la premiere partie.* (*D. J.*)

PERTUIS, *terme géographique*; ce mot eſt employé en Géographie, ſur-tout ſur les côtes de Poitou, pour déſigner un détroit de mer, comme il paroît par les exemples ſuivans.

Pertuis-d'Antioche, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île de Ré au nord, & l'île d'Oléron au midi.

Pertuis-Breton, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre la côte du Poitou & de l'Aunis au nord & l'île de Ré au midi.

Pertuis de Maumuſſon, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île d'Oléron au nord, & la côte de Saintonge au midi & à l'occident.

Mais le *pertuis-Roſtain* ou *pertuis-Roſtang*, eſt une roche percée au-deſſus de laquelle, on voit à l'entrée une dédicace faite à Auguſte en ces termes: *Divo Cæſari Auguſto dedicata, ſalutate eam.* (*D. J.*)

PERTUIS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la Viguerie d'Aix, à 4 lieues N. E. d'Aix, 11 N. de Marſeille, 162 S. E. de Paris. *Long. 23. 15. lat. 43. 44.*

PERTUIS, ſ. m. (*Serrur.*) ſorte de garde qu'on met aux planches des ſerrures. Il a différens noms ſelon ſa figure. On en uſe le plus communément aux ſerrures benardes & antiques. Il ne faut pas le confondre avec le rouet qu'on poſe ſur le palatre, la couverture ou le foncet.

Il y a le *pertuis* à jambe, & le *pertuis* volant.

Le *pertuis* à jambe ſe poſe ſur la planche à l'endroit où paſſe la tige de la clé. Pour l'arrêter à la planche, on fait un trou à la planche à l'endroit où doit paſſer la tige de la clé, & on épargne par-derriere un petit rivet.

Le *pertuis* volant ſe place à quelqu'endroit de la planche qu'on le veut. Après que la planche a tourné dans la clé, on marque ce pertuis des deux côtés de la planche avec une pointe à tracer, comme ſi c'étoit un rouet. On en prend la longueur avec un compas. On a une piece de fer qu'on fend juſte par le milieu juſqu'à deux lignes de ſes extrémités; on épargne de chaque côté un pié qu'on rive à la planche. On dreſſe enſuite cette piece, on la fait entrer dans la planche ſur le trait, & on rive. Cela fait, on fait tourner la clé, & on lime le *pertuis* par le bout.

Il y a des *pertuis* en cœur, en rond, en trefle, de quarrés, de coudés, en ovale, en croix de S. André, en étoiles, de renverſés, de haſtés, de deux pleines croix, en M, en brin de ſauge, *&c.*

PERTUIS, ſ. m. *terme de Tireur d'or*; ancien mot qui ſignifie un *trou*, & qui n'eſt plus guere d'uſage en ce ſens, que parmi les Tireurs d'or, ou autres ouvriers, qui réduiſent les métaux en fil; il ſignifie dans leur langage, *les ouvertures* ou *trous de filieres*, à-travers deſquels ils font paſſer ſucceſſivement ces métaux. Chaque *pertuis* a ſon embouchure & ſon œil: l'embouchure eſt le côté par où entre le fil, & l'œil eſt le côté par où il ſort; on paſſe le lingot par plus de ſept vingt *pertuis*, avant de le porter juſqu'au ſuperfin.

PERTUISAGE, DROIT DE, ſ. m. (*Gram. Juriſp.*) droit à payer pour mettre un tonneau en perce & d'en vendre le vin.

PERTUISANE, ſ. f. (*Art. milit.*) c'eſt une ſorte d'arme compoſée d'une hampe, & d'un fer large, aigu & tranchant au bout de la hampe. C'eſt une maniere de halebarde très-propre à défendre un vaiſſeau à l'abordage. La lame eſt de 18 à 19 pouces de long, avec une canelure au milieu, & la hampe eſt de bois de frêne.

PERTUNDA, ſ. f. (*Mythолog.*) une des déeſſes qui préſidoient aux mariages. On en plaçoit la ſtatue dans la chambre de la nouvelle mariée le jour de ſes nôces.

PERTURBATEUR, ſ. m. (*Gram.*) homme turbulent, inquiet, ſéditieux, qui émeut les eſprits des citoyens, & cauſe du déſordre dans la ſociété. Après cette définition, ou une autre peu différente, on ajoute dans le *dictionnaire de Trév.* que les Théologiens ſont ordinairement *perturbateurs* de l'état.

PERTURBATRICE, ſ. f. & adj. qui trouble, qui dérange. Il n'a guere lieu qu'en géométrie dans la ſolution des problèmes où des corps s'attirent les uns les autres; on donne à une force qui dérange le mouvement d'un corps, le nom de *perturbatrice.*

PERTUS, *terme de Saline*; c'eſt une planche percée de pluſieurs trous, qu'on place dans la terre, ou la vette d'un marais ſalant. Les trous du *pertus* ſont bouchés avec des chevilles, & quand on veut introduire l'eau du mort dans la table, on tire les chevilles, en commençant par les plus hautes, & ainſi du reſte, juſqu'à ce qu'il ſoit entré de l'eau ſuffiſamment. (*D. J.*)

PERVENCHE, *pervinca*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir évaſé en maniere de ſoucoupe & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſiliques, & il renferme une ſemence oblongue, le plus ſouvent cylindrique & ſillonnée. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PERVENCHE, *pervinca*, (*Jardinage.*) arbriſſeau grimpant qui eſt toujours verd. Il vient dans les bois des pays tempérés de l'Europe. Il pouſſe du pié pluſieurs tiges ſarmenteuſes & fort menues qui rampent contre terre & s'étendent au loin. Ses feuilles ſont petites, oblongues, & relevées par-deſſous d'une forte arrête dans le milieu; leur ſurface eſt luiſante, les bords ſont ſans dentelure, & la verdure en eſt agréable, quoiqu'un peu foncée. Ses fleurs de couleur bleue & diſpoſées en roſe paroiſſent au printems. Ses graines qui ſont longues, ovales & ſillonnées, ſe trouvent dans des ſiliques accouplées.

Cet arbriſſeau eſt aſſez commun dans pluſieurs pays, il ſe plaît dans les terres graſſes & humides, à l'ombre des arbres. Il ſe multiplie fort aiſément de bouture & de branches couchées; ſes branches font racine pour peu qu'elles touchent contre terre. Son accroiſſement, qui eſt très-prompt, joint à cette facilité de ſe propager, fait qu'il envahit bien-tôt un terrein, ſi on le laiſſe aller.

Les *pervenches* peuvent contribuer à l'agrément d'un jardin. En les laiſſant courir à leur gré, elles formeront des tapis de verdure qui ſeront garnis de fleurs dans les mois de Mars & d'Avril. On en peut faire

faire de petites palliſſades en les ſoutenant avec du treillage. On les laiſſe auſſi grimper contre la tige des gros arbres pour les garnir de verdure ; & comme ces arbriſſeaux aiment l'ombre, la fraîcheur, l'expoſition du nord, & qu'ils viennent à ſouhait dans les endroits ſerrés & couverts d'arbres, ou nulle autre plante ne pourroit réuſſir, il n'eſt pas douteux qu'on en peut tirer du ſervice pour completer l'arrangement d'un grand jardin. Cette plante a d'ailleurs des propriétés intéreſſantes ; on en fait uſage en médecine à pluſieurs égards.

Les *pervenches* portent rarement des graines, mais elles ſe multiplient ſi aiſément d'elles-mêmes qu'il ne faut pas y avoir de regret. Cependant on peut les amener à la fructification en les tenant en pot avec peu de terre au grand air.

On connoit pluſieurs variétés de ces arbriſſeaux : voici les principales.

1. La *pervenche* à fleur bleue, c'eſt la plus commune.
2. La *pervenche* à fleur blanche.
3. La *pervenche* à fleur rougeâtre.
4. La *pervenche* à fleur bleue, double.
5. La *pervenche* à fleur bleue, double & d'un pourpre foncé.
6. La *pervenche* à fleur double, variée de pluſieurs couleurs.
7. La *pervenche* à feuilles panachées de blanc.
8. La grande *pervenche* à fleur bleue ; cet arbriſſeau eſt plus grand que les précédens dans toutes ſes parties. Sa verdure eſt très-brillante, ſes fleurs ſont d'un bleu vif de belle couleur. Elles paroiſſent de très-bonne heure au printems, & elles ſe ſuccedent pendant plus de quatre mois. On a vu cette plante s'élever juſqu'à douze piés en deux ans. Elle eſt extrémement convenable pour garnir des murs expoſés au nord.
9. La grande *pervenche* à fleur blanche.
10. La grande *pervenche* à feuilles panachées.
11. La *pervenche* de Madagaſcar. C'eſt un arbriſſeau précieux & charmant, qui ne s'éleve qu'à douze ou quinze pouces. Sa fleur reſſemble à celle du laurier-roſe, qu'elle ſurpaſſe en vivacité, en beauté & en durée. Elle fleurit conſtamment pendant plus de ſix mois. Le grand ſoleil anime ſes fleurs au lieu de les altérer & de les faire paſſer. Cette plante eſt délicate ; il faut la traiter comme les mirtes & la multiplier de ſemence.

PERVENCHE, (*Mat. méd.*) petite ou commune, à feuilles étroites, petit pucelage, violette des ſorciers, grande *pervenche*, *pervenche* à larges feuilles, grand pucelage.

On emploie indifféremment les deux eſpeces de *pervenche* qui poſſedent les mêmes vertus.

La *pervenche* eſt comptée parmi les vulnéraires aſtringens les plus uſités. On ordonne intérieurement ſon infuſion contre les pertes de ſang ou flux immodéré des menſtrues, contre le crachement de ſang, & les autres hémorrhagies des parties internes. On donne auſſi dans ces cas & dans la phthiſie & la dyſſenterie le lait coupé avec la décoction ou infuſion de ſes feuilles.

PERVERS, PERVERTIR, PERVERSION, PERVERSITÉ, (*Gramm.*) tous ces mots ſont relatifs à la corruption de l'eſprit ou du cœur, & ils en marquent le dernier degré. Il eſt difficile de conſerver la pureté des mœurs, l'honnêteté, la droiture, la rigoureuſe probité, en vivant avec des hommes *pervers*, & malheureuſement la ſociété en eſt pleine. Le luxe *pervertit* bien des femmes.

PÉRUGIN, LE, *ou* LE PÉROUSIN, (*Géog. mod.*) territoire d'Italie dans l'état de l'Egliſe, & auquel la ville de Pérouſe, qui en eſt la capitale, donne ſon nom. Il eſt borné au nord par le duché d'Urbin, à l'orient par l'Umbrie, au midi par l'Orviétan, & à l'occident par la Toſcane. La plus grande étendue de ce pays du ſeptentrion au midi, ne paſſe pas vingt-huit milles ; & on ne lui en donne pas plus de trente du levant au couchant. Le Tibre le coupe du nord-nord-oueſt au ſud. (*D. J.*)

PERVIGILIA, (*Ant. rom.*) nom donné aux fêtes nocturnes qu'on célébroit en l'honneur de différentes divinités, comme Cérès, Vénus, la Fortune, *&c.* on les nommoit *pervigilia*, parce que toutes les nuits de ces fêtes s'employoient à veiller.

PERUSIA, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Pérouſe* ; *voyez* PÉROUSE.

Eutrope la nomme *Peruſium*, ville d'Italie dans la Toſcane ; elle étoit fort peuplée, & Tite-Live, *l. X. ch. xxxvij.* l'eſtime une des trois plus fortes villes de l'Etrurie ; ſon nom moderne eſt en italien *Perugia*. On doit mettre dans les faſtes d'Auguſte le ſaccagement de cette ville, & la mort inhumaine de ſes trois cens ſénateurs ; ce fait peut ſervir à tracer ſon portrait, que nous donnerons avec celui d'Antoine & de Lépide, au *mot* TRIUMVIRAT.

PÉRUVIENNE, (*Manufact. de ſoie.*) *péruvienne* à boutons ou à ligatures.

L'étoffe appellée *péruvienne* eſt compoſée de deux chaînes de différentes couleurs contenant 40 portées doubles ou ſimples chacune ſuivant la quantité que le fabriquant veut donner à l'étoffe.

L'on fabrique cette étoffe ſans qu'il ſoit beſoin du ſecours des liſſes-marches, *&c.* le corps ou les ligatures ſuffiſent pour cette opération.

On donne le nom de *ligatures* à des liſſes dont la maille contient une petite boucle, laquelle empêche le fil de lever ou baiſſer, ſi ce n'eſt lorſque la ligature leve ou baiſſe ; les mailles à boucle ou ligatures ſont ſemblables à celles des liſſes dont on ſe ſert dans tous les métiers de la draperie & de la toilerie.

Les deſſeins pour la *péruvienne* ſont très-petits ; cette étoffe eſt auſſi propre pour habit d'homme que pour habit de femme ; l'endroit de l'étoffe ſe fait ordinairement deſſus, la navette y fait la figure comme dans la pruſſienne, avec cette différence, que comme il n'y a point de liſſes pour faire le fond ou corps de l'étoffe, quand le tireur ou tireuſe a tiré le lac qui doit faire la figure, & que la navette qui doit figurer eſt paſſée, il faut à la ſeconde navette tirer tout ce qui a été laiſſé au premier coup, & c'eſt préciſément ce qui lie les deux chaînes : on expliquera plus amplement cette façon de travailler quand on aura donné celle de lire le deſſein ſur les ligatures.

La quantité de ligatures n'eſt point fixée pour la *péruvienne*, elle doit être proportionnelle à la longueur & à la largeur du deſſein ; mais ſur-tout à la largeur. Par exemple, un deſſein qui portera en largeur cinq dixaines de 8 en 10, qui compoſent 40 cordes, ſe travaillera avec 40 ligatures pour une des deux chaînes, & 40 pour l'autre, ce qui fera en tout 80 ligatures. Ces 80 ligatures doivent produire le même effet que 1600 mailles de corps, attendu que chacune de ces ligatures doit contenir 20 mailles ou boucles. Chaque boucle de la ligature doit contenir quatre fils doubles de la chaîne pour la réduction ordinaire, de façon que 40 ligatures contiennent, à 20 mailles ou boucles chacune, 3200 fils ; nombre complet d'une chaîne de 40 portées doubles. Les 40 autres ligatures étant deſtinées pour la ſeconde chaîne, il n'eſt pas beſoin de dire que chaque ligature, en la ſuppoſant de 20 mailles ou boucles, doit être diſtribuée de façon que les 20 mailles doivent porter la largeur de l'étoffe, conſéquemment faites & placées à jour ou à une diſtance égale, afin qu'elles puiſſent ſe trouver préciſément placées à la rencontre de chaque fil de chaîne ſans être portées à droite ni à gauche du fil.

Comme les liſſerons dans les étoffes ordinaires por-

tent 3, 4 lignes & plus d'épaiſſeur, ſi ceux des ligatures étoient de même, il arriveroit que 80 ligatures portant une largeur extraordinaire, il ne ſeroit pas poſſible qu'elles puſſent ſe tirer avec la même égalité, c'eſt pour cela que les liſſerons des ligatures ne doivent porter qu'une ligne d'épaiſſeur, conſéquemment 80 liſſerons ne portent pas plus de 6 pouces & 8 lignes, & pour les reſſerrer davantage, l'ouvrier a ſoin de faire faire les liſſes de façon, que quoique toutes les boucles ſoient à même hauteur de la ſoie, néanmoins il ſe trouve une liſſe qui eſt élevée de 4 pouces plus que l'autre, ce qui eſt alternatif; & au moyen de cette précaution, les 80 liſſes ne portent gueres plus larges que 40. La façon de diſpoſer ainſi ces ligatures eſt très-ſimple, par la précaution que la faiſeuſe de liſſes prend de les faire toutes enſemble 4 pouces plus longues d'un côté que d'un autre, depuis la boucle; au moyen de cette préparation, lorſqu'étant ſur le liſſeron on les attache, on met la premiere liſſe, de façon que la partie la plus longue ſe trouve en haut; à la ſeconde, la partie la plus longue en bas; ainſi des autres juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes attachées.

Chaque liſſe doit être attachée à une corde de rame: ainſi le deſſein portant 40 cordes pour chaque chaîne, il faut quatre-vingt cordes de rame pour les deux.

La façon de paſſer les fils dans les ligatures eſt différente de celle qui ſe pratique dans les autres métiers; ſi le deſſein eſt à pointe, c'eſt-à-dire, que ſi le côté ne contient que la moitié d'une fleur, d'un fruit, *&c.* & qu'il doive être entier ſur l'étoffe, on commence à paſſer quatre fils de la premiere chaîne à la premiere ligature du côté de l'enſuple de derriere, & on continue par la ſeconde, & celles qui ſuivent juſqu'à la quarantieme du côté du battant, après quoi, au lieu de recommencer par la premiere du côté de l'enſuple, vous prenez la ſeconde du côté du battant, & allez en reculant liſſe par liſſe, juſqu'à la même liſſe, par laquelle vous avez commencé, qui eſt la premiere du côté de l'enſuple, & continuez de même juſqu'à ce que la chaîne ſoit paſſée en entier, de façon que le remettage forme une eſpece de N\N.

Seconde façon de paſſer les fils. *Il faut obſerver encore que, pour que les fils ne ſoient ni gênés, ni contrariés, quand on a paſſé un fil d'une chaîne ſur une ligature, il faut que le fil de la ſeconde chaîne ſuive ſur l'autre, afin que rien ne ſoit embrouillé, & qu'il ſe trouve un accord parfait, & que toutes les ligatures ſoient paſſées à-la-fois, c'eſt-à-dire enſemble, cette derniere façon de paſſer les fils, quoique plus embarraſſante, fait néanmoins que l'étoffe ſe travaille plus aiſément.* Au ſurplus on peut choiſir.

Si le deſſein eſt à chemin, c'eſt-à-dire, qu'il ne répéte pas ſur les côtés, pour lors on paſſe les fils à l'ordinaire, en commençant par la premiere ligature du côté de l'enſuple, & finiſſant par la derniere du côté du battant, & reprendre enſuite la premiere ſans reculer au remettage.

Le deſſein à pointe par la façon du remettage porte dans la fabrication le double dans la largeur de l'étoffe; & s'il eſt de même dans la hauteur en revenant ſur ſes pas lorſqu'on tire le bouton, c'eſt-à-dire, en reculant par le même chemin qu'on a fait en commençant, on fait également le double dans la hauteur de l'étoffe.

Si chaque chaîne eſt paſſée ſur quarante lignes, & que les fils ne ſoient pas lardés dans les remettages (c'eſt le terme), c'eſt-à-dire, que les deux chaînes ne ſoient pas paſſées enſemble, ainſi qu'il eſt démontré dans la partie ci-devant qui eſt ſous-lignée; pour lors il faut lire le deſſein une fois ſur les quarante cordes qui doivent faire la figure, & une fois de ſuite ſur les quarante qui doivent faire le fond, qui eſt réſervé pour le ſecond coup de navette, dont la trame doit être très-fine, afin que l'étoffe ſoit liée, ou pour mieux dire, afin que les deux chaînes ſoient liées enſemble, ſans quoi les fils qui ne ſeroient pas tirés badineroient deſſus ou deſſous l'étoffe.

Si, au contraire, les fils ſont paſſés dans les ligatures, ainſi qu'il eſt démontré dans la partie qui eſt ſouſlignée; pour lors quand le deſſein eſt fait, il faut le tranſlater, c'eſt-à-dire, que s'il eſt peint ſur cinq dixaines, il faut le mettre ſur dix, attendu qu'il faut toujours laiſſer la corde de fond entre celle qui ſe tire, c'eſt pourquoi il faut qu'il ſoit peint en deux couleurs, afin qu'on ne liſe pas une corde d'une façon & une corde de l'autre, & que dans les endroits où il faut prendre quatre, cinq cordes, plus ou moins, celle qui fait le fond ne ſoit pas priſe, quoiqu'elle ſe trouve entre deux. Dans ce cas, on lit le deſſein de ſuite.

Il s'enſuit, par ce qui vient d'être démontré, que les ligatures font le même effet que le corps, avec cette différence, qu'au lieu de 800 arcades, il n'y en a point du tout, au lieu de 1600 aiguilles, il n'y en a que 160, c'eſt-à-dire, deux aiguilles chaque liſſe, il n'y a ni carrette, ni marches, ni calqueron.

La *péruvienne* n'a ordinairement que trois couleurs; ſavoir celle des deux chaînes, & celle du premier coup de navette; le ſecond devant être d'une trame très-fine, & pour ainſi dire imperceptible, on fait des *péruviennes* à 40 portées doubles, à 40 portées ſimples, en obſervant qu'il faut toujours deux chaînes égales & de différentes couleurs.

La beauté de la *péruvienne* eſt qu'elle n'a point d'envers; au moyen des deux chaînes, elle eſt auſſi belle d'un côté que d'un autre, & c'eſt préciſément ce qui la diſtingue de la pruſſienne. Par exemple: ſi une chaîne eſt pourpre & bleue, ce qui fera une figure bleue d'un côté, fera de l'autre une figure pourpre, & c'eſt préciſément ce qui en fait le mérite principal. La couleur dans un habit de femme eſt-elle paſſée d'un côté, elle le tourne de l'autre, pour lors la robe paroît neuve; il en eſt de même pour les habits d'homme; c'eſt préciſément cette ſingularité qui caractériſe la *péruvienne*.

La quantité d'étoffes qui ſe fabriquent à Lyon à la petite tire, ou au bouton, eſt ſi conſidérable, que de dix mille métiers qui travaillent actuellement dans la fabrique en étoffes façonnées, il y en a au-moins la moitié dans ce genre; il n'eſt point d'année qu'il ne paroiſſe quelque nouveauté dans ce genre d'étoffe, ſoit dans le méchaniſme, ſoit dans le goût, c'eſt ce qui fait que l'étranger ne peut pas parvenir à l'imitation de la fabrique de Lyon, attendu qu'auſſi-tôt qu'il s'eſt ſaiſi d'un goût, incontinent il s'en trouve un autre.

On fait aujourd'hui des taffetas à bandes ombrées & carrelées, & avec des petits agrémens entre les bandes, ſans qu'il ſoit beſoin de tireuſe, l'endroit deſſus, & cela au moyen de ſix ou huit ligatures, qui ſont diſpoſées de façon que ſix ou huit marches placées à gauche ſur le côté du métier en font l'embarras. L'ouvrier foulant la premiere marche à gauche avec le pié gauche de même, paſſe ſes coups de navette en foulant les deux marches du taffetas qui ſont du côté droit auſſi long-tems, ou paſſe autant de coups qu'il veut donner d'étendue à ſon cannelé & à ſon carrelé, tandis que tenant la marche du côté gauche foulée, cette même marche faiſant lever les ligatures qui ſont faites à jour, & en conformité de la largeur des bandes, ces mêmes ligatures demeurent levées pendant les coups de navette qu'il paſſe. Il faut obſerver qu'une marche à gauche ſuffiroit s'il n'avoit qu'un cannelé, il n'en faudroit que deux pour le carrelé; & lorſqu'il y en a davantage, elles ne ſont deſ-

tinées que pour quelques fleurons qui contiennent ſix, huit ou dix coups. On appelle *coup* chaque partie où la marche de retour, qui eſt une de celles du pié gauche, demeure levée, tandis que l'ouvrier paſſera ſix ou huit coups de navette du côté droit. Le deſſein eſt-il diſpoſé pour le retour ? l'ouvrier ayant achevé la quantité de marches à gauche, au lieu de recommencer par la premiere, revient ſur ſes pas : pour-lors le deſſein étant ſur huit marches en contient quinze, quoiqu'il y ait deux fois le mouvement de huit marches, parce que la premiere marche & la derniere n'étant foulées qu'une fois dans le courſe, tandis que chacune des autres l'eſt deux fois, ces deux marches n'en doivent compoſer qu'une, ce qui eſt un peu difficile à comprendre. Par exemple, en ſuppoſant huit marches de retour, vous paſſez huit coups ; quand vous avez paſſé la huitieme marche, vous revenez ſur vos pas par la ſeptieme juſqu'à la premiere, ce qui ne fait que ſept coups pour finir le courſe, & huit pour le commencement, faiſant en tout quinze coups. Il en eſt de même quant à la façon de paſſer les fils dans les ligatures pour les *péruviennes* dont le deſſein eſt à pointe, & dont par conſéquent le remettage doit être en zig-zag ainſi qu'il a été démontré dans ce mémoire. Pour cette opération, ſi le deſſein eſt diſpoſé pour quarante ligatures complettes, il en faut quarante-une, ſavoir trente-neuf de vingt mailles chacune, & deux de dix qui ſont la premiere & la derniere ; conſéquemment la premiere & la derniere ne contenant que dix mailles ou ligatures n'en ſauroient valoir qu'une. La choſe eſt bien ſenſible, & pour la faire comprendre, il faut donner un exemple moins étendu ou plus petit en volume de liſſes ou ligatures. Veut-on remettre cinq liſſes pour faire pointe de vingt mailles chacune ? il faudra que la premiere & la derniere liſſe ne contiennent que dix mailles, & ces cinq liſſes n'en compoſeront que quatre : en voici la raiſon. Le premier fil étant paſſé ſur la premiere liſſe, le cinquieme fil, après avoir paſſé les autres, ſe trouve ſur la cinquieme : or, en retournant ſur ſes pas, la quatrieme liſſe ſe trouve avoir deux fils, tandis que la cinquieme n'en a qu'un, la troiſieme de même, la ſeconde également, & la premiere en finiſſant s'en trouve deux ; mais en revenant par contre au remettage, comme on a commencé, la ſeconde s'en trouve deux, la troiſieme de même ainſi que la quatrieme, tandis que la premiere par laquelle on a commencé n'en a qu'un : les points déſignés ci-deſſous indiqueront cette façon de faire le remettage & les liſſes.

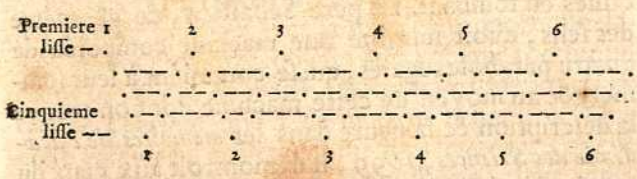

Chaque point étant une maille, il eſt viſible que la premiere liſſe n'a eu que ſix mailles de priſes ainſi que la cinquieme, tandis que les trois autres en ont douze chacune, ce qui fait que la premiere & la cinquieme ne contiennent pas plus de fils que chacune des trois autres : il eſt donc d'une néceſſité indiſpenſable de bien faire attention, dans cette façon de remettre les métiers, que la premiere & la derniere liſſe ne contiennent non-ſeulement que la moitié des mailles des autres, mais encore que ces mailles ſoient placées à une diſtance juſte pour que les fils ne ſoient pas gênés.

Mais, dira-t-on, pour éviter cet embarras de demi-liſſes, il n'eſt beſoin que de paſſer deux fils ſur la premiere & deux ſur la derniere, afin que toutes les liſſes ſoient égales : à quoi on répond que chaque liſſe ne contenant qu'un fil ſeul dans les étoffes où le remettage eſt tel, deux fils qui ſe trouveroient enſemble marqueroient trop en comparaiſon des autres. Par exemple, dans la *péruvienne*, chaque maille de la ligature contenant quatre fils doubles, ſi on paſſoit ſur deux boucles enſemble quatre fils à chacune, il ſe trouveroit huit fils doubles enſemble ; & ſi, par la diſpoſition du deſſein, cette premiere ou derniere liſſe ſe trouvoit faire une découpure dans l'étoffe, il arriveroit que cette découpure ſeroit le double plus large que celles qui ſe trouveroient faites par les autres liſſes, ce qui ſeroit une défectuoſité marquée & qui gâteroit la forme du deſſein.

On peut faire la *péruvienne* avec le corps ſans ligatures ; mais comme les deſſeins pour cette étoffe ſont très-petits, la dépenſe pour monter ces étoffes eſt diminuée des trois quarts au-moins par la ſuppreſſion des arcades, des aiguilles, & de ſeize cens maillons de verre, ce qui fait un objet de plus de 80 livres, tandis qu'avec les ligatures à peine en coûtera-t-il 12 livres : voilà l'objet.

PESADE, ſ. f. *terme de Manége*, c'eſt le premier mouvement du cheval, lorſqu'il leve les piés de devant ſans remuer ceux de derriere. C'eſt la premiere leçon qu'on donne aux chevaux pour manier à courbettes, & autres airs relevés. (*D. J.*)

PESAGE *ou* POIZAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) droit domanial que le roi perçoit en quelques endroits ſur les marchandiſes qui ſe peſent ſous les halles. *Voyez* POIDS-LE-ROI. (*A*)

PESANT, LOURD, (*Synon.*) *voyez l'article* PESANTEUR.

Le mot de *lourd* regarde plus proprement ce qui charge le corps : celui de *peſant* a un rapport plus particulier à ce qui charge l'eſprit. Il faut de la force pour porter l'un, de la ſupériorité de génie pour ſoutenir l'autre.

L'homme foible trouve *lourd* ce que le robuſte trouve léger ; l'adminiſtration de toutes les affaires d'un état eſt un fardeau bien *peſant* pour un ſeul : mais on dit une *lourde* faute, pour ſignifier une grande imprudence, une faute qui ne pourroit être faite par un habile homme. (*D. J.*)

PESANT, PESANTEUR, (*Critiq. ſacrée.*) Ces mots au figuré ſignifient *poids aggravant* ; la *peſanteur* de la main de Dieu, dans l'Ecriture, eſt un terme métaphorique, qui marque la rigueur de ſes châtimens. Un joug *peſant*, déſigne l'eſclavage ſous un maître dur. *Alligant onera* gravia ; *Matt. xxiij.* 4. les Phariſiens attachent des fardeaux inſupportables ; ces fardeaux étoient les fardeaux rigoureux de la loi, joints à ceux de leurs traditions. *Populus* gravis, marque un grand. Je te louërai, Seigneur, au milieu d'un peuple nombreux ; *Pſ. iv. 18. Muſcæ* graviſſimæ ; *Exod. viij.* 24. une multitude de mouches très-incommodes. *Væ populo* gravi ; *Iſ. j.* 4. malheur au peuple chargé d'iniquités. *Dormiebat ſopore* gravi ; *Jon. j. 5.* Jonas dormoit d'un profond ſommeil. (*D. J.*)

PESANT, (*Maréchallerie.*) Un cheval *peſant* eſt celui qui marche groſſierement, & court ſans aucune légéreté.

PESANT *ou* PLOMB, *terme de Tailleurs*, &c. & autres ouvriers qui travaillent en couture. C'eſt un morceau de fer ou de plomb couvert d'étoffe, qu'ils poſent ſur l'ouvrage qu'ils travaillent afin de l'aſſujettir. On l'appelle plus ordinairement un *plomb*, à cauſe de la matiere principale dont il eſt fait.

PESANTEUR, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt cette propriété en vertu de laquelle tous les corps que nous connoiſſons tombent & s'approchent du centre de la terre, lorſqu'ils ne ſont pas ſoutenus. Il eſt certain que cette propriété a une cauſe, & on auroit tort de croire qu'un corps qui tombe, ne tombe point par une autre raiſon que parce qu'il n'eſt pas ſoutenu. Car, qu'on

mette un corps pesant sur une table horisontale, rien n'empêche ce corps de se mouvoir sur la table horisontalement & en tout sens. Cependant il reste en repos : or il est évident qu'un corps, considéré en lui-même, n'a pas plus de penchant à se mouvoir dans un sens que dans un autre, & cela parce qu'il est indifférent au mouvement ou au repos. Donc, puisqu'un corps se meut toujours de haut en bas quand rien ne l'en empêche, & qu'il ne se meut jamais dans un autre sens à-moins qu'il n'y soit forcé par une cause visible, il s'ensuit qu'il y a nécessairement une cause qui détermine pour ainsi dire les corps pesans à tomber vers le centre de la terre. Mais il n'est pas facile de connoître cette cause. On peut voir aux *articles* GRAVITÉ & GRAVITATION, ce que les différentes sectes de philosophes ont pensé là-dessus. Nous rapporterons seulement ici les lois de la *pesanteur*, telles que l'expérience les a fait découvrir.

Cette même force qui fait tomber les corps lorsqu'ils ne sont point soutenus, leur fait presser les obstacles qui les retiennent & qui les empêchent de tomber : ainsi une pierre pese sur la main qui la soutient, & tombe, selon une ligne perpendiculaire à l'horison, si cette main vient à l'abandonner.

Quand les corps sont retenus par un obstacle invincible, la gravité, qui leur fait presser cet obstacle, produit alors une force morte, car elle ne produit aucun effet. Mais, quand rien ne retient le corps, alors la gravité produit une force vive dans ces corps, puisqu'elle les fait tomber vers la surface de la terre. *Voyez* FORCE VIVE.

On s'est apperçu dans tous les tems, que de certains corps tomboient vers la terre, lorsque rien ne les soutenoit, & qu'ils pressoient la main qui les empêchoit de tomber; mais comme il y en a quelques-uns dont le poids paroît insensible, & qui remontent soit sur la surface de l'eau, soit sur celle de l'air, comme la plume, le bois très-léger, la flamme, les exhalaisons, *&c.* tandis que d'autres vont au fond, comme les pierres, la terre, les métaux, *&c.* Aristote, le pere de la Philosophie & de l'erreur, imagina deux appétits dans les corps. Les corps pesans avoient, selon lui, un appétit pour arriver au centre de la terre, qu'il croyoit être celui de l'univers; & les corps légers avoient un appétit tout contraire qui les éloignoit de ce centre, & qui les portoit en-haut. Mais on reconnut bien-tôt combien ces appétits des corps étoient chimériques.

Galilée qui nous a donné les véritables lois de la *pesanteur*, combattit d'abord l'erreur d'Aristote, qui croyoit que les différens corps tomboient dans le même milieu avec des vîtesses proportionnelles à leur masse. Galilée osa assurer, contre l'autorité d'Aristote (unique preuve que l'on connût alors), que la résistance des milieux dans lesquels les corps tombent, étoit la seule cause des différences qui se trouvent dans le tems de leur chûte vers la terre, & que dans un milieu qui ne résisteroit point-du-tout, tous les corps de quelque nature qu'ils fussent tomberoient également vîte. Les différences que Galilée trouva dans le tems de la chûte de plusieurs mobiles, qu'il fit tomber dans l'air de la hauteur de cent coudées, le porterent à cette assertion, parce qu'il trouva que ces différences étoient trop peu considérables pour être attribuées au différent poids des corps. Ayant de plus fait tomber les mêmes mobiles dans l'eau & dans l'air, il trouva que les différences de leurs chûtes respectives dans les différens milieux, répondoient à-peu-près à la densité de ces milieux, & non à la masse des corps : donc, conclut Galilée, la résistance des milieux, & la grandeur, & l'aspérité de la surface des différens corps, sont les seules causes qui rendent la chûte des uns plus prompte que celle des autres. Lucrece lui-même, tout mauvais physicien qu'il étoit d'ailleurs, avoit entrevû cette vérité, & l'a exprimée dans son deuxieme livre par ces deux vers :

Omnia quapropter debent per inane quietum
Æquè ponderibus non æquis concita ferri.

Une vérité découverte en amene presque toujours une autre. Galilée ayant encore remarqué que les vîtesses des mêmes mobiles étoient plus grandes dans le même milieu, quand ils y tomboient d'une hauteur plus grande, il en conclut que, puisque le poids du corps & la densité du milieu restant les mêmes la différente hauteur apportoit des changemens dans les vîtesses acquises en tombant, il falloit que les corps eussent naturellement un mouvement accéléré vers le centre de la terre. Ce fut cette observation qui le porta à rechercher les lois que suivroit un corps, qui tomberoit vers la terre d'un mouvement également accéléré. Il supposa donc que la cause quelle qu'elle soit, qui fait la *pesanteur*, agit également à chaque instant indivisible, & qu'elle imprime aux corps qu'elle fait tomber vers la terre, un mouvement également accéléré en tems égaux, enforte que les vîtesses qu'ils acquierent en tombant, sont comme les tems de leur chûte. C'est de cette seule supposition si simple que ce philosophe a tiré toute sa théorie de la chûte des corps. *Voyez* ACCÉLÉRATION & DESCENTE.

Riccioli & Grimaldi chercherent à s'assurer d'une vérité que Galilée avoit avancée d'après ses propres expériences : c'est que les corps en tombant vers la terre par leur seule *pesanteur*, parcourent des espaces qui sont entr'eux comme les quarrés des tems. Pour cet effet, ils firent tomber des poids du haut de plusieurs tours différemment élevées, & ils mesurerent le tems de la chûte de ces corps à ces différentes hauteurs par les vibrations d'un pendule, de la justesse duquel Grimaldi s'étoit assuré en comptant le nombre de ses vibrations, depuis un passage de l'étoile de la *queue du lion* par le méridien jusqu'à l'autre. Ces deux savans jésuites trouverent par le résultat de leurs expériences, que ces différentes hauteurs étoient exactement comme les quarrés des tems des chûtes. Cette découverte de Galilée est devenue par les expériences le fait de Physique dont on est le plus assuré; & tous les Philosophes, malgré la diversité de leurs opinions sur presque tout le reste, conviennent aujourd'hui que les corps en tombant vers la terre, parcourent des espaces qui sont comme les quarrés des tems de leur chûte, ou comme les quarrés des vîtesses acquises en tombant. Le pere Sébastien, ce géometre des sens, avoit imaginé une machine composée de quatre paraboles égales, qui se coupoient à leur sommet; & au moyen de cette machine dont on trouve la description & la figure dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, *1699*, il démontroit aux yeux du corps, du témoignage desquels les yeux de l'esprit ont presque toujours besoin, que la chûte des corps vers la terre s'opere selon la progression découverte par Galilée.

Il est donc certain aujourd'hui 1°. que la force qui fait tomber les corps est toujours uniforme, & qu'elle agit également sur eux à chaque instant. 2°. Que les corps tombent vers la terre d'un mouvement uniformément accéléré. 3°. Que leurs vîtesses sont comme les tems de leur mouvement. 4°. Que les espaces qu'ils parcourent sont comme les quarrés des tems, ou comme les quarrés des vîtesses; & que par conséquent les vîtesses & les tems sont en raison sous-doublée des espaces. 5°. Que l'espace que le corps parcourt en tombant pendant un tems quelconque, est la moitié de celui qu'il parcourroit pendant le même tems d'un mouvement uniforme avec la vîtesse acquise; & que par conséquent cet espace est égal à ce-

lui que le corps parcourroit d'un mouvement uniforme avec la moitié de cette vîteſſe. 6°. Que la force qui fait tomber ces corps vers la terre, eſt la ſeule cauſe de leur poids, car puiſqu'elle agit à chaque inſtant, elle doit agir ſur les corps, ſoit qu'ils ſoient en repos, ſoit qu'ils ſoient en mouvement; & c'eſt par les efforts que ces corps font ſans ceſſe pour obéir à cette force, qu'ils peſent ſur les obſtacles qui les retiennent. Cependant, comme la réſiſtance de l'air ſe mêle toujours ici-bas à l'action de la gravité dans la chûte des corps, il étoit impoſſible de connoître avec préciſion, par les expériences que Galilée avoit faites dans l'air, en quelle proportion cette force qui anime tous les corps à tomber vers la terre, agit ſur ces corps. Il fallut donc imaginer de nouvelles expériences.

On en fit une dans la machine du vuide, qui confirma ce que Galilée avoit plutôt deviné que prouvé. De l'or, des flocons de laine, des plumes, du plomb, tous les corps enfin abandonnés à eux-mêmes tomberent en même tems de la même hauteur au fond d'un long récipient purgé d'air. Cette expérience paroiſſoit déciſive; mais cependant comme le mouvement des corps qui tomboient dans cette machine étoit très-rapide, & que les yeux ne pouvoient pas s'appercevoir des petites différences du tems de leur chûte, ſuppoſé qu'il y en eût, on pouvoit encore douter ſi les corps ſenſibles poſſedent la faculté de peſer à raiſon de leur maſſe, ou bien ſi le poids des différens corps ſuit quelqu'autre raiſon que celle de leur maſſe. Voici comment M. Newton leva cette difficulté.

Il ſuſpendit des boules de bois creuſes & égales à des fils d'égale longueur, & mit dans ces boules des quantités égales en poids, d'or, de bois, de verre, de ſel, *&c.* en faiſant enſuite oſciller librement ces pendules, il examina ſi le nombre de leurs oſcillations ſeroit égal en tems égal; car la *peſanteur* cauſe ſeule l'oſcillation des pendules, & dans ces oſcillations les plus petites différences deviennent ſenſibles. M. Newton trouva par cette expérience que tous les différens pendules faiſoient leurs oſcillations en tems égal. Or le poids de ces corps étant égal, ce fut une démonſtration que la quantité de matiere propre des corps eſt directement proportionnelle à leur poids, (en faiſant abſtraction de la réſiſtance de l'air, qui étoit la même dans toutes les expériences), & que par conſéquent la *peſanteur* agit ſur tous les corps ſenſibles à raiſon de leur maſſe.

De ces expériences il s'enſuit 1° que la force qui fait tomber les corps vers la terre eſt proportionnelle aux maſſes, enſorte qu'elle agit comme 100 ſur un corps qui a 100 de maſſe, & comme 1 ſur un corps qui ne contient que 1 de matiere propre. 2° Que cette force agit également ſur tous les corps, quelle que ſoit leur contexture, leur forme, leur volume, *&c.* 3° Que tous les corps tomberoient également vîte ici-bas vers la terre, ſans la réſiſtance que l'air leur oppoſe, laquelle eſt plus ſenſible ſur les corps qui ont plus de volume & moins de maſſe; & que par conſéquent la réſiſtance de l'air eſt la ſeule cauſe pour laquelle certains corps tombent plus vîte que les autres, comme l'avoit aſſûré Galilée.

Que quelque changement qui arrive à un corps par rapport à la forme, ſon poids dans le vuide reſte toujours le même, ſi la maſſe n'eſt point changée. A cette occaſion, il eſt important de remarquer qu'il faut diſtinguer avec ſoin la *peſanteur* des corps de leur poids. La *peſanteur*, c'eſt-à-dire cette force qui anime les corps à deſcendre vers la terre, agit de même ſur tous les corps quelle que ſoit leur maſſe; mais il n'en eſt pas ainſi de leur poids: car le poids d'un corps eſt le produit de la *peſanteur* par la maſſe de ce corps. Ainſi quoique la *peſanteur* faſſe tomber également vîte dans la machine du vuide, les corps de maſſe inégale, leur poids n'eſt cependant pas égal. Le différent poids des corps d'un volume égal dans le vuide ſert à connoître la quantité relative de matiere propre & de pores qu'ils contiennent; & c'eſt ce qu'on appelle *la peſanteur ſpécifique des corps*. *Voyez* SPÉCIFIQUE.

C'eſt donc la réſiſtance de l'air qui retarde la chûte de tous les corps; ſon effet preſque inſenſible ſur les pendules à cauſe de leur poids & des petites hauteurs dont ils tombent, devient très-conſidérable ſur des mobiles qui tombent de très-haut, & il eſt d'autant plus ſenſible que les corps qui tombent ont plus de volume & moins de maſſe.

M. Deſaguliers a fait là-deſſus des expériences que leur juſteſſe & les témoins devant qui elles ont été faites ont rendu très-fameuſes. Il fit tomber de la lanterne qui eſt au haut de la coupole de S. Paul de Londres, qui a 272 piés de hauteur, en préſence de MM. Newton, Halley, Derham, & de pluſieurs autres ſavans du premier ordre, des mobiles de toutes eſpeces, depuis des ſpheres de plomb de deux pouces de diametre juſqu'à des ſpheres formées avec des veſſies de cochons très-deſſéchées & enflées d'air d'environ cinq pouces de diametre. Le plomb mit $4\frac{1}{2}$ ſecondes à parcourir les 272 piés, & les ſpheres faites avec des veſſies $18\frac{1}{2}$ ſecondes. Il réſulta du calcul fait, ſelon la théorie de Galilée, que l'air avoit retardé la chûte des ſpheres de plomb de 17 piés environ en $4\frac{1}{2}$ ſecondes. *Tranſact. philoſ. n° 362. Voyez auſſi les expériences de* M. Mariotte *dans ſon Traité de la percuſſion, page 116.*

Comme l'air réſiſte au mouvement des corps, il en réſulte que les corps qui le traverſent en tombant ne doivent pas accélérer ſans ceſſe leur mouvement: car l'air, comme tous les fluides, réſiſtant d'autant plus qu'il eſt fendu avec plus de vîteſſe, ſa réſiſtance doit à la fin compenſer l'accélération de la gravité quand les corps tombent de haut. Les corps deſcendent donc dans l'air d'un mouvement uniforme après avoir acquis un certain degré de vîteſſe, que l'on appelle *leur vîteſſe complette*, & cette vîteſſe eſt d'autant plus grande à hauteur égale, que les corps ont plus de maſſe ſous un même volume. Le tems, après lequel le mouvement accéleré d'un mobile ſe change en un mouvement uniforme en tombant dans l'air, eſt différent ſelon la ſurface & le poids du mobile, & ſelon la hauteur dont il tombe; ainſi ce tems ne ſauroit être déterminé en général.

On a calculé qu'une goutte d'eau qui ſeroit la 10. 000. 000. 000. partie d'un pouce cube d'eau, tomberoit dans l'air parfaitement calme de 4 pouces $\frac{7}{10}$ par ſecondes d'un mouvement uniforme, & que par conſéquent elle y feroit 235 toiſes par heure. On voit par cet exemple que les corps légers qui tombent du haut de notre atmoſphere ſur la terre, n'y tombent pas d'un mouvement accéleré, comme ils tomberoient dans le vuide par la force de la *peſanteur*, mais que l'accélération qu'elle leur imprime eſt bientôt compenſée par la réſiſtance de l'air; ſans cela la plus petite pluie feroit de grands ravages, & loin de fertiliſer la terre, elle détruiroit les fleurs & les fruits.

Les corps abandonnés à eux-mêmes tombent vers la terre, ſuivant une ligne perpendiculaire à l'horiſon; il eſt conſtant, par l'expérience, que la ligne de direction des graves eſt perpendiculaire à la ſurface de l'eau. Or la terre étant démontrée à-peu-près ſphérique par toutes les obſervations géographiques & aſtronomiques, le point de l'horiſon vers lequel les graves ſont dirigés dans leur chûte, peut toujours être conſidéré comme l'extrémité d'un des rayons de cette ſphere. Ainſi ſi la ligne, ſelon laquelle les

corps tombent vers la terre, étoit prolongée, elle passeroit par son centre, supposé que la terre fût parfaitement sphérique. Mais si l'on s'en rapporte aux opérations faites par l'académie au pole & à l'équateur, la terre est un sphéroïde applati vers les poles, & alors la ligne de direction des graves n'étant point précisément au centre de la terre, leur lieu de tendance, occupe un certain espace autour de ce centre. *Voyez* TERRE & ANTIPODE. *Voyez aussi* GRAVITÉ. Cet *article est de M.* FORMEY, qui l'a tiré en partie des *Inst. de Phys.* de *Mad. du Châtelet.*

Les Physiciens ont recherché la *pesanteur* spécifique des principaux corps connus. *Voyez* dans cet Ouvrage *le mot* BALANCE HYDROSTATIQUE.

Mais pour satisfaire encore davantage la curiosité, nous allons donner ici une table beaucoup plus complette sur ce sujet, & dans laquelle nous substituerons à l'ordre alphabétique l'ordre gradué des *pesanteurs* spécifiques de différentes matieres solides & fluides.

Or fin ou de coupelle	19640.
Or d'une guinée	18888.
Or d'un ducat	18261.
Or d'un louis	18166.
Mercure	14000.
Mercure doux	13382.
Plomb	11325.
Argent fin de coupelle	11091.
Argent monnoyé	10535.
Mercure doux sublimé trois fois	9804.
Bismuth	6700.
Cuivre rouge du Japon	9000.
Cuivre de Suede	8784.
Turbith minéral	8235.
Cinnabre artificiel	8200.
Mercure doux sublimé quatre fois	8170.
Cuivre jaune ou de laiton	8000.
Acier trempé	7850.
Fer	7645.
Régule martial	7500.
Etaim	7471.
Autre étaim	7320.
Cinnabre naturel	7300.
Cinnabre d'Almaden	6188.
Zinc	7107.
Sublimé corrosif	6325.
Litharge d'or	6000.
Litharge d'argent	6044.
Cinnabre d'antimoine	6044.
Verre d'antimoine	5280.
Aimant de Hongrie	5106.
Autre aimant de Hongrie	5004.
Aimant de Cerpho	5245.
Pierre calaminaire	5000.
Pierre bleue de Namur	5000.
Antimoine de Hongrie	4700.
Antimoine d'Allemagne	4000.
Antimoine d'Auvergne	4858.
Tutie	4615.
Crocus metallorum	4500.
Pierre de Bologne	4196.
Grenats de Bohême	4360.
Pierre hématite	4360.
Fausse topase	4270.
Mine d'antimoine de Poitou	4215.
Mine de fer des Pyrénées	4171.
Grenats de Suede	3978.
Mine de grenats marcassites	3100.
Arsenic blanc	3695.
Orpiment	3521.
Saphir d'Orient	3562.
Pyrite vitriolique	3512.
Ardoise bleue	3500.
Malachite	3490.
Diamant	3400.
Pierre à aiguiser de Lorraine	3288.
Céruse	3156.
Verre blanc ou cristal	3150.
Calamine d'Issy	3108.
Turquoise	3088.
Emeril de l'île de Naxos	3068.
Emeril de Normandie	3038.
Lapis lazuli, azur	3054.
Peridot	3052.
Talc de la Jamaïque	3000.
Topase	2712.
Amianthe	2913.
Souffre rouge de Quito	2908.
Pierre divine ou néphrétique	2894.
Opale	2882.
Crapaudine	2826.
Pierre hématite de Minorque	2806.
Talc de Venise	2780.
Emeraude	2777.
Sucre de Saturne	2745.
Bol d'Arménie	2727.
Nitre fixé	2723.
Cristal d'Islande	2720.
Marbre	2718.
Marbre blanc d'Italie	2707.
Marbre noir d'Italie	2704.
Pierre bélemnite	2675.
Verre de bouteille	2666.
Jade	2683.
Corail rouge	2689.
Corail blanc	2500.
Cristal de roche	2650.
Pierre à fusil	2641.
Hyacinthe	2631.
Agathe-onix	2627.
Verre verd commun	2620.
Jaspe	2610.
Caillou d'Egypte	2578.
Agathe d'Angleterre	2512.
Pierre judaïque	2500.
Pierre ou caillou ordinaire	2500.
Marne de Marly	2428.
Sélénite	2322.
Tartre vitriolé	2298.
Tartre émétique	2246.
Sel admirable de Glauber	2246.
Ostéocolle	2240.
Os sec de mouton	2222.
Amétysthe	2211.
Sardoine	2180.
Pierre noire d'Irlande	2165.
Sel de gayac	2148.
Sel polychreste	2148.
Sel de prunelle	2148.
Sel Gemme	2143.
Iris	2130.
Terre savonneuse	2094.
Ecailles d'huitres	2092.
Terre à pipe de Rouen	2088.
Soufre de la Guadeloupe	2077.
Soufre de l'Archipel	2018.
Terre de Lemnos	2000.
Brique	2000.
Soufre vif	2000.
Nitre	1900.
Creme de tartre	1900.
Vitriol blanc	1900.
Vitriol d'Angleterre	1880.
Corne de cerf	1875.
Corne de bœuf	1840.
Albatre	1872.
Tartre	1846.
Yvoire	1825.

Soufre minéral	1800.
Alun	1715.
Borax	1714.
Verd-de-gris	1714.
Huile de Vitriol	1700.
Calcul humain	1700.
Autre calcul	1664.
Os de bœuf	1656.
Eſprit de nitre rectifié	1610.
Huile de tartre	1550.
Bezoard oriental	1530.
Bezoard occidental	1500.
Sel de corne de cerf	1496.
Sel ammoniac	1453.
Ens de mars ſublimé une fois	1453.
. . . ſublimé trois fois	1269.
Miel	1450.
Eſprit de nitre bezoardique	1414.
Gomme arabique	1375.
Opium	1363.
Eau forte double	1341.
Noix de cocos	1340.
Eſprit de nitre de M. Geoffroy	1338.
Bois de Gayac	1337.
Gomme adragante	1333.
Eſprit de nitre commun	1315.
Eau forte	1300.
Myrrhe	1250.
Charbon de terre	1240.
Agathe noire	1238.
Eau régale	1234.
Reſine de Gayac	1204.
Eſprit de vitriol	1203.
Scammonée	1200.
Bois néphrétique	1200.
Bois d'aloës	1177.
Ebene	1177.
Poix	1150.
Eſprit de ſoie	1145.
Eſprit de ſel	1150.
Le même par l'huile de vitriol	1145.
Sédiment du ſang humain	1126.
Eſprit d'urine	1120.
Colle de poiſſon	1111.
Huile de ſaſſafras	1094.
Décoction de gentiane	1085.
Décoction de biſtorte	1073.
Eſprit de tartre	1073.
Racine d'eſquine	1071.
Encens	1071.
Leſſive de potaſſe	1060.
Santal blanc	1041.
Ambre	1040.
Sang humain	1040.
Décoction d'arum	1036.
Huile de cannelle	1035.
Huile de géroſle	1034.
Vin de Canarie	1133.
Séroſité du ſang humain	1030.
Bois de Bréſil	1030.
Buis	1030.
Eſprit d'ambre	1030.
Eau de mer	1030.
Urine	1030.
Vinaire diſtillé	1030.
Vinaigre ordinaire	1017.
Lait de vache	1030.
Lait de chevre	1030.
Laudanum liquide de Sydenham	1024.
Décoction de quinquina	1024.
Biere	1019.
Bois verd	1004.
Eau de riviere	1009.
Eau de pluie	1000.
Eau de puits	0999.
Eeau diſtillée	0993.
Eau bouillante	0963.
Camphre	0996.
Vin d'Orléans	0996.
Vin de Pontac	0993.
Vin de Bourgogne	0992.
Cire jaune	0995.
Huile d'aneth	0994.
hyſſope	0986.
ſabine	0983.
ſuccin	0978.
cumin	0975.
menthe	0975.
rue	0975.
Huile de muſcade	0948.
tanaiſie	0946.
origan	0940.
carvi	0940.
ſpicnard	0936.
romarin	0934.
lin	0932.
olive	0913.
genievre ou cade	0911.
bois de campeſche	0931.
cœur de chêne	0929.
Elixir de pp. avec le ſel volatil	0939.
Huile de lin	0936.
noix	0934.
navette	0919.
Teinture de quinquina	0900.
Teinture de gomme ammoniaque	0899.
Eſprit de miel	0895.
Beaume de tolu	0896.
Huile d'orange	0888.
térébenthine	0871.
Branche de chêne	0870.
Teinture d'antimoine	0866.
Huile de navette	0853.
Teinture d'acier de Mynſicht	0853.
Bois de hêtre	0854.
Lentiſque	0849.
Huile de cire	0831.
Santal citrin	0809.
Eſprit de vin rectifié	0806.
Eſprit-de-vin éthéré	0732.
Racine de gentiane	0800.
Frêne ſec	0860.
Quinquina	0784.
Bois de Sainte-Lucie	0773.
If	0760.
Erable ſec	0755.
Prunier ſec	0663.
Cedre	0613.
Orme	0600.
Cyprès	0591.
Génévrier	0556.
Sapin	0550.
Laurier	0549.
Saſſafras	0482.
Pin	0430.
Liege	0240.
Air	0001.

On a mis les gravités ſpécifiques des bois ſecs, & non pas des bois verds; car le docteur Jurin a obſervé que la ſubſtance des bois eſt ſpécifiquement plus peſante que l'eau, puiſqu'ils vont au fond après qu'on a fait ſortir l'eau de leurs pores ou de leurs vaiſſeaux aériens, en les plaçant dans l'eau chaude ſous un récipient; ou ſi on n'a pas de machine pneumatique, en les laiſſant pendant quelque tems dans l'eau bouillante. Il a auſſi trouvé quelques calculs humains auſſi peſans que la brique, & même que la plus tendre eſ-

pece de grès. *Voyez* Tranſact. Philoſoph. *n°.* 369.

Les gravités ſpécifiques du ſang humain, de ſes réſidences fibreuſes, & celle du ſerum, ont été déterminées par le même auteur. *Tranſ. Phil. n°.* 361.

Les *peſanteurs* ſpécifiques des liqueurs ont toutes été déterminées lorſqu'elles avoient le même degré de chaleur, ſavoir quatre degrés au-deſſus du thermometre de M. de Réaumur.

Il eſt bon d'obſerver que les gravités ſpécifiques des corps ſolides & des corps fluides, ſont différentes en été & en hiver; cependant afin qu'on ſoit plus à portée de juger par comparaiſon, ſi les eſpaces de la dilatation cauſée par un même degré de feu, ſont entr'eux comme les dilatations des corps dilatés, ou en raiſon réciproque de leurs denſités; je crois qu'il ne ſeroit point hors de propos de mettre ici la table que le docteur Muſſchenbrock nous a donnée des *peſanteurs* ſpécifiques des différentes liqueurs en été & en hiver.

	En été.			*En hiver.*		
	onc.	gros,	grains.	onc.	gros,	grains.
Le mercure, ...	7.	1.	66.	0.	7.	14.
L'huile de vitriol, . .	0.	7.	59.	0.	7.	71.
L'eſprit de vitriol, . .	0.	5.	33.	0.	5.	38.
L'eſprit de nitre, . . .	0.	6.	24.	0.	6.	44.
L'eſprit de ſel, ...	0.	5.	49.	0.	5.	55.
L'eau forte, ...	0.	6.	23.	0.	6.	35.
Le vinaigre, ...	0.	5.	15.	0.	5.	21.
Le vinaigre diſtillé, .	0.	5.	11.	0.	5.	15.
L'eſprit de vin, ...	0.	4.	32.	0.	4.	42.
Le lait, ...	0.	5.	20.	0.	5.	25.
L'eau de riviere, . . .	0.	5.	10.	0.	5.	13.
L'eau de puits, ...	0.	5.	11.	0.	5.	14.
L'eau diſtillée, ...	0.	5.	8.	0.	5.	11.

Voyez là-deſſus le fameux Boyle, dans ſon traité intitulé *Medicina hydroſtatica*; Muſſchenbroeck; les élémens de Phyſique de M. Cotes, & la chimie de Boerhaave. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PESANTEUR, POIDS, GRAVITÉ, (*Synon.*) la *peſanteur* eſt dans le corps une qualité qu'on ſent & qu'on diſtingue par elle-même. Le *poids* eſt la meſure ou le degré de cette qualité, on ne le connoît que par comparaiſon. La *gravité* déſigne une certaine meſure générale & indéfinie de *peſanteur*. Ce mot ſe prend en Phyſique pour la force que le vulgaire appelle *peſanteur*, & en vertu de laquelle les corps tendent vers la terre. Dans le ſyſtème newtonien, *gravité* ſe dit quelquefois de la force par laquelle un corps quelconque tend vers un autre.

On ſe ſert fréquemment du mot de *gravité* au figuré, lorſqu'il s'agit de mœurs & de manieres, & ce mot ſe prend en bonne part. Le *poids* ſe prend auſſi au figuré en bonne part; il s'applique à cette ſorte de mérite qui naît de l'habileté jointe à un extérieur réſervé, & qui procure à celui qui le poſſede du crédit & de l'autorité ſur l'eſprit des autres; mais le mot *peſanteur* au figuré ſe prend en mauvaiſe part; elle eſt alors une qualité oppoſée à celle qui provient de la pénétration & de la vivacité de l'eſprit.

Rien n'eſt ſi propre à délivrer l'eſprit de ſa *peſanteur* naturelle que le commerce des femmes & de la cour; la réputation donne plus de *poids* chez le commun du peuple que le vrai mérite: l'étude du cabinet rend ſavant, & la réflexion rend ſage; mais l'une & l'autre émouſſent quelquefois la vivacité de l'eſprit, & le font paroître *peſant* dans la converſation, quoiqu'il penſe finement. (*D. J.*)

PESANTEUR, (*Médecine.*) c'eſt un état de nonchalance qui vient d'une tranſpiration diminuée, ou qui ſe fait avec peine, ou bien de ce que l'on prend du froid, ainſi que l'on s'exprime communément. C'eſt pourquoi, comme cet état eſt fort ſouvent accompagné d'un écoulement du nez, des yeux, on prend indifféremment les mots *gravedo* & *coryza* l'un pour l'autre. *Voyez* CORYZA, ENCHIFRENEMENT & RHUME.

PESARO, (*Géog. mod.*) en latin *Piſaurum*, ville d'Italie, capitale d'une ſeigneurie de même nom, & la plus grande du duché d'Urbin. Elle eſt riante, fertile, produiſant des olives, des figues exquiſes, & toutes les commodités de la vie. Son évêché eſt ſuffragant d'Urbin. Sa poſition eſt agréable, ſur une hauteur, à l'embouchure de la Foglia, dans la mer Adriatique, au-deſſous de pluſieurs côteaux, à 7 lieues N. E. d'Urbin, 50 N. E. de Rome. *Long.* 30. *35. latit.* 43. *56.*

Cette ville que l'on croit colonie romaine, fut détruite par Totila, & rétablie quelque tems après par Beliſaire, plus belle qu'elle n'étoit auparavant. On peut lire ſur les antiquités de *Peſaro* l'ouvrage intitulé *Marmora Piſaurenſia*, imprimé dans cette ville en 1738, *in-folio.*

Jean-François *Albani* naquit à *Peſaro*, devint cardinal; & étant âgé de 51 ans, il ſuccéda en 1700 à Innocent XI. il prit alors le nom de Clément XI. & fut ſacré évêque après ſon exaltation, ce qu'on n'avoit pas vû depuis Clément VIII.

Dans la guerre, entre Louis XIV. & l'empereur, il ſe détermina ſuivant les événemens de la fortune. L'empereur, dit le poëte hiſtorien du ſiecle de Louis XIV, força Clément XI. en 1708 à reconnoître l'archiduc pour roi d'Eſpagne. Ce pape, dont on diſoit qu'il reſſembloit à S. Pierre, parce qu'il affirmoit, nioit, ſe repentoit & pleuroit, avoit toujours reconnu Philippe V. à l'exemple de ſon prédéceſſeur; & il étoit attaché à la maiſon de Bourbon. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'empire beaucoup de fiefs qui relevoient juſqu'alors des papes, & ſur-tout Parme & Plaiſance, en ravageant quelques terres eccléſiaſtiques, en ſe ſaiſiſſant de la ville de Commacchio.

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui auroit diſputé le droit le plus léger, & cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône. Mais la puiſſance des clés étant réduite au point où elle doit l'être, Clément XI. animé par la France, avoit oſé un moment ſe ſervir de la puiſſance du glaive. Il arma, & s'en repentit bien-tôt. Il vit que les Romains, ſous un gouvernement tout ſacerdotal, n'étoient pas faits pour manier l'épée. Il deſarma, il laiſſa Commacchio en dépôt à l'empereur; il conſentit à écrire à l'archiduc, à notre très-cher fils roi catholique en Eſpagne.

Une flotte angloiſe dans la Méditerranée & les troupes allemandes ſur ſes terres le forcerent bientôt d'écrire à notre très-cher fils roi des Eſpagnes. Ce ſuffrage du pape, qui n'étoit rien dans l'empire d'Allemagne, pouvoit quelque choſe ſur le peuple eſpagnol, à qui on avoit fait accroire que l'archiduc étoit indigne de régner, parce qu'il étoit protégé par des hérétiques qui s'étoient emparés de Gibraltar.

Le même Clément XI. avoit admiré le livre du P. Queſnel, prêtre de l'Oratoire, mais il le condamna ſans peine, quand Louis XIV. l'en ſollicita, donna la bulle *Vineam Domini*, & la conſtitution *Unigenitus.* Les cenſures ſuivirent ſes éloges, & l'Angleterre n'avoit point armé de flotte dans la Méditerranée pour ſoutenir les Janſéniſtes.

Au reſte, ce pape aimoit les ſavans, & l'étoit lui-même, quoique la France ne regarde point ſes œuvres comme un tréſor de grand prix. Il mourut le 19 Mars 1721, à 72 ans, & eut pour ſucceſſeur Innocent XIII. le huitieme pape de la famille Conti.

Peſaro eſt auſſi la patrie de quelques gens de lettres, & entre autres de Mainus (Jaſon), un des premiers juriſconſultes de ſon ſiecle. Après avoir perdu dans ſa jeuneſſe ſon bien & ſes livres au jeu, il prit le goût

goût de l'étude, & y fit de ſi grands progrès, qu'il avoit à-la-fois juſqu'à deux mille diſciples. L'empereur le combla de préſens ; mais on peut comparer l'accueil que Louis XII. lui fit en Italie, aux honneurs rendus par Pompée au philoſophe Poſſidonius. Il étudioit en plein jour à la chandelle, parce qu'il lui falloit pour prévenir les diſtractions dans ſes travaux littéraires, dérober à ſes yeux la diverſité des objets que le grand jour préſente ; & ce n'eſt pas le ſeul homme de lettres qui, pour compoſer des ouvrages, ait été obligé de ſe concentrer en lui-même. On eſtime ſes commentaires ſur les pandectes & ſur le code de Juſtinien. Il devint aveugle d'aſſez bonne heure, & imbécille ſur la fin de ſa vie qu'il termina en 1519, âgé de 84 ans.

Je ne dois pas oublier de nommer *Collenuccio* (Pandolfo) parmi les gens de lettres, natif de *Peſaro*. Il eſt connu par une hiſtoire de Naples, une apologie de Pline, un traité latin ſur la vipere, & plus encore par ſa mort tragique en 1507. Jean Sforce, tyran de *Peſaro*, ou, ſelon d'autres, Céſar Borgia, duc de Valentinois, le fit étrangler en priſon. Ange Politien, Lilio Giraldi, Pierius Valerianus, & autres écrivains ont conſacré des éloges funebres à ſa mémoire. (*D. J.*)

PESCARA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure; elle eſt à l'embouchure d'une riviere de même nom (l'*Aternus* des anciens) qui prend ſa ſource dans l'Apennin, & ſe jette dans la mer Adriatique, à ſix milles de Chieti, 8 au levant de Citta di Penna, 12 S. E. d'Atri, 112 N. E. de Naples. *Long. 31. 53. latit. 42. 20.* (*D. J.*).

PESCE-DONNA, (*Hiſt. nat.*) ce mot ſignifie *poiſſon-femme*, il a été donné par les Portugais à un poiſſon d'eau douce qui ſe trouve dans le royaume de Congo en Afrique. On dit qu'il a la tête plate comme une grenouille, ſa gueule eſt armée de deux rangées de dents blanches & déliées; ſes yeux ſont grands & ſortans; ſes narines ſont larges comme celles d'un dogue; ſon front eſt grand & ſes oreilles évaſées. Il a des poils fort longs qui flottent le long de ſon dos qui eſt large; ſon cou eſt épais & court. Sur ſon eſtomac ſont des mammelles fermes & tendues, le reſte du ventre eſt velu; le ſexe eſt facile à diſtinguer. Cet animal ſingulier a des eſpeces de bras longs & nerveux, au bout deſquels ſont cinq doigts qui ont chacun trois articulations; chaque doigt eſt uni aux autres par une membrane ſemblable à celle des pattes d'un canard; le ventre ſe termine en queue de poiſſon; cette partie eſt couverte d'écailles & eſt fourchue, par-deſſus le tout eſt une peau qui couvre l'animal comme d'un manteau, & qui va depuis le cou juſqu'aux deux tiers de la longueur du corps, c'eſt où il loge ſes petits; ce ſont peut-être des poiſſons de cette eſpece qui ont donné naiſſance aux fables des naïades, des ſirènes, *&c.*

Ce poiſſon ſe trouve dans les rivieres & les lacs du royaume de Congo; il ſe retire parmi les roſeaux, le mâle ne quitte gueres ſa femelle; on les tue malgré leurs cris lamentables, & leur chair eſt un manger délicat pour les Africains, quoique les Européens n'en portent point le même jugement. Les Négres attribuent beaucoup de vertus fabuleuſes à leurs côtes & à deux os qui ſe trouvent au-deſſus de leurs oreilles.

PESCÈSE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. des Grecs.*) c'eſt un tribut que l'on paye au ſultan pour parvenir au patriarchat de Conſtantinople. Quelques ſeigneurs de Trébiſonde s'étant mis en tête de faire patriarche un certain Siméon Hiéromoine, corrompirent pluſieurs eccléſiaſtiques, pour accuſer Kilocarabe d'avoir été l'inventeur du *peſcèſe*, de ſorte qu'il fallut le dépoſer. Le prix du *peſcèſe* n'eſt pas fixé à une ſomme déterminée, parce que l'ambition l'a fait quelquefois porter à un prix ſi exceſſif, que pluſieurs patriarches n'ont pu acquitter ce qu'ils avoient promis. Cependant M. le Clerc dit qu'il ſe monte à préſent à mille ducats. Le patriarche Nectaire fut exilé faute d'avoir été en état de payer le *peſcèſe*. (*D. J.*)

PESCHERIE, LA CÔTE DE LA, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à la partie méridionale de la péninſule de l'Inde. Elle s'étend depuis le cap de Commorin, juſqu'à la pointe de Ramanançor, l'eſpace de 40 lieues; elle a le nom de *peſcherie*, à cauſe de la pêche des perles qu'on y fait tous les ans au mois d'Avril, & à laquelle on emploie un grand nombre de pêcheurs; ce ſont les habitans de Tatucurin, ville capitale ou plutôt la ſeule de cette côte, qui s'y deſtinent principalement.

Les Hollandois y aſſiſtent en qualité de protecteurs, mais ils en ſont véritablement les maîtres, car ils ſe font donner pour chaque bateau un droit conſidérable, & il y a quelquefois trois ou quatre cens bateaux pour cette pêche. Les commiſſaires hollandois viennent de Colombo, capitale de l'île de Ceylan, pour la diriger; ils y font en même tems de groſſes acquiſitions de toiles, contre leſquelles ils donnent en échange de leurs épiceries des Moluques. Ils achetent auſſi pour rien les coquillages qu'on nomme *xauxur*, qu'ils envoient enſuite dans le royaume de Bengale, où ils ſervent de monnoie, & où conſéquemment ils les vendent fort cher; enfin ils ſe réſervent toujours le droit d'acquérir les plus belles perles; & comme ils ont des effets recherchés par tous les habitans du lieu, ils font ſur ces ſortes de pierreries, un gain immenſe.

Toutes les perles qu'on retire le premier jour, ſont pour le roi de Maduré, ou pour le prince de Marava, à qui le pays appartient.

Cette côte dans le tems de la pêche, eſt expoſée à des maladies contagieuſes, qui viennent principalement de ce que les habitans ſe nourriſſent alors de la chair des huitres, qui eſt malfaiſante & généralement corrompue; on ne voit partout que de méchans villages dépeuplés. Du tems des Portugais, cette contrée étoit floriſſante, parce qu'ils avoient permis aux Pararas (c'eſt le nom des peuples de la côte de la *peſcherie*) de trafiquer avec leurs voiſins; mais depuis que ce ſecours leur manque, ils ſont réduits à une extrême pauvreté. (*D. J.*)

PESCHIERA, (*Géog. mod.*) ou *Peſciera*, petite ville d'Italie dans le Véronois, avec une fortereſſe. Les Vénitiens la prirent aux ducs de Mantoue en 1441. Elle eſt ſur le lac de la Garda, à l'endroit où le Menzo en ſort, à 5 lieues O. de Vérone. *Long. 28. 12. latit. 45. 23.* (*D. J.*)

PESCIA, (*Géog. mod.*) *Fanum Martis*, petite ville d'Italie dans la Toſcane, au Florentin, ſur la petite riviere de même nom, entre Lucques au S. O. & Piſtoye au N. E. *Long. 28. 15. latit. 43. 52.* (*D. J.*)

PESÉE, ſ. f. (*Comm.*) ce qui ſe peſe en une ſeule fois; chaque *peſée* de marchandiſes doit avoir ſon trait, c'eſt-à-dire être trébuchante & emporter le poids qui eſt dans l'autre baſſin de la balance.

PESÉE en Perſe où les ſacs d'argent ſe peſent & ne ſe comptent pas. On fait cinquante *peſées* de chaque ſac d'abaſſis qui doit être compoſé de deux mille pieces de cette monnoie, en ſorte que chaque *peſée* n'eſt que d'un toman ou cinquante abaſſis; mais lorſqu'on ſoupçonne qu'il y a dans les ſacs des pieces ou fauſſes ou legeres, les *peſées* ne ſont que de vingt-cinq abaſſis qu'on peſe non contre un poids mais contre vingt-cinq autres abaſſis de poids, ce qui découvre le faux ou la légereté des autres. *Voyez* ABASSIS. *Dictionn. de comm.*

PESE-LIQUEUR, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt la même choſe

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

qu'*areometre*. *Voyez* AREOMETRE. *Voyez auſſi* ELECTROMETRE.

PESENAS, (*Géog. mod.*) ville de France, au bas Languedoc, dans le diocèſe d'Agde. Elle eſt dans une ſituation charmante, ſur la Peyne, à 4 lieues N. E. de Beziers, 8 de Montpellier, 3 N. d'Agde, 160 S. de Paris. *Long.* 21. 5. *latit.* 43. 26.

Peſenas eſt une ville fort ancienne, puiſque Pline, *l.* 48. *c.* 8. en fait mention; il la nomme *Piſcenæ*, & il loue la laine des environs, la teinture qu'on lui donnoit, & les étoffes durables qu'on en faiſoit. Saint Louis acquit cette ville en 1261 de deux ſeigneurs qui en étoient co-propriétaires, & il l'unit au domaine royal; c'étoit une châtellenie que le roi Jean érigea en comté l'an 1361, en faveur de Charles d'Artois; ce comté entra par la ſuite des tems dans la maiſon de Montmorenci, vint à M. le prince de Condé, & enfin eſt échu en partage aux princes de Conti.

C'eſt à *Peſenas* que le poëte Sarrazin (Jean-François) mourut de douleur en 1664, pour s'être mêlé d'une affaire qui n'avoit pas réuſſi. Il étoit né à Hermanville près de Caën en 1605, & devint ſecretaire du prince de Conti. Un jour le maire & les echevins d'une ville étant venus pour complimenter ce prince, l'orateur reſta court à la ſeconde période, ſans pouvoir continuer ſon compliment. Sarraſin ſaute auſſitôt du carroſſe où il étoit avec S. A. ſe joint au harangueur, & pourſuit la harangue, l'aſſaiſonnant de plaiſanteries ſi fines & ſi délicates, & y mêlant un ſtile ſi original, que le Prince ne put s'empêcher lui-même d'en être extrêmement ſurpris. Le maire & les échevins remercierent Sarraſin de tout leur cœur, & lui préſenterent par reconnoiſſance le vin de la ville. Ses œuvres en proſe & en vers mériteroient d'être réimprimés, parce qu'elles ſont pleines d'eſprit, de naturel & d'agrémens. Il écrivoit de génie, avec une facilité qui n'étoit égalée que par ſa pareſſe. Dans une ode à M. le prince d'Enguien, il s'excuſe de le louer par ces deux vers :

Car je n'ai qu'un filet de voix,
Et ne chante que pour Silvie. (*D. J.*)

PESER, v. a. (*Gramm. & Comm.*) c'eſt examiner la peſanteur de quelque choſe, la confronter avec un poids certain, réglé & connu, tel que peut être la livre, le marc, le cent, le quintal, *&c.*

Pour *peſer* les métaux, les drogueries, les épiceries, les cotons, les laines & autres ſemblables marchandiſes d'œuvres de poids, que l'on vend en gros; l'on ſe ſert de la romaine, ou des grandes balances à plateaux.

A l'égard des mêmes marchandiſes qui ſe vendent en détail, c'eſt de la petite balance à baſſins, ou du peſon dont on ſe ſert. Le trébuchet eſt pour *peſer* l'or, l'argent, & autres choſes précieuſes.

On dit qu'il faut *peſer* des marchandiſes net, pour faire entendre qu'elles doivent être peſées ſans emballages, caiſſes, ni barils: au contraire, quand on dit qu'elles doivent être peſées ort ou brut, cela veut dire qu'il faut les *peſer* avec leur emballage, leurs caiſſes & leurs barils. *Dictionn. du commerce.* (*D. J.*)

PESER *les malades*, c'étoit anciennement en Angleterre une coutume de guérir les enfans malades, en les peſant au tombeau de quelque ſaint, en mettant, pour les contrebalancer, dans l'autre côté de la balance, de l'argent, du pain de froment ou quelqu'autre choſe que les parens avoient la volonté de donner au bon Dieu, à ſes ſaints ou à l'égliſe.

Mais c'étoit toujours une ſomme d'argent qui devoit faire partie du contrepoids; on venoit à bout de les guérir par ce moyen, *ad ſepulchrum ſancti nummo ſe ponderabat.*

Suppoſé que cette coutume fût reçue en Angleterre, elle approche de celle que la pieuſe crédulité des fideles a introduite dans différentes provinces de France, de vouer leurs enfans malades aux Saints ſur leurs tombeaux, ou ſur leurs autels, de les y faire aſſeoir, de leur faire boire de l'eau des fontaines qui coulent près de leurs reliques ou des égliſes qui leur ſont dédiées.

PESER *la pierre*, (*terme de Carrier.*) c'eſt la ſoulever de deſſus le tas avec la groſſe barre, pour la mettre ſur les boules.

PESER A LA MAIN, *en terme de Manége*, ſe dit d'un cheval qui n'ayant point de ſenſibilité dans la bouche, s'appuie ſur le mords au point de fatiguer le bras du cavalier.

PESER, (*Marine.*) c'eſt tirer de haut en bas.

Peſer ſur une manœuvre, ou ſur quelque autre choſe, c'eſt-à-dire, tirer ſur cette manœuvre pour la faire baiſſer.

Peſer ſur un levier, c'eſt auſſi le faire baiſſer.

PESER, (*Chaſſe.*) ſe dit d'une bête qui enfonce beaucoup de ſes piés dans la terre; c'eſt une marque qu'elle a grand corſage.

PESEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui qui peſe; il ſe dit plus ordinairement de la perſonne qui tient le poids du roi. Dans toutes les villes de commerce bien policées, les *peſeurs* royaux ou publics ſont obligés de prêter ſerment devant le magiſtrat, & de tenir bon & fidele regiſtre de toutes les marchandiſes qu'ils peſent à leur poids; ce ſont eux qui reglent ordinairement les conteſtations qui arrivent entre les marchands pour raiſon du poids de leurs marchandiſes.

Il y a Amſterdam douze *peſeurs* publics établis en titre d'office pour peſer toutes les marchandiſes ſujettes au poids. Il y a auſſi à Amiens des officiers *peſeurs* de fils de ſayette & autres fils de laine, & des *peſeurs* de fils de chanvre & de lin pour peſer ces marchandiſes que les filaſſiers apportent dans les halles ou marchés. Ceux-ci ne ſont que quatre, les premiers ſont au nombre de douze. *Dictionn. du comm.*

PESICI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline *l. IV. c. xx.* les place dans une péninſule; le P. Hardouin dit que cette péninſule ſe nommoit *Corufia*, & qu'elle étoit ſur la côte ſeptentrionale de la Galice. (*D. J.*)

PESNES, ſ. f. pl. (*Métiers.*) c'eſt le nom qu'on donne en pluſieurs endroits aux cordelettes qui pendent tout-autour des caparaçons d'été, & qui par leur agitation, garantiſſent les chevaux des mouches. On donne cependant plus communément le nom de *peſnes*, aux cordelettes qui pendent de la ſangle que les voituriers attachent autour du bât qu'ils mettent ſur leurs chevaux, & autour des couvertures des chevaux de harnois, qu'à celles qui pendent des caparaçons à rézeau, dont on couvre les chevaux de maîtres en été. (*D. J.*)

PESNES ou PAINES, *terme de Corroyeur*, ce ſont des morceaux de drap ou d'étoffe de laine dont ils font leur gipon. *Voyez* GIPON.

PESNES ou PENNES, *terme de Tiſſerand*, ce ſont des bouts de fils qui reſtent attachés aux enſuples du métier de Tiſſerand, après que la piece de toile eſt finie, & qu'on l'a ôtée de deſſus le métier. C'eſt avec ces peſnes que les Chandeliers enfilent & mettent par livres les chandelles communes ou à la baguette.

PESO, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte d'Eſpagne; les dix mille *peſos* valent douze mille ducats.

PESON, ſ. m. *en Méchanique*, eſt une ſorte de balance appellée autrement *ſtatera romana*, ou *balance romaine*, au moyen de laquelle on trouve la peſanteur des différens corps, en ſe ſervant d'un ſeul & même poids qu'on leur compare. *Voyez* BALANCE.

Conſtruction du peſon. Il eſt compoſé d'un rayon de fer *AB* (*Planch. de Méchanique*, *fig. 35*), ſur lequel on prend un point à diſcrétion, comme *C*. d'où on éleve la perpendiculaire *CD*. A la branche la plus courte *AC*, eſt ſuſpendu un plateau *G* pour recevoir les corps qu'on veut peſer; le poids *I* peut parcourir les différens points de la branche *CB*, & on l'éloigne du point *C*, juſqu'à ce qu'il ſoit en équilibre avec le poids qu'on a mis dans le plateau *G*. On connnoît que c'eſt le poids mis dans ce plateau, par l'endroit où le poids *I* ſe trouve ſur le bras *CB*; par exemple ſi le poids *I* eſt d'une livre, & qu'il ſe trouve au point de diviſion *6* en équilibre avec le poids qui eſt dans le plateau, on en conclut que le dernier poids eſt de ſix livres, & ainſi du reſte. *Voyez* LEVIER & PUISSANCES MÉCHANIQUES.

Par la conſtruction du *peſon*, on voit aiſément qu'elle eſt la maniere de s'en ſervir: & on peut remarquer que le *peſon* eſt d'un uſage commode, en ce que n'ayant beſoin que d'un ſeul poids qui n'eſt pas conſidérable, il eſt très-portatif en petit; & quand on l'emploie en grand ſur des maſſes qui ſont très-peſantes, & qu'on ne peut pas diviſer, on eſt diſpenſé d'avoir un grand nombre de poids difficiles à raſſembler, & le point fixe en eſt beaucoup moins chargé; mais il faut obſerver auſſi que cet inſtrument ne peut pas ſervir à peſer exactement de petites quantités, parce qu'il n'eſt point aſſez mobile, ce qui vient principalement de ce qu'un de ſes bras eſt fort court. *Voyez* ROMAINE.

PESON A CONTREPOIDS, (*Balance.*) c'eſt une eſpece de balance qui ſert à peſer diverſes ſortes de marchandiſes. On l'appelle auſſi *crochet*, ou *balance romaine*.

PESON A RESSORT, ſ. m. (*Méchan.*) ſorte de machine aſſez ingénieuſe, dont on ſe ſert pour peſer certaines eſpeces de marchandiſes, comme le foin, la paille, le fil, la filaſſe, la chair, *&c.*

Ce ſont les petits marchands qui vont aux foires, les étapiers, les fouriers & les vivandiers d'armée, qui ſe ſervent plus ordinairement du *peſon à reſſort.*

Il y en a de différentes grandeurs pour peſer, depuis une livre juſqu'à cinquante. Les premiers qui parurent à Paris, furent apportés de Beſançon; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire, que c'eſt à cette ville que l'on a l'obligation de l'invention de cette machine. Cependant bien des gens veulent qu'elle vienne d'Allemagne.

Le *peſon à reſſort* eſt compoſé de pluſieurs pieces.

1°. D'un anneau qui ſert à le ſuſpendre en l'air.

2°. D'une même branche preſque carrée, ordinairement de cuivre, & quelquefois de fer ou de buis, ſur l'un des faces de laquelle ſont marquées les différentes diviſions des poids; c'eſt au haut de cette branche que l'anneau eſt attaché par une S.

3°. D'un reſſort de fil d'acier en forme de tire-boure, arrêté au bas de la branche par un écrou, la branche paſſant de haut en embas au-travers du reſſort.

4°. D'une boëte ou canon de figure cylindrique, qui renferme la branche & le reſſort.

Enfin d'un crochet attaché par une S au bas de la boëte, qui ſert à accrocher la marchandiſe que l'on veut peſer.

Pour ſe ſervir de *peſon à reſſort*, il faut le tenir par l'anneau ſuſpendu en l'air perpendiculairement; ce qui fait que le poids de la marchandiſe tirant le crochet en-embas, reſſerre le reſſort: de ſorte que la branche ſortant par le haut de la boëte, à proportion du poids, l'on découvre les diviſions qui y ſont marquées par des rayes & des chiffres, ce qui dénote la peſanteur de la marchandiſe.

Ce *peſon*, quoiqu'aſſez induſtrieuſement fait, & aſſez commode en apparence, n'eſt cependant pas ſi juſte que le *peſon* à contre-poids ou romaine. Le défaut de juſteſſe provient de ce que le reſſort eſt ſujet à ſe relâcher & à s'affoiblir par ſon trop grand uſage.

Les Chinois ſe ſervent auſſi d'une eſpece de *peſon*, qui reſſemble aſſez à la balance romaine. On en peut voir la deſcription à l'article de la balance. *Voyez les Pl. du Balancier. Dict. du Comm.* (*D. J.*)

PESON A TIERS POINT, eſt compoſé, 1°. d'un reſſort d'acier rond à reſſort à chien: 2°. deux tirans ceintrés ſur le champ, dont celui qui a un anneau pour paſſer le pouce & le tenir, & qui paſſe par l'ouverture de l'extrémité du reſſort, & qui eſt arrêté ſur l'autre extrémité: 3°. & le ſecond ſur lequel ſont gravés les chiffres qui marquent le poids, & arrête à la partie ſupérieure du reſſort, & paſſe à-travers de l'inférieure. 4°. Au bout eſt le crochet. *Voyez les fig. Pl. du Balancier.*

PESSAIRE, ſ. m. (*Chirurgie.*) Moyen dont on ſe ſert en Chirurgie pour retenir la matrice dans ſa ſituation naturelle. On les fait ordinairement avec du liege, en maniere d'anneau rond ou ovale, qu'on trempe dans de la cire fondue pour en remplir les pores, & faire un enduit qui le préſerve de pourriture. *Voyez les fig. 6, 7, 8 & 9, Pl. VII.* Quelques auteurs conſeillent l'uſage des *peſſaires* d'argent en forme de tuyau, dont la partie ſupérieure ſoit terminée par un petit godet percé, pour ſoutenir l'orifice de la matrice. Mais on a obſervé que les humeurs du vagin alterent l'argent, & forment aux *peſſaires* faits de cette matiere, des trous dans leſquels les chairs excoriées par les inégalités de ces trous s'engagent, ce qui produit des ulceres. Les perſonnes riches peuvent ſe ſervir des *peſſaires* d'or; car on a remarqué que les humeurs du vagin n'alterent point ce métal. Ceux d'ivoire ſont plus convenables encore, & à l'abri de toute eſpece d'altération.

Les *peſſaires* en anneau ne conviennent point dans tous les cas. On trouve dans le premier volume des *mémoires de l'acad. de Chirurgie*, un mémoire de M. de Garengeot ſur pluſieurs hernies ſingulieres, dans lequel on lit une obſervation d'une hernie inteſtinale par le vagin. L'auteur voulut la contenir par un *peſſaire* ovalaire, qui ne réuſſit que la premiere journée. Le lendemain la malade ſentit de vives douleurs, avec un tiraillement conſidérable à l'eſtomac, & des vomiſſemens qui ne ceſſerent que par la ſouſtraction du *peſſaire:* il étrangloit conjointement avec le pubis une portion d'inteſtin qui s'étoit gliſſée entre deux. On réduiſit l'hernie, & on appliqua un autre *peſſaire* d'une groſſeur convenable, auquel on donna la figure d'un bondon. Il étoit percé dans ſon milieu, & étoit armé de deux cordons pour pouvoir être retiré facilement, afin de le changer au beſoin.

Saviard rapporte pluſieurs obſervations ſur les deſcentes de matrice, & parle dans ſon obſervation xiij. d'une matrice ſi groſſe, qu'elle ne pouvoit être retenue par les *peſſaires* ordinaires. Il en fit faire un d'acier, attaché à une ceinture par le moyen d'un reſſort qui ſe recourboit juſque dans la vulve, à l'extrémité duquel il y avoit un petit écuſſon qui retenoit la matrice dans ſon lieu naturel.

La *fig. 10* repréſente un *peſſaire* élaſtique formé par un reſſort d'acier tourné en ſpirale. On revêt cet inſtrument d'une toile cirée. Les anciens ſe ſervoient de *peſſaires* médicamenteux pour provoquer le flux menſtruel, pour arrêter le flux immodéré des regles, & contre la maladie qu'ils appelloient *ſuffocation de matrice.* Mais la connoiſſance plus exacte de la nature des parties léſées, & du caractere des maladies, a fait rejetter de la pratique ces moyens inutiles. (*Y*)

PESSE, ſ. f. (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de ſapin que Tournefort appelle *abies tenuiore folio*,

fructu deorſum inflexo. On trouve ſouvent des ruches ſur les extrémités des branches de cet arbre. Il n'eſt pas trop aiſé de comprendre comment elles ſe forment; & l'on ne ſe douteroit pas que des ruches auſſi régulieres fuſſent l'ouvrage des moucherons. Rien cependant n'eſt plus vrai. Un eſſain de ces petits animaux, dit M. de Tournefort, vient piquer les branches de la *peſſe* dans le tems qu'elles ſont encore tendres; chaque moucheron fait ſon trou à l'origine de la jeune feuille, juſtement dans l'aiſſelle, c'eſt-à-dire, dans l'endroit où la baſe de la feuille eſt attachée en travers contre la tige. Ainſi le ſuc nourricier qui s'extravaſe, élargit le trou de la piquûre, & fait écarter la baſe de cette feuille, qui n'eſt encore que collée contre la tige. Il arrive de-là que cette eſpece de plaie prend d'abord la forme d'une petite bouche à levres vélues, & enſuite celle d'une gueule qui laiſſe voir le creux de chaque cellule. Ces cellules toutes enſemble, compoſent la ruche. Elles ſont pleines dans l'été de pucerons verdâtres, ſemblables à ceux qui naiſſent ſur les herbes potageres. Chaque puceron, mis ſur le creux de la main, ſe développe dans moins d'un demi-quart-d'heure, & laiſſe échapper un petit moucheron. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. ann. 1703.* (*D. J.*)

PESSELAGE, ſ. m. (*Agriculture.*) c'eſt l'action de garnir une vigne de peſſeaux.

PESSEAU, ſ. m. (*Économ. ruſt.*) *Voyez* ÉCHALATS.

PESSINUNTE, (*Géog. anc.*) *Peſſinus*, ville des Galates Toliſtoboies, ou Toliſtoboges, dont elle étoit la métropole, ſelon Pline, *liv. V. chap. xxxij.* Strabon dit que le fleuve Sangarius couloit auprès de cette ville.

Elle étoit célebre par ſon temple dédié à Cybèle, & par la ſtatue naturelle de cette divinité qui étoit tombée du ciel; c'étoit une pierre noire qu'on gardoit précieuſement à *Peſſinunte*; mais Rome étant affligée de maladies populaires, & d'autres calamités publiques, envoya aux Peſſinuntins une ambaſſade, pour leur demander cette ſtatue de Cybèle. Ses prêtres, avec tout l'attirail du culte de la divinité, vinrent eux-mêmes la remettre aux Romains. On chargea la veſtale Clodia de cette pierre myſtérieuſe, qui fut portée en proceſſion au-travers de la ville de Rome.

La fête ordonnée pour Cybèle à ce ſujet, ſe renouvelloit tous les ans, & on alloit laver ſa ſtatue dans le petit fleuve Almon. Ovide nous apprend cette derniere particularité.

Eſt locus in Tiberim quâ lubricus influit Almo,
Et nomen magno perdit in amne minor.
Illic purpureâ canus cum veſte ſacerdos
Almonis dominam ſacraque lavat aquis.

Denys d'Halicarnaſſe, qui raconte en détail l'hiſtoire de cette tranſlation de Cybèle, remarque que Scipion Naſica étoit le chef de l'ambaſſade des Romains.

Quant à ce qui regarde *Peſſinunte*, nous ſavons ſeulement que dans la ſuite des tems, cette ville devint une métropole eccléſiaſtique; du moins c'eſt le titre que lui donne la notice de l'empereur Andronic, Paléologue le vieux. (*D. J.*)

PEST, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, capitale du comté de même nom, ſur la rive orientale du Danube, dans une plaine, vis-à-vis de Bude, à 30 lieues S. E. de Presbourg. *Long. 36. 46. lat. 47. 21.* (*D. J.*)

PESTE, ſ. f. (*Medécine.*) c'eſt une maladie épidémique, contagieuſe, très-aiguë, cauſée par un venin ſubtil, répandu dans l'air, qui pénetre dans nos corps & y produit des bubons, des charbons, des exanthemes, & d'autres ſymptomes très-fâcheux.

C'eſt une fievre aiguë, qui devient mortelle & enleve les malades dès le premier ou le ſecond jour, ſi les forces vitales ne chaſſent promptement le venin par les bubons, les charbons, le pourpre & autres exanthèmes.

Cauſes. Ce point eſt des plus difficile à traiter: tous les auteurs ont écrit ſur cette matiere, mais nous n'avons rien de certain ſur cet article. On a donné un nombre infini de conjectures; les uns ont inſiſté ſur la coagulation; les autres ſur l'infection générale ou locale, qui agit ſur les humeurs de notre corps. Mais ce qui eſt de plus ſingulier, c'eſt que tous ſont obligés de reconnoître que la *peſte* agit d'une façon fort différente ſur ceux dans les pays deſquels elle naît, que ſur nous autres.

La *peſte* nous vient de l'Aſie, & depuis deux mille ans toutes les *peſtes* qui ont paru en Europe y ont été tranſmiſes par la communication des Sarraſins, des Arabes, des Maures, ou des Turcs avec nous, & toutes les *peſtes* n'ont pas eu chez nous d'autre ſource.

Les Turcs vont chercher la *peſte* à la Meque, dans leurs caravanes & leurs pélerinages; ils l'amenent auſſi de l'Egypte avec les blés qui ſont corrompus: & enfin, elle ſe conſerve chez eux par leur biſarre façon de penſer ſur la prédeſtination: perſuadés qu'ils ne peuvent échapper à l'ordre du Très-haut ſur leur ſort, ils ne prennent aucune précaution pour empêcher les progrès de la *peſte* & pour s'en garantir, ainſi ils la communiquent à leurs voiſins.

On reconnoît quatre ſortes de *peſtes*. 1°. La *peſte* à bubons, où il ſurvient des bubons aux aiſſelles & aux aînes, ou d'autres éruptions par tout le corps, comme les charbons.

2°. La ſuete des Anglois, *ſudor anglicus*, dans laquelle le malade périt par des ſueurs, le premier, le ſecond, le troiſieme jour, ſans bubon, ni charbon.

La troiſieme eſt ſans bubon, ni charbon; mais elle eſt accompagnée de dépôts gangreneux qui attaquent les piés, les mains, & ſur-tout les parties extérieures de la génération dans les hommes; de ſorte que ces membres ſe détachent d'eux-mêmes du corps de ces ſortes de peſtiférés. C'eſt la *peſte* d'Athènes qui a été décrite par Hérodote, & enſuite par Lucrece.

La quatrieme eſpece eſt la plus connue, elle s'appelle communément le *mal de Siam*; elle vient de l'orient, & on voit mourir beaucoup de malades de cette *peſte* à la Rochelle. Dans cette eſpece, le ſang ſe perd par les pores de la peau en maniere de tranſpiration, & les malades périſſent.

Ainſi la *peſte* eſt une infection particuliere, qui prend ſa naiſſance dans les pays chauds, qui nous vient par les vaiſſeaux chargés de marchandiſes empeſtées en Turquie, en Egypte, où la *peſte* eſt trois ou quatre mois l'année, à cauſe des débordemens du Nil.

Les peſtiférés, ou les ballots empeſtés débarqués dans nos ports, nous cauſent & nous attirent la *peſte*; telle que la derniere *peſte* de Marſeille, qui fut occaſionnée par un vaiſſeau qu'on avoit pris ſur les Turcs, & que l'on avoit amené à Marſeille. Ou bien elle nous vient par la communication de l'Allemagne & de la Hongrie avec la Porte-ottomane; c'eſt ainſi que les Allemands ont apporté la *peſte* chez eux au retour des campagnes qu'ils avoient faites en Hongrie contre les Turcs.

De cette façon la *peſte* naît & prend ſon origine dans les pays orientaux, & nous l'allons chercher chez eux. La *peſte* agit ſur nos humeurs, & nous ne ſavons pas comment.

Les cauſes ſont internes & externes, prochaines & éloignées. Les internes ſont le vice des parties, la corruption du ſang & des autres humeurs. Les paſſions, le chagrin & la crainte de la part de l'ame; le

mauvais régime & l'abus des choſes non-naturelles, ſoit de l'air, ſoit des alimens, ſoit le défaut d'exercice, contribuent beaucoup à attirer cette maladie. Les cauſes externes ſont les vents du midi, ou le défaut de vent; l'hiver trop doux; les ſaiſons inégales; les froids violens & les chaleurs exceſſives; l'air fort ſec ou fort humide. Les maladies épidémiques avec bubons & phlegmons, ſont des avant-coureurs de *peſte* plus certains que des exhalaiſons & des influences imaginaires.

La famine peut auſſi être miſe au nombre des cauſes; parce que dans cette triſte conjoncture, la même cauſe qui gâte les biens de la terre & qui amene la diſette, doit produire la *peſte*: d'ailleurs dans le tems de famine, on ſe trouve obligé de manger de toutes ſortes d'alimens malſains, qui forment un mauvais ſang, & les corps ſont par conſéquent plus diſpoſés à la pourriture.

Quelques-uns attribuent la *peſte* au tremblement de terre, parce qu'on a vu ſouvent des maladies malignes & fâcheuſes ſuccéder à ces tremblemens.

La cauſe véritable eſt la reception d'exhalaiſons putrides dans l'air, qui viennent des pays chauds, & qui eſt aidée & fomentée par la diſpoſition de nos corps. Leur mauvais effet ſe fait ſur-tout ſentir quand un vent chaud & humide ſoufle, ou bien quand elles ſont elles-mêmes mêlées avec des vapeurs corrompues. C'eſt ainſi qu'arrive la *peſte* en Egypte à la ſuite de l'inondation du Nil; alors les eaux corrompues par une chaleur exceſſive, pouſſent des exhalaiſons peſtilentielles: les terres humectées & comme chargées de pourriture, ſont très-mal ſaines.

C'eſt ainſi que les cadavres corrompus dans les grandes villes, pendant les ſieges, ou dans les armées à la ſuite des batailles, infectent horriblement l'air; les exhalaiſons fétides & volatiles de ces cadavres produiſent ſouvent des maladies malignes, mais elles ne produiſent point la *peſte*, ſans un venin particulier qui eſt apporté des pays chauds, & qui mêlé avec elles leur donne un caractere peſtilentiel.

Ce levain ne peut s'étendre ſi loin qu'au moyen de l'air qui lui ſert de véhicule; car l'air une fois infecté de ces exhalaiſons, les porte avec lui & les communique à beaucoup de corps qu'il pénetre: ce levain même reſte caché pendant longtems dans ces corps infectés, comme il eſt arrivé dans la derniere *peſte*. C'eſt ainſi que l'on a vu des perſonnes tomber roides mortes, & frappées ſubitement de *peſte* à l'ouverture ſeule des ballots empeſtés, déchargés de vaiſſeaux venus de l'orient.

Cependant ces exhalaiſons n'infectent pas toute la maſſe de l'atmoſphere, elles ſe diſperſent & ſe jettent de côté & d'autre, à-peu-près comme la fumée; de-là vient que la *peſte* ne ſaiſit pas tous ceux qui ſont dans le même air, qui eſt néanmoins le véhicule du levain peſtilentiele. Il faut une diſpoſition, c'eſt à proprement parler la cauſe déterminante & diſpoſitive de la *peſte*.

Cauſe diſpoſitive. En effet, tous les corps ne ſont pas ſuſceptibles de ce venin, il n'affecte que ceux dont les fluides & les ſolides ſont diſpoſés à recevoir l'infection; ſi le corps n'a point cette diſpoſition, il réſiſtera à la contagion: ainſi tout ce qui ſera capable de garantir nos ſolides & nos fluides contre la pourriture lorſque la *peſte* regne, doit paſſer pour un préſervatif.

La diſpoſition à la pourriture eſt une cauſe qui aide l'effet de la contagion. Or la pourriture eſt un mouvement inteſtin de nos humeurs qui tend à en détruire le mélange, la forme & le tiſſu qui changent de nature. D'ailleurs ſi le ſang ſe rallentit, cela ſeul ſuffit pour contracter ce mouvement de putréfaction; c'eſt ce qui arrive dans le chagrin & le vice des premieres voies.

Ce venin de la *peſte* agit fort différemment de celui qui agit dans la petite vérole, le pourpre, la fievre maligne & la dyſſenterie. Ce venin agit ſur les humeurs & les coagule, comme il paroît par les éruptions critiques.

Ce venin agit d'abord ſur les nerfs, ce qui paroît par les ſymptomes, tels que la douleur de tête, la foibleſſe, les nauſées, le friſſon, le froid extérieur avec feu externe à l'intérieur, le ſang alors trouvant de la réſiſtance ſur les parties externes, ſe jette ſur les internes.

La cauſe prochaine de la *peſte* eſt donc l'action du venin ſur nos ſolides, le développement de la pourriture des humeurs & de ce venin, & enfin ſon action ſur les nerfs. Ces actions produiſent l'érétiſme du genre nerveux; c'eſt de-là que vient la pourriture. Telle eſt la nature du venin peſtilentiel, ſans cette diſpoſition vénéneuſe, les exhalaiſons n'ont aucune action dans le corps, elles y reſtent long-tems cachées & comme aſſoupies, à la fin elles tranſpirent & ſe diſſipent ſans produire aucun ravage.

Cet érétiſme eſt une roideur dans les fibres, & une contraction ſemblable à celle qui y eſt excitée par les paſſions de l'ame, par tous les irritans, tels que les alimens chauds, les aromates & tous les ſtimulans, ont coutume de produire. Cette roideur eſt augmentée par l'agacement des fibres que cauſe le venin; celles-ci ébranlées contractent la maladie peſtilentielle; car l'exhalaiſon paſſant alors dans le ſang & dans les humeurs, y fait éclater les différens ſymptomes de la pourriture.

Symptomes. Le malade eſt d'abord ſaiſi d'un friſſon ſuivi d'une ardeur d'entrailles; ſouvent il n'eſt pas altéré, quoiqu'il ſente une ardeur violente; quelquefois la ſueur eſt petite, & la ſoif extraordinaire. La fievre eſt fort inégale, mais la langue eſt ſeche & noire; l'urine eſt auſſi fort différente, ſouvent elle n'eſt point changée; elle eſt dans quelques-uns rouge & ardente, dans d'autres claire & crue, dans quelques autres elle eſt trouble, & elle varie ſouvent dans un même jour; tantôt elle eſt comme dans l'état de ſanté, d'autres fois ſanglante; quelquefois le malade eſt aſſoupi & dans le délire, d'autres fois il eſt accablé d'une cruelle douleur de tête, accompagnée d'inſomnie avec des yeux enflammés, & le cœur fort reſſerré; ſouvent le pouls eſt fort, d'autres fois il eſt foible & fréquent; tantôt égal, tantôt inégal, & dans certains malades il eſt intermittent; le malade eſt dans des inquiétudes & dans des agitations continuelles; on apperçoit dans les tendons des ſoubreſauts & des mouvemens convulſifs; la vûe eſt troublée, & le malade eſt tourmenté de tintemens & de ſiflemens d'oreilles; il y en a qui ſont abattus au commencement de la maladie, d'autres conſervent leurs forces juſqu'à la mort; il y en a qui ont des dévoiemens qui réſiſtent à tout remede; les déjections en ſont quelquefois crûes & fréquentes, elles ſont comme de l'eau trouble; dans certains malades on y trouve des vers; d'autres ont des hémorrhagies par le nez & par la bouche, par les yeux, par les oreilles, par la verge, par la matrice; d'autres ſuent le ſang pur; quelques-uns ont des vomiſſemens continuels; d'autres ont des nauſées & des dégoûts; on voit dans la plupart des douleurs cardialgiques, le hoquet; on en voit qui ont des taches de couleur pourprée, ou violetes ou noires, tantôt en petit nombre, tantôt en grande quantité, tantôt petites, tantôt grandes & preſqu'exactement rondes; tantôt ſur une partie, tantôt ſur une autre, ſouvent ſur tout le corps; il y en a beaucoup qui ont des bubons ou des charbons en différens endroits du corps. Ce ſont là des ſignes évidens & très-aſſurés de la *peſte*, ſur-tout lorſqu'ils ſont accompagnés de la fievre, ou qu'ils y ſurviennent.

Le *diagnoſtic* ſe tire des ſymptomes ſuivans:

1°. L'abattement des forces, défaut de reſpiration, la foibleſſe, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Les ſymptomes du bas-ventre, les nauſées, les vomiſſemens, les cardialgies, les mouvemens convulſifs.

Les aigreurs & la pourriture des bouillons & de tous les alimens.

3°. Les urines ſont troubles, graſſes, chargées d'huile ramaſſée en floccons; les ſueurs ſont colliquatives, aigres, graſſes, & fétides.

4°. Les bubons aux aînes, aux aiſſelles des parotides, des charbons dans différentes parties, des lanieres noires ou violettes, ou bleues; la force du venin eſt indiquée par ces ſymptômes.

5°. La gangrene ſeche & la molleſſe des membres après la mort, & avant la mort les déjections de ſang par les ſelles, les excrétions de ſang par les ſelles & par la ſueur.

6°. Enfin, la généralité & l'univerſalité de l'épidémie, la mortalité nombreuſe & par trop répandue, la violence & le nombre infini des accidens, la mort imprévue qui ſaiſit les malades, le premier, le ſecond ou le troiſieme jour, & ſouvent preſqu'auſſi-tôt qu'ils ſont attaqués, ſont des ſignes évidens & diagnoſtics de la *peſte*, ſi on les compare avec tous ceux que nous avons rapportés plus haut, & avec les cauſes que nous avons détaillées.

Prognoſtic. Il eſt d'autant plus fâcheux que perſonne n'a encore donné ni la cauſe, ni le remede de ce terrible mal, bien que nous ayons nombre de traités des plus complets ſur ſa cauſe & la façon de le traiter. En effet, c'eſt de tous les maux le plus cruel. Tout frémit au ſeul nom de cette maladie; cet effroi n'eſt que très-bien fondé; plus funeſte mille fois que la guerre, elle fait périr plus de monde que le fer & le feu. Ce n'eſt qu'avec horreur qu'on ſe repréſente les affreux ravages qu'elle cauſe; elle moiſſonne des familles entieres; elle n'épargne ni âge, ni ſexe; on voit périr également les vieillards, les hommes faits, les adultes, les enfans dans le berceau; ceux mêmes qui ſont cachés dans les entrailles de leur mere, quoiqu'ils paroiſſent à l'abri de ſes coups, ſubiſſent le même ſort; elle eſt même plus pernicieuſe pour les femmes groſſes; & ſi l'enfant vient à naître, c'eſt moins pour vivre que pour mourir; l'air empeſté leur devient fatal; il l'eſt même davantage pour ceux qui ſont d'un tempérament fort & vigoureux; la *peſte* détruit le commerce entre les citoyens, la communication entre les parens; elle rompt les liens les plus forts de la parenté & de la ſociété; parmi tant de calamités, les hommes ſont continuellement prêts à tomber dans le deſeſpoir.

Cependant la *peſte* n'eſt pas toujours ſi dangereuſe que l'on ſe l'imagine communément; l'eſſentiel eſt de ne point s'effrayer en tems de *peſte*; la mort épargne ceux qui la mépriſent, & pourſuit ceux qui en ont peur; tous les habitans de Marſeille ne périrent point de la *peſte*, & la frayeur en fit périr davantage que la contagion. La *peſte* ne fait pas de plus grands ravages parmi les Turcs & les autres peuples d'orient qui y ſont accoutumés, que les maladies épidémiques chez nous, quoiqu'ils ne prennent que peu ou point de précautions, & cela parce qu'ils n'ont point peur. D'ailleurs, ceux qui aſſiſtent les malades ne ſe trouvant point incommodés, il paroît qu'elle n'attaque que ceux qui y ſont diſpoſés.

Traitement de la peſte. On peut conſidérer la *peſte* comme menaçante & prête à ſaiſir le malade, ou comme déja venue & ayant infecté le malade. Dans le premier cas, il faut s'en garantir, s'il eſt poſſible; & dans le ſecond, il faut la combattre pour la diſſiper, & arrêter ſes progrès. Ainſi les remedes ſont prophilactiques & détournent le mal prochain, ou ils ſont thérapeutiques & proprement curatifs, en guériſſant le mal lorſqu'il eſt préſent.

Cure préſervative. On peut ſe préſerver de la *peſte*, en s'éloignant de la cauſe de la *peſte*, ou en ſe muniſſant contre elle; ce qui regarde en partie le public ou le magiſtrat, & en partie les particuliers.

Le magiſtrat doit avoir ſoin de faire nettoyer ou tranſporter toutes les immondices & les matieres puantes & corrompues, qui ne font que fomenter le venin peſtilentiel & le retenir caché; de faire nettoyer & ôter les fumiers, les boues & les ordures, des rues & des places publiques; de faire enterrer les morts hors des égliſes, dans des endroits éloignés, de les faire couvrir de chaux, de défendre toutes les aſſemblées, ſoit dans les places, ſoit dans les maiſons; d'ordonner des feux, de faire tirer le canon & la mouſqueterie, pour éloigner par ce moyen l'infection, & pour corriger l'air par l'odeur de la poudre; d'interdire le commerce avec les villes où le mal regne, ou qui ſont ſuſpectes; de défendre abſolument l'entrée ou l'uſage des mauvais alimens: enfin, d'abord que la *peſte* commence à ſe manifeſter, de faire ſéparer au plutôt les malades d'avec ceux qui ſe portent bien.

Les préſervatifs des particuliers ſe réduiſent à la diete, aux remedes chirurgicaux & pharmaceutiques; la diete regle l'uſage de l'air & des paſſions de l'ame, qui ſont les deux points importans dans cette maladie. On évite l'air empeſté par la fuite, ou bien on le corrige par des fumigations, des parfums, avec des odeurs, en les approchant ſouvent du nez, pour corriger l'air à meſure qu'on reſpire; la plûpart ne ſe fiant à aucun remede contre un mal ſi cruel & ſi ſubit, recommandent la fuite comme l'unique préſervatif par ces deux vers.

Hæc tria tabificam tollunt adverbia peſtem;
Mox, longè, tardè, cede, recede, redi.

Le contentement de l'eſprit empêche l'effet de la crainte; Thalès de Crete paſſe pour avoir chaſſé une *peſte* qui faiſoit d'horribles ravages à Lacédémone, en procurant de la joie aux habitans. Le médecin eſt inutile à ceux qui peuvent prendre ces précautions; mais il eſt néceſſaire à ceux qui ne peuvent prendre la fuite, & ſont obligés de reſter au milieu des peſtiférés. Nous ne ſaurions donner ici tous les remedes préſervatifs contre la *peſte*; il faudroit recourir à une foule d'auteurs qui ont écrit ſur cette matiere.

M. Geoffroi a fait une theſe en 1721, où il propoſe ce problème; ſavoir ſi l'eau eſt un excellent préſervatif en tems de *peſte*. Cette theſe ſe trouve traduite en françois dans un livre intitulé, *les vertus médicinales de l'eau commune.*

Cure thérapeutique. Les remedes qui ſont indiqués pour guérir la *peſte* lorſqu'elle eſt préſente, ſont internes ou externes. Nous allons détailler les plus vantés; enſuite nous parlerons de quelques compoſitions, ou de quelques ſecrets & ſpécifiques, que l'on eſtime beaucoup.

Les remedes internes ont reçu dans les auteurs le nom d'*antidote*, ou d'*alexipharmaque*; mais où eſt le véritable alexipharmaque? il eſt encore inconnu & caché, ou plutôt enveloppé de profondes ténebres; il y a cependant beaucoup de remedes, tant ſimples que compoſés, qui portent ce nom.

Les remedes ſimples ſont, les racines d'angélique, d'aunée, d'impératoire, de carline, de contrayerva, de viperine, de ſaxifrage, de dompte-venin, de zédoaire; les écorces & les bois, la canelle, le caſſia lignea, le ſantal, le bois de baume, le bois d'aloës; les feuilles de buis, de ſcordium, de dictame de Crete, de méliſſe, de chardon béni, de mille-feuilles; les fleurs de ſouci, de roſes, de romarin, de mille-pertuis. Les fruits; les citrons, les oranges, les li-

mons, les figues, les noix, les baies de genievre, les cubebes, le cardamome, le cloux de gérofle, la noix muſcade, le macis, les ſucs & les gommes; le camphre, la myrrhe, le ſtyrax, le baume de Judée; les parties des animaux, les chairs de vipere, l'ivoire, les cornes de licorne, de rhinoceros & de cerf; les ſels volatils, leur fiel; les fragmens prétieux; les perles, la pierre de bézoard, la pierre de porc-épic; les terres; le bol d'Arménie, la terre ſigillée, le ſoufre blanc & l'antimoine.

Les remedes internes compoſés ſont; la thériaque d'Andromaque, la thériaque céleſte, le mithridate de Damocrate, le diacordium de Fracaſtor, les confections d'alkermès & d'hyacinthe, l'orviétan, les eaux thériacales, le vinaigre thériacal, les teintures & les elixirs alexipharmaques.

Il y en a mille autres auxquels on a donné des noms pompeux; mais on ſait par pluſieurs raiſons & par une infinité d'obſervations, que tous ces remedes au lieu de faire du bien, trompent ceux qui s'y fient, nuiſent ſouvent, & prêtent de nouvelles forces au venin peſtilentiel. *Voyez* ALEXIPHARMAQUE.

Les alexipharmaques externes ſont ceux, qui appliqués extérieurement, paſſent pour être propres à détruire le venin, ou à l'éloigner de nos corps; il y en a d'artificiels qui ſont purement ſuperſtitieux; ils ſont chargés de caracteres, de figures, de ſignes de mois; ce ſont des productions de l'ignorance & de la ſuperſtition, qui doivent être rejettées par tout homme de bon ſens. Il y en a qui ſont de vrais poiſons, comme l'arſenic, le réalgal, l'orpiment, les crapaux, les araignées; ſi ces choſes ne font point de mal, elles ſont au-moins inutiles, comme l'expérience l'a fait voir ſouvent.

A quoi donc, dira-t-on, faut-il recourir? De tous les remedes, ſuivant la theſe de M. Geoffroi, il n'y en a point de meilleur & de plus sûr que l'eau en boiſſon; c'eſt elle ſeule qui peut ramollir les fibres nerveuſes, quand elles ſont trop roides & trop criſpées, détruire l'éréthiſme des ſolides, délayer les humeurs trop épaiſſes, atténuer celles qui ſont trop groſſieres, adoucir leur âcreté, empêcher leur corruption, modérer ou même totalement arrêter la violence du venin peſtilentiel, lorſqu'il eſt une fois gliſſé dans nos corps: d'ailleurs on n'a pas ſujet d'en appréhender le moindre mal; c'eſt ce que le ſavant auteur déjà cité, démontre en détail, & d'une maniere qui me paroît ſans réplique.

La *peſte* peut ſe regarder comme une eſpece de fievre, & être traitée de même; dès-lors on combinera les indications de la fievre avec celles de la contagion; & d'ailleurs ſi on lit les auteurs qui ont écrit après avoir traité des peſtiférés, tels qu'Hildanus Caldera, Heredia, & Thonerus; on verra que les cordiaux trop chauds ont fait périr pluſieurs perſonnes. Les cordiaux ſont donc dangereux & ne ſont pas l'unique ni le vrai remede & antidote de la *peſte*, non plus que des autres maladies, où il y a un grand abattement.

Celſe dit que les maladies peſtilentielles demandent une attention particuliere; puiſque dans ces cas la diete, les clyſteres & la purgation, ne ſont d'aucune utilité; mais la ſaignée eſt très-ſalutaire, lorſque les forces le permettent, ſur-tout lorſque la maladie eſt accompagnée de douleurs de fievre violente.

Riviere, & après lui de grands praticiens, recommandent la ſaignée faite à petite doſe: ce remede eſt fort contredit par le grand nombre des praticiens; & d'ailleurs il a eu ſouvent de mauvais ſuccès; on a vu des malades périr dans la ſaignée. Cependant on peut dire que la ſaignée indiquée par une roideur, une force, & une grandeur dans le pouls, par une chaleur & une ſoif extraordinaire, & par les autres ſignes inflammatoires, ſera faite très-ſagement; & alors pour en éviter les inconvéniens qui ſont d'augmenter l'abattement, on auroit ſoin de la modérer, d'en arrêter ou empêcher les mauvais effets. On ſaignera peu à la fois, & on réiterera la ſaignée tout au plus une fois; on la ſoutiendra par des cordiaux.

Les praticiens célebres conſeillent la purgation; ce qui eſt encore fort conteſté: d'abord il répugne de purger dans l'abattement & dans la foibleſſe; d'ailleurs les bubons & les charbons marquent que le venin cherche à ſortir, & le public penſe que les ſaignées & les purgatifs les font rentrer. Nous obſerverons ſeulement ſans décider ces queſtions, que la pourriture des premieres voies, aide les progrès de la *peſte*; & qu'ainſi les purgatifs en la nettoyant feront un grand bien, & préviendront les ravages qu'elle attire; ils emporteront les aigreurs des premieres voies, & par-là la peſtilence fera moins d'effet.

Mais l'effet des purgatifs étant d'abattre les forces, d'augmenter les douleurs cardialgiques, de détourner les humeurs de la circonférence au centre, que n'en doit-on pas attendre pour la rentrée des bubons, des charbons, & des exanthèmes; ces derniers demandent l'adminiſtration des cordiaux, & l'indication des purgatifs les contre-indique: c'eſt au médecin ſage à concilier les indications & les contre-indications dans cette fâcheuſe perplexité.

Les purgatifs ſeront l'émétique ordinaire, l'eſſence émétique, les potions purgatives ordinaires. *Voyez* PURGATIF, & POTION.

Les cordiaux ſeront ſimples ou compoſés: les ſimples ſont tous ceux que nous avons détaillés ci-deſſus: les compoſés ſont les confections alexitaires, les teintures, tels que la teinture d'or mêlée dans ſix onces d'eau de ſcorſonnere, le ſyrop de contrayerva, les pilules anti-peſtilentielles, les ſudorifiques antipeſtilentiels, les décoctions ſudorifiques alexitaires. *Voyez tous ces articles.*

Potion cordiale contre la peſte. Prenez des eaux thériacale ſimple, de ſureau, de ſcabieuſe, de chacune deux onces; de confection d'alkermès, un gros; de fiel de porc préparé, un demi-gros; de l'eſſence émétique & du lilium de Paracelſe, de chaque trente gouttes; de ſyrop de contrayerva, trois onces.

Cette potion ſe donnera par cuillerée à chaque demi-heure; on retranchera l'émétique dans les potions réitérées.

Autre potion cordiale. Prenez des eaux de chardon béni, d'angélique, de méliſſe ſimple, & thériaque compoſée, de chaque une once & demie; de teinture d'or & d'élixir de propriété, de chaque un ſcrupule; de ſyrop d'œillet, une once & demie: faites une potion que l'on réitérera ſelon le beſoin.

Le régime doit être humectant, doux, & légerement cordial & acide; on peut ordonner pour boiſſon la limonnade avec le ſyrop de contrayerva, ou un autre pareil. *Voyez* SYROP DE CONTRA-YERVA.

Narcotiques. Nous ne pouvons nous diſpenſer ici de faire une obſervation ſur les narcotiques préparés avec l'opium ou le pavot blanc; ils ſont contraires par eux-mêmes à la cauſe générale de la *peſte*, qui eſt la coagulation du ſang; cependant il eſt des cas où ils peuvent être indiqués; alors on doit en uſer avec toute la ſageſſe poſſible. *Voyez* OPIUM & NARCOTIQUES.

Cela dépend de l'inſpection d'un habile médecin, de même que tout le traitement de la *peſte*.

On doit conclure de tout ce qui a été dit ſur la *peſte*, que cette maladie nous eſt totalement inconnue quant à ſes cauſes & ſon traitement; que la ſeule expérience ne nous a que trop inſtruit de ſes funeſtes effets.

PESTE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*)

Voilà ce mal qui répand par-tout la terreur,
Mal que le ciel en ſa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Je ne peindrai pas les rigueurs de ces climats, où cette cruelle fille de la déeſſe Néméſis, deſcend ſur les villes infortunées. Cette grande deſtructrice eſt née des bois empoiſonnés de l'Ethiopie, des matieres impures du grand Caire, & des champs empuantis par des armées de ſauterelles, entaſſés & putréfiées en nombre innombrable. Les animaux échappent à ſa terrible rage, tandis que l'homme ſeul lui ſert de proie. Elle attire un nuage de mort ſur ſa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaiſans ont abandonnée. Tout alors n'eſt que déſaſtre. La Sageſſe majeſtueuſe détourne ſon œil vigilant; l'épée & la balance tombent des mains de la Juſtice ſans fonctions; le commerce ne porte plus ſes ſecours utiles; l'herbe croît dans les rues dépeuplées; les demeures des hommes ſe changent en des lieux pires que les déſerts ſauvages; perſonne ne ſe montre, ſi ce n'eſt quelque malheureux frappé de phrénéſie qui briſe ſes liens, & qui s'échappe de la maiſon fatale, ſéjour funeſte de l'horreur. La porte qui n'eſt pas encore infectée, n'oſe tourner ſur ſes gonds, elle craint la ſociété, les amis, les parens, les enfans mêmes de la maiſon. L'amour éteint par le malheur, oublie le tendre lien & le doux engagement du cœur ſenſible; le firmament & l'air qui animent tout, ſont infectés des traits de la mort; chacun en eſt frappé à ſon tour, ſans recevoir ni ſoins ni derniers adieux, & ſans que perſonne ordonne ſon triſte cercueil: ainſi le noir Deſeſpoir étend ſon aîle funebre ſur les villes terraſſées, tandis que pour achever la ſcene de déſolation, les gardes inexorables diſperſés tout-autour, refuſent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui la fuit.

Les annales de l'hiſtoire font mention de deux *peſtes* à jamais mémorables, & qui ravagerent le monde, l'une 431 ans avant Jeſus-Chriſt, & l'autre dans le xiv. ſiecle de l'ere chrétienne. Thucydide, Diodore de Sicile, & Plutarque, vous inſtruiront fort au long de la premiere, qui parcourut une vaſte étendue de pays, & dépeupla la Grece ſur ſon paſſage, ſous le regne d'Artaxercès Longue-main; cette *peſte* commença en Ethiopie, d'où elle deſcendit en Lybie, en Egypte, en Judée, en Phénicie, en Syrie, dans tout l'empire de Perſe, & fondit enſuite dans l'Attique, & particulierement ſur Athènes. Thucydide qui en fut attaqué lui-même, en a décrit expreſſément les circonſtances & les ſymptômes, afin, dit-il, qu'une relation exacte de cette affreuſe maladie, puiſſe ſervir d'inſtruction à la poſtérité ſi un pareil malheur arrivoit une ſeconde fois.

« Premierement, dit cet hiſtorien (*liv. II. de la guerre du Péloponnèſe*), cette année fut exempte de » toute autre maladie, & lorſqu'il en arrivoit quelqu'une, elle dégénéroit en celle-ci; à ceux qui ſe » portoient bien, elle prenoit ſubitement par un » grand mal de tête, avec des yeux rouges & enflammés, la langue & le goſier ſanglans, une haleine infecte, une reſpiration difficile ſuivie d'éternuemens » & d'une voix rauque. De-là deſcendant dans la » poitrine, elle excitoit une toux violente: quand » elle attaquoit l'eſtomac elle le faiſoit ſoulever, & » cauſoit des vomiſſemens de toute ſorte de bile avec » beaucoup de fatigue. La plûpart des malades » avoient un hoquet ſuivi de convulſions qui s'appaiſoient aux uns pendant la maladie, aux autres » long-tems après. Le corps rougeâtre & livide étoit » couvert de puſtules, & ne paroiſſoit pas fort chaud » au toucher, mais brûloit tellement au-dedans qu'on ne pouvoit ſouffrir aucune couverture, ſi bien » qu'il falloit demeurer nud. On prenoit un plaiſir » infini à ſe plonger dans l'eau froide, & pluſieurs » qu'on n'avoit pas eu ſoin de garder, ſe précipiterent dans des puits, preſſés d'une ſoif qu'on ne » pouvoit éteindre, ſoit qu'on bût peu ou beaucoup.

» Ces ſymptômes étoient ſuivis de veilles & d'agitations continuelles, ſans que le corps s'affoiblît, » tant que la maladie étoit dans ſa force; la plûpart » mouroient au ſeptieme ou au neuvieme jour de » l'ardeur qui les brûloit, ſans que leurs forces fuſſent beaucoup diminuées. Si l'on paſſoit ce terme, » la maladie deſcendoit dans le bas-ventre, & ulcérant les inteſtins, cauſoit une diarrhée immodérée, qui faiſoit mourir les malades d'épuiſement; » car la maladie attaquoit ſucceſſivement toutes les » parties du corps, commençant par la tête, & ſe » portant, ſi on échappoit, aux extrémités. Le mal » ſe jettoit tantôt ſur les bourſes, tantôt ſur les doigts » des piés & des mains; pluſieurs n'en guérirent » qu'en perdant l'uſage de ces parties, & quelques-uns même celui de la vûe: quelquefois revenant » en ſanté, on perdoit la mémoire juſqu'à ſe méconnoître ſoi-même & ſes amis.

» La maladie donc, ajoute-t-il peu après, laiſſant » à part beaucoup d'accidens extraordinaires, différens dans les différens ſujets, étoit en général accompagnée des ſymptômes dont nous venons de » faire l'hiſtoire. Quelques-uns périrent faute de ſecours, & d'autres quoiqu'on en eût beaucoup de » ſoin; on ne trouva point de remede qui pût les » ſoulager, car ce qui faiſoit du bien aux uns nuiſoit » aux autres; enfin la contagion gagnoit ceux qui » aſſiſtoient les malades, & c'eſt ce qui produiſit le » plus grand déſaſtre ».

Hippocrate qui s'y dévoua noblement, a fait de ſon côté une courte deſcription de cette *peſte* en médecin, & Lucrece en grand poëte. Artaxercès avoit invité Hippocrate de venir dans ſes états, traiter ceux qui étoient attaqués de cette cruelle maladie. Ce prince y joignit les offres les plus avantageuſes, ne mettant du côté de l'intérêt aucune borne à ſes récompenſes, & du côté de l'honneur promettant de l'égaler à ce qu'il y avoit de perſonnes les plus conſidérables à ſa cour; mais tout l'éclat de l'or & des dignités ne fit pas la moindre impreſſion ſur l'ame d'Hippocrate. Sa réponſe fut qu'il étoit ſans beſoins & ſans deſirs, qu'il devoit ſes ſoins à ſes concitoyens, & qu'il ne devoit rien aux barbares ennemis déclarés des Grecs.

En effet, dès qu'il fut mandé à Athènes il s'y rendit, & ne ſortit point de la ville que la *peſte* ne fût ceſſée. Il ſe conſacra tout entier au ſervice des malades, & pour ſe multiplier en quelque ſorte, il envoya pluſieurs de ſes éleves dans tout le pays, après les avoir inſtruits de la maniere dont ils devoient traiter les peſtiférés. Un zele ſi généreux pénétra les Athéniens de la reconnoiſſance la plus vive. Ils ordonnerent par un decret public, qu'Hippocrate ſeroit initié aux grands myſteres, de la même maniere que l'avoit été Hercule, le fils de Jupiter; qu'on lui donneroit une couronne d'or de la valeur de mille ſtatères, & que le decret qui la lui accordoit ſeroit lu à haute voix par un héraut dans les jeux publics, à la grande fête des panathénées; qu'il auroit en outre le droit de bourgeoiſie, & ſeroit nourri dans le prytanée pendant toute ſa vie, s'il le vouloit, aux dépens de l'état; enfin que les enfans de ceux de Cos, dont la ville avoit porté un ſi grand homme, pourroient être nourris & élevés à Athènes comme s'ils y étoient nés.

Il ne manqua à la gloire d'Hippocrate que d'avoir eu la ſatisfaction de compter Périclès parmi les malades auxquels il ſauva la vie. Ce grand capitaine, le

premier

premier homme de l'état, dont la ſageſſe & l'habileté avoient ſoutenu le poids des affaires de la république pendant quarante ans, après avoir perdu tous ſes parens de la *peſte*, en mourut lui-même entre les bras d'Hippocrate, & malgré tous les ſecours de ſon art.

Mais quelque cruelle qu'ait été la *peſte* dont nous venons de parler, elle le fut encore moins par ſa violence & par ſon étendue, que celle qui ravagea le monde vers l'an 1346 de Jeſus-Chriſt. La deſcription qu'en font les hiſtoriens contemporains au défaut d'obſervateurs médecins qui nous manquent ici, ne ſe peut lire ſans frémir. La contagion fut générale dans tout notre hémiſphere. Elle commença au royaume de Cathay, partie ſeptentrionale de la Chine, par une vapeur de feu, dit-on, horriblement puante, qui infecta l'air, & conſuma avec une promtitude incroyable deux cens lieues de pays; elle parcourut le reſte de l'Aſie, paſſa en Grece, de-là en Afrique, & finalement en Europe, qu'elle ſaccagea juſqu'à l'extrémité du nord. Ici elle emporta la vingtieme, là elle détruiſit la quinzieme partie des habitans; ailleurs ce fut la huitieme partie, comme en France, ailleurs même, comme en Angleterre, le tiers ou le quart des habitans; j'en parle ainſi d'après le témoignage des écrivains des deux nations.

La derniere *peſte* qu'on ait vûe en Europe, eſt celle de Marſeille en 1720 & 1721. Elle enleva dans cette ſeule ville environ cinquante mille perſonnes; la mémoire en eſt encore récente.

Toutes nos connoiſſances ſur cette horrible maladie ſe bornent à ſavoir qu'elle ſe répand par contagion; qu'elle eſt la plus aiguë des maladies inflammatoires; qu'elle eſt accompagnée de ſymptômes très-différens & très-variés; qu'elle ſe termine par des tumeurs vers les parties glanduleuſes qui dégénerent en abſcès; que cette criſe eſt d'autant plus ſalutaire qu'elle eſt prompte; que ce mal a ſes tems de décroiſſement & de diminution, & qu'alors les ſecours de l'art ſont d'une grande utilité; que la contagion s'adoucit & ſe détruit par de grands froids; qu'en conſéquence elle eſt plus rare & fait moins de ravages dans les pays ſeptentrionaux que dans les pays méridionaux; qu'elle marche quelquefois ſeule, mais qu'elle a plus communément pour compagnes deux autres fléaux non moins redoutables, la guerre & la famine; & dans ce cas ſi elle n'attaque pas les hommes, les beſtiaux en ſont la victime: voilà les faits dont l'hiſtoire ne fournit que trop de triſtes monumens.

Il ſemble que le meilleur moyen de ſe garantir de la *peſte*, ſeroit de fuir de bonne heure les lieux où elle regne. Si cela n'eſt pas poſſible, il faut tâcher de ſe ſéqueſtrer dans un domicile convenable, bien aéré, y éviter, autant qu'on peut, toute communication au-dehors; vivre ſans frayeur, uſer d'acides, en particulier de citrons, ſe gargariſer de vinaigre, s'en laver le corps, les hardes, *&c.* purifier l'air des appartemens par la vapeur du bois & des baies de genievre, uſer d'alimens oppoſés à la pourriture, & pour boiſſon de vins blancs acidules par préférence aux autres.

Ce ne ſont pas les livres qui manquent ſur la *peſte*, le nombre en eſt ſi conſidérable, que la collection des auteurs qui en ont fait des traités exprès, formeroit une petite bibliotheque. La ſeule *peſte* de Marſeille a produit plus de deux cens volumes qui ſont déjà tombés dans l'oubli; en un mot, de tant d'ouvrages ſur cette horrible maladie, à peine en peut-on compter une douzaine qui méritent d'être recherchés.

Celui de Mindererus, *de peſtilentia*, Aug. Vindel. 1608, *in-8°*. n'eſt pas mépriſable. Il faut lui joindre Méad (*Richard*) *a ſhort diſcourſe concerning peſtilential contagion*, Lond. 1720, *in-8°*. Hodge, *de peſte*. Maratori (Ludov. Anton.) *del governo medico e politico delle peſte*, in Breſcia 1721, *in-8°*. & le traité ſuivant qui eſt fort rare. Vander Mye, *de morbis & ſymptomatibus popularibus Bredanis, tempore obſidionis hujus urbis graſſantibus*, Antuerp. 1627, *in-4°*. mais j'oubliois que je ne me ſuis propoſé dans cet article que de traiter de la *peſte* en hiſtorien; ainſi, *voyez* PESTE, *Médec.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PESTE D'ORIENT, *du VI. ſiecle*, (*Hiſt. de la Méd.*) cette affreuſe *peſte* a été décrite par Evagre & par Procope. Voici le précis de leurs deſcriptions; je commence par celle d'Evagre.

Selon cet hiſtorien eccléſiaſtique, la *peſte* dont il s'agit arriva l'an de J. C. 543, & fit pendant cinquante-deux ans un horrible ravage preſque dans toute l'étendue de la terre; elle commença deux ans après que la ville d'Antioche eut été priſe par les Perſes, & parut en quelques choſes ſemblable à la *peſte* d'Athenes qui a été décrite par Thucydide, & en d'autres choſes fort différente.

Elle tomba d'abord ſur l'Ethiopie, & de-là ſe répandit ſucceſſivement ſur preſque toutes les parties de l'univers. Quelques villes en furent ſi cruellement affligées, qu'elles perdirent tous leurs habitans. Il y avoit des perſonnes qu'elle attaquoit par la tête, par le viſage, par les yeux qui paroiſſoient extrêmement enflammés; puis deſcendant à la gorge, elle les emportoit impitoyablement: d'autres avoient des dévoiemens; d'autres des abſcès dans l'aine; d'autres des fievres dont ils mouroient, le ſecond ou le troiſieme jour; d'autres tomboient en délire avant que de périr; d'autres en périſſant, avoient tout le corps couvert de puſtules & de charbons. Quelques-uns ayant été attaqués une ou deux fois de ce fléau, & y ayant réſiſté, y ſuccomboient la troiſieme fois.

Il y avoit différentes manieres & fort difficiles à comprendre, de contracter cette maladie. Pluſieurs moururent pour être ſeulement entrés dans des maiſons infectées; d'autres pour avoir légerement touché des malades, & d'autres ſans aucune communication, prenoient le mal dans les campagnes & les places publiques. Quelques-uns s'en préſerverent en fuyant des villes peſtiférées, & ne laiſſerent pas de communiquer la *peſte*. Quelques autres demeurerent au milieu des malades, ſans crainte & ſans y trouver la mort, & même ſans accident. Evagre rapporte qu'il étudioit la grammaire, lorſque cette *peſte* commença, qu'il en fut attaqué; mais qu'il perdit dans la ſuite ſa femme, quelques-uns de ſes enfans, de ſes parens, & de ſes eſclaves.

Procope nous a donné la deſcription de cette maladie, avec autant d'art que d'exactitude, & auſſi-bien que s'il avoit été médecin de profeſſion. Selon lui, ce fléau conſuma preſque tout le genre humain. Il n'affligea pas une ſeule partie de la terre, & ce ne fut pas dans une ſaiſon particuliere de l'année, mais dans toutes indiſtinctement. Elle n'épargna, ni condition, ni âge, ni ſexe, quoiqu'il y ait une ſi grande diverſité dans les tempéramens & dans les diſpoſitions. La différente ſituation des lieux, la diete, les complexions, les mœurs, rien ne put ſauver les malades.

Elle commença parmi les Egyptiens de Péluſe, ſe répandit à Alexandrie, dans le reſte de l'Egypte, & dans ces parties de la Paleſtine, qui confinent à l'Egypte; enſuite avançant toujours avec une marche réglée; elle parcourut le monde, comme ſi elle eût eu pour but de travailler ſucceſſivement à tout ravager. La terre-ferme, les îles, les cavernes, les ſommets des montagnes, tous les lieux où il y avoit des hommes en furent infectés. Des côtes de la mer, elle s'étendit ſur les terres, & quand elle ſautoit par-deſ-

ſus un pays, on n'avoit pas long-tems ſujet de s'en féliciter, elle retournoit enſuite ſur ſes pas ; dès la ſeconde année vers le milieu du printems, elle ſe fit jour à Conſtantinople, où Procope demeuroit alors.

Pluſieurs perſonnes attaquées du mal, croyoient voir des apparitions d'eſprits, en toutes ſortes de formes humaines ; d'autres s'imaginoient que les hommes qu'ils rencontroient les frappoient en quelque partie de leur corps ; d'autres croyoient dans leurs viſions entendre une voix qui leur crioit, qu'ils étoient marqués dans le livre des morts ; d'autres ſe refugioient dans les Egliſes, où ils périſſoient. Pluſieurs, ſans aucun ſymptôme précurſeur de maladie, étoient pris ſubitement d'une ſorte de fievre, qui n'annonçoit par le pouls aucun danger ; cependant ils étoient emportés par un bubon qui ſe formoit, tantôt plutôt, tantôt plus tard, ou à l'aine ou à l'aiſſelle, ou ſous l'oreille, ou en d'autres parties du corps.

On remarqua dans cette maladie, une grande diverſité de ſymptômes. Les uns tomboient dans un aſſoupiſſement profond, d'autres étoient agités d'une phrénéſie violente, quelques-uns demandoient à manger, & quelqu'autres dégoutés de toute nourriture, mouroient d'inanition. Dans certains tems, ni médecin, ni garde, ni foſſoyeur ne gagnoit la maladie auprès des malades & des morts; ils continuoient à jouir d'une ſanté parfaite, quoiqu'ils ſoignaſſent & enſeveliſſent des perſonnes infectées ; d'autres au contraire gagnoient la maladie ſans ſavoir comment, & en mouroient incontinent. Pluſieurs ſans être altérés de ſoif, ſe jettoient dans l'eau douce ou dans la mer. Quelques-uns ſans avoir eu d'aſſoupiſſement ou d'attaque de phrénéſie, avoient des bubons gangrenés, & expiroient dans les douleurs ; d'autres finiſſoient leurs jours par un vomiſſement de ſang.

Quelques médecins conjecturant que le venin de la maladie conſiſtoit dans les ulceres peſtilentiels, ouvrirent ces ulceres dans les corps morts, & y trouverent un charbon énorme. Ceux dont le corps étoit taché de petits boutons noirs de la groſſeur d'une lentille, ne vivoient pas un jour. Quelques-uns entierement abandonnés des médecins, ſe rétabliſſoient contre toute attente ; d'autres de la guériſon deſquels ils ſe croyoient sûrs, périſſoient ſoudainement. Le bain fit du bien à quelques-uns, il nuiſit à d'autres ; ceux-ci moururent par les remedes, & ceux-là échapperent ſans en avoir uſé. En un mot, il n'étoit pas poſſible de trouver aucune méthode pour conſerver la vie des hommes, ſoit en prévenant le mal, ſoit en le domptant, n'y ayant aucune cauſe apparente à laquelle on pût attribuer la maladie ou ſa guériſon.

Les femmes enceintes qui en étoient frappées mouroient, les unes en faiſant de fauſſes couches ; & d'autres délivrées heureuſement, périſſoient également avec leurs enfans ; on vit peu d'exemples du contraire. Les malades dont les ulceres ouverts couloient abondamment, réchappoient pour l'ordinaire, la violence du charbon étant adoucie par l'écoulement ; mais ceux dont les ulceres reſtoient dans le même état qu'ils avoient paru d'abord, périſſoient preſque toujours. Quelques-uns eurent les cuiſſes deſſéchées, ſans que les ulceres euſſent flué ; d'autres échapperent de la maladie avec la langue mutilée, & ne purent pendant le reſte de leur vie articuler que des ſons confus.

Cette *peſte* dura quatre mois à Conſtantinople, d'abord avec aſſez de bénignité ; mais enſuite avec tant de fureur, que le nombre des morts monta juſqu'à dix mille perſonnes en un jour. Au commencement, on les enſeveliſſoit ſoigneuſement, mais à la fois tout tomba dans la derniere confuſion : les domeſtiques n'avoient pas de maîtres, & les perſonnes riches n'avoient point de domeſtiques pour les ſervir. Dans cette ville affligée, on ne voyoit que maiſons vuides, & que magaſins & boutiques qu'on n'ouvroit plus ; tout commerce pour la ſubſiſtance même étoit anéanti.

L'empereur chargea Théodore, l'un de ſes référendaires, de tirer du tréſor l'argent néceſſaire pour en diſtribuer à ceux qui étoient dans le beſoin, mais ce n'étoit-là qu'une foible reſſource. Procope ajoute que pluſieurs malheureux, frappés d'épouvante, quitterent leur mauvaiſe vie, tandis que d'autres retournerent à leurs déréglemens auſſi-tôt que le danger fut paſſé.

Il réſulte de tout ce détail, que quoique cette *peſte* ait duré cinquante-deux ans, en changeant ſouvent de ſymptômes, ſuivant les pays ; cependant la deſcription d'Evagre differe en peu de choſes eſſentielles de celle de Procope.... mais comme l'hiſtoire de Procope étoit connue de tout le monde, Evagre eut tort d'avancer, que cette maladie n'avoit pas été décrite avant lui. On ne peut pas douter que ſa deſcription & celle de Procope ne regardent la même *peſte*, laquelle, au rapport d'Agathias, commença la cinquieme année (il faudroit lire la quinzieme année de Juſtinien). Procope l'a décrite telle qu'elle parut à Conſtantinople la ſeconde année, & Evagre en parle conformément à ce qu'elle étoit pluſieurs années après ; c'eſt cette différence de tems & de lieux, qui ſont apparemment les principales cauſes de la différence qui ſe trouve quelquefois dans les deſcriptions de ces deux hiſtoriens.

Evagre, par exemple, rapporte une circonſtance très-ſurprenante, qu'on ne lit point dans Procope ; ſavoir, qu'aucune perſonne native des villes attaquées, quelqu'éloignées qu'elle fût du lieu où étoit la maladie, n'échappoit pourtant à ſa fureur ; ces mots *aucune perſonne* pris à la rigueur de la lettre, détruiſent toute croyance; mais ſi l'on interprete ſon récit par un très-grand nombre de perſonnes, il ne ſera point ſuſpect de fauſſeté pour ceux qui n'ignorent pas des exemples ſemblables que rapportent les hiſtoriens dans des tems plus modernes, au ſujet de la ſueur angloiſe, genre de *peſte* qui vint à éclorre dans la principauté de Galles en 1483, ravagea l'Angleterre, ſe répandit en Allemagne, reparut à Londres en 1551 pour la cinquieme fois, attaqua quantité de naturels anglois dans les pays étrangers, & épargna preſque tous les étrangers établis en Angleterre. *Voyez* SUEUR ANGLOISE. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PESTIFERÉ, adj. (*Gram.*) qui eſt attaqué de la peſte. *Voyez* PESTE.

PESTILENCE, ſ. f. *en Médecine ;* c'eſt une maladie épidémique, maligne & contagieuſe, ordinairement mortelle, connue vulgairement ſous le nom de *peſte*. *Voyez* PESTE.

Ce mot eſt formé du latin *peſtis*, qui ſignifie la même choſe.

Maiſon de *peſte ;* c'eſt un lazaret ou une infirmerie, où l'on met en dépôt & où l'on a ſoin des marchandiſes des perſonnes, *&c.* infectées, ou que l'on ſoupçonne infectées de quelque maladie contagieuſe. *Voyez* LAZARET.

PESTILENTIEL, adj. (*Médecine.*) ſe dit en Médecine des maladies, de l'air & des alimens ; on dit un air *peſtilentiel*, un aliment empeſté.

La maladie *peſtilentielle* eſt une maladie épidémique, dont il meure plus de monde qu'il n'en réchappe, & dont les malades meurent plus promptement que dans les maladies épidémiques ordinaires, les ſignes propres & caractériſtiques de la maladie ou fievre *peſtilentielle* ou de la peſtilence ſont ; 1° l'épidémie ; 2°. la mortalité ; 3°, les accidens, tels que les bubons, les charbons, le pourpre, la molleſſe,

l'abattement de tout le corps ; 4°. la cauſe qui gît dans le vice de l'air & des alimens.

Ce ſont ces quatre conditions, l'épidémicité, la mortalité, la qualité des accidens, & la cauſe commune qui conſtituent le caractere des maladies *peſtilentielles ;* ces quatre conditions ſe rencontrent ſouvent dans les fievres malignes, dans les fievres continues à redoublement, dans les péripneumonies, dans les pleuréſies, les dyſſenteries, les petites véroles, *&c.* & alors ces maladies ſont *peſtilentielles.*

Les maladies *peſtilentielles* different de la peſte, en ce que l'épidémie eſt plus générale dans celle-ci ; 2°. en ce que la mortalité y eſt auſſi plus grande ; 4°. en ce que les accidens ſont plus violens dans la peſte, & enfin la cauſe de la peſte eſt différente ; car elle eſt produite par une infection particuliere. *Voyez* PESTE.

La cauſe de la fievre *peſtilentielle*, eſt une cauſe épidémique & ſouvent ſporadique, jointe à une cauſe particuliere qui eſt l'infection ; c'eſt ainſi qu'une fievre maligne ſimple qui attaquera différens habitans d'une ville, deviendra ſporadique, & ſouvent épidémique ; & ſi l'infection particuliere, ſoit de l'air, ſoit des alimens, ſe joint à cette fievre maligne, elle ſera *peſtilentielle ;* c'eſt ainſi que la peſtilence accompagne la fievre continue à redoublement, la pleuréſie, les dyſſenteries, les péripneumonies, la petite vérole, la rougeole & le pourpre.

La peſte au contraire, eſt toujours cauſée par la ſeule infection particuliere ſans cauſe ſporadique : les ſymptômes de la fievre *peſtilentielle* ſont, 1°. l'abattement des forces, d'où dépendent le défaut de la reſpiration, la foibleſſe, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Des nauſées, des cardialgies, des vomiſſemens, par le vice de l'eſtomac où les oſcillations pêchent, & où les bouillons même s'aigriſſent ou ſe corrompent.

3°. Des urines troubles & graſſes, où l'huile eſt comme par floccons, par la laxité des tuyaux ſecrétoires des reins.

4°. Des ſueurs colliquatives, aigres, graſſes & fétides par la même cauſe.

5°. Des bubons aux aines ou aux aiſſelles, des charbons, des lanieres de pourpre, noires ou violettes, ou bleues ; l'âcreté des humeurs & leur épaiſſiſſement produiſent ces différens accidens. *Voyez* BUBONS.

6°. La gangrene ſeche & la molleſſe des membres après la mort. *Voyez* GANGRENE SECHE.

7°. Des déjections ſanglantes par les ſelles, des excrétions de ſang, par les urines & par la ſueur.

Prognoſtic. La fievre *peſtilentielle* eſt très-funeſte ; en effet, on n'en connoît point le caractere, on ne peut y employer les remedes ordinaires aux autres maladies, ſans une crainte infinie & un ménagement inconcevable. Le prognoſtic n'eſt d'ailleurs que trop vérifié, par l'expérience funeſte que nous donne le nombre de malades qui périſſent de cette maladie ; cependant le prognoſtic varie ſelon le degré de la peſtilence, ſelon le nombre & la violence des ſymptômes, ſelon le dénaturement du ſang, ſelon que la maladie ſporadique domine ſur la peſtilence, ou que la peſtilence prend le deſſus ſur la maladie ſporadique.

Voici ce qui doit régler le pronoſtic :

1°. Plus l'épidémie eſt grande, plus il y a des malades attaqués en même tems, plus la peſtilence eſt à craindre.

2°. Plus la mortalité eſt grande, & plus le danger eſt grand.

3°. La violence & le nombre des accidens, la gangrene des parties extérieures, l'intermittence & l'intercadence ſuivies dans le pouls, ſont des ſignes très-dangereux.

Curation. La peſtilence ou la fievre *peſtilentielle* eſt très-difficile à traiter ; elle préſente cependant deux indications, celle de la maladie ſporadique ou de l'épidemie, & celle de la peſtilence. Le ſentiment des médecins eſt partagé ſur l'adminiſtration de la ſaignée & de la purgation : mais ſi nous diſtinguons nos chefs d'indications & différens degrés dans la maladie, nous verrons que l'on peut ſaigner dans ces maladies, mais moins que dans les maladies inflammatoires ordinaires ; il en ſera de même de la purgation. D'ailleurs quoique les cordiaux ſoient conſeillés par le plus grand nombre, il eſt cependant prouvé par l'expérience qu'ils nuiſent fort ſouvent, & qu'il périt plus de perſonnes par les cordiaux que par l'uſage des autres remedes ; nous ſommes donc de l'avis ſuivant :

1°. On ſaignera, s'il y a inflammation, comme péripneumonie, pleuréſie, *&c.* s'il y a douleur locale, ou effervescence conſidérable dans le ſang ; ſi le pouls eſt plein, fort & tendu ; mais comme il y a peſtilence, on ſaignera de façon que l'on modérera le nombre & la quantité des ſaignées : hors ces cas, on ne doit point ſaigner du tout.

2°. On purgera pour vuider les premieres voies pour détourner le venin ſur le bas-ventre, & le jetter par les ſelles ; on employera les purgatifs, & même l'émétique ; on tiendra le ventre libre en donnant de tems à autre des cathartiques ; mais la foibleſſe contrindique ces remedes : & il faut remarquer qu'elle augmente aſſez ſouvent par la ſaignée & les purgatifs, au lieu qu'elle diminue dans les autres maladies. Ceci mérite une attention ſinguliere.

Le remede contre cette foibleſſe eſt l'antidote ou le ſpécifique propre contre la peſtilence ; mais quel eſt ce ſpécifique ? c'eſt ce qu'on cherche depuis longtems ſans le trouver. Les quatre alexipharmaques, les confections d'alkermès & d'hyacinthe, la thériaque & l'orviétan ; les eſprits volatils tirés des animaux ; les cordiaux acides ſont mêlés avec les précédens, ou donnés ſéparément, on remarque en général qu'ils ne cauſent pas une ſi grande diſſolution du ſang ; ainſi on peut employer en même-tems que les remedes généraux, la potion ſuivante.

Potion antipeſtilentielle. Prenez des eaux de chardon béni ; de reine des prés & d'angélique, de chaque deux onces ; d'eau thériacale de baudron ; de vinaigre thériacal ; de l'eſprit de citron, de chaque cinq gros ; de ſirop d'œillet, une once : faites une potion du tout dont on donnera par cueillerée, pour ſoutenir le pouls & procurer une douce moiteur.

On peut employer la thériaque, la poudre de vipere, l'antidote de Tichobrahé. *Voyez ces articles.*

Enfin, on applique les véſicatoires & les ventouſes.

Quant aux amulettes, *voyez* AMULETTES.

Le régime doit être proportionné à l'état du mal ; il doit être analeptique, reſtaurant & ſoutenu par les antiputrides. *Voyez* PESTE.

PET, ſ. m. air qui ſe ſépare dans les inteſtins, & qui s'échappe avec bruit par l'anus. C'eſt un effet de la digeſtion, de la qualité des alimens, du froid, du chaud, *&c.*

Les anciens avoient le dieu *Pet.*

PET, (*Cuiſine.*) eſpece de petits beignets, ronds, faits de farine, de lait, de ſucre & de jaunes d'œufs délayés enſemble.

PETA, ſ. f. (*Mytholog.*) déeſſe de la demande. Son nom vient du verbe *peto*, demander.

PÉTAGUEI, (*Géog. mod.*) pays de l'Amérique méridionale au Bréſil, borné nord par le pays de Dele & par la mer ; ſud par la capitainerie de Rio grande ; oueſt par les Tupuyes. Il y a des mines d'argent dans cette contrée.

PÉTALE, ſ. m. *petalum ;* on a donné ce nom aux feuilles de la fleur des plantes, pour les diſtinguer des vraies feuilles. Les *pétales* ſont ordinairement les plus belles parties des plantes, tant par leur couleur que par leur forme ; ils tombent facilement d'eux-mêmes ; jamais ils ne deviennent l'enveloppe de la ſemence. Quoique les feuilles de la fleur de l'ellébore n'ayent qu'une couleur verte, & qu'elles ne tombent pas, elles ſont cenſées être de vraies *pétales*, parce qu'elles ne ſont pas l'enveloppe du fruit. *Voyez* FLEUR.

PÉTALISME, (*Hiſt. anc.*) la crainte que l'on avoit à Athènes des citoyens trop puiſſans, & dont le crédit s'établiſſoit auprès du peuple, fit introduire dans cette république l'oſtraciſme, *voyez* OSTRACISME. Un uſage ſemblable fut établi à Syracuſe ; on le nomma *pétaliſme*, parce qu'on écrivoit le nom de celui qu'on vouloit bannir ſur une feuille d'olivier. Ce mot vient du mot grec πεταλος. Le *pétaliſme* étoit une inſtitution beaucoup plus inique & rigoureuſe que l'oſtraciſme même, vû que les principaux citoyens de Syracuſe ſe banniſſoient les uns les autres en ſe mettant une feuille d'olivier dans la main. La loi du *pétaliſme* parut ſi dure, que la plûpart des citoyens diſtingués de Syracuſe prenoient le parti de la fuite auſſi-tôt qu'ils craignoient que leur mérite ou leurs richeſſes ne fiſſent ombrage à leurs concitoyens; par là la république ſe trouvoit privée de ſes membres les plus utiles. On ne tarda point à s'appercevoir de ces inconvéniens, & le peuple fut obligé lui-même d'abolir une loi ſi funeſte à la ſociété.

PÉTALODE, adj. (*Médec.*) c'eſt un nom que l'on donne à l'urine quand elle paroît contenir de petites feuilles & de petites bleuettes. *Voyez* URINE.

PÉTAMINAIRE, ſ. m. (*Littérat.*) *petaminarius*, c'eſt-à-dire homme qui vole en l'air, de πεταμαι, *voler*. On appelloit chez les Romains *pétaminaires*, des ſauteurs, des voltigeurs, des gens qui faiſoient en l'air des tours de ſoupleſſe, des ſauts hardis, périlleux & ſurprenans. Le mot *pétaminaire* ſe trouve dans Salvien & dans Firmicus.

PÉTARASSE, ſ. f. (*Marine.*) eſpece de hache à marteau, faite du côté du taillant comme le calfas double, & employée à pouſſer l'étoupe dans les grandes coutures.

PÉTARD, ſ. m. *en terme de Guerre*, eſt une ſorte de canon de métal, qui reſſemble un peu à un chapeau haut de forme, ou plus exactement à un cone tronqué. Il ſert à rompre les portes, les barricades ou barrieres, les ponts-leviſ, & tous les autres ouvrages que l'on a deſſein de ſurprendre.

On peut conſidérer le *pétard*, comme une piece d'artillerie fort courte, étroite par la culaſſe, & large par l'ouverture. Elle eſt faite de roſette mêlée avec un peu de cuivre. On en fait auſſi de plomb & d'étain mêlés enſemble. Il eſt ordinairement long de ſept pouces & large de cinq à ſa bouche, peſant quarante à cinquante livres.

Sa charge eſt de cinq à ſix livres de poudre : on ne le charge qu'à trois doigts de la bouche, le reſte ſe remplit d'étoupe, & on l'arrête avec un tampon de bois. On couvre la bouche d'une toile que l'on ſerre bien fort avec une corde ; on le recouvre d'un madrier ou d'une planche de bois, dans laquelle on a pratiqué une cavité pour recevoir la bouche du *pétard*, & on l'attache en bas avec des cordes, ainſi qu'il eſt exprimé dans *nos Planches*.

Il eſt d'uſage dans les attaques clandeſtines ; il ſert à rompre les portes, les ponts, les barrieres, *&c.* auxquelles on l'attache ; ce qui ſe fait par le moyen d'une planche de bois. On s'en ſert auſſi dans les contremines pour briſer les galeries ennemies, & pour en éventer les mines.

Au lieu de poudre à canon pour charger cette arme, quelques-uns ſe ſervent de la compoſition ſuivante ; ſavoir ſept livres de poudre à canon, une once de mercure ſublimé, huit onces de camphre ; ou bien ſix livres de poudre à canon, une demi-once de verre broyé, & trois quarts de camphre. On fait auſſi quelquefois des *pétards* de bois entourés de cerceaux de fer.

On attribue l'invention des *pétards* aux huguenots françois en 1579, dont le plus ſignalé exploit fut la ſurpriſe de la ville de Cahors, ainſi que nous l'apprend d'Aubigné. *Chambers.*

Pour ſe ſervir du *pétard* on fait en ſorte d'approcher de la porte qu'on veut rompre ſans être découvert des ſentinelles de la ville ; & avec un tirefond, ou quelqu'autre inſtrument ſemblable, on attache le madrier auquel le *pétard* eſt joint à la porte qu'il s'agit de briſer ; ce qui étant fait, on met le feu à la fuſée du *pétard*, laquelle étant remplie d'une compoſition lente, donne le tems au pétardier, ou à celui qui a attaché le *pétard*, de ſe retirer. La fuſée ayant mis le feu à la poudre dont le *pétard* eſt chargé, cette poudre en s'enflammant preſſe le madrier contre la porte avec un tel effort, qu'il la briſe, ou qu'il y fait une ouverture.

Le métier de pétardier eſt extrêmement dangereux. Peu d'officiers reviennent de cette ſorte d'expédition ; car ou des défenſes qui ſont ſur la porte, ou de celles qui ſont à droite ou à gauche, ſi ceux qui ſont dans la ville s'apperçoivent de cette manœuvre, ils choiſiſſent le pétardier, & ils ne le manquent preſque jamais.

Les *Artificiers* appellent auſſi *pétard* une eſpece de boîte de fer de dix pouces de haut, de ſept pouces de diametre par en-haut & de dix pouces par en-bas, du poids de 40 à 60 livres, dont on ſe ſert pour enfoncer les herſes & les portes des villes aſſiégées, ou des ouvrages où l'on veut entrer. Le madrier ſur lequel on le place, & où il eſt attaché avec des liens de fer, eſt de 2 piés par ſa plus grande largeur, & de 18 pouces par les côtés ; l'épaiſſeur eſt d'un madrier ordinaire. Au-deſſous du madrier ſont des bandes de fer paſſées en croix avec un crochet qui ſert à attacher le *pétard.*

Il n'y a pas d'autre ſecret pour l'appliquer que de s'approcher, à l'entrée de la nuit, avec un détachement, le plus près de la place qu'on peut ; de deſcendre dans le foſſé lorſqu'il eſt ſec, ou de trouver quelqu'autre moyen quand il eſt plein d'eau, ce qui n'eſt pas à la vérité ſi facile. Peu d'officiers reviennent de ces ſortes d'expéditions, & il faut être muni d'une très-forte réſolution pour prendre une commiſſion pareille à celle-là.

Lorſqu'on veut charger un *pétard* qui aura 15 pouces de hauteur, & 6 à 7 pouces de calibre par l'ame, il faut commencer par le bien nettoyer par-dedans, & le chauffer, de maniere néanmoins que la main puiſſe en ſouffrir la chaleur.

Prendre de la plus fine poudre & de la meilleure que l'on puiſſe trouver, jetter deſſus un peu d'eſprit de vin, la préſenter au ſoleil, ou la mettre dans un poêle ; & quand elle ſera bien ſeche, la mettre dans le *pétard* de la maniere ſuivante :

On paſſera dans la lumiere un dégorgeoir que l'on y fera entrer de deux pouces, enſuite l'on y jettera environ deux pouces & demi de haut de la poudre ci-deſſus. *Voyez* DÉGORGEOIR.

On aura enſuite un morceau de bois du calibre du *pétard* bien uni par les deux bouts & bien arrondi par les côtés, qu'on fera entrer dans le *pétard*, & avec un maillet de bois l'on frappera ſur cette eſpece de refouloir ſept ou huit coups pour preſſer la poudre, obſervant néanmoins de ne l'écraſer que le moins qu'il ſe pourra ; l'on prendra enſuite du ſublimé, l'on en ſemera une pincée ſur ce lit de poudre, puis l'on y

remettra encore de la poudre la hauteur de deux pouces & demi, on la refoulera de même ; on aura dans une phiole groſſe comme le pouce, du mercure qui ſera couvert d'un ſimple parchemin, auquel on fera ſept ou huit petits trous avec une épingle, & l'on ſécouera trois ou quatre fois pour en faire ſortir du mercure.

L'on fera un autre lit de poudre comme le premier, & l'on y mettra du ſublimé, comme on a fait d'abord; enſuite un autre lit de poudre, & encore du mercure, comme ci-devant ; ce qui fait en tout quatre lits ; le cinquieme ſera comme le premier.

Vous le couvrirez de deux doubles de papier coupés en rond du diametre du *pétard*, que vous mettrez deſſus ſon ouverture : vous mettrez des étoupes par-deſſus à la hauteur d'un pouce, & avec le morceau de bois, dont on a parlé, l'on enfoncera le tout à force.

On fera un maſtic compoſé d'une livre de brique ou de tuile bien cuite, que l'on pulvériſera & tamiſera, & d'une demi-livre de poix-réſine ou colofane.

Vous ferez tout fondre enſemble, & remuerez avec un bâton, en ſorte que le tout ſoit bien délayé, & vous verſerez ce mélange tout chaud ſur les étoupes.

Vous aurez une plaque de fer de l'épaiſſeur de 4 ou 5 lignes du calibre du *pétard*, à laquelle il y aura trois pointes qui déborderont du côté du madrier, afin qu'elles puiſſent entrer dedans ; vous appliquerez ce fer ſur le maſtic, dont le ſurplus débordera par le poids du fer.

Il faut que ce fer ſoit au niveau du *pétard*, & le poſer enſuite ſur votre madrier, qui ſera entaillé de quatre à cinq lignes pour loger le *pétard*, obſervant de faire trois trous pour recevoir les trois pointes de la plaque de fer que vous avez appliquée ſur le cul du *pétard*.

Vous remplirez enſuite l'encaſtrement de ce maſtic mis bien chaud, & renverſerez dans le moment votre *pétard* deſſus ; & comme il doit y avoir quatre tenons ou tirans de fer paſſés dans les anſes pour arrêter le *pétard* ſur le madrier, il faudra faire entrer une vis dans chacun, & la ſerrer bien ferme pendant que le maſtic ſera chaud, afin de boucher tout le jour qui pourroit ſe trouver dans l'encaſtrement.

Il eſt bon de remarquer encore que la lumiere du *pétard* ſe met quelquefois au haut, & quelquefois à un pouce & demi au-deſſous ; mais de quelque maniere qu'elle ſoit ſituée, il faut toujours un porte-feu fait de fer du diametre de la lumiere, & de trois pouces de longueur, qu'on enfonce dedans avec un maillet de bois.

Avant que de le placer, il faut avec un dégorgeoir de fer, dégorger un peu la compoſition du dedans du *pétard*, & y faire entrer enſuite un peu de nouvelle compoſition, afin de donner mieux le feu, & avec un peu plus de lenteur.

Cette compoſition doit être d'un huitieme de poudre, d'un quatrieme de ſalpêtre, & d'un deuxieme de ſoufre ; c'eſt-à-dire que pour huit onces de poudre, il faut quatre onces de ſalpêtre & deux de ſoufre. On pulvériſe ces trois matieres ſéparément ; & après les avoir mêlées, on en charge le porte-feu, qu'on couvre avec du parchemin ou du linge goudronné pour le garantir de l'injure de l'air.

PÉTARD, (*terme d'Artificiers.*) on peut mettre au nombre des garnitures ces petits *pétards* que font les enfans dans les rues avec du papier & un peu de poudre, qu'on appelle auſſi *péterolles*.

On plie une feuille de gros papier ſur ſa longueur par plis de 9 à 10 lignes d'intervalle en trois plis ſucceſſifs, qu'on ouvre enſuite pour former une eſpece de canal dans lequel on couche un lit de poudre de peu d'épaiſſeur, étendue bien également, on l'y enveloppe en pluſieurs doubles en continuant de plier le reſte de la feuille, ce qui forme un paquet long & plat qu'on replie enſuite en travers de l'intervalle d'environ un pouce & demi, par plis alternatifs en zigzag, en façon de Z d'un côté & d'autre, frappant ſur les bords de chacun avec un marteau dans la largeur de 2 à 3 lignes, pour écraſer un peu la poudre qui s'y trouve, afin que le paſſage du feu y étant moins ouvert s'y communique ſucceſſivement, & non pas tout-d'un-coup, comme il arriveroit ſans cette précaution. Le paquet ainſi réduit à cette petite longueur, doit être ſerré par le milieu avec pluſieurs tours de ficelle ; & pour y mettre le feu, on fait un trou à côté de la ligature qui pénetre juſqu'à la poudre grenée, dans lequel on introduit un peu de poudre écraſée dans l'eau pour lui ſervir d'amorce. Il n'eſt perſonne qui n'ait vu l'effet de cet artifice, qui eſt tombé, pour ainſi dire, en mépris, tant il eſt commun, mais qui a ſon mérite lorſqu'on en joint enſemble une certaine quantité pour faire une eſcopeterie ſucceſſive aſſez amuſante.

PÉTARDER, v. act. (*Art. milit.*) c'eſt attaquer une porte, un château, par le moyen du pétard.

PÉTARDIER, ſ. m. (*Art milit.*) officier d'artillerie commandé pour attacher le pétard & y mettre le feu.

PÉTARRADE, ſ. f. (*Maréchal.*) pet de cheval ou d'âne. C'eſt auſſi une ruade que le cheval fait lorſqu'il eſt en liberté.

PÉTASITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *petaſites ;* genre de plante à fleur en fleurons, compoſée de pluſieurs fleurons profondément découpés, & ſoutenus par un calice preſque cylindrique, & diviſé en pluſieurs parties. Chaque fleuron eſt placé ſur un embryon qui devient dans la ſuite une ſemence garnie d'une aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent avant les feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort établit quatre eſpeces de ce genre de plante, en anglois *butter-burr*, dont nous décrirons la grande ou commune, *petaſites major*, *vulgaris*, *I. R. H.* 451, *tuſſilago ſcapo imbricato thyrſifero, floſculis omnibus hermaphroditis*, *Linnæi. Hort.* Cliffort 411.

La racine de cette eſpece de *pétaſite*, ou grand pas d'âne, eſt groſſe, longue, brune en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, aromatique, un peu amer, & d'une odeur ſuave. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, de la groſſeur du doigt, creuſes, lanugineuſes, revêtues de quelques petites feuilles étroites, pointues, terminées par un bouquet de fleurs à fleurons purpurins, & ſemblables à de petits godets, taillés en quatre ou cinq parties; tous ces fleurons ſont ſoutenus par un calice preſque cylindrique, recoupé juſques vers la baſe en pluſieurs quartiers. Les fleurs ſe flétriſſent en peu de tems, & tombent avec leur tige ; elles ſont ſuivies par des ſemences garnies chacune d'une aigrette.

Après que la tige eſt tombée, il s'éleve des feuilles grandes & amples, preſque rondes, un peu dentelées en leur bord, d'un verd brun en-deſſus, attachées par le milieu à une queue longue de plus d'un pié, groſſe, ronde, charnue ; ces feuilles ont la figure d'un chapeau renverſé, ou d'un grand champignon porté ſur la queue.

Cette plante aime les lieux humides, les bords des rivieres & des ruiſſeaux : elle fleurit au commencement du printems, & même quelquefois dès le mois de Février dans les pays chauds. On fait uſage de la racine ; on l'eſtime apéritive, réſolutive & vulnéraire ; elle entre dans l'orviétan, & l'emplâtre diabotanum de la pharmacopée de Paris. (*D. J.*)

PÉTAURE, ſ. f. (*Littér.*) en latin *petaurum ;* roue poſée en l'air ſur un aiſſieu, par le moyen de laquelle

deux hommes se balançoient l'un l'autre. On attribue l'invention de cette espece de jeu aux Germains, selon Ammien Marcellin. Manilius en fait la description dans son Astronomie, *l. V.*

Ad numeros etiam ille ciet cognata per artem
Corpora, quæ valido saliunt excussa petauro,
Alternosque cient motus elatus, & ille
Nunc jacet, atque hujus casu suspenditur alter.

On nommoit *pétauristes*, ceux qui se divertissoient à cet exercice.

PÉTÉCHIALE, FIEVRE, (*Médec.*) c'est une fievre continue, maligne, contagieuse, accompagnée de taches plates, semblables à des morsures de puces, de différente couleur, & causée par une corruption des humeurs, suivie d'une dissolution putride.

Les malades éprouvent dès le commencement de ces sortes de fievres, de grandes foiblesses, & l'épuisement des forces, la douleur & la pesanteur de tête, l'abattement & l'inquiétude de l'esprit; l'insomnie continuelle, la pulsation du pouls languissante, foible & inégale, l'oppression de poitrine, les vomissemens, & souvent la contraction & les tressaillemens de tendons. Plusieurs malades néanmoins ne se plaignent que d'un abattement extraordinaire, d'une grande insomnie, & de défaillance. Le quatrieme, cinquieme, ou même le septieme jour, des taches commencent à paroître, principalement sur le dos & les reins, elles sont plus ou moins abondantes, assez semblables à des morsures de puces & de différentes couleurs & figures, jaunes, rougeâtres, pourprées, rondes, lenticulaires; on les nomme *pétéchies*. Voyez *ce mot*.

Ces taches paroissent sans ardeur, sans démangeaison, sans élevation, sans ulcération de la peau, & sans apporter aucun soulagement au malade; parce qu'elles sont d'une nature putride; aussi plus elles sont nombreuses, plus elles marquent le degré de corruption, & même une corruption sphacéleuse, lorsqu'elles sont d'une couleur livide, plombée & d'un verd noirâtre.

Les autres signes funestes dans cette maladie sont une langue seche, crévassée, noirâtre, sans desir de boire; le gosier enflammé, la difficulté d'avaler, le délire après l'éruption des taches; l'embarras de la respiration, l'urine sans aucun dépôt; s'il survient en même tems des tressaillemens dans les tendons, l'écoulement involontaire des excrémens, la sueur froide, & les convulsions, il ne faut point douter que la mort ne soit prochaine.

La cause formelle de ces fievres pernicieuses consiste dans une dissolution putride, & dans une colliquation des humeurs, & dans une corruption vicieuse du fluide lymphatique & subtil qui est dans le sang.

Cet état a d'ordinaire pour premiere origine une vapeur nuisible qui passe de l'air dans le corps par les narines, le gosier & les bronches. Ce venin affecte immédiatement les nerfs, cause la pesanteur de tête, & l'abattement des forces. Il se mêle principalement avec la salive, & descend avec elle dans le ventricule & les intestins; d'où naissent le dégoût pour les alimens, & les inquiétudes par la communication des nerfs, des parties voisines du cœur. Hippocrate a déja attribué autrefois la premiere origine de ces fievres contagieuses à la corruption générale de l'air ou des humeurs; de-là vient qu'elles sont fréquentes dans les camps, & qu'on leur a donné le nom de *maladies d'armées*. C'est aussi par la même raison qu'elle font tant de ravages dans les hôpitaux, dans les vaisseaux & dans les prisons publiques.

Les Médecins doivent agir de concert avec la nature, & la seconder pour parvenir à la guérison de cette cruelle maladie. Les remedes volatils & sudorifiques augmentent la corruption, occasionnent un orgasme, & abattent les forces; il faut donc les éviter. La bonne méthode curative consiste à corriger la putréfaction, & à évacuer les humeurs corrompues quand elles sont en état d'être évacuées, ce qui arrive depuis le septieme jusqu'au quatorzieme jour. Les remedes propres à cet effet, sont ceux qui relâchent le ventre du malade, sans y causer l'érétisme; telles sont la manne, mêlée avec la crême de tartre; le syrop solutif de roses, mêlé avec le sel polychreste dans quelque véhicule délayant comme le petit-lait, la pulpe de tamarins & autres semblables. La saignée ne doit avoir lieu que dans les personnes pléthoriques, & qui vivent dans l'abondance de toutes choses. Les tisanes acidules sont propres à diminuer la corruption des humeurs. Enfin le régime antiputride convient dans le cours & à la fin de ces maladies, pour préserver de dangereuses rechutes: la nature elle-même les guérit quelquefois par des diarrhées critiques, qui surviennent le septieme, le neuvieme ou le onzieme jour. Quelquefois ces maladies sont populaires, contagieuses, & presque pestilentieles; alors le plus sûr est d'éviter la contagion en se retirant à tems, & en fuyant un air imprégné d'exhelaisons venéneuses. (*D. J.*)

PÉTÉCHIES, s. f. pl. (*Médec.*) *petechiæ*; taches rouges ou pourprées, semblables à des morsures de puces ou de cousins, qui s'élevent sur la peau dans les fievres malignes & contagieuses, & qui sont toujours d'un très-mauvais présage. Sydenham soupçonne avec raison qu'elles sont quelquefois excitées par un régime & des remedes trop chauds. Quoi qu'il en soit, les anciens ont appellé ces taches du nom général d'*exanthemes*; les Italiens les ont nommées *pédéchie* du mot *pedechio*, morsure de puce; les François *taches pourprées*; les Espagnols *tabardillo*, à cause de leur couleur rouge-jaunâtre; & les Allemands *lenticulaires*, à cause qu'elles ont la figure & la couleur des lentilles: ces sortes de taches constituent avec d'autres symptômes les maladies qu'on appelle *fievres pétéchiales*. *Voyez* PÉTÉCHIALES, *fievres*, *Médec.*

Au reste, ces taches *petechies*, & la fievre qui les accompagne ont été décrites; premierement & distinctement, par Fracastor, sous le nom de *lenticulæ* & de *punticula*; *voyez* son traité *de morb. contag. l. II. cap. vj. & vij.* (*D. J.*)

PETELIA, *ou* PETILIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans les terres chez les Brutiens, selon Pline, *liv. III. c. x.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* Virgile, *Æneid. l. III. v. 402.* attribue sa fondation à Philoctete le Troyen.

Parva Philoctetæ subnixa Petilia muro.

Elle ne demeura pas toujours dans cet état de médiocrité, car elle devint dans la suite métropole, ou du moins l'une des principales villes des Brutiens. Strabon dit au commencement du *VI. liv. p. 254.* que la ville *Petilia* étoit regardée comme la capitale des Lucaniens, & que de son tems elle étoit assez peuplée. Il ajoute qu'elle étoit forte, & par sa situation & par ses murailles. Elle étoit voisine de Crotone, puisqu'elle avoit été bâtie dans le lieu où est aujourd'hui Strongoli, où l'on a trouvé d'anciennes inscriptions: dans l'une on lit ce mot *Petilia*, & dans une autre celui-ci *Reip. Petilinorum.* Elle est fameuse dans l'histoire, & on la compare à la ville de Sagunte, tant pour sa fidélité envers les Romains, que pour ses désastres, ce qui a fait dire à Silius Italicus, *liv. XII. v. 431.*

Fumabat versis incensa Petilia tectis,
Infelix fidei, miseræque secunda Sagunto.

(*D. J.*)

PÉTENUCHE, ſ. f. (*Soierie.*) ou galette de cocole. C'eſt une bourre de ſoie d'une qualité inférieure à celle qu'on appelle *fleuret*. Quand elle eſt filée, teinte, & bien apprêtée, on l'emploie à la fabrique de certaines étoffes, comme papelines, *&c.* On s'en ſert auſſi à faire des padoues, des galons de livrée, des lacets, & d'autres ſemblables ouvrages.

PÉTER, v. n. *Voyez l'art.* PET.

PETER, ſ. m. (*Gram. Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de nénufar qui croît dans l'eau, dont la racine eſt attachée à une ſubſtance blanche couverte d'une peau rouge, qui ſe partage en pluſieurs gouſſes; il a le goût de la noiſette quand il eſt frais. Son ſuc attaque le cuivre, à ce qu'on dit; cependant il eſt doux.

PETER, v. n. (*Gram.*) lâcher un vent par-derriere, avec bruit. On dit que les Borciens ne ſe gênoient pas là-deſſus, cela me paroît plus des Cyniques.

On dit *peter*, de tout ce qui fait un bruit ſubit & éclatant.

PÉTERBOROUG, (*Géog. mod.*) ville épiſcopale d'Angleterre, en Northamptonshire, avec titre de comté. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur le Neu. C'eſt un des ſix évêchés établis par Henri VIII. *Long. 17. 20. lat. 52. 36.*

PETERKOW, PETRICOW, PETRICOVIE, *ou* PIELTRICOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans la partie orientale du Palatinat de Siradie, près de la Pileza, à 26 lieues au nord de Cracovie. *Long. 37. 32. latit. 51. 16.* (*D. J.*)

PETERMANGEN, (*Comm.*) petite monnoie d'Allemagne, qui ſe frappe dans l'électorat de Trèves, & ſur laquelle on voit l'image de l'apôtre S. Pierre; elle vaut cinq kreutzers. *Voyez* KREUTZER.

PÉTEROLLE, ſ. f. (*Artificier.*) c'eſt le petit artifice des écoliers, fait avec un peu de poudre renfermée dans une feuille de papier repliée de pluſieurs plis, pour tirer pluſieurs coups de ſuite.

PÉTERSBOURG, (*Géog. mod.*) la plus nouvelle & la plus belle ville de l'empire de Ruſſie, bâtie par le czar Pierre, en 1703, à l'orient du golfe de Finlande, & à la jonction de la Néva & du lac de Ladoga.

Pétersbourg, capitale de l'Ingrie, s'éleve ſur le golfe de Conſtadt, au milieu de neuf bras de rivieres qui diviſent ſes quartiers; un château occupe le centre de la ville dans une île formée par le grand cours de la Néva; ſept canaux tirés des rivieres, baignent les murs du palais, ceux de l'amirauté, du chantier, des galeres, & de quelques manufactures. On compte aujourd'hui dans cette ville trois cens mille ames, trente-cinq égliſes; & parmi ces égliſes il y en a cinq pour les étrangers, ſoit catholiques-romains, ſoit réformés, ſoit luthériens: ce ſont cinq temples élevés à la Tolérance, & autant d'exemples donnés aux autres nations.

Les deux principaux palais ſont l'ancien palais d'été, ſitué ſur la riviere de Néva, & le nouveau palais d'été près de la porte triomphale; les bâtimens élevés pour l'amirauté, pour le corps des cadets, pour les colléges impériaux, pour l'académie des ſciences, la bourſe, le magaſin des marchandiſes, celui des galeres, ſont autant de monumens utiles. La maiſon de la police, celle de la pharmacie publique, où tous les vaſes ſont de porcelaine; le magaſin pour la cour, la fonderie, l'arſenal, les ponts, les plans, les caſernes, pour la garde à cheval, & pour les gardes à pié, contribuent à l'embelliſſement de la ville, autant qu'à ſa ſureté.

Mais une choſe étonnante, c'eſt qu'elle ait été élevée dans l'eſpace de ſix mois; & dans le fort de la guerre. La difficulté du terrein qu'il fallut raffermir, l'éloignement des ſecours, les obſtacles imprévus qui renaiſſoient à chaque pas en tout genre de travail, enfin les maladies épidémiques qui enlevoient un nombre prodigieux de manœuvres, rien ne découragea le fondateur. Ce n'étoit à la vérité qu'un aſſemblable de cabanes avec deux maiſons de briques, entourées de remparts; la conſtance & le tems ont fait le reſte.

Il n'eſt pas moins ſurprenant que ce ſoit dans un terrein déſert & marécageux, qui communique à la terre ferme par un ſeul chemin, que le czar Pierre ait élevé *Pétersbourg*; aſſurément il ne pouvoit choiſir une plus mauvaiſe poſition.

Quoique cette ville paroiſſe d'abord une des belles villes de l'Europe, on eſt bien déſabuſé quand on la voit de près. Outre le terrein bas & marécageux, une forêt immenſe l'environne de toutes parts; & dans cette forêt, tout y eſt mort & inanimé. Les matériaux des édifices ſont très-peu ſolides, & l'architecture en eſt bâtarde. Les palais des boyards ou grands ſeigneurs, ſont de mauvais goût, mal conſtruits & mal entretenus. Quelqu'un a dit que partout ailleurs, les ruines ſe font d'elles-mêmes, mais qu'on les fait à *Pétersbourg*. Les habitans voyent relever leurs maiſons plus d'une fois en leur vie, parce que les fondemens ne ſont point durables faute de pilotis.

Ajoutez que cette ville & le port de Cronſtadt, ſont en général des places peu convenables pour la flotte, qui eût été beaucoup mieux à Revel. L'eau douce de la Néva fait pourrir les vaiſſeaux en peu d'années. La glace qui ne leur permet de ſortir que fort tard dans la ſaiſon, les oblige de rentrer bientôt, & les expoſe à beaucoup de dangers. Lors même que la glace eſt fondue, les vaiſſeaux ne peuvent ſortir que par un vent d'eſt; & dans ces mers, il ne regne preſque que des vents d'oueſt pendant tout l'été.

Enfin, les bâtimens ne peuvent être conduits des chantiers de *Pétersbourg* à Cronſtadt qu'après bien des périls, & avec des frais très-couteux; mais le Czar ſe plaiſoit à vaincre les difficultés, & à forcer la nature. Il vouloit avoir des gros vaiſſeaux, quoique les mers pour leſquelles ils étoient deſtinés n'y fuſſent pas propres: il vouloit avoir ces vaiſſeaux près de la capitale qu'il élevoit. On pouvoit appliquer à ſa flotte & à ſa ville, ce qui a été dit de Verſailles: votre flotte & votre ville ne ſeront jamais que des favoris ſans mérite.

Le bois de conſtruction qu'on emploie pour les vaiſſeaux de *Pétersbourg*, vient du royaume de Caſan par les rivieres, les lacs & les canaux, qui forment la communication de la Baltique avec la mer Caſpienne: ce bois demeure deux étés en chemin, & ne ſe bonifie pas dans le trajet.

Tout mal ſitué qu'eſt *Pétersbourg*, il a bien fallu que cette ville devînt le ſiege du commerce de la Ruſſie, dès qu'une fois le ſouverain en a fait la capitale de ſon empire. Les marchandiſes de cet empire conſiſtent en pelleteries, chanvres, cendres, poix, lin, bois, ſavon, fer & rhubarbe. On y voit arriver annuellement 80 à 90 vaiſſeaux anglois, & la balance du commerce des deux nations eſt en faveur de la Ruſſie, d'environ cinquante mille livres ſterling. Les vaiſſeaux hollandois ne paſſent pas pour l'ordinaire par les ports de Narva ou de Riga. La balance eſt à-peu-près égale entre les deux peuples. Le commerce avec la Suede eſt preſque entierement à l'avantage des Ruſſes, auſſi-bien que celui qu'ils font avec les Polonois.

Mais *Pétersbourg* fait des emplettes très-conſiderables des marchandiſes françoiſes, qui ſervent à nourrir le luxe de cette cour, & l'on peut compter que les Ruſſes, pauvres en argent, y dépenſent plus que le profit qu'ils font ſur l'Angleterre. Il faudroit en Ruſſie des loix ſomptuaires, bien obſervées, qui miſſent des bornes à ce genre de frénéſie, d'autant plus

ridicule, que dans un pays si froid, il n'y a que le luxe en pelleteries de l'empire qui y convienne.

Pour comprendre l'âpreté des hivers qui regnent dans cette ville, il suffit de dire que le froid du 27 Janvier 1733, observé par M. de Lisle à *Pétersbourg*, fit descendre le mercure de son thermometre, au degré qui répond au 27, au-dessous de la congélation dans celui de M. de Réaumur. En 1748 le froid fut encore plus grand; le mercure descendit au degré qui répond au 30 de celui de M. de Réaumur. Si l'on considere que le froid de 1709 n'a fait descendre le thermometre de M. de Réaumur qu'à 15 degrés & demi, on jugera sans peine de la rigueur des froids de *Pétersbourg*.

Cette ville a deux autres grands inconvéniens, les inondations qui y causent de tems-en-tems de grands ravages, & les incendies fréquens, qui ne sont pas moins redoutables, parce que la plus grande partie des maisons sont bâties en bois. L'incendie de 1737 consuma un tiers de *Pétersbourg*.

Pétersbourg est à environ 220 lieues nord-oueſt de Moscow, 310 nord-est de Vienne, 210 nord-est de Coppenhague, 130 nord-est de Stockolm. *Longit.* suivant Cassini, *47. 51. 30. lat. 60. Longit.* suivant de Lisle, *48. 1. lat. 59. 57.*

Le czar Pierre I. y est mort en 1725, âgé de 53 ans. Quelques écrivains célebres ont fait à l'envi son éloge, en nous le peignant comme un des plus grands princes qui ait paru dans le monde. Je me contenterai d'observer, que s'il avoit de grandes qualités du côté de l'esprit, il avoit aussi de grands défauts du côté du cœur. Quoiqu'il ait fait des choses surprenantes dans ses états, & qu'il ait parcouru le monde pour apprendre mieux à regner, il n'a jamais pu dépouiller une certaine férocité qui constituoit son caractere, reprimer à-propos les emportemens de sa colere, adoucir sa sévérité, ni modérer son despotisme.

Il obligea les seigneurs de s'absenter de leurs terres, ce qui contribua à leur ruine, & à l'augmentation des taxes. Il dégrada le sénat pour se rendre plus absolu, & éloigna de sa confiance les personnes de distinction, pour l'accorder toute entiere à un prince Menzikoff, qui n'étoit d'ailleurs qu'un petit génie. Il corrompit les mœurs de ses sujets, en encourageant la célébration burlesque de ce qu'ils appelloient *la flavlenie*. En reculant ses frontieres, il détourna les yeux de l'intérieur de l'empire, sans considerer qu'il ne faisoit que le ruiner davantage. Il força les enfans des meilleures familles, de faire, sans qu'ils y fussent propres, le service de soldats & de matelots, tandis qu'il introduisoit à sa cour tous les excès de luxe étranger, qui n'ont fait qu'appauvrir son pays. Il transporta le commerce de l'empire, d'Archangel à *Pétersbourg*, & la résidence de la cour du centre de ses états à une des extrémités. Sa maniere irréguliere de vivre, & les débauches auxquelles il étoit accoutumé dès sa jeunesse, abrégerent ses jours.

C'est en vain qu'il a tâché de faire l'univers juge de sa conduite; en publiant la malheureuse histoire du prince Alexis, son fils, il n'a persuadé personne qu'il n'avoit rien à se reprocher à cet égard. Il ne parloit jamais à ce fils avec amitié; & comme il avoit entierement négligé son éducation, on doit lui attribuer en partie les écarts de ce malheureux prince. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PETERSHAGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Minden en Westphalie, à une lieue de Minden, sur le Weser. *Long. 26. 36. lat. 52. 20.*

PÉTER-VARADIN, (*Géog. mod.*) ou *Petri-Varadin, ou Peter-Wardein;* ville forte de la basse-Hongrie, à 16 lieues N. O. de Belgrade, 6 E. d'Illok. Elle appartient à la maison d'Autriche. C'est près de *Péter-Varadin* que le prince Eugene en 1716 livra bataille au grand visir Ali, favori du sultan Achmet III. & remporta la victoire la plus signalée. *Long. 37. 44. lat. 45. 18.* (*D. J.*)

PÉTEUSE, *voyez* ROSIERE.

PETHOR, (*Geog. anc.*) ville de Mésopotamie; & d'où étoit natif le mauvais prophete Balaam. L'hébreu appelle cette ville *Pethura* ou *Pathura*. Ptolomée la nomme *Pachora*, & Eusebe *Pathura*; il la place dans la haute Mésopotamie. Nous croyons, dit dom Calmet, *Dictionn.* qu'elle étoit vers Thapsaque, au-delà de l'Euphrate. S. Jérôme, dans sa traduction du livre des *Nombres*, *c. xxij. v. 5.* a omis ce nom; il dit simplement, *vers Balaam, qui demeuroit sur le fleuve des Ammonites.* Il lisoit autrement que nous dans l'hébreu. Les Septante portent: *A Balaam, fils de Beor. Pathura, qui demeure sur le fleuve du pays de son peuple.* (*D. J.*)

PÉTIGLIANO, *ou* PITIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Siennois, aux confins du duché de Castro. Elle avoit autrefois ses comtes particuliers; elle est près de la riviere de Lente, à quatre lieues S. E. de Soana, 18 S. E. de Sienne, 3 N. O. de Castro. *Long. 29. 20. lat. 42. 33.* (*D. J.*)

PÉTILIEN, LE BOIS, (*Géog. anc.*) *Petelinus lucus.* C'est en ce lieu que Camille, au rapport de Plutarque *in Camillo*, transporta le tribunal lorsqu'il se fut apperçu de l'effet que la vûe du capitole produisoit sur les juges de Marcus Manlius Capitolinus. Ce bois devoit être près de Rome, à la gauche du Tibre, puisque Tite-Live, *l. VI. c. xx.* le place hors la porte Flumentane. (*D. J.*)

PETILIENS, s. m. (*Hist. eccléſ.*) nom de secte. Les *petiliens*, hérétiques donatistes, ainsi appellés de Petilianus, faux évêque de Cyrrhe en Afrique, & chef des Donatistes, prétendoient que les bons ne pouvoient être corrompus par les méchans, & qu'un mauvais ministre ne conféroit pas validement un sacrement.

PETILLER, v. n. (*Gramm.*) éclater avec un petit bruit réitéré. On dit que le sel *petille* sur le feu, que le vin *petille* dans le verre, *&c.* Il se prend au simple & au figuré. Il *petille* d'esprit.

PETILLIERES, s. f. Les *Gantiers-Parfumeurs* appellent ainsi un endroit dans la peau moins frappé que le reste, où les pores sont plus désunis & boursoufflés, pour ainsi parler.

PETIT, adj. (*Gram.*) correlatif & opposé de *grand*. Il n'y a rien qui soit d'absolument grand, rien qui soit absolument *petit*. L'éléphant est grand à l'égard de l'homme, qui *petit* à l'égard de l'éléphant, est grand à l'égard de la mouche, qui *petite* à l'égard de l'homme, est grande à l'égard du ciron. Ce mot a une infinité d'acceptions différentes: on dit, un *petit* homme, un *petit* espace, un *petit* enfant, de *petites* choses, de *petites* idées, de *petits* animaux, un *petit* gain, *&c.* Il se prend, comme on voit, au simple & au figuré. Il semble que l'homme se soit établi la commune mesure de tout ce qui l'environne: ce qui est au-dessus de lui n'est rien & il l'appelle *grand;* ce qui est au-dessous est moins que rien, & il l'appelle *petit*.

PETIT, *en Anatomie*, nom de quelques muscles, ainsi appellés par comparaison avec d'autres qui ont plus d'étendue, & sont nommés *grands*. *Voyez* GRAND.

Le petit *zigomatique.*	*Voyez*	ZIGOMATIQUE.
Le petit *oblique.*		OBLIQUE.
Le petit *droit.*		DROIT.
Le petit *pectoral.*		PECTORAL.
Le petit *dentelé.*		DENTELÉ.
Le petit *rond.*		ROND.
Le petit *fessier.*		FESSIER.

PETITS BOIS *des croisées à verre*, (*Menuiserie.*) c'est ce qui fait le remplissage des croisées, & sert à porter les

les carreaux de verre. *Voyez les fig. dans nos Pl. de la Menuiſerie.*

PETIT CORPS DES MARCHANDS, *terme de corporation.* C'eſt ainſi que les trois premiers corps, qui ſont la Draperie, l'Epicerie & la Mercerie, appellent les trois derniers corps, qui ſont la Pelleterie, la Bonneterie & l'Orfevrerie.

Ils ſe ſervent ſans doute de ce terme *petit*, non pas par rapport au nombre des marchands dont ces trois derniers corps ſont compoſés; car il eſt certain que celui des Bonnetiers & celui des Orfévres ſont chacun ſéparément beaucoup plus nombreux que celui des Drapiers, qui a cependant la préſéance; mais on les appelle *petits-corps* par rapport à leur rang.

Auſſi l'uſage s'eſt introduit inſenſiblement, que de quatre négocians qui entrent chaque année dans le conſulat, il y en a toujours un de chacun des trois premiers corps; & à l'égard des trois derniers, à peine permet-on qu'il y en entre un de chaque corps en trois ans, c'eſt-à-dire un de l'un des trois chaque année. *Savary.* (*D. J.*)

PETIT CORPS, (*Sergetterie.*) On appelle ainſi dans la ſergetterie de Beauvais, les ſergers qui ne fabriquent que de petites ſerges, & de certaine qualité & nature.

PETIT-GRIS, *terme de Fourreur*, nom que l'on donne à une ſorte de riche fourrure faite de peaux d'une eſpece de rats ou d'écureuils, dont le poil de l'échine eſt d'un très-beau gris-cendré, & celui de la queue & du ventre d'un blanc tirant un peu ſur le gris. Ces ſortes de rats ou d'écureuils ſe trouvent communément dans les pays froids, ſur-tout dans la Sibérie, d'où les Anglois & les Hollandois en tirent quantité par la voie d'Archangel, de Hambourg & de Lubeck.

Furetiere dit que le *petit-gris* étoit autrefois une fourrure précieuſe que portoient les dames & les grands ſeigneurs, & qu'il étoit défendu aux courtiſanes d'en avoir; préſentement elle ſe porte indifféremment par toutes ſortes de perſonnes qui veulent en porter & en ont le moyen.

Le *petit-gris* deſtiné pour la Turquie, ſe vend en Moſcovie par milliers de peaux aſſorties, depuis n°. 1 juſqu'à n°. 4, qui vont toujours en diminuant de beauté & de prix depuis le premier numéro juſqu'au dernier. Les Turcs, particulierement ceux de Conſtantinople, en conſomment une prodigieuſe quantité pour leurs veſtes, dont ils en font onze d'un millier de peaux entieres; ſavoir cinq de l'échine, qui eſt le plus beau & le plus cher, & ſix du ventre, qui eſt le moins eſtimé.

Preſque tout le *petit-gris* qui ſe voit en France y eſt envoyé ou de Hollande ou d'Angleterre; ce ſont à Paris les marchands Merciers & les Pelletiers qui en font tout le négoce. Les premiers le vendent en gros au cent de peaux, & les autres l'emploient en fourrures, comme bas, manchons, aumuces, jupons, couvre-piés, manteaux-de-lit, robes-de-chambre, veſtes, juſtaucorps, *&c.*

On nomme auſſi quelquefois, mais mal-à-propos, *petit-gris*, les peaux de lapin, dont le poil eſt un gris approchant de celui du véritable *petit-gris;* quoique le *petit-gris* de lapin s'employe aux mêmes uſages que le véritable *petit-gris*, il eſt cependant beaucoup moins eſtimé. *Savary.* (*D. J.*)

PETIT-GRIS, (*Plumaſſier.*) ſe dit encore d'une eſpece de duvet ou petites plumes qui ſe tirent du ventre & du deſſous des aîles de l'autruche. Ce *petit-gris* eſt regardé comme le rebut des autres plumes de cet oiſeau, & par conſéquent peu eſtimé: il ſe vend au poids.

PETIT-JAN *au trictrac*, ſe dit de douze dames couvertes qu'un joueur a dans la table où les autres ſont en piles. Quand ce *jan* vient par ſimples, on le compte pour quatre, & pour ſix par doublets, & pour huit par deux moyens ſimples, & douze par trois moyens, c'eſt-à-dire quatre par chaque moyen, ſix par doublet, & douze par deux.

Avant que de faire la caſe qui reſte, on aura ſoin de marquer toujours les points qu'on gagne par le coup qui acheve le *petit-jan*, qui arrive plûtôt par les dez qui amenent quatre & trois, ou cinq & deux, que par ceux qui amenent ſix & as. Il eſt bon de ne point perdre ce *petit-jan* autant qu'on le peut, d'autant plus que chaque coup de dez qu'on jette on gagne quatre points par ſimples, & ſix par doublets.

PETIT-MAITRE, (*Langue françoiſe.*) nom qu'on a donné à la jeuneſſe ivre de l'amour de ſoi-même, avantageuſe dans ſes propos, affectée dans ſes manieres, & recherchée dans ſon ajuſtement. Quelqu'un a défini le *petit-maître*, un inſecte leger qui brille dans ſa parure éphémere, papillonne, & ſecoue ſes aîles poudrées.

Le prince de Condé devenu riche & puiſſant, comblé de la gloire que ſes ſuccès lui avoient acquiſe, étoit toujours ſuivi d'un nombreux cortege. Les jeunes ſeigneurs de ſa cour furent appellés *petits-maîtres*, parce qu'il étoient attachés à celui qui paroiſſoit le maître de tous les autres.

Nos *petits maîtres*, dit M. de Voltaire, ſont l'eſpece la plus ridicule qui rampe avec orgueil ſur la ſurface de la terre. Ajoutons que par-tout où l'on tolere ces ſortes d'hommes, on y trouve auſſi des femmes changeantes, vaines, capricieuſes, intéreſſées, amoureuſes de leur figure, ayant enfin tous les caracteres de la corruption des mœurs & de la décadence de l'amour. Auſſi le nom de *petit-maître* s'eſt-il étendu juſqu'au ſexe taché des mêmes défauts, & qu'on nomme *petites-maîtreſſes.*

Quand Rome aſſervie n'eut plus de part aux affaires du gouvernement, elle regorgea de *petits-maîtres* & de petites-maîtreſſes, enfans du luxe, de l'oiſiveté & de la molleſſe des Sybarites; ils étoient fard & caſſolette depuis la tête juſqu'aux piés; c'eſt un mot de Seneque: *Noſti illos juvenes*, dit-il, *epiſt. 95, barbâ & comâ nitidos, de capſulâ totos.*

Mais j'aime ſingulierement le trait qu'il cite d'un *petit-maître* de Rome, qui ayant été porté par ſes eſclaves du bain dans une chaiſe-à-porteurs, trouva bon de leur demander d'un ton que nous imaginons entendre, *s'il étoit aſſis*, regardant comme une choſe au-deſſous de lui de ſavoir ce qu'il faiſoit. Il convient de tranſcrire ici tout le paſſage en original. *Audio quemdam ex delicatis, ſi modò deliciæ vocandæ ſunt, vitam & conſuetudinem dediſcere, cùm ex balneo inter manus elatus, & in ſellâ poſitus eſſet, dixiſſe interrogando,* jam ſedeo? *Nimis humilis & contempti hominis eſſe videtur quid faciat.* Seneque, *de brevitato vitæ, c. xij.* N'y auroit-il point de nos aimables qui euſſent fait paroli à ce *petit-maître* romain? pour moi, je crois qu'oui.

PETIT-OLONE, (*Comm. de toile.*) c'eſt le nom que l'on donne à une ſorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire, & d'autres bâtimens de mer.

Cette toile ſe fabrique à Médrignac & aux environs de ce petit bourg de Bretagne; car il ne s'en fait point de cette eſpece dans la ville d'Olone en Poitou, quoiqu'elle en ait pris le nom, à cauſe que ce ſont les Olonois qui en firent les premiers le négoce.

Ces ſortes de toiles, qui ont vingt pouces de roi de largeur, ſe vendent à la piece, qui contient ordinairement quatorze à quinze aunes, meſure de Paris. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

PETIT-PERE, (*Hiſt. monach.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Paris la congrégation des Auguſtins-Déchauſſés. La reine Marguerite, petite-fille de François I. les établit en 1608 au fauxbourg S. Germain. Le P. Hilarion, provençal, les établit ſept ans après à la porte de Mont-martre, à l'endroit qu'on appelle

aujourd'hui *le quartier S. Joſeph.* Il y loua une vieille petite maiſon avec un petit jardin, dont il compoſa un hoſpice, & ce fut la pauvreté & la petiteſſe de cet établiſſement qui leur fit donner le nom de *Petits-Peres*, qui eſt un nom de compaſſion ſur la miſere de cette congrégation naiſſante ; mais ils ne ſont plus dans ce cas-là. *Voyez* HERMITES, *des Auguſtins-Déchauſſés.* (*D. J.*)

PETIT-TEINT, (*Teinturier.*) nom que l'on donne en France à la communauté de cette ſorte de Teinturiers qui n'emploient que des drogues communes dans les teintures, & qui ne peuvent auſſi teindre que les moindres étoffes ; au contraire des Teinturiers du grand & bon teint, à qui les bonnes étoffes ſont réſervées, mais qui auſſi ne doivent ſe ſervir que des meilleures drogues ; c'eſt au ſujet du grand & du *petit-teint* que les ordonnances de M. Colbert ont grand beſoin d'être rectifiées. (*D. J.*)

PETIT-VENISE, (*Comm. de toile.*) nom que l'on donne à une eſpece de linge ouvré, qui ſe fabrique en Baſſe-Normandie. Il y a auſſi une autre ſorte de linge ouvré, appellée *roſette* ou *petite-veniſe*, qui vient de Flandres.

PETITE-GUERRE, eſt celle qui ſe fait par détachement ou par partis, dont l'objet eſt d'éclairer les démarches de l'ennemi, d'obſerver ſes mouvemens, de l'incommoder ou le harceler dans toutes ſes opérations, de ſurprendre ſes convois, établir des contributions, *&c.* Les détachemens ou les partis qu'on envoie ainſi à la guerre ſont compoſés de troupes légeres & des troupes régulieres, de cavalerie & d'infanterie, plus ou moins nombreuſes, ſuivant les différentes choſes qu'ils doivent exécuter. Cette guerre demande beaucoup d'intelligence & de capacité dans les officiers qui en ont le commandement. Ils doivent ſavoir diſtinguer le fort & le foible du camp & de la poſition de l'armée ennemie, & juger des avantages que la nature du terrein peut donner pour l'attaquer ou la ſurprendre, ſoit dans ſa marche ou dans les lieux où elle doit fourrager. Il faut auſſi qu'ils ſachent pénétrer les deſſeins de l'ennemi par ſes mouvemens, & qu'ils l'obſervent aſſez exactement pour n'être point trompés par de fauſſes manœuvres, dont l'objet ſeroit d'en impoſer & de ſurprendre l'armée qui lui eſt oppoſée.

Des partis ou détachemens conduits par des officiers habiles & expérimentés ſont abſolument néceſſaires pour la ſûreté de l'armée. Un général peut par ce moyen n'être jamais ſurpris, parce qu'il eſt toujours informé à tems de tous les mouvemens & de toutes les opérations de ſon adverſaire. Il lui rend les communications difficiles, de même que le tranſport des vivres & des munitions, & il trouve que le moyen d'étendre les contributions juſqu'à 30, 40, & même 50 lieues de ſon camp. Par le moyen des partis, on aſſûre auſſi les marches de l'armée, & l'on empêche l'ennemi de venir les troubler ou les inquiéter.

Lorſqu'il ne s'agit que de ſavoir des nouvelles de l'ennemi, les petits partis ſont plus commodes que les grands, parce qu'ils ont plus de facilité à ſe cacher & à roder avec moins d'inconvénient autour du camp ennemi, attendu la célérité avec laquelle ils peuvent s'en éloigner : ces petits partis doivent être de cavalerie. M. le maréchal de Saxe ne les vouloit point au-deſſus de cinquante hommes. Ils doivent marcher par les lieux les moins fréquentés & les plus détournés, ſe cacher ou s'embuſquer dans les bois & autres lieux fourrés de l'armée ennemie, & tâcher de faire des priſonniers. Ceux qui commandent ces partis doivent toujours ſe ménager une retraite aſſûrée, & faire enſorte de n'être point coupés & enlevés. On partage ſa troupe en petits détachemens qui ſe ſoutiennent les uns & les autres, de maniere que ſi les premiers ſont enlevés, les autres puiſſent ſe retirer.

Lorſque les partis ou les détachemens ſont deſtinés à établir des contributions, & à forcer de petites villes, châteaux & autres lieux capables de quelque défenſe, on les fait plus nombreux. Leur conduite demande alors à-peu-près la même ſcience & la même intelligence que la guerre qui ſe fait entre les grandes armées. Il faut veiller avec d'autant plus de ſoin à la conſervation de ſa troupe & à éviter les ſurpriſes, qu'on ſe trouve environné d'ennemis de toutes parts ; qu'il eſt important de bruſquer les entrepriſes que l'on fait pour ne pas donner le tems à l'ennemi de raſſembler des troupes pour s'y oppoſer, & qu'il faut beaucoup de fermeté & une grande connoiſſance du pays pour éluder toutes les difficultés que l'ennemi peut employer pour s'oppoſer à la retraite. (Q)

PETIT-VIEUX, dans l'infanterie françoiſe eſt une expreſſion biſarre, qui ſert à diſtinguer les ſix régimens qui ſuivent les vieux corps. Parmi ces régimens, ceux de la Tour-du-Pin, Bourbonnois & Auvergne roulent enſemble de la même maniere que le font Champagne, Navarre & Piémont. *V.* RÉGIMENT. (Q)

PETITESSE, ſ. f. (*Gramm.*) *voyez l'article* PETIT. On dit la *petiteſſe* de la taille, & la *petiteſſe* de l'eſprit. La *petiteſſe* de l'eſprit eſt bien voiſine de la méchanceté. Il n'y a preſqu'aucun vice qu'elle n'accompagne, l'avarice, l'intolérance, le fanatiſme, *&c.*

PETITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *demande* ; ce terme eſt ſur-tout uſité en matiere d'hérédité ; par exemple, on dit que l'action en *pétition* d'hérédité dure trente ans.

Pétition de principe, c'eſt lorſqu'on fonde ſes demandes ſur de prétendus principes qui ne ſont point accordés. *Voyez ci-après* PLUSPETITION.

PETITOIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt la conteſtation au fond ſur le droit qui eſt prétendu reſpectivement par deux parties à un héritage, ou droit réel, ou à un bénéfice.

Le *pétitoire* eſt oppoſé au *poſſeſſoire*, lequel ſe juge par la poſſeſſion d'an & jour, au lieu que le *pétitoire* ſe juge par le mérite du fond ſur les titres & la poſſeſſion immémoriale.

L'action *pétitoire* ou au *pétitoire* ne peut être intentée par celui contre lequel la complainte ou réintégrande a été jugée qu'après la ceſſation du trouble, & que le demandeur a été rétabli avec reſtitution de fruits, & qu'il n'ait été payé des dommages & intérêts, s'il lui en a été adjugé.

S'il eſt en demeure de faire taxer les dépens & liquider les fruits dans le tems ordonné, l'autre partie peut pourſuivre le *pétitoire*, en donnant caution de payer le tout, après la taxe & liquidation conformément à l'*article iv.* du *tit. XVIII.* de l'ordon. de 1667.

L'*article v.* du même *titre* porte que les demandes en complainte ou réintégrande ne pourront être jointes au *pétitoire*, ni le *pétitoire* pourſuivi, que le poſſeſſoire n'ait été terminé & la condamnation exécutée ; ce même article défend d'obtenir des lettres pour cumuler le *pétitoire* avec le poſſeſſoire.

En matiere de régale, la cour connoît du *pétitoire*, au lieu que dans les autres cas les juges ſéculiers ne prononcent que ſur le poſſeſſoire ; mais cela revient au même, car quand le juge royal a maintenu en poſſeſſion, comme le poſſeſſoire eſt jugé ſur les titres, le juge d'égliſe ne peut plus connoître de *pétitoire*. *Voyez ci-devant* COMPLAINTE, MAINTENUE, *& ci-après* POSSESSOIRE, RÉINTÉGRANDE. (*A*)

PETIVERE, ſ. f. *petiveria*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur eſt compoſée de quatre pétales diſpoſés preſqu'en forme de croix. Il s'éleve du fond du calice un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit découpé ou plutôt échancré à ſa partie ſupérieure ; il reſſemble à une beſace renverſée, & il renferme une ſemence oblongue. Plumier, *nova plant. amer. gener.* *Voyez* PLANTE.

Voici les caracteres : sa fleur est composée de quatre pétales, disposés presque en forme de croix. Il s'éleve du calice un pistil qui se change en un fruit découpé à son sommet, & qui a la figure d'un bouclier renversé; ce fruit est rempli de semences oblongues.

Cette plante est très-commune à la Jamaïque, aux Barbades, & dans les autres îles des Indes occidentales, où elle croit abondamment dans tous les taillis. Comme elle conserve long-tems sa verdure, elle attire les bestiaux ; mais elle donne à leur lait une odeur forte, desagréable, approchante de celle de l'ail sauvage.

Le P. Plumier ayant découvert cette plante en Amérique, lui donna le nom de *petivere* pour honorer la mémoire de cet apothicaire & fameux botaniste anglois. On ne connoît qu'une seule espece de cette plante nommée, par le P. Plumier, *petiveria solani foliis, loculis spinosis.* (*D. J.*)

PÉTONCLE, s. m. (*Conchyliolog.*) *pétongle* dans quelques côtes de France, en latin *pectunculus*, en anglois *cockles*. Coquille bivalve, de la famille des peignes. *Voyez* PEIGNE.

Lister cependant distingue le *pétoncle* de peigne; le *pétoncle*, dit-il, n'a point d'oreille, mais comme il y a divers *pétoncles* qui en ont, sa distinction ne me paroît pas juste. *Voyez* cependant son système sur ce sujet au *mot* COQUILLE.

Le *pétoncle* est recherché pour le coquillage qui est un des meilleurs de la mer, soit qu'on le mange cuit, soit qu'on le mange crud ; c'est aussi, je crois, de ce coquillage que parle Horace, quand il dit que « Tarente, séjour de la molleſſe, se vante d'avoir les » *pétoncles* les plus délicats.

Pectinibus *patulis jactat se molle Tarentum.*
Sat. 4. *l. II.*

Le *pecten* de Tarente est celui que les Italiens appellent *romia*, qui a deux coquilles cannelées & ouvragées. La coquille du *pétoncle* est composée de deux pieces; le ligament à ressort qui les assemble & qui sert à les ouvrir est du côté du sommet. Quelques *pétoncles* n'ont point d'oreilles, d'autres en ont une, & d'autres deux; il y en a qui en différens endroits sont armés de petites pointes. La variété est aussi très-grande dans la couleur de ces sortes de coquilles ; les unes sont entierement blanches, d'autres rouges, d'autres brunes, & d'autres tirent sur le violet. Enfin on en voit où toutes ces couleurs sont diversement combinées.

Le poisson de cette coquille est un des fileurs de la mer, ayant la puissance de filer, c'est-à-dire de former des fils comme la moule, mais ils sont beaucoup plus courts & plus grossiers ; on n'en peut tirer aucun usage, ils ne servent qu'à fixer le coquillage à tout corps qui est voisin, soit que ce soit une pierre, un morceau de corail, ou quelque coquille.

Tous ses fils partent, comme ceux des moules, d'un tronc commun ; ils sortent de la coquille dans les *pétoncles* qui n'ont qu'une oreille un peu au-dessous de cette oreille. Pour prouver qu'il est libre à ce coquillage de s'attacher quand il lui plaît avec ses fils, il suffit de dire que souvent, après une tempête, on en trouve dans des endroits où l'on n'en trouvoit pas les jours précédens, & que ces coquilles qu'on trouve sont souvent attachées à de grosses pierres immobiles.

On prouve de reste que ces coquillages forment leurs fils de la même maniere que les moules forment les leurs, en remarquant qu'ils ont une filiere assez semblable à celle de la moule, quoiqu'elle soit plus courte, & qu'elle ait un canal plus large ; aussi le poisson du *pétoncle* file des fils plus courts & plus gros que la moule. (*D. J.*)

PÉ-TONG, (*Hist. nat. Minéral.*) les jésuites, missionnaires à la Chine, disent que l'on trouve dans la province de Yun-Nan une espece de métal, appellé *pé-tong* par les Chinois ; on ne nous apprend rien sur ce métal, sinon qu'il est blanc à son intérieur, ainsi qu'à son extérieur, & que d'ailleurs il a beaucoup de rapport avec le cuivre ordinaire. Peut-être cette substance n'est-elle qu'une pyrite arsénicale dont la couleur est blanche, mais elle n'a aucune des propriétés du cuivre.

PETORRITUM, s. m. (*Antiq. rom.*) char des anciens Romains à quatre roues. On veut que son nom soit grec œblien, πετόρες, *quatre*, & qu'il passa des Phocéens de Marseille à Rome, mais il y a plus d'apparence qu'il est purement gaulois ; *peten-ridom* signifie encore aujourd'hui la même chose en flamand.

PÉTOVIO, (*Géog. anc.*) on écrit ce nom fort diversement, savoir *Petevio*, *Petavio*, *Petobio*, *Pœtovium*, *Pœtevio* & *Pœtovio*, ville de la haute Pannonie, selon Tacite, *hist. l. III. c. j.* il dit que la treizieme région avoit son quartier d'hiver à *Pétovio*. La position que l'itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger donnent à cette place fait juger que c'est aujourd'hui la ville de Pétaw sur la Drave. (*D. J.*)

PETRA, (*Géog. anc.*) ce mot en grec & en latin, veut dire une *roche*, un *rocher* ou une *pierre*. On l'a appliqué à différens lieux, à cause de leur situation sur un rocher, ou parce qu'ils étoient environnés de rochers, ou parce qu'ils avoient quelque autre rapport à un ou plusieurs rochers.

1°. *Petra*, ville capitale de l'Arabie Pétrée, autrefois capitale de ce qu'on appelloit l'*ancienne Palestine*. Strabon, *lib. XVI.* dit qu'elle étoit la métropole des Nabathéens; qu'elle étoit située dans une plaine arrosée de fontaines, & toute environnée de rochers: enfin que les Minéens & les Gerréens débitoient leurs parfums aux habitans. Pline, *lib VI. c. xxviij.* en parle à-peu-près de même; mais le géographe de Nubie, *nubicus*, *climat. III. part. V.* assure que la plupart des maisons de *Petra* étoient creusées dans le roc.

2°. *Petra*, lieu de l'Elide. Pausanias, *l. VI. c. xxiv.* le place au voisinage de la ville Elis, & dit que le sépulcre de Pyrrhon, fils de Pistocrate, étoit dans ce lieu.

3°. *Petra*, rocher habité dans la Sogdiane. Quinte-Curse, *lib. VII. c. xj.* dit qu'Arimazes le défendoit avec trente mille hommes armés.

4°. *Petra*, ville de la Colchide au pays des Laziens. Cet endroit, dit Procope, n'étoit autrefois qu'un village sans nom, sur le bord du Pont-Euxin; mais il devint une ville considérable sous l'empereur Justinien qui le fortifia & l'emplifia.

5°. *Petra*, lieu élevé proche de Dyrrachium ; cet endroit, suivant César, formoit une baie médiocre, où les vaisseaux étoient à l'abri de certains vents.

6°. *Petra*, ville de Sicile, nommée par Silius Italicus *Petræa*. Le nom des habitans étoit *Petrini*.

7°. *Petra*, ville de la Pierie, selon Tite-Live, *lib. XXXIX. c. xxvj.*

8°. *Petra*, ville de la Médie, selon le même Tite-Live, *l. XL. c. xxij.*

9°. *Petra Achabron*, ville de la Galilée supérieure, selon Josephe, *de bel. l. II. c. xxv.*

10°. *Petra divisa*, nom que donne le premier livre des Rois, *c. xxiij. v. 28.* au rocher, ou à la montagne du désert de Mahon.

11°. *Petra incisa*, lieu de Phénicie, au voisinage de l'ancienne Tyr; il étoit entre Capharnaum & Dora, deux villes maritimes. (*D. J.*)

PETRA, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Mételin, qui n'étoit plus qu'un méchant village avec un port, du tems de Tournefort; le capitaine Hugues Creveliers avoit pillé cette ville en 1676, & en avoit emporté de grandes richesses.

PETRAS, (*Géog. mod.*) nom moderne du Pélion montagne de Theſſalie. *Voyez* PÉLION. (*D. J.*)

PETREAU, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt le peuple qui croît au pié des poiriers & pommiers, & qui ſert à les replanter & à les produire.

PETREL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) PINÇON DE MER, OISEAU DE TEMPÊTE, *plautus minimus procellarius*, *Klein;* oiſeau qui a ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure; les aîles étant pliées excedent de plus d'un pouce le bout de la queue; le bec eſt noir & il a un pouce de longueur; les narines ſe trouvent placées dans un tubercule qui eſt au milieu de la piece ſupérieure du bec; le ſommet de la tête & le dos ſont noirâtres; il y a ſur le croupion une grande tache blanche; le ventre & les aîles ont une couleur moins foncée que celle du dos; la queue a un pouce & demi de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes qui ſont toutes brunes; les piés & les jambes ont une couleur brune foncée. On a donné au *petrel* le nom d'*oiſeau de tempête*, parce qu'il vient ſe cacher derriere les vaiſſeaux qui ſont en mer, lorſqu'on eſt menacé d'une tempête. *Hiſt. nat. des oiſeaux par* Derham, *tom. III. Voyez* OISEAU.

PETREUX, *en Anatomie*, nom de l'apophyſe pierreuſe de l'os temporal; on la nomme auſſi *le rocher. Voyez* TEMPORAL.

Les ſinus *petreux* de la dure-mere ſont au nombre de ſix, trois de chaque côté; un antérieur ſur l'angle antérieur du rocher; un moyen ou angulaire, ſur l'angle poſtérieur ſupérieur du rocher, & un inférieur. Les deux inférieurs achevent avec les ſinus occipitaux, le ſinus circulaire autour du grand trou occipital. *Voyez* ROCHER.

PETRÆA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Houſton à un genre de plante, en l'honneur du lord Petre: en voici les vrais crracteres d'après Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt large, coloré, & compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens obtus & déployés; ils ſubſiſtent avec le fruit; la fleur eſt irréguliere, plus petite que le calice, & monopétale; les étamines ſont quatre filets inégaux en grandeur, mais tous cachés dans le calice de la fleur; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt ovale; le ſtile eſt ſimple & de la longueur des étamines; enfin le ſtile du piſtil eſt obtus. (*D. J.*)

PÉTRICHERIE, ſ. f. (*Pêcherie.*) terme de marine qui ſe dit de tout l'appareil qui ſe fait pour la pêche des morues, comme chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, *&c.* Les Baſques & les autres Terreneuviers qui vont à cette pêche, ont emprunté ce mot des Eſpagnols qui appellent *petrechos*, un équipage de guerre ou de chaſſe.

PÉTRIFIANT, adj. (*Phyſiq.*) une choſe qui a la faculté de pétrifier, ou de changer les corps en pierres. *Voyez* PIERRES.

Les Phyſiciens parlent d'un principe *pétrifiant*, d'un eſprit *pétrifiant*, d'un ſuc *pétrifiant*. Les eaux ou fontaines *pétrifiantes*, ſont celles qui contenant des parties pierreuſes diſſoutes, & qui y nagent, les dépoſent ſur le bois, ſur les feuilles, & ſur d'autres corps qu'on y plonge; de ſorte qu'après que ces parties s'y ſont durcies en une eſpece de croûte, on regarde ordinairement ce qui en réſulte comme des *pétrifications*. *Voyez* FONTAINE, PÉTRIFICATION.

PÉTRIFICATION, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) c'eſt une opération de la nature, par laquelle un corps du regne végétal, ou du regne animal, eſt converti en pierre, en conſervant toujours la forme qu'il avoit auparavant.

Toutes les pierres ne ſont formées que par la réunion de molécules terreuſes qui ont été ou diſſoutes, ou détrempées dans de l'eau, *voyez l'article* PIERRES.

C'eſt donc aux eaux ſeules que l'on doit attribuer la *pétrification*; ainſi il s'agit d'examiner de quelle maniere cette opération ſe fait. Nous prendrons pour exemple le bois, & nous allons conſidérer comment cette ſubſtance, dont le tiſſu eſt lâche en comparaiſon de celui des pierres, peut devenir un corps dur, peſant & compacte, ſans rien perdre de ſa forme.

Le bois, ſuivant les analyſes, eſt compoſé; 1°. d'une terre qui lui ſert de baſe, ainſi qu'à tous les corps de la nature; 2°. d'une portion d'eau qui entre dans ſa combinaiſon; 3°. d'une ſubſtance que l'on nomme *extractive*, qui eſt ou une gomme, ou une réſine, ou qui eſt l'une & l'autre à la fois; 4°. d'une ſubſtance ſaline, qui eſt tantôt de la nature du vitriol, tantôt de celle du nitre, tantôt de celle du ſel marin. Le bois eſt formé par l'aſſemblage d'un amas de filets ou de fibres, qui ſont autant de tuyaux qui donnent paſſage à la ſeve; & il eſt rempli de pores qui vont du centre à la circonférence. Lorſqu'un morceau de bois eſt enfoui en terre, il ne tarde point à être pénétré par l'eau; ce fluide en s'inſinuant par ſes pores & ſes fibres, diſſout peu-à-peu les ſubſtances dont il eſt le diſſolvant, telles que les parties ſalines, les parties gommeuſes, *&c.* & s'unit avec l'eau qui étoit déjà contenue dans le bois, & qui faiſoit partie de ſa combinaiſon; par ce moyen il ſe fait une décompoſition du bois, ſes parties ſe détachent les unes des autres; les pores & les tuyaux ſe dilatent & s'agrandiſſent, l'eau y entre comme dans une éponge. Quoique privé de pluſieurs de ſes principes, le bois conſerve ſon tiſſu & ſa forme, il lui reſte encore la terre qui lui ſert de baſe. En effet lorſqu'on brûle une plante avec précaution, c'eſt-à-dire en la garantiſſant du vent, il reſte une cendre qui eſt pour ainſi dire le ſquelette de la plante; & cette cendre n'eſt autre choſe que la terre & la partie ſaline de cette même plante. L'eau en circulant ſans ceſſe dans ces fibres ou tuyaux vuidés, y dépoſe peu-à-peu les molécules terreuſes dont elle-même eſt chargée; ces molécules ſe combinent avec celles qui entroient dans la combinaiſon du bois, elles s'y moulent, elles rempliſſent, & à l'aide de l'évaporation, ces molécules accumulées ſe lient les unes avec les autres, & le bois changé en pierre conſerve la même forme qu'il avoit auparavant. Alors le bois devient une maſſe de pierre qui eſt ou calcaire, ou argilleuſe, ou de la nature du caillou & de l'agate, ſuivant la nature des molécules terreuſes que les eaux ont ou diſſoutes, ou détrempées, & qu'elles ont charriées & dépoſées dans les fibres du bois.

Pour que cette opération ſe faſſe, il eſt aiſé de concevoir qu'il faut que la terre dans laquelle eſt renfermé le corps qui doit ſe pétrifier, ne ſoit ni trop ſeche, ni trop humide. Trop d'eau pourriroit le bois trop promptement, & le réduiroit en terre, avant que les molécules euſſent eu le tems de ſe diſpoſer peu-à-peu, & de ſe lier les unes aux autres. D'un autre côté, un terrein trop ſec ne fourniroit point l'eau qui, comme on a vu, eſt abſolument néceſſaire à la *pétrification*. L'eau ne doit point être en mouvement, parce qu'elle ne pourroit point dépoſer les molécules dont elle eſt chargée. Enfin il faut que le corps qui doit ſe pétrifier, ſoit garanti du contact de l'air extérieur, dont le mouvement trop violent nuiroit au travail de la nature.

Quelques perſonnes n'admettent point de *pétrification* véritable; elles paroiſſent fonder leur ſentiment ſur une diſpute de mots. Il eſt bien certain que toutes les parties du bois ne ſont point converties en pierre, il n'y a que celles qui ſont terreuſes qui ſoient propres à entrer dans la nouvelle combinaiſon qui ſe produit. Quant aux autres principes, après avoir été chaſſés, ils ſont remplacés par les molécules que les eaux dépoſent: c'eſt ce remplacement que l'on appelle *pétrification*. Dans ce ſens, il y auroit de l'abſur-

dité à nier l'exiſtence des *pétrifications*. En effet, on a trouvé en pluſieurs endroits de la terre, des arbres entiers pétrifiés, avec leurs branches & leurs racines. On appercevoit en les coupant, les cercles annuels de leur croiſſance; on en a des morceaux ſur leſquels on voit diſtinctement qu'ils ont été rongés par les vers; d'autres portent des marques viſibles de la coignée & de la ſcie. Enfin ce qui doit fermer la bouche à l'incrédulité, on a trouvé, quoique rarement, des morceaux de bois dont une portion étoit encore dans l'état d'un bois véritable & propre à brûler, tandis qu'une autre portion étoit changée en agate, ou en une pierre d'une autre eſpece.

Ce qui vient d'être dit du bois peut s'appliquer aux parties des animaux qui ſe pétrifient. Les animaux ont ainſi que les végétaux, une terre qui leur ſert de baſe; c'eſt cette terre qui forme leurs os, les coquilles; ils contiennent encore des parties ſalines & aqueuſes; ils ſont renmplis de fibres & de pores qui peuvent admettre les eaux de la terre; ces eaux peuvent dépoſer dans les pores & interſtices de ces ſubſtances animales, les molécules terreuſes dont elles ſont chargées & qui s'y durciſſent peu-à-peu. Les ſubſtances animales qu'on trouve le plus ordinairement pétrifiées, ſont les coquilles, les madrépores, les oſſemens de poiſſons; cela eſt aſſez naturel, vu que ces ſubſtances ont déjà par elles-mêmes beaucoup d'analogie avec les pierres, étant compoſées pour la plus grande partie, de molécules terreuſes & calcaires. A l'égard des parties graſſes & charnues des animaux, elles ſont d'un tiſſu trop lâche, & trop ſujettes à la pourriture, pour pouvoir donner le tems aux eaux de dépoſer la matiere lapidifique dans leurs fibres.

Quant aux *pétrifications* des quadrupedes, elles doivent être très-rares, ſi tant eſt qu'il en exiſte; on trouve aſſez ſouvent leurs oſſemens enfouis en terre, mais ils ne ſont point pétrifiés pour cela; on doit ſur-tout regarder comme très-incertain ce qui a été rapporté par quelques auteurs, d'un cadavre humain pétrifié que l'on dit avoir été trouvé en 1583 aux environs de la ville d'Aix en Provence: on peut en dire autant des hommes pétrifiés que l'on prétend avoir été trouvés dans une montagne de la Suiſſe; ces hommes, dit-on, faiſoient partie de l'équipage d'un vaiſſeau qui fut trouvé avec ſes agrêts au même endroit. Ces faits ſont auſſi fabuleux que la prétendue ville de Bidoblo en Afrique, dont on nous conte que tous les habitans ont été pétrifiés. Le merveilleux de cette hiſtoire diſparoîtra ſi l'on fait attention que ſouvent les voyageurs qui paſſent dans les endroits ſablonneux de l'Arabie & de la Lybie, ſont tout d'un coup enſevelis ſous des montagnes de ſable que le vent éleve; quelques ſiecles après on retrouve leurs cadavres durcis & deſſéchés, évenement qui a pu arriver aux habitans de la ville de Bidoblo.

Un grand nombre d'auteurs nous parlent d'oſſemens de quadrupedes pétrifiés; cependant en regardant la choſe de près, on trouvera que rien n'eſt moins decidé que leur exiſtance, & l'on verra que les oſſemens des quadrupedes que l'on rencontre en terre, ſont ou dans leur état naturel, ou ſimplement rongés & calcinés. *Voyez les articles* OSSEMENS FOSSILES, IVOIRE FOSSILE, *&c.* Cependant il peut ſe faire que ces os, par leur ſéjour dans la terre, aient acquis une dureté beaucoup plus grande qu'ils n'avoient auparavant, mais cela n'autoriſe point à les mettre au rang des *pétrifications*.

On a auſſi raiſon de ſe défier des prétendus oiſeaux pétrifiés avec leurs œufs, que l'on aſſure ſe trouver au pays de Heſſe, dans le Weſterwald, dans une montagne appellée *Vogelsberg*. On doit porter le même jugement des crapaux, des lézards, & même des ſerpens pétrifiés qui ſe ſont quelquefois trouvés en terre; quant aux ſerpens il y a lieu de ſoupçonner que des gens peu inſtruits auront pû être trompés par des cornes d'ammon, qui reſſemblent aſſez à un ſerpent entortillé.

La choſe eſt beaucoup plus certaine pour les animaux marins, & l'on eſt aſſuré qu'il s'en trouve de pétrifiés; près des villages de Mary & de Liſy, dans le voiſinage de Meaux, on trouve une grande quantité de crabes pétrifiés; on rencontre en pluſieurs autres endroits des dents & des palais de poiſſons pétrifiés, *&c.* au point de donner des étincelles lorſqu'on les frappe avec un briquet. Telles ſont les pierres que l'on nomme *crapaudines*, *gloſſopetres*, *&c. Voyez ces articles*. Les belemnites, les cornes d'ammon, les ourſins ou échinites, & un grand nombre de coquilles & de litophytes ſont ſouvent véritablement pétrifiés; on en voit qui ſont entierement changés en cailloux ou en agathe; d'autres ont ſervi de moule à la matiere lapidifique qui a été reçue dans l'intérieur de ces corps; mais ce ſeroit ſe tromper que de mettre tous les corps marins qui ſe trouvent dans le ſein de la terre au rang des *pétrifications*; quelques-uns de ces corps n'ont éprouvé aucune altération, d'autres ont été ſimplement rongés, ont perdu leur liaiſon, ce qui ne peut paſſer pour un changement en pierre; d'où l'on voit que l'on ne doit pas donner indiſtinctement le nom de *pétrification* à toutes les coquilles ou corps marins qui ſe trouvent enfouis dans les couches de la terre. *Voyez l'article* FOSSILE. Lorſqu'on veut parler avec exactitude, il ſeroit à propos de diſtinguer même les pierres qui ſont venues ſe mouler dans l'intérieur des coquilles ou des corps marins, des vraies *pétrifications*. En effet, on voit ſouvent des pierres ainſi formées ou moulées, qui ſont encore enveloppées de la coquille qui a ſervi de moule à la matiere lapidifique, la coquille elle-même n'a point été changée, elle eſt ſouvent dans ſon état naturel. Il ne faut point croire non plus que l'animal qui logeoit dans ces coquilles ait été converti en pierre, tout ce qu'on peut dire, c'eſt que le ſuc pierreux eſt venu occuper la place de l'animal.

Ce ſeroit encore ſe tromper que de prendre pour une vraie *pétrification* les incruſtations ou croûtes pierreuſes qui ſe forment à l'entour de quelques ſubſtances qui ont ſéjourné quelque tems au fond de certaines eaux; les molécules terreuſes contenues dans ces eaux ſe ſont dépoſées ſur les feuilles ou les plantes, & les ont couvertes d'un enduit qui s'eſt durci & changé en pierre, en conſervant la forme du corps ſur lequel ces molécules ſe ſont dépoſées, tandis que le corps lui-même s'eſt pourri & a diſparu. *Voyez* INCRUSTATION.

On ne doit pas non plus confondre avec les *pétrifications*, les empreintes des végétaux ou des poiſſons qui ſe trouvent ſur quelques pierres; la pierre qui porte ces empreintes, étant dans un état de molleſſe, a pris la figure du corps qu'elle enveloppoit, elle s'eſt durcie peu-à-peu, & le corps qui a fait l'empreinte a ſouvent entierement diſparu. *Voyez* PHYTOLITES & TYPOLITES.

Enfin on ne peut donner le nom de *pétrifications* aux pierres à qui des circonſtances fortuites ont fait prendre dans le ſein de la terre des formes biſarres, qui peuvent quelquefois avoir de la reſſemblance avec des corps étrangers au regne minéral. *Voyez l'article* JEUX DE LA NATURE.

Les vraies *pétrifications* ſont donc les ſubſtances, ſoit animales, ſoit végétales, qui ont été pénétrées & imbibées du ſuc pierreux, qui eſt venu remplacer les principes dont ces corps étoient originairement compoſés, ſans changer leur ſtructure & leur tiſſu,

Une infinité d'exemples nous prouvent que la terre renferme des *pétrifications* de cette eſpece, elles portent ſi diſtinctement la forme du corps animal ou végétal qu'elles étoient originairement, qu'il eſt impoſſible de s'y tromper; c'eſt ainſi que nous avons un grand nombre de bois pétrifiés. En Franche-Comté, près de Salins, on a trouvé une aſſez grande quantité de noix & de noiſettes entierement changées en pierre. On a trouvé auſſi des châtaignes, des pommes de pin, & d'autres fruits ſemblables véritablement pétrifiés; mais il faut convenir que l'on voit ſouvent dans les collections des curieux des pierres que l'on veut faire paſſer pour des *pétrifications*, & qui ne ſont réellement redevables de leur figure qu'à des effets du haſard.

Quelques naturaliſtes ont été très-curieux de ſavoir combien la nature employoit de tems à la *pétrification*, ils ont cru que cela pourroit faire connoître l'antiquité de notre globe. L'empereur François I. actuellement regnant, dont le goût pour l'hiſtoire naturelle eſt connu de tout le monde, fit tirer du Danube un pilotis qui avoit ſervi à un pont que Trajan a fait bâtir ſur ce fleuve en Servie. Ce pilotis étoit pétrifié tout autour à-peu-près d'un travers de doigt d'epaiſſeur. Il paroit que cette voie ſeroit très-peu ſure pour nous faire découvrir l'âge du monde, vû que certaines eaux ſont plus chargées que d'autres de molécules lapidifiques, certains terreins peuvent être plus propres que d'autres à la *pétrification*, & quelques ſubſtances peuvent être plus diſpoſées que d'autres à recevoir les ſucs pétrifians; nous en avons un exemple dans le lac d'Irlande, que l'on nomme *Lough-neagh*. Voyez *cet article*. (—)

PÉTRIN, ſ. m. (*Boulang.*) eſt une eſpece de coffre dans lequel on pétrit le pain. Il eſt fermé d'un couvercle qu'on appelle *tour*, parce qu'il ſert à tourner le pain, & qui eſt environné tout autour, excepté ſur le devant, d'une bordure de planche haute d'environ trois pouces, qui va toujours en rétréciſſant ſur les côtés juſqu'à la hauteur du devant. *Voyez la fig. Pl. du Boulanger.*

PÉTRINAL *ou* POITRINAL, ſ. m. (*Art. milit.*) étoit, ſelon Nicot, une eſpece d'arquebuſe plus courte que le mouſquet, mais de plus gros calibre, qui à cauſe de ſa peſanteur étoit attaché à un large baudrier pendant en écharpe de l'épaule, & couché ſur la poitrine de celui qui le portoit. On appelloit *poitrinatier* l'homme de guerre qui ſe ſervoit du *poitrinal* dans le combat. Il eſt fait mention de cette arme dans une relation du ſiége de Rouen par Henri IV. en 1592; il y a long-tems qu'elle n'eſt plus en uſage. (*Q*)

PETRINIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Croatie, ſur la riviere de Pétrinia, qui ſe jette dans le Kulpe: elle appartient à la maiſon d'Autriche, a été bâtie en 1592, & eſt à ſept lieues E. de Carleſtadt. *Long.* 34. 16. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

PETRINUM SINUESSANUM, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Horace, *l. I. epiſt. v. v.* 6. en fait mention. Il promet à Torquatus du vin qui croiſſoit entre Minturne & Sinueſſe, dans le lieu qu'il appelle *Petrinum Sinueſſanum*: c'étoit vraiſſemblablement une montagne qui commandoit la ville de Sinueſſe, & où il y a maintenant un bourg avec un petit fort, qu'on nomme *Rocca di monté Ragoné*, où l'on cueilloit autrefois un des meilleurs vins de l'Italie.

PÉTROCORES, LES, (*Géogr. anc.*) *Petrocorii*, peuples de la Gaule, dont Jules-Céſar fait mention parmi les Celtes, & qu'Auguſte comprit dans l'Aquitaine. Ils habitoient les pays que renferment les dioceſes de Périgueux & de Sarlat; car Sarlat a été tiré de l'ancien diocèſe de Périgueux; le nom moderne de ces peuples eſt corrompu de l'ancien: on les appelle préſentement *Périgourdins*; le pays ſe nomme *Périgord*, & leur capitale *Périgueux*.

PETROMANTALUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnoiſe. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de *Cæſaromagus* (Beauvais), *à Lutetia*. Il marque de *Petromantalum* à *Briva Iſaræ* (Pontoiſe), quatorze lieues gauloiſes; ainſi, ſelon M. l'abbé Belley, *Mém. des Inſcr. tom. XIX. in-4°.* c'eſt peut-être Magny. M. de Valois croit qu'il faut placer *Petromantalum* à Mante; mais on a de la peine à croire que la grande route de Beauvais à Paris eût deſcendu juſqu'à Mante, pour paſſer enſuite à *Briva Iſaræ* (Pontoiſe): cependant ſi les différentes diſtances de l'Itinéraire convenoient à Mante, l'opinion de M. de Valois ſeroit plus que probable. (*D. J.*)

PÉTRIR, (*Boulang.*) c'eſt mêler l'eau, le levain & la farine, & former à bras ou autrement la pâte à faire le pain. L'avantage principal de *pétrir* conſiſte à diſtribuer également l'air, l'eau & le levain dans tout le corps de la pâte, afin que la fermentation s'établiſſe par-tout, en même tems, & également dans la maſſe. En conſéquence plus le pain eſt *pétri*, meilleur il eſt, plus il y a d'yeux. Les yeux du pain ſont-ils formés par l'eau miſe en expanſion par l'action du feu, tandis que le pain cuit, ou par la dilatation de l'air enfermé dans la pâte, en le *pétriſſant*? c'eſt ce qui n'eſt pas encore déterminé. Il eſt sûr que le pain mal *pétri* eſt lourd, mal-ſain, & ſans yeux. Quant à ces bulles qu'on voit ſe former à la pâte tout en la *pétriſſant*, je me trompe fort, ou c'eſt l'effet d'un commencement de fermentation, dans lequel une portion d'air ſe ſépare, comme il arrive dans toute autre fermentation, dans un fluide même où l'on voit des bulles ſe former. Or ces bulles ſont, toutes choſes égales d'ailleurs, le phénomène même des yeux formés dans la pâte & pendant qu'on la *pétrit*, & quand elle cuit au four.

PETROBRUSIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui parurent en France vers l'an 1126, & qui prirent ce nom de leur chef *Pierre de Bruys*, provençal.

Un moine nommé *Henri* ſe mit auſſi à leur tête, ce qui leur fit donner le nom d'*Henriciens*. *Voyez* HENRICIENS.

Pierre le vénérable abbé de Cluny a fait un traité contre les *Petrobruſiens*, dans la préface duquel il réduit leurs erreurs à cinq chefs principaux. 1°. Ils nioient que le baptême fût néceſſaire ni même utile aux enfans avant l'âge de raiſon, parce que, diſoient-ils, c'eſt notre propre foi actuelle qui nous ſauve par le baptême. 2°. Qu'on ne devoit point bâtir d'égliſes, mais au contraire les détruire, les prieres étant ſelon eux auſſi bonnes dans une hôtellerie que dans un temple, & dans une étable que ſur un autel. 3°. Qu'il falloit bruler toutes les croix, parce que les chrétiens devoient avoir en horreur tous les inſtrumens de la paſſion de Jeſus-Chriſt leur chef. 4°. Que Jeſus-Chriſt n'eſt pas réellement préſent dans l'Euchariſtie. 5°. Que les ſacrifices, les aumônes & les prieres, ne ſervent de rien aux morts.

On les a auſſi accuſés de manichéiſme, & ce n'eſt pas à tort, car il eſt prouvé qu'ils admettoient deux principes comme les anciens manichéens, il l'eſt par Roger de Hoveden dans ſes annales d'Angleterre, qu'à l'exemple de ces hérétiques, les *Petrobruſiens* ne recevoient ni la loi de Moïſe, ni les prophetes ni les Pſeaumes, ni l'ancien Teſtament, & par Radulphe Ardens, auteur du xj. ſiecle, qui rapporte que les hérétiques d'Agenois ſe vantent de mener la vie des apôtres, diſent qu'ils ne mentent point & ne jurent point, condamnent l'uſage des viandes & du mariage, rejettent l'ancien Teſtament & une partie du nouveau, & ce qui eſt de plus terrible *admettent deux créateurs*, diſent que le ſacrement de l'autel n'eſt

que du pain tout pur, mépriſent le baptême & la reſurrection des morts; or ces hérétiques d'Agenois du XI^e n'étoient autres que les *Petrobruſiens* & les *Henriciens* dont la ſecte s'étoit répandue en Gaſcogne & dans les provinces voiſines, & c'étoient là ſans doute des Manichéens bien marqués, dit M. Roſnet, *Hiſt. des Variat. liv. XI. num. 42. pag. 146. tom. II.* C'eſt donc à tort que M. Chambers accuſe le P. Langlois d'avoir voulu par un faux zele noircir les *Petrobruſiens* d'une accuſation de manichéiſme; c'eſt contre les auteurs contemporains qu'il faudroit intenter cette accuſation; mais on ſait le motif qui porte les Proteſtans à écarter ce ſoupçon de manichéiſme des hérétiques qui dans le xj. ſiecle ont nié la préſence réelle, & l'on peut voir ce que M. Boſſuet a répondu à ce ſujet au miniſtre la Roque. *Hiſt. des Variat. tom. II. Liv. XI. n. c. xxx. & ſuiv. pag. 199. & ſuiv.*

PETRO-JOANNITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de quelques ſectaires aſſez obſcurs, ainſi nommés d'un certain *Pierre Jean* ou *Pierre fils de Jean*, qui parut dans le xij. ſiecle. Ses opinions ne furent connues qu'après ſa mort, & ſon cadavre fut déterré & brulé.

Ses erreurs ſe réduiſoient à dire que lui ſeul avoit la connoiſſance du vrai ſens dans lequel les apôtres avoient prêché l'évangile, que l'ame raiſonnable n'étoit point la forme du corps, qu'aucune grace ne nous eſt infuſe par le baptême, & que Jeſus-Chriſt étoit encore vivant ſur la croix lorſqu'on perça le côté avec une lance. *Prateol.*

PÉTROL, ſ. m. (*Hiſt. nat. des huiles minér.*) on diſoit auparavant *pétréol*; en italien *petroglio*, en anglois *petroly* ou *rock-oil*. Huile minérale, ſubtile, inflammable, d'une odeur forte de bitume, & de différente couleur.

Les hommes rapportent tout aſſez volontiers à leurs goûts, ou à leurs paſſions. Il y a peu de nos dames qui ignorent la cauſe à laquelle Rouſſeau attribue la mort de l'amoureux fils d'Alcmene, & peut-être penſent-elles comme ce poëte. Pour moi qui ne ſonge qu'à la nature du *pétrol*, & qui ſuis rempli des détails qu'en racontent divers auteurs; je m'imagine avec quelques-uns d'eux, que la robe fatale qu'on ſuppoſoit teinte du ſang de Neſſus, & que Déjanire envoya enſuite à Hercule, de même que celle que Médée envoya à Glaucé, cauſerent la mort du raviſſeur d'Iole, & de la fille de Créon, parce que ces deux robes avoient été trempées dans le *pétrol*, qu'on trouvoit aux environs de Babylone.

Ce *pétrol* ou ce naphte de Babylone, étoit d'une nature ſi ſubtile, qu'il s'enflammoit dès qu'on l'approchoit du feu, & l'on ne pouvoit l'éteindre qu'en étouffant ce feu avec de la boue, du vinaigre, de l'alun & de la glu: Alexandre en fit l'expérience ſur un jeune garçon, qu'on eut bien de la peine à ſauver. Ces faits qu'on lit dans l'hiſtoire, m'ont conduit à rechercher avec avidité les obſervations de nos meilleurs phyſiciens ſur ce bitume liquide.

Les noms du pétrol chez les anciens. Le nom de *naphte* que porte le *pétrol*, dérive du chaldéen *noph*, *découler*, parce qu'il découle & dégoute des rochers, tantôt plus liquide, & tantôt moins; le prophete Daniel *ch. iij v. 46.* dit que l'on alluma la fournaiſe où l'on devoit jetter Miſack, Sidrack & Abdenage, avec du naphte, de la poix & d'autres matieres combuſtibles; mais le naphte dont il s'agit ici, eſt le piſſaſphalte ou le bitume de Judée. De même, quand il eſt dit dans la genèſe, *ch. xj. v. 3*, que les murs de la tour de Babel étoient liés avec un mortier où il entroit beaucoup de naphte; ce mot déſigne du piſſaſphalte, eſpece de bitume qui mêlé avec le limon argilleux, fait un ciment pour joindre les pierres des murailles, lequel tient lieu de celui que l'on fait avec la chaux. C'eſt avec ce ciment que Vitruve penſe que les murs de Babylone ont été bâtis; cependant les Babyloniens nommoient proprement *naphte* une huile blanche, ou noire, qui découloit de quelques fontaines auprès de Babylone.

Les Grecs appelloient communément le naphte, πετρελαίον, c'eſt-à-dire *huile de pierre*; d'autres ſimplement *huile*, ou *huile par excellence*, & quelques-uns ἔλαιον Μηδείας, *huile de Médée*, ce qui juſtifie ma conjecture ſur la mort de Créuſe; les Latins diſoient *petroleum* par ſyncope, parce qu'elle découle des roches. Nicolas Myrepſe le nomme μύρον τῆς ἁγίας Βαρβάρας, *huile de ſainte Barbe*, d'autres, *huile de ſainte Catherine* & *huile ſainte*, quelques-uns enfin ναφθά, ἄσφαλτος, du verbe τὸ ἅπτεσθαι, qui ſignifie *être allumé*. Saint Ambroiſe tire l'origine du mot *naphte*, de ἁπτειν, *attacher, lier, joindre*, parce que le naphte, dit-il, colle, joint, unit; mais cela n'eſt vrai que du piſſaſphalte, & l'étymologie chaldéenne de naphte paroît la ſeule bonne.

Ses noms dans nos auteurs modernes. Nos naturaliſtes modernes nomment l'huile de pétrol, *naphta*, *naphta alba*, & *nigra*, Kempf. Amoen. 274. *petroleum, oleum petræ; bitumen liquidum oleo ſimile, quod innatat lacubus.* Kentm. 20.

Le pétrol eſt une huile naturelle. Outre ces huiles artificielles & végétales, c'eſt-à-dire tirées des plantes par expreſſion, il y en a de naturelles & de minérales, qui ſortent d'elles-mêmes des entrailles de la terre. On les appelle en général, *huiles de pétrol*, parce qu'elles ſortent de quelques fentes de pierres. Le *pétrol* eſt donc un bitume liquide qui ne differe que par ſa liquidité des bitumes ſolides, tels que l'aſphaltum ou le bitume de Judée, l'ambre; le jayet, *&c.* Il eſt de différentes couleurs, blanc, jaune, roux, verd, noirâtre, ſuivant les lieux qui le produiſent.

On en trouve aux Indes, en Aſie, en Perſe, &c. Il y a quelques pays chauds des Indes & de l'Aſie qui fourniſſent du *pétrol*. Dans l'île de Sumatra, on en recueille une eſpece très-célébre, fort eſtimée, & on l'appelle *miniar-tannah*, qui ſignifie *huile de terre*. L'on en tire une grande quantité de certaines ſources qui ſont près de Hit en Chaldée, ſelon Edriſſi. On en trouve auſſi dans les montagnes de Farganah dans la province de Tranſoxane, ſelon Ebu Hancal. Oléarius aſſure qu'il en a vû pluſieurs ſources auprès de Scamachie en Perſe, aujourd'hui Schirvan, ville renverſée de fond en comble par un horrible tremblement de terre.

Nous ne voyons point en Europe aucun des *pétrols* dont nous venons de parler, & nous ne connoiſſons que ceux de France & d'Italie. Ce dernier pays abonde en huile de *pétrol*, qui ſe trouve dans les duchés de Modene, de Parme & de Plaiſance.

On tire le *pétrol* en quantité de différents puits & de pluſieurs fontaines dans le duché de Modene, car tout le Modénois paroît rempli de cette huile bitumineuſe, mais ſur-tout elle abonde auprès du fort de Mont-Baranzon, dans un lieu appellé *il Fiumetto*. On creuſe des puits de 30 ou 40 braſſes de profondeur, juſqu'à ce qu'il paroiſſe une ſource d'eau mêlée avec de l'huile. Les puits que l'on creuſe au bas des collines, fourniſſent une grande quantité d'huile rouſſe; ceux que l'on creuſe au haut donnent une huile blanche, mais en moindre quantité. Il y a encore dans le même pays dans une vallée très-ſtérile du bailliage de Mont-feſtin, un grand rocher à douze milles de Modene; du côté du mont Apennin, près du mont Gibbius, d'où découle continuellement une fontaine d'eau, où nage le *pétrol*; elle eſt ſi abondante, que deux fois la ſemaine, on en retire environ ſix livres chaque fois.

On trouve auſſi du pétrol en France, mais groſſier,

Nous avons auſſi en France de *l'huile de pétrol* dans la Guyenne près du village de Gabian, qui n'eſt pas éloigné de Beziers, il découle des fentes de certains rochers, une huile noirâtre, mêlée avec de l'eau, que l'on recueille avec ſoin. On appelle cette huile de pétrol, *huile noire de Gabian*. On la vend ordinairement pour l'*huile de pétrol noire d'Italie*, quoiqu'il s'en faille bien qu'elle approche de ſes qualités. Elle eſt d'une conſiſtence moyenne, d'une odeur forte & puante, d'une couleur noire; elle ſe contrefait avec de l'huile de térébenthine qu'on colore avec de la poix noire. Elle étoit autrefois aſſez eſtimée, & faiſoit une partie du revenu de M. l'evêque de Beziers, à qui la roche appartient, & qui la faiſoit recueillir, mais à préſent il ne s'en fait plus de commerce.

On parle encore d'une fontaine de cette huile, près de Clermont en Auvergne, dans un lieu qu'on appelle le *puits de Pége*, mais on n'en peut tirer aucun parti. Elle eſt noire, épaiſſe, de mauvaiſe odeur.

Examen du pétrol de Modene. Le ſeul *pétrol* recherché eſt celui d'Italie, & ſur-tout du duché de Modene qui eſt conſtamment le meilleur; c'eſt même un bonheur aſſez ſingulier d'en poſſéder qui ſoit hors de tout ſoupçon d'avoir été falſifié, car les drogues rares & peu connues le ſont preſque toujours. M. Boulduc profita de ce bonheur-là en 1715, pour faire des obſervations qui appartinſſent ſûrement aux vrais *pétrols*, & il a donné ces obſervations dans l'hiſtoire de l'académie des Sciences de la même année.

Il s'agit dans les obſervations de M. Boulduc, du *pétrol* qu'on trouve près du mont Gibbius. Ce fut un médecin de Ferrare nommé *François Arioſte*, qui le découvrit en 1640. On a ménagé dans le lieu avec beaucoup de dépenſes, & même de périls, différens canaux, d'où coulent dans de petits réſervoirs ou baſſins, trois différentes ſortes de *pétrol*.

Le premier eſt preſque auſſi blanc, auſſi clair & auſſi fluide que de l'eau, d'une odeur très-vive, très-pénétrante, & pas déſagréable; c'eſt le plus parfait. Le ſecond eſt d'un jaune clair, moins fluide que le blanc, & d'une odeur moins pénétrante. Le troiſieme eſt d'un rouge noirâtre d'une conſiſtence plus parfaite, & d'une odeur de bitume un peu déſagréable.

Les Italiens n'envoyent guéres le premier hors de chez eux; on ſeroit encore trop heureux qu'ils donnaſſent le ſecond pur, mais ſouvent en le mêlant en petite quantité avec le troiſieme, & en y ajoutant quelque huile ſubtile, comme celle de térébenthine, ils donnent le tout pour le premier. L'odeur de ces *petrols* eſt ſi forte & ſi pénétrante, qu'on dit qu'on s'en apperçoit à un quart de mille de la ſource. Quoiqu'il en ſoit, M. Boulduc a fait ſur le *pétrol* de la premiere eſpece ou blanc, les obſervations ſuivantes.

Il s'allume à une bougie dont il ne touche point la flamme, & quand il eſt échauffé dans un vaiſſeau, il attire la flamme de la bougie, quoiqu'élevée de pluſieurs piés au-deſſus du vaiſſeau, & enſuite ſe conſume entierement, c'eſt-à-dire qu'une vapeur ſubtile, qui s'éleve de ce bitume liquide, va juſqu'à la flamme de la bougie, y prend feu, & que le feu qui ſe communique à toute la ſphere de vapeur, gagne juſqu'au *pétrol* du vaiſſeau.

Il brûle dans l'eau, & vraiſemblablement, c'étoit-là une des matieres du feu grégeois.

Il ſurnage toutes les liqueurs, & même l'eſprit de vin rectifié, qui eſt plus peſant de $\frac{1}{7}$.

Il ſe mêle parfaitement avec les huiles eſſentielles de thim, de lavande, de térébenthine, quoiqu'il ſoit minéral, & que ces huiles ſoient végétales. Mais peut-être auſſi le minéral & le végétal ne different-ils pas en cette matiere, car les huiles végétales ont été auparavant minérales, puiſque les plantes les ont tirées de la terrre.

Le *pétrol* fortement agité, fait beaucoup de bulles, mais il ſe remet en ſon état naturel plus promptement que toute autre liqueur. Cela vient de ce que l'air diſtribué dans toute la ſubſiſtance du *pétrol*, y eſt diſtribué d'une certaine maniere unique & néceſſaire, & que les parties de la liqueur n'en peuvent naturellement ſouffrir une autre; en effet, les parties d'une huile ont une certaine union, certains engagemens de leurs filets, ou petits rameaux les uns avec les autres, ce qui oblige l'air qu'elles renferment, à s'y conformer.

Le *pétrol* eſt d'une extenſion ſurprenante: ſur l'eau, une goutte s'étend plus d'une toiſe, & en cet état elle donne des couleurs, c'eſt-à-dire que ſes petits filets deviennent des priſmes.

La plus forte gelée n'y fait aucune impreſſion.

Le papier enduit de *pétrol* ne devient tranſparent que pour quelques momens; il ceſſe de l'être dès qu'il a été ſéché à l'air.

M. Homberg a fait voir qu'il y a des huiles qui s'enflamment par le mélange d'un eſprit acide bien déflegmé. On auroit pû attendre le même effet du *pétrol*, mais il n'arrive point; ſeulement les eſprits acides s'y mêlent parfaitement, & le rendent d'une conſiſtence très-épaiſſe; ces huiles qui s'enflamment ſont des huiles eſſentielles de plantes aromatiques des Indes, & il n'eſt pas ſurprenant que le *pétrol* n'en ait pas les conditions.

Il ſe mêle & s'unit difficilement avec l'eſprit-de-vin, parce que peut-être ſa conſiſtence eſt trop graſſe.

L'eſprit-de-vin rectifié, qui eſt le grand diſſolvant des ſoufres & des huiles, ne tire rien du *pétrol*, même après une longue digeſtion.

Par la diſtillation M. Geoffroy l'aîné en a retiré une liqueur huileuſe, qui eſt un peu plus tranſparente, mais qui perd beaucoup de ſon odeur & de ſa ſubtilité naturelle; lorſqu'on l'allume, elle donne une lueur moins obſcure, mais plus languiſſante. Au fond de l'alembic il trouva ſeulement un peu de marc jaune.

De même M. Boulduc n'a pu tirer du *pétrol* par la diſtillation, ſoit au bain de vapeur, ſoit au bain de ſable, aucun flegme, ni aucun eſprit ſalin. Tout ce qui eſt monté étoit de l'huile ſeulement; il eſt reſté au fond de la cornue une très-petite quantité d'une matiere un peu épaiſſe & un peu brune; d'où il réſulte que le *pétrol* ne ſe perfectionne point par la diſtillation.

On ne peut donc mieux faire, quand on uſera de *pétrol* en médecine, que de le laiſſer tel qu'il eſt; c'eſt un remede tout préparé par la nature, comme pluſieurs autres, dont nous avons parlé, & où l'art n'a point lieu d'exercer ſon inquiétude.

Examen du pétrol de Plaiſance. Le *pétrol* de Plaiſance eſt d'une même nature que celui de Modène, c'eſt pourquoi je n'en dirai qu'un mot. On le tire en abondance du mont Ciaro, ſitué environ à 12 lieues italiennes de Plaiſance. Voici comme on s'y prend.

Il y a dans cette montagne des ardoiſes griſes, couchées preſque horiſontalement, mêlées d'argile, & d'une eſpece de ſélénite qui paroît d'une nature calcaire. On perce perpendiculairement ces ardoiſes juſqu'à ce qu'on trouve l'eau, & alors le *pétrol* qui étoit contenu entre les couches des ardoiſes & dans leurs fentes ſuinte, & tombe ſur l'eau de ces puits qu'on a creuſés. Quand il s'y en eſt aſſez amaſſé, comme au bout de huit jours, on le va prendre avec des baſſins de cuivre jaune. Il eſt mêlé avec de l'eau, mais on penſe aiſément qu'il eſt facile de l'en ſéparer. Ce *pétrol* du mont Ciaro eſt clair, blanc, extrêmement inflammable,

inflammable. Il ſe conſerve fort bien ſur l'eau dans ces puits, dont nous venons de parler, au lieu que dans des vaiſſeaux bouchés, il ronge les bouchons dont on ſe ſert ordinairement, il s'évapore en grande partie.

Origine du pétrol. Il nous manque encore beaucoup d'obſervations ſur le *pétrol*, ſur ſa nature & ſur ſon origine; cependant on peut conjecturer avec aſſez de vraiſſemblance, qu'il eſt l'ouvrage des feux ſouterreins qui élevent ou ſubliment les parties les plus ſubtiles de certaines matieres bitumineuſes qui ſe rencontrent dans des terroirs particuliers. Ces parties ſe condenſent en liqueur par le froid des voûtes des rochers où elles s'amaſſent, & coulent par les fentes ou les ouvertures que la diſpoſition du terrein leur fournit.

Examen du prétendu pétrol d'Angleterre. Quelques anglois ont mis au rang des *pétrols* une ſubſtance bitumineuſe qu'on tire dans leur pays par art, d'une pierre noirâtre qui ſe trouve dans les mines de charbon. Voici ce que c'eſt.

A Broſely, Bentley, Pitchfort & autres lieux voiſins dans la Shropshire, on trouve ſur la plûpart des mines de charbon, une couche aſſez épaiſſe d'un rocher, ou pierre noirâtre, laquelle eſt poreuſe, & contient une grande quantité de matiere bitumineuſe.

On tranſporte cette pierre dans l'attelier où on la moud avec des moulins à cheval, ſemblables à ceux dont on ſe ſert pour briſer les cailloux dont on fait le verre. On jette cette poudre dans de grands chaudrons pleins d'eau, & on l'y fait bouillir, de façon que la matiere bitumineuſe ſe ſépare du gravier, ce dernier ſe précipitant au fond, & l'autre nageant ſur la ſurface de l'eau.

Cette ſubſtance bitumineuſe étant recueillie & évaporée, acquiert la conſiſtance de la poix; & à l'aide de l'huile diſtillée de la même pierre, que l'on mêle avec elle, elle devient auſſi liquide que le goudron. On n'en tire d'autre utilité que pour le radoub des vaiſſeaux; & comme elle n'éclate point, & qu'elle ſe conſerve noire & molle, elle peut être propre à empêcher les vers de s'y mettre.

On tire de ſemblable *pétrol* par la diſtillation de certaines terres & pierres bitumineuſes que l'on rencontre en Allemagne & en France.

Choix à faire dans les divers pétrols d'Italie. Il réſulte de tout ce que nous avons dit juſqu'ici, que l'huile de *pétrol* d'Italie eſt la ſeule bonne. On eſtime le *pétrol* qui eſt récent, clair, léger, très-inflammable, d'une odeur forte & pénétrante, approchant de celle du ſoufre. On ne peut le contrefaire, & il ne ſouffre aucun mélange. Ceux qui en font commerce doivent uſer de grandes précautions contre le feu, parce qu'il s'enflamme du moins auſſi aiſément que la poudre à canon.

Le *pétrol* jaune eſt le plus eſtimé après le blanc, enſuite vient le roux, enſuite le verd; le noirâtre eſt regardé comme trop groſſier, c'eſt le moindre de tous.

Uſage qu'on tire des pétrols. On a coutume de ſe ſervir en quelques endroits d'Italie des *pétrols* groſſiers pour s'éclairer à la place d'huile; il s'en emploie auſſi une aſſez grande quantité par les maréchaux & par ceux qui font des feux d'artifice. Les Perſans, au rapport de Kempfer, ne tirent à-préſent d'autre uſage de leur *pétrol* que pour délayer leurs vernis.

Dioſcoride faiſoit grand cas du naphte de Babylone dans pluſieurs maladies. Il lui attribue un grand nombre de vertus médicinales très-importantes, qui néanmoins ne nous intéreſſent point, puiſque nous ne connoiſſons plus ce *pétrol*. D'ailleurs, on ne peut guere être prévenu en faveur du jugement de Dioſcoride, quand on voit qu'il vante le naphte de Babylone pour l'appliquer ſur les yeux afin d'en diſſiper les fluxions & les taies.

Les Italiens ſont mieux fondés à regarder leurs *pétrols* comme un remede fort pénétrant, inciſif, balſamique, propre dans quelques maladies chroniques, & plus encore employé extérieurement, pour fortifier les nerfs des parties affoiblies, donner du jeu & du reſſort aux fibres relâchées. Dans ce dernier cas, l'on peut avec ſuccès lui ſubſtituer en Languedoc, le *pétrol* de Gabian.

Je ſai tous les éloges que Koenig, Ettmuller, Schroeder, Boecler & quelques autres auteurs allemans donnent à l'huile de *pétrol*: je ſai combien ils la vantent dans la ſuppreſſion des regles, l'affection hyſtérique, la fievre quarte, le mal de dents, les vers, les douleurs néphrétiques, *&c.* Mais que de telles ordonnances reſſemblent bien à celles des bonnes femmes, ou des gens du monde qui parlent médecine ſans y rien entendre, puiſque toutes ces maladies provenant de différentes cauſes, demandent néceſſairement des remedes diverſifiés, & oppoſés aux cauſes du mal! Dans les cas mêmes où l'huile de *pétrol* pourroit convenir, on a de beaucoup meilleurs remedes à employer. De plus, il faut avouer que ſi l'on devoit compter ſur quelques obſervations véritables des vertus du *pétrol*, ce ne pourroit être qu'en conſéquence d'expériences répétées par d'habiles médecins ſur les habitans des pays qui produit ce bitume liquide; je veux dire dans le duché de Modene, ou de Plaiſance. Par-tout ailleurs on ne peut guere preſcrire l'huile du *pétrol* avec confiance par rapport à ſes effets. Cette huile perd toute ſa vertu ſubtile par le tranſport. Nos apothicaires & nos droguiſtes les plus curieux n'en ont jamais de pure, parce qu'on la leur envoie falſifiée ſur les lieux même. Je ne parle pas des autres falſifications qu'y font les détailleurs.

Concluons qu'il faut preſque nous paſſer ſans regret de l'huile de *pétrol* pour la Médecine, nous réduire à ſes uſages pour quelques arts, & à la conſidération ſpéculative de ſon origine, & des qualités particulieres qui la diſtinguent de toutes les huiles végétales & artificielles.

Auteurs ſur le pétrol. Voſſius a écrit une ſavante diſſertation ſur le naphte ancien & moderne; mais c'eſt Jacobus Oligerus qui a le premier publié en 1690, à Copenhague, la brochure du médecin François Arioſte ſur le *pétrol* de Modène, *de oleo montis Zibiſiti, ſeu* petrolo *agri Matinenſis*; Ramazzini l'a redonnée plus correcte & plus étendue. Elle eſt dans le recueil de ſes œuvres. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PETRO-PHARYNGIEN, ſ. m. *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles du pharynx. Ils viennent de la partie inférieure de l'extrémité de l'apophyſe pierreuſe de l'os des tempes.

PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux muſcles de la luette. *Voyez* SALPINGO-STAPHYLIN.

PETROSILEX, (*Hiſt. nat. Lithologie.*) nom générique que M. Wallerius donne à une pierre de la nature du jaſpe ou du caillou, ſans cependant avoir tout-à-fait ſa dureté, & ſans faire feu auſſi vivement que lui lorſqu'on le frappe avec le caillou; on le trouve par lits & par couches ſuivies: pour le vitrifier il faut un feu très-violent. C'eſt une roche *ſilicée*, ou de la nature du caillou, mais qui n'eſt point en morceaux ou en maſſes détachées comme lui, le jaſpe en eſt une variété. *Voyez la Minéralogie de* Walerius, *tome I. pag. 176.*

PETTALORINCHYTES *ou* PETTALORUNCHYTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) fanatiques qui mettoient leur ſecond doigt dans leur nez en priant, prétendant par ce geſte ſymbolique ſe conſtituer les juges du monde. Leur nom vient de *peptales*, pieu, & *runchos*, nez.

PETTEIA, ſ. f. *dans la Muſique ancienne*, eſt un terme grec, auquel je n'en vois point de correſpondant dans notre langue.

La mélopée, c'eſt-à-dire l'art d'arranger les ſons de maniere à faire mélodie, ſe diviſe en trois parties, que les Grecs appellent *lepſis*, *mixis* & *chreſes* : les latins *ſumptio*, *mixtio* & *uſus* ; & les Italiens *preſa*, *meſcolamento* & *uſo* : cette derniere eſt auſſi appellée par les Grecs μέλοποια.

La *petteia* eſt donc, ſelon Ariſtide, Quintilien, l'art de faire un juſte diſcernement de toutes les manieres d'arranger & de combiner les ſons entr'eux, en ſorte qu'ils puiſſent produire leur effet, c'eſt-à-dire qu'ils puiſſent exciter les différentes paſſions que l'on ſe propoſe de mettre en mouvement. Ainſi, par exemple, elle enſeigne de quels ſons on doit faire ou ne pas faire uſage, combien de fois on en peut répéter quelques-uns ; ceux par où l'on doit commencer, ceux par où l'on doit finir.

C'eſt la *petteia* qui conſtitue les modes de muſique ; elle détermine au choix de telle ou telle paſſion, de tel ou tel mouvement de l'ame propre à la réveiller dans telle ou telle occaſion ; c'eſt pourquoi la *petteia* eſt en muſique ce que les mœurs ſont en poéſie. *Voyez* MŒURS.

On ne voit pas ce qui a déterminé les Grecs à lui donner ce nom, à moins qu'ils ne l'aient pris de πεττεία, leur jeu d'échecs, la *petteia* de muſique étant une ſorte de combinaiſon & d'arrangement de ſons, de même que le jeu d'échecs eſt un arrangement de pieces appellées πεττοί, *calculi*, des échecs. (*S*)

PETTINA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne en Ruſie à un impôt extraordinaire, par lequel dans des néceſſités preſſantes, les ſujets de cet état deſpotique ſont forcés à payer le cinquieme de leurs biens.

PETTAW, (*Géogr. mod.*) ou *Pettau*, petite ville d'Allemagne au cercle d'Autriche, dans le duché de Stirie. Cette ville eſt ancienne, & ſubſiſtoit du tems des Romains, qui l'ont connue ſous le nom de *Petovio*, diverſement ortographiée. On en peut voir les antiquités dans l'ouvrage latin de Lazius, de la république romaine. *Pettaw* eſt à la frontiere de la baſſe-Stirie, à 4 milles au-deſſous de Rackerspurg, ſur la Drave, qui étoit anciennement la borne des Romains, à 43 lieues S. de Vienne, 14 N. E. de Cilley. *Long.* 34. 4. *lat.* 46. 40. (*D. J.*)

PETUARIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* la donne au peuple Pariſi. Quelques-uns veulent que c'eſt préſentement Peterborn, & d'autres diſent *Beverley*.

PETULA, (*Géog. anc.*) village d'Italie dans le territoire & au voiſinage de Mantoue. C'eſt un village bien remarquable, puiſqu'il occupe la place de l'ancien village d'Andés, où naquit Virgile, ſous le conſulat du grand Pompée, & de M. Licinius Craſſus, le 15 Octobre de l'an 683 de la fondation de Rome. Il mourut à Brindes le 22 Septembre 734. *Voyez*, dans le ſupplément de cet ouvrage, ANDEZ & BRUNDUSIUM.

Dans tous les lieux qui nous retraceront la mémoire de Virgile, nous ne nous laſſerons point d'en parler, parce que nous l'aimons pour la beauté de ſon caractere, comme nous l'admirons pour l'excellence de ſa muſe. Une penſée heureuſe dans les écrits de ſes rivaux, lui plaiſoit autant que s'il l'avoit inventée lui-même. Telle étoit la généroſité de ſon cœur, qu'il n'étoit pas piqué qu'un autre s'appropriât la gloire de ſon travail. Sa modeſtie lui valut le beau ſurnom qu'il portoit. Enfin il effaçoit tous les poëtes de ſon tems, & tous ne pouvoient s'empêcher de le chérir. On ſait avec quel art il inféra dans l'Enéide l'éloge du fils d'Octavie, & nous n'oublierons pas cette particularité, en parlant du *théâtre* de Marcellus. (*D. J.*)

PETULANT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un homme incommode par l'agitation continuelle où il eſt, le mouvement qu'il ſe donne, & le trouble où il tient les autres.

PÉTUNTSE *ou* PETUNSE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Min. & Arts.*) c'eſt le nom que les Chinois donnent à une pierre, qui, pulvériſée & mêlée avec une terre qu'ils appellent *kaolin*, fait une véritable porcelaine. *Voyez* PORCELAINE.

Le *pétuntſe* eſt une pierre dure & opaque, d'un gris clair, tirant un peu ſur le jaunâtre ou ſur la couleur de chamoi : il y en a auſſi qui eſt un peu verdâtre. Il ſe trouve par couches dans le ſein de la terre, & eſt aſſez ſouvent chargé de dendrites ou de figures ſemblables à des arbriſſeaux ou à des buiſſons. Cette pierre fait feu lorſqu'on la frappe avec le briquet, mais elle ne donne que peu d'étincelles, & elles ſont aſſez foibles.

Le célebre M. de Reaumur a cru que le *petuntſe* étoit une eſpece de caillou, & que c'etoit comme pierre vitrifiable, qu'il ſe trouvoit propre à entrer dans la compoſition de la porcelaine, qu'il regardoit comme une eſpece de vitrification ; mais la deſcription qu'on vient de donner de cette pierre, ſuffit pour faire voir qu'elle differe du caillou. D'ailleurs la propriété qu'elle a de donner du corps à la compoſition de la porcelaine, & de ſe durcir au feu, caractériſe une pierre argilleuſe.

Les Chinois après avoir réduit le *petuntſe* en une poudre fine, lui donnent la forme d'une brique, afin de s'en ſervir pour faire la porcelaine. *Voyez* cet article.

Comme depuis pluſieurs années on a cherché les moyens de perfectionner les porcelaines qui ſe font en Europe, on a tâché de ſe procurer les matieres employées par les Chinois. Dans cette vue, feu M. le duc d'Orléans qui s'occupoit dans ſa retraite, d'expériences utiles à la ſociété, fit venir de la Chine du *petuntſe* & du *kaolin*. Après en avoir reçu des échantillons ſuffiſans, ce prince n'eut rien plus à cœur, que de faire examiner ſi ces ſubſtances ne ſe trouvoient point en France. Ses ſoins ont été aſſez infructueux, & de ſon vivant on n'a pas pu trouver de pierre qui reſſemblât en tout point au *pétuntſe* des Chinois ; mais depuis on a trouvé que cette matiere étoit très-abondante dans quelques provinces du royaume. Quant au kaolin, on en avoit déja trouvé depuis aſſez long-tems ; ainſi il ne nous manque plus rien pour faire de la porcelaine, qui ait toutes les qualités de celle de la Chine, & qui ne ſoit point une vitrification, comme ſont toutes les porcelaines de Saxe, de Chelſea, de Chantilly, *&c.* En un mot, comme toutes celles qui ont éte faites en Europe juſqu'à préſent. *Voyez l'article* PORCELAINE.

On croit devoir avertir qu'il ſe trouve fort communément une eſpece de pierre à chaux, dure, compacte, d'un grain fin & un peu luiſante, qui au coup d'œil extérieur, reſſemble beaucoup au *pétuntſe* dont nous parlons ; mais on découvrira bientôt qu'elle en differe, vu qu'elle ne donne point d'étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier, & qu'elle ſe diſſout avec efferveſcence dans les acides, ce qui caractériſe une pierre calcaire, tandis que ces acides n'agiſſent en aucune maniere ſur le vrai *pétuntſe*.

On trouve dans les mémoires de l'académie royale des Sciences de Suede, *année 1763*, une diſſertation de M. Henri Théod. Scheffer, dans laquelle il prend pour le *pétuntſe* des Chinois, une pierre feuilletée, luiſante, demi-tranſparente, d'une couleur verdâtre & fort peſante, qui lui avoit été donnée comme venant de la Chine. Il conclud d'après les expériences qu'il a faites ſur cette pierre, qu'elle eſt de la nature du gypſe ; mais la deſcription que nous avons donnée du *pétuntſe*, ſuffit pour faire voir que ce ſentiment n'eſt point fondé. (—)

PETUSIA, (*Géog. anc.*) lieu dont parle Martial, *liv. IV. épigr. lv.* dans ces vers :

Turgentiſque lacus Petuſiæque,
Et parvæ vada pura Vetoniſſæ.

Je ne ſais point ce que c'étoit que ces deux endroits qu'il appelle *Petuſia* & *Vetoniſſa*. Ils ne ſe trouvent cités ni l'un ni l'autre dans aucun auteur. (*D. J.*)

PETZORA, (*Géog. mod.*) province du nord de la Moſcovie, le long de la mer glaciale, vers le levant & le ſeptentrion. Elle eſt remplie de hautes montagnes, & il y fait ſi froid, que les rivieres n'y dégelent qu'au mois de Mai, & recommencent à geler au mois d'Août. La riviere de *Petzora*, qui donne le nom à cette province, entre dans la mer par ſix embouchures, auprès du détroit de Weigatz. Les montagnes qui couvrent ſes deux rives, & qui nourriſſent de belles zibelines, ſont peut-être les monts Riphées & Hyperboréens des anciens.

PÉVAS, LES, (*Géog. mod.*) peuple de l'Amérique méridionale, avec une bourgade de même nom, ſur le bord ſeptentrional de la riviere des Amazones, au-deſſous de l'embouchure du Napo. C'eſt la derniere des miſſions Eſpagnoles ſur le bord de l'Amazone. (*D. J.*)

PEUCÉDANE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences preſque plates, d'une figure ovale, legérement ſtriées & frangées. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont aîlées, étroites, faites comme celles du chien-dent, & diviſées en trois parties. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PUCÉDANE, (*Botan.*) Tournefort compte quatre eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune eſt le *peucédane* d'Allemagne, *peucedanum germanicum I. R. H. 318*; en anglois, *the german hogs fennel*, & en françois vulgaire, *queue de pourceau d'Allemagne.*

Sa racine eſt groſſe, longue, chevelue, noire en dedans, pleine de ſuc, rendant par inciſions une liqueur jaune & d'une odeur virulente de poix. Elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, creuſe, cannelée, rameuſe. Ses feuilles ſont plus grandes que celles du fenouil, laciniées, étroites, plates, reſſemblantes aux feuilles de chien-dent. Les ſommets de la tige & des branches portent des ombelles ou paraſols amples, garnis de petites fleurs jaunes, à cinq pétales diſpoſés en roſe. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, preſqu'ovales, plus longues que larges, rayées ſur le dos, bordées d'un feuillet membraneux, d'un goût âcre & un peu amer.

Cette plante croît aux lieux ombrageux, maritimes, ſur les montagnes & dans les prés. Elle fleurit en Juillet & Août. Sa graine mûrit en automne, & c'eſt alors qu'on la ramaſſe.

Sa racine eſt très-vivace, difficile à arracher, & elle exhale une odeur forte & ſulphureuſe. Elle paſſe en Médecine pour être inciſive, atténuante, & convenable dans les maladies des poulmons ſurchargés d'humeurs viſqueuſes. On la recommande auſſi dans les obſtructions des viſceres. (*D. J.*)

PEUCELAITIS *ou* PEUCELAOTIS, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde, qu'Arrien, *liv. IV. chap. xxij.* place entre les fleuves Cophenes & Indus. Elle tiroit ſon nom de celui de ſa capitale. Strabon, *liv. XV.* & Pline, *liv. VI.* ont connu cette capitale; mais le premier écrit *Peucolætis*, & le ſecond *Peucolais*. (*D. J.*)

PEUCELLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Phrygie. Pauſanias, *liv. X. ch. xxxij.* dit que les peuples qui habitoient ſur ſes bords, deſcendoient des Azanes, peuples de l'Arcadie, & qu'il y avoit chez eux une caverne, où étoit un temple conſacré à la déeſſe Cybele.

PEUCETII, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie appellé auſſi *Pediculi* par les Latins, & *Daunii* par les Grecs. Ils habitoient au nord du golfe de Tarente, c'eſt-à-dire, une partie de la terre d'Otrante, & la terre de Bari. Il ne faut pas les confondre avec les *Peucetiæ*, peuple de la Liburnie, ſelon Callimaque, cité par Pline, *liv. III. ch. xxj.* qui dit que leur pays étoit de ſon tems, compris ſous l'Illyrie. (*D. J.*)

PEUCITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre chargée d'une empreinte ſemblable aux feuilles d'un pin.

PEVETTI, (*Botan. exot.*) arbre baccifere du Malabare, caractériſé par P. Alpin. *arbor baccifera indica, floribus ad foliorum exortis, fructu ſulcato decapyreno, ſolanum ſomniferum antiquorum exhibente.* (*D. J.*)

PÉVIGUÉ, ſ. m. *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux. Les pêcheurs de la baie d'Arcaſſon comprennent ſous ce nom toutes les pêches qu'ils font en mer. Ils déſignent par le nom de pêche à la *petite mer*, celles qu'ils font dans le baſſin d'Arcaſſon.

PEUILLES, (*à la Monnoie.*) Après la délivrance de chaque brere, les juges-gardes prennent un certain nombre de pieces qu'ils font eſſayer pour conſtater le titre de la fonte. Ces eſpeces ainſi eſſayées prennent le nom de *peuilles:* on les envoie au receveur des boîtes, qui les garde juſqu'au jugement du travail que prononce la cour des monnoies; enſuite on les remet au directeur.

Il y a quatre différens eſſais pour chaque fonte. Le premier ſe fait lorſque la matiere eſt en bain, pour ſavoir ſi elle eſt au titre preſcrit, & pour en aſſurer le directeur. Le ſecond, pour la ſûreté des juges-gardes qui font la délivrance: c'eſt de cet eſſai que proviennent les *peuilles*. Le troiſieme eſt fait par la cour des monnoies ſur ces mêmes *peuilles*, & auſſi ſur quelques pieces priſes au haſard, pour éclairer la conduite des officiers, & voir ſi les directeurs, contrôleurs & juges-gardes, ne ſont point d'intelligence pour délivrer des eſpeces au-deſſous du titre, & enfin conſtater les *peuilles* de titre.

PEULE, LA, (*Géog. mod.*) *ou* la PUELE, en latin *Pabula;* petit canton de France, dans la Flandre: c'eſt un des cinq quartiers qui compoſent la châtellenie de Lille. Il s'étend entre la Deule & l'Eſcaut. L'abbaye de Chiſoin en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

PEUPLADE, ſ. f. (*Gramm.*) colonie d'étrangers qui viennent chercher des habitations dans une contrée.

PEUPLADE, (*Péche.*) On ſe ſert de ce terme pour parler du frai, de l'alvin, & enfin de tous les petits poiſſons que l'on met dans un étang pour le rempoiſſonner.

PEUPLE, LE, ſ. m. (*Gouvern. politiq.*) nom collectif difficile à définir, parce qu'on s'en forme des idées différentes dans les divers lieux, dans les divers tems, & ſelon la nature des gouvernemens.

Les Grecs & les Romains qui ſe connoiſſoient en hommes, faiſoient un grand cas du *peuple*. Chez eux, le *peuple* donnoit ſa voix dans les élections des premiers magiſtrats, des généraux, & les decrets des proſcriptions ou des triomphes, dans les réglemens des impôts, dans les déciſions de la paix ou de la guerre, en un mot, dans toutes les affaires qui concernoient les grands intérêts de la patrie. Ce même *peuple* entroit à milliers dans les vaſtes théâtres de Rome & d'Athènes, dont les nôtres ne ſont que des images maigres, & on le croyoit capable d'applaudir ou de ſiffler Sophocle, Eurypide, Plaute & Térence. Si nous jettons les yeux ſur quelques gouvernemens modernes, nous verrons qu'en Angleterre le

peuple élit ſes repréſentans dans la chambre des communes, & que la Suede compte l'ordre des payſans dans les aſſemblées nationales.

Autrefois en France, le *peuple* étoit regardé comme la partie la plus utile, la plus précieuſe, & par conſéquent la plus reſpectable de la nation. Alors on croyoit que le *peuple* pouvoit occuper une place dans les états-généraux; & les parlemens du royaume ne faiſoient qu'une raiſon de celle du *peuple* & de la leur. Les idées ont changé, & même la claſſe des hommes faits pour compoſer le *peuple*, ſe retrécit tous les jours davantage. Autrefois le *peuple* étoit l'état général de la nation, ſimplement oppoſé à celui des grands & des nobles. Il renfermoit les Laboureurs, les ouvriers, les artiſans, les Négocians, les Financiers, les gens de Lettres, & les gens de Lois. Mais un homme de beaucoup d'eſprit, qui a publié il y a près de vingt ans une diſſertation ſur *la nature du peuple*, penſe que ce corps de la nation, ſe borne actuellement aux ouvriers & aux Laboureurs. Rapportons ſes propres réflexions ſur cette matiere, d'autant mieux qu'elles ſont pleines d'images & de tableaux qui ſervent à prouver ſon ſyſtème.

Les gens de Lois, dit-il, ſe ſont tirés de la claſſe du *peuple*, en s'ennobliſſant ſans le ſecours de l'épée: les gens de Lettres, à l'exemple d'Horace, ont regardé le *peuple* comme profane. Il ne ſeroit pas honnête d'appeller *peuple* ceux qui cultivent les beaux Arts, ni même de laiſſer dans la claſſe du *peuple* cette eſpece d'artiſans, diſons mieux, d'artiſtes maniérés qui travaillent le luxe; des mains qui peignent *divinement* une voiture, qui montent un diamant au *parfait*, qui ajuſtent une mode *ſupérieurement*, de telles mains ne reſſemblent point aux mains du *peuple*. Gardons-nous auſſi de mêler les Négocians avec le *peuple*, depuis qu'on peut acquérir la nobleſſe par le Commerce; les Financiers ont pris un vol ſi élevé, qu'ils ſe trouvent côte à côte des grands du royaume. Ils ſont fauſilés, confondus avec eux; alliés avec les nobles, qu'ils penſionnent, qu'ils ſoutiennent, & qu'ils tirent de la miſere: mais pour qu'on puiſſe encore mieux juger combien il ſeroit abſurde de les confondre avec le *peuple*, il ſuffira de conſidérer un moment la vie des hommes de cette volée & celle du *peuple*.

Les Financiers ſont logés ſous de riches plafonds; ils appellent l'or & la ſoie pour filer leurs vêtemens; ils reſpirent les parfums, cherchent l'appétit dans l'art de leurs cuiſiniers; & quand le repos ſuccede à leur oiſiveté, ils s'endorment nonchalament ſur le duvet. Rien n'échappe à ces hommes riches & curieux; ni les fleurs d'Italie, ni les perroquets du Breſil, ni les toiles peintes de Maſulipatan, ni les magots de la Chine, ni les porcelaines de Saxe, de Sève & du Japon. Voyez leurs palais à la ville & à la campagne, leurs habits de goût, leurs meubles élégans, leurs équipages leſtes, tout cela ſent-il le *peuple?* Cet homme qui a ſu bruſquer la fortune par la porte de la finance, mange noblement en un repas la nourriture de cent familles du *peuple*, varie ſans ceſſe ſes plaiſirs, réforme un vernis, perfectionne un luſtre par le ſecours des gens du métier, arrange une fête, & donne de nouveaux noms à ſes voitures. Son fils ſe livre aujourd'hui à un cocher fougueux pour effrayer les paſſans; demain il eſt cocher lui-même pour les faire rire.

Il ne reſte donc dans la maſſe du *peuple* que les ouvriers & les Laboureurs. Je contemple avec intérêt leur façon d'exiſter; je trouve que cet ouvrier habite ou ſous le chaume, ou dans quelque réduit que nos villes lui abandonnent, parce qu'on a beſoin de ſa force. Il ſe leve avec le ſoleil, &, ſans regarder la fortune qui rit au-deſſus de lui, il prend ſon habit de toutes les ſaiſons, il fouille nos mines & nos carrieres, il deſſeche nos marais, il nettoie nos rues, il bâtit nos maiſons, il fabrique nos meubles; la faim arrive, tout lui eſt bon; le jour finit, il ſe couche durement dans les bras de la fatigue.

Le laboureur, autre homme du *peuple*, eſt avant l'aurore tout occupé à enſemencer nos terres, à cultiver nos champs, à arroſer nos jardins. Il ſouffre le chaud, le froid, la hauteur des grands, l'inſolence des riches, le brigandage des traitans, le pillage des commis, le ravage même des bêtes fauves, qu'il n'oſe écarter de ſes moiſſons par reſpect pour les plaiſirs des puiſſans. Il eſt ſobre, juſte, fidele, religieux, ſans conſidérer ce qui lui en reviendra. Colas épouſe Colette, parce qu'il l'aime; Colette donne ſon lait à ſes enfans, ſans connoître le prix de la fraîcheur & du repos. Ils grandiſſent ces enfans, & Lucas ouvrant la terre devant eux, leur apprend à la cultiver. Il meurt, & leur laiſſe ſon champ à partager également; ſi Lucas n'étoit pas un homme du *peuple*, il le laiſſeroit tout entier à l'aîné. Tel eſt le portrait des hommes qui compoſent ce que nous appellons *peuple*, & qui forment toujours la partie la plus nombreuſe & la plus néceſſaire de la nation.

Qui croiroit qu'on a oſé avancer de nos jours cette maxime d'une politique infâme, que de tels hommes ne doivent point être à leur aiſe, ſi l'on veut qu'ils ſoient induſtrieux & obéiſſans: ſi ces prétendus politiques, ces beaux génies pleins d'humanité, voyageoient un peu, ils verroient que l'induſtrie n'eſt nulle part ſi active que dans les pays où le petit *peuple* eſt à ſon aiſe, & que nulle part chaque genre d'ouvrage ne reçoit plus de perfection. Ce n'eſt pas que des hommes engourdis ſous le poids d'une miſere habituelle ne puſſent s'éloigner quelque tems du travail, ſi toutes les impoſitions ceſſoient ſur le champ; mais outre la différence ſenſible entre le changement du *peuple* & l'excès de cette ſuppoſition, ce ne ſeroit point à l'aiſance qu'il faudroit attribuer ce moment de pareſſe, ce ſeroit à la ſurcharge qui l'auroit précédée. Encore ces mêmes hommes, revenus de l'emportement d'une joie ineſpérée, ſentiroient-ils bientôt la néceſſité de travailler pour ſubſiſter; & le deſir naturel d'une meilleure ſubſiſtance les rendroit fort actifs. Au contraire, on n'a jamais vû & on ne verra jamais des hommes employer toute leur force & toute leur induſtrie, s'ils ſont accoutumés à voir les taxes engloutir le produit des nouveaux efforts qu'ils pourroient faire, & ils ſe borneroient au ſoutien d'une vie toujours abandonnée ſans aucune eſpece de regret.

A l'égard de l'obéiſſance, c'eſt une injuſtice de calomnier ainſi une multitude infinie d'innocens; car les rois n'ont point de ſujets plus fideles, &, ſi j'oſe le dire, de meilleurs amis. Il y a plus d'amour public dans cet ordre peut-être, que dans tous les autres; non point parce qu'il eſt pauvre, mais parce qu'il ſait très-bien, malgré ſon ignorance, que l'autorité & la protection du prince ſont l'unique gage de ſa ſûreté & de ſon bien-être; enfin, parce qu'avec le reſpect naturel des petits pour les grands, avec cet attachement particulier à notre nation pour la perſonne de ſes rois, ils n'ont point d'autres biens à eſpérer. Dans aucune hiſtoire, on ne rencontre un ſeul trait qui prouve que l'aiſance du *peuple* par le travail, a nui à ſon obéiſſance.

Concluons qu'Henri IV. avoit raiſon de deſirer que ſon *peuple* fût dans l'aiſance, & d'aſſurer qu'il travailleroit à procurer à tout laboureur les moyens d'avoir l'oie graſſe dans ſon pot. Faites paſſer beaucoup d'argent dans les mains du *peuple*, il en reflue néceſſairement dans le tréſor public une quantité proportionnée que perſonne ne regrettera: mais lui arracher de force l'argent que ſon labeur & ſon induſtrie

lui ont procuré, c'eſt priver l'état de ſon embonpoint & de ſes reſſources. (*D. J.*)

PEUPLE ROMAIN, *plebs romana*, (*Hiſt. rom.*) Tout ce qui par l'établiſſement de Romulus n'étoit pas ſénateur ou chevalier, étoit peuple, *plebs*, habitant de la ville ou de la campagne, *ruſtica vel urbana*. Le *peuple* de la campagne la cultivoit, & tenoit le premier rang : d'où il arriva que dans les commencemens de la république, les patriciens eux-mêmes, dans le ſein de la paix, travailloient à la culture des terres; parce que chacun cultivoit ſans deshonneur ſon propre champ, ou celui qui lui étoit aſſigné ſur les terres romaines.

Une partie du *peuple* qui habitoit la ville, exerçoit le trafic, les arts, les différens métiers; & les plus diſtingués d'entr'eux s'appliquoient au miniſtere du barreau pour s'élever à la magiſtrature.

La populace de Rome, qu'il ne faut pas confondre avec le *peuple* proprement dit, *plebs*, étoient des vagabonds, ſans feu ni lieu, toujours prêts à exciter des troubles & à commettre des crimes. Tite-Live nomme cette troupe vagabonde, *turba forenſis*, la *troupe* du *forum*, parce qu'elle ſe tenoit dans les places publiques, criant qu'on partageât les terres ſuivant la loi agraire. Ciceron l'appelle *plebs urbana*, la *populace de la ville*, & Horace *popellum tunicatum*, la *populace à tunique*, parce qu'elle ne portoit qu'une ſimple tunique. Pour ſoulager la ville de ces miſérables, on les envoyoit dans les champs publics; mais une grande partie les quittoit pour revenir à Rome. C'étoit-là que les ſéditieux, qui ne cherchent qu'à troubler l'état pour envahir les biens des honnêtes gens, ameutoient cette canaille, & s'en ſervoient à leurs fins, comme des coquins qui n'avoient rien à perdre. (*D. J.*)

PEUPLE, (*Jardinage.*) ſe dit des jettons ou talles qui viennent aux piés des arbres & des plantes bulbeuſes. *Voyez* TALLES.

PEUPLER, v. act. & n. (*Gramm.*) Il ſe dit des hommes, des animaux & des plantes. C'eſt ſe multiplier dans une contrée. *Voyez l'article* POPULATION.

PEUPLER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt, en charpenterie, garnir un vuide de pieces de bois, eſpacées à égale diſtance. Ainſi on dit *peupler* de poteaux une cloiſon, *peupler* de ſolives un plancher, *peupler* de chevrons un comble, *&c.* (*D. J.*)

PEUPLER *une étoffe en boutons*, (*Lainage.*) c'eſt la friſer par l'envers comme certains draps, ou par l'endroit comme des ratines. On dit qu'une étoffe eſt bien *peuplée*, lorſque les boutons de la friſure y ſont ſi épais & ſi durs, que l'on a peine à appercevoir le fond de l'étoffe. (*D. J.*)

PEUPLIER, ſ. m. *populus*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs petites feuilles qui ont des ſommets. Cette fleur eſt ſtérile; les jeunes fruits naiſſent ſur des eſpeces de *peupliers* qui ne portent point de fleurs : ils ſont diſpoſés en épi, & compoſés de pluſieurs petites feuilles, ſous leſquelles on voit une ſorte de cloche qui embraſſe un embryon; cet embryon devient dans la ſuite une ſilique membraneuſe & en épi, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des ſemences aigrettées. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port des eſpeces du *peuplier* qui differe de celui des ſaules. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PEUPLIER, *populus*, (*Jardinage.*) grand arbre qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique ſeptentrionale. Il fait une tige droite qui loin de ſe confondre avec les branches, conſerve toujours une pointe juſqu'à la plus grande élévation de l'arbre. Sa tête eſt garnie de quantité de rameaux qui ſont grêlés & un peu courbe, a cauſe de leur diſpoſition naturelle à ſe dreſſer du côté de la principale tige. Son écorce, d'une couleur jaunâtre, eſt long-tems liſſe & unie : il ne s'y fait des gerſures que quand l'arbre eſt avancé en âge. Ses racines ſont fortes, & s'enfoncent aſſez profondément dans la terre. Sa feuille eſt liſſe, dentelée, & d'un verd brun; elle eſt légerement arrondie par le bas, & ſe termine rapidement en pointe. Tous les *peupliers* ne produiſent pas des graines; les fleurs mâles viennent ſur des arbres différens de ceux qui produiſent les fleurs femelles propres à donner des ſemences. Les fleurs mâles ſont des chatons d'une couleur rougeâtre d'aſſez jolie apparence, qui paroiſſent au commencement d'Avril, & qui tombent au bout de quinze jours ou trois ſemaines. Les fleurs femelles qui donnent la graine, ſont raſſemblées ſur un filet commun, de même forme que les chatons, mais de couleur d'herbe, & qui ne tombe que long-tems après, lors de ſa maturité, vers la fin de Mai ou le commencement de Juin : dans ce tems, les graines qui ſont fort petites & terminées par une aigrette, ſont diſperſées par le vent.

Le *peuplier* doit être mis au nombre des plus grands arbres, & il mérite de tenir le premier rang parmi ceux qui ſe plaiſent dans un terrein aquatique. Cet arbre croît très-promptement, ſe multiplie avec la plus grande facilité, & réſiſte à toutes les intempéries des ſaiſons. Son utilité s'étend à divers uſages très-profitables à la ſociété.

Le *peuplier* peut venir dans différens terreins, mais il réuſſit infiniment mieux dans les lieux aquatiques, autour des étangs, le long des rivieres, ſur le bord des ruiſſeaux, & il ſe plaît ſingulierement ſur les berges des foſſés remplis d'eau. Cet arbre vient mieux dans les vallons que dans les plaines, & il ſe contentera plûtôt dans cette derniere poſition que de celle des côteaux; il languit ſur les hauteurs, il dépérit dans les terreins ſecs & ſablonneux, & il ne dure pas long-tems dans les terres argilleuſes, trop fortes ou trop dures.

Cet arbre ſe multiplie de rejetton, de plançon & de bouture; mais ce dernier moyen étant la voie la plus facile, la plus prompte & la plus aſſurée, c'eſt celle dont on doit ſe ſervir. Ces boutures ſe font après l'hiver, auſſi-tôt que la terre commence à être praticable; il faut choiſir de préférence abſolue, les rejettons de la derniere année les plus forts, les plus vigoureux, & les plus unis, car le bois de deux & trois ans n'eſt point propre à cet uſage. On coupe les boutures d'un pié ou de quinze pouces de longueur; on les pique dans la terre en les couchant & les tournant de façon qu'il y ait un œil en-deſſus qui puiſſe pouſſer perpendiculairement. Ces boutures ne doivent ſortir de terre que de deux ou trois yeux : on peut les planter dans la place même où on veut les élever, à un pié ou quinze pouces les unes des autres, en rangées de deux piés ou de deux piés & demi de diſtance. On les laiſſera pouſſer à leur gré la premiere année; mais au printems ſuivant on coupera tous les rejettons, à l'exception de celui qui marquera le plus de diſpoſition pour ſe dreſſer : les années ſuivantes on élaguera les jeunes plants à meſure qu'ils prendront de la force; mais chaque année on rabattra juſqu'au pié ceux qui ſeront d'une mauvaiſe venue, pour les obliger à former une nouvelle tige. Ces arbres au bout de quatre ou cinq ans auront communément dix à douze piés de haut, & ſeront en état d'être tranſplantés à demeure; ils ſont à leur perfection à 25 ou 30 ans.

Le *peuplier* réuſſit aiſément à la tranſplantation, & on peut le tailler dans toutes les ſaiſons ſans inconvénient; non pas à la façon des ſaules que l'on étête entierement, mais en coupant toutes les branches près de la maîtreſſe tige, au-deſſus de laquelle on laiſſe un bouquet. Cette façon de tailler le *peuplier*,

tous les quatre ou cinq ans, eſt la meilleure pour en retirer de l'utilité ; on peut même le couper plus ſouvent en menus branchages pendant le mois d'Octobre : on fait ſécher ces rameaux avec leurs feuilles, c'eſt une excellente nourriture pour le bétail pendant l'hiver.

Le bois de *peuplier* eſt jaunâtre, ſouple, aſſez dur, paſſablement ſolide, mais un peu difficile à la fente ; on en peut faire des pieces de charpente pour des bâtimens de peu de conſéquence ; on en tire auſſi des planches de durée, ſi on les garantit de l'humidité. Les Sculpteurs l'emploient à défaut du tilleul ; il eſt auſſi de quelqu'uſage pour les Menuiſiers, les Tourneurs, les Sabotiers, *&c.*

Cet arbre a quelques propriétés qui ſont d'uſage en Médecine. Les yeux ou les boutons des branches du *peuplier*, lorſque le mouvement de la ſeve ſe fait ſentir au printems, ſe chargent d'une eſpece de gomme d'une odeur aſſez agréable ; les bonnes qualités de ce ſuc viſqueux le font entrer dans la compoſition du baume que l'on nomme *populeum*, qui eſt recommandable à pluſieurs égards.

Les différentes eſpeces ou variétés de *peupliers*, ſont,

1°. Le *peuplier noir* ; c'eſt à cette eſpece que l'on doit particulierement appliquer tout ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. Le *peuplier noir*, que l'on nomme vulgairement l'*oſier blanc*. Il a plu aux gens de la campagne de l'appeller ainſi, parce qu'ils emploient dans les travaux de la vigne les jeunes branches de cet arbre en place de l'oſier ; pour cet effet ils l'aſſujettiſſent à la tonte comme l'oſier, mais il n'eſt pas ſi convenable que ce dernier pour l'uſage que l'on en fait. Les feuilles de cet arbre ſont dentelées plus profondément & ondées ſur les bords ; & c'eſt ce qui ſert principalement à le diſtinguer du *peuplier noir* ordinaire.

3°. Le *peuplier noir de Lombardie ;* c'eſt une très-jolie variété nouvellement venue d'Italie, où on en fait grand cas. Sa beauté conſiſte en ce que ſes feuilles, qui ont beaucoup de reſſemblance avec celle de l'oſier blanc, ſont d'un verd brillant très-vif, quoique foncé ; & cette verdure qui eſt ſtable, ne s'obſcurcit point ſur l'arriere ſaiſon comme celle des feuilles du *peuplier* noir ordinaire ; mais un autre agrément plus recommandable, c'eſt que le *peuplier* de Lombardie forme naturellement la pyramide bien plus que les autres arbres de ſon genre, au moyen de ce que ſes branches affectent de ſe rapprocher de la maîtreſſe tige, ce qui rend cet arbre des plus propres à former des avenues d'une grande & ſinguliere apparence.

4°. Le *peuplier de Canada*, autre variété du *peuplier* noir qui a ſon mérite. Il prend plus de corps, ſa tête eſt plus garnie de rameaux forts & épais, qui ſe dirigent plus en dehors que ceux du *peuplier* noir ordinaire, mais la maîtreſſe tige ne pointe pas, & l'arbre prend moins d'élévation. Ses jeunes rameaux ont des cannelures, mais dont les arrêtes ſont bien moins ſaillantes que dans le *peuplier* de la Caroline, dont il ſera parlé ci-après ; ſon écorce eſt jaunâtre, elle eſt ſujette à contracter promptement beaucoup de gerſures très-profondes. Sa feuille eſt plus grande, plus épaiſſe, plus obtuſe à la pointe, & d'un verd plus clair que celle du *peuplier* noir ordinaire. Celui de Canada dont il s'agit ici, eſt encore rare en France : je ne connois pas l'eſpece mâle ; tous les plants que j'ai de cet arbre ſont de l'eſpece femelle. Le plus gros qui eſt âgé de 12 ans, a 35 piés de hauteur, ſur trois de circonférence : ſa tête eſt auſſi ronde que celle d'un tilleul. Il a 18 piés de tige, dont l'écorce eſt extrêmement & profondement ſillonnée ; cependant l'aſpect n'en eſt point déſagréable, parce que les gerſures ſe rappellent l'une l'autre en s'adouciſſant ; elles font un compartiment varié, & la couleur jaunâtre eſt uniforme. Quand l'arbre entre en ſeve au printems, ſes boutons ſe gonflent & répandent au loin une odeur balſamique extrêmement agréable ; au mois de Juin ſuivant, on voit tomber les filets qui portent la graine, & qui ſont de trois, quatre & cinq pouces de longueur ; mais ce qu'ils ont de remarquable, c'eſt que chaque loge qui contient ou doit contenir les graines, eſt remplie d'un duvet plus ſoyeux que le coton, & tout auſſi blanc, qui ſe tient raſſemblé autour des filets. L'arbre en produit une ſi grande quantité, que la terre en eſt couverte au pié de l'arbre lorſqu'ils ſont tombés. Peut-être pourra-t-on trouver moyen d'employer cette matiere dans les arts. Par la comparaiſon qui a été faite de groſſes branches de neuf pouces de tour que l'on a coupées de cet arbre, avec des branches de pareille force de *peuplier* noir & de tremble, il paroît que le bois du *peuplier* de Canada tient le milieu entre celui du *peuplier* noir & du tremble, pour la couleur & la conſiſtance. Cet arbre ſeroit très-propre à former des avenues : il a plus de ſoutien que le *peuplier* noir ; il eſt de plus belle apparence, & il eſt tout auſſi robuſte. Il ſe plaît dans un terrein frais & humide ; mais ceux que l'on avoit plantés dans un terrein ſec & élevé, y ont bientôt dépéri, & ſont morts enfin.

5°. Le *peuplier noir odorant*, le *tacamahaca*, le *baumier ;* cet arbre eſt originaire de la Caroline, où il ne ſe trouve que le long des rivieres : il y devient fort élevé, & il étend conſidérablement ſes branches ; mais il s'en faut bien que ce *peuplier* faſſe de tels progrès en Europe. M. Miller, auteur anglois, aſſure que les plus grands arbres de cette eſpece que l'on ait vu en Angleterre, n'avoient que 15 ou 16 piés de hauteur ; & on n'en a point encore vû en France qui aient atteint cette élévation. Ce *peuplier* fait une tige aſſez droite, & il affecte de diriger ſes branches en-dehors. L'écorce des jeunes rameaux eſt d'une couleur rouſſe très-obſcure ; ſes boutons ſont fort gros, & toujours remplis d'une gomme jaune, épaiſſe & balſamique, dont l'odeur, quoique très-forte, n'eſt point déſagréable ; mais cette gomme eſt plus abondante quand l'arbre entre en ſeve, & elle regorge à l'inſertion des feuilles dans les tendres rejettons : alors elle eſt plus liquide, & d'une odeur plus pénétrante. Ses feuilles paroiſſent de bonne heure au printems, & dès la fin de Février ; dans ce tems elles ſont d'un jaune vif qui ſe change en un verd clair, puis en un verd brun & terne. Le deſſous de la feuille eſt d'un blanc ſale, mat & un peu jaunâtre ; elle eſt grande, figurée en cœur, légerement dentelée & pointue. Je n'ai encore vu que les chatons de l'arbre mâle de cette eſpece de *peuplier* ; ils paroiſſent en même tems que les feuilles ; ils ſont plus gros & plus longs que ceux du *peuplier* noir ordinaire, & d'un rouge plus apparent. Cet arbre veut abſolument un terrein humide, ſans quoi il languit : il eſt ſujet à pouſſer des rejettons ſur ſes racines, qui peuvent ſervir à le multiplier ; mais il eſt plus court de le faire venir de boutures, qui réuſſiſſent fort bien quand on les fait de bonne heure dans un endroit abrité, c'eſt-à-dire dès le mois de Novembre. Au lieu que ſi on les fait à la fin de l'hiver, le ſuccès en eſt bien moins aſſuré. On peut encore l'élever de branches couchées, mais il ne réuſſit pas à la greffe ſur le *peuplier* noir ; car en ayant fait faire pluſieurs écuſſons à la pouſſe ſur des ſujets de cette eſpece, ces écuſſons reprirent & pouſſerent bien pendant l'année, mais au printems ſuivant tous les ſujets ſe trouverent morts & deſſéchés. Ceci ſert à prouver qu'il ne ſuffit pas pour le ſuccès de la greffe, que les parties ſolides & configurantes du ſujet & de la greffe ſe correſpondent, & qu'il faut encore de l'analogie entre les ſucs ſéveux de l'un &

de l'autre. Cet arbre m'a paru jusqu'à-présent suffisamment robuste pour résister en plein air dans ce climat. Ses feuilles se flétrissent & tombent de bonne heure en automne, même dès la fin de Septembre; il est vrai que cette feuille est assez belle au printems & en été. Mais cet arbre tire son principal mérite de sa gomme balsamique, qui pourroit être d'usage en Médecine; ce qu'il y a de certain, c'est que cette gomme est souveraine pour guérir les coupûres.

6°. Le *peuplier noir de la Caroline;* c'est sans contredit la plus belle espece de *peuplier*, qui n'est pourtant connue que depuis peu d'années en France, non plus qu'en Angleterre. Cet arbre est sur-tout remarquable par la grandeur admirable de ses feuilles, qui ont souvent 10 pouces de longueur, sur 8 à 9 de largeur; elles sont aussi légerement qu'agréablement campanées sur les bords: la verdure en est vive, brillante & stable: elles tiennent à l'arbre par de longs pédicules qui étant applatis sur les côtés, s'inclinent à contre-sens des feuilles ordinaires; ce qui fait que la feuille de ce *peuplier* est suspendue de côté. Vers la fin de l'été les principales côtes de sa surface se teignent d'une couleur rougeâtre qui fait avec la verdure un contraste singulier; mais l'accroissement de ce *peuplier* est un phénomene digne d'admiration: c'est de tous les arbres qui peuvent venir dans les climats tempérés de l'Europe, celui qui croît le plus promptement; il s'éleve & grossit d'une vîtesse surprenante. De jeunes plants d'un demi-pié de haut plantés dans une terre meuble & fraîche, ont pris en deux ans 15 piés de hauteur, sur huit à neuf pouces de circonférence, ayant des têtes de huit à dix piés de diametre, garnies de six, sept ou huit branches de cinq, sept & jusqu'à neuf piés de longueur. On peut regarder cet arbre comme un prodige de végétation. Ce *peuplier* est encore remarquable par ses profondes cannelures, au nombre de quatre ou cinq, qui sont sur le bois de l'année, & dont le arrêtes sont saillantes & très-vives; ces arrêtes s'adouciſſent avec l'âge, & laissent encore des traces sur le bois de deux & de trois ans. On ne connoit encore ni les fleurs mâles, ni la graine, ni la qualité du bois de cet arbre; quoiqu'originaire des contrées méridionales de la Caroline & de la Virginie, il est néanmoins fort robuste; il vient à toutes les expositions dans les lieux bas; il profite assez bien dans une terre franche, meuble & douée, mais il se plaît sur-tout dans l'humidité, pourvu qu'elle ne soit pas permanente: c'est-là sur-tout qu'il prospere & qu'il fait de grands progrès. On le multiplie de branches couchées, qui font peu de racines en un an, mais qui ne laissent pas de reprendre; de boutures qui réussissent passablement quand on les fait dès le commencement du mois de Novembre, & par la greffe, qui prend assez bien sur le *peuplier* noir ordinaire. Il m'a paru que le *peuplier* de Lombardie n'étoit pas à beaucoup près si propre à lui servir de sujet. Le *peuplier* de la Caroline est extrêmement convenable pour former des avenues, des allées, & surtout des salles en verdure & des quinconces, où cet arbre se défend mieux contre les vents impétueux, qui lui rompent quelquefois des branches.

7°. Le *peuplier blanc à larges feuilles*, que l'on nomme aussi *grisaille d'Hollande*, ou *ypreau*, ou *franc picard*, & en Angleterre *abele*, est un grand arbre qui ne pointe pas autant que le *peuplier* noir ordinaire, mais qui s'étend beaucoup plus, & qui grossit davantage: son accroissement est aussi plus prompt, mais moindre pourtant que celui du *peuplier* de la Caroline. Son écorce, qui est blanche & fort unie, ne se ride que dans un âge très-avancé. Sa feuille en général est figurée en cœur, & découpée par les bords d'échancrures, les unes plus, & les autres moins profondes; elle est d'un verd fort brun en-dessous, & d'une extrême blancheur par-dessous qui est veloutée. Ses fleurs mâles & les filets qui portent la graine, paroissent & tombent en même tems que ceux du *peuplier* noir ordinaire. Les racines du *peuplier* blanc s'étendent beaucoup à la surface de la terre, ce qui le rend sujet à être quelquefois renversé par les vents. Il a le mérite particulier de réussir dans tous les terreins, même dans les lieux assez secs & élevés; il ne redoute que la craie, le gravier maigre & le sable pur; il se plaît dans les terres noires, grasses & argilleuses, mais il profite beaucoup plus dans les lieux bas & aquatiques, où il croît avec une extrême vivacité. Les intempéries des saisons ne peuvent rien contre cet arbre, que l'on peut multiplier très-facilement de boutures, mais plus promptement en se servant des rejettons qui viennent en quantité sur ses racines; il ne leur faut que trois ans de pepiniere pour les mettre en état d'être plantés à demeure. Il se garantit par lui-même des bestiaux, car ils ne veulent point de son feuillage, à ce que rapporte Ellis, auteur anglois. Le bois de ce *peuplier* est très-blanc; aussi est-il tendre, léger, & facile à fendre; mais il est moins sujet à se gerser que beaucoup d'autres especes de bois blancs: c'est ce qui le fait employer par les Tourneurs, les Luthiers & les Layetiers. Les Menuisiers font aussi usage de ce bois, qui est excellent pour la boiserie, & sur-tout pour parqueter. Il sert aussi aux Charrons pour faire des trains de voitures légeres. Enfin le *peuplier* blanc est très-propre à former de grandes avenues le long des canaux & dans des fonds marécageux, où quantité d'arbres refusent de venir.

8°. Le *peuplier blanc à petites feuilles*. Cet arbre ne différe du précédent que par la figure de ses feuilles, qui sont plus petites & moins échancrées, ce qui le rend fort inférieure pour l'agrément.

9°. Le *peuplier blanc à petites feuilles panachées*. Il faut que cette variété soit d'un agrément bien médiocre, car les auteurs anglois n'en font aucun détail, quoiqu'en Angleterre on soit fort curieux de rassembler les arbres panachés.

10°. Le *tremble*. C'est un grand arbre, & l'espece la plus ignoble des *peupliers:* il a presque toujours un air chenu & dépériſſant qui le dégrade; il vient communément dans les bois dont le sol est froid, humide, argilleux; il fait une tige assez droite qui ne grossit pas à-proportion de sa longueur. Sa tête est assez ronde. Ses racines tracent à fleur de terre, & poussent une grande quantité de rejettons. Son écorce, de couleur cendrée, paroît terne, matte, & seche comme si elle étoit morte. Sa feuille est presque ronde, fort unie, légerement campanée sur les bords, & d'un verd clair cendré assez joli; elles sont soutenues par de longs pédicules si minces, que les feuilles sont agitées au moindre mouvement de l'air. Ses fleurs mâles ou chatons paroissent des premiers, & plus d'un mois avant ceux des autres *peupliers;* ils sont d'une couleur rousse obscure; les filets qui portent la graine tombent à la fin de Mai. Nul agrément à attendre de cet arbre, & encore moins d'utilité, si ce n'est celle qu'on peut retirer de son bois, qui n'est guere propre pour le chauffage: c'est le moindre de tous les bois des différens *peupliers* pour l'usage des Arts; cependant les Menuisiers, les Tourneurs & les Sabotiers, l'emploient, & les Ebénistes s'en servent pour les bâtis propres à recevoir les bois de placage.

11°. Le *tremble à petites feuilles*. C'est une variété de l'espece qui précede, dont elle differe par sa feuille, & de plus par son volume. Le tremble ne devient ni si grand ni si gros que l'espece à large feuille; mais ce diminutif est compensé par la facilité qu'il a de venir avec quelques succès dans des terreins secs & élevés, & d'assez mauvaise qualité. (*M. D'AUBENTON le subdélégué.*)

PEUPLIER, (*Mat. méd.*) *peuplier noir*, le *peuplier noir* fournit à la Pharmacie ses yeux ou bourgeons

naiſſans, en latin *ovili ſeu gemmæ populi nigræ.* Ces yeux ſont enduits & pénétrés d'un ſuc balſamique d'une odeur fort agréable. Tournefort recommande contre les diarrhées invétérées & les ulceres internes, l'uſage intérieur d'une teinture tirée des yeux de *peuplier.* Pluſieurs auteurs en recommandent encore l'uſage extérieur; par exemple, leur application en forme de cataplaſme ſur les hémorrhoïdes, *&c.* mais l'un & l'autre de ces uſages eſt abſolument négligé, & les bourgeons de *peuplier* ne ſont abſolument employés que dans la préparation de l'onguent *populeum*, auquel ils donnent leur nom, & dont voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris.

Onguent populeum. Prenez des bourgeons de *peuplier* une livre & demie; broyez-les dans trois livres de ſain doux, & gardez ce mélange dans un vaiſſeau de terre verniſſé à orifice étroit & bien bouché dans un lieu temperé, juſqu'à ce que vous puiſſiez vous procurer dans le courant de l'été les matieres ſuivantes: ſavoir feuilles de pavot noir, de mandragore, ou à ſon défaut, de belle de nuit, de juſquiame, de grande & petite joubarbe, de laitue, de glouteron, de violette, de nombril de Vénus, ou à ſon défaut d'orpin, de jeunes pouſſes de ronces, de chacun trois onces; de morelle des boutiques, ſix onces; pilez toutes ces matieres; mêlez-les exactement avec votre ſain-doux chargé de bourgeons de *peuplier*, miſes à feu doux, en agitant de tems-en-tems dans un vaiſſeau couvert; paſſez, exprimez à la preſſe, & vous aurez votre onguent.

Cet onguent eſt d'un uſage très-commun contre les tumeurs inflammatoires extérieures, & principalement contre les hémorrhoïdes très-douloureuſes, dont il eſt regardé comme le calmant ſpécifique.

L'onguent *populeum* entre dans la compoſition de pluſieurs médicamens officinaux externes; par exemple, dans le baume hypnotique, l'onguent contre la gale, l'onguent hémorrhoïdal, & l'onguent épiſpaſtique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

PEUR, FRAYEUR, TERREUR, (*Synon.*) ces trois expreſſions marquent par gradation les divers états de l'ame plus ou moins troublée par la crainte. L'appréhenſion vive de quelque danger cauſe la *peur;* ſi cette appréhenſion eſt plus frappante, elle produit la *frayeur;* ſi elle abat notre eſprit, c'eſt la *terreur.*

La *peur* eſt ſouvent un foible de la machine pour le ſoin de ſa conſervation, dans l'idée qu'il y a du péril. La *frayeur* eſt une épouvante plus grande & plus frappante. La *terreur* eſt une paſſion accablante de l'ame, cauſée par la préſence, ou par l'idée très-forte de l'effroi.

Quelques exemples tirés de l'*hiſtoire romaine*, vont juſtifier la diſtinction qu'on vient de donner de ces trois mots.

Pyrrhus eut moins de *peur* des forces de la république, que d'admiration pour ſes procédés; au contraire dans la ſuite des ſiecles, Attila faiſoit un trafic continuel de la *frayeur* des Romains; mais Julien par ſa ſageſſe, ſa conſtance, ſon économie, ſa valeur, & une ſuite perpétuelle d'actions héroïques, rechaſſa les Barbares des frontieres de ſon empire; & la *terreur* que ſon nom leur inſpiroit, les contint tant qu'il vécut.

Auguſte armé, craignoit les révoltes des ſoldats; & quand il fut en paix, il redoutoit également les conjurations des citoyens. Dans la *peur* qu'il eut toujours devant les yeux d'éprouver le ſort de ſon prédéceſſeur, il ne ſongea qu'à s'éloigner de ſa conduite. Voilà la clé de toute la vie d'Octave.

On lit qu'après la perte de la bataille de Cannes, la *frayeur* fut extrême dans Rome; mais il n'en eſt pas de la conſternation d'un peuple libre & belliqueux, qui ſe trouve toujours des reſſources de courage, comme de celle d'un peuple eſclave qui ne ſent que ſa foibleſſe.

Le célebre ſénatuſ-conſulte que l'on voit encore gravé ſur le chemin de Rimini à Cézene, par lequel on dévouoit aux dieux infernaux quiconque avec une cohorte ſeulement, paſſeroit le rubicon, prouve combien le ſénat appréhendoit les deſſeins de Céſar. Auſſi ne peut-on exprimer la *terreur* qu'il répandit lorſqu'il paſſa ce ruiſſeau. Pompée lui-même éperdu ne ſut que fuir, abandonner l'Italie, & gagner promptement la mer. (*D. J.*)

PEUR & PALEUR, (*Mytholog. Médailles, Littér.*) divinités payennes qui avoient des autels chez les Grecs & les Romains, afin qu'elles préſervaſſent de l'opprobre & de l'infamie. Théſée leur ſacrifia dans cette vûe; Alexandre en fit de même; & par les mêmes principes, la *Peur* avoit une chapelle à Sparte; paſſons à Rome.

La ville d'Albe ayant été ſoumiſe aux Romains par un traité fait après la victoire des Horaces, la paix ne dura pas long-tems; elle fut rompue par la trahiſon du dictateur Metius Suffetius, & par la révolte des Albains qui attirerent dans leur parti les Fidénates & les Véiens. Le roi Tullus ayant pris la réſolution de les combattre, il s'apperçut au milieu du combat, qu'à la ſollicitation du dictateur, les Albains qui s'étoient d'abord déclarés pour les Romains, tournerent leurs armes contre eux. Tullus, pour prévenir l'épouvante qui pouvoit ſe répandre dans ſon armée, voua dans le moment, dit l'hiſtorien, douze Saliens & des temples à la *Peur* & à la *Pâleur.* Ce vœu eut ſon effet, Tullus fut vainqueur, *&c.*

Il y a deux médailles de la famille Hoſtilia, rapportées dans les familles romaines de Fulvius Urſinus, de Patin, & de Vaillant, leſquelles repréſentent la *Peur* & la *Pâleur.* La premiere offre une tête avec des cheveux hériſſés, un viſage étonné, une bouche ouverte, & un regard qui marque l'épouvante dans une occaſion périlleuſe. La ſeconde offre une face maigre, alongée, les cheveux abattus, & le regard fixe; c'eſt la *pâleur*, laquelle eſt l'effet ordinaire de la *peur:* le ſang & la couleur ſe retirent au-dedans de nous, lorſque nous l'éprouvons; le viſage devient pâle, la ſueur froide, le tremblement, l'immobilité, ſuccedent, *&c.* Auſſi Lucrece applique ingénieuſement à la *peur* les mêmes effets que Sapho attribue à un violent amour.

Verum ubi vehementi magis eſt commota metu mens,
Conſentire animam totam per membra videmus
Sudores itaque & pallorem exiſtere toto
Corpore, & infringi linguam, vocemque aboriri;
Calligare oculos, ſonere aureis, ſuccidere artus:
Denique concidere ex animi terrore videmus
Sæpè homines.

(*D. J.*)

PEUREUX, adj. cheval *peureux*, *voyez* OMBRAGEUX.

PEWTER, (*Métallurgie.*) nom que les Anglois donnent à un alliage dont l'étain fait la baſe, & dans lequel ſur un quintal d'étain, on joint quinze livres de plomb, & ſix livres de cuivre jaune; on en fait des vaiſſeaux & les uſtenſiles de ménage.

On fait auſſi une autre compoſition ou alliage d'étain, dans lequel on fait entrer du régule d'antimoine, du biſmuth & du cuivre, dans des proportions différentes.

On prétend que Jacques II. roi d'Angleterre, étant en Irlande, fit faire de la monnoie de *pewter* ou d'étain; on y liſoit la légende *melioris teſſera fati.*

PEYER, GLANDES DE, (*Anatomie.*) *Peyer* de Schafouſe s'eſt attaché à la recherche des glandes inteſtinales répandues dans les inteſtins grêles; ces glandes portent ſon nom. Il a outre cela fait différentes découvertes, & nous a laiſſé différens traités.

PEYQ,

PEYQ, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) valet-de-pié du grand-ſeigneur. Ils portent à leur tête un bonnet d'argent doré, avec une plume griſe ou blanche qui pend par-derriere.

PEYREHOURADE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Petra-Forata*, petite ville de France, dans le pays des Landes, au confluent de l'Adour & du Gave. Elle eſt chef-lieu du vicomté d'Orthez.

PEYRUSSE, (*Géog. anc.*) petite ville de France, dans le Rouergue : elle eſt ſur une montagne, au pié de laquelle paſſe la petite riviere de Diege, à 4 lieues de Capdenac, 109 de Paris. *Long. 18. 40. latit. 44. 36.* (*D. J.*)

PEYSE, ſ. f. (*Monnoie.*) petite monnoie de cuivre qui a cours dans les Indes orientales, particuliérement à Amadubath, ville des états du Mogol. Les 26 *peyſes* font un mamoudis, & les 54 une roupie ; ainſi la *peyſe* eſt environ deux ſols de France. (*D. J.*)

PEZGALLO, (*Ichthyolog.*) c'eſt-à-dire poiſſon-coq ; c'eſt un poiſſon de la mer du Sud, ainſi nommé par les créoles de l'Amérique méridionale, de la crête ou trompe qu'il porte ſur le muſeau. Les François l'appellent *demoiſelle*, ou *éléphant ;* toutes dénominations qui ne ſont pas meilleures les unes que les autres. Il a ſur le dos un aiguillon ſi dur qu'il pourroit ſervir d'aleine pour percer les cuirs les plus durs. M. Freſier auroit dû entrer dans d'autres particularités ſur la ſtructure de ce poiſſon, au lieu de ſe contenter de nous dire, qu'on en pêche quantité à Quillota, & qu'on les fait ſécher pour les envoyer à San-Jago. (*D. J.*)

P F

PFAFFENHOFEN, (*Géog. mod.*) ville du bailliage d'Allemagne, dans la haute Baviere, ſur l'Iln, à 12. lieues d'Ingolſtad, 18. de Munich. *Long. 28. 35. latit. 49. 5.* (*D. J.*)

PFEFFERS, ſ. m. (*Géog. Hiſt. nat.*) abbaye célebre de la Suiſſe, ſituée dans le voiſinage des Griſons, à deux lieues de Coire, dont l'abbé eſt prince de l'Empire. C'eſt auprès de cette abbaye que l'on trouve une ſource d'eau thermale très-renommée par ſon efficacité. Cette ſource eſt au fond d'un précipice affreux, entouré de tous côtés par les Alpes ; ſon eau ceſſe de couler vers le commencement d'Octobre, & elle recommence au mois de Mai. Les eaux de *Pfeffers* ſe nomment en latin *thermæ fabariæ*, ou *thermæ piperinæ*.

PFIN, (*Géog. mod.*) en latin *Fines*, ou *ad Fines*, petite ville de Suiſſe, dans le Thourgaw, ſur le bord du Thour, près de Stein, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dépendant du canton de Zurich, qui y envoie un bailli, dont la réſidence eſt dans le château. Les Romains avoient bâti-là une place pour arrêter les incurſions des Germains & des Helvétiens. On voit encore les murailles de l'ancienne ville, & l'on a déterré quelques médailles dans le voiſinage. Les comtes d'Eberetein poſſédoient cette place dans le xvj. ſiecle. Un gentilhomme nommé nommé *Wambold*, en fit l'acquiſition, & après ſa mort, ſes héritiers la rendirent à M. de Zurich.

PFORTZHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au marquiſat de Bade-Dourlach, aux frontieres du Craichsgow ; elle eſt ſur la rive d'Entz, à 42 milles eſt de Dourlach, 8 nord-eſt de Haguenau, 7 ſud-oueſt de Heidelberg, 6 ſud-eſt de Spire. *Long. 27. 17. lat. 48. 55.*

Reuchlin (Jean), l'un des ſavans hommes en langue latine, grecque, & hébraïque, que l'Allemagne ait produit dans le xvj. ſiecle, naquit à *Pfortzheim*. On le connoît auſſi ſous le nom de *Fumée*, & de *Capnion*, parce que *reuch* en allemand, & καπνιον en grec, ſignifient *fumée*. Il s'attira beaucoup d'ennemis, pour avoir obtenu de l'empereur qu'on ne brûlât pas les livres des Juifs, où il n'étoit point queſtion de religion. Il donna lui-même pluſieurs ouvrages où regnent l'érudition des langues, auſſi loin qu'elle avoit été portée juſqu'alors. Il mourut en 1512, à 67 ans. Quelques écrivains lui attribuerent les *Litteræ obſcurorum virorum*, dans leſquelles on tourne plaiſamment en ridicule les théologiens ſcholaſtiques ; mais ce badinage eſt de Henri Hutten ; Reuchlin ne poſſédoit point l'eſprit de raillerie ; il étoit toujours grave & ſérieux dans ſes écrits.

PFREIMBD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, dans le Nord-Gow. *Long. 29. 57. lat. 49. 30.*

PFULLENDORFF, (*Géog. mod.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le Hégow, ſur la riviere d'Omdelſpach, à 7 lieues nord de Conſtance, 12 ſud-oueſt d'Ulm, 4 nord d'Uberlingen. *Long. 26. 58. lat. 48.*

P H

PHABIRANUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans ſa partie la plus ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, qui la met *liv. II. c. vj.* entre *Eccleſia & Treva*. On croit que c'eſt préſentement la ville de Brême.

PHACOLITHUS, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques naturaliſtes ont donné à la pierre lenticulaire. *Voyez* LENTICULAIRE.

PHÆCASIE, ſ. f. (*Littérat.*) *phœcaſia*, c'étoit le nom d'une eſpece de chauſſure des anciens. Heſychius dit que c'étoit une chauſſure de laboureur ſemblable à des brodequins de toile. D'autres diſent qu'on nommoit ainſi les ſouliers des philoſophes. Appien, *de bello*, prétend que c'étoit la chauſſure des prêtres d'Athènes & d'Alexandrie ; mais il ajoute que les philoſophes qui fuyoient le luxe, la portoient ainſi, de même que les gens de la campagne. *Voyez* de plus grands détails dans Hoffman, *Lexic. univerſ.*

PHÆCASIEN, adj. (*Littérat.*) on donnoit à Athènes ce nom à quelques divinités, ſoit parce qu'elles étoient repréſentées avec des *phœcaſiens* aux piés, ſoit parce que leurs prêtres en portoient, ou qu'ils en prenoient lorſqu'ils offroient des ſacrifices à ces dieux.

PHÆACIE, (*Géog. anc.*) *Phæacia ;* île de la mer Ionienne, qu'Homere appelle tantôt *Phæacia*, & tantôt *Pheria :* elle fut enſuite appellée *Corcyra ;* mais ſon premier nom étoit *Drépané ;* c'eſt aujourd'hui Corfou, près des côtes d'Albanie, à l'entrée du golfe de Veniſe.

Du tems qu'Alcinoüs régnoit dans cette île, la brillante jeuneſſe n'y reſpiroit que la volupté. Alcinoüs lui-même le reconnoît en parlant de ſa cour, dans le *VIII. liv. de l'Odiſſée.* « Les feſtins, dit-il, la » muſique, la danſe, les habits, les bains chauds, le » ſommeil & l'oiſiveté, voilà toute notre occupa- » tion ». C'eſt d'après Homere, qu'Horace, *Epiſt. ij. lib. I.* voulant peindre les déſordres des Romains, dit :

Nos numerus ſumus, & fruges conſumere nati,
Sponſi Penelopæ, nebulones, Alcinoique,
In cute curandâ plus æquo operata juventus,
Cui pulchrum fuit in medios dormire dies, &
Ad ſtrepitum citharæ ceſſantem ducere curam.

« A quoi ſommes-nous bons nous autres, ſinon à boire » & à manger ? Semblables aux amans de Pénélope, » ou aux courtiſans d'Alcinoüs, tous vrais débau- » chés, qui n'avoient d'autre occupation que celle de » leurs plaiſirs, & qui faiſoient conſiſter tout leur » bonheur à dormir juſqu'à midi, & à rappeller le

» ſommeil fugitif au bruit des inſtrumens de muſique. (*D. J.*)

PHÆNICITÉ, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que quelques auteurs ont nommé la *pierre judaïque*, voyez *cet article*.

PHAENNA, ſ. f. (*Mythol.*) l'une des deux graces que les Lacédémoniens reconnoiſſoient, ſelon Pauſanias. L'autre étoit *Clita*. Ces deux dénominations étoient, dit-il, fort convenables aux graces: en effet *phaenna* ſignifie *éclatante*, & *clita* ſignifie *celebre*.

PHÆSTUM, (*Géog. anc.*) ou *Phæſtus*, ville de l'île de Crete. Diodore de Sicile, *liv. V. c. lxxix.* dit qu'elle fut bâtie par Minos ſur le bord de la mer. Strabon, *l. X. p. 479.* & Pline, *l. IV. c. xij.* la mettent dans les terres: le premier dit même qu'elle en étoit éloignée de 20 ſtades, & qu'elle étoit à 60 ſtades de Gortyna. Denis le Periégete, *v. 88.* confirme ce ſentiment:

Juxta ſacram Gortynam & Mediterraneam Phæſtum.

2°. *Phæſtum* ou *Phæſtus*, village des Locres Ozoles ſelon Pline, *l. IV. c. iij.*

3°. *Phæſtum*, ville de la Macédoine. Ptolomée, *liv. III. c. xiij.* la donne aux Eſtioles. C'eſt apparemment la même que Tite-Live *l. XXXVI. c. xiij.* dit qui fut priſe par Bæbius.

C'eſt à *Phæſte*, ville de Crete, que naquit Epiménide, ſuivant le témoignage de Strabon, quoique Laërce & Valere Maxime diſent que cet ancien poëte & philoſophe étoit de Gnoſſe. On fait la fable de ſon long ſommeil, que quelques auteurs réduiſent avec raiſon au naturel, eſtimant qu'il employa ce tems à voyager pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des ſimples; cependant ſon aventure merveilleuſe ayant été répandue dans toute la Grece, chacun regarda Epiménide comme le favori des dieux. Les Athéniens étant affligés de la peſte, l'oracle leur ordonna de purifier ſolemnellement leur ville, & ce fut Epiménide qui fit cette expiation dans la quarante-ſixieme olympiade. Pauſanias & Lucien en parlent fort amplement.

Cet homme ſage lia une grande amitié avec Solon, & lui donna de bons avis pour l'établiſſement de ſes lois. Laërce nous a conſervé une de ſes lettres que voici.

Epiménide à Solon. « Ayez bon courage, mon » cher ami; ſi Piſiſtrate avoit réduit des gens accou- » tumés à la ſervitude, peut-être que ſa domination » pourroit durer long-tems: mais il a à faire à des » hommes libres qui ne manquent pas de cœur. Ils » ne tarderont guere à ſe reſſouvenir des préceptes » de Solon; ils auront honte de leurs chaînes, & ne » ſouffriront pas qu'un tyran les tienne plus long- » tems en eſclavage. Enfin quand Piſiſtrate reſteroit » le maître pendant toute ſa vie, ſon royaume ne » paſſera jamais à ſes enfans; car il eſt impoſſible que » des gens accoutumés à vivre librement ſous de bon- » nes lois, puiſſent jamais ſe réſoudre à reſter éter- » nellement dans la ſervitude. Pour ce qui eſt de » vous, je vous prie de ne point demeurer errant de » côté & d'autre: dépêchez-vous de nous venir trou- » ver en Crete, où il n'y a aucun tyran qui tour- » mente perſonne; car je crains fort que ſi les amis » de Piſiſtrate vous rencontroient dans leur chemin, » ils ne vous fiſſent un mauvais parti ».

Les Athéniens rendirent de grands honneurs à Epiménide, & lui offrirent de riches préſens qu'il refuſa. Il retourna en Crete, où il mourut bien-tôt après dans un âge avancé. Il a écrit pluſieurs ouvrages en vers, dont Laërce nous a conſervé les titres. S. Jerôme fait mention d'un de ſes traités intitulé, *oracles & réponſes*. C'eſt de ce traité que S. Paul, *tit. I. v. 12.* a cité le vers ſuivant:

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται κακὰ θηρία γαστέρες ἀργαὶ.

Les Crétois ſont menteurs, mauvais & bêtes, ventres pareſſeux. Les anciens s'accordent à attribuer aux Crétois le caractere que S. Paul en donne, d'après Epiménide; car S. Chryſoſtome, Théodoret, & quelqu'autres peres de l'Egliſe ſe ſont trompés en attribuant à Callimaque le vers qu'on vient de citer.

Pauſanias rapporte, *in Corinthiâ, ch. xxj.* qu'on voyoit à Argos devant le temple de Minerve *Trompette*, le tombeau d'Epiménide, & Plutarque nous apprend que ce poëte philoſophe étoit mis au nombre des ſept ſages par ceux qui en excluoient Périandre. Laërce nomme deux autres Epiménides, l'un généalogiſte, & l'autre qui écrivit en dialecte dorique un ouvrage ſur l'île de Rhodes. (*D. J.*)

PHÆTELINUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, ſelon Vibius Sequeſter, dont voici le paſſage: *Siciliæ fluvius, juxta Peloridem, confinis templo Dianæ.* Au lieu de *Phætelinus*, quelques manuſcrits portent *Fœcelinus*. J'aimerois mieux, dit Ortelius, lire *Fœcelinus*, parce que la Diane qui étoit adorée dans ces quartiers, s'appelloit *Diana Facelina*. M. de Liſle, dans ſa carte de l'ancienne Sicile, nomme ce fleuve *Melas*, ou *Facelinus*; il met ſon embouchure à l'orient du temple de Diane Faceline, & pour nom moderne, lui donne celui de *Nuciti*.

PHÆTIALUCI, (*Géog. anc.*) lac de l'Attique. Wehler, dans ſon voyaye d'Athènes, *liv. III. p. 223.* dit qu'en rodant au-tour de la baie qui s'étend au nord, depuis Porto-Lione & le détroit de Salamine, il arriva à un petit lac d'eau ſalée & bitumineuſe, qui ſe décharge dans la mer par un courant, que Pauſanias, *liv. I. c. xxvj.* appelle *Schirus*. Il ajoute qu'on nommoit autrefois ce lac *Phœtialuci*. Pauſanias en fait les limites des Athéniens & des Eleuſiniens.

PHAÉTON, ſ. m. (*Mythol.*) fils du Soleil & de Chimène; ſa fable eſt connue de tout le monde.

Eurypide avoit fait, ſous le nom de *Phaéton*, une tragédie qui s'eſt perdue, & dont Longin nous a conſervé les vers où le Soleil parle ainſi à *Phaéton*, en lui mettant entre les mains les rênes de ſes chevaux:

Prens garde qu'une ardeur trop funeſte à ta vie
Ne t'emporte au-deſſus de l'aride Lybie;
Là jamais d'aucune eau le ſillon arroſé
Ne rafraîchit mon char dans ſa courſe embraſé...
Auſſi-tôt devant toi s'offriront ſept étoiles.
Dreſſe par-là ta courſe, & ſuis le droit chemin.
Phaéton *à ces mots prend les rênes en main,*
De ſes chevaux ailés il bat les flancs agiles.
Les courſiers du Soleil à ſa voix ſont dociles.
Ils vont: le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vaſtes champs de l'air.
Le pere cependant, plein d'un trouble funeſte,
Le voit rouler de loin ſur la plaine céleſte
Lui montre encor ſa route, & du plus haut des cieux,
Le ſuit autant qu'il peut, de la voix & des yeux;
Va par-là, lui dit-il, reviens: détourne: arrête.
Deſpréaux.

Ne penſeriez-vous pas, obſerve Longin, que l'ame du poëte monte ſur le char avec *Phaéton*, qu'elle partage tous ſes périls, & qu'elle vole dans l'air avec les chevaux?

Les Mythologues moraliſtes trouvent dans la fable de *Phaéton* l'emblème d'un jeune téméraire, qui forme une entrepriſe au-delà de ſes forces, & qui veut l'exécuter ſans prévoir les dangers qui l'environnent.

Plutarque aſſure qu'il y a eu réellement un *Phaéton*, qui regna ſur les Moloſſes, & qui ſe noya dans le Pô; que ce prince s'étoit appliqué à l'aſtronomie, & qu'il avoit prédit une chaleur extraordinaire qui

arriva de ſon tems, & qui cauſa une cruelle famine dans ſon royaume. (*D. J.*)

PHAETONTIADES, ſ. f. (*Myt.*) ou les ſœurs de Phaéton changées en peupliers, après avoir pleuré long-tems la mort de leur frere. *Voyez* HÉLIADES.

PHAGEDENE, PHAGEDENIQUE, *en Chirurgie*, &c. ſe dit d'un ulcere profond & bourſoufflé, qui mange & corrode les parties voiſines. *Voyez* ULCERE.

Ce mot eſt grec, φαγεδαινα, formé de φαγειν, *manger*.

Médicamens *phagédéniques*, ce ſont ceux dont on ſe ſert pour manger les chairs fongueuſes, ou des excroiſſances. *Voyez* EPULOTIQUES, SARCOTIQUE, CAUSTIQUE, &c.

Ulcere *phagédénique*, *voyez* PHAGEDENE & ULCERE.

Les éphémérides de l'académie des curieux de la nature rapportent que les ulceres *phagédéniques* ont été ſouvent guéris avec de la fiente des brebis.

Eau *phagédénique*, en Chimie, ſe dit d'une eau que l'on tire de la chaux vive; elle eſt ainſi appellée de la vertu qu'elle a de guérir les ulceres *phagédéniques*. *Voyez* CHAUX & EAU.

Pour préparer cette eau, on met deux livres de chaux vive dans une grande terrine, & l'on verſe deſſus environ dix livres d'eau de pluie. On laiſſe cette compoſition pendant deux jours en la remuant fort ſouvent: enfin après avoir laiſſé bien raſſeoir la chaux, on verſe l'eau par inclinaiſon, on la filtre, & on la met dans un bouteille de verre; l'on y ajoute une once de ſublimé corroſif pulvériſé, qui change alors ſa couleur blanche en jaune, & tombe au fond de la bouteille. Quand cette eau eſt raſſiſe, elle eſt propre à nettoyer les plaies & les ulceres, & manger les chairs ſuperflues, particulierement dans les gangrenes; auquel cas on peut y ajouter une troiſieme ou une quatrieme partie d'eſprit-de-vin. *Voyez* GANGRENE.

PHAGEDENIQUE, *eau*, (*mat. Méd.*) *voyez* ſous le *mot* EAU, & *l'article* MERCURE, *Mat. méd.*

PHAGESIES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) *ou* PHAGESIPOSIES, fêtes de Bacchus, dans leſquelles on faiſoit de grands feſtins; c'eſt ce que ſignifie leur nom dérivé de φαγειν, *manger*.

PHAIOFNEE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un bâtiment du Japon dont les grands ſeigneurs ſe ſervent pour aller ſe promener, à-peu-près comme on ſe ſert des yachts en ce pays-ci. Il y a dans le milieu une chambre pour le maître du bâtiment. Elle eſt couverte de nattes, & les armes du propriétaire ſont élevées au-deſſus.

PHALAIA, (*Chimie.*) c'eſt un mot barbare dont s'eſt ſervi le premier Baſile Valentin pour déſigner un remede panchreſte, catholique, univerſel, une panacée infaillible, dont l'uſage intérieur guériſſoit de tous les maux. Ce remede n'étoit autre choſe, ſuivant lui, que *le mercure philoſophique*, dont on peut voir l'éloge dans l'*introduction à une longue vie* de Jæp.. . . . où cet auteur enthouſiaſte met le mercure, ainſi préparé, le *phalaia*, à la tête des remedes dont l'effet eſt de prolonger le nombre des années; ainſi il eſt intérieurement ce que leur *aia* eſt appliqué à l'extérieur. Rolfinkius a auſſi employé le mot *phalaia*, mais dans un autre ſens: il a donné ce nom à la teinture de jalap, formant par anagramme *phalaia*, de *jhalapa. Tractat. de purgat. ſection ij. artic. 3.* *Voyez* Caſtell. *lexic.*

PHALANGE, ſ. f. (*Anat.*) les trois pieces dont chaque doigt eſt compoſé portent le nom de *phalanges*; chacune de ces *phalanges* eſt diviſée à-peu-près comme le doigt entier, en baſe, en corps, en portion moyenne, en tête, en deux faces, une convexe & l'autre concave, & en deux bords. La premiere *phalange* a plus de longueur & d'épaiſſeur que la ſeconde, & les baſes des *phalanges* paroiſſent très-long-tems épiphyſes, comme les têtes des os du métacarpe. *Voyez* DOIGT. (*D. J.*)

PHALANGE, LA, (*Art. milit.*) chez les Grecs étoit un corps d'infanterie compoſé de ſoldats armés de toutes pieces, d'un bouclier & d'une ſariſſe, arme plus longue que n'étoient nos piques qui avoient 12 piés. Chaque file étoit de ſeize ſoldats, & elles étoient juſqu'au nombre de 1024. Ainſi la *phalange* étoit une eſpece de bataillon de 1024 hommes de front ſur 16 de hauteur, c'eſt-à-dire de 16384 ſoldats peſamment armés. On y joignoit la moitié de ce nombre de troupes légeres; c'eſt-à-dire que ces troupes étoient de 8192 hommes, lorſque la *phalange* étoit de 16384. A l'égard de la cavalerie, elle étoit la moitié de ce dernier nombre, ou de 4096 cavaliers.

Ainſi dans les armées des Grecs le rapport des peſamment armés aux troupes légeres, étoit celui de 2 à 1, & celui de toute l'infanterie à la cavalerie de 6 à 1; en ſorte que la cavalerie faiſoit la ſeptieme partie de l'armée, comme on l'a déja dit au *mot* INFANTERIE.

Le nom de *phalange* paroît avoir été donné chez les Grecs, à tout corps d'infanterie peſamment armé; mais Philippe, pere d'Alexandre, s'appliqua à en former un corps régulier qui ſubſiſta chez les Macédoniens juſqu'à la défaite de Perſée par les Romains.

Polybe attribue la défaite de la *phalange* par les Romains, à l'avantage de leur ordre de bataille, qui étoit formé de pluſieurs parties plus petites que la *phalange*, & qui ſe mouvoient plus aiſément. Les généraux romains ſurent l'attirer dans des lieux difficiles & raboteux, où la *phalange* ne pouvant conſerver cette union qui en faiſoit la force, ils profitoient des vuides qu'elle laiſſoit à cauſe de l'inégalité du terrein, & ils la combattoient ainſi avec beaucoup d'avantage. M. de Folard ajoute encore une autre raiſon à celle de Polybe. Selon cet auteur, « la longueur des ſariſſes ou des piques des ſoldats de la *phalange* fut la principale cauſe de ſa défaite, parce » qu'il n'y avoit guere que les piques du premier & » du ſecond rang dont on pût ſe ſervir dans la défenſe » & dans l'attaque, & que celles des autres rangs reſtoient comme immobiles & ſans effet; elles ſe trouvoient toutes ramaſſées en faiſceaux entre l'intervalle de chaque file, ſans qu'il fût preſque poſſible » aux piquiers du troiſieme rang (car le reſte ne ſervoit que d'appui), & même au ſecond de voir ce » qui ſe paſſoit hors du premier rang, ni de remuer » leurs longues piques qui ſe trouvoient comme enchâſſées & emboîtées entre les files, ſans pouvoir » porter leurs coups à droite ou à gauche; ce qui donnoit une grande facilité aux Romains de ſurmonter » un obſtacle redoutable en apparence, & au fond » très mépriſable. » Folard, *traité de la colonne*. *Voyez* pour ce qui concerne la formation & la compoſition de la *phalange*, *la tactique d'*Elien & celle d'Arrien. (Q)

PHALANGE, (*Hiſt. nat. & Méd.*) eſpece d'araignée vénimeuſe, dont la piquure fait tomber dans un aſſoupiſſement léthargique; les remedes à ce poiſon ſont l'orviétan, les ſels volatils de viperes, de corne de cerf, d'urine, la danſe, la ſymphonie.

La tarentule eſt une *phalange* dont pluſieurs auteurs ont donné l'hiſtoire, & dont la morſure ſe guérit par le ſon des inſtrumens & la danſe.

Le venin des *phalanges* conſiſte en un ſel acide qu'elles élancent dans les vénules des chairs par leur piquure, & qui eſt porté enſuite dans les grands vaiſſeaux, où il intercepte la circulation en figeant le ſang; d'où vient que les ſels volatils alkalins, & tous les autres remedes propres à raréfier les humeurs,

& à les rendre fluides, ſont bons pour diſſiper ce venin.

Les *phalanges* écraſées & appliquées autour du poignet à l'entrée de l'accès d'une fievre intermittente, la guériſſent quelquefois à cauſe de leur ſel volatil qui entre par les pores, & qui diſſout ou emporte par ſa volatilité l'humeur qui cauſoit la fievre.

PHALANGIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, & compoſée de ſix pétales. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges, qui renferme des ſemences anguleuſes. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine eſt fibreuſe, ce qui fera diſtinguer aiſément le *phalangium* de l'ornitogalum. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PHALANGOSE, ſ. f. (*Médec.*) φαλαγγόσις; nous dirions en françois, *rangée* d'un grand nombre de cils des paupieres, qui ſe portent au-dedans de l'œil & l'offenſent; ſelon Paul Eginete, la *phalongoſe* eſt un renverſement du bord de la paupiere au-dedans de l'œil, ſans aucune relaxation de cette paupiere; ce vice de la paupiere eſt une eſpece de trichiaſe. *Voyez ce mot.*

PHALANNA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Perrhébie. Lycophron écrit *Phalanum :* ville de l'île de Crete : Etienne le géographe dit que Phagiadès le péripatéticien étoit natif de cette ville. (*D. J.*)

PHALARIQUE, ſ. f. (*Art milit. des anc.*) *phalarica*; c'étoit un dard d'une eſpece particuliere. Voici la deſcription que Tite-Live en fait, *l. XXI. Phalalarica erat Saguntinis miſſile telum, haſtili oblongo, & ceterâ tereti, præterquam ad extremum, ubi ferrum extabat. Et ſicut in pilo quadratum in ſtupâ circumligabant, linebantque pice. Ferrum autem tres in longum habeat pedes, ut cum armis transfigere corpus poſſet. Sed id maximè, etiamſi hæſiſſet in ſcuto, nec penetraſſet in corpus, pavorem faciebat : quod cùm medium accenſum mitteretur, conceptumque ipſo motu multò majorem ignem ferret, arma omitti cogebat, nudumque militem ad inſequentes ictus præbebat.*

La *phalarique* étoit donc une longue lance, une eſpece de pertuiſane, & il falloit qu'elle fût groſſe, puiſque *Silius Italicus* l'appelle *trabs*. Son fer avoit trois piés de longueur; c'étoit une arme blanche, & une arme à feu. Dans le combat de Turnus, décrit par Virgile, *Æneid. l. IX. v. 702.* la *phalarique* ne paroît pas une arme à feu. Dans d'autres occaſions, on enveloppoit le fer qui étoit quarré, d'étoupes poiſſées : on y mettoit le feu, & on le lançoit avec la baliſte contre les tours de bois appellée *fali*, & contre les machines de guerre, quelquefois même contre des hommes, dont on perçoit le bouclier, la cuiraſſe, & le corps en même tems. Ce fut cette ſorte particuliere d'armes dont ſe ſervirent les Sagontins dans la défenſe de leur ville, comme dit Tite-Live, que j'ai cité ci-deſſus. (*D. J.*)

PHALARIS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Ray. Il porte un gros épi compoſé d'un amas écailleux de gouſſes pleines de ſemences; deux de ces gouſſes ſont creuſes, carinées, contenant une graine enveloppée de ſa coſſe. Le même botaniſte établit huit eſpeces de *phalaris*, dont la plus connue eſt à graines blanches; c'eſt le *gramen ſpicatum, ſemine miliaceo albo*, de Tournefort. *I. R. H. 518.*

Mais le *phalaris* dans le ſyſtème de Linnæus, renferme tous les *phalaroïdes*, & forme un genre diſtinct de plante qu'il caractériſe ainſi. Le calice, qui ne contient qu'une fleur eſt large, obtus, applati, formé de deux pieces, dont chacune eſt applatie, obtuſe en-deſſus, avec des bords qui ſe rencontrent en lignes paralleles. La fleur eſt auſſi à deux pieces, & plus petite que le calice. Les étamines ſont trois filets capillaires, plus courts que le calice. Les boſſettes des étamines ſont oblongues; l'embryon du piſtil eſt arrondi; les ſtiles ſont au nombre de deux, & très-déliés; les ſtygmates ſont chevelus; la fleur ſert d'une enveloppe ſerrée à la ſemence. Cette graine eſt unique, liſſe, arrondie, mais pointue aux deux bouts. (*D. J.*)

PHALARNA, *ou plutôt* PHALASARNA, (*Géogr. anc.*) comme lit Caſaubon dans Strabon, *liv. X. p. 479.* Décéarque parle de *Phalaſarna* en ces termes : on dit qu'il y a dans l'île de Crete une ville nommée *Phalaſarna*, ſituée à l'occident de cette île; qu'elle a un port qu'on peut fermer, & un temple de Diane Dictynne. On croit que c'eſt préſentement le bourg *Concarini.*

PHALÈRE, *Phalerum*, (*Géog. anc.*) ancien port & ville de l'Attique, nommé au paravant *Phanos*, ſelon Suidas. C'étoit le port de la ville d'Athènes; il étoit extrêmement habité avant que Thémiſtocle eût entrepris de fortifier le Pyrée, & d'y tranſporter la marine.

C'eſt au *Phalere* qu'on avoit mis les autels des dieux inconnus, dont a parlé S. Paul. « En paſſant, dit cet » apôtre, & en contemplant vos dévotions, j'ai » trouvé même un autel, où il y avoit cette inſcrip» tion, *au dieu inconnu :* Je vous annonce donc ce» lui que vous honorez ſans le connoître ».

L'inſcription n'étoit pas telle que S. Paul la rapportoit, *au dieu inconnu;* car il y avoit, *aux dieux de l'Aſie, de l'Europe & de l'Afrique, dieux inconnus & étrangers;* mais comme l'apôtre n'avoit pas beſoin de pluſieurs divinités inconnues, & qu'il ne lui falloit qu'un dieu inconnu, il s'eſt ſervi du ſingulier au lieu du plurier.

Pauſanias, Philoſtrate & Suidas ſe ſervent du nombre plurier, quand ils parlent de l'inſcription de cet autel, & Diogéne Laërce attribue à Epiménide d'avoir fait bâtir des autels ſans nom; or c'eſt à Epiménide qu'on attribue ordinairement l'autel des dieux inconnus; mais il ne laiſſe pas d'être vrai que Théophilacte, Iſidore de Péluſe, Æcumenius & Chryſoſtome, ſe ſont ſervi du ſingulier en parlant de cet autel. Meurſius aſſure que les habitans d'Athènes s'étant convertis à l'Evangile, conſacrerent au dieu inconnu, le temple où l'autel d'Epiménide avoit été élevé.

On voit encore à la diſtance d'un mille de *Phalere* ſur le rivage, le lieu où étoit jadis la fortereſſe de Munichia, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'hiſtoire ancienne, tant par la beauté de ſon temple de Diane, qu'à cauſe que les gens qu'on maltraitoit au Pyrée & à *Phalere*, y trouvoient un ſûr aſyle.

Le *Phalere* ſe nomme aujourd'hui *Porto*, & eſt à cinq quarts de lieues d'Athènes, mais ſans avoir un ſeul habitant. Wheler dit qu'il y reſte ſeulement quelques veſtiges des murailles qui fermoient autrefois ce port. Il eſt aujourd'hui plein de ſable, tout à découvert tant au vent du ſud en été, qu'au vent d'aval en hiver; & les vaiſſeaux qui y mouillent ſont forcès de ſe tenir au large, parce qu'il n'y a pas de fond; enſorte que les Athéniens eurent raiſon d'abandonner ce port, pour retirer leurs vaiſſeaux dans le Pyrée.

Cependant on eſt toujours tenté d'y débarquer, quand on ſe rappelle que le poëte Muſée, qui inventa la ſphere, y a ſa ſépulture depuis trois mille ans; & plus encore, quand on ſonge que c'eſt dans ce lieu que vit le jour un des plus grands hommes qu'Athènes ait jamais produit; je parle de Démétrius de *Phalere*, philoſophe péripatéticien, homme d'état, ſavant & plein de modération. Il s'éleva par ſon mérite, devint archonte d'Athènes, & gouverna cette république pendant dix ans avec un pouvoir abſolu, dont il n'abuſa jamais.

On ne ſait pas préciſément l'année qu'il naquit,

mais il paroît par Cicéron, qu'il ne devoit pas être âgé lorſqu'il parvint au gouvernement de la république ſous Caſſander, roi de Macédoine, la troiſieme année de la 115^e. olympiade.

Il fut non-ſeulement le diſciple, mais encore l'ami intime de Théophraſte; ſous un auſſi ſavant maître, il perfectionna les talens naturels qu'il avoit pour l'éloquence, & ſe rendit encore habile dans la philoſophie, la politique & l'hiſtoire. On peut voir dans Diogene Laërce, le catalogue des ouvrages qu'il avoit compoſés ſur différens genres de ſciences. Il eſt le ſeul des Grecs, dit Cicéron, qui ait pris ſoin de cultiver en même tems la philoſophie & l'éloquence; & pour s'être attaché à traiter des matieres philoſophiques, & l'avoir fait avec toute l'exactitude & la ſubtilité que demande ce genre d'écrire, il n'a pas laiſſé d'être orateur. Il eſt vrai, ajoute-t-il, qu'il n'eſt pas des plus véhémens; cependant il a ſes graces, & on reconnoît aiſément en lui le génie de ſon maître Théophraſte. Cette douceur, qui faiſoit le caractere de ſes ouvrages, étoit auſſi celui de ſon eſprit; il étoit d'ailleurs très-bien fait de ſa perſonne, & la beauté de ſes ſourcils, lui valut le nom de χαριτοβλέφαρος.

Pendant les dix années qu'il gouverna ſa patrie, il s'acquit tant de gloire, qu'il n'eſt pas facile, ajoute Cicéron, de trouver quelqu'un qui ait excellé comme lui tout enſemble dans l'art du gouvernement & dans les ſciences. Il augmenta les revenus de l'état, & il embellit la ville d'Athènes d'édifices. Il diminua le luxe qui n'étoit que pour le faſte, & laiſſa au peuple la liberté d'uſer de ſes richeſſes pour les cérémonies religieuſes, & les fêtes publiques que l'antiquité avoit conſacrées. Il régla les mœurs, & les pauvres citoyens vertueux furent l'objet de ſes attentions. C'eſt ainſi, dit Elien, que ſe paſſa glorieuſement l'adminiſtration de ce grand homme, juſqu'à ce que l'envie ſi naturelle à ſes compatriotes, l'obligea de ſortir d'Athènes.

Au commencement de la ſeconde année de la cent dix-huitieme olympiade, Démétrius Poliorcetes vint aborder au port de Pyrée, avec une flotte de deux cent cinquante vaiſſeaux, annonçant aux Athéniens qu'il venoit pour rétablir chez eux les lois de la liberté, & chaſſer de leurs villes les garniſons de Caſſander. En vain Démétrius de *Phalere* repréſenta au peuple d'Athènes, que le fils d'Antigonus ne feroit rien de ce qu'il promettoit, ils n'écouterent point leur archonte, qui prit le parti de ſe retirer de la ville, & de demander à ce prince une eſcorte pour le conduire à Thèbes. Démétrius Poliorcetes lui accorda ſa demande, reſpectant, dit Plutarque, ſa réputation & ſa vertu.

Bientôt les Athéniens renverſerent les 360 ſtatues qu'ils avoient élevées à ſa gloire, & l'accuſant d'avoir fait beaucoup de choſes contre les lois pendant ſon gouvernement, il fut condamné à mort; ceux qui avoient eu une étroite liaiſon avec lui, furent inquiétés; & peu s'en fallut que le poëte Ménandre ne fût appellé en jugement, pour la ſeule raiſon qu'il avoit été de ſes amis.

Démétrius de *Phalere* après avoir reſté quelque-tems à Thèbes, ſe retira vers Ptolomée Soter, la premiere année de la cent vingtieme olympiade. Ce prince, recommandable par ſa libéralité, la nobleſſe de ſes ſentimens, & ſa débonnaireté à l'égard de ſes amis, étoit le réfuge de tous les malheureux. Démétrius en fut bien reçu; &, ſelon Elien, Ptolomée lui donna la fonction de veiller à l'obſervation des lois de l'état. Il tint le premier rang parmi les amis de ce roi; il vécut dans l'abondance de toutes choſes, & ſe trouva en état d'envoyer des préſens à ſes amis d'Athènes: c'étoit de ces véritables amis, dont Démétrius diſoit, « qu'ils ne venoient dans la proſpérité, qu'après qu'on les avoit mandés; mais que dans » l'adverſité ils ſe préſentoient toujours ſans qu'on les » eût priés ».

Il s'occupa pendant ſon exil à compoſer pluſieurs ouvrages ſur le gouvernement, ſur les devoirs de la vie civile; & cette occupation étoit pour ſon eſprit une eſpece de nourriture, qui entretenoit en lui le goût de l'urbanité attique. Mais un ouvrage dont pluſieurs auteurs lui font honneur, c'eſt l'établiſſement de la fameuſe bibliotheque d'Alexandrie.

Ariſtée, Ariſtobule, philoſophe péripatéticien, juif, Joſephe, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jéruſalem, S. Epiphane, S. Jerôme, S. Auguſtin, & pluſieurs autres écrivains chrétiens, qui ont parlé de cette bibliotheque, & de la traduction des ſeptante, diſent tous que cet établiſſement fut commis aux ſoins de Démétrius de *Phalere*. Les auteurs payens ont à la vérité parlé de la bibliotheque d'Alexandrie, mais ils ne font point mention de Démétrius. Joſeph Scaliger s'eſt déclaré ouvertement contre le ſentiment des auteurs chrétiens, fondé ſur ce que Démétrius ayant été l'objet de la haine de Ptolémée Philadelphe, il n'avoit pu être l'inſtrument dont ce prince s'étoit ſervi pour cet établiſſement.

Quoi qu'il en ſoit, Démétrius de *Phalere* vécut paiſiblement en Egypte pendant dix-neuf ou vingt ans, ſous le gouvernement tranquile de Ptolémée Soter. Ce prince, deux ans avant ſa mort, prit la réſolution d'abdiquer la royauté, & de la céder à Ptolomée Philadelphe, malgré les raiſons qu'employa Démétrius pour l'en diſſuader; bien-tôt après, il eut tout lieu de ſe repentir de ſes avis; car Soter étant mort l'année ſuivante, Ptolémée Philadelphe, inſtruit du conſeil que Démétrius avoit donné à ſon pere, le rélegua dans une province, où il mena une vie fort triſte, & mourut enfin de la piquure d'un aſpic, âgé d'environ 67 ans, dans la troiſieme ou quatrieme année de la cent vingt-quatrieme olympiade. Ciceron nous apprend qu'il mourut volontairement, & de la même maniere que Cléopatre ſe fit mourir depuis. *Video*, dit-il, (*Orat. pro Rabirio*) *Demetrium, & ex republicâ Athenienſium, quam optimè digeſſerat, & ex doctrina nobilem & clarum, qui Phalereus vocitatus eſt, in eodem iſto Ægyptii regno, aſpide ad corpus admotâ, vitâ eſſe privatum.* Il fut enterré près de Dioſpolis dans le canton de Buſiris. *Extrait des mém. de littérat. t. VIII. in-4°.*

2°. *Phalerum* eſt encore le nom d'une ville de Theſſalie, ſelon Suidas & Etienne le géographe. Les habitans de cette ville ſont appellés *Phalerenſes* par Strabon. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PHALEUCE, *ou* PHALEUQUE, ſ. m. (*Belles lettres.*) dans la poéſie grecque & latine. C'eſt une ſorte de vers de cinq piés, dont le premier eſt un ſpondée, le ſecond un dactyle, & les trois derniers ſont des trochées: on l'appelle auſſi *hendecaſſyllabe*, parce qu'il eſt compoſé d'onze ſyllabes, comme

Numquam divitias deos rogavi,
Contentus modicis, mecoque lætus. Martial.

Ce vers eſt très-propre pour l'épigramme & pour les poéſies légeres. Catulle y excelloit. On prétend qu'il a tiré ſon nom de Phaleucus, qui l'inventa.

PHALLIQUES, (*Antiq. grecq.*) fêtes que l'on célebroit à Athènes en l'honneur de Bacchus. Elles furent inſtituées par un habitant d'Eleuthere nommé *Pégaſe*, à l'occaſion qu'on va dire. Pégaſe ayant porté des images de Bacchus à Athènes, s'attira la riſée & le mépris des Athéniens. Peu après ils furent frappés d'une maladie épidémique, qu'ils regarderent comme une vengeance que le dieu tiroit d'eux. Il envoyerent auſſi-tôt à l'oracle pour avoir le remede au mal préſent, & pour réparer l'injure qu'ils avoient faite à Bacchus. On leur répondit, qu'ils devoient

recevoir dans leur ville ce dieu en pompe, & lui rendre de grands honneurs. On fit faire des figures de Bacchus, qu'on porta en proceſſion dans toute la ville, & on attacha aux thyrſes des repréſentations des parties malades, comme pour marquer que c'étoit au dieu qu'on en devoit la guériſon. Cette fête fut continuée dans la ſuite un jour chaque année.

PHALLOPHORE, ſ. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) les *phallophores* étoient les miniſtres des Orgyes, ceux qui portoient le phallus dans les fêtes de Bacchus; ils couroient les rues barbouillés de lie de vin, couronnés de lierre, & chantant en l'honneur du dieu, des cantiques dignes de leurs fonctions.

PHALLUS, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt cette figure ſcandaleuſe à nos yeux, du dieu des jardins, la même que l'on portoit en Grece aux fêtes de Bacchus, & plus anciennement encore aux fêtes d'Oſiris. La coutume des bramins qui portent encore en proceſſion le *phallus* des Egyptiens, eſt bien étrange pour nos mœurs. Nos idées de bienſéance nous font penſer, dit M. de Voltaire, qu'une cérémonie qui nous paroît ſi infâme, n'a été inventée que par la débauche; mais, ajoute le même écrivain, il n'eſt guere croyable que la dépravation des mœurs ait jamais chez aucun peuple, établi des cérémonies religieuſes. Il eſt probable au contraire que cette coutume fut introduite dans des tems de ſimplicité, & qu'on ne penſa d'abord qu'à honorer la divinité dans le ſymbole de la vie qu'elle nous a donnée. Une telle cérémonie a dû enſuite inſpirer la licence à la jeuneſſe, & paroître ridicule aux eſprits ſages, dans des tems plus rafinés, plus corrompus & plus éclairés; mais l'ancien uſage a ſubſiſté malgré les abus; & il n'y a guere de peuple qui n'ait conſervé quelque cérémonie qu'on ne peut ni approuver ni abolir. (*D. J.*)

PHALMAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) monſtre marin dont il eſt fait mention dans les auteurs arabes. Selon eux, on le trouve ſur la côte de Tartarie, en une contrée appellée *Diſt.*

PHALTZBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de France, entre l'Alſace & la Lorraine, avec titre de principauté. C'eſt une place d'importance pour la communication des trois évêchés de Mets, Toul & Verdun. Elle eſt ſur une hauteur au pié des montagnes de Voſge, à 2 lieues de Saverne, 11 N. O. de Straſbourg, 92. E. de Paris. *Long. 34. 56. 17. lat. 48. 46.*

La ville de *Phaltzbourg* appartenoit aux ducs de Lorraine, mais elle a été cédée à la France avec ſes dépendances, par le traité de Vincennes, en 1661, enſuite par celui de Ryſwik en 1697, & finalement par celui de Paris en 1718. (*D. J.*)

PHAMÉNOTH, ſ. m. (*Calend. égyptien.*) nom que les Egyptiens donnent au ſeptieme mois de leur année. Il commence le 25 Février du calendrier Julien.

PHANEUS, (*Mythol.*) les peuples de l'île de Chio honoroient Apollon ſous le nom de *Phaneus*; c'eſt-à-dire *celui qui donne la lumiere*, de Φαίνειν, *luire, éclairer.*

PHANTASE, ſ. m. (*Mythol.*) divinité trompeuſe qui enchantoit les ſens de ceux qui veilloient ou qui dormoient. Ce dieu malfaiſant, environné d'une foule innombrable de menſonges ailés qui voltigent autour de lui, répandoit de nuit ou de jour une liqueur ſubtile ſur les yeux de ceux qu'il vouloit décevoir. Dès ce moment leurs reves les abuſoient; & quand ils étoient levés, ils n'éprouvoient pas de moindres illuſions, ils ne voyoient rien de véritable; enfin de fauſſes images de ce qu'ils regardoient, ſe préſentoient également à leur vûe pour les tromper. Ce ſont-là les erreurs de l'imagination, & c'eſt des phantômes qu'elle ſe fait, que le mot de *phantaſe* a tiré ſa naiſſance.

PHANTASTIQUE, *en Muſique*, ſtile *phantaſtique*, c'eſt-à-dire, maniere de compoſition libre & aiſée, propre aux inſtrumens. *Voyez* STYLE & COMPOSITION. (*S*)

PHANTÔME, ſ. m. (*Théolog. payenne.*) ſpectre effrayant. La même ſource d'où ſont venus les oracles, a donné naiſſance aux *phantômes*. On ſe forgea des dieux qui n'inſpiroient que la terreur & la crainte des maux qu'on les croyoit capables de faire: ayant plus de part à la religion des peuples, que la confiance & l'amour de la juſtice, les eſprits s'occuperent des idées de leurs divinités redoutables, ſous des figures monſtrueuſes, qui ne pouvoient manquer d'altérer l'imagination des enfans. Ces vains *phantômes* les tenoient dans une frayeur terrible, qui duroit quelquefois autant que leur vie.

Mais les poëtes ôterent aux *phantômes* leur appareil ridicule, pour ne les conſidérer que comme des illuſions que les dieux employoient quelquefois à tromper les hommes; c'eſt ainſi que dans Virgile, Junon voulant ſauver Turnus, & le tirer de la mêlée où il expoſoit témérairement ſa valeur, forma d'une épaiſſe nuée, le *phantôme* d'Enée, auquel elle donna les armes, la démarche & le ſon de voix du prince troyen. Elle préſente ce *phantôme* devant Turnus, qui ne manqua pas d'abord de l'attaquer; le faux Enée ſe ſauve, & Turnus le pourſuit juſques dans un vaiſſeau qui ſe trouvoit au port: alors la déeſſe pouſſe le vaiſſeau en pleine mer, & fait diſparoître le rival imaginaire du prince Rutule.

Quo fugis Æneа, thalamos ne deſere pactos?
Talia vociferans, ſequitur, ſtrictumque coruſcat
Mucronem, nec ferre videt ſua gaudia ventos.
Æneid. *lib. 10. v. 649.*

« Où fuis-tu Enée, s'écrie-t-il, n'abandonne pas » l'épouſe qui t'eſt promiſe »? En parlant ainſi, il pourſuit un *phantôme*, l'épée à la main, & ne voit pas que les vents emportent ſa fauſſe joie. (*D. J.*)

PHARAON, ſ. m. (*Jeu de haſard.*) les principales regles de ce jeu ſont,

Que le banquier taille avec un jeu entier compoſé de cinquante-deux cartes.

Qu'il tire toutes les cartes de ſuite, mettant les unes à ſa droite, & les autres à ſa gauche.

Qu'à chaque main on taille, c'eſt-à-dire de deux en deux cartes: le ponte a la liberté de prendre une ou pluſieurs cartes, & de haſarder deſſus une certaine ſomme.

Que le banquier gagne la miſe du ponte, lorſque la carte du ponte arrive à la main droite dans un rang impair, & qu'il perd, lorſque la carte du ponte tombe à la main gauche, & dans un rang pair.

Que le banquier prend la moitié de ce que le ponte a mis ſur la carte, lorſque dans une même taille, la carte du ponte vient deux fois; ce qui fait une partie de l'avantage du banquier.

Et enfin que la derniere carte qui devroit être pour le ponte, n'eſt ni pour lui, ni pour le banquier; ce qui eſt encore un avantage pour le banquier;

D'où l'on voit, 1°. que la carte du ponte n'étant plus qu'une fois dans le talon, la différence du ſort du banquier & du ponte eſt fondée ſur ce qu'entre tous les divers arrangemens poſſibles des cartes du banquier, il y en a un plus grand nombre qui le font gagner, qu'il n'y en a qui le font perdre, la derniere carte étant conſidérée comme nulle; 2°. que l'avantage du banquier augmente à meſure que le nombre des cartes du banquier diminue; 3°. que la carte du ponte étant deux fois dans le talon, l'avantage du banquier ſe tire de la probabilité qu'il y a que la carte du ponte viendra deux fois dans une même taille; car alors le banquier gagne la moitié de la miſe du ponte, excepté le ſeul cas où la carte du ponte viendroit en doublet dans la derniere taille, ce qui donneroit au banquier la miſe entiere du ponte; 4°. que la carte du ponte étant trois ou quatre fois dans la main du banquier,

l'avantage du banquier eſt fondé ſur la poſſibilité qu'il y a que la carte du ponte ſe trouve deux fois dans une même taille, avant qu'elle ſoit venue en pur gain ou en pure perte pour le banquier. Or cette poſſibilité augmente ou diminue, ſelon qu'il y a plus ou moins de cartes dans la main du banquier, & ſelon que la carte du ponte s'y trouve plus ou moins de fois.

D'où l'on conclud encore que pour connoître l'avantage du banquier, par rapport aux pontes, dans toutes les différentes circonſtances du jeu, il faut découvrir dans tous les différens arrangemens poſſibles des cartes que tient le banquier, & dans la ſuppoſition que la carte s'y trouve ou une, ou deux, ou trois, ou quatre fois, quels ſont ceux qui le font gagner, quels ſont ceux qui lui donnent la moitié de la miſe du ponte, quels ſont ceux qui le font perdre, & quels ſont ceux enfin qui ne le font ni perdre ni gagner.

On peut former deux tables de tous ces différens haſards. Pour en connoître l'uſage, dans la premiere, le chiffre renfermé dans la cellule □ exprimeroit le nombre de cartes que tient le banquier, & le nombre qui ſuit, ou la cellule dans la premiere colonne, ou deux points dans les autres colonnes, exprimeroient le nombre de fois que la carte du ponte eſt ſuppoſée ſe trouver dans la main du banquier.

L'uſage de la ſeconde table ſeroit de donner des expreſſions, à la vérité moins exactes, mais plus ſimples & plus intelligibles aux joueurs : pour entendre cette table, il faut ſavoir que ce ſigne > marque excès, & que celui-ci < marque défaut; enſorte que $> \frac{1}{4} < \frac{1}{3}$ ſignifie plus grand que $\frac{1}{4}$, & plus petit que $\frac{1}{3}$.

En examinant ces tables, on verroit dans la premiere colonne que l'avantage du banquier eſt exprimé dans la premiere colonne par une fraction dont le numérateur étant toujours l'unité, le dénominateur eſt le nombre des cartes que tient le banquier.

Dans la ſeconde colonne, que cet avantage eſt exprimé par une fraction dont le numérateur étant ſelon la ſuite des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, *&c.* le dénominateur a pour différence entre ces termes, les nombres 8, 26, 34, 42, 50, 58, dont la différence eſt 8.

Que dans la troiſieme colonne le numérateur étant toujours 3, la différence qui regne dans le dénominateur eſt 8.

Que dans la quatrieme colonne la différence étant toujours 4 dans le numérateur, le dénominateur a pour différence entre ſes termes les nombres 24, 40, 56, 72, 88, & dont la différence eſt 16.

Qu'une autre uniformité aſſez ſinguliere entre les derniers chiffres du dénominateur de chaque terme d'une colonne, c'eſt que dans la premiere les derniers chiffres du dénominateur ſont ſelon cet ordre : 4, 6, 8, 0, 2, | 4, 6, 8, 0, 2; & dans la ſeconde ſelon cet ordre, 2, 0, 6, 0, 2, | 2, 0, 6, 0, 2, | 2, 0, 6, 0, 2; & dans la troiſieme ſelon cet ordre, 2, 0, 8, 6, 4, | 2, 0, 8, 6, 4; & dans le quatrieme ſelon cet ordre, 6, 0, 0, 6, 8, | 6, 0, 0, 6, 8, *&c.*

On pourroit, par le moyen de ces tables, trouver tout d'un coup combien un banquier a d'avantage ſur chaque carte, combien chaque taille complette aura dû, à fortune égale, apporter de profit au banquier, ſi l'on ſe ſouvient du nombre de cartes priſes par les pontes, des diverſes circonſtances dans leſquelles on les a miſes au jeu, & enfin de la quantité d'argent haſardé ſur ces cartes.

On donneroit de juſtes bornes à cet avantage, en établiſſant que les doublets fuſſent indifférens pour le banquier & pour le ponte, ou du-moins qu'ils valuſſent ſeulement au banquier le tiers ou le quart de la miſe du ponte.

Afin que le ponte prenant une carte ait le moins de deſavantage poſſible, il faut qu'il en choiſiſſe une qui ait paſſé deux fois; il y auroit plus de deſavantage pour lui, s'il prenoit une carte qui eût paſſé une fois; plus encore ſur une carte qui auroit paſſé trois fois, & le plus mauvais choix ſeroit d'une carte qui n'auroit point encore paſſé.

Ainſi, en ſuppoſant A = une piſtole, l'avantage du banquier qui ſeroit 19 ſols 2 deniers, dans la ſuppoſition que la carte du ponte fût quatre fois dans douze cartes, deviendra 16 ſols 8 deniers ſi elle n'y eſt qu'une fois; 13 ſols 7 deniers ſi elle y eſt trois fois; & 10 ſols 7 deniers ſi elle n'y eſt que deux fois.

Les perſonnes qui n'ont pas examiné le fond du jeu demanderont pourquoi on n'a rien dit des maſſes, des parolis, de la paix, & des ſept & le *va*, c'eſt que tout cela ne ſignifie rien, qu'on riſque plus ou moins, & puis c'eſt tout; les chances ne changent point.

L'avantage du banquier augmente à proportion que le nombre de ſes cartes diminue.

L'avantage du banquier ſur une carte qui n'a point paſſé, eſt preſque double de celui qu'il a ſur une carte qui a paſſé deux fois; ſon avantage ſur une carte qui a paſſé trois fois eſt à ſon avantage ſur une carte qui a paſſé deux fois dans un plus grand rapport que de trois à deux.

L'avantage du banquier qui ne ſeroit qu'environ 24 ſols ſi le ponte mettoit ſix piſtoles ou à la premiere taille du jeu, ou ſur une carte qui auroit paſſé deux fois, lorſqu'il n'en reſteroit plus que vingt-huit dans la main du banquier (car ces deux cas reviennent à-peu-près à la même choſe) ſera 7 liv. 2 ſols ſi le ponte met ſix piſtoles ſur une carte qui n'ait point encore paſſé, le talon n'étant compoſé que de dix cartes.

L'avantage du banquier ſeroit préciſément de ſix livres, ſi la carte du ponte, dans ce dernier cas, paſſe trois fois.

Ainſi, toute la ſcience du *pharaon* ſe réduit pour les pontes à l'obſervation des deux regles ſuivantes.

Ne prendre des cartes que dans les premieres tailles, & haſarder ſur le jeu d'autant moins qu'il y a un plus grand nombre de tailles paſſées.

Regarder comme les plus mauvaiſes cartes celles qui n'ont point encore paſſé, ou qui ont paſſé trois fois, & préférer à toutes celles qui ont paſſé deux fois.

C'eſt ainſi que le ponte rendra ſon deſavantage le moindre poſſible.

PHARÆ, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom, ſavoir, 1°. celle de l'Achaïe propre, ſelon Polybe, *liv. II. n°. 41.* & Etienne le géographe, qui connoit dans la même contrée une ville nommée *Pharæ*.

Il ſe pourroit fort bien faire que cette derniere ſeroit la même que *Pharæ*, que Ptolomee, *liv. III. chap. xvj.* appelle auſſi *Pheræ*, il la met dans les terres; mais ſuivant l'ordre dans lequel Strabon, *livre VIII. pag. 388.* qui écrit *Phara*, place cette ville, elle ne devoit pas être bien éloignée de la mer.

2°. *Pharæ* du Péloponnèſe, près du golfe Meſſéniaque : Ptolomée, *liv. III. chap. xvj.* qui écrit *Pheræ*, la place au-delà du fleuve Pamiſus; & Pauſanias, *l. Meſſen. c. xxxj.* dit qu'elle étoit preſque à 6 ſtades de la mer.

3°. *Pharæ* de l'île de Crete, ſelon Etienne le géographe, qui dit que c'étoit une colonie des Meſſéniens. Pline, *liv. IV. chap. xij.* fait auſſi mention de cette ville. (*D. J.*)

PHARAN, (*Géog. anc.*) 1°. déſert de l'Arabie pétrée, au midi de la Terre promiſe, au nord & à l'orient du golfe Elanitique; il en eſt beaucoup parlé dans l'Ecriture; la plûpart des demeures de ce pays étoient creuſées dans le roc.

2°. *Pharan*, ville de l'Arabie pétrée, ſituée à trois

journées de la ville d'Elat ou Ailat, vers l'orient: c'eſt cette ville qui donnoit le nom au deſert de *Pharan*.

PHARANGIUM, (*Géog. anc.*) fortereſſe de la Perſe arménienne. Procope, *liv. II. chap. xxv.* dans ſon Hiſtoire de la guerre contre les Perſes, dit qu'il y avoit des mines d'or aux environs, & que Cavade à qui le roi de Perſe en avoit donné la direction, livra le fort de *Pharangium* aux Romains, à la charge qu'il ne leur donneroit rien de l'or qu'il tiroit des mines. Procope dit plus bas, *liv. II. chap. xxix.* que le fleuve Boas prend ſa ſource dans le pays des Arméniens qui habitent *Pharangium*, proche des frontieres des Traniens. (*D. J.*)

PHARE, ſ. m. (*Littérature.*) tour conſtruite à l'entrée des ports ou aux environs, laquelle par le moyen des feux qu'on y tient allumés, ſervent ſur mer à guider pendant la nuit ceux qui approchent des côtes.

Ces tours étoient en uſage dès les plus anciens tems. Leſchès, auteur de la petite Iliade, qui vivoit en la trentieme olympiade, en mettoit une au promontoire de Sigée, auprès duquel il y avoit une rade où les vaiſſeaux abordoient. Il y avoit des tours ſemblables dans le pirée d'Athènes & dans beaucoup d'autres ports de la Grece. Elles étoient d'abord d'une ſtructure fort ſimple; mais Ptolomée Philadelphe en fit faire une dans l'île de Pharos, ſi grande & ſi magnifique, que quelques-uns l'ont miſe parmi les merveilles du monde. Cette tour, élevé l'an 470 de la fondation de Rome, prit bientôt le nom de l'île; on l'appella le *phare*, nom qui depuis a été donné à toutes les autres tours ſervant au même uſage. Voici l'hiſtoire des *phares* d'après un mémoire de dom Bernard de Montfaucon, inſéré dans le *recueil de Littér. tom. VI.*

Les rois d'Egypte joignirent l'île de Pharos à la terre par une chauſſée, & par un pont qui alloit de la chauſſée à l'île. Elle avoit un promontoire ou une roche contre laquelle les flots de la mer ſe briſoient. Ce fut ſur cette roche que Ptolomée fit bâtir de pierre blanche la tour du *phare*, ayant pluſieurs étages voûtés, à-peu-près comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou plutôt, comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une ſur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faiſoit que le feu que l'on allumoit deſſus paroiſſoit comme une lune, c'eſt ce qui a fait dire à Stace :

Lumina noctivagæ tollit Paros æmula lunæ.

Mais quand on le voyoit de loin, il ſembloit plus petit, & avoit la forme d'une étoile aſſez élevée ſur l'horiſon, ce qui trompoit quelquefois les mariniers, qui croyant voir un de ces aſtres qui les guidoient pour la navigation, tournoient leurs proues d'un autre côté, & alloient ſe jetter dans les ſables de la Marmarique.

Le géographe de Nubie, auteur qui écrivoit il y a environ 650 ans, parle de la tour du *phare* comme d'un édifice qui ſubſiſtoit encore de ſon tems; il l'appelle un *candélabre*, à cauſe du feu & de la flamme qui y paroiſſoit toutes les nuits. Il n'y en a point, dit-il, de ſemblables dans tout l'univers; quant à la ſolidité de ſa ſtructure, elle eſt bâtie de pierres très-dures jointes enſemble avec des ligatures de plomb. La hauteur de la cour, pourſuit-il, eſt de trois cens coudées ou de cent ſtatures; c'eſt ainſi qu'il s'exprime pour marquer que la tour avoit la taille de cent hommes, en comptant trois coudées pour la taille d'un homme. Selon la deſcription du même auteur, il falloit qu'elle fût fort large en bas, puiſqu'il dit qu'on y avoit bâti des maiſons. Il ajoute que cette partie d'en bas, qui étoit ſi large, occupoit la moitié de la hauteur de cette tour; que l'étage qui étoit au-deſſus de la premiere voûte étoit beaucoup plus étroit que le précédent, enſorte qu'il laiſſoit une galerie où l'on pouvoit ſe promener. Il parle plus obſcurement des étages ſupérieurs, & il dit ſeulement qu'à meſure qu'on monte, les eſcaliers ſont plus courts, & qu'il y a des fenêtres de tous côtés pour éclairer les montées.

Pline dit que ce *phare* coûta huit cens talens, qui à raiſon de quatre cens cinquante livres ſterlings pour chaque talent, ſuppoſé que ce ſoit monnoie d'Alexandrie, font la ſomme de trois cens ſoixante mille livres ſterlings. Soſtrate Gnidien qui en fut l'architecte, ſentant tout le prix de ſon travail, craignit l'envie & la baſſe jalouſie, de tout tems ennemies du vrai mérite, s'il en faiſoit parade & s'il ne l'appuyoit d'une puiſſante protection. Touché également de l'amour de la gloire & de celui du repos, il voulut concilier l'un avec l'autre. Dans cette vûe il dédia ce *phare* au roi, par une inſcription toute à ſon avantage; mais il ne la grava que ſur du plâtre, proprement plaqué ſur une autre inſcription contenant ces mots : *Soſtrate Gnidien, fils de Dixiphane, a conſacré cet ouvrage aux dieux nos conſervateurs & au ſalut des navigateurs.* Par cet artifice la premiere dédicace ne ſubſiſta guere que pendant la vie du roi, le plâtre ſe détruiſant peu-à-peu, & l'autre parut alors, & a tranſmis le nom de Soſtrate à la poſtérité. Fiſcher a repréſenté le *phare* de Soſtrate dans ſon *Eſſai d'Architecture hiſtorique, planche IX. liv. I.*

Le *phare* d'Alexandrie, qui communiqua ſon nom à tous les autres, leur ſervit auſſi de modele. Hérodien nous apprend qu'ils étoient tous de la même forme. Voici la dreſcription qu'il en donne à l'occaſion de ces catafalques qu'on dreſſoit aux funérailles des empereurs. « Au-deſſus du premier quarré il » y a un autre étage plus petit, orné de même, & » qui a des portes ouvertes; ſur celui-là il y en a un » autre, & ſur celui-ci encore un autre, c'eſt-à-dire » juſqu'à trois ou quatre, dont les plus hauts ſont » toujours de moindre enceinte que les plus bas, de » ſorte que le haut eſt le plus petit de tous; tout » le catafalque eſt ſemblable à ces tours qu'on voit » ſur les ports & qu'on appelle *phares*, où l'on met » des feux pour éclairer les vaiſſeaux, & leur don- » ner moyen de ſe retirer en lieu ſûr ».

Il y a eu pluſieurs *phares* en Italie. Pline parle de ceux de Ravenne & de Pouzzol; Suétone fait auſſi mention du *phare* de l'île Caprée, qu'un tremblement de terre fit tomber peu de jours avant la mort de Tibere. Il ne faut pas douter qu'on n'en ait fait encore bien d'autres.

Denis de Byſance, géographe, cité par Pierre Gilles, fait la deſcription d'un *phare* célebre ſitué à l'embouchure du fleuve Chryſorrhoas, qui ſe dégorgeoit dans le Boſphore de Thrace. Au ſommet de la colline, dit-il, au bas de laquelle coule le Chryſorrhoas, on voit la tour Timée d'une hauteur extraordinaire, d'où l'on découvre une grande plage de mer, & que l'on a bâtie pour la ſureté de ceux qui navigeoient, en allumant des feux à ſon ſommet pour les guider, ce qui étoit d'autant plus néceſſaire que l'un & l'autre bord de cette mer eſt ſans ports, & que les ancres ne ſauroient prendre à ſon fond; mais les Barbares de la côte allumoient d'autres feux aux endroits les plus élevés des bords de la mer pour tromper les mariniers & profiter de ſon naufrage, lorſque ſe guidant par ces faux ſignaux, ils alloient ſe briſer ſur la côte; à préſent, pourſuit cet auteur, la tour eſt à demi ruinée, & l'on n'y met plus de fanal.

Un des plus célebres *phares* que l'on connoiſſe, & qui ſubſiſtoit encore en 1643, c'eſt celui de Boulogne ſur mer, *Bononia*, qui s'appelloit auſſi autrefois *Geſſoriacum*. Il ſemble qu'il n'y ait pas lieu de douter que ce ne ſoit de ce *phare* dont parle Suétone dans la vie de l'empereur Caïus Caligula qui le fit bâtir,

bâtir. Il y a d'autant plus lieu de croire que l'hiſtoire ne fait mention que d'un *phare* bâti ſur cette côte, & qu'on n'y a jamais remarqué de trace d'aucun autre.

Cette tour fut élevée ſur le promontoire ou ſur la falaiſe qui commandoit au port de la ville. Elle étoit octogone; chacun des côtés avoit, ſelon Bucherius, vingt-quatre ou vingt-cinq piés. Son circuit étoit donc d'environ deux cens piés, & ſon diametre de ſoixante-ſix. Elle avoit douze entablemens ou eſpeces de galeries qu'on voyoit au-dehors, en y comprenant celle d'en bas cachée par un petit fort que les Anglois avoient bâti tout-autour quand ils s'en rendirent maîtres en 1545. Chaque entablement ménagé ſur l'épaiſſeur du mur de deſſous, faiſoit comme une petite galerie d'un pié & demi; ainſi ce *phare* alloit toujours en diminuant, comme nous avons vû des autres *phares*.

Ce *phare* étoit appellé depuis pluſieurs ſiecles *turris ordans*, ou *turris ordenſis*. Les Boulonnois l'appelloient la *tour d'ordre*. Pluſieurs croient, avec aſſez d'apparence, que *turris ordans* ou *ordenſis* s'étoit fait de *turris ardens*, la tour ardente, ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroiſſoit toutes les nuits.

Comme il n'y a point d'ouvrage fait par la main des hommes qui ne périſſe enfin, ſoit par l'injure du tems, ſoit par quelque autre accident, la tour & la fortereſſe tomberent. Voici comment; cette partie de la falaiſe ou de la roche qui avançoit du côté de la mer, étoit comme un rempart qui mettoit la tour & la fortereſſe à couvert contre la violence des marées & des flots; mais les habitans y ayant ouvert des carrieres pour vendre de la pierre aux Hollandois & à quelques villes voiſines, tout ce devant ſe trouva à la fin dégarni, & alors la mer ne trouvant plus cette barriere, venoit ſe briſer au-deſſous de la tour, & en détachoit toujours quelques pieces; d'un autre côté, les eaux qui découloient de la falaiſe, minoient inſenſiblement la roche, & creuſoient ſous les fondemens du *phare* & de la fortereſſe, de ſorte que l'an 1644, le 29 de Juillet, la tour & la fortereſſe tomberent en plein midi. C'eſt encore un bonheur qu'un boulonnois, plus curieux que ſes compatriotes, nous ait conſervé la figure de ce *phare*; il ſeroit à ſouhaiter qu'il ſe fût aviſé de nous inſtruire de même ſur ſes dimenſions.

Ce *phare*, bâti par les Romains, éclairoit les vaiſſeaux qui paſſoient de la Grande-Bretagne dans les Gaules. Il ne faut point douter qu'il n'y en eût auſſi un à la côte oppoſée, puiſqu'il y étoit auſſi néceſſaire pour guider ceux qui paſſoient dans l'île. Pluſieurs perſonnes croyent que la vieille tour qui ſubſiſte aujourd'hui au milieu du château de Douvre, étoit le *phare* des Romains: d'autres penſent que ce *phare* étoit ſitué où eſt le grand monceau de pierres & de chaux qu'on voit auprès du château de Douvre, & que les gens du pays appellent la *goutte du diable*.

L'archevêque de Cantorbéry envoya au P. Montfaucon un plan de ce qu'il croyoit être le *phare* de Douvre. En fouillant dans un grand monceau de maſures, par l'ordre de cet archevêque, on trouva un *phare* tout-à-fait ſemblable à celui de Boulogne, ſans aucune différence, ce qui fait juger que celui qui eſt encore aujourd'hui ſur pié, ne fut fait que quand l'ancien eut été ruiné.

Le nom de *phare* s'étendit bien davantage que celui de mauſolée. Grégoire de Tours le prend en un autre ſens. *On vit*, dit-il, *un phare de feu qui ſortit de l'égliſe de ſaint Hilaire, & qui vint fondre ſur le roi Clovis.* Il ſe ſert auſſi de ce nom pour marquer un incendie: *ils mirent*, dit-il, *le feu à l'égliſe de ſaint Hilaire, & firent un grand* phare; *& pendant que l'égliſe brûloit, ils pillerent le monaſtere:* un brûleur d'égliſe étoit par conſéquent un faiſeur de *phares*.

On appella *phares* dans des tems poſtérieurs, certaines machines où l'on mettoit pluſieurs lampes ou pluſieurs cierges, & qui approchoient de nos luſtres; elles étoient de diverſes formes.

Ce mot *phare* a encore été pris en un ſens plus métaphorique; on appelle quelquefois *phare* tout ce qui éclaire en inſtruiſant, & même les gens d'eſprit qui ſervent à éclairer les autres: c'eſt en ce ſens que Ronſard diſoit à Charles IX.

Soyez mon phare, *& garde d'abymes*
Ma nef qui tombe en ſi profonde mer.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PHARÈS, (*Géog. anc.*) ville d'Achaïe, où Mercure & Veſta avoient conjointement un oracle célebre. Auguſte réunit cette ville au domaine de Patra; voici ce qu'en dit Pauſanias.

On compte de *Pharès* à Patra, environ cent cinquante ſtades, & de la mer au continent, on en compte environ ſoixante-dix. Le fleuve Piérus paſſe fort près des murs de *Pharès*; c'eſt le même qui baigne les ruines d'Olene, & qui eſt appellé *Piérus* du côté de la mer. On voit ſur ſes rives comme une forêt de platanes, vieux, creux pour la plûpart, & en même tems d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que pluſieurs perſonnes y peuvent manger & dormir comme dans un antre.

La place publique de *Pharès*, continue Pauſanias, eſt bâtie à l'antique, & ſon circuit eſt fort grand. Au milieu vous voyez un Mercure de marbre qui a une grande barbe; c'eſt une ſtatue de médiocre grandeur, de figure quarrée, qui eſt debout à terre, ſans piédeſtal. L'inſcription porte que cette ſtatue a été poſée par-là par Simylus Meſſénien, & que c'eſt Mercure Agoreus, ou le dieu du marché: on dit que ce dieu rend là des oracles.

Immédiatement devant ſa ſtatue, il y a une Veſta qui eſt auſſi de marbre; la déeſſe eſt environnée de lampes de bronze, attachées les unes aux autres, & ſoudées avec du plomb. Celui qui veut conſulter l'oracle, fait premierement ſa priere à Veſta, il l'encenſe, il verſe de l'huile dans toutes les lampes & les allume, puis s'avançant vers l'autel, il met dans la main droite de la ſtatue une petite piece de cuivre, c'eſt la monnoie du pays; enſuite il s'approche du dieu, & lui fait à l'oreille telle queſtion qu'il lui plaît. Après toutes ces cérémonies, il ſort de la place en ſe bouchant les oreilles avec les mains; dès qu'il eſt dehors, il écoute les paſſans, & la premiere parole qu'il entend, lui tient lieu d'oracle; la même choſe ſe pratique chez les Egyptiens dans le temple d'Apis.

Une autre curioſité de la ville de *Pharès*, c'eſt un vivier que l'on nomme *hama*, & qui eſt conſacré à Mercure avec tous les poiſſons qui ſont dedans, c'eſt pourquoi on ne le pêche jamais. Près de la ſtatue du dieu, il y a une trentaine de groſſes pierres quarrées, dont chacune eſt honorée par les habitans ſous le nom de quelque divinité; ce qui n'eſt pas fort ſurprenant, car anciennement les Grecs rendoient à des pierres toutes brutes les mêmes honneurs qu'ils ont rendus depuis aux ſtatues des dieux.

A quinze ſtades de la ville, les Dioſcures ont un bois ſacré tout planté de lauriers; on n'y voit ni temples, ni ſtatues; mais ſi l'on en croit les habitans, il y a eu autrefois dans ce lieu nombre de ſtatues qui ont été tranſportées à Rome; préſentement il n'y reſte qu'un autel qui eſt bâti de très-belles pierres. Au reſte, je n'ai pû ſavoir ſi c'eſt *Pharès*, fils de Philodamie, & petit-fils de Danaüs, qui a bâti la ville de *Pharès*, ou ſi c'en eſt un autre; ce récit de Pauſanias contient bien des choſes curieuſes, entre les

quelles il faut mettre l'oracle ſingulier de cette ville. (*D. J.*)

PHARICUM, ſ. m. (*Hiſt. des poiſons.*) nom d'un poiſon violent, qui par bonheur eſt inconnu aux modernes. Scribonius Largus nous apprend, n°. 195. qu'il étoit compoſé de pluſieurs ingrédiens; mais on n'en connnoît aujourd'hui aucun. (*D. J.*)

PHARINGÉE, *en Anatomie*, nom des arteres qui ſe diſtribuent aux pharinx. Haller, *icon. Anat. faſ. 2. & 3.*

PHARINGO-PALATIN DE SANTORINI, *en Anatomie*, eſt le *pharingo-ſtaphilin* de Winſlow, de Walther, d'Heiſter, de Vallava, &c. & une partie de muſcle thyro-palatin. *Voyez* THYRO-PALATIN.

PHARINGO-STAPHILIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcle de la luette qui viennent de chaque côté des parties latérales du pharinx & ſe terminent au voile du palais.

PHARINGOTOME, ſ. m. inſtrument de Chirurgie, dont on ſe ſert pour ſcarifier les amygdales enflammées & ſi gonflées, qu'elles empêchent la déglutition & menacent de ſuffocation, ou pour ouvrir les abſcès dans le fond de la gorge.

Ce mot eſt grec φαρυγγοτόμος, formé de φάρυγξ, *pharinx*, goſier, & de τομὴ, *ſectio, inciſio*, ſection, inciſion.

Cet inſtrument imaginé par M. Petit eſt une lancette cachée dans une canule ou gaîne d'argent, & que l'on porte dans le fond de la bouche ſans aucun riſque, & ſans que les malades, qui pour l'ordinaire craignent beaucoup les inſtrumens tranchans, s'en apperçoivent. *fig. 3. Pl. XXIII.*

Le *pharingotome* eſt compoſé de trois parties; d'une canule, d'un ſtilet & d'un reſſort. *Voyez la fig.*

La canule ſe diviſe en deux parties; la ſupérieure qui forme le manche de l'inſtrument reſſemble à une petite ſeringue à injection; c'eſt une petite canonniere exactement cylindrique. Ce cylindre eſt creux, fort poli en-dedans, & long de deux pouces ſur ſix lignes de diametre. On fait ſouder ſur le milieu de cette canonniere un anneau, exactement rond & poli ſur le côté parallele au tranchant de la lancette; on paſſe le doigt du milieu dans cet anneau lorſqu'on tient l'inſtrument.

La partie inférieure de la canule eſt un fourreau ou gaîne d'argent, de même que le cylindre. Sa longueur eſt de quatre pouces & demi, ſa largeur de quatre lignes, & ſon diametre d'une ligne & un tiers y compris la cavité. Ce fourreau ne doit pas être ſoudé à la partie inférieure de la canonniere; il faut qu'il s'y monte par le moyen d'une vis, pour pouvoir nettoyer l'inſtrument avec facilité, après une opération qui a couvert de pus ou de ſang la lancette, qui rentre dans le fourreau dès que les inciſions convenables ſont faites.

La gaîne doit être légerement courbe, de façon que la convéxité ſe trouve formée par un des côtés du fourreau, & la cavité par l'autre; cette légere courbure permet à l'œil de voir l'endroit abſcedé ou gonflé où l'on veut opérer, avantage que n'auroit point une guaîne droite.

La ſeconde partie du *pharingotome* eſt le ſtilet, ou pour mieux dire le mandrin; ſa matiere eſt d'argent comme toute la gaîne, & il eſt de deux ou trois lignes plus long qu'elle; les deux tiers de ſon corps doivent être applatis, afin de cadrer avec la cavité du fourreau ou guaîne. Ses deux extrémités ſont différemment conſtruites, car l'une eſt émincée pour y ſouder une lancette à grain d'orge, aſſez forte pour réſiſter & ne pas s'émoucheter; l'autre extrémité eſt exactement ronde, & repréſente un petit cylindre dans l'étendue de deux travers de doigts, au bout duquel on fait faire un petit bouton en forme de pommette, & garni ſur ſon ſommet de petites cannelures radieuſes pour recevoir le pouce par une ſurface inégale.

Un pouce ou environ au-deſſous de cette pomme, il y a une plaque circulaire, placée horiſontalement & ſoudée dans cet endroit; l'uſage de cette plaque eſt de peſer ſur le reſſort à boudin, de le pouſſer vers la partie inférieure de la canonniere, & d'empêcher le ſtilet de s'élever plus qu'il ne faut.

Enfin la troiſieme partie du *pharingotome* eſt un reſſort à boudin fait avec un reſſort de montre tourné en cône; on met ce boudin dans la canonniere, de ſorte que lorſqu'on pouſſe le bouton du ſtilet, la petite plaque circulaire approche les pas de ce reſſort l'un de l'autre, ce qui permet au ſtilet d'avancer vers l'extrémité antérieure de la guaîne, & à la lancette de ſortir tout-à fait dehors pour faire des ſcarifications ou ouvrir des abſcès. Auſſi-tôt qu'on ceſſe de pouſſer le bouton avec le pouce, le reſſort l'éloigne de la canonniere, & la lancette rentre dans ſa gaîne. (*Y*)

PHARINX, ſ. m. *terme d'Anatomie*, qui ſe dit de l'ouverture ſupérieure de l'œſophage ou du goſier, qui eſt placée au fonds de la bouche, & que l'on appelle auſſi *fauces*. *Voyez* ŒSOPHAGE & BOUCHE.

Le *pharinx* eſt cette partie, que l'on appelle plus particulierement le *goſier*, par où commence l'action de la déglutition, & où elle reçoit ſa principale forme.

Cette fonction eſt aidée par tous les muſcles qui compoſent principalement le *pharinx*. *Voyez* DÉGLUTITION.

PHARINX, *maladies du*, (*Médec.*) toute la cavité poſtérieure du goſier appuyée ſur les vertebres du col, recouverte à l'extérieur par les arteres carotides qui ſont couchées deſſus, par les veines jugulaires, & par la ſixieme paire des nerfs, ayant pour enveloppe intérieure une membrane enduite de mucoſité, rendue mobile par pluſieurs muſcles qui lui ſont propres, ſe terminant à l'œſophage, deſtinée à la déglutition des alimens, & connue ſous le nom de *pharinx*, eſt ſujette à grand nombre de maladies.

Quand cette membrane ſe tuméfie à la ſuite d'une inflammation, d'un éréſipelle, ou d'une hydropiſie, maladies qu'on diſtinguera les unes des autres par leurs ſignes caractériſtiques, elle rend la déglutition douloureuſe ou impoſſible, elle repouſſe les alimens par les narines, la ſalive s'écoule de la bouche ainſi que la mucoſité, comme elle comprime le larinx qui lui eſt adjacent & les autres vaiſſeaux, elle cauſe pluſieurs ſymptômes irréguliers; cette maladie doit être traitée par des remedes appropriés & convenables à la partie.

Si cette cavité ſe trouve bouchée par la déglutition de quelque bol, il le faut tirer, chaſſer, ou ôter par l'opération de la pharingotomie; mais la mucoſité concrete, la pituite, le grumeau, les aphthes qui rempliſſent le *pharinx*, doivent être détruits par le moyen des déterſifs, & rejettés au-dehors par l'excrétion; il faut avoir recours à l'art pour déraciner le polype qui remplit ces parties.

Le reſſerrement naturel de ces mêmes parties eſt incurable; mais celui qui eſt occaſionné par la convulſion, trouve ſa guériſon dans l'uſage des antiſpaſmodiques: dans la curation de la compreſſion extérieure, il faut avoir égard à la cauſe qui la produit. L'aſpérité, la ſiccité, & l'excoriation du *pharinx*, ſe diſſipent par les boiſſons adouciſſantes; les ulceres, les bleſſures, la rupture demandent les conſolidans pris en petite doſe. Dans la déglutition, il faut éviter tous les alimens trop durs, & n'en prendre qu'avec ménagement. La paralyſie des muſcles a ſa cauſe ordinairement dans le cerveau d'une maniere peu connue; toute métaſtaſe qui arrive à cette partie eſt toujours dangereuſe. L'acrimonie catarreuſe ſe

trouve ſouvent diſſipée par un gargariſme émollient, & par une boiſſon mucilagineuſe. (*D. J.*)

PHARISIEN, (*Hiſt. & critiq. ſacrée.*) les *Phariſiens* formoient la ſecte la plus nombreuſe des Juifs, car ils avoient non-ſeulement les ſcribes & tous les ſavans dans leur parti, mais tout le gros du peuple. Ils différoient des Samaritains, en ce qu'outre la loi, ils recevoient les prophetes & les Hagiographes, & les traditions des anciens; ils différoient des Sadducéens, outre tous ces articles, en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la réſurrection des morts; & dans la doctrine de la prédeſtination & du franc-arbitre.

Pour le premier de ces points, il eſt dit dans l'Ecriture, qu'au lieu que les Sadducéens aſſurent qu'il n'y a point de réſurrection, ni d'anges, ni d'eſprits, les *Phariſiens* confeſſent l'un & l'autre, c'eſt-à-dire; 1°. qu'il y a une réſurrection des morts; 2°. qu'il y a des anges & des eſprits. A la vérité, ſelon Joſephe, cette réſurrection n'étoit qu'une réſurrection à la pythagoricienne; c'eſt-à-dire ſimplement un paſſage de l'ame dans un autre corps, où elle renaiſſoit avec lui.

Pour ce qui eſt de l'opinion des *Phariſiens* ſur la prédeſtination & le franc-arbitre; il n'eſt pas aiſé de la découvrir au juſte; car ſelon Joſephe, ils croyoient la prédeſtination abſolue, auſſi-bien que les Eſſéniens, & admettoient pourtant en même tems le libre-arbitre, comme les Sadducéens. Ils attribuoient à Dieu & au deſtin tout ce qui ſe fait, & laiſſoient pourtant à l'homme ſa liberté. Comment faiſoient-ils pour ajuſter enſemble ces deux choſes qui paroiſſoient ſi incompatibles? C'eſt ce que perſonne n'expliquera.

Mais le caractere diſtinctif des *Phariſiens* étoit leur zele pour les traditions des anciens, qu'ils croyoient émanées de la même ſource que la parole écrite; ils prétendoient que ces traditions avoient été données à Moïſe en même tems que la parole ſur le Mont-Sinaï; & auſſi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à celle-là.

Cette ſecte qui faiſoit ſon capital de travailler à leur propagation, & à les faire obſerver où elles étoient déja établies, commença en même tems qu'elles; & les traditions & la ſecte s'accrurent ſi bien avec le tems, qu'enfin la loi traditionale étouffa la loi écrite; & ſes ſectateurs devinrent le gros de la nation juive. Ces gens-là, en vertu de leur obſervation rigide de la loi ainſi groſſie de leurs traditions, ſe regardoient comme plus ſaints que les autres, & ſe ſéparoient de ceux qu'ils traitoient de pécheurs & de profanes, avec qui ils ne vouloient pas ſeulement manger ou boire; c'eſt de-là que leur eſt venu le nom de *Phariſiens*, du mot de *pharas*, qui ſignifie *ſéparé*, quoique cette ſéparation dans leur premiere intention, eût été de s'écarter du petit peuple, qu'ils appelloient *am-haaretz*, le peuple de la terre, & qu'ils regardoient avec un ſouverain mépris comme la balayure du monde; leurs prétentions hypocrites d'une ſainteté au-deſſus du commun, impoſerent à ce petit peuple même & l'entraînerent, par la vénération & l'admiration qu'elles lui cauſerent.

Notre-Seigneur les accuſe ſouvent de cette hypocriſie, & d'anéantir la loi de Dieu par leurs traditions. Il marque pluſieurs de ces traditions, & les condamne, comme nous le voyons dans l'Evangile; mais ils en avoient encore bien d'autres, outre celles-là. Pour parler de toutes, il faudroit copier le talmud, qui n'a pas moins de douze *vol. in-fol.* Ce livre n'eſt autre choſe, que les traditions que cette ſecte impoſoit & commandoit, avec leurs explications. Quoiqu'il y en ait pluſieurs qui ſont impertinentes & ridicules, & que preſque toutes ſoient onéreuſes; cette ſecte n'a pas laiſſé d'engloutir toutes les autres; car depuis pluſieurs ſiecles, elle n'a eu d'oppoſans qu'un petit nombre de Caraïtes. A cela près, la nation des Juifs, depuis la deſtruction du temple juſqu'à préſent, a reçu les traditions *phariſiennes* & les obſerve encore avec reſpect.

Les *Phariſiens* ne ſe contenterent pas des vaines ſpéculations ſur la réſurrection, les anges, les eſprits, la prédeſtination & les traditions; ils s'intriguoient dans toutes les affaires du gouvernement, & entr'autres choſes ils ſoutinrent ſous main le parti qui ne vouloit point d'étranger pour roi. De-là vient, que pendant le miniſtere de notre Sauveur, ils lui propoſerent malignement la queſtion, s'il étoit permis de payer le tribut à Céſar ou non; car quoique la néceſſité les obligeât de le payer, ils prétendoient toujours que la loi de Dieu le défendoit; mais ce n'eſt pas à Notre-Seigneur ſeulement, qu'ils tendirent des piéges; long-tems avant ſa naiſſance, ils perſécuterent avec violence tous ceux qui n'étoient pas de leur faction. Enfin leur tyrannie ne finit qu'avec le regne d'Ariſtobule, après avoir tourmenté leurs compatriotes depuis la mort d'Aléxandrie Jannée. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PHARMACIE, ſ. f. (*Ordre encyclop.*) La *Pharmacie* eſt la ſcience ou l'art de recueillir, conſerver, préparer & mêler certaines matieres pour en former des médicamens efficaces & agréables.

Il eſt déja clair par cette définition, que la *Pharmacie* peut être diviſée en quatre branches ou parties principales. La recette ou choix, *electio*, la conſervation, la préparation, & le mélange ou compoſition.

Nous avons répandu dans les articles de détail, deſtinés à chaque drogue ou matiere pharmaceutique, toutes les obſervations qui regardent la recette ou le choix. Nous avons traité de la conſervation, de la préparation, & de la compoſition des médicamens, dans des articles exprès & généraux, & dans un grand nombre d'articles ſubordonnés à ceux-là, & deſtinés aux divers ſujets, aux diverſes opérations, aux divers inſtrumens pharmaceutiques, aux divers produits, c'eſt-à-dire, aux diverſes formes de remede. On trouvera donc un corps aſſez complet de doctrine pharmaceutique, dans *les articles* CONSERVATION, DESSICCATION, COMPOSITION, DISPENSATION, FRUITS, FLEURS, SEMENCES, RACINES, CUITE, CLARIFICATION, DESPUMATION, DÉCANTATION, FILTRE, MANCHE, TAMIS, MORTIER, ELECTUAIRE, ÉMULSION, EMPLATRE, SYROP, *&c.*

Il ne nous reſte ici qu'à préſenter un tableau abregé de ces ſujets, de ces opérations, de ces inſtrumens, de ces produits, & à propoſer quelques notions générales ſur l'eſſence même de l'art.

Les ſujets pharmaceutiques ſont toutes les ſubſtances naturelles ſimples, des trois regnes, & un grand nombre de produits chimiques, dans leſquels les hommes ont découvert des vertus médicamenteuſes. Ils ſont tous compris ſous le nom de *matiere médicale. Voyez* MATIERE MÉDICALE, & SIMPLE PHARMACIE.

Les opérations pharmaceutiques ont toutes pour objet, de préparer ces divers corps, de maniere qu'ils deviennent des remedes efficaces, mais à un certain degré déterminé, & auſſi agréables qu'il eſt poſſible. Les Pharmaciens rempliſſent ces deux objets, 1°. en extrayant des corps leurs principes vraiment utiles, & rejettant leurs parties inutiles ou nuiſibles: la diſtillation, la décoction, l'infuſion, la macération, l'expreſſion, la filtration, l'action de monder, la dépuration, la clarification, la cribration, operent cette utile ſéparation. 2°. En mêlant enſemble diverſes matieres qui s'aident ou ſe temperent mutuellement, la compoſition, la correction, l'aromatiſation, l'édulcoration, la coloration, ſont les ouvrieres de cet effet pharmaceutique. 3°. En donnant diverſes formes aux remedes compoſés, ce qui s'opere par les juſtes

proportions des divers ingrédiens, qui eſt la même choſe que la diſpenſaſion, par la cuite, la pulvériſation, l'action de braſſer, de malaxer. Les diverſes formes de remedes compoſés, ſont diviſées, ſelon un ancien uſage, en formes liquides, formes molles & formes ſeches. Les liquides ſe ſubdiviſent en formes de remedes magiſtraux, & formes de remedes officinaux, dont le caractere eſſentiel & diſtinctif conſiſte en ce que les premieres n'ont pas beſoin de rendre le remede durable, & que cette qualité eſt au contraire eſſentielle aux dernieres. *Voyez* OFFICINAL & MAGISTRAL.

Les remedes magiſtraux liquides, ſont la décoction, l'infuſion, qu'on appelle *theiforme*, lorſqu'elle eſt courte, & qu'on employe l'eau bouillante, la macération, appellée plus communément *infuſion à froid*, le julep, l'émulſion, la potion, la tiſane, la mixture, le gargariſme, le collyre, le clyſtere, l'injection, la fomentation, l'embrocation, l'épitheme liquide, le bain, le demi-bain, l'inceſſus, le vin & les vinaigres médicamenteux magiſtraux.

Les remedes officinaux liquides, ſont les vins & les vinaigres médicamenteux, les teintures, les élixirs, les baumes, les ſirops, les loochs, les huiles par infuſion & décoction, les eaux diſtillées compoſées, les eſprits diſtillés compoſés, les eſprits volatils aromatiques huileux.

Les remedes mous ſont pareillement diviſés en magiſtraux & officinaux. Les premiers ſont les gelées, les opiates magiſtrales, les cataplâmes. Les ſeconds ſont les électuaires mols, les conſerves molles, les extraits compoſés, les miels médicamenteux, les linimens, onguents & cérats, les emplâtres.

Les remedes ſecs ou ſolides, peuvent être tous preſcrits ſur le champ par le médecin, & être dans ce cas regardés comme magiſtraux; mais comme ils ſont tous, par leur conſiſtance, capables d'être conſervés dans les boutiques, ils ſont eſſentiellement officinaux. Ce ſont les poudres, les eſpeces, les bols, les tablettes, les trochiſques, les conſerves ſolides, les pilules. Il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers ſur toutes les choſes nommées dans ces conſidérations générales. *Voyez ces articles.*

Le lecteur doit s'être apperçu que nous avons confondu la *Pharmacie*, appellée vulgairement *galenique*, avec celle qu'on appelloit *chimique*, ſelon la même diviſion. Nous l'avons fait parce que cette diviſion eſt mal entendue; car les décoctions, les infuſions, la cuite des emplâtres, celle des ſyrops, qui appartient à la *Pharmacie*, appellée *galenique*, ſont des opérations tout auſſi chimiques, que la diſtillation des eſprits, que la préparation des régules, *&c.* qu'on renvoyoit à la *Pharmacie* chimique. Il eſt vrai que les ſimples mélanges, & les ſimples *diſgregations*, ſont des opérations méchaniques; mais la chimie elle-même emploie des moyens de cet ordre. (*b*)

PHARMACITIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre imprégnée de bitume, & qui eſt propre à s'enflammer, avec une odeur déſagréable. On lui a auſſi donné le nom d'*ampelitis*. Il paroît que ſon nom lui a été donné à cauſe qu'on en faiſoit uſage dans la Médecine.

PHARMACOLOGIE, ſ. f. (*Med.*) ſcience ou traité des médicamens & de leur préparation. C'eſt une branche de la partie de la Médecine appellée *thérapeutique*. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE. Elle embraſſe l'hiſtoire naturelle chimique & médicinale de la matiere médicale. *Voyez* MATIERE MÉDICALE, & la Pharmacie. *Voyez* PHARMACIE. (*B*)

PHARMACOPÉE, ſ. f. *Voyez* DISPENSAIRE.

PHARMACOPOLA, (*Lang. latine.*) Le mot de *pharmacopola*, ne déſigne pas chez les Latins nos pharmacopoles, nos apothicaires d'aujourd'hui: il ſe dit également chez eux des pharmaciens, des droguiſtes, des épiciers & des parfumeurs. Il eſt ſynonyme à *unguentarius*, μυροπώλης, vendeurs de drogues & de parfums, autant de gens qui étoient ordinairement de la bande des débauchés, parce qu'outre les parfums qu'ils fourniſſoient, ils donnoient auſſi des drogues pour faire avorter, & pour empêcher les groſſeſſes. En Grece il étoit défendu par une loi de Solon, qu'aucun citoyen d'Athènes exerçât cet art; & Séneque nous apprend que tous les parfumeurs, *pharmacopolæ*, furent chaſſés de Lacédémone. Ils n'étoient pas moins mépriſés à Rome qu'en Grece: c'eſt pourquoi Horace les range avec les joueurs de flûtes, les porteurs de beſace, les bâteleuſes, les danſeurs, *&c. ſatyr. 2. liv. I. vers 1.*

Ambubajarum collegia, Pharmacopolæ,
Mendici, mimi, balatrones, hoc genus omne
Mœſtum ac ſollicitum eſt, cantoris morte Tigelli.

Le muſicien Tigellius eſt mort. Les joueuſes de flûtes, les parfumeurs; les portes-beſaces, les bâteleurs, & toute la canaille de même eſpece en ſont en deuil. (*D. J.*)

PHARMACOPOLE, ſ. m. (*Hiſt. de la Médecine anc.*) *Pharmacopole*, étoit chez les anciens tout vendeur de médicamens. Mais il faut entrer dans quelques détails de la médecine ancienne, pour donner au lecteur une idée juſte de la différence qu'il y avoit entre un pharmaceute, un *pharmacopole*, un pharmacotribe, un herboriſte, & autres mots, qui concernoient chez eux la matiere des médicamens.

Ceux qui s'attacherent à la pharmaceutique ou à la médecine médicamentaire, furent appellés *pharmaceutæ*; car le nom de *pharmacopœus* ſe prenoit alors en mauvaiſe part, & ſignifioit dans l'uſage ordinaire, un empoiſonneur: il étoit ſynonyme à φαρμακὸς, & φαρμακεὺς, dérivé de φαρμακὴ, mot générique pour toute ſorte de drogue, ou de compoſition bonne, ou mauvaiſe, ou pour tout médicament ou poiſon, tant ſimple que compoſé. Les Latins entendoient auſſi par *medicamentum*, un poiſon, & par *medicamentarius*, un empoiſonneur; quoique le premier ſignifiât encore un *médicament*, & le dernier un *apothicaire*.

Les *pharmacopoles* (*pharmacopolæ*) formoient encore chez les anciens un corps différent des premiers. En général on appelloit de ce nom tous ceux qui vendoient des médicamens; quoiqu'ils ne les préparaſſent point. En particulier, ceux que nous nommons aujourd'hui charlatans, bâteleurs, gens dreſſant des échaffauds en place publique, allant d'un lieu en un autre, & courant le monde en diſtribuant des remedes; c'eſt de-là que dérivent les dénominations de *circulatores*, *circuitores* & *circumforanei*. Ils avoient encore celle d'*agyrtæ*, du mot ἀγύρται, *qui aſſemble*, parce qu'ils aſſembloient le peuple autour d'eux, & que la populace, toujours avide du merveilleux, accouroit en foule, auſſi crédule à leurs promeſſes, qu'elle l'eſt encore aujourd'hui à celles des charlatans qui les repréſentent. C'eſt par la même raiſon qu'on les appelloit ὀχλαγωγοὶ. On leur donnoit enfin le nom de médecin ſédentaire, *ſellularii medici*, ἐπιδιφριοὶ ἰατροὶ, parce qu'ils attendoient les marchands aſſis ſur leurs boutiques. Ce fut le métier d'Eudamus, d'un certain Chariton, de qui Galien a tiré quelques deſcriptions de médicamens, & à qui il donne l'épithete d'ὀχλαγωγὸς; & de Clodius d'Ancone, que Cicéron appelle *pharmacopola circumforaneus*.

On ne ſait ſi les Pharmacotrites, *Pharmacotritæ*, ou méleurs, broyeurs de drogues, étoient les mêmes que les Pharmaceutes, *Pharmaceutæ*; ou ſi ce nom ne convenoit qu'à ceux qui compoſoient les médicamens ſans les appliquer. Ces derniers pourroient bien avoir été les valets des Droguiſtes, ou

ces gens appellés par les Latins *Seplaſiarii* & *Pigmentarii*, & par les Grecs παντοπῶλαι, ou κατολικοί, ou *vendeurs de drogues;* & dans les derniers tems de la Grece, πιμεντάριοι, terme dérivé du latin.

Les boutiques ou magaſins de ces marchands, s'appelloient *ſeplaſia* au neutre pluriel, & leur métier *ſeplaſia*, au féminin ſingulier. Ils vendoient aux Médecins, aux Peintres, aux Parfumeurs, & aux Teinturiers, toutes les drogues tant ſimples que compoſées, dont ils avoient beſoin. Ils étoient, ainſi que les charlatans, fort ſujets à débiter des compoſitions mal conditionnées, & mal faites. Pline reprochoit aux médecins de ſon tems de négliger la connoiſſance des drogues, de recevoir les compoſitions telles qu'on les leur donnoit, & de les employer ſur la bonne foi d'un marchand, au lieu de ſe pourvoir des unes, & de compoſer les autres à l'exemple des anciens médecins.

Mais ce n'étoit pas ſeulement des Droguiſtes que les Médecins achetoient; ils tiroient les plantes communes des Herboriſtes, *Herbarii* en latin, en grec ῥιζότομοι, ou *coupeurs de racines*, & βοτανολογοὶ, ou βοτανικοὶ, *cueilleurs d'herbes*, & non pas βοτανίζαι, nom propre à ceux qui mondoient les blés, ou qui en arrachoient les mauvaiſes herbes. Les Herboriſtes, pour faire valoir leur métier, affectoient ſuperſtitieuſement de cueillir les ſimples en de certains tems particuliers, avec diverſes précautions & cérémonies ridicules. Ils étoient fort attentifs à tromper les Médecins, en leur donnant une herbe, ou une racine pour une autre.

Les Herboriſtes, & ceux qui exerçoient la Pharmaceutique, avoient des lieux propres pour placer leurs plantes, leurs drogues, & leurs compoſitions; on appelloit ces lieux en grec ἀποθῆκαι, *apothecæ*, d'un nom général, qui ſignifie place où l'on renferme quelque choſe.

Les boutiques des Chirurgiens, ſe nommoient en grec ἰατρεῖα, de ἰατρὸς, *médecin;* parce que tous ceux qui ſe mêloient de quelque partie de la Médecine que ce fût, s'appelloient *médecins;* & que tous les Médecins exerçoient anciennement la Chirurgie. Plaute rend le terme ἰατρεῖα, par celui de *medicina;* & comme de ſon tems la Médecine n'étoit point encore partagée, & que le médecin, le chirurgien, l'apothicaire, & le droguiſte, n'étoient qu'une ſeule perſonne; ce nom s'étend dans ce poëte à toutes les boutiques en général, ſoit qu'on y pansât des bleſſés, qu'on y vendît des drogues & des médicamens, ſoit qu'on y étalât des plantes & des herbes; de même que *medicus* ſignifie dans le même poëte un vendeur de médicamens.

Le partage de la Médecine, comme on vient de l'expoſer, eſt celui qui ſubſiſtoit au tems de Celſe. L'uſage changea dans la ſuite; les uns ayant empiété ſur la profeſſion des autres, ou en ayant exercé plus d'une; les mêmes noms reſterent, quoique les emplois ne fuſſent plus les mêmes. Quelques ſiecles après Celſe, ceux que l'on nommoit en grec πιμεντάριοι, & en latin *pimentarii*, ou *pigmentarii*, qui devoient être des droguiſtes, faiſoient auſſi la fonction d'apothicaires; ce que l'on prouve par un paſſage d'Olympiodore, ancien commentateur de Platon. Le médecin, dit-il, ordonne, & le *pimentarius* prépare tout ce que le médecin a ordonné. On ne peut marquer avec exactitude la date de ce changement; mais Olympiodore vivoit environ 400 ans après Celſe. (*D. J.*)

PHARMACUSE, *Pharmacuſa*, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer Egée, ſelon Pline, *l. IV. c. ij.* On croit que c'eſt dans cette île que fut tué Attalus. Aujourd'hui, ſelon l'opinion commune, cette île ſe nomme *Paſmoſa*. C'eſt auprés de l'île *Pharmacuſe* que Jules-Céſar fut pris par des pirates. 2°. Etienne le géographe met deux îles de ce nom proche celle de Salamina; & Strabon, *l. IX. p. 385*, dit que ce ſont deux petites îles, dans la plus grande deſquelles on voyoit le tombeau de Circé. (*D. J.*)

PHARMUTHI, ſ. m. (*Calendr. égypt.*) nom du huitieme mois de l'année égyptienne; il répondoit au mois d'Avril de l'année Julienne. Théon dit que le tems de la moiſſon tomboit vers le 25 de ce mois. (*D. J.*)

PHARNACES, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie, ſelon Pline, *l. VII. c. ij.* qui dit après Damon que la ſueur de ce peuple cauſoit la phthiſie à ceux qu'elle touchoit. Quelques manuſcrits portent *Pharmaces* pour *Pharnaces*.

PHARNAK, (*Mythol.*) dieu adoré dans le Pont. Strabon nous apprend que le dieu adoré ſous ce nom dans l'Ibérie & dans le Pont, étoit le même que le dieu *Lunus*, ou que l'intelligence qui préſidoit au cours de la lune. Ce dieu avoit un temple célebre à Cabira ou *Sebaſtopolis*, ſous le nom de Μὴν Φαρναχος; & les ſermens qui ſe faiſoient en joignant ſon nom à celui du roi régnant, paſſoient pour inviolables. Strabon ajoute que ce dieu *Lunus* avoit des temples en Phrygie & en Piſidie, ſous le titre de Μὴν Ἀσχαΐος.

On voit dans Haun, ſur une médaille de Sardis, le buſte de ce dieu, coëffé d'un bonnet phrygien, & porté dans un croiſſant, avec le titre de ΜΗΝΑΣ-ΚΗΝΟΣ. Il y a beaucoup d'apparence que la figure en pié qui ſe voit au revers des médailles de Pharnace & de ſon fils Mithridate, eſt celle du ΜΗΝ ΦΑΡΝΑΚΟΣ, ou du dieu *Lunus* de Cabira, repréſenté à-peu-près comme on le voit ſur pluſieurs médailles publiées par M. Vaillant. On compte, dans ſes médailles greques des empereurs, juſqu'à 19 villes de l'Aſie mineure, de la Thrace & de la Syrie, qui ont mis ce dieu *Lunus* ſur leurs médailles. (*D. J.*)

PHARODENI, (*Géog. anc.*) peuples de Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* dit qu'ils habitoient après les Saxons, depuis le fleuve *Chaluſus*, juſqu'au fleuve *Suevus*. Peucer croit que les *Paradeni* de Ptolomée ſont les *Suardones* de Tacite.

PHAROS, (*Géog. anc.*) île d'Egypte, vis-à-vis d'Alexandrie; je dis *île*, parce que *Pharos* étoit au commencement une véritable île à ſept ſtades de la terre-ferme, & on n'y pouvoit aller que par eau; mais enſuite on la joignit au continent par une chauſſée, comme cela s'étoit fait à Tyr: cette chauſſée fut appellée l'*heptaſtade*, à cauſe des ſept ſtades qu'elle avoit de longueur.

Cet ouvrage ordonné par Ptolemée Philadelphe I. & non par Cléopâtre, comme le dit Ammien Marcellin, fut exécuté l'an 284 avant Jeſus-Chriſt, à-peu-près en même tems que la tour du phare, par Deiphanès, pere de Soſtrate; & ſans doute que ce ne fut pas le plus facile des deux ouvrages. Ainſi, pour les diſtinguer quand on parle de la peninſule, on dit l'île ou la peninſule de *Pharos;* & quand on parle du fanal ou du phare qui étoit dans *Pharos*, on dit ſimplement le *phare*.

L'île de *Pharos* avoit un promontoire ou une roche, contre laquelle les flots de la mer ſe briſoient. Ce fut ſur cette roche que Ptolémée Philadelphe I. fit bâtir de pierre blanche la tour du phare, ouvrage d'une magnificence ſurprenante, à pluſieurs étages voûtés, à-peu-près comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou, comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une ſur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faiſoit paroître comme une lune le feu qu'on allumoit au-deſſus; c'eſt ce qui fait dire à Stace:

Lumina noctivagæ tollit Pharos *æmula lunæ.*

Le géographe de Nubie, qui écrivoit il y a environ 600 ans, parle de la tour du phare comme d'un édi-

fice qui subsistoit encore de son tems. Un scholiaste de Lucien, manuscrit, cité par Isaac Vossius, dit que cette tour étoit quarrée, & que ses côtés avoient près d'un stade de long.

Tous les anciens auteurs ont parlé de l'île de *Pharos*. *Voyez* César, *comment. de bell. civ. c. iij.* Strabon, *l. XVII. p. 792.* Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* Pline, *l. V. c. xj.* & *l. XIII. c. xij.* Ce dernier lui donne le titre de *colonie de Jules-César.*

Homere a bien chagriné ses admirateurs, en faisant dire à Ménélas, dans l'*Odyssée*, *liv. IV. vers 355*, que l'île de *Pharos* est éloignée d'une journée de l'Egypte, ἀιγύπτου. Plusieurs critiques ont accusé le poëte grec d'une énorme bévûe; mais d'autres leur ont répondu que le mot *Ægyptus* désignoit ici le *Nil*, & qu'en effet l'île de *Pharos* est éloignée d'une journée de la principale embouchure du fleuve *Ægyptus*, qui est le Nil. Strabon eût peut-être adopté cette explication s'il y eût songé; mais en homme d'esprit, il a entrepris de justifier son poëte favori de tout reproche d'ignorance. « C'est, dit-il, Ménélas qui raconte ses » voyages; il use du privilege des voyageurs, il » ment. D'ailleurs c'est un poëte qui le fait parler, qui » savoit bien que cette distance n'étoit pas aussi con- » dérable que le dit Ménélas, mais il veut intéresser » le lecteur par le merveilleux de la fiction ».

Ortelius dit qu'on nomme aujourd'hui l'île de *Pharos* Farion, & qu'elle est appellée *Magrah* par les habitans du pays.

2°. *Pharos*, ou *Issa-Pharos*, île de la mer Adriatique, sur la côte de l'Illyrie, selon Pline, *l. III. c. xxj*, qui dit qu'on la nommoit auparavant *Paros*. Le P. Hardouin retranche cette île dans son édition de Pline; mais c'est un retranchement bien hardi, d'autant plus que Diodore de Sicile *l. XV.* Strabon *l. VII. p. 315.* & Polybe *l. V. p. 108.* en font mention.

3°. *Pharos*, île sur la côte d'Italie, vis-à-vis de Brundusium. Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* en parle, & dit qu'on l'appella *Pharos*, à cause du phare qui y fut élevé pour guider les vaisseaux. (*D. J.*)

PHARPHAR, (*Géog. anc.*) un des deux fleuves de Damas; ou plutôt c'est un bras du Barrady ou du Chrysorrhoas, qui arrose la ville & les environs de Damas. Le fleuve de Damas a sa source dans les montagnes du Liban; étant arrivé près de la ville, il se partage en trois bras, dont l'un traverse Damas: les deux autres arrosent les jardins qui sont tout autour; puis se réunissant, ils vont se perdre à quatre ou cinq lieues de la ville, du côté du nord.

PHARSALE, *Pharsalus*, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Thessalie, que certaines cartes attribuent mal-à-propos à l'Estréotide, puisque Strabon, *l. IX.* la range parmi les villes de la Phthiotide. Elle étoit à six lieues de Larissa, & à l'extrémité d'une plaine très-fertile qui a plus de quatre lieues d'étendue. Imaginez-vous, dit la Guilletiere, si je pus traverser cette plaine sans me rappeller que j'étois sur les lieux où César & Pompée terminerent le plus grand différend qui ait jamais troublé l'univers, & que la bataille qu'ils y donnerent renversa la plus puissante de toutes les républiques, & fonda la plus formidable de toutes les monarchies? Nommez-moi tant de batailles qu'il vous plaira, celle-ci est sans contredit la plus fameuse; elle se donna 48 ans avant la naissance de Jesus-Christ. C'est cette journée mémorable où, selon Corneille,

Quand les Dieux étonnés sembloient se partager,
Pharsale *décida ce qu'ils n'osoient juger.*

Pompée ayant perdu la bataille, se retira vers Larissa, comme la ville la plus voisine, où il n'entra pas néanmoins. Le fleuve Enipus arrosoit *Pharsale*; & ce fleuve qui se jettoit dans l'Apidenus, étoit différent de l'Enipus de Macédoine. Appien, *l. II. civit. p. 778*, rapporte que l'armée de Pompée étoit campée entre la ville de *Pharsale* & le fleuve Enipée, ce qui semble contredire ce que Strabon, *l. IX.* avance, que l'Enipée baignoit la ville de *Pharsale*; mais comme il y avoit deux villes de ce nom, la nouvelle & la vieille, il est apparent que l'une étoit bâtie sur le bord du fleuve, & que l'autre en étoit peu éloignée.

La bataille entre César & Pompée se donna auprès de la ville de *Pharsale*, appellée *Palæpharsalus* par Tite-Live, *l. XLIV. c. ij.* & c'étoit celle-là, sans doute, qui se trouvoit à quelque distance du fleuve.

2°. *Pharsalus* étoit aussi un lieu de l'Epire où César arriva avec sa flotte, & où il débarqua ses soldats. Quelques manuscrits, au lieu de *Pharsalus*, portent *Pharsalia*: d'autres disent *Palestina*; & c'est de cette derniere façon qu'écrit Lucain, *l. V. v. 460*, en parlant de la sorte de César,

Lapsa Palestinas uncis confixet arenas.

3°. Il y avoit encore une ville de Pamphylie qui portoit le nom de *Pharsalus*. (*D. J.*)

PHARSALE, *bataille de*, (*Hist. rom.*) nom de cette fameuse bataille qui termina la guerre civile des Romains, & qui se donna l'an 705 de Rome, entre César & Pompée, auprès de Pharsale, ville de Thessalie, voisine de Larisse. Il faut lire, sur cette bataille, Lucain, Denis d'Halicarnasse, *l. XLI.* Appian *l. II.* Plutarque, dans la *vie de César*, Florus, Eutropius, Velleius Paterculus, Ciceron, César, *de bello civili*, *li. I.* & *II*, &c. C'est assez pour moi de faire deux ou trois remarques.

On sait que l'empire ne coûta, pour ainsi dire, à César qu'une heure de tems, & que la bataille de *Pharsale* en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de son parti; mais on ne peut assez s'imaginer quels étoient alors le luxe & la mollesse des Romains. Le pauvre officier languissoit dans les honneurs obscurs d'une légion, pendant que les grands tâchoient de couvrir leur lâcheté & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépense. Lucain disoit:

Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.

Les jeunes gens ne connoissoient que des chanteuses & des baladines, dont ils faisoient l'objet de leurs ridicules affections; ils se frisoient comme elles; ils affectoient même d'imiter le son de leur voix & leur démarche lassive; ils ne surpassoient ces femmes perdues que par leur mollesse & leur lâcheté. Aussi Jules-César, qui connoissoit la fausse délicatesse de cette jeunesse efféminée qui suivoit le parti de Pompée, ordonna à ses soldats, dans la *bataille de Pharsale*, au lieu de lancer de loin leurs javelots, de les porter droit au visage: *Miles faciem feri.* C'est une anecdote que raconte Florus, *l. IV. c. ij.* & il arriva que ces jeunes gens, idolâtres de leur beauté, prirent la fuite, de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures & des cicatrices.

Le luxe & la mollesse régnoient dans leur camp comme à Rome: on voyoit une foule de valets & d'esclaves avec tout l'attirail de la volupté, suivre l'armée comme une autre armée. Pompée étoit ainsi campé délicieusement entre la ville de *Pharsale* & le fleuve Enipée, dont il tiroit toute ses provisions. César après avoir forcé son camp, y trouva les tables dressées comme pour des festins. Les buffets, dit-il, *de bello civili*, *lib. V.* plioient sous le poids des vases d'or & d'argent. Les tentes étoient ornées de gason verd; & quelques-unes, comme celles de Lentulus, pour conserver le frais, étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot, il vit du côté qu'il

força, le luxe & la débauche ; & dans l'endroit où l'on ſe battoit encore, le meurtre & le carnage. *Alibi prælia & vulnera, alibi popinæ, ſimul cruor & ſtrues corporum juxta ſcorta & ſcortis ſimile.*

On a remarqué que Céſar régla à cette bataille la diſpoſition de ſon armée ſur le modele de la diſpoſition que Cyrus avoit faite à la bataille de Thimbrée; & c'eſt à cette diſpoſition qu'il dut ſa victoire complette.

Preſque tous nos auteurs ne font que louer la modération & la clémence que Céſar fit paroître après ſa victoire. Quoiqu'il fut élevé par Marius ſon oncle, nous diſent-ils, il ſacrifia ſes reſſentimens à l'établiſſement de ſa domination, & pardonna à tous les partiſans de Pompée. Mais Dion n'en parle point ſur ce ton-là. Voici ſes propres paroles, *l. XLIX : Equites & ſenatores qui Pompeïo faviſſent ſupplicio dœfecti, paucis exceptis. Legionarios milites ingenuos Cæſar in ſuas legiones adſcripſit; ſervos dominis reddidit, ut pœnas darent ; qui non inveniebant dominos ſuos, in crucem acti.* « Tous les ſénateurs & les chevaliers qui lui avoient » été attachés, furent punis de mort, à l'exception » d'un très-petit nombre. Ses légions furent incorpo- » rées dans celles d'Octavien : on donna les eſclaves » à leurs maîtres pour les punir ; & ceux qui ne trou- » voient point de maîtres moururent en croix ».

Ainſi la liberté de Rome, ſi précieuſe aux premiers Romains, & qui avoit été ſi long-tems ſous la garde de la pauvreté, de la tempérance, & de l'amour de la patrie, fut enſevelie par Céſar dans les champs de *Pharſale*. Tout plia depuis ſous ſa puiſſance ; & deux ans après le paſſage du Rubicon, on le vit entrer dans Rome triomphant, & bientôt juſtement aſſaſſiné au milieu d'une république dont il étoit devenu le tyran. (*D. J.*)

PHARUSES, LES, *Pharuſii*, (*Géog. anc.*) peuples de la Lybie, ſelon Strabon, *l. XVII.* & Etienne le géographe. Pomponius Mela, *l. III. c. x.* les met au-deſſus des Nigrites, & les étend juſqu'à l'Ethiopie, Pline, *l. V. c. viij.* dit que ces peuples étoient Perſes d'origine, & qu'ils accompagnerent Hercule lorſqu'il entreprit de paſſer dans le jardin des Heſpérides. (*D. J.*)

PHASES, ſ. f. *en Aſtronomie*, ſe dit des diverſes apparences de la lune, de vénus, de mercure & des autres planetes, ou des différentes manieres dont elles paroiſſent éclairées par le ſoleil. *Voyez* PLANETE.

Ce mot eſt formé du grec φαινω, *je parois, je brille.*

La variété des *phaſes* de la lune eſt fort remarquable, quelquefois elle croît, quelquefois elle décroît, quelquefois elle eſt courbée en forme de corne, puis paroît comme un demi cercle, enſuite elle paroît boſſue, & reprend enfin une face circulaire pleine. *Voyez* CROISSANT, BOSSU, DICHOTOMIE, FAUX, *&c.* Quant à la théorie des *phaſes* de la lune. *Voyez* LUNE.

Pour celles de vénus, on n'y découvre aucune diverſité à la vue ſimple, mais on y en remarque avec le téleſcope : Copernic prédit que les ſiecles à venir découvriroient que vénus éprouveroit les mêmes changemens que la lune : Galilée fut le premier qui accomplit cette prédiction, en dirigeant ſon téleſcope ſur vénus, il obſerva que les *phaſes* de cette planete étoient ſemblables à celles de la lune, que tantôt elle étoit pleine, tantôt en croiſſant. *Voyez* VENUS.

Mercure fait voir les mêmes apparences, toute la différence entre celles-ci & celles de la lune, eſt que quand ces planetes ſont pleines, le ſoleil eſt entre elle & nous, au lieu que quand la lune eſt pleine, nous ſommes entr'elle & le ſoleil. *Voyez* MERCURE.

Saturne a embaraſſé long-tems les Aſtronomes par ſon étrange diverſité de *phaſes* : Hevelius & d'autres la trouvent 1°, monoſphérique, 2°, triſphérique, 3°, ſphérico-anſé, 4°, elliptico-anſé, 5°, pointu-ſphérique. Huyghens crut d'abord que ces *phaſes* prétendues ne venoient pour la plûpart que de l'imperfection des téleſcopes de ces obſervateurs, cependant il a remarqué lui-même des variétés réelles dans la figure de cette planete, & les a expliquées. Ce grand homme avec le ſecours des meilleurs téleſcopes y remarqua trois *phaſes* principales : ſavoir, le 16 Janvier 1656, cette planete lui parut ronde ; le 13 Octobre il la vit comme ſi elle avoit des bras ; & le 17 de Décembre 1657, comme ſi elle avoit des anſes.

Il expliqua ces différentes irrégularités par la ſuppoſition d'un anneau lumineux dont ſaturne eſt entouré, & publia ſa découverte dans ſon ſyſtème de ſaturne, imprimé parmi ſes autres ouvrages dans les recueils qu'on en a faits ; les différentes poſitions de cet anneau par rapport à notre œil, occaſionnent ces irrégularités apparentes. *Voyez* SATURNE & ANNEAU.

On obſerve auſſi beaucoup de changemens ſur le diſque de jupiter. *Voyez* JUPITER & BANDES. *Chambers.* (*O*)

Les *phaſes* de la lune prouvent que la ſurface de cette planete eſt ſenſiblement ſphérique, car en la ſuppoſant ſphérique, on trouve que la plus grande largeur de la *phaſe* doit être à-peu-près comme le ſinus verſe de l'élongation au ſoleil ; or, ſuivant les obſervations d'Hevelius, les largeurs des *phaſes* ſuivent à peu près ce rapport. *Voyez* mes *Recherches ſur le ſyſtème du monde. II^e partie, pag. 263 & 264.*

PHASE, (*Géog. anc.*) 1°, *Phaſis*, grand & célebre fleuve de l'Aſie qui traverſe la Colchide, aujourd'hui la Mingrelie, & ſe rend dans la mer Noire. Hérodote le donne pour la borne entre l'Aſie & l'Europe. M. de Liſle s'eſt trompé en ſoutenant que le *Phaſe* étoit le même que l'Araxe. Les Turcs l'appellent *Frachs*, & les gens du pays le nomment *Rione.*

On l'appelloit anciennement *Areturus*, & il ne prit le nom de *Phaſis*, que depuis qu'un jeune homme s'y fut précipité ; ce jeune homme étoit fils d'Apollon & d'Ocyroë, fille de l'Océan. Après avoir tué ſa mere qu'il avoit ſurpriſe entre les bras d'un amant, les furies le tourmenterent à un tel point qu'il ſe jetta dans l'*Areturus.*

Mais il n'y a rien qui ait fait autant parler du *Phaſis* que l'expédition des Argonautes, puiſque tous les Poëtes qui ont chanté cette expédition, ont été obligés de ſe ſouvenir du grand fleuve qu'il fallut que les Argonautes remontaſſent pour ſe rendre maîtres de la Toiſon d'or.

Cette riviere étoit encore célébre, parce qu'on trouvoit ſur ſes bords la plante nommée *leucophyllus*, qui étant cueillie avec quelques précautions, avoit la vertu d'empêcher les femmes de tomber dans l'adultere. *Voyez* LEUCOPHYLLUS.

Pour revenir à la topographie du *Phaſe*, le P. Archange Lamberti, *relat. de la Mingrelie*, & Chardin, qui tous deux ont parcouru les bords de ce fleuve, depuis ſon embouchure juſqu'à ſa ſource, diſent qu'il court d'abord rapidement dans un lieu étroit, mais que dans la plaine, ſon cours qui eſt d'orient en occident, devient très-imperceptible. Il ſe décharge dans la mer par deux embouchures qui ſont éloignées de ſa ſource d'environ 90 milles, & qui ſont ſéparées par une île que forme cette riviere.

On ne trouve aujourd'hui dans cette île du *Phaſe*, aucun veſtige du temple de Rhea, qu'Arrien dit qu'on y voyoit de ſon tems. On cherche avec auſſi peu de ſuccès les ruines de l'ancienne Sébaſte, qu'on dit avoir été bâtie à l'embouchure du *Phaſe*. Tout ce qu'on y remarque de conforme à ce que les anciens ont écrit de cet endroit de la mer Noire, c'eſt qu'il y a beaucoup de phaiſans, & qu'ils ſont plus gros &

plus beaux qu'en aucun autre endroit. Martial prétend que les Argonautes apporterent de ces oiſeaux en Grece où on n'en avoit jamais vu auparavant, & qu'on les appella φασιανοι, en latin *phaſiani*, parce qu'on les avoit pris ſur le bord du *Phaſe*.

Les anciens diſent qu'on avoit été obligé de jetter deſſus cette riviere juſqu'à ſix-vingt ponts à cauſe de ſes fréquentes courbures. Strabon raconte que la plûpart de ces ponts étoit aux environs d'une forteresſe de la Colchide, nommée *Sarapanes*, & qui étoit le premier des quatre paſſages par où l'on entroit dans l'Ibérie. Ces ponts, ajoute-t-il, ſont néceſſaires, parce que la riviere coule rapidement dans ces lieux remplis de rochers, & tout creuſés par les torrens qui ſe précipitent des montagnes voiſines. Une pareille deſcription montre qu'on avoit une aſſez exacte connoiſſance de la contrée dont on parloit : & il falloit bien qu'on l'eût, puiſqu'on y avoit cherché un paſſage dans un pays dont toutes les entrées étoient extrêmement difficiles & qu'on l'y avoit trouvé.

Le *Phaſe* ſépare aujourd'hui la Mingrélie de la principauté de Guriel, & du petit royaume d'Imirete. La côte eſt par-tout un terrein bas, ſablonneux, chargé de bois & de petites îles habitées çà & là. Il reçoit dans ſon cours trois rivieres aſſez conſidérables, ſavoir l'Hippus des anciens, appellé par les gens du pays *Scheni-Schari ;* le Glaucus, appellé *Abaſſia ;* & le Sicamen, qu'on nomme aujourd'hui *Tachur*.

2°. *Phaſis* eſt encore le nom d'un fleuve de l'île de Taprobane. Ptolomée en parle, *liv. VII. ch. iv.* (*D. J.*)

PHASE, (*Critique ſacrée.*) terme hébreu, qui répond au mot françois *paſſage*. Vous mangerez l'agneau paſcal promptement, car c'eſt le *phaſe*, c'eſt-à-dire le *paſſage* du Seigneur, *Exod. 12. 11.* La raiſon de cet ordre, c'eſt que l'agneau paſcal fut immolé à l'occaſion de l'ange qui paſſa les maiſons marquées du ſang de cet agneau, & entra dans celles des Egyptiens, pour y tuer les premiers nés. De-là vient que *phaſe* déſigne auſſi l'agneau paſcal qu'on immoloit en mémoire de ce *paſſage* de l'ange. Immolez le *phaſe*, *Exod. 12. 21.* c'eſt-à-dire l'*agneau paſcal ;* de plus, ce mot ſe prend pour le jour qu'on immoloit cet agneau, ſavoir le quatorzieme de la lune ; & finalement pour toutes les victimes qui étoient immolées pendant la ſemaine de Pâques. Vous immolerez au Seigneur le *phaſe* de vos bœufs & de vos brebis. *Deuteronome xvj. 2.*

PHASELIS, (*Géog. anc.*) ville maritime dans la Lycie, ſur les confins de la Pamphylie, près d'une montagne nommée *Climan*, ſelon Strabon, *l. XIV. p. 666.* Pomponius Mela, *l. I. ch. xiv.* prétend qu'elle avoit été bâtie par Mopſus. Etienne le géographe dit qu'on l'appella premierement *Petyuſſa*, & enſuite *Pharſalus*. Elle ſubſiſtoit d'elle-même, & n'entroit point en communauté avec les Lyciens.

Ce fut l'une des villes qui s'enrichirent le plus des pirateries des Ciliciens ; & Florus nous apprend que c'eſt par cette raiſon qu'elle fut ruinée par Publius Servilius après les victoires qu'il remporta ſur ces corſaires. *Phaſelim*, dit cet hiſtorien, *& Olympon evertit, Iſaurumque, ipſam arcem Ciliciæ* ; elle étoit dans un pitoyable état lorſque Pompée y aborda après la bataille de Pharſale, car Lucain, *l. VIII.* raconte qu'il y avoit plus de gens dans le vaiſſeau de Pompée que dans cette ville.

Te primum parva Phaſeli
Magnus adit, nam te metui vetat incola rarus ;
Exhauſtæque domus populis, majorque carinæ
Quam tua turba fuit.

Ainſi quand Strabon, qui vivoit après Pompée, parle de *Phaſelis* comme d'une ville conſidérable, & à trois ports, il avoit égard apparemment à ce qu'elle avoit été ; mais il auroit dû ne pas s'exprimer au tems préſent, car il n'y a point d'apparence que depuis la bataille de *Pharſale* juſqu'au tems de Strabon cette ville eût été rétablie.

Elle pouvoit néanmoins toujours ſe vanter d'avoir été le lieu de la naiſſance & du mauſolée de Théodecte, contemporain d'Ariſtote, un des plus beaux hommes de ſon tems ; mais la beauté de l'eſprit ſurpaſſoit en lui celle du corps. Il étoit également grand poëte, & grand orateur. Il avoit fait cinquante tragédies & pluſieurs oraiſons qui toutes ont péri. (*D. J.*)

PHASELUS, ſ. m. (*Littérat.*) ſorte de bâtiment à voiles & à rames, dont les Romains faiſoient uſage pour n'être point arrêtés dans leurs expéditions ; ce bâtiment avoit tiré ſon nom de la ville de Phaſelis en Pamphilie, qui avoit ſervi long-tems de retraite aux pirates. (*D. J.*)

PHASÉOLE, ſ. f. (*Botan.*) ce genre de plantes qu'on vient de caractériſer, en latin *phaſeolus*, & qui porte une longue gouſſe remplie de ſemences faites en forme d'un petit rein, conſtitue un genre très-étendu dans le ſyſtème de Tournefort, puiſqu'il renferme cinquante-neuf eſpeces. Nous en avons décrit çà & là quelques-unes d'étrangeres ſous leurs noms propres, & en particulier la plus commune connue dans nos jardins ſous le nom de *haricot*.

PHASÉOLOIDES, ſ. f. (*Botan. exot.*) genre de plante, que les Anglois nomment *kidnei-bean-tree ;* en voici les caracteres : ſes feuilles ſont aîlées, compoſées d'un nombre inégal d'autres feuilles découpées. Sa fleur eſt légumineuſe ; le piſtil qui ſort du calice devient une longue gouſſe, renfermant pluſieurs ſemences faites en forme de rein. On ne connoît en Europe qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante ; on la nomme *phaſeoloides caroliniana, fruteſcens, ſcandens, foliis pinnatis, floribus cæruleis ſpicatis.* Les graines de cette plante ont été envoyées de la Caroline en Angleterre par M. Catesby en 1724, & diſtribuées aux curieux ; il s'eſt élevé de ſes graines pluſieurs *phaſéoloides* dans les jardins des environs de Londres, & on les a multipliées par des rejettons que la racine fournit en abondance. Ils viennent en toutes ſortes de terres, ſur-tout dans une bonne terre légere, & ne craignent rien de la dureté des hivers, pourvu qu'on les abrie des vents les plus rudes. On peut placer cette plante avec les arbriſſeaux grimpans, & en la ſoutenant par des piquets, elle grandit à la hauteur de douze ou quatorze piés, & produit pluſieurs épics de très-belles fleurs bleues. Dans une ſaiſon favorable, ſes graines viennent à parfaite maturité. (*D. J.*)

PHASSACHATES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une agate dont ils ne nous ont tranſmis que le nom. Cependant M. Hill prétend que c'eſt la même pierre que les anciens nommoient auſſi *leucachates*, agate blanche ou *perileucos*. Il dit que le fond de la couleur de cette agate eſt d'un gris pâle & bleuâtre ou gorge de pigeon, & que ſouvent on y voit des veines noires & blanches qui forment des cercles aſſez concentriques ; ce qui fait que les morceaux de cette pierre reſſemblent à des *onyx*. Il s'en trouve aux Indes orientales, en Bohême, & en pluſieurs endroits d'Europe. *Voyez* Hill, *natur. hiſtory of foſſils.*

PHATZISIRANDA, (*Botan. exot.*) plante de la Floride, qui paroît être une eſpece de porreau ; mais les voyageurs ne nous en donnent que des deſcriptions infideles & fabuleuſes. Ses feuilles ſont ſemblables à celles des porreaux, mais plus longues & plus menues. Sa tige eſt noueuſe, & s'éleve ſeulement à une coudée & demie. Sa fleur eſt petite, étroite, compoſée de ſix pétales, diſpoſée en lis ; ſa racine eſt toute boutonnée. Les habitans broient les feuilles de cette plante entre deux pierres pour en tirer un

ſuc,

ſuc, dont ils ſe frottent tout le corps pour ſe peindre & ſe fortifier. (*D. J.*)

PHAUSIA, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs endroits. 1°. C'eſt un lieu du Cherſonnèſe des Rhodiens, c'eſt-à-dire, dans la partie de la Carie oppoſée à l'île de Rhodes, ſelon Pline, *l. XXXI. c. ij.* 2°. C'eſt une ville de Médie; Pline, *l. VI. c. xiv.* en fait mention. 3°. C'eſt une ville de la grande Arménie, que Ptolomée, *l. V. c. xiij.* place entre Sogocaria & Phandalia. (*D. J.*)

PHAZEMONITIS, (*Géog. anc.*) contrée du Pont. Elle s'étendoit, ſelon Strabon, *l. XII. p. 560.* depuis le fleuve Amyſus juſqu'à celui d'Halys. Pompée changea le nom de cette contrée en celui de Megalopolis; & du bourg Phazemont il fit une ville qu'il appella *Neapolis*. Etienne le géographe écrit Phamizon pour Phazemont, & place cette ville près de l'Amyſus, vers le midi. (*D. J.*)

PHEA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de l'Elide, d'un fleuve peu conſidérable du Péloponnèſe, & d'une ville de Theſſalie, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

PHEBUS, (*Mythol.*) *voyez* APOLLON.

PHÉGONÉE, (*Mythol.*) Jupiter de Dodone eſt quelquefois appellé *Phégonée*, c'eſt-à-dire, qui habite dans un hêtre, φηγος, parce qu'il ſe trouvoit à Dodone un hêtre célebre qui ſervoit à un oracle, & dans lequel le peuple s'imagina que Jupiter avoit choiſi ſa réſidence. (*D. J.*)

PHÉGOR, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, ſelon Ortelius, qui cite Iſidore. De-là, ajoute-t-il, vient le nom de *Baal-Phégor*, *n. 25. 3. & 5. Deut. iv. 3. Joſué, xxij. 17.* c'eſt-à-dire, Baal ſur la montagne de *Phégor*. *Béel-Phégor* ſignifie, ſelon Suidas, le lieu où Saturne étoit adoré. *Béel-Phégor*, dit dom Calmet, eſt le dieu *Phégor* ou *Phogor*. On peut voir les conjectures qu'il a rapportées ſur cette fauſſe divinité. Dans une diſſertation que ce ſavant bénédictin a faite exprès à la tête du livre des *Nombres*, il tâche d'y montrer que c'eſt le même dieu, Adonis ou Orus, adoré par les Egyptiens & par la plûpart des peuples d'Orient. L'Ecriture dit que les Iſraélites étant campés au déſert de Sen, ſe laiſſerent aller à l'adoration de *Béel-Phégor*, qu'ils participerent à ſes ſacrifices, & qu'ils tomberent dans l'impudicité avec les filles de Moab. Et le Pſalmiſte racontant le même événement, dit que les Hébreux furent initiés aux myſteres de *Béel-Phégor*, & qu'ils participerent aux ſacrifices des morts. *Phégor* ou *Pé-or*, ajoute dom Calmet, eſt le même qu'*Or* ou *Orus*, en retranchant de ce *mot* l'article *pé*, qui ne ſignifie rien. A l'égard d'Orus, dit-il, c'eſt le même qu'Adonis ou Oſiris. On célébroit les fêtes d'Adonis comme des funérailles, & l'on commettoit dans ces fêtes mille diſſolutions, lorſqu'on chantoit qu'Adonis qu'on avoit pleuré mort étoit vivant. Ainſi dom Calmet eſt bien éloigné de dire que *Phégor* ſoit une montagne. (*D. J.*)

PHÉHUAME, ſ. m. (*Botan.*) cette plante qui, ſelon Hernandez, eſt une eſpece d'ariſtoloche, croît au Mexique; ſes feuilles ont la figure d'un cœur; ſes fleurs ſont purpurines; ſa racine eſt longue, groſſe, couverte d'une écorce rougeâtre. Elle eſt âcre, odorante, chaude. Les ſauvages s'en ſervent pour guérir la toux invétérée & pour diſſiper les vents. (*D. J.*)

PHELLANDRIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante auquel on a donné le nom de *ciguë d'eau*, & dont la fleur eſt en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales faits en forme de cœur, diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux petites ſemences relevées en boſſe, légérement ſtriées d'un côté & plates de l'autre. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort ne compte que deux eſpeces de ce genre de plante: le *phellandrium* des Alpes, *phellandrium alpinum*, *umbellâ purpuraſcente*; & le *phellandrium* aquatique. La premiere eſpece a une vertu approchante de celle du *meum*. Ses racines ſont apéritives, inciſives & diſcuſſives. La ſeconde eſpece eſt au contraire ſuſpecte dans ſes effets, & paſſe pour avoir les mêmes qualités que la ciguë aquatique; c'eſt pourquoi les Anglois la nomment *the Water-hemlock*. Elle vient dans les marais, & s'éleve au-deſſus de l'eau à la hauteur de deux ou trois piés; ſa tige eſt cannelée, nouée, vuide, diviſée en pluſieurs rameaux qui s'étendent en aîles. Ses feuilles ſont amples, découpées comme celles du cerfeuil, d'un goût aſſez agréable, un peu âcre. Ses fleurs naiſſent en ombelles aux ſommets des branches; elles ſont diſpoſées en roſe, à cinq feuilles blanches; il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, un peu plus groſſes que celles de l'anis, preſque ovales, rayées, convexes, noirâtres, odorantes; ſes racines ſont fibrées. On n'emploie cette plante qu'extérieurement, pour arrêter les progrès de la gangrene. (*D. J.*)

PHELLODRYS, ſ. m. (*Botan.*) arbre que nous pouvons nommer *laurier-chêne*; il croît en Dalmatie, &, ſuivant quelques-uns, en Grece. C'eſt le phellodrys *alba*, *latifolia*, *& anguſtifolia* de Parkinſon, *théât. 1399.* Ses feuilles, ſon écorce, & ſes glands ſont employés au même uſage que ces mêmes parties du chêne ordinaire. Il paroît que Pline a confondu le *phellodrys* de Théophraſte, qui eſt la même plante que celle qu'il appelle *aria*, avec le *ſuber*, nommé *phellos*; car il attribue au *ſuber* toutes les propriétés que Théophraſte donne au *phellodrys*. (*D. J.*)

PHELLOÉ, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe. Pauſanias, *l. VII. c. xxvj.* qui la met au voiſinage d'Ægira, dit que s'il y a un lieu dans la Grece, qui puiſſe être dit arroſé d'eaux courantes, c'eſt *Phelloé*. Il ajoute qu'on y voyoit deux temples; l'un conſacré à Bacchus, & l'autre à Diane. La ſtatue de Diane étoit d'airain, & dans l'attitude d'une perſonne qui tire une fleche de ſon carquois: celle de Bacchus étoit de bois, peint en vermillon. (*D. J.*)

PHELLUS, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom de pluſieurs lieux: 1°. d'une ville de Lycie, oppoſée à Antiphellus, ou plutôt, comme dit Pline, *l. V. c. xxvij.* dans l'enfoncement, ayant Antiphellus à l'oppoſite; car *Phellus* étoit à quelque diſtance dans les terres, au lieu qu'Antiphellus étoit ſur le rivage. Le périple de Scylax, *p. 39.* donne un port à *Phellus*; mais ou ce port étoit celui d'Antiphellus, ou il n'étoit pas contigu à la ville. A la vérité Strabon, *l. XIV. p. 666.* ſemble mettre l'une & l'autre de ces villes dans les terres; mais on ne peut le dire que de *Phellus*, & s'il y place Antiphellus, ce n'eſt qu'à cauſe du voiſinage de ces deux places. Elles étoient toutes deux épiſcopales, ſuivant la notice d'Hiéroclès. 2°. Nom d'une ville du Péloponnèſe, appellée autrement *Phello*, dans l'Elide. Strabon, *l. VIII. p. 334.* la met au voiſinage d'Olympia. 3°. Nom d'une montagne d'Italie. Le grand étymologique qui en parle, dit qu'on y voyoit beaucoup de peſſes, ſorte d'arbre d'où découle la poix. (*D. J.*)

PHÉLONÉ, ſ. m. (*Critiq. ſacrée.*) φελόνη ou φενόλη: ſaint Paul, dans ſa ſeconde épître à Timothée, *ch. iv. v. 13.* dit, « apportez avec vous le *phéloné* (τὸν φελόνην) que j'ai laiſſé à Troas chez Carpus, avec » mes livres, & ſur-tout mes parchemins ». On varie dans l'explication de ce mot φελόνη: quelques-uns l'entendent d'une caſſette où ſaint Paul avoit mis ſes livres, mais la plûpart l'entendent d'un manteau qui ſervoit contre le froid & la pluie; auſſi la vulgate rend φελόνη par *penula*, qui étoit une ſorte de manteau romain dont nous avons parlé ſous ce mot. L'auteur du commentaire ſur les épîtres de ſaint Paul, qui ſe

trouve parmi les œuvres de saint Ambroise, & qu'on croit être saint Hilaire, diacre de Rome, dit qu'à la vérité saint Paul, en qualité de juif, ne devoit point avoir de *penula*, parce que ce vêtement n'étoit point à l'usage des Juifs; mais que comme les habitans de Tarse avoient été admis à l'honneur d'être citoyens romains, ils se servoient aussi du vêtement appellé *penula:* il ajoute que les habitans de Tarse avoient obtenu ce privilege pour avoir été au-devant des Romains, & leur avoir fait des présens. La bourgeoisie romaine dont saint Paul se glorifie, venoit, selon le même auteur, de ce qu'il étoit bourgeois de Tarse. (*D. J.*)

PHELYPÆA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en masque, divisée en deux lévres, dont la supérieure est droite & partagée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit arrondi qui s'ouvre en deux portions, & qui renferme des semences petites pour l'ordinaire. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PHEGITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au bois de hêtre pétrifié.

PHENEUS, (*Géog. anc.*) 1°. Lac ou étang de l'Arcadie. C'étoit dans ce lac que le fleuve Ladon prenoit sa source, selon Pausanias, *liv. VIII. ch. xx.* Ovide attribue aux eaux du *Pheneus* une vertu merveilleuse. Si on buvoit de ces eaux la nuit, elles donnoient la mort; mais on pouvoit en boire le jour sans aucun péril :

Est lacus Arcadiæ, Phenenum *dixere priores*,
Ambiguis suspectus aquis : quas nocte timeto;
Nocte nocent potæ, sine noxâ luce bibentur.

2°. *Pheneus* ou *Pheneum*, ville du Péloponnese dans l'Arcadie, proche de Nomarus, selon Strabon, *liv. VIII.* c'est entre ces deux villes que se trouve le rocher d'où coule l'eau du Stix. Virgile, *Æneid. lib. VIII. vers. 165.* fait entendre que *Pheneus* fut la demeure d'Evander & celle de ses ancêtres. Plutarque, *in Cleomen.* & Pausanias, *liv. VIII. ch. xiv.* font aussi mention de cette ville; & le premier parle d'une ancienne Phénéon qui avoit été détruite par une inondation. (*D. J.*)

PHENGITES, (*Hist. nat.*) nom donné par Agricola & quelques autres naturalistes à un marbre jaune d'une seule couleur.

M. Hill croit que c'étoit un marbre ou un albâtre d'un blanc un peu jaunâtre & transparent, à-peu-près comme de la cire. Il prétend qu'il n'étoit point fort compacte, & que le temple de la Fortune en étoit entierement bâti. Comme ce marbre étoit transparent, le temple étoit éclairé quoiqu'on n'y eût point fait de fenêtres. Selon lui, il se trouvoit en Cappadoce, & il en rencontra encore en Allemagne, en France & en Angleterre, dans la province de Derby. *Voyez* Hill's *natural history of fossils.*

PHENICIE, (*Géog. anc.*) *Phœnicia*, province de Syrie, dont les limites n'ont pas toujours été les mêmes. Quelquefois on lui donne l'étendue du nord au midi, depuis Orthosie jusqu'à Péluse; d'autresfois on la borne du côté du midi au mont Carmel, & à Ptolémaïde. Il est certain qu'anciennement, c'est-à-dire, depuis la conquête de la Palestine par les Hébreux, elle étoit assez bornée, & ne possédoit rien dans le pays des Philistins, qui occupoient presque tout le terrein, depuis le mont Carmel, le long de la Méditerranée, jusqu'aux frontieres de l'Egypte. Elle avoit aussi très-peu d'étendue du côté de la terre, parce que les Israëlites qui occupoient la Galilée, la resserroient sur la Méditerranée. Ainsi lorsqu'on parle de la *Phénicie*, il faut bien distinguer le tems. Avant que Josué eût fait la conquête de la Palestine, tout ce pays étoit occupé par les Chananéens fils de Cham, partagés en onze familles, dont la plus puissante étoit celle de Chanaan, fondateur de Sidon, & chef des Chananéens proprement dits, auxquels les Grecs donnent le nom de *Phéniciens.*

Ils se maintinrent long-tems dans l'indépendance; mais enfin ils furent assujettis par les rois d'Assyrie & par ceux de Chaldée. Ils obéirent ensuite successivement aux Perses, aux Grecs & aux Romains, & aujourd'hui la *Phenicie* est soumise aux Othomans, n'ayant point eu de rois de leur nation, ni de forme d'état indépendant depuis trois mille ans; car les rois que les Assyriens, les Chaldéens, les Perses, les Grecs & les romains y ont quelquefois laissés, étoient tributaires de ces conquérans, & n'exerçoient qu'un pouvoir emprunté.

Les principales villes de *Phénicie* étoient Sidon, Tyr, Ptolémaïde, Ecdippe, Sarepta, Bérythe, Biblis, Tripoli, Osthosie, Simire, Arade. Les Phéniciens possédoient aussi anciennement quelques villes dans le Liban, & personne n'ignore que Carthage fut une de leurs premieres colonies.

Quelquefois les auteurs grecs comprennent toute la Judée sous le nom de *Phénicie.* Dans les anciennes notices ecclésiastiques, on distingue la *Phénicie* de dessus la mer, & la *Phénicie* du Liban. L'une étoit dans les terres, & l'autre sur le bord de la mer. Hérodote, *liv. IV. ch. civ.* dit que les Phéniciens habiterent d'abord sur la mer Rouge, & que de-là ils vinrent s'établir sur la Méditerranée entre la Syrie & l'Egypte.

Le nom de *Phénicie* ne se trouve point dans l'Ecriture, dans les livres écrits en hébreu, mais seulement dans ceux dont l'original est grec, comme les Machabées & les livres du nouveau Testament. L'hébreu dit toujours *Chanaan.* Moïse fait venir les Phéniciens de Cham, qui peupla l'Egypte & les pays voisins. S. Matthieu qui écrivoit en hébreu ou en syriaque, appelle *chananéenne*, une femme que S. Marc qui écrivoit en grec, a appellée *syro-phénicienne*, ou phénicienne de Syrie, pour la distinguer des Phéniciens d'Afrique, ou des Carthaginois.

On dérive le nom de *phénicien*, ou de *palmiers*, appellés en grec *phoinix*, qui sont communs dans la *Phénicie*; ou d'un tyrien, nommé *Phœnix*, dont parle la fable, ou de la mer Rouge, des bords de laquelle on prétend qu'ils étoient venus. *Phœnix* signifie quelquefois *rouge;* d'où vient *puniceus* & *phœniceus color.*

On attribue aux Phéniciens plusieurs belles inventions. Par exemple, l'art d'écrire. Le poëte Lucain s'exprime ainsi :

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

C'est-à-dire : « Les Phéniciens, si l'on en croit la tra» dition, furent les premiers qui fixerent par des » signes durables les accens fugitifs de la parole ». On dit de plus qu'ils ont les premiers inventé la navigation, le trafic, l'Astronomie, les voyages de long cours. Bochart a montré, par un travail incroyable, qu'ils avoient envoyé des colonies, & qu'ils avoient laissé des vestiges de leur langue dans presque toutes les îles & toutes les côtes de la Méditerranée.

Ils ont les premiers habité l'île de Délos. Leur trafic avec les Grecs introduisit chez ce peuple la corruption & le luxe. Leurs colonies porterent dans les lieux où elles s'établirent le culte de Jupiter Ammon, d'Isis, & des déesses-meres. Ils furent les seuls au commencement qui eussent la liberté de trafiquer avec l'Egypte. Dès le regne de Nécos, ils firent le tour de l'Afrique, & en connurent les côtes méridionales. Ils échangerent sur les côtes d'Espagne le

fer & le cuivre contre de l'or & de l'argent qu'ils recevoient en retour.

On peut ajouter qu'ils ont ouvert le commerce des îles britanniques. Quelques modernes ont voulu faire honneur aux Grecs des commencemens de ce commerce ; mais outre qu'il eſt très-incertain que les Grecs l'ayent jamais fait, Strabon dit nettement que les *Phéniciens* l'ont commencé, & qu'ils le faiſoient ſeuls ; termes précis qui détruiſent toutes les conjectures des modernes en faveur des Grecs, & de toute autre nation.

Strabon nous donne le détail de ce commerce. Les *Phéniciens*, dit-il, portoient aux îles britanniques de la vaiſſelle de terre, du ſel, toutes ſortes d'inſtrumens de fer ou de cuivre, & ils recevoient en échange des peaux, des cuirs & de l'étain : mais il y a apparence que ce commerce étoit plus étendu ; car le même Strabon nous dit dans un autre endroit que ces îles étoient fertiles en blé & en troupeaux ; qu'elles avoient des mines d'or, d'argent & de fer, & que toutes ces choſes faiſoient partie de leur commerce, auſſi-bien que les peaux, les eſclaves, & les chiens même qui étoient excellens pour la chaſſe, & dont les Gaulois, quelquefois auſſi les peuples de l'orient ſe ſervoient à la guerre. Quoi qu'il en ſoit de l'étendue de ce commerce, il eſt certain que celui de l'étain ſeul étoit une ſource inépuiſable de richeſſes pour les Phéniciens. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PHENICIENS, *Philoſophie des*, (*Hiſt. de la Philoſop.*) voici un peuple intéreſſé, turbulent, inquiet, qui oſe le premier s'expoſer ſur des planches fragiles, traverſer les mers, viſiter les nations, lui porter ſes connoiſſances & ſes productions, prendre les leurs, & faire de ſa contrée le centre de l'univers habité. Mais ces entrepriſes hardies ne ſe forment point ſans l'invention des ſciences & des arts. L'Aſtronomie, la Géométrie, la Méchanique, la politique ſont donc fort anciennes chez les *Phéniciens*.

Ces peuples ont eu des philoſophes & même de nom. Moſchus ou Mochus eſt de ce nombre. Il eſt dit de Sidon. Il n'a pas dépendu de Poſſidonius qu'on ne dépouillât Leucippe & Democrite de l'invention du ſyſtème atomique en faveur du philoſophe *phénicien* ; mais il y a mille autorités qui réclament contre le témoignage de Poſſidonius.

Après le nom de Moſchus, c'eſt celui de Cadmus qu'on rencontre dans les annales de la philoſophie phénicienne. Les Grecs le font fils du roi Agénor ; les *Phéniciens*, plus croyables ſur un homme de leur nation, ne nous le donnent que comme l'intendant de ſa maiſon. La Mythologie dit qu'il ſe ſauva de la cour d'Agénor avec Harmonie, célebre joueuſe de flûte, qu'il aborda dans la Grece, & qu'il y fonda une colonie. Nous n'examinerons pas ce qu'il peut y avoir de vrai & de faux dans cette fable. Il eſt certain qu'il eſt l'inventeur de l'alphabet grec, & que ce ſervice ſeul exigeoit que nous en fiſſions ici quelque mention.

Il y eut entre Cadmus & Sanchoniaton, d'autres philoſophes ; mais il ne nous reſte rien de leurs ouvrages.

Sanchoniaton eſt très-ancien. Il écrivoit avant l'ere troienne. Il touchoit au tems de Moïſe. Il étoit de Biblos. Ce qui nous reſte de ſes ouvrages eſt ſuppoſé. Voici ſon ſyſteme de coſmogonie.

L'air ténébreux, l'eſprit de l'air ténébreux & le chaos ſont les principes premiers de l'univers.

Ils étoient infinis, & ils ont exiſté long-tems avant qu'aucune limite les circonſcrivit.

Mais l'eſprit aima ſes principes ; le mélange ſe fit ; les choſes ſe lierent ; l'amour naquit & le monde commença.

L'eſprit ne connut point ſa génération.

L'eſprit liant les choſes engendra *mot*.

Mot eſt, ſelon quelques-uns, le limon ; ſelon d'autres, la putréfaction d'une maſſe aqueuſe.

Voilà l'origine de tous les germes, & le principe de toutes les choſes ; de-là ſortirent des animaux privés d'organes & de ſens qui devinrent avec le tems des êtres intelligens, contemplateurs du ciel ; ils étoient ſous la forme d'œufs.

Après la production de *mot*, ſuivit celle du ſoleil, de la lune & des autres aſtres.

De l'air éclairé par la mer & échauffé par la terre, il réſulta les vents, les nuées & les pluies.

Les eaux furent ſéparées par la chaleur du ſoleil, & précipitées dans leur lieu ; & il y eut des éclairs & du tonnerre.

A ce bruit les animaux aſſoupis ſont réveillés ; ils ſortent du limon & rempliſſent la terre, l'air & la mer, mâles & femelles.

Les *Phéniciens* ſont les premiers d'entre les hommes ; ils ont été produits du vent & de la nuit.

Voilà tout ce qui nous a été tranſmis de la philoſophie des *Phéniciens*. C'eſt bien peu de choſe. Seroit-ce que l'eſprit de commerce eſt contraire à celui de la philoſophie ? Seroit-ce qu'un peuple qui ne voyage que pour s'enrichir, ne ſonge guere à s'inſtruire ? Je le croirois volontiers. Que l'on compare les eſſaims incroyables d'européens qui ont paſſé de notre monde dans celui que Colomb a découvert, avec ce que nous connoiſſons de l'hiſtoire naturelle des contrées qu'ils ont parcourues, & l'on jugera. Que demande un commerçant qui deſcend de ſon vaiſſeau ſur un rivage inconnu, eſt-ce quel dieu adorez-vous ? avez-vous un roi ? quelles ſont vos lois ? Rien de cela. Mais avez-vous de l'or ? des peaux ? du coton ? des épices ? Il prend ces ſubſtances, il donne les ſiennes en échange ; & il recommence cent fois la même choſe ſans daigner ſeulement s'informer de ce qu'elles ſont, comment on les recueille. Il ſait ce qu'elles lui produiront à ſon retour, & il ne ſe ſoucie pas d'en apprendre davantage. Voila le commerçant hollandois. Et le commerçant françois ? Il demande encore, vos femmes ſont-elles jolies ?

PHENINDE, ſ. f. (*Sphériſtiq. des anciens.*) nom d'un jeu chez les anciens Romains, nommé plus communément *la petite balle*. Ce jeu ſe jouoit avec une petite balle que les joueurs ſe pouſſoient, mais en tâchant de ſe tromper, faiſant ſemblant de vouloir la jetter à l'un, & cependant la jettant à l'autre. *Voyez* SPHÉRISTIQUE

PHŒNIX, ſ. m. (*Hiſt. nat. fabul.*) oiſeau merveilleux qui, ſelon les idées populaires, vivoit pluſieurs ſiecles, & en mourant produiſoit de la moëlle de ſes os un petit ver qui formoit un nouveau *phœnix*.

Les Egyptiens, dit Hérodote dans ſon Euterpe, ont un oiſeau qu'ils eſtiment ſacré, que je n'ai jamais vu qu'en peinture. Auſſi ne le voit-on pas ſouvent en Egypte, puiſque, ſi l'on en croit ceux d'Héliopolis, il ne paroit chez eux que de cinq en cinq ſiecles, & ſeulement quand ſon pere eſt mort. Ils diſent qu'il eſt de la grandeur d'une aigle, qu'il a une belle houpe ſur la tête, les plumes de ſon cou dorées, les autres pourprées, la queue blanche mêlée de pennes incarnates, des yeux étincellans comme des étoiles. Lorſque chargé d'années, il voit ſa fin approcher, il ſe forme un nid de bois & de gommes aromatiques, dans lequel il meurt. De la moëlle de ſes os il naît un ver d'où ſe forme un autre *phœnix*. Le premier ſoin de celui-ci eſt de rendre à ſon pere les honneurs de la ſépulture ; & voici comme il s'y prend, ſelon le même Hérodote.

Il forme avec de la myrrhe une maſſe en forme d'œuf : il eſſaie enſuite en la ſoulevant, s'il aura aſſez de force pour la porter : après cet eſſai, il creuſe cette maſſe, y dépoſe le corps de ſon pere, qu'il couvre encore de myrrhe ; & quand il l'a rendue du

même poids qu'elle étoit auparavant, il porte ce précieux fardeau à Héliopolis, dans le temple du ſoleil. C'eſt dans les déſerts d'Arabie qu'on le fait naître, & on prolonge ſa vie juſqu'à cinq ou ſix cens ans.

Les anciens hiſtoriens ont compté quatre apparitions du *phœnix*; la premiere ſous le regne de Séſoſtris; la ſeconde ſous celui d'Amaſis; la troiſieme ſous le troiſieme des Ptolémées. Dion Caſſius donne la quatrieme pour un préſage de la mort de Tibere. Tacite place cette quatrieme apparition du *phœnix* en Egypte ſous l'empire de Tibere; Pline la fait tomber à l'année du conſulat de Quintus Plancius, qui vivoit à l'an 36 de l'ére vulgaire: & il ajoute qu'on apporta à Rome le corps de ce *phœnix*; qu'il fut expoſé dans la grande place, & que la mémoire en fut conſervée dans les regiſtres publics.

Rendons juſtice aux anciens qui ont parlé de cet oiſeau fabuleux; ils ne l'ont fait que d'une maniere qui détruit leur propre relation. Hérodote après avoir raconté l'hiſtoire du *phœnix*, ajoute qu'elle lui paroît peu vraiſſemblable. Pline dit que perſonne ne douta à Rome que ce ne fût un faux *phœnix* qu'on y avoit fait voir; & Tacite donne la même concluſion à ſon récit.

L'opinion fabuleuſe du *phœnix* ſe trouve reçue chez les Chinois, dit le pere du Halde dans ſa deſcription de la Chine; ils n'ont donc pas été ſi renfermés chez eux, qu'ils n'ayent emprunté pluſieurs opinions des Egyptiens, des Grecs & des Indiens, puiſqu'ils attribuent à un certain oiſeau de leur pays la propriété d'être unique, & de renaître de ſes cendres. (*D. J.*)

PHŒNIX, (*Botan.*) nom donné par Kæmpfer & Linnæus à un genre de plantes appellé par les autres botaniſtes *elate* & *katovindel*; en voici les caracteres. Ce genre de plante produit ſéparément des fleurs mâles & femelles, & leur enveloppe tient lieu de calice. Dans les fleurs mâles, les pétales ſont au nombre de trois, ovales & concaves; leurs étamines ſont trois filets déliés, dont les boſſettes ſont très-courtes. Dans les fleurs femelles l'embryon du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt court & pointu; le truit eſt une baie ovale, qui n'a qu'une ſeule loge; elle renferme une ſemence dure comme un os, ovale, marquée d'une raie profonde dans toute ſa longueur. Linnæi *gen. plant.* 513. *Muſ. cliff.* 2. *Hort. malab.* 3. 23.

PHENOMENE, ſ. m. (*Phyſ.*) ce mot eſt formé du grec φαίνω, *j'apperçois*; il ſe dit dans l'uſage ordinaire de quelque choſe d'extraordinaire qui paroît dans les cieux, comme les cometes, l'aurore boréale, *&c.* Mais les Philoſophes appellent *phénomenes* tous les effets qu'on obſerve dans la nature. *Voyez* PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE, *&c.*

L'hypotheſe la plus vraiſſemblable eſt celle qui ſatisfait le mieux à la plûpart des *phénomenes*. *Voyez* HYPOTHESE. Les Newtoniens prétendent que tous les *phénomenes* des corps céleſtes procedent de l'attraction mutuelle qu'il y a entre ces corps; & preſque tous les *phénomenes* des plus petits corps viennent de l'attraction & de la répulſion qu'il y a entre leurs parties. *Voyez* GRAVITATION, ATTRACTION, *&c.* (*O*)

PHEONS, *en terme de Blaſon*, ce ſont de fers, de dards, de fleches ou d'autres armes barbelés.

Dans les Planches de Blaſon on voit la figure des *phéons*. D'Egerton de ſable, à la faſce d'hermine entre trois *phéons*.

PHEOS, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par Théophraſte, Dioſcoride & autres, à une plante dont ſe ſervoient les foulons pour apprêter leurs draps; c'eſt peut-être le *gnaphalium* des modernes; mais les anciens donnoient auſſi le nom de *phéos* au filago, c'eſt-à-dire à notre herbe de coton. Ils employoient cette derniere à faire les matelas de leurs lits, & à empaquêter leur poterie pour l'empêcher de ſe caſſer.

PHERECRATE, *ou* PHERECRATIEN, ſ. m. (*Belles-Let.*) dans l'ancienne poéſie, ſorte de vers compoſé de trois piés; ſavoir d'un dactyle entre deux ſpondées, comme:

Crās dō | nābĕrĭs | hǣ dō
Fĕſtĭs | vōmĕrĕ | tāurĭs.

On conjecture que ce nom lui vient de *Pherecrate* ſon inventeur.

PHEREPHATTE, ſ. f. (*Mythol.*) c'étoit le premier nom de Proſerpine, & ſous lequel elle avoit des fêtes chez les Cyciceniens appellées *phéréphatties*.

PHEREPOLE, adj. (*Mythol.*) ou *celle qui porte le pole*. Pindare donne ce ſurnom à la Fortune, pour marquer que c'eſt elle qui ſoutient l'univers, & qui le gouverne. La premiere ſtatue qui fut faite de la Fortune pour ceux de Smyrne, la repréſentoit ayant le pole ſur la tête, & une corne d'abondance à la main.

PHERÈS, (*Geog. anc.*) *Pheræ*; il y avoit de ce nom pluſieurs villes: ſavoir une dans l'Achaïe, une dans le Péloponneſe, une dans la Macédoine, une dans l'Aſie, une dans la Bœotie, une dans la Iapygie, une dans la Laconie, *&c.*

PHEREZÉENS, (*Géog. ſacrée.*) anciens peuples qui habitoient la Paleſtine, & qui étoient mêlés avec les Cananéens; mais comme ils n'avoient point de demeure fixe, & qu'ils vivoient diſperſés, tantôt en un lieu du pays, & tantôt dans un autre, on les nomma *Phérézéens*, c'eſt-à-dire *épars*. *Phérazot* ſignifie des *hameaux*, des *villages*. Il eſt beaucoup parlé des *Phérézéens* dans l'Ecriture; & même du tems d'Eſdras, après le retour de la captivité de Babylone, pluſieurs Iſraëlites avoient épouſé des femmes de cette nation. (*D. J.*)

PHESANE, (*Géog. anc.*) ville d'Arcadie, ſelon le ſcholiaſte de Pindare, & le ſentiment de tous les auteurs, excepté Didime, qui prétend ſans aucun fondement, que c'étoit une ville de l'Elide.

PHESTI, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie dans le Latium, à cinq ou ſix milles de Rome. C'étoit autrefois l'extrémité du territoire de cette ville; ce qui fait que du tems de Strabon, les prêtres y faiſoient les ſacrifices nommés *ambarvalia*, comme dans les autres lieux qui étoient aux frontieres des Romains.

PHEUGARUM, *Géog. anc.*) ville de la Germanie, entre *Tuliſurgium* & *Cenduum*, ſelon Ptolomée, *liv. II. c. xj.* On croit que la ville de Halberſtadt, dans la Saxe, a été bâtie de ſes ruines.

PHIAGIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville ou bourgade de l'Attique. Elle eſt attribuée par quelques-uns à la tribu Egeïde, & par d'autres à l'Aïantide; mais une inſcription dont parle M. Spon la met ſous l'Hadrianide. 2°. Bourgade de l'Attique, dans la tribu Pandionide, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHIALÉ, (*Géog. anc.*) en grec φιάλη; ce mot qui veut dire une coupe plate, remplie juſqu'au bord, a été donné à divers lacs ou reſervoirs d'eau, à cauſe de leur reſſemblance à un baſſin plein d'eau.

1°. *Phiale*, fontaine ou lac célebre au pié du mont Hermon, & d'où le Jourdain prend ſa ſource. Joſephe, *de bel. lib. III. c. xviij.* raconte qu'à cent vingt ſtades de Céſarée de Philippes, ſur le chemin qui va à la Tranchonite, on voit le lac de *Phiale*, lac rond comme une roue, & dont l'eau eſt toujours à pleins bords, ſans diminuer ni augmenter. On ignoroit que ce fût la ſource du Jourdain, juſqu'à ce que Philippe, tétrarque de Galilée, le découvrit d'une maniere à n'en pouvoir douter, en jettant dans ce lac de la menue paille qui ſe rendit par des canaux ſouterreins à Panium, d'où juſqu'alors on avoit cru que le Jourdain tiroit ſa ſource.

2°. *Phiale* ou *Phiala*, eſt un lieu d'Egypte ſur le Nil & dans la ville de Memphis. Tous les ans, dit Pline, *liv. VIII. chap. xlvij.* on y jettoit une coupe d'or & une coupe d'argent le jour de la naiſſance du dieu Apis.

3°. C'eſt encore un lieu d'Egypte dans la ville d'Alexandrie. On donnoit le nom de *phiale* au lieu où l'on ſerroit le blé qu'on amenoit d'Egypte ſur des bateaux par le canal que l'on avoit creuſé depuis Chérée juſqu'à Alexandrie; mais comme le peuple étoit accoutumé à exciter dans cet endroit de fréquentes ſéditions, Juſtinien, pour arrêter le cours de ce déſordre, fit enfermer ce lieu d'une forte muraille.

4°. *Phiale* eſt auſſi le nom de la ſource du Nil.

5°. *Phiale*, ou *Phialia*, ou *Phigalia*, étoit une ville de l'Arcadie ſur les bords du fleuve Néda, auquel les enfans de cette ville conſacroient leurs cheveux. Le nom moderne de cette ville eſt, à ce qu'on croit, *Davia*. (*D. J.*)

PHIBIONITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt une branche des gnoſtiques.

PHIDITIES, ſ. m. pl. (*Antiq. gréq. & de Lacédem.*) *Phiditia*, les *phidities* étoient des repas publics qui ſe donnoient en Grece. Ils furent inſtitués par Lycurgue. Ce légiſlateur voulant faire plus vivement la guerre à la molleſſe & au luxe, & achever de déraciner l'amour des richeſſes, fit à Lacédemone l'établiſſement des repas publics. Il en écarta toute ſomptuoſité & toute magnificence : il ordonna que tous les citoyens mangeroient enſemble des mêmes viandes qui étoient réglées par la loi; & il leur défendit expreſſément de manger chez eux en particulier.

Les tables étoient de quinze perſonnes chacune, un peu plus ou un peu moins; & chacun apportoit par mois un boiſſeau de farine, huit meſures de vin, cinq livres de fromage, deux livres & demie de figues, & quelque peu de leur monnoie pour acheter de la viande. Il eſt vrai que quand quelqu'un faiſoit chez lui un ſacrifice, ou qu'il avoit été à la chaſſe, il envoyoit une piece de ſa victime ou de ſa venaiſon, à la table dont il étoit; car il n'y avoit que ces deux occaſions où il fût permis de manger chez ſoi; ſavoir, quand on étoit revenu de la chaſſe fort tard, & que l'on avoit achevé fort tard ſon ſacrifice : autrement on étoit obligé de ſe trouver au repas public; & cela s'obſerva fort long-tems avec une très-grande exactitude, juſques-là que le roi Agis, qui revenoit de l'armée, après avoir défait les Athéniens &, qui vouloit ſouper chez lui avec ſa femme, ayant envoyé demander ſes portions dans la ſalle, les polémarques les lui refuſerent; & le lendemain Agis ayant négligé par dépit d'offrir le ſacrifice d'actions de graces, comme on avoit accoutumé après une heureuſe guerre, ils le condamnerent à une amende qu'il fut obligé de payer.

Les enfans même ſe trouvoient à ces repas, & on les y menoit comme à une école de ſageſſe & de tempérance. Là, ils entendoient de graves diſcours ſur le gouvernement; ils voyoient des maîtres qui ne pardonnoient rien, & qui railloient avec beaucoup de liberté, & ils apprenoient eux-mêmes à railler ſans aigreur & ſans baſſeſſe, & à ſouffrir d'être raillés; car on trouvoit que c'étoit une qualité digne d'un lacédemonien, de ſupporter patiemment la raillerie. S'il y avoit quelqu'un qui ne pût la ſouffrir, il n'avoit qu'à prier qu'on s'en abſtînt, & l'on ceſſoit ſur l'heure.

A meſure que chacun entroit dans la ſalle, le plus vieux lui diſoit en lui montrant la porte, *rien de tout ce qui a été dit ici, ne ſort par là.*

Quand quelqu'un vouloit être reçu à une table, voici de quelle maniere on procédoit à ſon élection, pour voir s'il étoit agréé dans la compagnie : ceux qui devoient le recevoir parmi eux, prenoient chacun une petite boule de mie de pain. L'eſclave qui les ſervoit, paſſoit au milieu d'eux, portant un vaiſſeau ſur ſa tête : celui qui agréoit le prétendant, jettoit ſimplement ſa boule dans ce vaiſſeau; & celui qui le refuſoit, l'applatiſſoit auparavant entre ſes doigts. Cette boule ainſi applatie valoit la feve percée qui étoit la marque de condamnation; & s'il s'en trouvoit une ſeule de cette ſorte, le prétendant n'étoit point reçu; car on ne vouloit pas qu'il y en eût un ſeul qui ne plût à tous les autres. Celui qu'on avoit réfuſé étoit dit *decaddé*, parce que le vaiſſeau dans lequel on jettoit les boules, étoit appellé *caddos*.

Après qu'ils avoient mangé & bu très-ſobrement, ils s'en retournoient chez eux ſans lumiere; car il n'étoit pas permis de ſe faire éclairer, Licurgue ayant voulu que l'on s'accoutumât à marcher hardiment partout de nuit & dans les ténebres. Voilà quel étoit l'ordre de leur repas.

Par cet établiſſement des *repas* communs, & par cette frugale ſimplicité de la table, on peut dire que Lycurgue fit changer en quelque ſorte, de nature aux richeſſes, en les mettant hors d'état d'être deſirées, d'être volées, & d'enrichir leurs poſſeſſeurs; car il n'y avoit plus aucun moyen d'uſer ni de jouir de ſon opulence, non pas même d'en faire parade, puiſque le pauvre & le riche mangeoient enſemble en même lieu; & il n'étoit pas permis de venir ſe préſenter aux ſalles publiques, après la précaution d'avoir pris d'autre nourriture, parce que tous les convives obſervoient avec grand ſoin celui qui ne buvoit & ne mangeoit point, & lui réprochoient ſon intempérance ou ſa trop grande délicateſſe, qui lui faiſoient mépriſer ces repas publics.

Les riches furent extrêmement irrités de cette ordonnance, & ce fut à cette occaſion que dans une émeute populaire, un jeune homme nommé Alcandre créva un œil à Lycurgue d'un coup de bâton. Le peuple irrité d'un tel outrage, remit le jeune homme entre les mains de Lycurgue qui ſut bien s'en venger; car d'emporté & de violent qu'étoit Alcandre, il le rendit très-ſage & très-modéré.

Les repas publics étoient auſſi fort en uſage parmi les philoſophes de la Grece. Chaque ſecte en avoit d'établis à certains jours avec des fonds & des revenus, pour en faire la dépenſe; & c'étoit, comme le remarque Athenée » afin d'unir davantage ceux qui » s'y trouvoient, afin de leur inſpirer la douceur & » la civilité ſi néceſſaires au commerce de la vie. La li» berté d'une table honnête produit ordinairement » tous ces bons effets ». Et qu'on ne s'imagine point que ces repas fuſſent des écoles de libertinage, où l'on rafinât ſur les mets & ſur les boiſſons ennivrantes, & où l'on cherchât à étourdir la ſevere raiſon : tout s'y paſſoit avec agrément & décence. On n'y cherchoit que le plaiſir d'un entretien libre & enjoué : on y trouvoit une compagnie choiſie, & auſſi ſobre que ſpirituelle : on y chantoit l'hymne qu'Orphée adreſſe aux muſes, pour faire voir qu'elles préſident à toutes les parties de plaiſir dont la vertu ne rougit point. Timothée, général des athéniens, fut un jour traité à l'académie par Platon. Un de ſes amis l'arrêta en ſortant, & lui demanda s'il avoit fait bonne chere. *Quand on dine à l'academie*, répondit-il en ſouriant, *on ne craint point d'indigeſtion.*

Rien ne reſſembloit mieux à ces feſtins philoſophiques, que les agapes, ou repas de charité des premiers chretiens qui faiſoient même une partie du ſervice divin dans les jours ſolemnels; mais comme les meilleures choſes dégénerent inſenſiblement, le luxe y prit la place de la modeſtie, & la licence qui oſe tout, en chaſſa la retenue. On fut enfin obligé de les ſupprimer.

Meurſius a épuiſé tout ce qui regarde les *phidities*, liſez-le. (*D. J.*)

PHILA, ſ. f. (*Mythol.*) un des noms de Vénus qui

caractériſe la mere de l'amour., car φιλεῖν, c'eſt *aimer*. (*D. J.*)

PHILA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la Libye. Elle étoit formée par les eaux du fleuve Triton, & on y voyoit la ville de Nyſa, dans laquelle on ne pouvoit entrer que par un ſeul endroit appellé *portæ Niſiæ*, les portes de Nyſa. 2°. Il y avoit une ville nommée *Phila* en Macédoine, à moitié chemin entre *Dium* & *Tempe*, ſur un rocher au bord d'un fleuve qui ſemble être l'Enipée, ſuivant la narration de Tite-Live, *livre XXXXIV, c. viij.* (*D. J.*)

PHILADELPHE, (*Hiſt. anc.*) nom tiré du grec φιλος, *amateur*, & d'αδελφος, *frere*. Il fut donné comme une marque de diſtinction par les anciens à quelques princes qui avoient marqué beaucoup d'attachement pour leurs freres. Le plus connu eſt Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, dont la memoire ne périra jamais, tant que dureront les lettres qu'il honora toujours d'une protection éclatante, ſoit en formant la magnifique bibliothéque d'Alexandrie, compoſée de 400000, & ſelon d'autres, de 700000 volumes, ſous la direction de Demetrius de Phalere, ſoit en faiſant traduire en grec les livres ſaints; cette traduction qu'on appelle communément la *verſion des ſeptante* parce que ce prince y employa ſoixante-dix ſavans.

Le P. Chamillart avoit une médaille d'une reine de Comagene, avec le titre de *philadelphe*, ſans aucun autre nom, & M. Vaillant dit que Philippe, roi de Syrie, avoit pris le même titre.

PHILADELPHIE, (*Géog. anc. & mod.*) *Philadelphia*, ou *Philadelphea*, ville de l'Aſie mineure, à 27 milles de Sardes vers le ſud-eſt, au pié du Tmolus, d'où la vue eſt très-belle ſur la plaine: elle tiroit ſon nom d'*Attalus philadelphe*, frere d'Euménes ſon fondateur. Les habitans s'appelloient *philadelphei* & *philadelphini*. Cette ville fut célèbre entr'autres par des jeux publics, & Georges Wheler rapporte une inſcription, où entr'autres choſes on y lit: KOINA ACIAC EN ΦΙΑΑΔΕΛΦΕΙΑ, c'eſt-à-dire *les fêtes communes de l'Aſie* à *Piladelphie*, ou l'aſſemblée ſolemnelle pour les jeux de l'Aſie à *Philadelphie*.

Philadelphie a été dans le premier ſiecle un ſiege épiſcopal. Les grecs modernes conſervent l'ancien nom de *Philadelphie*, & les Turcs l'appellent *Allahſcheyr*, comme pour dire, *la ville de Dieu*: lorſqu'ils vinrent pour s'emparer du pays, les habitans ſe défendirent vigoureuſement; mais les Turcs, pour leur donner de la terreur, s'aviſerent de faire un retranchement par une muraille toute d'os de morts liés enſemble avec de la chaux; les habitans ſe rendirent en faiſant une capitulation plus douce que celle de leurs voiſins. On leur laiſſa quatre égliſes qu'ils ont encore; ſavoir, Panagia, S. George, S. Théodore & S. Taxiarque, qui eſt le même que S. Michel. Il y a dans *Philadelphie* cinq à ſix mille habitans, entre leſquels on peut compter mille chrétiens. *Long.* 47. *latit.* 38. 6.

Il y a eu une ville de Cilicie, & une ville d'Egypte, qui ont porté le nom de *Philadelphie*. (*D. J.*)

PHILADELPHIE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, capitale de la Penſylvanie; c'eſt aujourd'hui une des plus belles, des plus riches & des plus floriſſantes villes que les Anglois ayent dans le nouveau monde. Elle eſt ſituée entre deux rivieres navigables, à deux milles de leur jonction. Elle a trente rues, dont il y en a dix de deux milles de long, qui traverſent d'une riviere à l'autre. Les vingt autres qui les coupent à angles droits, ont la moitié de la longueur des premieres. On a laiſſé autour du centre de ce parallélogramme, un carré de dix arpens (*acres*); & au milieu de chacun des quatre quartiers de ce parallélogramme, il y en a un de cinq. Ces places ſont deſtinées à y élever des égliſes, des écoles, d'autres édifices publics, & à ſervir de promenade aux habitans, comme font les mourfields à Londres.

C'eſt le fameux Guillaume Pen qui a tracé les alignemens de ſa ville de *Philadelphie*. Les Anglois ne ſauroient trop honorer ſa memoire; & en mon particulier, je lui ai déja rendu mes hommages en parlant de la *Penſylvanie*. Il y a trois à quatre mille maiſons bâties dans la capitale de cette province de l'Amérique ſeptentrionale angloiſe. Sa poſition eſt très-avantageuſe pour le commerce, à cauſe des deux rivieres qui y amenent les vaiſſeaux, par celle de la Ware, dans laquelle elles ſe déchargent, à deux milles de-là. On pourroit dans la ſuite, pour exécuter le plan du fondateur, former un carré parfait des deux côtés du parallélogramme; & pour-lors *Philadelphie* reſſembleroit à Babylone, excepté ſes murailles & la grandeur de ſon enceinte; mais elle la ſurpaſſeroit de beaucoup pour la commodité de ſa ſituation. *Long.* 301. 40. *latit.* 39. 50. (*D. J.*)

PHILADELPHIES, (*Littérat. & Art. numiſm.*) φιλαδελφεια; c'eſt ainſi qu'on nommoit des jeux inſtitués à Sardes, pour célébrer l'union de Caracalla & de Géta, fils de Septime-Sévere, φιλαδελφια.

Les Sardiens ayant élévé un temple en l'honneur de Septime & des princes ſes enfans, ils y offrirent des ſacrifices, & célébrerent des jeux ſolemnels qu'ils nommèrent *philadelphies*, pour engager les deux freres à la concorde, ou plutôt pour demander aux dieux cette union tant déſirée, & qui étoit l'objet principal des vœux de l'empereur leur pere. Sur un médaillon frappé à Sardes, ſous Septime, la Concorde paroît debout entre Caracalla & Géta, avec cette légende: Επι επιγενους παρδιανων δις νεωχορων φιλαδελφεια.

Ces jeux n'étoient point différens des anciens jeux conſacrés aux dieux; il paroît même qu'ils étoient pythiques, c'eſt-à-dire qu'on célébroit les jeux pythiques pour la concorde de Caracalla & de Géta; la couronne de laurier qui eſt ſur la médaille, en eſt une preuve viſible: & même ces jeux ſont expreſſément nommés pythiens ſur une médaille de périnthe, φιλαδελφεια πυθα περινθιων, avec une urne qui indique que ces deux noms expriment la même eſpece de jeux. S'ils avoient été différens, ils auroient été déſignés par deux urnes, ſuivant un uſage reconnu par les plus ſavans antiquaires.

Les deux temples couronnés font connoître qu'on célébra à Sardes les jeux Φιλαδελφεια, en même tems que les auguſtaux, comme ils le furent ſous le même regne à Nicée. On lit ſur une médaille de cette ville, αυγουστια & φιλαδελφεια νικαιεων. Les deux temples couronnés paroiſſent ſur une autre médaille de Sardes, avec la tête de Julia Domna, mere des deux princes.

Au reſte ces vœux furent bien inutiles. Caracalla, peu après la mort de Septime, eut l'inhumanité monſtrueuſe de poignarder Géta entre les bras de l'impératrice leur mere; & ſi les deux temples ſont encore repréſentés avec leurs couronnes, ſur une médaille de Caracalla, on n'y lit plus le titre de φιλαδελφεια.

On pourroit, dit M. de Monteſquieu, appeller Caracalla, non pas un tyran, mais le deſtructeur des hommes. Caligula, Neron & Domitien bornerent leur cruauté dans Rome; celui-ci alla promener ſa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé ſon regne par tuer, comme nous l'avons dit, Géta ſon frere entre les bras de l'impératrice leur mere, il employa ſes richeſſes à faire ſouffrir ſon crime aux ſoldats qui aimoient Géta, & diſoient qu'ils avoient fait ſerment aux deux enfans de Sévere, non pas à un ſeul; qu'enfin les temples qu'ils avoient bâtis, & les *philadelphies* qu'ils avoient célébrées, regardoient les deux fils de l'empereur, & non pas un ſeul.

Caracalla pour les appaiſer augmenta leur paye; & pour diminuer l'horreur du meurtre de ſon frere, il le mit au rang des dieux: ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que cela lui fut exactement rendu par Macrin,

qui, après l'avoir fait poignarder, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines en ſon honneur. Cela fit que ſa memoire ne fut pas flétrie, & que le ſénat n'oſant le juger, il ne fut pas mis au rang des tyrans, comme Commode, qui le méritoit moins que lui. *Mém. de Littérat. tom. XVIII. ind. 4. pag. 144.* (*D. J.*)

PHILADELPHIE, *pierres de*, (*Hiſt. nat.*) les murs de *Philadelphie*, ville de l'Aſie mineure, ſont bâtis d'une pierre qui renferme des concrétions ſemblables à des os, ce qui a donné lieu à une fable qui dit que les Turcs, après s'être rendus maître de cette ville, la fortifierent avec les os des chrétiens, dont ils éleverent des murailles.

PHILÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, proche de la cataracte du Nil, ſelon Ptolomée, *l. IV. chap. v.* Il y avoit auſſi une île de même nom; & c'eſt dans cette île que la ville étoit bâtie, ſelon Séneque, *liv. IV. queſt. nat. c. ij.* Le Nil, après s'être répandu dans de vaſtes déſerts, & y avoir formé divers marais, ſe raſſemble au-deſſus de *Philæ*, île eſcarpée de tous côtés. Deux bras du fleuve font cette île, & ſe réuniſſant au-deſſous, ne forment plus qu'un ſeul lit, qui eſt le Nil, & qui en porte le nom. (*D. J.*)

PHILAKI, ſ. m. (*Ant. grecq.*) nom que les Grecs modernes donnent à la priſon publique de Miſiſtra: c'eſt la même priſon où le roi Agis finit malheureuſement ſes jours. Ces ſortes de lieux changent peu d'uſage, ſur-tout quand ils ſont près d'un tribunal ſouverain, comme celui-ci l'étoit autrefois des Nomophylaces, & comme on dit qu'il l'eſt encore aujourd'hui du Mula. Quoique ce ſoit un réduit effroyable, il n'y en a point de plus renommé chez les auteurs. Strabon rapporte qu'il s'appelloit *cæades*, & pour nous figurer un cachot, il le repréſente comme une caverne. Dion, Chryſoſtome, Euſtathius, Suidas, & pluſieurs autres, en ont parlé; mais auſſi c'étoit la priſon de Sparte. Plutarque m'attendrit ſans ceſſe, quand je relis dans ſa vie d'Agis, de quelle façon ce jeune roi & les deux princeſſes Archidamia & Agéſiſtrata moururent dans cette petite priſon. Elle eſt ſituée près de la rue du grand Bazar, cette fameuſe rue qu'on appelloit autrefois *Aphétaïs*, & qu'Ulyſſe contribua tant à rendre célebre, quand elle lui ſervit de carriere, pour diſputer à la courſe la poſſeſſion de Pénélope contre ſes rivaux. Icarius, pere de cette belle lacédémonienne, voyant pluſieurs amans qui la recherchoient, incertain du choix, leur propoſa des jeux de courſe dans ce même lieu, & promit Pénélope pour prix de la victoire qu'Ulyſſe eut la gloire de remporter. En reconnoiſſance de cet avantage, il conſacra dans Sparte trois temples à Pallas, ſous le nom de *Céleuthée*. (*D. J.*)

PHILANDRE, PHILANDER, OPOSSUM, ſ. m. (*Zoologie.*) animal très-remarquable d'Amérique. Il a été fort mal décrit par divers auteurs ſous le nom de *maritacaca*, *carigoi*, *ropoza*, *caregueia*, *jupatuma*, *tlaquatzin*, *ſarigoi*, *ſemi vulpa*, *marſupiale*, &c.

C'eſt un animal de la groſſeur d'un gros chat. Sa tête eſt faite comme celle d'un renard. Il a le nés pointu, & la mâchoire ſupérieure plus longue que l'inférieure. Ses dents ſont petites, mais ſemblables à celles du renard, excepté qu'il en a deux grandes comme le lievre au haut du muſeau; ſes yeux ſont petits, ronds, & pleins de vivacité. Ses oreilles ſont grandes, liſſes, douces, droites, comme celles du renard, minces, & comme tranſparentes. Il a comme le chat des mouſtaches noires, & d'autres poils de même eſpece ſur la face & au-deſſus des yeux; ſa queue eſt ronde & d'un pié de long, pleine de poil à ſon inſertion; enſuite toute chauve, de couleur en partie noire, & en partie d'un brun cendré; ſes piés de derriere ſont beaucoup plus longs que ceux de devant; ils reſſemblent à des mains, & ont chacun cinq orteils armés d'ongles blancs & crochus; l'orteil de derriere eſt le plus long, ainſi que dans les ſinges. Son dos & ſes côtés ſont de couleur noirâtre avec un mélange de gris, & d'un faux jaune ſur le ventre.

L'*opoſſum* répand une odeur puante comme le renard; il ſe nourrit de cannes de ſucre, & d'autres végétaux; il mange auſſi les oiſeaux qu'il va prendre juſque ſur les arbres, & imite ſouvent les ruſes du renard pour piller la volaille.

Mais ce qui le diſtingue de tous les autres animaux du monde, c'eſt le ſac ou la poche dans laquelle la femelle fait entrer ſes petits lorſqu'elle met bas; alors le petit *opoſſum* n'eſt pas plus gros qu'une noix, quoique deſtiné à l'être autant qu'un chat. Ce ſac eſt placé ſous le ventre près des jambes de derriere. Les petits s'y trouvent à l'abri juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de ſe tirer d'affaire; & quand ils commencent à être forts, ils en ſortent, & y rentrent librement pendant quelques ſemaines. Enfin lorſqu'ils ſont grands, la mere les en chaſſe pour toujours, comme font les femelles des autres animaux, à l'égard de leurs petits. L'*opoſſum* mâle a, de même que la femelle, cette eſpece de poche ſous le ventre, & prend de tems-en-tems ſur lui le ſoin d'y porter ſes petits, pour les tirer d'un danger preſſant, & ſoulager ſa femelle.

Cette poche ſinguliere mérite bien que nous la décrivions. C'eſt un corps membraneux aſſez mince, quoique compoſé de pluſieurs membranes; il y a quatre paires de muſcles qui ſervent à la reſſerrer & à l'étendre, à ouvrir & à fermer l'ouverture. Deux os particuliers à cet animal, & qui ſont placés dans cette partie de ſon corps, ſervent à l'inſertion des muſcles dont nous venons de parler. La poche paroît être en partie muſculeuſe, & en partie glanduleuſe, car elle a la double action de mouvement & de ſécrétion. L'intérieur de cette poche eſt tapiſſé de quelques poils, qui ſont çà & là, couverts d'une matiere jaune & gluante, produite par diverſes petites glandes dont la poche eſt ſemée; cette matiere cérumineuſe eſt d'une odeur forte & déſagréable.

Le ſac de l'*opoſſum*, outre ſa tunique glanduleuſe & muſculaire, eſt pourvu d'une troiſieme tunique vaſculaire, dans laquelle les vaiſſeaux ſanguins décourent en grand nombre.

L'*opoſſum* ſent auſſi mauvais pendant qu'il eſt en vie que le putois, & même davantage. Cette odeur virulente vient principalement de la matiere contenue dans ſa poche, qui eſt d'une nature ſi ſemblable à celle du ſac de la civette, qu'après avoir été expoſée à l'air pendant quelques jours, elle perd ſon odeur forte, & devient un parfum des plus agréables, approchant de celui de la civette.

La ſtructure des jambes, des piés & des ongles de l'*opoſſum*, ſemble lui avoir été donnée pour grimper avantageuſement ſur les arbres; & c'eſt auſſi ce qu'il exécute avec beaucoup de vîteſſe.

Enfin, la nature a employé une méchanique admirable dans les épines ou crochets, qui ſont au centre du côté inférieur des vertèbres de ſa queue. Les trois premieres vertebres n'ont point d'épines; mais on les voit dans toutes les autres. Elles ſont placées juſtement au milieu & à côté de chaque jointure. Je crois qu'on ne ſauroit rien imaginer de plus propre à cette fonction que de le ſuſpendre par la queue; car la queue étant une fois tournée autour d'une branche, ſoutient aiſément le poids de l'animal par le moyen de ces épines crochues; cette action ne demande qu'un peu de travail dans les muſcles pour courber ou fléchir la queue.

J'aurois beaucoup d'autres choſes curieuſes à ajou-

ter, mais je les ſupprime en renvoyant le lecteur à l'anatomie de l'*opoſſum* par le docteur Tyſon, en 1698, dans les *Tranſ. philoſ. n. 239. Le chevalier* DE JAUCOURT.

Il y a pluſieurs eſpeces de *philandres* que l'on a réunies ſous un même genre. Leurs caracteres communs ſont d'avoir, dans la mâchoire du deſſous, huit dents inciſives, & dans celle de deſſus dix: les deux du milieu ſont plus grandes que les autres, & d'avoir les piés conformés comme ceux des ſinges. Les eſpeces de *philandres* ſont au nombre de neuf; ſavoir, 1°. le *philandre* ſimplement dit, c'eſt celui qui a déja été décrit dans cet article; 2°. le *philandre* oriental, qui a une couleur brune foncée ſur le dos, & jaune ſous le ventre, avec des taches jaunes au-deſſous des yeux: il eſt plus grand que le *philandre* ſimplement dit; car il a onze pouces de longueur depuis l'occiput juſqu'à l'origine de la queue, tandis que l'autre n'a que huit pouces; 3°. le *philandre* d'Amboine, qui eſt d'un rouge bai noirâtre ſur le dos, & de couleur cendrée blanchâtre ſur le ventre, avec des taches d'un brun foncé; ſa longueur eſt de treize pouces. Les femelles de la ſeconde & de la troiſieme eſpece de *philandres* ont une poche ſous le ventre, comme celles de la premiere eſpece; mais les femelles des cinq eſpeces ſuivantes n'ont pas cette poche; & on ne ſait ſi les individus, tant mâles que femelles de ces cinq eſpeces, ont les autres caracteres de ce genre ſeulement, il eſt certain qu'ils reſſemblent aux *philandres* des trois premieres eſpeces par la forme de la tête, du muſeau, de la queue, des piés, *&c.* & par la façon de vivre: ces cinq eſpeces ſont le *philandre* du Bréſil, le *philandre* d'Amérique, le *philandre* d'Afrique, le *philandre* de Sminam, le *philandre* à groſſe tête, & le *philandre* à courte queue. *Regn. anim.* par M. Briſſon.

PHILANTROPIE, ſ. f. (*Moral.*) la *philantropie* eſt une vertu douce, patiente, & déſintéreſſée, qui ſupporte le mal ſans l'approuver. Elle ſe ſert de la connoiſſance de ſa propre foibleſſe, pour compatir à celle d'autrui. Elle ne demande que le bien de l'humanité, & ne ſe laſſe jamais dans cette bonté déſintéreſſée; elle imite les dieux qui n'ont aucun beſoin d'encens ni de victimes. Il y a deux manieres de s'attacher aux hommes; la premiere eſt de s'en faire aimer par ſes vertus, pour employer leur confiance à les rendre bons, & cette *philantropie* eſt toute divine. La ſeconde maniere eſt de ſe donner à eux par l'artifice de la flatterie pour leur plaire, les captiver & les gouverner. Dans cette derniere pratique, ſi commune chez les peuples polis, ce n'eſt pas les hommes qu'on aime, c'eſt ſoi-même. (*D. J.*)

PHILARMONICI, (*Hiſt. littér.*) c'eſt le nom que prend une ſociété littéraire établie à Vérone en Italie, en 1543. Elle a quatre préſidens ou directeurs, que l'on nomme *peres*. Cette académie embraſſe tous les objets des ſciences. Elle s'aſſemble dans un édifice dans lequel on voit pluſieurs ſalles dont eſt ornée de portraits des principaux membres de la ſociété, avec cette inſcription *anno MDXLIII. cœtus philharmonicus academicas leges ſancit, ac muſis omnibus litat.*

PHILAUTIE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt ce que l'on entend dans les écoles par l'*amour de ſoi-même*, qui eſt une affection vicieuſe, & une complaiſance démeſurée pour ſa propre perſonne.

Ce mot eſt formé du grec φιλος, *amicus*, ami, & αυτος, *ipſe*, ſoi-même. *Voyez* AMOUR-PROPRE.

PHILELIE, ſ. f. (*Belles lettres.*) chanſon des anciens Grecs en l'honneur d'Apollon. La *philelie*, dit Athenée, *liv. XIV. ch. iij.* étoit une chanſon à l'honneur d'Apollon, comme l'enſeigne Teleſilla. Elle fut ainſi appellée, obſerve Caſaubon, du refrein propre à cette chanſon, οξεκ' οξεκε, ωφιλ' ηλιε, *levez-vous, levez-vous charmant ſoleil*; le nom ſeul de cette chanſon peut terminer la queſtion par laquelle on a quelquefois propoſé, ſi le ſoleil eſt dans l'ancienne fable le même qu'Apollon. *Mém. de l'acad. des Bell. lettr. tom. IX. p. 365.*

PHILÉTÆRE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) les *Philétæres* formoient une ſociété de pluſieurs perſonnes qui avoient une eſpece de magiſtrature à Cyzique; mais on ignore en quoi conſiſtoient leurs fonctions. On connoît pluſieurs monnoies des rois de Pergame ſur leſquelles on lit le nom de *Philétære*, Φιλεταιρον, autour de différentes têtes; mais ces monnoies n'ont aucun rapport à la ſociété de Cyzique. Elles tirent leur nom de *Philétære* premier roi de Pergame; & cependant comme il ſeroit bien ſingulier que ces monnoies fuſſent toutes de ce prince, quelques antiquaires croient que ces ſucceſſeurs prirent le même nom ſur leurs monnoies, comme les rois d'Egypte adopterent le nom du premier Ptolomée. *Voyez les antiq. de M.* de Caylus.

PHILÆTÉRIENNE, adj. (*Botan. anc.*) épithéte donnée par les anciens botaniſtes à une plante qui avoit quelque reſſemblance avec la rue. Pline en fait mention, & le P. Hardouin dans ſes notes, penſe que cette dénomination lui a été donnée par rapport à Philæteres, roi de Cappadoce: elle pourroit également avoir reçu ſon nom de Philæterus, roi de Pergame; mais le principal ſeroit de connoître la plante même. (*D. J.*)

PHILIADES, (*Géog. anc.*) *Philiadæ*, bourgade de l'Attique. Elle prenoit ſon nom de Philæus, fils d'Ajax, & étoit la patrie de Piſiſtrate. On lit aujourd'hui à Athènes, au rapport de M. Spon, *liſte de l'Attique*, l'inſcription ſuivante: Αιγηις ανδρων ενικα ευαγιδης κτησιου φιλιδης εχορηγε αυσιμαχιδες επιδαμνιεε ηυλει χαριλαος λοκρος εδιδασκε ευθυκριτος ηρχεν, c'eſt-à-dire, » la tribu Ægéide des hommes a eu la victoire; Evagides, fils de Ctéſias de Philiadoé, a préſidé aux » jeux; Lyſimachidès Epidamnien a eu ſoin de la » muſique; Charilaüs Locrien a récité; Euthycritus » a été archonte ». (*D. J.*)

PHILIPPE, (*Médailles.*) médaille & monnoie de Philippe, roi de Macédoine. On donne ſur-tout ce nom aux monnoies d'or & d'argent de ce prince. Les *philippes* d'or étoient célebres dans l'antiquité, parce que c'étoit une fort belle monnoie & d'excellent or. Snellius, dans ſon livre *de re nummariâ*, parle d'un *philippe* qui peſoit 179 grains d'Hollande. Il y en a parmi les médailles du roi qui peſent 158 grains, & nos grains ſont plus peſans que ceux de Hollande, dont Snellius ſe ſervoit; les 179 grains d'Hollande reviennent à 160 de France, & à 154 d'Angleterre. Il y a auſſi des *philippes* d'argent & des *philippes* de bronze. (*D. J.*)

PHILIPPE, *ſaint*, (*Géog. mod.*) fortereſſe de l'île de Minorque, au-deſſus de Port-Mahon, ſur un rocher près de la côte. Les rois d'Eſpagne l'avoient fait bâtir dans le ſiecle dernier pour la défenſe de cette île, dont les Anglois s'emparerent en 1708; les François leur ont enlevé le fort & l'île en 1757, mais la paix leur rendra cette île.

PHILIPPE, (*Monnoie.*) ou *philippus*, monnoie d'or de Flandres, d'un titre aſſez bas. On la nomme *rider* en Allemand.

Il y a eu auſſi des *philippus* d'argent qui peſent près de ſix deniers plus que les écus de France, de neuf au marc, mais qui ne prennent de fin que neuf deniers vingt grains.

Les *philippus* d'Eſpagne, qui ont eu un grand cours en pluſieurs villes d'Allemagne, où on les appelloit *philippe-thaler*, particulierement à Francfort & à Nuremberg, s'y recevoient ſur le pié de cent creutzers communs, ou de 82 creutzers de change: c'eſt ordinairement ſur cette eſpece de monnoie que ſe réduiſoient

ſoient & s'évaluoient les payemens au commencement de ce ſiecle. (*D. J.*)

PHILIPPES, *bataille de*, (*Hiſt. rom.*) cette bataille ſe donna l'an 712 de Rome ſur la fin de l'automne. Brutus & Caſſius les derniers Romains y périrent, & leurs troupes furent entierement défaites par celles d'Octavien. Cette ville de *Philippes* étoit de Phthiotide, petite province de Theſſalie; & c'eſt une choſe aſſez remarquable, que la bataille de Pharſale & celle de *Philippes* qui porta le dernier coup à la liberté des Romains, ſe ſoient données dans le même pays & dans les mêmes plaines.

PHILIPPES, (*Géog. anc.*) en latin *Philippi*, ville de la Macédoine, ſelon quelques-uns, & de la Thrace, ſelon le plus grand nombre, entre le Strymon & le Neſtus ou Neſſus, aſſez proche de la mer. Pline, *l. IV. c. xj.* Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* & d'autres anciens Géographes ont eu raiſon de mettre *Philippi* dans la Thrace, parce qu'elle étoit à notre égard au-delà du fleuve Strymon qui ſépare la Macédoine proprement dite, d'avec la Thrace.

Avant que Philippe la fortifia, elle ſe nommoit *Dathos*, & auparavant encore on la nommoit *Crénides*, ſelon Appien, *civil. l. IV. p. 630*, qui nous apprend qu'elle étoit ſituée ſur une colline eſcarpée, dont elle occupoit tout le ſommet. Les Romains y établirent une colonie. Le titre de *colonie* lui eſt donné dans les Actes des apôtres, *c. xvj. verſ. 12.* & dans Pline, *l. IV. c. xj.* de même dans pluſieurs médailles. Aujourd'hui cette ville s'appelle *Philippigi*, & conſerve encore quelques reſtes d'antiquités.

Elle eſt célebre à d'autres égards, & particulierement dans le Chriſtianiſme par l'épître que S. Paul adreſſa à ſes habitans. Elle eſt encore bien mémorable dans l'hiſtoire par la bataille qui s'y donna l'an de Rome 712, & qui fut fatale à Brutus & à Caſſius, *cum fracta virtus, & minaces turpe ſolum tetigere mento*, dit Horace; cette bataille où la valeur même fut contrainte de céder à la force. Caſſius périt dans cette malheureuſe journée, & Brutus s'y donna la mort, deſeſpérant trop-tôt du ſalut de ſa patrie.

Comme l'occaſion ſe préſentera de peindre ailleurs le caractere de Brutus, je me contenterai de rapporter ici ce que Céſar en augura dans la conjoncture ſuivante. Le roi Déjotarus eut une grande affaire à Rome, dont perſonne n'oſoit entreprendre la défenſe; Brutus s'en chargea, & Céſar l'ayant entendu plaider cette cauſe dont il étoit juge, dit en ſe retournant vers ſes amis: « Il eſt de la derniere im» portance d'examiner ſi ce que cet homme-là veut » eſt juſte ou non, car ce qu'il veut, il le veut bien » fort ». Le roi de la petite Arménie n'oublia jamais le ſervice de Brutus; il ſe déclara hautement en ſa faveur après l'aſſaſſinat de Céſar, mais malheureuſement pour Brutus, ce prince ne ſurvécut guere lui-même à cet événement. (*D. J.*)

PHILIPPEVILLE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Hainaut, ſur une hauteur auprès des ruiſſeaux de Jaimagne & de Bridon, à 6 lieues N. O. de Charlemont, à 3 N. de Marienbourg, à 10 S. E. de Mons, & à 56 de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg, nommé *Corbigni*, que Marie, reine d'Hongrie, ſœur de Charles-Quint, fit fortifier en 1555, & qu'elle nomma *Philippeville*, en l'honneur de Philippe II. roi d'Eſpagne, ſon neveu. Il y a de nouvelles fortifications de la façon de M. de Vauban. *Long. 22. 6. latit. 50. 10.* (*D. J.*)

PHILIPPINES, LES, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, au-delà du Gange, preſque vis-à-vis les grandes côtes des riches royaumes de Malaca, Siam, Camboia, Chiampa, Cochinchine, Tunquin, & la Chine. Elles ſont ſituées dans la mer que Magellan appella *l'archipel de S. Lazare*, parce qu'il y mouilla ce jour-là ſous la zone Torride, entre l'équateur & le tropique du Cancer.

Ces îles anciennnement connues ſous le nom de *Manioles* furent découvertes en 1521 par le même Magellan dont je viens de parler, & qui y fut tué. Elles furent appellées *Philippines* du nom de Philippe II. roi d'Eſpagne, ſous le regne duquel les Eſpagnols s'y ſont fixés en 1564.

Quand ils y entrerent, ils y trouverent trois ſortes de peuples. Les Mores Malais étoient maîtres des côtes, & venoient, comme ils le diſoient eux-mêmes, de Bornéo & de la terre-ferme de Malaca. De ceux-ci ſont ſortis les Tagales, qui ſont les originaires de Manille & des environs, comme on le voit par leur langage qui eſt fort ſemblable aux Malais, par leur couleur, par leur taille, par leurs coutumes & leurs manieres. L'arrivée de ces peuples dans ces îles a pu être fortuite & cauſée par quelque tempête, parce qu'on y voit ſouvent aborder des hommes dont on n'entend point le langage. En 1690, par exemple, une tempête y amena quelques Japonois. Il pourroit bien ſe faire auſſi que les Malais ſeroient venus habiter ces îles d'eux-mêmes, ſoit pour le trafic ou autres raiſons; mais tout cela eſt incertain.

Ceux qu'on appelle *Biſayas* & *Pintados* dans la province de Camerinos, comme auſſi à Leyte, Samal, Panay & autres lieux, viennent vraiſſemblablement de Macaſſar, où l'on dit qu'il y a pluſieurs peuples qui ſe peignent le corps comme des Pintados.

Pierre Fernandez de Quiros, dans la *relation de la découverte des îles de Salomon en 1595*, dit qu'ils trouverent à la hauteur de 10d. nord à 1800 lieues du Pérou, à-peu-près à la même diſtance des *Philippines*, une île appellée *la Magdeleine*, habitée par des Indiens bien faits, plus grands que les Eſpagnols, qui alloient nuds, & dont le corps étoit peint de la même maniere que celui de Biſayas.

On doit croire que les habitans de Mindanao, Nolo, Bool & une partie de Cébu ſont venus de Ternate. Tout le perſuade: le voiſinage, le commerce, & leur religion, qui eſt ſemblable à celle des habitans de Ternate. Les Eſpagnols en arrivant les trouverent maîtres de ces îles.

Les noirs qui vivent dans les rochers & dans les bois, dont l'île de Manille eſt couverte, different entierement des autres. Ils ſont barbares, ſe nourriſſent de fruits, de racines, de ce qu'ils prennent à la chaſſe, & n'ont d'autre gouvernement que celui de la parenté, tous obéiſſans au chef de la famille. Ils ont choiſi cette ſorte de vie par amour pour la liberté. Cet amour eſt ſi grand chez eux, que les noirs d'une montagne ne permettent point à ceux d'une autre de venir ſur la leur, autrement ils ſe battent cruellement.

Ces noirs s'étant alliés avec des Indiens ſauvages, il en eſt venu la tribu des Manghiens, qui ſont des noirs qui habitent dans les îles de Mindora & de Mundo. Quelques-uns ont les cheveux crépus comme les negres d'Angola, d'autres les ont longs. Les Sambales, autres ſauvages, portent tous les cheveux longs, comme les Indiens conquis.

Du reſte, il eſt encore vraiſſemblable qu'il a paſſé dans les *Philippines* des habitans de la Chine, de Siam, de Camboya, & de la Cochinchine. Quoi qu'il en ſoit, les Eſpagnols ne poſſedent guere que les côtes de la plûpart de ces îles.

Le climat y eſt chaud & humide. Il y a pluſieurs volcans, & elles ſont ſujettes non-ſeulement à de fréquens tremblemens de terre, mais à des ouragans ſi terribles qu'ils déracinent les plus gros arbres. Ces accidens n'empêchent point que les arbres ne ſoient toujours verds, & qu'ils ne portent deux fois l'année. Le ris vient aſſez bien dans ces îles, & les pal-

miers y croiſſent en abondance. Les bufles ſauvages y ſont communs ; les forêts ſont remplies de cerfs, de ſangliers, & de chevres ſauvages ſemblables à celles de Sumatra. Les Eſpagnols y ont apporté de la nouvelle Eſpagne, du Japon & de la Chine des chevaux & des vaches qui ont beaucoup multiplié.

On tire de ce pays des perles, de l'ambre gris, du coton, de la cire & de la civette. Les montagnes abondent en mines d'or, dont les rivieres charient des paillettes avec leur ſable ; mais les Indiens s'attachent peu à les ramaſſer, dans la crainte qu'ils ont qu'on ne les y force par l'eſclavage.

Les principales d'entre les *Philippines* ſont Manille ou Luçon, Mindanao, Ibabao, Leyte, Paragua, Mindoro, Panay, Cébu, Bool & l'île des noirs. Les cartes géographiques mettent toutes les *Philippines* entre le 132 & le 145 degré de *longitude*, & leur *latitude* depuis 5 degrés juſqu'à 20. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PHILIPPINES, *les nouvelles*, ou *les iles de Palaos*, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, ſituées entre les Moluques, les anciennes *Philippines* & les Mariannes. Le haſard les fit découvrir au commencement de ce ſiecle par la violence des vents, qui porterent à la pointe de l'île du Samal, une des plus orientales des *Philippines*, quelques-uns des inſulaires qui s'étoient embarqués pour ſe rendre dans une de leurs propres îles. On en peut voir le récit dans les lettres édifiantes.

Elles nous apprennent qu'on compte plus de quatre-vingt nouvelles îles *philippines*, qui forment un des beaux archipel de l'Orient & qui ſont fort peuplées. Les habitans vont à moitié nuds à cauſe de la grande chaleur. Ils ne paroiſſent avoir aucune idée de la divinité, & n'adorent aucune idole. Ils ne connoiſſent aucun métal, ſe nourriſſent de poiſſons & de fruits. Ils laiſſent croître leurs cheveux qui leur flottent ſur les épaules. La couleur de leur viſage eſt à-peu-près la même que celle des Indiens des anciennes *Philippines ;* mais leur langage eſt entierement différent de tous ceux qu'on parle dans les îles eſpagnoles, & même dans les îles Mariannes. C'eſt dommage que nous n'ayons aucune connoiſſance de ces nouvelles îles & des peuples qui les habitent ; car les Eſpagnols ont fait juſqu'ici des tentatives inutiles pour y aborder ; les ouragans & les briſes qui regnent dans ces mers, ont fait périr tous les vaiſſeaux qu'ils avoient équipés pour s'y rendre. *Long. 145. 160. latit. 2. juſqu'au 11.* (*D. J.*)

PHILIPPIQUES, ſ. f. plur. (*Littérat.*) nom qu'on donne aux oraiſons ou harangues de Démoſthene contre Philippe, roi de Macédoine. *Voyez* ORAISON.

On regarde les *philippiques* comme les pieces les plus importantes de ce célebre orateur. Longin cite un grand nombre d'exemples du ſtyle ſublime qu'il tire de ces oraiſons, & il en développe parfaitement les beautés. En effet, la véhémence & le pathétique qui faiſoient le caractere de Démoſthene, ne ſe produiſent nulle part ailleurs avec plus de force que dans ces interrogations preſſantes, & dans ces vives apoſtrophes avec leſquelles il tonnoit contre l'indolence & la molleſſe des Athéniens. Quelque délicateſſe qu'il y ait dans le diſcours du même orateur contre Leptines, les *philippiques* l'emportent encore, ſoit par la grandeur du ſujet, ſoit par l'occaſion qu'elles fourniſſent à Démoſthene de déployer ſon principal talent, celui d'émouvoir & d'étonner.

Denys d'Halycarnaſſe met l'oraiſon ſur l'Haloneſe au nombre des *philippiques*, & la compte pour la huitieme ; mais quelque reſpectable que ſoit l'autorité de ce critique, cette oraiſon ſur l'Haloneſe n'a ni la force, ni la majeſté qui, ſelon Cicéron, caracteriſe les *philippiques* de Démoſthene ; auſſi les ſavans la regardent-ils généralemeut comme un ouvrage ſuppoſé.

Libanius, Photius, & d'autres l'attribuent à Hégéſipe, fondés principalement ſur la langueur du ſtyle & ſur la baſſeſſe d'expreſſion qui regnent dans cette piece, & qui ſont diamétralement oppoſées à l'énergie & à la nobleſſe de l'élocution de Démoſthene.

M. de Tourreil a donné une excellente traduction des *philippiques* de Démoſthene ; c'eſt une choſe extraordinaire que de voir tant d'eſprit dans une traduction, & de trouver dans une langue moderne une auſſi grande partie de la force & de l'énergie de Démoſthene, & cela dans une langue auſſi foible que la langue françoiſe.

Tel eſt le jugement que M. Chambers a porté de la traduction de M. de Tourreil, mais nos meilleurs écrivains en penſent bien différemment.

« On a laiſſé, dit M. Rollin, dans la derniere tra» duction de M. de Tourreil, quoique beaucoup plus » travaillée & plus correcte que les précédentes, » beaucoup d'expreſſions baſſes, triviales, & d'un » autre côté le ſtyle en eſt quelquefois enflé & em» poullé (& il donne des exemples de l'un & de » l'autre) ; défauts, ajoute-t-il, directement oppoſés » au caractere de Démoſthene dont l'élocution réu» nit en même tems beaucoup de ſimplicité & beau» coup de nobleſſe. M. de Maucroix en a traduit quel» ques diſcours, ſa traduction moins correcte en » quelques endroits me paroît plus conforme au gé» nie de l'orateur grec ». *Traité des études, tome II. page 335.*

Cependant cette traduction de M. de Maucroix, ſelon M. l'abbé Maſſieu dans ſa préface des œuvres de M. de Tourreil, n'eſt rien moins que parfaite, puiſqu'on n'y trouve pas autant de fidélité & de force qu'on y rencontre d'élégance & d'agrément : or qu'eſt-ce qu'une traduction qui manque de fidélité, & qu'eſt-ce qu'une traduction de Démoſthene, ſurtout quand elle manque de force ?

Le même abbé Maſſieu, dans des remarques (dont l'original ſe garde manuſcrit à la bibliotheque du roi) ſur la ſeconde édition de M. de Tourreil, parle ainſi de ce dernier traducteur. « Le privilege d'enten» dre M. de Tourreil n'eſt pas donné à tout le monde. » En beaucoup d'endroits, on doute qu'il s'entende » lui-même. Il quitte le ſens pour les mots, & le ſolide » pour le brillant. Il aime les épithetes qui empliſſent » la bouche, les phraſes ſynonymes qui diſent trois » ou quatre fois la même choſe, les expreſſions ſin» gulieres, les figures outrées, & généralement tous » ces excès qui ſont les écueils des écrivains médio» cres. Il ignore ſur-tout la naïveté du langage, *&c* ». *Préface* de M. l'abbé d'Olivet *ſur ſa traduction des* philippiques *de Démoſthene.* Seroit-ce toutes ces qualités qui auroient ſéduit M. Chambers, & décidé ſon admiration pour la traduction de M. de Tourreil ?

Il ſuffira d'ajouter que dans les remarques dont on a parlé, M. l'abbé Maſſieu compte treize fautes dans la traduction que M. de Tourreil a donné de la premiere *philippique*, & que le P. Jouvenci en compte vingt-neuf dans celle de la premiere. On peut voir ces obſervations dans un ouvrage de M. l'abbé d'Olivet, intitulé *philippiques* de Démoſthene & *catilinaires* de Cicéron, imprimé à Paris en 1744, où l'on trouve auſſi une traduction latine de la premiere *philippique* par le P. Jouvenci.

On a auſſi donné le nom de *philippiques* à quatorze oraiſons de Cicéron contre Marc-Antoine. C'eſt Cicéron lui-même qui leur donna ce titre dans une épître à Brutus où il en parle, & la poſtérité l'a trouvé ſi juſte qu'il s'eſt perpétué juſqu'à nous.

La ſeconde de ces harangues a toujours été la plus eſtimée. Juvenal ne craint pas de l'appeller *un ouvrage divin.*

Quam te conſpicuæ divina philippica *famæ*
Volveris à primâ quæ proxima.

Satyr. x.

Le nom même que Cicéron donna à ces pieces, qu'il eût dû naturellement appeller *antoniques*, marque aſſez le cas qu'il en faiſoit, & combien il s'y étoit propoſé d'imiter Démoſthene, dont on dit qu'il avoit traduit la premiere *philippique*, mais cette traduction n'a pas paſſé juſqu'à nous.

Les *philippiques* de Cicéron lui couterent la vie; Marc-Antoine en ayant été ſi irrité, que dans la proſcription qui ſignala ſon triumvirat avec Auguſte & Lepide, il obtint qu'on lui abandonneroit Cicéron, le fit poignarder, & attacher la tête & les mains de cet orateur ſur la tribune aux harangues où il avoit prononcé les *philippiques*.

Durant la minorité de Louis XV. & ſous le regne de M. le duc d'Orléans, il parut contre ce dernier prince un libelle en vers très-injurieux ſous le nom de *philippiques*, par alluſion au nom de *Philippe* que portoit M. le régent. Pluſieurs poëtes furent ſoupçonnés d'en être les auteurs, mais ſur-tout la Grange, auteur de pluſieurs tragédies, qui fut envoyé aux îles de Ste Marguerite, & ne s'en ſauva que pour s'expatrier. M. de Voltaire en parle ainſi dans ſon épître ſur la calomnie :

Vous avez bien connu, comme je penſe,
Ce bon régent qui gâta tout en France :
Il étoit né pour la ſociété,
Pour les beaux arts & pour la volupté;
Grand, mais facile, ingénieux, affable,
Peu ſcrupuleux, mais de crime incapable,
Et cependant, ô menſonge! ô noirceur!
Nous avons vu la ville & les provinces
Au plus aimable, au plus clément des princes,
Donner les noms .... Quelle abſurde fureur!
Chacun les lit, ces archives d'horreur,
Ces vers impurs, appellés philippiques,
De l'impoſture, éternelles chroniques!
Et nul François n'eſt aſſez généreux
Pour s'élever, pour dépoſer contre eux.

Ils auront le ſort de tous les libelles, ils ſeront oubliés, & la mémoire du prince qu'ils outrageoient ne périra point.

PHILIPPISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que quelques Luthériens ont donné à ceux de leur ſecte, qui ſe ſont attachés aux ſentimens de Philippe Melanchton. *Voyez* LUTHÉRANISME.

Ce réformateur s'étant oppoſés vivement aux Ubiquiſtes ou Ubiquitaires qui s'éleverent de ſon tems, & la diſpute loin de ceſſer après ſa mort n'en étant devenue que plus opiniâtre, les Flacciens ou diſciples de Flaccus, ſon antagoniſte, donnerent ce nom de *Philippiſtes* aux théologiens de l'univerſité de Wirtemberg qui ſoutenoient le ſentiment de Melanchton. *Voyez* UBIQUISTE *ou* UBIQUITAIRE.

PHILIPPOPOLI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, dont *voyez l'article* au *mot* PHILIPPOPOLIS. (*D. J.*)

PHILIPPOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace au nord, dans les terres, & ſur l'Hebrus. Elle reconnoiſſoit Philippe, fils d'Amyntas, pour ſon fondateur, ou plutôt pour ſon reſtaurateur; & elle étoit déja célebre, lorſque la ville de Philippe, *Philippi*, commença à faire figure dans le monde.

Cette ville ſubſiſte encore, & s'appelle *Philippopoli*, ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, à 24 lieues au-deſſus d'Andrinople, au nord-oueſt, & à 68 de Conſtantinople. Elle eſt ſans murailles, & bâtie ſur trois hauteurs qui, ſelon les apparences, lui ſervoient autrefois de fortereſſes. Elle a au ponent la Mariſe, qui eſt l'Hebrus des anciens, & qui lui fournit les commodités de la vie; elle eſt habitée par un petit nombre de turcs, de juifs & de chrétiens. *Longit. 42. 30. latit. 42. 15.* (*D. J.*)

PHILIPSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans la partie orientale du Vermeland. Elle eſt entre des marais & des étangs, à 7 lieues nord de Carleſtadt, 42 nord-oueſt de Stockolm. *Longit. 32. 5. latit. 59. 30.* (*D. J.*)

PHILISBOURG *ou* PHILIPSBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, ſur la rive orientale du Rhin, à l'embouchure de la Saltza, à 2 lieues au midi de Spire, 5 eſt de Landaw, 9 eſt de Worms, 16 nord-eſt de Strasbourg, & 110 ſud de Paris.

Ce n'étoit autrefois qu'un village appellé *Udenheim*, où Jean Georges, comte palatin, bâtit un palais pour l'évêque de Spire en 1313. Philippe-Chriſtophe de Sotteren, évêque de Spire, fortifia ce lieu de ſept baſtions, & l'appella *Philippo-burgum*. Enſorte que cet endroit eſt devenu une place très-importante qui appartient à l'évêque de Spire, mais où l'empereur a droit de mettre garniſon en tems de guerre : c'eſt auſſi pour cela qu'elle a ſouvent été priſe & repriſe; par les Suédois, en 1633; par les Impériaux, en 1635; par Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien, en 1644; par les Alliés, en 1676; par Louis, dauphin de France, en 1688; par les François, en 1734; mais cette place fut rendue bien-tôt après à l'empereur par le traité de Vienne. *Long. 26. 8'. 15". latit. 49. 13'. 30".* (*D. J.*)

PHILISTINS, LES, (*Géog. ſacrée.*) peuples venus de l'île de Caphtor dans la Paleſtine, & deſcendus des Caphtorims, qui ſont ſortis des Chaſluims, enfans de Mizraïm, ſuivant le récit de Moïſe, *Geneſ. x. 13. 14.*

Dom Calmet a tâché de prouver dans une *diſſertation ſur l'origine & les divinités des Philiſtins*, que l'île de Caphtor déſignoit l'île de Crete. Le nom de *philiſtin* n'eſt point hébreu. Les ſeptante le traduiſent ordinairement par *allophyli*, étrangers. Les Péléthéens & les Céréthéens étoient auſſi *philiſtins*; & les ſeptante traduiſent quelquefois, comme dans *Ezéch. xxv. 16. Sophron. xj. 5. 6.* céréthin par κρῆτες, *crétois*. Les Chaſluims, peres des Caphtorims, demeuroient originairement dans la Pentapole cyrénaïque, ſelon le paraphraſte Jonatham, ou dans le canton pentaſchenite de la baſſe Egypte, ſelon le paraphraſte jéroſolymitain.

Nous trouvons dans la Marmarique la ville d'Axilis, & dans la Lybie Sagylis, noms qui ont quelque rapport avec Chaſluim. Ce pays eſt ſitué près de l'Egypte, où les enfans de Mizraïm ont eu leur demeure; & il eſt aſſis vis-à-vis l'île de Crete. Strabon, *l. XVII. pag. 837.* ne met que mille ſtades de diſtance entre le port de Cyrène & celui de Crete, nommé *Criou-Metopou* ou *front de bélier*. Le commerce étoit grand entre la Cyrénaïque & l'île de Crete, comme il paroît par Pline & Strabon. Il y a donc beaucoup d'apparence que les Chaſluims envoyerent de la Cyrénaïque des colonies dans cette île, leſquelles paſſerent de-là ſur les côtes de la Paleſtine.

Ce ſyſtème ingénieux de dom Calmet, eſt encore appuyé par la conformité qui ſe trouve entre les noms de Céréthim & des Crétois, & par pluſieurs traits de reſſemblance entre les mœurs, les armes, les divinités, & les coutumes de ces deux peuples.

Les *Philiſtins* avoient déja des villes dans la Paleſtine du tems d'Abraham. Au commencement du regne de David, leur état étoit diviſé en cinq petites ſatrapies; ils furent aſſujettis par David, & ſoumis au roi de Juda pendant environ 240 ans. Pſammiticus, roi d'Egypte, prit leur ville Azoth, après un ſiege de 29 ans, ſuivant Hérodote, *l. II. c. clvij.* &

c'eſt le plus long ſiege de ville que l'on connoiſſe. Nabuchodonoſor aſſujettit vraiſſemblablement les *Philiſtins* avec les autres peuples de la Syrie, de la Phénicie, & de la Paleſtine. Ils tomberent enſuite ſous la domination des Perſes, puis ſous celle d'Alexandre le Grand, & enfin les Aſmonéens les ſoumirent à leur domination. Le nom de *Paleſtine* eſt venu des *Philiſtins*, quoique ces peuples n'en poſſédaſſent qu'une petite partie. (*D. J.*)

PHILLUS, (*Géog. anc.*) ville de la Theſſalie; Strabon, *l. IX. p. 435.* dit que c'étoit dans cette ville qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. (*D. J.*)

PHILOBOETUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Béotie, dans la plaine d'Elatée, ſelon Ortelius, qui cite Plutarque; mais Plutarque, *in Syllâ*, dit ſimplement qu'il y avoit dans la plaine d'Elatée une éminence, où Hortenſius & Sylla camperent. Cette éminence étoit très-fertile, couverte d'arbres, & au pié couloit un ruiſſeau. Plutarque ajoute que Sylla vantoit extrêmement la ſituation de ce lieu. Au reſte, le texte grec porte Φιλοβοίωτος, *Philoboetos*. (*D. J.*)

PHILOCANDROS, (*Géog. anc.*) île de la mer Ægée, & l'une des Cyclades, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xv.* Pline, *l. IV. c. xij.* & Etienne le géographe écrivent *Pholecandros*, & la mettent parmi les îles Sporades. Heſyche écrit *Phlegandros*. On la nomme aujourd'hui *Policandro* : elle eſt entre les îles de Milo & de Sikino. (*D. J.*)

PHILONIUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'île de Corſe. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le place ſur la côte méridionale près d'Aliſta. Niger & Léander diſent que c'eſt aujourd'hui Porto-Vecchio. (*D. J.*)

PHILLYREA, ſ. f. (*Botan.*) Tournefort compte treize eſpeces de ce genre de plante. Décrivons ici la plus commune qui eſt à feuilles de troëſne, *phillyrea folio liguſtri ; C. B. P. 476.* & *I. R. H. 609.*

Sa racine eſt ferme, enfoncée profondément en terre. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de ſix à huit piés, rameuſes, revêtues d'une écorce blanchâtre, un peu ridée. Ses feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du troëſne, mais plus amples & plus longues, charnues, d'un verd brun, oppoſées les unes aux autres, ou deux à deux le long de la tige & des branches, toujours vertes, d'un goût aſtringent.

Ses fleurs naiſſent pluſieurs enſemble des aiſſelles des feuilles, petites, & ſemblables à-peu-près à celles de l'olivier; chacune d'elles eſt un godet découpé en quatre parties, de couleur blanche-verdâtre. Après que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des baies ſphériques groſſes comme celles du myrte noir, quand elles ſont mûres, diſpoſées en petites grappes, d'un goût douçâtre, accompagné de quelque amertume, & approchant des baies de genievre; elles contiennent chacune un petit noyau rond & dur.

Cet arbriſſeau croît dans les haies & les bois aux environs de Montpellier. Il ſe plaît dans les endroits pierreux, rudes & incultes : il fleurit en Mai & Juin, & ſon fruit eſt mûr en Septembre. Comme ſon feuillage eſt toujours verd, on en fait des berceaux & de jolies paliſſades. Elle s'éleve facilement de graine & de bouture. On la tond comme on veut, en buiſſon, en boule, en haie, en eſpalier. La Médecine ne fait point uſage de cette plante; on ne penſe pas même que ce ſoit la même plante que la *phillyrea* de Dioſcoride. (*D. J.*)

PHILOGÉE, ſ. m. (*Mythol.*) c'eſt le nom d'un des chevaux du ſoleil : ce *mot* ſignifie qui aime la terre, de φιλω, *j'aime*, & γῆ, *terre*; il prend ſon nom du ſoleil à ſon coucher, où il paroît tendre vers la terre. Quand cet aſtre s'abaiſſe, qu'il ſemble s'élargir par degrés au déclin du jour; que les nuages entourent avec magnificence le trône du couchant, comme diſent nos poëtes; c'eſt dans cet inſtant, ſi l'on en croit les chantres fabuleux de la Grece, que Phébus donnant relâche à ſes courſiers fatigués, *Philogée*, Pyroeis, Eous & Ethon, cherche les boſquets d'Amphitrite pour ſe repoſer lui-même avec les nymphes océanides. Il baigne ſes rayons à moitié plongés, & tantôt montrant un demi-cercle doré, il donne un dernier regard lumineux, & diſparoît enfin totalement dans le ſein de Téthis. (*D. J.*)

PHILOLAUS, (*Mythol.*) Eſculape avoit un temple près de la ville d'Aſope dans la Laconie, où il étoit honoré ſous le nom de *Philolaüs*, c'eſt-à-dire *bon & ſalutaire aux hommes*. Il ne pouvoit avoir un ſurnom plus glorieux. (*D. J.*)

PHILOLOGIE, ſ. f. (*Littérat.*) eſpece de ſcience compoſée de grammaire, de poétique, d'antiquités, d'hiſtoire, de philoſophie, quelquefois même de mathématiques, de médecine, de juriſprudence, ſans traiter aucune de ces matieres à fond, ni ſéparément, mais les effleurant toutes ou en partie.

Ce mot eſt dérivé du grec φιλος & λογος, *amateur des diſcours, des lettres ou des ſciences*.

La *philologie* eſt une eſpece de littérature univerſelle, qui traite de toutes les ſciences, de leur origine, de leur progrès, des auteurs qui les ont cultivées, *&c.* *Voyez* POLYMATHIE.

La *philologie* n'eſt autre choſe que ce que nous appellons en France les *Belles-lettres*, & ce qu'on nomme dans les univerſités les *humanités*, *humaniores litteræ*. Elle faiſoit autrefois la principale & la plus belle partie de la Grammaire. *Voyez* GRAMMAIRE & GRAMMAIRIEN.

PHILOLOGUE, ſ. m. (*Littérat.*) on appelle ainſi quiconque embraſſe cette littérature univerſelle, qui s'étend ſur toutes ſortes de ſciences & d'auteurs, comme ceux qui ont travaillé ſur les anciens auteurs pour les examiner, les corriger, les expliquer & les mettre au jour.

Eratoſthene, bibliothécaire d'Alexandrie, fut le premier qui porta le nom de *philologue*, ſi l'on en croit Suétone, ou celui de *critique*, ſelon Clément alexandrien. Il vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe, & mourut fort âgé dans la cxxxxvj. olympiade.

On compte encore parmi les *philologues* fameux dans l'antiquité, Varron, Aſconius Pedianus, Pline l'ancien, Lucien, Aulugelle, Athenée, Julius Pollux, Solin, Philoſtrate, Macrobe, Donat, Servius, Stobée, Photius, Suidas, *&c.*

Entre les modernes, les deux Scaliger, Turnebe, Caſaubon, Lambin, les Voſſius & les Heinſius, Eraſme, Juſte Lipſe, les PP. Sirmond, Petau & Rapin, Gronovius, Grævius, Spelman, *&c.* ſe ſont fort diſtingués dans la Philologie. Elle eſt très-cultivée en Angleterre, en Allemagne & en Italie. Notre académie des Belles-lettres s'efforce de la remettre en honneur parmi nous, & rien n'y eſt plus propre que les mémoires curieux dont elle enrichit le public.

PHILOMELE, ſ. f. (*Mythol.*) les Mythologues ont parlé de Progné & de *Philomele* d'une maniere très-peu uniforme. L'opinion généralement reçue par les modernes, eſt que Progné fut changée en hirondelle, & *Philomele* en roſſignol, & c'eſt auſſi le ſentiment de quelques anciens; cependant d'autres, en grand nombre, ont dit le contraire. Homere, par exemple, au *XIX. livre de l'odyſſée*; Ariſtophane & ſon ſcholiaſte, dans la *comédie des oiſeaux*; Anacréon, dans ſa *xij. ode*; Ovide, dans l'*épître de Sapho*; & Varron, au *IV. livre de la langue latine.* Ce contraſte forme une double tradition fabuleuſe, & met les Poëtes en droit de choiſir. Virgile a fait plus, car il a ſuivi tantôt l'une & tantôt l'autre tradition; dans la *vj. bucolique* il change *Philomele* en hirondelle, & au *IV. liv. de ſes géorgiques*, il en fait un roſſignol.

On ſait que Progné & *Philomele* étoient deux ſœurs extrêmement belles, & filles de Pandion. Térée, roi de Thrace, épouſa Progné, & ſe livra à la brutalité

de ſa paſſion pour *Philomele*, après l'avoir conduite dans un bois écarté. Ovide vous dira les ſuites de cette déplorable avanture ; le changement de *Philomele* en roſſignol, de Progné en hirondelle, & de Térée en huppe. Il ſemble que la Mythologie par ces métamorphoſes, ait voulu peindre le caractere de ces différentes perſonnes ; mais la Fontaine en adoptant la Fable, a ſçu en tirer un parti bien plus heureux dans la réflexion fine & judicieuſe qu'il prête à *Philomele*. Progné la trouvant enfin dans un ſéjour ſolitaire, lui dit :

Venez faire aux cités éclater leurs merveilles ;
Auſſi-bien en voyant les bois,
Sans ceſſe il vous ſouvient que Térée autrefois
Parmi des demeures pareilles,
Exerça ſa fureur ſur vos divins appas.
Eh ! c'eſt le ſouvenir d'un ſi cruel outrage
Qui fait, reprit ſa ſœur, que je ne vous ſuis pas ;
En voyant les hommes, helas !
Il m'en ſouvient bien davantage.

(*D. J.*)

PHILONIUM, ſ. m. (*Mat. médic. anc.*) eſpece d'opiat anodin & ſomnifere, ainſi nommé de Philon ſon inventeur. Galien dit que le *philonium* jouiſſoit d'une grande réputation depuis long-tems, & que ce médicament étoit un des plus anciens de ce genre, ce qui ſignifie plus ancien que le mithridate, la thériaque, la hiere & autres ſemblables. Cependant il eſt permis de douter que la compoſition de Philon fût tout-à-fait auſſi ancienne que le mithridate ; mais elle alloit apparemment de pair pour le tems avec la hiere ſimple, inventée par Thémiſon qui vivoit ſous le regne d'Auguſte. La thériaque étoit plus nouvelle, car ce ne fut que ſous Néron qu'on commença à la compoſer. Ce qui fait croire que le *philonium* étoit un peu poſtérieur au mithridate, c'eſt que Philon recommande ſon remede pour la colique. Or cette maladie n'a pas été connue ſous ce nom long-tems avant le regne de Tibere. Il eſt donc aſſez vraiſſemblable que Philon a vécu ſous Auguſte, à-peu près en même tems que Thémiſon, & les premiers diſciples d'Aſclépiade ; cette date n'empêche pas que Galien n'ait dû parler du *philonium* comme d'une ancienne compoſition, puiſqu'il n'a écrit qu'environ deux cent ans après le tems auquel nous ſuppoſons, avec M. le Clerc, que cette compoſition a été inventée. Au reſte, elle eſt très-mal digérée ; mais quiconque du tems de Galien ſe ſeroit aviſé de le dire, eût paſſé pour atteint du crime de léſe-pharmacie, & rarement les Médecins en ont été coupables. (*D. J.*)

PHILOPARABOLOS, (*Médec. anc.*) φιλοπαραβολος ; épithete qu'Aſclépiade donne à l'une des deux méthodes dont il ſe ſervit dans la cure de la phrénéſie ; & cette épithete ſignifie une *méthode violente*, par oppoſition à l'autre qu'il pratiquoit. Or cette méthode violente qu'il nommoit *philoparabolos*, terme dont Plutarque enſuite s'eſt ſervi pour déſigner un homme qui ſe jette ſans ménagement dans les plus grands dangers, conſiſtoit à donner au malade dès la premiere viſite, un grand verre de vin pur, mêlé avec de l'eau ſalée. Ce remede, dit le médecin grec, eſt fort à la vérité, mais il a cet avantage ſur le mulſum & les autres liqueurs ſemblables, d'arrêter les ſueurs coliquatives, d'élever le pouls, & d'opérer par la détention du ventre, la guériſon du malade. (*D. J.*)

PHILOPATOR, (*Hiſt. anc.*) ſurnom donné par les anciens à quelques princes qui s'étoient diſtingués par leur tendreſſe pour leurs peres ; comme l'exprime ce mot tiré de φιλος, *amateur*, & πατηρ, *pere*. On connoît dans l'hiſtoire d'Egypte Ptolomée *philopator*, & dans celle des rois de Syrie, un Seleucus & un Antiochus diſtingués des autres princes du même nom, par le titre de *philopator*.

PHILOSÉBASTE, (*Ant. grec. & rom.*) φιλοσεβαστος, c'eſt-à-dire *amis d'Auguſte*. C'étoit un titre que des princes & des villes prenoient afin de témoigner publiquement leur attachement à quelque empereur. Ce titre ſe trouve ſur des marbres de Cyzique, & ſur d'autres inſcriptions. Il ne faut pas s'étonner que la ville de Cyzique s'en ſoit décorée, puiſque l'empereur Adrien l'avoit comblée de bienfaits. Il y a dans Muratori, P. DXC. 2. une inſcription qui montre que la ville d'Epheſe avoit auſſi pris la qualité de *philoſébaſte*. Pluſieurs villes & pluſieurs princes ont pris ſemblablement la qualité *d'ami des Romains*, φιλορωμαιος, & *d'ami de Céſar*, φιλοκαισαρ, &c. (*D. J.*)

PHILOSOPHALE, PIERRE, *voyez les articles* HERMÉTIQUE, *Philoſophie*, CHIMIE.

PHILOSOPHE, ſ. m. Il n'y a rien qui coute moins à acquérir aujourd'hui que le nom de *philoſophe* ; une vie obſcure & retirée, quelques dehors de ſageſſe, avec un peu de lecture, ſuffiſent pour attirer ce nom à des perſonnes qui s'en honorent ſans le mériter.

D'autres en qui la liberté de penſer tient lieu de raiſonnement, ſe regardent comme les ſeuls véritables *philoſophes*, parce qu'ils ont oſé renverſer les bornes ſacrées poſées par la religion, & qu'ils ont briſé les entraves où la foi mettoit leur raiſon. Fiers de s'être défaits des préjugés de l'éducation, en matiere de religion, ils regardent avec mépris les autres comme des ames foibles, des génies ſerviles, des eſprits puſillanimes qui ſe laiſſent effrayer par les conſéquences où conduit l'irréligion, & qui n'oſant ſortir un inſtant du cercle des vérités établies, ni marcher dans des routes nouvelles, s'endorment ſous le joug de la ſuperſtition.

Mais on doit avoir une idée plus juſte du *philoſophe*, & voici le caractere que nous lui donnons.

Les autres hommes ſont déterminés à agir ſans ſentir, ni connoître les cauſes qui les font mouvoir, ſans même ſonger qu'il y en ait. Le *philoſophe* au contraire demêle les cauſes autant qu'il eſt en lui, & ſouvent même les prévient, & ſe livre à elles avec connoiſſance : c'eſt une horloge qui ſe monte, pour ainſi dire, quelquefois elle-même. Ainſi il évite les objets qui peuvent lui cauſer des ſentimens qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l'être raiſonnable, & cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l'état où il ſe trouve. La raiſon eſt à l'égard du *philoſophe*, ce que la grace eſt à l'égard du chrétien. La grace détermine le chrétien à agir ; la raiſon détermine le *philoſophe*.

Les autres hommes ſont emportés par leurs paſſions, ſans que les actions qu'ils font ſoient précédées de la réflexion : ce ſont des hommes qui marchent dans les ténebres ; au lieu que le *philoſophe* dans ſes paſſions mêmes, n'agit qu'après la réflexion ; il marche la nuit, mais il eſt précédé d'un flambeau.

Le *philoſophe* forme ſes principes ſur une infinité d'obſervations particulieres. Le peuple adopte le principe ſans penſer aux obſervations qui l'ont produit : il croit que la maxime exiſte pour ainſi dire par elle-même ; mais le *philoſophe* prend la maxime dès ſa ſource ; il en examine l'origine ; il en connoît la propre valeur, & n'en fait que l'uſage qui lui convient.

La vérité n'eſt pas pour le *philoſophe* une maîtreſſe qui corrompe ſon imagination, & qu'il croie trouver par-tout ; il ſe contente de la pouvoir démêler où il peut l'appercevoir. Il ne la confond point avec la vraiſſemblance ; il prend pour vrai ce qui eſt vrai, pour faux ce qui eſt faux, pour douteux ce qui eſt douteux, & pour vraiſſemblable ce qui n'eſt que vraiſſemblable. Il fait plus, & c'eſt ici une grande perfection du *philoſophe*, c'eſt que lorſqu'il n'a point de motif propre pour juger, il ſait demeurer indéterminé.

Le monde eſt plein de perſonnes d'eſprit & de

beaucoup d'eſprit, qui jugent toujours ; toujours ils devinent, car c'eſt deviner que de juger ſans ſentir quand on a le motif propre du jugement. Ils ignorent la portée de l'eſprit humain ; ils croient qu'il peut tout connoître : ainſi ils trouvent de la honte à ne point prononcer de jugement, & s'imaginent que l'eſprit conſiſte à juger. Le *philoſophe* croit qu'il conſiſte à bien juger : il eſt plus content de lui-même quand il a ſuſpendu la faculté de ſe déterminer que s'il s'étoit déterminé avant d'avoir ſenti le motif propre à la déciſion. Ainſi il juge & parle moins, mais il juge plus ſûrement & parle mieux ; il n'évite point les traits vifs qui ſe préſentent naturellement à l'eſprit par un prompt aſſemblage d'idées qu'on eſt ſouvent étonné de voir unies. C'eſt dans cette prompte liaiſon que conſiſte ce que communément on appelle *eſprit ;* mais auſſi c'eſt ce qu'il recherche le moins, & il préfere à ce brillant le ſoin de bien diſtinguer ſes idées, d'en connoître la juſte étendue & la liaiſon préciſe, & d'éviter de prendre le change en portant trop loin quelque rapport particulier que les idées ont entr'elles. C'eſt dans ce diſcernement que conſiſte ce qu'on appelle *jugement* & *juſteſſe d'eſprit :* à cette juſteſſe ſe joignent encore la *ſoupleſſe* & la *netteté.* Le *philoſophe* n'eſt pas tellement attaché à un ſyſtème, qu'il ne ſente toute la force des objections. La plûpart des hommes ſont ſi fort livrés à leurs opinions, qu'ils ne prennent pas ſeulement la peine de pénétrer celles des autres. Le *philoſophe* comprend le ſentiment qu'il rejette, avec la même étendue & la même netteté qu'il entend celui qu'il adopte.

L'eſprit philoſophique eſt donc un eſprit d'obſervation & de juſteſſe, qui rapporte tout à ſes véritables principes ; mais ce n'eſt pas l'eſprit ſeul que le *philoſophe* cultive, il porte plus loin ſon attention & ſes ſoins.

L'homme n'eſt point un monſtre qui ne doive vivre que dans les abîmes de la mer, ou dans le fond d'une forêt : les ſeules néceſſités de la vie lui rendent le commerce des autres néceſſaire ; & dans quelqu'état où il puiſſe ſe trouver, ſes beſoins & le bien être l'engagent à vivre en ſociété. Ainſi la raiſon exige de lui qu'il connoiſſe, qu'il étudie, & qu'il travaille à acquérir les qualités ſociables.

Notre *philoſophe* ne ſe croit pas en exil dans ce monde ; il ne croit point être en pays ennemi ; il veut jouir en ſage économe des biens que la nature lui offre ; il veut trouver du plaiſir avec les autres : & pour en trouver, il en faut faire : ainſi il cherche à convenir à ceux avec qui le haſard ou ſon choix le font vivre ; & il trouve en même tems ce qui lui convient : c'eſt un honnête homme qui veut plaire & ſe rendre utile.

La plûpart des grands à qui les diſſipations ne laiſſent pas aſſez de tems pour méditer, ſont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les *philoſophes* ordinaires qui méditent trop, ou plûtôt qui méditent mal, le ſont envers tout le monde ; ils fuient les hommes, & les hommes les évitent. Mais notre *philoſophe* qui ſait ſe partager entre la retraite & le commerce des hommes, eſt plein d'humanité. C'eſt le Chrémès de Térence qui ſent qu'il eſt homme, & que la ſeule humanité intéreſſe à la mauvaiſe ou à la bonne fortune de ſon voiſin. *Homo ſum, humani à me nihil alienum puto.*

Il ſeroit inutile de remarquer ici combien le *philoſophe* eſt jaloux de tout ce qui s'appelle *honneur* & *probité.* La ſociété civile eſt, pour ainſi dire, une divinité pour lui ſur la terre ; il l'encenſe, il l'honore par la probité, par une attention exacte à ſes devoirs, & par un deſir ſincere de n'en être pas un membre inutile ou embarraſſant. Les ſentimens de probité entrent autant dans la conſtitution méchanique du *philoſophe*, que les lumieres de l'eſprit. Plus vous trouverez de raiſon dans un homme, plus vous trouverez en lui de probité. Au contraire où regne le fanatiſme & la ſuperſtition, regnent les paſſions & l'emportement. Le tempérament du *philoſophe*, c'eſt d'agir par eſprit d'ordre ou par raiſon ; comme il aime extrêmement la ſociété, il lui importe bien plus qu'au reſte des hommes de diſpoſer tous ſes reſſorts à ne produire que des effets conformes à l'idée d'honnête homme. Ne craignez pas que parce que perſonne n'a les yeux ſur lui, il s'abandonne à une action contraire à la probité. Non. Cette action n'eſt point conforme à la diſpoſition méchanique du ſage ; il eſt paîtri, pour ainſi dire, avec le levain de l'ordre & de la regle ; il eſt rempli des idées du bien de la ſociété civile ; il en connoît les principes bien mieux que les autres hommes. Le crime trouveroit en lui trop d'oppoſition, il auroit trop d'idées naturelles & trop d'idées acquiſes à détruire. Sa faculté d'agir eſt pour ainſi dire comme une corde d'inſtrument de muſique montée ſur un certain ton ; elle n'en ſauroit produire un contraire. Il craint de ſe détonner, de ſe deſacorder avec lui-même ; & ceci me fait reſſouvenir de ce que Velleius dit de Caton d'Utique. « Il n'a jamais, dit-il, fait de » bonnes actions pour paroître les avoir faites, mais » parce qu'il n'étoit pas en lui de faire autrement ».

D'ailleurs dans toutes les actions que les hommes font, ils ne cherchent que leur propre ſatisfaction actuelle : c'eſt le bien ou plutôt l'attrait préſent, ſuivant la diſpoſition méchanique où ils ſe trouvent qui les fait agir. Or le *philoſophe* eſt diſpoſé plus que qui que ce ſoit par ſes réflexions à trouver plus d'attrait & de plaiſir à vivre avec vous, à s'attirer votre confiance & votre eſtime, à s'acquitter des devoirs de l'amitié & de la reconnoiſſance. Ces ſentimens ſont encore nourris dans le fond de ſon cœur par la religion, où l'on conduit les lumieres naturelles de ſa raiſon. Encore un coup, l'idée de mal-honnête homme eſt autant oppoſée à l'idée de *philoſophe*, que l'eſt l'idée de ſtupide ; & l'expérience fait voir tous les jours que plus on a de raiſon & de lumiere, plus on eſt sûr & propre pour le commerce de la vie. Un ſot, dit la Rochefoucault, n'a pas aſſez d'étoffe pour être bon : on ne péche que parce que les lumieres ſont moins fortes que les paſſions ; & c'eſt une maxime de théologie vraie en un certain ſens, que tout pécheur eſt ignorant.

Cet amour de la ſociété ſi eſſentiel au *philoſophe*, fait voir combien eſt véritable la remarque de l'empereur Antonin : « Que les peuples ſeront heureux » quand les rois ſeront *philoſophes*, ou quand les *phi-* » *ſophes* ſeront rois » !

Le *philoſophe* eſt donc un honnête homme qui agit en tout par raiſon, & qui joint à un eſprit de réflexion & de juſteſſe les mœurs & les qualités ſociables. Entez un ſouverain ſur un *philoſophe* d'une telle trempe, & vous aurez un parfait ſouverain.

De cette idée il eſt aiſé de conclure combien le ſage inſenſible des ſtoïciens eſt éloigné de la perfection de notre *philoſophe :* un tel *philoſophe* eſt homme, & leur ſage n'étoit qu'un phantôme. Ils rougiſſoient de l'humanité, & il en fait gloire ; ils vouloient follement anéantir les paſſions, & nous élever au-deſſus de notre nature par une inſenſibilité chimérique : pour lui, il ne prétend pas au chimérique honneur de détruire les paſſions, parce que cela eſt impoſſible ; mais il travaille à n'en être pas tyranniſé, à les mettre à profit, & à en faire un uſage raiſonnable, parce que cela eſt poſſible, & que la raiſon le lui ordonne.

On voit encore par tout ce que nous venons de dire, combien s'éloignent de la juſte idée du *philoſophe* ces indolens, qui, livrés à une méditation pareſſeuſe, négligent le ſoin de leurs affaires temporelles, & de tout ce qui s'appelle *fortune.* Le vrai *philoſophe* n'eſt point tourmenté par l'ambition, mais il veut

avoir les commodités de la vie ; il lui faut, outre le néceſſaire précis, un honnête ſuperflu néceſſaire à un honnête homme, & par lequel ſeul on eſt heureux : c'eſt le fond des bienſéances & des agrémens. Ce ſont de faux *philoſophes* qui ont fait naître ce préjugé, que le plus exact néceſſaire lui ſuffit, par leur indolence & par des maximes éblouiſſantes.

PHILOSOPHES, (*Alchimie & Chimie.*) Ce mot dans le langage alchimique ſignifie la même choſe qu'*adepte* ou *poſſeſſeur de la pierre philoſophale*. Les Alchimiſtes n'ont pas manqué de ſe décorer de ce grand nom, & de celui de *ſage*.

Il exiſte dans la Chimie ordinaire pluſieurs préparations & opérations, la plûpart aſſez communes, & qui ſont apparemment des préſens de l'Alchimie qui ſont ſpécifiées par le nom de leurs inventeurs, qualifiés du titre de *philoſophes*. Ainſi il y a une huile des *Philoſophes*, appellée autrement huile de brique, *oleum laterinum*, qui n'eſt autre choſe que de l'huile d'olive dont on a imbibé des briques rougies au feu, & qu'on a enſuite diſtillée à feu nud; une édulcoration philoſophique, qui eſt une diſtillation des ſels métalliques à la violence du feu (*Voyez* DISTILLATION) ; une pulvériſation philoſophique, une calcination philoſophique. *Voyez* PULVÉRISATION & CALCINATION. (*b*)

PHILOSOPHES, *huile des*, (*Pharmacie.*) c'eſt l'huile de brique. Ce nom lui a été donné par les Alchimiſtes qui ſe diſent les véritables *philoſophes*, à cauſe qu'ils emploient ſouvent de la brique dans la conſtruction de leurs fourneaux, dont ils ſe ſervent pour faire ce qu'ils appellent le *grand-œuvre*, ou la *pierre philoſophale*. *Voyez* BRIQUE.

PHILOSOPHIE, ſ. f. *Philoſophie* ſignifie, ſuivant ſon étymologie, l'*amour de la ſageſſe*. Ce mot ayant toujours été aſſez vague, à cauſe des diverſes ſignifications qu'on y a attachées, il faut faire deux choſes dans cet article ; 1°. rapporter hiſtoriquement l'origine & les différentes acceptions de ce terme ; 2°. en fixer le ſens par une bonne définition.

1°. Ce que nous appellons aujourd'hui *Philoſophie*, s'appelloit d'abord *ſophie* ou *ſageſſe* ; & l'on ſait que les premiers *philoſophes* ont été décorés du titre de *ſages*. Ce nom a été dans les premiers tems ce que le nom de *bel eſprit* eſt dans le nôtre ; c'eſt-à-dire qu'il a été prodigué à bien des perſonnes qui ne méritoient rien moins que ce titre faſtueux. C'étoit alors l'enfance de l'eſprit humain, & l'on étendoit le nom de *ſageſſe* à tous les arts qui exerçoient le génie, ou dont la ſociété retiroit quelque avantage ; mais comme le ſavoir, l'érudition eſt la principale culture de l'eſprit, & que les ſciences étudiées & réduites en pratique appportent bien des commodités au genre humain, la ſageſſe & l'érudition furent confondues ; & l'on entendit par être verſé ou inſtruit dans la ſageſſe, poſſéder l'encyclopédie de ce qui étoit connu dans le ſiecle où l'on vivoit.

Entre toutes les Sciences, il y en a une qui ſe diſtingue par l'excellence de ſon objet ; c'eſt celle qui traite de la divinité, qui regle nos idées & nos ſentimens à l'égard du premier être, & qui y conforme notre culte. Cette étude étant la ſageſſe par excellence, a fait donner le nom de *ſages* à ceux qui s'y ſont appliqués, c'eſt-à-dire aux Théologiens & aux Prêtres. L'Ecriture elle-même donne aux prêtres chaldéens le titre de *ſages*, ſans doute parce qu'ils ſe l'arrogeoient, & que c'étoit un uſage univerſellement reçu. C'eſt ce qui a eu lieu principalement chez les nations qu'on a coutume d'appeller *barbares* ; il s'en falloit bien pourtant qu'on pût trouver la ſageſſe chez tous les dépoſitaires de la religion. Des ſuperſtitions ridicules, des myſteres puériles, quelquefois abominables ; des viſions & des menſonges deſtinés à affermir leur autorité & à en impoſer à la populace aveugle, voilà à quoi ſe réduiſoit la ſageſſe des prêtres de ces tems. Les philoſophes les plus diſtingués ont eſſayé de puiſer à cette ſource : c'étoit le but de leurs voyages, de leur initiation aux myſteres les plus célebres ; mais il s'en ſont bientôt dégoûtés, & l'idée de la ſageſſe n'eſt demeurée liée à celle de la Théologie que dans l'eſprit de ces prêtres orgueilleux & de leurs imbécilles eſclaves.

De ſublimes génies ſe livrant donc à leurs méditations, ont voulu déduire des idées & des principes que la nature & la raiſon fourniſſent, une ſageſſe ſolide, un ſyſtème certain & appuyé ſur des fondemens inébranlables ; mais s'ils ont pu ſecouer par ce moyen le joug des ſuperſtitions vulgaires, le reſte de leur entrepriſe n'a pas eu le même ſuccès. Après avoir détruit, ils n'ont ſû édifier, ſemblables en quelque ſorte à ces conquérans, qui ne laiſſent après eux que des ruines. De-là cette foule d'opinions biſarres & contradictoires, qui a fait douter s'il reſtoit encore quelque ſentiment ridicule, dont aucun philoſophe ne ſe fût aviſé. Je ne puis m'empêcher de citer un morceau de M. de Fontenelle, tiré de ſa *diſſertation* ſur les anciens & ſur les modernes, qui revient parfaitement à ce ſujet. « Telle eſt notre condition, dit-il, qu'il ne » nous eſt point permis d'arriver tout-d'un-coup à » rien de raiſonnable ſur quelque matiere que ce ſoit : » il faut avant cela que nous nous égarions long-tems, » & que nous paſſions par diverſes ſortes d'erreurs, » & par divers degrés d'impertinences. Il eût toujours » dû être bien facile de s'aviſer que tout le jeu de la » nature conſiſte dans les figures & dans les mouve- » mens des corps ; cependant avant que d'en venir- » là, il a fallu eſſayer des idées de Platon, des nom- » bres de Pythagore, des qualités d'Ariſtote ; & tout » cela ayant été reconnu pour faux, on a été réduit » à prendre le vrai ſyſtème. Je dis qu'on y a été ré- » duit, car en vérité il n'en reſtoit plus d'autre ; & » il ſemble qu'on s'eſt défendu de le prendre auſſi » long-tems qu'on a pû. Nous avons l'obligation aux » anciens de nous avoir épuiſé la plus grande partie » des idées fauſſes qu'on ſe pouvoit faire ; il falloit » abſolument payer à l'erreur & à l'ignorance le tri- » but qu'ils ont payé, & nous ne devons pas man- » quer de reconnoiſſance envers ceux qui nous en » ont acquittés. Il en va de même ſur diverſes matie- » res, où il y a je ne ſai combien de ſottiſes que nous » dirions ſi elles n'avoient pas été dites, & ſi on ne » nous les avoit pas pour ainſi dire enlevées. Cepen- » dant il y a encore quelquefois des modernes qui » s'en reſſaiſiſſent, peut-être parce qu'elles n'ont pas » encore été dites autant qu'il le faut ».

Ce ſeroit ici le lieu de tracer un abrégé des divers ſentimens qui ont été en vogue dans la *Philoſophie* ; mais les bornes de nos articles ne le permettent pas. On trouvera l'eſſentiel des opinions les plus fameuſes dans divers autres endroits de ce Dictionnaire, ſous les titres auxquels elles ſe rapportent. Ceux qui veulent étudier la matiere à fond, trouveront abondamment de quoi ſe ſatisfaire dans l'excellent ouvrage que M. Brucker a publié d'abord en allemand, & enſuite en latin ſous ce titre : *Jacobi Bruckeri hiſtoria critica Philoſophiæ, à mundi incunabulis ad noſtram uſque ætatem deducta*. On peut auſſi lire l'hiſtoire de la *Philoſophie* par M. Deſlandes.

L'ignorance, la précipitation, l'orgueil, la jalouſie, ont enfanté des monſtres bien flétriſſans pour la *Philoſophie*, & qui ont détourné les uns de l'étudier, ou jetté les autres dans un doute univerſel.

N'outrons pourtant rien. Les travers de l'eſprit humain n'ont pas empêché la *Philoſophie* de recevoir des accroiſſemens conſidérables, & de tendre à la perfection dont elle eſt ſuſceptible ici bas. Les anciens ont dit d'excellentes choſes, ſur-tout ſur les devoirs de la morale, & même ſur ce que l'homme doit à

Dieu; & s'ils n'ont pû arriver à la belle idée qu'ils ſe formoient de la ſageſſe, ils ont au-moins la gloire de l'avoir conçue & d'en avoir tenté l'épreuve. Elle devint donc entre leurs mains une ſcience pratique qui embraſſoit les vérités divines & humaines, c'eſt-à-dire tout ce que l'entendement eſt capable de découvrir au ſujet de la divinité, & tout ce qui peut contribuer au bonheur de la ſociété. Dès qu'ils lui eurent donné une forme ſyſtèmatique, ils ſe mirent à l'enſeigner, & l'on vit naître les écoles & les ſectes; & comme pour faire mieux recevoir leurs préceptes ils les ornoient des embelliſſemens de l'éloquence, celle-ci ſe confondit inſenſiblement avec la ſageſſe, chez les Grecs ſur-tout, qui faiſoient grand cas de l'art de bien dire, à cauſe de ſon influence ſur les affaires d'état dans leurs républiques. Le nom de *ſage* fut traveſti en celui de *ſophiſte* ou *maître d'éloquence*; & cette révolution fit beaucoup dégénérer une ſcience qui dans ſon origine s'étoit propoſée des vûes bien plus nobles. On n'écouta bientôt plus les maîtres de la ſageſſe pour s'inſtruire dans des connoiſſances ſolides & utiles à notre bien-être, mais pour repaître ſon eſprit de queſtions curieuſes, amuſer ſes oreilles de périodes cadencées, & adjuger la palme au plus opiniâtre, parce qu'il demeuroit maître du champ de bataille.

Le nom de *ſage* étoit trop beau pour de pareilles gens, ou plutôt il ne convient point à l'homme: c'eſt l'apanage de la divinité, ſource éternelle & inépuiſable de la vraie ſageſſe. Pythagore qui s'en apperçut, ſubſtitua à cette dénomination faſtueuſe le titre modeſte de *philoſophe*, qui s'établit de maniere qu'il a été depuis ce tems-là le ſeul uſité. Mais les ſages raiſons de ce changement n'étoufferent point l'orgueil des *Philoſophes*, qui continuerent de vouloir paſſer pour les dépoſitaires de la vraie ſageſſe. Un des moyens les plus ordinaires dont ils ſe ſervirent pour ſe donner du relief, ce fut d'avoir une prétendue doctrine de réſerve, dont ils ne faiſoient part qu'à leurs diſciples affidés, tandis que la foule des auditeurs étoit repue d'inſtructions vagues. Les *Philoſophes* avoient ſans doute pris cette idée & cette méthode des prêtres, qui n'initioient à la connoiſſance de leurs myſteres qu'après de longues épreuves; mais les ſecrets des uns & des autres ne valoient pas la peine qu'on ſe donnoit pour y avoir part.

Dans les ouvrages philoſophiques de l'antiquité qui nous ont été conſervés, quoiqu'il y regne bien des défauts, & ſur-tout celui d'une bonne méthode, on découvre pourtant les ſemences de la plûpart des découvertes modernes. Les matieres qui n'avoient pas beſoin du ſecours des obſervations & des inſtrumens, comme le ſont celles de la morale, ont été pouſſées auſſi loin que la raiſon pouvoit les conduire. Pour la Phyſique, il n'eſt pas ſurprenant que favoriſée des ſecours que les derniers ſiecles ont fournis, elle ſurpaſſe aujourd'hui de beaucoup celle des anciens. On doit plutôt s'étonner que ceux-ci aient ſi bien deviné en bien des cas où ils ne pouvoient voir ce que nous voyons à-préſent. On en doit dire autant de la Médecine & des Mathématiques; comme ces ſciences ſont compoſées d'un nombre infini de vûes, & qu'elles dépendent beaucoup des expériences que le haſard ſeul fait naître, & qu'il n'amene pas à point nommé, il eſt évident que les Phyſiciens, les Medecins & Mathématiciens doivent être naturellement plus habiles que les anciens.

Le nom de *Philoſophie* demeura toujours vague, & comprit dans ſa vaſte enceinte, outre la connoiſſance des choſes divines & humaines, celle des lois, de la Médecine, & même des diverſes branches de l'érudition, comme la Grammaire, la Rhétorique, la Critique, ſans en excepter l'Hiſtoire & la Poéſie. Bien plus: il paſſa dans l'Égliſe; le Chriſtianiſme fut appellé la *philoſophie ſainte*; les docteurs de la religion qui en enſeignoient les vérités, les aſcetes qui en pratiquoient les auſtérités, furent qualifiés de *philoſophes*.

Les diviſions d'une ſcience conçue dans une telle généralité, furent fort arbitraires. La plus ancienne & la plus reçue a été celle qui rapporte la *Philoſophie* à la conſidération de Dieu & à celle de l'homme.

Ariſtote en introduiſit une nouvelle; la voici. *Tria genera ſunt theoreticarum ſcientiarum, Mathematica, Phyſica, Theologica.* Un paſſage de Séneque indiquera celle de quelques autres ſectes. *Stoïcii vero* Philoſophiæ *tres partes eſſe dixerunt, moralem, naturalem, & rationalem: prima componit animum, ſecunda rerum naturam ſcrutatur, tertia proprietatis verborum exigit & ſtructuram & argumentationes, ne pro veris falſa ſubrepant. Epicurei duas partes* Philoſophiæ *putaverunt eſſe, naturalem atque moralem; rationalem removerunt. Deinde cum ipſis rebus cogerentur ambigua ſecernere, falſa ſub ſpecie veri latentia coarguere, ipſi quoque locum, quem de judicio & regulâ appellant, alio nomine rationalem induxerunt: ſed eum acceſſionem eſſe naturalis partis exiſtimant... Cyrenaïci naturalia cum rationalibus ſuſtulerunt, & contenti fuerunt moralibus, &c.* Seneca, *epiſt. 89.*

Les écoles ont adopté la diviſion de la *Philoſophie* en quatre parties, Logique, Métaphyſique, Phyſique & Morale.

2°. Il eſt tems de paſſer au ſecond point de cet article, où il s'agit de fixer le ſens du nom de la *Philoſophie*, & d'en donner une bonne définition. Philoſopher, c'eſt donner la raiſon des choſes, ou du-moins la chercher, car tant qu'on ſe borne à voir & à rapporter ce qu'on voit, on n'eſt qu'hiſtorien. Quand on calcule & meſure les proportions des choſes, leurs grandeurs, leurs valeurs, on eſt mathématicien; mais celui qui s'arrête à découvrir la raiſon qui fait que les choſes ſont, & qu'elles ſont plutôt ainſi que d'une autre maniere, c'eſt le philoſophe proprement dit.

Cela poſé, la définition que M. Wolf a donnée de la *Philoſophie*, me paroit renfermer dans ſa brieveté tout ce qui caractériſe cette ſcience. C'eſt, ſelon lui, *la ſcience des poſſibles en tant que poſſibles.* C'eſt une ſcience, car elle démontre ce qu'elle avance. C'eſt la ſcience des poſſibles, car ſon but eſt de rendre raiſon de tout ce qui eſt & de tout ce qui peut être dans toutes les choſes qui arrivent; le contraire pourroit arriver. Je haïs un tel, je pourrois l'aimer. Un corps occupe une certaine place dans l'univers, il pourroit en occuper une autre; mais ces différens poſſibles ne pouvant être à-la-fois, il y a donc une raiſon qui détermine l'un à être plutôt que l'autre; & c'eſt cette raiſon que le philoſophe cherche & aſſigne.

Cette définition embraſſe le préſent, le paſſé, & l'avenir, & ce qui n'a jamais exiſté & n'exiſtera jamais, comme ſont toutes les idées univerſelles, & les abſtractions. Une telle ſcience eſt une véritable encyclopédie; tout y eſt lié, tout en dépend. C'eſt ce que les anciens ont ſenti, lorſqu'ils ont appliqué le nom de *Philoſophie*, comme nous l'avons vû ci-deſſus, à toutes ſortes de ſciences & d'arts; mais ils ne juſtifioient pas l'influence univerſelle de cette ſcience ſur toutes les autres. Elle ne ſauroit être miſe dans un plus grand jour que par la définition de M. Wolf. Les poſſibles comprennent les objets de tout ce qui peut occuper l'eſprit ou l'induſtrie des hommes: auſſi toutes les ſciences, tous les arts ont-ils leur *philoſophie*. La choſe eſt claire: tout ſe fait en Juriſprudence, en Médécine, en Politique, tout ſe fait, ou du-moins tout doit ſe faire par quelque raiſon. Découvrir ces raiſons & les aſſigner, c'eſt donc donner la *Philoſophie* des ſciences ſuſdites; de même l'architecte, le peintre, le ſculpteur, je

dis

dis plus, un ſimple fendeur de bois, à ſes raiſons de faire ce qu'il fait, comme il le fait, & non autrement. Il eſt vrai que la plûpart de ces gens travaillent par routine, & emploient leurs inſtrumens ſans ſentir quel en eſt le méchanique, & la proportion avec les ouvrages qu'ils exécutent; mais il n'en eſt pas moins certain que chaque inſtrument a ſa raiſon, & que s'il étoit fait autrement, l'ouvrage ne reuſſiroit pas. Il n'y a que le philoſophe qui faſſe ces découvertes, & qui ſoit en état de prouver que les choſes ſont comme elles doivent être, ou de les rectifier, lorſqu'elles en ſont ſuſceptibles, en indiquant la raiſon des changemens qu'il veut y apporter.

Les objets de la *Philoſophie* ſont les mêmes que ceux de nos connoiſſances en général, & forment la diviſion naturelle de cette ſcience. Ils ſe réduiſent à trois principaux, *Dieu*, *l'ame*, & *la matiere*. A ces trois objets répondent trois parties principales de la *Philoſophie*. La premiere, c'eſt la *Théologie naturelle*, ou la ſcience des poſſibles à l'égard de Dieu. Les *poſſibles* à l'égard de Dieu, c'eſt ce qu'on peut concevoir en lui & par lui. Il en eſt de même des définitions des *poſſibles* à l'égard de l'ame & du corps. La ſeconde, c'eſt la *Pſychologie* qui concerne les poſſibles à l'égard de l'ame. La troiſieme, eſt la Phyſique qui concerne les poſſibles à l'égard des corps.

Cette diviſion générale ſouffre enſuite des ſous-diviſions particulieres; voici la maniere dont M. Wolf les amene.

Lorſque nous réfléchiſſons ſur nous-mêmes, nous nous convainquons qu'il y a en nous une faculté de former des idées des choſes poſſibles, & nous nommons cette faculté l'*entendement*; mais il n'eſt pas aiſé de connoître juſqu'où cette faculté s'étend, ni comment on doit s'en ſervir, pour découvrir par nos propres méditations, des vérités inconnues pour nous, & pour juger avec exactitude de celles que d'autres ont déjà découvertes. Notre premiere occupation doit donc être de rechercher quelles ſont les forces de l'entendement humain, & quel eſt leur légitime uſage dans la connoiſſance de la vérité: la partie de la *Philoſophie* où l'on traite cette matiere, s'appelle *logique* ou *l'art de penſer*.

Entre toutes les choſes poſſibles, il faut de toute néceſſité qu'il y ait un être ſubſiſtant par lui-même; autrement il y auroit des choſes poſſibles, de la poſſibilité deſquelles on ne pourroit rendre raiſon, ce qui ne ſauroit ſe dire. Or cet être ſubſiſtant par lui-même, eſt ce que nous nommons *Dieu*. Les autres êtres qui ont la raiſon de leur exiſtance dans cet être ſubſiſtant par lui-même, ont le nom de *créatures*; mais comme la *Philoſophie* doit rendre raiſon de la poſſibilité des choſes, il convient de faire précéder la doctrine qui traite de Dieu, à celle qui traite des créatures: j'avoue pourtant qu'on doit déjà avoir une connoiſſance générale des créatures; mais on n'a pas beſoin de la puiſer dans la *Philoſophie*, parce qu'on l'acquiert dès l'enfance par une expérience continuelle. La partie donc de la *Philoſophie*, où l'on traite de Dieu & de l'origine des créatures, qui eſt en lui, s'appelle *Théologie naturelle*, ou *doctrine de Dieu*.

Les créatures manifeſtent leur activité, ou par le mouvement, ou par la penſée. Celles-là ſont des corps, celles-ci ſont des eſprits. Puis donc que la *Philoſophie* s'applique à donner de tout des raiſons ſuffiſantes, elle doit auſſi examiner les forces ou les opérations de ces êtres, qui agiſſent ou par le mouvement ou par la penſée. La *Philoſophie* nous montre donc ce qui peut arriver dans le monde par les forces des corps & par la puiſſance des eſprits. On nomme *pnéumatologie* ou *doctrine des eſprits*, la partie de la *Philoſophie* où l'on explique ce que peuvent effectuer les eſprits; & l'on appelle *phyſique* ou *doctrine de la nature* cette autre partie où l'on montre ce qui eſt poſſible en vertu des forces des corps.

L'être qui penſe en nous s'appelle *ame*; or comme cette ame eſt du nombre des eſprits, & qu'elle a outre l'entendement, une volonté qui eſt cauſe de bien des évenemens; il faut encore que la *Philoſophie* développe ce qui peut arriver en conſéquence de cette volonté; c'eſt à quoi l'on doit rapporter ce que l'on enſeigne du droit de la nature, de la morale, & de la politique.

Mais comme tous les êtres, ſoit corps, ou eſprits, ou ames, ſe reſſemblent à quelques égards, il faut rechercher auſſi ce qui peut convenir généralement à tous les êtres, & en quoi conſiſte leur différence générale. On nomme *onthologie*, ou *ſcience fondamentale*, cette partie de la *Philoſophie* qui renferme la connoiſſance générale de tous les êtres; cette ſcience fondamentale, la doctrine des eſprits, & la théologie naturelle, compoſent ce qui s'appelle *métaphyſique* ou *ſcience principale*.

Nous ne nous contentons pas de pouſſer nos connoiſſances juſqu'à ſavoir par quelles forces ſe produiſent certains effets dans la nature, nous allons plus loin, & nous meſurons avec la derniere exactitude les degrés des forces & des effets, afin qu'il paroiſſe viſiblement que certaine force peut produire certains effets. Par exemple, il y a bien des gens qui ſe contentent de ſavoir, que l'air comprimé avec force dans une fontaine artificielle, porte l'eau juſqu'à une hauteur extraordinaire; mais d'autres plus curieux font des efforts pour découvrir de combien s'accroît la force de l'air, lorſque par la compreſſion il n'occupe que la moitié, le tiers ou le quart de l'eſpace qu'il rempliſſoit auparavant, & de combien de piés il fait monter l'eau chaque fois; c'eſt pouſſer nos connoiſſances à leur plus haut degré, que de ſavoir meſurer tout ce qui a une grandeur, & c'eſt dans cette vûe qu'on a inventé les mathématiques.

Le véritable ordre dans lequel les parties de la *Philoſophie* doivent être rangées, c'eſt de faire précéder celles qui contiennent les principes, dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour l'intelligence & la démonſtration des ſuivantes; c'eſt à cet ordre que M. Wolf s'eſt religieuſement conformé, comme il paroît par ce que je viens d'extraire de lui.

On peut encore diviſer la *Philoſophie* en deux branches, & la conſidérer ſous deux rapports; elle eſt théorique ou pratique.

La *Philoſophie* théorique ou ſpéculative ſe repoſe dans une pure & ſimple contemplation des choſes; elle ne va pas plus loin.

La *Philoſophie* pratique eſt celle qui donne des regles pour opérer ſur ſon objet: elle eſt de deux ſortes par rapport aux deux eſpeces d'actions humaines qu'elle ſe propoſe de diriger: ces deux eſpeces ſont la Logique & la Morale: la Logique dirige les opérations de l'entendement, & la Morale les opérations de la volonté. *Voyez* LOGIQUE & MORALE. Les autres parties de la *Philoſophie* ſont purement ſpéculatives.

La *Philoſophie* ſe prend auſſi fort ordinairement pour la doctrine particuliere ou pour les ſyſtèmes inventés par des philoſophes de nom, qui ont eu des ſectateurs. La *Philoſophie* ainſi enviſagée s'eſt diviſée en un nombre infini de ſectes, tant anciennes que modernes; tels ſont les Platoniciens, les Péripatéticiens, les Epicuriens, les Stoïciens, les Pythagoriciens, les Pyrrhoniens, & les Académiciens; & tels ſont de nos jours les Cartéſiens, les Newtoniens. *Voyez l'origine, le dogme de chaque ſecte, à l'article qui lui eſt particulier.*

La *Philoſophie* ſe prend encore pour une certaine maniere de philoſopher, ou pour certains principes ſur leſquels roulent toutes les recherches que l'on fait par leur moyen; en ce ſens l'on dit, *Philoſophie*

corpuſculaire, *Philoſophie* méchanique, *Philoſophie* expérimentale.

Telle eſt la ſaine notion de la *Philoſophie*, ſon but eſt la certitude, & tous ſes pas y tendent par la voie de la démonſtration. Ce qui caractériſe donc le philoſophe & le diſtingue du vulgaire, c'eſt qu'il n'admet rien ſans preuve, qu'il n'acquieſce point à des notions trompeuſes, & qu'il poſe exactement les limites du certain, du probable, & du douteux. Il ne ſe paye point de mots, & n'explique rien par des qualités occultes, qui ne ſont autre choſe que l'effet même transformé en cauſe ; il aime beaucoup mieux faire l'aveu de ſon ignorance, toutes les fois que le raiſonnement & l'expérience ne ſauroient le conduire à la véritable raiſon des choſes.

La *Philoſophie* eſt une ſcience encore très-imparfaite, & qui ne ſera jamais complette; car qui eſt-ce qui pourra rendre raiſon de tous les poſſibles? L'être qui a tout fait par poids & par meſure, eſt le ſeul qui ait une connoiſſance philoſophique, mathématique, & parfaite de ſes ouvrages; mais l'homme n'en eſt pas moins louable d'étudier le grand livre de la nature, & d'y chercher des preuves de la ſageſſe & de toutes les perfections de ſon auteur: la ſociété retire auſſi de grands avantages des recherches philoſophiques qui ont occaſionné & perfectionné pluſieurs découvertes utiles au genre humain.

Le plus grand philoſophe eſt celui qui rend raiſon du plus grand nombre de choſes, voilà ſon rang aſſigné avec préciſion: l'érudition par ce moyen n'eſt plus confondue avec la *Philoſophie*. La connoiſſance des faits eſt ſans contredit utile, elle eſt même un préalable eſſentiel à leur explication; mais être philoſophe, ce n'eſt pas ſimplement avoir beaucoup vû & beaucoup lû, ce n'eſt pas auſſi poſſéder l'hiſtoire de la *Philoſophie*, des ſciences & des arts, tout cela ne forme ſouvent qu'un cahos indigeſte ; mais être philoſophe, c'eſt avoir des principes ſolides, & ſurtout une bonne méthode pour rendre raiſon de ces faits, & en tirer de légitimes conſéquences.

Deux obſtacles principaux ont retardé long-tems les progrès de la *Philoſophie*, l'autorité & l'eſprit ſyſtématique.

Un vrai philoſophe ne voit point par les yeux d'autrui, il ne ſe rend qu'à la conviction qui naît de l'évidence. Il eſt aſſez difficile de comprendre comment il ſe peut faire que des gens qui ont de l'eſprit, aiment mieux ſe ſervir de l'eſprit des autres dans la recherche de la vérité, que de celui que Dieu leur a donné. Il y a ſans doute infiniment plus de plaiſir & plus d'honneur à ſe conduire par ſes propres yeux que par ceux des autres, & un homme qui a de bons yeux ne s'aviſa jamais de ſe les fermer ou de ſe les arracher, dans l'eſpérance d'avoir un conducteur; c'eſt cependant un uſage aſſez univerſel : le pere Malebranche en apporte diverſes raiſons.

1°. La pareſſe naturelle des hommes, qui ne veulent pas ſe donner la peine de méditer.

2°. L'incapacité de méditer dans laquelle on eſt tombé, pour ne s'être pas appliqué dès la jeuneſſe, lorſque les fibres du cerveau étoient capables de toutes ſortes d'inflexions.

3°. Le peu d'amour qu'on a pour les vérités abſtraites, qui ſont le fondement de tout ce qu'on peut connoître ici bas.

4°. La ſote vanité qui nous fait ſouhaiter dêtre eſtimés ſavans; car on appelle *ſavans* ceux qui ont plus de lecture : la connoiſſance des opinions eſt bien plus d'uſage pour la converſation & pour étourdir les eſprits du commun, que la connoiſſance de la vraie *Philoſophie*, qui eſt le fruit de la réflexion.

5°. L'admiration exceſſive dont on eſt prévenu pour les anciens, qui fait qu'on s'imagine qu'ils ont été plus éclairés que nous ne pouvons l'être, & qu'il n'y a rien à faire où ils n'ont pas réuſſi.

6°. Un je ne ſais quel reſpect, mêlé d'une ſote curioſité, qui fait qu'on admire davantage les choſes les plus éloignées de nous, les choſes les plus vieilles, celles qui viennent de plus loin, & même les livres les plus obſcurs : ainſi on eſtimoit autrefois Héraclite pour ſon obſcurité. On recherche les médailles anciennes, quoique rongées de la rouille, & on garde avec grand ſoin la lanterne & la pantouffle de quelques anciens ; leur antiquité fait leur prix. Des gens s'appliquent à la lecture des rabbins, parce qu'ils ont écrit dans une langue étrangere, très-corrompue & très-obſcure. On eſtime davantage les opinions les plus vieilles, parce qu'elles ſont les plus éloignées de nous; & ſans doute ſi Nembrot avoit écrit l'hiſtoire de ſon regne, toute la politique la plus fine, & même toutes les autres ſciences y ſeroient contenues, de même que quelques-uns trouvent qu'Homere & Virgile avoient une connoiſſance parfaite de la nature. Il faut reſpecter l'antiquité, dit-on ; quoi, Ariſtote, Platon, Epicure, ces grands hommes ſe ſeroient trompés? On ne conſidere pas qu'Ariſtote, Platon, Epicure étoient des hommes comme nous, & de même eſpece que nous, & de plus, qu'au tems où nous ſommes, le monde eſt âgé de plus de deux mille ans; qu'il a plus d'expérience, qu'il doit être plus éclairé; & que c'eſt la vieilleſſe du monde & l'expérience qui ſont découvrir la vérité.

Un bon eſprit cultivé & de notre ſiecle, dit M. de Fontenelle, eſt pour ainſi dire compoſé de tous les eſprits des ſiecles précédens, ce n'eſt qu'un même eſprit qui s'eſt cultivé pendant tout ce tems-là : ainſi cet homme qui a vécu depuis le commencement du monde juſqu'à préſent; a eu ſon enfance, où il ne s'eſt occupé que des beſoins les plus preſſans de la vie ; ſa jeuneſſe, où il a aſſez bien réuſſi aux choſes d'imagination, telles que la poéſie & l'éloquence, & où même il a commencé à raiſonner, mais avec moins de ſolidité que de feu, & il eſt maintenant dans l'âge de virilité, où il raiſonne avec plus de forces & plus de lumieres que jamais. Cet homme même, à proprement parler, n'aura point de vieilleſſe, il ſera toujours également capable des choſes auxquelles ſa jeuneſſe étoit propre, & il le ſera toujours de plus en plus de celles qui conviennent à l'âge de virilité, c'eſt-à-dire pour quitter l'allégorie : les hommes ne dégénerent jamais, & les vûes ſaines de tous les bons eſprits, qui ſe ſuccéderont, s'ajouteront toujours les unes aux autres.

Ces réflexions ſolides & judicieuſes devroient bien nous guérir des préjugés ridicules que nous avons pris en faveur des anciens. Si notre raiſon, ſoutenue de la vanité qui nous eſt ſi naturelle, n'eſt pas capable de nous ôter une humilité ſi mal entendue, comme ſi en qualité d'hommes nous n'avions pas droit de prétendre à une auſſi grande perfection; l'expérience du-moins ſera aſſez forte pour nous convaincre, que rien n'a tant arrêté le progrès des choſes, & rien n'a tant borné les eſprits, que cette admiration exceſſive des anciens. Parce qu'on s'étoit dévoué à l'autorité d'Ariſtote, dit M. de Fontenelle, & qu'on ne cherchoit la vérité que dans ſes écrits énigmatiques, & jamais dans la nature, non-ſeulement la *Philoſophie* n'avançoit en aucune façon, mais elle étoit tombée dans un abyme de galimathias & d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Ariſtote n'a jamais fait un vrai philoſophe, mais il en a beaucoup étouffé qui le fuſſent devenus, s'il eût été permis. Et le mal eſt qu'une fantaiſie de cette eſpece une fois établie parmi les hommes, en voilà pour long-tems; on ſera des ſiecles entiers à en revenir, même après qu'on en aura connu le ridicule. Si l'on alloit s'entêter un jour de Deſcartes, & le mettre à la place d'Ariſtote, ce ſeroit à-peu-près le même inconvénient.

Si ce reſpect outré pour l'antiquité a une ſi mauvaiſe influence, combien devient-il encore plus contagieux pour les commentateurs des anciens? Quelles beautés, dit l'auteur ingénieux que nous venons de citer, ne ſe tiendroient heureuſes d'inſpirer à leurs amans une paſſion auſſi vive & auſſi tendre, que celle qu'un grec ou un latin inſpire à ſon reſpectueux interprete? Si l'on commente Ariſtote, *c'eſt le génie de la nature:* ſi l'on écrit ſur Platon, *c'eſt le divin Platon.* On ne commente guere les ouvrages des hommes tout court; ce ſont toujours les ouvrages d'hommes tout divins, d'hommes qui ont été l'admiration de leur ſiecle. Il en eſt de même de la matiere qu'on traite, c'eſt toujours la plus belle, la plus relevée, celle qu'il eſt le plus néceſſaire de ſavoir. Mais depuis qu'il y a eu des Deſcartes, des Newtons, des Léibnitzs, & des Wolfs, depuis qu'on a allié les Mathématiques à la *Philoſophie*, la maniere de raiſonner s'eſt extrêmement perfectionnée.

7°. L'eſprit ſyſtématique ne nuit pas moins au progrès de la vérité: par eſprit ſyſtématique, je n'entends pas celui qui lie les vérités entre elles, pour former des démonſtrations, ce qui n'eſt autre choſe que le véritable eſprit philoſophique, mais je déſigne celui qui bâtit des plans, & forme des ſyſtêmes de l'univers, auxquels il veut enſuite ajuſter, de gré ou de force, les phénomènes; on trouvera quantité de bonnes réflexions là-deſſus dans le ſecond tome de l'hiſtoire du ciel, par M. l'abbé Pluche. Il les a pourtant un peu trop pouſſées, & il lui ſeroit difficile de repondre à certains critiques. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que rien n'eſt plus louable que le parti qu'a pris l'académie des Sciences, de voir, d'obſerver, de coucher dans ſes regiſtres les obſervations & les expériences, & de laiſſer à la poſtérité le ſoin de faire un ſyſtême complet, lorſqu'il y aura aſſez de matériaux pour cela; mais ce tems eſt encore bien éloigné, ſi tant eſt qu'il arrive jamais.

Ce qui rend donc l'eſprit ſyſtématique ſi contraire au progrès de la vérité, c'eſt qu'il n'eſt plus poſſible de détromper ceux qui ont imaginé un ſyſtême qui a quelque vraiſſemblance. Ils conſervent & retiennent très-chérement toutes les choſes qui peuvent ſervir en quelque maniere à le confirmer; & au contraire ils n'appercevoient pas preſque toutes les objections qui lui ſont oppoſées, ou bien ils s'en défont par quelque diſtinction frivole. Ils ſe plaiſent intérieurement dans la vûe de leur ouvrage & de l'eſtime qu'ils eſperent en recevoir. Ils ne s'appliquent qu'à conſidérer l'image de la vérité que portent leurs opinions vraiſſemblables. Ils arrêtent cette image fixe devant leurs yeux, mais ils ne regardent jamais d'une vûe arrêtée les autres faces de leurs ſentimens, leſquelles leur en découvriroient la fauſſeté.

Ajoutez à cela les préjugés & les paſſions. Les préjugés occupent une partie de l'eſprit & en infectent tout le reſte. Les paſſions confondent les idées en mille manieres, & nous font preſque toujours voir dans les objets tout ce que nous deſirons d'y trouver: la paſſion même que nous avons pour la vérité nous trompe quelquefois, lorſqu'elle eſt trop ardente. *Mallebranche.*

PHILOSOPHIE, ſ. f. ſeptieme corps des *caracteres d'Imprimerie;* ſa proportion eſt d'une ligne 5 points, meſure de l'échelle; ſon corps double eſt le gros parangon. *V.* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie.*

La *philoſophie* eſt un entre corps; on emploie ordinairement pour le faire, l'œil de cicero ſur ledit corps de *philoſophie* qui eſt de peu de choſe plus foible. *Voyez* MIGNONNE & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

PHILOSOPHIQUE, ESPRIT, (*Morale.*) l'eſprit *philoſophique* eſt un don de la nature perfectionné par le travail, par l'art, & par l'habitude, pour juger ſainement de toutes choſes. Quand on poſſede cet eſprit ſupérieurement, il produit une intelligence merveilleuſe, la force du raiſonnement, un goût ſûr & réfléchi de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans le monde; c'eſt la regle du vrai & du beau. Il n'y a rien d'eſtimable dans les différens ouvrages, qui ſortent de la main des hommes, que ce qui eſt animé de cet eſprit. De lui dépend en particulier la gloire des belles-lettres; cependant comme il eſt le partage de bien peu de ſavans, il n'eſt ni poſſible, ni néceſſaire pour le ſuccès des lettres, qu'un talent ſi rare ſe trouve dans tous ceux qui les cultivent. Il ſuffit à une nation que certains grands génies le poſſedent éminemment, & que la ſupériorité de leurs lumieres les rendent les arbitres du goût, les oracles de la critique, les diſpenſateurs de la gloire littéraire. L'*eſprit philoſophique* réſidant avec éclat dans ce petit nombre de gens, il répandra pour ainſi dire, ſes influences ſur tout le corps de l'état, ſur tous les ouvrages de l'eſprit ou de la main, & principalement ſur ceux de littérature. Qu'on banniſſe les Arts & les Sciences, on bannira cet *eſprit philoſophique* qui les produit; dès-lors on ne verra plus perſonne capable d'enfanter l'excellence; & les lettres avilies languiront dans l'obſcurité. (*D. J.*)

PHILOTE, ſ. f. (*Mythol.*) l'une des filles de la Nuit, ſelon Héſiode dans ſa *Théogonie*, 224. Ce poëte a entendu par *philote*, l'abus du penchant que les deux ſexes ont l'un pour l'autre. Hygin a rendu ce mot par celui d'*incontinence.*

PHILOTÉSIE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt ainſi que s'appelloit chez les Grecs, la cérémonie de boire à la ſanté les uns des autres; elle ſe pratiquoit de cette maniere. Dès que le roi du feſtin, ou celui qui donnoit un grand repas avoit verſé du vin dans ſa coupe, il en répandoit d'abord en l'honneur des dieux; enſuite après l'avoir porté à ſes levres, il préſentoit la coupe à ſon voiſin ou à la perſonne à qui il vouloit faire honneur, en lui ſouhaitant toutes ſortes de proſpérités; celui-ci en buvoit, la préſentoit enſuite à un autre, & ainſi la coupe alloit de main en main, juſqu'à ce que tous les conviés en euſſent bu. Les *philotéſies* ſe pratiquoient encore à l'arrivée de quelque hôte, mais il n'étoit permis qu'aux étrangers de boire à la ſanté de la femme du roi du feſtin. A l'égard des autres regles de cette cérémonie de table, on peut conſulter la lettre du P. Fronteau à M. de Bellievre. Le mot φιλότησις, veut dire *amitié.* (*D. J.*)

PHILOTI, (*Hiſt. littéraire.*) ſociété établie à Vérone en Italie, pour les progrès des exercices convenables à la nobleſſe, comme le manege, les armes, la danſe, *&c.* elle eſt gouvernée par des préſidens.

PHILTRE, ſ. m. (*Hiſt. anc. & Divinat.*) breuvage ou autre drogue pour donner de l'amour; ce mot eſt grec, φίλτρον, & vient du verbe φιλεῖν, *aimer.*

On diſtingue les *philtres* en faux & en véritables; & l'on tient pour faux ceux que donnent quelquefois les vieilles femmes ou les femmes débauchées; ceux-là ſont ridicules, magiques & contre nature, plus capables d'inſpirer de la folie que de l'amour à ceux qui s'en ſervent: les ſymptômes en ſont même dangereux.

Tous les démonographes conviennent qu'on emploie de ces ſortes de *philtres*, & les mettent au nombre des maléfices. Il eſt certain que les anciens les connoiſſoient, & que dans la confection de ces poiſons ils invoquoient les divinités infernales. Il entroit dans leur compoſition diverſes herbes ou matieres, telles que le poiſſon appellé *remore*, certains os de grenouilles, la pierre aſtroites, & ſur-tout l'hippomanès. *Voyez* HIPPOMANÈS. Delrio ajoûte qu'on s'y eſt auſſi ſervi de ſperme ou ſemence humaine, de ſang menſtruel, de rognures d'ongles, des métaux, des reptiles, des inteſtins de poiſſons & d'oiſeaux,

& qu'il y a eu des hommes assez impies pour mêler avec tout cela de l'eau benite, du saint-chrême, des reliques des saints, des fragmens d'ornemens d'église, &c. On a des exemples de personnes ainsi maléficiées & précipitées dans une rage d'amour ; mais l'auteur que nous venons de citer prétend qu'un *philtre* ne peut pas agir à moins qu'il n'y ait dans la personne à qui on l'a donné, un penchant & des dispositions à aimer la personne qui le lui a donné, & encore qu'un ferme refus de consentement de la part de la premiere empêche l'effet du *philtre*. Delrio, *Disquisit. magic. lib. III. part. I. quæst. iij. sect. 1 & 2.*

On entend par véritables *philtres* ceux qui peuvent concilier une inclination mutuelle entre une personne & une autre, par l'interposition de quelque moyen naturel & magnétique qui transplante, pour ainsi dire, l'affection. Mais on demande s'il est des *philtres* de cette nature ; & d'ordinaire on répond que non. Quelques-uns croient avoir des expériences contraires. On dit que si un homme met un morceau de pain sous son aisselle, pour l'imbiber de sa sueur & de la matiere de l'insensible transpiration, le chien qui en aura mangé ne le quittera jamais. On tient qu'Hartmannus ayant donné un *philtre* tiré des végétaux à un moineau, cet oiseau ne le quitta plus depuis, demeurant avec lui dans son cabinet, & volant pour le suivre quand il visitoit ses malades. Vanhelmont a écrit qu'ayant tenu une certaine herbe dans sa main durant quelque tems, & pris ensuite la patte d'un petit chien de la même main, cet animal le suivit partout & quitta son premier maître. Le même auteur ajoûte que les *philtres* demandent une confermentation de mumie, pour attirer l'amour à un certain objet, & rend par-là raison pourquoi l'attouchement d'une herbe échauffée transplante l'amour à un homme ou à une brute. C'est, dit-il, parce que la chaleur qui échauffe l'herbe n'étant pas seule, mais animée par les émanations des esprits naturels, détermine l'herbe vers soi & se l'identifie ; & ayant reçu ce ferment, elle attire magnétiquement l'esprit de l'autre objet, & le force d'aimer ou de prendre un mouvement amoureux ; delà il conclut qu'il y a des *philtres* déterminés. Les malades, après avoir mangé ou bu quelque chose, soupçonnent quelquefois certaines personnes de leur avoir donné quelque charme, & se plaignent principalement du desordre de l'estomac & de l'esprit. On dit encore que la passion amoureuse causée par un *philtre* revient périodiquement. Le docteur Langius témoigne qu'il a guéri un jeune homme, qui ayant mangé à quatre heures après midi, la moitié d'un citron qu'il avoit reçu d'une femme, sentoit tous les jours à la même heure un amour empressé qui le faisoit courir de côté & d'autre, pour la chercher & la voir. Cela lui duroit une heure ; & comme il ne pouvoit satisfaire son envie, à cause de l'absence de cette femme, son mal augmenta & le jetta dans un état pitoyable. Les *philtres* causent de fréquentes manies & assez souvent la perte de la mémoire. Il peut y avoir des breuvages qui produisent cet effet ; mais il est difficile de croire qu'il y en ait qui inspirent de l'amour plûtôt pour une personne que pour une autre. *Dictionn. des arts.*

PHILYRA, s. f. (*Littérat.*) peau fort déliée qui se trouve entre l'écorce des arbres & l'aubier ; les anciens en faisoient des bandelettes, dont ils entrelaçoient leurs couronnes de fleurs : le tilleul étoit particulierement estimé pour cet usage. (*D. J.*)

PHILYRES, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient sur le Pont-Euxin, selon Etienne le géographe. Valerius Flaccus Apollinius, *l. II.* met dans le Pont Euxin une île appellée *Philyrida*, qui pouvoit tirer son nom de celui de ses peuples, ou lui avoir donné le sien ; & il y a apparence que ce sont les maisons des *Philyres* qu'Ovide, *Métamorph. lib. VII.* appelle *philyrea tecta.* (*D. J.*)

PHIMOSIS, s. m. (*Chirurgie.*) c'est une maladie de la verge, dans laquelle le prépuce est collé & fortement resserré sur le gland ; de maniere qu'on ne peut pas le tirer en-arriere, pour découvrir le gland. *V.* GLAND, PRÉPUCE. Ce mot est grec ; il signifie proprement une ligature avec une ficelle, φιμωσις signifiant *ligature faite avec une corde.*

Quelquefois un *phimosis* cache des chancres qui sont sur le gland, ou qui l'environnent. Il est quelquefois si violent, qu'il cause une inflammation & enfin la gangrene dans cette partie.

On distingue le *phimosis* en naturel & en accidentel. Le naturel vient de naissance ; il n'est point ordinairement dangereux, à moins qu'il n'y survienne une inflammation par l'acrimonie de l'urine, si elle séjourne long-tems entre le gland & le prépuce. L'accidentel est benin ou malin. Le premier vient de quelque cause externe qui irrite le prépuce, y attire une inflammation & un gonflement, & le fait tellement resserrer, qu'il se forme à son extrémité un bourrelet circulaire qui l'empêche de se renverser & de découvrir le gland. Le *phimosis* malin est semblable à celui-ci ; mais il reconnoît pour cause un virus vénérien ; il survient souvent à la chaudepisse, aux chancres, & à d'autres maladies vénériennes qui attaquent la verge.

Le *phimosis* naturel peut mettre dans le cas d'une opération, même sans qu'il y survienne d'inflammation. Si l'ouverture du prépuce ne répondoit pas précisément à l'orifice de l'uretre, l'urine ne sortiroit point par un jet continu, mais s'épancheroit entre le gland & le prépuce. Le défaut de soin dans ce cas a souvent donné lieu à la concrétion de l'urine, & conséquemment à la formation des pierres dans cette partie. Si l'on a soin de presser le prépuce après qu'on a uriné, on évitera cet inconvénient ; mais on sent que ces personnes sont hors d'état d'avoir des enfans, parce qu'il arrivera à la liqueur séminale ce qui arrive à l'urine. Une petite scarification au prépuce à l'un des côtés de la verge, lui donnera la facilité de découvrir l'orifice de l'uretre, & levera les obstacles qui s'opposent à l'éjaculation.

On a imaginé un petit instrument d'acier élastique, pour dilater le prépuce trop étroit. *Voyez fig. 5. Planche VII.* L'extrémité antérieure se met dans le trou du prépuce, & on dilate les branches, en lâchant la vis qui les contient.

Lorsque le *phimosis* est accidentel, il faut saigner le malade relativement à la nature & aux progrès de l'inflammation, faire des injections adouciſſantes entre le prépuce & le gland, appliquer des cataplasmes anodins & résolutifs, en observant la situation de la verge, qui doit être couchée sur le ventre, pour les raisons que nous avons dites au *mot* PARAPHIMOSIS : ce n'est qu'après avoir employé tous ces moyens sans succès, qu'on doit en venir à l'opération.

Le malade peut être assis dans un fauteuil, ou rester couché sur le bord de son lit. Le chirurgien prend la verge de sa main gauche, & tient de sa main droite des ciseaux droits & mousses ; il introduit une des deux lames à plat, entre le prépuce & le gland au-delà de la couronne ; on en releve ensuite la lame, & on coupe tout ce qui est compris entre deux. Cette incision doit se faire au milieu de la partie supérieure, à l'opposite du filet. Si le prépuce étoit chancreux ou infiltré d'une lymphe gangreneuse, comme je l'ai vu presque toujours lorsque le *phimosis* a été négligé, il faut emporter tout le prépuce en ôtant les levres de la plaie obliquement pour aller mourir au filet qu'il n'est point nécessaire de couper. Cela se fait avec les ciseaux ou avec le bistouri.

La perfection de l'opération du *phimosis* consiste à couper également la peau & la membrane interne du

prépuce. Pour cet effet, il ne faut point tirer la peau vers le gland; car par la ſection on mettroit une partie des corps caverneux à découvert : il faut au contraire retirer la peau de la verge vers le pubis, avant de couper.

Feu M. de la Peyronie a corrigé l'ancien biſtouri herniaire pour cette opération. *Voyez* BISTOURI HERNIAIRE. L'uſage des ciſeaux doit autant qu'il eſt poſſible être proſcrit de la chirurgie opératoire. L'inciſion du prépuce ſe fait bien plus facilement avec un biſtouri qui coule le long d'une ſonde cannelée qu'on a introduite préliminairement entre le prépuce & le gland.

Le premier appareil de l'opération du *phimoſis* conſiſte à arrêter le ſang avec de la charpie ſeche. Les plaies qui en réſultent ſuppurent les jours ſuivans; & l'on dirige les ſoins pour en obtenir la cicatrice le plûtôt qu'il eſt poſſible. *Voyez* PLAIE, ULCERE. (*Y*)

PHINTHIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Sicile, que l'on juge avoir été dans l'endroit où eſt aujourd'hui Licata, & où l'on découvre un grand nombre d'antiquités. 2°. *Phinthia* eſt encore une fontaine de Sicile : Pline raconte d'après Appien, mais ſans en rien croire, que tout ce qui y étoit jetté ſurnageoit. Elle étoit apparemment au voiſinage de la ville *Phinthia*.

PHINTONIS, *inſula*, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée, entre la Sardaigne & l'île de Coëſe, ſelon Pline, *l. III. c. vij.* & Ptolomée, *l. III. c. iij.* Les uns croient que c'eſt aujourd'hui l'île de Figo, *iſola di Figo*, & d'autres la prennent pour *iſola Roſſa*. (*D. J.*)

PHIOLE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt une petite bouteille de verre mince. *Voyez* VERRE. Ce mot eſt formé du grec φιαλη, qui ſignifie la même choſe.

PHIOLE ÉLÉMENTAIRE, (*Phyſ.*) vaſe dans lequel on met divers ſolides & liquides, dont chacun ſe place ſelon ſa différente gravité ſpécifique, de maniere que le tout repréſente les quatre élémens ainſi nommés vulgairement; ſavoir, la *terre*, l'*eau*, l'*air* & le *feu*.

Il y a différentes manieres de faire la *phiole* des quatre élémens; voici une des meilleures. Prenez de l'émail noir groſſierement caſſé, qui ira au fond du vaiſſeau de verre, & il repréſentera la terre. Pour l'eau, ayez du tartre calciné, ou des cendres gravelées; laiſſez-les à l'humidité, & prenez la diſſolution qui s'en fera, & ſur-tout celle qui ſera la plus claire : mêlez-y un peu d'azur de roche, pour y donner la couleur d'eau de mer. Pour l'air, il faut avoir de l'eau-de-vie la plus ſubtile, que l'on teindra en bleu céleſte avec un peu de tourneſol. Enfin pour repréſenter le feu, prenez de l'huile de lin, ou de l'huile de térébenthine qui ſe fait ainſi. Diſtillez de la térébenthine au bain-marie, l'eau & l'huile monteront enſemble également blanches & tranſparentes, cependant l'huile ſurnagera. Il la faut ſéparer avec un entonnoir de verre; enſuite teignez-la en couleur de feu, avec de l'orcanette & du ſafran. Si vous la diſtillez au ſable dans une cornue, il viendra de la térébenthine reſtée au fonds de l'alembic, une huile épaiſſe & rouge, qui eſt un très-excellent baume. Toutes ces matieres ſont tellement différentes en poids & en figures, que quand on les brouille par quelque violente agitation, on voit à la vérité pour un peu de tems un vrai cahos, & une confuſion telle, qu'on s'imagineroit que tous les petits corps de ces liqueurs ſont pêle-mêle, ſans aucun rang; mais à peine a-t-on ceſſé d'agiter ces ſubſtances, qu'on voit chacune retourner en ſon lieu naturel, & tous les corpuſcules d'un même ordre s'unir pour compoſer un volume ſéparé abſolument des autres. Cette expérience fait donc voir, comment les corpuſcules les plus légers cedent aux plus peſans, & paſſent réciproquement entre les pores les uns des autres, pour aller prendre leur place naturelle. La différente figure empêche tellement que les corps qu'on mêle ne ſe confondent, & que quelqu'inſéparables qu'ils paroiſſent les uns des autres dans le mêlange qu'on en fait, ils ne laiſſent pas de ſe démêler; de maniere que ſi on met de l'eau dans du vin, on peut en retirer l'eau aſſez facilement. Il ne faut qu'avoir une taſſe faite d'un tronc de lierre, on y verſe le vin & l'eau mêlés; à peine ſont-ils dedans, que l'eau paſſe, ſe filtre au-travers des pores de la taſſe, & laiſſe le vin qui ne peut paſſer, parce que la figure de ſes corpuſcules n'a point de proportion avec les interſtices qui ſont dans le bois de lierre; c'eſt ainſi enfin qu'il y a des fleuves qui conſervent leur cours, & même la douceur de leurs eaux durant pluſieurs lieues, après être entrés dans la mer. *Article de* M. Formey.

PHISIQUE, ſ. f. *Voyez* PHYSIQUE.

PHLAGUSA, (*Géog. anc.*) ville de la Cherſonèſe, voiſine de la ville de Troye, où l'on voyoit le tombeau de Protéſilaüs; cette ville avoit un port nommé *Crater*, ſelon Hygin. (*D. J.*)

PHLÉBOTOMIE, ſ. f. *en Medecine & en Chirurgie*, c'eſt ce que l'on appelle *ſaignée*, c'eſt-à-dire l'art ou l'opération de tirer du ſang. *Voyez* SANG.

Ce mot eſt compoſé du grec φλεψ, & τεμνειν, *couper*.

La *phlébotomie* eſt une eſpece d'évacuation de la plus grande importance en Médecine; ſur ce que nous allons dire, on peut prendre une idée de ſes effets, avec la raiſon de ſes uſages.

Il eſt évident que le ſang pouſſé hors du cœur, en frappant ſur le ſang qui le précéde, & le chaſſant en avant, lui communique une partie de ſon propre mouvement; & qu'ainſi ce mouvement en eſt rallenti d'autant; par conſéquent ſi l'on tire du ſang de la veine baſilique du bras droit, celui qui lui ſuccede, ou celui qui eſt porté par l'artere axillaire ou la ſous-claviere droite, ſera moins embarraſſé dans ſon mouvement qu'il ne l'étoit auparavant que cette veine fût ouverte; car une partie du ſang étant ôtée par l'ouverture de cette veine, il en reſte une moindre quantité dans la veine axillaire, ou bien il y a moins de ſang contenu entre l'extrémité la plus éloignée de l'artere axillaire & le cœur, qu'il n'y en avoit auparavant; c'eſt pourquoi en faiſant ſortir le ſang par la veine, ce qui en reſte dans l'artere ſera moins embarraſſé dans ſon mouvement qu'avant cette ouverture. *Voyez* POULS.

Ainſi le ſang de cette artere qui communique avec la veine qui eſt ouverte, coulera avec plus de vîteſſe après cette ouverture qu'il ne faiſoit auparavant; par conſéquent, lorſque le ſang ſort par la veine du bras, celui qui eſt pouſſé du cœur dans l'aorte, trouve moins de réſiſtance dans le tronc aſcendant que dans le tronc deſcendant, il coulera donc plus vîte dans l'aſcendant que dans le deſcendant; & par conſéquent auſſi, il trouvera moins de réſiſtance dans l'artere ſous claviere droite, que dans la gauche.

Enfin il paroît de-là, qu'après avoir tiré du ſang d'une veine du bras droit, celui qui reſte dans l'artere axillaire droite coulera avec une plus grande vîteſſe dans l'artere de ce bras qui lui eſt contigu, que par l'artere thorachique ou la ſcapulaire droite, qui lui eſt auſſi contiguë; parce que quand on ne ſuppoſe pas que le ſang eſt tiré de quelque veine correſpondante à l'artere thorachique, ou dans laquelle cette artere ſe décharge, il y a à proportion un plus grand obſtacle au mouvement du ſang dans l'artere thorachique, que dans celle du bras; mais comme la vîteſſe du ſang dans l'artere ſous-claviere ou dans l'axillaire droite, eſt plus grande que dans la gauche; la vîteſſe dans l'artere thorachique droite ſera auſſi plus grande que dans l'artere thorachique gauche.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

D'où il eſt clair, qu'en tirant du ſang par une veine du bras droit, la plus grande vîteſſe du ſang reſtant ſera dans l'artere de ce bras; à cauſe qu'il décharge ſon ſang immédiatement dans la veine qui eſt ouverte; & la plus grande vîteſſe après celle-ci, ſe trouvera dans l'artere thorachique ou la ſcapulaire du même côté, qui ſort de l'artere axillaire; mais la vîteſſe du ſang ſera beaucoup moindre dans l'artere brachiale, axillaire & thorachique, du côté gauche & oppoſé, & la moindre de toutes dans les arteres qui viennent du tronc deſcendant de l'aorte.

Sur ces principes, on peut aiſément inférer ce qu'il faut faire dans pluſieurs circonſtances de la ſaignée: par exemple, ſi l'on veut empêcher le progrès de quelqu'humeur provenante d'un ſang ſtagnant dans la jambe gauche, ou ſi l'on veut parvenir à faire couler dans cette jambe en un eſpace de tems donné quelconque, une auſſi petite quantité de ſang qu'il eſt poſſible; on doit premierement, tirer du ſang par le bras ou la jambe du côté droit; car c'eſt-là le véritable moyen de faire ce que l'on appelle *révulſion*.

De plus, ſi l'on tire du ſang du même côté, & par quelque veine qui reçoit le ſang d'une branche de ce tronc qui le tranſmet à la partie enflée, on occaſionnera une plus grande dérivation de ſang à ce membre.

Quant à ce qui regarde toute la conſtitution du corps; dans tous les cas où le ſang coule avec lenteur, ou quand il eſt viſqueux, s'il y a encore aſſez de force & d'élaſticité dans les ſolides; la *phlébotomie* fera circuler plus vîte le ſang qui reſte, le rendra plus coulant & plus chaud; mais dans une pléthore qui vient de débauche & d'une trop grande quantité d'alimens ſpiritueux, ou d'une diminution de tranſpiration, dans laquelle cependant le ſang conſerve ſa fluidité naturelle; la *phlébotomie* fera circuler le reſte de la maſſe plus lentement & le rafraîchira.

Dans le premier cas une diminution de réſiſtance dans les vaiſſeaux ſanguins, augmentera les puiſſances contractives de ces vaiſſeaux, elle les fera battre plus vîte & fera circuler avec plus de rapidité les humeurs qu'ils contiennent; mais dans le dernier cas, une diminution de la quantité d'un ſang ſpiritueux fera auſſi diminuer la quantité d'eſprits, dont la ſécrétion ſe fait dans le cerveau, il s'enſuivra que le cœur & les arteres ne ſe contracteront plus ſi ſouvent, ni ſi fortement qu'auparavant; ainſi le ſang circulera plus doucement & deviendra plus frais. *Voyez* CŒUR & ARTERE, & voilà les principes ſur leſquels roule toute la doctrine de la ſaignée. *Voyez* ÉVACUATION, DÉRIVATION & RÉVULTION.

Pour la maniere de faire la *phlébotomie*. *Voyez* SAIGNÉE.

PHLÉGÉTHON, ſ. m. (*Mythol.*) fleuve d'enfer, qui non-ſeulement rouloit des torrens de flammes, mais qui environnoit de toutes parts la priſon des ſcélérats; ſon nom vient de φλεγω, *je brûle*. Les habitans, voiſins du marais Achéruſe plein d'eaux croupiſſantes, débitoient ſur ces eaux mille fables ridicules, dont les Poëtes ſe jouerent en les ennobliſſant. (*D. J.*)

PHLEGMAGOGUE, adj. (*Médecine.*) c'eſt un médicament propre à purger le phlegme ou la pituite. *Voyez* PURGATIF. Ce *mot* eſt formé du grec φλεγμα, *pituita*, pituite, & αγειν, *chaſſer* ou *tirer*. L'agaric, l'hermodactyle, le turbith ſont réputés des drogues *phlegmagogues*.

PHLEGMASIE, ſ. f. (*Médecine.*) dans Hippocrate, ſignifie non-ſeulement une inflammation en général, mais quelquefois encore une chaleur violente excitée par une fievre: ailleurs il ſignifie une eſpece d'urine pituiteuſe qui contient beaucoup d'humeurs froides & groſſieres.

On peut dire que l'inflammation attaque la lymphe comme le ſang. Les inflammations lymphatiques ne ſont pas connues des médecins ordinaires, qui ne caractériſent que les maladies dont ils ont étudié, ou ſe ſont accoutumés à reconnoître les ſymptômes dans les livres des anciens, ou dans le courant de leur pratique ordinaire. *Voyez* LYMPHE & INFLAMMATION.

PHLEGMATIQUE, adj. (*Médecine.*) tempérament dans lequel le phlegme ou la pituite eſt l'humeur dominante. *Voyez* TEMPÉRAMENT & PHLEGME.

Les tempéramens *phlegmatiques* ſont ſujets aux rhumes, aux fluxions, *&c.* *Voyez* CONSTITUTION & COMPLEXION.

PHLEGME, ſ. m. (*Médecine.*) Une humeur morbifique, ſecrétoire, tenace, glutineuſe, blanche, ſans action, produite peu-à-peu par une augmentation de chaleur, ou de mouvement du corps, s'appelle *phlegme*.

Les humeurs naturelles, albumineuſes, gélatineuſes, mucilagineuſes, muqueuſes, & peut-être la graiſſe elle-même, par une diſpoſition morbifique du corps, paroiſſent dégénérer en cette matiere.

Comme dans la diſtillation, après l'aſcenſion de la partie volatile, monte le *phlegme* ſans action, de même les humeurs de bonne qualité qui ont ſouffert une longue agitation par la force de la circulation & la chaleur du corps, ſe changent en cette humeur tenace & glutineuſe.

Le *phlegme*, difficile à ſe réſoudre après la ceſſation d'une violente inflammation & de la fievre, préſage toujours la longueur de la maladie, produit des aphthes de durée, un ſédiment muqueux dans l'urine, des crachats abondans & tenaces dans les poumons, des ordures dans les ulceres, dans la bouche, ſur la langue, & dans les yeux, des felles muqueuſes & tenaces que le malade rend ſans aucun ſoulagement.

Pour diviſer le *phlegme*, il faut employer les déterſifs ſavonneux, incapables de trop échauffer ou de trop rafraîchir: par le moyen de ſemblables antiſeptiques, on prévient le trop grand progrès & la corruption du *phlegme*; enfin on le diſſipe très-doucement.

Phlegme, dans les anciens comme dans Galien, ſignifie toute humeur froide & humide; mais dans Hippocrate, ce *mot* ne déſigne pas ſeulement une humeur blanche & froide, mais encore une inflammation. De plus φλεγμαϊν, dans le même auteur, ſignifie quelquefois une chaleur violente excitée par la fievre. Enfin, dans le même Hippocrate, φλεγμαίνειν ne ſignifie pas ſeulement cauſer une tumeur, mais exténuer. (*D. J.*)

PHLEGMON, ſ. m. *terme de Chirurgie*, inflammation ſanguine qui fait éminence au-dehors, & qui s'étend profondément dans la partie qu'elle occupe. On définit ordinairement le *phlegmon*, une tumeur circonſcrite avec rougeur, chaleur, douleur & pulſation.

La cauſe du *phlegmon* eſt un engorgement dans les extrémités capillaires, artérielles, ſanguines, avec conſtriction & érétiſme des vaiſſeaux engorgés. *Voyez* INFLAMMATION & ÉRÉTISME. L'amas du ſang dans des vaiſſeaux dont l'action ſeroit abolie ou empêchée, ne produit point une tumeur inflammatoire. *Voyez* APOSTÈME.

Les ſignes qui font connoître le *phlegmon*, ſont la rougeur, la chaleur, la circonſcription, la tumeur, la dureté, la tenſion, la douleur, la pulſation, la fievre & l'inſomnie. L'application du doigt ſur la tumeur ne fait pas évanouir pour un moment la rougeur comme dans l'éréſipele. *Voyez* ÉRÉSIPELE.

Pour guérir le *phlegmon*, il faut tâcher de procurer la réſolution de l'humeur arrêtée dans la partie: aucun remede ne peut ſuppléer à la ſaignée; & ſi la plûpart des *phlegmons* ſe terminent par ſuppuration,

c'eſt parce qu'on n'a point employé les ſaignées auſſi promptement & auſſi abondamment qu'il l'auroit fallu. On ne peut que par une ſouſtraction fort conſidérable de la partie rouge, rendre la maſſe du ſang aſſez ſéreuſe & aſſez fluide, pour que cette partie rouge qui contribue à l'étranglement & à l'embarras, ſe trouve inondée ou détrempée au point d'être facilement déplacée & entraînée par ſon véhicule devenu plus abondant. Tout conſiſte donc à rendre le ſang fort aqueux, coulant, & moins inflammable; & il n'y a d'autre moyen pour y réuſſir que d'abondantes ſaignées pratiquées aſſez promptement.

Quoique la ſaignée ſoit le principal remede que l'on puiſſe employer pour procurer la réſolution du *phlegmon*, il faut la ſeconder par d'autres remedes dont l'expérience a fait connoître l'utilité.

Dans le commencement de la maladie, on peut ſe ſervir avec ſuccès des repercuſſifs. *Voyez* REPERCUSSIFS. Ces médicamens en reſſerrant, par leur vertu aſtringente, les vaiſſeaux ſanguins, empêchent non-ſeulement une partie du ſang d'entrer dans les vaiſſeaux reſſerrés, mais ils forcent celui qui y eſt arrêté d'enfler les vaiſſeaux collatéraux où la circulation n'eſt pas empêchée. Pour peu que l'inflammation ait fait de progrès, ces remedes ne doivent point être employés; ils attireroient la mortification: il faut avoir recours aux émolliens réſolutifs pour relâcher l'étranglement qui arrête le cours du ſang dans les capillaires artériels. On ſe ſert fort efficacement du cataplaſme avec la mie de pain cuite dans le lait, ou de celui des quatre farines cuites pareillement dans le lait ou dans de l'eau. Ces remedes farineux contiennent une huile mucilagineuſe, relâchante, qui, ſecondée par les mêmes qualités qui ſe trouvent dans le lait, procure la détente des vaiſſeaux: ces remedes contiennent auſſi un ſel aceſcent qui leur donne une vertu légérement repercuſſive.

C'eſt l'expérience qui a fait connoître l'excellence de ces remedes; car en ſuivant l'idée qu'on s'eſt toujours faite de la réſolution des tumeurs, on a donné le nom de *réſolutifs* à des médicamens qui ont une vertu atténuante, incitive, pénétrante, propre à ſubtiliſer l'humeur & à la faire évaporer par les pores de la peau: tels que ſont tous les remedes remplis de ſels volatils, d'huiles éthérées; les liqueurs ſpiritueuſes, chargées d'huiles alkooliſées & d'huiles eſſentielles, ou d'huiles éthérées diſtillées. Mais tous ces remedes n'ont aucunement la vertu qu'on leur attribue; loin de diſſoudre & d'atténuer le ſang, ils l'épaiſſiſſent & le condenſent pour la plûpart: ces remedes ſont des ſtimulans violens qui n'agiſſent qu'en irritant les ſolides, & qui ſont capables d'augmenter beaucoup l'inflammation, & d'en cauſer même où il n'y en a point.

Il ſemble cependant que ces remedes en excitant le jeu des vaiſſeaux, devroient procurer le même effet que s'ils atténuoient les humeurs en agiſſant ſur elles immédiatement; parce que l'action des vaiſſeaux augmentée paroît devoir les briſer & les ſubtiliſer: cet effet peut avoir lieu à l'égard des tumeurs œdémateuſes cauſées par une crudité pituiteuſe; mais il n'en eſt pas de même du ſang qu'un jeu des vaiſſeaux trop violent durcit & racornit. Si l'action violente des vaiſſeaux étoit un remede contre l'inflammation, la maladie, ſelon l'expreſſion de M. Queſnay, ſeroit à elle-même ſon propre remede, puiſqu'elle conſiſte dans cette action même devenue exceſſive; il ne ſeroit pas néceſſaire d'avoir recours à des remedes capables d'exciter cette action déja trop animée. L'uſage inconſidéré des remedes réſolutifs procure l'induration des tumeurs inflammatoires. *Voyez* INDURATION.

Lorſque le *phlegmon* eſt dans ſon état, on applique les émolliens tout ſimples en forme de cataplaſme, *voyez* ÉMOLLIENS; & ſi la maladie donne des ſignes de réſolution, on joindra les réſolutifs aux émolliens, pour paſſer enſuite par degrés aux réſolutifs ſeuls. *Voyez* RÉSOLUTIFS & RÉSOLUTION.

Si la tumeur donne des ſignes qu'elle ſuppurera, *voyez* SUPPURATION, on ſe ſert des remedes gras & onctueux, *voyez* SUPPURATIFS; & lorſque le pus eſt formé, le *phlegmon* eſt dégénéré en abſcès. *Voyez* ABSCÈS. (*Y*)

PHLEGRA, (*Géog. anc.*) ville de la Theſſalie, ſelon Martianus Capella. Ce fut, diſent les Poëtes, dans les champs de cette ville, que les géans combattirent contre les dieux, & qu'ils furent foudroyés. (*D. J.*)

PHLÉGYAS, (*Mythol.*) chef des phlégiens, peuple belliqueux de la Béotie; après les avoir raſſemblés de toutes parts, *il porta ſon audace*, dit Pauſanias, *juſqu'à marcher avec eux contre Delphes, pour piller le temple d'Apollon*..... mais ils furent exterminés par le feu du ciel, par des tremblemens de terre, & par la peſte. Les Poëtes, pour punir *Phlégyas*, le mettent dans le Tartare, & nous repréſentent Tiſiphone toute enſanglantée, goûtant aux mets qu'on lui préſentoit, afin qu'il en eût horreur, malgré la faim qui le dévoroit. (*D. J.*)

PHLEGYÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Theſſalie, ſelon Strabon; il y avoit auſſi dans la Bœotie, une ville appellée *Phlegya*: le mot *Phlegyæ* ſe lit dans Virgile, *Æneid. l. VI. verſ. 618.*

Phlegyaſque *miſerrimus omnes*
Admonet.

Le poëte déſigne vraiſemblablement ici, ces gens de la Bœotie, qui, ſelon Pauſanias, ayant voulu piller le temple d'Apollon à Delphes, périrent preſque tous par la foudre, par des tremblemens de terre, & par la peſte. De-là vient que *Phlegyæ* a ſignifié en général, des impies & ſacrileges; & c'eſt en ce ſens qu'il faut prendre ce mot dans le paſſage de Virgile.

PHLEUM, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt dans le ſyſtème de Linnæus, un genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice eſt une balle contenant une fleur; cette balle eſt bivalve, oblongue, comprimée & ouverte au ſommet; la fleur eſt compoſée de deux pieces plus courtes que celles du calice; les étamines ſont trois filets capillaires, qui s'élevent au-deſſus du calice; les boſſettes des étamines ſont oblongues & fendues en deux à leur extrémité; l'embryon du piſtil eſt arrondi; les ſtiles ſont au nombre de deux, petits & penchés; le calice & la fleur renferment une ſeule graine qui eſt de figure arrondie. (*D. J.*)

PHLIUS, (*Géog. anc.*) nous traduiſons en françois *Phlionte*; il y a trois villes du nom de *Phlius*, toutes trois dans le Péloponnèſe.

La premiere eſt une ville du Péloponnèſe en Sicyonie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xvj.* qui la place dans les terres. Strabon, *l. VIII. pag. 382.* dit « que la » ville d'Arœthyrée, que l'on appelloit de ſon tems » *Phlyaſia*, étoit dans une contrée de même nom, » près de la montagne *Cœloſſa:* il ajouta que dans » la ſuite les habitans changerent de place, & allerent » à trente ſtades de ce lieu, bâtir une autre ville, » qui fut auſſi nommée *Phlius* ».

La ſeconde *Phlius* eſt une ville maritime du Péloponnèſe dans l'Argie, placée, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xvj.* entre *Nauplia-Navale*, & *Hormioné.* Pinet prétend que c'eſt *Focia*, & Sophien *Yri.*

La troiſieme *Phlius* eſt une ville du Péloponnèſe dans l'Elide, ſelon Pline, qui la met à cinq milles de Cyllène. Le P. Hardouin prétend que c'eſt la même qui eſt placée dans la Sicyonie par Ptolomée & par Strabon.

J'ignore laquelle de ces trois villes du Péloponnèſe, étoit la patrie du poëte-muſicien Thraſylle, dont

parle Plutarque dans ſon dialogue ſur la muſique, outre qu'il y a trois Thraſylles fameux chez les Grecs par leurs talens. Le premier étoit de *Phlionte*; le ſecond eſt un philoſophe cynique, contemporain du vieil Antigonus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand; le troiſieme étoit de Mendès, ville d'Egypte.

M. l'abbé Sévin dans les *Mém. des Inſcript. tom. X. pag. 89.* prend ce dernier Thraſylle, homme verſé dans preſque toutes les ſciences, pour le Thraſylle de *Phlionte*; mais ce ſavant eſt vraiſemblablement dans l'erreur. Le Thraſylle de Mendès étoit à la vérité muſicien, mais un ſimple muſicien ſpéculatif, au lieu que le Thraſylle de *Phlionte* étoit muſicien-praticien, comme Pindare & Simonide, comme Eſchyle & Phrynique, comme Pancrate & Tyrtée. Il joignoit comme eux, le mérite de la poéſie lyrique à celui de la muſique; c'eſt-à-dire, qu'il compoſoit comme eux, des airs & des chants de plus d'une eſpece, qui s'exécutoient auſſi ſur les inſtrumens.

Cette muſique des Grecs dans les ſiecles d'Auguſte, de Tibere & de Thraſylle le mindéſien, étoit bien déchue de la belle ſimplicité qui en faiſoit autrefois le principal mérite. Mais ſi Thraſylle de Mindès ne ſe diſtingua pas dans la muſique, il joua un grand rôle auprès de Tibere, par ſon étude de l'aſtrologie judiciaire. Ce prince, quoique naturellement très-réſervé, l'honora de ſa confiance la plus intime, & il ſut la conſerver juſqu'à ſa mort qui ne précéda que d'un an celle de l'empereur. Tous les hiſtoriens romains, Suétone, Tacite, Dion Caſſius, parlent beaucoup de ce Thraſylle; il le méritoit par ſon eſprit, par la bonté de ſon cœur, & par la droiture de ſes intentions.

Il ne s'en tint pas là: les mêmes auteurs rapportent que pluſieurs illuſtres romains furent redevables de leur conſervation, à la ſageſſe de Thraſylle. Les défiances de Tibere augmentoient avec l'âge, & le déſir d'aſſurer à ſa maiſon l'autorité ſouveraine, excita un violent orage contre les membres du ſénat les plus diſtingués, & par la naiſſance & par le mérite perſonnel. On les arrêta, & ils auroient péri infailliblement, ſi Thraſylle n'eût pas trouvé le ſecret de perſuader à l'empereur, que les aſtres lui promettoient une vie extrêmement longue. Ce que l'on ſouhaite avec ardeur, eſt cru fort aiſément: Tibere convaincu de la vérité de cette prédiction, différa toujours d'immoler à ſes ſoupçons, un ſi grand nombre de victimes. Enfin, attaqué de la maladie qui le conduiſit au tombeau, il rejetta les ſecours de la médecine qu'on lui offrit, & ſa mort combla les vœux de tout le monde.

C'eſt à *Phliunte* en Sycionie, que naquit Aſclépiade, diſciple de Stilpon, & le tendre ami de Ménédeme. Tous deux fort pauvres, ils gagnerent leur vie commune à la ſueur de leur viſage, & devinrent par leur génie & par l'étude, de grands & d'eſtimables philoſophes; ils le furent encore par les liens d'une amitié rare, & qui dura juſqu'au tombeau. Réſolus tous deux de ſe marier, & de ne ſe jamais ſéparer, ils jugerent néceſſaire, pour réuſſir dans ce deſſein, de choiſir leurs femmes, avec une précaution qui leur pût promettre la concorde domeſtique; & ils trouverent ce bonheur dans une famille où il y avoit une femme & une fille, l'une & l'autre en âge d'être mariées. Ménédeme prit la mere, & Aſclepiade la fille; celle-ci étant morte au bout d'un an, Ménédeme céda ſon épouſe à ſon ami, & ſe remaria avec une riche & vertueuſe héritiere, qui dépoſa le fonds & l'adminiſtration de ſes biens entre les mains de ſa belle-ſœur. Les ames des deux amis & des deux femmes ſe réunirent encore, & ſe confondirent avec leur fortune & l'éducation de leurs enfans. (*Le Ch. DE JAUCOURT.*)

PHLOGINOS, (*Hiſt. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qui ſe trouvoit en Egypte, dont la couleur étoit d'un jaune vif. Quelques modernes ont cru que cette pierre eſt la même que les anciens nommoient *chriſiſtris*.

PHLOGISTIQUE, ſ. m. (*Chimie.*) c'eſt la même choſe que le feu élémentaire. *Voyez l'article* FEU.

PHLOGITES, (*Hiſt. nat.*) Les naturaliſtes ne ſont point décidés ſur la nature de la pierre que les anciens ont déſignée ſous ce nom. Les uns croient que c'eſt l'opale, à cauſe du feu qu'elle ſemble jetter. Pline met cette pierre au rang des pierres précieuſes.

D'autres croyent que ce nom doit être appliqué à une eſpece de ſpath ſtrié, & d'une couleur rouge qui reſſemble aſſez à une flamme, & que quelques-uns ont ridiculement regardé comme une flamme pétrifiée. Il s'eſt trouvé en Allemagne, des pierres qui avoient cette figure.

PHLOGOSE *en Médecine*, accident qui dénote quelquefois une menace d'inflammation.

Quand l'inflammation de l'œil eſt legere, & modérée, on l'appelle *phlogoſe*; quand elle eſt violente, c'eſt une *chemoſe*.

La *phlogoſe* eſt la diſpoſition à l'inflammation en général. *Voyez* INFLAMMATION.

PHLOGUS, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens naturaliſtes, à différentes eſpeces de glayeuls, ou d'iris bulbeux, & par quelques autres, à la *flammula-jovis*, eſpece de clématite, ainſi nommée à cauſe de ſon goût acre & brûlant; mais il ſemble que cette plante a reçu le dernier nom de *flammula-jovis*, d'une mépriſe de Pline, qui copiant Théophraſte, & trouvant que cet auteur parle en même tems du *phlogus*, & d'une autre plante nommée *dioſanthos*, c'eſt-à-dire fleur de Jupiter, a confondu les deux noms qui étoient réunis, pour mettre entr'eux le mot *flammula-jovis*. Il y a plus d'une erreur ſemblable dans les écrits de Pline. (*D. J.*)

PHLOMIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre ſupérieure eſt en forme de caſque, & tombe ſur la levre inférieure qui eſt un peu renflée, & diviſée en trois parties. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſémences oblongues, renfermées dans une capſule, ou tuyau à cinq angles qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte huit eſpeces de ce genre de plante; la principale *phlomis fruticoſa, ſalviæ folio latiore & rotundiore, I. R. H. 177.* ſe cultive dans les jardins, & fleurit au mois de Juin. On lui donne les vertus de la ſauge, d'être aſtringente & vulnéraire. (*D. J.*)

PHLYA, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique: elle étoit de la tribu de Ptolémaïde, ſelon le marbre des treize tribus, rapporté par M. Spon; & ſelon Héſychius, cette ancienne bourgade qui eſt dans le Meſoia, entre Raſti & le Cap-Colonne, conſerve encore ſon nom. C'étoit la patrie du poëte Eurypide; mais il y a eu trois poëtes célébres de ce nom là. Pauſanias fait mention de pluſieurs temples & autels qui étoient à *Phlya*, entr'autres de ceux d'Apollon, de Diane, de Bacchus & des Euménides. *A Athenes*, ajoute M. Spon, *dans l'égliſe Agivi Apoſtoli, on lit cette inſcription*: ΣΕΔΕΥΡΟΣ ΞΕΝΟΝΝΟΣ, ΦΛΥΣΥΜ. (*D. J.*)

PHLIACOGRAPHIE, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les anciens à une imitation gaie & burleſque de quelque piece grave & ſérieuſe, & particulierement d'une tragédie tournée ſur le ton d'une piece comique. *Voyez* PARODIE.

Ce mot eſt grec, formé de φλιαζειν, *badiner*, ou de φλιαξ, *folâtre*, dérivés de φλυω, *je badine*, joint avec γραφω, *j'écris*, c'eſt-à-dire *piece* ou *compoſition badine*.

La *Phiacographie* paroît avoir été la même choſe que l'hilarodie ou l'hilarotragédie. *voyez* HILARODIE, *&c.*

On diſtinguoit cependant pluſieurs eſpeces de *Phliacographie*, dont on peut voir les noms dans le livre de Saumaiſe, intitulé *Exercitationes in Solinum.*

Les

Les parodies qu'on a faites de quelques morceaux ou pieces des meilleurs poëtes, comme le Virgile travesti de Scarron & de Cotton ; les coquines rivales de Cybber travesties des reines rivales de Lee; quelques morceaux d'opera dont on a adapté la musique à des paroles bouffonnes & ridicules, sont aussi comprises dans la notion de *Phliacographie*. *Voyez* PARODIE.

PHLYCTENES, s. f. (*Chirurgie.*) ce sont des petites pustules ou vésicules qui causent des démangeaisons, & qui viennent sur la peau, principalement entre les doigts & autour du poignet. Elles sont pleines d'une sérosité lympide; elles dégénerent quelquefois en gale, & quelquefois en dartres. *Voyez* GALE, *&c.* On les guérit de même que les autres éruptions cutanées. *Voyez* PSORA & PUSTULE.

Phlyctenes signifient aussi de petites vésicules ulcéreuses qui viennent quelquefois sur la conjonctive, & quelquefois sur la cornée de l'œil, semblables à autant de petites vessies pleines d'eau, que l'on appelle vulgairement *pustules* aux yeux.

Elles paroissent comme des grains de millet, & quand elles sont produites par une humeur fort corrosive, elles causent une violente douleur : les pustules qui viennent sur la conjonctive, sont rouges ; celles qui viennent sur la cornée, sont noirâtres, si elles sont proche de la surface, mais elles sont plus blanches quand elles sont plus profondes. On les guérit avec des desficatifs & des discussifs.

On appelle aussi *phlyctenes* les vessies qui surviennent à la gangrene, aux brûlures, & à l'application d'un vésicatoire ; elles sont formées par l'amas de la lymphe entre la peau & l'épiderme. En coupant l'épiderme, on détruit la *phlyctene* : un peu de cerat camphré suffit pour dessécher la peau dans les *phlyctenes* benignes, telle que celle formée par la transpiration retenue, à l'occasion de l'appareil & bandages dans les fractures. Les *phlyctenes* qui sont le symptôme d'une maladie dangereuse, ne sont d'aucune considération ; c'est la maladie qui les a produites qui mérite l'attention du chirurgien. Le mot de *phlyctenes* est grec ; il vient de φλυω, *ferveo*, je bous. (*Y*)

PHLYSTENE, s. f. (*Médec.*) *phlyctæna* ; espece d'ébullition, comme l'indique le mot grec φλυσσω, *ebullio* ; c'est une maladie qui produit des boutons pleins de sérosité, quelquefois gros, livides, pâles ou noirâtres. Quand on les perce, la chair paroît dessous comme ulcerée. Ces boutons sont causés par une lymphe chaude & âcre; ils viennent par tout le corps, & quelquefois même sur la cornée : Celse en parle dans ses ouvrages. (*D. J.*)

PHOBETOR, s. m. (*Mythol.*) le second des trois songes, enfans du Sommeil : son nom signifie *épouvanter*, parce qu'il épouvantoit en prenant la ressemblance des bêtes sauvages, des serpens & autres animaux qui inspirent la terreur.

PHOBOS, (*Mythol.*) ou *la peur* ; elle étoit personnifiée chez les Grecs, & représentée avec une tête de lion.

PHOCARUM, *insula*, (*Géog. anc.*) île sur la côte de l'Arabie, au voisinage de l'île des Tortues & de celle des Eperviers. Elle étoit ainsi nommée à cause de la quantité de veaux marins qu'on y pêchoit. Strabon, *lib. XVI. p. 776.* semble encore mettre une île du même nom sur la même côte, près du promontoire des Nabatéens. (*D. J.*)

PHOCAS, *voyez* VEAU MARIN.

PHOCÉE, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, assez voisine de Smyrne. Elle tiroit apparemment son nom du mot *phocas*, qui signifie *un veau marin*, parce qu'il se pêche près de-là quantité de ce poisson, & même dans tout le golfe de Smyrne. Un médaillon de l'empereur Philippe semble le confirmer par son revers, où il y a un chien qui est aux prises avec un de ces phocas, & le mot de φωκαων, à l'entour, qui veut dire que c'est une médaille des *Phocéens*. L'emblème est difficile à pénétrer ; car pourquoi joindre un chien avec un poisson, si ce n'est peut-être pour donner à entendre que leur puissance sur terre, étoit égale à leurs forces maritimes, ou que leur fidélité à l'empereur romain, & leur vigilance dont le chien est l'emblème, disposoient leur ville signifiée par ce poisson, à tous les devoirs que demandoit une si douce domination. Mais, dit M. Spon, ces sortes d'énigmes sont des nez de cire qu'on peut tourner de quel côté l'on veut. *Phocæenses* étoit le nom des habitans; & *phocaicus* étoit le possessif, comme on le voit dans ce vers de Lucain, *lib. III. v. 583.*

Phocaïcis romana ratis vallata carinis.

Phocaïcis est là pour *Massilienſibus*, parce que la ville de Marseille est une colonie de Phocéens.

Phocée étoit la derniere ville d'Ionie, au septentrion vers l'Eolide, sur la mer de son nom; aujourd'hui c'est *Foglia-Vecchia*, misérable village sur les côtes de la petite Aidine, entre la riviere de Quiai & le golfe de Sanderli.

Les anciens habitans de cette ville prirent le parti de la quitter, plutôt que de tomber entre les mains des Perses qui leur faisoient continuellement la guerre. C'est de-là & non d'ailleurs, que sortirent ces nombreuses peuplades qui s'établirent dans quelques îles d'Italie, & sur les côtes de la Lucanie, de la Ligurie, de la Provence, du Languedoc, du Roussillon & de la Catalogne, où ils bâtirent plusieurs villes, & y porterent les sciences de leur pays ainsi que leur commerce. Il ne faut pas confondre ces Phocéens d'Asie, avec les peuples de la Phocide en Europe. Les premiers s'appellent en latin *Phocei* ou *Phocæenses*; & les derniers *Phocenses* : on s'y est trompé plus d'une fois. La premiere transmigration des Phocéens, arriva la 164 année de Rome; il s'en fit une autre l'an 210 de Rome : les transmigrations suivantes ne se trouvent point dans l'histoire. (*D. J.*)

PHOEBADE, (*Mythol.*) c'est le nom qu'on donnoit à la prêtresse d'Apollon à Delphes, & à tous les ministres de son temple.

PHŒBUS, (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à Apollon, pour faire allusion à la lumiere du soleil, & à la chaleur qui donne la vie à toutes choses, comme si l'on disoit, φῶς τοῦ βίου, *lumiere de la vie.* D'autres disent que le nom de *Phœbus* fut donné à Apollon par Phoébé mere de Latone. (*D. J.*)

PHOCIDE, (*Géog. & Hist. anc.*) *Phocis*, contrée de la Grece, entre la Béotie & la Locride. Elle avoit anciennement des frontieres plus reculées, puisque Strabon, *lib. IX.* dit qu'elle étoit bornée au nord par la Bœotie, mais qu'elle s'étendoit d'une mer à l'autre; c'est-à-dire, depuis le golphe de Corinthe, jusqu'à la mer Eubée. Si nous nous en rapportons à Denis le périégete, la *Phocide* s'est autrefois étendue jusqu'aux Thermopyles, ce qui néanmoins fut de courte durée.

Deucalion commença à regner dans la *Phocide*, autour du mont Parnasse, du tems de Cécrops. Les Phocidiens formerent ensuite une république, en changeant leurs chefs selon les occasions. Leur pays avoit pour principaux ornemens le temple de Delphes & le mont Parnasse.

Les Phocidiens s'aviserent de labourer des terres consacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner. Aussitôt les peuples d'alentour crierent au sacrilege, les uns de bonne foi, les autres pour couvrir d'un pieux prétexte leurs vengeances particulieres. La guerre qui survint à ce sujet, s'appella *sacrée*, comme entreprise par un motif de religion.

On déféra les profanateurs aux Amphictyons, qui composoient les états généraux de la Grece, & qui s'assembloient tantôt aux Thermopyles, tantôt à Del-

phes. L'affaire ayant été portée à leur tribunal, on déclara les Phocéens ſacrileges, & on les condamna à une groſſe amende. Un d'entr'eux nommé *Philomele*, homme audacieux & fort accrédité, les révolta contre ce decret. Il prouva par des vers d'Homere, qu'anciennement la ſouveraineté du temple de Delphes appartenoit aux Phocidiens; il fallut ſoutenir la révolte par les armes: on leva de part & d'autre des troupes.

Les Phocidiens s'aſſurerent du ſecours d'Athènes & de Sparte, & ne ſe promirent pas moins que d'abattre l'orgueil de Thebes, qui s'étoit montrée la plus ardente à pourſuivre le jugement. Les premiers avantages qu'ils remporterent ne ſervirent pas peu à fortifier cette eſpérance. Mais bientôt les fonds néceſſaires pour les dépenſes de la guerre leur ayant manqué, ils y ſuppléerent par un nouveau ſacrilege.

Philomele avoit eu aſſez de religion pour ne pas toucher au temple de Delphes. Onomarque & Phayllus qui lui ſuccéderent dans le commandement, furent moins ſcrupuleux; ils enleverent tous les précieux dons que la piété des rois & des peuples y avoit conſacrés. Les ſommes qu'ils en retirerent à pluſieurs fois, monterent à plus de dix mille talens. Ils trouverent ainſi le ſecret de ſoutenir la guerre aux dépens d'Apollon. Les dévots crierent plus que jamais au ſacrilege. On en vint ſouvent aux mains. La fortune ſe rangea tantôt d'un parti, tantôt de l'autre. Les Phocidiens réduiſirent enfin les Thébains à ſe jetter entre les bras de Philippe, qui ſe chargea volontiers de mettre les ennemis de Thebes à la raiſon.

Ce prince n'eut qu'à paroître pour terminer une guerre qui duroit depuis dix ans, & qui avoit également épuiſé l'un & l'autre parti. Les Phocidiens déſeſpérerent de réſiſter à un tel ennemi. Les plus braves obtinrent la permiſſion de ſe retirer dans le Péloponneſe; le reſte ſe rendit à diſcrétion, & fut traité fort inhumainement.

Philippe ne ſauva que les apparences dans ce deſſein aux yeux du peuple, il convoqua les Amphictyons, les établit pour la forme ſouverains juges de la peine encourue par les Phocidiens; & ſous le nom de ces juges dévoués à ſes volontés, il ordonne qu'on ruinera les villes de la *Phocide*; qu'on les réduira toutes en bourgs de ſoixante feux au plus; que l'on proſcrira les ſacrileges, & que les autres ne demeureront poſſeſſeurs de leurs biens qu'à la charge d'un tribut annuel, qui s'exigera juſqu'à la reſtitution entiere des ſix milles talens enlevés dans le temple de Delphes. Cela faiſoit une ſomme d'environ ſix millions d'écus, ou dix-huit millions de livres.

On ne doit point être ſurpris que le butin pris par les Phocéens montât ſi haut. Il y avoit dans le temple de Delphes des richeſſes immenſes, à cauſe de la multitude innombrable de vaſes, de trépiés, de ſtatues d'or, d'argent & de bronze que les rois, les grands capitaines, les villes & les nations y envoyoient de tous les endroits de la terre.

Le vainqueur, c'eſt Philippe dont je veux parler, ne s'oublia pas pour prix d'une victoire qui ne lui couta que la peine de ſe montrer: outre le titre de prince religieux, de fidele allié, il eut encore les Thermopyles, le grand objet de ſes deſirs, & l'unique paſſage qui menât de Macédoine en Italie.

Avec le tems néanmoins les Phocidiens parvinrent à ſe rouvrir une belle porte pour leur rétabliſſement; car chaſſés en qualité de profanateurs exécrables, ils rentrerent avec la qualité d'inſignes libérateurs. Une œuvre de religion rehabilita de la ſorte ceux qu'une action ſacrilege avoit dégradés. On les avoit exclus des privileges des autres Grecs, pour avoir pillé de leurs propres mains le temple de Delphes, on les leur rendit honorablement pour l'avoir ſauvé du pillage des Gaulois, commandés par Brennus. (*D. J.*)

PHŒNICE, (*Géog. anc.*) ou *Phœnica*; c'eſt le nom 1°. d'une ville de l'Epire; 2°. d'une île ſituée ſur le golfe Matiandynus en Bithynie; 3°. d'une île de la Méditerranée, ſur la côte de la Gaule, & l'une des plus petites îles appellées *Stœchades*. Pline, *l. III. c. v.* parle de cette île, & la joint avec celles de Sturium & de Phila. Ces trois îles ſont aujourd'hui *Ribaudas*, *Langouſtier* & *Baquéou*. 4°. c'eſt encore le nom d'une île de la mer Egée, & l'une des Sporades; elle s'appella enſuite *Jos*, ſelon Pline, *lib. IV. c. xij*. Le nom de *Phœnice* lui avoit été donné à cauſe des palmiers qu'elle produit. 5°. c'eſt un des noms que l'on donna à l'île de Ténedos, ſelon Pline, *l. V. c. xxxj*.

PHŒNICIARQUE, ſ. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit aux premiers magiſtrats chez les Phœniciens; tels étoient les Aſiarques en Aſie, & les Lyciarques en Lycie. Ce mot vient de φοινιξ, un *phénicien*, & ἀρχω, *je commande*. (*D. J.*)

PHŒNICOPTERE, *voyez* FLAMANT.

PHŒNICUM, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire *lieu planté de palmiers*. Procope, dans ſon *hiſt. de la guerre contre les Perſes*, dit: « Lorſque l'on a paſſé les frontieres de » la Paleſtine, on trouve la nation des Sarraſins, qui » habitent depuis long-tems un pays planté de palmiers, & où il ne croît point d'autres arbres. Abocarabe qui en étoit le maître, en fit don à Juſtinien, » de qui en récompenſe, il reçut le gouvernement » des Sarraſins de la Paleſtine, où il ſe rendit ſi formidable, qu'il arrêta les courſes des troupes étrangeres. Aujourd'hui, ajoute Procope, l'empereur » n'eſt maître que de nom de ce pays qui eſt planté » de palmiers; & il n'en jouit pas en effet: tout le » milieu qui contient environ dix journées de chemin étant entierement inhabité, à cauſe de la ſéchereſſe; & il n'a rien de conſidérable que le vain » titre de donation faite par Abocarabe, & acceptée » par Juſtinien. » Il y avoit encore une ville de l'Arabie heureuſe, appellée *Phœnicum*, ſur le golfe Elanitique, entre les villages *Hippos* & *Ahaunathi*. (*D. J.*)

PHŒNICUSA, (*Géog. anc.*) île de la Méditerannée, au nord de la Sicile, & l'une des îles Eotiennes, ſon nom moderne eſt *Felicur*. M. de l'Iſle écrit *Felicudi*.

PHŒNICUS PORTUS, (*Géog. anc.*) 1°. port de l'île de Crète; 2°. port de l'Aſie propre dans l'Ionie, & que Tite-Live appelle *le premier port du territoire d'Erythiæ*; 3°. port du Péloponnèſe, dans la Meſſénie; 4°. port du nome de Lybie; 5°. port de la Lycie; 6°. port de la Sicile; 7°. port de l'île de Cythere. (*D. J.*)

PHŒNIGME, ſ. m. c'eſt un médicament qui occaſionne une rougeur, & qui produit des ampoules aux endroits où on l'applique. *Voyez* VÉSICATOIRE, *&c.*

Ce mot eſt formé du grec φοινιξ, *rouge*; tels ſont la graine de moutarde, le poivre, les véſicatoires, *&c. Voyez* VÉSICATOIRE, SINAPISME, *&c.*

On fait uſage de ces remedes pour attirer l'humeur à la partie où on les applique, afin de la détourner de la partie affligée. *Voyez* RÉVULSION.

PHŒNIX, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans l'Aſie propre, ſur la côte orientale du golfe de la Doride; 2°. montagne de l'Aſie propre dans la Doride; 3°. fleuve de l'Aſie propre, près de la ville de *Phœnix*, dans la Doride; 4°. port de Lycie; 5°. bourg d'Egypte; 6°. ville d'Italie ou de Sicile, près du promontoire Coccynum, ſelon Appien; 7°. fleuve de Theſſalie, qui ſe jettoit dans le fleuve Apidanus; 8°. petite riviere de l'Achaïe propre. (*D. J.*)

PHOLADE, ſ. f. (*Conchyliol.*) nom d'un genre de coquilles dont voici les caracteres. C'eſt une coquille multivalve, oblongue, qui a deux ou ſix pieces, unie, raboteuſe, faite en reſeau, fermant d'or-

dinaire exactement, & quelquefois entr'ouverte en quelque endroit.

Entre les coquilles oblongues, nommées communément *pholades*, & qui ſont à deux écailles, on diſtingue les eſpeces ſuivantes, 1°. la *pholade* liſſe de Rondelet; 2°. la *pholade* liſſe & étroite d'Aldrovandus; 3°. la *pholade* de Rumphius; 4°. la *pholade* de Liſter; 5°. la *pholade* unie faite comme la moule; 6°. la *pholade* de Bonanni faite en doigt; 7°. la *pholade* rougeâtre & blanche.

Entre les *pholades* oblongues irrégulieres conſiſtant en deux écailles, on connoît 1°. une grande *pholade* d'Amérique; 2°. la *pholade* large avec un tuyau très-épais ſortant en-dehors.

Dans la claſſe des *pholades* oblongues irrégulieres à ſix écailles, on diſtingue l'eſpece décrite par Liſter, & qui eſt logée dans la pierre. Il y a pluſieurs autres *pholades* à ſix écailles, dont la plupart ſont américaines.

Le mot *pholade* eſt grec, & veut dire une choſe renfermée, parce que le poiſſon qui loge dans cette coquille, ſe forme & ſe cache communément dans les trous des pierres ſpongieuſes de la nature de celle de ponce, de banche, de marne, ou bien dans la glaiſe, comme nous le dirons dans la ſuite.

Il ſe trouve ordinairement pluſieurs de ces coquilles dans une même pierre, quelquefois juſqu'à vingt, comme on l'a remarqué dans divers ports d'Angleterre & de France. L'uſage eſt d'enlever ces pierres de la mer, & de les caſſer par morceaux pour en tirer le poiſſon qui eſt excellent à manger; il ſert auſſi d'appât pour en prendre d'autres.

On donne différens noms à cette coquille. On l'appelle en Normandie *pitaut;* en Poitou & en pays d'Aunis on la nomme *dail;* à Toulon *datte;* en Angleterre *piddock*; à Paris, *pholade* eſt le nom reçu.

Aldrovandus admet deux eſpeces de *pholades* différentes de celles de Rondelet: la premiere eſt attachée au rocher, & ſe trouve en quantité dans la même pierre. Elle a deux pieces ou écailles; ſa figure eſt oblongue, arrondie comme un cylindre, & reſſemble à une datte. La ſeconde eſpece, compoſée de ſix pieces de couleur cendrée, eſt longue de cinq doigts, avec un petit pédicule. Liſter a décrit exactement une *pholade* à cinq pieces, dont les trois dernieres inférieures en grandeur aux deux principales, ſont attachées par des ligamens au dos de la coquille, & tombent auſſi-tôt que la *pholade* ſort de la mer; mais cette coquille de Liſter eſt fort rare.

On lit dans l'*auctuarium muſæi Balfouriani*, que les *pholades* d'Angleterre ont cinq valves; il falloit dire *ſix*, comme les obſervations nouvelles en ont convaincu les Naturaliſtes. Celles de la Rochelle, du Poitou ont aſſez communément ſix pieces. On apporte auſſi de l'Amérique des *pholades* toutes blanches, longues de ſept à huit pouces, groſſes à proportion, & qui ont ſix valves. Mais les dattes de Toulon & d'Ancone ſont bivalves. Concluons qu'il y a deux genres de *pholades*, l'une à ſix valves, l'autre à deux, & cependant leur différence avec d'autres coquilles ſe peut faire par la figure & par le caractere du coquillage qui ſe creuſe lui-même un trou dans la pierre, & qui ne prend de l'eau que par un très-petit canal.

Le coquillage de la *pholade* à deux valves, ne differe du poiſſon de la *pholade* à ſix valves que par ſa coquille. Il ſort du milieu de ſon corps une grande trompe ou long tuyau, partagé en deux cloiſons inégales, dont un trou lui ſert à vuider ſes excrémens, l'autre à reſpirer, & à prendre de la nourriture.

L'ovaire & les parties de la génération ſont logées ſous ce tuyau. Sa ſuperficie extérieure eſt toujours la même; elle reſſemble à une lime avec des aſpérités aſſez élevées, dentelées, & ſerrées depuis le haut de la coquille juſqu'en bas, de maniere que les pointes les plus fortes ſont vers la tête. Il ſemble qu'avec ſes armes ce coquillage perce les pierres, & aggrandit ſa ſépulture à meſure qu'il groſſit; mais c'eſt avec une partie ronde & charnue, telle qu'une langue, qu'il fait cette opération.

Il convient de remarquer que ces coquillages quoique renfermés dans leurs trous, ſont peut-être les animaux qui ſe donnent le plus de mouvement intérieur, puiſqu'ils creuſent continuellement leur demeure; mais ils ont un mouvement progreſſif ſi lent, qu'il n'y en a guere de plus lent dans la nature. Muré, comme eſt cet animal dans ſon trou, il n'avance qu'en s'approchant du centre de la terre, & ne creuſe ſon domicile qu'autant qu'il croît lui-même, comme je viens de le dire.

Le terroir qu'habitent ces coquillages, eſt d'ordinaire la banche & quelquefois la glaiſe; ils ſont logés dans des trous plus profonds que leur coquille n'eſt longue. L'eſpace qui reſte eſt occupé par le tuyau charnu de figure conique dont j'ai parlé; ils l'alongent ordinairement juſqu'à l'ouverture du trou, & ſe ſervent de ce tuyau à tirer alternativement l'eau dans leur coquille, & à la rejetter. Lorſqu'on approche de leur domicile, ils font rentrer fort vîte le tuyau dans la coquille, & chaſſent de même avec vîteſſe l'eau qu'il contenoit.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement dans des pierres qu'on a trouvé des *pholades*, mais on en rencontre auſſi dans le bois, & particulierement dans des fonds de vaiſſeaux. *Voyez* ſur tout cela Liſter, Aldrovandus, Bonanni, Rumphius, Dargenville, & les mémoires de l'académie des Sciences, *année 1712.* (*D. J.*)

PHOLLIS, ſ. m. (*Monn. judaïq.*) c'eſt la plus petite eſpece de monnoie de cuivre qui fut en uſage chez les Juifs dans le tems du bas-empire. Il falloit vingt-quatre *phollis* de cuivre pour un denier d'argent, dont douze valoient un denier d'or, de ſorte qu'il falloit 288 *phollis* pour un denier d'or; les *phollis* répondoient à-peu-près au ſeſterce des Romains. *Voyez* le P. Petau ſur S. Epiphane, & Saumaiſe ſur la vie d'Eliogabale, par Lampridius.

PHOLOË, (*Géog. anc.*) 1°. montagne de la Theſſalie. Quintus Calaber, *l. VII.* dit que c'eſt le lieu où Hercule tua le centaure. 2°. Montagne du Péloponnèſe, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* Pline, *liv. IV. c. vj.* met cette montagne dans l'Arcadie, & y joint une ville du même nom. (*D. J.*)

PHONASCIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) l'art de former la voix humaine. *Voyez* VOIX.

Ce mot eſt dérivé du grec φωνη, *voix*: dans l'ancienne Grece, on avoit établi des exercices où l'on diſputoit pour la ſupériorité de la voix, de même que pour les autres parties de la Gymnaſtique.

Ces combats duroient encore du tems de Galien, c'eſt pourquoi on appelloit *phonaſciens*, φωνασκος, les maîtres de cet art, & ceux qui montroient à bien conduire la voix, tous ceux qui ſe deſtinoient à l'art oratoire, au chant, au théâtre, prenoient des leçons de ces maîtres, *&c.*

PHONIQUE, ſ. f. eſt la doctrine ou la ſcience des ſons, que l'on appelle autrement & plus communément *acouſtique*. *Voyez* ACOUSTIQUE.

Ce mot eſt dérivé du grec φονη, *voix*, *ſon;* la *phonique* peut ſe conſidérer comme une ſcience analogue à l'Optique. Quelques auteurs en faiſant alluſion aux trois parties de l'Optique, ſavoir, l'optique proprement dit, la catoptique & la dioptrique (*voyez ces mots*) appellent les branches ou parties de l'acouſtique, *phoniques*, *diaphoniques* & *cataphoniques*.

On peut cultiver ou perfectionner la *phonique* par rapport à l'objet, au milieu & à l'organe.

L'objet, qui eſt le ſon, peut être perfectionné

quant à la génération & à la propagation des ſons.

La génération des ſons peut ſe perfectionner en perfectionnant toutes les manieres de produire des ſons; car toutes les manieres de produire le ſon, ſoit par la parole, ſoit par le chant, ſoit par les inſtrumens, *&c.* ſont des arts qui ont leur méthode.

La propagation des ſons peut devenir plus parfaite par la poſition des corps ſonores.

Quant au milieu, la *phonique* peut acquérir de nouveaux degrés de perfection par la ténuité ou le repos des parties du milieu, & par le corps ſonore lorſqu'il eſt ſitué proche une muraille fort unie, plane ou voutée, particulierement en forme de parabole ou d'ellipſe; & c'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la conſtruction des voutes ou cabinets ſecrets. *Voyez* CABINETS SECRETS.

C'eſt auſſi de-là que vient la théorie des inſtrumens qui augmentent conſidérablement le ſon, comme les cors-de-chaſſe, les trompettes, *&c.*

En plaçant le corps ſonore près de la ſurface de l'eau, le ſon en devient plus doux; & ſi on le place ſur une ſurface plane & bien unie, le ſon ſera porté à une diſtance beaucoup plus grande, que ſi le corps ſonore poſoit ſur un terrain inégal ou raboteux, *&c. Voyez* SON.

Pour l'organe du ſon, qui eſt l'oreille, on le rend de meilleur ſervice, en employant des inſtrumens qui augmentent la force du ſon, & qui aident les oreilles foibles, comme les lunettes aident les yeux, tels que les cornets acouſtiques, le porte-voix, *&c. Voyez* PORTE-VOIX & CORNETS, *voyez auſſi* LUNETTE & OREILLE.

La cataphonique, ou l'ouie conſidérée par rapport aux ſons réflechis, peut être perfectionnée par différentes eſpeces d'échos artificiels. *Voyez* ECHO. *Chambers.* (*O*)

PHONIQUE CENTRE, *voyez* CENTRE.

PHONOCAMPTIQUE CENTRE, *voyez* CENTRE.

PHOQUES, ſ. m. pl. *phoci*, (*Mythol.*) ce ſont les veaux marins de Neptune, dont Protée étoit le berger. (*D. J.*)

PHORCUS *ou* PHORCYS, ſ. m. (*Mythologie.*) étoit, ſelon Héſiode, fils de la mer & de la terre; il épouſa Céto dont il eut les Gréées & les Gorgones; il fut vaincu dans un combat par Atlas, & de dépit il ſe précipita dans la mer. Nos mythologues penſent que c'étoit un roi de l'île de Corſe, qui fut défait par Atlas dans quelque combat naval; & comme on ne put retrouver ſon corps, on ſuppoſa qu'il avoit été changé en dieu marin. (*D. J.*)

PHORCYNIDOS, antra Meduſæ, (*Géograp. anc.*) caverne que Silius Italicus, *liv. VII. v. 19.* met dans la Marmarique. Lucain, *liv. IX. v. 626.* parle des champs de Méduſe Phorcynide. Le nom de *Phorcynide* avoit été donné à Méduſe, à cauſe que ſon pere s'appelloit *Phorcus* ou *Phorcys*, ſelon Apollodore, *lib. I. c. ij.* & *liv. II. c. iv.* (*D. J.*)

PHORCYNUS, (*Géog. anc.*) port de l'île d'Ithaque. Homere, *Odyſſ. v. 96.* y place l'antre des Nayades; mais Strabon, *liv. I. p. 69.* dit que de ſon tems on ne voyoit aucun veſtige de cet antre. Il vaut pourtant mieux, dit-il, en attribuer la cauſe aux changemens qui ont pu arriver, que d'accuſer un poëte tel qu'Homere d'ignorance ou de menſonge. (*D. J.*)

PHORONICUM, (*Géog. anc.*) nom que Pauſanias, *liv. II. ch. xvj.* & Etienne le géographe donnent à la ville d'Argos, capitale de l'Argie dans le Péloponnèſe. Elle fut premierement nommée *Phoronicum*, du nom de ſon fondateur *Phoronius*, fils d'Inachus. (*D. J.*)

PHORONOMIE, ſ. f. (*Méchaniq.*) La *Phoronomie* eſt la ſcience des lois de l'équilibre, du mouvement des ſolides & des fluides. Ce mot eſt compoſé de φόρα, *mouvement*, & de νομος, *loi*. Nous avons un excellent ouvrage ſur cette matiere, de Jacques Herman, célebre mathématicien de ce ſiecle. Cet ouvrage intitulé *Phoronomia, ſive de viribus & motibus corporum ſolidorum & fluidorum*, a paru à Amſterdam, en 1715, *in*-4°. Il eſt partagé en deux livres, dont voici le précis.

Le premier livre où il s'agit des forces & des mouvemens des ſolides, eſt diviſé en deux ſections. La premiere roule ſur les lois de l'équilibre des puiſſances méchaniques qui s'entrepouſſent, & leurs directions moyennes, ſoit que ces puiſſances ſoient appliquées à des corps inflexibles & roides, ſoit à des corps flexibles. Ces deux cas lui fourniſſent des théorèmes généraux fort ingénieux, par leſquels on peut fixer les lois de l'équilibre des fluides & des ſolides, & trouver les ſolutions de divers problèmes; d'où l'on tire, par forme de corollaire, les figures d'une voile, d'un linge, *&c.* La ſeconde ſection contient la doctrine du mouvement, en tant qu'il provient de l'impulſion que l'auteur nomme *ſollicitation continuelle de la peſanteur*, ou en tant qu'il réſulte du choc des corps entre eux. Cette ſection renferme donc les principales choſes qu'on peut démontrer touchant les mouvemens accélérés ou retardés, par la peſanteur uniforme ou diverſifiée. Elle donne auſſi la ligne iſochrone, ou que les corps décrivent en des tems égaux, quelque ſyſtème que l'on ſuive touchant la peſanteur, & cela en cas que les directions des corps peſans tendent à un ſeul & même point. Mais parce que les courbes des corps mûs, en quelque hypothèſe que ce ſoit, d'un mouvement diverſifié, ne peuvent pas être algébriques, on donne une regle générale ſelon laquelle la peſanteur doit varier, afin que les corps mûs décrivent des courbes algébriques.

Pour les orbes mobiles & preſque circulaires, on donne auſſi une regle facile, ſelon les forces centripetes requiſes dans la courbe mobile; & l'on montre enſuite comment cette force centripete étant donnée, on peut trouver le mouvement d'une courbe circulaire.

On trouve dans cet ouvrage une nouvelle théorie du centre d'oſcillation, qui plaît par ſa ſimplicité; elle eſt toute fondée ſur ce que certaines ſollicitations ſuppoſées qui agiſſent ſur les particules qui ont un mouvement oſcillatoire dans les directions perpendiculaires, ſont d'une égale force aux preſſions de la peſanteur ſelon les diſtances des particules à l'axe de l'oſcillation. Par ce principe, & par la comparaiſon d'un pendule compoſé avec un ſimple qui lui ſoit iſochrone, on trouve la longueur du pendule, & cela par une ſeule & ſimple analogie.

Le ſecond livre de la *Phoronomie*, deſtiné aux corps fluides, traite 1°. de la gravitation des liqueurs ſur les plans qui les ſupportent, & ſur les côtes des vaſes dans leſquels elles ſont contenues; d'où l'on tire des regles ſur la force dont ces vaſes doivent être pour pouvoir contenir ces liqueurs ſans ſe rompre; 2°. de l'équilibre des liqueurs entre elles & avec les corps ſolides qu'on y jette; 3°. des figures que les fluides donnent aux corps flexibles qu'ils renferment; 4°. de la peſanteur & de l'élaſticité de l'air & des denſités de l'atmoſphere dans toutes les diſtances de la terre, & ſelon quelque loi de l'élaſticité que ce ſoit; 5°. du mouvement & de la meſure des eaux qui s'écoulent de quelque vaſe que ce ſoit, ou qui coulent dans des canaux; 6°. des effets du choc dans les fluides, à quoi appartiennent la réſiſtance que les figures des corps ſouffrent dans les fluides, les directions moyennes de ces réſiſtances, & le problème de la courbe des voiles, *&c.* 7°. des mouvemens tant rectilignes que courbes, dans des milieux qui ré-

ſiſtent aux corps qui s'y meuvent; 8°. du mouvement des vaiſſeaux pouſſés par le vent; 9°. du mouvement circulaire des fluides; 10°. du mouvement de l'air dans la production du ſon; 11°. du mouvement interne des fluides, duquel naît la chaleur. *Chauſepié, Dictionn.* (*D. J.*)

PHOSPHORE, ſ. m. (*Phyſiq.*) corps qui a la propriété de donner de la lumiere dans l'obſcurité; il y a des *phoſphores* naturels, c'eſt-à-dire, que la nature produit ſans le ſecours de l'art, comme la pierre de Boulogne: il y en a d'artificiels, comme le *phoſphore* de Kunckel, celui de M. Homberg; il y en a qui ont beſoin, pour donner de la lumiere, d'être frottés auparavant, comme le *phoſphore* de Kunckel; il y en a qui n'ont beſoin que d'être expoſés à l'air, comme le *phoſphore* de M. Homberg & la pierre de Boulogne. La cauſe générale de la lumiere des *phoſphores*, eſt que la matiere du feu ou celle de la lumiere ſe trouve en général plus abondante dans ce corps que dans d'autres, enſorte que le ſimple frottement peut le mettre en action, ou que la ſimple action des particules de feu ou de lumiere répandues dans l'air peut la reveiller. Les phénomenes des *phoſphores* ont beaucoup de rapport aux phénomenes électriques. *Voyez* FEU, FEU ÉLECTRIQUE, LUMIERE, ÉLECTRICITÉ, *&c.*

PHOSPHORE, (*Chimie.*) le nom de *phoſphore* ou *porte-lumiere*, a été donné à différens corps, dans leſquels l'élément du feu qu'ils contiennent devient apparent. Il eſt pluſieurs de ces corps qui jouiſſent naturellement de la propriété phoſphorique, & qui n'ont beſoin pour être reconnus tels, que d'être examinés dans l'obſcurité; d'autres de quelques ſecours particuliers; ceux-ci de quelques mélanges; ceux-là ſont les produits de différentes diſſolutions, fermentations, & efferveſcences; d'autres enfin, ſont abſolument formés par l'art.

Quoique nous n'ayons deſſein que de parler du *phoſphore*, qui eſt un produit de l'art, nous jugeons cependant à propos de préſenter ici l'ordre particulier dans lequel les différentes eſpeces de *phoſphores*, doivent être rangés.

Premier ordre. En premier lieu, il eſt des corps qui ſont rendus *phoſphores*, par le fluide électrique qui les pénetre. Tels ſont les vers luiſans, le leucciola d'Italie, les mouches des Antilles, les moucherons de la gune de Veniſe, l'éguillon de la vipere irritée, les yeux de quelques animaux vivans, la chair de ceux qui ſont nouvellement tués, certains poiſſons vivans, quelques coquillages, les poils des chats, des chiens, des chevaux, ceux des hommes, & leurs cheveux vivement frottés; ces corps ne ſont pas par eux-mêmes *phoſphores*, mais le deviennent en ce qu'ils font dans ces occaſions l'office de conducteur de la matiere électrique qui ſort de ces animaux; les conducteurs de l'electricité en rendent les effets plus apparens, ſelon qu'ils ſont plus denſes & figurés en pointe, comme ſont les poils. On range dans ce même ordre tous les *phoſphores* produits par l'électricité qui naît du frottement, comme le mercure agité dans un tube vuide d'air; ce même tube ſans mercure vivement frotté extérieurement; le globe d'Hauxbée, *&c.* les *phoſphores* électriques produits par communication de l'électricité. On peut même ajouter quelques météores lumineux, comme certains éclairs & le tonnerre. *Voyez* ELECTRICITÉ.

Second ordre. Nous comprenons dans ce ſecond ordre les corps rendus *phoſphores* par des chocs ou frottemens rudes qui mettent en jeu le feu contenu dans leurs intérieurs.

Les cailloux, les pierres naturelles, battues les unes contre les autres, ou frottées vivement; celles que l'art imite, comme auſſi l'union de quelques terres avec certaines ſubſtances; par exemple, le ſpat, ou le colchotar fondu avec l'argille, l'acier, & le fer, s'embraſent, s'ils ſont vivement percutés par un caillou, un diamant, une agate, un marteau, une lime, ou tout autre corps dur, ainſi que l'alliage du fer à l'antimoine, & de pluſieurs autres métaux entre eux, lorſqu'on les lime rudement.

Nous mettons ainſi dans cet ordre les bois durs & réſineux vivement frottés, le ſucre, la cadmie des fourneaux, le mélange de chaux & de ſel ammoniac, qui rendent auſſi de la lumiere dans l'endroit frappé.

Troiſieme ordre. Nous y comprenons les corps qui expoſés à la chaleur du ſoleil ou d'un feu violent, ont abſorbé la lumiere lors de leur dilatation, & la retiennent enſuite pour ne la laiſſer échapper que peu-à-peu, ou ſeulement lorſqu'une douce chaleur les rapproche de l'état où ils étoient lorſqu'ils l'admirent. L'émanation lumineuſe que donnent ces corps, diminue à proportion que la chaleur ou la lumiere qui les mettoit en mouvement, n'agit plus ſur eux.

Tels ſont la pierre de Boulogne, la topaſe de Saxe, & les pierres de ce genre; les albâtres, les marbres, le gyps, les bélemnites, les pierres à chaux, les foſſilles; en un mot, toutes les ſubſtances qui ſont ou qui fourniſſent des terres abſorbantes, deviennent ſemblables à la pierre de Boulogne, lorſqu'elles ſont calcinées à un feu violent; & tous ces corps rendent la lumiere comme ils l'ont reçue; je veux dire colorée, ſuivant la couleur que l'on a donnée au feu qui les a calcinées; les ſubſtances, qui quoique de ce genre, ne deviennent pas *phoſphores* par la calcination, le deviennent par art: le *phoſphore* de Baudouin, qui eſt le plus connu, n'eſt qu'une diſſolution de craie dans l'acide nitreux. Cette diſſolution évaporée à ſiccité & calcinée, produit un *phoſphore*, qui comme la pierre de Boulogne, devient lumineux dans l'obſcurité dès qu'il a été expoſé un moment au ſoleil ou ſimplement au jour.

M. Dufay obſerve, *mémoire de l'académie 1730*, que toutes les ſubſtances terreuſes & pierreuſes qui ſont diſſolubles dans l'acide nitreux, jouiſſent de la même propriété. Il eſt des ſubſtances ſans nombre, qui ſelon les obſervations de M. Beccarri, conſignées dans les mémoires de l'académie de Boulogne, n'ont beſoin que de la ſimple expoſition au ſoleil pour devenir lumineuſes dans l'obſcurité. Le vieux bois de chêne, les coquilles d'œufs & le papier, poſſedent la propriété phoſphorique ſupérieurement. M. Beccarri remarque que le papier & ſans doute pluſieurs autres ſubſtances, deviennent *phoſphores* par le contact d'un métal échauffé. Suivant les différentes recherches de MM. Boyle, Dufay, & Beccarri, il paroît qu'il n'eſt point de ſubſtance qui ne devienne *phoſphore*, ſi toutesfois on en excepte les métaux, & les corps obſcurs; & celles qui ne le ſont pas par la ſimple expoſition au ſoleil, ou à la chaleur, le deviennent au moyen de l'ébullition dans l'eau, ou par la calcination ſimple, ou précédée de leur diſſolution dans l'acide nitreux. Les linges & les étoffes de ſoie, chauffées auprès d'un feu de charbon, frottées enſuite vivement entre les mains ſelon leur longueur, rendent des étincelles de lumiere; & nous avons éprouvé que ces étoffes comme le bois pourri, la pierre de Boulogne, & beaucoup d'autres ſubſtances, jettent une lumiere plus vive lorſqu'elles ſont humides ou entierement mouillées. Il eſt naturel de penſer qu'un fluide tel que l'eau, s'inſinuant facilement dans ces corps, les comprime, & diſpoſe la lumiere à s'échapper plus rapidement. Auſſi obſerve-t-on que ces corps mouillés, lorſqu'ils ſont rendus *phoſphores*, gagnent ſur la vîteſſe de l'émanation, ce qu'ils perdent ſur la durée.

Quatrieme ordre. Il comprend les *phoſphores* pro-

duits par fermentation, diſſolution, & tout ce qui en dépend, comme exhalaiſons, effervescences, *&c.*

Le feu qui naît des ſubſtances par la chaleur de la fermentation établie dans certains aggrégés, comme ſont les foins mouillés, la farine, *&c.* les flammes des vapeurs ſpiritueuſes, ſulphureuſes & putrides. Telles ſont celles des latrines, les exhalaiſons phoſphoriques des mines, des fontaines thermales, les feux folets, les étoiles tombantes, celles qui filent, les éclairs, les aurores boréales, & autres ſemblables météores. Les exhalaiſons lumineuſes des poiſſons & viandes cuites & pourries, l'inflammation d'une matiere graſſe, phoſphorique, qui s'échappe de certains animaux, déſignée par le nom d'*ignis lambens;* comme auſſi celles qui s'allument dans leur intérieur, & les conſument entierement. La flamme produite par la réaction de différentes ſubſtances les unes ſur les autres, comme de l'eau ſur un mélange de ſouffre & de fer; de-là les volcans, l'inflammation des huiles au moyen des acides; celles des vapeurs de certaines diſſolutions, comme de celles que donne le fer diſſout dans l'acide vitriolique, ou dans l'acide marin, auquel on ajoute de l'alkali volatil. Nous rangeons ici les pyrophores. *Voyez* PYROPHORES.

Cinquieme ordre. Il comprend les *phoſphores* produits par l'union d'un acide particulier au phlogiſtique. L'acide nitreux dans l'inſtant de ſon union au phlogiſtique forme bien un *phoſphore*, mais il ne ſauroit être conſervé par aucun moyen connu. Le ſoufre eſt bien auſſi une union de l'acide vitriolique au phlogiſtique; mais il n'eſt pas *phoſphore* quoiqu'il ſoit très-combuſtible; & ſi l'on prétendoit le ranger dans cet ordre, en raiſon de ſa compoſition, il faudroit auſſi regarder comme *phoſphore* les graines, les huiles & les eſprits ardens: il n'eſt donc qu'un ſeul corps dans cette claſſe qui mérite à juſte titre ce nom, c'eſt le *phoſphore* de Brandt, du nom de ſon premier inventeur, mais plus connu ſous le nom de *Kunckel*, artiſte plus renommé. C'eſt du réſidu de l'évaporation de l'urine que l'on a retiré pendant long-tems ce *phoſphore*. On fut naturellement porté à croire, après la découverte de la formation du ſoufre, & quelque reſſemblance avec le *phoſphore*, que cette nouvelle ſubſtance étoit formée des mêmes principes, c'eſt-à-dire, d'acide & de phlogiſtique; on n'étoit pas éloigné de la vérité; mais on erroit ſur l'eſpece d'acide. Vû la quantité de ſel marin qui eſt mêlé dans les alimens, & la ſaveur de l'urine, on crut que l'acide du ſel marin abandonnoit ſa baſe pour s'unir au phlogiſtique, & former ce corps ſingulier. Le ſel marin jetté ſur un feu ardent communique à ſa flamme & la couleur & l'odeur du *phoſphore* qui diſtille; l'expérience ſeule qui devoit éclaircir des conjectures auſſi vraiſſemblables, anéantit les idées qu'on s'étoit formées. Pluſieurs chimiſtes expérimentés firent des eſſais multipliés pour tâcher d'unir l'acide du ſel marin concentré de différentes manieres avec le phlogiſtique; toutes ces tentatives furent infructueuſes. On chercha donc la matiere du *phoſphore* dans les alimens dont ſe nourriſſoient les animaux; on en retira effectivement de pluſieurs, comme des graines de moutarde, de raves, de rue, du ſeigle, du froment, & quelques parties animales, mais en moindre quantité que de l'urine. On revint de nouveau à la traiter, & on perfectionna la méthode de faire le *phoſphore*, par la découverte que firent en même-tems pluſieurs chimiſtes des véritables principes qu'elle contient, & qui ſont propres à le former. Un ſel ſingulier, différent par ſes qualités de tous les autres ſels connus fut découvert dans l'urine. Ce ſel mêlé au charbon que donne l'urine, à tout autre charbon léger, ou de la ſuie, fournit calcinée, par la diſtillation à un feu violent, un très-beau *phoſphore*. Nous expoſons la méthode dont nous nous ſervons pour le compoſer, qui ſans doute eſt la meilleure, ſi elle eſt la plus courte, la moins diſpendieuſe, & qu'elle fourniſſe une plus grande quantité de *phoſphore* que les autres. « Prenez la quantité qu'il vous plaira » d'urine (plus long-tems elle aura putréfié, plus elle » vous produira du ſel qui fournit le *phoſphore*); privez-la de ſon phlegme par l'évaporation inſenſible » ou violente; vous pouvez auſſi employer la voie de » la congelation par le froid; que cette urine ſoit évaporée juſqu'à ſiccité dans des vaſes de terre ou de » fer; calcinez cette matiere dans un creuſet juſqu'à » ce qu'elle ne fume plus: par cette méthode, qui eſt » celle d'Iſaac le hollandois, vous réduiſez en cendre » ou en charbon toutes les matieres qui pourroient » nuire à la cryſtalliſation ou purification des ſels que » contient l'urine; diſſolvez dans l'eau la matiere calcinée; filtrez la diſſolution, & l'évaporez doucement; mettez à cryſtalliſer; vous obtiendrez des » cryſtaux de ſel marin; mais vous n'en aurez point, » ſi l'urine employée avoit putréfié environ pendant » trois ans. Séparée par une cryſtalliſation réitérée & » ménagée, tous les cryſtaux qui ſe formeront, qui » ſeront tous de ſel marin, la liqueur qui reſte incryſtalliſable, & qui eſt oléagineuſe, contient le » ſel déſiré, & que vous aurez ſous forme de cryſtaux, ſi vous ajoutez à cette liqueur le quart de ſon » poids d'eſprit de ſel armoniac tiré par les alkali; » évaporez enſuite lentement un tiers de la liqueur à » laquelle vous aurez ajouté la moitié de ſon poids » d'eau avec l'eſprit de ſel armoniac, la mettant à » cryſtalliſer dans des lieux frais, vous aurez des » ſels en cryſtaux brillans, octogones, priſmatiques, » laiſſant un goût frais ſur la langue; ils ne tombent » pas en déliqueſcence, ni n'éfleuriſſent à l'air. Ils ſe » diſſolvent dans trois fois leur poids d'eau; mais » lorſqu'ils ne ſont pas unis à l'alkali volatil, ils y ſont » plus diſſolubles; ce qui facilite le moyen de les ſéparer exactement du ſel marin. La méthode vulgaire pour tirer ce ſel cryſtalliſé, eſt d'étendre à » pluſieurs repriſes dans l'eau l'urine évaporée à conſiſtance mielleuſe, & à un feu aſſez doux. Chaque » diſſolution de cette matiere doit être filtrée pour en » ſéparer à chaque fois une portion terreuſe, huileuſe & mucilagineuſe, qui nuit à la cryſtalliſation; pour » lors ce ſel ſe cryſtalliſe avant ou avec le ſel marin, » & pluſieurs autres eſpeces de ſel que fournit l'urine. Malgré toute cette manœuvre, on a l'inconvénient d'avoir ces cryſtaux impurs, bruns ou jaunâtres. Que ſi on veut abſolument les avoir blancs, » il faut filtrer la matiere mielleuſe de l'urine diſſoute » dans l'eau ſur une terre argilleuſe ou crétacée qui » abſorbe & retient la matiere muqueuſe qui nuit à la » cryſtalliſation, & colore les cryſtaux. On ſe ſert » auſſi avec ſuccès de l'eſprit-de-vin & de la colle de » poiſſon. Ces cryſtaux, du moins ceux qui ſe forment les premiers, ſont les mêmes que ceux dont » nous avons déja parlé, qui ſont formés par l'addition de l'alkali volatil à la liqueur oléagineuſe dont » on a ſéparé le ſel marin. Si par une évaporation » trop rapide de l'urine, il arrivoit que l'on ne pût » attirer ces cryſtaux par cette derniere méthode, » l'évaporation de l'urine auroit été trop rapide, » il faudroit alors y rajouter l'alkali volatil que la » violence du feu auroit fait diſſiper; le ſel de l'urine » reçoit par ſa cryſtalliſation la moitié de ſon poids de » cet alkali; mais il ne ſert de rien dans l'opération » du *phoſphore*. A peine ce ſel ſent-il la chaleur que » cet eſprit alkali s'en ſépare; il l'abandonne même » lorſque ce ſel eſt conſervé quelque tems dans des » flacons mal bouchés, *voyez* SEL MICOCOSMIQUE. » Le ſel que l'on retire, ſoit après une évaporation » totale de la liqueur qui ne fournit plus par la cryſtalliſation de ſel marin, ſoit en cryſtaux, après l'addition de l'alkali volatil, eſt donc également pro-

» pre à faire le *phoſphore*; une once de ce ſel dégagé » d'alkali avec demi-once de noir de fumée, du charbon de hêtre, ou de ſaule diviſée par deux onces de » ſable groſſier pilés finement, fournira une dragme » de très-beau *phoſphore*. Lorſqu'on veut procéder, » il faut mettre le mélange énoncé dans une petite » cornue de très-bonne terre, enduite encore d'un » lut qui la mette à l'abri du froid ſubit que l'air ou » le vent d'un ſoufflet peut lui communiquer. Cette » cornue doit être placée dans un fourneau à reverbere, garni de ſon dôme, qu'il y ait l'intervalle » de quatre ou cinq pouces de la cornue aux parois » intérieurs du fourneau; on y allume le feu peu-à-» peu & graduelement, on le pouſſe ſur la fin à la derniere violence par tous les moyens connus; la cornue reſtant quatre heures embraſée, entierement » couverte de charbon; cette cornue eſt adaptée avec » un ballon de verre aſſez ample, tubulé dans ſa partie moyenne ſupérieure, & rempli d'eau au tiers, » dans lequel ballon le cou de la cornue doit avancer le plus qu'il eſt poſſible: les premieres choſes qui » paroiſſent dans le recipient ſont quelques fuliginoſités qui noirciſſent l'extérieur & l'embouchure du » cou de la cornue; ces fuliginoſités ſont ſuivies d'un » ſel qui tapiſſe la partie ſupérieure du ballon, lequel » eſt diſſout en parties par la vapeur de l'eau du » ballon que la chaleur du fourneau a échauffé. Le » trou du ballon doit régler pour la direction du feu, » ſuivant qu'il ſouffle l'air plus ou moins rapidement, » il faut augmenter ou diminuer le feu; le doigt appliqué ſur ce trou indique auſſi l'arrivée d'un *phoſphore* volatil qui ne ſe condenſe pas, c'eſt lui qui rend » tout le vuide du ballon lumineux, lorſqu'on le regarde après l'opération dans l'obſcurité, il s'attache aux doigts & les rend phoſphoriques. Il ſort » auſſi des traits de lumiere très-viſibles par le trou » du ballon lorſque le feu eſt fort actif; pour lors le » *phoſphore* ſolide ne tarde pas à diſtiller, ce qu'il » fait par gouttes ou larmes qui ne ſe réuniſſent pas » dans l'eau au fond du récipient, à moins qu'elle ne » ſoit fort chaude & capable de les fondre. On tire du » ballon, lorſque l'appareil eſt refroidi, tout le *phoſphore*; & pour le mouler & le ſéparer, on le met » dans un tuyau de verre plus évaſé par le haut que » par le bas, bouché dans la partie inférieure; on emplit d'eau ce tuyau de verre où eſt le *phoſphore*, & » on le plonge dans l'eau bouillante, il ſe fond à cette » chaleur; alors on le remue avec un fil de fer, les » parties fuligineuſes qui le noirciſſoient montent à » ſa ſurface: on retire le tuyau de l'eau; & le *phoſphore* étant congelé, on l'en ſépare par la partie ſupérieure: on coupe la partie du bâton du *phoſphore* qui eſt moins pure, & où ſe ſont aſſemblées toutes les fuliginoſités; l'autre partie doit être plongée dans l'eau, & conſervée dans un lieu frais ».

Tout le ſel employé a-t-il ſervi à la compoſition du *phoſphore* tant ſolide que volatil? Cette queſtion pour être réſoute demandoit des expériences. On s'apperçut d'abord que le *phoſphore* ſe détruit lui-même & ſe conſume lorſqu'il eſt expoſé à l'air libre, mais qu'il laiſſe après lui une liqueur acide & glutineuſe, qui par l'évaporation acquiert une conſiſtence ſolide & tranſparente, & qu'elle attiroit l'humidité de l'air. Ce ſel acide mêlé avec de la ſuie ou autre matiere abondante en phlogiſtique reproduit du *phoſphore*; le ſel de l'urine a donc ſubi une altération dans la formation du *phoſphore*; car ce dernier ſel ne donne aucune marque d'acidité, mais plutôt de qualité abſorbante, puiſqu'il décompoſe le ſel armoniac, comme la chaux, en en faiſant ſortir un eſprit que l'eſprit-de-vin ne coagule pas; il retient beaucoup d'acide vitriolique, un peu du nitreux & du marin, il ne s'unit aucunement avec les alkalis fixes, & ne contracte pas d'union intime avec les volatils; il forme une eſpece de ſavon avec les huiles graſſes: l'acide du *phoſphore* au contraire qui reſte après ſa combuſtion à l'air, a toutes les propriétés d'un acide; il rougit les ſyrops violats, fermente & s'unit avec les alkalis, & attire l'humidité de l'air; c'eſt un acide même très-puiſſant, puiſqu'il précipite de leur baſe par la diſtillation les autres acides. Ces obſervations nous font conſidérer le ſel de l'urine comme un ſel neutre, dont l'acide d'une eſpece particuliere forme le *phoſphore*, & nous eſt inconnu; mais nous donnerons ſur ſa baſe des conjectures. Lorſqu'on a eu ſoin pour la formation du *phoſphore*, de ne prendre que les cryſtaux figurés, comme il a été dit, on ne trouve preſqu'aucun veſtige de ſel dans ce qui reſte dans la cornue; d'où il ſuit que la partie fixe qui lie & ſert de baſe à l'acide dans le ſel fixe d'urine que nous avons annoncé neutre, a été auſſi volatiliſé: nous l'avons cherchée cette baſe, & trouvée dans ce ſel ſingulier qui tapiſſe l'intérieur du ballon, s'éleve à un feu très-violent avec le *phoſphore* volatil; ce ſel ou baſe de l'acide du *phoſphore* retiré de l'eau du recipient, ne nous a pas paru différer du ſel ſédatif; il ne manqueroit pour confirmer nos conjectures, que de réformer du ſel d'urine avec le ſel ſédatif & l'acide phoſphorique, comme nous en avons formé avec ce ſel retiré du recipient, & cet acide. *Voyez à ce ſujet* SEL MICROSCOMIQUE.

Propriétés du phoſphore. Le *phoſphore* d'urine eſt jaune, tranſparent; il ſe fond, ſe moule, & ſe coupe comme de la cire: ſi on le regarde au microſcope, l'on voit toutes ſes parties comme dans un mouvement violent d'ébullition; expoſé à l'air, il brûle & ſe conſume comme un charbon donnant une fumée blanche, ayant une odeur d'ail ou d'arſenic, ou plutôt encore ſemblable à l'odeur que donne un fil blanc quand il brûle ſans flamme. Cette fumée du *phoſphore* eſt une flamme ſubtile, de couleur bleue violette qui eſt viſible dans les ténebres; s'il eſt chauffé, vivement frotté, ou en contact avec un corps enflammé, il s'enflamme avec bruit & crépitation, & ſe conſume dans le moment; il s'enflamme auſſi ſi on l'expoſe au ſoleil, mêlé avec la poudre à canon. Dans tous ces états, il met le feu aux matieres combuſtibles; on le conſerve dans l'eau à laquelle il communique à la longue la propriété phoſphorique, ſon odeur, & un peu d'acidité. Dans un tems chaud, ou ſi l'eau eſt échauffée, il darde des traits de lumiere au-travers de ce fluide; l'eau qui reſte dans le récipient où a diſtillé le *phoſphore*, conſerve auſſi long-tems la propriété lumineuſe, & jette de tems-en-tems des traits de lumiere qui reſſemblent à des éclairs. On trace avec ce *phoſphore* comme avec un crayon, ſur un carton, du papier ou un mur, des caracteres ou figures qui deviennent lumineux dans l'obſcurité; un vent froid ou humide éteint ces caracteres qui paroiſſent plus brillans dans un tems chaud & ſec. Le *phoſphore* brille beaucoup plus dans le vuide, mais les vapeurs qu'il donne en ſe décompoſant font que dans cet état il s'éteint bien-tôt. L'admiſſion ſubite de l'air, lorſqu'il brille le plus, eſt comme un vent froid, & l'éteint pour un moment.

Phoſphore liquide. C'eſt une diſſolution du *phoſphore* dans les huiles. Les huiles eſſentielles peſantes ne le diſſolvent pas ſi aiſément que les huiles légeres, comme celles de térébenthine, néanmoins on choiſit les premieres parce que le *phoſphore* fait de cette maniere eſt plus lumineux, & ne ſe diſſipe pas ſi promptement, le procédé ſuivant eſt aſſez eſtimé: « broyez » enſemble & mêlez exactement trois gros d'huile de » géroſle ou de canelle, demi-gros de camphre, & » trois grains de *phoſphore* »; on peut frotter de ce mélange les cheveux, la face, les vêtemens, ou tout autre corps, ou en former des caracteres pour être apperçus lumineux dans l'obſcurité. Ce *phoſphore* eſt

plus lumineux que le ſolide, on mêle l'un & l'autre avec des pommades, il les rend lumineuſes. On fait auſſi un onguent mercuriel lumineux, en uniſſant une demi-dragme de mercure avec une diſſolution de dix grains de *phoſphore* dans deux dragmes d'huile d'aſpic. Le *phoſphore* ſe cryſtalliſe dans l'huile où il a été diſſous comme le ſoufre; les cryſtaux s'enflamment à l'air, ils perdent cette propriété s'ils ſont ſeulement trempés dans l'eſprit-de-vin; alors expoſés à l'air pendant quinze jours, ſelon les expériences de M. Groſſe, ils n'ont pas diminué de poids, ils s'enflamment néanmoins comme le *phoſphore* s'ils ſont frottés ou échauffés. Le *phoſphore* ſe diſſout auſſi, mais difficilement, dans l'éther, & mieux dans le nitreux que le vitriolique; il leur communique une foible vertu phoſphorique. Le *phoſphore* digéré avec l'eſprit-de-vin, il ſe change en une eſpece d'huile blanche & tranſparente qui reſte au fond du vaſe ſans le laiſſer diſſoudre; cette huile ne ſe coagule qu'à un grand froid, mais lavée pluſieurs fois dans l'eau, le *phoſphore* recouvre ſa conſiſtance, s'enflamme plus difficilement par la chaleur, ne brille plus dans l'obſcurité, & a perdu la couleur jaune; l'eſprit-de-vin qu'on a retiré de deſſus cette huile, ſent fortement le *phoſphore*, mais a une foible vertu lumineuſe, encore ne l'a-t-il que dans l'inſtant qu'on le mêle avec de l'eau. Le *phoſphore* trituré avec le camphre, le nitre, ou la limaille de fer, donne à ces ſubſtances, reſtant uni avec elles, la propriété phoſphorique. La trituration ne les enflamme pas ſelon Hoffman; nous aſſurons néanmoins le contraire avec Vogel au ſujet du nitre. Le *phoſphore* eſt décompoſé & diſſous par l'alkali fixe, réduit en liqueur à-peu-près comme le ſoufre; Vogel a retiré de cette union des ſels neutres, qu'il a cru être analogues au tartre vitriolé & au ſel marin. L'argent, le fer, le cuivre, & d'autres métaux expoſés aux vapeurs du *phoſphore*, ou pouſſés au feu dans une cornue mêlé avec lui, éprouvent des changemens ſinguliers qui ont néanmoins quelque rapport avec ce qui arrive à ces mêmes corps traités avec le ſoufre. *Voyez les expériences de* Chriſtian Democrite, *de* Stalh & Junker. Les acides alterent beaucoup le *phoſphore* diſtillé avec l'acide nitreux; il y demeure quelque tems indiſſoluble, mais très-lumineux; la cornue étant bien échauffée, le mélange déflagre avec éclat & exploſion du vaiſſeau, l'acide vitriolique concentré, jetté ſeul ſur le *phoſphore* ou mêlé avec de l'eau, le réduit en poudre. Dans cette eſpece de diſſolution, il s'éleve beaucoup de vapeurs qui ſont lumineuſes dans l'obſcurité, & la liqueur qui ſurnage la poudre, garde long-tems la propriété phoſphorique. Il eſt aiſé de voir combien peu de propriétés on a encore reconnu à cette matiere; ſa rareté étant diminuée avec la difficulté d'en produire, il y a eſpérance que l'on étendra les connoiſſances que l'on a déja acquiſes. Son acide a auſſi des propriétés particulieres ſur leſquelles *voyez* SEL MICROSCOMIQUE. *Cet article eſt de M.* WILLERMOZ, *docteur en Médecine, & démonſtrateur royal de Chimie en l'univerſité de Montpellier.*

PHOSPHORIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) φωσφορια, fête chez les Grecs en l'honneur de Phoſphorus & de Lucifer. *Voyez* Potter, *archæol. græc. tom. I. p. 436.* (*D. J.*)

PHOSPHORIQUE, COLONNE, (*Archit.*) Cette épithete, tirée du grec φωσφορος, *porte-lumiere*, caractériſe une colonne creuſe à vis, élevée ſur un écueil, ou ſur le bout d'un mole, pour ſervir de fanal à un port; & en général toutes les colonnes qui dans les fêtes, réjouiſſances, & places publiques, portent des feux & des lanternes, comme autrefois les colonnes groupées de la place des Victoires, à Paris. (*D. J.*)

PHOSPHORUS, ſe dit, *en Aſtronomie*, de l'étoile du matin, c'eſt-à-dire, de la planete de Vénus, quand elle précede le ſoleil. *Voyez* VÉNUS.

Les Latins l'appellent *Lucifer*; le peuple, en France, la nomme l'*étoile du berger*; les Grecs, *Phoſphorus*, qui eſt compoſé de φῶς, *lumiere*, & de φερω, *je porte. Chambers.*

PHOTINIENS, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques qui parurent dans le quatrieme ſiecle, & qui nioient la divinité de Jeſus-Chriſt. Ils furent ainſi nommés de Photin leur chef, évêque de Sirmich, diſciple de Marcel d'Ancyre, & célebre par ſon ſavoir & par ſon éloquenee. L'abus qu'il fit de ces talens, le précipita dans l'erreur. Non content de renouveller celles d'Ebion, de Cerinthe, de Sabellius, & de Paul de Samoſate, il ſoutenoit que non-ſeulement Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un pur homme, mais encore qu'il n'avoit commencé à être le Chriſt que quand le Saint-Eſprit deſcendit ſur lui dans le Jourdain; & qu'il eſt appellé *Fils unique* par la ſeule raiſon que la ſainte Vierge n'en eut point d'autre. Il fut d'abord condamné par les évêques d'Orient dans un concile tenu à Antioche en 345, & par ceux d'Occident au concile de Milan, en 346 ou 347; & enfin dépoſé dans un concile tenu à Sirmich en 351. L'héréſie des *Photiniens* a été renouvellée dans ces derniers tems par Socin. *Voyez* SOCINIANISME.

PHOTOSCIATÉRIQUE, adj. terme dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner la Gnomonique. *Voyez* GNOMONIQUE. Ce nom vient de ce que la Gnomonique apprend à déterminer les heures non-ſeulement par l'ombre d'un gnomon, ce qui l'a fait nommer *ſciatérique*, mais quelquefois auſſi par la lumiere du ſoleil, comme dans les cadrans qui marquent l'heure par un point lumineux, *&c.* à-travers lequel paſſent les rayons du ſoleil. Ce *mot* vient de σκια, *ombre*, & de φῶς, *lumiere*. *Voyez* GNOMONIQUE, CADRAN, GNOMON, *&c.* Au-reſte le mot de *photoſciatérique* ne s'emploie plus aujourd'hui. *Chambers.* (*O*)

PHOXOS, (*Lexic. médec.*) φοξός eſt celui qui a le ſommet de la tête extrêmement pointu, & par conſéquent difforme. Homere nous dépeint Thercite avec une pareille tête. Ce mot φοξός ſe rencontre deux fois dans le ſixieme livre des épidémiques d'Hippocrate.

PHRÆNIAN, (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens botaniſtes grecs & romains à une ſorte d'anémone qu'ils employoient dans les bouquets, les guirlandes & autres ſemblables ornemens. (*D. J.*)

PHRASE, ſ. f. c'eſt un mot grec franciſé, φρασις, *locutio*; de φραζω, *loquor*; une *phraſe* eſt une maniere de parler quelconque, & c'eſt par un abus que l'on doit proſcrire que les rudimentaires ont confondu ce mot avec *propoſition*; en voici la preuve: *legi tuas litteras, litteras tuas legi, tuas legi litteras*; c'eſt toujours la même propoſition, parce que c'eſt toujours l'expreſſion de l'exiſtence intellectuelle du même ſujet ſous le même attribut: cependant il y a trois *phraſes* différentes, parce que cette même propoſition eſt énoncée en trois manieres différentes.

Auſſi les qualités bonnes ou mauvaiſes de la *phraſe* ſont-elles bien différentes de celles de la propoſition. Une *phraſe* eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon que les mots dont elle réſulte ſont aſſemblés, terminés & conſtruits d'après ou contre les regles établies par l'uſage de la langue: une propoſition au contraire eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon qu'elle eſt conforme ou non aux principes immuables de la morale. Une *phraſe* eſt correcte ou incorrecte, claire ou obſcure, élégante ou commune, ſimple ou figurée, *&c.* une propoſition eſt vraie ou fauſſe, honnête ou deshonnête, juſte ou injuſte, pieuſe ou ſcandaleuſe, *&c.* ſi on l'enviſage par rapport à la matiere; & ſi on l'enviſage dans le diſcours, elle eſt directe ou indirecte, principale

principale ou incidente, *&c. Voyez* PROPOSITION.

Une *phraſe* eſt donc tout aſſemblage de mots réunis pour l'expreſſion d'une idée quelconque : & comme la même idée peut être exprimée par différens aſſemblages de mots, elle peut être rendue par des *phraſes* toutes différentes. *Contrà Italiam* eſt une *phraſe* ſimple, *Italiam contrà* eſt une *phraſe* figurée. *Aio te, Æacida, Romanos vincere poſſe* eſt une *phraſe* louche, ambiguë, amphibologique, obſcure ; *te Romani vincere poſſunt* eſt une *phraſe* claire & préciſe ; *chanter très-bien* eſt une *phraſe* correcte ; *chanter des mieux* eſt une *phraſe* incorrecte. « Cette façon de parler, dit Th. Corneille ſur la *Rem. 126.* de Vaugelas, » n'eſt point reçue parmi ceux qui ont quelque ſoin » d'écrire correctement.

» Il eſt indubitable, dit M. de Vaugelas, *Rem. préf.* §. *IX. p. 64.* que chaque langue a ſes *phraſes*, » & que l'eſſence, la richeſſe & la beauté de toutes » les langues & de l'élocution conſiſtent principalement à ſe ſervir de ces *phraſes*-là. Ce n'eſt pas qu'on » n'en puiſſe faire quelquefois, . . . au lieu qu'il n'eſt » jamais permis de faire des mots ; mais il y faut bien » des précautions, entre leſquelles celle-ci eſt la » principale, que ce ne ſoit pas quand l'autre *phraſe* » qui eſt en uſage approche fort de celle que vous inventez. Par exemple, on dit d'ordinaire *lever les* » *yeux au ciel*, . . . c'eſt parler françois de parler ainſi : » néanmoins, comme quelques écrivains (modernes) » croient qu'il eſt toujours vrai que ce qui eſt bien dit » d'une façon n'eſt pas mauvais de l'autre, ils trouvent » bon de dire auſſi *élever les yeux vers le ciel*, & penſent » enrichir notre langue d'une nouvelle *phraſe*. Mais » au lieu de l'enrichir, ils la corrompent ; car ſon » génie veut que l'on diſe *levez*, & non pas *élevez les* » *yeux ; au ciel*, & non pas *vers le ciel*. Ils s'écrient » encore, que ſi nous en ſommes crus, *Dieu ne ſera* » *plus ſupplié*, mais ſeulement prié. Je ſoutiens avec » tous ceux qui ſavent notre langue, que *ſupplier* » *Dieu* n'eſt point parler françois, & qu'il faut dire » abſolument *prier Dieu*, ſans s'amuſer à raiſonner » contre l'uſage qui le veut ainſi. *Quitter l'envie* pour » *perdre l'envie* ne vaut rien non plus . . . . Mais pour » fortifier encore cette vérité qu'il n'eſt pas permis » de faire ainſi des *phraſes*, je n'en alléguerai qu'une, » qui eſt que l'on dit *abonder en ſon ſens*, & non pas » *abonder en ſon ſentiment*, quoique *ſens* & *ſentiment* » ne ſoient ici qu'une même choſe ; & ainſi d'une infinité d'autres, ou plutôt de toute la langue dont » on ſapperoit les fondemens, ſi cette façon de l'enrichir étoit recevable. Qu'on ne m'allegue pas, dit » ailleurs Vaugelas, *Rem. 125.* qu'aux langues vivantes, non plus qu'aux mortes, il n'eſt pas permis » d'inventer de nouvelles façons de parler, & qu'il » faut ſuivre celles que l'uſage a établies ; car cela » ne s'entend que des mots . . . . Mais il n'en eſt pas » ainſi d'une *phraſe* entiere qui étant toute compoſée » de mots connus & entendus, peut être toute nouvelle & néanmoins fort intelligible ; de ſorte qu'un » excellent & judicieux écrivain peut inventer de » nouvelles façons de parler qui ſeront reçues d'abord, pourvu qu'il y apporte toutes les circonſtances requiſes, c'eſt-à-dire un grand jugement à compoſer la *phraſe* claire & élégante, la douceur que » demande l'oreille, & qu'on en uſe ſobrement & » avec diſcrétion ».

Qu'il me ſoit permis de faire quelques obſervations ſur ce que dit ici Vaugelas. « Un excellent & » judicieux écrivain peut inventer, dit-il, de nouvelles façons de parler qui ſeront reçues d'abord, *pourvu qu'il y apporte toutes les circonſtances requiſes* ». Il me ſemble qu'*apporter les circonſtances requiſes* n'eſt point une *phraſe* françoiſe ; on apporte les attentions requiſes, on prend les précautions requiſes, mais on eſt dans les circonſtances requiſes ou on les attend ; d'ailleurs *un grand jugement*, & *la douceur que demande l'oreille*, ne peuvent pas être regardés comme des circonſtances, & moins encore comme circonſtances d'un même objet. Vaugelas ajoute, *& qu'on en uſe ſobrement ;* c'eſt une *phraſe* louche : on ne ſait s'il faut uſer ſobrement d'un grand jugement, ou de la douceur que demande l'oreille, ou d'une *phraſe* nouvellement inventée, ou du pouvoir d'en inventer de nouvelles. Il paroît par le ſens que c'eſt ſur ce dernier article que tombent les mots *uſer ſobrement ;* mais par-là même la *phraſe*, outre le vice que je viens d'y reprendre, eſt encore eſtropiée. « On dit qu'une *phraſe* eſt eſtropiée quand il y manque quelque choſe, & qu'elle n'a pas toute l'étendue qu'elle devroit avoir ». Bouh. *Rem. nouv. t. II. p. 29.* Or il manque à la *phraſe* de Vaugelas le nom auquel il rapporte ces mots *qu'on en uſe ſobrement*, je veux dire *le pouvoir* d'inventer de nouvelles *phraſes*.

On ſent bien que s'il y a quelque choſe de permis à cet égard, c'eſt ſur-tout dans le ſens figuré, par lequel on peut quelquefois introduire avec ſuccès dans le langage un tour extraordinaire, ou une aſſociation de termes dont on n'a pas encore fait uſage juſques-là. Mais, je l'ai dit, *article* NÉOLOGISME, il faut être fondé ſur un beſoin réel ou très-apparent, *ſi fortè neceſſe eſt ;* & dans ce cas-là même il faut être très-circonſpect & agir avec retenue, *dabitur licentia ſumpta pudenter.*

« Parler par *phraſes*, dit le P. Bouhours, *Rem. nouv. tome II. p. 426.* c'eſt quitter une expreſſion » courte & ſimple qui ſe préſente d'elle-même, pour » en prendre une plus étendue & moins naturelle, qui » a je ne ſais quoi de faſtueux.... Un écrivain qui aime » ce qu'on appelle *phraſe*..... ne dira pas..... *ſi vous ſaviez vous contenir dans de juſtes bornes*, mais il dira, » *ſi vous aviez ſoin de retenir les mouvemens de votre eſprit dans les bornes d'une juſte modération*..... Rien » n'eſt plus oppoſé à la pureté de notre ſtyle ». Et c'eſt ordinairement le ſtyle que les jeunes gens remportent du college, où, au lieu de preſcrire des regles utiles à la fécondité naturelle de leur âge, on leur donne quelquefois des ſecours & des motifs pour l'augmenter ; ce qui ne manque pas de produire les effets les plus contraires au but que l'on devoit ſe propoſer, & que l'on ſe propoſoit peut-être.

On emploie quelquefois le mot de *phraſe* dans un ſens plus général qu'on n'a vu juſqu'ici, pour déſigner le génie particulier d'une langue dans l'expreſſion des penſées. C'eſt dans ce ſens que l'on dit que la *phraſe* hébraïque a de l'énergie ; la *phraſe* greque, de l'harmonie ; la *phraſe* latine, de la majeſté ; la *phraſe* françoiſe, de la clarté & de la naïveté, *&c.* & c'eſt dans la vûe d'accoutumer les jeunes gens au tour & au génie de la *phraſe* latine ainſi entendue, que l'on a fait des recueils de *phraſes* détachées, extraites des auteurs latins, & rapportées à certains titres généraux du ſyſtème grammatical qu'avoient adopté les compilateurs : tels ſont l'ouvrage du cardinal Adrien *de modis latinè loquendi ;* un autre plus moderne répandu dans les colleges de certaines provinces, *les délices de la langue latine ;* celui de Mercier, intitulé *le manuel des Grammairiens*, &c. ce ſont autant de moyens méchaniques laborieuſement préparés pour ne faire ſouvent que des imitateurs ſerviles & mal-adroits. Il n'y a qu'une lecture aſſidue, ſuivie & raiſonnée des bons auteurs qui puiſſe mettre ſur les voies d'une bonne imitation. (*B. E. R. M.*)

PHRASE, ſ. f. *en Muſique*, eſt une ſuite de chant ou d'harmonie, qui forme un ſens plus ou moins achevé, & qui ſe termine ſur un repos par une cadence plus ou moins parfaite.

Il y a deux eſpeces de *phraſes*. En mélodie, la *phraſe* eſt conſtituée par le chant, c'eſt-à-dire par une ſuite de ſons tellement diſpoſés, ſoit par rapport

au ton, ſoit par rapport à la meſure, qu'ils faſſent un tout bien lié, lequel aille ſe réſoudre ſur une des cordes eſſentielles du mode.

Dans l'harmonie, la *phraſe* eſt une ſuite réguliere d'accords, tous liés entr'eux par des diſſonnances exprimées ou ſouſentendues. Cette ſuite ſe réſout ſur une cadence, & ſelon l'eſpece de cette cadence, ſelon que le ſens eſt plus ou moins achevé, le repos eſt auſſi plus ou moins parfait.

C'eſt dans l'invention des *phraſes* muſicales, ſur-tout dans leur liaiſon entr'elles & dans leur ordonnance ſelon de belles proportions, que conſiſte la véritable beauté de la muſique. Mais cette derniere partie a été preſque entierement abandonnée par nos compoſiteurs modernes, ſur-tout dans les opéra françois de ce tems, où l'on n'apperçoit plus que des rapſodies de petits morceaux durs, étranglés, mal couſus, & qui ne ſemblent faits que pour jurer enſemble. (*S*)

PHRATRIARQUE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) φρατρίαρχος, magiſtrat d'Athènes qui préſidoit ſur les φρατρία, c'eſt-à-dire ſur la troiſieme partie d'une tribu; il avoit le même pouvoir ſur cette partie de la tribu, que le phylargue avoit ſur la tribu entiere. Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 78.*

PHRATRIUS, MOIS, (*Mois des Grecs.*) φπρατριὸς, mois particulier à la ville de Cumes en Eolie; il étoit compoſé de 30 jours, on ne trouve le nom de ce mois que ſur un ſeul marbre tiré des ruines de la ville de Cumes, & dont l'inſcription eſt en dialecte éolien; vous la pourrez lire toute entiere dans les *antiquités* de M. de Caylus, *tome II.* C'eſt aſſez de remarquer ici que le mot φπρατριὸς vient du nom de φπρατριαὶ, qui ſignifie des *ſociétés* ou *confrairies* établies en différentes villes de la Grece, & qui s'aſſembloient en des tems réglés pour la célébration des fêtes ou de certaines cérémonies; le lieu de l'aſſemblée s'appelloit φπρατρίον; peut-être que le mois où ces aſſemblées ſe tenoient à Cumes en reçut ſon nom. (*D. J.*)

PHRÉATIS, LE, (*Antiq. grec.*) le *phréatis* ou *phréatium* qui faiſoit un des quatre anciens tribunaux d'Athènes; il étoit établi pour juger ceux qu'on pourſuivoit à l'occaſion d'un ſecond meurtre, ſans s'être réconciliés avec les parens du citoyen qu'ils avoient tué involontairement. L'exilé accuſé paroiſſoit ſur la mer à un endroit appellé le *puits*, d'où ce tribunal reçut ſon nom; là il ſe défendoit ſur ſon bord ſans jetter l'ancre, ni aborder à terre; s'il étoit convaincu, on lui infligeoit les peines impoſées au meurtrier volontaire; s'il étoit innocent, il retournoit à ſon exil, à cauſe de ſon premier meurtre. Teucer fut le premier qui ſe juſtifia de cette maniere, & qui prouva qu'il n'étoit point coupable de la mort d'Ajax. (*D. J.*)

PHRÉNÉSIE, ſ. m. (*Médecine.*) délire continuel ou dépravation des fonctions du cerveau, cauſée par une inflammation dans les vaiſſeaux de ce viſcere, accompagnée d'une fievre ſynoche ou putride. La paraphrénéſie ſe dit d'une maladie qui en approche, & qui eſt cauſée par l'inflammation du diaphragme.

La cauſe a toujours été regardée comme propre au cerveau & à ſes membranes. Ces parties ſont alors affectées d'une inflammation produite par un ſang échauffé, deſſeché & bouillant, comme l'ont reconnu Hippocrate, les plus grands Médecins enſuite, & avec eux les plus ſimples d'entre le peuple; ils ont penſé qu'elle venoit d'un ſang épais qui ſe portoit à la tête, & que l'urine tenue & aqueuſe dans un fébricitant, annonçoit une *phrénéſie* prochaine. Ainſi il ſemble que la *phrénéſie* a pour cauſe une métaſtaſe qui ſe fait de quelque humeur d'une partie ſur une autre, ou un tranſport de la matiere fébrile dans le cerveau.

Les diſſections apprennent que la *phrénéſie* n'eſt pas cauſée par l'inflammation des meninges, non plus que la paraphrénéſie par celle du diaphragme, mais par l'engorgement variqueux des vaiſſeaux du cerveau & des meninges; elle eſt quelquefois avec une inflammation dans les formes, & d'autres fois ſans inflammation.

Ainſi toutes les cauſes qui diſpoſent à l'engorgement de ces parties, ſont celles de la *phrénéſie*. Ainſi le chagrin, la forte & continuelle application de l'eſprit à un même ſujet, la douleur, les paſſions vives, telles que la colere, la fureur, l'amour, les excès de la fureur utérine, ſont autant de cauſes de la *phrénéſie*.

Quelle que ſoit ſa cauſe, elle ſe connoît par les ſignes ſuivans, ſelon Lommius; ſavoir, une fievre aiguë & continue, accompagnée d'un délire continuel, concernant tantôt les unes, tantôt les autres des actions vitales, le malade eſt diſpoſé à entreprendre tout ce qu'une audace effrenée peut lui inſpirer; il eſt travaillé tour-à-tour par des inſomnies cruelles, ou par des ſommeils fâcheux & turbulens; enſorte qu'étant éveillé, il ſort inopinément de ſon lit, il fait de grands cris, il agit en furieux, tantôt il pleure, tantôt il chante, ou fait des diſcours ſans ordre & ſans ſuite; quand il eſt interrogé, il fait des réponſes qui n'ont aucun rapport aux demandes qu'on lui fait; ſes yeux ſont toujours en mouvement, étincellans, rouges & malpropres; le malade les frotte ſans ceſſe, & ils ſont tantôt ſecs, & tantôt larmoyans; ſa langue eſt rude & noire, il grince les dents, & il lui ſort ſouvent des narines une ſéroſité ſanglante; il reſſent aſſez ſouvent de la douleur au derriere de la tête, il démêle entre ſes doigts des floccons de laine qu'il tire de ſes couvertures; ſon urine eſt tenue & enflammée, & ce qui eſt de plus fâcheux, c'eſt qu'elle eſt quelquefois limpide, tenue, & ſouvent blanchâtre. La *phrénéſie* ſe termine en peu de tems, conjointement avec la fievre par le retour de la ſanté, ou par la mort du malade; ou ſi elle dure long-tems, ou qu'elle ſubſiſte après la fievre, alors ou elle guérit, ou elle dégénere en d'autres maux, comme ſont la léthargie, la manie, la mélancholie, où les malades tombent dans une folie perpétuelle, leur cerveau étant, comme l'on dit, tout détraqué; la *phrénéſie* qui ſuccede à la péripneumonie, ou au miſereré, eſt mortelle, les hémorrhagies la guériſſent quelquefois.

Curation. Si la fievre accompagne la *phrénéſie* dans le commencement, on a recours à la ſaignée, aux lavemens, aux purgatifs & aux émétiques, aux bains & demi-bains, aux douches ſur la tête; on applique aux piés des cataplaſmes avec les feuilles de oue, de camomille, de verveine, la racine de brionne, les fleurs de pavot champêtre & le ſavon; ou bien en leur place on peut appliquer aux mêmes parties des pigeons ou des poulets coupés ſelon leur longueur.

Pour appaiſer la ſoif, que les malades boivent d'une tiſane délayante & calmante, & de la potion divine de Palmarius, qui eſt proprement une limonnade faite avec l'eau de fontaine, le ſucre de limon, & le ſucre; ou bien qu'il prenne des émulſions ordinaires adoucies avec le ſucre, ou bien les délayans nitreux & antiphlogiſtiques.

On peut appliquer ſur la tête ou ſur les tempes, le marc ou chapeau de roſes, ou bien un bandeau chargé de fleurs de pavot, arroſé de vinaigre, & ſoupoudré de muſcade.

Les lotions & le raſement de la tête, les véſicatoires & les ventouſes appliquées aux parties inférieures.

Les ſaignées du pié & de la gorge, faites conſécutivement, ſont excellentes dans cette maladie, & dans la plûpart des maladies de la tête.

Les emplâtres de poix, d'ail, de graine de mou-

tarde, & de vieux fromage de Roquefort, ſont auſſi excellens pour procurer une révulſion de ſang vers les parties inférieures.

PHRÉNIQUE, *en Anatomie*, c'eſt un nom que l'on donne à une veine & à quelques arteres du corps humain, à cauſe de leur paſſage par le diaphragme. *Voyez* DIAPHRAGME.

L'artere *phrénique* ou diaphragmatique, vient de l'aorte deſcendante, & ſe diſtribue au diaphragme & au péricarde. *Voyez I. obſervation anat.* (*angiol.*) *fig. I. n°. 40. Voyez* auſſi ARTERE, AORTE, *&c.*

Les veines *phréniques* ſont deux veines, que la veine-cave deſcendante reçoit immédiatement après avoir percé le diaphragme. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi* VEINE & CAVE.

PHRICODES, (*Méd. anc.*) terme employé par les anciens médecins pour déſigner une fievre accompagnée d'horreurs & de friſſon, non-ſeulement au commencement de l'accès, mais en différens intervalles pendant tout le cours de la fievre : telle eſt l'hémitritée. Les ſymptômes ordinaires de cette fievre mêlée de chaleur & de friſſon, ſont un pouls extrêmement foible, qui eſt inſenſible au toucher, & ſe retire, pour ainſi dire, en dedans ; le ventre eſt un peu enflé, avec des vents & des borborygmes ; la langue eſt très-humide, & chargée d'une humeur acide & piquante. (*D. J.*)

PHRIXUS, (*Géog. anc.*) nom de divers endroits ; 1°. c'eſt une ville de Lycie, ſelon Etienne le géographe ; 2°. c'eſt un fleuve de l'Argie, qui, ſelon Pauſanias, *l. II. ch. xxxvj.* recevoit les eaux de l'Eraſmus, & alloit ſe jetter dans la mer, entre *Temenium & Lerna* ; 3°. c'étoit un port de l'Aſie, dans le Boſphore de Thrace, près de ſon embouchure, dans le Pont-Euxin, ſelon Denys de Byzance, *de Thracic. Boſph. p. 21.* & Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHRONTIS, (*Méd. anc.*) φροντὶς νοῦσος, maladie dont parle Hippocrate, & qu'on peut ranger ſous la claſſe des affections mélancholiques. Dans cette maladie, dit ce célebre Médecin, le malade ſent comme une épine qui le pique au bas-ventre ; il eſt extrêmement inquiet, il fuit la lumiere & la compagnie, ſe plaît dans l'obſcurité, & a peur de tout ; il a des ſonges terribles, & croit voir à tout moment des objets épouvantables. (*D. J.*)

PHRONTISTE, ſ. m. (*Théol.*) nom qu'on donnoit autrefois à des chrétiens contemplatifs.

PHRONTISTERE, ſ. m. (*Gram. Théol.*) lieu où l'on médite. Il étoit autrefois ſynonyme à monaſtere.

PHRUDIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule Belgique. Ptolomée, *liv. II. ch. ix.* place ſon embouchure entre celle de la Seine, & le promontoire *Itium.* Les uns croyent que *Phrudis* eſt aujourd'hui la Sambre, & les autres la prennent pour la Somme. (*D. J.*)

PHRURIUM, (*Géog. anc.*) mot grec, qui ſignifie un lieu fortifié où l'on tient garniſon. On l'a donné à quelques lieux fortifiés, ou par la nature ou par l'art, & où il y avoit garniſon, comme 1°. à un promontoire de l'île de Cypre, ſur la côte méridionale, ſelon Ptolomée, *liv. V. ch. xiij.* Luſignan & Mercator l'appellent *Cabo-Blanco* ; 2°. à une ville de l'Inde, en deçà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. j.* la donne aux Arvarnes, & dit qu'elle étoit dans les terres.

PHRYGIE, (*Géog. anc.*) *Phrygia*, grande contrée de l'Aſie mineure, ſur l'étendue de laquelle tous les auteurs ne ſont pas d'accord. Elle étoit bornée au midi par la Lycaonie, la Piſidie & la Migdonie ; à l'orient par la Cappadoce, & au nord par la Galatie.

La *Phrygie* ſe diviſoit en grande & en petite. Strabon nomme la petite *Phrygie*, tantôt *Phrygie de l'Helleſpont*, & tantôt *Phrygie épictete*, c'eſt-à-dire, *Phrygie* acquiſe. Il dit que la grande *Phrygie* étoit celle dont les Galates occuperent une partie, & dont Mydas étoit roi.

Les notices eccléſiaſtiques diſtinguent la *Phrygie* ſur l'Helleſpont, la *Phrygie* pacatienne, la *Phrygie* montueuſe, & la *Phrigie* ſalutaire. Chacune de ces *Phrygies* contenoit pluſieurs évêchés. (*D. J.*)

PHRYGIENS *ou* PHRYGASTES, ſ. m. pl. (*Théologie.*) nom que donne S. Epiphane à d'anciens hérétiques qui parurent en grand nombre dans la Phrygie, province de l'Aſie mineure, & qui étoient une branche des Montaniſtes. *Voyez* CATAPHRYGES.

Ils avoient une extrême vénération pour Montan & pour ſes deux prétendues prophéteſſes, Priſcille & Maximille. Le caractere diſtinctif de cette ſecte étoit l'eſprit de vertige ou d'enthouſiaſme, dont étoient agités ſes partiſans qui, de leur propre autorité, s'érigeoient en prophetes à l'exemple de leur chef. C'eſt mal-à-propos que M. Chambers les prétend orthodoxes ſur le myſtere de la Trinité. Montan l'attaquoit ouvertement, en diſant qu'il étoit lui-même le S. Eſprit ; & il y a grande apparence que les *Phrygiens* l'en croyoient ſur ſa parole.

PHRYGIEN, adj. (*Muſique.*) mode *phrygien*, eſt un des principaux & des plus anciens modes de la muſique des Grecs ; le caractere en étoit fier & guerrier, auſſi étoit-ce, ſelon Athenée, ſur le ton *phrygien* que l'on ſonnoit les trompettes & autres inſtrumens militaires. Ce mode occupe le milieu entre le lydien & le dorien, & eſt à un ton de l'un & de l'autre. *Voyez* MODE. (*S*)

PHRYGIENNE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *lapis phrygius ;* nom donné par Pline & par Dioſcoride, à une pierre qui ſe trouvoit, dit-on, en Phrygie & en Cappadoce. On la faiſoit rougir & on l'éteignoit par trois fois dans du vin pour la teinture. Dioſcoride dit qu'elle étoit d'une couleur pâle, d'un pois médiocre, d'un tiſſu peu compacte, & traverſée de raies blanches comme la cadmie. Galien dit que cette pierre étoit un remede pour les maux d'yeux, les ulceres, *&c.* Elle nous eſt inconnue : de Boot la ſoupçonne d'avoir été vitriolique. *Voyez* ſon traité *de lapidibus & gemmis.*

Quelques auteurs donnent auſſi le nom de *lapis phrygius* à une pierre qui ſe trouve au royaume de Naples, & qui produit des champignons. Les Italiens la nomment *pietra fongara. Voyez* FUNGIFER LAPIS.

PHTHIES, (*Géog. anc.*) *Phthia ;* ville de Grece, dans la Phtiotide, ſur le golfe Maliacus. Pline, *l. IV. c. vij.* la donne comme une des plus célebres villes de la Phthiotide. Pomponius Mela, *lib. II. c. iij.* & d'autres auteurs la connoiſſent. Eh ! pouvoient-ils ne pas connoître, au moins de nom, la patrie d'Achille ? Mais Procope dit que de ſon tems cette ville ne ſubſiſtoit plus, & qu'il n'en reſtoit aucun veſtige ; ce qui ne favoriſe pas le ſentiment de ceux qui prétendent qu'on la nomme préſentement *Pharſala.* 2°. *Phthia*, port de la Marmarique. Ptolomée, *lib. IV. c. v.* le place entre la grande Cherſonneſe & Paliurus. On veut que ce port s'appelle aujourd'hui *Patriarcha.* 3°. *Phthia*, ville d'Aſie, au voiſinage du Pont-Euxin. Euſtachius, *in Dionyſ.* dit qu'elle avoit été fondée par les Phthiotides Achéens. (*D. J.*)

PHTHIOTIDE, (*Géog. anc.*) *Phthiotis* ; province de la Theſſalie. Ptolomée y place pluſieurs villes, entr'autres Pégaſie, Lariſſa, Coronia & Héraclia Phthiotidis. La *Phthiotide* eſt maintenant une partie de la Jauna qui borde au ſud le golfe de Volo.

PHTHIRIASE, ſ. f. (*Médec.*) *phthiriaſis*, de φθεὶρ, *un pou ; voyez* PÉDICULAIRE, *maladie* : on dit que c'eſt de cette maladie qu'eſt mort le chancelier du Prat, cet homme qui a introduit le premier en France, la vénalité des charges de judicature ; qui a appris l'art de mettre toutes ſortes d'impôts, qui a diviſé l'intérêt du roi d'avec le bien public ; qui a mis

la diſcorde entre le conſeil & le parlement, & qui a établi cette maxime ſi fauſſe & ſi nuiſible à la liberté naturelle, qu'il n'eſt point de terre ſans ſeigneur.

PHTHIROPHAGIENS, (*Géog. anc.*) *Phthirophagi*; peuples qui habitoient ſur les bords du Pont-Euxin, ſelon Pomponius Mela. Strabon, *lib. II. p. 499.* dit qu'ils avoient été nommés ainſi à cauſe de leur malpropreté. (*D. J.*)

PHTISIE, ſ. f. (*Médec.*) ſe dit en général de toute exténuation, conſomption, amaigriſſement, deſſéchement & maraſme qui arrivent au corps humain. Dans le langage ordinaire on n'entend par ce mot que la ſeule conſomption tabifique du poumon.

Nous allons traiter la *phtiſie* en général; on appliquera aux différentes parties ce que nous allons dire ſur cette matiere.

Si les poumons, ou quelqu'autre partie noble, ſont réellement rongés par un ulcere, on appelle cette maladie *conſomption*; & celle qui attaque le poumon, ſe nomme *phtiſie*; ce qui provient de tout ulcere, ou de toute autre cauſe de pareille nature, qui appliquée au poumon ou à une autre partie, le corrompt, le détruit, & fait tomber cette partie dans le maraſme & le deſſéchement.

Le foie, le pancreas, la rate, le méſentere, les reins, la matrice, la veſſie, peuvent être ulcérés & produire la *phtiſie*.

Les cauſes ſont d'abord toutes celles qui diſpoſent à l'émophtiſie, aux obſtructions des viſceres, d'où il ſuit un ulcere dans les parties qui les conſomme.

L'habitude & le tempérament particulier y influe, ainſi que la délicateſſe des vaiſſeaux artériels, & des membranes qui forment le tiſſu des viſceres; l'impétuoſité d'un ſang un peu âcre; la délicateſſe des petits vaiſſeaux & de tout le corps; la longueur du cou, le peu de capacité de la poitrine; l'affaiſſement des épaules; la rougeur; la ténuité; l'âcreté & la chaleur du ſang; la blancheur & la rougeur du viſage; la tranſparence de la peau; la vivacité du tempérament; la maturité & la ſubtilité de l'eſprit, ſont comme des ſignes avantcoureurs & des cauſes concomitantes de la *phtiſie* en général, & ſur-tout de la pulmonaire.

2°. La débilité des viſceres qui ne peut ſe prêter à la digeſtion des alimens naturellement trop ténaces, donne lieu à des obſtructions; d'ailleurs les alimens mal élaborés ſe corrompent & acquierent une acrimonie qui ulcere les vaiſſeaux, déjà irrités, tiraillés, & ſouvent corrodés, enſuite de la ſtagnation qui a produit un crachement de ſang. La foibleſſe des vaiſſeaux ſe manifeſte par une petite fievre légere, & une petite toux ſeche; par une grande chaleur; par la rougeur des levres, de la bouche, des joues, qui augmente vers le tems qu'il entre de nouveau chyle vers le ſang; par la grande diſpoſition que l'on a à ſuer en dormant; par la foibleſſe & la difficulté que l'on a de reſpirer pour peu qu'on ſe donne de mouvement.

3°. La *phtiſie* ſe forme à l'âge que les vaiſſeaux ne croiſſent plus, & réſiſtent par ce moyen à l'effort que font les fluides pour les diſtendre, tandis que le ſang augmente en impétuoſité, en âcreté, ce qui provient de la pléthore vraie ou fauſſe. Ceci arrive entre l'âge de ſeize & trente-ſix ans; de meilleure heure dans les filles que dans les garçons, parce que les premieres ſont plutôt formées.

4°. Ce vice qui produit la *phtiſie*, vient d'une diſpoſition héréditaire.

Les cauſes déterminantes ſont, 1°. toutes les ſuppreſſions des évacuations ordinaires, ſur-tout du ſang, comme du flux hémorrhoïdal, du flux menſtruel & des vuidanges, du ſaignement de nez. La ceſſation des ſaignées auxquelles on s'étoit accoutumé, ſur-tout dans les perſonnes d'un tempérament pléthorique, ou à qui l'on a coupé quelque membre.

2°. Par tout état violent du poumon, ſur-tout qui aura été produit par la toux, les cris, les chants, la courſe, de grands efforts, par la colere, par une bleſſure quelconque.

3°. Par des alimens ſalins, âcres ou aromatiques; par une boiſſon ſemblable; par le régime, par une maladie propre à augmenter la quantité & l'acrimonie du ſang, ſa vélocité, ſa raréfaction & ſa chaleur. De-là vient que ces ſymptomes ſont ſi fréquens à la ſuite des fievres aiguës, de la peſte, de la petite vérole & du ſcorbut.

Symptomes. La *phtiſie* commence accompagnée d'une douleur légere, d'une chaleur modique, & d'une oppreſſion de poitrine. Le ſang qui ſort du poumon eſt ordinairement rouge, vermeil & écumeux; plein de petites fibres, de membranes, de vaiſſeaux artériels, veineux & bronchiques; il ſort avec toux & bruit, ou rallement des poumons. Le pouls eſt mol, foible & ondoyant; la reſpiration eſt difficile: tous ces ſymptomes ſont précédés d'un goût de ſel dans la bouche.

Lorſque la *phtiſie* eſt menaçante ou confirmée, on la peut reconnoître par les ſignes ſuivans. 1°. Une toux ſeche qui continue pendant pluſieurs mois, tandis qu'un ſimple catarre humoral ne dure pas longtems. Le vomiſſement qui vient de cette toux après le repas, eſt un ſigne très-certain de la *phtiſie*.

2°. La fievre éthique, où l'on ſent une chaleur à la paume de la main & aux joues, ſur-tout après le repas.

3°. L'exténuation des parties ſolides qui ſe remarque particulierement à l'extrémité des doigts, & qui cauſe la courbure des ongles.

4°. La fievre éthique qui dégénere en fievre coliquative & en conſomption; la ſalivation; les ſueurs coliquatives; la bouffiſſure, les hydropiſies; les aphtes au goſier, qui ſont opiniâtres & incurables, font connoître que la mort n'eſt pas éloignée.

La *phtyſie* héréditaire eſt la plus mauvaiſe de toutes, & on ne peut la guérir qu'en prévenant le crachement de ſang, ou les autres cauſes qui peuvent la déterminer.

Celle qui vient d'un crachement de ſang produit par une cauſe externe, ſans qu'il y ait de vice externe préexiſtant, toutes choſes égales, eſt la moins dangereuſe.

5°. La *phtiſie* dans laquelle la vomique ſe rompt tout-à-coup, & dans laquelle on crache un pus blanc, cuit, dont la quantité répond à l'ulcere, ſans ſoif, avec appétit, bonne digeſtion, ſecrétion & excrétion, eſt à la vérité difficile à guérir; cependant elle n'eſt pas abſolument incurable.

6°. La *phtiſie* qui vient de l'empyeme eſt incurable.

7°. Quand les crachats ſont ſolides, peſans & de mauvaiſe odeur, & accompagnés des ſymptomes décrits ci-deſſus, il n'y a plus d'eſpérance.

Lorſqu'il s'eſt déjà formé une vomique dans le poumon.

Curation. Lorſqu'il s'eſt déjà formé une vomique dans le poumon, l'indication médicale eſt de la rompre; & on en vient à bout par l'uſage du lait, l'exercice du cheval, les vapeurs tiedes & les remedes expectorans. *Voyez* VOMIQUE.

Lorſque la vomique eſt crevée, on la traite comme un ulcere interne. 1°. On garantit le ſang de l'infection du pus. 2°. On évacue le pus le plus promptement qu'il eſt poſſible; on nettoye & on conſolide les levres de l'ulcere. 3°. On doit uſer d'alimens aiſés à digérer, & propres à circuler avec le ſang; & capables de nourrir le corps, & incapables d'engendrer de nouveau pus.

On ſatisfait à la premiere indication par l'uſage des médicamens d'une acidité & d'une ſalure douce &

agréable ; par des remedes vulnéraires & balſamiques, donnés long-tems, en toute forme & à grande doſe. *Voyez* BALSAMIQUE.

On ſatisfait à la ſeconde par les remedes liquides, diurétiques externes & internes (*Voyez* DIURÉTIQUE) ; par ceux qui ſont propres à exciter la toux ; par l'équitation, l'air de la campagne qui eſt propre à hâter la ſortie du pus ; par les déterſifs & les balſamiques internes & externes (*Voyez* DÉTERSIF); & enfin par des parégoriques conſolidans.

On remplit la troiſieme par l'uſage des bouillons, du lait & des tiſanes. *Voyez ces articles.*

La cure palliative de la *phtiſie* regarde la toux, les oppreſſions, la fievre lente & le flux de ventre coliquatif.

On y remédie par la diete, des opiats prudemment adminiſtrés, & des liqueurs chaudes convenables.

Remedes pour la phtiſie. On emploie différens remedes pour la *phtiſie :* voici ceux que conſeille Morthon. Il commence par la ſaignée, la purgation douce avec les pilules de Rufus, la teinture ſacrée ; il emploie les diurétiques, le baume de ſoufre térébenthiné, les eaux minérales, les diaphorétiques, la décoction des bois dans l'eau de chaux.

Lorſque le catarre ſe trouve joint à la chaleur hectique, il faut mêler les narcotiques avec les purgatifs ; les meilleurs ſont les pilules de cynogloſſe ou celles de ſtyrax : on raſera la tête du malade, on y appliquera des cauteres, ou on appliquera les véſicatoires à la nuque entre les épaules, aux cuiſſes & aux jambes.

La *phtiſie* confirmée ne ſe guérit jamais, mais il ne faut pas pour cela abandonner le malade, parce que ſi l'on ne peut pas guérir radicalement une maladie, l'humanité veut que l'on tâche au-moins de ſoulager le malade par une cure palliative.

Le lait dans la *phtiſie* pulmonaire avec le baume de ſoufre & les pilules de Morthon, eſt un excellent remede : on ſubſtitue au lait les bouillons au ris, à l'orge, *&c.*

Dans la diarrhée, la décoction blanche doit être la boiſſon ordinaire du malade ; mais l'opium eſt le principal remede.

Electuaire contre la diarrhée. Prenez des yeux d'écreviſſe préparés, un gros & demi ; du corail rouge préparé, & de la nacre de perle, de chacun deux ſcrupules ; de perles préparées, un demi-gros ; des poudres ; de la confection hyacinthe, un ſcrupule ; de l'eſſence de cannelle, quatre gouttes ; de la gelée de coings, une once ; du labdanum diſſout dans l'eſprit de ſafran, ſix grains ; du ſirop balſamique autant qu'il en faut pour faire un électuaire, *&c.*

Pour adoucir l'acrimonie, on fait prendre les bouillons de veau, de mouton, de mou de veau, d'eſcargots.

On fait quelquefois des injections & des clyſteres avec le bouillon de mouton, & une demi-once de diaſcordium.

Les narcotiques ſont excellens dans les cas de diarrhée, à cauſe du tranſport de la matiere morbifique qui ſe fait de la poitrine ſur les inteſtins. Il ne faut pourtant pas arrêter mal-à-propos ni ſi promptement la diarrhée, de peur de cauſer un plus grand mal : ce que l'on préviendra en donnant au malade des potions expectorantes & lubrefiantes, & en modérant plûtôt la diarrhée qu'en l'arrêtant tout-à-coup.

On ne doit preſqu'employer que l'opium pour calmer la toux & donner du repos au malade, qui eſt travaillé d'une inſomnie opiniâtre ; mais on doit l'ordonner avec beaucoup de précaution & en petite quantité, & ſeulement dans une néceſſité très-preſſante, de crainte qu'il ne jette le malade dans des langueurs & dans de grandes difficultés de reſpirer, & qu'il ne lui cauſe un froid aux extrémités, & qu'ainſi il n'avance ſa mort à la honte du médecin.

Les loochs de différente ſorte, & les trochiſques ou tablettes, ſont ici d'un bon uſage.

Les ſueurs colliquatives ne doivent pas être arrêtées, à moins qu'elles ne ſoient exceſſives ; mais ſi elles ſont ſi abondantes qu'elles cauſent au malade des défaillances dangereuſes, on les modere par des aſtringens & d'autres ſecours convenables.

On ſe ſert à cette intention du julep ſuivant. Prenez des eaux de tormentille & de plantain, de chacun quatre onces & demie ; de l'eau de canelle, quatre onces ; de l'eau admirable, une once ; de perles préparées, & du corail rouge préparé, de chacun deux ſcrupules ; du bol & du ſang dragon, de chacun demi-gros ; du cachou, un ſcrupule ; du ſirop de myrrhe, une once & demie ; de l'eſprit de vitriol dulcifié, ce qu'il en faut pour donner au remede une agréable acidité : mêlez tout cela pour un julep. Le malade en prendra deux ou trois onces à deux ou trois heures d'intervalle, après avoir agité la phiole.

On peut rapporter à la *phtiſie* & à la cure que nous venons de donner, différentes autres maladies qui portent le nom de *phtiſie*, & qui ne different que par le ſiége, la cauſe éloignée, ou différentes autres modifications. Telles ſont la *phtiſie* par hémorrhagie ; elle ſe guérit après que l'hémorrhagie eſt paſſée, par les adouciſſans, le lait ; le malade tombe dans la fievre étique, qu'on emporte par le quinquina.

Les purgatifs ſont ſur-tout nuiſibles dans cette maladie.

La *phtiſie* cauſée par la gonorrhée ou par les fleurs blanches, quand elle eſt confirmée, eſt abſolument incurable.

Quand elle eſt récente, on arrête d'abord les évacuations, enſuite on emploie la diete reſtaurante. *Voyez* GONORRHÉE & FLEURS BLANCHES.

Pour éteindre la chaleur fébrile & étique, l'uſage du petit-lait & de l'eau ferrée eſt très-convenable.

La *phtiſie* qui ſuccede aux abſcès & aux ulceres du foie, de la rate, du pancreas, du méſentere.

On commence par guérir les abſcès & les ulceres, au moyen des remedes intérieurs & extérieurs ; la boiſſon ordinaire du malade ſera d'une eau de chaux.

La *phtiſie* des nourrices ſe connoît, 1°. à la diminution de l'appétit, à la foibleſſe & au reſſerrement des hypocondres.

La *phtiſie* des enfans qui vient du carreau, & qui ſont en état de chartre. *Voyez* CHARTRE.

La *phtiſie* rachitique provient du virus rachitique, & enfin de la conſomption totale qu'il produit dans la lymphe, des nodoſités qui compriment les vaiſſeaux. *Voyez* RACHITES.

La *phtiſie* qui ſurvient à la diarrhée, à la dyſſenterie, aux diabetes, aux ſueurs exceſſives, n'a rien de particulier : on ſuivra le plan de la cure générale.

La *phtiſie* écrouelleuſe ; on la connoît par les tumeurs ſcrophuleuſes & crues des ophtalmies, des gales & autres affections. *Voyez* ECROUELLES.

On doit faire ici une attention que cette maladie eſt la plûpart du tems abandonnée à des chirurgiens ſans connoiſſance, qui ne ſavent que tailler & rogner, ce qui ne guérit pas ce mal.

La *phtiſie* ſcorbutique. Les principaux ſignes ſont les taches ſcorbutiques répandues ſur toute la peau, le crachement preſque continuel d'un pus viſqueux & ſalé que fourniſſent les glandes jugulaires, l'ulcération & l'exténuation des mâchoires. *Voyez* SCORBUT.

La *phtiſie* aſthmatique. Les ſignes ſont la courte haleine & la difficulté de reſpirer ; cette *phtiſie* eſt une maladie chronique qu'on appelle la *phtiſie* de la vieilleſſe.

La *phtiſie* hypocondriaque ou hyſtérique, eſt celle

qui survient aux affections de ce nom, & ce que l'on appelle *vapeurs*. *Voyez* PHTISIE NERVEUSE & VAPEURS.

PHTISIE DORSALE, (*Médecine.*) espece de *phtisie* qui a été ainsi appellée, parce qu'outre les symptômes généraux, elle est accompagnée d'une démangeaison douloureuse & singuliere le long de l'épine du dos; les malades la représentent en la comparant à la sensation que feroient une grande quantité de fourmis qui courroient sur cette partie.

Hippocrate est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette maladie, & celui qui l'a décrite avec le plus d'exactitude. Ceux qui en sont attaqués évacuent avec l'urine, ou en même tems qu'ils font des efforts pour aller à la selle, une grande quantité de semence liquide; ils sont sujets à des pollutions nocturnes (*voyez ce mot*), ce qui les jette dans une foiblesse extrême, & dans une maigreur affreuse: leur respiration est difficile & courte; ils sont essoufflés au moindre mouvement, prêts à suffoquer quand ils ont couru ou monté dans des lieux élevés: une pesanteur de tête les tourmente sans cesse, & un tintement importun leur fatigue l'oreille; ils éprouvent souvent des attaques de fievre violente, enfin la fievre lypirie se déclare, un feu intérieur les consume, tandis que les parties externes sont presque toujours glacées. Il n'est pas rare alors de voir survenir des symptômes effrayans, avant-coureurs d'une mort terrible, & pour l'ordinaire bien méritée. *Lib. II. de morbis; de aere, locis & aquis; de genitur. de natur. pueri.*

La *phtisie dorsale* est la suite familiere & la juste punition des débauches outrées, des excès dans les plaisirs vénériens; tous les accidens qui l'accompagnent ont pour cause l'évacuation immodérée de la semence, dit Hippocrate, qui porte ses principaux coups sur le cerveau & sur la moëlle épiniere, qui n'en est qu'un prolongement. Trois autres causes peuvent aussi, suivant le même auteur, produire cette maladie, quoique moins fréquemment; savoir un influx trop abondant de sang dans la moëlle épiniere, un transport d'humeurs de mauvais caractere sur cette partie, & enfin son exsiccation; mais alors l'excrétion de semence n'est pas si abondante, & les accidens ne sont ni aussi rapides ni aussi violens. Le danger est plus grand & plus prochain dans la vraie *phtisie dorsale* qui a pris naissance de la dissipation excessive de la semence: ces malades sont sujets à des enflures de jambes, à des ulceres opiniâtres & périodiques dans la région des lombes, à des cataractes épaisses sur les yeux; il n'est pas rare d'en voir qui perdent tout-à-fait la vûe. La *phtisie dorsale* est souvent précédee & accompagnée de satyriasis, du priapisme, de la pollution nocturne, & des accidens terribles qui se rencontrent dans ces maladies. *Voyez ces articles* & MANUSTUPRATION, qui en est une des principales causes. Les malades parvenus à ce point, n'échappent presque jamais à la mort. Ce fut ainsi que se termina cette maladie dans Grypalopax, dont Hippocrate rapporte l'histoire *epidem. lib. VI. sect. viij. text. 52.* qui tombé dans cette consomption, étoit sujet à des excrétions involontaires de semence, non-seulement durant la nuit, à l'occasion de songes voluptueux, mais même pendant le jour étant très-bien éveillé.

Les dissipations, les voyages, l'exercice, l'équitation, & les plaisirs qui soient plus propres à dissiper qu'à faire naître les idées voluptueuses, sont les principaux secours desquels on puisse attendre du soulagement dans cette maladie: sans leur concours, en vain fatiguera-t-on le malade par les médicamens qui passent pour les plus appropriés; on n'en obtiendra que peu ou point d'effet; le parti le plus avantageux est de les seconder les uns par les autres. Ainsi aux secours indiqués on pourra joindre l'usage d'alimens legers, de facile digestion, & capables de fournir une bonne nourriture, & des remedes qui sans occasionner du trouble dans la machine, réparent doucement ses pertes, & rétablissent insensiblement le ton des vaisseaux relâchés. C'est pourquoi on évitera avec soin les purgatifs de quelqu'espece qu'ils soient, & tous les remedes échauffans; on mettra le malade au lait, même pour toute nourriture; mais on insistera davantage sur celui d'ânesse. Hippocrate conseille d'en continuer l'usage pendant quarante jours; pendant ce tems on pourra faire prendre quelques légeres prises d'une poudre tonique faite avec le quinquina, le nitre & le safran de Mars, ou le tartre chalybé: on augmentera insensiblement la dose de ce remede à mesure qu'on s'appercevra de ses bons effets, qu'il n'anime pas trop, & n'entraîne aucun accident. On pourra venir ensuite à l'usage des bouillons stomachiques, des extraits amers, des eaux minérales ferrugineuses, excellentes à plus d'un titre: par ce moyen on parviendra à arrêter les progrès de cette funeste maladie, & peut-être à la guérir entierement; il ne faut pas oublier que les bains froids sont très-bien indiqués dans le cas présent (*Voyez* MANUSTUPRATION); ils ont l'admirable propriété de calmer la mobilité des nerfs, de leur donner de la force & du ton, sans exciter la moindre chaleur ou la plus légere agitation; avantages bien précieux, sur-tout dans le traitement de cette maladie.

PHTISIE NERVEUSE; c'est une consomption tabide de tout le corps, sans fievre, sans toux, ni difficulté de respirer qui soit considérable, avec perte d'appétit, indigestion & grande foiblesse, les chairs étant fondues & consumées. Cette maladie attaque quelquefois les Anglois, & sur-tout dans les derniers tems, de même que quelques françois. La cause en est évidente, c'est l'usage des liqueurs spiritueuses; elle arrive aussi à ceux qui reviennent des Indes occidentales: toute l'habitude du corps paroît d'abord œdémateuse & se gonfle, étant remplie d'une lymphe vapide & nullement spiritueuse; le visage est pâle, l'estomac répugne à toutes sortes d'alimens, à l'exception des liquides; le malade rend peu d'urine, qui souvent est rouge, quelquefois pourtant pâle & abondante. Il n'y a ni fievre ni difficulté de respirer, si ce n'est dans le dernier état de la maladie. Le genre nerveux est affecté dans cette maladie, mais l'estomac est sur-tout le siége.

Les causes primitives sont pour l'ordinaire les violentes passions de l'ame, l'usage trop fréquent & trop abondant des liqueurs spiritueuses, le mauvair air, & généralement tout ce qui peut produire les crudités. C'est une vraie maladie chronique, & très-difficile à guérir, à-moins qu'on ne s'y applique dès son commencement; elle se termine ordinairement par une hydropisie incurable.

Traitement. Il demande les remedes généraux, & ensuite les stomachiques intérieurs & les extérieurs, les martiaux, les anti-scorbutiques, les céphaliques, les amers. Il faut purger de la façon suivante: prenez des eaux de cerises noires, de pivoine, de poudre de hiera.

On emploie extérieurement l'emplâtre stomachique magistral, avec quelques gouttes d'huile de canelle & d'absinthe sur la région de l'estomac. On se sert en été des eaux minérales ferrugineuses. Entre les préparations du mars, l'extrait de Mensicht est à préférer.

PHTOSE, (*Médec.*) φθοσις, rélâchement de la paupiere, dans lequel cas son bord se retourne en dedans, conjointement avec ses cils qui offensent & blessent l'œil; c'est une espece de trichiase. *Voyez* TRICHIASE. (*D. J.*)

PHURIM *ou* PURIM, (*Crit. sacr.*) c'est-à-dire les *sorts*, fête très-solemnelle des Juifs, instituée en mémoire de leur heureuse délivrance du projet des *sorts*

que fit jetter Aman par des devins, pour exterminer toute la nation juive qui ſe trouvoit dans les états d'Artaxerxès. On ſait par le livre d'Eſther, les détails de cet affreux projet, comment il échoua, le ſupplice d'Aman & de ſa famille, & le maſſacre que les Juifs eux-mêmes, autoriſés par le roi de Perſe à ſe défendre, firent en un ſeul jour de tous leurs ennemis, le 13 du mois Adar, l'an 452 avant J. C. Délivrés du danger qui les avoit ménacés d'une extermination totale, ils en célébrerent pendant deux jours, des réjouiſſances extraordinaires: par ordre d'Eſther & de Mardochée, trois jours entiers furent conſacrés pour eu faire tous les ans la commémoration; le premier jour par un jeûne, & les deux autres par des actes de vive réjouiſſance. Eſther *ix*, 20, 22. Joſeph, *Antiq. liv. XI. c. vj.*

Ils obſervent encore aujourd'hui le jeûne & la réjouiſſance; ils appellent le jeûne, *le jeûne d'Eſther*, & nomment la réjouiſſance, *la fête de Purim* ou *Phurim*, parce qu'en perſan, *purim* ſignifie les *ſorts*, & qu'Aman s'étoit ſervi de cette eſpece de divination pour fixer le jour de leur perte. Cette fête a été longtems célébrée parmi les Juifs, dans le goût des bacchanales; & ils y pouſſoient la débauche à de grands excès, du moins pour la boiſſon, prétendant que ce fut par des feſtins qu'Eſther ſçut mettre Artaxerxes dans la bonne humeur dont elle avoit beſoin pour obtenir la délivrance de ſa nation.

Pendant les jours de cette fête, on lit ſolemnellement dans les ſynagogues le livre d'Eſther: tout le monde y doit aſſiſter, hommes, femmes, enfans & ſerviteurs, parce que tous ont eu part à la delivrance. Chaque fois que le nom d'Aman revient dans cette lecture, la coutume établie eſt de frapper des mains & des piés, en s'écriant: *que ſa memoire périſſe!* C'eſt la derniere fête de leur année, car la ſuivante eſt la pâque qui eſt toujours au milieu du mois par lequel commence l'année des Juifs. (*D. J.*)

PHYCITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une pierre chargée de l'empreinte d'une plante marine, telle que l'*algue* ou le *fucus*.

PHYCUS, (*Géog. anc.*) promontoire & forteresſe de la Cyrénaïque, ſelon Ptolomée, *liv. IV. ch. jv.* Strabon, *liv. XVII. pag. 863*, dit que le promontoire eſt fort peu élevé; mais qu'il s'étend beaucoup du côté du nord. Les mariniers italiens le nomment *Caborena*, à ce que prétend Niger.

PHYGELA, (*Géog. anc.*) ville de l'Ionie. Pline, *liv. V. c. xxix.* & Pomponius Mela, *liv. I. c. xvij.* diſent qu'elle fut bâtie par des fugitifs. Strabon, *liv. XIV. p. 639.* Etienne le géographe qui l'a ſuivi, & Suidas, ne dérivent pas ce nom de φυγὰς, qui veut dire *un fugitif*, *un exilé*, mais de πυγὼν, ſorte de maladie dont les compagnons d'Agamemnon furent attaqués, & qui les obligea de demeurer dans ce lieu; auſſi ces auteurs n'ecrivent-ils pas *Phygela*, mais *Pugela*. Dioſcoride, *liv. V. c. xij.* fait l'éloge du vin de *Phygela*. Selon le P. Hardouin, le nom moderne de cette ville eſt *Figela*. (*D. J.*)

PHYGETHLON, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur inflammatoire, éréſipélateuſe, dure, tendue, large, peu élevée, garnie de petites puſtules, accompagnée d'une douleur & d'une chaleur brûlante, & qui ne vient preſque jamais en ſuppuration. *Voyez* TUMEUR.

Ce mot eſt dérivé du grec φυω, *j'engendre*.

Le *phygethlon* ne differe du *phyma*, qu'en ce qu'il ne s'éleve pas ſi haut; il vient à maturité très-doucement, & ne produit qu'un peu de pus. *Voyez* PHYMA.

Gorræus définit le *phygethlon*, un *phlegmon* qui vient ſur les parties glanduleuſes, particulierement autour du col, des aiſſelles & de l'aîne: ce dernier eſt appellé *bubon*. *Voyez* PHLEGMON, *&c.*

Les cauſes & les ſymptomes du *phygethlon* ſont les mêmes que ceux du *bubon* commun. *Voyez* BUBON. Il vient ſouvent après les fiévres & les douleurs du bas-ventre, & on le guérit de même que les autres inflammations. *Voyez* INFLAMMATION. (*Y.*)

PHYLACE, (*Géog. anc.*) nom commun à quatre différens endroits. 1°. C'étoit une ville de la Theſſalie, dans la Phtiotide, au voiſinage des Maliens, ſelon Strabon, *liv. IX. pag. 433.* Il en eſt fait mention dans l'Iliade, *B. v. 696.* On ne ſait ſi elle étoit ſur la côte ou dans les terres; 2°. c'étoit un lieu du Péloponneſe. Pauſanias, *Arcad. c. ult.* dit que c'eſt où le fleuve Alphée prenoit ſa ſource. 3°. C'étoit une ville de la Moloſſide; ſelon Tite-Live, *l. XLV. c. xxvj.* elle étoit différente de celle de Theſſalie. 4°. C'étoit enfin une ville de la Macédoine dans la Piérie, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. xiij.* qui écrit auſſi *phylacæ*. (*D. J.*)

PHYLACTERE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qui ſignifie en grec *préſervatif*, & que les Juifs ont donné à certains inſtrumens ou ornemens qu'ils portoient & qu'ils appelloient en hebreu *thephilim*, c'eſt-à-dire *inſtrumens de priere*, parce qu'on les portoit particulierement dans le tems de la priere. Ces *philacteres* des Juifs étoient des morceaux de parchemin bien choiſis, ſur leſquels on écrivoit en lettres quarrées avec ſoin, & avec de l'encre préparée exprès, des paſſages de la loi. On les rouloit enſuite, & on les attachoit dans une peau de veau noire qu'on portoit, ſoit au bras, ſoit au front. Il eſt fait mention de ces *philacteres* dans l'évangile de ſaint Matthieu, où J. C. faiſant le portrait des Phariſiens, dit qu'ils aiment à étendre leurs *phylacteres*: *dilatant* phylactera *ſua*; c'eſt-à-dire qu'ils affectoient d'en porter de plus larges que les autres. Quelques-uns croyent que Moyſe eſt l'auteur de cette coutume, & ſe fondent ſur ce verſet du Deuteronome *ch. vj. Vous lierez ces paroles pour ſignes ſur vos mains, & elles vous ſeront comme des fronteaux entre vos yeux.* Mais ſaint Jerome ſoutient avec raiſon, que ces expreſſions ſont figurées & ſignifient ſeulement que les Hebreux devoient toujours avoir la loi de Dieu devant les yeux, & la pratiquer; mais les Phariſiens s'en tenoient ridiculement à la lettre, & leurs deſcendans les docteurs juifs modernes ont pouſſé l'extravagance ſur les *phylacteres*, juſqu'à ſoutenir ſérieuſement que Dieu en portoit ſur ſa tête. Quelques auteurs ont étendu le nom de *phylactere* aux anneaux & bracelets conſtellés, aux taliſmans, & même aux reliques des ſaints. *Voyez* TALISMAN, *&c.*

PHYLARQUE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) en grec φύλαρχης ou φύλαρχος, *chef d'une tribu*. Le peuple des grandes villes grecques étoit partagé en un certain nombre de tribus qui parvenoient ſucceſſivement & dans des tems réglés, au gouvernement de la république. Chaque tribu avoit ſon chef ou *phylarque* qui préſidoit aux aſſemblées de ſa tribu, avoit l'intendance & la direction de ſon tréſor & de ſes affaires. Ariſtote dans ſes Politiques, parle de ces *phylarques*. Hérodote rapporte que Caliſtene ayant augmenté le nombre des tribus d'Athènes, & en ayant formé dix de quatre anciennes, il augmenta auſſi dans la même proportion, le nombre des *phylarques*. Les marbres de Cyzique font mention de pluſieurs *phylarques*; on lit ſur un marbre de Nicomédie, qu'Aurelius-Earinus avoit été *phylarque* d'une des tribus de cette ville. Dans la ſuite, ce terme perdit ſa ſignification naturelle & primitive, en devenant le titre d'une dignité militaire. On y ſubſtitua le nom d'*epimelète*, adminiſtrateur, préſident, afin d'éviter toute équivoque, & de n'être pas ſans ceſſe dans le riſque de confondre le commandant d'une troupe de cavalerie, avec un magiſtrat. Potter, *Archæol. græc. liv. I. c. xiij.*

Il eſt auſſi parlé de *phylarques* dans l'empire grec, où l'on donnoit ce nom au chef des troupes que l'on fourniſſoit aux alliés, ou que les alliés fourniſſoient à l'empire; c'eſt ainſi qu'il fut donné au chef des Sar-

razins, parce que leurs troupes auxiliaires étoient diviſées en tribus.

PHYLE, *ou* PHYLA, *ou* PHYLON, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique, voiſine de *Decelia* ou *Decelea*. Cornelius Nepos *in Thraſibulo*, *c. ij.* l'appelle *caſtellum munitiſſimum*; & Diodore de Sicile, *l. IV. c. 33.* qui en parle dans les mêmes termes, ajoute *que ce lieu étoit à cent ſtades d'Athenes*. Etienne le géographe place *Phyle* dans la tribu Œnéide. Cela dit, Cellarius, *Géog. anc. liv. II. c. xiij.* fait naître une difficulté. Il s'agit de ſavoir ſi *Phyle* étoit bien près de *Décelia*, dans la partie orientale de l'Attique; car la tribu Œnéide s'étendoit plutôt du côté du couchant. Les habitans ſont appellés *Phylaſii* par Ariſtophane, Suidas, Xénophon.

PHYLLANTHUS, (*Botan.*) c'eſt le genre de plante nommé par Martin, *nyuri*; ainſi que dans l'*Hortus* d'Amſterdam & de Malabar. Voici les caracteres de ce genre de plante; les fleurs ſont les unes mâles, & les autres femelles, produites ſur la même plante: dans les fleurs mâles, le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille en forme de cloche, & diviſée en ſix ſegmens ovales & obtus; ils ſont colorés, & forment la fleur entiere. Les étamines ſont trois filets plus courts que le calice, & attachés fermement à ſa baſe; les boſſettes des étamines ſont doubles dans la fleur femelle; mais le calice eſt ſemblable à celui de la fleur mâle. Le nectarium environne le germe du piſtil, & forme comme une bordure à douze angles. Le germe eſt arrondi, mais formant trois angles obtus; les ſtiles au nombre de trois, ſont fendus à leur extrémité; les ſtigmates ſont obtus; le fruit eſt une capſule arrondie, marquée de trois ſillons, & contenant trois loges, compoſées chacune de deux valvules. Les graines ſont uniques, arrondies, & ne rempliſſent pas entiérement les loges de la capſule. *Linnæi gen. plant.* 447. Martin, *Hort. malab. vol. X. p. 27.* (*D. J.*)

PHYLLITES, (*Hiſt. nat.*) nom employé par les Naturaliſtes, pour déſigner des pierres ſur leſquelles on voit des feuilles empreintes, ou bien à des feuilles pétrifiées.

PHYLLOBOLIE, ſ. f. (*Antiq. grecq.*) φυλλοβολια, mot qui déſigne l'uſage où étoient les anciens, de jetter des fleurs & des feuilles de plante ſur le tombeau des morts. Les Romains en prenant cette coutume des grecs, joignoient aux fleurs quelques flocons de laine. La *phyllobolie* ſe pratiquoit auſſi à l'occaſion des victoires gagnées par un athlete dans quelqu'un des jeux publics; on ne ſe contentoit pas de jetter des fleurs au victorieux, mais encore à tous ſes parens qui ſe trouvoient dans ſa compagnie.

PHYLLON, ſ. m. (*Botan.*) nom que les Bauhins, Pathinſon & Ray, donnent à deux eſpeces de mercuriale, dont l'une eſt appellée par Tournefort, *mercurialis fruticoſa, incana, teſticulata*; & l'autre, *mercurialis fruticoſa, incana, ſpicata*, parce que les fleurs de cette derniere naiſſent en épis. (*D. J.*)

PHYLLUS, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie. Strabon, *liv. IX. p. 435.* dit que c'eſt dans cette ville, qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. Ortelius croit que c'eſt la ville *Phylleius* d'Apollonius; il croit auſſi que c'eſt la même que Stace appelle *Phyllos*. Il s'embarraſſe peu du témoignage de Placidus, qui lui eſt contraire. Placidus, dit-il, eſt un grammairien, & ces ſortes de gens ne ſont pas fort exacts en fait de géographie.

PHYLOBASILE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) les *phylobaſiles*, φυλοβασίλεις, étoient chez les Athéniens des magiſtrats qui avoient ſur chaque tribu particuliere le même emploi, la même dignité, que le βασιλεύς avoit par rapport à toute la république; on choiſiſſoit les *phylobaſiles* d'entre la nobleſſe, ils avoient l'intendance des ſacrifices publics, & de tout le culte religieux qui concernoit chaque tribu particuliere; ils tenoient leur cour ordinairement dans le grand portique appellé βασιλειον, & quelquefois dans celui qu'on nommoit βουκολειον. Potter, *Archæol. grecq. tom. I. p. 78.* (*D. J.*)

PHYME, ſ. m. (*Médec.*) φύμα, de φύομαι, *je nais de moi-même*; ce mot déſigne dans la ſignification générale toutes ſortes de tubercules ou de tumeurs, qui s'élevent ſur la ſuperficie du corps, ſans cauſe externe; augmentent, s'enflamment, & ſuppurent en peu de tems. Conformément à cette deſcription, Hippocrate appelle *phymata*, toutes erruptions ou tubercules qui viennent d'un ſang vicié, & qui ſont excitées ſur la peau par la force de la circulation. 2°. *Phymata* dans Gallien, déſigne des inflammations des glandes qui ſurviennent tout d'un coup & ſuppurent en peu de tems; 3°. on trouve auſſi le même mot employé pour déſigner des tumeurs ſcrophuleuſes auxquelles les enfans ſont ſujets; 4°. Celſe rend le mot *phymata pulmonum*, par tubercules. Seneque en fait de même, & rapporte qu'une perſonne ayant reçu un coup d'épée d'un tyran qui en vouloit à ſa vie, ne fut que légerement bleſſé, & eut le bonheur d'être guéri par ce coup d'un abſcès, *tuber*, qui l'incommodoit beaucoup. Pline qui raconte la même hiſtoire lui donne le nom de vomique, *vomica*. 5°. *Phyme* chez les modernes, déſigne une tumeur des glandes, ronde, plus petite & plus égale que le phygéthlon, moins rouge & moins douloureuſe, qui s'éleve & ſuppure promptement. (*D. J.*)

PHYRAMMA, (*Mat. méd. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens auteurs, à la gomme ammoniac, particulierement à celle qui étoit douce & ductile entre les doigts; mais il n'eſt pas trop certain que la gomme ammoniac de ces tems-là ſoit la même que la nôtre.

PHYSCE *ou* PHYSCA, (*Géogr. anc.*) ville de la Mœſie inférieure, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. x.* qui la place entre les embouchures de l'Axiacus & du Tyras. Niger dit qu'on l'appelle préſentement *choſabet.* (*D. J.*)

PHYSCUS, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs lieux de ce nom; ſavoir, 1°. Une ville de l'Aſie mineure, dans la Doride, ſur la côte, vis-à-vis de l'île de Rhodes, ſelon Diodore de Sicile, *liv. XIV.* Strabon, *liv. XIV. p. 652.* ce dernier dit qu'elle avoit un port; elle eſt nommé *Phyſcia* par Etienne le géographe, & *Phyſca* par Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* 2°. Une ville des Ozoles de la Locride, Plutarque en parle dans ſes queſtions grecques; 3°. une ville de la Carie, ſelon Etienne le géographe; 4°. une ville de la Macédoine, ſelon le même auteur; 5°. il donne auſſi ce nom à un port de l'île de Rhodes; 6°. un fleuve aux environs de l'Aſſyrie, ſuivant un paſſage de Xénophon, *l. II. de Cyri exped.* cité par Ortelius; 7° une montagne d'Italie dans la grande Grece, près de Crotone, ſelon Théocrite. *Idyl. 4.* (*D. J.*)

PHYSICIEN, ſ. m. On donne ce nom à une perſonne verſée dans la Phyſique; autrefois on donnoit ce nom aux Médecins, & encore aujourd'hui en anglois un médecin s'appelle *phyſicien*. *Voyez* PHYSIQUE & MÉDECINE. (*O*)

PHYSICO-MATHÉMATIQUES, (*Sciences.*) On appelle ainſi les parties de la Phyſique, dans leſquelles on réunit l'obſervation & l'expérience au calcul mathématique, & où l'on applique ce calcul aux phénomenes de la nature. Nous avons déja vû au *mot* APPLICATION, les abus que l'on peut faire du calcul dans la Phyſique; nous ajouterons ici les réfléxions ſuivantes.

Il eſt aiſé de voir que les différens ſujets de Phyſique ne ſont pas également ſuſceptibles de l'application de la Géométrie. Si les obſervations qui ſervent de baſe au calcul ſont en petit nombre, ſi elles

ſont

ſont ſimples & lumineuſes, le géometre ſait alors en tirer les plus grand avantage, & en déduire les connoiſſances phyſiques les plus capables de ſatisfaire l'eſprit; des obſervations moins parfaites ſervent ſouvent à le conduire dans ſes recherches, & à donner à ſes découvertes un nouveau degré de certitude; quelquefois même les raiſonnemens mathématiques peuvent l'inſtruire & l'éclairer: quand l'expérience eſt muette, on ne parle que d'une maniere confuſe. Enfin, ſi les matieres qu'il ſe propoſe de traiter ne laiſſent aucune priſe à ſes calculs, il ſe rendroit alors aux ſimples faits dont les obſervations l'inſtruiſent; incapable de ſe contenter de fauſſes lueurs, quand la lumiere lui manque, il n'a point recours à des raiſonnemens vagues & obſcurs, au défaut de démonſtrations rigoureuſes.

C'eſt principalement la méthode qu'il doit ſuivre par rapport à ces phénomenes, ſur la cauſe deſquels le raiſonnement ne peut nous aider, dont nous n'appercevons point la chaîne, ou dont nous ne voyons du-moins la liaiſon que très-imparfaitement; comme les phénomenes de l'aimant, de l'électricité, & une infinité d'autres ſemblables, *&c.* *Voyez* EXPÉRIMENTAL.

Les ſciences *phyſico-mathématiques* ſont en auſſi grand nombre, qu'il y a de branches dans les *Mathématiques* mixtes. *Voyez* MATHÉMATIQUES & l'explication du *Syſtème figuré des connoiſſances humaines*, dans le premier volume de cet Ouvrage, à la ſuite du Diſcours préliminaire.

On peut donc mettre au nombre des ſciences *phyſico-mathématiques*, la Méchanique, la Statique, l'Hydroſtatique, l'Hydrodynamique ou Hydraulique, l'Optique, la Catoptrique, la Dioptrique, l'Airométrie, la Muſique, l'Acouſtique, *&c.* *Voyez* ces mots. Sur l'*Acouſtique* dont nous avons promis de parler ici, *voyez* l'*article* FONDAMENTAL, où nous avons d'avance rempli notre promeſſe; *voyez* auſſi ſur l'Optique, l'*article* VISION; & ſur l'Hydrodynamique l'*article* FLUIDE.

Une des branches les plus brillantes & les plus utiles des ſciences *phyſico-mathématiques* eſt l'Aſtronomie phyſique, *voyez* ASTRONOMIE; j'entends ici par Aſtronomie phyſique, non la chimere des tourbillons, mais l'explication des phenomenes aſtronomiques par l'admirable théorie de la gravitation. *Voyez* GRAVITATION, ATTRACTION, NEWTONIANISME. Si l'Aſtronomie eſt une des ſciences qui font le plus d'honneur à l'eſprit humain, l'Aſtronomie phyſique newtonienne eſt une de celles qui en font le plus à la Philoſophie moderne. La recherche des cauſes des phénomenes céleſtes, dans laquelle on fait aujourd'hui tant de progrès, n'eſt pas d'ailleurs une ſpéculation ſtérile & dont le mérite ſe borne à la grandeur de ſon objet & à la difficulté de le ſaiſir. Cette recherche doit contribuer encore à l'avancement rapide de l'Aſtronomie proprement dite. Car on ne pourra ſe flatter d'avoir trouvé les véritables cauſes des mouvemens des planetes, que lorſqu'on pourra aſſigner par le calcul les effets que peuvent produire ces cauſes, & faire voir que ces effets s'accordent avec ceux que l'obſervation nous a dévoilés. Or la combinaiſon de ces effets eſt aſſez conſidérable pour qu'il en reſte beaucoup à découvrir; par conſéquent dès qu'une fois on en connoîtra bien le principe, les concluſions géométriques que l'on en déduira feront en peu de tems appercevoir & prédire même des phénomenes cachés & fugitifs, qui auroient peut-être eu beſoin d'un long travail pour être connus, démêlés & fixés par l'obſervation ſeule.

Parmi les différentes ſuppoſitions que nous pouvons imaginer pour expliquer un effet, les ſeules dignes de notre examen ſont celles qui par leur nature nous fourniſſent des moyens infaillibles de nous aſſurer ſi elles ſont vraies. Le ſyſtème de la gravitation eſt de ce nombre, & mériteroit pour cela ſeul l'attention des Philoſophes. On n'a point à craindre ici cet abus du calcul & de la Géométrie, dans lequel les Phyſiciens ne ſont que trop ſouvent tombés pour défendre ou pour combattre des hypothèſes. Les planetes étant ſuppoſées ſe mouvoir, ou dans le vuide, ou au-moins dans un eſpace non-réſiſtant, & les forces par leſquelles elles agiſſent les unes ſur les autres étant connues, c'eſt un problème purement mathématique, que de déterminer les phénomenes qui en doivent naître; on a donc le rare avantage de pouvoir juger irrévocablement du ſyſtème newtonien, & cet avantage ne ſauroit être ſaiſi avec trop d'empreſſement; il ſeroit à ſouhaiter que toutes les queſtions de la Phyſique puſſent être auſſi inconteſtablement décidées. Ainſi on ne pourra regarder comme vrai le ſyſtème de la gravitation, qu'après s'être aſſuré par des calculs précis qu'il répond exactement aux phénomenes; autrement l'hypothèſe newtonienne ne mériteroit aucune préférence ſur celle des tourbillons, par laquelle on explique à-la-vérité bien des circonſtances du mouvement des planetes, mais d'une maniere ſi incomplette, & pour ainſi dire ſi lâche, que ſi les phénomenes étoient tout autres qu'ils ne ſont, on les expliqueroit toujours de même, très-ſouvent auſſi-bien, & quelquefois mieux. Le ſyſtème de la gravitation ne nous permet aucune illuſion de cette eſpece; un ſeul article où l'obſervation démentiroit le calcul, feroit écrouler l'édifice, & relégueroit la théorie newtonienne dans la claſſe de tant d'autres que l'imagination a enfantées, & que l'analyſe a détruites. Mais l'accord qu'on a remarqué entre les phénomenes céleſtes & les calculs fondés ſur le ſyſtème de la gravitation, accord qui ſe vérifie tous les jours de plus en plus, ſemble avoir pleinement décidé les Philoſophes en faveur de ce ſyſtème. *Voyez les articles cités.*

A l'égard des autres ſciences *phyſico-mathématiques*, conſultez les *articles* de chacune. (*O*)

PHYSIOLOGIE, ſ. f. de φύσις, *nature*, & λογος, *diſcours*, partie de la Médecine, qui conſidere ce en quoi conſiſte la vie, ce que c'eſt que la ſanté, & quels en ſont les effets. *Voyez* VIE & SANTÉ. On l'appelle auſſi *économie animale*, *traité de l'uſage des parties*; & ſes objets ſe nomment communément *choſes naturelles* ou *conformes aux lois de la nature*. *Voyez* NATUREL & NATURE.

Or toutes les actions & les fonctions du corps humain ſont ou vitales, ou naturelles, ou animales. *Voyez* VITAL, NATUREL & ANIMAL. Les actions & les fonctions vitales dépendent de la bonne conſtitution du cerveau, du cœur, & du poumon: les naturelles, de celle de tous les organes qui concourent à la nutrition; tels ſont ceux de la maſtication, de la déglutition, de la digeſtion, de la chylification, de la circulation, des ſecrétions, *&c.* & enfin les animales dépendent de la bonne diſpoſition des organes à l'action deſquels l'ame paroît concourir d'une maniere particuliere; tels ſont ceux des ſenſations, de la vûe, de l'odorat, de l'ouïe, du goût, du toucher, du mouvement muſculaire, du ſommeil, de la veille, de la faim, de la ſoif, *&c.* *Voyez toutes ces choſes à leur article particulier*, CERVEAU, RESPIRATION, DIGESTION, SENSATION, *&c.*

Tout ce qui eſt purement corporel dans l'homme, ne nous offre que des principes tirés des méchaniques & des expériences de Phyſique; & c'eſt par-là ſeulement qu'on peut connoître les forces générales & particulieres des corps. La Médecine, comme l'obſerve le grand Boërhaave, a donc des démonſtrations diſtinctes & même ſi claires, ſi faciles à ſaiſir, ſi évidemment vraies, qu'il faut être inſenſé pour les nier. Voici un exemple tiré de la reſpiration. Tout animal

vivant reſpire ſans ceſſe, c'eſt-à-dire inſpire, ou prend l'air, ou l'expire, ou le rend tour-à-tour. Dans l'inſpiration, les véſicules du poumon ſe dilatent, les vaiſſeaux diſtribués entr'elles ſe relâchent, & laiſſent un plus libre paſſage au ſang : dans l'expiration, ces vaiſſeaux ſont comprimés, le ſang eſt fortement chaſſé du cœur aux poumons par une artere élaſtique, conique, convergente, contre les parois de laquelle toute la partie du liquide qui y eſt contenu, doit néceſſairement heurter, & conſéquemment dilater en raiſon de ſon action. Ainſi le ſang eſt tantôt plus mollement pouſſé par le cœur, & tantôt pouſſé avec force dans les petits vaiſſeaux par la compreſſion des véſicules qui ne manquent pas de reſſort. De cette méchanique démontrée par la diſſection des animaux vivans, on déduit clairement tous les effets de la reſpiration, & l'on ſait pourquoi dans toutes les maladies dans leſquelles le poumon ne laiſſe pas librement paſſer le ſang, comme dans l'aſthme, dans la péripneumonie vraie ou fauſſe, *&c.* le viſage eſt ſi rouge, ſes vaiſſeaux & ceux du col ſi gonflés, la tête entrepriſe juſqu'au vertige & au délire, le ſang qui reflue par les veines jugulaires ſe mêle à celui de la veine-cave, de-là dans le ventricule droit & dans l'artere pulmonaire ; mais c'eſt à ſon extrémité qu'eſt la digue qui empêche le trajet du ſang : il retournera donc ſur ſes pas, & produira toutes ſortes d'accidens fâcheux, ſi on ne diſſipe ces obſtacles ; & il eſt également évident que la ſaignée & les délayans peuvent en venir à bout. La définition du cercle n'eſt pas plus claire en Géométrie, que les lumieres qui guident ſouvent un ſavant praticien. Il ne s'occupe que du corps, & il ne connoît que les lois méchaniques que ſuivent tous les corps, & par leſquelles il eſt facile d'expliquer leur action ; ainſi il peut appliquer au corps de l'homme, ſans ſe tromper, tout ce qui eſt vrai de tout autre corps. Le frottement de deux parties ſolides produit de la chaleur dans le corps humain comme par-tout ailleurs.

Quant au commerce mutuel de l'ame & du corps, c'eſt non-ſeulement la choſe du monde la plus inconcevable, mais même la plus inutile au médecin. La chaleur produite dans le corps peut bien ſe concevoir quand même l'homme ne ſeroit qu'un, comme parle Montaigne, puiſque les pierres s'échauffent par le frottement. Le mouvement ne peut s'expliquer ni par les affections du corps, ni par les propriétés de l'ame ; il n'y a rien dans l'idée de l'ame qui ſe trouve dans celle du mouvement. C'eſt pourquoi la chaleur & le mouvement ne peuvent s'expliquer par l'ame ; & ſi, voulant expliquer le mouvement volontaire, vous dites qu'il conſiſte en ce que l'ame veut le mouvement, vous n'éclairciſſez rien, parce qu'il n'y a rien dans l'idée du mouvement que vous puiſſiez trouver dans l'idée de l'ame ; car éclaircir ou rendre raiſon d'une choſe, c'eſt faire voir clairement qu'il y a dans l'idée d'*A* quelque choſe contenue auſſi dans celle de *B*, mais encore une fois le médecin ne doit s'embarraſſer que de rétablir la ſanté. Or cette curation eſt un changement qui ſe fait dans le corps humain par l'action d'autres corps. Mais l'ame n'eſt pas ſuſceptible de pareils changemens, ainſi tous les ſyſtèmes ſur ſon commerce avec le corps ſont inutiles. Qui a guéri le corps, ne doit pas s'inquiéter de l'ame ; elle revient toujours ſûrement à ſes fonctions, quand le corps revenant aux ſiennes, leve tous les obſtacles qui ſembloient l'empêcher d'agir. La cataracte ſe forme dans l'œil, & empêche l'ame de voir ; abattez le cryſtalin, les rayons reprendront leur ancienne route, l'ame verra & vous aurez fait toute votre charge. Quelqu'un tombe en défaillance, comment rappeller ſon ame avec laquelle la vôtre n'a aucun commerce ? irritez les nerfs de l'odorat, les fonctions de l'ame reparoîtront, comme ſi elle ſe fût réveillée au bout de ces nerfs, ou comme ſi la correſpondance des organes avec cette ſubſtance ſpirituelle vous étoit parfaitement connue. Boërhaave, *comment.*

Boërhaave a été le plus grand théoricien que nous ayons jamais eu, & il paſſoit auſſi pour un grand praticien : en effet, combien de découvertes en Anatomie avoient juſqu'à lui paru ſans utilité ? on en peut juger par l'explication admirable de l'action du voile du palais, qu'on trouve dans quelques-unes des éditions de ſes inſtitutions de Médecine, dont le docteur Haller a enrichi le commentaire d'un nombre infini d'obſervations, par leſquelles on peut juger autant de ſon profond ſavoir dans l'Anatomie, que dans toutes les autres parties relatives à la *Phyſiologie.* Outre les ouvrages que nous avons de lui dans d'autres genres, comme dans la Botanique, dans l'Anatomie, *&c.* il vient de nous donner une *Phyſiologie* intitulée, *primæ lineæ Phyſiologiæ*, qui le fera d'autant plus eſtimer parmi les connoiſſeurs, qu'il étoit extrêmement épineux d'en donner une qui parût encore nouvelle, après le précieux commentaire qu'il venoit de communiquer.

PHYSIONOMIE, ſ. f. (*Morale.*) la *phyſionomie* eſt l'expreſſion du caractere ; elle eſt encore celle du tempérament. Une ſotte *phyſionomie* eſt celle qui n'exprime que la complexion, comme un tempérament robuſte, *&c.* Mais il ne faut jamais juger ſur la *phyſionomie.* Il y a tant de traits mêlés ſur le viſage & le maintien des hommes, que cela peut ſouvent confondre ; ſans parler des accidens qui défigurent les traits naturels, & qui empêchent que l'ame ne ſe manifeſte, comme la petite vérole, la maigreur, *&c.*

On pourroit plutôt conjecturer ſur le caractere des hommes, par l'agrément qu'ils attachent à de certaines figures qui répondent à leurs paſſions, mais encore s'y tromperoit-on.

PHYSIONOMIE, ſ. f. (*Scienc. imagin.*) je pourrois bien m'étendre ſur cet art prétendu qui enſeigne à connoître l'humeur, le tempérament & le caractere des hommes par les traits de leur viſage ; mais M. de Buffon a dit tout ce qu'on peut penſer de mieux ſur cette ſcience ridicule dans les deux ſeules réflexions ſuivantes.

Il eſt permis de juger à quelques égards de ce qui ſe paſſe dans l'intérieur des hommes par leurs actions, & connoître à l'inſpection des changemens du viſage, la ſituation actuelle de l'ame ; mais comme l'ame n'a point de forme qui puiſſe être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas la juger par la figure du corps, ou par la forme du viſage. Un corps mal fait peut renfermer une fort belle ame, & l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une perſonne par les traits de ſon viſage ; car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'ame, ils n'ont aucune analogie ſur laquelle on puiſſe ſeulement fonder des conjectures raiſonnables.

Les anciens cependant étoient fort attachés à cette eſpece de préjugé, & dans tous les tems il y a eu des hommes qui ont voulu faire une ſcience divinatoire de leurs prétendues connoiſſances en *phyſionomie* ; mais il eſt bien évident qu'elles ne peuvent s'étendre qu'à deviner ordinairement les mouvemens de l'ame, par ceux des yeux, du viſage & du corps ; mais la forme du nez, de la bouche & des autres traits, ne fait pas plus à la forme de l'ame, au naturel de la perſonne, que la grandeur ou la groſſeur des membres fait à la penſée. Un homme en ſera-t-il moins ſage parce qu'il aura des yeux petits, & la bouche grande ? Il faut donc avouer que tout ce que nous ont dit les phyſionomiſtes eſt deſtitué de tout fondement, & que rien n'eſt plus chimérique que les inductions qu'ils ont voulu tirer de leurs prétendues obſervations métopoſcopiques. *Hiſt. nat. de l'homme.* (*D. J.*)

PHISIONOMIQUE, adj. terme dont ſe ſervent

quelques médecins & naturaliſtes pour exprimer les ſignes que l'on tire du maintien ou de la contenance, afin de juger de l'état, de la diſpoſition, *&c.* du du corps & de l'eſprit. *Voyez* SIGNE & PHYSIONOMIE.

PHYSIQUE, ſ. f. (*Ordre encyclopéd. Entend. Raiſon, Philoſ. ou Science, Science de la nature, Phyſique.*) cette ſcience que l'on appelle auſſi quelquefois *Philoſophie naturelle*, eſt la ſcience des propriétés des corps naturels, de leurs phénomenes & de leurs effets, comme de leurs différentes affections, mouvemens, *&c. Voyez* PHILOSOPHIE & NATURE. Ce mot vient du grec Φύσις, *nature.*

On fait remonter l'origine de la *Phyſique* aux Grecs & même aux Barbares, c'eſt-à-dire aux brachmanes, aux mages, au prêtres égyptiens. *Voyez* BRACHMANE, MAGES, *&c.*

De ceux-ci elle paſſa aux ſages de la Grece, particulierement à Thalès, que l'on dit avoir été le premier qui ſe ſoit appliqué, parmi les Grecs, à l'étude de la nature.

De-là elle ſe communiqua aux écoles de Pythagore, de Platon, des Péripatéticiens, qui la répandirent en Italie, & de-là par tout le reſte de l'Europe. Cependant les druides, les bardes, *&c.* avoient auſſi une *phyſique* qui leur étoit propre. *Voyez* PYTHAGORICIEN, PLATONICIEN, PÉRIPATÉTICIEN, *voyez auſſi* DRUIDE, BARDE, *&c.*

On peut voir dans le *Syſtème figuré* qui eſt à la ſuite du Diſcours préliminaire de cet Ouvrage, & dans l'explication détaillée de ce ſyſtème, les différentes diviſions & branches de la *Phyſique*. Pour ne point nous répéter, nous y renvoyons le lecteur, comme nous avons déja fait à l'*article* MATHÉMATIQUES pour les diviſions de cette ſcience.

Par rapport à la maniere dont on a traité la *Phyſique*, & aux perſonnes qui l'ont cultivée, on peut diviſer cette ſcience en *Phyſique ſymbolique*, qui ne conſiſtoit qu'en ſymboles; telle étoit celle des anciens Egyptiens, Pythagoriciens & Platoniciens qui expoſoient les propriétés des corps naturels ſous des caracteres arithmétiques, géométriques & hiéroglyphes. *Voyez* HIÉROGLYPHES.

La *Phyſique péripatéticienne*, ou celle des ſectateurs d'Ariſtote, qui expliquoit la nature des choſes par la matiere, la forme & la privation, par les qualités élémentaires & occultes, les ſympathies, les antipathies, *&c.*

La *Phyſique expérimentale* qui cherche à découvrir les raiſons & la nature des choſes, par le moyen des expériences, comme celles de la Chimie, de l'Hydroſtatique, de la Pneumatique, de l'Optique, *&c. Voyez l'article* EXPÉRIMENTALE, où on a traité en détail de cette eſpece de *phyſique*, qui eſt proprement la ſeule digne de nos recherches.

La *Phyſique méchanique & corpuſculaire* qui ſe propoſe de rendre raiſon des phénomenes de la nature en n'employant point d'autres principes que la matiere, le mouvement, la ſtructure, la figure des corps & de leurs parties; le tout conformément aux lois de la nature & du méchaniſme bien conſtatées. *Voyez* CORPUSCULAIRE. *Chambers.*

La *Phyſique*, dit M. Muſſchenbroeck, a trois ſortes d'objets qui ſont le corps, l'eſpace ou le vuide, & le mouvement. Nous appellons *corps* tout ce que nous touchons avec la main, & tout ce qui ſouffre quelque réſiſtance lorſqu'on le preſſe. Nous donnons le nom d'*eſpace* ou de *vuide* à toute cette étendue de l'univers, dans laquelle les corps ſe meuvent librement. Le *mouvement* eſt le tranſport d'un corps d'une partie de l'eſpace dans un autre. *Voyez* CORPS, ESPACE, MOUVEMENT.

On appelle *phénomenes* tout ce que nous découvrons dans les corps à l'aide de nos ſens. Ces phénomenes regardent la ſituation, le mouvement, le changement & l'effet.

Tout changement que nous voyons ſurvenir aux corps, n'arrive que par le moyen du mouvement; il ſuffit d'y faire quelque attention, pour en être entierement convaincu. Un morceau de bois quelque dur qu'il puiſſe être, devient vieux avec le tems, il ſe fend, il ſe deſſeche, il dépérit, & tombe enfin en pouſſiere, quoiqu'il ſoit toujours reſté dans la même place ſans aucun mouvement; ce changement eſt arrivé parce que l'air ou les parties du feu ont continuellement environné ce bois, & s'y ſont introduits. Une boule de cire ſerrée & comprimée des deux côtés, devient plate & change de figure, parce que ſes parties étant preſſées & enfoncées, ſont par conſéquent miſes en mouvement & hors de leur place. On peut faire voir auſſi de quelle maniere un changement peut arriver lorſque le mouvement vient à s'arrêter. Cela paroît dans un verre rempli d'eau trouble mêlée de boue; cette eau reſte trouble auſſi long-tems qu'on la tient en mouvement; mais dès qu'on la laiſſe repoſer pendant quelque tems, toutes les petites parties de cette boue n'étant plus ſoutenues par celles de l'eau, tomberont par leur propre poids au fond du verre, & ſe ſépareront de l'eau qui reſtera fort claire. Le mouvement eſt donc un des principaux objets de la *Phyſique.*

On a obſervé que tous les corps ſe meuvent ſelon certaines lois ou regles, quelle que puiſſe être la cauſe qui les met en mouvement. Toutes les plantes & tous les animaux ne ſe produiſent que par le moyen de leurs ſemences, & cela toujours de la même maniere, & ſelon les mêmes lois. Les corps qui ſe choquent ou ſe communiquent réciproquement leurs forces, ou les font diminuer, ou perdre entierement, ſelon des lois conſtantes. *Voyez* PERCUSSION.

On n'a encore découvert qu'un petit nombre de lois dans la *Phyſique*, parce qu'on n'a pas fait beaucoup de progrès dans cette ſcience durant les ſiecles précédens. Il eſt par conſéquent de notre devoir de faire une recherche exacte de ces lois autant qu'il eſt poſſible. Pour cet effet nous devons obſerver avec ſoin toutes ſortes de corps terreſtres, les examiner enſuite, & y faire toutes les recherches & les remarques dont nous ſommes capables.

On range tous les corps terreſtres dans quatre différentes claſſes, qui ſont celles des animaux, celle des végétaux, celle des foſſiles & celle des corps de l'atmoſphere. Chacun de ſes genres ſe partage encore en diverſes eſpeces, & celles-ci ſe diſtribuent auſſi en diverſes autres moins étendues que les premieres. Après avoir commencé à raſſembler les corps, & les avoir rangés ſelon leurs genres & leurs eſpeces, on a trouvé que le nombre de chacun de ces genres étoit fort grand; de ſorte que la *Phyſique* eſt inépuiſable.

La premiere choſe que nous devons faire, c'eſt d'examiner tous ces corps, & de mettre tout en œuvre pour tâcher de connoître les propriétés de chacun d'eux en particulier; nous pourrons enſuite établir d'abord les lois communes, ſelon leſquelles nous remarquerons qu'il a plu au Tout-puiſſant d'entretenir & de faire opérer tout ce qu'il a créé lui-même. Nous ne devons pas nous trop précipiter dans cette occaſion, en tirant d'abord des concluſions générales de quelques obſervations particulieres que nous pourrions avoir faites; mais il vaut mieux n'aller ici que lentement, & travailler beaucoup à faire des recherches & des découvertes. Quand on examine tout avec exactitude, on trouve qu'il y a beaucoup plus de lois particulieres, que de lois générales.

C'eſt pourquoi on doit prier tous les véritables amateurs de la nature de rechercher & d'examiner avec ſoin & avec la derniere exactitude toutes ſortes de corps, afin que les hommes puiſſent parvenir un

jour ou l'autre à une plus parfaite connoiſſance des lois de la nature. Il eſt entierement impoſſible de parvenir à ce point, ſans recueillir les remarques & les découvertes des ſavans, & ſans recourir en même tems à des nouvelles expériences. Muſſch. *Eſſai de Phyſiq.* §. 3. *& ſuiv.*

Un des grands écueils de la *Phyſique* eſt la manie de tout expliquer. Pour montrer combien on doit ſe défier des explications même les plus plauſibles, je ſuppoſerai un exemple. Suppoſons que la neige tombe en été, & la grêle en hiver (on ſait que c'eſt tout le contraire), & imaginons qu'on entreprenne d'en rendre raiſon; on dira: La neige tombe en été parce que les particules des vapeurs dont elle eſt formée n'ont pas le tems de ſe congeler entierement avant d'arriver à terre, la chaleur de l'air que nous reſpirons empêchant cette congelation; au contraire en hiver l'air qui eſt proche de la terre étant très-froid, congele & durcit ces parties; c'eſt ce qui forme la grêle. Voilà une explication dont tout le monde ſeroit ſatisfait, & qui paſſeroit pour démonſtrative. Cependant le fait eſt faux. Oſons après cela expliquer les phénomenes de la nature. Suppoſons encore que le barometre hauſſe avant la pluie (on ſait que c'eſt le contraire); cependant on l'expliqueroit très-bien: car on diroit qu'avant la pluie, les vapeurs dont l'air eſt chargé le rendent plus peſant, & par conſéquent doivent faire hauſſer le barometre.

Mais ſi la retenue & la circonſpection doivent être un des principaux caracteres du phyſicien, la patience & le courage doivent d'un autre côté le ſoutenir dans ſon travail. En quelque matiere que ce ſoit, on ne doit pas trop ſe hâter d'élever entre la nature & l'eſprit humain un mur de ſéparation; en nous méfiant de notre induſtrie, gardons-nous de nous en méfier avec excès. Dans l'impuiſſance que nous ſentons tous les jours de ſurmonter tant d'obſtacles qui ſe préſentent à nous, nous ſerions ſans doute trop heureux, ſi nous pouvions du moins juger au premier coup d'œil juſqu'où nos efforts peuvent atteindre; mais telle eſt tout-à-la-fois la force & la foibleſſe de notre eſprit, qu'il eſt ſouvent auſſi dangereux de prononcer ſur ce qu'il ne peut pas que ſur ce qu'il peut. Combien de découvertes modernes dont les anciens n'avoient pas même l'idée! Combien de découvertes perdues que nous conteſterions trop légerement! Et combien d'autres que nous jugerions impoſſibles, ſont reſervées pour notre poſtérité! (*O*)

PHYSIQUE, pris adjectivement, ſe dit de ce qui appartient à la nature ou à la Phyſique. *Voyez* PHYSIQUE & NATURE.

En ce ſens l'on dit un point *phyſique*, par oppoſition au point mathématique, qui n'exiſte que par abſtraction, & qui eſt conſidéré comme étant ſans étendue. *Voyez* POINT.

On dit auſſi une ſubſtance ou un corps *phyſique*, par oppoſition à eſprit, ou à ſubſtance métaphyſique, *&c.*

Horiſon phyſique ou ſenſible. *Voyez* HORISON.

PHYSITERE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) eſpece de baleine ou de poiſſon teſtacé, appellé autrement *le ſoufleur*. *Voyez* SOUFFLEUR.

PHYSOCELE, tumeur venteuſe du *ſcrotum*. *Voyez* PNEUMATOCELE.

Ce mot eſt grec φυσωκήλη du verbe φυσάω, *flatu diſtendo*, je gonfle en ſoufflant, & de κήλη, *hernie*.

PHYTALIDES, (*Hiſt. anc.*) *Phytalidæ*; Plutarque & Pauſanias diſent que les *Phytalides* étoient les deſcendans de Phytalus, à qui Cérès avoit donné l'intendance des ſaints myſteres pour le récompenſer de l'hoſpitalité qu'il avoit exercée à ſon égard, l'ayant reçu fort humainement dans ſa maiſon. (*D. J.*)

PHYTALMIEN, adj. (*Myth.*) φυταλμιος, de φυτον, *plante*, & de φύω, *j'entretiens*; ainſi *phytalmien* veut dire *protecteur des plantes*, ou *des biens de la terre*; c'eſt un ſurnom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux, & particulierement à Jupiter. Les Trœzeniens le donnerent à Neptune, & lui firent bâtir un temple ſous les murs de leur capitale, parce qu'il n'inondoit plus leurs terres & leurs maiſons de ſes flots ſalés; la mer s'étoit inſenſiblement retirée de Troëzene.

PHYTEUMA, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de réſeda qui croît aux environs de Montpellier, où on l'appelle *herbe maure*; c'eſt le réſeda *minor vulgaris* de Tournefort. *Voyez* RÉSEDA.

PHYTOLAQUE, *phytolacca*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond: le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une baie preſque ronde & molle, qui renferme des ſemences diſpoſées en rond. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte deux eſpeces de genre de plante d'Amérique; la principale eſt la phytolaca de Virginie, qu'il nomme *phytolaca Americana, majori fructu, I. R. H.* 299, en anglois *the great red-cluſter-fruited, Virginian night-ſhade.*

Sa racine eſt longue d'un pié, groſſe comme la cuiſſe d'un homme, quelquefois davantage, blanche & vivace durant pluſieurs années. Elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, ronde, ferme, rougeâtre, diviſée en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont placées ſans ordre, amples, veineuſes, liſſes & douces au toucher, d'un verd pâle & quelquefois rougeâtre preſque reſſemblantes en figure à celles de la morelle commune. Au haut de la tige naiſſent des pédicules qui ſoutiennent de petites fleurs en grappes: chaque fleur eſt en roſe, compoſée de pluſieurs pétales rangés circulairement, de couleur rouge pâle. Après la chûte de la fleur, le piſtil qui occupe le milieu devient un fruit ou une baie ovoïde, molle, pleine de ſuc, ſemblable à un petit bouton applati en-deſſus & en-deſſous; en muriſſant elle prend une couleur rouge-brune, & renferme quelques ſemences ovales, noires, diſpoſées en rond.

Cette plante eſt originaire de la Virginie; on la cultive en Europe, ſurtout en Angleterre; & Miller vous inſtruira de l'art de ſa culture. Ses baies teignent le papier en une belle couleur de pourpre, qui n'eſt cependant pas durable. (*D. J.*)

PHYTOLITES, (*Hiſt. nat. Min.*) nom générique donné par les Naturaliſtes à toutes les pierres qui ont la figure, ou qui portent l'empreinte de quelque corps du regne végétal. Les auteurs ont donné des noms différens aux pierres, ſuivant les parties des végétaux qui étoient pétrifiés, ou dont elles portoient les empreintes; c'eſt ainſi que l'on a nommé *carpolites* les empreintes des fruits, ou les fruits pétrifiés; *lythoxyla*, les bois pétrifiés; *riſolithes*, les racines pétrifiées; les pierres chargées d'empreintes de végétaux ont été nommées *typolites* ou *phytotypolites*; enfin les pierres ſur leſquelles on voyoit des empreintes de feuilles ont été nommées *lithobiblia*. *Voyez* ces différens articles & *voyez* PÉTRIFICATION. (—)

C'eſt ordinairement dans des pierres feuilletées, telles que les ſchiſtes & les ardoiſes, que l'on rencontre des empreintes des végétaux, on les trouve très-fréquemment dans les couches de ces ſortes de pierres qui accompagnent les mines de charbon de terre. Le phénomene qui a le plus embarraſſé les Phyſiciens ſur ces ſortes d'empreintes, c'eſt que lorſqu'on les conſidére avec attention, on trouve qu'elles ont été faites par des végétaux entierement différens de ceux qui croiſſent actuellement dans les pays où on les rencontre; c'eſt ainſi que M. Juſſieu, en examinant les empreintes qui ſe trouvent ſur la pierre qui accom-

pagne les mines de S. Chaumont en Lyonnois, crut botaniſer dans un nouveau monde en voyant des empreintes de plantes dont les analogues ne croiſſent point en France, mais ſont propres aux climats les plus chauds des Indes orientales & de l'Amérique; la plûpart de ces empreintes ſont des fougeres & des capillaires. Le célebre M. de Leibnitz avoit déjà été très-ſurpris de trouver des empreintes de plantes exotiques ſur des ardoiſes d'Allemagne. Au reſte, M. de Juſſieu a remarqué que les feuilles empreintes dans les pierres de S. Chaumont étoient toujours étendues comme ſi elles euſſent été collées à deſſein, ce qui prouve, ſelon lui, qu'elles y ont été apportées par de l'eau. Un autre phénomene digne de remarque, c'eſt que les deux lames de ces pierres ont l'empreinte de la même face de ces feuilles, l'une en creux, l'autre en relief. *Voyez les mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1718.*

M. de Juſſieu cherche à expliquer ces phénomenes par le ſéjour de la mer ſur quelques parties de notre globe, où ſes eaux ont porté des plantes qu'elles avoient apportées d'autres pays éloignés; mais il paroît que l'on ne peut guere expliquer ce phénomene étrange, qu'en ſuppoſant que les pays que nous habitons, ont produit anciennement des plantes très-différentes de celles qu'ils nous offrent maintenant, & que les révolutions générales que notre globe a éprouvées depuis, ont changé notre climat & ſes productions. *Voyez l'article* FOSSILES & TERRE, *révolution de la.* (—)

PHYTOLOGIE, ſ. f. diſcours ſur les plantes, ou une deſcription de leurs formes, de leurs eſpeces, de leurs propriétés, *&c. Voyez* PLANTE.

Ce mot eſt compoſé du grec φυτον, *plante*, & λογος, *diſcours*, de λεγω, *je décris, je raconte.*

PHYTOTYPOLITES, (*Hiſt. nat.*) les Naturaliſtes ſe ſervent de ce mot pour déſigner les végétaux dont on trouve des empreintes ſur des pierres ou ſur d'autres ſubſtances du regne minéral.

PHYXIEN, adj. (*Mythol.*) φιξιος, de φυγω, *je me ſauve, je me réfugie;* épithete qu'on donnoit à Jupiter chez les Grecs, parce qu'il étoit cenſé le protecteur de ceux qui ſe réfugioient dans les lieux où on l'honoroit.

P I

PIABUCU, ſ. m. (*Ichthyol.*) nom d'un poiſſon d'Amérique, que les habitans mangent en pluſieurs endroits; c'eſt un petit poiſſon de trois ou quatre pouces de long, & d'un ou deux de large, tout couvert d'écailles argentines, olivâtres ſur le dos, avec des nageoires toutes blanches: ce petit poiſſon eſt ſi gourmand du ſang humain, que ſi un homme qui ſe baigne a quelque part ſur le corps une bleſſure ou une écorchure, ce poiſſon fait ſes efforts pour en venir ſucer le ſang; c'eſt du moins ce que dit Marggrave dans ſon *hiſt. lat. du Bréſil.* (*D. J.*)

PIACHES, ſ. m. (*Hiſt. mod. culte.*) nom ſous lequel les Indiens de la côte de Cumana en Amérique déſignoient leurs prêtres. Ils étoient non-ſeulement les miniſtres de la religion, mais encore ils exerçoient la Médecine, & ils aidoient les Caciques de leurs conſeils dans toutes leurs entrepriſes. Pour être admis dans l'ordre des *piaches*, il falloit paſſer par une eſpece de noviciat, qui conſiſtoit à errer pendant deux ans dans les forêts, où ils perſuadoient au peuple qu'ils recevoient des inſtructions de certains eſprits qui prenoient une forme humaine pour leur enſeigner leurs devoirs & les dogmes de leur religion. Leurs principales divinités étoient le ſoleil & la lune, qu'ils aſſuroient être le mari & la femme. Ils regardoient les éclairs & le tonnerre comme des ſignes ſenſibles de la colere du ſoleil. Pendant les éclipſes, on ſe privoit de toute nourriture; les femmes ſe tiroient du ſang & s'égratignoient les bras, parce qu'elles croioient que la lune étoit en querelle avec ſon mari. Les prêtres montroient au peuple une croix, ſemblable à celle de S. André, que l'on regardoit comme préſervatif contre les fantômes. La médecine qu'exerçoient les *piaches* conſiſtoit à donner aux malades quelques herbes & racines, à les frotter avec le ſang & la graiſſe des animaux, & pour les douleurs ils ſcarifioient la partie affligée, & la ſuçoient longtems pour en tirer les humeurs. Ces prêtres ſe mêloient auſſi de prédire, & il s'eſt trouvé des Eſpagnols aſſez ignorans pour ajouter foi à leurs prédictions. Les *piaches*, ainſi que bien d'autres prêtres, ſavoient mettre à profit les erreurs des peuples, & ſe faiſoient payer chérement leurs ſervices. Ils tenoient le premier rang dans les feſtins où ils s'enivroient ſans difficulté. Ils n'avoient aucune idée d'une vie à venir. On brûloit les corps des grands un an après leur mort, & les échos paſſoient pour les réponſes des ombres.

PIACULUM, ſ. m. (*Ant. rom.*) ſacrifice expiatoire. *Piacula*, chez les Latins ſont ce que les Grecs appelloient καθαρματα, les purgations dont on ſe ſervoit pour expier ceux qui avoient commis les crimes; ce mot ſignifioit auſſi *les parfums*, θυμιαματα, qu'on employoit pour délivrer ceux qui étoient poſſedés de quelque démon. Horace, *Epit. premiere, liv. I.* fait un bel uſage de ce terme au figuré, pour déſigner les remedes de la philoſophie propre à purger l'ame de ſes vices. (*D. J.*)

PIADENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, aujourd'hui bourgade dans le Crémoneſe, ſur les confins du Mantouan.

Cette bourgade eſt le lieu de la naiſſance de Barthélemi Platine dans le xv. ſiecle. Il donna les vies des papes juſqu'à Paul II. Cet ouvrage eſt écrit d'un ſtyle paſſable, avec beaucoup de liberté, mais non d'exactitude; il a été traduit en françois, en italien & en allemand. Platine a compoſé pluſieurs autres livres, & toutes ſes œuvres réunies ont été imprimées à Louvain en 1572, & à Cologne en 1574, *in-fol.* (*D. J.*)

PIAFFER, v. n. (*Maréchallerie.*) ſe dit d'un cheval qui, en marchant, leve les jambes de devant fort haut, & les replace preſque au même endroit avec précipitation. Les chevaux qui *piaffent*, de même que ceux qui ſont inſtruits au paſſege, ſont les plus propres pour les carrouſels & pour les occaſions d'éclat.

PIAFFEUR, ſ. m. (*Maréchallerie.*) on appelle ainſi un cheval qui piaffe. *Voyez* PIAFFER.

PIAIE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les ſauvages qui habitent l'île de Cayenne donnent à un mauvais génie, qu'ils regardent comme l'auteur de tous les maux. Ces mêmes ſauvages donnent encore le nom de *piaies* ou de *piayes* à leurs prêtres, qui ſont en même tems leurs ſorciers & leurs médecins. Avant que d'être aggrégés à ce corps, celui qui s'y deſtine paſſe par des épreuves ſi rudes, que peu de gens pourroient devenir médecins à ce prix. Lorſque le récipiendaire a reçu pendant dix années les inſtrumens d'un ancien *piaie*, dont il eſt en même tems le valet, on lui fait obſerver un jeûne ſi rigoureux, qu'il en eſt totalement exténué; alors les anciens *piaies* s'aſſemblent dans une cabane, & apprennent au novice le principal myſtere de leur art, qui conſiſte à évoquer les puiſſances de l'enfer; après quoi on le fait danſer juſqu'à ce qu'il perde connoiſſance; on le fait revenir en lui mettant des colliers & des ceintures remplis de fourmis noires, qui le piquent très-vivement; après cela, pour l'accoutumer aux remedes, on lui fait avaler un grand verre de jus de tabac, ce qui lui cauſe des évacuations très-

violentes, qui durent quelquefois pendant pluſieurs jours. Lorſque toutes ces cérémonies cruelles & ridicules ſont finies, le récipiendaire eſt déclaré *piaie*, & on lui confie le pouvoir de guerir toutes les maladies, cependant il n'eſt en droit d'exercer qu'après avoir paſſé encore trois ans d'abſtinence. Leur méthode curative conſiſte en grande partie dans l'évacuation des eſprits infernaux; cependant on aſſure qu'ils font uſage de quelques plantes très-efficaces contre les plaies les plus envenimées, à l'aide deſquelles ils operent quelquefois des cures merveilleuſes.

PIALIES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) jeux inſtitués par Antonin Pie, à la mémoire d'Hadrien. C'"étoit un combat iſélaſtique qu'on donnoit à Pouzzoles.

PIARA, ſ. f. *terme de relation*, nom que donnent les Eſpagnols dans l'Amérique méridionale à une troupe de dix mules conduites par deux hommes. Au Pérou on diviſe les troupeaux ou requats des mules, en pluſieurs *piaras;* & comme il y a quelquefois des journées de hautes & rudes montagnes à traverſer; les mules de rechange montent ordinairement au double des *piaras*.

PIASTE, *ou* PIAST, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Pologne eſt le nom que les peuples de ce royaume donnent aux candidats qu'on propoſe pour remplir le trône, lorſqu'ils ſont originaires ou naturels du pays. On tient communément que ce nom vient d'un payſan de Cruſvies, appellé *Piaſte*, à qui les Polonois déférerent la couronne après la mort de Popiel en 830, & qui rendit heureux les peuples ſoumis à ſon gouvernement. Le trône de Pologne reſta dans ſa famille pendant plus de 400 ans.

PIASTRE, ſ. f. (*Monnoie.*) monnoie d'argent, d'abord fabriquée en Eſpagne, & enſuite dans pluſieurs autres états de l'Europe, qui a cours dans les quatre parties du monde.

On l'appelle auſſi *piece de huit* ou *réale de huit*, parce qu'elle vaut huit réaux d'argent; elle eſt à-peu-près au titre & du même poids que les écus ou louis blancs de France de neuf au marc,

Il y a deux ſortes de *piaſtres* ou écus d'Eſpagne, les unes qui ſe fabriquent au Potoſi, que l'on appelle *piaſtres du Pérou;* les autres qui viennent du Mexique. Ces derniers peſent un peu plus que les péruviennes; mais par compenſation elles ne ſont pas d'un argent auſſi pur que celles du Potoſi.

La *piaſtre* a ſes diminutions qui ſont la demi-*piaſtre* ou réale de quatre; le quart de *piaſtre* ou réale de deux; le huitieme de *piaſtre* ou réale ſimple; & le ſeizieme de *piaſtre* ou demi-réale.

La *piaſtre* de huit réaux d'argent vaut quinze réaux de vellon, ou, comme on le prononce en eſpagnol, de *veillon;* en ſorte que par rapport à cette différence de réaux ou de vellon, il faut pour chaque *piaſtre* 272 maravedis d'argent, & juſqu'à 510 maravedis de vellon. *Savary, Ricard & autres* (*D. J.*)

PIAUTE, ſ. m. (*terme de Marine.*) eſpece de gouvernail dont on ſe ſert pour les bateaux marnois, chalans & toue.

PIAVE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans l'état de Veniſe; elle prend ſa ſource dans le Tirol, & ſe partage en deux branches qui toutes deux plus près ou plus loin, vont ſe jetter dans le golfe de Veniſe. Quelques-uns croient que la *Piave* eſt l'*Anaſſua* des anciens.

PIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom générique que l'on a donné à pluſieurs oiſeaux; les caracteres de ce genre ſont rapportés à l'*article* OISEAU. *Voyez* OISEAU.

PIC D'AUVERGNE. *Voyez* PIC DE MURAILLE.

PIC CENDRÉ. *Voyez* TORCHEPOT.

PIC DE MURAILLE, ECHELETTE, TERNIER, PITSCHAT, PIC D'AUVERGNE, *picus murarius Aldrovandi*. Wil. oiſeau qui eſt un peu plus gros que le moineau domeſtique; il a le bec long, mince & noir; la tête, le cou & le dos ſont cendrés; la poitrine a une couleur blanchâtre; les aîles ſont en partie cendrées & en partie rouges, ſur-tout près du corps; les plus longues plumes des aîles, la partie inférieure du dos, le ventre & les jambes ſont noires, la queue eſt courte & a la même couleur que le dos; les jambes ſont courtes comme dans toutes les eſpeces de *pic*. Cet oiſeau a les doigts très-longs; il y en a trois dirigés en avant & un en arriere; les ongles ſont crochus & pointus. Aldrovande dit que le *pic de muraille* a le vol ſemblable à celui de la huppe, parce qu'il remue preſque continuellement les aîles; on a donné à cet oiſeau le nom de *pic de muraille*, parce qu'il ſe ſoutient & grimpe le long des murs pour chercher des vers entre les joints des pierres comme le pic verd en cherche ſur le tronc des arbres: il a une voix très-agréable; il vole ordinairement ſeul, quelquefois ou en voit deux enſemble; il niche dans des creux d'arbres. Willughby, *Ornit. Voyez* OISEAU.

GRAND PIC NOIR. *Voyez* PIMAR.

PIC ROUGE. *Voyez* EPEICHE.

PIC VERD, PIVERT, PIC MARS, *picus viridis*. Wil. oiſeau qui a environ onze pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des doigts, & plus d'un pié juſqu'à l'extrémité de la queue: l'envergure eſt d'un pié ſept pouces & plus; le bec a près de deux pouces de longueur depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, il eſt noir, dur, épais, triangulaire & obtus par le bout. Cet oiſeau a la langue très-longue & terminée par une ſorte de pointe oſſeuſe dont il perce les inſectes en lançant ſa langue ſur eux comme un dard: ſa tête eſt d'une belle couleur rouge parſemée de taches noires; les yeux ſont entourés de noir, & il y a de chaque côté ſous la piece inférieure du bec un trait rouge de même couleur que la tête; la gorge, la poitrine & le ventre ſont d'un verd pâle; le dos, le cou, & les petites plumes des aîles ont une couleur verte; le croupion eſt d'un jaune couleur de paille; les plumes du deſſous de la queue ont de petites bandes brunes tranſverſales. Il y a dix-neuf grandes plumes dans chaque aîle, ſans compter la premiere qui eſt très-courte; celles qui ſont le plus près du corps ont les barbes extérieures vertes & les intérieures de couleur brune, parſemées de taches blanches en demi-cercle; les autres ont les barbes intérieures de la même couleur que les premieres plumes, & les barbes extérieures ſont brunes & ont des taches blanches; la queue a quatre pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de dix plumes recourbées en-deſſous, qui paroiſſent fourchues, parce que le tuyau ne s'étend pas juſqu'aux dernieres barbes de chaque plume; les deux du milieu & les deux qui ſuivent de chaque côté ont ſur la face ſupérieure des taches tranſverſales d'un verd obſcur, & ſur la face inférieure des taches blanchâtres; les deux extérieures de chaque côté ont la pointe plus obtuſe que les autres; la plus grande a ſur toute ſa ſurface des taches noires & des taches d'un verd obſcur, la plus petite eſt verdâtre à la pointe, & noirâtre à la racine; les piés ſont d'un blanc verdâtre. Cet oiſeau a deux doigts en avant & deux en arriere; Il ſe nourrit d'inſectes, & principalement de fourmis. La femelle pond cinq ou ſix œufs à chaque couvée. Le *pic verd* ſur lequel on a fait cette deſcription étoit mâle, il peſoit preſque ſept onces; dans toutes les eſpeces de pics, la pointe du tuyau des plumes de la queue paroît uſée & rompue, parce que ces oiſeaux ſe ſoutiennent, comme je l'ai déjà dit, ſur ces plumes, en grimpant ſur les arbres. Willughby, *Ornit. Voyez* OISEAU.

La langue de cet oiſeau a arrêté les regards de

pluſieurs phyſiciens, & entr'autres de Mrs Borelli, Perrault, Derham, & Mery.

Elle eſt faite d'un petit os fort court, revêtu d'un cornet d'une ſubſtance écailleuſe; ſa figure eſt pyramidale; elle eſt articulée par ſa baſe avec l'extrémité antérieure de l'os hyoïde, & l'oiſeau peut tirer ſa langue hors du bec, à l'étendue de trois à quatre pouces.

Cet os, & le filet antérieur des branches qui le compoſent, ſont renfermés dans une gaîne formée de la membrane qui tapiſſe le dedans du bec inférieur: l'extrémité de cette gaîne s'unit à l'embouchure du cornet écailleux de la langue. Cette gaîne s'alonge quand la langue ſort du bec, & s'accourcit quand elle y rentre.

Le cornet écailleux qui revêt le petit os de la langue, eſt convexe en-deſſus, plat en-deſſous, & cave en-dedans. Il eſt armé de chaque côté de ſix pointes très-fines, tranſparentes, & inflexibles; leur extrémité eſt un peu tournée vers le goſier.

Il y a bien de l'apparence que ce cornet armé de petites pointes, eſt l'inſtrument dont le *pic verd* ſe ſert pour enlever ſa proie, ce qu'il fait avec d'autant plus de facilité, que cet inſtrument eſt toujours empâté d'une matiere gluante, qui eſt verſée dans l'extrémité du bec inférieur par deux canaux excrétoires, qui partent de deux glandes pyramidales, ſituées aux côtés internes de cette partie.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument, la nature a donné au *pic verd* pluſieurs muſcles, dont les uns appartiennent aux branches de l'os hyoïde; ceux-ci tirent la langue hors du bec; d'autres appartiennent à la gaîne qui renferme le corps de l'os hyoïde avec les filets antérieurs de ſes branches, ceux-là retirent la langue dans le bec; enfin la langue a ſes muſcles propres qui la tirent en haut, en bas, de l'un & de l'autre côté.

La langue de cet oiſeau, l'os hyoïde, & ſes branches jointes enſemble, ont environ huit pouces de longueur, & de cette longueur il en ſort près de quatre pouces quand elle eſt tirée, d'où il réſulte que la langue parcourant le même chemin en rentrant qu'elle fait en ſortant, les muſcles qui la lient & retirent doivent avoir en longueur plus de quatre pouces, parce qu'ils ne peuvent pas s'accourcir de leur longueur entiere. *Voyez les détails avec figures dans les Mém. de l'acad. des Sciences, ann. 1709.* (*D. J.*)

PIC-VERD, *petit*, *picus varius minor*, oiſeau qui reſſemble beaucoup à l'épeiche par ſa forme & par ſa couleur, & qui n'en differe preſque qu'en ce qu'il eſt beaucoup plus petit. Il peſe à peine une once; il a environ ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure. La queue a deux pouces de longueur; elle eſt compoſée de dix plumes; les deux du milieu ſont les plus longues; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à l'extérieure qui eſt la plus courte; les quatre du milieu ſont entierement noires & courbées en-deſſous: l'oiſeau ſe ſert de ces plumes pour ſe ſoutenir en grimpant contre les arbres; les trois extérieures de chaque côté ſont moins pointues; l'externe eſt noire à ſon origine, & blanche vers la pointe. Cette couleur blanche eſt interrompue par deux taches noires & tranſverſales. Le noir de la ſeconde plume extérieure s'étend juſqu'à la ſeconde tache noire tranſverſale ſeulement ſur le côté intérieur du tuyau; le blanc deſcend plus bas ſur le côté extérieur, & il n'y a qu'une ſeule tache noire tranſverſale près de la pointe. La troiſieme plume eſt noire, à l'exception de la pointe qui a une couleur blanche. La gorge, la poitrine, & le ventre, ſont d'un blanc pâle; le deſſus des narines eſt brun, & il ſe trouve une tache blanche plus haut ſur le ſommet de la tête; le derriere de la tête eſt noir, & il y a deux lignes larges & blanches qui s'étendent depuis les yeux juſqu'au milieu du cou; le devant du dos & une partie des petites plumes des aîles ſont noires en entier; les autres & les grandes ont des taches blanches en demi-cercle; le milieu du dos eſt blanc & a des lignes tranſverſales noires; les jambes ſont couvertes de plumes preſque juſqu'aux doigts: cet oiſeau ſe nourrit d'inſectes; le mâle differe de la femelle, en ce qu'il a une tache rouge ſur la tête au lieu d'une tache blanche. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

PIC VARIÉ, *voyez* EPEICHE.

PIC VERD, *petit*, PETIT PIC VARIÉ, CUL ROUGE, *voyez* EPEICHE.

PIC D'ADAM, (*Hiſt. mod. Géographie.*) montagne très-élevée de l'île de Ceylan, que les Indiens nomment *Hamalel*, & qui eſt pour eux un objet de vénération, parce que, ſuivant quelques traditions orientales, Adam fut créé ſur le ſommet de cette montagne. Le dieu Buddon en montant au ciel, laiſſa ſur le roc l'empreinte de ſon pié, qui eſt, dit-on, d'une grandeur double de celui d'un homme ordinaire. La ſuperſtition y attire tous les ans au mois de Mars des troupes innombrables de pélerins, qui vont y faire leurs dévotions.

PIC LE, (*Géog. mod.*) autrement le *Pic d'Adam*; en hollandois *Adamſ-Pic*, montagne de l'île de Ceylan. M. de l'Iſle dans ſon Atlas, donne à cette montagne 98 degrés, 25 à 30 minutes de longitude, ſur 5 degrés 55 minutes de latitude nord. Elle eſt fort haute, fort roide, fort eſcarpée, & à 20 lieues de la mer; mais les matelots la voyent encore de 10 à 15 lieues en mer. Ribero en a fait une deſcription fort étendue, & mélée de récits fabuleux, qui ne méritent aucune créance.

Les Géographes ont donné le nom de *pic* à quelques montagnes fort élevées, & qui ſe terminent en une ſeule pointe. Tel eſt le *pic* d'Adam, le *pic* de Saint Georges, le *pic* de Téneriffe, *&t.* Ce nom vient de la reſſemblance de ces montagnes à l'outil de fer nommé *pic*, dont on ſe ſert pour fouir la terre, & qui n'a qu'une pointe.

PIC DE DERBY, (*Géog. mod.*) en anglois *Peak of Derby-Shire*, c'eſt-à-dire, la pointe ou le ſommet du comté de Derby. C'eſt un endroit ſitué entre les montagnes dans le nord-oueſt de ce comté. Il eſt remarquable 1°. par ſes carrieres; 2°. par ſon plomb; 3°. par ſes trois cavernes. On les connoît en Angleterre ſous les noms de *Devils-Arſe*, le cul du diable, *Eldevis-Hole*, & *Pools'-Hole*. Elles ſont toutes trois larges & profondes. On dit qu'il ſort de la premiere de l'eau qui a ſon flux & reflux quatre fois dans une heure. Elle ſe diſtingue par l'irrégularité des rochers qu'on trouve en-dedans. Celle qu'on appelle *Eldens-Hole*, a ſon entrée baſſe & étroite; les eaux qui en découlent, ſe congelent en tombant, & forment des glaçons pendans à la caverne. On peut joindre ici les puits du Boxton, d'où dans l'eſpace de huit à dix-neuf verges d'Angleterre, il ſort quelques ſources d'eaux un peu minérales & chaudes, excepté une ſeule qui eſt froide.

PIC DE SAINT-GEORGE, (*Géog. mod.*) on trouve dans une des îles de l'oueſt ou des Açores, auprès de l'île Fal, une montagne appellée le *Pic de Saint-George*, d'où l'île elle-même a pris le nom de *Pico*. On prétend qu'elle eſt auſſi haute, ou peu s'en faut, que le *pic* de Téneriffe. *Long.* du *Pic de Saint-George*, ſelon Caſſini, 349. 21 30. *latit.* 38. 35.

PIC DE TÉNÉRIFFE, (*Géog. mod.*) le *pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *pico de Terraira*, eſt regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le ſommet à 50 milles de diſtance.

On ne peut y monter que dans les mois de Juillet

& d'Août ; car dans les autres mois il eſt couvert de neige, quoiqu'on n'en voye jamais dans cette île, ni dans les îles Canaries qui en ſont voiſines. Son ſommet paroît diſtinctement au-deſſus des nues ; mais comme il eſt ordinairement couvert de neige, il n'eſt certainement pas au-deſſus de la moyenne région de l'air. Il faut deux à trois jours pour arriver au haut de cette montagne ; ſon extrémité n'eſt pas faite en pointe, mais unie & plate : de-là on peut appercevoir diſtinctement par un tems ſerein le reſte des îles Canaries, quoique quelques-unes en ſoient éloignées de plus de 16 lieues.

Scaliger écrit que cette montagne vomiſſoit autrefois des charbons enflammés, ſans diſcontinuer : on ne ſait où cet auteur a pris ce fait. Cependant il eſt vraiſſemblable que cette montagne a été autrefois brûlante : car il y a au ſommet un entonnoir qui produit une ſorte de terre ſulphureuſe, telle que, ſi on la roule, & qu'on en faſſe une chandelle, elle brûle comme du ſouffre. Il y a pluſieurs endroits ſur les bords du *Pic* qui brûlent ou fument : dans d'autres, ſi on retourne les pierres, on y trouve attaché du ſoufre pur. Il y a auſſi dans le fond des pierres qui ſont luiſantes & ſemblables au machefer ; ce qui vient ſans doute de l'extrême chaleur du lieu d'où elles ſortent. C'eſt ce que confirme M. Edens, qui y a fait un voyage en 1715. *Voyez les Tranſact. philoſ. n°. 345. Long. du Pic de Ténériffe*, ſelon Caſſini, *2. 51. 30. latitude 28. 30.* (*D. J.*)

PIC A PIC, (*Marine.*) c'eſt-à-dire à plomb, ou perpendiculairement.

A pié ſur une ancre, c'eſt-à-dire, que le vaiſſeau eſt perpendiculairement ſur cette ancre, & qu'elle eſt dégagée du fond.

Des ſauts à pic dans une riviere. C'eſt quand il ſe trouve un rocher eſcarpé ou ſauts dans une riviere, où toute l'eau tombe de haut en-bas comme dans une caſcade, ainſi qu'il s'en trouve dans de grandes rivieres de l'Amérique. *Voyez* PORTAGE, *faire portage ; le vent eſt à pic. Voyez* VENT.

PIC, (*Poids.*) gros poids de la Chine dont on ſe ſert particulierement du côté de Canton, pour paſſer les marchandiſes ; il ſe diviſe en cent catis ; quelques-uns diſent en cent vingt-cinq ; le catis en ſeize taels ; chaque tael faiſant une once deux gros de France ; en ſorte que le *pic* de la Chine, revient à cent vingt-cinq livres, poids de marc. *Savary.*

PIC, (*Inſtrument d'ouvriers.*) inſtrument de fer un peu courbé, pointu, & acéré, avec un long manche de bois qui ſert aux mâçons & terraſſiers à ouvrir la terre, ou à démolir les vieux bâtimens. Les Carriers s'en ſervent auſſi pour déraciner & découvrir les pierres dont ils veulent trouver le blanc. Cet outil ne differe de la pioche pointue, qu'en ce que le fer en eſt plus long, plus fort, & mieux acéré. (*D. J.*)

PIC, *en terme de Boutonnier*, petit ouvrage en cartiſane qui ſert d'ornemens dans différens ouvrages, ſoit dans les carroſſes, ſoit dans les harnachemens des chevaux, dans les ameublemens ou habillemens d'hommes ou de femmes, *&c.* C'eſt un quarreau un peu arrondi ſur ſes angles ; pour faire une *pic*, la premiere choſe néceſſaire c'eſt de découper du vélin de la grandeur convenable avec l'emporte piece ; on le met alors en ſoie en tournant une bobine autour de la cannetille ou du milleray qui borde ce fond. Par-là on arrête le bord, & on couvre le vélin tout enſemble. *Voyez* CANNETILLE. Enſuite on recommence l'opération en or & en argent s'il le faut. Le principal uſage du *pic*, c'eſt dans les graines d'épinards, ou dans les jaſmins. *Voyez* JASMINS.

PIC, *en terme de Rafineur*, eſt un inſtrument de fer en forme de langue de bœuf, monté ſur un manche de trois piés de long ; on s'en ſert à piquer les matieres quand elles ſont trop maſtiquées dans le bac à ſucre. *Voyez* BAC A SUCRE.

PIC, (*Jeu.*) le *pic* a lieu dans le jeu de piquet ; lorſqu'ayant compté un certain nombre de points ſans que l'adverſaire ait rien compté, l'on va en jouant juſqu'à trente ; auquel cas, au lieu de dire *trente*, l'on compte ſoixante, & l'on continue de compter les points que l'on fait de ſurplus. Il faut remarquer que pour faire *pic*, il faut être premier ; car ſi vous êtes dernier, le premier qui jette une carte qui marque, vous empêche d'aller à ſoixante, quand vous auriez compté dans votre jeu 29, & que vous leveriez la carte jettée.

PICA, ſ. m. (*Médec. pratiq.*) ce mot déſigne une maladie dont le caractere diſtinctif eſt un dégoût extrême pour les bons alimens, & un appétit violent pour des choſes abſurdes, nuiſibles, *nullement alimenteuſes*. Les étymologiſtes prétendent qu'on lui a donné ce nom qui dans le ſens naturel ſignifie *pie*, parce que comme cet oiſeau eſt fort varié dans ſes paroles & ſon plumage, de même l'appétit dépravé de cette eſpece de malade s'étend à pluſieurs différentes choſes, & ſe diverſifie à l'infini ; n'auroit-on pas pu trouver un rapport plus ſenſible & plus frappant entre cet oiſeau remarquable par ſon babil, & les perſonnes du ſexe, qui ſont les ſujets ordinaires de cette maladie ? eſt-ce un pareil rapport qui auroit autoriſé cette dénomination ? ou plutôt ne ſeroit-ce pas parce que la *pie*, comme l'ont écrit quelques naturaliſtes, ſe plaît à manger des petites boules de terre ? On voit auſſi que le mot grec, par lequel on exprime cette maladie, κίσσα, ou, ſuivant la dialecte attique, κίττα, eſt le nom de la *pie* ; quelques auteurs, comme il s'en trouve ſouvent, préférant aux explications naturelles les ſens les plus recherchés, ont tâché de trouver au mot κίσσα une autre étymologie, ils l'ont dérivé de κισσος, qui veut dire *lierre*, établiſſant la comparaiſon entre la maladie dont il s'agit & cette plante paraſite, ſur le nombre & la variété des circonvolutions & détours qu'elle fait à l'aide des autres corps qui lui ſervent d'appui : quoi qu'il en ſoit de la juſteſſe de ces étymologies & de ces commentaires, laiſſons cette diſcuſſion de mots pour paſſer à l'examen des choſe.

L'objet de l'appétit des perſonnes attaquées du *pica* eſt extrêmement varié ; il n'y a rien de ſi abſurde qu'on ne les ait vû quelquefois deſirer avec paſſion, la craie, la chaux, le mortier, le plâtre, la pouſſiere, les cendres, le charbon, la boue, le deſſous des ſouliers, le cuir pourri, les excrémens même, le poivre, le ſel, la cannelle, le vinaigre, la poix, le coton, *&c.* & autres choſes ſemblables, ſont ſouvent recherchées par ces malades avec le dernier empreſſement. Il y a une obſervation rapportée par M. Nathanael Fairfax, *Act. philoſoph. anglic. num. 29. cap. v. §. 3.* d'une fille qui avoit un goût particulier pour l'air qui ſortoit des ſoufflets ; elle étoit continuellement occupée à faire jouer les ſoufflets, & avaloit avec un plaiſir délicieux l'air qui en étoit exprimé. Cette maladie eſt très-ordinaire aux jeunes filles, elle peut même paſſer pour une de ces affections qui leur ſont propres. Quoiqu'il y ait quelques obſervations rapportées par Riviere Rhodius & Schenkius qui prouvent que les hommes n'en ſont pas tout-à-fait exemts, ces faits ſont très-rares & ſouvent peu conſtatés, il en eſt de même des prétentions de Reiſelius & de Primeroſe, & des hiſtoires qu'ils rapportent, d'où il réſulteroit que des maris ont été attaqués de cette maladie lorſque leurs femmes étoient enceintes, ou s'étoient expoſés aux cauſes qui la produiſent ordinairement, ou, pour mieux dire, ces hiſtoires ſont évidemment fauſſes, & ces prétentions ridicules ; il ne manqueroit plus pour porter le dernier coup à l'état de mari, que de lui faire partager les maladies de ſa femme, & de le charger

charger des peines de ſes dérangemens après l'avoir rendu reſponſable de ſa ſageſſe, en le couvrant de ridicule & de honte lorſqu'elle en manque. On aſſûre auſſi que les animaux ſont ſujets au *pica*; Schenkius dit l'avoir obſervé dans des chats, *centur. 4. obſerv. 46.* On en voit auſſi des exemples dans les chiens & les cochons, rapportés dans les *actes philoſophiques anglois, vol. I. p. 741.* Les pigeons, ſans en être attaqués, mangent ſouvent du petit gravier du ſable, béquetent les murs, & les autruches dévorent du fer, d'autres oiſeaux avalent des cailloux, mais c'eſt plutôt pour aider leur digeſtion naturelle que par maladie.

Les jeunes filles auxquelles cette maladie eſt familiere, commencent ſouvent d'aſſez bonne heure à s'y adonner; l'exemple, les invitations de leurs amies, quelquefois l'envie de devenir pâles, un dérangement d'eſtomac, peut-être auſſi d'eſprit, ſont les premieres cauſes de cette paſſion; dès-lors l'appétit ordinaire ceſſe, les alimens qu'elles aimoient autrefois leur paroiſſent inſipides, mauvais; elles deviennent triſtes, rêveuſes, mélancoliques, fuient la compagnie, ſe dérobent aux yeux de tout le monde pour aller en cachete ſatisfaire leur appétit dépravé; elles mangent les choſes les plus abſurdes, les plus ſales, les plus dégoûtantes avec un plaiſir infini, les choſes abſolument inſipides flattent délicieuſement leur goût; ce plaiſir eſt bientôt une paſſion violente, une fureur qu'elles ſont forcées de ſatisfaire, malgré tout ce que la raiſon peut leur inſpirer pour les en détourner; la privation de l'objet qu'elles appetent ſi vivement, les jette dans un chagrin cuiſant, dans une noire mélancolie, & quelquefois même les rend malades; ſi au contraire elles la ſatisfont librement, leur eſtomac ſe dérange de plus en plus, toutes ſes fonctions ſe font mal & difficilement; il ſurvient des anxiétés, des nauſées, des rots, des gonflemens, douleurs, peſanteurs, ardeurs d'eſtomac, vomiſſement, conſtipation; la langueur s'empare de leurs membres, les roſes diſparoiſſent de deſſus leur viſage, la pâle blancheur du lis ou une pâleur jaunâtre prend leur place, leurs yeux perdent leur vivacité & leur éclat, *voyez* PALES COULEURS, & leur tête panchée languiſſamment & ſans force, ne ſe ſoutient qu'avec peine ſur le col; fatiguées au moindre mouvement qu'elles font, elles ſentent un malaiſe; lorſqu'elles ſont obligées de faire quelque pas, & ſur-tout ſi elles montent, alors elles ſont eſſoufflées, ont de la peine à reſpirer, & éprouvent des palpitations violentes: on dit alors qu'elles ont les pâles couleurs, ou qu'elles ſont oppilées. *Voyez* PALES COULEURS, OPPILATION. Cette maladie ne tarde pas à déranger l'excrétion menſtruelle, ſi ſon dérangement n'a pas précédé & produit le *pica*, comme il arrive ſouvent, à-moins qu'il ne ſurvienne avant l'éruption des regles.

On a beaucoup diſputé ſur la cauſe & le ſiege de cette maladie; les uns ont prétendu que ſon ſiege étoit dans l'eſtomac, & ne dépendoit que de l'accumulation de mauvais ſucs; les autres l'ont regardée comme une maladie de la tête, & en ont fait une eſpece d'affection mélancolique. Parmi les premiers, les uns ont cru avec Aphrodiſée que les mauvais ſucs qui ſe ramaſſoient dans l'eſtomac étoient de la même nature que les alimens, ou que les choſes qui étoient l'objet de l'appétit, & que c'étoit en vertu de ce rapport, de cette ſympathie qu'on les appétoit; ils ſe fondoient ſur ce que tous les ſucs étant viciés, ils devoient exciter l'appétit de mauvais alimens, comme l'eſtomac ſain ou les ſucs bons font deſirer des alimens de même nature: 2° ceux qui ſont d'un tempérament bilieux ne voient en ſonge que des incendies; les pituiteux ont toujours devant les yeux de l'eau, des débordemens, *&c.* il en doit être de même des ſucs d'une telle eſpece déterminée, ils doivent frapper l'imagination d'une telle façon, & lui repréſenter les alimens analogues; les ſucs acides, faire deſirer les fruits aigrelets; les ſucs brûlés, du charbon, *&c.* & par conſéquent en faire naître l'appétit. Les autres penſent avec Avicenne que les ſucs de l'eſtomac ſont d'une nature contraire, & que cette contrariété eſt la cauſe du *pica*, alors ces prétendus alimens ſont l'effet des remedes; il ne leur manque pas de raiſon pour étayer & confirmer leur ſentiment. 1° L'appétit des choſes analogues au ſuc de l'eſtomac ne devroit jamais ſe raſſaſier, & devroit au contraire toujours augmenter, parce que ces ſucs recevroient toujours plus de force & d'activité de la part des choſes qui ſeroient priſes en guiſe d'aliment; ce qui n'arrive pas. 2° Eſt-il probable que les ſucs puiſſent s'altérer au point d'être comme du bois pourri, de la boue, du plomb, *&c?* 4° Il n'eſt pas plus naturel que l'eſtomac ſe porte vers des choſes dont il regorge. 4° Dans la ſoif & la faim, les objets deſirés ſont propres à faire ceſſer l'état forcé du goſier & de l'eſtomac, parce qu'ils lui ſont contraires, *&c.* On pourroit encore ajouter à cela que les perſonnes bilieuſes deſirent avec ardeur les fruits acides, oppoſés à la nature & à l'action de la bile. 2° Que les perſonnes attaquées du *pica* ſont bien moins incommodées de l'uſage des choſes abſurdes & nuiſibles quelque immodéré qu'il ſoit, qu'elles ne le ſeroient ſi elles n'avoient pas cette maladie, ſi elles ne s'y portoient pas avec cette fureur. 3° Enfin qu'il eſt rare qu'on ſouhaite paſſionnément une choſe dont la jouiſſance n'eſt pas un *beſoin*, un *bien*, en même tems qu'elle eſt un plaiſir. Toutes ces raiſons donnent beaucoup de vraiſſemblance à ce ſentiment; les expériences & les obſervations de M. Reaumur lui donnent encore un nouveau poids. Cet illuſtre académicien dit avoir trouvé une analogie entre les ſucs digeſtifs de ces malades & les choſes qu'ils mangeoient, & cette analogie étoit telle que ces choſes ſe diſſolvoient très-facilement dans leurs ſucs, ainſi que celles qui aimoient la craie, la chaux, *&c.* avoient des ſucs légerement acides qui diſſolvoient très-bien tous les abſorbans, alkalis, *&c.* Ces expériences n'ont pas été pouſſées aſſez loin, & ne ſont pas aſſez générales pour avoir la force de la démonſtration; mais cette opinion peut toujours paſſer pour une hypotheſe ingénieuſe, bien fondée & très-vraiſſemblable. Mais, demandera-t-on, n'y a-t-il point de vice d'imagination, de délire? Ceux dont nous venons d'expoſer le ſentiment, prétendent qu'il n'y a point de dérangement de raiſon, qu'il n'y a qu'une dépravation de cupidité, & qu'ainſi on ne doit pas plus regarder le *pica* comme délire, que la faim canine, que l'érotomanie, le ſatyriaſis, cas où les beſoins naturels ſont ſimplement portés à un trop haut degré & dépravés.

Cependant on ne pourra guere s'empêcher de regarder le *pica* comme une eſpece de délire, ſi l'on fait attention. 2° Qu'on peut délirer & raiſonner très-bien. 2° Que le délire n'exclud pas les motifs des actions qu'on fait, qu'il eſt même très-vraiſſemblable que la plûpart des délires ne conſiſtent que dans des fauſſes apperceptions, & qu'étant ſuppoſées vraies, comme elles le paroiſſent au foux, toutes leurs actions faites en conſéquence ſont raiſonnables; un homme qui regarde tous les aſſiſtans comme ſes ennemis, comme des gens qui veulent l'aſſaſſiner, s'emporte contre eux en injures & en coups quand il peut, y a-t-il rien de plus naturel? 3° On pourra bien dire qu'une fille mange de la craie, de la chaux, de la terre, parce qu'elle a de l'acide dans l'eſtomac; mais expliquera-t-on par-là cette ardeur à ſe cacher, cette paſſion violente qui ſubſiſte long-tems après que tous les acides ſeront détruits? Et pourquoi tous les enfans qui ſont ſi fort tourmentés par l'acide, n'ont-

ils pas le *pica*, &c ? Comment expliquera-t-on d'ailleurs l'appétit du coton, du plomb, de la poix, de l'air, des excrémens, *&c* ? y a-t-il des ſucs propres à les digérer ? y a-t-il un vice dans ces humeurs qui exige ces corps pour remede & dont le vice en puiſſe être corrigé ? 4° N'eſt-il pas naturel de regarder cette affection comme dépendante de la même cauſe que la paſſion de compter les carreaux, les vîtres, les ſolives d'une chambre, de ſe plaire à la vûe de certains objets laids, ſales ou déshonnêtes, de rechercher avec fureur quelque odeur déſagréable, comme celle des vieux livres pourris, d'une chandelle, d'une lampe mal éteinte, & même des excrémens ? Ces ſymptômes familiers, de même que le *pica* aux chlorotiques, annoncent évidemment & de l'aveu de tout le monde un délire mélancolique, & l'on ne s'aviſe pas de leur attribuer de l'efficacité pour la guériſon du dérangement qui en eſt la cauſe. *Voyez* PALES COULEURS. 5° Parcourons les cauſes qui produiſent ordinairement le *pica*, nous verrons preſque toujours un vice dans l'excrétion menſtruelle, ou des chagrins, des inquiétudes, des paſſions vives retenues, des deſirs violens étouffés, des beſoins naturels, preſſans, non ſatisfaits par vertu, par crainte & par pudeur ; quelles autres cauſes ſont plus propres à déranger l'eſtomac & l'imagination ? Nous pourrions ajouter bien d'autres preuves qui ſe tirent de l'état de ces malades, de leur maniere d'agir, de ſe comporter, *&c.* qu'on peut voir tous les jours, & qu'on auroit de la peine à décrire : chacun peut là-deſſus prendre les éclairciſſemens convenables, les occaſions en ſont malheureuſement aſſez fréquentes.

Les femmes enceintes ſont ſujettes à une dépravation d'appétit fort ſinguliere, & qui eſt fort analogue au *pica* ; les auteurs qui ne ſe piquent pas d'une exactitude ſcrupuleuſe confondent ordinairement ces deux affections qui ſont cependant différentes ; celle qui eſt propre aux femmes enceintes s'appelle en latin & en françois *malacia*, nom dérivé du grec μαλαθω, *je mollis* ; quelques auteurs l'ont attribué à l'état de *molleſſe*, ou de relâchement des femmes enceintes ; ce qui conſtitue le *malacia*, eſt un goût particulier pour une ſeule eſpece d'aliment à l'excluſion de toute autre ; mais cet aliment n'eſt pas néceſſairement & par lui-même mauvais, abſurde, il eſt toujours nutritif ; ce ſont, par exemple, des fruits d'une telle eſpece, du riz, des poulets, des anchois, des harengs ; il n'y a que l'aliment pour qui l'on s'eſt déterminé qui plaiſe, qui ait un goût délicieux, qui ſe digere facilement ; les autres rebutent, déplaiſent, peſent ſur l'eſtomac : & quoiqu'il y ait de ces alimens dont on dût d'abord s'ennuyer, ou dont on pût être incommodé à la longue, comme des harengs, des anchois ; cependant on ne s'en dégoûte point, & on n'en reſſent aucun mauvais effet. Cet appétit déterminé commence à ſe déclarer pour l'ordinaire vers le quarantieme jour de la groſſeſſe, & ceſſe à la fin du troiſieme mois ou au commencement du quatrieme. Il me paroît qu'on doit diſtinguer cette affection des *envies* des femmes enceintes, par leſquelles elles deſirent la poſſeſſion de quelque objet, un joyau, un fruit, un mets particulier, elles ſont ſatisfaites dès qu'elles l'ont obtenu ; & ſi elles ne peuvent pas l'avoir, ou n'oſent pas le demander, elles en ſont incommodées, riſquent de ſe bleſſer, & on prétend que l'enfant en porte la marque. *Voyez* ENVIE, TACHE, *&c.*

Le *pica* eſt une maladie très-ſérieuſe ; elle eſt ordinairement ou la ſuite & l'effet de quelque obſtruction du dérangement du flux menſtruel, ou l'avant-coureur & la cauſe de ces maladies, elle affoiblit toujours le tempérament, gâte l'eſtomac, & prépare pour la ſuite une ſource inépuiſable & féconde d'incommodité ; ainſi les filles qui n'en meurent pas, reſtent long-tems languiſſantes, maladives, dans une eſpece de convaleſcence difficile. Cette maladie eſt plus ou moins dangereuſe, ſuivant la qualité des objets de l'appétit, ſuivant la violence de la paſſion & l'intenſité des ſymptomes qui s'y joignent. Il eſt évident qu'un uſage & un uſage immodéré du poivre, du ſel, des épiceries peut faire plus de ravages que ce même uſage limité, ou que l'uſage des terreux, de la craie, *&c.* Fernel a vu ſurvenir un ulcere à la matrice, dont la malade mourut, à l'appétit déréglé du poivre trop abondamment ſatisfait ; le danger eſt bien plus grand, ſi le plomb & ſes préparations ſont l'objet de l'appétit ; perſonne n'ignore les funeſtes accidens, la terrible colique qu'occaſionne ce métal pris intérieurement par lui-même, ou par les parties hétérogenes véneneuſes dont il eſt altéré. *Voyez* PLOMB, COLIQUE DES PEINTRES. Tulpius rapporte l'obſervation d'une jeune fille, qui mangeoit avec avidité de petites lames de plomb bien diviſées ; elle tomba en peu de tems dans une maladie affreuſe à laquelle elle ſuccomba ; ſa langue étoit ſeche, ſes hypocondres reſſerrés, la rate obſtruée, l'eſtomac douloureux, le ventre conſtipé ; ſans ceſſe tourmentée par des ſuffocations de matrice, par des défaillances fréquentes, elle ne put trouver du ſoulagement dans aucun remede, *Nicol. Tulp. obſerv. medicar. lib. IV.* Ce qui redouble ſouvent la difficulté de la guériſon, c'eſt que ces malades cachent auſſi long-tems qu'il leur eſt poſſible leur état, & on ne le découvre que tard, qu'après que le mal eſt invétéré & rendu plus opiniâtre ; d'ailleurs lors-même qu'on s'en apperçoit & qu'on veut y remédier, les malades ſont peu dociles, elles ne veulent pas ſe priver du plaiſir de ſatisfaire à leur paſſion, ſouvent elles ne le peuvent pas ; & ſi elles rencontrent des médecins imprudens par trop de ſévérité, qui leur défende tout uſage des mets pour leſquels elles ſont paſſionnées, & des parens trop rigides & trop ſcrupuleuſement attentifs à obſerver l'ordonnance du médecin, elles deviennent triſtes, mélancoliques & ſérieuſement malades. Le *malacia* n'eſt pas une maladie, il n'y a point de danger à laiſſer ſuivre aux femmes enceintes leur caprice, il y en auroit à les en empêcher ; elles n'en éprouvent pour l'ordinaire aucune incommodité, ni elles, ni l'enfant qu'elles portent ; cependant lorſque les alimens pour leſquels elle s'eſt déterminée ſont d'un mauvais caractere, trop ſales, trop épicés, que ce ſont des poiſſons, par exemple, deſſéchés & endurcis par le ſel & la fumée, il eſt certain que le chyle qui s'en forme ne ſauroit être bien bon ; on doit, autant qu'on peut, faire enſorte par les avis, les invitations, que la femme en uſe ſobrement, il faut auſſi pour cela lui préſenter des mets agréables, d'une nature oppoſée qui puiſſe modérer & contrebalancer l'action des autres, on les mêle pour cela ſouvent enſemble.

Quand on ſe propoſe de guérir une fille attaquée du *pica*, il eſt très-important de s'attirer ſa confiance, de lui faire approuver & deſirer le ſoin qu'on va prendre de ſa ſanté ; on peut réuſſir en cela, en la plaignant, en compâtiſſant à ſes peines, en ſe prêtant à ſes goûts, à ſa paſſion ; on ne la déſaprouve pas, on ſe garde bien d'en faire un crime & de la défendre ; on aſſure au contraire que c'eſt une maladie indépendante de la volonté, qui même peut être bien lorſqu'elle eſt modérée ; on ſe contente d'en faire voir les inconvéniens, on inſiſte ſur tout ſur les atteintes que la beauté pourroit en recevoir. On touche rarement cette corde ſans ſuccès ; il eſt facile de prouver combien cet appétit déreglé fait du tort à un joli viſage, on a toujours quelques exemples connus à citer ; on peut engager par-là les malades à ſe modérer dans l'uſage de ces choſes abſurdes, à en diminuer tous les jours la quantité,

faire quelques remedes ; on promet une prompte guériſon, le retour de la ſanté, de la beauté & de l'embonpoint; on peut auſſi en s'inſinuant adroitement dans l'eſprit de ces jeunes & timides malades, en flattant ainſi leurs deſirs, s'inſtruire de la cauſe qui a déterminé la maladie & des corps qui en ſont l'objet; choſes qu'elles s'obſtinent d'autant plus à cacher qu'elles ſont plus ridicules & qu'il eſt cependant très-important que le médecin ſache. N'eſt-il pas bien naturel qu'elles refuſent d'avouer que leur appétit les porte violemment à manger du cuir pourri, par exemple, des matieres fécales? & quand la cauſe de cette maladie ſe trouve être une envie de ſe marier, qu'il leur eſt défendu de faire paroître & encore plus de ſatisfaire; quelle peine ne doit-il pas leur en couter pour rompre le ſilence? Cependant de quelle utilité ces ſortes d'aveux ne ſont-ils pas pour le médecin? Utilité au reſte qui reflue ſur la malade. Lorſqu'on eſt inſtruit de la cauſe du mal, on y apporte le remede convenable: dans l'exemple propoſé, on n'a point de ſecours plus approprié que le mariage, il remplit, en guériſſant, ces trois grandes conditions ſi difficiles à réunir, *citò*, *tutò* & *jucundè*. *Voyez* MARIAGE. Lorſque la maladie eſt l'effet d'une ſuppreſſion ou d'un dérangement dans l'excrétion menſtruelle, il faut avoir recours aux emmenagogues variés ſuivant les cas. *Voyez* REGLES, SUPPRESSION, (*maladie de la*). Cependant on doit engager la malade à uſer des mets ſucculents & de facile digeſtion, l'eſtomac affoibli ſe fortifie par les ſtomachiques amers, aloétiques; on diſtrait & on récrée l'eſprit triſte & rêveur par les promenades, les parties de plaiſir, les compagnies agréables, les ſpectacles, la muſique, les concerts, *&c.* parmi les remedes intérieurs, il faut choiſir ceux qui ſont les plus appropriés à l'eſpece de dérangement d'eſtomac qu'a occaſionné l'abus des alimens ou des corps qui étoient l'objet des délires mélancoliques; il faut oppoſer aux ſpiritueux aromatiques, à l'alkali cauſtique, les légers apéritifs délayans, *&c.* aux terreux, inviſquans, les toniques, les martiaux, les forts apéritifs; & ſi quelque maladie comme les obſtructions de viſceres, les pâles-couleurs y ſont ſurvenues, alors il faut diriger & varier le traitement en conſéquence. *Voyez* OBSTRUCTION, PALES-COULEURS, *&c.* (*b*)

PICARA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. Elle eſt bornée par les grandes montagnes des Audets, du côté de l'orient. (*D. J.*)

PICARDIE, LA, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par le Hainault, l'Artois & la mer; au midi par l'île de France; au levant par la Champagne, & au couchant par la Manche & la Normandie. Elle a 48 lieues du levant au couchant, & 38 du midi au nord. Ses principales rivieres ſont la Somme, l'Oyſe, la Cauche, la Scarpe, la Lys, & l'Aa. Cette province eſt abondante en blé & autres grains.

On diviſe la *Picardie* en haute, moyenne & baſſe. La haute comprend le Vermandois & la Tiérache; la moyenne, l'Amiénois & le Santerre; la baſſe comprend le pays reconquis, le Boulenois, le Ponthieu & le Vimeu. Les fabriques & les manufactures y occupent beaucoup de monde, on y fait quantité de ſerges, de camelots, d'étamines, de pannes & de draps; il y a pluſieurs verreries. On voit dans la forêt de la Fere, au château de ſaint Gobin, la manufacture des glaces, d'où on les tranſporte à Paris pour être polies.

Outre le gouvernement militaire de *Picardie*, qui comprend trois lieutenances générales, il y a des gouverneurs particuliers de villes & citadelles. Amiens eſt la capitale de la province.

On compte quatre évêchés dans le gouvernement de *Picardie*, tel qu'il eſt aujourd'hui: Amiens & Boulogne ſont ſuffragans de l'archevêché de Rheims: Arras & ſaint Omer en Artois, ſont ſous la métropole de Cambrai.

Le nom de *Picardie* n'eſt pas ancien, & ne ſe trouve en aucun monument avant la fin du XIII^e^ ſiecle, où Guillaume de Nangis a appellé ce pays *Picardie*. Matthieu Paris parlant de la ſédition arrivée l'an 1229 à Paris, entre les bourgeois & les clercs ou écoliers de l'univerſité, dit que les auteurs de ce trouble, furent ceux qui étoient voiſins de la Flandre & qu'on nommoit communément *Picards*.

La *Picardie* ayant été conquiſe par Clodion, tomba ſous la domination des rois Francs; ce prince établit à Amiens ſon ſiége royal. Méroué lui ſuccéda, ainſi que Childeric ſon fils. Enſuite la *Picardie* échut en partage à Clotaire fils de Clovis, & reſta ſous la domination des rois de France, juſqu'à Louis le débonnaire, qui y établit en 823 des comtes qui devinrent preſque ſouverains.

Philippe Auguſte s'arrangea de cette province avec Philippe d'Alſace, comte de Flandres. En 1435 Charles VII. engagea toutes les villes ſituées ſur la Somme au duc de Bourgogne, pour quatre cent mille écus. Louis XI les retira en 1463, & depuis ce tems-là, la *Picardie* n'a plus été aliénée. (*D. J.*)

PICARDS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte qui s'établit en Bohême au commencement du XV^e^ ſiecle, & qui y fut cruellement perſécutée. Elle eut pour chef un prêtre qui s'appelloit Jean, & qu'on nomma *Picard*, parce qu'il étoit de Picardie; d'autres l'ont nommé *Martin*, & d'autres *Loquis*.

L'article que Bayle a donné de la ſecte des *Picards* ne lui fait pas honneur, & on ne peut aſſez s'étonner que ce génie ſi fin dans la critique des hiſtoriens de la Grece & de Rome, ſe ſoit plu à adopter les contes ridicules qu'il avoit lûs ſur les malheureux *Picards*. Ajoutez que ſon article eſt ſec & entierement tiré de Varillas, hardi conteur de fables, qui a ici copié celles d'Enée Sylvius, lequel déclare avoir rapporté ce que d'autres ont dit, & avoir écrit bien des choſes qu'on ne croyoit point; c'eſt ſon propre aveu; *aliorum*, dit-il, *dicta recenſeo*, *& plura ſcribo quàm credo*.

Laſitius rapporte que le prétendu *Picard* arriva en Bohême en 1418, du tems de Wenceſlas, ſurnommé le *fainéant* & l'*ivrogne*; qu'il y vint accompagné d'environ quarante autres, ſans compter les femmes & les enfans; que ces gens-là diſoient qu'on les avoient chaſſés de leur pays à cauſe de l'évangile. Le jéſuite Balbinus dans ſon *epitome rerum Bohemicarum*, *liv. II.* dit la même choſe, & n'impute aux *Picards* aucuns des crimes, ni aucune des extravagances qu'Enée Sylvius leur attribue.

Jean Schlecta, ſecrétaire de Ladiſlas roi de Bohême, rendant compte à Eraſme des diverſes ſectes qui partageoient la patrie, entre dans de plus grands détails ſur celle des *Picards*. Ces gens-là, dit-il, ne parlent du pape, des cardinaux & des évêques, que comme de vrais antechriſts, ils ne croyent rien ou fort peu des ſacremens de l'Egliſe. Ils prétendent qu'il n'y a rien de divin dans le ſacrement de l'Euchariſtie, affirmant qu'ils n'y trouvent que le pain & le vin conſacré, qui repréſentent la mort de Jéſus-Chriſt, & ils ſoutiennent que ceux qui adorent le Sacrement ſont des idolâtres, ce Sacrement n'ayant été inſtitué que pour faire la commémoration de la mort du Sauveur, & non pour être porté de côté & d'autre, parce que Jéſus-Chriſt qui eſt celui qu'il faut honorer du culte de latrie, eſt aſſis à la droite de Dieu le pere. Ils traitent d'ineptie les ſuffrages des Saints, & les prieres pour les morts, auſſi-bien que la confeſſion auriculaire, & la pénitence im-

posée par les Prêtres. Ils disent enfin que les vigiles & les jeûnes sont le fard de l'hypocrisie ; que les fêtes de la vierge Marie, des apôtres, & des autres saints sont des inventions de gens oisifs. Ils célebrent pourtant les dimanches & les fêtes de Noël & de la Pentecôte. *Epist. Erasm. Liv. XIV.* Ce récit de Schlecta nous apprend manifestement que les *Picards* n'étoient autres que des Vaudois, & M. de Beausobre a démontré cette identité dans son histoire de la guerre des Hussites. Vous en trouverez l'extrait dans le dictionn. de M. de Chaufépié, qui a fait un excellent article des *Picards*. Voici en peu de mots le précis de ce qui les concerne.

Les Vaudois étoient en Bohème dès l'an 1178 ; des disciples de Valdo s'y réfugierent, & furent fort bien reçus à Zatée & à Launitz, deux villes voisines situées sur la riviere d'Egne, & assez proche des frontieres de Misnie, par où les Vaudois entrerent vraisemblablement en Bohème ; une partie du peuple suivoit alors le rit grec, pendant que la noblesse & les grands qui avoient commerce avec les Allemands leur voisins, & qui se conforment ordinairement à la cour, suivoient pour la plûpart le rit latin ; mais ce rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus désagréable au peuple. Les Vaudois ayant trouvé de l'humanité & de l'accueil dans les habitans de ces deux villes, leur firent connoître les superstitions que le tems avoient introduites dans la religion chrétienne, & les affermirent dans l'aversion qu'ils avoient déja pour l'église romaine.

Ces peuples conserverent l'exercice public du rit grec, jusques vers le milieu du xiv^e^ siecle, que l'empereur Charles IV & l'archevêque Ernest l'interdirent à la sollicitation des papes, & à la poursuite des moines. Le rit latin ayant été établi par-tout, les peuples s'assemblerent dans les bois, dans les solitudes & dans les châteaux de quelques gentilshommes qui les protégoient. Mais quand les troubles s'éleverent en Bohème, & que la nation leva l'étendart contre le pape, ces *Picards*, ces Vaudois cachés, commencerent à se montrer ; ils s'en mêla quelques-uns parmi les Taborites ; d'autres qui se virent en assez grand nombre dans une île que forme la riviere de Launitz, assez près de Neuhaus, dans le district de Bechin, prirent les armes & furent défaits par Ziska.

On peut réduire à trois chefs, les preuves qui justifient que ces *Picards* étoient Vaudois : 1° le principal prêtre qu'on leur donne : 2° les dogmes qu'on leur attribue : 3° les crimes, les folies, & les héréfies qu'on leur impute : tout quadre avec les Vaudois.

I. Théobalde dit que leur principal prêtre s'appelloit Martin de Moravet. Laurens de Byzin, chancelier de la nouvelle Prague sous Wenceslas, qui a écrit un journal de la guerre des Hussites, *diarium de bello Hussitico*, raconte qu'au commencement de 1420, quelques prêtres Taborites débiterent de nouvelles explications des prophéties, & annoncerent un avénement prochain du fils de Dieu pour détruire ses ennemis, & pour purifier l'église. » Le » principal auteur de cette doctrine, dit Laurens de » Byzin, étoit un jeune prêtre de Moravie, fort bel » esprit & d'une prodigieuse mémoire ; il se nom» moit Martin, & fut surnommé *Loquis*, parce qu'il » prêchoit avec une hardiesse étonnante ses propres » pensées, & non celles des saints docteurs. Ses prin» cipaux associés furent Jean Oilczin, le bachelier Mar» kold, le fameux Coranda, & autres prêtres Tabo» rites. Martin de Moravet ou de Moravie, surnommé *Loquis*, le principal prêtre des *Picards*, est donc un prêtre Taborite, un collegue du fameux Wenceslas Coranda, qui fit tant de bruit dans ce parti, & qui avant & depuis la mort de Ziska, fut à la tête des affaires. De-là il s'ensuit qu'au fond les *Picards* sont des Taborites, & que les accusations d'inceستes & de nudités qui leur ont été intentées, sont de pures calomnies, puisque tout le monde convient que les Taborites n'en furent jamais coupables.

Martin de Moravie fut pris avec un autre prêtre, & envoyé à Conrad, archevêque de Prague, qui, après les avoir gardés dans un cachot pendant plusieurs mois, les fit jetter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime ? c'étoit d'avoir soutenu jusqu'à la mort, & sans avoir jamais voulu se rétracter, que le corps de Jesus-Christ n'est qu'au ciel, & qu'il ne faut point se mettre à genoux devant la créature, c'est-à-dire devant le pain de l'Eucharistie. Voilà un prêtre *picard* qui a tout l'air vaudois.

II. Les dogmes des *Picards* & des Vaudois sont les mêmes ; nous l'avons déja vu par le détail que Schlectat fait des opinions des *Picards* de Bohème. Ils soutenoient qu'il ne faut point adorer l'Eucharistie, parce que le corps de Jesus-Christ n'y est point, le seigneur ayant été élevé au ciel en corps & en ame ; que le pain & le vin de l'Eucharistie demeurent toujours du pain & du vin, *&c.* Ce sont-là des doctrines vaudoises & purement vaudoises.

Les accusations mêmes sont des usages vaudois déguisés en dogmes ; par exemple, les Vaudois ne reconnoissoient point de sainteté attachée aux autels, & n'en faisoient point une condition du service divin. Si cela est, disoient leurs adversaires, vous feriez donc dans les temples ce que les maris & les femmes font dans les maisons ? La conséquence fut transformée en dogme. Les *Picards*, dit-on, ont commerce avec leurs femmes dans les lieux sacrés ; ce sont donc des misérables qu'il faut exterminer.

Les prêtres vaudois étoient mariés, & ils soutenoient que leurs mariages étoient légitimes. Quoi ! disoient leurs ennemis, un prêtre sortant du lit de sa femme approchera des autels ? Autre conséquence convertie en dogme.

Les Vaudois n'adoroient point le sacrement, & ne fléchissoient point le genou dans les églises à la vûe du pain sacré. Autre conséquence. Il n'est pas nécessaire d'adorer Dieu.

Ajoutez à cela les autres dogmes attribués aux *Picards* par Schlectat. Ils n'invoquoient point les saints ; ils ne prioient point pour les morts ; ils n'admettoient point la confession auriculaire, *&c.* Si ce ne sont pas-là des vaudois, ce sont des gens qui leur ressemblent parfaitement, & qui peuvent bien leur être associés.

III. Les crimes, les folies & les héréfies qu'on leur attribuent, persuadent encore que les pauvres *Picards* exterminés en Bohème étoient de véritables vaudois ; c'est ce dont on trouvera les preuves détaillées dans l'ouvrage de M. de Beausobre : nous y renvoyons le lecteur.

Nous remarquerons seulement que la nudité qu'on leur impute est une pure fausseté, & que les *Picards* n'ont jamais été adamistes. On n'apporte que deux preuves dans l'Histoire, de la nudité picarde : la premiere est le témoignage du prêtre Taborite, & du docteur Gitzinus ; ils n'accusent pourtant pas les *Picards* d'une nudité pratique, mais seulement d'enseigner que les habits n'étoient point nécessaires, & que si ce n'étoit le froid, on pourroit aussi bien aller nud que vêtu. Ce n'est donc sur ces deux témoins qu'une erreur spéculative qui ne conclut rien pour la pratique, encore moins pour ces ridicules opinions, que la nudité est un privilége de la liberté ou de l'innocence.

La seconde preuve qu'on donne de la nudité des *Picards*, est tirée de ce qu'on fit le rapport à Ziska que ceux qui s'étoient fortifiés dans une île y alloient tout nuds, & commettoient sans honte toutes sortes

d'infamies : cette preuve n'eſt qu'un conte abſurde qu'on inventa contre des malheureux qu'on vouloit ſacrifier ; & ce qui réfute pleinement la fauſſeté de ce bruit, c'eſt qu'entre tant de *picards* que Ziska ſaiſit dans cette île, & qu'il fit périr, on ne voit pas dans l'Hiſtoire qu'un ſeul ait été trouvé nud. De plus, comment ſe perſuader que la nobleſſe de Moravie, qui protégeoit les *picards* de ſon pays, ait pu ſoutenir des fanatiques qui donnoient dans l'excès ridicule de ſe faire une religion de la nudité ? Enfin, comment imaginer que d'infâmes voluptueux ſouffrent conſtamment les plus cruels ſupplices, & qu'ils embraſſent volontairement une mort cruelle qui les va priver de tous les plaiſirs après leſquels ils couroient ? Ajoutez à toutes ces preuves le témoignage du jéſuite Balbinus, qui ne doit pas être ſuſpecté de favoriſer ces hérétiques ; & néanmoins il convient que c'eſt à tort qu'on a accuſé les *Picards* à cet égard, & il reproche à Théobald d'avoir donné mal-à-propos aux Adamites le nom de *Picards*. Balbin. *Epitom. rer. Bohem. lib. IV. pag.* 449. Voici ce que les Théologiens catholiques les plus modérés penſent des *Picards :* ils diſent que ce fut une ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Bohème dans le xv. ſiecle, & qui prirent ce nom de leur chef appellé *Picard*, natif des Pays-bas.

Que ſous ce prétexte il établit comme un dogme parmi ſes ſectateurs, la jouiſſance des femmes, ajoutant que la liberté des enfans de Dieu conſiſtoit dans cet uſage, & que tous ceux qui n'étoient pas de leur ſecte étoient eſclaves. Mais quoiqu'il autoriſât la communauté des femmes, ſes diſciples ne pouvoient cependant en jouir ſans ſa permiſſion, qu'il accordoit aiſément, en diſant à celui qui lui préſentoit une femme avec laquelle il déſiroit avoir commerce : *Va, fais croître, multiplie & remplis la terre.* Il permettoit auſſi à cette populace ignorante d'aller toute nue, imitant en ce point comme en l'autre les anciens Adamites. *Voyez* ADAMITES.

Les *Picards* avoient établi leur réſidence dans une île de la riviere de Lanſnecz, à quatorze lieues de Thabor, place forte, où Ziska, général des Huſſites, avoit ſon quartier principal. Ce guerrier inſtruit des abominations des *Picards*, marcha contr'eux, s'empara de leur île, & les fit tous périr par le fer ou par le feu, à l'exception de deux qu'il épargna, pour s'inſtruire de leur doctrine. Dubrav. *liv. VI.* Sponde *ad ann. chr.* 1420.

PICAREL, ſ. m. *imaris*, (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon de mer. On lui a donné à Antibes le nom de *garon*, & en Languedoc celui de *picarel*, parce qu'il pique la langue lorſqu'il eſt deſſéché & ſalé. C'eſt une eſpece de mendole qui eſt toujours blanche, cependant il eſt plus étroit & plus court que la mendole, car il n'a que la longueur du doigt. Le muſeau eſt pointu ; il y a de chaque côté ſur le milieu du corps une tache noire & des traits argentés & dorés, mais peu apparens, qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue ; au reſte il reſſemble à la mendole par les nageoires, les aiguillons, la queue, *&c.* Rondelet, *hiſt. des poiſſons, liv. V. chap. xiv. Voyez* MENDOLE, *poiſſon.*

PICATAPHORE, ſ. m. (*Aſtrolog. judic.*) Les Aſtrologues appellent ainſi la huitieme maiſon céleſte, par laquelle ils font des prédictions touchant la mort & les héritages des hommes. On la nomme encore *porte ſupérieure*, lieu pareſſeux, maiſon de mort & des héritages. Ranzovius, dans ſon *tractatus aſtrolog. part. II.* a traité toutes ces fadaiſes ridicules. (*D. J.*)

PICAVERET, *voyez* LINOTE.

PICCA-FLOR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) c'eſt le nom que les Eſpagnols donnent au colibri ou à l'oiſeau-mouche, à cauſe qu'il ne vit que du ſuc des fleurs. Son article eſt fait *au mot* COLIBRI.

Rien n'égale la beauté du plumage de ces charmans oiſeaux ; ils font leurs nids avec tout l'art & les précautions poſſibles ; cependant ils n'en ſont que trop ſouvent chaſſés par des groſſes & cruelles araignées, qui y viennent pour ſucer les œufs ou le ſang des pauvres petits colibri.

Preſque tous les auteurs aſſurent que cet oiſeau n'habite que les pays chauds ; mais M. de la Condamine déclare qu'il n'en a vu nulle part en plus grande quantité que dans les jardins de Quito, dont le climat tempéré approche plus du froid que de la grande chaleur. *Mem. de l'acad. des Scienc.* 1745. (*D. J.*)

PICEA ABIES, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de ſapin vulgairement appellé *epicia*, & ſemblable à l'if pour le bois & la feuille, qui ne tombe point ; il s'éleve plus haut, ſans être ni ſi garni ni ſi beau. Le *picea* produit de la graine qui le perpétue. On le place ordinairement dans les parcs entre les arbres iſolés des allées doubles, ou dans les boſquets verds.

PICELLO, (*Géog. mod.*) ville ou bourg de l'Anatolie ſur la mer Noire, entre Penderachi & Samaſtro. C'eſt l'ancienne *Pſyllium* de Ptolomée.

PICENTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, capitale des Picentins. Cette ville étoit dans les terres. Les habitans furent chaſſés de leur ville pour avoir pris le parti d'Annibal. Léander & Mazella diſent qu'on la nomme préſentement *Vicentia.* 2°. Il y avoit une autre ville d'Italie du nom de *Picentia ;* elle étoit dans le Latium, ſelon Denis d'Halicarnaſſe, *l. V.*

PICENTINORUM GENS, *PICENTINI* & *PICENTES*, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie. Ils habitoient ſur la côte de la mer de Toſcane, depuis le promontoire de Minerve, qui les ſéparoit de la Campanie, juſqu'au fleuve Silarus, qui étoit la borne entre les Picentins & les Lucaniens. Dans les terres ils s'étendoient juſqu'aux limites des Samnites & des Harpini ; limites qui nous ſont néanmoins abſolument inconnues.

PICENUM, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie à l'orient de l'Umbrie, & connue auſſi ſous le nom d'*ager Picenus.* Les habitans de cette contrée étoient appellés *Picentes* ; ils étoient différens des *Picentini*, qui habitoient ſur la côte de la mer inférieure. Ce peuple étoit ſi nombreux, que Pline, *lib. III. cap. xviij.* fait monter à trois cens ſoixante mille le nombre des *Picentes* qui ſe ſoumirent aux Romains. Les bornes du *Picenum* proprement dit, s'étendoient le long de la côte, depuis le fleuve Œſus juſqu'au pays des *Prætutiani.* Dans un ſens plus étendu, le *Picenum* comprenoit le pays des *Prætutiani* & le territoire de la ville Adria.

J'ai dit que les Picentins, *Picentini*, habitoient ſur la côte de la mer inférieure ; j'ajoute ici que ce peuple étoit une colonie de Sabins, qui étant ſortis de *Picenum*, aujourd'hui la Marche d'Ancône, s'emparerent d'une partie de la Campanie. Ils poſſédoient le canton de terre où eſt à-préſent la partie occidentale du Principat méridional, entre le cap Campanella & le fleuve Sélo. On croit que Salerne étoit la capitale de ces peuples. (*D. J.*)

PICHA-MAL, (*Hiſt. nat. Botan.*) fleur qui ſe cultive dans l'île de Ceylan ; elle eſt blanche & a l'odeur du jaſmin : on en apporte tous les matins un bouquet au roi du pays, enveloppé dans un linge blanc, & ſuſpendu à un bâton. Ceux qui rencontrent ce bouquet ſe détournent par reſpect. Il y a des officiers qui tiennent des terres du roi pour y planter de ces fleurs ; ils ont le droit de s'emparer de tous les endroits où ils penſent qu'elles croîtront le mieux.

PICHET, PICHER, PICHE, ſ. m. (*Marchand*

de vin.) petite cruche de terre à bec, qui leur ſert à tirer du vin d'une piece pour en remplir d'autres.

PICHINCHA, (*Géog. mod.*) montagne de l'Amérique méridionale, dans l'audience de Quito, & au pié de laquelle eſt bâtie la ville de Quito. C'eſt une pointe de la Cordilliere, & ſur laquelle il y a un volcan, ainſi que ſur la plûpart des autres : celle-ci a 2434 toiſes au-deſſus de la mer. MM. de la Condamine & Bouguer, dans leur voyage du Pérou, paſſerent trois ſemaines ſur le ſommet de *Pichincha.* (*D. J.*)

PICICITLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) petit oiſeau de paſſage des Indes occidentales eſpagnoles, qui ne paroît au Mexique qu'après la ſaiſon des pluies. Tout ſon pennage eſt gris, excepté la tête & le col, qui ſont noirs. Nieremberg eſt le ſeul auteur qui en ait donné la deſcription. (*D. J.*)

PICINÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie entre Rome & Nole. C'eſt l'endroit où Sylla reçut la ſeconde ambaſſade du ſénat, qui le prioit de ne pas marcher à main armée contre la ville de Rome. (*D. J.*)

PICNOSTYLE, *ou* PYCNOSTYLLE, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt le moindre entre-colonne de Vitruve, qui eſt d'un diametre & demi, ou de trois modules, du grec πικνος, *ſerré*, & στυλος, *colonne.*

PICO, (*Géogr. mod.*) îles de l'Océan, l'une des Açores, à 3 lieues ſud-eſt de Traial, à 4 ſud-oueſt de Saint-Georges, & à 12 ſud-oueſt quart à l'oueſt de Tercere. Cette île a environ 15 lieues de circuit, & eſt expoſée à des volcans ; elle produit de meilleurs vins que toutes les autres Açores. Son nom lui vient d'une haute montagne qui y eſt, & qu'on appelle le *Pie* ou *Pic des Açores. Long. de l'île*, 349. 21. *lat.* 38. 35. (*D. J.*)

PICOL, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à la Chine pour peſer la ſoie. Il contient ſoixante-ſix catis, & trois quarts de catis ; enſorte que trois picols ſont autant que le bahar de Malaca, c'eſt-à-dire deux cens catis. *Voyez* BAHAR.

Picol eſt auſſi un poids en uſage en divers lieux du continent & des îles des Indes occidentales, il peſe environ vingt livres poids de Hollande. *Dictionn. de Commerce.*

PICOLETS, ſ. m. pl. (*Serurerie.*) les Serruriers appellent de la ſorte deux petites pieces de fer rivées au côté de chaque poupée de leur tour, à-travers deſquelles paſſent les bras qui ſoutiennt le ſupport ; les *picolets* ſont auſſi de petits crampons qui ſoutiennent le pene dans la ſerrure, ou plûtôt qui en conduiſent la queue. Il y en a de deux ſortes, le *picolet* à patte & le *picolet* à rivure. Le premier ſe tire d'une piece de fer battue mince & large de ſix lignes ; on plie le pié ſur un mandrin fait de la hauteur & largeur de la queue du pene ; on le plie en-dehors, ce qui forme la patte qu'on perce d'un trou où paſſera la vis qui doit le fixer ſur le palaſtre. Au bout du pié où il n'y a point de patte, on pratique un tenon qui entre dans une petite entaille qu'on a ſoin de pratiquer au palaſtre. Cette ſorte de *picolet* ne ſe rive point, & on le démonte à volonté.

Le *picolet* qui ſe rive ſur le palaſtre ſe fait comme le précédent, excepté qu'il n'a point de patte à un de ſes piés, mais deux tenons pour le river ſur le palaſtre.

PICOLI, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on ſe ſert en Sicile, particulierement à Meſſine & à Palerme, pour les changes & pour tenir les livres, ſoit en parties doubles, ſoit en parties ſimples ; huit *picolis* valent un ponti, & ſix *picolis* font le grain. On compte par onces, tarins, grains & *picolis*, qu'on ſomme par 30, par 20 & par 6 ; l'once valant 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 *picolis. Dict. du Commerce.*

PICOLLUS, ſ. m. (*Mythol. des Germains.*) divinité des anciens habitans de la Pruſſe, qui lui conſacroient la tête d'un homme mort, brûloient du ſuif en l'honneur de ce dieu, & lui offroient des ſacrifices ſanglans pour n'en être pas tourmentés. (*D. J.*)

PICORÉE, ſ. f. (*Art milit.*) eſt l'eſpece de petite guerre que fait le ſoldat lorſqu'il ſort du camp pour piller ou marauder. *Voyez* PILLAGE ET MARAUDE.

Suivant la Noue, la *picorée* prit naiſſance dans les guerres civiles ou de religion ſous Charles IX. D'abord les troupes avoient obſervé beaucoup de diſcipline ; mais elles ſe porterent bientôt aux plus grands deſordres : chacun ſe comportoit, dit ce militaire célebre, comme s'il y avoit eu un prix de propoſé à celui qui feroit le plus de mal ; d'où s'enſuivit, dit-il, *la procréation de mademoiſelle la* picorée, *qui depuis eſt ſi bien accrue en dignité, qu'on l'appelle maintenant madame.* Cependant l'amiral Coligni ne négligeoit rien pour maintenir la diſcipline ; mais malgré les exemples de ſévérité dont il uſoit pour réprimer ce deſordre, comme tout le monde y prenoit part, la nobleſſe ainſi que le ſimple ſoldat, il ne lui fut pas poſſible d'y remédier entierement. (*q*)

PICOT, ſ. m. *terme de bucheron ;* petite pointe qui reſte du bois taillis coupé ſur terre, & qui bleſſe vivement les piés quand on marche deſſus ſans y prendre garde.

PICOT, ſ. m. (*Inſtrument de carrier.*) ce que les carriers nomment un *picot*, eſt une eſpece de marteau pointu qui n'a qu'un côté ; il porte environ huit pouces de longueur, & un pouce en quarré à l'endroit où il eſt emmanché. Son manche n'a pas moins de cinq piés de long ; c'eſt un des outils qui ſervent à ſoulever la pierre.

PICOT, ſ. m. (*Paſſementerie.*) c'eſt la partie qui conſtitue le bas d'une dentelle ou paſſement, & qui regne d'un bout à l'autre, où elle forme une petite engrelure ; il y a de l'apparence qu'on lui a donné ce nom à cauſe qu'elle ſe termine en petites pointes placées les unes contre les autres ; on eſtime fort les dentelles dont le *picot* eſt bien travaillé & bien ſerré, parce qu'elles durent plus que les autres. (*D. J.*)

PICOT, ſ. m. (*Pêche.*) c'eſt une ſorte de filets qui tire ſon nom de l'opération que font les Pêcheurs en piquant les fonds voiſins du lieu où ils ont tendu leurs filets. La grandeur de la maille & la quantité du plomb dont ils doivent être chargés par le bas ſont preſcrits par l'ordonnance, *liv. V. tit. 2. art. 8.*

La pêche des *picots* commence à la fin d'Avril, & ſe continue juſqu'au mois de Novembre. Pour faire cette pêche, les Pêcheurs viennent dans leurs bateaux établir leurs filets d'ebe & de baſſe eau ſur des fonds qui ont encore quelquefois cinq à ſix braſſes d'eau. Le filet a 40 à 50 braſſes de long, & 2 à 3 de chûte. Le bout forain qui eſt le premier que l'on jette à la mer, eſt frappé ſur une ancre. Ils tendent le filet un peu en demi-cercle & en-travers de la marée. L'autre bout du filet eſt frappé ſur une groſſe pierre ou cabliere, qu'ils nomment *étalon*, & ſur laquelle eſt frappée une bouée pour la reconnoître.

Quand ils ſont ainſi établis, les Pêcheurs s'éloignent un eſpace conſidérable de leurs filets. Après s'en être éloignés ſuffiſamment, ils reviennent en piquant le fond pour faire faillir le poiſſon & le faire donner dans le filet qu'ils relevent enſuite, & recommencent la même opération pluſieurs fois ; ce qu'ils appellent *trajets*, tant que dure l'ebe. S'ils n'ont rien pêché, ils continuent de flot en faiſant la même manœuvre ; & quand ils ne ſe ſervent pas de perches pour piquer le fond, ils ont une groſſe pierre ou cabliere percée du poids de 60 à 80 livres, à marée à un cordage ; ils la laiſſent tomber au fond de l'eau pour épouvanter le poiſſon plat, & le faire faillir hors du ſable & ſe jetter dans le filet ; ce qui leur réuſſit ſur-tout ſi les *picots* ſont tendus ſur des fonds durs &

de roche, où il ſe trouve encore un peu de ſable dans lequel le poiſſon plat ſe puiſſe enfouir.

On prend principalement avec ce filet, des poiſſons plats comme turbots, barbues, ſolles & des flets, que pour cette raiſon les Pêcheurs nomment des *picots frans*.

PICOTE, ſ. f. (*Lainage.*) ou *gueuſe*, étoffe toute de laine d'un très-bas prix; c'eſt une eſpece de petit camelot. Cette ſorte d'étoffe ſe fabrique à Lille en Flandres, où il s'en fait de pluſieurs longueurs & qualités. Elle eſt à peu-près ſemblable aux lamparillas & polimites, mais non pas de ſi bonne qualité. Sa deſtination la plus ordinaire eſt pour l'Eſpagne, car pour en France il ne s'y en conſomme preſque pas. Il y a auſſi des *picotes* qui ſont mêlées de ſoie. *Savary*.

PICOTEMENT, ſ. m. (*Médec.*) eſt une propriété des corps angulaires & aigus par laquelle ils picotent & cauſent des vibrations & les inflexions des fibres des nerfs, & une grande dérivation du fluide nerveux dans les parties affectées.

Les *picotemens* produiſent la douleur, la chaleur, la rougeur, *&c.* On peut les réduire aux dépilatoires violens & pénétrans, aux ſinapiſmes modérés, aux veſicatoires & aux cauſtiques. *Voyez* SINAPISME, VESICATOIRE, *&c.*

PICOTER, v. act. piquer des trous; & PICOTÉ, adj. (*Gramm.*) taché de petits trous. Il ſe dit de ceux qui ont eu la petite-vérole. Il ſe dit auſſi en Blaſon pour *marqueté*. Les pêcheurs & les naturaliſtes ont remarqué que la truite étoit *picotée*; c'eſt ainſi qu'ils rendent le mot latin *variegatus*, qui ſignifie ſtrictement *couvert de taches de différentes couleurs*.

PICOTEURS, ſ. m. pl. (*Pêche.*) petits bateaux ſervant au lamanage & à la pêche; terme de pêche uſité dans l'amirauté de Saint-Vallery en Somme.

PICOTIN, ſ. m. (*Meſure de continence.*) ſorte de petite meſure à avoine qui contient quatre litrons, c'eſt-à-dire le quart d'un boiſſeau de Paris. Le *picotin* dont ſe ſervent les bourgeois pour la diſtribution de l'avoine à leurs chevaux eſt ordinairement d'oſier; mais celui dont ſe ſervent les regrattiers & maîtres graniers doit être de bois.

Le *picotin* de bois n'eſt autre choſe que le quart du boiſſeau de Paris; il doit avoir quatre pouces neuf lignes de hauteur ſur ſix pouces neuf lignes de diametre ou de large entre les deux fûts.

Le *picotin*, en anglois *pectz*, eſt encore une meſure pour les grains dont on ſe ſert à Londres & dans le reſte de l'Angleterre; quatre *picotins* font un galon ou boiſſeau; huit galons font le quarteau ou barique, & dix quarteaux un quart font le laſt. *Savary*. (*D. J.*)

PICOTIN, (*Arpentage.*) c'eſt une meſure qui ſert à l'arpentage dans quelques lieux de la Guyenne. Il faut 12 eſcaits pour faire le *picotin*, chaque eſcait de 12 piés meſure d'Agen, qui eſt environ de trois lignes plus grande que le pié de roi. *Savary*.

PICPUS, PICPASSE, PIQUEPUSSE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) religieux du tiers ordre de S. François, autrement dits *pénitens*, fondés en 1601 à *Picpus*, petit village qui touche au faubourg S. Antoine de Paris. C'eſt ce village qui a donné nom à la maiſon des religieux, & c'eſt cette maiſon qui n'eſt que la ſeconde de l'ordre, qui a donné nom à l'ordre entier. Lorſqu'un ambaſſadeur fait ſon entrée, les officiers du roi vont le prendre à *Picpus*. Ils dînent dans la maiſon. C'eſt de-là que la marche commence. Madame Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemar, en fut reconnue pour fondatrice. Henri IV. accorda des lettres-patentes au nouvel établiſſement. Louis XIII. poſa la premiere pierre de l'égliſe, & prit dans les lettres-patentes qu'il accorda en 1624 au monaſtere, la qualité de fondateur.

PICQ *ou* PIC, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) meſure étendue dont on ſe ſert en Turquie, ainſi que l'on fait de l'aune en France pour meſurer les corps des longueurs, comme étoffes, toiles, *&c.*

Le *picq* contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, qui ſont trois cinquiemes d'aune de Paris; en ſorte que cinq *picqs* font trois aunes, ou trois aunes font cinq *picqs*.

On appelle à Smyrne *tapis de picq*, la ſeconde ſorte de tapis de Turquie ou de Perſe qui s'y achetent par les nations qui font le commerce du Levant. Ils ſont ainſi nommés parce qu'ils ne ſe vendent pas à la piece, mais au *picq* quarré. *Dict. du Comm.*

PIQUINAIRE, ſ. m. (*Art milit.*) anciennement homme de guerre armé d'une pique.

PICRIS, (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plantes appellé par Vaillant *helminthotheca*; en voici les caracteres. Le calice commun eſt double; l'extérieur eſt compoſé de cinq feuilles faites en cœur; l'intérieur eſt de forme ovale & tout ouvert. La fleur eſt d'un genre compoſé, elle eſt partie uniforme, & en partie faite en faitiere. Les petites fleurs qui la forment ſont égales & nombreuſes, chacune eſt compoſée d'un ſeul pétale partagé en cinq ſegmens; les étamines ſont cinq filets capillaires; les boſſettes des étamines ſont cylindriques; le germe du piſtil eſt placé ſous la fleur; le ſtile eſt de la longueur des étamines; les ſtigma au nombre de deux, ſont recourbés; les calices ſubſiſtent après la chute des fleurs, & ſervent de capſule aux ſemences qui ſont ovoïdes, obtuſes & à aigrettes; le receptacle, ou l'enveloppe eſt nud; les graines varient en figure.

PICTES, LES, (*Hiſt. Géog.*) en latin *Picti*; anciens peuples de la grande Bretagne, mais dont l'origine eſt fort obſcure. Lorſque les Romains s'emparerent de la grande Bretagne, les *Pictes* occupoient la partie orientale de l'île, depuis la Tine juſqu'à l'extrémité ſeptentrionale.

Sous les premiers empereurs romains il ne ſe paſſa rien de remarquable où les *Pictes* paroiſſent avoir eu part; mais ſous Valentinien I. les Romains les attaquerent, parce que ces peuples, de concert avec leurs voiſins, avoient fait des irruptions dans la province romaine. Nectaridius, gardien des côtes, Buchobandes, Severe & Jovin entreprirent inutilement de les ſoumettre, car ils furent défaits tour-à-tour. Enfin Théodoſe l'ancien y ayant été envoyé, augmenta les terres des Romains d'un grand pays qui appartenoit aux *Pictes*. Dans la ſuite Stilicon, tuteur d'Honorius, envoya Victorinus pour réprimer fortement ces peuples, qui depuis la mort de Théodoſe, recommençoient à faire de nouvelles courſes dans la province romaine. Victorinus agiſſant en maître, leur défendit de nommer un ſucceſſeur à Hengiſt leur roi qui venoit de mourir. Cette action de hauteur irrita les *Pictes*, qui crurent qu'il vouloit les chaſſer de leur île, comme il en avoit chaſſé les Scots par leur ſecours. Dans cette crainte, ils rappellerent les Scots; & Ferjus, prince du ſang royal d'Ecoſſe, ravagea les terres des Romains, & ſe fit céder tout le pays au nord de l'Humber.

Vers l'an 511, les *Pictes* s'étant alliés des Saxons, aſſiégerent Aréclute, mais Arthur les battit, & ruina leur pays d'un bout à l'autre.

Depuis l'irruption des Anglois, la Bretagne avoit été partagée entre les Bretons ou Gallois, les Ecoſſois, les *Pictes* & les Anglo-Saxons. Les *Pictes* & les Ecoſſois habitoient la partie ſeptentrionale de l'île. L'Eſca & la Ewede; & les montagnes qui ſont entre ces deux rivieres, les ſéparoient des Anglo-Saxons. Les *Pictes* étoient à l'orient, les Ecoſſois à l'occident. Le mont Gratbain faiſoit leur borne commune depuis l'embouchure de la Nyſſe juſqu'au lac Lomon. Alberneth étoit la capitale des *Pictes*, & Edimbourg étoit encore à eux. Ils ne ſe contenterent pas de ces terres, ils attaquerent en 670 Egfrid, roi de tout le

Northumberland, qui les battit, & les contraignit de lui céder une partie de leur pays pour avoir la paix.

Peu de tems après ils eurent leur revanche, & s'emparerent d'une province de la Bernicie. Enfin, dans l'année 840, ayant perdu deux grandes batailles contre Kneth roi d'Ecoſſe, le vaiqueur qui vouloit vanger la mort de ſon pere, qu'ils avoient tué, & dont ils avoient traité le corps avec indignité, agit envers eux de la maniere la plus inhumaine. Il les extermina tellement que depuis lors il n'eſt plus reſté que la mémoire de cette nation belliqueuſe, qui avoit fleuri ſi long-tems dans la grande Bretagne; & c'eſt par la deſtruction des *Pictes* que Kneth eſt regardé par les Ecoſſois comme un des principaux fondateurs de leur monarchie.

Au reſte, l'origine des *Pictes*, ainſi que celle de leur nom, eſt entierement inconnue. On ne voit dans l'hiſtoire romaine des deux premiers ſiecles, que le nom de *Calédoniens*, & jamais celui de *Pictes*, ni celui des *Scots*. Tacite qui connoiſſoit bien la grande Bretagne, par les voyages & par les conquêtes de ſon beau-pere Agricola, dont il a écrit la vie, ne parle que des Calédoniens, qu'il met au rang des Bretons.

Réſumons. De tout ce qui précede, on voit que les *Pictes* furent un peuple qui du tems des Romains habitoit la partie orientale de l'île de la Grande-Bretagne vers le nord, c'eſt-à-dire dans le royaume d'Ecoſſe; qu'on croit qu'ils étoient un peuple différent des anciens Bretons, & que Bede penſe qu'ils étoient venus de Scythie; par où il a peut-être voulu déſigner la Norwege conquiſe par les Scythes ſous la conduite d'Odin; que leur nom vint, dit-on, de *Picti*, que les Romains leur avoient donné parce qu'ils étoient dans l'uſage de ſe peindre; & qu'ils furent ſubjugués par l'empereur Julien, par Théodoſe & par Conſtantin.

PICTES, *Murailles des*, (*Géog. anc. & antiq.*) c'eſt un monument des Romains. Lorſqu'ils s'établirent en Angleterre par la force des armes, ils ſe trouvoient continuellement harcelés par les *Pictes*, du côté de l'Ecoſſe. Pour arrêter leurs courſes, Adrien éleva une muraille de plâtre qui tenoit depuis l'Océan germanique juſqu'à la mer d'Irlande, l'eſpace de 27 lieues de France, & la fortifia par des paliſſades en l'an 123. L'empereur Sévere la fit faire de pierre avec des tours de mille en mille, où il y avoit garniſon. Les *Pictes* néanmoins s'ouvrirent un paſſage pluſieurs fois en abattant cette muraille. Enfin Aëtius, général romain, la rebâtit de brique l'an 430; mais les *Pictes* ne furent pas long-tems à la renverſer. Elle avoit 8 piés d'épaiſſeur, & 12 de haut. On en voit aujourd'hui des traces en divers endroits des provinces de Cumberland & de Northumberland. (*D. J.*)

PICTONES, (*Géog. anc.*) *Pictones*, peuples de la Gaule aquitanique. Ils étoient connus du tems de Céſar, qui lorſqu'il voulut faire la guerre aux Venetes, raſſembla les vaiſſeaux des *Pictones*, des Santones & des autres peuples qui étoient en paix. Vercengentorix ſe joignit aux *Pictones* pour s'oppoſer aux Romains, & les princes de la Gaule ordonnerent aux *Pictones* de fournir huit mille hommes, lorſqu'il fut queſtion de faire lever le ſiege devant Aleſe. Strabon dit que la Loire couloit entre les *Pictones* & les Namnetes; il met les *Pictones* avec les Santones ſur l'Océan, & il les range au nombre des vingt-quatre peuples qui habitoient entre la Garonne & la Loire, & qui étoient compris ſous l'Aquitaine. Pline, *liv. IV. ch. xjx.* met pareillement les *Pictones* parmi les peuples d'Aquitaine. Lucain, *liv. IV. v. 436.* fait entendre qu'ils étoient libres: Pictones *immunes ſubigunt ſua rura.*

Ptolomée écrit *Pectones*, & ajoute qu'ils occupoient la partie ſeptentrionale de l'Aquitaine, le long de la Loire & le long de la côte de l'Océan. Il leur donne deux villes, ſavoir: *Auguſtoritum* & *Limonum*. M. Samſon dans ſes remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule, dit que les *Pictones* ſont les peuples des diocèſes de Poitiers, Mailleraies & Luçon, qui ont été autrefois tous compris ſous le diocèſe de Poitiers.

Il eſt bon d'obſerver que les peuples *pictones* étoient primitivement compris dans la Gaule celtique. Auguſte les attribua à l'Aquitaine dans la nouvelle diviſion qu'il fit de la Gaule, & depuis ils en ont toujours fait partie. Leur territoire étoit d'une grande étendue: il occupoit toute la côte ſeptentrionale de l'Océan, depuis le pays des Santones juſqu'a la Loire, en ſorte que ce fleuve avoit ſon embouchure entre les *Pictones* & les Namnetes (peuples de Nantes). Telle étoit anciennement l'étendue du pays des *Pictones*. Ses limites étoient encore les mêmes du côté de la Loire, au milieu du neuvieme ſiecle, en ſorte qu'alors il étoit plus grand que n'eſt la province de Poitou; peut-être comprenoit-il le territoire des *Camboleƈtri ageſinates* qui étoient joints aux *Pictones*, comme Pline l'aſſure, & qui problablement occupoient l'Angoumois. (*D. J.*)

PICTONIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de la Gaule dans l'Aquitaine qui, ſelon toute apparence, eſt la pointe des ſables d'Olonne.

PICUMNUS, & PILUMNUS, (*Mythol.*) étoient deux freres fils de Jupiter & de la nymphe Garamantis. Le premier avoit inventé l'uſage de fumer les terres, d'où il fut nommé *Sterquilinus*; & *Pilumnus* trouva l'art de moudre le blé, c'eſt pourquoi il étoit honoré particulierement par les meuniers. Comme tous deux préſidoient aux auſpices qu'on prenoit pour les mariages, on dreſſoit pour eux des lits dans les temples, à la naiſſance d'un enfant; & lorſqu'on le poſoit par terre, on le recommandoit à ces deux divinités, de peur que le dieu Sylvain ne lui nuisît.

PIE, AGASSE, MATAGESSE, MARGOT, DAME JAQUETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornith.*) *pica varia caudata*, Wil. oiſeau qui a un pié ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement un pié juſqu'au bout des ongles; l'envergure eſt d'un pié dix pouces: le bec a un pouce ſept lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. Le devant de la tête eſt d'un noir tirant ſur le verd doré & le violet; le reſte de la tête, la gorge, le cou, le haut de la poitrine, la partie antérieure du dos & les plumes du deſſus de la queue ſont d'un noir tirant ſur le violet. Chacune des plumes de la gorge a une petite ligne cendrée qui s'étend dans la direction du tuyau. La partie poſtérieure du dos & le croupion ſont gris; les grandes plumes des épaules & celles du bas de la poitrine, du ventre & des côtés du corps ont une couleur blanche; celles des plumes du bas-ventre, des jambes, de la face inférieure des aîles & du deſſous de la queue eſt noire. Les petites plumes de l'aîle ſont d'un verd obſcur; les grandes ont la même couleur qui tire un peu ſur le violet du côté externe du tuyau; le côté interne eſt noir. Il y a vingt grandes plumes à chaque aîle; la premiere eſt la plus courte, elle a trois pouces ſix lignes de moins que la cinquieme, qui eſt la plus longue. Les douze plumes de la queue ſont toutes noires en-deſſous; la face ſupérieure des deux du milieu eſt d'un verd ſemblable à celui de la tête du canard mêlé d'un peu de couleur bronzée vers la pointe; l'extrémité eſt d'un verd obſcur tirant ſur le violet; les autres ont le côté intérieur noir & le reſte a les mêmes couleurs que les plumes du milieu, qui ſont plus longues d'un pouce que les deux qui les ſuivent immédiatement; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere qui n'a que cinq pouces ſept lignes, tandis que celles du milieu ont dix pouces cinq lignes. Le bec, les

piés

piés & les ongles ſont noirs On trouve des individus de cette eſpece qui ſont devenus entierement blancs. La *pie* fait ſon nid au haut des grands arbres ; l'extérieur de ce nid eſt hériſſé d'épines, & couvert preſqu'en entier ; il n'y a qu'une petite ouverture qui ſert de paſſage à l'oiſeau. La femelle pond cinq ou ſix œufs, & quelquefois ſept à chaque couvée. *Ornith. de* M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

PIE DU BRÉSIL, *Voyez* TOUCAN.

PIE DU BRÉSIL GRANDE, *Pica mexicana major*, oiſeau qui ſurpaſſe en groſſeur le choucas. Il eſt en entier d'un noir tirant un peu ſur le bleu; les grandes plumes des aîles n'ont que le côté extérieur de cette couleur, le côté intérieur & la face inférieure ſont purement noirs. Cet oiſeau chante preſque continuellement ; ſa voix eſt forte & ſonore ; il s'approche volontiers des endroits habités. On le trouve au Mexique. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

PIE DE LA JAMAÏQUE, *pica jamaicenſis*, oiſeau qui a près d'un pied de longueur, depuis la pointe du bec, juſqu'à l'extrémité de la queue, & environ dix pouces juſqu'au bout des ongles ; les aîles étant pliées, ne s'étendent pas juſqu'à la moitié de la longueur de la queue ; le bec a un pouce quatre lignes de longueur, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche ; cet oiſeau eſt en entier d'un beau noir mêlé de violet, & brillant principalement ſur la tête & le cou ; les grandes plumes des aîles ont ſeulement le côté extérieur de cette même couleur ; le côté intérieur, & toute la face inférieure ſont noirs; la queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ſont beaucoup plus longues que les autres, qui diminuent de longueur ſucceſſivement juſqu'à la premiere qui eſt la plus courte; les yeux ſont gris; la femelle differe du mâle en ce qu'elle eſt entierement brune; cette couleur eſt plus foncée ſur le dos, ſur les aîles & ſur la queue, qu'ailleurs. On trouve cet oiſeau en différens endroits de l'Amérique ſeptentrionale, comme la Jamaïque, la Caroline, le Mexique, *&c.* Briſſon, *Ornit. tome II. Voyez* OISEAU.

PIE DE MER, BÉCASSE DE MER ; *hæmatopus bell. pica marina Gallorum & Anglorum*, Wil. Oiſeau de la groſſeur de la *pie* ordinaire ou de la corneille. Il a ſeize à dix-ſept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, juſqu'à l'extrémité de la queue ; les piés étendus n'excedent pas la longueur de la queue ; le bec eſt droit, pointu, long d'environ trois pouces, & applati ſur les côtés ; la piece ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure ; les piés ſont rouges, & quelquefois bruns ; cet oiſeau n'a point de doigt poſtérieur ; la tête, le cou, la gorge, la partie ſupérieure de la poitrine & le dos, ont une couleur noire ; le reſte de la poitrine, le ventre & le croupion ſont d'un très-beau blanc ; il y a des individus de cette eſpece, qui ont une grande tache blanche ſous le menton, & une autre plus petite au-deſſous des yeux; la premiere des grandes plumes des aîles eſt noire preſqu'en entier ; elle a ſeulement le bord extérieur blanc ; cette couleur occupe ſucceſſivement un eſpace de plus en plus grand dans les autres plumes, de ſorte que la vingtieme, & les trois qui ſuivent, ſont entierement blanches ; les autres plumes intérieures ont un peu de noirâtre ; on trouve dans l'eſtomac de cet oiſeau des patelles entieres ; ſa chair eſt dure & preſque noire. Willughbi. *Ornit. Voyez* OISEAU.

PIE DU MÉXIQUE, PETITE, *pica mexicana minor.* Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de la *pie* ordinaire, & qui a une couleur noirâtre ſur toutes les parties du corps, excepté la tête & le cou, dont la couleur tire ſur le fauve. Cet oiſeau apprend aiſément à parler. On le trouve au Méxique. Briſſon, *Ornit. tome II. Voyez* OISEAU.

PIE DE L'ÎLE PAPOE, *pica papoënſis*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du merle ; il a environ un pié huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement huit pouces juſqu'au bout des ongles ; les aîles étant pliées, s'étendent peu au-delà de l'origine de la queue; le bec a un pouce trois lignes de longueur, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche ; la tête, la gorge & le cou ſont d'un beau noir brillant, mêlé d'une couleur de pourpre très-vive ; tout le reſte du corps eſt blanc, à l'exception des plumes des aîles qui ont des barbes noires ; les deux plumes du milieu de la queue ſont beaucoup plus longues que les autres ; elles ont juſqu'à un pié deux pouces de longueur ; elles ſont en partie noires, & en partie blanches ; le bec eſt blanc, & il a des ſortes de poils noirs à ſa racine, qui ſont dirigés en avant; les piés ont une couleur rouge, claire, & les ongles ſont blancs. On trouve cet oiſeau dans l'île Papoe. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

PIE DU SÉNÉGAL, *pica ſenegalenſis*, oiſeau qui eſt plus petit que notre *pie ;* il a un pié deux pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces & demi juſqu'au bout des ongles ; l'envergure eſt d'un pié neuf pouces & demi ; les aîles étant pliées, ne s'étendent environ qu'au tiers de la longueur de la queue ; les plumes de la tête, de la gorge, du cou, du dos, du croupion, les petites aîles, celles du deſſus de la queue, de la poitrine, de la partie ſupérieure du ventre & des côtés du corps, ſont d'un noir changeant en violet ; les plumes du bas ventre, des jambes, & celles du deſſous de la queue ont une couleur noirâtre ; les grandes plumes des aîles ſont brunes ; la queue eſt compoſée de douze plumes brunes ; la premiere de chaque côté n'a que quatre pouces de longueur, & celles du milieu en ont ſept ; le bec, les piés & les ongles ſont noirs. On trouve cet oiſeau au Sénégal. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

PIE GRIECHE, MATAGESSE, MATAGASSE, PIE ESCRAYE *ou* ESCRAYERE, PIE ANCRONELLE, ARNÉAT, PONCHARY, GRANDE PIE GRIECHE, LANIER, *Lanius cinereus major.* Les Fauconniers donnent à cet oiſeau le nom de *matageſſe. Voyez* l'explication de ce mot dans Aldr. Cet oiſeau eſt gros comme le merle ordinaire, il peſe trois onces ; il a plus de neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; l'envergure eſt d'environ treize pouces ; le bec a un pouce & demi de longueur ; il eſt noir & un peu crochu, à l'extrémité ayant deux ſortes d'appendices terminés en pointes de chaque côté de la partie ſupérieure ; la langue eſt fourchue, hériſſée de petits filets ſur ſes bords, vers la pointe, & ſur-tout à la baſe ; l'impreſſion de la langue eſt marquée ſur le palais par une cavité, au milieu de laquelle il y a une fiſſure longitudinale ; l'ouverture des narines eſt ronde, & recouverte par des ſortes de poils noirs ; on voit de chaque côté de la tête, une tache ou une ligne noire qui commence auprès de l'ouverture du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui ſe termine derriere la tête ; la tête, le dos, le croupion, ſont de couleur cendrée ; le menton & le ventre ſont blancs, la poitrine & le deſſous des yeux ſont traverſés par des lignes de couleur noirâtre ; il y a dix-huit grandes plumes dans les aîles qui ont toutes la pointe blanche, à l'exception des quatre premieres ; les bords extérieurs de la ſeconde & de la troiſieme ſont blancs ; outre cela les premieres plumes extérieures commencent à blanchir par le bas, & cette couleur blanche eſt plus étendue dans les plumes qui ſuivent, & augmente, de ſorte qu'à la dixieme plume elle en occupe plus de la moitié ; mais cet eſpace blanc di-

minue peu-à-peu dans le bas des plumes ſuivantes, tandis qu'il remonte juſqu'à la pointe ſur le bord intérieur, excepté dans les dernieres où il n'y a point de blanc ; la queue eſt compoſée de douze plumes ; celles du milieu ſont les plus longues ; elles ont quatre pouces & demi, les autres diminuent peu-à-peu de chaque côté juſqu'à la derniere, qui n'a que trois pouces & demi de longueur ; les deux plumes du milieu ſont en entier noires à l'exception du bas & du haut, où il y a ſur la pointe une petite tache ; cette tache augmente peu-à-peu ſur les plumes extérieures de chaque côté ; de ſorte que la derniere a du blanc preſque ſur les deux tiers de ſa longueur ; le bord extérieur de cette derniere plume, & de l'avant derniere, eſt blanc juſqu'au bas, où cette couleur s'étend ſur toute la largeur de la plume, comme dans les autres juſqu'à celles du milieu. Willughbi dit, que ſelon Aldrovande, les quatre plumes du milieu ſont noires en entier. Il faut qu'il y ait des variétés dans cet oiſeau, ou qu'on confonde différentes eſpeces ; car la deſcription de Willughbi ne convenoit point pour la queue à une *pie grieche* que j'ai vue, & ſur laquelle j'ai fait la deſcription de la queue précédente. Les pattes ſont noires ; cet oiſeau ſe nourrit de chenilles, de ſcarabées & de ſauterelles ; on en trouve dans ſon eſtomac.

La *pie grieche* reſte ſur des arbriſſeaux épineux ; elle ſe perche toujours ſur le ſommet des branches, & lorſqu'elle eſt poſée elle leve ſa queue ; elle niche dans les arbriſſeaux, & elle fait ſon nid avec de la mouſſe, de la laine, des herbes cotonneuſes & du foin, de la dent de lion, *&c.*

Cet oiſeau ne ſe nourrit pas ſeulement d'inſectes, il mange aſſez ſouvent de petits oiſeaux, comme des pinçons & des roitelets : on dit qu'il attaque, & même qu'il tue des grives. Nos Fauconniers le dreſſent pour la chaſſe des petits oiſeaux. Willughbi. *Voyez* OISEAU.

PIE GRIECHE, *petite*, LANIER, *Lanius aug. minor primus*, Ald. Oiſeau qui a la tête & la partie antérieure du dos roux ; la partie poſtérieure eſt cendrée ; le croupion à une couleur blanche ; il y a une tache blanche ſur les plumes des épaules ; les neuf grandes plumes extérieures des aîles ont la racine blanche ; la gorge a de petites lignes brunes tranſverſales ; on trouve des individus de cette eſpece, dont toute la face inférieure du corps eſt d'une couleur blanche mêlée de brun ; les couleurs de cette eſpece de *pie grieche* varient de même que celles de l'eſpece précédente, non-ſeulement par l'âge, mais encore dans les individus de différent ſexe. Willughbi. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

PIE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie, inſtitué par le pape Pie IV. en 1560. Il en créa juſqu'à cinq cens trente-cinq pendant ſon pontificat, & voulut qu'à Rome & ailleurs ils précédaſſent les chevaliers de l'empire & ceux de ſaint Jean de Jéruſalem : mais malgré ces prérogatives & beaucoup d'autres qu'il leur accorda, cet ordre ne ſubſiſte plus depuis long-tems.

PIE, (*Juriſprud.*) ſe dit de quelque choſe de pieux, comme cauſe *pie*, ou pieuſe, donation *pie*, legs *pie*, meſſe *pie*. *Voyez* CAUSE, LEGS, *&c.* (*A*)

PIE, ſignifie auſſi, en Breſſe, une portion qui appartient à quelqu'un dans l'aſſée d'un étang, comme étant propriétaire de cette portion de terrein dont il a été obligé de ſouffrir l'inondation pour la formation de l'étang. Les propriétaires des *pies* contribuent aux réparations de l'étang avec les propriétaires de l'évolage ; ils jouiſſent de l'aſſée pendant la troiſieme année. *Voyez* ETANG. (*A*)

PIE, (*Maréchallerie.*) poil de cheval. Il eſt blanc & parſemé de grandes taches noires, baies ou alezanes.

PIE-MERE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une tunique ou une membrane fine, qui enveloppe immédiatement le cerveau. *Voyez* MENINGE & CERVEAU.

On peut juger de l'extrême délicateſſe de la *pie-mere* lorſque les vaiſſeaux ſont remplis, car lorſqu'ils ſont vuides, on les prend pour des vaiſſeaux de cette membrane, & ils en augmentent l'épaiſſeur. C'eſt le propre & la plus proche enveloppe du cerveau, elle revêt toutes ces plus petites parties internes, le corps calleux, les ventricules, les corps cannelés, les couches des nerfs optiques, les natès & teſtès, les pédoncules du cerveau ; enfin il n'eſt pas un ſeul point de la ſubſtance corticale, ou qui laiſſe paſſer des vaiſſeaux dans le cerveau, qui n'en ſoit très-exactement couvert. Elle ſuit toutes les circonvolutions de la ſubſtance corticale juſqu'à la moëlle où l'arachnoïde ne forme qu'un pont ſur les ſillons qu'elle rejoint ainſi. Par-tout elle eſt d'une délicateſſe accompagnée de quelque ſolidité ; & outre ſes arteres & ſes veines, elle a ſans doute un tiſſu membraneux propre, qui ſert à unir & à aſſujettir les vaiſſeaux : ce tiſſu a été regardé par quelques-uns comme cellulaire, tel eſt Bergen qui ne reconnoît de vraie membrane que l'arachnoïde. *Voyez* CALLEUX, VENTRICULE, *&c.*

Leuwenhoeck nous a appris que la *pie-mere* donne au cerveau des vaiſſeaux ſanguins, qui ſemblent à la vûe ſeule remplis d'un petit nombre de globules, qui envoient latéralement un nombre innombrable de petits conduits paralleles (que cet auteur prend pour les fibres du cerveau), & qui, ſelon lui, ſont retenus par de fines membranes, ſont ronds, ridés, quatre fois plus gros que des fibres de chair de bœuf, de la même groſſeur dans le rat, le cochon, le paſſereau & le bœuf, s'écartant tous de la même maniere pour ſe rapprocher enſuite ; qu'il en diſtilloit une liqueur cryſtalline, dont les plus grandes particules qui ſont en petit nombre ſont égales à un globule rouge, les autres à $\frac{1}{6}$ de ce même globule, d'autres à-peine $\frac{1}{512}$ du même ; elles ſont néanmoins toujours un peu rouges : toutes particules qui étoient contenues dans les plus petits vaiſſeaux de la ſubſtance corticale, qui n'eſt qu'un amas de vaiſſeaux cotonneux ſanguins qui partent de la partie interne de la *pie-mere*, tant dans la moëlle alongée, que dans le cervelet & dans la moëlle épiniere.

Quelquefois elle peut devenir calleuſe, & alors produire la manie par ſa calloſité. On en trouve une obſervation curieuſe dans les eſſais de Médecine d'Edimbourg.

Un jeune homme âgé de vingt-cinq ans, qui avoit naturellement l'air ſombre & mélancholique, ſe plaignoit depuis quatre ans d'un poids au-deſſus de la tête qui augmentoit de plus en plus. Cette peſanteur étoit quelquefois accompagnée de vertiges qui le jettoient dans des accès de foibleſſe, où il reſtoit ſouvent pendant un tems conſidérable privé de tous ſes ſens ; enfin il devint égaré, & tomba dans une fureur maniaque. Après avoir tenté différens remedes pour le guérir, on lui fit l'opération du trépan, mais inutilement, car il mourut au bout de dix jours.

En ouvrant le crâne, on ne remarqua rien qui fût contre-nature à la dure-mere ; mais on trouva la *pie-mere* dure, calleuſe, & ayant en quelques endroits le double de l'épaiſſeur de la dure-mere. On n'y voyoit aucune apparence de vaiſſeaux, & on la coupoit comme ſi c'eût été une corne tendre. La ſubſtance corticale du cerveau, couverte par cette *pie-mere* épaiſſe, étoit beaucoup plus blanche que dans l'état naturel, & il n'y paroiſſoit guere de vaiſſeaux ſanguins. En écartant les deux hémiſpheres du cerveau, on trouva que la portion de la *pie-mere* qui étoit contiguë à la faulx, étoit altérée de la même maniere. Les ventri-

cules du cerveau étoient fort diſtendus, & pleins de ſéroſités. (*D. J.*)

PIÉ *ou* PIED, ſ. m. (*Anat.*) partie de l'animal, qui lui ſert à ſe ſoutenir, à marcher, *&c. Voyez* CORPS. Les animaux ſe diſtinguent, par rapport au nombre de leurs *piés*; en bipedes qui n'ont que deux *piés*, comme les hommes & les oiſeaux; en quadrupedes qui ont quatre *piés*, comme la plûpart des animaux terreſtres; & en polypedes qui en ont pluſieurs, comme les inſectes. *Voyez* QUADRUPEDES, INSECTES, *&c.*

Les reptiles, tels que ſont les ſerpens, *&c.* n'ont point de *piés*. *Voyez* REPTILE.

Les voyageurs voudroient nous perſuader que les oiſeaux de paradis n'ont point de *piés*, & que lorſqu'ils dorment, ou qu'ils mangent, ils ſe tiennent ſuſpendus par les aîles. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que ceux qui les attrapent leur coupent les pattes pour que ces oiſeaux paroiſſent plus merveilleux. D'autres diſent que c'eſt pour qu'ils ne gâtent point leurs plumes, qui ſont parfaitement belles.

Les écreviſſes de mer ont douze *piés*. Les araignées, les mites, & les polypes en ont huit; les mouches, les ſauterelles, & les papillons en ont ſix.

Galien a donné pluſieurs remarques excellentes ſur le ſage arrangement des *piés* de l'homme & des autres animaux: dans ſon *traité de l'uſage des parties*, *l. III.* les *piés* de devant des taupes ſont admirablement bien conſtruits pour fouir & gratter la terre, afin de ſe faire une voie pour paſſer la tête, *&c.* Les pattes & les *piés* des oiſeaux aquatiques ſont merveilleuſement conſtruits, & cette ſtructure eſt reſpective à tout ce qu'ils doivent faire pour vivre. Ceux qui marchent dans les rivieres, ont les jambes longues, & ſans plumes, beaucoup au-deſſus du genou; ils ont les doigts du *pié* fort larges: & ceux qu'on appelle *ſuce-boüe*, ont en quelque ſorte deux de leurs doigts unis enſemble, pour qu'ils n'enfoncent point facilement lorſqu'ils marchent ſur les fondrieres des marais.

D'autres ont tout le *pié*, c'eſt-à-dire, tous les doigts unis enſemble par une eſpece de toile membraneuſe, comme les oies, les canards, *&c.*

On a du plaiſir à remarquer avec combien d'artifice ils replient leurs orteils & leurs *piés*, quand ils tirent à eux leurs jambes ou qu'ils les étendent pour nager. Ils élargiſſent & ouvrent tout le *pié* quand ils preſſent l'eau, ou quand ils veulent aller en-avant.

Jambe ou grand *pié*, en Anatomie, s'entend de ce qui eſt compris depuis la hanche juſqu'à l'extrémité des orteils, comme le bras eſt ce qui eſt compris depuis l'épaule juſqu'au bout des doigts.

La jambe, le *pes magnus* ou grand *pié*, ſe diviſe en cuiſſe, en jambe & en *pié*. *Voyez* CUISSE, JAMBE, *&c.*

Les os de la jambe ſont le fémur ou l'os de la cuiſſe, le tibia, le péronier, les os du tarſe, du métatarſe & des orteils. *Voyez* FÉMUR, TIBIA, *&c.*

Les arteres de la jambe ſont des branches de l'artere crurale, & ſes veines ſe terminent à la veine crurale. *Voyez* CRURAL.

Il y a à la jambe cinq veines principales, ſavoir, la ſaphene, la grande & la petite ſciatique, la muſculaire, la poplitée, & la tibiale. *Voyez chacune à ſon article*, SAPHENE, *&c.*

Le *pié* proprement dit, ou le petit *pié*, ne s'entend que de l'extrémité de la jambe. On le diviſe en trois parties, ſavoir, en tarſe, en métatarſe, & en doigts ou orteils. Le tarſe eſt ce qui eſt compris entre la cheville du *pié* & le corps du *pié*: il répond à ce qu'on appelle *carpe dans la main*. Le métatarſe eſt le corps du *pié* juſqu'aux orteils, & les doigts & orteils ſont les autres os du *pié*. *Voyez* TARSE, *&c.*

Ces parties ſont compoſées de beaucoup d'os, qui ſont le calcaneum, l'aſtragal, les os cunéiformes, l'os cuboïde: le deſſous de tous ces os s'appelle la *ſole* ou la *plante du pié*, &c.

PIÉ, (*Orthopédie.*) le *pié* de l'homme eſt très-différent de celui de quelque animal que ce ſoit, & même de celui du ſinge; car le *pié* du ſinge eſt plutôt une main qu'un *pié*, les doigts en ſont longs, & diſpoſés comme ceux de la main, celui du milieu eſt plus grand que les autres, comme dans la main; d'ailleurs, le *pié* du ſinge n'a point de talon ſemblable à celui de l'homme; l'aſſiette du *pié* eſt auſſi plus grande dans l'homme que dans tous les animaux quadrupedes, & les orteils ſervent beaucoup à maintenir l'équilibre du corps & à aſſurer ſes mouvemens dans la démarche, la danſe, la courſe, *&c.* Les animaux qui marchent ſur deux *piés*, & qui ne ſont point oiſeaux, ont le talon court & proche des doigts du *pié*; enſorte qu'ils poſent à la fois ſur les doigts & ſur le talon, ce que ceux qui vont à quatre *piés* ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reſte du *pié*. Ceux qui l'ont un peu moins éloigné, comme les ſinges, les lions, les chats & les chiens, s'accroupiſſent; enfin, il n'y a aucun animal qui puiſſe être debout comme l'homme. Il ſemble cependant qu'il ait pris à tâche par des biſarreries de modes, de diminuer l'avantage qu'il en peut tirer, pour marcher, courir, & maintenir l'équilibre du corps, en étréciſſant cette partie par des ſouliers étroits qui la gênent & qui empêchent ſon accroiſſement.

On ſait que l'une des plus étranges coutumes des Japonnois & des Chinois, eſt de rendre les *piés* des femmes ſi petits, qu'elles ne peuvent preſque ſe ſoutenir. Les voyageurs les plus véridiques, & ſur le rapport deſquels on peut compter davantage, conviennent que les femmes de condition ſe rendent le *pié* auſſi petit qu'il leur eſt poſſible, & que pour y réuſſir, on le leur ſerre dans l'enfance avec tant de force, qu'effectivement on l'empêche de croître. Dans ces pays-là une femme de qualité ou ſeulement une jolie femme, doit avoir le pié aſſez petit pour trouver trop aiſé la pantoufle d'un enfant du peuple âgé de ſix ans; les curieux ont dans leurs cabinets des pantoufles de dames chinoiſes qui prouvent aſſez cette biſarrerie de goût dont nos dames européennes ne ſont pas fort éloignées. Cependant les *piés* ſont ſujets à un aſſez grand nombre d'accidens, de maladies, ou de défauts, pour qu'il ne ſoit pas néceſſaire de les multiplier encore par artifice; je vais parler de quelques-unes de leurs mauvaiſes tournures.

Les différentes conformations des *piés* ſont d'être ou longs, ou courts, ou gros ou menus, ou larges d'aſſiette, ou étroits, ou entre-deux. Mais il y a des *piés* forcément tournés en-dehors, & d'autres forcément tournés en-dedans: cette difformité plus ou moins grande vient à l'enfant, de naiſſance ou d'accident. Quand c'eſt de naiſſance, il faut que la nourrice eſſaie tous les jours de lui tourner doucement les *piés* dans le ſens naturel, & d'obſerver de les lui aſſujettir par l'emmaillottement; comme les ligamens ſont alors extrêmement tendres, ils céderont peut-être inſenſiblement à la tournure naturelle qu'on leur fera contracter.

Si la mauvaiſe tournure a été long-tems négligée ou qu'elle vienne d'accident, ou que l'enfant ſoit déja un peu grand, on tâchera d'y remédier par les moyens ſuivans. 1°. En recourant à des remedes capables de ramollir les ligamens, comme ſont les fomentations avec les bouillons de tripes, les frictions avec l'huile de lis, les cataplaſmes de feuilles, de fleurs, & de racine de guimauve, *&c.* 2°. En eſſayant tous les jours avec la main de ramener le *pié* dans ſa ſituation naturelle; 3°. en employant pour cela de forts cartons, ou des atteles de bois, ou de petites platines de métal, qu'on a ſoin de ſerrer avec une bande.

Il y a une autre mauvaiſe tournure des *piés* fort différente de la précédente pour la cauſe ; c'eſt celle qui vient de la pareſſe à tourner les *piés* en-dehors, ou de l'affectation à les tourner trop en-dehors. Les perſonnes qui ont perſiſté long-tems dans cette habitude, ont preſque autant de peine à s'en corriger, que ſi la difformité venoit de naiſſance, ou d'accident ; c'eſt aux parens à y veiller ; mais ſi leurs ſoins & leurs avis ſont infructueux, il faut qu'ils faſſent faire de ces marche-piés de bois en uſage chez les religieux pour leurs jeunes penſionnaires. Il y a dans ces marche-piés deux enfoncemens ſéparés pour y mettre les *piés*, & où ces deux enfoncemens ſont creuſés & figurés de maniere que chaque *pié* y étant engagé eſt néceſſairement tourné en-dehors. L'enfant ſe ſervira donc de ce marche-pié, toutes les fois qu'il ſera aſſis. Il eſt vrai que cette méthode a un inconvénient, c'eſt que lorſque l'enfant voudra marcher les *piés* en-dehors, il chancelera & ſera en danger de tomber, mais alors il faudra le ſoutenir pour l'accoutumer peu-à-peu à marcher comme les autres, & l'on y réuſſira en ſacrifiant tous les jours une demi-heure à cet exercice.

Un autre moyen de corriger un enfant, qui par mauvaiſe habitude tourne les *piés* en-dedans, c'eſt de lui faire tourner les genoux en-dehors, car alors les *piés* ſe tourneront néceſſairement de même. On peut avoir les *piés* en-dehors ſans y avoir les genoux, ce qui eſt une mauvaiſe contenance, & qui empêche d'être bien ſur ſes *piés ;* mais on ne ſauroit avoir les genoux en-dehors, que les *piés* n'y ſoient, & on eſt alors toujours bien planté.

La méthode de faire porter à des enfans de petits ſabots pour leur faire tourner les *piés* en-dehors, n'a que l'inconvénient de mettre l'enfant en danger de tomber fréquemment ; mais cet uſage eſt bon à la campagne, & dans un terrein où l'enfant ne riſque pas de ſe faire du mal en tombant.

Au reſte, la plûpart des enfans n'ont les *piés* en-dedans que par la faute des nourrices qui les emmaillottent mal, & qui leur fixent ordinairement les *piés* pointe contre pointe, au lieu de les leur fixer talon contre talon ; c'eſt ce qu'elles pourroient néanmoins faire très-aiſément par le moyen d'un petit couſſinet engagé entre les deux *piés* de l'enfant & figuré en forme de cœur, dont la pointe ſeroit miſe entre les deux talons de l'enfant, & la baſe entre les deux extrémités de ſes *piés ;* ce moyen eſt excellent pour empêcher les enfans de devenir cagneux, & les parens devroient bien y prendre garde.

Si les *piés* penchent plus d'un côté que de l'autre, il faut donner à l'enfant des ſouliers, qui vers l'endroit où les *piés* penchent, ſoient plus hauts de ſemelle & de talon ; ce correctif fera incliner les *piés* du côté oppoſé. Il convient de prendre garde, que les ſouliers des enfans ne tournent, ſur-tout en-dehors, car s'ils ne tournoient qu'en-dedans, il n'y auroit pas grand mal, parce que cette inégalité pourvû qu'elle ne ſoit pas conſidérable aide à porter en-dehors la pointe du *pié;* mais lorſque les ſouliers tournent en-dehors, il font tourner la pointe du *pié* en-dedans.

Quant aux perſonnes qui affectent trop de porter les *piés* en-dehors, ils n'ont beſoin que d'avis, & non de remedes.

Il y a des perſonnes qui ont malheureuſement de naiſſance des *piés* faits comme des *piés* de cheval ; on les nomme en grec *hippopodes*, & en françois *piés équiens ;* on cache cette difformité par des ſouliers, conſtruits en-dehors comme les ſouliers ordinaires, mais garnis en-dedans d'un morceau de liége qui remplit l'endroit du ſoulier que le *pié* trop court laiſſe vuide. Cette difformité paſſe pour incurable ; cependant on peut tâcher d'y remédier en partie, en tirant fréquemment, mais doucement, les orteils de l'enfant, & en enveloppant chaque *pié* ſéparément avec une bande qui preſſe un peu les côtés du *pié*, pour obliger inſenſiblement le *pié* à meſure qu'il croît, à s'alonger par la pointe ; ſi cette tentative n'a point de ſuccès, il n'y a rien à eſpérer. (*D. J.*)

PIÉS, BAIN DE, (*Médec.*) *pediluvium ;* on pourroit dire *pediluve*, mais je n'oſe haſarder ce terme.

La compoſition du bain des *piés*, eſt la même que celle des bains ordinaires ; c'eſt de l'eau pure à laquelle on peut ajouter du ſon de froment ou des fleurs de camomille ; ce remede eſt très-utile dans pluſieurs cas. Comme ſon application relâche, ramollit les fibres nerveuſes, tendineuſes & muſculeuſes des *piés*, leurs vaiſſeaux ſe dilatent, le ſang y aborde & s'y jette avec plus de liberté, au ſoulagement du malade. De plus, comme ces parties nerveuſes & tendineuſes ont une communication étroite avec les autres parties nerveuſes du corps, & ſur-tout avec les viſceres du bas-ventre ; on ne peut douter qu'en humectant les *piés* avec une liqueur tiéde, ce bain ne faſſe ceſſer leurs contractions ſpaſmodiques. La vertu qu'ils ont de calmer la violence des ſpaſmes les rend utiles dans toutes les maladies convulſives & douloureuſes, comme la cardialgie, la colique, les douleurs d'hypocondres, *&c.* il facilite encore les excrétions ſalutaires, comme la tranſpiration inſenſible, l'évacuation de l'urine, & celle des excrémens.

Il faut éviter que l'eau dans laquelle on met les *piés* ne ſoit trop chaude, parce que la pulſation des arteres augmente alors trop conſidérablement, & la ſueur ſort en trop grande abondance. Il ne faut point faire uſage de ce remede, lorſque le flux menſtruel eſt imminent ou qu'il a commencé, parce que détournant le ſang de l'uterus, il arrêteroit cette évacuation ou la rendroit trop conſidérable; mais il contribue merveilleuſement à la procurer quand on l'emploie quelques jours avant le période, ſur-tout ſi l'on fait en même tems uſage d'emmenagogues tempérés.

Il faut s'abſtenir avec ſoin des bains de *piés* aſtringens, alumineux, ſulphureux, pour tarir la ſueur incommode de ces parties, diſſiper les enflures œdémateuſes, ou deſſecher les ulceres, parce que ce remede repouſſeroit avec danger la matiere virulente vers les parties internes, nobles & délicates.

Enfin, il eſt bon d'avertir que quand le bain des *piés* devient un remede néceſſaire, comme dans les maux de tête opiniâtres, la migraine qui naît de pléthore, l'ophthalmie, la difficulté de reſpirer cauſée par l'abondance du ſang, les toux ſeches, & le crachement de ſang, *&c.* ce remede produit d'autant plus de bien, qu'on le fait précéder de la ſaignée de la même partie, qu'on en uſe vers le tems du ſommeil, qu'on ne laiſſe pas refroidir enſuite les *piés*, & qu'on les tranſporte tout chauds dans le lit pour aider la tranſpiration par-tout le corps. Il y a un très-bon morceau ſur les *bains de piés* dans les eſſais de Médecine d'Edimbourg, j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

PIÉS, *puanteur des*, (*Médec.*) Il y a des perſonnes dont les pores de la ſueur ſe trouvant naturellement très-gros aux piés, reçoivent une grande quantité de liqueur, laquelle ſort en gouttes par la chaleur & l'exercice. Cette ſueur tendant à s'alkaliſer par le ſéjour, répand une odeur fort puante ; cependant on ne doit point remédier à cet écoulement ſudorifique tout d'un coup par de violens aſtringens. Il eſt vrai, par exemple, que l'écaille de cuivre, ou à ſa place, la limaille de laiton pulvériſée avec le ſouffre & la racine d'iris de Florence, miſe dans les ſouliers, ſuppriment l'odeur puante des piés, mais ce n'eſt pas toujours ſans danger ; car ſi on arrête imprudemment cette ſueur fétide, il ſurvient quelquefois des maux plus funeſtes ; & le meilleur eſt de ſe laver les

piés tous les jours avec de l'eau bien froide, où l'on ajoute un peu de vinaigre, changer chaque fois de chauſſons, & ne point porter de bas de laine.

PIÉS & JAMBES *des oiſeaux*, (*Ornith.*) ce ſont les inſtrumens du mouvement progreſſif des oiſeaux ſur terre & dans les eaux. Les jambes ſont pliées dans tous les oiſeaux, afin qu'ils puiſſent ſe percher, jucher, & ſe repoſer plus facilement. Cette duplicature les aide encore à prendre l'eſſor pour voler, & ſe trouvant repliée contre les corps, elle ne porte point d'obſtacle au vol. Dans certains oiſeaux les jambes ſont longues pour marcher & fouiller dans les marécages; en d'autres, elles ſont d'une longueur médiocre, & dans d'autres plus courtes; & toujours convenables à leur caractere, & à leur maniere de vivre.

Elles ſont placées tant-ſoit-peu hors du centre de gravité, mais davantage dans les oiſeaux qui nagent, afin de mieux diriger & pouſſer le corps dans l'eau, de même que pour l'aſſiſter dans l'action de plonger. Les piés des oiſeaux nageurs ſont dans quelques-uns entiers, en d'autres fourchus avec des doigts garnis de nageoires.

Quoique les oiſeaux ne marchent que ſur deux *piés*, ils ne poſent point ſur le talon; mais ils ont ordinairement un doigt derriere, de même que les animaux à *piés* fourchés ont deux ergots, ſur leſquels néanmoins ils ne s'appuient point. Le doigt qui eſt derriere le *pié* aux oiſeaux leur ſert auſſi davantage à ſe percher qu'à marcher. L'autruche qui ne vole & ne ſe perche jamais, n'a que deux doigts à chaque *pié*, encore ne poſe-t-il que ſur un ſeul; & ce doigt reſſemble parfaitement au *pié* de l'homme quand il eſt chauſſé.

Les *piés* de l'onocrotale, que nous appellons *pélican*, & ceux du cormoran ont une ſtructure & un uſage bien extraordinaires. Ces oiſeaux qui vont prendre le poiſſon dans les rivieres, ont les quatre doigts du *pié* joints enſemble par des peaux, & ces doigts ſont tournés en-dedans, tout au-contraire de ceux des *piés* de tous les autres animaux, où les doigts des *piés* ſont ordinairement en-dehors, pour rendre l'aſſiette des deux *piés* plus large & plus ferme. Or la ſtructure eſt différente dans les deux oiſeaux dont il s'agit ici, de ſorte qu'ils peuvent nager avec un ſeul *pié*, tandis qu'ils ont l'autre employé à tenir le poiſſons qu'ils apportent au bord de l'eau. En effet, leurs longs doigts par de larges membranes qui compoſent comme un grand aviron, étant ainſi tournés en-dedans, font que cet aviron agit juſtement au milieu du corps, & les fait aller droit; ce qu'un ſeul *pié* tourné en-dehors, ainſi qu'il eſt aux oies & aux canards, ne pourroit exécuter; de même qu'un ſeul aviron, qui n'agit qu'à un des côtés d'une nacelle ne la ſauroit faire aller droit.

Enfin c'eſt une choſe remarquable de voir avec combien d'exactitude les jambes & les *piés* de tous les oiſeaux aquatiques répondent à leur maniere de vivre. Car ou-bien les jambes ſont longues & propres à marcher dans l'eau; en ce cas elles ſont nues, & ſans plumes à une bonne partie au-deſſus des genoux; ce qui les rend plus propres à ce deſſein, ou-bien les doigts des piés ſont tout-à-fait larges: dans ceux que les Anglois appellent *mud-ſuckers* (ſuceurs de boue), deux des doigts ſont en quelque ſorte joints enſemble, pour qu'ils n'enfoncent pas facilement, en marchant dans des lieux marécageux & pleins de fondrieres. Quant à ceux qui ont les *piés* entiers, ou dont les doigts ſont joints par des membranes, ſi l'on en excepte quelques-uns, les jambes ſont en général courtes, & les plus convenables pour nager. C'eſt une choſe très-curieuſe de voir avec quel artifice ces oiſeaux retirent & ſerrent les doigts du *pié*, lorſqu'ils levent les jambes, & qu'ils ſe préparent à frapper l'eau; & comment au contraire par un artifice également grand, ils étendent & écartent les doigts des *piés*, lorſqu'ils les appuient ſur l'eau, & qu'ils veulent s'avancer. (*D. J.*)

PIÉ, (*Hiſt. nat. des inſectes.*) c'eſt la troiſieme partie de la jambe d'un inſecte.

L'on y remarque ordinairement quelques articulations qui ſont ou rondes, ou de la figure d'un cœur renverſé, & dont la pointe eſt en haut. Les uns en ont deux, & d'autres en ont juſqu'à cinq. A l'antérieure de ces articulations, quelques uns ont deux pointes crochues, à l'aide deſquelles ils s'attachent aux choſes les plus polies. Entre ces pointes, d'autres ont encore une plante de *pié* qui leur ſert à s'accrocher dans les endroits où les pointes ſeroient inutiles. Elle produit le même effet que le morceau de cuir mouillé, que les enfans appliquent ſur une pierre, & qui s'y attache ſi fort, qu'ils peuvent lever la pierre en l'air, ſans qu'elle ſe détache.

Griendelius attribue la cauſe de cette adhéſion à la courbure de leurs ongles; & Bonnani aux couſſinets qu'ils ont à l'extrémité de leurs *piés*, parce que quoique les poux & les puces aient aux *piés* des ongles crochus, ils ne laiſſent pas, lorſqu'on les a poſés ſur une glace de miroir, de gliſſer en bas dès qu'on le dreſſe, ce que ne font pas ceux qui ont de pareils couſſinets. D'autres enfin prétendent que les inſectes qui peuvent monter le long des corps les plus polis, le font par le moyen d'une humeur glutineuſe, qu'ils expriment des couſſinets qu'ils ont aux pattes.

Il y a des inſectes qui ont une eſpece de palette aux genoux, avec laquelle ils peuvent s'accrocher aux corps auxquels ils veulent ſe tenir. Cette palette ſe trouve à la premiere paire de jambe. Les mâles de pluſieurs eſpeces de ſcarabées aquatiques en ont; mais M. Lyonnet n'en a jamais vu aux femelles; ſon obſervation feroit donc ſoupçonner que cette palette n'eſt donnée aux mâles, qu'afin de pouvoir mieux ſe tenir aux femelles lorſqu'ils s'accouplent; du moins ne manquent-ils pas alors d'en faire cet uſage.

Le ſcarabée aquatique a en-dedans de la palette du genou un muſcle qu'il peut retirer. Quand il a appliqué cette palette contre quelque corps, elle s'y joint très-étroitement; c'eſt par ce moyen que cet inſecte s'attache fortement à ſa femelle, à ſa proie, ou à tel autre corps que bon lui ſemble.

Les inſectes qui ont des *piés* n'en ont pas tous le même nombre, qui varie extrêmement, ſuivant l'eſpece; ils ſont communément ſitués ſous le ventre.

Quelques-uns des inſectes qui manquent de *piés*, ont, en divers endroits de leur corps, de petites pointes qui y ſuppléent; ils s'en ſervent pour s'accrocher & ſe tenir fermes aux corps ſolides. L'on trouve par exemple, dans la fiente des chevaux, un ver de la longueur de huit ou dix lignes, & dont le corps eſt à-peu-près de la figure d'un noyau de ceriſe; cet inſecte a ſix anneaux, par le moyen deſquels il s'alonge & ſe racourcit; le tour de chacun de ces anneaux eſt garni de petites pointes aiguës; de ſorte que quand le ver les redreſſe, il peut les planter dans les entrailles des chevaux, & s'y tenir ſi ferme, que l'expulſion des excrémens a de la peine à l'entraîner malgré lui. (*D. J.*)

PIÉ, (*Critique ſacrée.*) les *piés* dans le ſtyle de l'Ecriture ſe prennent au ſens naturel & au figuré, de différentes manieres; 1°. au ſens naturel, la ſunamite ſe jetta aux *piés* d'Eliſée; c'étoit encore une marque de reſpect des femmes à l'égard des hommes, que de toucher les *piés*.

2°. Au ſens figuré pour la chauſſure, *pes tuus non eſt ſubtritus. Deut. viij. 4.* les ſouliers que vous avez à vos *piés* ne ſont point uſés.

3°. Pour les parties que la pudeur ne permet pas de nommer. *In die illâ tradet Dominus novacula, ca-*

put, & *pilos* pedum & *barbam universam. Is. vij. 20.* En ce tems-là le Seigneur ſe ſervira du roi des Aſſyriens, comme d'un raſoir pour raſer la tête, la barbe, & le poil des *piés*; *dimiſiſti* pedes *tuos omni tranſeunti*; vous vous êtes abandonné à tous les paſſans, *Ezech. xiv. 25.*

4°. *Pié*, ſignifie l'arrivée de quelqu'un. *Quam ſpecioſi* pedes *evangeliſantium pacem. Is. lij. 7.* Que c'eſt une choſe agréable de voir arriver ceux qui annoncent la paix!

5°. Il ſe prend pour la conduite, pes *meus ſtetit in directo*, *Pſ. xv. 12.* mes *piés* ſont demeurés fermes dans le droit chemin.

6°. Il ſignifie *un ſoutien, un appui : oculus fui cæco & pes claudo*, *Job. xxix. 15.* Il éclaire l'aveugle & ſoutient le boiteux.

7°. Il déſigne ce qui eſt fort cher. *Si* pes *tuus ſcandaliſat te*, *abſcinde eum. Matth. xviij. 8.* Si ton *pié* te fait tomber, coupe-le.

8°. Etre ſous les *piés* de quelqu'un, marque l'aſſerviſſement; *omnia ſubjeciſti ſub* pedibus *ejus. Pſ. viij. 8.* Vous avez tout ſoumis à ſa puiſſance.

9°. La trace d'un *pié*, ſignifie *une très-petite quantité de terre. Neque enim dabo vobis de terrâ eorum, quantum poteſt unius* pedis *calcare veſtigium. Deut. ij. 5.*

10°. Mettre le *pié* dans un lieu, ſignifie *en prendre poſſeſſion. Locus quem calcaverit* pes *veſter*, *veſter erit. Deut. xj. 24.* L'endroit où vous mettrez le *pié*, vous appartiendra.

11°. Parler du *pié*, c'eſt geſticuler du *pié*. Salomon dans les *proverbes vj. 13.* attribue ce langage à l'inſenſé. (*D. J.*)

PIÉS, *le baiſement des*, (*Hiſt. mod.*) marque extérieure de déférence qu'on rend au ſeul pontife de Rome; les panchemens de tête & de corps, les proſternemens, les génuflexions, enfin tous les témoignages frivoles de reſpect devinrent ſi communs en Europe dans le vij. & viij. ſiecles, qu'ils ne furent plus regardés comme le ſont aujourd'hui nos révérences; alors les pontifes de Rome s'attribuerent la nouvelle marque de reſpect qui leur eſt reſtée, celle *du baiſement des piés*. Il eſt vrai que Charles, fils de Pepin, embraſſa les *piés* du pape Etienne à S. Maurice en Valois; mais ce même pape Etienne venant en France, s'étoit proſterné de ſon côté aux *piés* de Pepin, pere de Charles. On croît généralement que le pape Adrien I. qui prétendoit être au rang des princes, quoiqu'il reconnût toujours l'empereur grec pour ſon ſouverain, établit le premier ſur la fin du viij. ſiecle, que tout le monde lui *baisât les piés* en paroiſſant devant lui. Le clergé y acquieſça ſans peine par retour ſur lui-même; enfin les potentats & les rois ſe ſoumirent depuis, comme les autres, à cette étiquette, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. (*D. J.*)

PIÉ, *en poéſie*, en latin *pes* & mieux *metrum*, du grec μετρον. Alliance ou accord de pluſieurs ſyllabes; on l'appelle *pié* par analogie & proportion, parce que comme les hommes ſe ſervent des *piés* pour marcher, de même auſſi les vers ſemblent avoir quelqu'eſpece de *piés* qui les ſoutiennent & leur donnent de la cadence.

On compte ordinairement dans la poéſie grecque & latine vingt-huit *piés* différens, dont les uns ſont ſimples & les autres compoſés.

Il y a douze *piés* ſimples; ſavoir, quatre de deux ſyllabes & huit de trois ſyllabes. Les *piés* ſimples de deux ſyllabes ſont le pyrrichée ou pyrrique, le ſpondée, l'iambe & le trochée. Les *piés* ſimples de trois ſyllabes ſont le dactyle, l'anapeſte, le moloſſe, le tribrache, l'amphibrache, l'amphimacre, le bacche, l'antibacche. *Voyez tous ces mots à leur article.*

On compte ſeize *piés* compoſés, qui tous ont quatre ſyllabes; ſavoir, le diſpondée ou double ſpondée, le procéleuſmatique, le double trochée, le double iambe, l'antipaſte, le choriambe, le grand ionique, le petit ionique, le péon ou péan, qui eſt de quatre eſpeces, & l'épitrite, qui ſe diverſifie auſſi en quatre manieres. *Voyez* DISPONDÉE, ANTIPASTE, *&c.*

Pié & *meſure* dans la poéſie latine & grecque ſont des termes ſynonymes.

Un auteur moderne explique auſſi fort nettement l'origine des *piés* dans l'ancienne poéſie. On ne s'aviſa pas tout d'un coup, dit-il, de faire des vers; ils ne vinrent qu'après le chant. Quelqu'un ayant chanté des paroles, & ſe trouvant ſatisfait du chant, voulut porter le même air ſur d'autres paroles; pour cela, il fut obligé de régler les paroles du ſecond couplet ſur celles du premier. Ainſi la premiere ſtrophe de la premiere ode de Pindare ſe trouvant de dix-ſept vers, dont quelques-uns de huit ſyllabes, quelques-uns de ſix, de ſept, d'onze; il fallut que dans la ſeconde, qui figuroit avec la premiere, il y eût la même quotité de ſyllabes & de vers, & dans le même ordre.

On obſerva enſuite, que le chant s'adaptoit beaucoup mieux aux paroles, quand les breves & les longues ſe trouvoient placées en même ordre dans chaque ſtrophe pour répondre exactement aux mêmes tenues des tons. En conſéquence on travailla à donner une durée fixe à chaque ſyllabe en la déclarant breve ou longue, après quoi l'on forma ce qu'on appella des *piés*, c'eſt-à-dire, de petits eſpaces tout meſurés, qui fuſſent au vers ce que le vers eſt à la ſtrophe. *Cours de Belles-lettres, tom. I.*

Le nom de *pié* ne convient qu'à la poéſie des anciens; dans les langues modernes on meſure les vers par le nombre de ſyllabes. Ainſi nous appellons *vers de douze ſyllabes* nos grands vers, ou vers alexandrins; & nous en avons de dix, de huit, de ſix, de quatre, de deux ſyllabes, & d'autres irréguliers d'un nombre impair de ſyllabes. *Voyez* VERS & VERSIFICATION.

PIÉ-CORNIER, *terme des Eaux & Forêts*; on appelle en ſtyle des eaux & forêts *piés-corniers*, les gros arbres qui ſont dans les encognures des ventes qui ſe font dans les forêts, & qui ſe marquent par le garde-marteau.

Il eſt dit dans l'*article 9. du titre de l'aſſiette, bailliage & martelage, &c.* que les arbres de liſieres & de parois ſeront marqués du marteau du roi, & celui de l'arpenteur ſur une face, à la difference des *piés-corniers*, qui le ſeront ſur chaque face qui regardera la vente. Lorſque l'on vend quelques parties des forêts du roi, l'eſpace vendu eſt enfermé dans des lignes, que l'on tire ſuivant la ſituation des lieux. Ces lignes ſont appellées *parois*, & les arbres que l'on laiſſe à côté ou au bout de la ligne entre deux *piés-corniers*, ſont arbres de paroi ou de liſiere. Exemple.

Pié-cornier.	Paroi.	Pié-cornier.
Paroi.		Paroi.
Pié-cornier.	Paroi.	Pié-cornier.

On voit par cette figure, que les *piés-corniers* ſont les arbres laiſſés & marqués aux extrémités de la vente. On voit encore qu'entre deux *piés-corniers* il y a une parois ou deux, eu égard aux diſtances des *piés-corniers*. Les *piés-corniers* doivent être marqués du marteau du maître, de celui du garde-marteau, & de celui du meſureur. Les places taillées ſur les *piés-corniers* ſont appellées *miroirs*, parce qu'elles ſont tournées pour regarder & mirer la droite ligne qui conduit d'un *pié-cornier* à l'autre, & les côtés où les miroirs ſont faits ſont nommés *faces*.

La marque du maître eſt au-deſſus des autres, celle du garde-marteau eſt enſuite, & en bas de l'arbre. *Voyez* ſur cette matiere Rouſſeau ſur les *ordonnances*

des Eaux & Forêts, & Duchaufourt dans ſon *inſtruction ſur le fait des Eaux & Forêts.* Aubert. (*D. J.*)

PIÉ DE FIEF, *en terme de Coutumes*, ſignifie un fief démembré. On dit *en terme de Coutumes*, que le *pié* ſaiſit le chef; ce qui veut dire, ou que la ſuperficie appartient au propriétaire du ſol, ou que le propriétaire du ſol eſt en droit d'élever perpendiculairement ſon édifice ſi haut qu'il veut, & faire abattre les traverſes ou chevrons des maiſons voiſines qui nuiroient à ſon élevation.

PIÉ DE FORÊT, *pes foreſtæ* (*Comm.*) contient dix-huit pouces.

Notandum eſt quod pes foreſtæ uſitatus tempore Ric. Oyſſel. in arrentatione vaſſallorum factus eſt, ſignatus & ſculptus in pariete cancellæ eccleſiæ de Edwinſtone, & in eccleſiâ B. M. de Nottingham, & dictus pes continet in longitudine octodecim pollices, & in arrentatione quorumdam vaſſallorum pertica, 20, 21 & 24 pedum uſa fuit, &c.

Pes monetæ, dans les anciennes archives, ſe dit d'un réglement juſte & raiſonnable de la valeur réelle de toute monnoie courante. *Voyez* ÉTALON & MONNOIE.

PIÉ FOURCHÉ, (*Comm. de bétail.*) les marchands de bétail appellent beſtiaux à *pié fourché* ou *fourchu*, les animaux qui ont le pié fendu en deux ſeulement, comme ſont les bœufs, vaches, cochons, chevres, *&c.*

Le *pié fourché* eſt auſſi un droit qu'on leve aux entrées de quelques villes de France, ſur les beſtiaux à *pié fourché* qui s'y conſomment, & dont il eſt fait une ferme. (*D. J.*)

PIÉS POUDREUX (*Cour des*) *Juriſprudence*, eſt le nom d'une ancienne cour de juſtice, dont il eſt fait mention dans pluſieurs ſtatuts d'Angleterre, qui devoit ſe tenir dans les foires, pour rendre juſtice aux acheteurs & aux vendeurs, & pour réformer les abus ou les torts réciproques qui pouvoient s'y commettre. *Voyez* FOIRE.

Elle a pris ſon nom de ce qu'on la tenoit le plus ſouvent dans la ſaiſon de l'été, & que les cauſes n'y étoient guere pourſuivies que par des marchands qui y venoient les piés couverts de pouſſiere, & que l'on appelloit par cette raiſon, *piés poudreux*; ou bien elle a été ainſi nommée, parce qu'on s'y propoſoit d'expedier les affaires de ſon reſſort, avant que la pouſſiere fût tombée des piés du demandeur & du défendeur.

Cette cour n'avoit lieu que pendant le tems que duroient les foires. Elle avoit quelque rapport avec notre juriſdiction de juges & conſuls. *Voyez* CONSUL.

PIÉSENTE, (*Juriſprud.*) eſt un *ſentier* qui doit contenir deux piés & demi de largeur; on ne peut y paſſer qu'à pié, & non y mener ni ramener des bêtes. *Coutume de Boulenois, art. 166.* (*A*)

PIÉ D'ALOUETTE, (*Hiſt. nat. Bot.*) *delphinium*, genre de plante à fleur polypétale, anomale & compoſée de pluſieurs pétales inégaux; le pétale ſupérieur ſe termine en une autre queue, & reçoit un autre pétale diviſé en deux parties, & garni d'une queue comme le premier: le piſtil occupe le milieu de ces pétales, & il devient dans la ſuite un fruit dans lequel il y a pluſieurs gaînes réunies en forme de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & qui renferment des ſemences, le plus ſouvent anguleuſes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PIÉ DE CHAT, (*Botan.*) cette plante qu'on emploie dans les pharmacopées, ſous le nom équivoque de *gnaphalium*, eſt appellée par Tournefort, *elichryſum montanum, flore majore, purpuraſcente. I. R. H. 453.*

Ses racines ſont fibreuſes & rampantes de tous côtés; les feuilles ſont couchées ſur terre; elles ſont oblongues, arrondies vers la pointe, d'un verd gai, couvertes en deſſous d'un duvet blanchâtre. Au ſommet de ces tiges, ſont pluſieurs fleurs à fleurons, diviſées en maniere d'étoile, portées chacune ſur un embryon, & renfermées dans un calice écailleux & luiſant; l'embryon ſe change en une graine garnie d'aigrettes.

PIÉ DE CHAT, (*Mat. méd.*) les fleurs de *pié de chat* ſont la ſeule partie qui ſoit en uſage. Ces fleurs tiennent un rang diſtingué parmi les remedes pectoraux: on en ordonne frequemment l'infuſion, la légere décoction, ſous forme de tiſane, & le ſirop ſimple, dans preſque toutes les maladies chroniques des poumons, & ſur-tout dans les plus légeres, telles que le rhume, ſoit récent, ſoit opiniâtre & invétéré; ce crachement incommode & abondant eſt connu ſous le nom vulgaire de *pituite*, &c.

On donne cette infuſion ou cette décoction, ſoit ſeule, ſoit mêlée avec du lait, & ordinairement édulcorée avec le miel, le ſucre, ou un ſirop approprié. (*b*)

PIÉ DE COQ *égyptien*, (*Botan. exot.*) c'eſt le *gramen dactylon ægyptiacum* de E. B. & de Parkinſon; petite plante d'Egypte, à racine blanche, genouillée & rampante. Ses branches ſont pareillement genouillées, & portent quatre épics, qui forment une croix; cette plante eſt d'uſage médicinal en Egypte.

PIÉ DE GRIFFON, (*Botan.*) c'eſt un nom vulgaire de l'ellebore noir, puant des botaniſtes, *helleborus niger, fœtidus*, qui a quelque uſage dans la médecine des beſtiaux. *Voyez* ELLEBORE *noir*, (*Botan.*)

PIÉ DE LIÉVRE, (*Botan.*) eſpece de tréfle que les anciens botaniſtes ont nommé *lagopus vulgaris*; ſes fleurs ont une fauſſe reſſemblance au pié d'un liévre; elle croît parmi les blés; ſa graine eſt rougeâtre: quand elle eſt mêlée avec le blé, & écraſée au moulin, elle rend le pain rougeâtre, auſſi le blé dans lequel elle ſe trouve, diminue conſidérablement de prix.

PIÉ DE LION, *alchimilla*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice en forme d'entonnoir, & profondément découpé. Le piſtil devient dans la ſuite une, ou pluſieurs ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante eſt connu des botaniſtes, ſous le nom latin *alchimilla*, dont Tournefort compte treize eſpeces: nous décrirons la plus commune, *alchimilla vulgaris*, C. B. P. 319. *Cluſii hiſt. 108.* Tournefort *I. R. H. 508.* en anglois, *the common ladies-mantle.*

Sa racine ſe répand obliquement; elle eſt de la groſſeur du petit doigt, fibreuſe, noirâtre & aſtringente; elle pouſſe un grand nombre de queues longues d'une palme & demie, velues; chaque queue porte une feuille qui approche de celle de la mauve, mais plus dure, ondée & partagée en huit ou neuf angles obtus. Cette feuille eſt crenelée ſymétriquement, & comme repliée avec autant de nervures qui viennent à la queue, & qui s'étendent juſqu'à l'extrémité; du milieu des feuilles s'élevent quelques tiges grêles, velues, cylindriques, branchues, hautes de neuf pouces, garnies de quelques petites feuilles, portant à leur ſommet un bouquet de fleurs ſans pétales, compoſé de pluſieurs étamines garnies de ſommets jaunâtres; ces fleurs ſont contenues dans un calice d'une ſeule piece, en forme d'entonnoir, de couleur verte-pâle, partagé en quatre parties pointues, entre leſquelles il s'en trouve quatre autres plus petites.

Le piſtil ſe change en une, ou deux menues graines jaunâtres, brillantes, arrondies, renfermées dans une capſule qui étoit le calice de la fleur. Cette plante ſe plaît parmi les herbes des Alpes, des Pirenées & des montagnes de la Provence. La plante eſt placée au rang des plantes vulnéraires aſtringentes; on

emploie ſon ſuc dans les ulceres internes, ainſi que pour arrêter les regles trop abondantes, les fleurs blanches, & la dyſſenterie ; ce remede eſt fort utile dans le crachement de ſang, le piſſement de ſang, le diabete & l'ulcere des poumons.

Quelques filles, au rapport d'Hoffman, ſavent ſe ſervir adroitement de la décoction de *pié de lion*, dont elles font un demi-bain pour réparer leur virginité. Elles tâchent auſſi, par cette même décoction, d'affermir leurs mammelles ; pour cet effet, elles trempent un linge dans la décoction de cette plante, & elles l'appliquent ſur leur ſein.

PIÉ DE LOUP (*Botan.*) le vulgaire appelle ainſi l'eſpece de mouſſe terreſtre nommée par Tournefort, *moſcus terreſtris clavatus*, parce qu'il a des pédicules qui s'élevent d'entre les rameaux, & qui repréſentent vers leur ſommet une petite tête ; cette petite tête, quand on la touche en automne, jette une poudre jaune, ſubtile, qui étant ſéchée, s'enflamme & fulmine preſque comme de la poudre à canon. (*D. J.*)

PIÉ D'OISEAU, *ornithopodium*, genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique en forme de faucille, compoſée de pluſieurs pieces jointes enſemble, & ordinairement pliſſée : chacune de ces pieces renferme une ſemence arrondie. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les ſiliques ſont réunies pluſieurs enſemble, & qu'elles ont quelque reſſemblance avec le pié d'un oiſeau. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PIÉ DE PIGEON, (*Botan.*) par les botaniſtes, *geranium columbinum*. *Voyez* BEC DE GRUE, (*Botan.*)

PIÉ DE PIGEON *ou* BEC DE GRUE, (*Mat. med.*) les feuilles de cette plante ont une ſaveur ſtyptique & gluante. Tournefort recommande le ſirop fait de leur ſuc pour la dyſſenterie : ſon extrait a la même vertu. De quelque maniere que l'on donne cette plante, elle arrête d'une maniere ſurprenante le ſang de quelque endroit qu'il coule. Geoffroi, *mat. med.* Cet éloge eſt trop général & trop poſitif ; il n'eſt pas même à la maniere de Geoffroi : il faudroit bien ſe garder de trop compter ſur un pareil ſecours dans des hémorrhagies dangereuſes.

Le *pié de pigeon* a beaucoup d'analogie avec une autre eſpece de *geranium* ou bec de grue, appellée *herbe à Robert*. On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes. *Voyez* HERBE A ROBERT. (*b*)

PIÉ DE POULE, (*Botan.*) nom que le peuple donne à l'eſpece de *gramen* ou chien-dent, appellé par Tournefort, *gramen dactylon, radice repente*. Ce même nom de *pié de poule*, eſt encore donné par le vulgaire au *lanium folio cautem ambiente minus*, de Tournefort. Si l'on ne rejettoit pas les noms vulgaires des plantes, la Botanique deviendroit un chaos ; il faut apprendre les noms de l'art & s'y tenir. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, & dont la forme reſſemble à l'oreille d'un âne ou d'un lievre. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & il eſt entouré à ſa baſe de pluſieurs embryons qui deviennent dans la ſuite autant de baies preſque rondes, dans chacune deſquelles il y a une ou deux ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ne ſont pas diviſées, ou qu'elles ont ſimplement de petites découpures. Tournefort. *Inſt rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte 34 eſpeces de ce genre de plante, dont il ſuffira de décrire la plus commune qui eſt d'uſage en Médecine. Elle eſt nommée *arum vulgare, non maculatum*. C. B. P. 195. *I. R. H. 158* ; en anglois, *the common wake-Robin, or, arum, wiht plain leaves* ; & en françois, *pié de veau ſans taches*.

Sa racine eſt tubéreuſe, charnue, de la groſſeur du pouce, arrondie, mais mal formée ; blanche, remplie d'un ſuc laiteux, garnie de quelques fibres. Ses feuilles ſont longues de neuf pouces, preſque triangulaires, ſemblables à une fleche, luiſantes & veinées. Sa tige eſt environ de la hauteur d'une coudée, cylindrique, cannelée ; elle porte une fleur membraneuſe d'une ſeule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille d'âne ou de lievre, roulée en maniere de gaîne, d'un blanc verdâtre. Au fond de cette fleur eſt le piſtil, d'un jaune pâle, à la naiſſance duquel pluſieurs grains, comme ceux des raiſins, ou pluſieurs baies ſe trouvent raſſemblées en une tête oblongue. Ces baies ſont ſphériques, de couleur de pourpre, molles, pleines de ſuc ; elles renferment une ou deux petites graines, un peu dures & arrondies. Toute la plante eſt d'une ſaveur fort âcre, & qui brûle la langue.

Le *pié de veau* marqué de taches, *arum maculatum, vulgare, maculis candidis vel nigris*, C. B. P. 195. *I. R. H. 158*, ne differe de l'eſpece précédente, que par les taches blanches ou noires dont ſes feuilles ſont parſemées ; ces deux eſpeces de *pié de veau* s'emploient en Médecine. *Voyez* PIÉ DE VEAU, *Matiere médicale*.

L'*arum* montant d'Amérique, à grandes feuilles percées, *arum hederaceum, amplis foliis perforatis*, du P. Plumier s'attache au tronc des arbres de la même maniere que nos lieres ; cette eſpece d'*arum* étrangere eſt le bois des couleuvres d'Acoſta, & du P. du Tertre. *Hiſt. des Antilles*.

L'*arum* d'Amérique à feuilles de ſagittaire, & qui s'éleve en arbriſſeau, *arum americanum arboreſcens, ſagittariæ foliis*, du même P. Plumier, porte un fruit qui pique la langue, tandis que ſa racine eſt douçâtre & d'un aſſez bon goût ; c'eſt l'*arum eſculentum, ſagittariæ foliis viridi-nigrantibus*, de Sloane Cat. Jam. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Mat. méd.*) c'eſt la racine de cette plante qui eſt principalement en uſage en Médecine. Cette racine fraîche a une ſaveur âcre & brûlante, qui ſe diſſipe en très-grande partie par la deſſiccation & par la décoction. Elle tient un rang diſtingué parmi les ſtomachiques, les béchiques inciſifs, & les fondans ou deſobſtruans purgatifs. On la regarde auſſi comme un bon fébrifuge. Elle eſt très-recommandée dans l'aſthme humide, la toux invéterée & ſuivie de crachats épais & gluans, les pâles couleurs, la cachexie, la jauniſſe & les affections mélancholiques-hypochondriaques. La doſe de cette racine ſeche eſt d'un demi-gros juſqu'à un gros & demi, en poudre & reduite ſous forme d'opiat, avec un excipient convenable. C'eſt principalement avec le miel qu'on l'incorpore, lorſqu'on l'emploie contre l'aſthme humide. On la fait entrer auſſi dans les apozemes & les bouillons apéritifs & fondans.

La racine de *pié de veau* eſt de la claſſe de celles qui donnent une fécule, *voyez* FÉCULE. Quelques auteurs ont cru retrouver dans cette fécule les vertus de la racine entiere, mais dans un degré plus mitigé. Ils ſe ſont trompés, cette fécule eſt dépourvue de toute vertu médicinale.

La racine de *pié de veau* fraiche, adoucie par la cuite, dans l'eau ou dans le vinaigre, eſt donnée pour un bon diurétique, & un excellent vulnéraire. Vanhelmont la recommande à ce dernier titre dans les chutes des lieux élevés.

Les feuilles pilées & reduites en forme de cataplaſme, ou ſimplement battues & flétries entre les mains, ſont dans pluſieurs provinces, un remede populaire, fort efficace contre les brûlures, les écorchures, les coups aux jambes, aux coudes, *&c.* qui entament la peau, les ulceres récens, *&c.*

La racine de *pié de veau* entre dans l'eau générale, dans l'opiat méſentérique, dans l'emplâtre diabotanum, la poudre cachectique de Quercetan, *&c.* (*b*)

PIÉ D'ANE, (*Conchyl.*) nom vulgaire donné à une eſpece d'huitre, différente de l'huitre commune par un

un mamelon à ſa charniere; on l'appelle en latin *ſpondylus*, ainſi *voyez* SPONDYLE.

PIÉ DU STILE, *terme de Gnomoniq.* c'eſt le point du plan ſur lequel tombe une ligne abaiſſée du bout du ſtile, perpendiculairement ſur le plan du cadran. (*D. J.*)

PIÉ, (*Hydr.*) c'eſt la meſure de toutes les choſes qui ſont dans le commerce; la toiſe & la perche ſont compoſés de *piés* de roi, ainſi que l'aune qui contient 3 *piés* 8 pouces.

Il y a différentes ſortes de *piés*; ſavoir:

Le *pié* courant, qui eſt diviſé en 12 pouces courans.

Le *pié* quarré a 144 pouces quarrés, en multipliant 12 pouces par 12 pouces, dont le produit eſt 144.

Le *pié* circulaire eſt de 144 pouces circulaires, en multipliant 12 par 12, dont le produit eſt 144.

Le *pié* cylindrique qui eſt un ſolide en la multiplication de la ſuperficie d'un *pié* circulaire, contenant 144 pouces circulaires par ſa hauteur 12, ce qui donne 1727 pouces cylindriques.

Le *pié* cube en la multiplication de la ſuperficie d'un *pié* quarré, contenant 144 pouces quarrés par ſa hauteur 12, ce qui donne 1727 pouces cubes. (*K*)

PIÉ D'EAU, (*Hydr.*) eſt un ſolide ou *pié* cube d'eau, qu'il ne faut pas confondre avec le *pié* cylindrique d'eau, qui n'eſt compoſé que de pouces circulaires multipliés par des pouces circulaires, qui produiſent 1728 pouces cylindriques; chacun de ces *piés* cylindriques n'a que 113 pouces 2 lignes quarrés, provenant de la proportion du *pié* quarré au *pié* circulaire, & ne peſe que 55 livres; au-lieu que le *pié* cube d'eau peſe 70 livres. On évalue ce *pié* cube d'eau le huitieme du muid d'eau, ce que l'on a reconnu par l'expérience. Ainſi quand on compoſe le muid d'eau de 288 pintes meſure de Paris, le *pié* cube d'eau vaut 36 pintes, huitieme de 288; & quand le muid d'eau n'eſt évalué qu'à 280 pintes, le *pié* cube ne vaut que 35 pintes. (*K*)

PIÉ DE VENT, phénomene dont on trouve la deſcription dans l'hiſtoire de l'académie des Sciences de 1732. Il conſiſte dans un arrangement de nuages ſur différentes lignes, qui étant prolongées concourroient à deux points oppoſés de l'horiſon, comme les méridiens d'un globe ſe réuniſſent aux poles. « Lorſ-
» que le ciel n'eſt pas tout-à-fait ſerein, ni entiere-
» ment couvert, il eſt rare, quand on y fait bien at-
» tention, que les nuages ne paroiſſent pas affecter
» cette diſpoſition plus ou moins ſenſiblement. C'eſt
» d'ordinaire au point de réunion vers l'horiſon,
» qu'elle eſt la plus remarquable, & quelquefois elle
» ne l'eſt pas ailleurs; c'eſt pour cela qu'il faut, ſur-
» tout lorſqu'on n'a pas pris l'habitude d'obſerver le
» phénomene, un horiſon fort étendu pour le voir
» diſtinctement. Souvent le point de réunion eſt très-
» ſenſible, & les nuages qui en partent ſemblent s'é-
» carter en tout ſens, en forme d'éventail, ou d'un
» côté de l'horiſon ſeulement, tandis que l'autre
» côté eſt ſans aucun nuage; ou des deux côtés de
» l'horiſon à la fois, & alors un des deux centres eſt
» d'ordinaire plus apparent que l'autre. Ils ne ſont
» pas toujours diamétralement oppoſés: quelque-
» fois l'ordre des nuages ſe trouble & ſe confond, &
» l'on apperçoit pendant quelque tems, deux diffé-
» rens points de concours du même côté de l'hori-
» ſon, juſqu'à ce que l'un des deux diſparoiſſe & ce-
» de, pour ainſi dire, la place à l'autre. Divers nua-
» ges, diſpoſés parallelement les uns aux autres & à
» l'horiſon à perte de vûe, ce qui eſt l'arrangement
» naturel que le vent leur donne, doivent, ſuivant
» les regles de l'optique, nous paroître concourir à
» deux points oppoſés de l'horiſon. On ne doit pas
» regarder ce phénomene comme une autre ſorte de
» météore; mais on doit le ranger dans la claſſe des
» phénomenes que les nuées repréſentent par leur
» différente ſituation ». *Eſſai de Phyſ. de Méth. page 751.* §. 1524.

PIÉ, on appelle *en terme de Blaſon*, *pié de l'écu*, la pointe ou partie inférieure de l'écu; & on dit qu'un animal eſt en *pié*, pour dire qu'il eſt poſé ſur ſes quatre *piés*. Lorſqu'il ne paroît que les trois fleurons de lis, & que le *pié* qui eſt au-deſſous en eſt retranché, on dit *pié coupé* & *pie nourri*. On appelle *pié fiché*, celui qui eſt pointu & propre à ficher en terre.

PIÉ, (*Chaſſe.*) c'eſt par le *pié* qu'un bon chaſſeur peut connoître les différentes bêtes & leurs différens âges.

Les vieux cerfs ont ordinairement la ſole du *pié* grande & de bonne largeur, le talon gros & large, la comblette ouverte, la jambe large, les os gros, courts & non tranchans, la *piece* ronde & groſſe, & ne font jamais aucune fauſſe démarche, ce qui arrive ſouvent aux jeunes. Outre ce, les vieux cerfs n'avancent jamais le *pié* de derriere plus avant que celui de devant, au lieu que les jeunes le paſſent toujours. La biche a le *pié* fort long, étroit & creux, & le talon ſi petit, qu'il n'y a pas de cerf d'un an qui ne l'ait auſſi gros.

On reconnoît dans les chevreuils les mâles des femelles au *pié*; les mâles ont ordinairement plus de *pié* devant que les chevrettes, le tour des pinces en eſt plus rond, & le *pié* plus plein; au lieu que les femelles les ont creux & les côtés moins gros que les mâles, qui ont auſſi le talon & la jambe plus larges, & les os plus gros & tournés en-dedans.

La trace du ſanglier ſe diſtingue d'avec celle d'une laie, en ce que lorſque la laie eſt pleine, elle peſe beaucoup en marchant, va ordinairement les quatre *piés* ouverts, & a les pinces moins groſſes que n'a le ſanglier qui va la trace ſerrée; elle a auſſi les gardes, la ſole & le talon plus larges, les côtés plus gros & plus uſés, les allures plus longues & plus aſſurées, mettant les *piés* plus aiſément dans une même diſtance. Dans la ſaiſon du rut, les laies ont les allures auſſi longues que le ſanglier; mais la trace du mâle eſt plus ronde & mieux faite. Il y a auſſi une différence entre le ſanglier en ſon tiers an, & celui en ſon quart an; celui en ſon tiers an a la ſole moins pleine, & a les côtés de la trace plus tranchans, & les pinces moins groſſes & plus tranchantes; le ſanglier en ſon quart an a les gardes plus larges, plus uſées & plus près du talon; les allures en ſont plus longues, & le *pié* de derriere demeure plus éloigné que celui de devant, au-lieu que le ſanglier en ſon tiers an rompt une partie de ſa trace, & va les *piés* plus ouverts. Les vieux ſangliers mirés ont encore les gardes plus larges & plus groſſes & plus uſées; elles approchent plus auſſi du talon, & ſont plus bas jointées; & ils vont les quatre *piés* plus ſerrés.

On diſtingue par le *pié* le ſanglier du cochon domeſtique, en ce que les pourceaux privés vont toujours les quatre *piés* ouverts, & les pinces pointues & ſans rondeur; mais les bêtes noires vont les *piés* plus ſerrés, ſur-tout ceux de derriere; ils ont les pinces plus rondes & mieux faites, & le *pié* plus creux que ceux des porcs privés, qui l'ont ordinairement plein, & n'appuient pas du bout de la pince comme les ſauvages, qui ont le talon, la jambe & les gardes plus larges, & qui s'écartent beaucoup plus que ceux d'un pourceau ſauvage, qui a les gardes petites & piquantes, droites en terre.

On diſtingue les traces d'un vieux loup d'avec celles du chien, parce que le loup, quand il va d'aſſurance, a toujours le *pié* très-ſerré, au-lieu que celui du chien eſt toujours fort ouvert, & qu'il a le talon moins gros & moins large que le loup, & les deux grands doigts plus gros, quoique les ongles du loup

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

ſoient plus gros & enfoncent plus avant en terre; outre que les loups forment en-deſſous trois petites foſſettes, ce que celui du chien ne fait pas. Le loup a auſſi plus de poil ſur le *pié* que le chien, & les allures en ſont bien plus longues, mieux reglées & plus aſſurées.

Le *pié* du loup differe de celui de la louve, en ce que celle-ci a les ongles moins gros que le loup. Les jeunes loups ſe connoiſſent aux liaiſons des *piés* qui ne ſont point ſi fortes que celles des vieux loups, ce qui fait que les jeunes ont le *pié* plus ouvert, des ongles plus petits & plus pointus, & que leurs allures ne ſont pas ſi réglées ni ſi longues.

Le *pié* du blaireau differe beaucoup de celui des autres animaux qu'on chaſſe, ce qui en rend la connoiſſance aiſée; il a les doigts du *pié* tous égaux & le talon fort gros; il peſe du *pié* quand il marche, & le fait porter également à terre.

PIÉ, *en Géométrie*, (*Arpentage*, *Commerce*), *&c.* eſt une meſure convenue dans chaque royaume ou état gouverné par ſes propres lois, pour évaluer ou déterminer des longueurs; le *pié* françois contient douze pouces. *Voyez* MESURE & POUCE.

Les Géometres diviſent le *pié* en dix doigts, le doigt en dix lignes, *&c.*

Les Anglois diviſent leur *pié* comme nous, en douze pouces, & le pouce en douze lignes. *Voyez* LIGNE.

Un *pié* quarré eſt une ſurface rectangulaire dont la longueur & la largeur ſont égales à un *pié*; ce *pié* contient 144 pouces quarrés. *Voyez* QUARRÉ.

Le *pié cube ou cubique* a ſes trois dimenſions égales chacune à un *pié*; il contient 1728 pouces cubes. *Voyez* CUBE & CUBIQUE.

Table de la proportion du poids de différens corps ou matieres réduites à la groſſeur du *pié cube*.

TABLE.

Un *pié cube* d'or peſe, ...	1368 liv.
Un *pié cube* d'argent, ...	744.
Un *pié cube* de cuivre, ...	648.
Un *pié cube* d'étain, ...	576.
Un *pié cube* de plomb, ...	829.
Un *pié cube* de vif-argent, ...	977 $\frac{1}{7}$.
Un *pié cube* de terre, ...	95 $\frac{1}{3}$.
Un *pié cube* de ſable de riviere, . .	132.
Un *pié cube* de ſable de terre & de mortier, ...	120.
Un *pié cube* de chaux, ...	59.
Un *pié cube* de plâtre, ...	86.
Un *pié cube* de pierre commune, . .	140.
de pierre de liais, . . .	165.
de pierre de Saint-Leu, .	115.
Un *pié cube* de marbre, ...	252.
Un *pié cube* d'ardoiſe, ...	156.
Un *pié cube* d'eau douce, ...	72.
d'eau de mer, ...	73 $\frac{5}{7}$.
De vin, ...	70 $\frac{1}{2}$.
D'huile, ...	66 $\frac{1}{3}$.
Enfin un *pié cube* de ſel, ...	110.

PIÉ, (*Meſure de longueur.*) meſure priſe ſur la longueur du *pié* humain, qui eſt différent ſelon les lieux. On appelle auſſi *pié* un inſtrument en forme de petite regle, qui a la longueur de cette meſure, & ſur laquelle ſes parties ſont gravées.

On conſidere les *piés* comme antiques ou comme modernes, & c'eſt cette diviſion que nous allons ſuivre en rapportant les *piés* uſités ſelon qu'ils ont été déterminés par Suellius, Riccioli, Scammozzi, Petit, Picard, *&c.* Les uns & les autres ſont réduits au *pié* de roi, qui eſt une meſure établie à Paris & en quelques autres villes de France; elle contient 144 lignes. Ce *pié* eſt diviſé en douze pouces, le pouce en douze lignes, & la ligne en douze points. Ainſi ce *pié* eſt diviſé en 1728 parties. Six de ces *piés* font la toiſe. On ſe ſert de palmes & de braſſes au lieu de *piés* en quelques villes d'Italie. Toutes ces meſures ſont principalement utiles pour l'intelligence des livres, des deſſeins, & des ouvrages d'Architecture de divers lieux.

Piés antiques par rapport au pié de roi.

Pié d'Alexandrie, 13 pouces 2 lignes 2 points.

Pié d'Antioche, 14 pouces 11 lignes 2 points.

Pié arabique, 12 pouces 4 lignes.

Pié babylonien, 12 pouces 1 ligne & 6 points. Selon Capellus, 14 pouces 8 lignes & demie; & ſelon M. Petit, 12 pouces 10 lignes & 6 points.

Pié grec, 11 pouces 5 lignes 6 points; & ſelon M. Perrault, 11 pouces 3 lignes.

Pié hébreu, 13 pouces 3 lignes.

Pié romain. Selon Vilalpande & Riccioli, ce *pié* a 11 pouces 1 ligne 8 points; Selon Lucas Pœtus, au rapport de M. Perrault, & ſelon M. Picard, 10 pouces 10 lignes 6 points, qui eſt la longueur du *pié* qu'on voit au Capitole, & qui apparemment eſt la meſure la plus certaine du pié romain. Malgré ce témoignage, M. Petit penſe que ce *pié* doit être de 11 pouces.

Piés modernes par rapport au pié de roi.

Pié d'Amſterdam, 10 pouces 5 lignes 3 points.

Pié d'Anvers, 10 pouces 6 lignes.

Pié d'Avignon & d'Aix en Provence, 9 pouces 9 lignes.

Pié d'Ausbourg en Allemagne, 10 pouces 11 lignes 3 points.

Pié de Baviere en Allemagne, 10 pouces 8 lignes.

Pié de Beſançon en Franche Comté, 11 pouces 5 lignes 2 points.

Pié ou braſſe de Bologne en Italie, 14 pouces ſelon Scammozzi, & 14 pouces 1 ligne ſuivant M. Picard.

Pié de Breſſe, 17 pouces 7 lignes & 6 points, ſelon Scammozzi, & 17 pouces 5 lignes 4 points ſelon M. Petit.

Pié ou dérab du Caire en Egypte, 20 pouces 6 lignes.

Pié de Cologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Franche Comté & Dole, 13 pouces 2 lignes 3 points.

Pié ou pic de Conſtantinople, 24 pouces 5 lignes.

Pié de Copenhague en Danemark, 10 pouces 9 lignes 6 points.

Pié de Cracovie en Pologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Dantzick en Pologne, 10 pouces 4 lignes 6 points ſelon M. Petit, & 10 pouces 7 lignes ſelon M. Picard.

Pié de Dijon en Bourgogne, 11 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Florence, 20 pouces 8 lignes 6 points ſelon Maggi; 21 pouces 4 lignes 6 points ſelon Lorini; 22 pouces 8 lignes ſelon Scammozzi, & 21 pouces 4 lignes ſelon M. Picard.

Pié de Genes, 9 pouces 9 lignes.

Pié de Geneve, 18 pouces 4 points.

Pié de Grenoble en Dauphiné, 12 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Heidelberg en Allemagne, 10 pouces 2 lignes ſelon M. Petit, & 10 pouces 3 lignes 6 points ſuivant une meſure originale.

Pié de Léipſic en Allemagne, 11 pouces 7 lignes 7 points.

Pié de Leyden en Hollande, ou *pié* rhenan, 11 pouces 7 lignes. Ce *pié* ſert de meſure à tout le ſeptentrion; ſa proportion avec le *pié* romain eſt comme de 950 à 1000. *Voyez* Caſimir, qui dans ſa pyrothecnie a fait ſa réduction au *pié* rhenan, de tous les autres *piés* des plus fameuſes villes de l'Europe.

Pié de Liege, 10 pouces 7 lignes 6 points.

Pié de Lisbonne en Portugal, 11 pouces 7 lignes 7 points ſelon Suellius.

Pié de Londres & de toute l'Angleterre, 11 pouces 3 lignes, ou 11 pouces 2 lignes 6 points ſelon M. Picard, & ſuivant une meſure originale, 11 pouces 4 lignes 6 points. Le pouce d'Angleterre ſe diviſe en dix parties ou lignes.

Pié de Lorraine, 10 pouces 9 lignes 2 points.

Pié de Lyon, 12 pouces 7 lignes 2 points, ſelon M. Petit; & 12 pouces 7 lignes 6 points, ſelon une meſure originale. Sept piés & demi font la toiſe de Lyon.

Pié de Manheim dans le Palatinat du Rhin, 10 pouces 8 lignes 7 points, ſelon une meſure originale.

Pié de Mantoue en Italie, 17 pouces 4 lignes ſuivant Scammozzi.

Pié de Mâcon en Bourgogne, 12 pouces 4 lignes 3 points. Il en faut ſept & demi pour la toiſe.

Pié de Mayence en Allemagne, 11 pouces 1 ligne 6 points.

Pié de Middelbourg en Zélande, 11 pouces 1 ligne.

Pié de Milan, 22 pouces.

Pié de Naples, eſt une palme de 8 pouces 7 lignes ſelon Riccioli.

Pié de Padoue en Italie, 13 pouces 1 ligne ſelon Scammozzi.

Pié de Palerme en Sicile, 8 pouces 5 lignes.

Pié de Parme en Italie, 20 pouces 4 lignes.

Pié de Prague en Boheme, 11 pouces 1 ligne 8 points.

Pié du Rhin, 11 pouces 5 lignes 3 points ſelon Suellius & Riccioli; 11 pouces 6 lignes 7 points ſelon M. Petit; 11 pouces 7 lignes ſelon M. Picard, & 11 pouces 7 lignes & demi, ſuivant une meſure originale. On en a trouvé une ſeconde en fouillant les ruines d'Herculanum; on dit que c'eſt une verge pliante de bronze, dans laquelle le *pié* romain eſt partagé en pouces & en lignes; de cette maniere on ſaura définitivement l'étendue du *pié* romain.

Pié de Rouen, ſemblable au *pié* de roi.

Pié de Savoie, 10 pouces.

Pié de Sedan, 10 pouces 3 lignes.

Pié de Sienne en Italie, 21 pouces 8 lignes 4 points.

Pié de Stockholm en Suede, 12 pouces 1 ligne.

Pié de Strasbourg, 10 pouces 3 lignes 6 points.

Pié de Tolede, ou *pié* caſtillan, 11 pouces 2 lignes 2 points, ſelon M. Riccioli, & 10 pouces 3 lignes 7 points ſelon M. Petit.

Pié tréviſan dans l'état de Veniſe, 14 pouces 6 points ſelon Scammozzi.

Pié de Turin ou de Piemont, 16 pouces ſelon Scammozzi.

Pié de Veniſe, 12 pouces 10 lignes, ſelon Scammozzi & Lorini; 12 pouces 8 lignes ſelon M. Petit, & 11 pouces 11 lignes ſuivant M. Picard.

Pié de Verone, égal à celui de Veniſe.

Pié de Vicence en Italie, 13 pouces 2 lignes ſelon Scammozzi.

Pié de Vienne en Autriche, 11 pouces 8 lignes.

Pié de Vienne en Dauphiné, 11 pouces 11 lignes.

Pié d'Urbin & de Pezaro en Italie, 13 pouces 1 ligne ſelon Scammozzi.

Pié ſelon ſes dimenſions.

Pié courant; c'eſt le *pié* qui eſt meſuré ſuivant ſa longueur.

Pié quarré; c'eſt un pié qui eſt compoſé de la multiplication de deux *piés*. Ainſi un *pié* étant de 12 pouces, un *pié* quarré eſt de 144 pouces, nombre qui provient de 12 multiplié par 12.

Pié cube: c'eſt un *pié* qui contient 1728 pouces cubes, nombre qui eſt formé du produit du *pié* quarré par le *pié* ſimple.

Comme nous écrivons pour tous les peuples, & qu'il pourroit y avoir des étrangers qui ignoreroient le rapport & la différence du *pié* qui eſt en uſage chez eux au *pié* de roi, que nous avons pris ici pour regle, il convient d'ajouter encore une table qui puiſſe aider tout le monde à évaluer les différens *piés* à celui de Paris. Nous avons dit qu'il ſe diviſoit en douze pouces, & chaque pouce en douze lignes. Si donc on ſuppoſe chaque ligne diviſée en dix parties, on aura

	parties
Le *pié* de Paris, de	1440.
Le *pié* de Bologne, de	1682.
Le *pié* de Danemarck, de	1404.
Le *pié* de Rhin ou de Leyden, de	1390.
Le *pié* de Londres, de	1350.
Le *pié* de Suede, de	1316.
Le *pié* romain du capitole, de	1306.
Le *pié* de Dantzick, de	1272.
Le *pié* d'Amſterdam, de	1258.
Le palme de Naples, de	1169.
Le palme de Gènes, de	1113.
Le palme de Palerme, de	1073.
Le palme romain, de	990.
La braſſe de Bologne, de	2640.
La braſſe de Florence à terre, de	2430.
La braſſe de Parme & de Plaiſance, de	2423.
La braſſe de Reggio, de	2348.
La braſſe de Milan, de	2166.
La braſſe de Breſſe, de	2075.
La braſſe de Mantoue, de	2062.
Le *pié* de Rome, de	1320.
Le *pié* de Veniſe, de	1540.
Le *pié* de Conſtantinople, de	3140.
Le *pié* de Strasbourg, de	1282 $\frac{3}{4}$.
Le *pié* de Nuremberg, de	1346 $\frac{3}{4}$.
Le *pié* de Halle en Saxe, de	1320.
Le *pié* de Leipſic, de	1397.
Le *pié* de Cologne, de	1220.
Le *pié* de Baviere, de	1280.
Le *pié* d'Ausbourg, de	1313.
Le *pié* de Lisbonne, de	1397.
Le *pié* de Vienne en Autriche, de	1400.
Le *pié* de Prague, de	1338.
Le *pié* de Cracovie, de	1580.
Le *pié* de Savoie, de	1440.
Le *pié* de Geneve, de	2592.
Ancien *pié*, des Hébreux, de	1590.
Ancien *pié*, des Grecs, de	1350.
Ancien *pié*, des Romains, de	1306.

Quand les Allemands n'expriment point la ſorte de *pié* dont ils ſe ſervent, il faut l'entendre du *pié* rhinlandique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PIÉS DROITS, (*Marine.*) ce ſont des étances paſſées ſur le fond de cale & ſous quelques baux, dans les plus grands vaiſſeaux où il y a des broches taillées comme celle d'une cremailliere, par où les matelots montent & deſcendent avec le ſecours d'une tirevieille.

PIÉ MARIN, (*Marine.*) avoir le *pié marin*, ſe dit d'un homme de mer qui a le pié ſi sûr & ſi ferme qu'il peut ſe tenir debout pendant le roulis d'un vaiſſeau.

Il ſe dit auſſi de celui qui entend bien ſa navigation, & qui eſt fait aux fatigues de la mer. Lorſqu'un officier a le *pié marin*, les gens de l'équipage ont bien plus de confiance dans ſa conduite.

PIÉ FORT, *terme de Monnoie*, ce mot ſe dit d'une piece d'or, d'argent, ou d'autre métal, plus forte ou plus épaiſſe que les monnoies ordinaires, quoique preſque toujours frappée au même coin, mais qui n'a point de cours dans le commerce comme les autres eſpeces.

Ce ſont les Monétaires ou Monnoyeurs qui les font frapper par curioſité, ſoit pour garder, ſoit pour les donner à leurs amis. On voit à Paris dans

les cabinets des curieux, des *piés fort* de quatre louis d'or, de huit, de douze, & de seize, presque tous gravés par le célebre Varin, cet habile artiste, à qui la monnoie de France est redevable de sa perfection.

Outre les *piés forts* qui sont frappés sur de l'or, on en a aussi quantité d'argent & de cuivre gravés par cet excellent tailleur, qui égalent les beautés des médailles les plus estimées. *Boisard.* (*D. J.*)

Pié, s. m. (*Manufacture.*) ce mot se dit de la partie inférieure des rots, qui servent à la fabrique des étoffes & des toiles; la partie supérieure s'appelle la *tête.*

Pié, (*Mesure d'ouvriers.*) mesure de cuivre, de fer, de bois, ou de quelqu'autre matiere que ce soit, qui sert à la plûpart des ouvriers, entre autres aux Charpentiers, Menuisiers, Maçons, Couvreurs, & autres semblables, pour mesurer les ouvrages.

Il y a de ces *piés* qui sont tout d'une piece, d'autres qui se plient & sont brisés, d'autres encore qui en s'ouvrant portent leur équerre. Ce sont les faiseurs d'instrumens de mathématiques qui font ordinairement les *piés* de cuivre; ils en font aussi d'argent pour mettre dans des étuis portatifs: les uns & les autres sont divisés en pouces, & le premier pouce en lignes.

Les *piés* de fer ou d'ouvrage commun se vendent par les quincailliers. (*D. J.*)

Pié droit, s. m. (*Archit.*) c'est la partie du trumeau ou jambage d'une porte ou d'une croisée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure, & l'écoinçon; on donne aussi ce nom à chaque pierre, dont le *pié droit* est composé.

Pié de fontaine, s. m. (*Archit.*) espece de gros balustre, ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe ou un bassin de fontaine, ou un chandelier. Il y a dans la colonade de Versailles trente-un *piés*, qui soutiennent autant de bassins de marbre blanc.

Pié de mur, (*Archit.*) c'est la partie inférieure d'un mur, comprise depuis l'empattement du fondement jusqu'au-dessus, ou à hauteur de retraite.

Pié-de-chevre, *terme d'ouvriers*, espece de pince de fer, recourbée & refendue par le bout, dont les Charpentiers, Maçons, Tailleurs de pierre, & autres ouvriers, se servent pour remuer leurs bois, leurs pierres, & semblables fardeaux.

Piés de devant, de derriere. *Voyez l'article* Bas au métier.

Pié-de-chevre, (*Charpent.*) c'est une troisieme piece de bois, qui sert à en appuyer deux autres qui composent le montant de la machine qu'on appelle *chevre*, & qui est propre à élever des fardeaux: les Charpentiers ajoutent cette troisieme piece de bois pour servir de jambe à la machine appellée *chevre*, lorsqu'on ne peut l'appuyer contre un mur, pour enlever un fardeau de peu de hauteur, comme une poutre sur des tréteaux, pour la débiter, *&c.* Dans leur langage *enter en pié-de-chevre*, c'est une maniere d'assembler dont ils se servent pour alonger des pieces de bois. (*D. J.*)

Pié-cornier, (*Charpent.*) ce mot se dit des longues pieces de bois qui sont aux encoignures des pans de charpente; on le dit aussi des quatre principales pieces qui font l'assemblage d'un bateau, d'un carrosse, qui soutiennent l'impériale; où l'on attache les mains, où l'on passe les soupentes.

Pié de cire, (*Cirerie.*) c'est ainsi qu'on appelle le sédiment ou ordure de la cire qui s'échappe à-travers la toile, ou par les trous du pressoir, & qui tombe au fond des moules, où l'on a jetté la cire étant encore chaude. On se sert d'un couteau ou d'un autre instrument fait exprès pour séparer la bonne cire d'avec le *pié de cire*, qui se trouve toujours au-dessous des pains, après qu'on les a retirés des moules; moins la cire a de *pié*, & plus elle est estimée. *Dictionnaire de Comm.*

Pié d'étaple, (*Cloutier.*) est un instrument de fer pointu par en bas, & enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux Cloutiers; cet instrument a dix-huit pouces ou environ de hauteur, & quatre pouces de largeur; il est quarré dans toute sa longueur, excepté par en haut, où il est plus long que large, & se termine en pince d'un côté. Le *pié d'étaple* a au côté opposé à la pince une ouverture dans laquelle on introduit la clouillere, qui de l'autre côté est posée sur la place. *Voyez planches du Cloutier, & leur explic.* vous y distinguerez le *pié d'étaple*, la place, le ciseau, & la clouillere garnie en-dessous de son ressort, & dans le trou de laquelle est un clou.

Pié, (*Dentelle.*) ce mot se dit d'une dentelle très-basse, qui se coud à une plus haute, engrelure contre engrelure.

Pié-de-chevre, (*Ferblantier.*) outil de ferblantier, c'est un morceau de fer qui est fait à-peu-près comme un tas, à l'exception qu'il est plus haut sur son pié, & moins large; la face de dessus est fort unie. Il sert aux Ferblantiers pour former des plis & replis à leurs ouvrages. *Voyez la figure planches du Ferblantier.*

Pié, terme dont plusieurs artistes se servent, mais particulierement les Horlogers, les faiseurs d'instrumens de mathématiques; il signifie une petite cheville cylindrique fixée à une piece qui doit tenir à vis sur une autre.

Il y a trois *piés* sous la potence d'une montre, lesquels étant juste dans des trous percés à la platine du dessus, empêchent que cette platine & la potence ne tourne sur la vis qui les tient pressées l'une contre l'autre. La fonction des *piés* est la même dans les autres pieces où ils sont ajustés; tels sont le coq, les barettes, le petit coq, *&c.* On écarte, autant qu'il se peut, les *piés* les uns des autres, afin que par leur distance le jeu qu'ils pourroient avoir dans leur trou devienne moins sensible.

Pié-de-biche, (*Horlogerie.*) se dit parmi les Horlogers, d'une détente brisée, dont le bout peut faire bascule d'un côté, mais non pas de l'autre; il se dit aussi de tout ajustement semblable.

Pié de guide-chaîne, *terme d'Horlogerie;* c'est une espece de petit pilier quarré rivé *d*, vers la circonférence de la platine de dessus d'une montre, entre le barillet & la fusée. Ce *pié* est représenté vu en plan avec le guide-chaîne, en *P I*, *fig.* 42. *Pl. X. de l'Horlogerie.* Il a dans sa largeur une fente *P I*, dans laquelle entre la lame du guide-chaîne, & a de plus un trou à la moitié de sa hauteur qui le traverse de part en part, & qui est à angle droit. Avec cette fente ce trou sert à loger une goupille, qui passant à-travers un trou semblable percé dans la lame du guide-chaîne, l'empêche de sortir de cette fente, en lui laissant cependant la liberté de tourner sur la goupille & de s'approcher ou de s'éloigner un peu de la platine. *Voyez* Guide-chaîne.

Pié horaire, (*Horlogerie.*) c'est la troisieme partie de la longueur d'un pendule qui fait ses vibrations dans une seconde. M. Huyghens est le premier qui ait déterminé cette longueur, & il a trouvé qu'elle est à celle du *pié* de Paris, comme 864 à 881. Ce mathématicien compte pour la longueur de ce pendule 3 piés de Paris, 8 lignes & demie. *Voyez Horolog. Oscillat. part. IV.* Prop. 25. *Hug. opera, tom. I.* (*D. J.*)

Pié, (*Jardinage.*) est le bas de la tige d'un arbre; on dit encore le *pié* d'une palissade.

Pié de chevre, *terme d'Imprimerie*, s'entend d'une espece de marteau particulier aux ouvriers de la presse; c'est un morceau de fer arrondi, de la lon-

gueur de ſept à huit pouces, ſur deux pouces de diametre, dont une des extrémités qui ſe termine en talon ou tête de marteau, leur ſert pour monter leurs balles, & à proprement parler, à clouer les cuirs ſur les bois de balle. L'autre extrémité qui eſt comme une pince aiguë, courbée, & refendue, leur tient lieu de tenailles, lorſqu'il s'agit de détacher les clous & démonter les balles. *Voyez* BALLES, BOIS DE BALLES, CUIRS.

PIÉ DE LA LETTRE, (*Imprimerie.*) eſt le bout ou extrémité oppoſée à l'œil; on l'appelle *pié*, parce que c'eſt cette extrémité qui ſert de point d'appui à la ſuperficie & au corps de la lettre, qui peut être conſidérée dans ſon tout, comme ayant trois parties diſtinctes, l'œil, le corps, & le *pié*.

PIÉS DE MOUCHE, (*Caractere d'Imprimerie.*) ainſi figuré ¶. Il ſert à faire connoître les remarques qu'un auteur veut diſtinguer du corps de ſa matiere, afin que l'on ſache pour quelle raiſon on s'en ſert dans un ouvrage; l'auteur doit en avertir le lecteur dans ſa préface. *Voyez table des Caracteres, figure 5.*

PIÉ, HUIT PIÉS, OUVERT, ou HUIT PIÉS EN RÉSONNANCE, (*jeu d'orgue.*) ce jeu qui eſt d'étain joue l'octave au-deſſus du bourdon, & de la montre de 16 piés, & l'uniſſon du bourdon de quatre piés bouché. *Voyez* la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue, & *la fig. 33. Pl. d'orgue.* Ce jeu eſt ouvert, & a quatre octaves.

PIÉ, *dans les orgues:* on appelle *pié*, la partie inférieure *c d e*, *fig. 31. n°. 2. Pl. d'orgue*, de forme conique d'un tuyau. Le *pié* eſt ordinairement de la même étoffe que le tuyau, & y eſt ſoudé après que le biſeau qui ſépare le tuyau du *pié* a été ſoudé avec ce dernier. La levre inférieure de la bouche eſt priſe dans le corps même du *pié* que l'on applatit en-dedans pour les tuyaux qui ont la bouche en pointe; pour ceux qui l'ont ovale, c'eſt une piece de la forme d'un ſegment de cercle que l'on retranche du *pié*. La fleche de ce ſecteur, *a fig. 33.* eſt le quart de ſa corde; la piece retranchée d'un tuyau ſert pour un autre de moindre groſſeur.

On obſerve de donner aux tuyaux des montres d'orgue, des longueurs & des groſſeurs ſymmétriques, en ſorte que les bouches des tuyaux ſuivent des deux côtés d'une tourelle ou dans des plates faces correſpondantes, des lignes également inclinées à l'horiſon. Cet arrangement donne plus de grace au fuſt d'orgue, que ſi les bouches étoient toutes ſur une même ligne, ou qu'elles fuſſent diſpoſées irrégulierement.

PIÉ *dans le cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt la partie de la jambe depuis la couronne juſqu'au bas de la corne. *Voyez* COURONNE. Il eſt compoſé de la couronne, du ſabot, de la ſole, de la fourchette, & des deux talons. Les défauts du *pié* ſont d'être gros, c'eſt-à-dire, trop conſidérables à proportion de la jambe; *gros*, c'eſt-à-dire, que la corne en eſt trop mince; *comble plat*, ou *en écaille d'huitre*, eſt celui qui n'a pas la hauteur ſuffiſante, & dont la ſole deſcend plus bas que les bords de la corne, & ſemble gonflé; *dérobé*, ou *mauvais pié*, eſt celui dont la corne eſt ſi uſée ou ſi caſſante, qu'on ne ſauroit y brocher des clous. *Pié* encaſtelé, *voyez* ENCASTELURE; *cerclé*, *voyez* CERCLÉ. *Pié du montoir*, c'eſt le *pié* gauche de devant & de derriere; *pié hors du montoir*, c'eſt le droit; *pié ſec*, eſt celui qui ſe reſſerre, s'encaſtele & ſe cercle naturellement. Le petit *pié*, eſt un os qui occupe le dedans du *pié*, & qui eſt emboîté par la corne du ſabot. *Pié neuf*, ſe dit d'un cheval à qui la corne eſt revenue après que le ſabot lui eſt tombé; & il n'eſt plus propre dans ce cas que pour le labour. *Parer le pié d'un cheval*, c'eſt rendre les bords de la corne unis, pour poſer enſuite le fer deſſus. *Galoper ſur le bord ou ſur le mauvais pié*, *voyez* GALOPER. On meſure les chevaux par *pié* & pouces; *le pié de la lance*. *Voyez* LANCE.

PIÉ DE BICHE, (*Menuiſerie.*) eſt un morceau de planche, au bout duquel il y a une entaille en forme de *pié de biche*; il ſert à tenir l'ouvrage ſur l'établi. *Voyez les fig. Planches de la Menuiſerie.*

PIÉ DE BICHE, *terme de Menuiſier*; ils appellent *pié de biche*, une certaine façon de terminer les *piés* d'une table, d'une chaiſe, ou autre ouvrage en forme du *pié d'une biche.* (*D. J.*)

PIÉ DE BICHE, (*Orfévrerie.*) ce ſont les *piés* qui ſupportent les caffetieres d'argent ou d'autres ouvrages de cette nature, qu'on appelle ainſi, parce qu'ils ont la forme du *pié d'une biche.*

PIÉ. On dit un tableau, un deſſein réduit au petit *pié*, quand pour en copier un grand on proportionne toutes les parties par quarrés, ſuivant ceux qu'on a marqués ſur l'original. C'eſt ce qu'on nomme auſſi *craticuler*, ou faire un *chaſſis* ou *treillis.*

PIÉS-DROITS, (*Plomberie.*) ce ſont les plaques ou tables de plomb dont on couvre la charpente des lucarnes, pour empêcher que le bois ne pourriſſe à la pluie. Les *piés-droits* ſe payent à tant le cent peſant mis en œuvre, plus ou moins, ſuivant le prix du plomb. *Savary.* (*D. J.*)

PIÉ DE BICHE, *terme de Serrurier*, c'eſt une barre de fer qui ſert à fermer les portes cocheres; cette barre eſt attachée à la muraille, & ſe diviſe à l'autre bout en deux crampons qui entrent dans les ferrures de la porte. (*D. J.*)

PIÉ, (*Soyerie.*) partie du métier. Il y a les *piés* de devant; ce ſont des piliers de bois de 15 pouces d'équarriſſage juſqu'à la banque, & au-deſſus de 7 à 8 pouces.

Il y a les *piés* de derriere; ce ſont des pieces de bois de 7 à 8 pouces d'équarriſſage hautes de 6 *piés* ou environ: ceux de devant ſont de la même hauteur.

PIÉ, (*Teinture.*) c'eſt la premiere couleur qu'on donne à une étoffe avant que de la teindre dans une autre couleur, comme le bleu avant que de le teindre en noir; ce qui s'appelle *pié de paſtel* ou de *guede.* On dit de même *pié* de garance, *pié* de gaude, *pié* de racine, & ainſi des autres drogues dont eſt compoſée une teinture.

Une ſeule étoffe a autant de *piés* de couleur qu'elle eſt ſucceſſivenent teinte en différentes couleurs; & les Teinturiers en France ſont obligés d'y laiſſer autant de roſes ou roſettes que de *piés*, pour faire voir qu'ils ont donné les *piés* de leur couleur. *Savary.* (*D. J.*)

PIÉ DERRIERE, *au jeu de quilles*, ſe dit d'un joueur qui finiſſant ſa partie eſt obligé de jouer un *pié* au but ou dans le cercle de ſa boule, & l'autre derriere. Cela ne ſe fait qu'au dernier coup de la partie; & il y a même bien des joueurs qui conviennent de ne le pas faire.

PIECE, ſ. f. (*Littérat.*) dans la *poéſie dramatique*, eſt le nom qu'on donne à la fable d'une tragédie ou d'une comédie, ou à l'action qu'on y repréſente. *Voyez* FABLE & ACTION.

M. Chambers ajoute que ce mot ſe prend plus particulierement pour ſignifier le *nœud* ou l'*intrigue* qui fait la difficulté & l'embarras d'un poëme dramatique. Cette acception du mot *piece* peut avoir lieu en Angleterre, mais elle n'eſt pas reçue parmi nous. Par *piece*, nous entendons le *poëme dramatique* tout entier, & nous comprenons les tragédies, les comédies, les opera, même les opera comiques, ſous le nom générique de *pieces* de théâtre. Depuis Corneille & Racine, nous avons peu d'excellentes *pieces.*

On appelle auſſi *pieces* de poéſie certains ouvrages en vers d'une médiocre longueur, telles qu'une ode, une élégie, *&c.* Toutes les *pieces* de Rouſſeau ne ſont

pas d'une égale force : les *pieces* fugitives qu'on inſere dans le *Mercure* ne ſont pas toujours excellentes.

La coutume s'eſt auſſi introduite depuis quelque tems dans le langage familier, d'appeller *pieces* les ouvrages des orateurs : ainſi l'on dit que tel prédicateur a nombre de bonnes *pieces ;* que le panégyrique de S. Louis par l'abbé Seguy, eſt une des meilleures *pieces* qui aient paru en ce genre.

PIECES, (*Juriſprud.*) On comprend ſous ce terme tous les titres, papiers & procédures qui ſervent pour quelque affaire.

Piece adhirée eſt celle qui ſe trouve à dire, qui eſt en *deficit.*

Piece arguée de faux ou *inſcrite de faux*, eſt celle que l'on maintient fauſſe. *Voyez* FAUX.

Piece arguée de nullité, eſt celle que l'on ſoutient nulle.

Piece authentique eſt celle qui eſt en forme probante.

Piece collationnée, *voyez* COPIE COLLATIONNÉE.

Piece de comparaiſon eſt celle dont l'écriture & la ſignature ſont reconnues, & que l'on compare à une *piece* arguée de faux, pour voir ſi l'écriture eſt la même.

Piece compulſée eſt celle dont on a tiré une copie, ſoit en entier ou par extrait, par la voie du compulſoire.

Piece contrôlée eſt celle qui a été viſée & enregiſtrée au contrôle, & duquel il eſt fait mention ſur ladite *piece*. *Voyez* CONTRÔLE.

Piece dépoſée eſt celle que l'on a miſe dans un dépôt public, ou que l'on a remiſe entre les mains de quelque perſonne par forme de dépôt.

Piece inſcrite de faux, voyez *piece arguée de faux*, & FAUX.

Piece inventoriée eſt celle qui eſt compriſe & énoncée dans un inventaire fait par un notaire ou autre officier public, ou qui eſt produite dans un inventaire de production fait par un procureur.

Piece paraphée eſt celle qui eſt marquée d'un paraphe. *Voyez ci-devant* PARAPHE.

Piece par extrait eſt celle dont on n'a tiré qu'un extrait, & non une copie entiere.

Piece de production eſt une *piece* produite dans une inſtance ou procès.

Piece de production principale, *voyez* PRODUCTION PRINCIPALE.

Piece de production nouvelle, *voyez* PRODUCTION NOUVELLE.

Pieces vûes, c'eſt lorſque les pieces ont été remiſes devant le juge.

Piece vidimée, c'étoit la même choſe que ce que nous appellons aujourd'hui *copie collationnée*. Voyez *VIDIMUS*. (*A*)

PIECE *d'argent des Romains*, (*Monnoie antique.*) Les *pieces d'argent* dans la maniere de compter des Romains, étoient ou deniers ou ſeſterces ; ils comptoient quelquefois par deniers, & le plus ſouvent par ſeſterces ; c'eſt-à-dire que dans leur compte ils ſe ſervoient de la plus grande & de la plus petite monnoie qu'ils euſſent. Le denier valoit 10 as romains, dont la matiere étoit de cuivre, & chacun peſoit le poids d'une livre. C'eſt de-là qu'on l'appelloit *denarius*, & qu'on le marquoit avec un *X*. Le ſeſterce étoit une autre piece d'argent, la quatrieme partie du denier, valant deux as & demi, ou deux livres & demie de cuivre, d'où vient qu'on marquoit le ſeſterce *LL. S.* Les deux *LL.* ſignifioient les deux livres que peſoient les deux as ; *I. S.* vouloit dire *ſemi*, c'eſt-à-dire la moitié de l'as ou de la livre. Ces faits ſont aiſés à prouver par les ſeſterces d'argent de ce tems-là qui ſe conſervent encore aujourd'hui dans les cabinets des curieux ; mais l'occaſion viendra d'en parler ailleurs plus au long. (*D. J.*)

PIECE DE SAINTE HÉLENE, (*Art. numiſm.*) ſorte de médaille creuſe comme un baſſin, ou comme une petite taſſe. Scaliger dit qu'il en a vû pluſieurs frappées du tems de Juſtinien, & même du tems du paganiſme. (*D. J.*)

PIECES HONORABLES, *en terme de Blaſon*, eſt le nom que l'on a donné à certaines pieces qui regardent proprement cette ſcience.

Les *pieces honorables* ſont au nombre de dix, ſçavoir, le chef, le pal, la bande, la barre, la faſce, la croix, le ſautoir, le chevron, la bordure & l'orle. *Voyez* chaque *piece* ſous ſon article particulier, *Voyez* CHEF, PAL, *&c.*

Les hérauts d'armes alleguent pluſieurs raiſons pour leſquelles ces *pieces* ont été appellées *honorables*, ſavoir leur antiquité, comme ayant été en uſage depuis l'origine des armoiries ; 2°. parce que ces *pieces* marquent les ornemens qui conviennent à des hommes nobles & généreux, de ſorte que le chef repréſente le caſque ou la couronne qui couvre la tête d'un vainqueur ; le pal marque ſa pique ou ſa lance ; la bande & la barre, ſon baudrier ; la faſce ſon écharpe ; la croix & le ſautoir, ſon épée ; le chevron, ſes bottes & ſes éperons ; la bordure & l'orle, ſa cotte de maille.

A l'égard de l'application ou collation de ces *pieces honorables*, quelques auteurs ont écrit que lorſqu'un cavalier s'étoit comporté valeureuſement dans une bataille, on le préſentoit au prince ou au général, qui lui faiſoit donner une cotte d'armes relative à ſa belle action, c'eſt-à-dire la permiſſion de porter dans ſes armoiries un chef lorſqu'il avoit été bleſſé à la tête, un chevron quand il avoit été bleſſé aux jambes, & une croix ou bordure lorſque ſon épée & ſon armure avoient été teintes du ſang des ennemis.

Quelques blaſoneurs ſe ſont aviſés de multiplier le nombre des *pieces honorables* juſqu'à celui de vingt, ajoutant à celles ci-deſſus le plein quartier, le giron, l'écuſſon, la cape dextre & ſeneſtre, le point, *&c.* mais on n'a point encore jugé à-propos de reconnoître ces *pieces* pour *honorables.*

PIECE, *en Fauconnerie*, on dit des oiſeaux tout d'une *piece*, c'eſt-à-dire d'une même couleur.

PIECE, (*Arpentage.*) ce mot ſignifie quelquefois une certaine étendue de terre labourable : ainſi l'on dit une *piece de blé*, pour marquer un champ où il y a du blé en ſemence, en herbe ou en épi, *&c.* (*E*)

PIECE, *dans le Commerce*, ſignifie quelquefois un *tout*, & quelquefois une *partie* d'un tout.

Dans le premier ſens, on dit une *piece* de drap, de velours, *&c.* entendant par cette expreſſion une certaine quantité d'aunes que la coutume a réglée. On ſuppoſe que la *piece* eſt entiere, & qu'elle n'a pas été coupée. *Voyez* DRAP.

Dans la ſeconde ſignification, on dit une *piece* de tapiſſerie, ce qui veut dire une partie diſtinguée & travaillée ſéparément, laquelle avec pluſieurs autres compoſe une tenture. *Voyez* TAPISSERIE.

Une *piece* de vin, de cidre, *&c.* ſe dit d'un tonneau rempli de ces liqueurs.

Pieces détachées, *voyez* DÉTACHÉ.

PIECES, *en fait de monnoie*, ſignifie quelquefois la même choſe qu'*eſpece*, comme quand on dit cette *piece* eſt trop legere, *&c. Voyez* ESPECE & COIN.

Quand on y ajoute la valeur des *pieces*, on s'en ſert quelquefois pour exprimer celles qui n'ont point d'autre nom particulier : comme une *piece* de 8 réaux, une *piece* de 24 ſols, *&c.*

En Angleterre, le mot *piece* pris abſolument, ſignifie quelquefois 20 chelings ſterling, & quelquefois une guinée. *Voyez* GUINÉE, LIVRE STERLING, & STERLING.

Par 6 G. II. C. 25. les jacobus valant 25 ou 23 chelins, & les *pieces* qui en étoient les moitiés & les

quarts, ſont abſolument ſupprimées; & il eſt défendu à toutes perſonnes d'en recevoir à titre de payement ou de payer avec.

Piece de huit ou piaſtre, c'eſt une monnoie d'argent frappée d'abord en Eſpagne, enſuite dans d'autres pays, & qui a cours préſentement dans la plûpart des parties du monde. *Voyez* COIN.

Elle s'appelle *piece de huit*, ou *réale de huit*, à cauſe qu'elle vaut huit réales d'argent. *Voyez* RÉALE.

Sa valeur eſt preſque ſur le même pié que l'écu de France, c'eſt-à-dire quatre chelings & ſix ſols ſterling. En 1687 on changea la proportion de la ſimple réale au piaſtre; & au lieu de huit réales, on en donnoit dix: à-préſent la réduction eſt conforme à l'ancien étalon.

Il y a deux ſortes de piaſtres ou d'écus d'Eſpagne: l'un frappé au Potoſi, & l'autre à Mexique; ces derniers ſont un peu plus peſans que les premiers, mais en retour ou par compenſation ils ne ſont pas tout-à-fait d'une matiere ſi pure.

La *piece* de huit a ſes diminutifs, c'eſt-à-dire qu'il y a des demi-piaſtres ou des *pieces* de quatre réales; des quarts de piaſtres, ou des pieces de deux; des huitiemes de piaſtre & des ſeiziemes. Le change entre l'Eſpagne & l'Angleterre ſe fait en *pieces* de huit. *Voyez* CHANGE.

Piece eſt auſſi une monnoie de compte, ou plûtôt une maniere de compter uſitée chez les negres ſur la côte d'Angola en Afrique. *Voyez* MONNOIE.

Le prix des eſclaves & d'autres marchandiſes que l'on y négocie, comme auſſi les droits que l'on paye aux petits rois, s'eſtiment en *pieces* de part & d'autre. Ainſi ces barbares demandant dix *pieces* pour un eſclave, les européens évaluent pareillement en *pieces* l'argent ou les marchandiſes qu'ils ſe propoſent de donner en échange. *Voyez* COMMERCE.

Par exemple, dix anabaſtes ſont une *piece*; un baril de poudre de dix livres peſant, fait une *piece*; une *piece* de ſalempouris bleu vaut quatre *pieces*; dix baſſins de cuivre, une *piece*.

PIECE D'INDE, (*Comm.*) terme uſité dans le commerce de la traite des negres, où l'on appelle *negre piece d'inde*, un homme ou une femme depuis quinze juſqu'à vingt-cinq ou trente ans au plus, qui eſt ſain, bien fait, point boiteux & avec toutes ſes dents.

Il faut trois enfans au-deſſus de dix ans juſqu'à quinze pour deux pieces, & deux au-deſſus de cinq ans juſqu'à dix pour une piece. Les vieillards & les malades ſont évalués trois quarts de piece. *Voyez* NEGRES. *Dictionn. de comm.*

PIECE, ſ. f. (*Comm. d'Afrique.*) eſpece de monnoie de compte ou plutôt de maniere de compter, en uſage parmi les negres de la côte d'Angola en Afrique, particulierement à Malimbo & à Cabindo.

Le prix des eſclaves, des autres marchandiſes, & des rafraichiſſemens qui ſe traitent dans ces deux lieux, auſſi-bien que les coutumes qui ſe payent aux petits rois à qui ils appartiennent, s'eſtiment de part & d'autre en *pieces*; c'eſt-à-dire, que ſi ces barbares veulent avoir dix *pieces* pour un eſclave tête d'inde, les Européens de leur côté évaluent pareillement en *pieces*, les denrées & les marchandiſes qu'ils en veulent donner en échange. *Savary.* (*D. J.*)

PIECES DÉTACHÉES, *en terme de Fortification*, ce ſont les demi-lunes, les contreſcarpes, les ouvrages à corne & à couronne, & même les baſtions quand ils ſont ſéparés ou à quelque diſtance du corps de la place. En général ce ſont tous les ouvrages de la fortification qui n'appartiennent pas immédiatement à l'enceinte de la place.

PIECES DE CAMPAGNE, ſont des canons qui marchent pour l'ordinaire avec une armée; tels ſont ceux de huit & de quatre livres de balles, *&c.* qu'on tranſporte aiſément à cauſe de leur légereté. *Voyez* PIECE. *Chambers.*

PIECE DE HUIT. *Voyez* CANON.

PIECES, dans l'*Art militaire*, ſignifient toutes ſortes de grandes armes à feu, & de mortiers. *Voyez* FUSIL, CANON, MORTIER, *&c.*

PIECES DE BATTERIE, ce ſont de groſſes pieces dont on ſe ſert dans les ſieges pour faire breche, tels ſont les canons de trente trois & de vingt-quatre livres de balles. *Voyez* CANON. *Chambers.*

PIECE NETTE, (*Artillerie.*) on appelle *pieces nettes*, les *pieces* d'artillerie qui n'ont point d'évent, ni d'autres défectuoſités, qui n'ont ni chambre ni fiſtules, ni ſoufflures, dont le métal eſt ſain, non poreux, ni venteux, ni grumeleux, & où le foret a eu priſe partout. (*D. J.*)

PIECE, ſ. f. (*Archit.*) nom général qu'on donne aux lieux dont un appartement eſt compoſé. Ainſi une ſalle, une chambre, un cabinet, *&c.* ſont des *pieces*. (*D. J.*)

PIECE D'EAU, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) c'eſt dans un jardin, un grand baſſin de figure conforme à ſa ſituation, comme par exemple, la *piece d'eau*, appellée *des ſuiſſes*, devant l'orangerie; celle de l'île royale, dans le petit parc; & celle de Neptune devant la fontaine du dragon, à Verſailles. *Voyez* BASSIN. (*D. J.*)

PIECES PERDUES, (*Hydr.*) ce ſont des baſſins renfoncés & relevés de gazon, au milieu deſquels il y a des jets, dont l'eau ſe perd à meſure qu'elle vient; tels ſont les fontaines de la couronne à Vaux le Vilars, & trois pieces à Saint-Cloud dont deux ſont dans les tapis de gazon, au bas de la grande caſcade, & l'autre en face du nouvel amphithéatre, au bout de la grande allée le long de la riviere.

PIECE DE CHARPENTE, (*Marine.*) c'eſt tout morceau de bois taillé pour un bâtiment, & qu'on fait entrer dans la conſtruction d'un vaiſſeau.

PIECES DE CHASSE, ce ſont des canons logés à l'avant d'un vaiſſeau, dont on ſe ſert pour tirer pardeſſus l'éperon ſur les vaiſſeaux qui ſont à l'avant, ou ſur ceux qui prennent chaſſe, mais cette maniere de tirer retarde le cours du vaiſſeau. Tirer des *pieces* de l'avant.

Piece, une *piece de corde*, c'eſt un paquet de corde, ſoit qu'elle ſoit liée en paquet ou en cerceaux.

Une *piece* de cordes eſt de quatre-vingt braſſes.

PIECE DE DÉTENTE, *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer quarré, épais d'une ligne, & long de deux pouces; cette *piece* eſt fendue par le milieu dans ſa longueur, pour laiſſer paſſer en dehors une partie de la détente, elle ſe place ſous la poignée du fuſil.

PIECE DE POUCE, *terme d'Armurier*, petite plaque de fer, de cuivre, d'or & d'argent, que les Arquebuſiers encaſtillent ſur la croſſe des fuſils & piſtolets. On l'appelle *piece de pouce*, parce que lorſqu'on ſe ſert de ces armes, elle eſt couverte du pouce de celui qui veut tirer. La *piece de pouce* eſt ordinairement faite en forme de cartouche, qui renferme un ovale ou écuſſon, où l'on grave les armoiries, la deviſe, ou l'effigie du maître à qui ſont les armes. (*D. J.*)

PIECE EN GÉNÉRAL, & GRANDES PIECES, (*Bas au métier.*) deux expreſſions à l'uſage des faiſeurs de métiers à bas, & de bas au métier. *Voyez ces articles.*

PIECE, (*outil de Chapelier.*) ſorte d'outil fait de cuivre avec un manche de même métal qui ſert aux Chapeliers à eſtamper leurs chapeaux. *Savary.* (*D. J.*)

PIECE DE CHARPENTE, (*Charpent.*) c'eſt tout morceau de bois taillé, qui entre dans un aſſemblage de charpente, & qui ſert à divers uſages dans les

bâtimens. On nomme *maîtreſſes pieces*, les plus groſſes *pieces*, comme les poutres, tirans, entraits, jambes de force, *&c.* (*D. J.*)

PIECE DE BOIS, (*Charpent.*) c'eſt ſelon l'uſage un bois dont la meſure eſt de 6 piés de long ſur 72 pouces d'équarriſſage; ainſi une *piece de bois* méplat, de 12 pouces de largeur ſur 6 pouces de groſſeur, & de 6 piés de long, ou une ſolive de 6 pouces de gros ſur 12 piés de long, fera ce qu'on appelle une *piece;* à quoi on réduit toutes les *pieces de bois* de différentes groſſeurs & longueurs qui entrent dans la conſtruction des bâtimens, pour les eſtimer par cent. (*D. J.*)

PIECE DE PONT, (*Charpent.*) c'eſt une groſſe ſolive plus épaiſſe qu'une doſſe, qui traverſe une travée de pont de bois, & porte en dehors, dans laquelle à l'endroit des liſſes, on amortaiſe les poteaux d'appui & les liens, pour les entretenir.

PIECE, *terme de Cordonnier*, morceau de maroquin ou de cuir qui couvre le coup du pié, & qu'on coud au bout de l'empeigne du ſoulier.

PIECES, (*Graveur en bois.*) petits morceaux de bois qu'on ajuſte artiſtement pour réparer les breches faites en vuidant la gravure en bois. *Voyez* GRAVURE EN BOIS.

PIECE, (*Jardinage.*) *piece* de terre eſt la même choſe qu'un terrein; on dit une *piece* de bois, une *piece* de pré; ce potager eſt diviſé en tant de *pieces*.

PIECES COUPÉES, (*Jardin.*) on donne ce nom à un compartiment de pluſieurs petites *pieces* figurées ou formées de lignes paralleles & d'enroulemens, & ſéparées par des ſentiers, pour faire un parterre de fleurs ou de gazon. (*D. J.*)

PIECE GRAVÉE, (*Lutherie.*) dans les orgues ſont des eſpeces de ſommiers ſur lequel on place les tuyaux d'orgue, que leurs volume empêche d'être placés ſur le ſommier proprement dit. Ces *pieces* ſont percées à la face ſupérieure d'autant de trous que l'on veut y placer de tuyaux. Ces trous communiquent à d'autres percés dans la face latérale de la *piece gravée*; c'eſt à ces derniers trous qu'aboutiſſent les porte-vents de plomb qui viennent des endroits du ſommier où les tuyaux auroient dû être placés. Les porte-vents ſont arrêtés dans les trous de la chape du ſommier & dans ceux de la *piece gravée* par de la fillaſſe enduite de colle-forte, ce qui doit boucher entierement le paſſage à l'air. *Voyez* SOMMIER *d'orgue*.

PIECE D'ADDITION, (*Lutherie.*) dans les orgues ſont des *pieces* que l'on ajoute au ſommier pour l'élargir lorſqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudroit ajouter à l'orgue. Cette *piece* conſiſte en un fort morceau de bois de la longueur du ſommier que l'on perce d'autant de trous dans la face, qui doit s'appliquer au ſommier, que celui-ci a de gravures, avec leſquelles ces trous doivent communiquer. Au moyen des ouvertures faites au ſommier à l'extrémité des gravures, on perce d'autres trous à la face ſupérieure de la *piece d'addition*, leſquels doivent communiquer avec les premiers, & par conſéquent avec les gravures. Sur cette *piece* dûement collée & aſſujettie au ſommier on met un regiſtre, ſur le regiſtre une chape qui roidit le pié des tuyaux qu'on vouloit ajouter & qu'on fait tenir de bout au moyen d'un faux ſommier qui les traverſe. *Voyez* SOMMIER.

PIECE D'APPUI, (*Menuiſerie.*) c'eſt un chaſſis de menuiſerie, une groſſe moulure en ſaillie, qui poſe en recouvrement ſur l'appui ou tablette de pierre d'une croiſée pour empêcher que l'eau n'entre dans la feuillure.

PIECE QUARRÉE, (*Outil de Menuiſier.*) outil dont ſe ſervent les Menuiſiers pour voir ſi les bois de leurs aſſemblages ſe joignent quarrément. Il eſt ſimple, & ne conſiſte qu'en la moitié d'une planche exactement quarrée, coupée diagonalement d'un angle à l'autre.

PIECE DE RAPPORT, (*Placage.*) on appelle ouvrage de *pieces de rapport* un ouvrage compoſé de pluſieurs petits morceaux de pierres précieuſes, des marbres les plus riches, ou de bois de diverſes couleurs, diſpoſées & arrangées avec art pour repréſenter quelque deſſein de groteſque, de compartiment, de fleurs, d'oiſeaux, *&c.* ce ſont les Menuiſiers de placage & de marqueterie, ſi les ouvrages ne ſont que de bois; ou les Marbriers & les Lapidaires, s'ils ſont de marbre ou de pierres précieuſes, qui travaillent en *pieces de rapport*. (*D. J.*)

PIECE DE RAPPORT, *en terme de Bijoutier*, a deux ſens; il peut ſe prendre d'abord pour les corps étrangers, appliqués, incruſtés ou enchâſſés ſur une tabatiere, comme les pierres fines, fauſſes, cailloux, porcelaines, *&c.* Il s'entend enſuite de toutes les *pieces* de même métal qui ſont ou appliquées ou ſoudées à la tabatiere, & qui font les reliefs, compoſant les tableaux variés dont elles ſont ornées; on ſait qu'on peut faire ſervir des reliefs ſur une tabatiere d'or, par le moyen du ciſelet en repouſſant par-deſſous les formes principales, qui enſuite ſont retracées, reformées & terminées par deſſus par les ciſelets différens dont l'artiſte ſe ſert au beſoin de ſon ſujet, mais alors cette plaque ciſelée eſt creuſe en-deſſous, & il faut la recouvrir d'une autre plaque liſſe pour cacher cette difformité deſagréable à l'œil; pour éviter cet inconvénient, on a pris le parti de découper des morceaux de même métal de la forme des reliefs que l'on vouloit exécuter, & de les ſouder ſur les plaques des tabatieres; cette opération eſt même devenue indiſpenſable depuis qu'on fait uſage des ors de couleurs, & ce ſont ces *pieces* ainſi découpées & unies par la ſoudure au corps de la tabatiere, que l'on appelle proprement *pieces de rapport*.

PIECES DE COLLIER, *en terme de Metteur en œuvre*, ne ſont autre choſe que des ſimples parties de collier que l'on porte ſeules avec une pendeloque qui les termine. *Voyez* PENDELOQUE.

PIECES DE CORPS ſont des ornemens en pierreries qui couvrent le devant de la taille des femmes. Les unes ſont compoſées de différens chatons & feuillages, d'autres ne ſont que pluſieurs nœuds, tous plus petits les uns que les autres, & placés d'étage en étage.

PIECE, *terme de marchand de mode*, ces *pieces* ſont fort à la mode; c'eſt un morceau d'étoffe ou de toile de figure triangulaire, ſur lequel on poſe de la blonde, du ruban, de la chenille, de la dentelle, des ſoucis d'hanneton, des jais noirs ou blancs: cet ajuſtement ſert aux femmes pour couvrir le devant de leur corps ou de leur eſtomac. Autrefois l'on appelloit ces *pieces* des *crevées*. On les a appellé auſſi *échelle*, parce que les rubans étoient poſés comme des échelons.

PIECES DE PLAISIR, *à la Monnoie*, ſont des *pieces* d'or que le roi ordonne être fabriquées pour ſon ſeul uſage, comme des *pieces* de dix louis, de cinq, quatre, *&c.* alors il eſt défendu au directeur d'en répandre aucune dans le public.

PIECE DE FOUR, *terme de Patiſſier*, c'eſt une pâte, une tourte, & toute autre ſorte de *piece* de pâtiſſerie un peu conſidérable. (*D. J.*)

PIECES DE RAPPORT, *en étain*, ſe dit de toutes ſortes d'ouvrages d'étain fin ou commun qui n'ont point de moules de leurs formes particulieres, tels que des fontaines & cuvettes ovales ou à pans, boîtes carrées urinales, *&c.* pour cela le principal eſt d'avoir un moule de bâtes, autrement plaques d'étain, leſquelles on taille & ajuſte de telle figure qu'il convient, & qu'on joint enſuite les unes aux autres en les ſoudant avec le fer à ſouder, ou à la ſoudure légere, ſuivant les différentes ſortes d'ouvrages; après quoi

quoi on répare pour achever. *Voyez* SOUDER, RÉPARER & ACHEVER *l'étain.*

PIECES, *terme de Relieur*, morceau de marroquin qu'on colle ordinairement sur le dos du livre pour y mettre le titre. (*D. J.*)

PIECE, (*Rubanier.*) s'entend de toutes les soies de chaîne contenues sur les ensouples de derriere, soit qu'il n'y en ait qu'une ou plusieurs, peu ou beaucoup considérables, d'égale ou d'inégale longueur; lorsqu'une *piece* se trouve achevée la premiere, on y en substitue une autre qui pour-lors doit être composée d'autant de fils que celle-ci, puisqu'elle en doit remplacer autant que celle qui finit; il y a plusieurs manieres d'attacher ces soies les unes au bout des autres, soit par le souder, les nœuds ou le tord. *Voyez ces différens mots à leur article. Piece* se dit encore de toute coupe d'ouvrage de quelqu'aunage qu'elle soit, ainsi on dit une *piece* de galon, de ruban, de chenille, *&c.*

PIECE, *roue de*, *voyez l'article* TIREUR D'OR.

PIECE *ou* LARDON, (*Serrurerie.*) petit morceau d'acier que le forgeron place dans les crevasses qui se font quelquefois aux gros fers lorsqu'on les forge. On fait la *piece* d'acier, parce que l'acier se soude plus aisément que le fer.

PIECE DE RENCONTRE, (*Tourneur.*) Les Tourneurs appellent ainsi un morceau de fer attaché au haut de la lunette d'une poupée, qui, par sa rencontre avec la *piece* ovale, fait baisser ou hausser l'arbre sur lequel on tourne des ouvrages de figures irrégulieres.

Piece ovale, ou les autres *pieces* irrégulieres de cet arbre, sont ordinairement de cuivre, afin que la rencontre en soit plus douce. (*D. J.*)

PIECES DE TUILE, (*Tuilerie.*) Ce sont tous les morceaux de tuile employés à différens endroits, sur les couvertures. On nomme *tiercines*, les morceaux d'une tuile fendue en longueur, employés aux battelemens; & *nigoteaux*, ceux d'une tuile fendue en quatre pour servir aux sollins & ruillées. (*D. J.*)

PIECE DE VERRE, (*Vitrier.*) ils appellent ainsi tous les petits carreaux ou morceaux de verre de différentes figures & grandeurs, qui entrent dans les compartimens des formes & panneaux des vitres. (*D. J.*)

PIECE QUARRÉE, *terme de Vitrier*, c'est un petit morceau de verre en quarré, qui est entre deux bornes dans un panneau de verre. (*D. J.*)

PIECE, (*Jeux d'échecs.*) c'est ainsi qu'on nomme à ce jeu le roi, la reine, les fous, les chevaliers, & les tours. (*D. J.*)

PIÉDESTAL, s. m. (*Archit.*) c'est un corps quarré avec base & corniche, qui porte la colonne, & qui lui sert de soubassement. Il est différent suivant les ordres, comme nous allons le faire voir. Disons ici qu'on nomme aussi ce corps *stylobate*, du mot grec στυλοβατις, *base de la colonne*; & que le mot *piédestal* vient de *piédestallo*, terme italien, dérivé des deux mots *podos*, pié au gén. & *stylos*, colonne.

Piédestal toscan. Ce *piédestal* est le plus simple: il n'a qu'une plinthe & un astragale, ou un talon couronné, pour sa corniche. Le cavet de cette corniche a un cinquieme & demi du petit module, & le cavet de la base en a deux, à prendre du *piédestal* même. L'une & l'autre, la base & la corniche, ont les moulures du *piédestal* corinthien, dans la colonne trajane. Le *piédestal* de Palladio n'a qu'une espece de socle quarré sans base & sans corniche; & celui qu'adoptent les François, après Scamozzi, tient un milieu entre ces deux excès.

Piédestal dorique. Ce *piédestal* a des moulures, un cavet, & un larmier ou mouchette dans sa corniche. Il est un peu plus haut que le *piédestal* toscan. Sa proportion est telle: on partage le tiers de toute la base en sept parties, dont on donne quatre au tore qui est sur le socle, & trois à un cavet. La saillie du tore est celle de toute la base, & celle du cavet a deux cinquiemes du petit module par-delà le nud du dé. A l'égard de la corniche, elle a un cavet avec son filet au-dessus; & ce filet soutient un larmier couronné d'un filet. Pour proportionner ces membres, on les partage en six parties, dont cinq sont pour le larmier, & la sixieme pour son filet. Un cinquieme & demi du petit module par-delà le nud du dé, forment la saillie du cavet avec son filet. On en donne trois cinquiemes au larmier, & trois & demi à son filet. Selon Vignole, Serlio & Perrault, ces membres forment le caractere du *piédestal* dorique. Mais Scamozzi y met un filet entre le tore & le filet du cavet, & Palladio y ajoute une doucine.

Piédestal ionique. Ce *piédestal*, orné de moulures presque semblables à celles du *piédestal* dorique, a deux diametres de haut, & deux tiers ou environ. Sa base a le quart de toute la hauteur, la corniche a le demi-quart, & les moulures de la base ont le tiers de toute la base. La proportion de ces moulures se régle en divisant le tiers de la base en huit parties, qu'on distribue ainsi: quatre à la doucine, & une à son filet; deux au cavet & une à son filet. La saillie de ce dernier membre est du cinquieme du petit module, celle du filet de la doucine de trois; reste la corniche, dont les parties sont un cavet avec son filet au-dessous, & un larmier couronné d'un talon avec son filet. Ces parties ou membres étant partagés en dix parties, deux sont pour le cavet, une pour le filet, quatre pour le larmier, deux pour le talon, & une pour son filet. Enfin, la saillie de ces membres de la corniche, est la même que celle de la doucine, & du cavet dont on vient de parler.

Piédestal corinthien. La quatrieme partie de la hauteur de la colonne, forme la hauteur de ce *piédestal.* On le divise en neuf parties, dont une est pour la cimaise, deux pour la base, & les autres pour le dé. Cette base est composée de cinq membres: savoir, un tore, une doucine avec son filet, & un talon avec son filet au-dessus. De neuf parties dont un tiers de la base est divisé, les deux autres tiers sont pour le socle, le tore en a deux & demie, la doucine trois, une demie pour son filet, le talon deux & demie, & son filet une demie. Ce premier membre a la saillie de toute la base; la doucine a la sienne égale aux deux cinquiemes trois quarts du petit module; & la saillie du talon avec son filet est d'un cinquieme.

Six membres composent la corniche du *piédestal* corinthien: un talon avec son filet, une doucine, un larmier, & un talon avec son filet. On divise toute la hauteur de ces membres en onze parties, dont une & demie est pour le talon, une demie pour le filet, trois pour la doucine, trois pour le larmier, deux pour le talon, & une pour le filet. Pour les saillies, on donne au talon avec son filet un cinquieme du petit module, deux cinquiemes & demi-tiers à la doucine, trois au larmier, & un cinquieme au talon supérieur avec son filet.

Piédestal composite. Ce *piédestal* est semblable, en proportion, au *piédestal* corinthien: mais les profils de sa base & de sa corniche en sont différens. La base est composée d'un tore, d'un petit astragale, & un filet. De dix parties de cette base, le tore en a trois, le petit astragale une, le filet de la doucine une demie, la doucine trois & demie, le gros astragale une & demie, & le filet qui fait le congé une demie. Les saillies de ces membres sont égales à-peu-près à celles de ceux du *piédestal* corinthien.

Un filet, avec son congé, un gros astragale, une doucine avec son filet, un larmier, & un talon avec son filet forment la corniche qui occupe la huitieme partie du *piédestal.* Le filet a une douzieme & demie de toute la corniche, l'astragale une demie, la dou-

cine trois & demie, le filet une demie, le larmier trois, le talon deux, & le filet une. Les saillies de ces membres sont à-peu-près les mêmes que celles de la corniche du *piédestal* corinthien.

Le *piédestal* composite a de hauteur la troisieme partie de la colonne.

Piédestal composé. C'est un *piédestal* d'une forme extraordinaire, comme ronde, quarrée-longue, arrondie, ou avec plusieurs retours. Il sert pour porter les grouppes de figures, les statues, les vases, *&c.*

Piédestal continu. Piédestal qui, sans ressauts, porte un rang de colonnes. Tel est le *piédestal* qui soutient les colonnes ioniques cannelées du palais des Tuileries du côté du jardin.

Piédestal double. Piédestal qui porte deux colonnes, & qui a plus de largeur que de hauteur. Les *piédestaux* des PP. Feuillans, rue saint Honoré, à Paris, & ceux de la plûpart des retables d'autels, sont de cette espece.

Piédestal en adoucissement. Piédestal dont le dé ou tronc est en gorge. Il y a de ces *piédestaux* autour du parterre à la dauphine, à Versailles, qui portent des statues de bronze.

Piédestal en balustre. Piédestal dont le profil est contourné en maniere de balustre.

Piédestal en talut. Piédestal dont les faces sont inclinées. Tels sont, par exemple, les *piédestaux* qui portent les figures de l'Océan & du Nil dans l'escalier du capitole.

Piédestal flanqué. Piédestal dont les encoignures sont flanquées ou cantonnées de quelque corps, comme de pilastres attiques, ou en console, *&c.*

Piédestal irrégulier. Piédestal dont les angles ne sont pas droits, ni les faces égales ou paralleles, mais quelquefois ceintrées, par la sujétion de quelque plan, comme d'une tour ronde ou creuse.

Piédestal orné. C'est un *piédestal* qui a non-seulement ses moulures taillées d'ornemens, mais dont les tables fouillées ou en saillie sont enrichies de bas-reliefs, chiffres, armes, *&c.* de la même matiere ou postiches, comme sont la plûpart de ceux des statues équestres, & des autres superbes monumens.

Piédestal quarré. Piédestal qui est égal en hauteur & en largeur. Tels sont les *piédestaux* de l'arc des lions à Vérone, d'ordre corinthien, & que quelques sectateurs de Vitruve, comme Serlio & Philander, ont attribué à leur ordre toscan.

Piédestal triangulaire. Piédestal en triangle, qui a trois faces, quelquefois ceintrées par leur plan, & dont les encoignures sont en pan coupé, échancrées ou cantonnées. Il sert ordinairement pour porter une colonne avec des figures sur ses encoignures. Tel est le *piédestal* de la colonne funéraire de François II. dans la chapelle d'Orléans, aux Célestins, à Paris.

Piédestaux par saillies & retraites. Ce sont des *piédestaux* qui, sous un rang de colonnes, forment un avant-corps au droit de chacune, & un arriere-corps dans chaque intervalle. De cette espece sont les *piédestaux* des amphithéâtres antiques de l'arc de Titus à Rome, & les *piédestaux* corinthiens, & composites de la cour du Louvre.

Les *piédestaux* que les Architectes appellent *acroteres ;* ils sont fort petits, & ordinairement sans base ; ils servent à porter des figures au-bas des corniches rampantes, & au-haut des frontons.

La plûpart des commentateurs de Vitruve, après diverses opinions sur l'interprétation de ces mots : *scamilli impares*, escabeaux impairs, sont enfin d'avis qu'ils signifient cette disposition de *piédestaux.*

Pour ce qui regarde les *piédestaux* toscans, doriques, ioniques, corinthiens & composites, *voyez l'ordonnance des cinq especes de colonnes, selon la méthode des anciens, par M.* Perrault. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PIÉDOUCHE, s. m. (*Archit.*) c'est une petite base longue ou quarrée, en adoucissement, avec moulures, qui sert à porter un buste, ou une petite figure.

PIEGE, s. f. (*Chasse.*) on se sert de ce terme pour tout ce qui sert à attraper les oiseaux, le gibier & toutes les bêtes nuisibles. Chacun en invente à sa mode. Les trapes, les traquenards, les bascules sont des *pieges* pour les loups & les renards ; il y a des *pieges* de fer qui se bandent & se lâchent pour prendre des fouines & autres animaux.

Ce mot se prend aussi au figuré. On dit le *piege* de la beauté ; le *piege* de la galanterie ; le *piege* du destin ; le *piege* de la vanité.

PIÉGE, s. m. (*Chasse.*) c'est proprement toute machine ou toute invention destinée à surprendre des animaux. Il ne se dit guere qu'au figuré, par rapport aux hommes : ce n'est pas au propre que les fripons tendent des *piéges* aux honnêtes gens, ni que les sots donnent dans le panneau. On verra dans les *Planches* relatives à la chasse, des modeles des différentes especes de *piége :* on a choisi ceux que l'usage a principalement consacrés, parce que l'expérience les a fait reconnoître comme les meilleurs.

Il est nécessaire, pour tendre heureusement des *piéges*, de bien connoître l'instinct & les habitudes des animaux qu'on cherche à prendre ; cette science n'est pas fort étendue à l'égard des frugivores ; ils ne sont pas naturellement défiants, parce que les besoins ordinaires de la vie ne les forcent pas à l'exercice de l'attention. Ordinairement il suffit de bien remarquer le lieu par lequel ils passent habituellement, & d'y tendre un colet. Comme leur maniere de vivre est simple, leurs habitudes sont uniformes ; ils ne soupçonnent point les embûches qu'on leur prépare, parce qu'ils ne sont jamais dans le cas d'en tendre à d'autres. Il ne faut pas non plus beaucoup d'art pour prendre les oiseaux, parce qu'ils n'ont point l'usage du nez, qui pour une partie des quadrupedes est un organe de défiance & un instrument de sûreté. On attire facilement les oiseaux frugivores avec du grain, & les carnassiers avec une proie sanglante ; on peut même sans ce secours prendre beaucoup d'oiseaux de proie, en plaçant simplement sur un poteau un petit traquenard, parce que ces oiseaux ont naturellement de l'inclination à venir se percher sur ce poteau. Mais il faut beaucoup plus d'habileté & de connoissances pour tendre avec succès des *piéges* aux animaux qui vivent de rapine, sur-tout dans les pays où l'expérience les a rendus soupçonneux, & où l'habitude de rencontrer des dangers les saisit presque continuellement d'une crainte qui va jusqu'à balancer leurs appétits les plus violens. Alors il est nécessaire de connoître les refuites les plus compliquées de ces animaux, de les attirer, de les affriander, & d'écarter des appâts qu'on leur présente tout soupçon de danger, ce qui souvent est assez difficile. D'abord en doit s'assurer avec beaucoup de soin des lieux qui leur servent de retraite pendant le jour, de ceux où ils vont faire leur nuit, & de l'étendue de pays qu'ils parcourent habituellement. On prend des connoissances en suivant leurs traces par le pié, & on en juge encore par leurs abattis & leurs laissées. D'après ces points donnés, on peut choisir le lieu où il convient le mieux de les attirer par quelque appât, & on doit porter jusqu'au scrupule l'attention d'examiner le vent, afin que cet appât puisse surement frapper leur nez lorsqu'ils seront sortis de leurs retraites. Le choix & la composition des appâts entrent pour quelque chose dans les connoissances d'un tendeur de *piéges :* il y a beaucoup de gens qui se vantent d'avoir là-dessus des secrets ; mais en général les chairs grillées, les fritures & les graisses devenues odorantes par la cuisson, sont le fond & l'essentiel des appâts. Le point impor-

tant eſt de bien connoître les ruſes des animaux, & de ne manquer ni d'attention ni de vigilance. On doit bien ſe garder de décréditer ſon appât, en y joignant des *piéges* dès le premier jour. L'odeur du fer devient ſuſpecte à tous les animaux expérimentés, dans les pays où le fer ſert communément à leur deſtruction; mais comme il eſt eſſentiel que les *piéges* ſoient couverts de terre ameublie ou de ſable, afin que le ſentiment en ſoit dérobé ſans que la force du reſſort en ſoit affoiblie, il eſt néceſſaire de parer d'avance les places où les *piéges* doivent être placés. Il faut que ces places ſoient diſpoſées de maniere que l'animal en ſuivant ſes allures naturelles paſſe deſſus pour aller à l'appât qu'on lui préſente; lorſqu'il a franchi cet appareil pendant deux ou trois nuits, on peut être raiſonnablement aſſuré qu'avec des *piéges* bien tendus on en ſera maître. La maniere dont on tend le *piége* doit être proportionnée à la peſanteur de l'animal qu'on cherche à prendre: pour un loup, il peut être tendu aſſez ferme: il faut beaucoup de légereté pour un renard; mais pour tous il doit être enterré de maniere que l'odeur n'en perce pas, & ne puiſſe point diſtraire l'animal de l'impreſſion que lui fait l'appât qu'il évente. On frotte les *piéges* pour les dégoûter, de différentes herbes aromatiques, & l'on ſe ſert auſſi de la graiſſe même de l'appât: tout cela eſt bon, mais à-peu-près inutile, lorſque d'ailleurs toutes les précautions que nous avons indiquées ſont bien priſes. Quelques tendeurs de *piéges* ſont dans l'uſage d'attacher leurs traquenards avec un piquet; mais par-là on s'expoſe à voir l'animal au déſeſpoir ſe couper le pié pour échaper à la mort. La meilleure pratique eſt de laiſſer entraîner le *piége*, avec lequel il ne va jamais fort loin; on peut ſeulement l'embarraſſer de quelque branche qui en retardant encore plus ſa marche, ne lui fait pas perdre entierement l'eſpérance de parvenir à ſe cacher. Voilà les principaux élémens de l'art de tendre des *piéges*; mais il n'eſt point de préceptes en ce genre qui puiſſent diſpenſer des connoiſſances, qu'on n'acquiert que par l'uſage & l'attention vigilante. *Voyez* INSTINCT, LOUP, RENARD, *&c. Article de M.* LEROI.

PIEMONT, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, bornée au nord par le Vallais, au midi par le comté de Nice & l'état de Gènes, au levant par le duché de Milan, & au couchant par le Dauphiné. Ses principales rivieres ſont le Pô, le Tanaro, la Doria, la Bormia & la Sture.

Les montagnes qui entourent le *Piémont* abondent en mines d'argent, de fer & de cuivre. *Voyez* Allionii *oryctographia* Pedemontana, *Taurini*, *1757. in-8°.*

Les rivieres fourniſſent des poiſſons excellens, & les forêts nourriſſent quantité de bêtes fauves. Le terroir eſt fertile en blé, en vins & en fruits; auſſi eſt-il fort peuplé. Un autre grand avantage du *Piémont*, eſt d'avoir une nobleſſe nombreuſe & diſtinguée, ce qui rend la cour de Turin extrêmement brillante. La religion du pays eſt la catholique romaine. On y compte plus de trente abbayes, & de riches commanderies.

Le fils aîné du roi de Sardaigne portoit autrefois le titre de *prince de Piémont*; il porte aujourd'hui celui de *duc de Savoie*. Le *Piémont* comprend le *Piémont* propre, le duché d'Aoſte, la ſeigneurie de Verceil, le comté d'Aſt, le comté de Nice & le marquiſat de Saluſſes: Turin en eſt la capitale.

La contrée de *Piémont* qui a le titre de principauté, eſt une des plus conſidérables, des plus fertiles & des plus agréables de toute l'Italie. Le nom de *Piémont*, que l'on rend en latin par celui de *Pedemontium*, n'eſt guere uſité que depuis ſix à ſept ſiecles. Il a été occaſionné par la ſituation du pays, au pié des Alpes maritimes, cottiennes & grecques, au milieu deſquelles ſe trouve le *Piémont*. Autrefois cette contrée faiſoit partie des plaines de la Ligurie: dans la ſuite elle fit partie de la Ciſalpine; & après cela elle devint une portion du royaume de Lombardie. Sa longueur peut être de cent vingt mille pas, & ſa largeur d'environ quatre-vingt-dix mille.

On croit que le *Piemont* fut premierement habité par les Umbriens, les Etruſques, & les Liguriens: les Gaulois qui entrerent en Italie, ſous la conduite de Brennus & de Belloveſe, s'établirent en partie dans ce pays qui dans la ſuite fut occupé par divers peuples, & partagé entr'eux. Les Liguriens ſurnommés *Statielli* habiterent la partie orientale. Les *Vagenni*, ou *Bagienni* leur ſuccéderent dans le pays qui eſt entre le Pô & le Tanaro. Les *Taurini* s'établirent entre le Pô & la petite Doire, *Doria riparia*, & s'étendirent dans la ſuite juſqu'aux Alpes. Les *Salaſſi*, diviſés en ſupérieurs & en inférieurs, habiterent entre les deux Doires. Enfin les *Libici*, *Lebui* ou *Lebetii*, occuperent cette partie de la Gaule Ciſalpine, qui forme les territoires de Verceil & de Biele entre la grande Doire, *Doria baltea*, & la *Seſia*.

Il y a eu anciennement dans cette contrée un grand nombre de villes dont la ſituation eſt connue, & dont la plûpart ſubſiſtent encore aujourd'hui. De ce nombre ſont:

Taurinorum auguſta, Turin.	*Ceba*, Ceva.
Eporedia, Ivrée.	*Verrucium*, Verrue.
Vercellæ Libicorum, Verceil.	*Bardum*, Bardo.
	Ocella, Uſſeglio.
Auguſta prætoria, Aouſte.	*Cottia*, Coazze.
Aſta pompeïa, Aſti.	*Salatiæ*, Salaſſa.
Alba pompeia, Albe.	*Cariſtium*, Cairo.
Seguſium, Suſe.	*Mons-Jovis*, Mont-Jouet.
Careja potentia, Chieri.	*Pollentia*, Pollenzo, ville ruinée.
Auguſta Bagiennorum, Benne.	

Les anciennes villes dont on connoît le nom, mais dont on ignore la ſituation, ſont, *Forum Julii*, *Forum Vibrii*, *Iria*, *Autilia*.

Entre les anciennes villes du *Piémont*, Turin, Aoſte, Verceil, Aſti, Ivrée & Albe eurent l'avantage de recevoir de bonne heure l'Evangile, & d'avoir des évêques. Depuis l'an 1515, l'évêque de Turin a été élevé à la dignité archiépiſcopale. Il ſe trouve auſſi dans le *Piémont* pluſieurs villes décorées du titre de cités ducales. Charles-Emanuel I. du nom, choiſit douze de ces villes pour en faire les capitales d'autant de provinces, afin que la juſtice pût être adminiſtrée avec plus d'ordre dans ſon *Piémont*. Ces douze villes furent Turin, Ivrée, Aſti, Verceil, Montdovi, Saluſſes, Savigliano, Chieri, Bielle, Suſe, Pignerol, Aouſte. Il faut enfin remarquer que la plûpart de ces villes ſont fortifiées, & que l'on y tient garniſon pour la ſûreté du pays. (*D. J.*)

PIENZA, (*Géog. mod*) en latin *Corſinianum*, ville d'Italie, en Toſcane, dans le Siennois, ſur les confins de l'état de l'Egliſe, entre Monte-Pulciano & San-Quirino. *Long.* 29. 20. *lat.* 43. 6.

C'eſt la patrie d'Enée Sylvius, en latin *Æneas Sylvius*, qui reçut le jour en 1405. Dès qu'il fut parvenu à la papauté, il prit le nom de Pie II. & pour illuſtrer le lieu de ſa naiſſance, qui s'appelloit auparavant *Corſignii*, il l'érigea en ville épiſcopale ſuffragante de Sienne; il la fit nommer *Pienza*, de ſon nom de *Pie*.

Enée Sylvius étoit de l'illuſtre famille des Picolomini. Sa mere enceinte de lui, ſongea qu'elle étoit accouchée d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier ſur la tête, elle crut que ſon fils ſeroit la honte de ſa famille; mais la ſuite juſtifia le contraire. Cependant les pere & mere d'Enée Sylvius étoient ſi pauvres, qu'il fallut que leur fils, au ſortir de l'école, commençât à gagner ſon pain par les

bas emplois de la vie ruſtique. Pour ſon bonheur, quelques parens lui trouvant beaucoup d'eſprit, ſe cottiſerent, & l'envoyerent étudier à Sienne, où il fit bien-tôt de grands progrès dans la poéſie, les belles-lettres; la rhétorique & le droit civil.

En 1431, il alla au concile de Baſle avec le cardinal de Capranica, en qualité de ſon ſecrétaire. Il ſe diſtingua tellement dans cette aſſemblée, qu'il devint ſecrétaire du concile même, dont il ſoutint les intérêts avec beaucoup de chaleur contre les papes, tant par ſes diſcours que par ſes écrits. Il préſida ſouvent parmi les collateurs des bénéfices, & ſa dextérité dans les affaires le fit employer en diverſes ambaſſades, à Trente, à Conſtance, à Francfort, en Savoie & à Strasbourg.

En 1439, il entra au ſervice du pape Félix V. qui le députa à la cour de l'empereur Frédéric; ce prince fut ſi content de lui, qu'il l'honora de la couronne poëtique, le fit ſon ſecrétaire & ſon conſeiller. L'empereur ayant inſenſiblement épouſé les intérêts du pape Eugene, Enée Sylvius ſuivit ſon exemple, & fut envoyé vers ce pape, duquel il eut une audience favorable, & tant d'accueils de confiance, qu'il le nomma ſon légat apoſtolique en Allemagne.

Après la mort d'Eugene, les cardinaux le choiſirent pour être protecteur du conclave juſqu'à l'élection d'un nouveau pape. Nicolas V. le fit évêque de Trieſte, quatre ans après archevêque de Sienne, & légat en Bohême & en Autriche. Vers l'an 1456 Calixte III. le nomma cardinal, à la ſollicitation de l'empereur; & après la mort de ce pape arrivée en 1458, Enée lui ſuccéda ſous le nom de *Pie II.*

On conçut de grandes eſpérances de ſon pontificat, tant à cauſe de ſon ſavoir, qu'en vertu de ſes promeſſes qu'il prendroit des meſures pour la réformation de l'Egliſe; mais il trompa ſur ce point l'attente de la chrétienté; car il rétracta par une bulle tout ce qu'il avoit écrit en faveur du concile de Baſle, & juſtifia combien ſa condition préſente avoit changé ſes ſentimens: « Faites plus de cas, dit-il, dans ſa bulle adreſſée à l'univerſité de Cologne, » d'un ſouverain pontife, que d'un particulier: recuſez Enée » Sylvius, & recevez Pie II.

Il ſe conduiſit en même-tems avec beaucoup de vigueur, & chaſſa pluſieurs tyrans de l'état eccléſiaſtique. Il confirma le royaume de Naples à Ferdinand, & le fit couronner par le cardinal Urſin. Il excommunia Sigiſmond duc d'Autriche, pour avoir empriſonné le cardinal de Cuſa; & interdit Sigiſmond Malateſta parce qu'il refuſoit de payer les redevances à l'Egliſe. Il priva l'archevêque de Mayence de ſa place; fit un traité avec le roi d'Hongrie, & cita Podiebrad roi de Bohême, à comparoître devant lui. Il prit ſoin en même tems d'embellir Rome de magnifiques édifices, & fit voler ſon nom juſqu'en orient, d'où il reçut des ambaſſadeurs de la part des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jéruſalem. Il envoya de ſon côté une ambaſſade à Louis XI. roi de France pour l'engager à abolir la pragmatique ſanctſon, à quoi ce prince conſentit avec plaiſir.

Enfin Pie II. fit de grands préparatifs pour porter la guerre contre les Turcs; il réclama fortement le ſecours des princes chrétiens; & ayant raſſemblé une armée conſidérable de croiſés, il ſe rendit à Ancône pour s'y embarquer, & conduire lui-même cette armée contre les Infideles. Mais étant prêt du départ, il fut attaqué d'une violente fievre continue, & mourut le 14 d'Août 1464, dans ſa cinquante-neuvieme année. Quand il ſentit ſa fin approcher, il demanda les derniers ſacremens; mais on ſe trouva d'avis différens ſur ce point: comme il avoit déja reçu l'Extrême-Onction à Baſle, lorſqu'il y fut attaqué de la peſte, Laurent Roverella évêque de Ferrare, qui paſſoit pour un habile théologien, ſoutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce ſacrement une ſeconde fois; cependant comme le pape ne voulut pas ſe rendre à cet avis, il ſe fit donner l'Extrême-Onction & l'Euchariſtie, & decéda peu de tems après, ayant occupé le ſiege de Rome environ ſept ans.

Sponde dit qu'il ne cédoit à perſonne en éloquence & en dextérité; & qu'il aimoit ſi paſſionnément à écrire, que même dans ſes attaques de goutte il ne pouvoit guere s'en abſtenir. Platine rapporte qu'il répétoit aſſez ſouvent que s'il y avoit quelques bonnes raiſons d'interdire le mariage aux prêtres, il y en avoit de beaucoup meilleures pour le leur permettre. On dit auſſi qu'il avoit enfin connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il ſe donnoit pour la guerre contre les Turcs; mais que comme il craignoit les railleries du public, ſon deſſein étoit de ſe rendre ſeulement à Brindes, d'y paſſer l'hiver, de retourner enſuite à Rome, & de rejetter la faute du mauvais ſuccès de cette croiſade ſur les princes qui n'avoient pas voulu le ſeconder vigoureuſement. Quoi qu'il en ſoit, ſa mort prévint tous les embarras dans leſquels il s'étoit jetté.

Jean Gobelin, ſon ſécretaire, a publié une hiſtoire de ſa vie, que l'on ſoupçonne avec raiſon avoir été compoſée par ce pape lui-même. Elle a été imprimée à Rome, *in-4°.* en 1584 & 1589, & à Francfort, *in-fol.* en 1614. Nous avons pluſieurs éditions des œuvres d'Enée Sylvius. La premiere a paru à Baſle, *in-fol.* en 1551, & la derniere beaucoup préférable, a été faite à Hemlſtad en 1700, *in-fol.* avec la vie de l'auteur au commencement.

Il avoit écrit avant que d'être élevé au pontificat deux livres de mémoires de ce qui s'eſt paſſé au concile de Baſle, *Commentarium de geſtis concilii Baſilienſis, lib. II.* Ces mémoires intéreſſans, parce qu'ils renferment des négociations & des faits, ont été imprimés dans le *Faſciculus rerum expetundarum* de Grotius, à Colog. en 1535, & enſuite à Baſle en 1577, *in-8°.*

Enée Sylvius a fait encore d'autres ouvrages dont on trouvera le détail que nous n'inférerons point ici, dans le ſupplément à l'hiſtoire littéraire du docteur Cave, par M. Henri Wharton. Ce ſavant a oublié l'hiſtoire de Frédéric III. *Hiſtoria rerum Frederici imperatoris*, d'Enée Sylvius; elle a paru à Strasbourg par les ſoins de Kulpiſius en 1685, *in-fol.* Mais en liſant cet ouvrage, il faut ſe rappeller que l'auteur étoit redevable de ſa fortune à Frédéric dans le tems qu'il y travailloit, outre qu'il lui a été conſtamment attaché juſqu'à la mort. Il a auſſi traduit d'italien en latin un *traité de la fin tragique des amours de Guiſcard & de Sigiſmonde*, fille de Tancrede, prince de Salerne. Cette hiſtoire fauſſe ou véritable a été parfaitement bien tournée par Dryden dans ſes fables en anglois.

Le recueil des lettres du pape Pie II. au nombre de 432, a été imprimé à Nuremberg en 1481, à Louvain en 1483, à Lyon en 1497, & ailleurs. Entre pluſieurs lettres qui roulent ſur des queſtions de théologie & de diſcipline eccléſiaſtique, on en voit quelques-unes dont les titres ſont amuſans. Par exemple, la cviij. *Songe ſur la fortune;* la iij. *Louanges de la Poéſie;* la clxvj. *La miſere des Courtiſans.* J'oubliois la cxiv. *Hiſtoire des amours d'Euriale & de Lucrece.* Mais la plus curieuſe de toutes, eſt aſſurément la lettre xv. du liv. I. à ſon pere, au ſujet d'un fils qu'il eut d'une angloiſe à Strasbourg, dans le tems d'une de ſes ambaſſades dans cette ville, & apparemment après qu'il eut été couronné poëte par l'empereur Frédéric en 1439. Voici la traduction de cette lettre.

« *Le poëte Enée Sylvius à Sylvius ſon pere.* Vous » me marquez, que vous ne ſavez ſi vous devez » vous réjouir, ou vous affliger, de ce que Dieu » m'a donné un fils. Pour moi, je n'y trouve que » des ſujets de joie, & aucun de triſteſſe; car quel

» plus grand plaiſir y a-t-il dans la vie, que de pro-
» créer un autre ſoi-même, de perpétuer ſa famille,
» & de laiſſer, à ſa mort, un enfant qui nous ſurvive?
» Quoi de plus agréable que de ſe voir des petits-
» fils? Je rends graces à Dieu de ce que mon enfant
» eſt un garçon, parce que ce petit drôle pourra
» vous divertir, vous & ma mere, & vous donner
» en mon abſence, des conſolations & des ſecours.
» Si ma naiſſance vous a cauſé quelque joie, celle de
» cet enfant ne vous fera-t-elle pas plaiſir? C'eſt mon
» image dans ſes traits. Ne ſerez-vous pas charmé de
» le voir vous obéir, vous embraſſer, & vous faire
» de petites careſſes?

» Vous êtes affligé, me dites-vous, de ce que cet
» enfant eſt le fruit d'un commerce illégitime. Je ne
» puis concevoir, Monſieur, quelle opinion vous
» avez priſe de moi. Il eſt certain que vous, qui êtes
» de chair & d'os, ne m'avez pas fait d'un tempéra-
» ment inſenſible. Vous ſavez bien en conſcience
» quel galant vous étiez! Pour moi je ne me trouve
» ni eunuque, ni impuiſſant. Je ne ſuis pas non plus
» aſſez hypocrite pour vouloir paroître homme de
» bien ſans l'être réellement. Je confeſſe ma faute,
» parce que je ne ſuis ni plus ſaint que David, ni
» plus ſage que Salomon; mais ce genre de faute eſt
» auſſi commun que d'ancienne date. C'eſt un mal
» fort général, ſi c'eſt un mal de faire uſage des fa-
» cultés naturelles, & s'il eſt juſte de blâmer un pen-
» chant que la nature, qui ne fait rien ſans deſſein,
» a mis dans toutes les créatures pour pourvoir à la
» conſervation des eſpeces.

» Vous répondrez ſans doute que ce penchant eſt
» eſt ſeulement légitime lorſqu'il eſt renfermé dans
» de certaines bornes, & que l'on ne doit jamais s'y
» livrer qu'en vertu des nœuds du mariage. J'en con-
» viens; & cependant on ne laiſſe pas de pécher fré-
» quemment dans l'état même du mariage. Il y a une
» certaine regle pour manger, boire & parler; mais
» où eſt l'homme qui l'obſerve? où eſt le juſte qui
» ne tombe ſept fois le jour? J'eſpere donc ma grace
» de la miſéricorde de Dieu, qui ſait que nous ſom-
» mes ſujets à bien des chutes. L'Etre ſuprême ne me
» fermera pas la ſource du pardon qui eſt ouverte à
» tous. Mais en voilà aſſez ſur cet article.

» Puiſque vous me demandez enſuite quelles rai-
» ſons j'ai de croire que cet enfant eſt à moi, je vais
» vous le dire, en vous mettant au fait de mes amours;
» car il eſt bon que vous ſoyez aſſuré que cet aimable
» fils n'eſt pas d'un autre pere. Il n'y a pas encore
» deux ans que j'étois ambaſſadeur à Strasbourg:
» pendant le ſéjour que j'y fis, & dans le tems que
» je me trouvois déſœuvré, il vint loger dans l'hôtel
» une jeune dame angloiſe. Elle poſſédoit parfaite-
» ment la langue italienne. Elle m'adreſſa la parole
» en dialecte toſcan pour quelque choſe dont elle
» avoit beſoin; ce qui me fit d'autant plus de plaiſir,
» que rien n'eſt plus rare dans ce pays-là que d'en-
» tendre parler notre langue à quelqu'un. Je fus d'ail-
» leurs enchanté de l'eſprit, de la figure, des graces
» & du caractere de cette belle femme; & je me rap-
» pellai que Cléopatre avoit gagné le cœur d'Antoi-
» ne & de Jules-Céſar par les charmes de ſa conver-
» ſation. Je me dis à moi-même: qui me blâmera de
» faire ce que les grands hommes n'ont pas trouvé
» au-deſſous d'eux? Je ſongeois tantôt à l'exemple
» de Moïſe, tantôt à celui d'Ariſtote, tantôt à celui
» de S. Auguſtin & autres grands perſonnages du
» Chriſtianiſme. En un mot, la paſſion l'emporta: je
» devins fou de cette charmante angloiſe. Je lui dé-
» clarai mon amour dans les termes les plus tendres;
» mais elle réſiſta toujours à toutes mes ſollicitations,
» ſemblable à un roc contre lequel les flots de la mer
» viennent ſe briſer.

» Elle avoit une petite fille de cinq ans, qui étoit
» fortement recommandée à notre hôte par Milinthe,
» pere de l'enfant; & elle craignoit que ſi cet hôte
» s'appercevoit de notre intrigue, il ne la mît avec
» cette jeune fille hors de ſa maiſon. Enfin, la nuit
» avant ſon départ, n'ayant encore rien obtenu de ſes
» bonnes graces, & ne voulant pas perdre ma proie,
» je la priai de ne point fermer cette ſeule nuit ſa
» porte en-dedans, ayant des choſes importantes à
» lui communiquer. Elle me refuſa cette demande,
» & ne me laiſſa pas l'ombre d'eſpérance. J'inſiſtai;
» elle perſiſta dans ſon refus, & s'alla coucher. Au
» milieu du déſordre de mes réflexions, je me rap-
» pellai l'hiſtoire du florentin Zima, & je m'imagi-
» nai qu'elle pourroit peut-être faire comme ſa maî-
» treſſe. Je pris donc le parti de tenter l'aventure.
» Quand tout fut tranquille dans la maiſon, je mon-
» tai dans la chambre de ma belle maîtreſſe, que je
» trouvai fermée, mais par bonheur ſans verrouil. Je
» l'ouvris, j'entrai; j'obtins l'accompliſſement de mes
» vœux, & c'eſt de-là que vient mon fils.

» Du milieu de Février juſqu'au milieu de Novem-
» bre, il y a préciſément le nombre de mois qu'on
» compte depuis le tems de la conception juſqu'à
» l'accouchement. C'eſt ce que la mere, qu'on nom-
» Eliſabeth, femme riche, incapable de mentir, & de
» chercher à m'en impoſer, me dit elle-même à Baſ-
» le, & c'eſt ce dont elle m'aſſure encore aujourd'hui
» en toute vérité, ſans aucun intérêt, ſans m'avoir
» jamais demandé de l'argent, & ſans eſpoir d'en tirer
» actuellement de moi. Je n'ai point obtenu ſes faveurs
» par des préſens, mais par la perſevérance de mon
» amour. Enfin puiſque pour ma conviction, toutes
» les circonſtances du tems & des lieux jointes au
» caractere de cette dame, ſe réuniſſent enſemble,
» je ne doute point que l'enfant ne ſoit à moi. Je vous
» ſupplie auſſi de le regarder ſûrement comme tel,
» de le recevoir dans votre maiſon, & de le bien éle-
» ver juſqu'à ce que je puiſſe le prendre ſous ma con-
» duite, & le rendre digne de vous ».

L'hiſtoire ne nous apprend point ce que ce fils eſt devenu; mais s'il a vécu juſqu'à la mort de Pie II. l'on ne doit pas douter que ce pere qui l'aimoit avec tendreſſe, & qui ſe félicitoit ſi hautement de ſa naiſſance, ne l'ait comblé de biens, d'honneurs & de dignités eccléſiaſtiques. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PIÉRIDES, (*Mythol.*) filles de Piérus, roi de Macédoine, étoient neuf ſœurs qui excelloient dans la muſique & dans la poéſie; fieres de leur nombre & de leurs talens, elles oſerent aller chercher les neuf muſes ſur le mont Parnaſſe, pour leur faire un défi, & diſputer avec elles du prix de la voix: le combat fut accepté, & les nymphes de la contrée furent choiſies pour arbitres. Celles-ci après avoir entendu chanter les deux parties, prononcerent toutes de concert en faveur des déeſſes du Parnaſſe. Les *Piérides*, piquées de ce jugement, dirent aux muſes beaucoup d'injures, & voulurent même les frapper, lorſqu'Apollon les métamorphoſa en pies, leur laiſſant toujours la même envie de parler. Cette fable eſt fondée ſur ce que les filles de Piérus ſe croyant les plus habiles chanteuſes du monde, oſerent prendre le nom de muſes.

On donne auſſi aux muſes le ſurnom de *Piérides*, à cauſe du mont Piérius en Theſſalie qui leur étoit conſacré. (*D. J.*)

PIÉRIE, (*Géog. anc.*) *Pieria*, nom commun à bien des lieux, comme on va le voir. 1°. C'eſt le nom d'une petite contrée de la partie orientale de la Macédoine, ſur le golfe Thermaïque. Ptolomée, *liv. III. chap. xiij.* la borne au nord par le fleuve Ludias, & au midi par le fleuve Pénée. Strabon, *excerpt. liv. VII. fine*, donne des bornes différentes à la *Péirie*. Il ne la commence du côté du midi, qu'au fleuve Aliacmon, & la termine du côté du nord

au fleuve Axius, & il nomme les habitans *Periotæ*.

2°. *Pieria*, contrée de Syrie dans la Séleucide, dont elle faiſoit partie. Elle tiroit ſon nom du mont *Pierius* ou *Pieria*, que les Macédoniens avoient ainſi nommé, à l'imitation du mont Pierius, qui étoit dans leur patrie. 3°. C'étoit une ville de Macédoine. 4°. *Pieria* étoit une montagne de Thrace ſur laquelle demeuroit Orphée, & ce pourroit être la même que le mont Pangée. 5°. *Pieria* eſt une montagne de Syrie, ainſi dite à l'imitation d'une montagne du même nom en Grece. Cette montagne donnoit le nom à une contrée qui faiſoit partie de la Séleucide. 6°. Lieu du Péloponneſe au voiſinage de Lacédémone. 7°. Ville de la Bœotie, qui dans la ſuite fut appellée *Lyncos*, Λυγκὸς. 8°. C'eſt le nom d'une montagne de la Bœotie. 9°. Il y avoit une forêt de Macédoine dans la *Piérie*, qui portoit le nom de *Pieria ſilva*. Tite-Live, *liv. XLIV. chap. xliij.* dit que ce fut dans cette forêt que ſe ſauva Perſée, après avoir été battu par les Romains.

C'eſt de la *Piérie* de Macédoine qu'étoit natif Pierus, célebre poëte muſicien, dont parlent Plutarque & Pauſanias. Il eut neuf filles douées de tous les talens poſſibles pour la muſique & la poéſie; il leur impoſa le nom des *neuf muſes*, & les petits-fils qu'elles lui donnerent, porterent les mêmes noms que les Grecs ont attribués depuis aux enfans des muſes mêmes. Comme il excelloit également dans la muſique & la poéſie, il compoſa des poëmes dont l'hiſtoire fabuleuſe des muſes, & leurs louanges, faiſoient le principal ſujet. Voilà d'où vient que les muſes ſont appellées *Piérides* par les poëtes.

Une colonie de Piériens, peuples de Thrace, entre le Caraſon & le Bracs, étant entré au fond du golfe de Salonique en Macédoine, s'établit ſur les côtes, entre le Platamona & le mont Aka, & donna à ce canton le nom de *Piérie*, auſſi-bien qu'à une fontaine qui fut conſacrée aux muſes. Le Caraſon ou le Meſtro d'aujourd'hui, eſt apparemment le Neſtus ou Meſtus des anciens; le Bracs eſt le *Coſſinites* ou *Compſatus*; la Platamona, l'*Aſtræus*; & le mont Aka eſt la partie orientale de l'ancien Olympus.

Criton (Quintus) hiſtorien, naquit à *Pierie* dans la Macédoine, apparemment depuis J. C. puiſqu'aucun ancien auteur n'en parle. Il compoſa pluſieurs ouvrages, dont les noms ſeuls nous ont été conſervés. Julius Pollux, *liv. X.* cite ſon hiſtoire de Nice, & Etienne, ſon hiſtoire des Getes. Suidas nomme une hiſtoire de Pallene par Criton, une de Perſe, une de Sicile, la deſcription de Syracuſe, l'origine de la même ville, enfin un traité de l'empire de Macédoine. (*D. J.*)

PIÉRIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Pieres*, peuples voiſins de la Macédoine. Pline, *liv. IV. chap. x.* les met dans la Macédoine même, auprès de *Treres* & *Dardani*. Hérodote, *liv. VII.* & Thucydide, *liv. II. page 168*, parlent auſſi de ces peuples qui étoient les habitans de la *Piérie*. (*D. J.*)

PIERRES, ſ. f. pl. (*Hiſt. nat. Min.*) *lapides*. Ce ſont des corps ſolides & durs, non ductiles, formés par des particules terreuſes, qui, en ſe rapprochant les unes des autres, ont pris différens degrés de liaiſon. Ces corps varient à l'infini pour la conſiſtence, la couleur, la forme & les autres propriétés.

Il y a des *pierres* ſi dures, que l'acier le mieux trempé n'a point de priſe ſur elles: d'autres au contraire ont ſi peu de liaiſon, que l'on peut aiſément les écraſer entre les doigts. Quelques *pierres* ont la tranſparence de l'eau la plus limpide, tandis que d'autres ſont opaques, d'un tiſſu groſſier, & ſans nulle tranſparence. Rien de plus varié que la figure des *pierres*; on en voit qui affectent conſtamment une figure réguliere & déterminée, tandis que d'autres ſe montrent dans l'état de maſſes informes & ſans nulle régularité. Il y en a qui ne ſont qu'un amas de feuillets ou de lames appliquées les unes ſur les autres; d'autres ſont compoſées d'un aſſemblage de filets ſemblables à des aiguilles; quelques-unes en ſe briſant ſe partagent toujours, ſoit en cubes, ſoit en trapézoïdes, ſoit en pyramides, ſoit en feuillets, ſoit en ſtries ou en aiguilles, *&c.* d'autres ſe caſſent en éclats & en fragmens informes & irréguliers. Quelques *pierres* ont les couleurs les plus vives & les plus variées; pluſieurs de ces couleurs ſe trouvent ſouvent réunies dans une même *pierre*; d'autres n'ont point de couleurs, ou elles en ont de très-groſſieres. Quelques *pierres* ſe trouvent en maſſes détachées; d'autres forment des bancs ou des couches immenſes qui occupent des terreins très-conſidérables; d'autres forment des blocs énormes & des montagnes entieres.

Telles ſont les propriétés générales que nous préſente le coup d'œil extérieur des *pierres*. Si l'on pouſſe plus loin l'examen; on trouve que quelques-unes donnent des étincelles, lorſqu'on les frappe avec de l'acier, ce qui tient de la forte liaiſon de leurs parties, tandis que d'autres ne donnent point d'étincelles de cette maniere. Quelques *pierres* ſe calcinent, & perdent leur liaiſon par l'action du feu; d'autres expoſées au feu s'y durciſſent; d'autres y entrent en fuſion; d'autres n'y éprouvent aucune altération. Il y en a qui ſe diſſolvent avec efferveſcence dans les acides, tels que l'eau forte, le vinaigre, *&c.* quelques-unes ne ſont nullement attaquées par ces diſſolvans.

Toutes ces différentes qualités que l'on vient de faire remarquer dans les *pierres*, ont déterminé les naturaliſtes à en faire différentes claſſes; chacun les a diviſées ſuivant les différens points de vues ſous leſquels il les a enviſagées; voilà pourquoi les auteurs ſont très-peu d'accord ſur les diviſions méthodiques qu'ils nous ont données de ces ſubſtances. Quelques-uns ne conſultant que le coup d'œil extérieur, ont diviſé les *pierres* en *opaques* & en *tranſparentes*; d'autres ont eu égard aux effets que les *pierres* produiſent dans le feu: c'eſt ainſi que M. Wallerius diſtingue les *pierres* en quatre ordres ou claſſes; ſavoir, 1°. en *pierres calcaires*; ce ſont celles que l'action du feu réduit en chaux & prive de leur liaiſon; telles ſont la *pierre* à chaux, la craie, les marbres, le ſpath, le gypſe, *&c.* *Voyez l'article* CALCAIRE. 2°. En *pierres vitreſcibles*; ce ſont celles que l'action du feu convertit en verre. Dans ce rang il place les ardoiſes, les grais, le caillou, les agates, les jaſpes, le quartz, le cryſtal de roche, les pierres précieuſes. 3°. En *pierres apyres*; ce ſont celles ſur qui l'action du feu ne produit aucune altération; telles ſont le talc, l'amiante, *&c.* Enfin, 4°. M. Wallerius fait une quatrieme claſſe de *pierres* qu'il nomme *compoſées*, & qui ſont formées par l'aſſemblage des différentes *pierres* qui précedent, qui dans le ſein de la terre ſe ſont réunies pour ne faire qu'une maſſe.

M. Pott, qui dans ſa *Lithogéognoſie*, nous a donné un examen chimique de la plûpart des *pierres*, les diviſe, 1°. en *calcaires*, c'eſt-à-dire, en *pierres* qui ſe diſſolvent dans les acides, & que l'action du feu change en chaux; 2°. en *gypſeuſes* qui ne ſe diſſolvent point dans les acides, mais que l'action du feu change en plâtre. Cependant aujourd'hui la plûpart des Phyſiciens regardent le gypſe ou la *pierre* à plâtre, comme une *pierre* calcaire qui eſt ſaturée par l'acide vitriolique; 3°. en *argilleuſes*, qui ne ſont point attaquées par les acides, mais qui ont la propriété de ſe durcir & de prendre de la liaiſon dans le feu; 4°. en *apyres* ſur leſquelles ni les acides, ni l'action du feu n'ont aucune priſe.

M. Frédéric-Auguſte Cartheuſer dans ſa Minéralogie, diviſe les *pierres* en cinq ordres ou claſſes; 1°. en *pierres* par lames, *lapides lamelloſi*; elles ſont com-

poſées de feuillets plus ou moins grands. Les différens genres de cette claſſe ſont le ſpath, le mica, le talc. 2°. Les *pierres* compoſées de filets, *lapides filamentoſi*; de ce nombre ſont l'amiante, l'asbeſte, le gypſe ſtrié. 3°. Les *pierres* ſolides ou continues, dont les parties ne peuvent être diſtinguées; de ce nombre ſont le caillou, le quartz & les *pierres* précieuſes, les pierres à chaux, les pierres à plâtre, le ſchiſte ou l'ardoiſe, la pierre à pots. 4°. Les *pierres* par grains, *lapides granulati*; telles ſont le grais, & ſuivant lui le jaſpe. 5°. Les *pierres* mélangées.

M. de Juſti dans ſon plan du regne minéral, publié en allemand en 1757, diviſe les *pierres*; 1°. en précieuſes, & en communes; 2°. en *pierres* qui réſiſtent au feu; 3°. en *pierres* calcaires; 4°. en *pierres* vitreſcibles & fuſibles au feu. On voit que cette diviſion eſt très-fautive, vu que cet auteur conſidere d'abord les *pierres* relativement au prix que la fantaiſie des hommes y attache, & enſuite il les diviſe relativement aux effets que le feu produit ſur elles.

M. de Cronſtedt, de l'académie de Stockholm, dans ſa Minéralogie publiée en ſuédois en 1758, comprend les *pierres* & les terres ſous une même claſſe, en quoi il ſemble être très-fondé, vu que les *pierres* ne ſont que des produits des terres, qui ont acquis plus ou moins de conſiſtence & de dureté. Il diviſe ces terres ou *pierres* en deux genres, la premiere eſt des *calcaires*, la ſeconde eſt des *pierres* ou terres *ſilicées*, c'eſt-à-dire, de la nature du caillou.

Toutes ces différentes diviſions que l'on a faites des *pierres* nous prouvent qu'il eſt difficile de les ranger dans un ordre méthodique qui convienne en même tems à leur aſpect extérieur & à leurs propriétés intérieures; au fond ces diviſions ſont aſſez arbitraires, & chacun peut en faire des claſſes relativement aux différens points de vûe ſous leſquels il les enviſage. Le chimiſte qui ne décide rien que d'après l'expérience, conſiderera les *pierres* relativement à leur analyſe, tandis que le phyſicien ſuperficiel, qui ne cherchera point à approfondir les choſes, ſe contentera des qualités extérieures, ſans s'embarraſſer de la combinaiſon de ces corps; cependant dans l'examen des *pierres*, ainſi que de toutes les ſubſtances du regne minéral, on riſquera très-ſouvent de ſe tromper lorſqu'on ne s'arrêtera qu'aux apparences; un grand nombre de *pierres* qui ont des propriétés fort oppoſées, ſe reſſemblent beaucoup à l'extérieur, & les ſciences ne devant avoir pour but que l'utilité de la ſociété, il eſt certain que l'analyſe nous ſera beaucoup mieux connoître les uſages des ſubſtances que ne fera un examen ſuperficiel.

Comme la nature agit toujours d'une façon ſimple & uniforme, il y a tout lieu de conjecturer que toutes les *pierres* ſont eſſentiellement les mêmes, & qu'elles ſont toutes compoſées de terres, qui ne different entre elles que par les différentes manieres dont elles ont été modifiées, atténuées & élaborées, & combinées par les eaux; nous allons faire voir que l'eau eſt le ſeul agent de la formation des *pierres*.

L'expérience prouve que les eaux les plus pures contiennent une portion de terre aſſez ſenſible; on peut s'aſſurer de cette vérité en jettant les yeux ſur les dépôts que font dans les vaiſſeaux les eaux qu'on y fait bouillir, & qu'on y laiſſe ſéjourner quelque tems. Si l'on met une goutte d'eau de pluie ou de la neige ſur une glace bien nette, elle y formera une tache blanche auſſi-tôt que l'eau ſera évaporée; cette tache n'eſt autre choſe que de la terre, d'où l'on voit que l'eau tenoit cette terre en diſſolution, & qu'elle étoit ſi intimement combinée avec elle qu'elle ne nuiſoit point à ſa limpidité. L'eau par elle-même doit avoir la propriété de s'unir & de ſe combiner avec la terre; c'eſt de cette combinaiſon que réſulte tout ſel; il y a long-tems que la Chimie a démontré que les ſels ne ſont qu'une combinaiſon de la terre & de l'eau; c'eſt de la différente maniere dont l'eau ſe combine avec des terres, diverſement atténuées & élaborées, qui produit la variété de ces ſels. Ces vérités une fois poſées, nous allons tâcher d'examiner les différentes manieres dont les *pierres* peuvent ſe former.

La premiere de ces manieres qui eſt la plus parfaite, eſt la cryſtalliſation. On ne peut s'en former d'idée ſans ſuppoſer que des eaux tenoient en diſſolution des molécules terreuſes avec leſquelles elles étoient dans une combinaiſon parfaite. L'eau qui tenoit ces molécules en diſſolution venant à s'évaporer peu-à-peu, n'eſt plus en quantité ſuffiſante pour les tenir en diſſolution; alors elles ſe dépoſent & ſe rapprochent les unes des autres; comme elles ſont ſimilaires, elles s'attirent réciproquement par la diſpoſition qu'elles ont à s'unir, & de leur réunion il réſulte un corps ſenſible, régulier & tranſparent, que l'on nomme *cryſtal*; la régularité & la tranſparence dépendent de la pureté & de l'homogénéité des molécules terreuſes qui étoient en diſſolution dans l'eau; ces qualités viennent encore du repos où a été la diſſolution, & de la lenteur plus ou moins grande avec laquelle l'évaporation s'eſt faite; du-moins eſt il certain que c'eſt de ces circonſtances que dépend la perfection des cryſtaux des ſels, qui par leur analogie peuvent nous faire juger de la cryſtalliſation des *pierres*. Ces cryſtaux varient en raiſon de la terre qui étoit en diſſolution dans l'eau, & qui leur ſert de baſe; ſi cette terre étoit calcaire, elle formera des cryſtaux calcaires, tels que ceux du ſpath, *&c.* ſi la terre étoit *ſilicée*, c'eſt-à-dire de la nature du caillou ou du quarts, on aura des *pierres* précieuſes & du cryſtal de roche. Comme les eaux peuvent tenir en même tems en diſſolution des terres métalliques diverſement colorées, ces couleurs paſſeront dans les cryſtaux qui ſe formeront; de-là les différentes couleurs des cryſtaux & des *pierres* précieuſes; leur dureté variera en raiſon de l'homogénéité des parties diſſoutes, plus elles ſeront homogenes & pures, plus elles s'uniront fortement, & par conſéquent plus elles auront de ſolidité & de tranſparence.

Quand même les eaux n'auroient point par elles-mêmes la faculté de diſſoudre les molécules terreuſes, elles acquerroient cette faculté par le concours des ſubſtances ſalines qui ſouvent y ſont jointes. Perſonne n'ignore que la terre ne renferme une grande quantité de ſels; c'eſt l'acide vitriolique qui s'y trouve le plus abondamment répandu. L'eau aidée de ces ſels peut encore plus fortement diſſoudre une grande quantité de molécules terreuſes, avec leſquelles elle ſe combine, & lorſqu'elle vient à s'évaporer, il ſe forme divers cryſtaux en raiſon de la nature de la terre qu'elle tenoit en diſſolution, & des ſels qui entrent dans la combinaiſon.

Souvent une même eau peut tenir en diſſolution des terres de différente nature, dont les unes demandent plus d'eau pour leur diſſolution, tandis que d'autres en exigent beaucoup moins; alors lorſque l'évaporation viendra à ſe faire, il ſe formera d'abord des cryſtaux d'une eſpece, & enſuite il s'en formera d'autres; cela ſe fait de la même maniere que des ſels de différente nature ſe cryſtalliſent ſucceſſivement les uns plutôt, les autres plus tard dans un vaiſſeau & dans un laboratoire. C'eſt ainſi que l'on peut expliquer aſſez naturellement la formation de ces maſſes que l'on rencontre ſouvent dans la terre, & qui ſont un mélange confus de pluſieurs cryſtaux de différente nature.

Les molécules terreuſes qui ſervent à former les *pierres* ne ſont point toujours dans un état de diſſolution parfaite dans les eaux, ſouvent elles y ſont en paties groſſieres, qui ne ſont que détrempées, &

elles y demeurent ſuſpendues tant que les eaux ſont en mouvement; après avoir été charriées & entraînées pendant quelque tems, ces terres ſe dépoſent par leur propre poids, & forment peu-à-peu un corps ſolide ou une pierre; c'eſt ainſi que ſe forment les incruſtations, les tufes, les ſtalactites; en un mot c'eſt de cette maniere qu'on doit ſuppoſer qu'ont été formés les bancs de roches, d'ardoiſes, de pierres à chaux, *&c.* qui ſe trouvent par couches dans le ſein de la terre, & qui paroiſſent des dépôts faits par les eaux de la mer. *Voyez* LIMON & TERRE, *couches de la.*

Les *pierres* ainſi formées n'affectent point de régularité dans leur figure, elles ſont compoſées de tant de molécules groſſieres & hétérogenes, que les parties ſimilaires n'ont point pû ſe rapprocher, & leur continuité a été interrompue par les matieres étrangeres & peu analogues qui ſont venu ſe placer entre elles. En effet, il y a lieu de conjecturer que toutes les *pierres*, lorſqu'elles ſont pures & lorſqu'elles ſont dans un état de diſſolution parfaite, doivent former des cryſtaux tranſparens & réguliers, c'eſt-à-dire doivent prendre la figure qui eſt propre à chaque molécule de la terre qui a été diſſoute.

De toutes les *pierres* il n'y en a point dont la formation ſoit plus difficile à expliquer que celle des *pierres* de la nature du caillou; la plûpart des naturaliſtes les regardent comme produites par une matiere viſqueuſe & gélatineuſe qui s'eſt durcie; cependant on voit que la matiere qui forme le caillou lorſqu'elle eſt parfaitement pure, affecte une figure réguliere; en effet, le cryſtal de roche ne differe du caillou, du quartz, des agates, qui ſont des *pierres* du même genre, que par ſa tranſparence & ſa forme pyramidale & héxagone. Il y a donc lieu de ſuppoſer que c'eſt la partie la plus parfaitement diſſoute & la plus pure du caillou ou du quartz, qui forme des cryſtaux, & que c'eſt la partie la moins parfaitement diſſoute, & qui par ſa viſcoſité & ſon mélange avec des matieres hétérogenes, n'a pû ſe cryſtalliſer; ſemblable en cela à la matiere graſſe & viſqueuſe qui accompagne les ſels qu'on appelle *l'eau mere*, & qui n'eſt plus propre à ſe cryſtalliſer.

Peut-être que cette idée pourroit ſervir à nous faire connoître pourquoi certains cailloux arrondis ont à leur centre des cavités tapiſſées de cryſtaux réguliers, ſemblables en tout à du cryſtal de roche, tandis que d'autres cailloux, qui ſont préciſément de la même nature que les premiers, ont leurs cavités garnies de mamellons; on a tout lieu de préſumer qu'ils renfermeroient des cryſtaux comme les premiers, ſi la cryſtalliſation n'avoit point été embarraſſée par des matieres étrangeres qui l'ont empêché de ſe faire. *Voyez l'article* SILEX.

Par tout ce qui précede on voit que toutes les *pierres* ont été originairement dans un état de fluidité: indépendamment des cryſtalliſations dont nous venons de parler, nous avons une preuve convaincante de cette vérité dans les *pierres* que nous voyons chargées des empreintes de plantes & de coquilles, qui y ſont marquées comme un cachet & ſur de la cire d'Eſpagne; telles ſont certaines ardoiſes ou *pierres* ſchiſteuſes qui portent des empreintes de poiſſons, & celles qu'on voit chargées des empreintes de plantes, qui accompagnent ſouvent les charbons de terre. On trouve encore fréquemment des cailloux tres-durs qui ſont venus ſe mouler dans l'intérieur des coquilles & d'autres corps marins dont ils ont pris la figure. De plus, ces choſes nous fourniſſent des preuves indubitables que les *pierres* ſe forment journellement: nous voyons cette vérité confirmée par les grottes qui ſe rempliſſent peu-à-peu, par les ſtalactites qui ſe forment aſſez promptement, par les cryſtaliſations & les incruſtations qui recouvrent des mines dans leurs filons, & ſur-tout par les cailloux & les marbres que l'on trouve ſouvent par petits fragmens, qui ont été liés & comme collés enſemble par un ſuc pierreux analogue, qui n'en a fait qu'une ſeule maſſe. *Voyez* TERRE, GLUTEN, INCRUSTATION, PÉTRIFICATION, *&c.*

Ces obſervations ont dû conduire naturellement à diſtinguer les *pierres* en *pierres anciennes* & en *pierres récentes*. Par les premieres, on entend celles dont la formation a précédé les divers changemens que notre globe a éprouvés, & qui doivent leur exiſtence, pour ainſi dire, au débrouillement du chaos & à la création du monde. Ces ſortes de *pierres* ne renferment jamais des ſubſtances étrangeres au regne minéral, telles que des bois, des coquilles & d'autres corps marins; c'eſt de *pierres* de cette eſpece que ſont formées les montagnes primitives. *Voyez* MONTAGNES. Les *pierres récentes* ſont celles qui ont été produites poſtérieurement & qui ſe forment encore tous les jours. On doit ranger dans cette claſſe toutes les *pierres* qui ſont par lits ou par couches horiſontales; elles ont été formées par le dépôt de la vaſe ou du limon des rivieres & des mers qui ont occupé des portions de notre continent qui depuis s'en ſont retirées; c'eſt pour cette raiſon que l'on trouve dans ces couches de *pierres* des corps entierement étrangers à la terre, qui y ont été enveloppés & renfermés lorſque la matiere molle dans ſon origine eſt venu à ſe durcir. De cette eſpece ſont les ſchiſtes, les ardoiſes, les pierres à chaux, les grais, les marbres, *&c.* Parmi ces *pierres récentes* il y en a qui ont été produites ou miſes dans l'état où la nature nous les préſente, par les embraſemens de la terre; de cette eſpece ſont la lave, la pierre ponce, *&c.* On doit auſſi placer au rang des *pierres récentes* les veines de quartz & de ſpath, qui ſont venus quelquefois reboucher les fentes des montagnes & des rochers, qui avoient été faites antérieurement par les tremblemens & les affaiſſemens de la terre; il eſt aiſé de concevoir que les *pierres* qui rempliſſent ces intervalles, ſont d'une formation poſtérieure à celle des *pierres* qu'elles ont, pour ainſi dire, reſoudées. (-)

PIERRES DES AMAZONES, (*Phyſiq.*) C'eſt chez les Topayos, au rapport de M. de la Condamine, Mem. de l'Acad. des Sciences, *année* 1745, qu'on trouve aujourd'hui plus aiſément que par-tout ailleurs, de ces pierres vertes, connues ſous le nom de *pierres des Amazones*, dont on ignore l'origine, & qui ont été fort recherchées autrefois, à cauſe des vertus qu'on leur attribuoit, de guérir de la pierre, de la colique néphrétique & de l'épilepſie. Il y en a eû un traité imprimé ſous le nom de *Pierre divine.* La vérité eſt qu'elles ne different ni en couleur ni en dureté du jade oriental; elles réſiſtent à la lime, & on n'imagine point par quel artifice les anciens Amériquains, qui ne connoiſſoient pas le fer, ont pu les tailler, les creuſer, & leur donner diverſes figures d'animaux: c'eſt ſans doute ce qui a fait naître une fable peu digne d'être refutée: on a débité fort ſérieuſement que cette *pierre* n'étoit autre choſe que le limon de la riviere, auquel on donnoit la forme qu'on deſiroit, en le pétriſſant quand il étoit récemment tiré, & qui acquéroit enſuite à l'air, cette extrême dureté. Quand on accorderoit gratuitement cette merveille, dont quelques gens incrédules ne ſe ſont déſabuſés qu'après que l'épreuve leur a mal réuſſi, il reſteroit un autre problème plus difficile encore à réſoudre pour nos lapidaires: comment ces mêmes Indiens ont-ils pû arrondir, polir des émeraudes, & les percer de deux trous coniques diamétralement oppoſés ſur un axe commun? On trouve de telles *pierres* encore aujourd'hui au Pérou, ſur la côte de la mer du ſud, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, au nord-oueſt de Quito,

dans

dans le gouvernement d'Emeraldas, avec divers autres monumens de l'induſtrie des anciens habitans. Les *pierres vertes* deviennent tous les jours plus rares, tant parce que les Indiens qui en font grand cas, ne s'en défont pas volontiers, qu'à cauſe du grand nombre de ces *pierres* qui a paſſé en Europe. (*D. J.*)

PIERRES APYRES, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) Quelques Naturaliſtes donnent cette épithete aux *pierres* qui ne ſouffrent aucune altération par l'action du feu, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni calcinées ou réduites en chaux, ni fondues ou changées en verre par un feu ordinaire, tel que celui que la Chimie emploie pour ſes analyſes. Les *pierres* de cette eſpece ſont le talc, l'amiante, l'asbeſte, le mica, *&c.* Il faut obſerver que ces ſortes de *pierres* ne ſont point abſolument *apyres*, puiſque le miroir ardent eſt en état de les faire entrer en fuſion. *Voyez l'article* MIROIR ARDENT. (-)

PIERRE A CHAUX, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis calcareus*, nom générique que l'on donne à toute *pierre* que l'action du feu convertit en chaux. Plus les *pierres* que l'on emploie à cet uſage ſont dures & compactes, plus la chaux qui en réſulte eſt d'une bonne qualité. *Voyez* CALCAIRE. & CHAUX. (—)

PIERRE D'AUTOMNE, (*Chimie.*) eſpece de compoſition que préparent les Chinois. On fait bouillir dans une chaudiere de fer, de l'urine d'un adulte; lorſqu'elle commence à bouillir, on y verſe, goutte à goutte, la valeur d'un gobelet d'huile de navette. On laiſſe évaporer ce mélange juſqu'à conſiſtence de colle; on étend enſuite ce réſidu ſur des plaques de tôle, & on le fait ſécher au point de pouvoir être pulvériſé. On humecte enſuite cette poudre avec de l'huile, & on met ce mélange dans un creuſet pour le ſécher. On le remet encore en poudre, & on met cette poudre dans un vaiſſeau de porcelaine, couvert d'une étoffe de ſoie & d'un papier en double; on verſe deſſus de l'eau bouillante qui ſe filtre goutte à goutte au-travers de ces papiers, & l'on continue juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour donner à la poudre une conſiſtence de pâte, que l'on fait enſuite ſécher au bain marie.

Les Chinois regardent cette compoſition comme un grand remede pour les maux de poitrine; ils l'appellent en leur langue d'un mot qui ſignifie *pierre d'automne*, parce qu'ils ſont dans l'idée que les ſaiſons ont des influences particulieres ſur les différentes parties du corps. *Voyez les obſervations ſur les coutumes de l'Aſie.*

PIERRES DE CROIX, (*Hiſt. nat. Mineral.*) *lapis crucifer.* C'eſt ainſi qu'on nomme des *pierres* qui ſe trouvent en Eſpagne, dans le voiſinage de S. Jacques de Compoſtelle; on y remarque diſtinctement la figure d'une croix, d'une couleur noirâtre, tandis que le reſte de la *pierre* eſt d'un blanc tirant ſur le gris. Boece de Boot dit que cette *pierre* reſſemble par ſa grandeur & ſa figure à la corne d'un bœuf, & que lorſqu'on la coupe horiſontalement, on voit une croix dans ſon intérieur. Cette *pierre* eſt tendre & facile à tailler; les Eſpagnols en font des chapelets ou roſaires: ce qui donne lieu de croire que ces *pierres* ſont de la nature de la ſerpentine ou de la *pierre ollaire*, qui par une cryſtalliſation particuliere affectent la figure que l'on y remarque. Le pere Feuillée a trouvé dans une riviere du Chily en Amérique, des *pierres* qui portoient auſſi la figure d'une croix.

PIERRES DIVINES, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a déſigné quelquefois le jade. *Voyez* JADE.

PIERRES EMPREINTES, (*Hiſt. nat. Mineral.*) ce ſont les *pierres* qui portent les empreintes de ſubſtances étrangeres au regne minéral. *Voyez les articles* PHYTOLITES & TYPOLITES.

PIERRES FIGURE'ES, (*Hiſt. nat. Mineral.*) Ce ſont les *pierres* qui ont pris dans le ſein de la terre une figure étrangere au regne minéral. *Voyez* FIGURE'ES (PIERRES.)

PIERRES DE FLORENCE, (*Hiſt. nat. Mineral.*) ce ſont des *pierres* de la nature du marbre, & ſuſceptibles, comme lui, de prendre le poli, ſur leſquelles on voit des figures qui reſſemblent aſſez à des ruines: ce qui leur a fait donner le nom de *lapis ruderum* ou de *pierres de ruines*. Ces *pierres* ſont ordinairement griſâtres, & la partie qui repréſente des ruines eſt compoſée de veines plus ou moins jaunâtres; cette partie ſemble, pour ainſi dire, collée à la *pierre* contigue qui eſt d'une même couleur, & qui fait, pour ainſi dire, le fond du tableau.

PIERRES GYPSEUSES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont celles qne l'action du feu convertit en plâtre. *Voyez l'article* GYPSE.

PIERRES HEMATITES ou *ſanguines*. Voyez l'*article* HEMATITES.

PIERRES D'HIRONDELLE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* HIRONDELLE (*Pierre d'*) on l'appelle auſſi *pierre de ſaſſenage.*

PIERRES OLLAIRES *ou* PIERRES A POTS. *Voyez* OLLAIRES (*Pierres*).

PIERRE PHILOSOPHALE, (*Alchimie.*) Si la paſſion des richeſſes, dit M. de Fontenelle, n'étoit pas auſſi puiſſante, & par conſéquent auſſi aveugle qu'elle eſt, il ſeroit inconcevable, qu'un homme qui prétend avoir le ſecret de faire de l'or, pût tirer de l'argent d'un autre, pour lui communiquer ſon ſecret. Quel beſoin d'argent peut avoir cet heureux mortel? Cependant c'eſt un piége où l'on donne tous les jours, & M. Geoffroi a développé dans les mém. de l'acad. des Sciences, *année* 1722, les principaux tours de paſſe-paſſe que pratiquent les prétendus adeptes, enfans de l'art, philoſophes hermétiques, coſmopolites, roſecroix, *&c.* gens qu'un langage myſtérieux, une conduite fanatique, des promeſſes exorbitantes, devroient rendre fort ſuſpects, & ne font que rendre plus importans. Nous ne répéterons point ce qu'a dit M. Geoffroi ſur leurs différentes ſupercheries; il eſt preſque inſenſé d'écouter ces gens-là, du moins dans l'eſpérance de quelque profit. Ainſi nous tranſcrirons ſeulement un mot des obſervations de l'hiſtorien de l'académie des Sciences ſur le fond de la choſe.

Il pourroit bien être impoſſible à l'art de faire de l'or, c'eſt-à-dire d'en faire avec des matieres qui ne ſoient pas or, comme il s'en fait dans le ſein de la terre. L'art n'a jamais fait un grain d'aucun des métaux imparfaits, qui ſelon les Alchimiſtes, ſont de l'or que la nature a manqué; il n'a ſeulement jamais fait un caillou. Selon les apparences, la nature ſe réſerve toutes les productions. Cependant on ne démontre pas qu'il ſoit impoſſible qu'un homme ne meure pas. Les impoſſibilités, hormis les géométriques, ne ſe démontrent guere; mais une extrême difficulté, prouvée d'une certaine façon par l'expérience, doit être traitée comme une impoſſibilité, ſi non dans la théorie, au-moins dans la pratique.

Les Alchimiſtes prétendent diſſoudre l'or radicalement, ou en ſes principes, & en tirer quelque matiere, un ſoufre, qui, par exemple, mêlé avec quelqu'autre minéral, comme du mercure, ou de l'argent, le change en or: ce qui en multiplieroit la quantité.

Mais on n'a jamais diſſous radicalement aucun métal. On les altére, on les déguiſe quelquefois à un tel point qu'ils ne ſont plus reconnoiſſables; mais on ſait auſſi les moyens de les faire reparoître ſous leur premiere forme; leurs premiers principes n'étoient pas déſunis.

Il eſt vrai qu'il s'eſt fait par le *miroir ardent* des diſſolutions radicales, que le feu ordinaire des four-

neaux n'auroit pas faites ; mais un alchimiſte n'en feroit pas plus avancé ; car au feu du ſoleil, ou le mercure, ou le ſouffre des métaux qui ſeroient les principes les plus actifs & les plus précieux, s'envolent, & le reſte demeure vitrifié, & inhabile à toute opération.

Quand même on auroit un ſoufre d'or bien ſéparé, & qu'on l'appliquât à de l'argent, par exemple ; il ne feroit que changer en or une maſſe d'argent, égale à celle d'or, d'où il auroit été tiré. Je ſuppoſe qu'il lui auroit donné le poids, & toutes les autres qualités originaires ; mais malgré tout cela, il valoit autant laiſſer ce ſouffre où il étoit néceſſairement ; on n'a rien gagné, ſi ce n'eſt une expérience très-curieuſe, & certainement on a fait des frais.

J'avoue que les Alchimiſtes entendent que ce ſoufre agiroit à la maniere, ou d'une ſemence qui végete, & devient une plante, ou d'un feu qui ſe multiplie, dès qu'il eſt dans une matiere combuſtible ; & c'eſt à cela que reviennent les contes de la poudre de projection, dont quelques atomes ont produit de groſſes maſſes d'or ; mais quelle phyſique pourroit s'accommoder de ces ſortes d'idées ?

J'avoue auſſi que ſi de quelque matiere qui ne fût point or, comme de la roſée, de la manne, du miel, *&c.* on pouvoit, ainſi qu'ils le diſent, tirer quelque portion de l'eſprit univerſel, propre à changer de l'argent ou du cuivre en or, il pourroit y avoir du profit ; mais quelles propoſitions, quelle eſpérance !

Une choſe qui donne encore beaucoup de crédit à la *pierre philoſophale*, c'eſt qu'elle eſt un remede univerſel ; ceux qui la cherchent, comment le ſavent-ils ? Ceux qui la poſſedent, que ne guériſſent-ils tout ? Et s'ils veulent, ſans découvrir leur ſecret, ils auront plus d'or que tous leurs fourneaux n'en pourroient faire. Quand on recherchera ce qui a fait donner à l'or des vertus phyſiques ſi merveilleuſes, on verra bientôt que leur origine vient de ſes vertus arbitraires & conventionnelles, dont les hommes ſont ſi touchés. (*D. J.*)

PIERRES POREUSES, (*Hiſt. nat.*) *porus*, *undulago*, *incruſtatum*, *tophus*, *ſtalactites*, &c. nom générique donné par les naturaliſtes à toutes les *pierres* formées par le dépôt des eaux. De ce genre ſont le *tuf*, les *incruſtations*, les *ſtalactites*, &c. *Voyez ces différens articles.* Les *pores* varient par la nature & par la forme, en raiſon des différentes terres que les eaux ont dépoſées ; mais le plus communément ces *pierres* ſont calcaires, parce que la terre calcaire a plus de facilité que toute autre à s'incorporer avec les eaux & à être miſes en diſſolution. *Voyez* CALCAIRE.

PIERRE-PONCE, (*Hiſt. nat.*) *pumices* ; ce ſont des pierres très-poreuſes, & ſemblables à des éponges ; elles paroiſſent compoſées de filamens ; elles ſont rudes au toucher, d'une figure irréguliere & informe : leur légéreté eſt ſi grande, qu'elles nagent à la ſurface des eaux.

Les *pierres-ponces* varient pour la couleur, & l'on en compte de blanches ou griſes, de jaunâtres, de brunes & de noirâtres. Ces pierres ſe trouvent dans le voiſinage des volcans ou montagnes qui jettent du feu, comme l'Ætna & le Véſuve ; ou dans des endroits où il y a eu autrefois des embraſemens ſouterreins ; ou enfin dans des endroits ou les *pierres-ponces* ont été pouſſées par les vents, lorſqu'elles nageoient à la ſurface des eaux de la mer.

MM. Stahl & Pott ont regardé la *pierre-ponce*, comme de l'asbeſte que l'action du feu a mis dans l'état où nous le voyons ; mais M. Wallerius croit que ſa formation eſt due à une eſpece de charbon de terre conſommé, & devenu ſpongieux par l'action du feu. Quoi qu'il en ſoit de ces différentes opinions, M. Henckel a obſervé que la *pierre-ponce* entroit en fuſion à un feu violent, & formoit une ſcorie ou un verre aſſez dur pour faire feu, lorſqu'on le frappe avec l'acier ; ce fait a été confirmé par l'expérience de M. Pott. C'eſt pour cette raiſon que quelques auteurs ont mis la *pierre-ponce* au rang des pierres que l'on nomme *vitrifiables.*

On trouve la *pierre-ponce*, comme nous l'avons fait obſerver, dans le voiſinage des volcans, & l'on en rencontre dans toutes les parties du monde en Europe, près du mont Hecla en Iſlande, en Sicile, & au royaume de Naples ; en Aſie, dans l'île d'Ormus où il y a eu anciennement un volcan, dans l'île de Ternate, *&c.* Les voyageurs nous apprenent avoir quelquefois vu la mer toute couverte de *pierres-ponces* dans des endroits ſouvent fort éloignés des volcans qui les ont produits ; ce ſont les vents qui les pouſſent alors au loin ; en ſe heurtant les unes les autres, & étant roulées par les eaux contre le rivage, elles s'arrondiſſent & s'uſent, comme on le remarque ſenſiblement à de certaines *pierres-ponces.*

Les anciens ont cru que la *pierre-ponce* étoit formée de l'écume de la mer ; & ils l'appelloient *pumex* du mot *ſpuma.*

Cette *pierre* eſt d'un grand uſage dans les arts & métiers ; elle ſert à polir les pierres & les métaux. On l'a vantée autrefois dans la Médecine ; mais aujourd'hui l'on ſait que l'uſage en eſt très-inutile. (—)

PIERRES, (*Mat. méd.*) on a attribué des vertus médicinales à un grand nombre de *pierres*, qui ne different point à cet égard des terres, & auxquelles convient par conſéquent ce que nous avons dit des remedes terreux. *Voyez* TERREUX, (*Mat. méd.*)

Les *pierres* méritent cependant cette conſidération particuliere, que celles qui ont une vertu médicamenteuſe réelle ; ſavoir, les calcaires & les argilleuſes ſont très-inférieures dans l'uſage, aux terres proprement dites, en ce qu'elles ſont d'un tiſſu plus compacte, plus ſerré que ces dernieres ſubſtances. D'où l'on peut prononcer définitivement que les *pierres* ſimples ou homogenes des autres eſpeces primitives ſont deſtituées de toute vertu médicamenteuſe ; que celles qui ont quelques vertus ne la poſſedent que dans un degré plus foible que des ſubſtances analogues, tout auſſi communes qu'elles ; & par conſéquent, que les *pierres* doivent être bannies de la liſte des remedes.

Ces *pierres* qui ſont ainſi inutiles, & que les pharmacologiſtes ont mis au rang des médicamens, ſont outre les *pierres* précieuſes, & principalement celles qu'on trouve dans les pharmacies, ſous le nom de *fragmens précieux*, ſont, dis-je, le cryſtal, le caillou, le bol, le talc, la *pierre* néphrétique ou le jade, la *pierre-ponce*, l'ochre, l'ardoiſe, la *pierre* d'aigle, la *pierre* d'aimant, *&c.* toutes ſubſtances abſolument dépourvues de vertus médicinales ; & la belemnite, la *pierre* judaïque, la *pierre* d'éponge, l'oſtéocol, le gloſſopetre ou langue de ſerpent, *&c.* toutes matieres qui, quoique poſſedant en effet la vertu abſorbante, étant compoſées en tout ou en partie de terre calcaire, doivent être pourtant rejettées, par les conſidérations que nous venons d'expoſer ci-deſſus.

Mais outre ces *pierres* inutiles, on trouve encore dans les liſtes des remedes, deux *pierres* dangereuſes ; ſavoir, la *pierre* d'azur, & la *pierre* d'Arménie, l'une & l'autre recommandées par les anciens, comme purgatives. *Voyez* PIERRE D'ARMENIE, & PIERRE D'AZUR.

La *pierre* hématite qui n'eſt preſque qu'une ſubſtance ferrugineuſe, doit être renvoyée à la claſſe des remedes martiaux. *Voyez* MARS & MARTIAUX, (*Mat. méd.*)

Au reſte, la principale célébrité de la plûpart de ces *pierres* leur eſt venue de l'opinion qu'on a eu de

leur inefficacité, à titre d'amulette; on a cru, par exemple, que la *pierre* néphrétique portée dans une ceinture, calmoit les douleurs des reins; & j'ai vu un homme de beaucoup d'esprit qui employoit ce remede, véritablement avec un léger degré de confiance. La langue de serpent est regardée comme très-propre à faire sortir les dents des enfans, lorsqu'on la leur suspend au col. La *pierre* d'aigle passe pour faciliter l'accouchement, si les femmes la portent attachée à la cuisse, & pour agir même avec tant d'énergie, que si on n'a soin de la détacher d'abord après l'accouchement, elle entraine la matrice; fait attesté par des observations rapportées par de très-graves auteurs de Médecine; mais qui paroît si chimérique, que la plus sévere méthode du doute ne sauroit ce semble autoriser à discuter par de nouvelles expériences. (*b*)

PIERRE INFERNALE, (*Chimie. Mat. med.*) on nomme ainsi le sel formé par l'union de l'acide nitreux, & de l'argent dépouillé par la fusion de toute son eau de crystallisation. Voici comme on le prépare d'après Lémery, *Cours de chimie.*

Faites dissoudre dans une phiole telle quantité d'argent de coupelle qu'il vous plaira, avec deux ou trois fois autant d'esprit de nitre; mettez votre phiole sur le feu de sable, & faites évaporer environ les deux tiers de l'humidité: renversez le restant tout chaud dans un bon creuset d'Allemagne assez grand, à cause des ébullitions qui se feront. (Une capsule de verre est préférable à un creuset, parce qu'une grande quantité de la matiere pénetre le creuset, & s'imbibe dedans; & souvent passe à travers, sur-tout si c'est la premiere fois qu'on le fait servir à cette opération; *note* de M. Baron.) Placez-le sur un petit feu, & l'y laissez jusqu'à ce que la matiere qui se sera beaucoup rarefiée, s'abaisse au fond du creuset: augmentez alors un peu le feu, & elle deviendra comme de l'huile; versez-la dans une lingotiere un peu graissée & chauffée, elle se coagulera; après quoi vous pourrez la garder dans une phiole bien bouchée. C'est un caustique qui dure toujours, pourvu qu'on ne le laisse pas exposé à l'air: on peut faire cette *pierre* avec un mélange de cuivre & d'argent; mais elle ne se garde pas tant, parce que le cuivre étant fort poreux, l'air s'y introduit facilement, & la fond. Si vous avez employé une once d'argent, vous retirerez une once & cinq dragmes de *pierre infernale.*

On moule la *pierre infernale* en petits crayons pour l'usage.

Ce caustique n'attaque point la peau, mais il ronge très-promptement & très-efficacement les chairs découvertes, en les touchant seulement plus ou moins légerement. Les chirurgiens n'en emploient presque point d'autre aujourd'hui pour consumer les bords calleux des ulceres, ou les chairs qui poussent trop pendant le traitement des plaies: elle peut servir encore aussi-bien que les caustiques préparés avec le mercure, à détruire les chancres & autres excroissances vénériennes qui viennent aux parties de la génération de l'un & l'autre sexe, *&c.*

Les chirurgiens portent leur *pierre* à cautere montée sur un porte-crayon qui se visse dans un étui d'argent, pour la préserver de l'humidité de l'air qui l'attaque cependant assez médiocrement. (*b*)

PIERRE A CAUTERE, (*Chimie, Mat. méd.*) on appelle ainsi l'*alkali fixe du tartre*, ou *commun*, rendu plus caustique par la chaux. *Voyez* TARTRE & CHAUX COMMUNE. Voici comme on la prépare, d'après la description de Lémery.

Mettez dans une grande terrine une partie de chaux vive, & deux parties de cendre gravelée; versez dessus beaucoup d'eau chaude, & les ayant laissé tremper cinq ou six heures, faites-le un peu bouillir: passez ensuite ce qui sera clair, par un papier gris, & le faites évaporer dans une bassine de cuivre, ou dans une terrine de grais: il vous restera un sel au fond, qu'il faut mettre dans un creuset sur le feu; il se fondra & bouillira jusqu'à ce qu'il se soit fait évaporation de l'humidité qui étoit restée: quand vous verrez qu'il sera réduit au fond en forme d'huile, jettez-le dans une bassine, & le coupez en pointe, pendant qu'il sera encore chaud: mettez promptement ces caustiques dans une bouteille de verre fort que vous boucherez avec de la cire & de la vessie, car l'air les resoud facilement en liqueur: il faut encore observer de les mettre en un lieu bien sec pour les garder. Lémery, *Cours de chimie.*

Il est très-vraisemblable qu'on n'emploie par préférence les cendres gravelées, que parce qu'elles sont d'un moindre prix que le sel de tartre; car il paroît (contre l'opinion, & malgré la théorie de M. Baron, *Notes sur le cours de chimie de M. Lémery*, que le tartre vitriolé qui se trouve dans les cendres gravelées, nuit à la perfection de la *pierre à cautere*, plutôt qu'elle n'y sert: car le tartre vitriolé n'est point caustique, & le tartre vitriolé ne dispose point la chaux à la causticité.

La *pierre à cautere* est le plus actif des caustiques employés dans la Chirurgie, puisqu'il attaque même la peau entiere, ce que ne font point les autres caustiques usités. Son usage chirurgical est d'être employée à établir ces ulceres ou égoûts artificiels connus sous le nom de *cautere*, *voyez* CAUTERE, *Méd.* & d'ouvrir des abscès. *Voyez* ABSCÈS.

PIERRE D'AZUR, (*Mat. méd.*) *lapis lazuli*, elle a la vertu de purger par haut & par bas. Des auteurs la recommandent fort contre la mélancolie, la fievre quarte, l'apoplexie & l'épilepsie: Dioscoride & Galien lui reconnoissent une vertu corrosive avec un peu d'astriction. Il ne faut pas douter que la couleur bleue de cette *pierre* ne vienne de quelque partie de cuivre, d'où dépendent aussi ses vertus corrosive, purgative & émethique; mais on demande pourquoi on fait entrer ce remede acre & violent purgatif dans la confection alkermès, qui est une composition cordiale & fortifiante.

Comme l'on a beaucoup de remedes plus sûrs pour produire les effets dont on vient de parler, on se sert rarement de cette *pierre*; & à-présent, on n'a coutume de l'employer que dans la composition alkermès. Geoffroi, *Mat. méd.*

On est plus avancé aujourd'hui que du tems de M. Geoffroi, car on ne fait plus entrer la *pierre d'azur* dans la confection alkermès.

PIERRE DIVINE *ou* OPHTALMIQUE, (*Pharmacie; Mat. méd.*) prenez vitriol bleu, nitre & alun, de chacun trois onces; mettez-les en poudre subtile, mêlez-les exactement & placez-les dans un matras, & les exposez à une chaleur simplement suffisante pour les faire fondre; lorsque le mélange sera liquide, mêlez-y exactement un gros de camphre en poudre, & lorsque la masse sera figée par le refroidissement, cassez le matras, retirez-la, & gardez-la pour l'usage.

C'est ici un simple mélange de drogues. Le vitriol, l'alun & le nitre sont du genre des sels qui contiennent assez d'eau dans leur crystallisation pour être capables de la liquidité aqueuse par l'action d'une legere chaleur. Or dans cet état l'acide vitriolique n'agit point sur le nitre, & chacun de ces trois sels reste inalteré dans le mélange.

Une liqueur appropriée, chargée d'une legere teinture de cette pierre, est un bon collyre. *Voyez* COLLYRE & OPHTALMIQUE. (*b*)

PIERRE *médicamenteuse de Crollius*, PIERRE *médicamenteuse de Lémery*. PIERRE *admirable*, (*Pharmac. & Mat. méd.*) on trouve dans presque toutes les pharmacopées, & les chimies médicinales sous le nom de *pierre médicamenteuse*, *admirable*, *divine*, *des philoso-*

phes, *&c.* divers mélanges d'alun, de vitriols, de nitre, de ſel marin, de ſel ammoniac, d'alkalis fixes, de litarge, de bol, *&c.* le tout pulvériſé, exactement mélé, humecté avec du vinaigre, ou quelqu'autre liqueur ſaline; enſuite calciné ou fortement deſſéché juſqu'à ce que le mélange ait pris la conſiſtance d'une *i erre.*

Ces *pierres* ſont recommandées comme vulnéraires, déterſives, deſſicatives, ſtyptiques, ophtalmiques; mais elles ont éminemment le défaut des remedes très-compoſés, qui ſont d'autant plus graves, comme nous l'avons obſervé à l'*article* COMPOSITION (*voyez cet article*), qu'une réaction chimique non prévue ou mal eſtimée, a été plus excitée dans leur préparation. Auſſi toutes ces *pierres* ſont-elles fort peu employées, & ne devroient point l'être abſolument, ſur-tout puiſqu'on ne manque point de remedes plus ſimples & mieux entendus qui poſſedent éminemment les vertus attribuées à ces *pierres.* (*b*)

PIERRE CALAMINAIRE, (*Mat. méd.*) *voyez* ZINC.

PIERRE, (*Archit.*) corps dur qui ſe forme dans la terre, & dont on ſe ſert pour la conſtruction des bâtimens. Il y a deux ſortes de *pierres*, de la *pierre* dure, & de la *pierre* tendre. La premiere eſt ſans contredit la meilleure. La *pierre* tendre a cependant quelques avantages: c'eſt qu'elle ſe taille aiſement, & qu'elle réſiſte quelquefois mieux à la gelée que la *pierre* dure. Mais ceci n'eſt pas aſſez recommandable pour mériter de la confiance à la *pierre* tendre. Il faut un froid très-rigoureux pour endommager la *pierre* dure, parce que ce n'eſt qu'en congelant l'eau que la *pierre* contient qu'il peut lui nuire. Auſſi la plûpart des carriers craignent bien davantage la lune, dont les rayons détruiſent, à ce qu'ils diſent, les matieres les plus compactes; mais il y a dans ce propos plus de méchanceté que de bonne foi. Comme la *pierre* ſe détruit facilement quand l'ouvrier n'en a pas bien ôté le bouſin, *voyez ce mot*, & que par cette mal-façon la *pierre* ſe gâte; en attribuant ce déchet à la lune, on couvre ſa négligence pour ne rien dire de plus. Mais laiſſons-là les défauts qui peuvent provenir aux *pierres* de la part des ouvriers & de la lune. Diſons quelque choſe de plus utile; c'eſt la maniere de connoître la qualité d'une *pierre.*

Lorſqu'une *pierre* eſt bien pleine, d'une couleur égale, qu'elle eſt ſans veine, qu'elle a un grain fin & uni, que les éclats ſe coupent net, & qu'ils rendent quelque ſon, elle eſt certainement bonne. On connoît encore cette qualité, en expoſant la *pierre*, nouvellement tirée des carrieres, à l'humidité pendant l'hiver. Si elle réſiſte à la gelée, elle eſt bonne, & on peut l'employer avec confiance.

Voici les eſpeces, les qualités, les uſages & les défauts de ce corps.

De la pierre dure ſuivant ſes eſpeces. Pierre d'Arcueil, près de Paris. Cette *pierre* porte de hauteur de *banc* nette & taillée, depuis 14 juſqu'à 21 pouces; & le bas appareil d'Arcueil, 9 à 10 pouces.

Pierre de Belle-hache. C'eſt la plus dure de toutes les *pierres*, quoique moins parfaite que le liais ferant, *voyez* ci-après *pierre de liais*, à cauſe des cailloux qui s'y rencontrent: auſſi s'en ſert-on rarement. On la tire vers Arcueil d'un endroit appellé *la Carriere-royale.* Elle porte de hauteur 18 à 19 pouces.

Pierre de Bonbanc. Cette *pierre* qui ſe tire vers Vaugirard, porte depuis 15 juſqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Caën, en Normandie. Eſpece de *pierre* noire, qui tient de l'ardoiſe, *voyez* ARDOISE, mais qui eſt beaucoup plus dure. Elle reçoit le poli, & ſert dans les compartimens de pavé.

Pierre de la Chauſſée, près Bougival, à côté de S. Germain-en-Laye; *pierre* qui porte 15 à 16 pouces.

Pierre de Cliquart, près d'Arcueil. Cette *pierre*, qu'on appelle auſſi *bas-appareil*, porte 6 à 7 pouces.

Pierre de S. Cloud, *pierre* qu'on tire au lieu du même nom, près Paris, & qu'on trouve nette & taillée, depuis 18 juſqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Fécamp. On trouve cette *pierre* dans la vallée de ce nom, près Paris, elle a 15 à 18 pouces de hauteur.

Pierre de Lambourde. Cette *pierre* ſe trouve près d'Arcueil. Elle porte depuis 20 pouces juſqu'à 5 piés, mais on la délite. Il y a auſſi de la lambourde, qu'on trouve hors du fauxbourg S. Jacques, à Paris, qui a depuis 18 juſqu'à 24 pouces.

Pierre dure de S. Leu. On tire cette *pierre* aux côtes de la montagne d'Arcueil.

Pierre de liais. Il y a pluſieurs eſpeces de cette *pierre.* Le franc-*liais* & le *liais*-ferant, qui eſt plus dur que le franc, ſe tirent tous deux de la même carriere, hors de la porte S. Jacques, près Paris. Le *liais-roſe*, qui eſt le plus doux, & qui reçoit un beau poli au grès, ſe tire vers S. Cloud; & on prend le franc-*liais* de S. Leu, le long des côtes de la montagne. Toutes ces eſpeces de *liais* portent depuis 6 juſqu'à 8 pouces de hauteur.

Pierre de Meudon près Paris. Cette *pierre* eſt depuis 14 pouces juſqu'à 18. Il y a une autre ſorte de *pierre* de Meudon, qu'on appelle *ruſtique de Meudon*, qui eſt plus dure & plus trouée, mais qui a la même hauteur.

Pierre de Montoſſon, près Nanterre, à deux lieues de Paris. *Pierre* qui porte 9 à 10 pouces.

Pierre de Saint-Nom, au bout du parc de Verſailles. Cette *pierre* a depuis 18 juſqu'à 22 pouces de hauteur.

Pierre de Senlis. On prend cette *pierre* à S. Nicolas-lès-Senlis, à 10 lieues de Paris. Elle porte depuis 12 juſqu'à 16 pouces.

Pierre de Souchet. On trouve cette *pierre* hors du fauxbourg S. Jacques de Paris. Elle porte depuis 12 juſqu'à 16 pouces.

Pierre de Tonnerre, en Bourgogne. Cette *pierre* a depuis 16 juſqu'à 18 pouces.

Pierre de Vaugirard. Pierre qui eſt dure & griſe, & qui porte 18 à 19 pouces.

Pierre de Vergeté. On tire cette *pierre* de S. Leu, à 10 lieues de Paris. Elle porte 18 à 20 pouces.

Pierre de Vernon, à 12 lieues de Paris. Cette *pierre* porte depuis 2 juſqu'à 3 piés.

De la pierre tendre ſuivant ſes eſpeces. Pierre de S. Leu, à 10 lieues de Paris. *Pierre* qui porte depuis 2 piés juſqu'à 4.

Pierre de Maillet & de Trocy. On tire ces *pierres* de S. Leu, & elles n'ont rien de particulier, ſi ce n'eſt que le trocy eſt de toutes les *pierres* celle dont le lit eſt le plus difficile à connoître. On ne le découvre que par de petits trous.

De la pierre ſuivant ſes qualités. De la pierre à chaux. Sorte de *pierre* graſſe, qui ſe trouve ordinairement aux côtés des montagnes, & qu'on calcine pour faire de la chaux. *Voyez* CHAUX.

Pierre à plâtre. Sorte de *pierre* qu'on cuit dans les fours, & qu'on pulveriſe enſuite pour faire du plâtre. *Voyez* PLATRE.

Pierre de couleur. Pierre qui étant rougeâtre, griſâtre ou noirâtre, cauſe une variété agréable dans les bâtimens.

Pierre de taille. On appelle ainſi toute *pierre* dure ou tendre, qui peut être équarrie & taillée avec paremens, ou même avec architecture, pour la ſolidité ou décoration des bâtimens.

Pierre fiere. Pierre difficile à travailler, à cauſe qu'elle eſt ſeche, comme la plûpart des *pierres* dures, mais particulierement la belle hache & le liais, *voyez ces mots.*

Pierre franche. On appelle ainſi toute *pierre* parfaite en ſon eſpece, qui ne tient point de la dureté du ciel, ni du tendre du moilon de la carriere.

Pierre fuſiliere. Eſpece de *pierre* dure & ſeche, qui tient de la nature du caillou. Il y a de ces *pierres* qui ſont griſes; une partie du pont Notre-Dame eſt bâtie de cette *pierre*, & de petites qui ſont noires, ce ſont les *pierres* à fuſil. On pave de celles-ci les terraſſes & les baſſins des fontaines.

Pierre geliſe verte. Pierre qui eſt nouvellement tirée de la carriere, & qui n'a pas encore jetté ſon eau.

Pierre pleine. C'eſt toute *pierre* dure qui n'a point de cailloux, de coquillages, de trous ni de moie. Tels ſont les plus beaux liais & la *pierre* de Tonnerre.

Pierre trouée ou poreuſe. Pierre qui a des trous comme le ruſtique de Meudon, le tuf, & toutes les *pierres* de meuliere. On l'appelle auſſi *choqueuſe.*

De la pierre ſelon ſes façons. Pierre au binard. C'eſt tout gros bloc de *pierre* qui eſt apporté de la carriere ſur un binard, attelé de pluſieurs couples de chevaux (*voyez* BINARD), parce qu'il ne le peut être par les charrois ordinaires.

Pierre bien faite. C'eſt un quartier de voie, ou un carreau de *pierre*, qui approche beaucoup de la figure quarrée, & qu'on équarrit preſque ſans déchet.

Pierre de bas appareil. Pierre qui porte peu de hauteur de banc, comme le bas appareil d'Arcueil, par exemple, le liais, *&c.*

Pierre débitée. C'eſt une *pierre* qui eſt ſciée. La *pierre* dure ſe débite à la ſcie ſans dents, avec l'eau & le grès; & la *pierre* tendre, comme le S. Leu, le tuf, la craie, *&c.* avec la ſcie à dents.

Pierre d'échantillon. C'eſt un bloc de *pierre* de certaine meſure déterminée, commandée exprès aux Carriers.

Pierre d'encoignure. Pierre qui ayant deux paremens, cantonne l'angle d'un bâtiment de quelqu'avant-corps.

Pierre ébouſinée. Pierre dont on a ôté le *bouſin* ou le tendre.

Pierre en chantier. C'eſt une *pierre* qui eſt calée par le tailleur de *pierre*, & qui eſt diſpoſée pour être taillée.

Pierre en débord. On nomme ainſi une *pierre* que les Carriers font voiturer près des atteliers, quoiqu'elle ne ſoit pas commandée, & que l'attelier ait même ceſſé.

Pierre eſmillée. Pierre qui eſt équarrie & taillée groſſierement avec la pointe du marteau, pour être ſeulement employée dans le garni des gros murs, & le rempliſſage des piles, culées de pont, *&c.*

Pierre faite. Pierre qui eſt entierement taillée, & prête à être enlevée pour être miſe en place.

Pierre fuſible. C'eſt une *pierre* qui, par l'opération du feu, change de nature, & devient tranſparente.

Pierre hachée. Pierre dont les paremens ſont dreſſés avec la hache du marteau bretelé, pour être enſuite layée ou ruſtiquée.

Pierre loyée. Pierre qui eſt travaillée à la laie ou marteau avec brételures.

Pierre louvée. Pierre où l'on fait un trou pour recevoir la louve. *Voyez* LOUVE & LOUVEUR.

Pierre nette. Pierre qui eſt équarrie, & atteinte juſqu'au vif.

Pierre parpaigne. C'eſt une *pierre* qui traverſe l'épaiſſeur d'un mur, & qui en fait les deux paremens.

Pierre piquée. Pierre dont les paremens ſont piqués à la pointe, & dont les ciſelures ſont relevées.

Pierre polie. Pierre dure qui prend le poli avec le grès, enſorte qu'il n'y paroît aucun coup d'outil.

Pierre ragréée au fer. Pierre qui eſt paſſée au riflard, eſpece de ciſeau large, avec des dents.

Pierre retaillée. On appelle ainſi non-ſeulement une *pierre* qui, ayant été coupée, eſt retaillée avec déchet, mais encore toute *pierre* tirée d'une démolition, & refaite pour être de rechef miſe en œuvre.

Pierre retournée. Pierre dont les paremens oppoſés les uns aux autres, ſont d'équerre & paralleles.

Pierre ruſtiquée. Pierre qui, après avoir été redreſſée & hachée, eſt piquée groſſierement avec la pointe.

Pierre ſtatuaire. Pierre qui, étant d'échantillon, eſt propre & deſtinée pour faire une ſtatue. On dit auſſi *marbre ſtatuaire.*

Pierre tranchée. Pierre où l'on fait une tranchée dans ſa hauteur avec le marteau pour en couper.

Pierre traverſée. Pierre où les traits des brételures ſont croiſés.

Pierre velue. Nom qu'on donne à toute *pierre* brute, telle qu'on l'amene de la carriere.

Pierres à boſſages ou de refend. Pierres qui étant en œuvre, ſont ſéparées par des canaux, & ſont d'une même hauteur, parce qu'elles repréſentent les aſſiſes de *pierre*, & dont les joints de lit doivent être cachés dans le haut des refends. Lorſque ces *pierres* ſont en liaiſon, les joints montans ſont dans l'un des angles du refend.

Pierres artificielles. Ce ſont, ſelon Palladio, *Arch. liv. I. ch. iij.* les differentes eſpeces de briques, carreaux & tuiles paitries & moulées, cuites ou crues.

Pierres feintes. Ornemens de mur de face, dont les crépis & enduits ſont ſéparés & compartis en maniere de boſſages en liaiſon.

Pierres fichées. Pierre dont le dedans des joints eſt rempli de mortier clair & de coulis.

Pierres jointoyées. Ce ſont des *pierres* dont le dehors des joints eſt bouché & ragréé de mortier ſerré, de plâtre ou de ciment.

De la pierre par rapport à ſes uſages. Premiere pierre. On nomme ainſi un gros quartier de *pierre* dure ou de marbre, qu'on met dans les fondemens d'un édifice, & où l'on enferme dans une entaille de certaine profondeur, quelques médailles, & une table de bronze ſur laquelle eſt gravée une inſcription. Cette coutume, qui eſt très-ancienne, à en juger par les médailles qu'on a trouvées, & qu'on trouve encore dans les recherches & démolitions des bâtimens antiques: cette coutume, diſons-nous, ne s'obſerve que pour les édifices royaux & publics, & non pour les bâtimens particuliers.

On appelle *derniere pierre*, une table où eſt une inſcription qui marque le tems auquel un bâtiment a été achevé.

Pierre à laver. Eſpece d'auge plate, qui ſert à laver de la vaiſſelle dans une cuiſine.

Pierre d'attente. C'eſt toute *pierre* en boſſage pour recevoir quelques ornemens ou inſcription. On appelle auſſi *pierre d'attente* les harpes & arrachemens. *Voyez* HARPES & ARRACHEMENS.

Pierre de touche. Eſpece de marbre noir que les Italiens appellent *pietra di paragone*, *pierre* de comparaiſon, parce qu'elle ſert à éprouver les métaux; c'eſt pourquoi Vitruve l'appelle *index.* C'eſt de cette *pierre* qu'ont été faites la plûpart de divinités, les Sphinx, les Fleuves, & autres figures des Egyptiens.

Pierre incertaine. Pierre dont les pans & les angles ſont inégaux. Les anciens employoient cette *pierre* pour paver. Les ouvriers la nomment *pierre de pratique*, parce qu'ils la font ſervir, de quelque grandeur qu'elle ſoit.

Pierre percée. Dalle de *pierre* avec des trous, qui s'encaſtre en feuillure dans un chaſſis auſſi de *pierre* ſur une voute pour donner de l'air & un peu de jour

à une cave, ou pour donner paſſage dans un puiſard aux eaux pluviales d'une cour.

On nomme auſſi *pierre à chaſſis* une dalle de *pierre* ronde ou quarrée, ſans trous, qui s'encaſtre comme la *pierre percée*, & qui ſert de fermeture à un regard, ou à une foſſe d'aiſance.

Pierre précieuſe. Nom général qu'on donne à toute *pierre* rare, dont on enrichit les ouvrages de marbre & de marqueterie, comme l'agate, le lapis, l'avanturine, *&c.* Parmi ces ouvrages, on eſtime ſur-tout le tabernacle de l'égliſe des Carmélites de Lyon, qui eſt de marbre & de *pierres* précieuſes, & dont les ornemens ſont de bronze.

Pierre ſpéculaire. C'étoit, chez les anciens, une *pierre* tranſparente, qui ſe débitoit par feuilles, comme le talc, & qui leur ſervoit de vitres. La meilleure venoit d'Eſpagne, ſelon Pline. Le poëte *Martial* fait mention de cette ſorte de *pierre* dans ſes épigrammes, *liv. II. épig. 14. voyez* PIERRE *ſpéculaire.*

Pierre de rapport. Petite *pierre* de diverſes couleurs, qui ſervent aux compartimens de pavé, aux ouvrages de moſaïque, & aux meubles précieux.

Pierres jectices. Ce ſont toutes *pierres* qui peuvent être jettées avec la main, comme les gros & menus cailloux qui ſervent à affermir les aires des grands chemins, & à paver les grottes, fontaines & baſſins, & qui étant ſciées, entrent dans les ouvrages de rapport & de moſaïque.

Pierre milliaire. On appelloit ainſi chez les Romains certain dez ou bornes de *pierre* eſpacées à un mille l'une de l'autre, ſur les grands chemins, pour marquer la diſtance des villes de leur empire. Ces *pierres* ſe comptoient depuis le *milliaire* doré de Rome. C'eſt ce que nous apprenons des mots des hiſtoriens : *primus, ſecundus, tertius, &c. ab urbe lapis.* L'uſage des *pierres milliaires* eſt aujourd'hui pratiqué dans toute la Chine.

Pierres perdues. Pierres qui ſont jettées à plomb dans la mer ou dans un lac pour ſonder, & que l'on met ordinairement dans des caiſſons. On nomme auſſi *pierres perdues*, celles qui ſont jettées à bain de mortier pour bloquer.

De la pierre ſelon ſes défauts. Pierre coquillaire. Pierre dans laquelle il y a de petites coquilles qui rendent ſon parement troué. Telle eſt la *pierre* de Saint-nom.

Pierre coupée. C'eſt une *pierre* qui eſt gâtée, parce qu'étant mail taillée, elle ne peut ſervir où elle étoit deſtinée.

Pierre délitée. Pierre qui eſt fendue à l'endroit d'un fil de lit, & qui taillée avec déchet, ne ſert qu'à faire des arraſes.

Pierre de ſoupré. C'eſt dans les carrieres de S. Leu, la *pierre* du banc le plus bas, dont on on ne ſert point, parce qu'elle eſt trouée & défectueuſe.

Pierre de ſouchet. On nomme ainſi en quelques endroits la *pierre* du banc le plus bas, qui n'étant pas plusformée que le bouſin, eſt de nulle valeur.

Pierre en délit. Pierre qui n'eſt pas poſée ſur ſon lit de carriere dans un cours d'aſſiſes ; mais ſur ſon parement, ou délit enjoint.

Pierre félée. Pierre qui eſt caſſée par un fil ou veine courante ou traverſante ; & *pierre entiere*, c'eſt le contraire. Le ſon que la *pierre* rend en la frappant avec le marteau, fait connoître ces deux qualités.

Pierre feuilletée. Pierre qui ſe délite par feuillets ou écailles à cauſe de la gelée. La lambourde, entr'autres *pierres*, a ce défaut.

Pierre gauche. Pierre dont les paremens & les côtés oppoſés ne ſe bornoyent pas, parce qu'ils ne ſont pas paralleles.

Pierres graſſes. Pierre qui eſt humide, & par conſéquent ſujette à ſe geler. Telle eſt, par exemple, la *pierre* appellée *cliquart.*

Pierre moyée. Pierre dont la moie ou le tendre, eſt abattu avec perte, parce que ſon lit n'eſt pas également dur. Cela arrive très-ſouvent à la *pierre* de la chauſſée.

Pierre moulinée. Pierre qui eſt graveleuſe, & qui s'égrene à l'humidité. C'eſt un défaut particulier à la lambourde. *Daviler.* (*D. J.*)

PIERRE D'AIGLE, eſpece de *pierre* connue dans l'hiſtoire naturelle : les Grecs l'appellent *aetites*, & les Italiens *pierra d'aquila ;* parce qu'on la trouve quelquefois dans des nids d'aigles. La tradition veut qu'elle ait une vertu merveilleuſe, qui eſt d'avancer ou d'empêcher les accouchemens, ſelon qu'on l'applique au-deſſus ou au-deſſous de la matrice.

Matthiole dit que les oiſeaux de proie n'écloroient jamais leurs petits ſans cette *pierre*, & qu'ils la vont chercher juſqu'aux Indes orientales. Bauſez a fait un traité latin qui parle expreſſément de l'aetites ou *pierre d'aigle.* Voyez *l'article* AETITES, *& l'article* PIERRE *en général.*

PIERRE D'ARMÉNIE, *lapis armenius*, λιθος Αρμενιος, ſorte de *pierre* ou terre minérale, de couleur bleue, mêlée de verd, de blanc, & de rouge ; on l'apportoit anciennement d'Arménie : aujourd'hui elle vient d'Allemagne & du Tyrol.

La *pierre d'Arménie* a beaucoup de reſſemblance avec le lapis lazuli, dont elle ne paroît diſtinguée que par le degré de maturité : la principale différence qu'il y a entre l'une & l'autre, conſiſte en ce que la *pierre d'Arménie* eſt plus molle, & qu'au lieu de paillettes d'or, elle a des taches vertes.

Boerhaave met cette *pierre* au rang des demi-métaux, & la croit compoſée de terre & de métal. Woodward dit que la couleur qu'elle a vient du cuivre qui y eſt mêlé. *Voyez* MÉTAL.

On l'employe principalement dans les ouvrages en moſaïque, & on en fait auſſi quelque uſage en Médecine. *Voyez* AZUR & MOSAÏQUE.

PIERRE DE BOULOGNE, eſpece de *pierres* qu'on trouve près de Boulogne en Italie, & qui moyennant une certaine préparation, deviennent lumineuſes. Ces *pierres* ſont de petites *pierres* blanchâtres en-dehors, beaucoup plus peſantes que nos *pierres* communes, de la groſſeur d'un œuf médiocre, & ordinairement plus petites. Ces *pierres* étant caſſées, le dedans eſt un brillant, ſemé de rayons qui tendent à une eſpece de centre, & fort ſemblable au talc qui eſt parmi les *pierres* de plâtre. On trouve auſſi beaucoup de marcaſſites aux endroits où il y a de ces *pierres*, ſavoir vers le bas du mont *Paterno*, & encore en d'autres contrées d'Italie.

La préparation qui les rend lumineuſes, conſiſte à les limer à l'entour, à les mouiller dans de l'eau-de-vie, ou de l'eau commune, ou du blanc d'œuf, & à les plonger ou rouler dans leur poudre ou limaille, pour les en couvrir de l'épaiſſeur d'environ un quart de ligne. Ayant allumé des charbons ou braiſe, il en faut mettre à la hauteur de quelques doigts ſur une grille de terre d'un petit fourneau ordinaire, placer les *pierres* ſur ces charbons, & mettre encore d'autres charbons deſſus environ de la hauteur de deux doigts, & laiſſer le tout juſqu'à ce que le charbon ſoit brûlé, éteint, & refroidi. Enfin, il faut conſerver chacune de ces *pierres* dans une petite boîte de bois avec du coton ou de la laine tout-autour.

Si on les expoſe pendant un moment à la lumiere du jour, ainſi préparées, & ſi on les porte promptement dans un lieu obſcur, on les voit comme en feu, & ſemblables à un charbon ardent, cependant ſans chaleur ſenſible : elles ne paroiſſent pas ainſi, avant que de les avoir expoſées à la clarté du jour.

Le ſoufre contenu dans cette *pierre*, eſt la principale cauſe du phénomene.

En effet, la *pierre de Boulogne* contient beaucoup

de ſoufre, de même que les marcaſſites. Pendant ſa préparation une partie de ce ſoufre eſt diſſipée par le feu; ce qui en reſte dans la *pierre*, eſt beaucoup dilaté & principalement celui qui eſt reſté dans les pores vers la ſurface, eſt devenu fort ſubtil & ſemblable à une légere teinture de couleur jaunâtre. Ce ſoufre eſt ſi inflammable, qu'étant expoſé à la lumiere du jour il s'allume, parce que la lumiere du jour eſt un véritable feu diſperſé dans l'air; une multitude de ces fort petites flammes étant diſpoſées aux ouvertures des pores de la ſurface de cette *pierre*, la rendent lumineuſe, quand même le ciel ſeroit couvert de nuages; il ſuffit ſeulement que le ſoleil ſoit levé. Il ſort continuellement de cette *pierre* ainſi préparée, une odeur ſemblable à celle du ſoufre ordinaire, & encore plus ſemblable à l'odeur de l'orpiment diſſous en eau de chaux. Cette vapeur ſoufreuſe eſt jointe à un peu d'acide rongeant, ſemblable à de l'eſprit de ſoufre commun, mais beaucoup plus actif; puiſque cette vapeur, de même que celle d'un peu de ſoufre ordinaire enflammé, tache les métaux; elle noircit la ſurface de l'argent, & de plus elle blanchit celle du cuivre, *&c.* Cette derniere remarque fait croire qu'il y a de petites parties d'arſenic ou d'orpiment mêlées dans cette vapeur. Au reſte, la *pierre de Boulogne* préparée, n'eſt lumineuſe que pendant quelques années; parce qu'enfin ces particules actives & ſulphureuſes ſe diſſipent. On prétend que pour lui rétablir cette propriété, il faut encore la mettre au feu, comme auparavant, après l'avoir couverte de la poudre de ſemblables *pierres*, de même que la premiere fois.

Il y a bien d'autres *pierres* qui ont la propriété de s'imbiber de la lumiere, & de la conſerver pendant long-tems.

Il ſuffit d'en mettre dans un creuſet qu'il faut couvrir, & de faire chauffer le tout par un feu augmenté peu-à-peu, juſqu'à ce qu'il égale celui qui fond l'argent, & de les laiſſer en cet état, environ une demi-heure. Si ces *pierres* ne deviennent point lumineuſes, ou le ſont peu, il faut les chauffer une ſeconde, ou une troiſieme fois, & elles le paroîtront. Si pourtant on ne réuſſiſſoit pas en les faiſant chauffer ainſi, comme il arrive avec la craie, la marne, le moilon, la *pierre* de taille de Paris, *&c.* Il faut broyer de ces *pierres* tendres, & les mettre à diſſoudre dans des liqueurs acides, par exemple, dans de l'eau forte, ou dans de l'eſprit de ſalpêtre, en les y jettant peu-à-peu juſqu'à ce que la fermentation ait ceſſé. Alors cette liqueur étant verſée par inclination dans une terrine de grès, il faut l'y faire évaporer juſqu'à ce qu'il reſte une matiere ſeche. Un peu de cette matiere eſt miſe dans un creuſet, qui n'en ſoit qu'à demi-plein & découvert; après l'avoir placé parmi des charbons ardens à un feu qui ne ſoit que comme pour fondre du plomb, cette matiere ſe fond, bouillonne, & devient ſeche. Le creuſet étant refroidi, il eſt expoſé à la lumiere; enſuite porté dans un lieu obſcur, la matiere qu'il contient paroît lumineuſe & rougeâtre comme un charbon ardent, & s'éteint après quelques minutes. Cette propriété y eſt remarquée pendant quelques ſemaines: on prétend que les cendres diſſoutes dans l'eau forte, & préparées comme les *pierres* tendres, deviennent lumineuſes. Il y a lieu de croire que toutes les *pierres* qui peuvent être diſſoutes par l'eau forte peuvent devenir lumineuſes; & que celles qui ne peuvent être diſſoutes par l'eau forte, peuvent devenir lumineuſes, après avoir été chauffées fortement, même par un feu de forge. Enfin, toutes les chaux différentes s'impregnent facilement d'une lumiere de diverſes couleurs. Concluons par une remarque qui regarde généralement tous les phoſphores; c'eſt que pour les voir dans leur beauté, il faut avoir fermé les yeux pendant un peu de tems, afin que la prunelle ſe dilate; enſuite les ouvrant, elle reçoit plus de cette lumiere, dont l'impreſſion devient plus forte. *Article de M.* FORMEY.

PIERRE DENTALE, *dentalis lapis*, ou *dentalium*, ſorte de coquille, que les Apothicaires pulvériſent, & qu'ils emploient dans différens médicamens, comme un excellent alkali.

Le vrai *dental*, décrit par M. Tournefort, eſt fait en forme de tuyau ou de cône, & d'environ trois pouces de long: ſa couleur eſt éclatante, & d'un blanc verdâtre. Cette *pierre* eſt creuſe, légere, & diviſée dans toute ſa longueur par des lignes paralleles qui vont depuis le bas juſqu'en haut. Elle eſt environ de la groſſeur d'une plume, & a quelque reſſemblance avec la dent d'un chien.

Elle eſt fort rare; c'eſt pour cela qu'on emploie ſouvent à ſa place une ſorte de coquille de diverſes couleurs qu'on trouve dans le ſable quand la mer eſt retirée, mais qui n'eſt point cannelée comme le *dental*.

M. Liſter, dans les *Tranſact. philoſoph.* parle de deux eſpeces de *dental*: la premiere ſe trouve aſſez facilement aux environs de l'île de Guerneſey; elle eſt longue, mince, ronde, & creuſe à chaque extrémité: d'où lui eſt venu le nom de *dentalium*, ou *pierre* ſemblable à la dent d'un chien. L'autre eſt proprement appellée *entalium*; elle eſt plus longue & plus épaiſſe que la premiere, & outre cela rayée & ſillonnée; d'où eſt venu le mot italien *intaglia*.

PIERRE A FEU, eſt une ſorte de *pierre* qui eſt utile, & dont on ſe ſert pour les cheminées, les âtres, les fours, les étuves, *&c.* *Voyez* PIERRE.

PIERRES FIGURÉES, *chez les Naturaliſtes*; ce ſont de certains corps, que l'on trouve en terre, leſquels n'étant purement que de *pierre*, de caillou, ou de ſpath, ont néanmoins beaucoup de reſſemblance avec la figure extérieure des muſcles, des pétoncles, des huîtres, ou d'autres coquilles, plantes, ou animaux.

Les auteurs ne s'accordent guere ſur l'origine de ces *pierres figurées*. *Voyez* leurs différentes opinions *aux articles* FOSSILE, COQUILLE, PIERRE, BARRE DE BOIS.

PIERRE A FUSIL, (*Lythologie.*) les paroiſſes de Meunes & de Couſſy dans le Berry, à deux lieues de Saint-Aignan, & à demi-lieue du Cher, vers le midi, ſont les endroits de la France qui produiſent les meilleures *pierres à fuſil*, & preſque les ſeules bonnes. Auſſi en fourniſſent-ils non-ſeulement la France, mais aſſez ſouvent les pays étrangers. On en tire de-là ſans relâche depuis long-tems, peut-être depuis l'invention de la poudre; & ce canton eſt fort borné; cependant les *pierres à fuſil* n'y manquent jamais; dès qu'une carriere eſt vuide on la ferme, & pluſieurs années après on y trouve des *pierres à fuſil*, comme auparavant.

On ſait comment ces *pierres* font du feu; en les battant avec un morceau d'acier, on détache de petites particules d'acier, qui ſe fondent en globules par la colliſion; c'eſt ce que l'on voit évidemment en faiſant l'expérience ſur une feuille de papier blanc, & en regardant par le microſcope ce qui y tombe. M. Hook fut le premier qui fit cette expérience, & il trouva qu'une particule noire, qui n'étoit pas plus groſſe que la tête d'une épingle, paroiſſoit comme une bale d'acier poli, & réfléchiſſoit fortement l'image de la fenêtre voiſine. Il eſt aiſé de ſéparer les particules de fer fondu, d'avec les particules de la *pierre*, par un couteau aimanté. (*D. J.*)

PIERRE DE FLORENCE, (*Lythologie.*) les *pierres de Florence*, qu'on trouve dans le voiſinage de cette ville, & qui repréſentent des ruines, des payſages, des arbres, ſont entre les mains de tout le monde; les agates appellées *dendrites*, & ſur leſquelles on

voit des eſpeces de buiſſons & de végétations, ſont très-connues. Toutes ces *pierres* ſont naturelles; l'art n'a pu juſqu'à préſent parvenir à les imiter; mais il n'en eſt pas de même de toutes les autres agates & *pierres* figurées qui repréſentent des animaux, des fleurs, des deſſeins réguliers, des veines biſarres; on les imite ſi aiſément, que la plûpart de celles dont la ſingularité nous étonne, ne ſont que le fruit d'un travail très-court & très-facile. (*D. J.*)

PIERRE JUDAÏQUE, *judaïcus lapis*, eſt une *pierre* blanche, tendre & friable, en forme de gland, ſur laquelle il y a des lignes ſi induſtrieuſement travaillées, qu'elles paroiſſent avoir été faites au tour.

Elle paſſe en Médecine pour poſſéder une vertu lithontriptique; ce qui fait qu'on s'en ſert pour rompre la *pierre* dans la veſſie. *Voyez* LITHONTRIPTIQUE.

PIERRE DE LAIT, (*Litholog.*) pierre tendre, tantôt verte, tantôt noire, tantôt jaune, qui rend une liqueur laiteuſe; on la trouve en Saxe dans les carrieres; les Allemands l'appellent *milchſtein*, & la recommandent pour arrêter les crachemens de ſang, pour reſſerrer les pores, & pour adoucir les douleurs de la veſſie. Ils l'emploient en collyre pour deſſécher les petits ulceres des paupieres, & pour arrêter le flux des larmes involontaires. En un mot, ils donnent à leur *milchſtein* toutes les propriétés que Dioſcoride attribue à ſon *morochtus* d'Egypte, comme s'il étoit certain que ce fuſſent les mêmes *pierres*, & que Dioſcoride eut accuſé juſte ſur les vertus de la ſienne. On ne voit que des erreurs de cette nature en Médecine. (*D. J.*)

PIERRE NOIRE, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt une pierre noire enchâſſée dans de l'argent qui eſt aſſujettie dans la muraille, au S. E. de la Caaba, ou du temple de la Meque. Les anciens Arabes ont eu dès l'antiquité la plus reculée, une très-grande vénération pour cette *pierre*; Mahomet qui étoit venu mettre à profit les erreurs de ſes compatriotes, ne crut point devoir rien changer à l'égard de la *pierre noire*, elle eſt encore juſqu'à ce jour l'objet des reſpects de tous les Muſulmans qui vont en pélerinage à la Meque; ils croient qu'elle eſt tombée du ciel du tems d'Adam, & qu'elle eſt devenue noire pour avoir été touchée par une femme dans le tems menſtruel.

PIERRE DE S. PAUL, (*Hiſt. nat.*) en italien *pietra di S. Paulo*, nom que l'on donne à une eſpece de craie, qui ſe trouve abondamment dans l'île de Malte, elle eſt d'un blanc ſale, ſeche & rude au toucher. C'eſt un abſorbant, & on lui attribue un grand nombre de vertus, ſur-tout contre la morſure des bêtes venimeuſes; effet que l'on croit être dû à l'apôtre ſaint Paul, lorſqu'il fit naufrage dans l'île de Malte; on en fait de petits gâteaux avec des empreintes de ſaint Paul, & d'autres Saints. *Voyez* MALTE. (*terre de*)

PIERRE DE PÉRIGORD, (*Hiſt. nat. des Foſſiles.*) c'eſt une ſubſtance foſſile, ferrugineuſe, noire, dure & peſante, qui paroît contenir quelques particules de fer. On en tire des montagnes du Dauphiné, & elle ne ſert qu'aux Potiers de terre & aux Emailleurs. *Geoffroy.* (*D. J.*)

PIERRE-PONCE, ſ. f. on trouve une prodigieuſe quantité de ces pierres répandues dans toutes les Antilles, principalement dans les terreins voiſins des Soufrieres: le canton de la Ravine ſeche, ſitué dans l'île de la Martinique, au pié de la montage Pellée, en eſt tellement rempli, qu'on pourroit pour ainſi dire en bâtir une ville; on rencontre beaucoup de ces pierres plus groſſes qu'un demi-boiſſeau; elles ne different de celles dont ſe ſervent les Orfévres & les Doreurs, que par un peu moins de légereté & un peu plus de dureté, elles peuvent être facilement taillées avec une ſerpe, c'eſt de cette façon qu'on en forme des vouſſoirs de dix à douze pouces de clavée, dont on conſtruit des voûtes extrêmement légeres, très-ſolides, & qui n'ayant point ou très-peu de pouſſée, n'exigent pas des murs fort épais; on fait avec les pierres-ponce, des tuyaux de cheminées incomparablement meilleurs & plus légers que ceux de brique, ces pierres aſpirent très-bien le mortier, & ſe lient ſi parfaitement que ces joints ne ſe ſéparent jamais; les murailles qui en ſont conſtruites ne ſont point ſujettes à s'écrouler comme celles de moilons; & ſi l'on réfléchit ſur les qualités de la *pierre ponce*, on s'étonnera que meſſieurs les Ingénieurs en Amérique, n'en faſſent pas plus d'uſage pour la conſtruction des parapets, des guérites, & autres ouvrages expoſés au canon; ils auroient moins à craindre les éclats, ainſi que cela arrive dans les murs de *pierre* ordinaire, & même dans ceux de brique.

Quoique la *pierre-ponce* paroiſſe devoir ſon exiſtence & ſa poroſité aux feux ſouterreins, elle ne réſiſte pas long-tems à la chaleur d'un feu excité par le vent des ſoufflets; je l'ai expérimenté dans des fourneaux de fuſion, qui ſe fendirent de toute leur hauteur dans différens endroits.

PIERRES SCHISTEUSES, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *Voyez* SCHISTE.

PIERRE SPÉCULAIRE, (*Hiſt. nat. des anc.*) *lapis ſpecularis*. C'étoit une pierre tranſparente dont les Romains faiſoient leurs fenêtres & les glaces de leurs litieres. Les ſavans ſont fort partagés ſur ce que c'étoit que cette pierre; les uns ſoutiennent que la *pierre ſpeculaire* des Romains, eſt celle que les Grecs nommoient σχιστὸς, d'autres veulent que ce ſoit l'ἀργυροδάμας, à cauſe qu'elle réſiſte à la violence du feu; quelques-uns prétendent que c'eſt la pierre σελενιτης, à laquelle les Romains ont donné le nom de *pierre ſpéculaire*, eu égard à ſa tranſparence. M. Saumaiſe ſoutient que le *lapis ſpecularis*, & le φεγγετης ſont la même choſe. Comme cette diverſité de ſentimens marque que le *lapis ſpecularis* n'eſt pas aujourd'hui trop connu, M. de Valois panche à croire que ce n'eſt autre choſe que ce que l'on appelle *talc* en Allemagne & en France, non pas ce *talc* commun qui ſe trouve dans la plûpart de nos carrieres, mais ce *talc* parfaitement blanc & tranſparent, dont il y a encore aujourd'hui une ſi grande quantité en Moſcovie.

Le principal uſage auquel le *lapis ſpecularis* étoit employé par les Romains, c'étoit à fermer leurs fenêtres. Seneque fait mention de ces ſortes de fenêtres, comme d'une choſe établie de longue main, ce qui donne lieu de préſumer qu'elle étoit déja en vogue dès le tems de la République; c'étoit de la même *pierre ſpéculaire* que ſe faiſoient les glaces des litieres couvertes des dames romaines.

A l'égard des fenêtres de verre, telles que ſont maintenant les nôtres; elles étoient déja en uſage dans le v. ſiecle, puiſque ſaint Jérôme en fait mention. (*D. J.*)

PIERRES VITRESCIBLES, ou *vitrifiables*, (*Hiſt. nat. Minéralogie & Chimie.*) c'eſt ainſi que l'on nomme les pierres que l'action du feu convertit en verre. Cette dénomination à parler ſtrictement, ne convient à aucune pierre, vu qu'il n'y en a point qui ſans addition ſoit propre à ſe vitrifier; celles qui ſe changent en verre, contiennent quelque ſubſtance étrangere qui facilite la fuſion, telle que du métal ou quelqu'autre terre qui jointe à celle qui fait la baſe de la pierre, la fait entrer en fuſion, & y entre elle-même. D'un autre côté, au feu du ſoleil raſſemblé par le miroir ardent, il n'y a aucune pierre qui en plus ou moins de tems ne ſe convertiſſe en verre.

Voyez

Voyez FONDANT, MIROIRS ARDENTS, PIERRES PRÉCIEUSES, & VITRESCIBILITÉ.

PIERRE, (*Médec.*) on n'a rien de plus grave en Médecine que la formation de la *pierre* dans le corps humain, & les obſervations particulieres en ce genre, méritent d'être recueillies. Je n'en citerai pour exemple que quelques-unes.

1°. En ouvrant le corps d'un gentil-homme mort en Angleterre en 1750, on lui a trouvé 42 pierres dans les reins, 14 dans la véſicule du fiel, & 10 dans la veſſie, qui peſoient 8 onces $\frac{1}{2}$.

2°. On ne connoît que trop les *pierres* contenues dans la capacité de la veſſie, mais qu'il s'en puiſſe trouver dans ſa ſubſtance, dans ſes parois, entre les membranes dont elle eſt formée, & des *pierres* qui ſoient dangereuſes, c'eſt un accident aſſez extraordinaire en Médecine; cependant M. Litre en diſſequant le corps d'un jeune homme, a vû deux *pierres*, qui ayant percé l'uretere dans ſa partie compriſe entre les parois de la veſſie, avoient paſſé par ce trou, s'étoient faites chacune un petit conduit dans la ſubſtance de la veſſie & entre ſes membranes, depuis le trou juſqu'à l'endroit où elles s'étoient arrêtées, & même avoient dû groſſir en cet endroit, parce qu'elles étoient plus grandes que le trou par où elles avoient paſſé. *Hiſt. de l'acad. année 1702.*

3°. M. Dodart a fait voir à l'acad. des Sciences 12 pierres de diverſes formes & groſſeurs, toutes tirées d'un cadavre; la plus groſſe étoit du diametre d'un petit œuf, & la plus petite de celui d'une noix.

4°. Un chirurgien de Breſt, trouva dans le cadavre d'un homme de 28 ans, un rein qui renfermoit une groſſe *pierre* du poids de ſix onces & demie; le corps de la *pierre* formé à l'ordinaire par couches, rempliſſoit la capacité du baſſin, & par ſon bout inférieur enfiloit la route de l'uretere. *Hiſt. de l'acad. année 1730.*

5°. Un enfant de trois ans ne pouvant uriner par un étrange phimoſis, le même M. Litre fit faire une inciſion au prépuce par le côté, & enſuite en fit retrancher la partie qui excédoit l'extrémité du gland. D'une grande cavité que ce prépuce formoit, il en ſortit un peu d'urine & un nombre incroyable de *pierres*, les plus petites, groſſes comme des têtes d'épingles, & les plus groſſes étoient comme des pois, unies, griſâtres & friables. Il n'y a preſque pas de doute, qu'elles ne ſe fuſſent formées des parties les plus groſſieres de l'urine qui étoit retenue, tandis que la petite ouverture du prépuce, ne permettoit qu'aux plus ſubtiles de ſortir, & ce qui le confirme encore, c'eſt qu'après l'opération, l'enfant ne rendit plus de *pierres*. *Hiſt. de l'acad. année 1706.*

6°. Paſſons en Italie, Dominica B. fille de baſſe condition, âgée d'environ 20 ans, couchoit avec une autre fille, qui auroit voulu faire avec elle les fonctions dont elle étoit incapable. Elle ſe ſervoit donc d'une groſſe aiguille d'os à tête, de la longueur d'un doigt, qui dans une action particuliere entre les deux compagnes, entra par l'uretere de Dominica, & tomba dans la veſſie. Dominica commença à n'uriner que goutte à goutte, & avec douleur. La honte de déclarer ſon avanture, lui fit cacher ſon mal pendant cinq mois; mais enfin maigriſſant & ayant de la fievre, elle eut recours à un chirurgien, qui ayant introduit le doigt dans le vagin, & ayant ſenti une dureté, découvrit avec un inſtrument un bout de l'aiguille, emporta les matieres pierreuſes qui étoient à l'endroit, & crut avoir fait une belle opération; mais la malade continuant d'être dans le même état, & n'ayant eu par cette manœuvre aucun ſoulagement, un autre chirurgien fut appellé.

Celui-ci introduiſit la ſonde dans la veſſie qui étoit déchirée & ulcérée du côté du vagin, & il ſentit un corps dur; pour ſoulager les vives douleurs, il fit prendre à la malade beaucoup d'huile d'olive, & s'en tint là; quelques jours après, la *pierre* qui s'étoit formée autour de l'aiguille, parut à l'orifice du vagin, par le trou fait à la veſſie, & on la tira avec la main ſans l'aide d'aucun inſtrument. La jeune fille ſe rétablit, mais il lui en eſt reſté une incontinence d'urine, & de tems en tems de légeres inflammations dans ces parties. *Hiſt. de l'acad. année 1735.* Je laiſſe aux gens de l'art à recueillir un grand nombre d'autres obſervations ſemblables qui ne ſont pas quelquefois ſans utilité. (*D. J.*)

PIERRE, (*Critiq. ſacrée.*) πέτρος, πέτρα, *un rocher.* La *pierre de diviſion*; c'eſt le rocher du déſert de Maon; la *pierre d'Ethan*, eſt le rocher où Samſon ſe retiroit, lorſqu'il faiſoit la guerre aux Philiſtins. La *pierre d'Ezel* eſt un rocher auprès duquel David devoit attendre la réponſe de ſon ami Jonathas. La *pierre du ſecours* indique le lieu où les Philiſtins prirent l'arche du Seigneur.

La *pierre* ſur laquelle Notre-Seigneur dit qu'il édifiera ſon Egliſe, *Matth. xvj. 18.* eſt expliquée par S. Auguſtin, de la doctrine du Sauveur lui-même, πέτρα, dans *S. Luc, viij. 6.* ſe prend pour un lieu pierreux; ce mot déſigne un fort, une fortereſſe dans le *IV. liv. des Rois, xiv. 17.* La *pierre du déſert*, c'eſt la ville de Pétra.

Pierre au figuré, ſe prend pour *aſyle, II. Reg. xxij. 2.* Il ſe trouve au propre pour les poids d'une balance. Il veut dire encore un *monument*, au *Deut. xxvij. 4.* parce que dans les premiers tems, ceux qui avoient fait enſemble quelque traité, élevoient des monceaux de *pierres* pour en conſerver la mémoire, au défaut de l'Ecriture.

La *pierre de Zohaleth*, *III. Reg. j. 9.* étoit une de ces *pierres* rondes, fort peſantes, que les jeunes gens pour éprouver leurs forces tâchoient de lever. *Pierre* ſignifie l'*idolatrie.* Juda, *ſœur d'Iſraël*, s'eſt corrompue avec la *pierre* & le bois, *Jérém. iij. 5.* il ſe met pour la grêle dans Joſué: le Seigneur fit tomber du ciel de groſſes *pierres*, c'eſt-à-dire de la grêle d'une groſſeur & d'une dureté prodigieuſe. Le pſalmiſte, *pſ. lxxx. 17.* dit, que Moïſe a raſſaſié les Hébreux du miel qui ſortoit de la *pierre*, c'eſt-à-dire du miel que les abeilles avoient fait dans les trous des rochers. (*D. J.*)

PIERRES FINES, *graveur en*, (*Gravure.*) artiſte qui grave en creux ou en relief ſur les *pierres fines*, & même juſque ſur les diamans. MM. Vaſari, Vettori & Mariette, ont donné l'éloge ou la vie des maîtres qui s'y ſont le plus diſtingués. *Voyez auſſi le mot* PIERRE GRAVÉE.

PIERRE GRAVÉE, s'il eſt vrai que les inventions qui ont le beſoin pour principes, ont dû précéder celles qui n'ont pour objet que le plaiſir, & qu'elles ſont de toute antiquité; l'on peut faire remonter aſſez haut l'origine de la gravure. Bientôt l'induſtrie jointe au beſoin, imagina l'art de s'exprimer, prit le ciſeau, traça des figures, des traits qui devinrent autant d'expreſſions & d'images de la parole; telle fut l'origine de cet art.

On doit préſumer que les Egyptiens qui gravoient avec tant de facilité ſur des matieres auſſi dures que ſont le granite, le baſalte, & tous les autres marbres des carrieres de l'Egypte, n'ignorerent pas long-tems l'art de graver en creux ſur les métaux, & ſingulierement en petit ſur les *pierres* fines & ſur les *pierres* précieuſes. Moïſe, *Exord. xxv. 30. & ch. xxxix. v. 6. 14.* parle avec éloge de Beſéléel, de la tribu de Juda, qui grava les noms des douze tribus ſur les différentes *pierres* précieuſes dont étoient enrichies l'éphod, & le rational du grand prêtre.

On ne peut conteſter que l'art de la gravure ſur les *pierres* fines qui avoit pris naiſſance dans l'Orient,

n'y ait été toujours cultivé depuis ſans interruption, moins pour ſatisfaire à un vain appareil de luxe, que par la néceſſité où ſe trouvoient les peuples de ces pays-là, d'avoir des cachets: car aucun écrit, aucun acte n'y étoient tenus pour légitimes & pour authentiques, qu'autant qu'ils étoient revêtus du ſceau de la perſonne qui les avoit dictés. L'Ecriture ſainte le dit poſitivement; *Eſther, ch. iij. v. 10. c. viij. v. 8.* & les auteurs ont décrit l'anneau de Gigès, *Plato in Politic.* & celui de Darius. Enfin, qu'on ouvre encore les livres ſaints, *Daniel VI. ch. xvij.* qu'on conſulte Hérodote, *liv. I.* l'on y verra qu'à Babylone, les grands avoient chacun leurs cachets particuliers.

Les Egyptiens & les principales nations de l'Aſie, conſerverent toujours leur attachement pour les *pierres gravées*. On ſait que Mithridate en avoit fait un amas ſingulier, comme le dit Pline, *liv. XXXVII. ch. j.* & lorſque Luculle, ce romain ſi célebre par ſa magnificence & par ſes richeſſes, aborde à Alexandrie; Ptolomée uniquement occupé du ſoin de lui plaire, ne trouve rien dans ſon empire de plus précieux à lui offrir qu'une émeraude montée en or, ſur laquelle le portrait de ce prince égyptien étoit gravé. Celui de Bacchus l'étoit ſur la bague de Cléopatre, & le graveur s'y montra auſſi fin courtiſan, que ſupérieur dans ſon art. On connoît la jolie épigramme qui courut alors, & la charmante traduction en vers qu'en a donné M. Hardion; c'eſt la neuvieme du *liv. IV. ch. xviij. de l'Anthologie.*

Le commerce maritime des Etruſques les ayant liés avec les Egyptiens, les Phéniciens, & quelques autres peuples de l'Orient; ils apprirent les mêmes arts & les mêmes ſciences que ces nations profeſſoient, & ils les apporterent en Italie. Ce n'eſt guere que le commerce qui forme en quelque façon de différens peuples, une ſeule nation. Les Etruſques commencerent donc à ſe familiariſer avec les arts, heureux fruits de la paix & de l'abondance! Ils cultiverent la ſculpture, la peinture, l'architecture, & ils ne montrerent pas moins de talens pour la gravure ſur les *pierres* fines.

Le commencement des arts ne fut point différent en Grece de ce qu'il avoit été en Etrurie. Ce furent encore les Egyptiens qui mirent les inſtrumens des arts entre les mains des Grecs, en même tems qu'ils dictoient à Platon les principes de la ſageſſe qu'il étoit venu puiſer chez eux, & qu'ils permettoient aux légiſlateurs grecs de tranſcrire leurs lois pour les établir enſuite dans leur pays.

Cette nation toute ingénieuſe qu'elle étoit, demeura dans l'ignorance de la gravure juſqu'à Dédale, qui le premier ſut animer la ſculpture, en donnant du mouvement à ſes figures. Il vivoit vers les tems de la guerre de Troye, environ douze cens ans avant J. C. Ce ne fut cependant que dans le ſiecle d'Alexandre, que les progrès des arts parurent en Grece dans tout leur éclat. Alors ſe montrerent les Apelles, les Lyſippes & les Pyrgotèles, qui partageant les faveurs & les bienfaits de cet illuſtre conquérant, diſputerent à qui le repréſenteroit avec plus de grace & de dignité. Le premier y employa ſon pinceau avec le ſuccès que perſonne n'ignore, & Lyſippe ayant été choiſi pour former en bronze le buſte de ce prince, Pyrgotele fut ſeul jugé digne de le graver.

La Nature ne produit point des hommes ſi rares, ſans leur donner pour émules d'autres hommes de génie; ainſi l'on vit ſe répandre par toute la Grece une multitude d'excellens artiſtes; & pour me renfermer dans mon ſujet, il y eut dans toutes les villes des graveurs d'un mérite diſtingué. L'art de la gravure en *pierres* fines eut entre les mains des Grecs les ſuccès que promettent des travaux aſſidus & multipliés; il ne fallut plus chercher de bons graveurs hors de chez eux, & ces peuples ſe maintinrent dans cette ſupériorité. Cronius, Apollonide, Dioſcoride, Solon, Hyllus, & beaucoup d'autres dont les noms ſe ſont conſervés ſur leurs gravures, ſe rendirent très-célebres dans cette profeſſion. En un mot, on ne trouve gueres ſur les belles *pierres gravées* d'autres noms que des noms grecs.

Les Romains ne prirent du goût pour les beaux Arts, que lorſqu'ayant pénétré dans la Grece & dans l'Aſie, ils eurent été témoins de la haute eſtime qu'on y faiſoit des grands artiſtes dans les arts libéraux, ainſi que de leurs productions. Alors ils ſe livrerent à la recherche des belles choſes, & ne mettant point de bornes à la curioſité des *pierres gravées*, non-ſeulement ils en dépouillerent la Grece, mais ils attirerent encore à Rome pour en graver de nouvelles; les Dioſcorides, les Solon, & d'autres artiſtes auſſi diſtingués. On para les ſtatues des dieux de ces ſortes d'ornemens, on en monta des bagues à l'uſage de toutes les conditions. Et qui le pourroit croire! il ſe rencontra des voluptueux aſſez délicats pour ne pouvoir ſoutenir pendant l'été le poids trop peſant de ces ſortes de bagues, Juven. *Sat. I. v. 38.* il fallut en faire de plus légeres & de plus épaiſſes pour les différentes ſaiſons.

Quand les perſonnes moins riches n'avoient pas le moyen de ſe procurer une *pierre* fine, ils faiſoient ſeulement monter ſur leurs anneaux un morceau de verre colorié, gravé ou moulé, ſur quelque belle gravure; & l'on voit aujourd'hui dans pluſieurs cabinets de ces verres antiques, dont quelques-uns tiennent lieu d'excellentes gravures antiques qu'on n'a plus.

Leurs anneaux, leurs bagues, leurs *pierres gravées*, ſervoient à cacheter ce qu'ils avoient de plus cher & de plus précieux, en particulier leurs lettres ou leurs tablettes. Cette coutume a paſſé de ſiecle en ſiecle, & eſt venue juſqu'à nos jours, ſans avoir ſouffert preſque aucune variation. Elle ſubſiſte encore dans toute l'Europe, & juſques chez les Orientaux; & c'eſt ce qui a mis ces derniers peuples, ſi peu curieux d'ailleurs de cultiver les Arts, dans la néceſſité d'exercer celui de la gravure en creux ſur les *pierres* fines, afin d'avoir des cachets à leur uſage.

Comme tous les citoyens, au-moins les chefs de chaque famille, devoient poſſéder un anneau en propre; il n'étoit pas permis à un graveur de faire en même tems le même cachet pour deux perſonnes différentes; l'hiſtoire nous a décrit les ſujets de pluſieurs de ces cachets. Jules-Céſar avoit fait graver ſur le ſien l'image de Vénus armée d'un dard; gravure dont les copies ſe ſont multipliées à l'infini. Le célebre Dioſcoride avoit gravé celui d'Auguſte. Le cachet de Pompée repréſentoit un lion, tenant une épée. Apollon & Marſias étoient exprimés ſur le cachet de Néron. Scipion l'Afriquain fit repréſenter ſur le ſien le portrait de Syphax qu'il avoit vaincu.

Les premiers chrétiens qui vivoient confondus avec les Grecs & les Romains, avoient pour ſignes de reconnoiſſance des cachets ſur leſquels étoient gravés le monogramme de Jeſus-Chriſt, une colombe, un poiſſon, une anchre, une lyre, la nacelle de S. Pierre, & autres pareils ſymboles.

Le luxe & la molleſſe Aſiatique qui s'accrurent chez les Romains avec leurs conquêtes, ne mirent plus de bornes au nombre & aux uſages des *pierres gravées*. Ces maîtres du monde crurent en devoir enrichir leurs vêtemens, & en relever ainſi la magnificence. Les dames Romaines les firent paſſer dans leurs coëffures; les bracelets, les agraffes, les ceintures, le bord des robes en furent parſemés, & ſouvent avec profuſion. L'empereur Eliogabale porta cet excès ſi loin, qu'il faiſoit mettre ſur ſa chauſſure des *pierres gravées* d'un prix ineſtimable, & qu'il ne

vouloit plus revoir celles qui lui avoient une fois ſervi ; Lampride, *in vitâ Eliogabal. ch. xxiij.*

Il y avoit ſans doute des *pierres gravées*, faites uniquement pour la parure, & l'on peut regarder comme telles ces émeraudes, ces ſaphirs, ces topaſes, ces améthyſtes, ces grenats, & généralement toutes ces autres *pierres* précieuſes de couleur, ſur la ſurface deſquelles ſont des gravures en creux, mais dont la ſuperficie, au lieu d'être plate, eſt convexe, & fait appeller la *pierre*, un *cabochon*. Il faut encore ranger dans cette claſſe toutes ces *pierres gravées* qui paſſent une certaine grandeur, & qui n'ayant jamais pu être portées en bagues, ne paroiſſent avoir été travaillées que pour l'ornement, ou pour ſatisfaire la curioſité de quelques perſonnes de goût. Il n'eſt pas douteux que les *pierres gravées* en relief, ou ce que nous nommons des *camées*, n'entraſſent auſſi dans les ajuſtemens dont elles étoient propres à relever la richeſſe & l'éclat.

Le Chriſtianiſme s'étant établi ſur les ruines du paganiſme, l'univers changea de face, & préſenta un ſpectacle nouveau ; les anciennes pratiques furent la plûpart abandonnées, & l'on ceſſa par conſéquent d'employer les *pierres gravées* à une partie des uſages auxquels on les avoit fait ſervir juſqu'alors, elles ne ſervirent plus qu'à cacheter ; mais quand la barbarie vint à inonder toute l'Europe, l'on ne cacheta plus avec les *pierres gravées ;* l'on ſe ſoucia encore moins d'en porter en bagues, l'on n'étoit plus en état d'en connoître le prix. Elles ſe diſſiperent ; pluſieurs rentrerent dans le ſein de la terre pour reparoître dans un ſiecle plus éclairé & plus digne de les poſſéder. D'autres furent employées à orner des châſſes, & à divers ouvrages d'orfévrerie à l'uſage des égliſes, car c'étoit le goût dominant ; c'étoit à qui feroit plus de dépenſes en reliquaires, & à qui en enrichiroit les autels d'un plus grand nombre. Pluſieurs de ces anciennes gravures ineſtimables ; pluſieurs de ces précieux camées que les empereurs d'Orient avoient emportés de Rome, ne ſortirent du lieu où ils avoient été transférés, & ne repaſſerent dans l'Occident, que pour venir y occuper des places dans les chapelles, & y tenir rang avec les reliques. Les Vénitiens en remplirent le fameux tréſor de l'égliſe de S. Marc, & les François en apporterent pluſieurs en France durant les croiſades. Depuis très-long-tems, la belle tête de Julia, fille de Titus, & pluſieurs gravures repréſentant des ſujets profanes, ſont confondues avec les reliques dans le tréſor de l'abbaye de S. Denis.

On ne peut ſans doute excuſer un ſi grand fonds d'ignorance de ces ſiecles barbares, & c'eſt cependant à ce défaut de lumieres, que nous ſommes redevables de la conſervation d'une infinité de précieux morceaux de gravures antiques, qui autrement auroient couru le riſque de ne point arriver juſqu'à nous ; car enfin ſi ceux qui vivoient dans ces ſiecles barbares euſſent été plus éclairés, le même zele de religion qui leur faiſoit rechercher toutes ſortes de *pierres gravées* pour en parer nos autels & les reliques des ſaints, leur eût fait rejetter toutes celles qui avoient rapport au paganiſme, & les eût peut-être portés à les détruire.

On ſent bien que cette perte eût été grande, quand on réfléchit ſur l'utilité qu'on peut retirer des *pierres gravées ;* je ne parle pas de leurs vertus occultes, ce ne ſont que des idées folles ; je ne prétends pas non plus relever le prix & la beauté de la matiere, mais je parle d'abord du plaiſir que fournit à l'eſprit le travail que l'art y ſait mettre. Ces précieux reſtes d'antiquité ſont la ſource d'une infinité de connoiſſances, ils perfectionnent le goût, & meublent l'imagination des idées les plus nobles & les plus magnifiques. C'eſt de deux *pierres gravées* antiques qu'Annibal Carrache a emprunté les penſées de deux de ſes plus beaux tableaux du cabinet du palais Farneſe à Rome. L'Hercule qui porte le ciel eſt une imitation d'une gravure antique qui eſt chez le roi.

Quoique les *pierres gravées* ne ſoient pas des ouvrages auſſi ſublimes que les admirables productions des anciens ſculpteurs, elles ont cependant quelques avantages ſur les bas-reliefs & les ſtatues. Ces avantages naiſſent de la matiere même des *pierres gravées* & de la nature du travail ; comme cette matiere eſt très-dure, & que le travail eſt enfoncé (il n'eſt ici queſtion que des gravures en creux), l'ouvrage eſt à l'abri de l'*uſure* (qu'on me permette d'employer ce mot), & ſe trouve en même tems garanti d'un nombre infini d'autres accidens, que les grands morceaux de ſculpture en marbre n'ont que trop ſouvent éprouvés.

Comme il n'eſt rien de ſi ſatisfaiſant que d'avoir des portraits fideles des hommes illuſtres de la Grece & de Rome, c'eſt encore dans les *pierres gravées* qu'on peut les trouver ; c'eſt où l'on peut s'aſſûrer avec le plus de certitude de la vérité de la reſſemblance. Aucun trait n'y a été altéré par la vétuſté ; rien n'y a été émouſſé par le frottement comme dans les médailles & dans les marbres. Il eſt encore conſolant de pouvoir imaginer que ces ſtatues & ces groupes qui firent autrefois le ſujet de l'admiration d'Athènes & de Rome, & qui ſont l'objet de nos juſtes regrets, ſe retrouvent ſur les *pierres gravées*. Ce n'eſt point ici une vaine conjecture ; l'on a ſur des *pierres gravées* indubitablement antiques la repréſentation de pluſieurs belles ſtatues greques qui ſubſiſtent encore : ſans ſortir du cabinet du roi de France, l'on y peut voir ſur des cornalines la ſtatue d'Hercule de Farneſe, un des chevaux de Monte-Cavallo, & le groupe de Laocoon.

Indépendamment de tous les avantages qu'on vient d'attribuer aux *pierres gravées*, elles en ont encore un de commun avec les autres monumens de l'antiquité ; c'eſt de ſervir à éclaircir pluſieurs points importans de la Mythologie, de l'Hiſtoire & des Coûtumes anciennes. S'il étoit poſſible de raſſembler en un ſeul corps toutes les *pierres gravées* qui ſont éparſes de côté & d'autre, on pourroit ſe flatter d'y avoir une ſuite aſſez complette de portraits des grands hommes & des divinités du Paganiſme, preſque toutes caractériſés par des attributs ſinguliers qui ont rapport à leurs cultes ; combien n'y verroit-on point de différens ſacrifices ? Combien de ſortes de fêtes, de jeux & de ſpectacles qui ſont encore plus intéreſſans, lorſque les anciens auteurs nous mettent en état de les entendre par les deſcriptions qu'ils en ont laiſſées ?

Cette belle *pierre gravée* du cabinet de feu S. A. R. madame, où eſt repréſenté Théſée levant la *pierre* ſous laquelle étoient cachées les preuves de ſa naiſſance ; cette autre du cabinet du roi, où Jugurtha priſonnier eſt livré à Sylla, ne deviennent-elles pas des monumens curieux, par cela même qu'elles donnent une nouvelle force au témoignage de Plutarque, qui a rapporté ces circonſtances de la vie de ces deux grands capitaines (vie de Théſée & de Marius) ?

Il faut pourtant avouer que de cette abondance de matiere il en réſulteroit la difficulté inſurmontable de donner des explications de la plus grande partie de ces *pierres gravées*. Mais quoique ces ſortes d'explications ne ſoient point ſuſceptibles de certitude, quoique nous n'ayons ſouvent que des conjectures ſur ces ſortes de monumens que nous poſſédons, cependant ces conjectures mêmes conduiſent quelquefois à des éclairciſſemens également utiles & curieux.

La chûte de l'empire romain entraîna celle des beaux-arts ; ils furent négligés pendant très-long-tems, ou du-moins ils furent exercés par des ou-

vriers qui ne connoiſſoient que le pur méchaniſme de leur profeſſion, & ils ne ſe releverent que vers le milieu du xv. ſiecle. La Peinture & la Sculpture qui ne vont jamais l'une ſans l'autre, reparurent alors en Italie dans leur premier luſtre, & l'on recommença à y graver avec goût tant en creux qu'en relief. Le célebre Laurent de Médicis, ſurnommé *le magnifique & le pere des lettres*, fut le principal & le plus ardent promoteur de ce renouvellement de la gravure ſur les *pierres* fines. Comme il avoit un amour ſingulier pour tout ce qui portoit le nom d'*antique*, outre les anciens manuſcrits, les bronzes & les marbres, il avoit encore fait un précieux aſſemblage de *pierres gravées* qu'il avoit tirées de la Grece & de l'Aſie, ou qu'il avoit recueillies dans ſon propre pays, la vûe de ces belles choſes qu'il poſſédoit, autant pour en jouir que pour avoir le plaiſir de les communiquer, anima quelques artiſtes qui ſe conſacrerent à la Gravure; lui-même, pour augmenter l'émulation, leur diſtribua des ouvrages. Le nom de ce grand protecteur des arts, j'ai preſque dit ce grand homme, ſe lit ſur pluſieurs *pierres* qu'il fit graver ou qui lui ont appartenu.

Alors parut à Florence Jean, qu'on ſurnomma *Delle-Corniuole*, parce qu'il réuſſiſſoit à graver en creux ſur des cornalines, & l'on vit à Milan Domique, appellé *De' Camei*, à cauſe qu'il fit de fort beaux camées. Ces habiles gens formerent des éleves, & eurent bien-tôt quantité d'imitateurs. Le Vaſari en nomme pluſieurs, entre leſquels je me contenterai de rappeller ceux qui ont mérité une plus grande réputation; Jean Bernardi de Caſtal-Bologneſe, Matthieu del Naſaro (ce dernier paſſa une grande partie de ſa vie en France au ſervice de François I.); Jean-Jacques Caraglio de Vérone, qui n'a pas moins réuſſi dans la gravure des eſtampes; Valério Belli de Vicence, plus connu ſous le nom de *Valerio Vicentini*; Louis Anichini, & Alexandre Céſari, ſurnommé *le Grec*. Les curieux conſervent dans leurs cabinets des ouvrages de ces graveurs modernes, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils en admirent la beauté du travail. Qu'on n'y cherche pas cependant ni cette premiere fineſſe de penſée, ni cette extrême préciſion de deſſein qui conſtituent le caractere du bel antique; tout ce qu'ils ont fait de plus beau, n'eſt que bien médiocre mis en parallele avec les excellentes productions de la Grece.

Ce n'eſt peut-être pas tant à l'incapacité qui juſqu'à préſent a empêché les graveurs modernes d'approcher de ceux de l'antiquité, qu'à l'ingratitude de la profeſſion, à laquelle il en faut attribuer la cauſe; du-moins jamais nos artiſtes ne montrerent plus de talens ni plus d'ardeur. Lorſqu'ils ont eu à graver des *pierres* en relief, travail auſſi long & preſque auſſi difficile que celui de la gravure en creux, ils ont fait de très-belles choſes. Tels ſont les portraits qu'ils ont exécutés dans ce genre; il y en a tel qu'on pourroit ranger à la ſuite du bel antique. Telles ſont quelques autres ouvrages ſoignés & exécutés dans ces derniers tems par l'habile Sirlet.

2°. *De la matiere ſur laquelle on grave.* Les anciens graveurs qui en cela ont été ſuivis par tous les modernes, paroiſſent n'avoir excepté aucune des *pierres* fines, ni même des *pierres* précieuſes pour graver deſſus, hormis que ces *pierres* ne ſe ſoient trouvées ſi recommandables par elles-mêmes, que c'eût été un meurtre de les faire ſervir à la gravure. Encore aujourd'hui l'on a pour de telles *pierres* précieuſes les mêmes égards. Du reſte, on rencontre tous les jours des gravures ſur des améthyſtes, des ſaphirs, des topaſes, des chryſolites, des péridots, des hyacintes & des grenats. On en voit ſur des bérylles ou aigues-marines, des primes d'émeraudes & d'améthyſtes, des opales, des turquoiſes, des malachites, des cornalines, des chalcédoines & des agates. Les jaſpes rouges, jaunes, verds & de diverſes autres couleurs, & en particulier les jaſpes ſanguins, le jade, des cailloux ſinguliers, des morceaux de lapis ou lyanée, & des tables de cryſtal de roche ont auſſi ſervi de matiere pour la gravure, même d'aſſez belles émeraudes & des rubis y ont ſervi. Mais de toutes les *pierres* fines, celles qu'on a toujours employées plus volontiers par la gravure en creux, ſont les agates & les cornalines ou ſardoines, tandis que les différentes eſpeces agates-onix ſemblent avoir été réſervées pour les reliefs.

C'eſt à la variété des couleurs dont la nature a embelli les agates, que nous devons ces beaux camées, qu'un ſavant pinceau n'auroit pû peindre avec plus de juſteſſe, & qui preſque tous ſont des productions de nos graveurs modernes.

Ne paſſons pas ici ſous ſilence des gravures ſingulieres & qui peuvent marcher à la ſuite des *pierres gravées*. Ce ſont des agates ou d'autres *pierres* fines ſur leſquelles des têtes ou des figures en baſſe-taille & ciſelées en or ont été rapportées & incruſtées, de façon qu'à la différence près de la matiere elles font preſque le même effet que les véritables camées. On en voit une à Florence, qui appartenoit à l'électrice palatine Anne-Marie-Louiſe de Médicis, en qui tout eſt fini. Cette belle gravure doit ſe trouver dans le cabinet du grand-duc: c'eſt peut-être un Apollon vainqueur du ſerpent Pithon; il y en a une repréſentation dans le *Muſæum Florent. t. I. tab. 66. n°. 1.* En 1749, un Italien a diſtribué à Paris pluſieurs *pierres* ſemblablement incruſtées; & comme il en avoit nombre & qu'elles étoient trop bien conſervées pour n'être pas ſuſpectes, les connoiſſeurs ſont perſuadés que c'étoient des pieces modernes.

Le diamant, la ſeule *pierre* précieuſe ſur laquelle on n'avoit pas encore eſſayé de graver, l'a été dans ces derniers ſiecles. Il eſt vrai que M. André Cornaro, venitien, annonça en 1723 une tête de Néron gravée en creux ſur un diamant, & pour relever le prix de cette gravure qu'il eſtimoit douze mille ſequins, il aſſûroit qu'elle étoit antique. Mais on ne peut guere douter du contraire, & peut-être ſon diamant étoit un ouvrage de Conſtanzi qui a long-tems travaillé à Rome avec diſtinction. Lorſque Clément Biragues, milanois, que Philippe II. avoit attiré en Eſpagne, & qui ſe trouvoit à Madrid en 1564, fit l'eſſai de graver ſur le diamant, perſonne n'avoit encore tenté la même opération. Cet ingénieux artiſte y grava pour l'infortuné dom Carlos le portrait de ce jeune prince, & ſur ſon cachet qui étoit un autre diamant, il mit les armes de la monarchie eſpagnole. L'on a fait voir à Paris un diamant où étoient gravées ou plutôt égratignées les armes de France; l'on dit qu'il y en a un ſemblable dans le tréſor de la reine d'Hongrie à Vienne, & que le cachet du feu roi de Pruſſe étoit pareillement gravé ſur un diamant. Au reſte, ces gravures ne peuvent être ni bien profondes, ni fort arrêtées, ni faites ſur des diamans parfaits. Ajoutez que ſouvent l'on montre des gravures qu'on dit être faites ſur des diamans, & qui ne le ſont réellement que ſur des ſaphirs blancs.

3°. *De la diſtinction des pierres antiques d'avec les modernes.* Comme il regne beaucoup de ruſe, de fraude & de ſtratagème pour tromper au ſujet des *pierres gravées*, on demande s'il y a des moyens de diſtinguer l'antique du moderne, les originaux des copies; quelques curieux ſe ſont fait là-deſſus des regles qui, toutes incertaines qu'elles ſont, méritent cependant d'être rapportées.

Ils commencent par examiner l'eſpece de la *pierre*: ſi cette *pierre* eſt orientale, parfaite dans ſa qualité, ſi c'eſt quelque *pierre* fine dont la carriere ſoit perdue, telles que ſont, par exemple, les cornalines de

a vieille roche ; ſi le poli en eſt très-beau, bien égal & bien luiſant, c'eſt, ſelon eux, des preuves de l'antiquité d'une gravure. Il eſt certain que l'examen de la qualité d'une *pierre* gravée & de ſon beau poli ne ſont point des choſes indifférentes ; mais l'on a vu plus d'une fois nos graveurs effacer d'anciennes mauvaiſes gravures, retoucher des antiques, apporter dans le poliment une grande dextérité pour mieux tromper les connoiſſeurs. D'ailleurs ce ſeroit peut-être une preuve encore plus certaine de l'antique d'une *pierre gravée*, ſi la ſurface extérieure d'une telle *pierre* étoit dépolie par le frottement ; car les anciens gravoient pour l'uſage, & toute *pierre* qui a ſervi doit s'en reſſentir.

Les curieux croient encore reconnoître certainement ſi les inſcriptions gravées en creux ſur les *pierres* ſont vraies ou ſuppoſées, & cela par la régularité & la proportion des lettres, & par la fineſſe des jambes ; mais il n'y a guere de certitude dans ces ſortes d'obſervations ; tout graveur qui voudra s'en donner la peine & qui aura une main légere, tracera des lettres qui imiteront ſi bien celles des anciens, même celles qui ſont formées par des points, que les plus fins connoiſſeurs prendront le change ; & ce ſtratagême conçu en Italie pour ſe jouer de certains curieux nourris dans la prévention, n'a que trop bien réuſſi. Ils ont corrompu juſque aux *pierres gravées* antiques, en y mettant de fauſſes inſcriptions ; & c'eſt ce qu'ils exécutent avec d'autant plus de ſécurité qu'il leur eſt plus facile alors d'en impoſer. Qui pourra donc aſſûrer que pluſieurs de ces noms d'artiſtes qui ſe liſent ſur les *pierres gravées*, & même auprès de fort belles gravures, n'y auront pas été ajoutées dans des ſiecles poſtérieurs ? ſur-tout que depuis M. Gori a fait obſerver que le nom de *Cléomenes* écrit en grec, qu'on voit ſur le ſocle de la fameuſe & belle ſtatue de la Vénus de Médicis, eſt une inſcription poſtiche.

Il n'eſt pas plus difficile d'ajouter ſur les *pierres gravées*, de ces cercles & de ces bordures en forme de cordon, qui ſuivant le ſentiment de M. Gori, caractériſent les *pierres* étruſques, & ſont un ſigne certain pour les reconnoître.

D'autres curieux prétendent que les anciens n'ont jamais gravé que ſur des *pierres* de figures rondes ou ovales ; & lorſqu'on leur en montre quelques-unes d'une autre forme, telles que ſont des *pierres* quarrées ou à pans, ils ne balancent pas à dire que la gravure en eſt moderne, ce qui n'eſt pas toujours exactement vrai.

Quelques négligences qui ſe ſeroient gliſſées dans des parties acceſſoires au milieu des plus grandes beautés, ne doivent pas non plus faire juger qu'une gravure n'eſt pas antique : on en devroit peut-être conclure tout le contraire, d'autant que les gravures modernes ſont en général aſſez ſuivies, & que celles des anciens ont aſſez ſouvent le défaut qu'on vient de remarquer. On peut citer pour exemple l'enlevement du palladium gravé par Dioſcoride : le Diomede qui eſt la maîtreſſe figure, réunit toutes les perfections, preſque tout le reſte eſt d'un travail ſi peu ſoigné, qu'à peine ſeroit-il avoué par des ouvriers médiocres. Cet habile artiſte auroit-il prétendu relever l'excellence de ſa production par ce contraſte, ou auroit-il craint que l'œil s'arrêtant ſur des objets étrangers, il ne ſe portât pas aſſez entierement ſur la principale figure ?

Mais une *pierre gravée* qui ſeroit enchâſſée dans ſon ancienne monture ; une autre qu'on ſauroit, à n'en pouvoir douter, avoir été trouvée depuis peu à l'ouverture d'un tombeau, ou ſous d'anciens décombres qui n'auroient jamais été fouillés, mériteroit d'être reçue pour antique. Il paroit auſſi qu'on ne devroit pas moins eſtimer une *pierre gravée* qui nous viendroit de ces pays où les arts ne ſe ſont point relevés depuis leur chûte : par exemple, des *pierres gravées* qui ſont tirées & apportées du Levant, ne ſont pas ſuſceptibles d'altérations par le défaut d'ouvriers, comme le ſont celles qu'on découvre en Europe ; enfin outre la certitude de l'antiquité pour la *pierre gravée*, il faut encore qu'elle ſoit réellement belle pour mériter l'eſtime des curieux. Concluons donc que la connoiſſance du deſſein, jointe à celle des manieres & du travail, eſt le ſeul moyen pour ſe former le goût, & devenir un bon juge dans les arts, & en particulier dans la connoiſſance du mérite des *pierres gravées*, tant antiques que modernes.

4°. *Des illuſtres graveurs en pierres fines.* Il ſemble qu'il manque quelque choſe à l'hiſtoire des arts, ſi elle ne marche accompagnée de celle des artiſtes qui s'y ſont diſtingués. C'eſt ce qui a engagé M^rs^ Vaſari, Vettori, & Mariette, à faire la vie de ces illuſtres artiſtes ; il nous ſuffira néanmoins d'indiquer les noms des principaux parmi les modernes qui ont paru depuis la renaiſſance des arts.

Tout le monde ſait que la chûte du bon goût ſuivit de fort près celle de l'empire Romain ; des ouvriers groſſiers & ignorans prirent la place des grands maîtres, & ſemblerent ne plus travailler que pour accélérer la ruine des beaux-arts. Cependant dans le tems même qu'ils s'éloignoient à ſi grands pas de la perfection, ils ſe rendoient, ſans qu'on y prît garde, utiles, & même néceſſaires à la poſtérité ? En continuant d'opérer, bien ou mal, ils perpétuerent les pratiques manuelles des anciens ; pratiques dont la perte étoit ſans cela inévitable, & n'auroit peut-être pû ſe retrouver. Il eſt donc heureux que l'art de la gravure en *pierres* fines n'ait ſouffert aucune interruption, & qu'il y ait eû une ſucceſſion ſuivie de graveurs qui ſe ſoient inſtruits les uns les autres, & qui ſe ſoient mis, pour ainſi dire, à la main, les outils, ſans leſquels cet art ne ſauroit ſe pratiquer.

Ceux d'entre eux qui abandonnerent la Grece dans le quinzieme ſiecle, & qui vinrent ſe chercher un aſyle en Italie, pour ſe ſouſtraire à la tyrannie des Turcs leurs nouveaux maîtres, y firent paroître pour la premiere fois quelques ouvrages, qui un peu moins informes que les gravures qui s'y faiſoient journellement, ſervirent de prélude au renouvellement des arts, qui ſe préparoit. Les pontificats de Martin V. & de Paul II. furent témoins de ces premiers eſſais ; mais Laurent de Médicis, le plus illuſtre protecteur que les arts aient rencontré, fut le principal moteur du grand changement qu'éprouva celui de la gravure. Sa paſſion pour les *pierres gravées* & pour les camées, lui fit rechercher, ainſi que je l'ai déjà remarqué, les meilleurs graveurs ; il les raſſembla auprès de ſa perſonne ; il leur diſtribua des ouvrages ; il les anima par ſes bienfaits, & l'art de la gravure en *pierres* fines reprit une nouvelle vie.

Jean delle' Cornivole fut regardé comme le reſtaurateur de la gravure en creux des *pierres* fines, & Dominique de Camei de la gravure en relief. Ces deux artiſtes furent bien-tôt ſurpaſſés par Pierre-Marie de Peſcia, & par Michélino. L'art de la gravure en *pierres* fines, s'étendit rapidement dans toutes les parties de l'Italie. Cependant il étoit reſervé à Jean Bernardi, né à Caſtel-Bolognèſe, ville de la Romagne, d'enſeigner aux graveurs modernes à ſe rendre de dignes imitateurs de ceux des anciens. Entre autres ouvrages de gravure de ce célebre artiſte, on vante beaucoup ſon Titius, auquel un vautour déchire le cœur, gravé d'après le deſſein de Michel-Ange : comblé d'honneurs & de biens, il expira en 155[illegible] Dans ce tems-là François I. avoit attiré en France le fameux Mathieu del Naſſaro, qui s'occupa à former parmi nous des éleves qui fuſſent

en état de perpétuer dans le royaume l'art qu'il y avoit fait connoître.

Pendant le même tems, Luigi Anichini, & ſur-tout Alexandre Ceſari, ſur-nommé *le Grec*, gravoit à Rome avec éclat toutes ſortes de ſujets ſur des *pierres* fines : le chef-d'œuvre de ce dernier eſt un camée repréſentant la tête de Phocion l'athénien. Jacques de Trezzo embelliſſoit alors l'Eſcurial par ſes ouvrages en ce genre.

Quand l'empereur Rodolphe II. monta ſur le trône il protégea les arts, fit fleurir celui de la Gravure en Allemagne dans le dix-ſeptieme ſiecle, & employa particulierement Gaſpard l'Héman, & Miſeroni; mais aucun de ces graveurs n'a pu ſoutenir le parallele du Coldoré, qui fleuriſſoit en France vers la fin du ſeizieme ſiecle, & qui a vécu juſque ſous le regne de Louis XIII. Cependant parmi les graveurs françois, perſonne n'a mérité cette brillante réputation dont Flavius Sirlet a joui dans Rome juſqu'à ſa mort, arrivée le 15 Août 1737; on ne connoît aucun graveur moderne qui l'égale pour la fineſſe de la touche : il nous a donné ſur des *pierres* fines des repréſentations en petit des plus belles ſtatues antiques qui ſont à Rome : le groupe du Laocoon eſt ſon chef-d'œuvre.

Celui qui ſe diſtinguoit dernierement le plus dans cette ville, eſt le chevalier Charles Coſtanzi; il a gravé ſur des diamans, pour le roi de Portugal, une Léda, & une tête d'Antinoüs.

Je n'ai point parlé des graveurs qu'a produit l'Angleterre, parce que la plus grande partie ſont demeurés fort au-deſſous du médiocre; il faut pourtant excepter Charles Chrétien Reiſen qui a mérité une des premieres places parmi les graveurs en creux ſur les *pierres* fines, & qui a eu pour éleve un nommé Claus, mort en 1739, enſuite Smart, & enfin Seaton, qui étoit de nos jours le premier graveur de Londres.

Mais nous avons lieu de regretter un de nos graveurs françois, mort en 1746, & qui faiſoit honneur à la nation; je parle de M. François-Julien Barier, graveur ordinaire du roi en *pierres* fines, homme de goût, né induſtrieux, & qui a fait dans l'un & dans l'autre genre de gravure, des ouvrages qui ont aſſuré ſa réputation; il ne lui manquoit qu'une plus parfaite connoiſſance du deſſein.

M. Jacques Guay qui lui a ſuccédé, ne doit point craindre d'eſſuyer un pareil reproche; il deſſine très-bien, & modele de même; il a viſité toute l'Italie pour ſe perfectionner, & a retiré de grands fruits de ſes voyages. Il a jetté beaucoup d'eſprit ſur une cornaline, où il a exprimé en petit, d'après le deſſein de M. Bouchardon, le triomphe de Fontenoy.

5°. *De la pratique de la gravure en pierres fines.* Quand on examine avec attention ce que Pline a dit de la maniere de graver ſur les *pierres* précieuſes, on demeure pleinement convaincu que les anciens n'ont point connu d'autres méthodes, que celles qui ſe pratiquent aujourd'hui. Ils ont dû ſe ſervir comme nous du touret, & de ces outils d'acier ou de cuivre, qu'on nomme ſcies & bouterolles; & dans l'occaſion ils ont pareillement employé la pointe du diamant. Le témoignage de Pline eſt formel, *liv. XXXVII. ch. iv. & ch. xiij.* ce qui mettra cette vérité dans tout ſon jour, ſera de donner ici la deſcription détaillée de notre maniere de graver; mais il faut la laiſſer faire à cet habile auteur notre collegue, qui après avoir puiſé chez les artiſtes tout ce qui concerne les arts, ſait les décrire dans cet ouvrage avec des talens au-deſſus de mes éloges.

6°. *Des pierres gravées factices.* L'extrême rareté des *pierres* précieuſes, & le vif empreſſement avec lequel on les recherchoit dans l'antiquité, ne permettant qu'aux perſonnes riches d'en avoir, firent imaginer des moyens pour ſatisfaire ceux qui manquant de facultés, n'en étoient pas moins poſſédés du deſir de paroître. On employa le verre, on le travailla, on lui allia divers métaux, & en le faiſant paſſer par différens degrés de feu, il n'y eut preſque aucune *pierre* précieuſe dont on ne lui fit prendre la couleur & la forme. On a retrouvé ce ſecret dans le quinzieme ſiecle, & on eſt rentré en poſſeſſion de faire de ces pâtes ou *pierres* factices, que quelques uns appellent des *compoſitions*. *Voyez* PATE DE VERRE *ou* PIERRE GRAVÉE FACTICE.

7°. *De la maniere de tirer les empreintes.* Pour ce qui regarde les diverſes manieres de tirer des empreintes ſur les plus belles *pierres gravées*, *voyez le mot* EMPREINTE.

8°. *De la conſervation des pierres gravées.* Un amateur tâche de conſerver ſes *pierres gravées*, & a pour cet effet des écrains ou baguiers. *Voyez* ÉCRAIN.

9°. *Des auteurs ſur les pierres gravées.* Entre un ſi grand nombre d'auteurs, qui depuis Pline juſqu'à nous ont traité des *pierres gravées*, nous ne nous propoſons ici que de nommer les principaux; les curieux peuvent recourir à la partie ſi intéreſſante du livre de M. Mariette, qui concerne la bibliotheque Dactyliographique : une matiere ſi ſeche a pris entre ſes mains les graces & les ornemens qu'on ne trouve point ailleurs.

On connoit aſſez, ſur les anneaux des anciens, les ouvrages de Kitſchius, de Longus, de Kirchman, de Kornman, & de Liceti; ils ont tous été réimprimés enſemble à Leyde en 1672; le livre de Liceti imprimé à Udine en 1645, *in*-4°. n'eſt à la vérité qu'une miſérable compilation, & ne peut être lue ſans dégoût; mais en échange on ſera fort content de la brochure de Cazalius ſur les anneaux & leurs uſages.

Antoine le Pois a donné un diſcours ſur les médailles & gravures antiques, Paris 1579, *in*-4°. avec figures, livre très-curieux, très-bien imprimé, & d'un auteur qui a le premier rompu la glace ſur cette matiere. Ce livre eſtimé n'eſt pas fort commun; mais il faut prendre garde s'il ſe trouve à la page 126 une figure du dieu des jardins, qui en a été arrachée dans pluſieurs exemplaires.

Baudelot de Dorival a mis au jour un livre *de l'utilité des voyages, &c.* Paris 1686, 2 vol. *in*-12. avec figures, & Rouen 1727, livre utile, intéreſſant, & dont on ne peut ſe paſſer.

Nous avons indiqué au *mot* GRAVURE, les ouvrages où l'on enſeigne la pratique de cet art : paſſons aux plus beaux recueils & cabinets de *pierres gravées*; voici ceux de la plus grande réputation, publiés en Italie.

Agoſtini (*Leonardo*); le Gemme, *antiche figurate*; Colle, *annotazioni di Pietro Bellori*, *in Roma 1657*, *in*-4°. *fig. ſecunda parte in Roma 1669*, *in*-4°. ſeconde édition, *in Roma 1686*, 2 v. *in*-4°. *fig.* troiſieme édit. miſe en latin par Jacques Gronovius, *Amſtælod. 1685*, 2 vol. *in*-4°. & à Francher 1694, 2 vol. *in*-4°. *fig.*

Léonard Agoſtini, né à Boccheggiano, dans l'état de Sienne, étoit un connoiſſeur d'un goût exquis, & il avoit vieilli parmi les antiques; ſon recueil eſt excellent, de même que ſon diſcours hiſtorique qui ſert de préliminaire : il ſait joindre l'utile à l'agréable, le goût avec l'érudition. Il eut encore l'avantage de trouver un deſſinateur & un graveur habile dans la perſonne de Jean-Baptiſte Galleſtruzzi, florentin; la 2me édition, préférable à la premiere pour l'ordre qui y a été obſervé & l'amélioration des diſcours, lui ſera toujours inférieure par rapport aux planches. Il n'eſt pas inutile d'avertir qu'on a employé dans cette édition deux ſortes de papiers, & qu'on doit donner la préférence au plus grand papier, car outre que le petit eſt fort mauvais, l'impreſſion des planches y eſt trop négligée : l'édition de Hol-

lande a les planches gravées assez proprement, mais sans goût.

De la Chausse, *romanum Musæum*, &c. *Romæ*, 1690, *in-fol. editio secunda*, *Romæ* 1707, *in-fol. editio tertia*, *Romæ* 1746, 2 *vol. in-fol. item* en françois, Amsterdam 1706, *fol.* fig.

Michel Ange de la Chausse, parisien, savant antiquaire, étoit allé assez jeune à Rome, & son caractere, autant que son goût, l'y avoit fixé. Le corps d'antiquités qu'il intitula *Musæum romanum*, est une collection qui réunit les plus singulieres antiquités qui se trouvoient dans les cabinets de Rome au tems où l'auteur écrivoit. Les figures sont accompagnées d'explications aussi curieuses qu'instructives. Jamais ouvrage ne fut mieux reçu; Grœvius l'inséra tout entier dans son grand recueil des Antiquités romaines. Il fut traduit en françois, & imprimé à Amsterdam en 1706; mais l'édition originale fut suivie d'une seconde, à tous égards préférable à la premiere, pareillement faite à Rome en 1707, & considérablement augmentée par l'auteur même; on en donna tout-de-suite une troisieme édition à Rome en 1746, en 2 vol. *in-fol.* fort inférieure à la seconde, & dans laquelle le libraire n'a cherché qu'à induire le public en erreur, & à abuser de sa confiance.

La premiere partie du recueil de M. de la Chausse, comprend une suite assez nombreuse de gravures antiques, qui presque toutes sont des morceaux d'élite, dont le public n'avoit point encore joui dans aucun ouvrage imprimé.

M. de la Chausse a encore publié à Rome, en 1700, *in-4°.* fig. un recueil de *pierres gravées* antiques, avec ses observations : le choix des *pierres* est fait avec discernement; les explications écrites en italien sont judicieuses & pleines d'érudition; les planches, au nombre de deux cens, gravées par Bartholi, ne sont qu'au trait.

Musæum florentinum, *cum observ.* Ant. Franc Gori, *Florentiæ*, 1731, 1732, 2 vol. *fol. maj. cum fig. &c.*

Qui ne connoit pas le prix de cette rare & immense collection? jusqu'à présent on n'en a vû, je crois, que six volumes, mais c'en est assez pour admirer le plus beau cabinet de *pierres gravées* qu'il y ait au monde. Les deux premiers volumes donnés en 1731 & 1732, contiennent toutes les *pierres gravées* du grand duc, qui méritent quelque considération. Le premier volume contient plus de huit cens *pierres gravées*, qui occupent cent grandes planches; & le second quatre cens dix-huit *pierres gravées*, rangées comme dans le premier sur cent planches; les éditeurs n'ont point craint d'excéder, ni par rapport à la largeur des marges, ni pour la grosseur des caracteres, ni dans la disposition des titres : l'épaisseur du papier répond à sa grandeur; aucun des ornemens dont on a coutume d'enrichir les livres d'importance, n'ont été épargnés dans celui-ci; en un mot c'est un ouvrage d'apparat, & qui remplit parfaitement les vûes de ceux qui l'ont fait naître; ce livre coûte fort cher, même aux souscrivans, & pour comble de malheur, la grande inondation de l'Arno, qui a fait périr sur la fin de 1740, une partie de l'édition mise dans le palais Corsini, n'en a pas fait baisser le prix.

10°. *Des collections de pierres gravées.* Non-seulement l'antiquité nous fournit des exemples de passions pour les *pierres gravées*, mais elle nous fournit des génies supérieurs, & les plus distingués dans l'état, qui formoient de ces collections. Quels hommes que César & Pompée! Ils aimerent passionnément l'un & l'autre les *pierres gravées*, & pour montrer l'estime qu'ils en faisoient, ils voulurent que le public fût le dépositaire de leurs cabinets. Pompée mit dans le Capitole les *pierres gravées*, & tous les autres bijoux précieux qu'il avoit enlevés à Mithridate, & César consacra dans le temple de Vénus, surnommée *genitrix*, celles qu'il avoit recueillies lui-même avec des dépenses infinies; car personne n'égaloit sa magnificence, quand il s'agissoit de choses curieuses. Marcellus, fils d'Octavie, & neveu d'Auguste, déposa son cabinet de *pierres gravées* dans le sanctuaire du temple d'Apollon, sur le mont Palatin. Marcus Scaurus, beau-fils de Sylla, homme vraiment splendide, avoit formé le premier un semblable cabinet dans Rome. Il falloit être bien puissant pour entreprendre alors de ces collections. Le prix des belles *pierres* étoit monté si prodigieusement haut, que de simples particuliers ne pouvoient guere se flatter d'y atteindre. Un revenu considérable suffisoit à peine pour l'achat d'une *pierre* précieuse. Jamais nos curieux, quelques passionnés qu'ils soient, ne pousseront les choses aussi loin que l'ont fait les anciens. Je ne crois pas qu'on rencontre aujourd'hui des gens, qui semblables au sénateur Nonius, préferent l'exil, & même la proscription, à la privation d'une belle bague.

Il est pourtant vrai que depuis le renouvellement des beaux arts, les *pierres gravées* ont été recherchées par les nations polies de l'Europe avec un grand empressement; & ce goût semble même avoir pris de nos jours une nouvelle vigueur. Il n'y a presque point de prince qui ne se fasse honneur d'avoir une suite de *pierres gravées*. Celles du roi & celles de l'impératrice reine de Hongrie, sont considérables. Le recueil de M. le duc d'Orléans est très-beau. On vante en Angleterre les *pierres gravées* recueillies autrefois par le comte d'Arundel, présentement entre les mains de mylady Germain, celles qu'avoit rassemblé mylord Pembrock, & la collection qu'en avoit fait le duc de Dévonshire, l'un des plus illustres curieux de ce siecle.

C'est néanmoins l'Italie qui est encore remplie des plus magnifiques cabinets de *pierres gravées*. Celui qui avoit été formé par les princes de la maison Farnèse, a fait un des principaux ornemens du cabinet du roi des deux Siciles; la collection du palais Barberin, tient en ce genre un des premiers rangs dans Rome, qui de même que Florence & Venise, abondent en cabinets particuliers de *pierres gravées*. Mais aucune de ces collections n'égale celle que possédoit le grand duc, qui paroît être la plus singuliere & la plus complette qu'on ait encore vû, puisque le marquis Maffei assure qu'elle renferme près de trois mille *pierres gravées*. On sait que les plus remarquables se trouvent dans le *musæum florentinum*; aussi faut-il convenir que les peuples d'Italie sont à la source des belles choses. Fait-on la découverte de quelque rare monument, de ceux d'une ville même, d'un *Herculanum*, par exemple, elle se fait pour eux : ils sont les premiers à en jouir; ils peuvent continuellement étudier l'antique qui est sous leurs yeux; & comme leur goût en devient plus sûr & plus délicat que le nôtre, ils sont aussi généralement plus sensibles que nous aux vraies beautés des ouvrages de l'art.

11°. *Des belles pierres gravées.* Pour avoir des *pierres gravées*, exquises en travail, il faut remonter jusqu'au tems des Grecs; ce sont eux qui ont excellé en ce genre, dans la composition, dans la correction du dessein, dans l'expression, dans l'imitation, dans la draperie, en un mot en tout genre. Leur habileté dans la représentation des animaux, est encore supérieure à celle de tous les autres peuples. Ils étoient mieux servis que nous dans leurs modeles, & ils ne faisoient absolument rien sans consulter la nature. Ce que nous disons de leurs ouvrages au sujet de la gravûre en creux, doit également s'appliquer aux *pierres gravées* en relief, appellées *camées* ou *camayeux*. Ces deux genres de gravûre ont toujours chez les Grecs marché d'un pas égal. Les Etrusques ne les ont point

égalés; & les Romains qui n'avoient point l'idée du beau, leur ont été inférieurs à tous égards. Quoique curieux à l'excès des *pierres gravées*, quoique ſoutenus par l'exemple des graveurs grecs qui vivoient parmi eux, ils n'ont eu en ce genre que des ouvriers médiocres de leur nation, & la nature leur a été ingrate. Les arts illuſtroient en Grèce ceux qui les pratiquoient avec ſuccès; les Romains au contraire n'employoient à leurs ſculptures que des eſclaves ou des gens du commun.

12°. *De la plus belle* pierre gravée *connue.* La plus belle *pierre gravée* ſortie des mains des Grecs, & qui nous eſt reſtée, eſt je penſe la cornaline, connue ſous le nom de *cachet de Michel-Ange.* C'eſt le plus beau morceau du cabinet du roi de France, & peut-être du monde. On dit qu'un orfévre de Bologne en Italie, nommé *Auguſtin Taſſi*, l'eut après la mort de Michel-Ange, & la vendit à la femme d'un intendant de la maiſon des Médicis. Le ſieur de Bagarris qui a été garde du cabinet des antiques d'Henri III. l'acheta huit cens écus, au commencement du dernier ſiecle, des héritiers de cette dame qui étoient de Nemours: le ſieur Lauthier le pere l'eut après la mort de ces antiquaires; & ce ſont les enfans dudit ſieur Lauthier, qui l'ont vendue à Louis XIV. *Voyez* CACHET *de* Michel-Ange.

13°. *Des* pierres gravées *de l'ancienne Rome.* Il ſemble par ce que nous avons remarqué tout-à-l'heure, qu'il y avoit parmi les Romains une ſorte d'inſuffiſance pour la culture des arts. J'ajoute, que ce n'eſt pas la ſeule nation qui pour avoir poſſédé les plus belles choſes, & les avoir en apparence aimées avec paſſion, n'a pu fournir ni grands peintres, ni grands ſculpteurs. Je n'ai plus qu'un mot à dire au ſujet de certaines gravûres ſur le cryſtal par les modernes.

14°. *Des gravures des modernes ſur le cryſtal en particulier.* Les graveurs modernes ont gravé en creux ſur des tables de cryſtal, d'aſſez grandes ordonnances d'après les deſſeins des Peintres, & l'on enchâſſoit enſuite ces gravures dans des ouvrages d'orfévrerie, pour y tenir lieu de bas-reliefs.

Il faut lire, dans le Vaſari, les deſcriptions qu'il fait d'un grand nombre de ces gravûres, qui enrichiſſoient des croix & des chandeliers deſtinés pour des chapelles, & de petits coffres propres à ſerrer des bijoux. Valerio Vicentini en avoit exécuté un qui étoit entierement de cryſtal, & où il avoit repréſenté des ſujets tirés de l'hiſtoire de la paſſion de Notre-Seigneur. Clément VII. en fit préſent à François I. lors de l'entrevûe qu'il eut avec ce prince à Marſeille, à l'occaſion du mariage de Catherine de Médicis, ſa niece; & c'étoit, au rapport du Vaſari, un morceau unique & ſans prix. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PIERRE GRAVÉE *factice*, (*Gravure.*) Voici la manipulation uſitée pour faire des *pierres gravées* factices. On prend du blanc qui ſe trouve chez les Epiciers-Droguiſtes en gros pains, qu'ils appellent *blanc d'Eſpagne* ou *de Rouen* (*Voyez* BLANC, couleur en Peinture); on l'humecte avec de l'eau, & on le paîtrit pour le former en gâteau, à-peu-près de la conſiſtance que ſe trouve la mie de pain frais lorſqu'on la paîtrit entre les doigts; on emplit de ce blanc humecté un anneau de fer de deux ou trois lignes d'épaiſſeur, & du diametre qui convient à la *pierre* que l'on veut mouler; ſi l'on ne veut pas faire forger des anneaux de fer exprès, ceux qui ſe trouvent tout faits dans les ciſeaux y ſont très-propres, on n'a beſoin que de les en détacher avec la lime. On emplit l'anneau de cette pâte dans lequel on la preſſe avec le doigt; on met enſuite deſſus une couche de tripoli en poudre ſeche, au-moins aſſez épaiſſe pour ſuffire au relief que l'on veut tirer. On ſe ſert pour cela d'un couteau à couleur, pareil à ceux des Peintres; on preſſe légérement le tripoli avec le couteau, & on met deſſus, du côté de la gravûre, la *pierre* que l'on veut mouler, ſur laquelle on appuie fortement avec le pouce, ou pour mieux faire encore, avec un morceau de bois tel que le manche d'un outil.

Il eſt eſſentiel alors de ſoulever un peu tout de ſuite la *pierre* par un coin, avec la pointe d'une aiguille enchâſſée dans un petit manche de bois; & après l'avoir laiſſée encore un inſtant, on la fera ſauter totalement de deſſus ſon empreinte avec la pointe de l'aiguille, ou on l'en détachera en prenant le moule avec les deux doigts, & en le renverſant bruſquement. Il faut beaucoup d'adreſſe & d'uſage pour bien faire cette derniere opération. Si la *pierre* ne reſte pas aſſez long-tems ſur le moule après avoir appuyé deſſus, & qu'on vienne à l'en faire ſauter avant que l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne ait atteint la ſurface du tripoli, le renverſement de la *pierre* cauſera du dérangement dans l'empreinte. Si la *pierre* reſte trop long-tems ſur le moule après avoir appuyé deſſus, l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne gagne tout-à-fait les creux de la gravûre, dans leſquels il reſte infailliblement des parties du tripoli. Il faut donc pour réuſſir que le renverſement de la *pierre* ſe faſſe dans le moment où l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne vient d'atteindre la ſurface du tripoli, qui touche à toute la ſurface de la gravûre de la *pierre* que l'on veut mouler.

Si l'on ne ſaiſit pas ce moment, on manque une infinité d'empreintes; il y a même des *pierres* que la profondeur de la gravûre rend ſi difficiles à cet égard, qu'on eſt obligé, après les avoir imprimées ſur le tripoli, de les laiſſer en cet état juſqu'à ce que le tout ſoit parfaitement ſec, avant de tenter de ſéparer la *pierre* de l'empreinte: quoique cette pratique ſoit plus ſûre, il faut cependant convenir qu'elle ne laiſſe pas l'empreinte auſſi parfaite que l'autre quand elle eſt bien exécutée.

Le choix du tripoli eſt encore une choſe de la derniere importance. M. Homberg, dans le mémoire qu'il a donné parmi ceux de l'académie des Sciences en 1712, veut que l'on ſe ſerve de tripoli de Veniſe qui eſt ordinairement jaune; mais il s'en trouve en France de rougeâtre qui fait le même effet: il faut ſeulement le choiſir tendre & doux au toucher comme du velours, en rejettant tout celui qui ſeroit dur & qui contiendroit du ſable. Il ne faut pas tenter d'en ôter le ſable par les lavages, on ôteroit en même tems une onctuoſité qui fait que lorſqu'on le preſſe ſes parties ſe joignent & ſe collent enſemble, & par ce moyen en font une ſurface auſſi polie que celle du corps avec lequel on le preſſe. Il faut donc ſe contenter, après avoir paſſé le tripoli par un tamis de ſoie très-fin, de le broyer encore dans un mortier de verre ou de porcelaine avec un pilon de verre, ſans le mouiller.

Le renverſement de la *pierre* que l'on vient d'imprimer étant fait, il faut en conſidérer attentivement la gravure, pour voir s'il n'y ſeroit pas reſté quelques petites parties du tripoli; dans lequel cas, comme ces parties manqueroient à l'empreinte, il faut recommencer l'opération en remettant de nouveau blanc d'Eſpagne dans l'anneau & de nouveau tripoli deſſus.

Lorſque l'on eſt content de l'empreinte, on la met à ſecher; & quand elle eſt parfaitement ſeche, on peut avec un canif égaliſer un peu le tripoli qui déborde l'empreinte, en prenant bien garde qu'il n'en tombe pas ſur l'empreinte.

Lorſqu'on ſera aſſuré que l'empreinte eſt bien faite & le moule bien ſec, on choiſira le morceau de verre ou de compoſition ſur lequel on veut tirer l'empreinte; plus les verres ſeront durs à fondre, plus le poli de l'empreinte ſera beau. On taillera le morceau de verre de la grandeur convenable en l'égru-

geant